

**UNIVERSITE DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)
ÉCOLE DOCTORALE V – CONCEPTS ET LANGAGES**

THESE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS IV
Discipline : Langue française

Présentée et soutenue par

Xavier GOUVERT

le 4 octobre 2008

**PROBLEMES ET METHODES EN TOPONYMIE FRANÇAISE.
Essais de linguistique historique sur les noms de lieux du Roannais**

Directeur de thèse :

M. le Professeur **Jean-Pierre CHAMBON**

Jury :

Mme le Professeur **Marie-Guy BOUTIER** – Université de Liège

Mme **Éva BUCHI** – Directrice de recherche – C.N.R.S./A.T.I.L.F. – Nancy

M. **Jean-Paul CHAUVEAU** – Directeur de recherche – C.N.R.S./A.T.I.L.F. – Nancy

M. le Professeur **André THIBAUT** – Université de Paris-Sorbonne

Remerciements

Mes sincères remerciements s'adressent en premier lieu à mon directeur de thèse Jean-Pierre Chambon, avec qui j'ai eu le privilège de partager, au cours de ces huit années, mes réflexions scientifiques et qui a été un interlocuteur irremplaçable. Je le remercie pour son enseignement enthousiasmant, pour ses lectures attentives et exigeantes, ses critiques, ses suggestions et ses conseils, sa disponibilité et ses encouragements constants.

Je tiens également à remercier Mme le Professeur Marie-Guy Boutier, Mme Éva Buchi, M. Jean-Paul Chauveau et M. le Professeur André Thibault d'avoir bien voulu faire partie de mon jury. J'en suis d'autant plus touché que chacun, par son enseignement ou par ses travaux, a contribué de façon déterminante à ma propre formation en linguistique.

J'ai eu le plaisir de pouvoir discuter de ma recherche avec de nombreux enseignants et chercheurs qui m'ont prodigué des conseils, offert leurs commentaires et transmis des documents dont l'aide m'a été précieuse. Qu'ils en soient vivement remerciés. Je pense en particulier à Mme le Professeur Christiane Marchello-Nizia, Mmes Sarah Leroy, Stella Medori et Martina Pitz, MM. les Professeurs Marc Bonhomme, José Deulofeu, Martin-Dietrich Gleßgen, Wolfgang Haubrichs, Johannes Kramer, Andres Kristol, Alain Lemaréchal, Jean-Baptiste Martin, Frankwalt Möhren, Max Pfister, Luciano Rossi, Wolfgang Schweickard, Achim Stein, David Trotter et Jakob Wüest, MM. Rémy Bôle-Richard, Jean Germain, Gilles Pétrequin et Pierre Rézeau.

Je dois beaucoup à M. le Professeur Charles de Lamberterie de m'avoir communiqué, lors de mes premières années d'études universitaires, le goût de la recherche en linguistique historique ; son enseignement a motivé de façon décisive ma vocation pour les sciences du langage. Je dois également, en grande partie, à M. le Professeur Claude Thomasset l'intérêt marqué que je porte à l'histoire des langues romanes et à la dialectologie.

Je n'aurais pu mener à bien mon travail hors du cadre matériel et intellectuel privilégié qui m'a été offert par l'Université de Paris-Sorbonne, puis par l'Université de Zurich, au sein de laquelle j'ai pu consacrer, pendant près de trois ans d'assistantat, une grande partie de mon temps à mes recherches. J'y ai bénéficié des services attentionnés de Mmes Monique Furegati, Marianne Higazy-Nideröst et Cristina Solé, que je remercie.

Je tiens encore à remercier mes collègues et amis zurichois Julia Alletsgruber, Marc Duval, Giuseppe Manno, Anne-Christelle Matthey, Claire Muller, Tania Paciaroni, Liana Tronci et

Harald Völker, dont l'amitié a quotidiennement ensoleillé ces trois années studieuses ; celle de Marco Giolitto et de Yan Greub ne m'a pas été moins précieuse. La rencontre de la dynamique et chaleureuse équipe des *Jungromanisten* liégeois, Esther Baiwir, France Gabriel, Nicolas Mazziotta et Pascale Renders, a été, entre autres motifs de réjouissance, l'occasion d'échanges scientifiques fort stimulants.

Merci, enfin, à tous mes amis et à ma famille qui depuis tant d'années ont respecté mes choix, m'ont encouragé dans mon travail et soutenu dans les moments de doute. Mes pensées reconnaissantes vont spécialement à mes parents et à mes grands-parents paternels, ainsi qu'à la mémoire de mes grands-parents maternels qui reposent au pays lyonnais.

Table des matières

VOLUME PREMIER

INTRODUCTION _____ 3

PREMIÈRE PARTIE.

La toponymie française : aperçu critique sur l'histoire d'une discipline _____ 15

| | |
|---|-----|
| Chapitre 1 ^{er} . Le temps des érudits (1675-1860) _____ | 20 |
| Chapitre 2. Le temps des philologues (1860-1926) _____ | 33 |
| Chapitre 3. Albert Dauzat (1926-1955) _____ | 54 |
| 3.1. _____ Un linguiste atypique _____ | 54 |
| 3.2. _____ Dauz | |
| at avant la toponymie : les années de formation _____ | 57 |
| 3.3. _____ L'en | |
| racinement : l'Auvergne _____ | 61 |
| 3.4. _____ Un | |
| leitmotiv : la psychologie sociale _____ | 63 |
| 3.5. _____ Des | |
| Noms de lieux aux « Chroniques de toponymie » _____ | 65 |
| 3.6. _____ En | |
| marge du 'dauzatisme' : Gröhler, Muret, Vincent _____ | 72 |
| 3.7. _____ La | |
| « révolution » de 1938 _____ | 78 |
| 3.8. _____ De | |
| La Toponymie française à Onomastica _____ | 85 |
| 3.9. _____ D'On | |
| omastica à la RIO _____ | 94 |
| Chapitre 4. L'après-Dauzat : heurs et malheurs de la toponymie française (1955-1991) _____ | 96 |
| 4.1. Le Dictionnaire de Dauzat et Rostaing et sa postérité _____ | 99 |
| 4.2. Celtomanes et préceltistes _____ | 107 |
| 4.3. La Toponymie générale de la France : ligne d'arrivée ou point de départ ? _____ | 113 |
| Chapitre 5. Bilan provisoire et perspectives (1991-2008) _____ | 115 |

DEUXIÈME PARTIE.

| | |
|--|-----------------|
| Qu'est-ce qu'un nom de lieu ? | 127 |
| Chapitre 1 ^{er} . Noms de lieux : le nom | 130 |
| 1.1. Le nom propre est-il définissable ? | 130 |
| 1.2. do-critères définitoires et idées reçues sur le nom propre | 132 |
| 1.2.1. <i>ères formels</i> | <i>Crit</i> 132 |
| 1.2.1.1. La majuscule initiale | 132 |
| 1.2.1.2. L'absence de traduction | 133 |
| 1.2.2. <i>ères morphologiques</i> | <i>Crit</i> 135 |
| 1.2.2.1. La proscription du déterminant | 135 |
| 1.2.2.2. L'absence de flexion | 136 |
| 1.2.3. <i>ères sémantico-référentiels</i> | <i>Crit</i> 136 |
| 1.2.3.1. L'absence de signifié | 137 |
| 1.2.3.2. L'uniréférentialité | 138 |
| 1.3. une définition sémiotique du nom propre | Pour 140 |
| 1.3.1. <i>ification et référence</i> | <i>Sign</i> 140 |
| 1.3.2. <i>au d'analyse du référent</i> | <i>Nive</i> 142 |
| 1.3.3. <i>alisation et modalités de la référence</i> | <i>Actu</i> 143 |
| 1.3.3.1. La référence lexicale ou 'inactualisation' | 144 |
| 1.3.3.2. La référence pronominale ou post-actualisation | 146 |
| 1.3.3.3. La référence onomastique - Notion de 'préactualisation' | 147 |
| 1.3.4. <i>Implications de la préactualisation : unicité ou dénombrabilité</i> | 149 |
| 1.3.5. <i>ssité pragmatique de la préactualisation - Y a-t-il des 'verbes propres' ?</i> | <i>Néce</i> 150 |
| 1.3.6. <i>rière entre lexique et onymique - Le problème des noms collectifs</i> | <i>Fron</i> 152 |

| | |
|---|-------------|
| 1.4. | Mode |
| de formation des noms propres - Figement et baptême | 154 |
| 1.4.1. | <i>Typo</i> |
| <i>logie référentielle des noms propres</i> | 156 |
| 1.4.2. | <i>Desc</i> |
| <i>riptions définies et noms propres complexes</i> | 161 |
| 1.4.3. | <i>Dési</i> |
| <i>gnations prototypiques et quasi-noms propres - Point de vue</i> | |
| <i>diachronique</i> | 164 |
| 1.4.4. | <i>Modé</i> |
| <i>lisation graphique de la référentialité</i> | 168 |
| | |
| Chapitre 2. Noms de lieux : le lieu | 174 |
| 2.1. Genèse logique des noms de lieux | |
| _____ | 174 |
| 2.2. Les noms de lieux sont-ils des noms ? - Lieu-circonstant et lieu- | |
| actant | 178 |
| 2.3. Classificateurs et toponymisation | |
| _____ | 180 |
| 2.4. Le lieu conçu comme catégorie linguistique | |
| _____ | 184 |
| 2.4.1. <i>Désignant, désigné, référent</i> | |
| _____ | 184 |
| 2.4.2. <i>Délimitation d'un système toponymique</i> | |
| _____ | 191 |
| 2.5. Conclusion | 193 |

TROISIÈME PARTIE.

| | |
|---|------------|
| À la recherche d'une méthode toponymique | 199 |
|---|------------|

| | |
|---|-----|
| Chapitre 1 ^{er} . La méthode historique en toponymie française | |
| _____ | 208 |

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Chapitre 2. Sources des toponymes | 210 |
|-----------------------------------|-----|

| | |
|----------------------------|------------|
| 2.1. Sources orales | 210 |
|----------------------------|------------|

| | |
|---|------------|
| 2.2. Sources écrites secondaires | 212 |
|---|------------|

| | |
|---------------------------------------|------------|
| 2.3. Sources écrites primaires | 216 |
|---------------------------------------|------------|

| | |
|-------------------------------|-----|
| 2.3.1. <i>Les cartulaires</i> | |
| _____ | 216 |

| | | |
|--|--|-----|
| 2.3.2. | <i>Sources inédites : procédures, hommages, testaments, terriers</i> | 219 |
| 2.3.3. | <i>Corpus administratif : cadastre et nomenclatures</i> | 220 |
| 2.3.4. | <i>Documentation figurée</i> | 222 |
| 2.3.4.1. | La carte de Cassini | 223 |
| 2.3.4.2. | La carte de France de l'Institut Géographique National | 223 |
| Chapitre 3. La diagnose toponymique | | 224 |
| 3.1. | Identification et localisation | 224 |
| 3.2. | Analyse phonétique et cotexte : le cas <i>Emeningas</i> | 227 |
| 3.3. | Analyse comparative et morphologie historique : le cas <i>Marclus</i> | 232 |
| Chapitre 4. L'étymologie des toponymes | | 239 |
| 4.1. | La faillite de l'étymologie toponymique | 239 |
| 4.2. | L'étymologie des noms de lieux : aspects théoriques | 242 |
| 4.3. | Pour une évaluation des étymologies toponymiques | 243 |
| Chapitre 5. Analyse d'un toponyme obscur : <i>Arpheuille</i> | | 246 |
| 5.1. | Le toponyme et sa série typologique | 246 |
| 5.2. | Revue doxologique | 252 |
| 5.3. | Discussion des hypothèses | 254 |
| 5.3.1. | <i>Hypothèse Longnon/Nègre</i> | 254 |
| 5.3.2. | <i>Hypothèse Dauzat/Rostaing</i> | 256 |
| 5.4. | Bilan critique et test de validité | 257 |
| 5.5. | Réexamen du dossier | 259 |
| 5.5.1. | <i>Aréologie des types</i> | 260 |
| 5.5.2. | <i>Une hypothèse nouvelle</i> | 262 |
| 5.5.3. | <i>Bilan</i> | 266 |

Chapitre 6. Comment réaliser un dictionnaire toponymique ?

- _____ 267
- 6.1. **Quel modèle lexicographique pour les noms de lieux ?** _____
_____ 268
- 6.2. **Desiderata minima et cahier des charges** _____
_____ 270
- 6.2.1. *Taxinomie des noms de lieux* _____
_____ 270
- 6.2.2. *Les deux principes de l'étymologie toponymique* _____
_____ 273
- 6.2.3. *Proposition d'un modèle dictionnaire* _____
_____ 274
- 6.2.4. *Notice-échantillon commentée* _____
_____ 282

QUATRIÈME PARTIE.

Toponymie d'un terroir français : le Roannais _____ **287**

Chapitre 1^{er}. Le Roannais : géographie, histoire, langue_289

1.1. Définition et délimitation _____ **289**

1.2. Ressort administratif _____ **290**

1.3. Cadre physique _____ **292**

1.3.1. Relief _____ 292

1.3.2. Hydrographie _____ 293

1.3.3. Pédologie et sous-sol _____ 295

1.4. Milieu naturel et humain _____ **295**

1.4.1. Climat et paysages _____ 295

1.4.2. Régime agraire et type d'habitat _____ 298

1.5. Aperçu historique _____ **302**

1.6. Situation linguistique _____ **310**

1.6.1. Références atlantographiques _____ 310

1.6.2. Frontières dialectales _____
_____ 311

1.6.2.1. Limite de l'occitan et du francoprovençal dans le Forez
311

1.6.2.2. Appartenance linguistique du Roannais
314

1.6.3. Pratiques linguistiques _____
_____ 316

1.6.3.1. Les patois
316

1.6.3.2. La variété locale du français
317

1.6.4. L'ancien francoprovençal : éléments de phonologie _____
_____ 319

1.6.4.1. Vocalisme
319

1.6.4.2. Consonantisme
327

Chapitre 2. Dictionnaire toponymique du Roannais _____
_____ 332

2.1. Le fonds français _____
_____ **332**

| | |
|---|-----|
| 2.1.1. Y a-t-il des toponymes français modernes ? _____ | |
| _____ | 332 |
| 2.1.2. Diatopie des toponymes _____ | |
| _____ | 335 |
| 2.1.3. La francisation du stock toponymique dialectal _____ | |
| _____ | 337 |
| 2.1.4. Processus de francisation _____ | |
| _____ | 338 |
| 2.1.5. Critères de discrimination _____ | |
| _____ | 341 |
| 2.1.6. Typologie sémantico-référentielle _____ | |
| _____ | 343 |
| 2.1.6.1. Milieu urbain et 'Reconstruction des campagnes' | |
| | 343 |
| 2.1.6.2. Un cas particulier : la toponymie routière | |
| | 347 |
| 2.1.6.3. Une expérience témoin : la toponymie française en zone non romane | |
| | 349 |
| 2.1.6.4. Toponymie postindustrielle et formations anglicisantes | |
| | 350 |
| 2.1.7. Répertoire étymologique _____ | |
| _____ | 353 |

VOLUME II

| | | |
|--|-----|------------|
| 2.2. | | Le |
| fonds dialectal _____ | | 389 |
| 2.2.1. Datation des formations dialectales _____ | | |
| _____ | 390 | |
| 2.2.1.1. Position courante des toponymistes français | | |
| | 390 | |
| 2.2.1.2. <i>Terminus a quo</i> et <i>ad quem</i> de la strate dialectale | | |
| | 391 | |
| 2.2.1.3. Critères de datation supplémentaires | | |
| | 392 | |
| 2.2.2. <i>Mise en perspective historique</i> _____ | | |
| _____ | 394 | |
| 2.2.3. <i>Une hypothèse : l'inflation toponymique</i> _____ | | |
| _____ | 395 | |

| | | | |
|-------------|--|------------|-----|
| 2.2.4. | <i>Le grand domaine agricole du haut Moyen Âge : villa et dépendances</i> | 402 | |
| 2.2.4.1. | <i>Le grand domaine : cort, viala, chiesa</i> | 402 | |
| 2.2.4.2. | <i>La cellule agro-familiale : mas, colongi, *alué</i> | 404 | |
| 2.2.4.3. | <i>Le dominium</i> | | 406 |
| 2.2.4.4. | <i>Extensions et démembrements du grand domaine</i> | 408 | |
| 2.2.5. | <i>Les dé-anthroponymiques dialectaux</i> | 409 | |
| 2.2.6. | <i>Répertoire étymologique</i> | 412 | |
| 2.3. | Le fonds 'latin' ou protoroman | 640 | |
| 2.3.1. | <i>Délimitation chronologique de la 'strate latine'</i> | 640 | |
| 2.3.1.1. | <i>Pratique courante des toponymistes français</i> | 641 | |
| 2.3.1.2. | <i>Terminus a quo de la 'strate latine'</i> | 641 | |
| 2.3.1.3. | <i>Le problème du terminus ad quem - Le critère de l'article défini</i> | 642 | |
| 2.3.2. | <i>Expérience témoin : la toponymie latine des régions non romanes</i> | 644 | |
| 2.3.3. | <i>La strate 'latine' et la reconstruction du protoroman</i> | 646 | |
| 2.3.4. | <i>Comment on reconstruit un toponyme protoroman</i> | 649 | |
| 2.3.5. | <i>Approche structurale : le système latin de dénomination des localités</i> | 655 | |
| 2.3.6. | <i>Les formations prédiales : -ACU, -ANU, -ANICAS</i> | 657 | |
| 2.3.6.1. | <i>Un révisionnisme tenace</i> | 657 | |
| 2.3.6.2. | <i>Les formations prédiales en Forez</i> | 660 | |
| 2.3.6.3. | <i>Y a-t-il des délexicaux en -ACU ?</i> | 662 | |

2.3.7. *Les formations en -ARIA et la classe 'infraprédiiale'* _____
_____ 663

2.3.8. *Répertoire étymologique* _____
_____ 672

2.4. Le fonds gaulois et prélatin _____
_____ 753

2.4.1. *Caractères généraux de la toponymie gauloise* _____
_____ 753

2.4.2. *Typologie sémantico-référentielle* _____
_____ 754

2.4.2.1. Noms de chefs-lieux urbains
754

2.4.2.2. Noms de places-fortes
754

2.4.2.3. Noms de sites religieux
756

2.4.2.4. Noms de stations routières et de postes-frontières
756

2.4.2.5. Noms de cours d'eau
761

2.4.3. *Les 'hybrides' gallo-latins : le type VINÓIALU* _____
_____ 761

2.4.4. *Le substrat non gaulois* _____
_____ 766

2.4.4.1. Historique de la recherche
767

2.4.4.2. Celtique et préceltique : aperçu de la problématique
771

2.4.5. *Répertoire étymologique* _____
_____ 776

CINQUIÈME PARTIE.

Champs d'application de la toponymie française _____
_____ 798

Chapitre 1^{er}. Toponymie et phonétique historique : l'exemple
du Roannais _____ 800

1.1. Vocalisme _____ **800**

1.1.1. *Traitement de Á tonique libre* _____
_____ 800

| | | |
|-------------|---|------------|
| 1.1.2. | Traitement de la diphtongue */ai/ précédée d'une labiale | 802 |
| 1.1.3. | Traitement de la diphtongue finale */ \square u/ (ltcl. -æum) | 803 |
| 1.1.4. | Traitement de la diphtongue */ \square i/ + /a/ | 805 |
| 1.1.5. | Réduction des hiatus | 807 |
| 1.1.6. | Nasalisations et dénasalisations | 809 |
| 1.1.7. | Maintien de la contrefinale | 811 |
| 1.2. | Consonantisme | 814 |
| 1.2.1. | Amuïssement de /d/ < */t/ intervocalique en ancien auvergnat | 814 |
| 1.2.2. | Vocalisation de */ β / + /r/ | 815 |
| 1.2.3. | Vocalisation de */s/ et */z/ implosifs en ancien auvergnat | 816 |
| 1.2.4. | Traitement de */l/ implusif | 817 |
| 1.2.5. | Traitement de la séquence V + */k/ + /e, i/ (type RÚMICE) | 820 |
| 1.2.6. | Traitement de */au/ + */k, t/ | 821 |
| 1.2.7. | Traitement des occlusives finales | 823 |
| 1.2.8. | Traitements divergents du groupe */lm/ en finale absolue | 825 |
| 1.2.9. | Chronologie relative de l'évolution des consonnes finales | 826 |
| 1.3. | Phénomènes complexes. Questions de chronologie relative | 828 |
| 1.3.1. | Le traitement de la finale -(I)ÁCV en ancien forézien | 828 |
| 1.3.1.1. | Données générales | 828 |
| 1.3.1.2. | Filières évolutives | 829 |
| 1.3.1.3. | Hypothèses explicatives | 832 |

| | |
|---|-----|
| 1.3.1.4. Interprétation diasystématique | 833 |
| 1.3.1.5. Formations tardives et chronologie relative | 834 |
| 1.3.2. <i>Les issues du suffixe -(I)ÁNICU en ancien forézien</i> | 836 |
| 1.3.3. <i>Traitement phonétiques au sandhi interne dans les dérivés détoponymiques</i> | 838 |
| 1.3.3.1. <i>Juré ~ Gêruzet</i> | 838 |
| 1.3.3.2. <i>L'Occitania submersa : Chalmazel</i> | 839 |
| 1.3.3.3. <i>Grézolles</i> | 843 |
| Chapitre 2. Toponymie et histoire des institutions : les origines du <i>pagus Rodumnensis</i> | 846 |
| 2.1. Prémisses méthodologiques | 846 |
| 2.2. Première époque : le pays roannais sous le Bas Empire | 848 |
| 2.2.1. <i>Roanne à la fin de l'Antiquité : un nœud routier</i> | 848 |
| 2.2.2. <i>Les vici du pays roannais</i> | 850 |
| 2.2.3. <i>Les oppida</i> | 856 |
| 2.2.4. <i>Les Sarmates en Roannais ?</i> | 858 |
| 2.2.4.1. SARMÁTIAS "terres des Sarmates" | 863 |
| 2.2.4.2. CASTELLÚCIU "fortin" | 863 |
| 2.2.4.3. MUROCÍNCTU "enceinte" | 864 |
| 2.2.4.4. SPELEÚ "casemate" | 865 |
| 2.2.4.5. PRÉDIU NOVALIÁCU "domaine défriché" | 865 |
| 2.2.4.6. Synthèse | 865 |
| 2.2.5. <i>Essai d'interprétation</i> | 867 |
| 2.3. Deuxième époque : le Roannais mérovingien et carolingien | 870 |

| | | |
|-------------|---|------------|
| 2.3.1. | Les paroisses primitives | 870 |
| 2.3.2. | Oratoires et chapelles | 880 |
| 2.3.3. | Les chapelles royales | 882 |
| 2.3.4. | À la recherche des vicairies carolingiennes | 883 |
| 2.3.4.1. | Roanne et l'ager Rodonensis | 890 |
| 2.3.4.2. | L'ager Marcennacensis | 891 |
| 2.3.4.3. | Villerest : une vicairie déchue ? | 895 |
| 2.3.4.4. | Saint-Haon et Renaison | 897 |
| 2.3.4.5. | Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Romain-d'Urfé | 899 |
| 2.3.4.6. | Cremeaux et Luré | 900 |
| 2.3.4.7. | Pommiers et Saint-Germain-Laval | 900 |
| 2.3.4.8. | Souternon | 901 |
| 2.3.4.9. | Cervièrès et Les Salles | 902 |
| 2.4. | Bilan (provisoire) | 903 |

Chapitre 3. Toponymie et histoire du peuplement :
suffixation germanique et espace public dans la *civitas*
Sequanorum 904

| | | |
|-------------|---|------------|
| 3.1. | Le suffixe abfrq. -ingās : aspects étymologique et morphologique | 907 |
| 3.2. | Le suffixe -ingās en Séquanie | 909 |
| 3.3. | Les trois « zones franciques » de la Séquanie | 916 |
| 3.3.1. | La zone d'Orchamps (Doubs, Jura) | 916 |
| 3.3.1.1. | Orchamps et Auxange | 916 |
| 3.3.1.2. | Etrabonne | 917 |
| 3.3.1.3. | Sermange, la Forêt, Gendrey | 917 |

| | | |
|-------------------------|---|------------|
| 3.3.1.4. | La Grande Forêt, la Petite Forêt, Mont Comtier | 919 |
| 3.3.1.5. | Etrepigny et Our | 919 |
| 3.3.1.6. | Authume | 920 |
| 3.3.1.7. | Menotey | 920 |
| 3.3.1.8. | La Forêt et les Défois | 921 |
| 3.3.1.9. | Champvans et Champvans-les-Moulins | 921 |
| 3.3.1.10. | Pouilley-Français | 923 |
| 3.3.1.11. | Torpes et Antorpe | 923 |
| 3.3.2. | <i>La zone de Seurre (Côte-d'Or, Jura)</i> _____ | |
| | _____ 924 | |
| 3.3.2.1. | Seurre | 924 |
| 3.3.2.2. | Peseux, Annoire, Purlans | 925 |
| 3.3.2.3. | Chemin, Beauchemin, Tavaux | 925 |
| 3.3.2.4. | Aumur | 926 |
| 3.3.2.5. | Goux, Chatelay, Nevy | 927 |
| 3.3.2.6. | Franxault | 928 |
| 3.3.2.7. | Longwy-sur-le-Doubs | 929 |
| 3.3.3. | <i>La zone de Louhans (Saône-et-Loire)</i> _____ | |
| | _____ 929 | |
| 3.3.3.1. | La Chapelle-Naude, La Chapelle-Thècle, la Grande Forêt | 930 |
| 3.3.3.2. | Ménetreuil et Sainte-Croix | 930 |
| 3.3.3.3. | Gruay, Gruères, Grués, Gruyères | 931 |
| 3.3.3.4. | Durtal et la Forêt | 931 |
| 3.3.4. | <i>Une quatrième zone ? - Mouthier-en-Bresse (Jura, Saône-et-Loire)</i> _____ | 932 |
| 3.3.4.1. | Mouthier-en-Bresse | 932 |
| 3.3.4.2. | Authumes et la Forêt | 933 |
| 3.3.4.3. | Hiège et l'ager <i>Æticensis</i> | 933 |
| 3.3.4.4. | La Chapelle Saint-Sauveur et Chapelle-Voland | 935 |
| 3.3.4.5. | Torpes et la Gruère | 936 |
| 3.4. | Bilan partiel - Essai de chronologisation _____ | |
| | __ 936 | |
| 3.5. | Francs et Saxons en Séquanie _____ | |
| | __ 939 | |
| 3.6. | Les Chamaves, les Angrariens et le pagus <i>Amauorum</i> _____ | |
| | __ 942 | |
| 3.7. | Amange _____ | 945 |
| 3.8. | Bilan et perspectives _____ | |
| | __ 947 | |
| CONCLUSION _____ | | 951 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 963 |
| INDEX DES TOPONYMES | 981 |
| INDEX DES ETYMONS | 991 |

Introduction

L'objet du présent travail est d'examiner les problèmes majeurs que pose l'étude des noms de lieux français et d'envisager, à nouveaux frais, le cadre méthodologique pertinent pour les résoudre. Cette recherche se fonde sur une critique des travaux de toponymie française parus jusqu'à ce jour, sur l'analyse d'un corpus de trois mille noms de lieux et sur une série d'études de cas concrets. La perspective théorique qui la sous-tend est de démontrer, d'une part, que les toponymes sont des signes linguistiques à part entière, qui ne peuvent être étudiés isolément ni abstraitement mais forment des systèmes appréhendables d'un point de vue structural ; d'autre part, que la toponymie ne constitue pas une science autonome, mais une sous-discipline de la linguistique historique, et que, par conséquent, elle ne saurait emprunter qu'à cette dernière ses préceptes et ses techniques.

Le point de départ de notre étude est un constat assez alarmant, que nous avons tiré de la fréquentation régulière des monographies généralistes et spécialisées, des articles et des communications diverses ayant trait à notre sujet : contrairement à toutes les autres branches de la linguistique française, la toponymie française¹ est une discipline qui, globalement, n'a pas encore atteint le stade scientifique – si l'on admet comme critères de la scientificité le rejet de la croyance et du dogmatisme, l'observation objective des faits, la discussion des hypothèses antérieures, l'argumentation déductive et la réfutabilité. Pis encore, au vu de certaines pratiques récurrentes en toponymie française, il semble que les principes du rationalisme cartésien n'ont pas encore partie gagnée chez tous les représentants de cette discipline. Il est étonnamment courant que le discours 'scientifique' des toponymistes de

¹ Nous entendons par *toponymie française*, ici et dans la suite de ce travail, non pas l'étude des noms de lieux de la France d'une manière générale, mais l'ensemble des conceptions et des pratiques couramment illustrées par les toponymistes français.

notre pays viole les principes d'identité (substitution d'une forme pour en expliquer une autre), de non-contradiction (deux hypothèses incompatibles admises simultanément), de causalité (postulat de phénomènes *ad hoc* dépourvus d'explication) et du tiers exclu (invention d'un moyen terme entre des positions inconciliables), parfois dans le même propos. Ce n'est pas à dire que la toponymie soit le seul domaine où il est advenu que l'on prenne des libertés avec les exigences de la connaissance positive. Force est d'admettre qu'aucune branche des sciences du langage, ni des sciences humaines en général n'est exempte de ce genre de transgression. Sans doute les pétitions de principe, les hypothèses hardies et les conclusions hâtives peuvent-elles se rencontrer occasionnellement, si ce n'est fréquemment, dans des travaux de lexicologie, de syntaxe, de sociolinguistique ou de pragmatique : mais elles sont alors objectivement regardées comme des déviations et font normalement l'objet de discussions, de critiques et de réfutations de la part des praticiens de ces disciplines. Nulle part ailleurs qu'en onomastique française, à notre connaissance, l'absence de documentation, d'argumentation et de vérification des faits n'a été acceptée comme la norme et érigée en méthode de travail. Nulle part ailleurs on ne pose comme *a priori* heuristique l'affirmation que l'objet d'étude est inaccessible à l'investigation rationnelle, ni comme finalité de la recherche la suspension du jugement².

L'appartenance de la toponymie au domaine de la science n'étant pas assurée, son affiliation à la linguistique est *a fortiori* gravement mise en cause. Aucun des ouvrages « de référence » en toponymie française n'est, à proprement parler, un ouvrage de linguistique : les concepts rudimentaires de la phonétique, de la morphologie et de la sémantique y sont ignorés (notions de signifiant, de signifié, de référent, de phonème, de lexème, de morphème) et le métalangage employé peut à bon droit être qualifié d'anté-saussurien. Or, ces déviations et ces lacunes contrastent paradoxalement, chez beaucoup de chercheurs, avec des velléités d'autonomie disciplinaire (exprimées par des formules du type « la toponymie a ses propres méthodes ») et/ou des prétentions à l'interdisciplinarité d'autant plus grandes, semble-t-il, que le soubassement linguistique du travail toponymique est instable.

La conséquence de ces dérives est prévisible : la toponymie, à l'heure actuelle, n'est pas reconnue comme partie intégrante de la linguistique française. Ce n'est pas sans de grandes réserves que l'institution universitaire, les revues et les rassemblements scientifiques accordent à la recherche sur les noms de lieux une place, même modeste, dans le champ des

² Il n'y a là aucune exagération de notre part. On trouve dans les ouvrages de toponymie française destinés au grand public des formulations définitives du type : « L'origine des noms de lieux semble bien difficile à connaître avec certitude et la plupart du temps il faut en rester à des points d'interrogation » (Vurpas/Michel 234).

études françaises et romanes. Plus particulièrement, c'est un véritable abîme qui sépare la lexicologie française, fondée sur des bases rigoureuses et consolidée par un siècle de réflexion théorique, de la toponymie française telle qu'elle se pratique majoritairement aujourd'hui. Nous avons décidé de sonder les causes d'une telle césure et d'en mesurer les conséquences pratiques.

Les objectifs généraux de notre travail sont donc : – de présenter un aperçu critique de l'histoire de la toponymie en France ; – de nous interroger sur l'objet de la toponymie et sur les rapports qu'elle entretient avec les autres branches de la linguistique ; – de poser les principes méthodologiques visant à rendre cette discipline conforme aux exigences communes à toutes les sciences du langage ; – d'analyser les problèmes concrets qui se posent à son praticien, en appliquant les principes que nous aurons dégagés à l'étude d'une région particulière ; – enfin, de montrer l'intérêt que peut présenter l'étude des noms de lieux non seulement du point de vue du linguiste, mais aussi sur un plan interdisciplinaire. Notre travail s'organise en cinq grandes parties, reflétant ces cinq objectifs.

Il nous a d'abord paru nécessaire de sonder les causes du retard accumulé par la toponymie française et, pour ce faire, de mener une réflexion épistémologique et rétrospective sur la genèse et le développement de cette discipline. C'est l'objet de la première partie de cette thèse, où nous abordons la place de la toponymie dans l'histoire de la linguistique en France, depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Nous insistons sur les ambiguïtés de l'affiliation scientifique de la toponymie et sur les vicissitudes de son émergence comme discipline autonome. Après avoir mesuré l'apport des « pères fondateurs » (A. Longnon, H. d'Arbois de Jubainville), l'accent est mis en particulier sur le rôle d'Albert Dauzat et de Pierre Fouché, sur le poids de la tradition dauzatiennne dans l'évolution des travaux (thèses, ouvrages généraux, articles de la *Revue Internationale d'Onomastique*) et ses conséquences sur l'orientation des recherches et la vision de la discipline. Nous évoquons l'apport méthodologique de Paul Lebel, à l'œuvre duquel le titre de notre travail fait volontairement écho³. Nous tentons de montrer que le « divorce » qui s'est opéré entre la toponymie et le reste de la linguistique n'est pas un fait récent, mais qu'il remonte à la fin des années 1930 et à l'enseignement de Dauzat. Véhiculées par ses continuateurs et reprises dans l'écrasante majorité des travaux, y compris les ouvrages de référence les plus récents (E. Nègre), certaines considérations théoriques fort discutables, dégagées des principes élémentaires de

³ *Principes et méthodes d'hydronymie française*, Paris, 1956.

linguistique historique, entravent aujourd'hui le développement de la toponymie française ; le cas de certains travaux de vulgarisation destinés à un large public est souligné. Cet aperçu historiographique se clôt sur un bilan critique et un 'état des lieux' de la discipline.

La deuxième partie de ce travail est consacrée aux problèmes théoriques de la toponymie, et notamment à une (re)définition du « signe toponymique », autour des interrogations suivantes : le nom propre peut-il être ramené au schème saussurien *Signifiant* ~ *Signifié* ~ *Référent* ? La démotivation est-elle définitoire du signe onomastique ? Quels rapports les noms de lieux entretiennent-ils avec les autres éléments de la langue (lexèmes, anthroponymes) ? Après avoir réfuté un certain nombre d' 'idées reçues' sur le nom propre et écarté les pseudocritères servant couramment à le définir (majuscule initiale, intraductibilité, uniréférentialité, non-signifiante etc.), nous posons des éléments pour une définition sémiotique de la catégorie onomastique. N'adhérant pas à la thèse du 'prédicat de dénomination' (Kleiber), ni à celle de l' 'asémantème' (Guillaume), nous soutenons que le nom propre peut et doit être défini non d'après les catégories des logiciens, mais d'après celles de la linguistique structurale. En nous fondant sur les thèses classiques de Bally et de Benveniste concernant la déixis et l'actualisation, nous proposons de distinguer trois modalités de la référence, lexicale, pronominale et onomastique, et définissons cette dernière comme 'préactualisation' : la propriété définitoire du nom propre est, selon nous, d'être un signe linguistique actualisé en langue et non en parole. Dans ce cadre, le toponyme apparaît comme une classe fonctionnellement apparentée aux adverbes de lieux et comme un *quasi-adverbe propre*. Ce point de vue nous amène à redéfinir la notion même de "lieu" comme une catégorie foncièrement linguistique, *i.e.* arbitraire, relative et oppositive.

Dans une troisième partie, nous entreprenons de définir les buts et les techniques de la toponymie, d'un point de vue pratique et concret. À nos yeux, la toponymie ne saurait emprunter ses méthodes qu'à la linguistique historique, dont elle est constituée un champ d'application particulier. Nous examinons donc les sources des toponymes (orales et écrites, primaires et secondaires) qui sont la base de travail du praticien. Nous insistons sur l'importance que revêt l'identification des noms de lieux dans les textes anciens ('diagnose toponymique') : cette opération, dont on sous-estime trop souvent la portée, est en effet nécessaire à la datation des formes, à la construction des axes diachroniques et donc à l'élaboration de l'étymologie. Plusieurs études de cas illustrent notre point de vue et les problèmes qui se posent dans l'analyse phonétique, morphologique et contextuelle des noms

de lieux. À titre d'application, nous proposons l'étude méthodique d'une série toponymique galloromane très répandue mais demeurée obscure jusqu'à présent (*Arpheuille*), pour laquelle nous proposons une solution inédite.

Afin de mettre en pratique les conceptions et les méthodes élaborées dans les trois premières sections de notre travail, la quatrième partie prend la forme d'un dictionnaire étymologique raisonné des noms de lieux de l'ancienne province du Roannais (nord-ouest du département de la Loire).

Le choix de cette zone d'étude se justifie par sa situation d'exception. Le Roannais correspond en effet au point de contact des trois langues galloromanes – langue d'oïl, langue d'oc et francoprovençal – et inclut deux variétés dialectales bien caractérisées, l'auvergnat et le forézien. Ajoutons que le *Dictionnaire topographique du Forez*, œuvre de J.-É. Dufour, constitue une base de travail très fiable pour le toponymiste. D'autre part, le département de la Loire est un terrain fort bien étudié et balisé sur le plan dialectologique : les travaux de Pierre Gardette (dont l'*Atlas Linguistique et ethnographique du Lyonnais*) et de ses disciples couvrent l'ensemble des aspects linguistiques de cette province : philologie et textes anciens (Marguerite Gonon, Anne-Marie Vurpas), phonétique et morphologie dialectale (Colette Durdilly, Simone Escoffier), lexicologie et français régional (Jean-Baptiste Martin, Claude Michel). En comparaison, la toponymie régionale donne l'impression d'un vide relatif, puisque aucun ouvrage n'a jamais été consacré exclusivement ni intégralement aux noms de lieux du Roannais : notre travail entend donc combler une lacune évidente.

La constitution de notre corpus toponymique obéit à une double exigence : la précision et la représentativité. Alors que les ouvrages généralistes ne traitent en fait que des noms de communes, il s'est agi pour nous de travailler sur tous les échelons de la toponymie (choronymes, oronymes, hydronymes, noms de villes, villages, hameaux, écarts et lieux-dits, noms de parcelles cadastrales, microtoponymes de tradition orale etc.). La zone circonscrite recouvre l'étendue de 66 communes réparties sur deux arrondissements ; elle fait l'objet d'un relevé exhaustif, au moyen de dépouillements cadastraux, de prospections philologiques et d'une enquête de terrain : au total, 2750 toponymes ont été examinés. Le reste du département de la Loire et les départements voisins servent de corpus d'appui à valeur comparative, permettant des sondages vérificatifs.

Ayant constaté que l'organisation des grands répertoires nationaux (Vincent, Dauzat/Rostaing, Nègre) trahit un grave flottement dans la détermination des critères classificatoires et les délimitations stratigraphiques (ordre semi-alphabétique, classes

arbitraires et hétérogènes), nous voudrions apporter une contribution tant à la toponymie générale – en donnant un modèle taxinomique réexploitable et généralisable – qu'à la lexicographie historique, en reliant chaque série toponymique à son étymon lexical.

Le modèle de répertoire que nous adoptons s'inspire autant du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de W. von Wartburg que du *Rätisches Namenbuch* d'A. Schorta, tout en s'adaptant aux caractéristiques du signe toponymique. L'organisation du répertoire est à la fois *stratigraphique* et *formationnelle* (ou *translationnelle*, c'est-à-dire fondée sur la nature du transfert toponymique, lexical ou onymique). Il est divisé en quatre grandes sections chronologiques (fonds français, fonds dialectal, fonds 'latin' et fonds prélatin). La 'directionnalité régressive' du plan répond à un impératif méthodologique : nous n'attribuons une formation toponymique à une 'couche' diachronique donnée que s'il est impossible de l'attribuer à la couche supérieure (plus récente), ce qui contredit la démarche adoptée par la plupart des ouvrages de toponymie française.

Chaque section du répertoire est précédée d'un chapitre introductif où nous livrons une analyse méthodique des problèmes majeurs que pose la strate linguistique considérée. Nous cherchons à montrer que, si le nom de lieu, et plus généralement le nom propre, identifie et particularise, il existe aussi de grandes classes de noms propres qui catégorisent les référents. Dans une strate toponymique donnée, les noms de lieux d'une classe ou sous-classe de référents donnée ont des propriétés communes, plus ou moins nettes. Nous nous intéressons donc à l'idée de *systèmes référentiels* des noms de lieux, ce qui permet de préciser et de généraliser la notion de *formation toponymique* – comme on parle de *formation sociale* – comparable à celle, plus évidente, de *formation anthroponymique* (*tria nomina* latins, prénoms et patronymes modernes etc.).

Au sein de chacune des strates étudiées, les notices sont présentées sous les étymons qui en constituent les entrées (ordre étymologique suivi par le *FEW*) ; chaque notice est à son tour subdivisée en fonction de critères référentiels (oronymes, hydronymes, toponymes *stricto sensu*) et morphologiques (*simplex*, composés, dérivés, sous-dérivés, composés de dérivés). Une telle présentation, inédite à notre connaissance, rationalise la collecte des données et permet d'offrir un panorama complet des mécanismes de formation toponymique de la région, en relation avec les faits lexicaux. Les références pertinentes (cotes *REW*, *FEW*, *DAO*, atlas linguistiques etc.) font de ce répertoire un instrument de recherche en connexion avec la philologie, la dialectologie et la lexicographie actuelles.

La cinquième et dernière partie de cette thèse se propose d'illustrer, sur la base de trois études de cas approfondies, ce qu'une toponymie plus « contrainte » peut apporter aux autres sous-disciplines de la linguistique, ainsi qu'aux sciences connexes, l'histoire rurale et l'histoire du peuplement en particulier.

La toponymie fournit d'abord à la *phonétique géohistorique* des témoignages extrêmement précieux et variés. Nous abordons ainsi une vingtaine de phénomènes phonétiques propres aux dialectes forézien et bas-auvergnat, touchant à la fois le vocalisme et le consonantisme, et pour lesquels les formes anciennes et modernes des noms de lieux du Roannais constituent des réactifs exploitables dans l'établissement de la chronologie relative. Nous insistons en particulier sur les résultats divergents du traitement de la finale protorom. -IACU (> -ieu, -y etc.), problème rémanent auquel nous proposons une solution nouvelle.

L'importance de la contribution de la toponymie à l'histoire – singulièrement à l'*histoire des institutions* – a depuis longtemps été reconnue par les historiens eux-mêmes. La plupart des essais dans ce domaine se bornent cependant à relever des noms de lieux isolés ou des séries toponymiques *in absentia*, sans chercher à replacer ceux-ci dans une perspective (micro)structurale et interdisciplinaire. Or une telle mise en perspective s'avère souvent fructueuse. En nous fondant sur certains indices, hétéroclites mais convergents, tirés des textes, de l'archéologie et de la toponymie, nous nous proposons donc de donner un éclairage sur l'histoire d'une micro-région, le Roannais, aux époques tardo-antique et altimédiévale. L'existence d'une entité administrative des IV^e-V^e siècles, ressortissant au fisc impérial et centrée sur une métropole secondaire, *Rodumna*/Roanne, la présence dans cette zone de structures militaires défensives et d'établissements agricoles collectifs, reflétées par les noms de lieux, permettent de dessiner le cadre des institutions publiques et de l'évolution du peuplement, sur le terrain, avec une relative précision. Associés à d'autres méthodes, les moyens linguistiques (datation des toponymes) amènent également à percevoir les permanences et les ruptures dans l'organisation de l'espace habité, jusqu'aux époques carolingienne et féodale.

Dans la mesure où la couche germanique n'est pas représentée dans la toponymie roannaise, il nous a paru utile de l'aborder à travers une étude de cas fondée sur la toponymie d'une autre région, qui prend ainsi la valeur d'expérience-témoin ; il s'agit en même temps d'évaluer l'apport de la toponymie à l'*histoire du peuplement*. Nous nous sommes proposé de revisiter un problème ancien, celui des formations en *-enge(s)*, *-ange(s)* (< germ. -INGAS) répandues aux confins de la Franche-Comté et de la Bourgogne (région du Val d'Amour). En reprenant la méthode déjà exploitée au chapitre précédent (croisement des données

linguistiques, philologiques et historiques), nous parvenons à un modèle d'explication dont il ressort que les toponymes germaniques en cause, qui forment un groupement isolé en terre romane, sont inclus dans un réseau de formations latines à connotation 'publique' caractérisée. Notre hypothèse est que ces formations germaniques sont à mettre en rapport avec l'exploitation du *saltus* séquanais par la puissance publique romaine et l'implantation de colons d'origine franque, conformément au témoignage de l'histoire et de l'archéologie locale.

CLEF DES PRINCIPAUX SYMBOLES ET ABREVIATIONS

Abréviations et symboles usuelles

[Nous indiquons ici la résolution des abréviations lexicographiques les plus fréquemment employées dans ce travail. Celles qui ne sont pas mentionnées ci-après sont empruntées au fascicule annexe du FEW (*Beiheft : Ortsnamenregister, Literaturverzeichnis, Übersichtskarte*).]

| | |
|---------|------------------------|
| aauv. | ancien auvergnat |
| abfrq. | ancien bas-francique |
| adj. | adjectif |
| afor. | ancien forézien |
| afrpr. | ancien francoprovençal |
| afr. | ancien français |
| aha. | ancien haut allemand |
| além. | alémanique |
| all. | allemand |
| alyonn. | ancien lyonnais |
| alt. | altitude |
| aocc. | ancien occitan |
| auv. | auvergnat |
| bauv. | bas auvergnat |
| bourg. | bourguignon |
| bress. | bressan |
| bret. | breton |
| burg. | burgonde |
| cat. | catalan |
| celt. | celtique |
| champ. | champenois |
| chl. | chef-lieu |
| class. | classique |
| dauph. | dauphinois |
| dér. | dérivé |
| déterm. | déterminatif |
| dim. | diminutif |
| esp. | espagnol |
| frcomt. | franc-comtois |
| fém. | féminin |
| for. | forézien |
| frpr. | francoprovençal |

| | |
|-----------|---------------------------------|
| fr. | français |
| frcl. | français classique |
| frl. | français local |
| frm. | français moderne |
| frég. | français régional |
| gasc. | gascon |
| gaul. | gaulois |
| germ. | germanique |
| got. | gotique |
| gr. | grec |
| h., ham. | hameau |
| hom. | homonyme |
| ide. | indo-européen |
| it. | italien |
| lang. | languedocien |
| lat. | latin |
| ld. | lieu-dit |
| lim. | limousin |
| litt. | littéralement |
| lorr. | lorrain |
| ltcl. | latin classique |
| lyonn. | lyonnais |
| m., mais. | maison |
| masc. | masculin |
| m.i. | maison isolée |
| mfr. | moyen français |
| mlt. | moyen latin |
| mnld. | moyen néerlandais |
| mod. | moderne |
| morv. | morvandiau |
| NF | nom de famille ou patronyme |
| NL | nom de lieu ou toponyme |
| norm. | normand |
| NP | nom de personne ou anthroponyme |
| occ. | occitan |
| ono. | onomatopée |
| pl. | pluriel |
| préf. | préfixe |

| | |
|-----------|---------------------|
| protorom. | protoroman |
| prov. | provençal |
| rac. | racine |
| rad. | radical |
| rom. | roman |
| roum. | roumain |
| sav. | savoyard |
| sg. | singulier |
| s. f. | substantif féminin |
| s. m. | substantif masculin |
| s. n. | substantif neutre |
| subst. | substantif |
| suff. | suffixe |
| syn. | synonyme |
| val. | valaisan |
| vaud. | vaudois |
| vel. | vellave |
| vill. | village |
| vosg. | vosgien |
| * | forme reconstruite |
| [] | forme phonétique |
| // | forme phonologique |

Conventions graphiques

1. Sauf indication contraire, les lieux mentionnés se trouvent dans le département de la Loire.
2. En l'absence de référencement, les toponymes anciens et modernes sont toujours tirés de Duf = Dufour J.-E. (1946), *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire*, Mâcon.
3. Les abréviations des noms de localités et de départements sont en principe celles du FEW.
4. La forme officielle (*i.e.* française moderne) des toponymes étudiés est notée en caractères gras (**Noirétable**).
5. Conformément à l'usage, les bases étymologiques protoromanes sont systématiquement notées en petites capitales (CABALLU). Il s'agit dans tous les cas de **reconstructions** et en aucune mesure de formes attestées. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas faire précéder

ces formes de l'astérisque, nécessairement redondant avec l'emploi des petites capitales (nous nous en expliquons ici, QUATRIEME PARTIE, § 2.3.4, p. 649-655).

PREMIERE PARTIE

La toponymie française : aperçu critique sur l'histoire d'une discipline

L'historiographie de la toponymie en France soulève de considérables difficultés, dont la première est indéniablement d'ordre épistémologique. Quiconque s'interroge sur la genèse, l'émergence et les développements de la discipline désignée sous ce nom se trouve en effet confronté à un fait paradoxal : si l'on peut définir sans peine son objet (les noms de lieux), il est en revanche difficile, sinon impossible, de préciser l'affiliation disciplinaire et méthodologique de la toponymie, et donc d'en légitimer l'existence. Certes, pour le public averti, voire très souvent pour le spécialiste lui-même, la question paraît toute tranchée : on entendra et on lira couramment que « la toponymie fait partie de l'onomastique, c'est-à-dire de l'étude des noms propres »⁴. Qui ne voit pourtant qu'une telle formulation ne fait que déplacer le problème : pourquoi devrait-il y avoir une « étude des noms propres » hypostasiée et conçue comme une fin en soi ? Quelle en est la cohérence, la raison d'être ? A-t-elle ses méthodes propres, *sui generis*, ou les emprunte-t-elle à une autre « étude » ? Surtout, en quoi l'onomastique, « science des noms propres », aurait-elle plus de légitimité qu'une 'lexiconymie' qui serait la science des noms communs ou qu'une 'épithétologie', science de l'adjectif ? Y a-t-il une science des subordonnées relatives ?

Autant de questions qui ne sont de fait jamais posées, mais qui découlent directement du précepte saussurien : il n'y a pas dans le langage d'objets donnés qui puissent être détachés du tout de la langue⁵. D'un point de vue strictement théorique, on ne voit donc pas que le nom de lieu ou plus généralement le nom propre, concept linguistique, puisse faire l'objet d'une étude abstraite de celle de la langue en général.

Tel n'est pas, cependant, le point de vue adopté par la majorité de ceux qui, en France, ont fait et continuent de faire de la toponymie. L'idée même que les noms de lieux ont à voir avec la *langue* en tant que telle, donc avec la science linguistique, n'a émergé dans notre pays

⁴ Ce type de formule constitue l'ouverture canonique de la plupart des manuels et ouvrages des synthèses : cf. par exemple l'introduction de Baylon/Fabre, p. 5 (« L'étude des noms de lieux et de personnes constitue une partie de l'onomastique ou science des noms propres »).

⁵ V. sur ce point Saussure *Ecrits*, 19-20 *sqq.*

qu'assez tardivement et elle n'a pas encore, il faut le dire, partie gagnée chez tous les représentants de la discipline.

La définition de la toponymie pose en outre le problème de son *genus proximum* : il n'est pas indifférent que la toponymie soit ici désignée comme une « étude », là comme une « science », ailleurs comme une « discipline », ailleurs encore comme une « science auxiliaire » ou comme un « champ disciplinaire »... Nous allons voir que ces flottements définitoires, qui remontent aussi loin que le mot lui-même, sont le signe d'une émergence épistémologique lente et complexe.

La conceptualisation de la toponymie comme 'discipline' – adoptons ce terme comme le moins connoté – à part entière paraît tardive au regard de sa période de gestation. La chronologie de l'apparition des mots français *toponyme*, *toponymie*, *toponymique* et *toponymiste* est à cet égard révélatrice.

Fait remarquable, l'adjectif *toponymique* "relatif aux noms de lieux" est attesté le premier, dès 1853, sous la plume du chimiste et physicien A.-E. Baudrimont, auteur d'une *Histoire des Basques* où il est question de « vocabulaire toponymique ». Le substantif *toponymie* au sens d'"ensemble, système formé par les noms de lieux d'une région ou d'une langue" n'apparaît qu'en 1869, dans des *Études sur l'origine des Basques* dues au folkloriste gascon J.-F. Bladé : la coïncidence est curieuse et il n'est pas absurde de penser que c'est chez son compatriote Baudrimont que Bladé a pu puiser son néologisme. Le lexème de base *toponyme* "nom de lieu", quant à lui, est relevé en 1876 et la famille lexicale se répand dans les années suivantes ; nous trouvons :

- *Quelques observations sur la distribution géographique des Opatas, des Tarahumars et des Pimas, suivies d'une note sur la toponymie tarasque* de E.-T. Hamy en 1884 ;
- *Clef de la géographie universelle, montrant les racines linguistiques et géographiques sur lesquelles est basée la toponymie primitive*, par C. Lassalle en 1887 ;
- le *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger, avec quelques indications sur la méthode à employer dans la confection des glossaires toponymiques*, par G. Kurth, 1887 également ;
- *Les Origines et la réforme de l'enseignement géographique en France. Les deux Buache et l'éducation géographique de trois rois de France (Louis XVI, Louis XVIII, Charles X), avec documents inédits. Toponymie et topographie*, par L. Drapeyron en 1888.

Il convient de remarquer que le mot *toponymie* n'est d'abord attesté, pendant une période assez longue, que sous l'acception d'"ensemble de toponymes" : dans l'usage le plus général, le sens d'"étude des noms de lieux" est assumé, jusque dans les années 1910 au moins, par le mot *toponomastique*, relevé en 1872 (Littré) et sans doute emprunté ou calqué sur l'allemand

Toponomastik (lui-même attesté en 1867 au plus tard⁶). C'est d'abord, à ce qu'il semble, dans les écrits d'Auguste Longnon (1844-1911) que *toponymie* a commencé à remplacer *toponomastique*⁷ ; il ne l'évincera officiellement qu'en 1938⁸. Le substantif *toponymiste*, enfin, a été, sinon créé, du moins répandu par Albert Dauzat en 1939 dans sa *Toponymie française*⁹ (p. 29 pour la première attestation).

1869-1939 : cette fourchette chronologique est en elle-même significative. Elle indique très exactement quelle fut la période-clef dans la naissance d'une 'toponymie française' ; c'est autour d'elle que nous nous proposons d'articuler les grandes étapes de l'histoire de la discipline. Nous distinguerons dans cette perspective quatre phases chronologiques, d'inégale durée. La période préscientifique et, pour ainsi dire, préconsciente de la toponymie française peut s'étendre de la fin du XVII^e siècle aux années 1860 ; lui succède une époque d'émergence et d'élaboration doctrinale qui va de 1864 jusqu'aux années 1920. La date de 1926, qui est celle de la publication des *Noms de lieux* d'Albert Dauzat, constitue un tournant majeur – la rencontre de la toponymie avec la science linguistique – et le début d'une période d'effervescence heuristique qui ne prendra fin qu'autour de 1960. Après la mort de Dauzat (1955) et la parution du *Dictionnaire étymologique* de Dauzat/Rostaing (1963), les canons de la toponymie française sont fixés : les travaux produits à partir de cette époque s'inscriront, à quelques exceptions près, dans la lignée dauzatiennne – avec des conséquences très importantes sur le style de la recherche – ; à bien des égards, le cycle commencé dans les années soixante du XX^e siècle n'est pas encore achevé.

⁶ Cf. A. Gatschet, *Ortsetymologische Forschungen als Beiträge zu einer Toponomastik der Schweiz*, Bern, 1867.

⁷ Encore les cours dispensés par Longnon aux Hautes Études entre 1889 et 1892 sont-ils intitulées « Conférences de toponomastique générale » (Longnon 1929).

⁸ Date du Premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie tenu à Paris.

⁹ L'ordre d'apparition des lexèmes est strictement inverse de la famille de *linguiste* et *linguistique*.

Chapitre 1^{er}.

Le temps des érudits (1675-1860)

Pour qui se prend à sonder les soubassements et les sédiments sur lesquels est fondée une science, comme d'ailleurs une idéologie, une philosophie ou un courant de pensée, c'est une tentation naturelle et presque un jeu d'en faire remonter l'origine jusqu'au Déluge. Et de fait, si l'on comprend la toponymie, *lato sensu*, comme l'interprétation du nom des lieux, c'est-à-dire comme une branche de l'«étymologie» au vieux sens du mot, il est aisé d'en trouver trace chez nombre d'auteurs anciens. Bien que l'on ne rencontre pas d'étymologie strictement toponymique dans le *Cratyle* de Platon, on ne manque pas d'exemples, chez les poètes épiques, de jeux paronymiques ou anagrammatiques sur les noms de personnes et de localités – il n'est que de songer à la célèbre assonance *Ilium/Iulus* qui tient lieu, chez Virgile, de preuve de l'ascendance troyenne des Juliens et de Rome. En Grèce, les premières réflexions étymologiques et onomastiques se trouvent chez Callimaque de Cyrène et les Alexandrins. Parmi les Latins, c'est sans doute à Pline l'Ancien et à son *Histoire naturelle* que l'on doit le plus grand nombre de notations interprétatives sur les toponymes ; citons encore, pour mémoire, l'immense compilation des *Etymologiæ* d'Isidore de Séville. Renouvelant et alimentant avec constance la tradition de l'*interpretatio nominum*, les auteurs médiévaux ne seront pas en reste : de la Bretagne nommée d'après *Brutus*, selon Wace, à la *Danemarche* tirant son nom des Danaens, chez Dudon de Saint-Quentin, l'*inventio* toponymique, quand elle n'est pas instrumentalisée à des fins politiques, se prête, notamment dans le cycle arthurien, à force spéculations mystagogiques. L'humanisme ne rompra guère avec cette tradition, concentrant par ailleurs ses efforts sur la nécessaire *latinizatio* des noms de lieux des langues vulgaires.

Il est cependant manifeste que nous avons jusque là affaire à des recherches très éloignées des préoccupations scientifiques et que la toponymie, entendue comme l'étude exclusive et scrupuleuse de la forme des noms de lieux, est fille de la philologie, c'est-à-dire essentiellement du dix-neuvième siècle. Mais si l'on cherche un *terminus a quo* pertinent dans l'histoire de la discipline en France, c'est certainement le nom d'**Adrien de Valois** (1607-1692) qu'il faut retenir. Frère d'Henri de Valois, philologue renommé qui lui-même se distingua par la publication de textes antiques encore inédits, historien de son état, nommé historiographe royal par Louis XIV, il publia, dans un contexte d'élaboration idéologique de

l'histoire royale, plusieurs traités consacrés à la Gaule sous le Bas Empire et l'époque mérovingienne. C'est sur sa *Notitia Galliarum*, parue en 1675, qu'il convient de s'arrêter. Cet ouvrage, d'une remarquable rigueur dans l'exploitation et la présentation des matériaux, est une sorte de dictionnaire topographique avant la lettre : y sont recensés les noms des principales villes, cours d'eau, montagnes et terroirs de la France, avec l'indication des formes anciennes trouvées chez César, Ptolémée, Strabon, Grégoire de Tours et Frédégaire, dans les vies de saints ou encore dans des textes médiévaux jusqu'alors tombés dans l'oubli, tels la *Chronique* de Suger. En dépit de connaissances linguistiques quelque peu approximatives, Valois se singularise par une approche minutieuse et prudente de l'étymologie, qui tranche avec l'enthousiaste inconséquence des auteurs de son temps. Il élabore la première stratigraphie linguistique des toponymes, distinguant les noms celtiques, grecs, latins, « celto-latins », sans omettre l'apport de la *lingua teutonica* dans les provinces récemment conquises du nord et de l'est. Il est le premier à proposer une analyse des noms en *-acum* (*Campaniacum*) et en *-etum* (*Betuletum*), à identifier clairement dans *Augustodunum* et *Cæsaromagus* des hybrides, à tenter enfin une interprétation des éléments gaulois comme *briga*. Preuve d'honnêteté scientifique remarquable pour l'époque, il n'hésite pas à reconnaître (à propos de *Nogent*) « *significatio ejus nominis incerta vel potius incognita* ». On serait tenté de dire que certains travaux publiés aujourd'hui ne passent que difficilement le seuil de scientificité atteint il y a trois cents ans par Adrien de Valois.

La première moitié du XVIII^e siècle n'est marquée par aucune tentative d'ampleur comparable à celle-là. On doit toutefois citer l'importante contribution du Normand **Daniel Huet** (1630-1721) qui, en marge d'une œuvre foisonnante, publie en 1702 un ouvrage d'histoire locale, *Les Origines de la ville de Caen*, dont une soixantaine de pages sont consacrées à la toponymie normande. Au milieu d'interprétations étymologiques dont beaucoup font aujourd'hui sourire, Huet pose quelques jalons : il analyse en particulier avec justesse plusieurs toponymes qu'il attribue à l'anglo-saxon.

L'un de ses compatriotes, **Toussaint Duplessis**, fait paraître en 1740 une *Description géographique et historique de la Haute Normandie* sur le modèle de la *Notitia Galliarum*, qui marque un relatif progrès par rapport aux travaux antérieurs. Un bon connaisseur de la matière normande¹⁰ écrit, à propos de cet ouvrage :

Il améliore la liste de noms de lieu celtiques constituée par ses prédécesseurs, grâce à des connaissances de bas-breton, qu'il a pu acquérir dans un lexique de l'époque que nous n'avons pas

¹⁰ F. de Beaurepaire, « La recherche toponymique en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », communication à la Société Française d'Onomastique, 2003.

identifié, ou auprès de quelque informateur anonyme. Il croit voir ainsi les mots bretons *balan*, genêt, dans Beaunay (ancien *Belnacum*), *maen*, pierre, dans Mesnières ou *canien*, vallon, dans Cany, ce que, comme on le pense, la postérité ne retiendra évidemment pas.

Quand il en vient aux noms qu'il appelle teutoniques à l'instar d'Adrien de Valois, il précise avec mesure que la langue teutonique est 'une expression générale' dont il a cru devoir se servir 'pour désigner soit la langue des Francs, soit celle des Saxons, soit enfin celle des Danois ou Normans, qui sont les trois peuples qui ont eu le plus de part à ces dernières innovations, car, s'il est vrai de dire à la rigueur que ces trois peuples ne parlaient pas absolument la même langue, c'était néanmoins la même dans son origine, c'est-à-dire celle que nous appelons tudesque ou teutonique'. Puis, il présente une liste fort consistante des appellatifs se rattachant à cette origine: il mentionne ainsi *botle* maison, *dale*, portion de terre, *bu* ou *boeuf*, village, *torp*, village, *kerch*, église, *waël*, puits, fontaine, *bosc*, bois, *fleur*, flot, *bieu*, courant d'eau, etc. Les érudits modernes, mieux avertis, feront un peu de tri...

Au milieu de cette effervescence d'hypothèses, bonnes ou mauvaises, jaillissent aussi de surprenants conseils de prudence. C'est ainsi qu'à propos du terme brai il écrit: '*Brai* était un mot usité par les Gaulois pour signifier de la boue (...); cependant comme la langue française s'est appropriée ce mot et qu'il n'y a pas encore longtemps qu'il était en usage parmi nous dans le même sens, il est plus probable que ces villages dont les noms portent d'ailleurs d'autres marques de nouveauté, ne se sont élevés que depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules'. Une remarque de même nature concerne les noms en *-ville*, 'qui peuvent devoir leur origine aux Français, aux Saxons ou aux Normands, qui leur auront donné des noms latins en tout ou en partie'. Recommandations qui conservent toute leur valeur en notre temps où les onomasticiens n'appréhendent pas toujours avec toute la perspicacité souhaitable la survie dans les parlers médiévaux de nombreux appellatifs des époques antérieures.

On retrouve le même type de préoccupation et le même style de travail dans le vaste ouvrage de l'abbé **Jean Lebeuf** (1687-1760), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, cinq forts volumes parus de 1754 à 1757 et plusieurs fois réédités. Œuvre d'une impressionnante érudition, cette somme restera pendant plus d'un siècle la source principale de l'histoire des paroisses et des terroirs de la région parisienne. Elle se présente comme un annuaire où chaque localité fait l'objet d'un exposé géographique et historique détaillé, muni d'un appareil bibliographique minutieux. Chaque article débute en outre par une explication étymologique argumentée, sur la base des formes anciennes du toponyme. L'auteur ne manque pas d'y discuter les diverses étymologies possibles, en ayant recours assez systématiquement à la comparaison :

En faisant attention au mot latin *Solarium*, on pourroit s'imaginer que ce seroit de ce mot qu'on auroit fait celui de Soulaire ou Solerre, ou bien Soulers, car on l'écrit de toutes ces manieres. Mais ce ne seroit pas assez de se le persuader, il faudroit encore pouvoir en donner une raison plausible. Comme je ne vois pas que cela se puisse faire, il me paroît plus sûr de dire que le nom de ce Village

est dérivé de quelque terme Celtique, de même que celui de Soleure, capitale d'un des cantons Suisses, dont le nom latin tiré du Celtique est *Salodorum* ou *Solodorum*. J'en dis autant des deux autres Soulaies qui sont en France, l'un proche Angers du côté du nord, l'autre proche Chartres, pareillement vers le nord, assez près du rivage droit de la rivière d'Eure. (V, p. 146).

L'étude des noms de lieux, restée jusqu'alors à la marge des recherches historiques ou géographiques, connaît un premier tournant dans les années 1750. Le rationalisme et les idées nouvelles ont mis au premier plan la question du langage et de son origine¹¹. La grammaire est dans l'air du temps ; l'étymologie, négligée depuis la disparition de Ménage (1692), revient à la mode.

En matière de toponymie, une vive controverse vient agiter, entre 1751 et 1753, les compagnons de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Elle oppose l'historien **Nicolas Fréret** (1688-1749) et le médecin Camille Falconet sur l'origine et la signification de l'élément toponymique *dunum*, question d'une importance capitale dans la réflexion sur l'histoire ancienne de l'Europe – et se posant dans un contexte plus général de polémique sur la possible origine non latine de la langue française. Falconet considère le terme comme celtique et lui donne le sens primitif de “montagne”, d'où dériverait celui de “ville”. Fréret réfute vigoureusement cette thèse et, s'appuyant sur des faits d'exonymie, conclut que le mot ne peut avoir signifié que “ville” et met en doute son origine celtique. Il s'efforcera par la suite d'étayer son argumentation sur des faits phonétiques qui, par contrecoup, l'entraîneront assez loin sur la voie du comparatisme suivie, un siècle plus tard, par les premiers indoeuropéanistes.

Le fort retentissement de cette controverse contribue à faire sortir le milieu des philologues et des grammairiens de la relative torpeur où il sommeillait. Philosophes et encyclopédistes se mêlent à présent de ce que l'on n'appelle pas encore la linguistique. Ainsi l'article *étymologie* de l'Encyclopédie, rédigé par **Turgot** en 1751 et dont un paragraphe relate en détail le débat sur *dunum*, est-il le premier exposé raisonné des buts et méthodes de l'étymologie, où l'on est frappé de trouver exprimés les principes rationnels sur lesquels reposera, jusqu'à Meillet, la recherche lexicologique. Pour la première fois, l'analyse des mots est explicitement placée dans le cadre de la science positive :

L'origine d'un mot est en général un fait à deviner, un fait ignoré, auquel on ne peut arriver que par des conjectures, en partant de quelques faits connus. Le mot est donné ; il faut chercher dans l'immense variété des langues, les différents mots dont il peut tirer son origine. La ressemblance du son, l'analogie du sens, l'histoire des peuples qui ont successivement occupé la même contrée, ou qui

¹¹ L'*Essai sur l'origine des langues* de Rousseau, œuvre posthume, est composée en 1755.

y ont entretenu un grand commerce, sont les premières lueurs qu'on suit : on trouve enfin un mot assez semblable à celui dont on cherche l'*étymologie*. Ce n'est encore qu'une supposition qui peut être vraie ou fautive : pour s'assurer de la vérité, on examine plus attentivement cette ressemblance ; on suit les altérations graduelles qui ont conduit successivement du primitif au dérivé ; on pese le plus ou le moins de facilité du changement de certaines lettres en d'autres ; on discute les rapports entre les concepts de l'esprit & les analogies délicates qui ont pu guider les hommes dans l'application d'un même son à des idées très-différentes ; on compare le mot à toutes les circonstances de l'énigme : souvent il ne soutient pas cette épreuve, & on en cherche un autre ; quelquefois (& c'est la pierre de touche des *étymologies*, comme de toutes les vérités de fait) toutes les circonstances s'accordent parfaitement avec la supposition qu'on a faite ; l'accord de chacune en particulier forme une probabilité ; cette probabilité augmente dans une progression rapide, à mesure qu'il s'y joint de nouvelles vraisemblances, & bien-tôt, par l'appui mutuel que celles-ci se prêtent, la supposition n'en est plus une, & acquiert la certitude d'un fait. La force de chaque vraisemblance en particulier, & leur réunion, sont donc l'unique principe de la certitude des *étymologies*, comme de tout autre fait, & le fondement de la distinction entre les *étymologies* possibles, probables, & certaines. Il suit de-là que l'art étymologique est, comme tout art conjectural, composé de deux parties, l'art de former les conjectures ou les suppositions, & l'art de les vérifier.

La nécessité de la grammaire comparée et de la reconstruction, si elle n'est pas encore axiomatisée, est néanmoins perçue par Turgot comme une nécessité heuristique :

Par exemple, on voudra du petit nombre de langues dont une langue s'est formée immédiatement, remonter à des langues plus anciennes : souvent même quelques-unes de ces langues seront totalement perdues : le celtique, dont notre langue française a pris plusieurs racines, est dans ce cas ; on en rassemblera les vestiges épars dans l'irlandais, le gallois, le bas breton, *dans les anciens noms des lieux* [nous soulignons] de la Gaule, &c. le saxon, le gothique, & les différents dialectes anciens & modernes de la langue germanique, nous rendront en partie la langue des Francs. On examinera soigneusement ce qui s'est conservé de la langue des premiers maîtres du pays, dans quelques cantons particuliers, comme la basse Bretagne, la Biscaye, l'Épire, dont l'âpreté du sol & la bravoure des habitants ont écarté les conquérans postérieurs.¹²

¹² Dans un ordre d'idées voisin, il n'est pas inutile de signaler que l'hypothèse de la parenté des diverses langues de l'Europe et d'une partie de l'Asie, dont une longue tradition historiographique anglo-saxonne attribue la primauté à sir William James (1746-1794), est déjà clairement envisagée par Turgot :

« Les courses connues des Goths & des autres nations septentrionales d'un bout de l'Europe à l'autre ; celles des Gaulois & des Cimmériens dans des siècles plus éloignés ; celles des Scythes en Asie, donnent droit de soupçonner des migrations semblables, dont les dates trop reculées seront restées inconnues, parce qu'il n'y avoit point alors de nations policées pour en conserver la mémoire, & par conséquent le mélange de toutes les nations de l'Europe & de leurs langues, qui a dû en résulter. [...] *Allactare, traire le lait*, composé de l'*ab* privatif & de la racine *lact, lait* ; *mulgeo & mulceo* en latin, se rapportent manifestement à la racine *milk* ou *mulk*, qui signifie *lait* dans toutes les langues du Nord ; cependant cette racine n'existe seule ni

Dans le domaine strictement toponymique, l'encyclopédiste pose un certain nombre de préceptes méthodologiques tirés du cas *dunum* :

Comme l'examen attentif de la chose dont on veut expliquer le nom, de ses qualités, soit absolues, soit relatives, est une des plus riches sources de l'invention ; il est aussi un des moyens les plus sûrs pour juger certaines *étymologies* : comment fera-t-on venir le nom d'une ville, d'un mot qui signifie *pont*, s'il n'y a point de rivière ? M. Freret a employé ce moyen avec le plus grand succès dans sa dissertation sur l'*étymologie* de la terminaison celtique *dunum*, où il réfute l'opinion commune qui fait venir cette terminaison d'un prétendu mot celtique & tudesque, qu'on veut qui signifie *montagne*. Il produit une longue énumération des lieux, dont le nom ancien se terminoit ainsi : *Tours* s'appelloit autrefois *Caesarodunum* ; *Leyde*, *Lugdunum Batavorum* ; *Tours* & *Leyde* sont situés dans des plaines. Plusieurs lieux se sont appelés *Uxellodunum*, & *uxel* signifioit aussi *montagne* ; ce seroit un pléonasme. Le mot de *Noviodunum*, aussi très-commun, se trouve donné à des lieux situés dans des vallées ; ce seroit une contradiction.

Il introduit en particulier une rupture épistémique incontestable en démentant les explications éponymiques consciencieusement relayées depuis l'Antiquité :

Les Anciens expliquoient presque toujours les noms des villes par le nom de leur fondateur ; mais cette façon de nommer les villes est-elle réellement bien commune ? & beaucoup de villes ont-elles eu un fondateur ? N'est-il pas arrivé quelquefois qu'on ait imaginé le fondateur & son nom d'après le nom de la ville, pour remplir le vuide que l'Histoire laisse toujours dans les premiers tems d'un peuple ?

On peut dire qu'à cette date, et ce n'est pas le moindre apport de l'émulation intellectuelle des Lumières, l'étude du langage, et singulièrement l'onomastique, sont sorties du domaine de la croyance et du mythe pour entrer dans une phase nouvelle, non pas scientifique, certes, mais rationaliste. Une figure essentielle, peut-être l'incarnation même de ce mouvement, est celle de **Charles de Brosses**, dit le Président (1709-1777). Juriste brillant, conseiller, président puis Premier Président du Parlement de Bourgogne, membre associé de l'Académie des Inscriptions en 1750, cet érudit, ami de Buffon, cultiva les lettres et occupa trente années de sa vie à composer une *Histoire de la République Romaine dans le cours du VII^e siècle* (1777). Il fut aussi grammairien et composa en 1765 un *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, longtemps tenu pour le plus important de

en grec ni en latin. Les mots *styern*, suéd. *star*, ang. *astér*, gr. *stella*, latin, ne sont-ils pas évidemment la même racine, ainsi que le mot *luna*, la lune, d'où *mensis* en latin : & les mots *moon*, ang. *maan*, dan. *mond*, allem. ? Des *étymologies* si bien vérifiées, m'indiquent des rapports étonnans entre les langues polies des Grecs & des Romains, & les langues grossières des peuples du Nord ».

ses écrits et dont le titre est à lui seul tout un programme. Tout en y développant une théorie onomatopéique de la racine, il pressent la notion d'arbitraire du signe, reconnaît dans la philologie la base de l'histoire de la langue et dégage des principes pour l'étude étymologique : nécessité des relevés exhaustifs, travail de comparaison, prise en compte des changements phonétiques et de l'évolution sémantique (métaphore, métonymie). Une grande partie de sa réflexion est consacrée à la toponymie, qu'il met au premier plan de la recherche linguistique :

Dans un des chapitres précédents, j'ai indiqué par quelles méthodes on pourroit retrouver en partie les langues perdues. Mais rien ne fourniroit tant de mots que le recueil des noms géographiques d'un pays, si on parvenait à démêler leur signification. C'est là surtout qu'ils se sont matériellement conservés comme en dépôt, en même temps que leur force significative est tombée dans l'oubli. Le principal vocabulaire actuel d'une langue abolie, c'est la table géographique des noms de lieux. Il est certain en effet qu'il n'y a pas un nom de lieu, considérable ou non (car aux champs les moindres pièces de terre ont leur nom particulier) qui n'ait eu sa signification propre dans la langue du pays. Plusieurs sont encore intelligibles. Un plus grand nombre ne le sont plus. Leibniz a dit avec vérité (*Miscellan. Berol. j. 1.*) qu'autant nous voyons de noms de contrées, peuples, villes, rivières, champs, prés, bois, montagne, etc. (*ajoutons* : et de personnes) dont la signification ne nous est pas connue, autant nous pouvons assurer que nous avons perdu de mots dans l'ancienne langue du pays.

Dans le sillage de Fréret, Turgot et du Président de Brosses, nous trouvons **Pierre-Nicolas Bonamy** (1694-1770), historiographe de la ville de Paris et commissaire du trésor des chartes. Dans ses opuscules « Sur la langue des *Serments de Strasbourg* » et sur « *Les Causes de la cessation de la langue tudesque en France* », publiés dans les *Mémoires de Littérature tirés des Registres de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* (1756), il entreprend sur des bases nouvelles de déterminer la part respective du latin, du celtique et du germanique dans la langue française. Il est le premier, semble-t-il, à entrevoir l'idée d'un latin vulgaire (appelé tour à tour *lingua rustica, vulgaris, militia, provincialis* et *sermo usualis*) d'où seraient sorties les langues romanes. Les données toponymiques occupent une place non négligeable dans sa réflexion.

Mais à côté de ces louables efforts vers la clarté fleurissent des théories beaucoup plus hasardeuses, alimentées par la vogue du celticisme venu de Grande-Bretagne. Les *Mémoires sur la langue celtique* de J.-B. Bullet (1754) inaugurent une pratique étymologique, appelée à un grand succès, consistant à décomposer les toponymes en syllabes pour y retrouver des « radicaux celtiques » disparus.

Vers 1770, cependant, la recherche onomastique connaît à nouveau l'essoufflement ; tout semble alors avoir été dit et les résultats obtenus, pour n'être pas encore appuyés sur une

formalisation rigoureuse, apparaissent décevants. On connaît le mépris des mondains de ce temps pour l'étymologie, qui faisait dire à Voltaire : « C'est une science où les voyelles ne sont rien, et les consonnes fort peu de chose ».

Tout au plus peut-on citer le *Dictionnaire hydrographique de la France ou nomenclature des fleuves, rivières, ruisseaux et canaux* (1787), vaste inventaire dû à M.-A. Moithey (1732-1810). On fera une place particulière à **Théophile-Malo de La Tour d'Auvergne** (1743-1800), dont les *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons pour servir à l'histoire de ce peuple* (1792), passées inaperçues, constituent le premier essai de toponymie bretonne.

Avec le dix-neuvième siècle commence une ère nouvelle pour la connaissance du langage, dont les contemporains n'ont eu, à l'évidence, que très vaguement conscience. La recherche sur les origines de la langue n'avait été jusqu'alors le fait que d'une poignée de clercs ou d'érudits affiliés aux sociétés royales. En dehors d'un cercle extrêmement restreint d'esprits curieux ou visionnaires, les débats de l'Académie des Inscriptions sur les antiquités celtiques n'intéressaient, pour ainsi dire, personne : en matière de langue, le poids du Classicisme, de la pensée cartésienne et du purisme malherbien, le rejet du *gothique* et du vulgaire interdisaient aux lettrés de détourner leur intérêt du grec et du latin classiques, conçus comme des entités créées et inaltérables. Qui, à part peut-être le « savant Fréret », se souciait du nom de Quimper-Corentin ? Surtout, la prépondérance de l'écrit, l'incapacité à voir la langue derrière le texte, le phonème derrière la lettre, paralysaient d'avance tout progrès décisif.

Mais dès les premières années du nouveau siècle, le développement du culte national, legs de la Révolution, en même temps que le Romantisme naissant et son apologie du *Volksggeist*, bouleverse la sensibilité des artistes comme celle du monde savant. Au chapitre onomastique, il est à peine utile de rappeler quel empressement les hommes de quatre-vingt neuf, et plus encore ceux de l'An II, mirent à débaptiser et à renommer non seulement les unités administratives du pays, mais aussi des villes de première importance et jusqu'aux localités les plus reculées dont la dénomination pouvait en quelque mesure évoquer le passé féodal. Les luttes politiques, les changements de régime et l'épopée impériale suscitent une relecture permanente de l'histoire et une réinterprétation fébrile de l'identité de la France. La quête de l'origine de la Nation se double, nécessairement, de celle des origines de la langue nationale. Parallèlement, la découverte du sanskrit, popularisée par Schlegel en 1808, va jeter les bases de la grammaire comparée et de la science linguistique.

C'est dans ce contexte intellectuel qu'est fondée, en 1804, l'*Académie celtique*. Née dans un climat de celticisme – voire de celtomanie – lié à l'ossianisme ambiant et spécialisée initialement dans la recherche des origines gauloises du français, elle devient en 1813 la *Société des Antiquaires de France*, vouée, comme l'indique son nom, à l'étude des antiquités nationales. La toponymie occupe une place de choix dans les travaux de ses membres : citons, entre autres titres révélateurs, les « Questions sur les origines étymologiques des mots et des choses, des lieux et des personnes » de Johanneau, publiés dans les *Mémoires de l'Académie Celtique* en 1807, ou encore l'exposé « Des Noms propres » de Mangourit et le « Petit vocabulaire des noms propres expliqués par les anciens mots recueillis par M. Lacombe et par la langue celtique » du même Mangourit, parus en 1808 et 1809 dans la même série. Mais de telles publications se trouvent en fait, parmi cent autres, noyées au milieu d'un surgissement considérable d'opuscules, mémoires, traités et thèses touchant, de près ou de loin, à la géographie et à l'histoire de la langue qui inondent non seulement la France, mais plus généralement l'Europe occidentale entre 1805 et 1830 – rappelons que c'est en 1826 qu'apparaît le mot *linguistique*. L'étude des noms de lieux français participe donc d'une dynamique pré- ou proto-scientifique d'où naîtront bientôt les différentes 'disciplines' linguistiques reconnues dans leur spécificité – dynamique de fond, gestation lente et incertaine, dont les conséquences sont plus faciles à saisir que le déroulement interne :

Il n'est certainement pas indifférent que l'évolution perceptible en France s'insère dans un mouvement d'ensemble plus général qui affecte simultanément l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suisse et l'Italie, c'est-à-dire les nations qui se trouvent alors à la pointe du développement de la recherche en linguistique historique. Il est aussi très significatif qu'en France même l'émergence de la dialectologie et la reconnaissance de la légitimité des patois et dialectes soient concomitantes de la naissance de la phonétique et de la sémantique. On glissera ainsi, progressivement, d'une philologie du texte et du mot écrits à une philologie du discours et du mot oral. Or c'est là bien souvent ce que recherchent les amateurs d'antiquité pour justifier un nom de lieu ou de personne...¹³

Une bibliographie complète des travaux de philologie romane, de dialectologie, d'histoire de la langue et d'onomastique produits dans ce quart de siècle occuperait plusieurs volumes. Posons, pour fixer les idées, quelques jalons chronologiques limités à la France :

1807 : début de l'enquête en vue des *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*
(« parabole de l'Enfant prodigue ») par Coquebert de Monbret [achèvement vers 1830].

¹³ « L'onomastique avant l'onomastique : toponomastique, anthroponymie, toponymie & philologie dans la France du XIXe siècle », communication à la Société Française d'Onomastique, 2003.

1809 : Champollion-Figeac, *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France et en particulier sur ceux du département de l'Isère*

1812 : G. Henry, *Histoire de la langue française*, Paris.

1816-1821 : Raynouard, *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine avec la langue des troubadours. Choix des poésies originales des troubadours.*

1818 : Peignot, *Mélanges littéraires, philologiques et bibliographiques, contenant des recherches sur l'étymologie des noms propres.*

1819 : Rochemont, *Essai d'un glossaire occitanien* [Toulouse].

1820 : F. Gaudy, *Glossaire genevois* [Genève].

1821 : Coquebert de Monbret présente à la *Société Royale des Antiquaires de France* une carte délimitant les jargons ou patois [*sic*] parlés dans le pays.

1824 : Salverte, *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux considérés principalement dans leurs rapports avec la civilisation*, Paris.

Th. Ravinet, *Dictionnaire hydrographique de la France*, Paris.

1828 : G. Fallot, *Recherches sur les patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace* [Paris].

Certes, la production française de cette période paraît relativement modeste et surtout terriblement amateuriste au regard de la révolution scientifique qui est en train de s'accomplir en Allemagne : diffusion des thèses de Rask (1814), fondation de la grammaire comparée par Bopp (1816)... Il est de fait que les travaux des philologues, des dialectologues et des onomasticiens français se tiennent à l'écart des avancées essentielles de la science du langage – ils le resteront très longtemps.

Il paraît cependant excessif et réducteur de parler du « silence paradoxal de la science française » (Mounin) à cette époque. Si les grammairiens de notre pays ne se risquent guère sur les sentiers vertigineux de l'indoeuropéanisme naissant, s'ils refusent encore de se convertir en linguistes, la production philologique et paraphilologique des années 1810 à 1830 est loin d'être nulle et sans valeur ; elle connaît même un développement exponentiel. Le contexte politique et la sensibilité esthétique d'alors n'y sont pas étrangers : la monarchie restaurée encourage les recherches historiques sur le passé royal de la France et de ses provinces en même temps que le Romantisme triomphant exalte le troubadourisme et le goût pour le Moyen Age sous tous ses aspects. L'École royale des Chartes, déjà envisagée par Napoléon, est créée par une ordonnance de Louis XVIII du 22 février 1821. Le but de la nouvelle institution est de former des jeunes gens capables d'organiser les dépôts de documents issus des confiscations révolutionnaires et de renouveler l'histoire nationale, leur formation étant sanctionnée par le titre d'archiviste paléographe, créé en 1829. Ses élèves formeront l'avant-garde de la recherche philologique et seront, pendant un siècle, les

principaux représentants et praticiens 'sérieux' de la toponymie en France. La contribution majeure et indispensable des chartistes à l'étude des noms de lieux est avant tout l'édition des polyptyques et des cartulaires : *Aganon vetus* de Chartres par Hérisson (1834), cartulaire de la ville de Reims par L. Paris (1837), cartulaire d'Auchy-les-Hesdin par Morand (1838), cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres par Guérard (1840), également éditeur du polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1844).

Parallèlement, le pays connaît depuis l'Empire le fleurissement des sociétés savantes de province : Société libre d'émulation de Rouen (1804), Société d'émulation et d'agriculture du département de l'Ain (1805), Société d'émulation de la ville de Cambrai (1806), Société d'émulation des Hautes-Alpes (1807), Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure (1808), Société d'émulation de Colmar (1811), Société académique de Nancy (1814), Société philologique et de l'Académie des sciences et arts du Nord (1817), Société d'émulation du département du Jura (1819), Société des antiquaires de Normandie (1824), Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe (1826)... Au côté de réflexions d'ordre littéraire, historique ou archéologique, l'onomastique locale va occuper, surtout à partir des années 1830, une place grandissante dans les travaux de ces sociétés ; la table des matières d'un seul volume de leurs *Mémoires*, quelle que soit la région, comporte plusieurs titres toponymiques. Dans le champ de la toponymie 'générale' de la France, citons, entre autres exemples : B. Guérard, « Provinces et pays de la France » ; C. Mourain de Sourdeval, « Mémoire sur les noms propres français » (1837) ; C. Leber « Remarques sur l'étymologie des noms français des provinces, villes, bourgs et autres lieux » ; « Sur un ancien vocabulaire des villes de France, trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque Séguier » ; M. de Sallo, « Des noms et surnoms » (1838). Devant le foisonnement des travaux de valeur très inégale, on assiste en 1834 à la création des 'Comités Guizot' destinés à fédérer toutes les recherches philologiques et chargés de se réunir « au moins une fois tous les quinze jours ».

Il est très frappant de constater que le schéma à double niveau dans lequel s'insèrent, dès cette époque, les études de toponymie française – un niveau national et professionnel, exclusivement organisé par l'institution chartiste et tourné vers la philologie, et un niveau local et 'amateuriste', représenté par les publications régionalistes – perdurera de manière presque incontestée jusqu'à nos jours.

C'est justement à un membre de la Société d'agriculture de l'Eure et de la Société des antiquaires de Normandie, l'archéologue et historien **Auguste Le Prevost** (1787-1859), que l'on doit la publication, en 1839, du tout premier ouvrage d'un genre appelé à croître et prospérer : le *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*. Il s'agit du

premier répertoire toponymique départemental à visée exhaustive, donnant les « anciens noms » recueillis dans les chartes et la cartographie, avec leur équivalent moderne en regard. Il est imité, quelques années plus tard, par le Manceau Thomas Cauvin, dont la *Géographie ancienne du diocèse du Mans* (1845) répertorie les noms de lieux des départements de la Mayenne et de la Sarthe.

La mode est alors à la géographie historique et aux grands répertoires : on voit se succéder, dans les années suivantes et à intervalles rapprochés, le *Dictionnaire géographique, historique, industriel et commercial de toutes les communes de France* de Girault de Saint-Fargeau (1846), le *Répertoire des trente-sept mille communes de France* de Sauret et Raffy (1853), le *Dictionnaire général des villes, bourgs, villages, hameaux et fermes de la France* de Duclos (1857). Tous ces ouvrages vont dans le même sens. L'idée d'une vaste synthèse toponymique nationale, qui permettrait d'accéder aux noms anciens et modernes de toutes les localités de la France, est dans l'air – au moment précis où le néologisme *toponymique* se répand dans la littérature.

C'est en 1858, par ordre du Ministre de l'Instruction publique Gustave Rouland et sous l'impulsion de Victor de Persigny (1808-1872), ancien Ministre de l'Intérieur et fondateur de la Société Archéologique du Forez (la *Diana*), qu'est instituée une « Commission chargée d'étudier le plan d'un Dictionnaire géographique de la France ancienne et moderne ». La charge d'élaborer ce plan est confiée à l'archiviste **Léopold Delisle** (1826-1910), directeur de la Bibliothèque de l'École des Chartes. Le rapport qu'il remet à la Commission est l'acte de naissance du *Dictionnaire topographique de la France, comprenant les noms de lieu anciens et modernes* : il préconise une publication département par département, la mise en place d'un réseau de rédacteurs départementaux recrutés parmi les chartistes et une périodicité régulière et rapprochée pour la parution des volumes. On sait que, sur ce dernier point, le plan initial ne sera guère suivi d'effet. Le rythme de parution des *Dictionnaires* est pourtant, pendant toute la durée du Second Empire, assez rapide : le premier *Dictionnaire topographique départemental*, celui de l'Eure-et-Loir, dû à l'archiviste Lucien Merlet, paraît en 1861, les deux suivants (Meurthe et Yonne) en 1862 ; les Basses-Pyrénées viendront en 1863, l'Hérault et la Nièvre en 1865, le Haut-Rhin en 1868. À côté de cette collection officielle paraissent divers travaux conçus dans le même esprit, notamment *Les Noms anciens de lieux du département de la Dordogne* de Gourgues (1861) le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire)* par J. Guillemin (1866) et le dictionnaire

topographique de la Somme de J. Garnier publié de 1867 à 1878 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

Il faut bien reconnaître que la rapidité d'exécution de ces premiers volumes est inversement proportionnelle à leur qualité intrinsèque. Le dictionnaire de l'Eure-et-Loir et les suivants sont encore très pauvres en attestations anciennes et en indications historiques précises. Le *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent classés par département* d'Alphonse Rousset (1853-1858) – dont ne paraîtront que les volumes consacrés au Jura – est un monument d'historiographie locale romancée selon le goût romantique. Les étymologies celtomanes y pullulent ; sous chaque entrée sont énumérées de nombreuses formes anciennes... sans la moindre datation. D'une manière générale, les identifications toponymiques proposées par tous ces ouvrages, quand elles ne sont pas évidentes, sont souvent fragiles et doivent être examinées avec circonspection.

Quoi qu'il en soit, on voit se mettre en place, vers 1860, les conditions nécessaires à l'émergence de la toponymie française non plus comme l'occupation intermittente de quelques érudits locaux, mais comme une recherche historique à part entière, digne d'être menée par des spécialistes et officialisée par la reconnaissance des autorités publiques. Cette mutation a été permise, dans une large mesure, par le travail accompli par les philologues, en particulier dans le cadre de l'enseignement de l'École des Chartes. C'est donc très naturellement que ces mêmes philologues vont, à partir de cette époque, occuper le devant de la scène toponymique.

Chapitre 2.

Le temps des philologues (1860-1926)

La publication des premiers dictionnaires topographiques et d'un nombre croissant de textes documentaires anciens a rendu possible une recherche étymologique fondée sur des sources précises et non plus sur la seule intuition ou l'imagination des auteurs. Après l'étape des grands répertoires vient celle des interprétations sérieuses.

La première tentative dans ce sens qu'ait retenu l'historiographie est celle d'un professeur de géographie, **Antoine Houzé**, auteur en 1864 d'une *Étude sur la signification des noms de*

lieu en France. Cet ouvrage de 140 pages, bien qu'il témoigne d'une information linguistique assez rudimentaire, tente de mettre sur pied une méthode fondée sur l'analyse attentive des séries toponymiques. Longnon écrira à son propos : « L'auteur de ce livre étudie quelques séries de vocables topographiques, en prenant pour point de départ l'explication d'un nom de lieu déterminé ; possédant à fond les travaux de Valois et de Lebeuf, et doué d'un grand bon sens, il arrive à des résultats étonnants pour le temps où il écrivait ». Houzé produira dans les années suivantes une collection d'article intitulée « Études sur quelques noms de lieux », ainsi qu'un travail sur les « Noms de localités dérivés du latin *Fabrica* ».

À cette époque commencent à pénétrer en France les nouvelles conceptions linguistiques nées des travaux de Schleicher, pour l'indoeuropéistique, ou de Diez et Schuchardt, pour la romanistique : les notions de loi phonétique et de correspondance régulière sont répandues notamment par les écrits d'Auguste Brachet (1845-1898), dont la *Grammaire historique de la langue française* (1867) signe la mort de la philologie impressionniste. La fondation de la *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, en 1867, va dans le même sens.

C'est justement en 1867 que paraît l'ouvrage de **Jules Quicherat** (1814-1882), *De la formation française des anciens noms de lieu, traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieu fournis par divers documents*. L'auteur, directeur de l'École des Chartes, est un esprit particulièrement éclectique ; tour à tour paléographe, historien, archéologue et numismate, son œuvre embrasse la connaissance du Moyen Age sous tous ses aspects. Il doit surtout à sa formation de philologue de porter une attention scrupuleuse à la documentation textuelle, ce dont témoigne l'intitulé de son livre. Dans ce dernier, il s'efforce de poser les bases de l'évolution phonétique des formes, pour éviter au praticien les erreurs et les fantaisies interprétatives, jusqu'alors monnaie courante. Sa démarche est toute entière celle d'un chartiste, c'est-à-dire principalement d'un éditeur de textes anciens dont la préoccupation est la juste identification des formes, comme l'indique la formulation, quelque peu ambiguë, du titre : « formation française » – c'est-à-dire évolution des formes en français –, « des anciens noms de lieu » – c'est-à-dire ceux qui se présentent dans les textes du passé –, « traité pratique » – la toponymie n'est qu'une technique auxiliaire de la philologie.

De tout ce qui précède, – écrit Quicherat – il résulte qu'amener un nom de lieu ou de rivière de la forme latine à la forme française est une opération qui doit se faire avec l'oreille plutôt qu'avec les yeux. La méthode consiste à essayer la prononciation que suggère l'accentuation présumable du mot, en supposant tous les accidents possibles entre la première syllabe et la syllabe accentuée. De cette façon on créera un ou plusieurs types successifs don on fera l'épreuve en recourant (le pays où doit se trouver le lieu étant connu), soit aux répertoires géographiques, soit aux cartes très détaillées.

Le dessein est clair : il s'agit avant tout d'aider les éditeurs de cartulaires à réaliser correctement leur glossaire des noms propres, en les avertissant des « accidents » à la suite desquels les toponymes latins sont devenus des toponymes français.

Les mêmes accidents par lesquels ont passé les noms de lieu ont pour la plupart affecté pareillement les noms de rivière. Il suffira de l'établir par des exemples.

Simple changement d'une voyelle ou d'une consonne.

Rhenus, le Rhin ; *Crosa*, la Creuse ; *Murtha*, la Meurthe.

Olna, l'Orne ; *Wardo*, le Gardon ou Gard ; *Sera*, la Cère, affluent de la Dordogne.

Changement simultané d'une voyelle et d'une ou de deux consonnes.

Anger, l'Indre (sur quoi a été faite postérieurement la forme *Andria*) ; *Bedonia*, la Boulogne, affluent du lac de Grandlieu (Loire-Inférieure) ; *Conus*, la Queugne, affluent du Cher (Allier) ; *Dordonia*, la Dordogne ; *Itta*, l'Epte, affluent de la Seine ; *Oronna*, l'Aronde, affluent de l'Oise ; *Urbia*, l'Orge, affluent de la Seine.

Métathèse.

Simple :

Arva, l'Avre, affluent de l'Eure ; *Suppia*, la Suippe, affluent de la Marne.

Ou compliquée par un autre accident qu'elle a produit :

Atax, *Atace*, l'Aude, en passant par les formes romanes *Azete*, *Azte*, *Adte* ; *Crientone*, le Crinchon, à Arras, dont la forme française répond au latin *Crentione*.

La maladresse du discours étymologique fait évidemment sourire : des faits purement graphiques (*Sera* > *Cère*, *Itta* > *Epte*) sont mis sur le même plan que les faits phonétiques, les formes du latin classique (*Rhenus*) ne sont pas distinguées des néolatinisations médiévales (*Conus*), des cacographies (*Crientone* pour *Crentione*) sont prises pour des formes authentiques, les évolutions dialectales régulières (*Crentiône* > pic. *Crinchon*) sont traitées comme des « accidents » etc. Il n'empêche qu'un tel discours est en net progrès par rapport à ses devanciers, justement par la prise en considération des phénomènes d'évolution phonétique : on compare des formes, on cherche des régularités, « on ne se contente plus, comme le faisait Bullet il y a un siècle et demi, de dépecer les noms de lieu en autant de morceaux qu'ils ont de syllabes – sans paraître se douter des altérations, parfois si graves, qu'ils ont subies au cours des siècles – et, ce dépècement opéré, de chercher la signification de chacune de ces parties du nom dans un prétendu langage celtique ». En fait de signification, Quicherat manifeste un total désintérêt pour l'aspect sémantique de l'étymologie. On en conçoit facilement la raison : l'éditeur d'un texte n'est censé se consacrer

qu'à la forme signifiante des noms à identifier ; le signifié ne le concerne pas. Une chose est sûre : à partir de Quicherat, l'hymen de la toponymie et de la philologie est consommé.

C'est dans un contexte d'évolution rapide et de spécialisation croissante des disciplines liées à la littérature et à l'histoire qu'est en fondée en 1868 l'École Pratique des Hautes Études, dont la IV^e section, celle des Sciences historiques et philologiques, va devenir le foyer et la scène principale du développement de la philologie et de la linguistique françaises – et, conséquemment, de la toponymie française. Au cours des années 1870, sous l'influence bénéfique des deux figures tutélaires de l'enseignement philologique en France, Paul Meyer et Gaston Paris, la philologie romane et la linguistique historico-comparative en général connaissent un changement de perspective sans précédent. À l'étranger, les découvertes fondamentales d'Ascoli (sur les 'gutturales' en indo-européen, 1870 ; sur les frontières linguistiques en galloroman et le francoprovençal, 1873) et des Néogrammairiens (*Wellentheorie* de Johannes Schmidt, 1875 ; caractère absolu des lois phonétiques par Leskien, 1876) orientent la recherche dans deux directions essentielles. D'une part, la régularité des changements diachroniques, c'est-à-dire les lois phonétiques, ne sont plus conçues comme une commodité de langage ou une hypothèses de travail séduisante, mais comme la *conditio sine qua non* de l'étude historique de la langue. Celle-ci n'est désormais plus concevable sans une rigoureuse formalisation des faits phonologiques, morphologiques et autres ; la phonétique historique est née. D'autre part, la documentation dialectale étant désormais à disposition, la variation géographique est prise en compte comme une dimension essentielle de la langue et, qui plus est, comme le témoignage présent de phénomènes qui ont eu lieu dans le passé – on dira plus tard que la diatopie illustre la diachronie. Enfin, un regard nouveau est porté sur l'édition scientifique des textes : la vénération lachmannienne de l'*Urtext* fait place à un intérêt renouvelé pour le manuscrit singulier.

Mais, à côté de la science, il y a la vulgarisation : écho des récentes évolutions de la linguistique ou contrecoup de la vogue régionaliste, les questions étymologiques et onomastiques bénéficient alors de l'intérêt croissant du public cultivé, particulièrement dans les milieux provinciaux. Misant sur cet engouement, érudits autodidactes, archivistes locaux, félibres patentés et autres amateurs de pittoresque s'improvisent toponymistes. Ainsi voit-on voir fleurir au cours de cette décennie un nombre imposant de monographies, d'articles et de brochures consacrés aux noms propres, de valeur fort inégale, tantôt d'intérêt strictement anecdotique, tantôt à prétention généraliste : Bourdonné, *Origine des noms propres* (1868), *Nos noms propres* (1877), Mowat, « De la déformation dans les noms propres » (1868),

Conny, *Recherches sur les noms propres* (1869), Le Héricher, *Glossaire étymologique des noms propres de France et d'Angleterre* (1870), « Les Scandinaves en Normandie » (1877)... L'un de ces travaux, dû à un inspecteur de l'Instruction Publique devenu archiviste à la Bibliothèque Mazarine, connaîtra un certain succès de librairie : *Origine et formation des noms de lieu* d'**Hippolyte Cocheris** (1829-1882) paraît en 1874 et sera réimprimé deux fois – ce livre fait d'ailleurs suite à une *Origine et formation de la langue française*, dix fois rééditée. Auguste Longnon dira à son sujet : « Cet ouvrage a pour auteur un érudit auquel on doit d'estimables travaux ; mais, apparemment plus complet et plus méthodique que les livres mentionnés précédemment, il doit être consulté avec une grande méfiance pour tout ce qui appartient en propre à son auteur ». Lequel auteur s'était déjà signalé par la réédition, « annotée et continuée jusqu'à nos jours », de l'*Histoire de Paris* de l'abbé Lebeuf, par une biographie de ce dernier ainsi qu'un *Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise*.¹⁴

Tous ces essais manifestent un important retard sur les concepts et les méthodes alors en cours d'élaboration dans la philologie et la linguistique universitaires. Le titre de l'un d'entre eux, dû à Louis Damourette, résume l'état et les préoccupations de la recherche toponymique dans les sociétés savantes à cette époque : « Pourrait-on d'après l'étymologie des noms des diverses localités, indiquer celles dont l'origine remonte aux époques celtique, gallo-romaine, ou franque ? » (1873). On voit que les questions importantes commencent tout juste à être posées... mais on n'a finalement guère avancé depuis le Président des Brosses, c'est-à-dire depuis un siècle. La toponymie reste à l'écart de la rupture épistémologique de 1870.

Un auteur, cependant, va amorcer le saut qualitatif attendu. **Henri d'Arbois de Jubainville** (1827-1910), fondateur des études celtiques en France, peut être également regardé comme l'initiateur des études de toponymie française. Juriste et chartiste de formation, directeur des archives de l'Aube, son intérêt le porte tout d'abord vers les sciences historiques : géographie historique (*Quelques pagi de la première Belgique, d'après les diplômes de l'abbaye de Gorze*, 1852 ; *Des Limites méridionales du pagus Meldicus*, 1867),

¹⁴ Au chapitre de l'onomastique littéraire, rappelons que c'est principalement à Cocheris que Marcel Proust empruntera les étymologies normandes placées dans la bouche du pédant professeur Brichot. L'auteur de la *Recherche* puise également dans les travaux de Quicherat et de Le Héricher. Sur les étymologies toponymiques proustiennes et leurs sources, on pourra consulter la notice d'A. Compagnon in : *À la recherche du temps perdu*, t. III, éd. Tadié, Paris, Gallimard, 1988, 1185-1261, notamment p. 1245. Cf. également A. Ferré, *Géographie de Marcel Proust*, Paris, 1939 ; J. Nathan, « Marcel Proust et Jules Quicherat », *Cahiers de lexicologie* 23 (1973), 118-120.

histoire du droit (*Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des coutumes*, 1852), archéologie (*Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, 1858), sigillographie (*Essai sur les sceaux des comtes et comtesses de Champagne*, 1856), histoire locale (*Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne, 1077-1284*, 1859), entre autres. Sa monumentale *Histoire des ducs et des comtes de Champagne* en sept volumes (1859-1867) lui demandera dix années de travail. C'est justement par l'histoire qu'il est conduit à s'intéresser de plus en plus près aux questions linguistiques ; ami de G. Paris, P. Meyer et P.-J. Rousselot, il publie à partir de 1872, dans la toute jeune *Romania*, une série d'articles touchant notamment à la phonétique de l'ancien français : « La langue franque, le vieux haut-allemand et la langue française », « La phonétique latine de l'époque mérovingienne et la phonétique française du XI^e siècle dans le Saint Alexis » (1872), « La versification irlandaise et la versification romane » (1880). Spécialiste de l'ancien irlandais, il deviendra en 1882 le premier titulaire de la chaire de langue et littérature celtiques au Collège de France. Rien d'étonnant, donc, à ce que cet élève et digne héritier de Quicherat, cet esprit encyclopédique (sa bibliographie compte 250 monographies) en soit venu à s'occuper de toponymie. En bon chartiste, d'Arbois de Jubainville avait naturellement été confronté à des questions d'identification toponymique dans les documents historiques de la Champagne.

Ce n'est pourtant pas sous cet angle qu'il aborde l'étude des noms de lieux, mais dans un livre consacré à l'histoire antique et à la préhistoire de l'Ancien Monde : *Les Premiers Habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'Antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique*, paru en 1877, réédité en 1889-1894. Il s'agit d'un ouvrage sans précédent, résolument novateur, tant par le point de vue que par la méthodologie adoptés. Le but de l'auteur n'est rien de moins que de livrer une synthèse totale des connaissances scientifiques les plus actuelles sur les occupants successifs du continent européen ; son résultat, une somme de près d'un millier de pages. Sa méthode consiste à confronter systématiquement les données des Anciens (poètes, prosateurs, géographes) depuis Homère avec les indices fournis « par les recherches les plus récentes de la linguistique », c'est-à-dire, en l'occurrence, par la grammaire comparée indo-européenne appliquée à l'analyse des noms de peuples et des noms de lieux. En dépit de conceptions parfois périmées, les résultats obtenus par Jubainville sont étayés par des analyses rigoureuses et une information scientifique très sûre. On sous-estime d'ailleurs généralement l'influence qu'a exercé cet ouvrage magistral sur les recherches postérieures : sur bien des points, et peut-être sur l'essentiel – l'origine de l'hydronymie européenne, les rapports entre Ibères et Basques, l'appartenance linguistique des « Ligures »,

l'origine ethnique du peuplement étrusque, les vagues d'« invasions » indo-européennes et celtiques etc. –, la *doxa* française du XX^e siècle prend directement sa source dans *Les Premiers Habitants de l'Europe* (au moins jusqu'à Leroux/Guyonvarc'h 1979 chez les historiens ; chez les toponymistes, jusqu'aujourd'hui).

Le paragraphe consacré au nom du Rhône, au chapitre « Les Ligures », offre un parfait exemple de la méthode jubainvillienne :

Rhodanos est un mot antérieur aux Gaulois, *Rhodanos* est ligure. On pourrait supposer que ce mot appartient à une langue plus ancienne dont le nom nous est inconnu et de laquelle il est passé aux Ligures. Mais *Rhodanos* dérive d'une racine ROT ou ROD par mutation du *t* en *d*, qui se trouve aussi dans *Rodumna*, nom antique de la ville de Roanne, département de la Loire, et *Rodumna* est un mot certainement ligure et indo-européen, comme nous le montrerons au § 16 ; *Rhodanus* ne diffère de *Rodumna* que par le suffixe, or, le suffixe *-ano-* de *Rhodanus* est indo-européen et ligure comme on va le voir dans notre étude sur le mot *Sequ-ana*, p. 130-133.

Non seulement le nom du *Rhodanos* de Gaule était connu dans le monde grec au siècle qui a précédé l'arrivée des Gaulois dans le bassin méridional de ce fleuve, probablement même deux siècles avant cette arrivée, mais ce nom existe dans une partie de l'Europe, où jamais les Gaulois n'ont pénétré. Il y a en Corse un fleuve *Rhotanos*, aujourd'hui le Tavignano. La dentale, sourde dans *Rhotanos*, est sonore dans *Rhodanos*. Cette différence s'explique par une étymologie populaire grecque. Le peuple aurait considéré le nom du grand fleuve comme un dérivé du nom grec de la rose, *πόδιον* ; en tout cas, le changement de la sourde en sonore entre deux voyelles, est un phénomène des plus fréquents.

Le nom du fleuve de Corse est ligure. Nous avons relevé en Corse vingt noms de lieu terminés par le suffixe ligure *-asco- -asca-*, dont douze au nord du Tavignano, c'est-à-dire du *Rhotanos* antique, et huit au sud de la même rivière, or jamais les Gaulois ne se sont établis en Corse.

Chose curieuse, le Rhône n'est pas en Gaule le seul cours d'eau qui ait porté le nom de *Rhodanos*, ou, avec une orthographe latine qui a échappé à l'influence grecque, *Rodanus*. Outre le grand fleuve qui se jette dans la Méditerranée, il y a sur le continent européen au moins quatre *Rhodanos* ou *Rodanus*, trois en Gaule et un dans l'Italie du nord. [...]

Rhotanos, plus tard *Rhodanus*, pourrait venir de la forme secondaire ROT, d'une racine indo-européenne RET d'où le verbe irlandais *rethim* 'je cours', en gallois *redaf*, en breton *redann*, et le sanscrit *rātha-s* 'char de guerre' = **rěto-s* ; la forme ROT de cette racine se reconnaît dans le latin *rōta* 'roue', littéralement 'celle qui court'. *Rhōtānos*, nom de fleuve, signifierait 'celui qui court'. On dit en français 'un cours d'eau', et dans ce composé syntactique le mot 'cours' provient de la même racine que le verbe 'courir'. Le breton *red* = **rěto-s* s'emploie aussi en parlant de 'cours' d'eau.

Quant au suffixe qui termine le mot *Rhotanos*, il est la forme masculine du suffixe neutre qui termine le grec *τύμπανο-ν*, 'tambour'. L'adjectif *ἄγανος* 'cassant' d'*ἄγ-νυ-μι* 'je brise', offre aussi

le même suffixe que *Rhot-ano-s* et son féminin ῥῥ-ἄνη nous met sous les yeux le suffixe caractéristique du nom de rivière auquel nous arrivons [*Sequana*].¹⁵

On mesure ici la distance franchie depuis les celtomanes des années 1850, ou même depuis Quicherat. Pour la première fois, un nom propre est soumis à une véritable analyse linguistique, utilisant les concepts (indo-européen, racine trilittère, phonème, mutation, suffixe, étymologie populaire, composé syntactique), la formulation exacte (« La dentale, sourde dans *Rhotanos*, est sonore dans *Rhodanos* ») et le système de notation précis (« sanscrit *rātha-s* ‘char de guerre’ = **rēto-s* ») de la grammaire comparée de type brugmannien. L’analyse du nom se fonde sur la comparaison minutieuse des formes anciennes, permise par un relevé exhaustif de la série typologique étudiée, la reconstruction du prototype, la délimitation des éléments signifiants (racine, suffixe) par permutation paradigmatique et comparaison avec le témoignage des autres langues de la famille. Le tout est replacé dans une perspective géohistoriquement cohérente (chronologie et répartition supposées du peuplement ligure et celtique). Le résultat obtenu, s’il peut encore être discuté, est du moins fondé sur une documentation solide et un authentique raisonnement. Certes, les failles de ce raisonnement sont facilement décelables : l’auteur ne donne pas d’explication satisfaisante du « changement de la sourde en sonore », il décompose arbitrairement *Rhodanos* en *Rhod-* + *-ano-*, sur la base d’un rapprochement peu sûr avec *Rodumna*, qui lui-même aggrave l’anomalie de la présence de /d/¹⁶... Il n’en reste pas moins que son analyse sera invariablement reprise dans tous les manuels de toponymie française – non sans subir des appauvrissements et des distorsions terminologiques –, y compris les plus récents¹⁷.

En mettant la toponymie au contact de la linguistique historique, d’Arbois de Jubainville a opéré un premier saut qualitatif. Il va en accomplir un second dans un autre de ses ouvrages, sans doute le plus célèbre : les *Recherches sur l’origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine)*, volume de 700 pages paru en 1890. L’objet de ce traité est de « chercher à discerner comment, à l’origine de l’histoire, la notion de la propriété immobilière était conçue dans la région qui est aujourd’hui la

¹⁵ Jubainville 1889-1894, 2, 125-130.

¹⁶ Dans ce cas précis, d’Arbois de Jubainville écarte en fait, sciemment ou non, l’autre solution possible pour expliquer *Rhodanos* par l’indo-européen. En décomposant en *Rho-dano-*, on peut identifier le premier élément avec le préverbe ide. **pro-* > gaul. **ro-*, ici à valeur augmentative, et le second avec le radical ide. **danu-* “fleuve, cours d’eau”. Le présupposé de l’origine « ligure », *i.e.* non celtique, de l’hydronyme contraint l’auteur à ignorer l’étymologie la plus plausible.

¹⁷ V. par exemple Vurpas/Michel 1997, 21 ; Gendron 2003, 86.

France¹⁸ » tout en montrant comment « l'étude des noms de lieux habités se rattache aux recherches sur l'origine de la propriété foncière¹⁹ ». C'est donc tout autant l'œuvre d'un historien du droit et d'un historien tout court, que d'un linguiste. La théorie développée par l'auteur est la suivante : « les noms anciens de lieux habités sont pour la plupart tirés du nom porté par un propriétaire antique : il s'agit du premier propriétaire de bâtiments qui à la fois servaient à son habitation et étaient le centre d'une exploitation agricole dirigée par lui ou faite en tout cas par ses gens²⁰ ». L'œuvre se compose donc de deux parties : la première est une étude historico-comparative sur le droit foncier à Rome, chez les peuples celtiques (Gaule et Irlande ancienne) et chez les Germains ; la seconde passe en revue les divers types de toponymes anciens dont la base est un nom de personne et analyse plus généralement le système de la suffixation toponymique en gaulois et en latin. Le point central de la thèse de Jubainville est connu : il existe de très nombreux toponymes français formés au moyen du suffixe latin *-acus*, qui représentent tous, sans exception, des noms de *fundi* individuels dérivés de gentilices romains.

La division de la Gaule en *fundi* ou propriétés immobilières individuelles date de l'époque romaine ; cela résulte des noms qu'un grand nombre de ces *fundi*, devenus souvent aujourd'hui territoires de communes, ou réduits à la condition de hameaux, ont conservés. Ces noms sont dérivés de gentilices romains. Pour le moment, un exemple suffira au lecteur.

Il y a en France plus de cinquante communes et de trente écarts dont le nom moderne Savigna, Savigné, Savigneux, Savigny, Seignac, Seigny, s'explique par un primitif *Sabiniacus* dérivé d'un gentilice *Sabinus*, usité en Gaule et dans d'autres parties de l'empire romain. L'origine latine de *Sabinus* et de *Sabiniacus* est évidente.

Nous trouvons d'abord le mot *Sabinus*, nom d'un des peuples italiotes qui ont fourni à la population de Rome le plus fort contingent ; l'addition du suffixe *-io-* au thème *Sabino-* de ce nom ethnique a transformé *Sabinus* en un nom de famille ou gentilice. *Sabinus*, transporté en Gaule par la conquête romaine, et pris comme nom par des Gaulois romanisés, a donné, grâce au suffixe gaulois *-aco-s*, un dérivé *Sabiniacus*, qui a servi à désigner la part de chaque *Sabinus* dans la propriété collective de son peuple ou de sa cité ; et, après vingt siècles, après des révolutions multipliées qui ont toutes eu leur contre-coup dans la géographie, on peut recueillir, dans le dictionnaire des Postes de France, plus de quatre-vingts exemples du nom que donnèrent à leurs *fundi* les Gallo-Romains du nom de *Sabinus*, quand, ils devinrent propriétaires des petits territoires encore désignés par les diverses formes modernes du nom de lieu *Sabiniacus*, dérivé du gentilice *Sabinus*. Ces petits territoires, appelés aujourd'hui Savigna, Savignac, Savigny, Savigné, etc., appartiennent à toutes les

¹⁸ Jubainville 1890, III.

¹⁹ Id., V.

²⁰ Id., VI.

parties de la France, depuis l'Ariège jusqu'aux Ardennes, depuis les Basses-Pyrénées jusques aux Côtes-du-Nord, depuis la Gironde jusqu'à la Haute-Savoie.²¹

Cette explication, outre qu'elle livre la solution d'un problème toponymique discuté de longue date²², n'offre pas seulement une étymologie-origine, nécessairement arbitraire, mais une interprétation structurelle de la formation toponymique en question, fondée sur des séries typologiques et une perspective historique. C'est sans doute en cela qu'elle constitue une avancée déterminante dans la construction de la 'méthode' toponymique. Disons-le dès à présent : c'est aussi pour cela qu'elle fera, paradoxalement, l'objet de révisions incessantes chez tous les auteurs postérieurs (de Dauzat à Gendron en passant par Falc'hun), dont aucun, cependant, ne prendra la peine de réexaminer la question dans son ensemble. À ce jour et sous cet aspect précis, l'œuvre de Jubainville n'a pas été dépassée.

Que ce soit avec *Les Premiers Habitants* ou les *Recherches sur l'origine de la propriété*, on constate donc qu'au moment où la toponymie entre, presque clandestinement, dans le champ de la science, c'est par le biais des sciences historiques – histoire du peuplement, histoire des institutions – et non pas par celui de la linguistique en propre. Cette orientation donnée par Jubainville va durablement imprégner la recherche française.

Peu de temps après la parution des *Premiers Habitants*, en janvier 1879, est inaugurée à l'École Pratique des Haute Études une chaire de Géographie historique de la France, dont le premier cycle s'intitule *Conférences de toponomastique générale*. Le conférencier, élève d'Henri d'Arbois de Jubainville, de Gaston Paris et de Paul Meyer, n'est, curieusement, pas un chartiste. De fait, rien ne prédisposait **Auguste Longnon** (1844-1911) à devenir le maître incontesté de la géographie historique et de la toponymie en France. Paul Meyer écrira à son sujet :

Il eut d'autant plus de mérite qu'il n'avait jamais eu qu'une préparation assez imparfaite. Il commença ses études fort tard. Jeune homme il travaillait comme ouvrier, n'ayant pas dépassé les études primaires, lorsque des érudits bienveillants, d'Arbois de Jubainville, A. Maury et quelques autres, informés du goût que manifestait le jeune Longnon pour l'histoire, et frappés de sa vive intelligence, l'aidèrent à faire ses humanités et lui enseignèrent les principes de la critique historique. Ses progrès furent rapides. J'étais archiviste aux Archives de l'Empire, en 1867, lorsqu'il se présenta à moi,

²¹ Id., 125-127.

²² Entre autres spéculations, l'étymologie populaire, secondée par l'érudition locale, avait voulu voir dans les noms de paroisses en -y le vocable primitif de l'église paroissiale : c'est ainsi que l'église Saint-Pierre de Firminy, au début du XVII^e siècle, en vint à être officiellement consacrée à saint Firmin (v. Duf 341).

recommandé par mon ami d'Arbois de Jubainville, et me soumit la copie, très bien préparée et annotée, d'un document français du XIII^e siècle qu'il se proposait de publier. C'était le *Livre des vassaux du Comté de Champagne et de Brie* qui fut en effet, peu de temps après (1869), imprimé en appendice à l'*Histoire des comtes de Champagne* de d'Arbois. Tout en parcourant les pages de ce texte, je crus devoir lui donner quelques conseils, car je le savais bien neuf dans les études, mais à mesure que je le faisais parler, je voyais qu'il savait fort bien ce que je pensais lui apprendre. En 1869, A. Maury le fit entrer aux Archives de l'Empire, d'abord comme auxiliaire, puis comme archiviste, bien qu'il ne fût pas élève de l'École des Chartes.²³

Ses activités de philologue et de 'géohistorien' amenèrent bientôt Longnon à constater que tout, ou presque, restait à faire dans le domaine de l'étude des noms de lieux, auxiliaire pourtant indispensable de la science historique telle qu'il la concevait. « L'enseignement de la géographie historique de la France », écrit Meyer, « tel que le comprenait Longnon, touchait par certains côtés à la linguistique romane » :

Il avait senti de bonne heure que l'étymologie des noms de lieux devait être étudiée comme celle des noms communs, avec cette différence qu'au lieu de remonter des formes romanes aux types originaires, comme on fait dans l'étymologie des noms communs, il s'agissait ordinairement de passer des types originaires (le plus souvent latins) aux formes romanes. Longnon donna de bonne heure un exemple mémorable de sa méthode dans l'article qu'il publia, en 1873, dans la *Revue critique*, sur l'édition des diplômes mérovingiens publiée par K. Pertz. Cette édition, qui était à tous égards détestable, fut aussitôt durement censurée en Allemagne, mais, en ce qui concerne les identifications de lieux, les graves erreurs de l'éditeur n'avaient pas été rectifiées, et, à ce point de vue, presque tout restait à faire. L'article de Longnon a la valeur d'un mémoire spécial. Il est précieux non seulement par la sûreté des faits établis, mais encore par la nouveauté de la méthode. Certes, J. Quicherat, en 1867, dans son petit livre intitulé *De la formation française des anciens noms de lieu*, avait fait usage des règles de la phonétique romane pour déterminer l'étymologie des noms de lieux, mais à l'époque, où il établit sa doctrine (dans son cours de diplomatique à l'École des Chartes), bien avant 1867, l'étude scientifique des langues romanes était en France bien peu cultivée. Peu après ce temps, en 1869, l'enseignement de G. Paris, à l'École des Hautes Études, apporta à Longnon le secours dont il avait besoin et dont il avait reconnu aussitôt l'importance.²⁴

La nette affiliation, pour ne pas dire la totale sujétion de la toponymie naissante à la science historico-géographique ressort des propos de Longnon lui-même : lorsque, en 1879, il demanda au président de la Section des Sciences historiques et philologiques des Hautes Études l'autorisation de consacrer un cycle de conférences à « l'étude historique et philologique des noms de lieux », il crut nécessaire de relier cette étude à la « géographie

²³ *Romania* 40 (1911), 471-472.

²⁴ *Id.*, 472.

comparée » et d'ajouter qu'elle était susceptible d'apporter « des lumières précieuses pour l'histoire de notre pays ». Il serait donc erroné d'interpréter la reconnaissance officielle des études toponymiques en France comme le signe de leur autonomisation disciplinaire : il faut y voir, tout au contraire, une allégeance décisive de l'onomastique aux seules sciences humaines bénéficiant alors d'une assise universitaire, l'histoire, la géographie et la philologie. Certes, la toponymie échappe du même coup au monopole des amateurs et des aventuriers : grâce à Longnon, elle devient une étude scientifique patentée et enseignée. Mais elle se garde bien, nous allons le voir, de développer des « méthodes » qui lui seraient propres ou, du moins, strictement adaptées²⁵. Si l'on doit à Longnon d'avoir mis de l'ordre dans un champ de recherche jusqu'alors fort anarchique, on ne doit pas se cacher que l'orientation historico-philologique exclusive qu'il donne à la toponymie est à l'origine du retard que cette discipline ne cessera de marquer, pendant une très longue période, sur la recherche linguistique. C'est en particulier l'impulsion salutaire donnée par Jubainville, la mise en contact fructueuse avec la grammaire comparée et la science linguistique en général, qui se trouvent ainsi arrêtées – au moins jusqu'à l'arrivée de Dauzat.

Compte tenu de ses antécédents scientifiques, l'intérêt de Longnon est essentiellement retenu par deux sortes de problèmes : d'une part, les questions d'identification toponymique dans les textes anciens, d'autre part, l'apport de la toponymie à la géographie historique.

Dès l'année 1869, parallèlement à ses monographies consacrées à la dynastie champenoise, Longnon avait entamé les travaux préparatoires du *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, qui devait paraître en 1881. La préface de cet ouvrage présente de manière explicite le cadre méthodologique choisi par l'auteur dans l'ensemble de son œuvre toponymique. « Ce qu'il nous livre », note J. Chaurand, « est la façon dont il établit sa nomenclature » :

Les entrées sont fournies par les noms de lieux habités. Il commence l'énumération des documents de base par la carte de Cassini et la carte de l'État-Major. Entre les deux, une préférence se dessine, et elle est nettement déclarée par la suite : la carte de Cassini est moins surchargée de détails ; elle nous offre l'image parfaite de la vieille France. Le projet de l'auteur s'éclaire : des indications détaillées de courbes de niveau l'intéressent moins que ce qu'étaient, au XVIII^e s., des écarts qui ne sont plus que des fermes mais qui ont pu avoir auparavant une importance féodale ou religieuse.

²⁵ Le point de vue de J. Chaurand (*in* Longnon 1929, v) nous paraît donc fort discutable sous cet aspect : s'il est exact qu'avec Longnon, la toponymie « n'est plus exclusivement livrée en pâture à la curiosité de quelques chercheurs », on ne peut en revanche sérieusement prétendre qu'« elle s'enseigne, [qu']elle a ses méthodes », encore moins qu'« elle conquiert son autonomie ». L'enseignement de Longnon signe au contraire la fin de l'autonomie anarchisante des recherches antérieures.

C'est dire que, dans la recherche du sens, l'histoire des établissements humains l'emporte pour lui sur une description synchronique. L'enquête faite par l'administration des postes en 1847 complète les deux cartes. Mais ce corpus semble à Longnon restrictif. Il y ajoute les habitats disparus dont on peut retrouver les traces, les lieux-dits à suffixe [-i] de *-acum* ou à second composant *court* ou *ville*, les emprunts au vocabulaire religieux comme *La Madeleine*, des lieux d'exercice d'un artisanat comme la forge ou le moulin, les noms qui peuvent servir à des archéologues comme ceux qui font intervenir les Sarrasins. L'ensemble que constituent les 663 communes de la Marne alors recensées est singulièrement accru.²⁶

Il s'ensuit un classement stratigraphique discriminant les formations « celtiques », « gallo-romaines » ou « romanes » et germaniques ou « gallo-franques ». La délimitation des circonscriptions administratives et judiciaires, tant anciennes que modernes, tient également une place importante dans le *Dictionnaire* comme dans l'ensemble de l'œuvre de Longnon : on sait l'importance de la contribution de l'auteur à la connaissance des *pagi* de la Gaule franque et de l'histoire des entités territoriales de l'ancienne France. Or les deux aspects sont liés : aux yeux de l'auteur, il importe avant tout de réintégrer les toponymes dans le cadre géographique, historique, économique et social pertinent pour leur explication.

Quant à la méthode, elle tient essentiellement dans un principe que l'on retrouve dans l'Avant-propos des Noms de lieux de la France qui reproduit la leçon du 5 décembre 1889 : « La seule méthode véritablement scientifique consiste à rechercher les formes anciennes de chacun de ces noms ». À défaut de formes anciennes, on peut recourir à celles de quelque homonyme, ce qui ne va pas sans danger. Il avait dit quelques années auparavant qu'une fois utilisées toutes les indications que fournissent les textes, l'emploi de la phonétique était une ressource possible.²⁷

Il est remarquable que le recours à la « phonétique » (c'est-à-dire aux lois de la phonétique diachronique issues de la grammaire comparée), conçu dès cette époque comme la condition nécessaire et la méthode prioritaire en étymologie lexicale, ne soit ici envisagée qu'en tant que « ressource possible », pour ne pas dire « accessoire ». De fait, Longnon ne reconnaît aucune force heuristique ni même aucune valeur probatoire à la phonétique historique : elle n'est à ses yeux, semble-t-il, qu'un élément de confirmation de l'intuition étymologique et de la mise en série des formes anciennes. En pur philologue et en lecteur assidu des textes du passé, il n'envisage guère que l'analyse des toponymes soit autre chose qu'une confrontation des attestations anciennes et une étude du contexte discursif et historique dans lequel elles s'insèrent.

²⁶ Chaurand, *op. cit.*, II-III.

²⁷ *Ibid.*, III.

Les conceptions de Longnon sont éloquemment résumées par sa réfutation des attaques livrées contre lui par l'archiviste M. Chazaud :

Peut-on sérieusement me reprocher de ne pas tenir compte de toutes les indications que fournissent les textes que je veux interpréter géographiquement? Tout au contraire; mais une fois ces indications utilisées, si elles ne suffisent pas à donner la solution du problème, j'emploie la phonétique, et je ne pense point que personne, ici, songe à m'en faire un reproche. Bien plus, je ne cesse d'appeler à mon aide, s'il s'agit de textes comme ceux de Grégoire de Tours, la tradition ecclésiastique qui, par suite de la persistance locale du culte des saints, permet souvent d'arriver à une identification certaine. En outre je ne néglige jamais, lorsque cela est en mon pouvoir, d'interroger et de faire entrer en ligne les textes intermédiaires entre mon point de départ et l'époque moderne.²⁸

Il est assez frappant de constater que l'argumentation méthodologique de Longnon est toute entière une sorte de disculpation de l'orientation 'phonéticienne' vers laquelle ses recherches toponymiques sont soupçonnées de dévier, en même temps qu'une affirmation de leur nature essentiellement historique et philologique. Les outils proprement linguistiques ne doivent être employés, en toute exigence, que pour combler les vides de la documentation philologique. En un sens, les préceptes de Longnon s'écartent de l'enseignement de Jubainville et marquent un retour à la 'méthode' de Quicherat.

Contrairement à ce que l'on a relevé chez Jubainville, le questionnement sur la formation des noms de lieux, sur leur 'sens' (*i.e.* leur signifié pré-toponymique) et les analyses systématiques qui en découlent ne tiennent chez Longnon qu'une place secondaire. Le philologue s'attache non exclusivement, mais principalement à retracer l'histoire de la forme signifiante : le 'sens' des toponymes n'intervient au fond que comme principe classificatoire et, éventuellement, élément de confirmation des identifications.

On ne s'étonnera donc pas que, compte tenu de son style et de ses priorités de recherche, Longnon ait en définitive fort peu publié en matière de toponymie *stricto sensu*. C'est en vain que l'on cherchera chez lui les spéculations hardies et les tentatives d'analyse structurale d'un Henri d'Arbois de Jubainville. Seuls quelques articles, parus en marge de son enseignement, nous fournissent un témoignage direct de ses recherches dans ce domaine.

Le résumé de ses cours aux Hautes Études, publiés, d'après les notes de ses disciples P. Marichal et L. Mirot, sous le titre *Les Noms de lieu de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations*, n'en prend que plus de valeur. Cette somme de 800 pages apparaît comme le premier essai de typologie raisonnée des toponymes de la France. Elle

²⁸ Ibid., X.

présente, sous 85 chapitres, une tentative de classification historico-référentielle des noms de lieux. Remarquable par le volume de la documentation utilisée, par son souci d'exhaustivité et de mise en ordre, elle est néanmoins révélatrice de la confusion primordiale des critères intralinguistiques (diachronie, stratigraphie, morphologie) et sémantico-référentiels, ainsi que d'un certain flou terminologique. C'est ainsi qu'aux chapitres consacrés aux « Origines grecques » (ch. I^{er}), « phéniciennes » (II), « ligures » (III) et « présumées ibères [*sic*] » (IV) s'opposent les « Origines celtiques » (V-XIX), mais aussi « antéromaines : *ivuranda* ou *igoranda* » (XX), « gallo-romaines : *-acos* » (XXI), « romaines » (XXII-XXXIX) etc. À l'intérieur des « Origines romaines », on trouvera un chapitre consacré aux « Noms formés sur des gentilices » (XXII), un autre aux « Sanctuaires » (XXV), un autre aux « Voies romaines » (XXVI), aux « Noms communs de lieux habités » (XXVII), à « *-aria* » (XXXV), aux « Autres usages des suffixes *-etum* et *-osus* » (XXXVII) etc. Plus loin, les « Origines scandinaves » (LIV-LVI) recouvrent les « Noms à terminaison norroise » et les « Noms en *-ville* » ; les « Origines bretonnes » (LVII) s'opposent aux « Origines basques » (LXI), « ecclésiastiques » (LXII-LXX), « féodales » (LXXI-LXXVII) et « modernes » (LXVIII-LXXXV) – ce qui paraît exclure qu'un nom de lieu puisse être à la fois d'origine bretonne, de connotation ecclésiastique et de formation moderne...

On aurait certes mauvaise grâce à nier que cette disposition quelque peu cavalière soit due à l'état encore embryonnaire de la discipline et à la nature même de l'ouvrage, compilation de notes émanant d'un cours qui se proposait davantage d'énoncer des problèmes que de produire une taxinomie définitive. Il n'en reste pas moins que ce péché de jeunesse de la toponymie française aura des répercussions sur nombre de travaux postérieurs à l'enseignement de Longnon. Pour ne prendre qu'un exemple sur lequel nous serons amené à revenir, on serait bien en peine d'énoncer, à la lumière des travaux les plus récents, la doctrine actuelle des toponymistes français au sujet du « suffixe gallo-romain *-acos* » (celui de *Sabiniacus/Savigny*) et de son appartenance à une langue déterminée. De même, la reconstruction du prototype de la série *Aigurande, Iguerande, Ingrande*, sa signification et son attribution à un système linguistique donné (« antéromain » ou autre) nous semblent encore loin de faire l'objet du *consensus omnium*.

Devenu maître de conférences (1881), puis directeur d'études (1886) à l'École Pratique, Longnon allait ensuite enseigner la géographie historique au Collège de France, d'abord comme suppléant (1889), puis comme successeur de son maître Alfred Maury. Force est toutefois de constater qu'il ne forma pas de disciple en toponymie et qu'à sa mort, survenue brutalement, nul ne fut en mesure de reprendre son enseignement. La direction de recherche

qu'il occupait aux Hautes Études devait rester vacante jusqu'à la relève d'Albert Dauzat, onze ans plus tard. Le jugement de ce dernier sur son prédécesseur illustre d'ailleurs la dette scientifique qu'il lui reconnut, en même temps que la distance méthodologique qu'il allait prendre avec son enseignement :

Son cours [...] est et restera longtemps l'ouvrage de fond pour les noms de lieux habités : on ne saurait trop louer la probité scientifique de l'auteur, la richesse de sa documentation (servie par une mémoire prodigieuse), la précision et la netteté qui faisaient tant apprécier son enseignement. On peut cependant formuler quelques critiques. L'ouvrage a été rédigé d'après des notes plus ou moins anciennes, et n'a pu être revu par le maître : d'où certaines lacunes et quelques pages vieilles qui n'ont pu profiter de recherches faites dans l'intervalle. À noter aussi que Longnon, avant tout historien et géographe, fait passer au second plan le point de vue linguistique et fait preuve parfois d'insuffisance dans ses connaissances celtiques et plus généralement phonétiques.²⁹

Ainsi cantonnée dans une sorte d'interstice entre science historique et science linguistique, la toponymie bénéficie, quoique par contrecoup et avec un temps de retard, des importantes avancées réalisées, au tournant du XIX^e siècle, dans ces deux champs de recherche.

On ne peut en effet passer sous silence la contribution, marginale mais réelle, de grands historiens de ce temps aux questions onomastiques. C'est d'abord la figure majeure de l'histoire de l'Antiquité, Numa Fustel de Coulanges (1830-1889), à qui l'on doit les premières réflexions – alimentant celles de Jubainville – sur le rapport entre les toponymes en *-acus*, les *fundi* gallo-romains et le réseau paroissial. Citons également le médiéviste P. Imbart de La Tour, qui approfondit cette thèse quelques années plus tard. Mais c'est surtout Camille Jullian (1859-1933) qui, dans une certaine mesure, comblera le vide laissé par la disparition de Longnon sur la scène toponymique universitaire. L'auteur de la monumentale *Histoire de la Gaule* fait en effet une large part dans ses travaux à la recherche et à l'interprétation de l'élément prélatin dans la toponymie de la France : ses articles de synthèse sur **Icoranda* et *Mediolanum*, notamment, constituent de sérieux apports au développement de la discipline. Il popularise la notion d'« italo-celtique », apparue sous la plume des grammairiens comparatistes. Ses recherches sur l'histoire des paroisses sont nourries des travaux de Jubainville et, quoique datées, ouvrent la voie à celles de Chaume, Gabriel Fournier et Aubrun.

Du côté de la géographie, l'apport d'un Paul Joanne, auteur d'un remarquable *Dictionnaire géographique de la France* (1890-1905) et de 86 opuscules consacrés à la description des départements métropolitains, n'est pas négligeable, non plus que celui de J. Brunhes. Signalons aussi que la *Carte topographique de l'État-Major pour la France*,

²⁹ Dauzat 1926, VII-VIII.

commencée en 1818, est achevée en 1881 : elle comprend 273 feuilles, à moyenne échelle (1/80 000), issues, comme son nom l'indique, des levées effectuées sur le terrain par les officiers du corps d'état-major. Bien qu'elle fournisse aux toponymistes une représentation du territoire national jamais égalée depuis la carte de Cassini, les innombrables erreurs qu'elle comporte dans la transcription des noms de lieux la rendent difficilement exploitable, voire propice aux erreurs d'identification. L'imprécision de la carte de l'état-major conduisit le Service géographique de l'armée, créé en 1897, à entreprendre, en 1901, la levée d'une nouvelle carte, dite *Carte de France*, à grande échelle (1/10 000), destinée à être publiée à moyenne échelle (1/50 000), et qui parut en fait en deux versions (1/50 000 et 1/20 000). Cette œuvre ne devait cependant s'achever qu'au début des années 1950.

Malgré la préemption de l'onomastique par l'histoire et la philologie *stricto sensu*, tout contact n'est cependant pas rompu, de 1890 à 1910, entre la toponymie française et les sciences du langage. Au contraire, plusieurs romanistes, parallèlement à des recherches d'ordre lexicologique et diachronique, choisissent épisodiquement de se pencher sur des noms de lieux. Dans ce domaine, c'est principalement la figure d'**Antoine Thomas** (1857-1935), maître de la philologie romane en Sorbonne, qui marque la période. Outre les éclaircissements définitifs que jette sur de multiples problèmes étymologiques ses brillants *Essais de philologie française* (1897), ses *Nouveaux essais...* (1905) et ses *Mélanges d'étymologie française* (1902), A. Thomas livrera plusieurs études purement toponymiques : citons, entre autres, « Le nom de lieu *Icoranda*, *Ewiranda* ou *Aquaranda* », « Le celtique *broga* en roman », « Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique », « De quelques noms de lieux français d'origine celtique ». La dernière œuvre du dialectologue Charles Joret (1839-1914) porte, quant à elle, sur *Les Noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie*.

Jetant le regard hors de nos frontières, on rappellera que Wilhelm Meyer-Lübke (1861-1936) publie, en marge de la préparation du *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, une série d'articles sur des types toponymiques français. Dans ce domaine, la production germanophone de cette époque est toutefois, il faut le dire, fréquemment parasitée par des considérations extrascientifiques : les noms de Strantz, Kornmesser, Blocher ou Zimmerli sont attachés à des écrits dont les présupposés pangermanistes oblitèrent toute analyse rationnelle.

Le développement des études celtiques en France contribue, quant à lui, à déblayer et à stabiliser le terrain mouvant de l'onomastique préromane. Nous avons vu que le dossier **Icoranda*, en particulier, avait mis aux prises, dès 1890, les meilleurs spécialistes des antiquités gauloises³⁰. L'enseignement de **Joseph Loth** (1847-1934), titulaire de la chaire de langue et littérature celtiques à Rennes, directeur aux Hautes Études puis successeur de Jubainville au Collège de France (1910), marque une nouvelle étape dans la connaissance du gallo-brittonique : ses fréquentes publications toponymiques dans la *Revue celtique* font la lumière sur les types **Brica* et **Briga*, *Jura*, **Mediolanon*, *Balma* ou encore sur le nom du dieu Lug. Le comparatiste **Georges Dottin** (1863-1928), qui lui succède à Rennes en 1892, consolide encore les acquis de la discipline ; avant de faire paraître *La Langue gauloise*, manuel de référence pour plusieurs générations de celtisants – où l'onomastique tient d'ailleurs une part importante –, il consacre, également dans la *Revue celtique*, plusieurs articles à la toponymie.

De telles avancées ne parviennent cependant pas à compenser l'extrême morcellement de la recherche toponymique en France, l'absence de toute étude d'ensemble et même de toute problématisation préalable et nécessaire à celle-ci. Nous avons dit que la première compilation scientifique, le manuel posthume de Longnon, ne devait paraître qu'en 1929. Plus criante encore est l'absence, en un temps pourtant propice au fleurissement des revues savantes, de tout périodique exclusivement consacré à l'onomastique. C'est au contraire dans les organes les plus divers, revues d'histoire, de géographie, de philologie, d'archéologie, pour ne rien dire des feuilles de numismatique ou d'ethnographie régionale, qu'il faut aller puiser les publications consacrées aux noms de lieux, entre 1870 et 1925. Ce n'est pas à dire qu'aucun chercheur de ce temps n'ait envisagé de produire une synthèse des connaissances acquises. Mais les deux principales tentatives menées en ce sens, pour avoir été entreprises par des auteurs inexpérimentés et mal informés, allaient se solder, l'une par une réalisation incomplète, l'autre par un échec retentissant.

C'est à une réussite en demi-teinte que parvint d'abord le Vaudois **Henri Jaccard** (1844-1922). Venu des antipodes de la philologie, cet enseignant en sciences naturelles consacra l'essentiel de son existence à la systématique botanique, discipline au titre de laquelle il fut promu docteur *honoris causa* de l'université de Lausanne. Paradoxalement, c'est sans doute son intérêt pour la botanique qui porta cet esprit curieux à s'intéresser aux questions

³⁰ Durand 1891 et 1894 ; Longnon 1892 ; Thomas 1893 etc.

onomastiques – *via* une série de contributions sur les toponymes romands tirés des noms de végétaux. Il publia donc en 1906 un important *Essai de toponymie de la Suisse romande*, ouvrage savant, nourri aux meilleures sources linguistiques et philologiques de l'époque. Ce qui se présente comme le premier dictionnaire étymologique de noms de lieux paru en français est surtout remarquable par l'imposante documentation philologique rassemblée : chaque vedette (nom de commune, d'écart, de lieu-dit ou de montagne) est suivie, autant qu'il est possible, des formes anciennes correspondantes, des variantes modernes et, le cas échéant, de l'exonyme allemand. Il y a là un souci de scientificité et d'exhaustivité que l'on ne rencontre pas chez les vulgarisateurs français contemporains de Jaccard. En matière d'étymologie proprement dite, l'auteur ne se prête pas aux spéculations ésotériques de la plupart de ses semblables. Sa doctrine sur les formations latines est toute entière reprise des *Recherches sur l'origine de la propriété* : les noms du type *Martigny* sont régulièrement ramenés à un prototype tel que « *Martiniacum (fundum)* ». Les couples allonymiques comme *Vufflens/Wülflingen*, *Glovelier/Lioltingen* etc. font l'objet d'une analyse phonétique et morphologique souvent juste et appuyée par des principes méthodologiques rigoureux. Les vues germanocentriques de Zimmerli et consorts sont méthodiquement réfutées. On sent chez Jaccard un souci d'exactitude et de systématisme qui, *mutatis mutandis*, annonce l'œuvre de son compatriote E. Muret. L'auteur est cependant victime de son défaut d'information dans plusieurs domaines et l'*Essai* témoigne plus généralement des imprécisions conceptuelles de l'époque : ses étymologies « celtiques », fondées sur une lecture un peu rapide du répertoire de Holder, les maladroites du métalangage, le traitement approximatif de la dimension diachronique et des entités diatopiques (cf. l'emploi inapproprié des étiquettes « vieux français », « bas latin », « vieux haut allemand » et l'absence de la notion de francoprovençal), la confusion du code écrit et oral, les imprécisions typographiques (dans la notation des étymons et des formes patoises), le renvoi non systématique aux sources, enfin, ont empêché le dictionnaire de Jaccard de devenir le modèle de travail qu'il aurait pu être. Dauzat en parlera comme d'un « ouvrage encore imparfait ». Reconnaissons néanmoins que *Les Noms de lieu* de Longnon prêtent le flanc aux mêmes critiques et que le savant vaudois eut, en outre, d'excellentes intuitions étymologiques en bien des cas.

Œuvrant dans une toute autre perspective, Raoul de Félice connut un échec qu'il faut sans doute moins attribuer aux « imprudences que commet quelquefois une science en son jeune âge » qu'à l'impréparation de l'auteur et à son ignorance des principes de la linguistique historique. Étranger à la discipline philologique, c'est à l'instigation de l'historien des religions Maurice Vernes que ce géographe se lança dans l'analyse étymologique de

l'hydronymie française. Sans être dénué de tout fondement scientifique, son *Essai sur l'onomastique des rivières de France*, thèse de doctorat paru en 1906, apparaît, au mieux, comme une paraphrase appauvrie et mal assimilée du travail de Jubainville. La plupart des explications proposées, quand elles ne sont pas expéditives ou gratuites, sont très en retard sur les résultats de la recherche à cette époque. On en jugera aisément par le paragraphe consacré au type hydronymique *Couse* : l'auteur fonde toute son étymologie, au demeurant insoutenable, sur les travaux d'Adolphe Pictet, c'est-à-dire sur l'état de la science en... 1837. Le jugement des linguistes contemporains fut évidemment sans appel : l'auteur de cet essai a su, aux dires de Meillet, « prouve[r] seulement qu'il ignor[ait] la critique historique, la précision philologique et la linguistique ». Dauzat parlera avec plus d'indulgence d'une « synthèse prématurée » due à « un géographe peu au courant des méthodes linguistiques et qui a jonglé avec les langues prélatines qu'il ignorait »³¹.

L'essai de R. de Félice ne connut, à vrai dire, quelque retentissement que parce qu'il fut élaboré dans le cadre prestigieux de l'École Pratique des Hautes Études ; il n'est que la partie émergée de la masse de productions d'amateurs qui ne cesse de se renouveler au début du XX^e siècle. Il n'y aurait pas même lieu de s'y arrêter si cet ouvrage n'avait contribué, avec quelques autres, à nourrir les vives réticences que manifestèrent, dès cette époque, les représentants de la linguistique 'sérieuse' à l'égard de l'onomastique en général et des études de toponymie française en particulier. On connaît les mots terribles de J. Vendryes à ce sujet :

L'onomastique est une science difficile et, chose plus grave, une science dangereuse. Malgré les tentations qu'elle offre, il faut en détourner les novices, car elle est nuisible pour la formation de l'esprit ; c'est la plus mauvaise initiation aux recherches linguistiques. On ne doit l'aborder qu'avec la prudence que donne une expérience consommée.

Au vu des seules productions de la toponymie française entre 1870 et les années 1920, un tel jugement paraît certes difficile à nuancer autant qu'à contredire.

Chapitre 3.

Albert Dauzat (1926-1955)

³¹ Dauzat 1939, 33. Il est piquant de constater que ce verdict précède de quelques pages le chapitre où Dauzat expose avec enthousiasme sa théorie toute personnelle du « pré-indo-européen » (v. ci-après).

Aussi éminent qu'ait pu être le rôle joué par Quicherat, d'Arbois de Jubainville ou Longnon dans le développement d'une 'toponymie française', leurs noms appartiennent à l'histoire de la science et leurs travaux, à son passé. Il n'en est pas de même d'**Albert Dauzat** (1877-1955). L'œuvre de ce savant a non seulement marqué le tournant décisif de l'onomastique en France, mais, plus encore, elle a fixé pour plus d'un demi-siècle le credo, les buts et les méthodes de la discipline.

3.10. Un linguiste atypique

Résumer en quelques mots la personnalité scientifique et le style de recherche de Dauzat n'est pas chose aisée. S'il n'entre pas dans nos vues de produire ici une biographie intellectuelle de l'« instituteur de l'onomastique française »³², il nous paraît néanmoins indispensable de nous arrêter, dans le cadre de cet aperçu historiographique, sur sa carrière et sur les orientations successives de sa pensée et de son œuvre.

Il se trouve en effet que, sous sa forme contemporaine, la toponymie française n'a pas été instituée par une personnalité 'conventionnelle' du monde scientifique et universitaire parisien. Il faut le souligner : après tout, rien n'empêchait que l'étude des noms de lieux fût prise en main, dans notre pays, par l'un des grands spécialistes de la linguistique académique tels qu'en avait produit en si grand nombre la génération des Meillet, Grammont, Vendryes etc. Il s'en fallut même de peu, nous l'avons dit, que le grand Antoine Thomas ne tînt véritablement ce rôle. Force est de constater qu'il n'en a pas été ainsi, en partie à cause de la méfiance spontanée qu'avaient inspirée à ces linguistes les tentatives hasardeuses des premiers « aventuriers ». Née dans l'ombre de la science historique, d'un hymen presque illégitime entre la géographie et la philologie (incarné par la figure d'Auguste Longnon), la toponymie française est brusquement sortie de l'obscurité sous l'influence d'un polygraphe de génie, esprit aussi brillant que curieux et atypique, mais remarquablement isolé.

³² Sindou 1993. Une telle biographie ne manquerait assurément pas d'intérêt ; deux importantes contributions dans ce sens ont été versées à l'occasion du Colloque Albert Dauzat de 1998 (Chanet 2000 et Bergougnieux 2000).

Les grandes étapes de la vie et de la carrière d'Albert Dauzat sont connues. La notice que lui consacre Roman d'Amat dans le *Dictionnaire de biographie française* les résume en quelques lignes dont le verni d'impartialité cache mal l'orientation sous-jacente :

Fils de Marien Dauzat, professeur puis inspecteur d'Académie, il naquit à Guéret, le 4 juill. 1877. Il fit ses études à Auxerre, puis à Chartres, vint à Paris, y commença ses études de droit, prépara sa licence ès lettres, suivit, en amateur, quelques cours à l'École des Chartes, fut assidu à l'École pratique des hautes études. Licencié en 1896, il publia des notes sur le patois de Vinzelles, localité du Puy-de-Dôme qui lui était familière, et eut l'honneur de faire préfacer par Ant. Thomas, en 1897, sa *Phonétique historique du patois de Vinzelles*. Le 15 juin 1899, il soutint sa thèse de doctorat en droit : *Du rôle des Chambres en matière de traités internationaux* et, en 1906, ses thèses de doctorat ès lettres : *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans* ; *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*. Il se fit également diplômer de l'École des hautes études. C'est à cette dernière école qu'il s'attacha, après avoir, de 1906 à 1910, pris quelques années de vacances. Il fut admis à y suppléer Paul Passy dans son cours de philologie en 1910 ; il y fut nommé maître de conférences en 1913 et, en 1921, y fut pourvu d'une direction d'études, créée pour lui : développement moderne de la langue française. Mis à la retraite en 1947, il obtint, pour 1947-1948, un cours de linguistique à l'Université d'Alger, puis revint à Paris et entra au journal *Le Monde*, où il tenait la rubrique 'Défense de la langue française'. Il mourut dans cette ville le 31 oct. 1955.³³

D'ailleurs, le jugement acerbe du biographe se fait aussitôt explicite :

Doué d'une vive intelligence, ayant le goût du travail intellectuel et une grande facilité d'expression, Albert Dauzat, qui semblait préparé par ses études à devenir un érudit scrupuleux et réfléchi [*sic*], a écrit – avec talent il est vrai – sur des sujets inattendus. La littérature d'imagination, la chronique journalistique, le reportage l'ont d'abord tenté et il y est toujours revenu. Ce genre de productions, que l'on pourrait considérer comme un violon d'Ingres, a été, en réalité, la voie naturelle de l'esprit léger et spontané de Dauzat. [...]

Albert Dauzat a été moins heureux dans ses études de toponymie et d'anthroponymie. Depuis longtemps familière aux savants allemands, ces sciences n'avaient été qu'effleurées en France. A. Dauzat a voulu devenir leur spécialiste, sans avoir fait préalablement les études nécessaires [...] [Ses] ouvrages, édités par des maisons très sérieuses, ont fait illusion au grand public mais ont irrité le petit monde des érudits et des philologues de métier, pourtant si pacifique et, jusque-là, si patient. Des comptes-rendus sévères ont été publiés par des savants authentiques.³⁴

In cauda venenum. La partialité du point de vue est d'autant plus remarquable que celui-ci n'émane pas d'un chroniqueur mondain, mais d'un austère archiviste-paléographe, chartiste

³³ Roman d'Amat 1965, 318-319.

³⁴ Id., 319.

et conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale : elle en dit long sur la marginalité de Dauzat dans la sphère universitaire.

Il reste que quiconque porte un regard, même – surtout – sommaire, sur la biographie et la bibliographie de Dauzat ne peut manquer d'être frappé tant par l'originalité de son parcours que par la diversité, pour ne pas dire l'ambiguïté, de ses choix personnels. Docteur en droit international puis en dialectologie romane, universitaire sans appartenir à l'Université, littérateur précoce ayant choisi l'enseignement de la linguistique, spécialiste hostile à la spécialisation des études, intéressé aux patois bas-auvergnats autant qu'à l'argot des tranchées de Verdun, au « génie de la langue française », à l'« expansion italienne » et au « sentiment de la nature et son expression artistique », Dauzat a pu facilement apparaître comme un éclectique, un « érudit estimable »³⁵, voire – pourquoi le nier – comme un dilettante.

Dans le domaine qui nous occupe plus particulièrement, les paradoxes ne sont pas moindres. Celui qui reste connu du grand public, aujourd'hui encore, pour son *Dictionnaire étymologique des noms de famille* et son *Dictionnaire étymologique des noms de lieux* ne s'est voué à l'onomastique qu'assez tardivement : « rien ne sortira de sa plume en matière de toponymie jusqu'en 1926, l'année où paraissent *Les Noms de lieux*. On n'oubliera donc pas que Dauzat fait ses véritables débuts en toponymie à l'âge de 49 ans. Il commence par un ouvrage de synthèse, voire de vulgarisation »³⁶. Pour autant, dès cette époque, l'intérêt de Dauzat pour les questions onomastiques ne se démentira plus : en 1932, il inaugure une « Chronique de toponymie » dans la *Revue des études anciennes*, où transparaissent d'emblée ses priorités et ses méthodes de recherche. En 1938, il est l'organisateur du premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie, où se réunissent les représentants de dix-neuf nations et qui représente, pour la toponymie française, la croisée des chemins – nous y reviendrons. Un an plus tard, il publie *La Toponymie française*, manuel de référence et livre de chevet pour les chercheurs des décennies suivantes. Au sortir de la Seconde Guerre, il est le fondateur de la revue *Onomastica* (devenue la *Revue internationale d'onomastique* puis la *Nouvelle revue d'onomastique*) et de la Société française d'onomastique. Il travaillera ensuite sans interruption à la rédaction du *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, qu'il laissera inachevé et qui ne paraîtra que dix ans après sa mort. Entre-temps, il aura produit des articles, dirigé des thèses, mené des enquêtes et, plus que tout autre linguiste de son temps, initié des travaux de toutes sortes relatifs aux noms de lieux.

³⁵ Jugement de Bonnaud rapporté par Chambon 2000a, 169.

³⁶ Chambon 2000a, 165.

On est donc fondé à s'interroger sur les ressorts profonds ou, du moins, sur le dénominateur commun à ces orientations multiples et déroutantes qui rejaillissent, peu ou prou, sur la toponymie dauzatiennne. Il importe d'évoquer, dans cette optique, trois aspects éclairants pour la compréhension de l'homme et de l'œuvre : – sa formation, sa paternité intellectuelle et son parcours académique ; – son enracinement dans un territoire, l'Auvergne ; – un motif épistémologique récurrente dans ses écrits, la « psychologie sociale ».

3.11. Dauzat avant la toponymie : les années de formation

Issu d'une famille d'agriculteurs originaire du Cézalier, Albert Dauzat est le représentant presque archétypique de cette classe de fils de la III^e République ayant bénéficié de la 'méritocratie' scolaire laïque : « Petit-fils de vigneron et d'instituteur rural – un de ces instituteurs-apôtres du siècle dernier, dont le souvenir persistait cinquante ans après leur mort – », fils d'un agrégé de mathématiques devenu inspecteur d'Académie, il semblait prédestiné à l'enseignement. Il intègre la Sorbonne, où il est licencié ès lettres en 1896, année où entre en vigueur le décret de réorganisation de l'enseignement supérieur. Sur le plan administratif, les facultés sont regroupées en Universités et la « nouvelle Sorbonne » fusionne avec l'École Normale Supérieure – permettant aux Normaliens d'accéder aux postes vacants. Sur le plan scientifique, la réforme des études de lettres provoque un séisme dans le monde universitaire : la nouvelle philologie issue de P. Meyer et G. Paris, la linguistique historique et la grammaire comparée venues d'Allemagne, la théorie littéraire lansonniennne sont officiellement reconnues par l'institution – ce que les traditionalistes regardent comme une capitulation de la culture belle-lettriste et humaniste devant la « science allemande ». Les bénéfices concrets pour les jeunes linguistes sont au demeurant plus que mitigés³⁷.

³⁷ « Les discours de célébration qui proclament le couronnement de la discipline dans la personne du linguiste s'aveuglent sur une réalité autrement inquiétante : la consécration d'études nouvelles va aux savants, non aux savoirs. Les jeunes professeurs, tôt promus aux postes les plus prestigieux, n'ont laissé, des décennies durant, aucune espérance de succession rapide à leurs disciples, d'où le peu d'engouement des étudiants pour une science austère, exigeante (connaissance de l'allemand, du sanscrit...) et sans débouché. Les rangs de la linguistique historique sont clairsemés : quelques chaires au Collège de France, plus littéraires (ou du moins philologiques) que linguistiques à quoi la détention des titres les plus appréciés conditionne l'accès. Les exemples prestigieux de G. Paris et P. Meyer, anciens chartistes, ne

On peut penser qu'une telle absence de perspective, pour un élève brillant mais dépourvu du viatique de la rue d'Ulm et de l'agrégation, est ce qui a incité Dauzat à envisager sérieusement la carrière juridique. Mais auparavant est intervenue la rencontre sans doute la plus décisive pour sa vocation : celle d'Antoine Thomas. Outre le rayonnement qu'exerçait naturellement le maître de la philologie française sur les jeunes *lettreux* de la Sorbonne, le goût de ce dernier pour les problèmes étymologiques les plus divers, l'originalité de ses approches, son ouverture à tous les champs de la romanistique ont dû trouver dans la curiosité linguistique et l'éclectisme du jeune Dauzat un écho particulièrement favorable. Il y a indéniablement un 'air de famille' entre le style des *Mélanges d'étymologie française*, en particulier, et celui des articles étymologiques (notamment toponymiques) que produira Dauzat³⁸. Toujours est-il que c'est A. Thomas lui-même qui préface, en 1897, le mémoire de licence qu'a consacré son élève à la *Phonétique historique du patois de Vinzelles*, qu'il fait publier dans la prestigieuse « Bibliothèque de la Faculté des lettres » et dont il loue la qualité scientifique, le caractère novateur, voire précurseur.

Quelle que soit donc la « diversité des talents et des curiosités » que manifeste Dauzat, ses premières amours furent indéniablement pour la linguistique – qui plus est, pour les disciplines les plus rigoureusement formalisées de la linguistique à cette époque : la dialectologie et la phonétique historique. Et cette inclination initiale est nettement confirmée par le revirement qui s'ensuit, lorsqu'à vingt-deux ans, devenu docteur en droit après avoir examiné « comment les Chambres participent à la confection des traités dans les États à régime représentatif »³⁹, il revient à la dialectologie en préparant son *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans* et sa *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*, dans la droite ligne de son premier essai. C'est à cette époque qu'après avoir fréquenté l'École des Chartes, il s'inscrit à la IV^e section de l'École pratique des hautes études. Il y suit en particulier les conférences de « phonologie » de Paul Passy, promoteur de la phonétique expérimentale et – touchant Dauzat, la chose a son

sont plus de mise depuis que les prophètes d'hier ont à leur tour été intronisés cardinaux » (Bergognioux 2000, 32).

³⁸ Chambon (2000, 165) suppose, dans le même sens, qu'« l'intérêt de Dauzat pour la toponymie lui est venu de son maître Antoine Thomas, qui aimait lui-même se pencher, à l'occasion, sur les noms de lieux du Limousin, et avec lequel Dauzat s'est sans doute trouvé, sur de nombreux points, en syntonie 'nord-occitane' ».

³⁹ Dauzat 1899, 1. Coïncidence ou écho révélateur des préoccupations profondes de l'auteur, sa thèse de droit se présente d'emblée comme un « travail de comparatisme » (Ibid.).

importance – intellectuel engagé, chef de file du socialisme chrétien et du pacifisme⁴⁰, dont les idéaux lui vaudront d'être radié de l'École entre 1913 et 1917. Cette seconde rencontre confirme Dauzat dans sa vocation.

Mais, alors même que sa formation, la personnalité de ses maîtres et le sujet de ses travaux auraient dû le conforter dans une spécialisation scientifique à laquelle se pliaient de bonne grâce ses devanciers et ses pairs, Dauzat affiche sa singularité en refusant d'assumer le cloisonnement disciplinaire des études de français. Tout en prenant clairement la défense de la « nouvelle Sorbonne », il n'hésitera pas à déplorer, dans *La Défense du français*, la division du champ des recherches⁴¹.

Il dresse d'ailleurs le plan des études que devrait, à ses yeux, dispenser l'Université restaurée : en vue de renforcer « l'éducation philologique des futurs agrégés », celui-ci comprendrait « un cours de phonétique expérimentale », « un cours de dialectologie », l'étude de « l'argot » et du « français populaire », sans oublier « un cours de philosophie du langage » (Dauzat 1912, 77-81). Bref, il s'agit d'intégrer la linguistique aux études de lettres... Vaste programme, auquel, notons-le, la toponymie ne figure pas encore : cela viendra, mais beaucoup plus tard⁴². À défaut d'avoir inspiré le décanat, les propositions de Dauzat reflètent très exactement ses propres directions de recherche – phonétique (Dauzat 1897), dialectologie (Dauzat 1900, 1906, 1922), argot (Dauzat 1917, 1918, 1919), français populaire (Dauzat 1908) et philosophie du langage (Dauzat 1927) –, qui sont aussi « les moins académiquement recommandables »⁴³ et lui fermeront définitivement les portes de la Sorbonne. D'autant plus que la concurrence est alors rude : « en linguistique Antoine Meillet et ses élèves, en ancien français, Alfred Jeanroy, Joseph Bédier et Mario Roques, en français moderne Ferdinand Brunot, en dialectologie Jules Gilliéron puis Georges Millardet, Adolphe Terracher et Oscar Bloch, en argotologie Lazare Sainéan et Gaston Esnault »⁴⁴, autant de chercheurs dont le profil nettement spécialisé tranche avec le caractère polyvalent et vulgarisateur d'un Dauzat. Qu'à cela ne tienne : Dauzat trouve à l'École pratique le cadre idéal de l'enseignement du français tel qu'il le conçoit. Assistant de Paul Passy en 1910, il y devient chargé de

⁴⁰ Rappelons que le père du phonéticien, Frédéric Passy, recevra le prix Nobel de la Paix en 1901 après avoir fondé la Ligue internationale de la paix, préfiguration de la Société des Nations.

⁴¹ « Il serait intéressant de montrer comment et pourquoi en Italie une querelle analogue n'existe pas : loin d'être considérées comme antagoniques, la philologie et les méthodes scientifiques sont étroitement associées au culte des lettres : Carducci, le plus grand poète de l'Italie contemporaine, était un philologue de grande valeur, comme beaucoup d'écrivains actuels » (Dauzat 1912, 45, n. 2).

⁴² V. par exemple ses suggestions dans Dauzat 1938, 290-291 et 1939, 28.

⁴³ Bergougnieux 2000, 33.

⁴⁴ Id., 34.

conférences en 1913, sans perdre l'espoir qu'un changement de la nomenclature des chaires lui permette de devenir le spécialiste de la dialectologie en Sorbonne. La guerre vient ruiner cet espoir et, quand elle prend fin, la réforme des études françaises est enterrée pour longtemps.

On notera que, durant toutes ces années, Dauzat était voisin de palier de Longnon à la IV^e section mais que, de son propre aveu, il n'assista jamais à ses conférences : preuve que l'enseignement d'un géographe dissertant sur l'histoire des noms de lieux était, à cette époque, à mille lieues de ses préoccupations. C'est également en vain que l'on chercherait dans ses publications d'alors – dont certaines traitent explicitement de géographie!⁴⁵ – une quelconque marque d'intérêt pour la toponymie.

Tandis que son ambition d'accéder à l'Université est peu à peu déçue (notamment avec les nominations successives de Huguot, Vendryes, G. Cohen, Bruneau, Millardet puis Fouché à la Sorbonne), Dauzat est appelé en 1921, grâce au concours d'A. Thomas, à succéder à P. Passy aux hautes études. L'intitulé de sa direction d'études, *Développement moderne de la langue française*, sonne comme une reconnaissance de ses conceptions linguistiques : sous ce toit institutionnel, il peut désormais dispenser à sa guise un enseignement conforme au programme de *La Défense de la langue française*. On est en fait mal renseigné sur le contenu et l'orientation de ses premières conférences, dont l'auditoire s'est fort restreint après le départ de Passy⁴⁶ : la phonétique historique y tient assurément une large place, ainsi que la géographie linguistique, à laquelle il consacre en 1922 un ouvrage de synthèse. Aussi ignore-t-on à quel moment précis s'est produite la rencontre entre Albert Dauzat et la toponymie française : selon son propre témoignage⁴⁷, c'est en 1923 qu'il décida d'introduire dans son enseignement l'étude des noms de lieux. Le lien entre les deux disciplines – géographie linguistique et toponymie – est aisé à établir et il est permis de penser que c'est en se consacrant à la première que Dauzat s'est pris d'intérêt pour la seconde. On devine que son goût prononcé pour les voyages, sa passion pour les paysages, les terroirs et, pourrait-on dire, la couleur locale, y ont été pour quelque chose ; son attrait pour les voies inexplorées de la linguistique et ses provinces les plus marginales ont fait le reste. Évoquant, dans un discours très officiel, ses récits de voyage et ses publications scientifiques, il avouera d'ailleurs de lui-

⁴⁵ Nous pensons par exemple à ses récits de voyages (Dauzat 1907 et 1909).

⁴⁶ Mazaleyra 2000, 5.

⁴⁷ « En France, j'ai relevé, en 1923, à l'École où il avait professé, l'enseignement de Longnon, en apportant une technique linguistique que ne pouvait posséder un historien médiéval » (Dauzat 1948).

même : « J'ai simplement cherché à associer dans ma vie deux activités d'ordre différent, mais qui ne sont pas sans lien entre elles »⁴⁸.

C'est donc dans un paysage onomastique en friche, et après avoir abordé à peu près tous les aspects de la *francésistique* contemporaine, que Dauzat publie, coup sur coup, *Les Noms de personne* (1925) et *Les Noms de lieux* (1926). Rien ne laisse alors soupçonner, même à la lecture de ces ouvrages de synthèse, que la toponymie et l'anthroponymie vont devenir le domaine privilégié d'investigation et (avec toutes les réserves qu'impose ce terme) la spécialité de l'auteur : on a bien davantage l'impression qu'après ses essais sur le français contemporain, les argots, les patois et la géolinguistique, Dauzat a voulu, dans un esprit de système et presque mécaniquement, combler une nouvelle fois les lacunes de la linguistique académique. Le Dauzat pédagogue de 1912 éclaire donc en partie le Dauzat vulgarisateur de 1926.

3.12. L'enracinement : l'Auvergne

On associe volontiers Albert Dauzat à la terre d'Auvergne dont il se revendiquait et sur laquelle il a abondamment écrit, non seulement dans le domaine dialectologique, mais aussi et surtout toponymique : pour ne citer que quelques exemples, les cas pratiques illustrant sa *Géographie linguistique*, presque toutes ses « Chroniques de toponymie » (dans la *Revue des études anciennes*), un nombre impressionnant d'articles d'*Onomastica*, du *Français moderne* et d'autres revues, toute la cinquième partie (la plus longue) de *La Toponymie française* sont exclusivement consacrés aux noms de lieux de l'Auvergne et du Velay. Il se définira lui-même, à force reprises, comme un « homme du Massif central », de la « France centrale », de la « montagne » – mais jamais, à ce que nous sachions, comme un Méridional ou un Occitan.

Cette fidélité et cet attachement au terroir ne doivent pourtant pas faire oublier que Dauzat fut avant tout, au sens barrésien du terme, un déraciné, aspect qu'a magistralement mis en lumière J.-F. Chanet⁴⁹. Les contraintes professionnelles de son père l'ont fait naître à Guéret, après quoi le jeune Dauzat a connu Moulins (dont le nom est le premier cité dans *La Toponymie française*), puis l'école d'Épinal, le collège d'Auxerre, le lycée de Chartres, Paris enfin, où se passera l'essentiel de son existence. L'attachement de Dauzat à la Limagne est donc d'autant plus profond qu'il est fidélité à la terre des aïeux, nostalgie d'un enracinement

⁴⁸ A.C.I.T.A. 1938, 8.

⁴⁹ Chanet 2000,

perdu : c'est à l'adolescence, de la bouche de sa grand-mère maternelle, que Dauzat a appris le patois de Vinzelles. Non content d'avoir illustré sa petite patrie dans son essai de phonétique historique, il publie peu après un roman d'inspiration régionaliste, *Hors la loi*, dont le drame a pour toile de fond l'austère beauté des hameaux limagnais « blottis dans la verdure », puis une nouvelle historique, *Claude Barbarat, un paysan d'Auvergne pendant la Révolution...* Lorsque, vingt ans plus tard, il constitue l'équipe d'enquêteurs du *Nouvel Atlas linguistique de la France*, c'est naturellement l'Auvergne et le Bourbonnais qu'il se réserve⁵⁰ ; et lorsqu'en 1932, il choisit les correspondants régionaux des « Chroniques de toponymie », c'est encore comme « spécialiste » de l'Auvergne qu'il se présente⁵¹.

Il serait cependant tout à fait erroné de voir en Dauzat la figure d'un 'érudit local'. Non seulement sa démarche scientifique n'a rien de provincial, ni de régionaliste : elle se veut au contraire synthèse ou, mieux, articulation de la science académique (parisienne) et de la recherche érudite (régionale) ; bien plus, on a souligné qu'en matière strictement auvergnate et vellave, l'information de Dauzat était quelquefois lacunaire⁵².

Sans doute, en revendiquant et en illustrant son appartenance à l'Auvergne, Dauzat a-t-il choisi de s'inscrire dans la lignée des chercheurs 'enracinés' (Thomas le Marchois, Rousselot l'Angoumois, le Breton Loth, les Champenois Jubainville et Longnon...), tout en prêchant par l'exemple sa propre conception du travail dialectologique et onomastique, travail où la vision synthétique et théorisante ne peut s'abstraire de la connaissance intime du terrain. Sans doute y a-t-il aussi chez lui l'idée que l'identité de la France s'incarne fondamentalement dans ses identités régionales⁵³ et qu'en fait d'ethnologie et de linguistique, les « régions archaïsantes des Alpes et du Massif Central »⁵⁴ renferment, en quelque sorte, la quintessence du type national⁵⁵.

3.13. Un *leitmotiv* : la psychologie sociale

⁵⁰ Dauzat 1922, 28.

⁵¹ Dauzat 1932, 64.

⁵² Chambon 2000a, 168.

⁵³ Dans cet ordre d'idées, Dauzat ne cache pas sa sympathie pour le fédéralisme ; v. Dauzat 1940, 7, 216.

⁵⁴ DauzatTop 70.

⁵⁵ Il est permis de voir dans l'arvernophilie de Dauzat la préfiguration du régionalisme « médioroman » et occitanophobe d'un Bonnaud.

En première page de *La Toponymie française*, et dès la seconde phrase, l'auteur déclare que « cette science [la toponymie] constitue un chapitre précieux de la psychologie sociale ». Sous la plume de celui que l'on crédite (à juste titre) d'avoir fait de la toponymie une « discipline linguistique », une telle entrée en matière a de quoi étonner. Il y a là, formulé explicitement, un motif récurrent dans la pensée d'Albert Dauzat, et peut-être, comme l'a supposé J.-F. Chanet, le centre d'intérêt déterminant de son cheminement intellectuel. Qu'il s'agisse de son roman de jeunesse *Hors la loi* (où il est fortement question de l'« âme fruste », mais restée pure, des paysans de la Limagne), de ses nombreux récits de voyages (où de fines appréciations sur la culture et l'imaginaire collectifs voisinent avec les préjugés les plus triviaux sur la mentalité des races et la théorie des climats), ou de ses carnets de la Grande Guerre (dans lesquels les remarques sur le bourrage de crânes, la « contagion mentale », la « psychologie des foules » inspirent une réflexion amplement théorisée), sans oublier les pages savoureuses du *Génie de la langue française* et de *L'Europe linguistique*, et pour ne rien dire de son aversion jamais démentie envers les régimes totalitaires, la « psychologie sociale » tient en effet une place considérable dans les écrits de Dauzat. On y a vu l'influence des travaux de Gustave Le Bon, que Dauzat avait lu et dont il admettait les thèses. Il y aurait aussi, plus profondément, un lien à établir entre cette question et celle de l'enracinement régional, du terroir et de la collectivité rurale.

Quoi qu'il en soit, l'idée que le langage véhiculerait des représentations relevant d'une « psychologie sociale » universelle n'est pas exempte de répercussions sur les conceptions de Dauzat toponymiste. « La désignation origininaire des lieux, qui fera l'objet d'une étude particulière », écrit-il dès 1926, « est un curieux chapitre de *psychologie sociale*. Sous une variété très grande de détail, l'esprit humain a eu recours toujours et partout à un petit nombre de types de désignation, qui se répètent identiquement à travers les modalités des diverses civilisations et langues »⁵⁶ : quoique non encore conceptualisée, l'image des langues « préhistoriques » où tout lexème aurait signifié « eau » ou « pierre »⁵⁷ est déjà en germe entre ces lignes... Plus tard, et sur un tout autre sujet (la question des noms savoyards en *-oz*, *-az*), on lit par exemple sous sa plume : « On a parlé de l'italianisation' des cartes de Savoie : les finales *-a*, *-o* donneraient l'impression de 'noms italiens'. Bien que cet argument n'ait aucune valeur scientifique, il est l'expression d'une *psychologie sociale* dont il faut tenir compte »⁵⁸. Ou encore, à propos, cette fois, d'anthroponymie : « l'intérêt de nos recherches s'élève au-

⁵⁶ DauzatNoms, 6-7 (nous soulignons).

⁵⁷ Cf. DauzatTop 69-141.

⁵⁸ RIO 2/2 (1950), 175 (nous soulignons).

dessus des étymologies, qui sont les équations de notre science, pour reconstituer, par la toponymie, l'histoire des migrations et du peuplement, et pour aider, par l'anthroponymie, à l'histoire du groupe familial et de la *psychologie sociale* »⁵⁹. Le psychosocial se glisse partout...

Sans qu'il soit aisé de reconnaître toutes les implications de ce leitmotiv dans l'œuvre de Dauzat, on retiendra qu'en subordonnant *in fine* l'étude du langage – ou de tel ou tel de ses champs, en l'occurrence la toponymie – à la « psychologie », notre auteur a fait un tout autre choix épistémologique que son prédécesseur Longnon (qui voyait en l'onomastique une science historique), son aîné Saussure (pour qui la linguistique devait être une branche de la « sémiologie » à venir) ou son directeur de thèse Meillet (qui privilégia des rapprochements avec la sociologie durkheimienne).

3.14. Des Noms de lieux aux « Chroniques de toponymie »

Le premier écrit toponymique d'Albert Dauzat, intitulé *Les Noms de lieux. Origine et évolution. Villes et villages – Pays – Cours d'eau – Montagnes – Lieux-dits* paraît donc le 20 juillet 1926 ; il aura une réédition deux ans plus tard. Bien que publié dans une collection à vocation explicitement vulgarisatrice, la « Bibliothèque des chercheurs et des curieux », chez Delagrave, et en dépit de l'humilité des intentions affichées par l'auteur en introduction⁶⁰, le saut qualitatif que constitue la parution de ce volume, par rapport au traité de Longnon (alors en cours d'impression), se reconnaît dans l'organisation même des matières. Plutôt qu'à un inventaire mécanique et fastidieux de « formations » toponymiques juxtaposées chronologiquement, Dauzat se livre dès l'abord à un véritable discours de la méthode. Son livre comprend deux parties : la première aborde les « phénomènes généraux », la seconde les « catégories et couches historiques ». La distance prise avec l'empirisme chaotique de Longnon se mesure au titre des premiers chapitres : « désignation originaire des noms de lieux » (« désignations spontanées », « désignations systématiques »), « substitutions

⁵⁹ A. Dauzat, « Notre but, notre programme », *Onomastica* 1/1 (1947), p. 2 (nous soulignons).

⁶⁰ « L'accueil empressé que les lecteurs ont fait à notre précédent volume sur les noms de personnes nous a engagé à publier le présent livre sur les noms de lieux, conçu dans le même esprit pour synthétiser et vulgariser une science encore peu connue. [...] l'ouvrage capital d'Auguste Longnon [...] est surtout destiné aux spécialistes et n'est pas à la portée de toutes les bourses » (DauzatNoms, VII).

(changements de nom) » et « transformations », ce dernier incluant les « transformations à l'intérieur d'une même langue » (« changements phonétiques », « accidents ») et les « transformations d'une langue à l'autre ». La préoccupation didactique, qui conduit l'auteur à écarter l'appareil et le métalangage scientifiques, laisse néanmoins percer le souci de précision et l'orientation nettement linguistique de l'ouvrage. On peut considérer, notamment, que c'est le sous-chapitre III, I, 1 des *Noms de lieux*, dévolu aux « changements phonétiques », qui consacre l'intégration définitive de la toponymie française à la linguistique géohistorique : il y est énoncé que « comme tous les mots du langage, les noms de lieux ont évolué suivant les lois de la phonétique régionale, au fur et à mesure que la prononciation se transformait et se différenciait d'une région à l'autre »⁶¹. Aussi étonnant qu'il y paraisse rétrospectivement, une telle déclaration de principe est, en 1926, une première : on en cherchera en vain l'équivalent chez Quicherat ou Longnon.

La seconde partie du manuel n'est pas moins novatrice. Dauzat ne s'y contente pas de calquer le découpage 'chronologique' (?) de Longnon, mais il pose explicitement la question de la structuration d'un répertoire toponymique : « Pour le plan d'un ouvrage d'ensemble », écrit-il, « on peut hésiter entre le classement par séries logiques et par couches historiques : l'un et l'autre ont leurs avantages. Nous avons combiné les deux points de vue »⁶². Autre innovation, la prise en compte de la diversité des types sémantico-référentiels de noms de lieux. Là où Longnon s'était arrêté aux noms de localités habitées (en fait, aux noms de communes modernes), Dauzat ouvre d'emblée (dès le titre) un horizon beaucoup plus large à la toponymie : « Malgré les recherches de Longnon et de ses émules, bien des cantons de ce vaste domaine sont encore peu ou point défrichés : les noms de rivières, depuis un échec sensationnel, ont effrayé les chercheurs ; les noms de montagnes et accidents de terrain ne les ont pas attirés ; quant aux lieux-dits, tout est à faire »⁶³. Le diagnostic est lucide et le programme déjà esquissé : pour l'heure, relever et organiser à nouveaux frais la toponymie française ; dans un avenir proche, fonder une hydronymie, une oronymie, une microtoponymie françaises. On sait qu'à chaque étape de ce programme, Dauzat n'allait d'ailleurs pas hésiter à payer de sa personne, trente années durant. Après un exposé directement inspiré de Longnon (« Chapitre premier : les noms de localités », subdivisé en « formations préceltiques », « gauloises », « de l'époque romaine », « de l'époque franque »,

⁶¹ Dauzat *Noms*, 53.

⁶² Id., 10.

⁶³ Id., VII-VIII. Notons que nous voyons mal à qui l'auteur fait allusion lorsqu'il évoque les « émules » de Longnon, le legs de ce dernier étant resté, jusqu'à Dauzat, en totale déshérence.

« de l'époque féodale », « modernes » et « régions non romanes »), l'auteur réserve donc le second chapitre aux « noms de lieux divers », à savoir les « noms de territoires et noms d'habitants », les « noms de cours d'eau », les « noms relatifs au relief » et les « noms de lieux-dits ».

Abstraction faite des approximations et des commodités de langage inhérentes à tout ouvrage de vulgarisation, et d'une présentation quelque peu datée, ce premier manuel de Dauzat apparaît donc comme un ouvrage remarquable de clarté, de synthétisme et, disons-le, d'intelligence méthodologique. Son auteur était d'ailleurs conscient de faire, dans une large mesure, œuvre nouvelle et table rase des tentatives de ses prédécesseurs : une fois reconnues les inévitables dettes envers Auguste Longnon, le « fondateur », et louées la « probité scientifique », la « mémoire prodigieuse » du maître, la « précision et la netteté qui faisaient tant apprécier son enseignement » (que lui-même n'avait jamais suivi !), Dauzat ne ménage guère son devancier : outre le fait que « Longnon n'était pas linguiste », son cours « ne concerne guère que les noms de lieux habités et, conçu par un esprit analytique, il n'offre pas de vues d'ensemble »⁶⁴. Au-delà de la vigueur du propos (d'ailleurs parfaitement fondé), il est intéressant de voir se dessiner, dans la critique de Longnon, le portrait en négatif de Dauzat lui-même : linguiste avant tout, toponymiste 'global', esprit synthétique, préoccupé par les « vues d'ensemble » et les principes généralisables. « On trouvera ici pour la première fois », dit-il lui-même, « un exposé rationnel des phénomènes généraux et des principes qui dominent la toponymie »⁶⁵ : on ne saurait mieux résumer les vues de Dauzat au moment où il aborde cette discipline.

Cependant se profilent déjà, en certaines pages de ce manuel de vulgarisation, des orientations nettement plus aventureuses. Nous évoquons plus haut cette idée, chère à l'auteur, selon laquelle « l'esprit humain a eu recours toujours et partout à un petit nombre de types de désignation, qui se répètent identiquement »⁶⁶. Ainsi formulée, pareille affirmation ne peut être proprement ni validée ni niée : c'est une pure pétition de principe. Il serait aisé, au reste, d'en montrer la gratuité. Une désignation topographique comme **eclésia* "lieu de culte chrétien, siège d'une paroisse", qui est à la base d'une importante série toponymique française (cf. Dauzat/Rostaing 261, 322), se « répète » en effet identiquement dans les pays de langue allemande (cf. aha. *kirich*, mnéerl. *kerke* "église"), mais assez peu, à notre

⁶⁴ Id., VII.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Id., 6-7.

connaissance, dans la toponymie berbère, cingalaise ou étrusque. Il est dès lors difficile d'en tirer un principe général.

Sur un sujet différent, quoique voisin, celui des langues préhistoriques, le Dauzat de 1926 se montre encore prudent : ainsi note-t-il que « les noms de localités, tout au moins dans l'état actuel de la science, ne peuvent rien nous révéler sur le langage des peuples qui habitaient la Gaule avant l'arrivée des Indo-Européens »⁶⁷. On sent poindre toutefois, sous la réserve affichée, l'intérêt de l'auteur pour ce genre de question, délaissée par Longnon et restée en suspens depuis d'Arbois de Jubainville : la parenthèse restrictive (« tout au moins dans l'état actuel de la science ») en dit plus long qu'il n'y paraît. Les choses se précisent d'ailleurs quelques chapitres plus loin : « Les noms de cours d'eau », affirme l'auteur, « présentent un intérêt très particulier : ils renferment, parmi toutes les catégories de toponymes, la plus forte proportion des noms les plus anciens, la rivière, nous l'avons vu, étant particulièrement rebelle aux substitutions. Ce sont ces noms qui permettent de plonger le plus loin dans le passé linguistique de l'Europe occidentale »⁶⁸. On peut imaginer que, au moins en ce qui concerne l'hydronymie, Dauzat a caressé l'idée, dès cette époque, de reprendre le problème là où Jubainville l'avait laissé et, peut-être, de le résoudre ; sans doute faut-il voir aussi dans sa relative indulgence à l'égard de Raoul de Félice⁶⁹ quelque désir, encore inexprimé, de relever le gant⁷⁰. Une chose est sûre : l'« attrait des lointains »⁷¹, qui allait devenir le moteur des travaux toponymiques de Dauzat, est déjà présent, en filigrane, dans son premier essai.

La conséquence concrète de cet attrait ne se fait d'ailleurs pas attendre : l'année même où paraissent *Les Noms de lieux*, Dauzat saute le pas en signant, dans la *Revue des études anciennes*, un article de seize pages intitulé « Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières »⁷². La thèse exposée est la suivante : « Mon point de départ est une constatation d'ordre général, qu'il est facile, au géographe comme au linguiste, de vérifier. De tout temps, nombre de cours d'eau n'ont pas porté un nom caractéristique, mais se

⁶⁷ Id., 87.

⁶⁸ Id., 195.

⁶⁹ Id., 3.

⁷⁰ DauzatNoms manifeste une curiosité moindre, mais réelle, pour les oronymes « préceltiques ». On lit par exemple (p. 207) que « *Alpe* est un mot préceltique, peut-être ligure, qui désignait et désigne encore dans une partie des Alpes le pâturage de haute altitude, l'alpage » ; en note : « Le mot a dû être aussi usité dans les Pyrénées : il y a le *puig d'Alp* près de Puigcerda ». L'idée que *alpe* serait « ligure » vient naturellement de Jubainville ; mais le fait que ce « mot » ait été « usité dans les Pyrénées » est une hypothèse de Dauzat – hypothèse appelée, on le verra, à un grand avenir.

⁷¹ Chambon 2000a.

⁷² *Revue des études anciennes* (1926), 152-168 = DauzatRivières.

sont appelés simplement “l'eau”, “le ruisseau” ou “la rivière” »⁷³. On reconnaît ici l'idée dauzatiennne de la récurrence et du caractère générique des désignations. À l'appui de celle-ci, l'auteur avance un certain nombre d'exemples peu discutables, tirés de Jubainville et des travaux des celtisants : l'auteur reste ici dans le cadre solide de la grammaire comparée indo-européenne. Mais l'argumentation prend un tour beaucoup plus hasardeux lorsque Dauzat en vient, finalement, à l'examen de la « racine hydronymique AR- »⁷⁴. L'idée qu'un radical prélatin *ar- serait commun à de nombreux noms de rivières répandus des Pyrénées à la Rhénanie n'est pas née dans son esprit – elle courait depuis Jubainville (1877) et Egli (1893), avant d'être relayée par Félice – et ce n'est pas le lieu de la réfuter ici. Disons seulement que la thèse de Dauzat comme celle de ses devanciers (et de ses successeurs !) est le type même du raisonnement circulaire : partant du constat que la séquence /-ar-/ se rencontre dans un grand nombre d'hydronymes européens anciens et modernes, toutes langues confondues, l'auteur tire argument du caractère nécessairement « générique » des désignations pour démontrer qu'il a existé un « radical AR- » signifiant “eau” « ou plus spécialement “eau courante” ». Il devient dès lors enfantin d'analyser des centaines de noms de rivières comportant ledit « radical »⁷⁵ et, par là même, de valider l'hypothèse initiale selon laquelle les plus anciens hydronymes signifient “eau courante”... Survient alors la question cruciale : « À quelle langue ou à quel groupe de langues se rattache cette racine ar- eau ? En dépit de certains rapprochements assez fragiles faits avec le sanscrit, il ne semble pas que cette racine soit indo-européenne. Si nous avons démontré que ce radical devenu suffixe était déjà vidé de son sens en italo-celtique, on présumera que le mot devait être antérieur à cette langue »⁷⁶. De fait, Dauzat n'a rien démontré du tout, et une lecture attentive de son argumentation suffit à voir qu'elle est biaisée de tous côtés. Mais là n'est pas l'essentiel : le plus remarquable, à nos yeux, est qu'au moment précis où il prétend rompre avec la toponymie des Quicherat et des Longnon, en introduisant les méthodes et la terminologie de la linguistique historico-comparative, Dauzat déroge aux principes élémentaires de la discipline tels qu'ils ont été établis, depuis longtemps déjà, par Brugmann puis par Meillet, et tombe allègrement dans les chausse-trapes de l'“étymologie-racine” où s'était fourvoyé R. de Félice. Il y est poussé par une tendance à la synthèse prématurée, par le désir de « plonger le plus loin dans le passé

⁷³ Id., 152.

⁷⁴ Id., 163-167.

⁷⁵ La pleine mesure de l'efficacité de cette « méthode » est donnée par Dauzat aux p. 131-141 de *La Toponymie française*.

⁷⁶ *Revue des études anciennes* (1926), 167. On notera l'absence d'astérisque précédant le lexème reconstruit « ar- ».

linguistique de l'Europe occidentale » et l'espoir d'en ramener des matériaux inaccessibles aux non-toponymistes – ce grâce à quoi la toponymie sortirait avec les honneurs de la marginalité à laquelle la linguistique académique semble alors l'avoir vouée. On retiendra, en tout cas, que Dauzat n'a pas attendu 1938 et les révélations de Pierre Fouché pour se risquer dans des aventures étymologiques assez périlleuses. À la suite de ces deux coups d'essai toponymiques, il publie en 1930, toujours dans la *Revue des études anciennes*, un article de synthèse sur la « Toponymie gauloise de l'Auvergne et du Velay » – qui sera repris, presque à l'identique, aux p. 175-223 de sa *Toponymie française*.

L'année suivante doit se tenir, à Genève, le deuxième Congrès international des linguistes, en hommage à Saussure et sous la présidence d'honneur d'Antoine Meillet. Dauzat prend l'initiative, avec l'appui de son collègue Fouché, alors directeur de l'Institut de phonétique de la Sorbonne, de proposer au secrétariat du Congrès, pétition à l'appui, l'ouverture d'une section réservée à l'onomastique. Il obtient un avis favorable du vice-président Josef Schrijnen, mais qui ne sera suivi d'aucun effet, l'influence de Vendryes n'étant vraisemblablement pas étrangère à l'affaire. Il en concevra une vive amertume qu'il exprimera d'ailleurs de manière réitérée⁷⁷.

Mais, loin de le décourager, cette déconvenue a, semble-t-il, incité Dauzat à prendre en main l'organisation des recherches toponymiques en France. Dès 1931, il obtient de Camille Jullian, codirecteur de la *Revue des études anciennes*, que lui soit concédé dans chaque livraison un espace de 25 pages exclusivement dévolu aux noms de lieux. La première « Chronique de toponymie » paraît dans le volume 54 de la revue, daté de 1932. Dauzat y présente sa vision de la discipline, en dresse le bilan et présente les grandes lignes de son programme :

Sans doute, la toponymie constitue une branche de la linguistique et elle ne peut s'édifier que par une technique rigoureuse ; mais elle ne se borne pas à poser des équations étymologiques, ni même à faire l'histoire formelle des noms : elle doit replacer ceux-ci, à leur origine, comme au cours de leurs évolutions et substitutions, dans leur ambiance géographique, historique, sociale. Géographes-historiens et linguistes ont chacun leur domaine et ils doivent se prêter main-forte, mais surtout ne pas s'ignorer.⁷⁸

S'inspirant de la logistique qu'il a mise en œuvre, dix ans plus tôt, pour préparer les atlas linguistiques régionaux, il réunit une équipe de collaborateurs et de correspondants locaux entre lesquels il procède au partage du territoire français et des régions limitrophes :

⁷⁷ V. par exemple *A.C.I.T.A.* 1938, 8 et *RIO* 1/1 (1949), 2.

⁷⁸ *Revue des études anciennes* 54 (1932), 63.

Pour les chroniques régionales, me réservant notamment l'Auvergne et la Bourgogne, j'ai fait appel à des spécialistes, qui rédigeront chacun une ou deux notices. Ont déjà promis leur concours : MM. A. Brun [Provence], Ch. Bruneau [Lorraine et Champagne], J. Désormaux [Savoie et Lyonnais], Duraffour [Dauphiné, Bresse et Bugey], P. Fouché [Roussillon], Gavel [Midi], Guerlin de Guer [Normandie et Nord], Le Roux [Bretagne], Mossé [Alsace], Soyer [Orléanais et Berry], Van de Wijer [Flandre et Pays-Bas], J. Vannérus [Luxembourg et Rhénanie], A. Vincent [Belgique wallonne].⁷⁹

Pareille répartition des tâches est, en soi, révélatrice. Il est remarquable, en effet, que Dauzat entend organiser la toponymie sur le modèle de la dialectologie. Alors que la logique purement 'toponymique' eût sans doute exigé un organigramme fondé sur la spécialisation diachronique – un celtisant pour les formations gauloises, un latiniste pour la strate gallo-romaine, un spécialiste de l'ancien germanique, un ou plusieurs romanistes, éventuellement un indoeuropéaniste etc. –, l'équipe des « Chroniques » ressemble à s'y méprendre au groupe d'enquêteurs des *Atlas* : cinq de ses membres y ont d'ailleurs participé, Brun (atlas de la Provence), Bruneau (atlas de la Champagne), Duraffour (atlas francoprovençal), Fouché (Roussillon) et Guerlin de Guer (Normandie et Maine). On voit, dans un autre sens, que l'initiateur des « Chroniques » a cherché à s'adjoindre les compétences d'archivistes de profession, tels Fernand Soyer, conservateur des Archives du Cher, puis du Loiret, Jules Vannérus et Auguste Vincent, tous deux conservateurs aux Archives de l'État belge. La toponymie belge est d'ailleurs curieusement surreprésentée (par Vannérus, Van de Wijer et Vincent), alors que la Suisse romande manque à l'appel. Mais le plus frappant est que, tout en s'entourant de spécialistes pour la plupart hautement qualifiés, Dauzat les assigne à un strict cantonnement régional, en se réservant le monopole de la synthèse 'nationale'. Un germaniste aussi compétent que Fernand Mossé se trouve, par exemple, sous-employé et relégué au rang de 'toponymiste alsacien' ; Pierre Le Roux, successeur de Dottin à Rennes, devra se contenter des questions bretonnes. Il en résulte que ce sont les conceptions et les méthodes de Dauzat, et non celles de ses collaborateurs, qui vont profondément imprimer leur marque sur l'évolution des recherches.

Il n'en demeure pas moins que la petite équipe des « Chroniques » (grossie par l'arrivée du Limousin Géraud Lavergne, archiviste de la Dordogne, du chartiste Paul Lebel, disciple de Dauzat, puis de Jeanjaquet pour la Suisse romande) occupera pendant dix ans le devant de la scène onomastique et ne faillira pas à son projet de développer et d'illustrer une toponymie 'linguistique', conforme au programme annoncé dans *Les Noms de lieux*.

⁷⁹ Id., 64.

3.15. En marge du 'dauzatisme' : Gröhler, Muret, Vincent

Le début des années 1930 est, on le voit, marqué par la vigoureuse prise en main de la toponymie française par Dauzat. Si ce dernier est alors en passe de devenir le chef de file, l'organisateur et le vulgarisateur de la discipline, le monopole qu'il détient dans la sphère académique nationale et l'énergie qu'il y déploie ne doivent pas occulter le travail mené, ailleurs, par d'autres chercheurs. Il convient d'évoquer ici trois œuvres majeures de la recherche en toponymie galloromane, dues à trois savants étrangers.

Rappelons d'abord qu'un philologue allemand, **Hermann Gröhler**, professeur au *Königliches Gymnasium* de Breslau, s'était frotté dès 1906 aux questions onomastiques dans un opuscule intitulé *Die Entwicklung französischer Orts- und Landschaftsnamen aus gallischen Volksnamen*. Il confirma son intérêt pour la toponymie française en publiant un manuel de deux fois 400 pages, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, dont le premier volume parut en 1913. Consacré aux formations « ligures », « ibères », phéniciennes, grecques, gauloises et latines, ce dernier suit un plan assez comparable à celui du cours de Longnon ; mais il a l'incontestable mérite d'intégrer la France, la Suisse romande et la Belgique wallonne. Si les matériaux réunis par Gröhler ne sont pas très abondants ni très documentés, les analyses étymologiques qu'il propose sont beaucoup plus solides que celles de Longnon et souvent plus prudentes que celles de Dauzat. Il est d'autant plus regrettable que les toponymistes français aient complètement ignoré ou négligé ce travail⁸⁰. Pour une raison que nous ignorons, le second volume de l'*Ursprung*, dévolu aux formations germaniques et romanes, ne devait paraître qu'en 1933, peu avant la disparition de l'auteur qui, à notre connaissance, ne publia rien d'autre en ce domaine.

L'œuvre toponymique du philologue et dialectologue **Ernest Muret** (1861-1940), élève de Saussure et titulaire de la chaire de langues et littératures romanes à l'Université de Genève, eut davantage d'écho. Mandaté en 1902 par le *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*, Muret prit la direction d'une vaste enquête sur les noms de lieux romands, qu'il

⁸⁰ DauzatNoms cite le manuel de Gröhler dans sa bibliographie mais il s'abstient de tout commentaire à son sujet.

mena durant trente ans. Épaulé par de nombreux collaborateurs de toute la Suisse romande (archivistes, secrétaires communaux etc.), il dépouilla les plans cadastraux pour mettre sur fiches les noms usités officiellement dans les 946 communes du territoire. Il en releva les mentions fournies dans des documents anciens. Surtout, il sillonna chaque commune pour recueillir de la bouche des meilleurs témoins les prononciations locales des toponymes recensés, en patois et en français. Le résultat de cette enquête, d'une ampleur inégalée jusqu'à nos jours, est une collection de 120 000 fiches, recensant environ 150 000 toponymes⁸¹. Cette activité conduisit logiquement Muret à produire des travaux de synthèses sur quelques problèmes afférents à la toponymie romande et francoprovençale : « De quelques désinences de nom de lieux particulièrement fréquents dans la Suisse romande et en Savoie » (1908, paru dans la *Romania* puis tiré à part), « Le suffixe germanique *-ing* dans les noms de lieux de la Suisse française et des autres pays de langue romane » (paru dans les *Mélanges Ferdinand de Saussure* en 1908), puis « Les noms de lieux germaniques en *-ens* ou *-ans*, *-enges* ou *-anges* dans les pays de domination burgonde » (*Revue de linguistique romane* 4 (1928), 209-228). Toutes ces publications portent sur l'épineuse question de l'origine et de la répartition des toponymes en *-ans/-ens/-ins*, *-anges/-enges/-inges*, débattue de fort longue date et qui avait donné lieu, en Suisse notamment, à des interprétations extravagantes. La rigueur, l'information et la probité scientifique du linguiste genevois permirent une avancée décisive vers la résolution de ce problème ; à ce jour, la contribution de Muret au « dossier burgonde » reste indépassée. Professeur invité au Collège de France, Muret y prononça, du 21 au 28 mars 1928, une conférence intitulée « Les noms de lieux dans les langues romanes » ; il en tira un ouvrage homonyme, paru en 1930, dont on peut estimer qu'il constitue, aujourd'hui encore, la meilleure introduction à la toponymie française et romane. Muret se tint cependant dans une prudente réserve à l'égard de la toponymie française telle qu'elle se mettait alors en place et il est permis de regretter que sa bénéfique influence ne se soit guère exercée au-delà des frontières helvétiques. La recherche suisse doit à Muret, ainsi qu'à Aebischer – son successeur au *Glossaire* – et à quelques autres, d'avoir lancé la toponymie romande sur des rails solides et bien orientés ; la qualité des travaux les plus récents⁸² se ressent encore de son héritage.

⁸¹ Le « fichier Muret » est conservé au centre du *GPSR* à Neuchâtel.

⁸² Nous pensons au *Dictionnaire toponymique des communes suisses* dirigé par A. Kristol (2004).

Un troisième apport décisif est celui de l'archiviste bruxellois **Auguste Vincent** (1879-1962), déjà cité. Conservateur à la Bibliothèque royale et membre de l'Académie royale de Belgique, il s'était intéressé de bonne heure à la géographie historique et avait été un auditeur occasionnel de Longnon. Son coup d'essai fut un article intitulé « L'Escaut, étude toponymique »⁸³. Il se consacra ensuite à la réalisation de son traité *Les Noms de lieux de la Belgique*, paru en 1927 et qui, aux dires de Marie-Guy Boutier⁸⁴, « constitue l'approche synthétique la plus fiable et la plus claire de la toponymie majeure de Belgique. L'auteur s'en tient prudemment aux noms les mieux attestés et les plus sûrement expliqués. [...] Cette saine prudence le tient à distance de la course à la nomenclature qui caractérise la plupart des travaux d'ensemble portant sur la toponymie belgo- et galloromane. Le corpus exploité, basé sur de vastes dépouillements personnels d'ouvrages publiés, offre des formes en principe assez sûres quant à leur date et leur identification, mais la référencement sommaire de celles-ci en rend le contrôle ardu ». Après avoir collaboré, nous l'avons vu, à l'équipe de la *Revue des études anciennes* (dans laquelle il livra une chronique régionale consacrée à la Wallonie dès 1932), il se voua à son grand œuvre, la *Toponymie de la France*, volume de 400 pages in-4°, qu'il publia en 1937. En dépit de l'accueil un peu froid que lui réserva un Dauzat⁸⁵, la *Toponymie* de Vincent est, à n'en pas douter, le meilleur manuel de toponymie française publié à ce jour. Œuvre d'un paléographe, l'ouvrage se signale d'abord par la large place faite aux attestations anciennes, à leur datation et à leur référencement ; ses premières lignes sont explicites :

Ce livre est consacré aux noms propres de lieux de la France dans son étendue actuelle.

Il a pour but de décrire les différents types de formation employés depuis l'antiquité, en donnant pour chacun d'eux le plus grand nombre possible de bons exemples.

Les noms ont été soumis à un double choix.

Je n'ai gardé que ceux dont j'ai pu retrouver des formes suffisamment anciennes. D'autre part, dans une série de noms contenant le même élément principal (suffixe, substantif, etc.), j'ai cité avant tout ceux dont les autres éléments peuvent aussi être expliqués. Mais quand il s'agit d'un type peu représenté, j'ai ajouté des noms en partie obscurs.

⁸³ *Revue de l'Université de Bruxelles* 7-8 (1922), 5-25.

⁸⁴ « Toponymie majeure de Wallonie : bref état des lieux », *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie* 79 (2007), 71-72. On trouvera aux p. 71 à 74 de cet article un bilan critique de l'œuvre de Vincent, bilan aux conclusions duquel nous nous plaçons à adhérer.

⁸⁵ Lequel se borne à signaler que l'ouvrage « fournit une riche documentation bien classée » (DauzatTop 32).

Pour chaque nom, je donne la mention la plus ancienne ; suivent les formes jalonnant l'évolution du nom. Toute citation reproduit exactement le document utilisé ; elle comprend la partie du contexte éclairant l'histoire du nom et de la localité.⁸⁶

Il s'en faut de beaucoup que les toponymistes français aient suivi, même sur ces quelques principes méthodologiques, l'exemple de Vincent. On sait qu'au contraire, les deux répertoires étymologiques nationaux conçus, beaucoup plus tard, dans l'idée de dépasser la *Toponymie de la France* (le dictionnaire de Dauzat/Rostaing et la *TGF* de Nègre) sont bien loin d'atteindre le seuil d'exigence scientifique minimal posé par son auteur ; les formes anciennes y sont traitées comme un appareil accessoire. Le premier mérite de cette *Toponymie* n'est donc pas seulement de s'appuyer sur une documentation solide et variée, mais sur une documentation tout court. Certes, les sources philologiques de Vincent sont toutes des sources secondaires – dictionnaires topographiques, éditions de chartes et d'autres textes documentaires –, mais elles sont soumises à un processus de sélection, de critique et de datation qui en garantit la valeur. D'autre part, la grande originalité de l'auteur est de proposer des étymologies qui ne se limitent pas à la mention de l'étymon, mais prennent en compte, dans une certaine mesure, la dimension de l'histoire des toponymes (« les formes jalonnant l'évolution du nom »). Il n'est que de comparer le traitement réservé par Vincent et par Dauzat/Rostaing à un même type toponymique, choisi au hasard : par exemple le type *Mediolanum*, pour lequel la *Toponymie de la France* (§ 247-248) réserve une colonne entière à la discussion lexicologique et une seconde à l'inventaire des exemplaires, là où Dauzat/Rostaing (p. 427, *s.v.* *Mâlain*) expédieront la question en une ligne (« Gaul. *mediolanum*, plaine du milieu »). La 'directionnalité' des analyses de Vincent est, de plus, nettement progressive : on ne part pas du toponyme français moderne pour arriver à l'étymon, mais au contraire du lexème de base pour parvenir à la série de ses avatars toponymiques. Dans le cas de la *Toponymie de la France* comme dans celui des *Noms de lieux de la Belgique*, « la structure du livre découle de la conviction de l'auteur que les noms ne s'expliquent que dans la mesure où ils sont regroupés dans des ensembles cohérents. Vincent jette les bases d'une grammaire onomastique, en exposant les 'règles fondamentales de formation, de transformation et de disparition des noms de lieux' »⁸⁷. Sur cette base, la première des quatre parties de l'ouvrage est consacrée aux « phénomènes généraux », à savoir la « formation », l'« évolution des noms de lieux » et la « substitution d'un nom à un autre ».

⁸⁶ VincentTop § 1a.

⁸⁷ M.-G. Boutier, *op. cit.*, 72.

L'auteur est « attentif à séparer les noms d'origine lexicale (noms propres issus de signes de la langue [*i.e.* des lexèmes, en principe nominaux]) des noms formés par des processus de dérivation intraonomastique (noms propres issus de noms propres : noms de lieux venant de noms de cours d'eau, noms de lieux formés à partir de noms de personnes, noms de lieux dérivés d'autres noms de lieux...) »⁸⁸.

La classification de Vincent regroupe les formations toponymiques en trois grandes couches chronologiques, « l'Antiquité », « le haut Moyen Âge » et « le Moyen Âge dans son ensemble (noms romans) ». La couche « antique » se divise en six strates « ethniques », identifiées par les étiquettes « Ligures », « Ibères », « Phéniciens », « Grecs », « Gaulois » et « Romains ». Les deux dernières se subdivisent à leur tour selon des critères morphologiques, sémantiques et motivationnels intuitivement satisfaisants, mais dont la cohérence se révèle, à l'analyse, très discutable :

On peut toutefois facilement se rendre compte que les classes de Vincent sont constituées à partir de critères hétérogènes. L'auteur emploie tantôt certaines propriétés morphologiques des toponymes (« dérivés »), tantôt certaines propriétés syntaxiques-catégorielles des étymons des toponymes (« noms communs, adjectifs, etc. », « noms [propres] de peuples ») ou encore fait jouer l'appartenance des toponymes et des étymons à un champ noématique ou à un secteur de référence (« La religion »). Il est facile aussi de s'apercevoir que les critères adoptés ne sont pas exploités de manière entièrement cohérente : aux dérivés devraient s'opposer les simples et les composés ; à « noms communs, adjectifs, etc. » (= délexicaux) devraient s'opposer dé-anthroponymiques, détoponymiques, etc., et pas seulement les « noms de peuples barbares » ; à « religion » devrait s'opposer « agriculture », « artisanat », etc. [...]

Plus étonnant, un grand nombre de formations latines se trouvent classées au chapitre « Gaulois ». Il s'agit, en premier lieu, des noms dérivés avec le suffixe -ACU ou autres suffixes *d'origine* gauloise : il suffit de reprendre la longue liste des bases anthroponymiques fournie par Vincent pour constater que ces bases sont toutes en -us (c'est-à-dire de forme latine) et que presque toutes sont pourvues d'une référence à Schulze ou au CIL ; l'appartenance de ces bases au stock anthroponymique latin est donc assurée.⁸⁹

La délimitation des couches chronologiques de Vincent est elle-même assez floue. Les formations attribuées au « haut Moyen Âge » ne le sont pas en vertu de leur datation intrinsèque, mais d'après des critères morphologiques posés *a priori* : « deux types caractérisent le haut moyen âge : les dérivés de noms de personnes (presque toujours germaniques) en -iacus [...] et les composés formés d'un nom de personne (presque toujours

⁸⁸ Id.

⁸⁹ Chambon *Système* 119-120.

germanique) et d'un nom commun à sens topographique, le premier déterminant le second » ; en conséquence de quoi, « tous les autres noms romans sont classés dans la division consacrée au moyen âge dans son ensemble »⁹⁰. Si l'on perçoit l'intérêt pratique du classement, on voit aussi que la logique diachronique invoquée est trompeuse, puisque inversée : le « haut Moyen Âge » de Vincent n'est pas celui des historiens, mais il est défini comme la période de création des toponymes formés sur des noms de personnes germaniques... Ajoutant à la confusion, l'auteur écrit : « Quant aux noms germaniques, basques et bretons, ils ont tous été groupés ici [dans le « haut Moyen Âge »], ce qui est plus commode et plus clair, étant donné leur nombre relativement peu élevé »⁹¹. On ne peut évidemment trouver aucune justification scientifique à ce procédé : il y a des toponymes basques, bretons et flamands formés après le IX^e siècle ! La stratigraphie de Vincent, tout en se donnant pour historique, est donc une typologie intralinguistique déguisée : l'auteur n'élabore en fait aucun critère objectif de datation. Sous sa plume, le terme *haut Moyen Âge* signifie “germanique, basque et breton” et l'expression *le Moyen Âge dans son ensemble* est une périphrase pour *formations romanes*. Plus étonnant encore, l'ouvrage se clôt précisément par la section « le Moyen Âge dans son ensemble »... Vincent considère visiblement qu'il n'existe pas de toponyme français postérieur à l'an 1453 – et encore, « beaucoup de noms du présent chapitre peuvent remonter à l'époque romaine ; mais nous n'avons pas le moyen de savoir s'il en est réellement ainsi »⁹². Nous verrons que, sur ce point précis, sa conception est partagée par la masse des toponymistes de notre pays, qui n'envisagent pas même la possibilité de formations françaises modernes.

En outre, l'approche nettement ‘philologiste’ de Vincent et la sélection rigoureuse à laquelle il soumet ses exemples le conduisent à écarter, d'une part, les noms de lieux insuffisamment documentés et, d'autre part, ceux dont tous les éléments ne peuvent être expliqués en l'état actuel des connaissances. *La Toponymie de la France* ne répond donc pas à toutes les questions et elle laisse l'utilisateur dans le désarroi face à certaines séries toponymiques très répandues, mais étymologiquement obscures : il manque en fait à cet ouvrage une section analogue aux *Materialien unbekanntem Ursprungs* du FEW.

Il reste que l'œuvre de Vincent constitue la synthèse la plus complète, la plus sûre et la plus conforme aux principes de la philologie et de la linguistique qui ait été produite en toponymie française.

⁹⁰ VincentTop § 312.

⁹¹ Ibid.

⁹² Id., § 436.

3.16. La « révolution » de 1938

Le refus qu'il avait essuyé lors du Deuxième Congrès des linguistes n'avait pas dissuadé Albert Dauzat de forcer les portes de la linguistique académique et de réintégrer la toponymie et l'anthroponymie françaises dans leurs droits. Aussi sollicita-t-il derechef l'ouverture d'une section d'onomastique auprès des organisateurs du IV^e Congrès, qui devait se tenir à l'été 1938 à Copenhague. Second essai, second échec.

Mais le Dauzat de 1938 n'était plus le toponymiste novice et isolé de 1926. En quelques années, il avait su grouper autour de lui les compétences et canaliser les énergies, s'attacher des personnalités reconnues dans l'Université (Bruneau, Fouché, Millardet) et surtout former une équipe de jeunes chercheurs (Lebel, Rostaing, Madeleine Baltus), modeste par le nombre, mais résolue à seconder le maître et à reprendre le flambeau le moment venu. C'est dans ce contexte et, si l'on peut dire, par une habile stratégie de contournement que l'auteur des *Noms de lieux* décida d'organiser, parallèlement au Congrès de Copenhague, un « Congrès international de toponymie et d'anthroponymie », en Sorbonne. Non seulement ce projet ne semble pas avoir rencontré d'opposition, mais il reçut des soutiens inattendus venant de l'École des Chartes, en la personne de son directeur Clovis Brunel, des archivistes Mirot et Marichal, disciples de Longnon, et des recteurs Charléty et Roussy.

Conçu non dans l'intention de concurrencer, mais, du moins, pour court-circuiter le Congrès des linguistes, le rassemblement voulu par Dauzat se devait d'être un événement académique, une réussite scientifique et de marquer durablement les esprits. Sur tous ces plans, on peut dire que le 'coup' de Dauzat atteignit son but. Le Premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie (25-29 juillet 1938) accueille, dans les locaux de la Faculté des Lettres et de l'École des Chartes, un auditoire aussi nombreux que prestigieux : parmi les membres du comité d'honneur, on trouve pêle-mêle Édouard Bourciez, Maurice Grammont, Ferdinand Lot, Mario Roques, Gamillscheg, Schnetz, Jeanroy, Muret, Wilmotte, Menendez-Pidal. Provocation malicieuse ou hommage sincère, la présidence d'honneur est confiée au linguiste le moins favorable aux disciplines onomastiques : Joseph Vendryes, alors doyen de

la Faculté⁹³. Le Bureau du Congrès est présidé par Dauzat, secondé par Bruneau, Brunel et Mirot ; Fouché en est le trésorier, Lebel et Rostaing, les secrétaires. Au nombre des congressistes, on relève encore, outre les collaborateurs des « Chroniques de toponymie », les noms de Damourette, Pichon, Jodogne, Schmittlein, Pierre-François Fournier, ainsi que J. U. Hubschmied, Oscar Keller, Wilhelm Kaspers... Brillent cependant par leur absence plusieurs figures scientifiques de premier plan : Ernout, Jaberg, Jud, Schorta et Terracher se sont fait excuser ; ni Aebischer, ni Pokorny, ni Krahe, ni Rohlf s n'ont été conviés. Le nom de Walther von Wartburg n'est jamais cité par aucun des intervenants.

Pour ce que l'on en peut juger à la lecture des *Actes* (dont le compilateur a pris soin de relater les moindres faits et gestes des participants), ce congrès semble avoir été marqué par un climat de franche cordialité, tranchant avec la froideur qui caractérisait jusqu'alors les relations des onomasticiens avec les (autres) linguistes.

Cette ambiance de réconciliation intellectuelle et d'entente internationale masque toutefois d'autres dangers, beaucoup plus inquiétants, que fait planer sur la science le climat politique de l'été 1938. Les propos de circonstance d'un Gamillscheg ou d'un Schnetz ne sauraient faire oublier qu'en Allemagne, la prestigieuse *Zeitschrift für Namenforschung* de Berlin – dont Schnetz est le directeur⁹⁴ – vient alors de tomber dans l'orbite de la sinistre *Ahnenerbe*, officine « culturelle » du national-socialisme affiliée à la SS ; ou encore que Franz Petri, toponymiste attitré, militant nazi et chef de file de la *Volksgeschichte*, a publié quelques mois plus tôt, en extrapolant les thèses de Gamillscheg, son essai *Germanisches Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich*, dont le titre est à lui seul, c'est le cas de le dire, tout un programme⁹⁵. Ironie de l'histoire, il est convenu, sur la proposition de Schnetz, que le deuxième Congrès se tienne à Munich, fin août 1941. On sait ce qu'il en advint.

⁹³ Lequel se plut toutefois à rappeler en cette occasion que « l'onomastique ne peut faire œuvre féconde que si elle s'inspire des principes de la linguistique générale, qui lui fournit des vues d'ensemble avec lesquels ses travaux doivent naturellement cadrer » (*ActesCITA* 1938, 8).

⁹⁴ Et « dont un grand nombre d'exemplaires seront distribués gratuitement aux Congressistes, suivant le désir de l'éditeur » (*ActesCITA* 1938, 11).

⁹⁵ *Germanisches Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich. Die fränkische Landnahme in Frankreich und den Niederlanden und die Bildung der westlichen Sprachgrenze*, Bonn, 1937. Il est aujourd'hui admis que ce sont les travaux de Petri qui inspireront à l'état-major allemand le tracé de la ligne de démarcation et de la « zone réservée » lors de l'armistice de 1940. Signalons d'ailleurs que Gamillscheg s'était livré, dès sa parution, à une critique courageuse de cet ouvrage. Sur cette question et pour la bibliographie, v. l'analyse de P. Schöttler, « De l'histoire régionale à l'histoire du peuple nazie, ou 'la voix inaudible du sang' », *Sociétés contemporaines* 39 (2000), 61-78, et M. Pitz, « La thèse d'habilitation de Franz Petri et l'idée du 'nivellement toponymique' en Gaule mérovingienne : examen méthodologique et historiographique », *Rivista italiana di onomastica* 11 (2005), 341-370.

Parmi les contributions les plus remarquables de ce Premier Congrès en matière de toponymie galloromane, on retiendra notamment la synthèse de Rostaing sur « Les domaines gallo-romains en Provence », celles de Soyer sur les « Toponymes du département du Loiret formés à l'aide de noms de peuples », de Lebel sur « Les noms de rivière d'origine germanique en France », l'hypothèse de R. Louis sur « Les différents sens et l'étymologie de *Montjoie* » et l'essai de Hubschmied sur « Deux noms de rivière gaulois » ; l'analyse structurale de Kaspers, « Systematik der politischen Namen im Frankenreich », mérite également d'être signalée.

Mais le point d'orgue du Congrès, sa contribution la plus décisive pour l'orientation ultérieure des études de toponymie française est due à la section de « Toponymie paléoméditerranéenne », où Pierre Fouché présenta, le 29 juillet 1938, ses « Quelques considérations sur la 'base' toponymique à propos du pré-i[ndo-]e[uropéen] KAL- 'pierre' ». Fouché n'était pas, à vrai dire, le premier linguiste à prétendre reconstruire, sur la base de toponymes romans modernes, des fragments de l'état linguistique « antérieur aux invasions indo-européennes ». Nous avons vu que Dauzat s'était lui-même penché, dès les années 1920, sur cette question. Plus anciennement, c'est sous la plume de comparatistes italiens, notamment des étruscologues Alessio, Battisti, Bertoldi et Trombetti (eux-mêmes inspirés par les travaux de Paul Kretschmer, Gustav Herbig et Schuchardt), qu'était apparue l'idée d'une strate « méditerranéenne » ou « paléoméditerranéenne » regroupant les isolats linguistiques de la Méditerranée ancienne et émergeant dans l'onomastique. Un article de Ribezzo, paru dans la confidentielle *Rivista indo-greco-italica* de 1920⁹⁶, peut être regardé comme le point de départ de la théorie. Toute l'habileté et l'audace de Fouché consista, en quelque sorte, à synthétiser, à systématiser et à donner un appareil scientifique (bien superficiel, cependant) à ce qui, jusque là, n'avait été avancé que très prudemment et à titre d'hypothèse de travail. Ainsi ne craint-il pas d'invoquer dans sa communication les travaux de Kurylowicz et la récente thèse de Benveniste⁹⁷, pour asseoir des conceptions en rupture avec les premiers rudiments de la grammaire comparée telle que l'illustraient, au même moment, ces mêmes auteurs. Nous ne nous étendrons pas sur l'examen, encore moins sur la réfutation des thèses de Fouché. Bornons-nous à dire que sa théorie « méditerranéenne » répond à tous les critères

⁹⁶ « Carattere mediterraneo della più antica toponomastica italiana », *Rivista indo-greco-italica* 4 (1920), 221-236.

⁹⁷ *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1935, d'ailleurs cité par Fouché avec un *lapsus calami* significatif (« *Origines de la formation des mots* », *Actes CITA* 1938, 269).

internes de définition d'une pseudo-science⁹⁸. La substance de son argumentation suffit d'ailleurs à s'en convaincre :

Que la racine « méditerranéenne » ait été primitivement monosyllabique et de constitution : *consonne* + *voyelle* + *consonne*, cela ressort de l'analyse des types **kal-p-*, **kal-b-*, **kal-w-*, **kal-m-*, **kal-t-*, **kal-d-*, **kal-n-*, **kal-k-*, **kal-g-*, **kal-j-*, dans lesquels -*p(a)*, -*b(a)*, -*w(a)*, -*m(a)*, -*t(a)*, -*d(a)*, -*n(a)*, -*k(a)*, -*g(a)*, -*j(a)* représentent des suffixes parfaitement identifiés [*sic*].

On sait d'autre part qu'une des caractéristiques des parlers pré-indo-européens du bassin de la Méditerranée c'est de présenter un jeu très varié d'alternances vocaliques [...] Le vocalisme fondamental du « méditerranéen » étant un *a*, la base **KAL-* peut apparaître et apparaît en effet sous les formes **KEL-*, **KOL-*, **KIL-*, **KUL-*, avec ou sans les suffixes à initiale consonantique cités ci-dessus.

Le « méditerranéen » se caractérise par un jeu très riche d'alternances consonantiques, sur lequel on a d'ailleurs beaucoup insisté. On note tout d'abord un flottement [*sic*] entre *l* et *r*. Pour ce qui est des radicaux toponymiques, on a nettement l'impression que les formes en *r* sont apparentées avec celles en *l*, et plusieurs chercheurs, des plus prudents, ont admis les équivalences **mal-* = **mar-* (cf. Bertoldi : *Silloge Ascoli*, 1929, p. 527, n. 120 ; C. Battisti : *St. Etr.*, VI, p. 334), **tal-* = **tar-* (cf. C. Battisti : *St. Etr.*, VI, p. 334, n. 1), etc. [⁹⁹]

Une autre alternance consonantique très commune dans le bassin de la Méditerranée est celle que l'on constate entre consonne simple et consonne géminée. [...] M. Alessio a déjà démontré l'alternance **kara*/**karra*. Elle a dû exister aussi entre **kala* et **kalla*, comme le montrent les exemples que l'on pourrait citer [*sic !*].

Mais la consonne initiale de la racine [lire : *de la racine*] est susceptible elle-même de modifications et ces dernières sont autrement nombreuses que celles de la consonne finale. Tout d'abord ce qui concerne l'alternance : sourde = sonore. [...]

Ainsi est-on amené à conclure, au moins pour le territoire de la Gaule, à un ancien passage de **kal-*, **kar-* à **qal-*, **qar-* ; cf. p. ex. Gouffres de *Caillère* (Charente), Cime de *Caron* (Savoie), etc., et avec **gwal-*, **gwar-* pour **gal-*, **gar-* ; Grand *Galbert*, montagne (Savoie), Mont *Gargan* (Hte-Vienne), etc.

Inversement, à côté du phénomène de labialisation dont on vient de parler, il faut admettre, semble-t-il, un phénomène de palatalisation : l'un et l'autre appartiennent évidemment à l'origine à des communautés linguistiques différentes. [...]

⁹⁸ Suivant l'approche néo-rationaliste de K. Popper (*Logique de la connaissance scientifique*, Paris, 1934) et de J. Rostand (*Science fausse et fausses sciences*, Paris, 1958), à savoir : absence de vérification empirique des hypothèses proposées ; impossibilité de réfuter les hypothèses proposées ; erreurs méthodologiques et manipulations statistiques des résultats ; conclusions hâtives ou fausses conclusions tirées des résultats ; utilisation de sophismes pour appuyer une conclusion (notamment inversion de la charge de la preuve et arguments d'autorité).

⁹⁹ Tout le comique (involontaire) du propos consiste évidemment à présenter Bertoldi et Battisti comme des chercheurs parmi les « plus prudents », ce qui, par comparaison, donne la mesure de la « prudence » de Fouché lui-même.

Nous avons vu qu'en indo-européen la racine pouvait se rencontrer au degré zéro et se réduire par conséquent à son armature consonantique. Il semble qu'il en ait été de même en « méditerranéen ». ¹⁰⁰

Et, *last but not least* :

Ne peut-on pas encore poursuivre le parallèle entre indo-européen et « méditerranéen » et admettre qu'au degré plein **kal-* et **kar-* peuvent finalement se réduire à **al-* et **ar-*, de même qu'au degré zéro **kl-* et **kr-* peuvent aboutir à **l-* et **r-* ?

Nous terminerons là cet exposé en nous excusant d'avoir réduit la documentation au minimum et d'avoir même supprimé le plus souvent les indications bibliographiques. Ce qui nous importait, c'était de construire une théorie pour la proposer à nos collègues. Ils la jugeront. ¹⁰¹

N'importe quel auditeur ou lecteur familiarisé avec les principes de la grammaire comparée-reconstruction aurait jugé la théorie de Fouché pour ce qu'elle était : une théorie surréaliste, au sens littéraire du terme. C'est bien ainsi, du reste, que l'envisagèrent Skok et Schnetz, comme l'exprime clairement leur observation à la fin de la communication de l'auteur ¹⁰². Ce ne fut pas, cependant, le cas d'Albert Dauzat, dont voici la réaction à l'exposé de Fouché :

En félicitant l'auteur de cette communication, M. Dauzat estime que M. Fouché nous a donné une brillante anticipation des résultats que nous promettent ces nouvelles recherches ; celles-ci doivent être conduites avec beaucoup de prudence et M. D. ne s'associe pas à toutes les conclusions de l'auteur, mais il croit que l'avenir est dans cette voie et que l'étude des bases pré-indo-européennes est appelée à rénover, non seulement la toponymie, mais l'histoire du langage. ¹⁰³

De la part d'un linguiste disciple d'A. Thomas, tôt formé aux méthodes de la phonétique historique et capable, on l'a vu, de mener une discussion étymologique dans un cadre rationnel, un tel enthousiasme a de quoi surprendre. Nous avons dit que plusieurs tendances inhérentes à la toponymie dauzatiennne l'avaient néanmoins préparé à accueillir avec intérêt les thèses fouchéennes. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les réserves de principe formulées par Dauzat lors du Congrès seront balayées en très peu de temps et que l'auteur de la *Toponymie française* n'hésitera pas à reprendre intégralement à son compte le

¹⁰⁰ *ActesCITA* 1938, 271-273.

¹⁰¹ *Id.*, 275-276.

¹⁰² *Id.*, 276.

¹⁰³ *Ibid.*

« méditerranéen » quelques mois plus tard, allant jusqu'à parler d'une communication « qualifiée non sans raison de révolutionnaire »¹⁰⁴.

À bien y regarder, la théorie « pré-indo-européenne » de Fouché dut apparaître à Dauzat comme une divine surprise, tant elle répondait à ses inclinations intellectuelles latentes. Ayant émergé sous la plume de chercheurs italiens, il y a d'abord lieu de penser que cette théorie bénéficia d'un *a priori* favorable chez un chercheur peu enclin à la germanolâtrie : les perspectives grandioses entrevues par Bertoldi et Battisti font passer la grammaire comparée brugmannienne pour une doctrine procédurière, vétilleuse et obsolète ; plongeant directement dans des « lointains » plurimillénaires, elles permettent, du même coup, d'évacuer l'histoire des mots et d'ignorer le travail titanesque entrepris dans ce sens, à la même époque, par Wartburg et ses élèves. Donnant le premier rôle (et même le rôle unique) à l'oronymie, cette théorie fait, d'autre part, une large place à la toponymie des régions alpines, des Pyrénées et du Massif Central : la matière auvergnate et vellave, si chère au cœur de Dauzat, s'en trouvait fortement valorisée et elle y trouvait même tout son sens. Enfin, en projetant dans le passé « néolithique » de l'Europe une unité « méditerranéenne » antérieure aux Celtes et antérieure à l'indo-européen, la théorie de Fouché se conjugait intimement avec certaines conceptions historiques, anthropologiques et sociopolitiques de Dauzat¹⁰⁵.

En fait de révolution, le « pré-indo-européen » de Fouché, cautionné par Dauzat, allait bouleverser durablement l'orientation des recherches en toponymie et, dans une moindre mesure, en lexicologie française. Réinvesti par Rostaing, Flutre, Nouvel et Nègre, on en voit les rejaillissements jusque dans les travaux de Tuailon et de Taverdet et dans les recherches étymologiques de J. Hubschmid. Sous la plume de M.-T. Morlet, la plus haute synthèse des recherches en linguistique romane de la fin du XX^e siècle, le *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, intègre cette théorie comme un apport décisif au progrès de la discipline, non sans

¹⁰⁴ DauzatTop 69.

¹⁰⁵ Nous renvoyons au passage fameux de *La Toponymie française* (p. 11-12) où Dauzat condamne clairement, et non sans courage, l'irrédentisme, le pangermanisme et le racisme aryaniste en tirant argument des « bases pré-indo-européennes ». Dans le même ouvrage, l'auteur professe des vues très proches de celles d'Auguste Brun (*Essai historique sur l'introduction du français dans les provinces du Midi de la France*, Paris, 1924) en présentant les « régions archaïsantes des Alpes et du Massif Central » comme le conservatoire de la « race arverno-alpestre », « qui a dû occuper longtemps notre sol avant les Celtes » et dont la langue primitive aurait été le « méditerranéen » de Fouché (DauzatTop 70, 73 et n. 1) – thèse relayée plus tard par les théoriciens du renaissantisme occitan (v. par ex. P. Bec, *La Langue occitane*, Paris, 1963, 16-17).

préciser que « le recours systématique et mécanique à des bases pré-indo-européennes pour expliquer certains toponymes est assez périlleux »¹⁰⁶.

Le Premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie produisit donc des résultats ambigus et, en partie, contraires aux *desiderata* formulés par ses organisateurs. Car s'il eut le grand mérite de matérialiser et de rendre visible sur la scène universitaire l'existence d'une 'communauté des onomasticiens'¹⁰⁷, il concrétisa en même temps l'isolement de cette communauté par rapport à celle des linguistes et, sur un autre plan, le cloisonnement national des chercheurs : il est patent que les travaux de ce que l'on pourrait appeler l'école germano-suisse (Gamillscheg, Kaspers, Aebischer...) s'orientent alors dans une toute autre direction que la recherche franco-italienne, bientôt entièrement absorbée par le « pré-indo-européen ». Même entre les toponymistes français, réunis autour de Dauzat, et les chercheurs belges, qui bénéficient des dépouillements minutieux menés par Vincent, Carnoy, Vannérus, un fossé se creuse déjà sensiblement. Sur un autre plan, les vœux solennels émis par les participants à l'issue du colloque¹⁰⁸ ne furent guère suivis d'effet : « l'organisation et les statuts d'une Association internationale de toponymie et d'anthroponymie », qui devaient être établis au congrès de 1941, furent reportés à des jours meilleurs ; « la création d'organismes officiels de recherches et d'enseignement de toponymie et d'anthroponymie, tout spécialement dans les centres universitaires », conduite en Allemagne selon les conceptions du III^e Reich, ne connut en France qu'un timide commencement de réalisation ; « la constitution de répertoires nationaux des noms dialectologiques à valeur géographique », pour ce qui concerne la France, devait encore attendre vingt-cinq ans (Pégorier 1963) ; comme il était prévisible, le « gouvernement français » ne tint aucun compte du souhait émis par le Premier Congrès d'« accélérer la publication des dictionnaires topographiques départementaux » ; l'idée que « les cartes et atlas de toponymie soient désormais exécutés selon des procédés en harmonie avec les atlas des sciences connexes » resta également, si l'on en juge par les travaux des soixante-dix dernières années, un vœu pieux.

3.17. *De La Toponymie française à Onomastica*

¹⁰⁶ LRL 5, 1, 550.

¹⁰⁷ Communauté restreinte, cependant, à l'Europe occidentale : ni l'Amérique, ni la Russie ne sont représentées au Colloque.

¹⁰⁸ *ActesCITA* 1938, 21-22.

Parue au printemps 1939, *La Toponymie française* d'Albert Dauzat entend « montrer où en est la toponymie française à l'heure actuelle, quels sont les résultats déjà acquis et comment on peut espérer réduire encore la part de l'inconnu »¹⁰⁹. Malgré son titre, on se gardera donc de prendre cet ouvrage de 325 pages pour ce qu'il n'est pas – un traité complet de toponymie française (comme Vincent 1937) ou un manuel d'initiation à la discipline (comme Dauzat 1926).

Il s'agit bien davantage d'un bilan des travaux réalisés par les toponymistes français depuis la fin des années 1920, c'est-à-dire essentiellement par Dauzat lui-même et son équipe, en même temps que d'un modèle de travail pour les recherches à venir. La double orientation de l'ouvrage est d'ailleurs révélatrice des tendances ambivalentes qui animent alors la toponymie dauzatiennne : d'un côté, des « dépouillements régionaux » et des études de cas scrupuleuses, menés selon les règles de la linguistique géohistorique et dans une perspective interdisciplinaire ; de l'autre, une vaste théorisation sur les « bases pré-indo-européennes », absente chez Dauzat 1926 et directement reprise de Fouché 1938.

La table des matières de *La Toponymie française*, dont la cohérence ne saute pas aux yeux, reflète cette ambivalence : après une introduction d'une trentaine de pages sur « La toponymie : son but, ses méthodes, ses résultats », une première partie est consacrée à « La toponymie et le peuplement : la mise en valeur de la Beauce », la deuxième au « problème des bases pré-indo-européennes », la troisième aux « Noms prélatins de l'eau en hydronymie », la quatrième à des « Étymologies gallo-romaines », la dernière à la « Toponymie gauloise et gallo-romaine de l'Auvergne et du Velay ». Contrairement aux *Noms de lieux*, le plan de ce livre n'est ni chronologique, ni méthodologique. Il s'organise autour des priorités et des préoccupations scientifiques de l'auteur :

Après avoir exposé sommairement, dans l'Introduction, nos buts et nos méthodes, avec l'indication des principaux travaux, j'aborde deux grands problèmes d'intérêt général, que la toponymie étudie en collaboration avec la géographie, l'archéologie et l'histoire : les rapports entre les noms de lieux et le peuplement du sol, sa mise en valeur, – en prenant pour exemple la Beauce ; la recherche des bases pré-indo-européennes, avec l'analyse de la double base *cara-cala*. J'ai ensuite groupé quelques monographies, dans le domaine des noms de rivières et des noms de lieux habités ; enfin, j'ai donné un type de dépouillement régional (Auvergne et Velay) pour l'époque gauloise et les noms de domaines gallo-romains.¹¹⁰

¹⁰⁹ DauzatTop, « Avant-propos », p. 7.

¹¹⁰ Id.

Or, l'un des intérêts de cet ouvrage est, justement, qu'il illustre la stratification de la pensée dauzatiennne en matière toponymique. Ainsi les « Étymologies gallo-romaines », où se manifestent le mieux l'intuition et la sagacité étymologique de l'auteur (en particulier dans la résolution des « Petits problèmes de toponymie gallo-romaine »), ne sont-elles pas sans évoquer les *Mélanges d'étymologie* d'A. Thomas ; la section consacrée à l'hydronymie prélatine est dans le 'style Dauzat 1926' et redevable aux travaux de Jubainville ; la cinquième partie, ancrée dans le terroir auvergnat, bien documentée et bien classée, découle directement des « Chroniques régionales » ; la belle synthèse interdisciplinaire sur « La mise en valeur de la Beauce », nourrie aux travaux des historiens de l'école des *Annales*, annonce l'œuvre d'un Gabriel Fournier. Dans ce tableau, le chapitre « pré-indo-européen » donne l'impression d'une sorte d'interpolation, détachée de l'ensemble mais rendue nécessaire par la « révolution » de 1938.

Plus profondément, la lecture attentive des pages de *La Toponymie française* amène à percevoir, comme l'a souligné Chambon¹¹¹, « certains traits caractéristiques de la démarche de Dauzat toponymiste » : ces traits « défectueux, même s'ils sont récurrents, demeurent épisodiques et ils ne forment pas système chez lui. Mais il est curieux de constater qu'ils ont été souvent spontanément systématisés dans la pratique courante de la toponymie française d'aujourd'hui qui, par un précipité remarquable, en offre fréquemment comme le concentré »¹¹². L'analyse de ces « traits défectueux » a déjà été faite¹¹³ et l'on en retiendra les aspects suivants :

- d'abord, une nette tendance à produire la synthèse avant l'analyse : « la synthèse nationale (Dauzat 1928 [1926]) y précède la synthèse régionale (Dauzat 1939) et celle-ci précède à son tour l'analyse. Or on dispose du recul nécessaire pour constater que, dans un tel modèle de développement, l'analyse ne vient *jamais* »¹¹⁴ ;
- un style de travail expéditif, dans lequel la place de la discussion et de l'argumentation (notamment de la discussion étymologique) est presque réduite à néant¹¹⁵ ;

¹¹¹ Chambon 2000a, 171.

¹¹² Id.

¹¹³ V. Chambon 2000a, 171-180.

¹¹⁴ Ibid., 172.

¹¹⁵ Sur ce point, les chapitres « Toponymie gauloise et gallo-romaine de l'Auvergne et du Velay » préfigurent le dictionnaire de Dauzat/Rostaing, où l'« étymologie » est réduite à l'indication de la première mention, de l'étymon et de sa glose.

- un certain dédain pour le travail philologique et un traitement désinvolte des formes anciennes des toponymes : Dauzat considère que la recherche des attestations dans les sources primaires de la documentation historique est l'affaire du philologue-chartiste, non du linguiste-toponymiste¹¹⁶ ;
- une conception surannée de l'étymologie : l'étymologie dauzatiennne est avant tout une étymologie-origine, orientée vers la recherche de l'étymon et non vers l'histoire du nom étudié, de sorte que, « efficacement protégée par Dauzat du FEW et de la méthode wartburgienne, la toponymie française prend, dès son essor, un retard qui ne sera jamais comblé »¹¹⁷ ;
- l'attrait des lointains : fasciné par « les lointains de notre passé linguistique », Dauzat délaisse sciemment les strates toponymiques les plus récentes pour se vouer entièrement à la « toponymie gauloise et gallo-romaine » et, plus encore, aux « bases pré-indo-européennes ».

Les exemples les plus criants de l'accumulation de ces déviations se trouvent aux pages 177-197 de *La Toponymie française*, où Dauzat analyse les « dérivés gaulois » formés avec des « suffixes préceltiques » (à propos desquels il ne paraît d'ailleurs pas conscient de se contredire). Des « suffixes » (« *-asc-* », « *-inc-* », « *-one-* »...) sont isolés et attribués au « préceltique », sans la moindre discussion, sans égard aux formes anciennes et sans même qu'aucun « radical » ait été clairement identifié¹¹⁸ : Dauzat inaugure ici une pratique appelée à se répandre et à être systématisée par tous ses émules. L'auteur ayant renoncé à toute critique des sources philologiques et consenti à un abaissement général des critères de l'analyse linguistique, la porte est ouverte à la « fabrication du pré-indo-européen »¹¹⁹. On admirera ainsi, aux pages 81-102 (« Cara, "pierre", et ses principaux représentants en Gaule ») comment Dauzat parvient, de proche en proche, à ramener à une seule et même « racine pré-indo-européenne » les formes *cairn*, *cheix*, *cheire*, *chiron*, *Cairas*, *Crâ*, *Crai*, *Cervin*, *Causses*, *Cassis*, *garric*, *harri*, *Carpathe*, *Garonne*, *Garoupe*, *Craponne*, *Cricq*, *Crocq*, *Cruc*, *ranc* et *roche*... Le comble est atteint lorsque l'auteur entend prévenir les objections à sa 'démonstration' par une phrase du type :

¹¹⁶ V. DauzatTop 175-176 ; de nombreux exemples sont relevés par Chambon 2000a, 173 *sqq.*

¹¹⁷ Chambon 2000a, 175.

¹¹⁸ Exemples dans *op. cit.*, 177-180. On retiendra notamment le cas spectaculaire de *Mézenc*, ramené *in fine* et contre toute vraisemblance à une racine « *mes-*, préceltique, désignant une montagne » (en dépit de la mention *Petrus de Medese* 1078/1095).

¹¹⁹ *Op. cit.*, 178.

On conçoit que des recherches de cet ordre ne puissent être menées à bonne fin que par des linguistes expérimentés, à l'aide d'une méthode rigoureuse : ce n'est pas un hasard si un phonéticien comme M. Fouché, qui connaît par expérience la valeur des garde-fous, s'y est attelé avec succès.¹²⁰

À l'évidence, Dauzat était capable – sans doute plus que d'autres – de mener une analyse étymologique rigoureuse : il le prouve dès qu'il se replace dans le cadre de la linguistique rationnelle¹²¹. On voit qu'il est poussé à la faute par des présupposés qui ne relèvent pas de la science, mais de l'acte de foi.

En somme, *La Toponymie française* marque l'étape la plus importante dans l'évolution du 'dauzatisme'. Elle représente exactement l'alternative devant laquelle les onomasticiens français furent placés à la fin des années 1930 : faire le choix d'une toponymie exigeante, soumise aux méthodes de la linguistique sérieuse et inspirée par les progrès de la science historique, notamment de l'histoire du peuplement (option illustrée par l'étude sur « La mise en valeur de la Beauce ») ; ou bien se lancer dans l'aventure « pré-indo-européenne », c'est-à-dire dans l'ésotérisme et la linguistique-fiction. Contre toute attente, c'est la seconde option qu'allèrent choisir, dans leur écrasante majorité, les praticiens de la toponymie en France.

À la demande instante de Dauzat, l'année 1939 voit la création d'une « Commission nationale de toponymie et anthroponymie », inspirée de l'exemple belge¹²² et placée sous la tutelle du CNRS. Dauzat en devient le président. Cette commission ne disposant toutefois ni de locaux, ni de fonds propres, elle n'est pas en mesure de réaliser les tâches ambitieuses qui lui ont été assignées par le Congrès de 1938 : la fondation d'un Institut national chargé des mêmes questions est alors envisagée et appuyée par P. Rosset, directeur du CNRS.

La guerre vient cependant ajourner ces projets. Quand débute l'Occupation, Dauzat n'est pas loin de la retraite. S'il conserve sa direction d'études sans être inquiété, ses récents écrits, où se manifeste une nette hostilité à l'encontre de l'Allemagne hitlérienne¹²³, lui interdisent

¹²⁰ DauzatTop 77.

¹²¹ On comparera le cas de *Mézenc* avec celui de *Vincelles*, *Vinzelles* (DauzatTop 157-165), étudié dans les règles de l'art et résolu avec brio.

¹²² La Commission royale de toponymie et dialectologie avait été fondée en 1927.

¹²³ V. notamment la vive condamnation de l'*Anschluss* dans l'introduction de son volume sur *L'Autriche* (Paris, 1938, p. 9). *L'Europe linguistique*, qui contient des réflexions sans concession sur la politique raciale et annexionniste du Reich, était imprimé à Paris en mai 1940 : les exemplaires furent saisis en zone occupée et n'atteignirent pas la zone sud ; quelques uns circulèrent à l'étranger (source : catalogues de la BNF, de l'Institut Pierre Gardette de l'Université catholique de Lyon et du fonds Jud de l'Université de Zurich). L'ouvrage fut réédité à l'identique en 1953.

de réclamer une quelconque faveur de l'administration de l'État français. La dernière « Chronique de toponymie », faisant le point des travaux de l'année 1940, paraît dans le tome 43 de la *Revue des études anciennes*, en juin 1941. L'équipe de Dauzat étant dispersée, la Commission de toponymie emploie la main-d'œuvre des chômeurs intellectuels pour dépouiller les noms de lieux-dits dans les archives départementales, en faisant recopier systématiquement les matrices du cadastre napoléonien. L'auteur des *Noms de lieux* laisse alors provisoirement de côté les questions toponymiques. Il publie en 1941 *Le Village et le paysan de France*, essai de vulgarisation sur l'histoire rurale qui, tout en s'appuyant sur les travaux des annalistes, se teinte d'une coloration idéologique explicitement pétainiste¹²⁴. Il se consacre ensuite à l'anthroponymie : son *Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France* paraîtra, dans sa première édition, en 1945.

Parmi les productions toponymiques majeures des années d'Occupation, il convient de signaler l'ouvrage posthume de **Théodore Perrenot** (1858-1941), *La Toponymie burgonde*, paru en 1942 (et préfacé par Dauzat). Cette synthèse fait suite à une série de publications portant sur le même sujet¹²⁵, auquel l'auteur, professeur d'allemand à Montbéliard, consacra son existence. La thèse centrale de Perrenot, reprise dans la plupart des travaux ultérieurs, est connue : les noms de lieux en *-ans* et *-ens*, répandus dans la Bourgogne, la Franche-Comté et la Suisse romande, représentent l'issue du suffixe « burgonde » **-ingōs*, à désinence « locative ». Cette couche toponymique aurait recouvert la couche, plus ancienne, des formations « franciques » en **-ingās*, reflétées par les noms en *-anges* et *-enges*, lors de la « poussée burgonde » du VI^e siècle. Si cette thèse a le mérite de proposer une solution globale

¹²⁴ V. Dauzat 1941, 213 *sqq.* (passage supprimé dans la réédition de 1949). Sur le plan de l'histoire individuelle, la question du positionnement politique de Dauzat sous l'Occupation n'est pas tranchée. On a signalé que certaines de ses orientations personnelles le poussaient naturellement à adhérer au projet régionaliste et agrarien de la Révolution nationale (v. Chanet 2000, 18-19) ; ses sentiments républicains et laïcs, son aversion jamais démentie pour l'Allemagne nazie, l'amitié de plusieurs figures de la Résistance (notamment Georges Lapierre) entraînent cependant en contradiction avec l'option collaborationniste. Lui-même affirmera plus tard (en 1946) avoir été de la Résistance. On sait en tout cas qu'il ne s'associa « ni de près ni de loin aux activités officielles ou publiques soutenues par Vichy » (ibid., 20-21). À certains égards, ce qui affleure des convictions politiques de Dauzat se rattache au courant des « non-conformistes des années 1930 », bien décrit par Jean-Louis Loubet del Bayle.

¹²⁵ *Les Établissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, Montbéliard, 1904 ; *La Répartition des établissements burgondes, noms de lieux en '-ange', '-ans', sur tout le territoire de la Franche-Comté ; ses causes ; ses conséquences*, Lons-le-Saunier, 1909 ; *Études de toponymie franc-comtoise. Les noms en '-ans, -ange' dans la partie occidentale de la 'Maxima Sequanorum' considérés comme anciens établissements burgondes*, 4 vol., Besançon, 1912-1921.

et systématique à un vieux problème toponymique, force est d'admettre que Perrenot ne s'embarrasse pas des garde-fous de la phonétique historique, que ses reconstructions sont souvent erronées ou gratuites et que son propos est marqué par un dogmatisme excluant l'interprétation sérieuse des données. Il faut ajouter que les mêmes reproches pourraient être opposés à Ernst Gamillscheg qui, abordant le problème dans la section « burgonde » de sa *Romania Germanica*, parvient à des conclusions voisines de celles de Perrenot par des procédés comparables (la 'burgondicité' du suffixe *-ingōs, posée comme hypothèse, n'est en fait jamais démontrée). Sur la question des toponymes « burgondes », il paraît en tout cas prudent de s'en tenir aux froides analyses de Muret (v. *supra*), dont la solide documentation peut seule servir de base à la discussion¹²⁶. On ne négligera pas pour autant de consulter *La Toponymie burgonde* comme un réservoir de formes anciennes des noms de lieux de la Franche-Comté, région encore très démunie à cet égard.

À la même époque, une province particulière bénéficie de l'attention concertée d'un groupe de chercheurs relativement isolé, mais compétent et prolifique : il s'agit du Forez. Autour de la personnalité de Georges Guichard, président de la *Diana* à Montbrison, s'était constituée une équipe composée d'historiens médiévistes, Edouard Perroy et Guy de Courtin de Neufbourg, et de plusieurs érudits formés aux techniques contemporaines de la philologie et de l'édition des textes, parmi lesquels **Jean-Etienne Dufour** (1880-1951) et **Marguerite Gonon** (1914-1996) : à partir de 1932, cette équipe s'était lancée dans l'édition des *Chartes du Forez*, monument de la philologie documentaire et de l'histoire médiévale qui ne sera achevé qu'en 1978. Parallèlement à ce grand œuvre parurent un nombre imposant de travaux touchant à l'histoire, à l'archéologie, à l'ethnographie, à la dialectologie et à l'onomastique du Forez. On doit à J.-E. Dufour une série d'articles sur les types toponymiques *La Mure*, *Le Jas*, *Le Solier*, *Scarabaeus*, *Vieral*, sur les noms d'Argental et de Montbrison, parus entre 1933 et 1942. Dans le cadre des « Chroniques de toponymie » dirigées par Dauzat, il signa la synthèse consacrée au Lyonnais et au Forez en 1934 ; il livra un travail exemplaire d'identification et d'analyse hydronymiques¹²⁷ et une contribution décisive à l'étude du type

¹²⁶ Lassus/Taverdet (1995, 59-60) notent qu'« aujourd'hui, surtout après les travaux des linguistes suisses, on n'est plus très sûr de l'origine burgonde des noms de lieux en *-ans* » ; nous supposons que les « linguistes suisses » invoqués s'identifient principalement à la personne d'Ernest Muret.

¹²⁷ « La rivière d'Ojon autrement la Mare », *Romania* 58 (1932), 78-83.

*Novaliacum/Neuilly*¹²⁸. Sous l'Occupation, Dufour se consacre, avec l'aide de Guy de Neufbourg, Marguerite Gonon et du maître de l'« école lyonnaise », Pierre Gardette, au *Dictionnaire topographique du Forez*, qui par sa qualité scientifique surpasse tous les ouvrages du même type publiés à ce jour. Quant à Marguerite Gonon, future directrice de recherche au CNRS, elle dote son *Lexique du parler de Poncins* d'un appendice toponymique, avant de se pencher sur les noms de lieux foréziens dans une série d'articles bien documentés¹²⁹. Sur un tout autre plan, il n'est pas inutile de rappeler que, travaillant dans des circonstances matérielles difficiles, l'équipe des *Chartes du Forez* donna l'exemple d'une persévérance et d'une probité scientifiques assez rares, et que ses membres s'illustrèrent par leur refus de céder aux sollicitations du régime de Vichy¹³⁰.

Dès le lendemain de la Libération, Duzat reprend son activité de toponymiste et rouvre les dossiers enterrés depuis 1939. Au mois de mai 1945, il adresse une requête en vue d'obtenir la création d'un « Institut national de dialectologie, toponymie et anthroponymie » au nouveau directeur du CNRS, Frédéric Joliot-Curie. Ce dernier l'assure de son soutien. La Commission de philologie du CNRS, chargée de l'examen du dossier, rendra cependant un rapport défavorable au projet, estimant qu'un tel institut ferait double emploi avec la Commission nationale de toponymie, arguant du danger de « confondre les deux disciplines [la dialectologie et l'onomastique] » et de la pénurie de jeunes chercheurs formés pour mener ces travaux. Mais Duzat ne lâche pas prise et parvient, l'année suivante, à renflouer le projet : une solution de compromis est trouvée et un « Centre d'études et de recherches dialectologiques, toponymiques et anthroponymiques » voit le jour en 1946, appelé à « recevoir une extension ultérieure si les premiers travaux réalisés donnent satisfaction ». Les membres de ce Centre prennent part à la Commission de révision des noms de communes de France, créée à l'origine pour « normaliser » les toponymes de l'Alsace-Lorraine reconquise.

L'année 1947 marque pour la toponymie française un nouveau tournant, à plusieurs titres. Duzat, alors âgé de soixante-dix ans, est mis à la retraite ; sa direction d'études n'est pas renouvelée. C'est également l'année où ses deux principaux disciples, Charles Rostaing et

¹²⁸ « Neuilly, Neuillé et Noailleux, Nollieux, Nolhac, noms de lieux », *Mélanges Mario Roques*, t. 1, Paris, 1950, 51-57.

¹²⁹ Notamment « Quelques noms de lieux foréziens », *Études foréziennes* 6 (1973), 13-19 et « Quelques noms de lieux occitans en Forez », *Mélanges Charles Camproux*, t. 2, Montpellier, 1978, 895-905.

¹³⁰ Sur l'engagement politique des membres de l'« équipe des *Chartes* », v. Claude Latta, *Une historienne, une femme dans l'Histoire : Marguerite Gonon*, Montbrison, 1997, 7-8.

Paul Lebel, soutiennent leur thèse, respectivement l'*Essai sur la toponymie de la Provence : depuis les origines jusqu'aux invasions barbares* et *Principes et méthodes d'hydronymie française*, travaux qui illustrent les deux orientations divergentes prises par la toponymie 'post-1938'. Mais c'est surtout l'année de la création d'*Onomastica, revue internationale de toponymie et d'anthroponymie* – la première livraison est datée de mars 1947. Ce périodique, dont Dauzat avait sans doute eu l'idée dès les années trente, a été conçu et mis en chantier à la fin de la guerre, dans des circonstances que relate son fondateur et directeur en tête du premier numéro :

Le développement des recherches relatives aux noms de lieux et aux noms de personnes rend de plus en plus nécessaire une revue internationale consacrée à ces études.

Une première revue de ce genre, la *Zeitschrift für Namenforschung*, fondée à Munich en 1923, s'est effondrée en 1945 avec le Reich. Privée de ses meilleurs représentants – exilés, déportés dans les camps, fusillés, acculés au suicide – la science allemande, qui s'était mise au service du nazisme, n'est plus qualifiée pour diriger des organes internationaux. [...]

Nous avons pensé que la France, fidèle à son passé et à ses traditions scientifiques, devait relever le flambeau.¹³¹

C'est donc sur les ruines de la *ZNF* déchu et dans une perspective nettement internationale que l'auteur de *La Toponymie française* entendait fonder le nouvel organe 'officiel' de la recherche onomastique. Le comité de rédaction qu'il installa sous sa direction reflète cette prise de position : on y trouve, outre Pierre Fouché, le Suisse Paul Aebischer (Lausanne), les Américains Meredith F. Burrill (Washington) et Henry F. Muller (Columbia), l'Anglais Bruce Dickins (Cambridge), le Suédois Karl Michaëlsson (Göteborg), les Italiens F. Ribezzo (Palerme) et G. Serra (Cagliari) et le Belge J. Vannérus (Bruxelles). Le programme d'*Onomastica* est exposé en ces termes :

Onomastica a un double but : publier des travaux originaux et assurer la liaison entre les chercheurs, les érudits, voire les simples curieux qui s'intéressent aux noms de lieux et aux noms de personnes, en les tenant au courant des recherches et travaux effectués ou publiés dans les différents pays.

D'une part, des articles portant sur des questions d'ordre général ou de méthode, des étymologies, des discussions ; de l'autre, des comptes-rendus et des bibliographies. En outre, des spécialistes feront le point, spécialement depuis 1939, des études toponymiques et anthroponymiques dans leurs pays respectifs.

Surtout depuis la guerre, nous souffrons d'un manque de liaison et d'information. Même en France, on ignore trop souvent à Paris ce qui se fait ou même ce qui paraît en Province, sans compter que tous

¹³¹ A. Dauzat, « Notre but, notre programme », *Onomastica* 1/1 (1947), 1-2.

ceux qui ne sont pas des spécialistes éprouvés ont besoin d'être éclairés sur la valeur et guidés sur le choix des publications. [...]

Non seulement la liaison doit s'effectuer entre les spécialistes d'un même pays et de pays différents, mais aussi entre les disciplines voisines. [...] Toponymie et géographie sont sœurs. Et l'intérêt de nos recherches s'élève au-dessus des étymologies, qui sont les équations de notre science, pour reconstituer, par la toponymie, l'histoire des migrations et du peuplement, et pour aider, par l'anthroponymie, à l'histoire du groupe familial et de la psychologie sociale.¹³²

On voit que ce programme est, dans les grandes lignes, celui des « Chroniques » de 1932 : à ceci près que Dauzat entreprend d'appliquer le même modèle de développement à l'anthroponymie qu'à la toponymie, et qu'il substitue aux spécialistes « régionaux » de la *Revue des études anciennes* des spécialistes « nationaux » chargés de synthétiser les travaux de « leurs pays respectifs ». Mais il est visible qu'à l'échelle de la France, le fondateur d'*Onomastica* reste préoccupé par la nécessité d'articuler le niveau de recherche 'provincial' avec les travaux d'envergure nationale. Le premier numéro d'*Onomastica*, donc, se place sous le signe de l'ouverture à l'international – même si les contributions françaises demeurent majoritaires – : à côté des articles de Dauzat, Fouché, Lebel, Carrez, Lechanteur et M.-T. Morlet, on relève les noms de Vannérus, Jodogne, Migliorini et Dickins. La deuxième livraison (juin 1947) confirme cette tendance, avec les signatures d'Aebischer, Alessio, Battisti, Michaelsson, Peruzzi, Pop, Ribezzo et Sahlgren.

Dauzat est ainsi parvenu, malgré les contingences matérielles de l'après-guerre et en dépit des blocages administratifs non négligeables qu'il rencontra, à constituer autour de lui une équipe internationale de chercheurs, à donner à l'onomastique une assise institutionnelle et les moyens de son développement scientifique.

La décision d'organiser le Deuxième Congrès international de toponymie et d'anthroponymie à Paris, en Sorbonne, en mars 1948 (dix ans après le congrès fondateur), apparaît donc comme un symbole, une reconnaissance unanime du rôle central tenu par Dauzat et un hommage à la persévérance de l'« instituteur de l'onomastique française ». Symptomatiquement, on note la place grandissante prise par les communications relatives aux « frontières linguistiques » (avec Draye, Vannérus, Carnoy, Legros) et, comme il se doit, par la section « pré-indo-européen » (Fouché, Ribezzo, Peruzzi).

L'ouverture d'*Onomastica* aux chercheurs étrangers, manifeste dans les premiers volumes de la revue, s'essouffle cependant au fil des trimestres : le numéro 3/4 (septembre 1948) ne

¹³² Ibid., 2.

comporte plus que les signatures d'Alessio et de Tolmer. Dans le même temps, on voit apparaître plusieurs figures montantes de la toponymie française, au premier rang desquelles François Falc'hun, dont les thèses « révolutionnaires » sur les noms de lieux celtiques n'ont rien à envier à celles de Fouché.

Confrontée à des difficultés financières croissantes, en raison de son audience encore confidentielle et de son petit nombre d'abonnés, *Onomastica* ne parviendra toutefois pas à survivre : la revue est mise en faillite au début de 1949.

3.18. D'*Onomastica* à la *RIO*

Face à cet échec, les ressources de l'inépuisable Albert Dauzat sont à nouveau mises à contribution. Dès le mois de mars 1949, des fonds ont été rassemblés, un nouvel éditeur est trouvé et une nouvelle publication sort des rotatives : ce sera la *Revue internationale d'onomastique*, publiée à Paris chez d'Artrey à un rythme trimestriel. De fait, la *RIO* ne se distingue en rien d'*Onomastica* : « même direction scientifique, même rédaction, même programme », est-il annoncé dans la première livraison. Celle-ci s'ouvre sur un important avant-propos où Dauzat dresse un bilan général du développement de l'onomastique depuis 1938 :

Les linguistes nous ayant, à deux reprises, refusé de constituer une section dans leurs congrès, nous avons repris notre indépendance. Appuyé par un comité de collègues, j'ai organisé et présidé le premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie, qui s'est tenu à Paris en juillet 1938 et qui, réunissant les délégués de vingt-deux nations, a été un succès. La grande révélation de ce Congrès fut la question des « bases » pré-indo-européennes, qui fut brillamment portée à la tribune par Pierre Fouché, professeur à la Sorbonne, ce qui fit l'objet d'une discussion passionnée.¹³³

Le regard qu'il porte sur la situation institutionnelle de la toponymie française reste sévère :

En France, au contraire, nous avons dû lutter et nous luttons encore contre vents et marées, nous heurtant à l'indifférence des pouvoirs publics, à l'incompréhension des Universités, à l'hostilité de certains linguistes (et non des moindres) qui traitent la toponymie de « science mineure ».¹³⁴

¹³³ A. Dauzat, « Le troisième Congrès de toponymie et d'anthroponymie. Pour faire le point », *RIO* 1/1 (1949), 2.

¹³⁴ *Ibid.*, 3.

Tous les espoirs sont cependant permis :

Je rappellerai seulement que la France compte des spécialistes de la nouvelle école, comme Pierre Fouché et notre ancien élève Charles Rostaing, et de l'école traditionnelle, qu'on peut appeler « chartiste », comme Paul Lebel, P. Fournier, J. Soyer, mon ancienne élève Mme Houth-Baltus, des anthroponymistes comme H. Carrez, Lebel, Adigard des Gautries (qui vient de terminer ses thèses sur les noms de personnes norois en Normandie). Malheureusement, l'enseignement de la toponymie, que j'avais « relevé », et celui de l'anthroponymie, que j'avais fondé à l'École des Hautes Études, ont disparu depuis ma retraite (1947).¹³⁵

Le tableau que dresse ensuite Dauzat de la situation de la toponymie à l'étranger n'est pas moins partial ni moins révélateur de sa propre vision de la discipline. Parmi les figures majeures de la toponymie allemande, il cite Gröhler, Gamillscheg, Kaspers et Rohlf ; Kretschmer, Pokorny et Schnetz sont signalés, sans autre commentaire, comme des représentants de la « toponymie comparative ». La contribution des chercheurs suisses est soulignée, avec les noms de Jaccard, Muret, Aebischer et Hubschmied, plus Planta et Schorta pour l'onomastique romanche. Mais c'est l'Italie qui, aux yeux de Dauzat, « tient l'un des premiers rangs » : après Flechia, Battisti et toute l'école « pré-indo-européenne » – Bertoldi, Alessio, Devoto, Olivieri et Ribezzo – sont explicitement présentés comme l'avant-garde de la toponymie en Europe.

Du moins cette vision des choses a-t-elle le mérite de la clarté : la « science allemande », imbue de sa longue hégémonie, ayant été discréditée par la compromission avec le nazisme et la faillite de la *ZNF*, la voie est libre pour les chercheurs adhérant aux thèses de la « nouvelle école ». En affirmant que les toponymistes italiens tiennent « l'un des premiers rangs », Dauzat laisse entendre que le tout premier rang ne saurait revenir qu'à la France, où collaborent harmonieusement, si l'on saisit bien, les tenants de la « tradition chartiste » (Lebel, Fournier) et les visionnaires incarnant l'avenir de la discipline (Fouché, Rostaing)... Le bilan que dresse, quelques années avant sa disparition, le maître incontesté de la toponymie française a donc aussi valeur de testament et de programme : tout en encourageant la « tradition » (à l'échelon régional), il convient à présent de donner la priorité à la « nouvelle école ». On peut dire que la *Revue internationale d'onomastique* sera, en toponymie et en anthroponymie française, le fidèle exécuteur testamentaire d'Albert Dauzat.

¹³⁵ Ibid., 3-4.

Chapitre 4.

L'après-Dauzat : heurs et malheurs de la toponymie française (1955-1991)

Une présentation exhaustive des développements de la toponymie française de l'après-Dauzat occuperait plus d'un volume ; on dispose d'ailleurs à cet effet de l'excellent travail bibliographique de Marianne Mulon¹³⁶, qui répertorie de manière raisonnée tout ce qui s'est écrit sur le sujet, en France, pendant la période 1960-1985¹³⁷. Aussi nous limiterons-nous à poser quelques jalons et à rappeler certaines étapes essentielles pour l'évolution des idées et des méthodes toponymiques pendant le dernier demi-siècle.

À la disparition de Dauzat, la discipline à laquelle ce dernier a donné légitimité scientifique et reconnaissance institutionnelle est, pour l'essentiel, aux mains de ses élèves et de l'équipe de la *Revue*. Celle-ci reçoit pour codirecteurs Pierre Fouché et Jean Babin¹³⁸. La direction d'études qu'occupait le maître ayant été supprimée, le paysage éditorial est dominé par plusieurs chercheurs qui, bien qu'appartenant tous à la 'famille' dauzatiennne, n'ont pas tiré les mêmes leçons de son enseignement et sont en fait guidés par des préoccupations fort divergentes.

Plus qu'au legs de Dauzat, c'est sans doute à sa formation de chartiste que **Paul Lebel** (1903-1965) doit sa rigueur méthodologique, son goût pour les questions de géographie historique et son intérêt manifeste pour l'étude minutieuse de la documentation textuelle. Après plusieurs essais sur des problèmes assez variés, non seulement en toponymie (« Défense et illustration de la toponymie », « Noms de lieu français d'origine germanique », « Critique de la valeur phonétique des notations toponymiques », « À la recherche des anciennes limites » etc.), mais aussi en anthroponymie, Lebel consacre sa thèse à un domaine auquel il s'est voué dès ses premiers travaux, l'hydronymie. Ses *Principes et méthodes d'hydronymie française*, publiés en 1956, marquent une étape très importante dans l'intégration de la toponymie à la linguistique historique 'sérieuse' – d'autant plus importante que l'auteur n'aura, en fait, aucun successeur dans cette voie. L'ouvrage de Lebel se présente à la fois comme un discours de la méthode hydronymique et comme un répertoire raisonné

¹³⁶ Mulon 1987.

¹³⁷ Signalons qu'un travail similaire a été entrepris, pour la toponymie wallonne, par Jean Germain (1975, 1984-85 et 2003).

¹³⁸ Alors recteur de l'Université de Strasbourg et auteur d'une monographie sur la commune de Boureuilles (Meuse).

des noms de cours d'eau anciens et modernes de France, classés par strates chronologiques et par étymons lexicaux ; « non pas un recueil complet d'étymologies », avertit prudemment l'auteur, « mais un choix de problèmes »¹³⁹. Le modèle de travail est à l'évidence la *Toponymie* de Vincent, à ce détail près que les formations ne sont pas classées ici dans l'ordre chronologique progressif, mais, à l'inverse, des plus récentes aux plus anciennes. Détail qui a son importance, puisqu'il illustre l'un des axiomes méthodologiques essentiels formulés par l'auteur : « lorsqu'un hydronyme, insuffisamment daté, peut appartenir, de par sa structure ou sa diffusion, à deux couches consécutives [...], nous le classons dans la couche la plus récente »¹⁴⁰. Par conséquent, l'analyse d'une strate ancienne ne commence qu'après un soigneux tamisage des strates précédentes. Sont écartés, dans le même esprit, les noms « dont la signification ne sera peut-être jamais déterminée avec certitude », tels « ceux des grands fleuves, comme la *Seine*, la *Loire*, la *Garonne*, le *Rhône* » et les « dénominations isolées qui ne rentrent dans aucune série »¹⁴¹. « Principes », « méthodes », « séries », « structure », « diffusion », « certitude »... : on est bien ici dans le champ conceptuel de la linguistique canonique, et ce simple constat suffit à classer Paul Lebel en-dehors (et, il faut le dire, au-dessus) de ses congénères en toponymie française. Son ouvrage se clôt sur une série d'études de cas où la « méthode » est mise en application. On notera, en outre, que Paul Lebel est l'un des rares toponymistes français à avoir eu connaissance des travaux publiés à l'étranger, notamment en Allemagne où l'hydronymie, développée par Pokorny et Krahe, était alors en train de connaître une véritable révolution heuristique.

L'originalité du travail de Lebel se mesure à la lecture de l'autre grand *opus* toponymique des années 1950, dû, celui-ci, à l'occitaniste **Charles Rostaing** (1904-1999) : il s'agit pratiquement de son négatif. Tandis que les *Principes et méthodes* se réclament implicitement d'Auguste Vincent, l'*Essai sur la toponymie de la Provence depuis les origines jusqu'aux invasions barbares*, paru en 1950, se trouve quant à lui dans la droite lignée de Fouché et de Dauzat. L'ouvrage de Rostaing n'est rien d'autre qu'une application à grande échelle et une illustration régionale de la théorie du « pré-indo-européen ». Sur les quatre couches chronologiques qui forment l'articulation de l'*Essai*, la première, le « substrat pré-indo-européen », occupe 290 pages, tandis que la « couche grecque » est traitée en sept pages, la « couche gauloise » en 28 et que le dernier chapitre, « la colonisation romain », occupe 110 pages... Ce déséquilibre est rendu possible par un précepte 'méthodologique' diamétralement

¹³⁹ Lebel 1956, v.

¹⁴⁰ Id., 12.

¹⁴¹ Id., v.

opposé à celui qu'énonce Lebel (et tacite, celui-ci !) : quand un toponyme, bien documenté ou non, peut appartenir, par sa structure ou sa diffusion, à deux couches consécutives, il est systématiquement classé dans la couche la plus ancienne. Au point que, par une sorte d'inversion de l'axiome d'Occam, c'est l'hypothèse étymologique la plus complexe, la moins économique et la moins démontrable qui est toujours favorisée : un type aussi bien étudié que *Briançon* est ramené, non pas à gaul. *brīgant-io- "haut, élevé", comme l'ont toujours fait tous les devanciers de Rostaing, mais à un hypothétique « *Brek-ant-ione », qui remonterait à la base pré-indo-européenne « *br-, forme réduite de *bar- ou *ber-, avec un élargissement -k- ou -g- », thème « *B-R + K- qu'on retrouve en Afrique du Nord dans le nom du célèbre plateau de *Barca* et celui du *Djebel Borgou* en Tunisie » etc. L'attribution des toponymes à une couche plus récente, grecque, gauloise ou latine, ne se fait qu'en dernier recours et presque à regret, semble-t-il, lorsque toutes les potentialités explicatives du pré-indo-européen (qui sont grandes) ont été épuisées... Au-delà de l'aspect anecdotique, on ne peut s'empêcher de penser que, mis au contact de bonnes méthodes et au service d'un raisonnement scientifique valide, l'esprit de géométrie et la rigueur doctrinale d'un Rostaing ne se fussent pas exercés en vain. Toujours est-il que son *Essai* inaugure ce qui allait devenir une sorte de 'spécialité régionale' de la toponymie occitane : après la Provence, ce sera au tour du Gévaudan (L.-F. Flutre, *Recherches sur les éléments pré-gaulois dans la toponymie de la Lozère*, Paris, 1957), de l'Albigeois (E. Nègre, *Toponymie du canton de Rabastens (Tarn)*, Paris, 1959), du Rouergue, puis du Massif Central dans son ensemble (A. Nouvel) d'être soumis au prisme de la théorie fouchéenne.

4.4. **Le Dictionnaire de Dauzat et Rostaing et sa postérité**

Fort de sa totale allégeance à la « nouvelle école », Charles Rostaing était donc tout désigné pour achever la grande œuvre entreprise par Albert Dauzat pendant les dernières années de sa vie : le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* (en fait, des noms de communes du territoire français). Aux dires de Rostaing lui-même¹⁴², c'est en 1945 que son maître en avait eu l'idée et l'avait appelé à y collaborer. Il est assez évident qu'aux yeux de Dauzat, ce dictionnaire devait être la clef de voûte du vaste édifice bâti depuis 1926 :

¹⁴² Dauzat/Rostaing V, « Préface ».

plus précisément, une application à l'ensemble de la toponymie majeure de la France des thèses soutenues dans *La Toponymie française*. Dauzat disparut après avoir achevé « le brouillon de la lettre L »¹⁴³, ce qui signifie, compte tenu de l'organisation du travail suivie par les deux coauteurs, que les lettres M à Z du dictionnaire, ainsi que son supplément, sont exclusivement de la plume de Rostaing. La première édition de l'ouvrage est publiée en 1963 ; de nombreux comptes-rendus paraissent, la plupart – provenant de toponymistes français – fort élogieux¹⁴⁴, quelques uns – dûs à des chercheurs étrangers – nettement plus réservés sur sa portée scientifique¹⁴⁵. Les défauts de ce dictionnaire ont été abondamment soulignés, à la fois sur le plan pratique (certains toponymes composés, du type *Montblanc*, sont très difficiles à trouver dans le volume) et théorique (absence de discussion, dogmatisme étymologique, omniprésence du « pré-i.-e. » etc.). Nous croyons néanmoins utile, pour marquer les limites de ce qui est encore considéré aujourd'hui comme un ouvrage de référence en toponymie française, de fournir ici la relecture critique d'une page, prise au hasard, dans le dictionnaire : on verra que, dans plus d'un cas, une étymologie acceptable est aisée à établir à partir des matériaux connus et que les errements de l'auteur (il s'agit ici de Rostaing) sont moins l'effet de l'opacité des formes étudiées que la conséquence d'un dédain de la documentation philologique et des rudiments de l'analyse linguistique.

Nous avons dépouillé le contenu de la page 569 de l'ouvrage :

Rixhouse (La) (Jura). La seule forme française moderne attestée pour désigner cette localité (depuis 1830) est *La Rixouse*. L'introduction du graphème <h> par les auteurs n'est peut-être pas un lapsus (elle n'a pas été corrigée dans l'*addenda* du dictionnaire), puisqu'elle oriente d'emblée le lecteur vers l'hypothèse étymologique proposée : « fr. rég. *rasse*, scierie, germ. *hûs*, maison ». Reprise de Perrenot, cette hypothèse est absurde à tous égards : qui étaient ces locuteurs parlant le français régional en même temps que le « germanique » ? Comment et à quelle époque passe-t-on de *rasse* et *hûs* à *La Rixouse* ? etc. ; elle ne rend évidemment compte ni de la forme contemporaine, ni de l'attestation ancienne *Raisosa* XII^e siècle. Cette dernière fournit pourtant une solution étymologique beaucoup plus acceptable : nous proposons de lire *Raisosa* et de voir dans cette forme un dérivé dotatif en -OSA du continuateur de RADICE « racine, souche » > afr. *raiz*, afrpr. *raïs* (FEW 10, 26a), donc une désignation de terroir rural (« la terre pleine de souches », nom de défrichement). On explique ainsi la forme *Rixouse* par l'amuissement régulier de /a/ initial en hiatus (cf. mfr. *rix* < *raiz*). Le flottement entre la sifflante sonore (notée <s> dans *Raisosa*) et la sourde (notée <x> en frm.) peut également s'expliquer par l'hésitation sur la nature phonologique de la finale du radical (*rai(t)s-/ pour le lexème de base mais */rai(d)z-/ dans les dérivés du type *raiseta*, v. FEW, l.c.).

¹⁴³ Id.

¹⁴⁴ F. Falc'hun, *Annales de Bretagne* 70 (1963), 516-521 ; E. Nègre, *Annales du Midi* 76 (1964), 229-232.

¹⁴⁵ P. Aebischer, *Revue belge de philologie et d'histoire* 44 (1966), 722-724.

Roailan (Gironde). Un « nom d'homme gaul. *Rotalus* » (dont le caractère « gaulois » est d'ailleurs fort douteux) suffixé en -ANU ne convient pas pour expliquer *Roailan*. En partant d'un *ROTALIANU, on devrait aboutir à agasc. ***Rodalhan* (voire ***Arrodalhan*), d'où frm. ***Roudaillan*. L'absence de forme ancienne invalide toute reconstruction du prototype.

Roaix (Vaucluse). L'idée d'un « transfert du nom arabe de la ville d'Édesse » relève de l'ésotérisme. Édesse se nomme *Edessa* en latin, *Urfa* en turc, *Ūrhoy* en syriaque, *Ar Ruhā* en arabe classique ; elle n'est pas appelée autrement que *Edesse* par les chroniqueurs français de la Croisade (v. Richard le Pèlerin, *Conquête de Jérusalem*, ch. 27). Toponyme d'origine inconnue.

Roanne (Loire). Pour une analyse complète de ce toponyme, v. ici, QUATRIEME PARTIE, § 2.4.5, s.v. ***rodubno-** adj. L'hypothèse de Dauzat reprise par Rostaing, « rad. *rod-*, pré-latin, p.-ê. celtique, à valeur hydronymique [qu'est-ce concrètement qu'une 'valeur hydronymique' ?], et suff. gaul. *-umna* », est sans fondement.

Robehomme (Calvados). Un « nom d'homme germ. *Ragin-behrt* » ne correspond à rien de connu dans les langues germaniques : le gotique ne peut admettre qu'une forme **Raginbairhts* (IEW 139, 863 ; Gottschald 109, 397) ; l'ancien haut-allemand (dont il y a lieu de douter qu'il ait été très usité dans le Calvados) ne connaît qu'un NH *Reginbehrt*. D'autre part, au vu de la forme *Raimberti Hulmus* 1083 et des autres NL de ce type, un composé en « *ulmus*, orme » (« l'orme à Raimbert » ?) paraît pour le moins insolite. Il convient de voir ici une formation saxonne ou norroise, comp. de asax. *holm* 'colline' ou de son corrélat aisl. *holmr* 'îlot'. S'il s'agit d'un nom asax., l'anthroponyme formateur doit être reconstruit **Raginbeorht* (*l.c.*) ; s'il s'agit d'un nom aisl., on posera **Reginbjartr* (*ibid.*), prototype qui s'accorde plus difficilement avec l'issue romane. Le xénisme germanique a été romanisé sous la forme RAGINBERTU HOLMU > **Raimbert-Holme*, d'où **Roberorme* > *Robehomme* 1190, après attraction paronymique du NP français *Robert* et amuïssement successif des deux vibrantes internes par dissimilation.

Robersart (Nord). Le « nom d'homme germ. *Robert* » ressemble à s'y méprendre à un prénom français... Si l'on postule une forme effectivement germanique, il convient au moins de reconstruire abfrq. **Hrôdoberht* (Gottschald 260). Le terme déterminé étant un lexème roman (SARTU 'défrichement'), une telle reconstruction paraît toutefois superflue : on se bornera à poser protorom. RODOBERTU SARTU.

Robert-Espagne (Meuse). Comparé aux formations du type *Robercourt*, *Roberval* etc., ce toponyme détonne étrangement : les auteurs se gardent d'expliquer la motivation d'un NL composé du « nom d'homme germ. *Robert* » et du « nom de peuple *Hispani* et suff. *-ia* » (faut-il comprendre « l'Espagne de Robert » ?). La première attestation, *Membodi Spania* 1019, ne semble pas faciliter l'analyse. La seule hypothèse vraisemblable consiste pourtant à rapprocher ce toponyme de la série des *Epagne*, *Epaïgues*, *Epannes* (v. Dauzat/Rostaing 264) < SPANIA 'l'Espagne ; terre habitée par des Espagnols' (Itcl. *Hispania*) et d'y voir la désignation d'une colonie ethnique d'époque romaine (type SARMATIA). La forme héréditaire du toponyme, afr. **Espaigne*, aura été

remotivée par l'apposition de l'anthroponyme français (d'origine germanique) **Membot*, puis *Robert*, noms des possesseurs successifs du lieu pendant le haut Moyen Âge.

Robert-Magny (HMarne). Même remarque que pour *Robersart* : il est inutile de remonter au « germanique » (*a fortiori* à un germanique fictif : « *Raginbeht* » n'existe pas) pour expliquer un NL manifestement formé en roman (*i.e.* en protofrançais). *Rimbert Masnil* IX^e s. repose sur protorom. REGINBERTU MASIONILE 'le manse de Rimbert' ; attraction paronymique de fr. *Robert*.

Robertot (SeineM.). La glose « scand. *topt*, ferme » est fort approximative. S'il s'agit, comme il est probable, d'une formation norroise, la rigueur impose de reconstruire un aisl. **Hróðrbiartr topt*, composé du NH *Hróðrbiartr* et de *topt* 'emplacement construit ; établissement'. Le toponyme a été emprunté et assimilé par l'ancien français sous la forme */roðbert topt/, d'où *Robertot*.

Robiac (Gard), **Roubia** (Aude). Un dérivé du gentile lat. *Rubius* est exclu pour ces deux noms, puisque RUBIACU > occ. ***Rojac* (comme RUBIU > *roge* ; cf. Ronjat 2, § 296). Il faut poser respect. RUBIACU et RUBBIANU, de *Rubbius* (Repertorium 157).

Rouffach (HRhin). Ajouter l'endonyme all. *Ruffach*. L'explication par RUBIACU n'est soutenable que si l'on admet que le toponyme a été emprunté par l'alémanique sous une forme **Ruppak* avant la seconde mutation consonnantique, ce qui permet au passage de fixer le *terminus post quem* non de l'emprunt (avant le VII^e s.). La forme *Rubiaco* 662 n'interdit pas, cependant, un prototype RUPIACU de *Rupius* (Repertorium 158).

Royas (Isère). Compte tenu de la phonétique francoprovençale, un prototype RUBIACU est totalement exclu pour ce NL (on aurait ***Rougieu*). La finale *-as* (*Royas* XII^e s.) peut refléter le suff. *-ACIU*, mais non *-ACU*. Toponyme d'origine inconnue.

Rougeou (LCher), **Rougeux** (HMarne). Il serait très étonnant que ces toponymes, manifestement formés sur le même radical que frm. *rouge*, comportent des éléments « gaulois », qu'il s'agisse d'un « suff. gaul. *-avum* » (greffé d'une désinence latine classique...) ou de « *ialo*, clairière, champ » (et quels sont les textes gaulois où *ialo* est attesté ?). Les formes anciennes de *Rougeux* (*Rogeolus* 1198, *Rojol* 1248) orientent vers un dér. RUBIOLU de RUBIU 'rouge', comparable à RUBICLU > atosc. *rubecchio* 'rougeâtre' (REW 7411) : désignation agropédologique d'une localité au sol rouge.

Robine (La) (AlpesHP.). Les auteurs font remonter la forme *castrum Robine* 1309 à « prov[ençal] mod[erne] *roubino*, montagne d'une nature schisteuse », ce qui implique une spectaculaire distorsion temporelle. Il semble plus raisonnable de partir d'aocc. *robina* 'amas rocheux' (d'où est issu prm. *roubino*). Ce lexème continue, selon toute vraisemblance, un protorom. RUPINA, dér. de RUPE 'roche' (ltcl. *rupes*), de sorte que la « racine pré-indo-eur. **rup-*, falaise » n'est reconstruite que pour asseoir les thèses de Fouché et de Dauzat. Au demeurant, l'étymologie de l'étymon lexical ne fait pas partie des tâches du toponymiste.

Robion (AlpesHP.), **Roubion** (Vaucluse). La « racine pré-indo-eur. **rup-*, falaise » n'existant que dans l'imagination des auteurs, il convient de rechercher une explication étymologique conciliable avec l'onomastique des langues réelles. La plus simple consiste à reconstruire un dé-anthroponymique protorom. RUBBIONE, dér. du gentilice *Rubbius* (Repertorium 157).

Le Roc (Lot). La glose « forme masc. de *roche* » laisse entendre que le toponyme est de formation française (moderne ?). Or, les données lexicologiques indiquent au contraire que le type *roc* a été formé en ancien occitan (par rétrodérivation du fém. *roca*) avant d'essaimer vers le nord de la Galloromania à partir du XIV^e siècle (FEW 10, 440b), ce qui permet de supposer que le NL *Le Roc* remonte bien à aocc. **lo Roc*.

Rocamadour (Lot). Attesté sous les formes *Rocamadour* 968, *Rupis Amatoris* 1186, ce toponyme reflète aocc. *roc(a) Amador*, avec élision régulière de /a/ final atone devant /a/ initial (type *fin' amor*). On ne voit donc pas pourquoi il est classé sous *Roc*.

Rocbaron (Var). Noté (*de*) *Rocabarone* en 1019, *Rocbaron* résulte de la francisation d'aocc. **Roca Baron*, moyennant une étape **Roquebaron*. Dire que « la forme primitive [on ignore de quoi] était *roche* » n'a proprement aucun sens.

Roc-Saint-André (Morbihan). Ajouter l'endonyme bret. *Ar Roc'h Sant Andrev*. Le nom de cette localité, située en zone bretonnante, a toute chance d'avoir été formé en ancien ou en moyen breton. Il est donc téméraire de le ramener à (frm.) *roc*.

Roche (Isère, Loire) etc. Cet article, consacré à une série toponymique de très haute fréquence (l'ensemble des continuateurs directs et indirects de ROCCA), adopte une forme canonique reproduite à de nombreuses reprises dans le *Dictionnaire* (v. s.v. *Capelle, Château, Costa, Mas (Le), Monastère (Le), Mons, Val (Le), Vic, Villar-en-Val, Ville...* etc.). Le toponyme-vedette est sélectionné de manière assez arbitraire : il s'agit en principe d'une forme simple (sans épithète ni déterminant), choisie pour sa proximité formelle avec l'étymon de la série (ce qui explique que *Casabianca* serve d'entrée à la série des *la Chaise, Mons* à la série des *Mont...*). Ici, c'est le simplex *Roche* qui est présenté comme l'archétype de la série, sans doute en raison de sa forme 'française pure' et bien que les deux isotoponymes mentionnés, *Roche* en Isère et *Roche* dans la Loire, soient en fait de formation francoprovençale, comme l'atteste la mention de *Rochi* XI^e s. ; les types « norm.-pic. » (*La Rocque, Rocques*), « de langue d'oc » (*La Roque, Roques* etc.) sont répertoriés à la suite. On constate immédiatement que le commentaire lexicographique est déficient à toutes les étapes de la notice : *La Rocque* (Calvados) n'est pas plus une « forme normanno-picarde » que *La Roque* (Gard) n'est une « forme de langue d'oc » ; il s'agit dans l'un et l'autre cas de toponymes français modernes - dans *l'histoire desquels* interviennent des formes dialectales. À côté des étymons « fr. *roche*, prov. *roca* », il conviendrait au minimum de mentionner anorm. *roke* et afrpr. *rochi*, puisque la moitié des toponymes cités dans le premier paragraphe remonte justement à ces deux lexèmes. La mention d'un « pré-latin **rocca* » ajoute à la confusion de l'analyse : est-ce à dire que certains toponymes de la série ont été fixés en « pré-latin » ? Dans le cas contraire, pourquoi faire figurer cette indication d'*etimologia remota* lexicologique, si ce n'est pour tenter d'étayer les vues exposées dans DauzatTop (p. 100-

102). Un simple coup d'œil au commentaire du FEW (10, 440ab) suffira d'ailleurs à se rappeler que la discussion sur le caractère « pré-latin » de **rocca* est bien loin d'être tranchée. Mais le défaut le plus criant du dictionnaire de Dauzat et Rostaing, et le plus frustrant pour le lecteur, concerne les toponymes composés : l'article *Roche* ne manque pas d'indiquer que fr. *roche*/ prov. *roca* est « employé le plus souvent avec un déterminatif » et il n'énumère pas moins de dix sous-classes de ces déterminatifs... mais sans jamais en expliquer aucun ! À propos de *Roche-Prémairie-Andillé*, *Rochebeaucourt-et-Argentine*, *La Roche-Canillac*, *La Roche-Chalais*, *La Roche-Clermault*, *La Roche-de-Glun*, *La Roche-de-Rame* etc., il n'est pas fait le moindre commentaire sur le second terme. En somme, dans de très nombreux cas, Dauzat et Rostaing n'ont fait littéralement que la moitié du travail, sans que l'on puisse y trouver une autre justification que la quantité des toponymes répertoriés et l'urgence de la parution du dictionnaire après le décès du maître d'œuvre.

Au fond, les étymologies du *DNLF* ne diffèrent en rien de celles proposées dans *La Toponymie française* : même métalangage, même type d'assertions, même rejet de l'analyse philologique et linguistique approfondie. Les reproches que l'on pouvait adresser à Dauzat 1939 s'appliquent identiquement à Rostaing 1963 – à ceci près que le 'coup d'œil' et l'intuition étymologique de Dauzat, qui l'empêchaient de tomber dans les pièges les plus grossiers, faisaient apparemment défaut à son élève.

En tout cas, les erreurs patentes contenues dans ce dictionnaire, perceptibles même par le profane, et les avertissements formulés par plusieurs autorités reconnues de l'onomastique auraient dû éveiller des doutes, sinon chez les partisans de longue date du fouchéanisme, du moins chez les nouveaux venus à la toponymie. Or, très étonnamment, le *DNLF* allait devenir en peu de temps une référence bibliographique autant qu'un modèle de travail pour les toponymistes français. La prétention à l'exhaustivité, imposant un traitement industriel des noms de lieux, les assertions péremptoires, les déductions expéditives et les reconstructions de mots-fantômes devait exercer sur toute une génération de chercheurs une véritable fascination – fascination qui s'explique aussi bien par la pente naturelle du moindre effort que par l'illusion, satisfaisante de prime abord, de pouvoir 'tout' expliquer. Ce rabaissement de la toponymie au niveau du jeu de mot (car ramener *Roanne* à *rod-* et *La Robine* à *rup-* n'est pas autre chose) est d'autant plus surprenant que, pour le domaine voisin de la lexicologie française, les années 1960 représentent au contraire, si l'on ose dire, le 'tournant de la rigueur' du point de vue de l'analyse philologique et étymologique (v. les textes théoriques de Kurt Baldinger). Ajoutons qu'en 1978 paraîtra la dernière œuvre posthume de Dauzat, le *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France* (corédigé par Rostaing et le géographe Gaston Deslandes), qui offre aux hydronymes et aux oronymes le même traitement que le *DNLF* réservait aux macrotoponymes : il va de soi que la

substratomanie des auteurs s'y manifeste d'une manière encore plus criante, s'il est possible, que dans le précédent ouvrage¹⁴⁶.

La production toponymique française des années 1960-1980 se laisse classer sous quatre types de travaux : synthèses générales, études régionales, microtoponymie et études diachroniques. Signe des temps, la parution des dictionnaires topographiques de la France s'est complètement interrompue pendant cette période : il s'écoulera vingt ans entre la publication du dictionnaire topographique de la Vendée (du Guerny/Maupeou 1959) et celui de l'Ardèche (Charrié 1979).

En matière de synthèses nationales, on ne relève guère que quelques articles et opuscules de vulgarisation à destination du grand public : citons *Les Noms de lieux* de Rostaing, maintes fois réédité, dont la première version remonte à 1945 et *Les Noms de lieux en France* de Nègre, paru en 1963.

Les études régionales ne manquent pas : renvoyant aux outils bibliographiques, nous ne pouvons que citer les noms d'Adigard des Gautries, Lechanteur et Beaurepaire (pour la Normandie), Etienne Lambert (pour la Picardie), Lafitte-Mousset (Champagne), Verdier (Maine), Présumey et Schmittlein (Franche-Comté), Bassède (Roussillon) et Roux (Provence).

La microtoponymie est illustrée par les travaux de Foucauld (Pas-de-Calais), Debrie (Somme), Blottière (Yvelines), M.-T. Morlet (Oise), Raillet, Cury et Roblin (Aisne), Al mang (Moselle), Babin et van Schaik (Meuse), Georgel (Vosges), Bugler (Doubs), Baron (Nièvre), Delissey (Côte-d'Or), Violot (Saône-et-Loire), Vallet (Loire), parmi beaucoup d'autres.

Dans le domaine des études diachroniques, les questions de substrat occupent évidemment une place de choix : outre le pré-indo-européen, la question du « ligure » est reprise par plusieurs auteurs, notamment J. Hubschmid (« Die *-asko* und *-usko* Suffixe und das Problem des Ligurischen »¹⁴⁷) et R. Sindou (« *Venasca* »¹⁴⁸). Le substrat gaulois fait l'objet de plusieurs articles de Barruol, Galtier, Gourvil, Lebel et Toussaint. Les toponymistes s'occupant de la strate latine concentrent leurs efforts sur les « noms de domaines en *-acum* » (Boudet, Camproux, Dufort, Hamlin), en « *-anum* » (F. Hamlin, « Les Noms de domaines en -

¹⁴⁶ Un compte-rendu, assez nuancé, de Dauzat/Deslandes/Rostaing a été produit par J. Hubschmid, *Zeitschrift für romanische Philologie* 95 (1979), 155-161.

¹⁴⁷ *Revue internationale d'onomastique* 18-19 (1966-1967), *passim*.

¹⁴⁸ *Revue internationale d'onomastique* 18 (1966), 161-174.

anum dans le département de l'Hérault »¹⁴⁹) et en « *-anicum* » (E. Nègre, « Le suffixe *-anicum* en pays d'oc »¹⁵⁰). Plusieurs travaux renouvellent l'étude des noms d'implantations saxonnes en Normandie (Beaurepaire, Guinet, Adigard des Gautries).

Parmi les innombrables études locales, il convient de signaler l'œuvre prolifique du Languedocien **André Soutou** qui, parallèlement à des travaux archéologiques, livre à partir de 1952 et jusqu'aux années 1980 une profusion d'articles et de monographies toponymiques sur des cas extrêmement variés, se rapportant principalement à la Lozère et aux formations d'époque romaine¹⁵¹.

Du point de vue institutionnel, l'année 1960 voit la création de la Société française d'onomastique, fondée par le chartiste Marcel Baudot, directeur des Archives Nationales, dans le but de « favoriser l'avancement de la science dans le domaine de la toponymie et de l'anthroponymie, coordonner les travaux des spécialistes de cette discipline et établir un fichier central des noms de lieux et de personne de la France »¹⁵². Sous l'impulsion de la toponymiste Marianne Mulon, les Archives Nationales se dotent l'année suivante d'un « Centre d'onomastique » mettant à la disposition des chercheurs un important fichier bibliographique ainsi qu'une bibliothèque spécialisée. En 1971 sera créé le Prix Albert Dauzat, décerné par la S.F.O. « pour récompenser tous les deux ans des travaux de toponymie et d'anthroponymie »¹⁵³.

4.5. **Celtomanes et préceltistes**

Dans la tourmente de la « révolution » pré-indo-européenne, on eût pu croire que les acquis les plus solides de la doctrine toponymique française, remontant aux fondateurs de la discipline, seraient au moins épargnés par la frénésie des théoriciens du substrat. La thèse de Henri d'Arbois de Jubainville sur les noms de lieux préiaux, en particulier, n'avaient plus été

¹⁴⁹ *Revue internationale d'onomastique* 23-26 (1971-1974), *passim*.

¹⁵⁰ *Revue internationale d'onomastique* 22 (1965), 7-32.

¹⁵¹ V. les références bibliographiques (une soixantaine) dans Mulon 1977-1987, t. 1, 386 et t. 2, 353.

¹⁵² « Statuts de la Société française d'onomastique », *Journal Officiel de la République Française*, 22 mars 1960, 2740.

¹⁵³ Le prix Dauzat de la S.F.O. est à distinguer de deux récompenses homonymes, l'une décernée depuis 1956 par la Société de linguistique romane, l'autre depuis 1978 par la Société des poètes français.

sérieusement remise en cause depuis les années 1920 : Albert Dauzat l'avait admise sans réserve, consacrant tout un chapitre de sa *Toponymie* à en donner force illustrations tirées de la matière auvergnate. Le dictionnaire de Dauzat et Rostaing, dont l'originalité des analyses paraît si contestable à d'autres égards, manifeste en l'espèce une totale orthodoxie : quoiqu'elle suscite en certains cas des reconstructions mal assurées, la doctrine jubainvillienne sur les dérivés en *-acum* y est observée à la lettre (« *Campagnac* » : « Du nom d'homme lat. *Campanius* et suff. *-acum* »¹⁵⁴ etc.).

C'est au celtisant **François Falc'hun** (1901-1991) qu'il devait revenir de combattre cette doctrine avec le plus de vigueur et de systématisme. Spécialiste de la dialectologie bretonne, cet élève de Vendryes s'était d'abord illustré par son opposition aux idéologues du nationalisme breton, en créant pour la langue bretonne une norme orthographique, dite universitaire, conçue afin d'évincer la graphie *peurunvañ* mise au point par ces derniers. Les troubles qui agitèrent la sphère bretonnante après l'Occupation l'amènèrent à succéder à Pierre Le Roux à la chaire de celtique l'Université de Rennes¹⁵⁵. Ayant fait de l'histoire de la langue bretonne le sujet de sa thèse, Falc'hun fut bientôt gagné à l'idée que cette langue n'était pas issue du celtique insulaire, mais qu'elle continuait, au moins dans sa variété vannetaise, le gaulois¹⁵⁶. Il produisit une défense et illustration de cette théorie dans ses *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*, au prix d'une argumentation beaucoup moins étayée et nuancée que celle dont Léon Fleuriot donnait au même moment l'exemple dans sa thèse sur *Les Origines de la Bretagne*. Par un raisonnement pour le moins audacieux, il en vint à la conclusion que le breton moderne pouvait fournir l'explication étymologique d'une grande quantité de toponymes français jusqu'alors interprétés par le latin ou les parlers galloromans. Falc'hun rapporte lui-même que c'est au cours d'un séjour passé dans les Alpes puis dans les Pyrénées qu'il « finit par se faire une opinion personnelle provisoire sur la signification et l'origine d'un certain nombre de toponymes [alpestres et pyrénéens] sur la base de sa connaissance des langues et des pays celtiques » et qu'« il lui devint vite évident que d'Arbois de Jubainville, bien que l'un des meilleurs celtisants de sa

¹⁵⁴ Dauzat/Rostaing 136-137.

¹⁵⁵ F. Falc'hun a relaté les péripéties de sa carrière académique et son conflit avec le mouvement *Breiz Atao* dans un « Bilan provisoire » curieusement placé en épilogue de ses *Noms de lieux celtiques*, p. 249-298.

¹⁵⁶ V. F. Falc'hun, « Celtique continental et celtique insulaire en breton », *Annales de Bretagne* 70 (1963), 425 : « La langue bretonne est-elle une survivance gauloise ? À cette question, j'aurais sans doute répondu, il n'y a pas si longtemps, par un simple sourire amusé, bien convaincu, par l'opinion unanime des linguistes et historiens de notre temps, que la langue gauloise était morte de sa belle mort il y a déjà quinze siècles, et qu'il fallait être un celtomane anachronique pour voir encore dans langue bretonne une forme moderne du gaulois ».

génération, n'avait pas étudié la toponymie celtique de la France pour elle-même, mais uniquement pour y puiser des arguments en faveur d'une thèse d'histoire du droit aujourd'hui complètement abandonnée »¹⁵⁷. De fait, les résultats produits par sa « nouvelle méthode » ont de quoi impressionner le profane : on y apprend, entre mille autres choses, que *Cléry* et *Clairac* proviennent du gaulois « *clar*, “surface plane” », *Lagny* de « *lanum*, “plaine” », *Dole*, *Dol* et *Déols* de « *dol*, *dolen* “méandre” », *Gergovie* de « *Ker-govie* », composé de bret. *ker* “hameau”, à l'instar de « *Ger-mi-say* (Haute-Marne) “hameau-de-Mi-Forêt” » etc. etc.¹⁵⁸ Quoiqu'il s'en défende, l'auteur ne procède pas autrement que ne le faisait, au XVIII^e siècle, Bullet dans ses *Mémoires sur la langue celtique*.

Les idées du chanoine Falc'hun n'ont, dans l'ensemble, guère été soutenues par ses congénères toponymistes – à l'exception notable de Gérard Taverdet – ni *a fortiori* par les celtisants. Il y aurait lieu de s'en féliciter, si le principal motif de ce désaveu était l'irrationalité intrinsèque de cette reviviscence celtomaniaque et non pas, comme c'est le cas, la popularité croissante dans les années 1970-80 d'une théorie concurrente, celle du « pré-indo-européen ».

Celle-ci atteint indéniablement son apogée avec l'œuvre d'un occitaniste de la génération ‘post-1968’, **Alain Nouvel** (1946-2000). Ce Rouergat, élève de Charles Camproux et adepte du renaissantisme nationaliste le plus radical, consacra sa thèse aux *Noms de la roche et de la montagne dans les termes occitans et les noms de lieux du sud du Massif Central* (1975). Ardemment convaincu par les idées de Fouché et de Rostaing, il s'emploie à y démontrer que la toponymie occitane est, dans son écrasante majorité, issue de deux substrats « néolithiques », le « méditerranéen » et l'« altaïque », dont les Pyrénées et le Massif Central auraient été le conservatoire. A l'appui de sa théorie, il produit une masse de matériaux lexicologiques issus d'à peu près toutes les langues d'Europe, d'Asie et d'Afrique afin de reconstruire les fameuses « racines » – procédé qui n'est pas sans évoquer celui employé plus récemment par Joseph Greenberg et les tenants de la pseudo-science « nostraticiste »¹⁵⁹. De proche en proche, par une habile confusion entre étymologie toponymique et étymologie lexicale, Nouvel parvient à grossir la part des formations « pré-i.-e. » bien au-delà des

¹⁵⁷ F. Falc'hun, *Les Noms de lieux celtiques*, t. 3 : *Nouvelle méthode de recherche en toponymie celtique*, Plabennec, 1966-1979, 5-6.

¹⁵⁸ *Op. cit.*, t. 1 : *Vallées et plaines*, *passim*.

¹⁵⁹ Pour une mise au point critique et impitoyable sur l'approche « macrocomparative » en linguistique historique, v. J. A. Matisoff, « On megalocomparison », *Language* 66/1 (1990), 106-120.

proportions établies par Rostaing lui-même dans son *Essai* sur la Provence ; par contrecoup, le taux de formations gauloises dans la toponymie occitane est ramené à « 1,5 % environ »¹⁶⁰... Là encore, les biais du raisonnement et les outrances de l'argumentation auraient dû alerter les chercheurs initiés aux méthodes reconnues de la linguistique géohistorique. Mais, pas plus qu'avant lui Fouché, Dauzat ou Rostaing, Nouvel ne s'exposa à la moindre critique de la part des autorités de la discipline¹⁶¹. Au contraire : l'une de ses trouvailles les plus originales, l'interprétation des noms de lieux du type *Chanteloup* et *Pisserenard* comme des « composé[s] de deux racines p.-i.-e. [...] désignant des hauteurs »¹⁶², a séduit la quasi-totalité des toponymistes français au point de devenir l'un des articles de leur *credo*. A plus d'un titre, l'entreprise d'Alain Nouvel marque une sorte de point de non-retour : pour la toponymie française, mais aussi pour la linguistique occitane (ou plus justement la linguistique occitane des Occitanistes), elle correspond à un engagement de plain pied dans l'irrationnel et l'indémontrable¹⁶³.

Un auteur échappe notablement à ce courant : le géographe **Pierre Bonnaud**, infatigable défenseur et illustrateur de la langue auvergnate, fondateur du Cercle « Terre d'Auvergne », mène à partir de 1968 une œuvre originale et pluridisciplinaire, orientée par une problématique générale dont le titre de sa thèse, *Terres et langages, peuples et régions. Essai sur la géohistoire* (1980), résume le cadre théorique. Soucieux d'intégrer la toponymie, notamment la microtoponymie, à la compréhension globale de l'histoire du peuplement, des paysages et de la dialectique ethno-régionale, il élabore un vaste corpus de noms de lieux et de personnes, qu'il soumet à des études de cas détaillées, le *Fichier onomastique de l'Auvergne*¹⁶⁴. La matière de ce fichier est reprise dans plusieurs articles éclairants sur des sujets tels que « La haie et le hameau : les mots et les choses »¹⁶⁵, « Les toponymes relatifs à

¹⁶⁰ Nouvel 1975, 596.

¹⁶¹ Et pour cause : le jury de thèse de Nouvel se composait de Georges Straka, Charles Camproux, Henri Guiter et... Charles Rostaing. Le seul compte-rendu critique de son ouvrage est celui de J.-P. Chambon, *Revue de linguistique romane* 42 (1978), 456-461.

¹⁶² Nouvel 1975, 190-192. L'idée venait en fait de Fouché, relayé par Rostaing (1945, 98), Camproux et Nègre ; il ne restait à Nouvel qu'à la systématiser.

¹⁶³ V. par exemple les propos de Bec (1978, 37), reprenant ceux de Fouché, sur l'apparement du domaine galloroman avec les « régions de langue altaïque, domaine de prédilection des palatalisations » (*sic*).

¹⁶⁴ Il est à regretter que ce *Fichier* n'ait pas été mis à la disposition des chercheurs et du public autrement qu'à travers des publications à diffusion confidentielle.

¹⁶⁵ *Revue d'Auvergne* 84 (1970), 1-128.

la végétation et aux défrichements et l'évolution du paysage rural en Auvergne »¹⁶⁶, ainsi qu'en plusieurs chapitres de *Terres et langages*¹⁶⁷. Le travail de Bonnaud a ouvert à la toponymie une voie nouvelle et prometteuse, véritablement interdisciplinaire ; il est d'autant plus regrettable qu'elle n'est guère été empruntée depuis.

Il semble de toute façon que l'on assiste, après 1975, à un tarissement des études d'onomastique en France. Mme d'Artrey, propriétaire de la maison d'édition du même nom, disparaît en 1978, engloutissant dans sa succession la *Revue internationale d'onomastique*. Dépourvus de leur organe d'expression national, les toponymistes doivent se cantonner au domaine des monographies à faible tirage et des opuscules.

La même année, le dialectologue **Gérard Taverdet**, auteur de l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Bourgogne*, fonde l'Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique, dévolue à la vulgarisation de ces deux disciplines et à la diffusion de publications à caractère pédagogique. En dépit de moyens matériels fort limités, cet organisme va prendre dans les années suivantes une importance croissante dans la survie de la toponymie, laquelle, « comme les sciences annexes de la Linguistique, [...] a sans doute son utilité dans les disciplines d'éveil »¹⁶⁸. Après quatre fascicules consacrés aux noms de lieux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne (1976-1983), Taverdet déborde les frontières de la Bourgogne pour s'intéresser à ceux de la Loire, de la Haute-Loire, du Jura (1984), de l'Ain, de la Haute-Marne et de l'Aube (1986). Conçues dans une perspective explicitement éducative, on ne peut reprocher à ces brochures d'être des travaux de synthèse et de vulgarisation. Toutefois, comme il est d'usage dans notre discipline, la synthèse précède toujours l'analyse et les conceptions idiosyncratiques des auteurs ne trouvent pas d'autre organe pour s'exprimer, justement, que les opuscules de vulgarisation. Or, en la matière, Gérard Taverdet n'a pas hésité à prendre certaines libertés avec la prudence normalement requise dans des travaux destinés au grand public. Converti aux thèses de Falc'hun, il déclare par exemple, dans l'introduction de son premier fascicule, que le suffixe -IACU est

certainement d'origine gauloise. Il s'agit d'un des points les plus contestés de la toponymie [*sic*]. A la suite des travaux de l'historien Arbois de Jubainville, on a cru qu'il s'agissait toujours de noms d'homme [...] Aujourd'hui, on en est moins certain. On peut noter que certaines formes ne sont pas de véritables noms en -IACU : c'est le cas d'Arnay et de Bussy, en particulier. D'autre part, certaines

¹⁶⁶ *Revue d'Auvergne* 85 (1971), 199-230.

¹⁶⁷ Bonnaud 1980, 46-78 notamment.

¹⁶⁸ Taverdet 1976, 1.

de ces formes peuvent très bien être expliquées à partir d'un nom commun : Etrochey est le lieu où il y a des souches (du latin *Stirps*).¹⁶⁹ -IACU est peut-être un morphème d'adjectif qui, comme ceux que nous avons rencontrés, peut se combiner avec un autre morphème : cf Buncey, Arconcey. Chaque fois que nous avons pu avancer une solution (proposée par les ouvrages de M. Robli, de M. Falc'hun ou solution personnelle), nous l'avons indiquée ; autrement, nous avons gardé la solution du nom de personne, en attendant mieux.¹⁷⁰

Nous ne discuterons pas ici le point de savoir s'il existe effectivement des « noms communs latins » dérivés avec le « suffixe gaulois » -IACU. Ce qu'il importe de relever, à nos yeux, c'est le procédé argumentatif consistant à présenter une hypothèse nouvelle et très téméraire (« certaines de ces formes peuvent très bien être expliquées à partir d'un nom commun ») comme admise par le *communis opinio* ou, plus exactement, de laisser entendre qu'en l'absence de consensus sur la question (« il s'agit d'un des points les plus contestés de la toponymie » ; « on en est moins certain »), l'hypothèse proposée est préférable à toutes les hypothèses antérieures. Or, s'il est une doctrine sur laquelle l'unanimité des toponymistes français s'était jusqu'alors rencontrée, c'est justement celle de l'origine anthroponymique des formations en -IACU ! Ce qui est exprimé comme une opinion générale (« on en est moins certain ») est en fait une impression toute personnelle (**nous en sommes moins certains*). Le point de vue de Taverdet est d'ailleurs entièrement dépendant d'une pétition de principe, à savoir que les toponymes en cause proviennent de noms communs : l'auteur admet lui-même que la « solution du nom de personne » n'est proposée qu'à titre provisoire, « en attendant en mieux »... Cette manière de faire, et de dire, est condamnable dans la mesure où elle fait passer des convictions individuelles pour des acquis de la discipline, sans même se donner le peine de la démonstration, induisant par là-même une perpétuelle remise en cause de ses acquis effectifs : au lieu de consolider la science, elle la dessert en la maintenant dans un perpétuel état d'incertitude et de suspension de jugement. La porte est dès lors ouverte aux élucubrations les plus débridées¹⁷¹.

¹⁶⁹ On notera que la négligence vis-à-vis des conventions typographiques rend l'expression insolite ; il faut comprendre « *Etrochey* remonte à un prototype lexical désignant un lieu où il y a des souches (dérivé du latin *stirps*) ».

¹⁷⁰ *Op. cit.*, 3.

¹⁷¹ Gérard Taverdet exprime ici et là des idées tout aussi iconoclastes en matière de phonétique historique. Le toponymiste ou le dialectologue novice apprendra ainsi que « la chute de [r] devant certaines consonnes (d, t, l, n, s) » a affecté « toute la région d'oïl » et ce « dès l'apparition des premiers textes en langue romane » (Lassus/Taverdet 1995, 13-14) ; ou encore que les noms de lieux *Sermaise*, *Sermoise* proviennent du « gaulois **talamon* désignant le talus avec le suffixe gaulois -*asia* pouvant aboutir à **salamasia* » (Taverdet

Parallèlement à ses publications toponymiques, Taverdet se fait l'organisateur des premiers « Colloques d'onomastique romane », qui se tiennent chaque année, dans une ville de France, sous l'égide de l'A.B.D.O. et de la Société française d'onomastique, avec un thème différent : « Onomastique et dialectologie » (Loches 1978), « Toponymie et archéologie » (Le Mans 1980), « L'onomastique, témoin des langues disparues » (Dijon 1981), « Les suffixes en onomastique » (Montpellier 1983), « L'onomastique, témoin de l'activité humaine » (Le Creusot 1984), « L'eau, la forêt » (Charleville 1987), « Toponymie du relief » (Grenoble 1989) etc. Ces rencontres, qui ont suscité plusieurs communications de grande valeur et d'intérêt durable, ont aussi, dans une certaine mesure, contribué à replier un peu plus la recherche toponymique française sur elle-même : invité à présider l'une d'entre elles, Kurt Baldinger n'hésitera pas à railler avec cruauté les velléités d'autonomie disciplinaire du cénacle des onomasticiens français. La doctrine pré-indo-européenne, abandonnée par les chercheurs de toutes les nations voisines de la France (y compris l'Italie), trouve au colloque de Dijon, et encore à celui de Grenoble, une majorité de zélateurs¹⁷².

Dès 1983, l'onomastique française s'est au demeurant dotée d'un nouvel organe périodique. La *Nouvelle revue d'onomastique*, « suite intellectuelle de la *Revue internationale d'onomastique* », paraît chaque année en un numéro double dont la première partie est thématique, la seconde le plus souvent à caractère régional : l'Auvergne (1984), la Picardie (1985), les Pyrénées (1986), l'Ardenne (1987), toponymies et/ou anthroponymies bretonne (1994), slave (1991, 1992, 1995), basque (1997), berbère (1998), grecque (1999), normande (2000). Un jugement d'ensemble sur les articles de cette revue depuis vingt-cinq ans serait évidemment arbitraire : mais l'inégalité qualitative des contributions est si évidente qu'elle était encore récemment soulignée, dans son rapport moral, par le propre président de la S.F.O.¹⁷³

1994, 67-68). Et Stéphane Gendron d'ajouter que « cette solution nouvelle pose cependant le problème de l'évolution t > s encore très mal connue » (Gendron 2003, 128) – aussi mal connue, en effet, que l'ectoplasme et la génération spontanée.

¹⁷² V. par exemple l'acte de conversion du francoprovençaliste Gaston Tuillon, « Que la montagne est belle », in : *L'Onomastique, témoin des langues disparues. Actes du colloque de Dijon*, Dijon, 1982, 267-276.

¹⁷³ G. Taverdet, *Société française d'onomastique. Assemblée générale du 31 mars 2008. Rapport moral du président*, Paris, 2008, p. 2.

4.6. **La Toponymie générale de la France : ligne d'arrivée ou point de départ ?**

Pour la toponymie française, l'événement éditorial majeur des vingt dernières années est sans conteste la parution, en 1990-1991, de la *Toponymie générale de la France* du chanoine **Ernest Nègre** (1907-2000). Professeur à l'Institut catholique de Toulouse et fondateur, avec Joseph Salvat, du Collège d'Occitanie, Nègre avait rejoint dès 1952 l'équipe des contributeurs réguliers de la *NRO* et s'était fait connaître, nous l'avons dit, par de nombreuses publications toponymiques de portée générale ou spécialisée, consacrées pour la plupart aux noms de lieux du Tarn et de l'Occitanie dans son ensemble. Sa monumentale *Toponymie*, somme de 1800 pages recensant 35 000 noms de lieux, ne devait être à l'origine qu'un *addendum* au répertoire d'Auguste Vincent. La mort de ce dernier, en 1962, conduisit Nègre à envisager une vaste refonte du précédent ouvrage, « qui tiendrait compte de tout ce qui a paru dans les livres, les revues, les congrès, les comptes rendus, sur la toponymie de la France depuis 1937 »¹⁷⁴. La parution du dictionnaire de Dauzat/Rostaing en 1963, puis sa réédition en 1978 le laissant insatisfait, notamment parce que ses auteurs y auraient « trop facilement recouru à une 'base' pré-indo-européenne, sans épuiser les possibilités qu'offrent les langues plus proches de nous »¹⁷⁵, Ernest Nègre décida de mener l'entreprise à son terme. La *Toponymie générale de la France* s'appuie sur un très vaste dépouillement documentaire, bien que la source principale des formes anciennes soit le répertoire de Vincent et le dictionnaire de Dauzat/Rostaing, dont Nègre reproduit çà et là les *lapses*, les fausses datations et les erreurs d'attribution. Les matériaux sont présentés dans l'ordre diachronique et versés dans sept « couches » linguistiques : « préceltique », « couche celtique », « latin-roman », « non roman » (*i.e.* germanique, breton et basque), « dialectal » et « français ». Les formes, les datations et le commentaire étymologique tiennent en général sur une ou deux lignes, au maximum sur quatre.

Un compte-rendu critique, minutieux et lucide de cet ouvrage ayant déjà été produit¹⁷⁶, nous n'en donnerons pas ici une appréciation détaillée. Disons pour résumer que l'*opus magnum* de Nègre peut apparaître comme l'aboutissement ultime de la toponymie française telle qu'Albert Dauzat et Pierre Fouché en fixèrent les canons au Congrès de 1938 : en dépit des réserves formulées par l'auteur à l'encontre du *DNLF* et de sa filiation revendiquée avec

¹⁷⁴ TGF § 2.

¹⁷⁵ *Id.*, § 3.

¹⁷⁶ J.-P. Chambon, *Revue de linguistique romane* 55 (1991), 573-581.

la *Toponymie* de Vincent, c'est bien en effet à la tradition dauzatiennne que se rattache directement Nègre ; et l'on conçoit mal la portée de ses critiques contre les « bases pré-indo-européennes » lorsqu'on constate que les cent premières pages de son répertoire, soit 1773 notices (!), sont précisément dévolues à la reconstruction de celles-ci, sans le moindre essai d'argumentation. En somme, Nègre 1991 a accompli le programme de Dauzat 1926 : trente milliers de toponymes, d'oronymes et d'hydronymes, couvrant tout le territoire national, se trouvent désormais pourvus d'une « étymologie » – *ite missa est*.

Or, même et surtout en se plaçant du point de vue de Dauzat 1926, on peut légitimement se demander ce que la toponymie française pouvait gagner à un pareil tour de force. Au regard de ce qui, dans le même temps, a été produit par les toponymistes des pays voisins – nous pensons à la *Toponomastica italiana* de Pellegrini (1990), à la série des *Ortsnamenbücher* des cantons suisses, aux ouvrages de Vincent, Carnoy, Gysseling et Herbillon en Belgique, sans même parler des travaux de l'école de Sarrebruck (v. ci-après) –, un minimum de lucidité oblige à reconnaître que l'étude des noms de lieux en France à la fin du XX^e siècle est demeurée dans un état d'arriération provinciale, pour ne pas dire de sous-développement. Nous avons vu que ce retard était dû en partie à l'adhésion générale des onomasticiens français à un corpus théorique non scientifique, voire non rationnel : la celtomanie et surtout le « pré-indo-européen » ont stérilisé par avance l'approche minutieuse des faits et donné l'illusion qu'une vie humaine était suffisante pour étudier complètement 35 000 noms de lieux. Qu'on ne s'y méprenne pas, cependant : la séduction exercée sur les esprits par le fouchéanisme est bien plutôt la conséquence que la cause profonde de l'échec de la toponymie française – car c'est bien d'échec qu'il faut parler. C'est *parce que* les toponymistes de notre pays avaient renoncé, à partir de 1938, à travailler de concert avec les linguistes, à intégrer les acquis de la linguistique et à se considérer eux-mêmes comme linguistes¹⁷⁷ qu'ils ont pu faire bon accueil aux théories les plus improbables : admettre que la toponymie est une « science autonome » pourvue de ses « méthodes propres », c'est déjà la condamner au dogmatisme et à l'arbitraire des convictions individuelles¹⁷⁸. De même

¹⁷⁷ Les protestations d'allégeance à la linguistique formulées par Dauzat ne doivent pas tromper : les thèses de Fouché/Rostaing sont à la linguistique ce que la théorie de l'orgone est à la physique.

¹⁷⁸ Nous ne prétendons pas trancher ici la question de la *responsabilité* historique de cette dérive : nous avons tenté de montrer qu'elle reposait, au moins autant que sur les toponymistes eux-mêmes, sur la 'communauté des linguistes' français qui, dès les années 1930, avaient choisi de bannir l'onomastique de leur champ d'investigation et de leurs cadres

qu'admettre que l'on peut produire des « synthèses » avant les analyses et faire de la « vulgarisation » avant la recherche fondamentale, c'est inverser le processus normal de l'élaboration scientifique¹⁷⁹.

Aussi bien, s'il est naturel de regarder rétrospectivement la *Toponymie* de Nègre comme la ligne d'arrivée de la 'course au rendement' menée depuis 1938 (le but ayant toujours été de produire le maximum d'étymologies en un minimum de temps), nous inclinons à considérer cet ouvrage comme le symbole de la fin d'une époque pour la toponymie française et, peut-être, le commencement d'une autre.

Chapitre 5.

Bilan provisoire et perspectives (1991-2008)

Nous ne nous risquons pas à donner une appréciation personnelle, au cas par cas, sur les travaux menés au cours des quinze dernières années par la communauté des toponymistes français. En matière d'histoire des sciences comme ailleurs, sans doute, la rigueur et l'impartialité commandent de laisser au temps et à la postérité le soin de prononcer leurs arrêts.

Il n'est toutefois pas inutile, en guise de bilan provisoire, de donner à voir les forces en présence dans l'évolution actuelle de la toponymie en France. S'il est impossible, en la matière, de parler encore d'« écoles » ou de « doctrines » concurrentes – tant en raison de l'isolement des chercheurs que de l'inexistence de l'onomastique dans l'institution universitaire de notre pays –, il est en revanche aisé de dégager, parmi les productions contemporaines, trois styles de travaux ou trois « familles » de chercheurs, bien délimitables.

(1) Force est de constater que la lignée Dauzat-Rostaing-Nègre règne encore, à l'heure où nous écrivons, sur la masse des publications destinées au grand public ; mais elle s'est adaptée à l'air du temps. Les initiatives de vulgarisation entreprises dans les années 1980 par Gérard Taverdet et l'A.B.D.O. étaient sous-tendues *in fine* par un propos pédagogique, une initiative

institutionnels (chaires universitaires, congrès, revues). Le contraste avec la situation de l'onomastique en Allemagne et en Suisse, entre autres, est criant à cet égard.

¹⁷⁹ Tel que défini par K. Popper, *Logique de la connaissance scientifique*, Paris, 1934.

gratuite et une démarche bénévole. Or, l'intérêt sans cesse croissant du public, depuis une vingtaine d'années, pour tout ce qui se rapporte de près ou de loin aux « racines », au « patrimoine » et à l'« identité » (généalogie, noms propres, folklore régional) a créé une forte demande que le Marché a naturellement récupérée et cherché à pourvoir¹⁸⁰. Aussi deux maisons d'édition, Bonneton et Errance, se sont-elles emparées du segment 'toponymie régionale' et ont-elles optimisé l'offre dans ce domaine. Entre 1994 et 2004, on a vu paraître, dans la collection éloquemment intitulée « Initiation à la toponymie », une série de volumes de poche consacrés aux *Noms de lieux de...* (Bourgogne, Charentes, Languedoc etc.), au rythme moyen de quatre volumes par an¹⁸¹. Manifestement rédigés dans l'urgence et destinés, nous dit-on, à la « boîte à gants » du lecteur¹⁸², tous ces ouvrages, dont la plupart émanent de chercheurs reconnus dans leur discipline (la dialectologie, en majorité), ne font que reprendre l'esprit et souvent la lettre du *Dictionnaire* de Dauzat/Rostaing et de la *Toponymie* de Nègre (le « pré-i.-e. » figure toujours en bonne place), nuancés par les vues de Falc'hun et de Taverdet, pionnier de la collection¹⁸³. Dans cette veine, l'*Aufhebung* est sans doute réalisée par la récente synthèse de Stéphane Gendron, *L'Origine des noms de lieux en France*, qui se veut un « mode d'emploi de cette branche de la linguistique [la toponymie] » et entend « montrer comment elle s'est progressivement élaborée et constituée en tant que domaine de recherche spécifique, avec ses exigences propres, ses méthodes, ses outils, ses débats et ses relations avec d'autres disciplines (histoire, archéologie, etc.) »¹⁸⁴. On y apprend, au détour du chapitre « Formations préceltiques », que « la linguistique comparée, qui a fait d'énormes progrès depuis le début du XX^e siècle, est la base de toute recherche concernant la période préceltique. Ainsi, un certain nombre de racines indo-européennes ont pu être dégagées, à partir de l'analyse comparée des langues anciennes que sont le grec, le latin et les autres langues italiotes (Benveniste 1969). La langue basque est aujourd'hui considérée comme une

¹⁸⁰ Les rejaillissements du mercantilisme et de la quête 'postmoderne' d'identité sur le développement des études régionales ont été soulignés avec humeur, mais non sans justesse, par P. Bonnaud, *De l'Auvergne*, Nonette, 2003, ch. 5, *passim*.

¹⁸¹ À cette aune, la parution des ouvrages de recherche fondamentale, fascicules du DEAF ou volumes de *PatRom*, semble progresser à une allure mérovingienne.

¹⁸² Lassus/Taverdet 1995, 234.

¹⁸³ Le volume consacré par Anne-Marie Vurpas et Claude Michel aux *Noms de lieux de la Loire et du Rhône* fait figure de bêtisier en la matière : les hypothèses les plus délirantes de Dauzat, Nègre et Taverdet semblent y avoir été minutieusement sélectionnées et compilées, ponctuées par le rituel « rien n'est sûr », « les pistes sont ouvertes » (Vurpas/Michel 132). Les auteurs annoncent d'ailleurs en quatrième de couverture que « L'origine des noms de lieux semble bien difficile à connaître avec certitude et la plupart du temps il faut en rester à des points d'interrogation » (id., 234)...

¹⁸⁴ Gendron 2003, 322.

survivance des ces langues indo-européennes »¹⁸⁵ etc. Les écrits de cette espèce étant les seuls à bénéficier d'une diffusion massive et d'un écho dans le grand public, des étymologies toponymiques surréalistes, remontant parfois à l'érudition locale du XIX^e siècle, mènent une sorte de vie souterraine avant de ressurgir au grand jour dans les pages de telle brochure touristique ou feuille municipale. On peut en conclure qu'en tout état de cause, la postérité de Pierre Fouché et du regretté Alain Nouvel semble assurée pour une génération au moins.

(2) Ce 'modèle' de développement mercantile et vulgarisateur conduirait à ranger définitivement la toponymie française au rayon des sciences occultes, si une poignée de chercheurs, inspirés par de tout autres principes, n'avaient entrepris à partir des années 1980 d'en rebâtir les fondations. Directeur du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de 1984 à 1993, Jean-Pierre Chambon s'est appliqué à jeter les bases d'une « toponymie plus contrainte », en mettant cette discipline au contact des méthodes et des problématiques développées par la linguistique structurale et la lexicologie wartburgienne. Le socle théorique d'une telle approche a été posé lors du Congrès international de linguistique et de philologie romanes de La Corogne (1989)¹⁸⁶, puis lors de la Session de linguistique et de littérature d'Aussois en 1996¹⁸⁷. J.-P. Chambon l'a illustrée depuis par une série de travaux où, chose nouvelle, l'étude des noms de lieux est mise aux normes (heuristiques, métalinguistiques, bibliographiques) de la recherche fondamentale en sciences du langage, par exemple « Sur l'origine du nom de lieu *Sail-sous-Couzan* et congénères »¹⁸⁸, « Sur la répartition des toponymes en -ANU et -ANICU et les courants de romanisation de la Gaule chevelue méridionale »¹⁸⁹, « Pour la chronologie des toponymes (gallo)romans d'origine délexicale. Étude d'un type tardo-antique aquitain: *Fornols* »¹⁹⁰, « Les toponymes issus de *CASTELLUCIU en Gaule et en Catalogne »¹⁹¹. Trois importants articles du même auteur marquent le profond changement de paradigme opéré du point de vue épistémologique : « Sur le système latin de dénomination des localités »¹⁹² (approche structurale de la toponymie 'gallo-romaine'), « L'agencement spatial et fonctionnel des vicairies carolingiennes dans le

¹⁸⁵ Gendron 2003, 83. La suite du paragraphe montre qu'il ne s'agit pas d'un *lapsus calami* mais de la conviction bien assise de l'auteur.

¹⁸⁶ Chambon/Hérilier 1994.

¹⁸⁷ Chambon 1997.

¹⁸⁸ Chambon 1991.

¹⁸⁹ Chambon 1999.

¹⁹⁰ ChambonFornols.

¹⁹¹ ChambonCastelluciu.

¹⁹² ChambonSystème.

midi de la Gaule : une approche linguistique »¹⁹³ (essai de synthèse sur la toponymie, la géographie historique et l'histoire du peuplement) et « Toponymie et grammaire historique : les noms de lieux issus de *cappella* et *forestis* et la diffusion spatiale de l'article défini dans la Galloromania »¹⁹⁴ (apport des noms de lieux à la morphologie historique).

Cette approche novatrice trouve un écho dans le travail de l'occitaniste Christian Hérilier, auteur d'un fascicule sur *Les Noms de communes de l'arrondissement de Thiers* (1989), dont on peut seulement regretter qu'il ait été le seul volume d'une collection qu'il inaugurerait de manière prometteuse.

Contributeur assidu et secrétaire de rédaction de la *Nouvelle revue d'onomastique* pendant vingt-deux ans, Pierre-Henri Billy mène une réflexion de longue date sur le problème des institutions féodales et de leurs reflets dans la toponymie : sa thèse sur *La Condamine, institution agro-seigneuriale* en marque l'aboutissement. Il est en outre l'auteur de plus de 400 comptes-rendus et notes de lecture sur les publications onomastiques les plus diverses ; il y manifeste une relative indulgence envers les théories 'substratophiles' et celtomanes, parfois difficilement défendable.

Hors des frontières nationales, le dialectologue Wulf Müller, collaborateur du *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*, a, en quelque mesure, repris l'étude de l'hydronymie galloromane (spécialement occitane) là où Paul Lebel l'avait laissée. Outre de très nombreux articles sur la toponymie romande et sa participation au *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, on lui doit une contribution sur les « Parallèles hydronymiques Suisse-Pays occitans »¹⁹⁵, sur « Le nom du Rhône »¹⁹⁶ et plusieurs questions connexes. Il convient également de mentionner ici l'apport de l'« école wallonne » d'onomastique : tout en s'intéressant principalement aux toponymes de la Belgique romane, Marie-Guy Boutier (Liège) et Jean Germain (Louvain), dans la lignée de Jules Herbillon, ont fourni le modèle d'études de cas et de dépouillements de corpus qui peuvent servir d'exemple et de source d'inspiration aux praticiens français.

(3) On peut enfin constater qu'un pan très spécialisé de la toponymie de la France, l'exonymie germano-romane, bénéficie depuis vingt ans de l'apport considérable des travaux menés à l'Université de la Sarre par Wolfgang Haubrichs, Max Pfister et leurs continuatrices :

¹⁹³ ChambonVicairies.

¹⁹⁴ ChambonCappella.

¹⁹⁵ *Actes de Vitoria-Gasteiz 1993 (AIEO IV)*, 1994, 841-849.

¹⁹⁶ *Actes de Turin 1987 (AIEO II)*, 1993, II, 799-805.

Monika Buchmüller-Pfaff (*Siedlungsnamen zwischen Spätantike und frühem Mittelalter, die (i)acum-Namen der römischen Provinz Belgica Prima*, Tübingue, 1990), Martina Pitz (*Siedlungsnamen auf -villare [-weiler, -villers] zwischen Mosel, Hunsrück und Vogesen, Untersuchungen zu einem germanisch-romanischen Mischtyps der jüngeren Merowinger- und der Karolingerzeit*, Sarrebruck, 1997) et Maria Besse (*Namenpaare an der Sprachgrenze, eine lautchronologische Untersuchung zu zweisprachigen Ortsnamen im Norden und Süden der deutsch-französischen Sprachgrenze*, Tübingue, 1997). L'importance et la qualité de ces études font que les régions frontalières de la *Germania* (Flandre, Artois, Lorraine, Porte de Bourgogne) sont aujourd'hui pourvues d'un corpus et d'un appareil d'analyse toponymiques inégaux dans le reste du territoire français : les autres marches linguistique (Marches de Bretagne, Croissant occitan) mériteraient à l'évidence que leur soient consacrés des travaux de cette nature.

Au terme de ce aperçu rétrospectif, il est possible de dégager, nous semble-t-il, quatre faits essentiels qui caractérisent l'histoire de la toponymie française et résument les vicissitudes de son développement :

- *Une affiliation disciplinaire ambiguë et une élaboration épistémique chaotique.* L'étude des noms de lieux en France a été successivement absorbée, au XIX^e siècle, par des disciplines aussi diverses que le folklorisme, la philologie et la géographie historique. Lorsqu'elle s'est enfin intégrée à la linguistique, dans les années 1920, c'est sous l'influence de dialectologues et dans les cadres théorique et pratique élaborés par la dialectologie française, *i.e.* l'étude des patois : or, rien n'oblige à penser que la toponymie doive emprunter ses méthodes à cette étude plutôt qu'à tel autre champ de la linguistique (la lexicologie ou la grammaire comparée, par exemple).
- *Le mythe du père fondateur et de l'homme providentiel.* Nous avons insisté sur le rôle tenu par Albert Dauzat dans l'institution de l'onomastique en France. Ce rôle est immense, on l'a vu : il faut bien reconnaître que ce que la toponymie française a appris de la linguistique, c'est à Dauzat et à lui seul qu'elle le doit. Mais, exclu malgré lui du vaste courant qui, parti de Gilliéron et de Meyer-Lübke, allait susciter les œuvres de Jud, Wartburg, Baldinger et, ce faisant, révolutionner toute la romanistique, Dauzat a tendu entre celle-ci et la toponymie française un rideau opaque qui est aujourd'hui devenu une muraille. La dette des toponymistes français

envers le savant Auvergnat est telle qu'à la disparition de ce dernier, ils n'ont su ni voulu faire rien d'autre que reproduire, jusqu'à la caricature, ce que Dauzat leur avait enseigné¹⁹⁷. Et ceux qui ont entrepris de 'corriger' cet enseignement l'ont fait au nom de conceptions personnelles souvent bien plus aventureuses que celles du maître (Falc'hun, Taverdet) : le résultat est une sorte d'entropie intellectuelle en vertu de laquelle les connaissances en toponymie sont de plus en plus éclatées, provisoires, instables et indémonstrables.

- *Une schizophrénie interdisciplinaire.* L'attitude des toponymistes français à l'égard des disciplines dites 'voisines' (lexicologie, histoire, géographie, archéologie, ethnographie) est éminemment ambiguë. D'une part, on va répétant que l'étude des noms de lieux est d'un intérêt inestimable pour l'histoire des langues, l'histoire du peuplement, la géographie rurale ou l'archéologie antique : il est pourtant manifeste que très peu d'auteurs se tiennent réellement informés de l'état *actuel* des connaissances dans ces différents champs de recherche¹⁹⁸. Mais on ne cesse, d'autre part, de revendiquer l'autonomie disciplinaire et de proclamer l'originalité des 'méthodes' de la toponymie, qui se suffirait à elle-même et n'aurait rien à apprendre, par exemple, de l'histoire du lexique ou de la grammaire comparée¹⁹⁹.
- *Le goût pour la synthèse et la vulgarisation.* Albert Dauzat n'a jamais prétendu que la toponymie fût d'accès facile, encore moins qu'elle fût destinée aux classes de lycée ou aux boîtes à gants. Il a, au contraire, déployé de grands efforts pour arracher cette étude à l'amateurisme et la doter de tous les attributs d'une discipline scientifique (reconnaissance universitaire, revues, congrès, commissions, instituts de recherche). Mais en marge de ce travail, il a voulu donner au grand public des « aperçus » périodiques et provisoires sur les résultats obtenus (*Les Noms de lieux* et *La Toponymie française* vont dans ce sens). Il se trouve qu'après lui, par une curieuse inversion des priorités, ses continuateurs ont fait de la vulgarisation et de la « synthèse provisoire » le moteur et finalement le but de leur travail : on voit bien

¹⁹⁷ À l'exception notable des 'francs-tireurs' de la discipline, Lebel, Bonnaud, l'équipe des *Chartes du Forez* et quelques autres.

¹⁹⁸ Un coup d'œil sur la bibliographie des articles de la *NRO* suffit à s'en convaincre : combien de toponymistes traitant du francoprovençal ont seulement connaissance de la phonétique de Hafner ? Combien d'auteurs s'intéressant à la « toponymie gauloise » consultent la *Carte archéologique de la Gaule* ou les *Keltische Forschungen* ? Qui recourt aux travaux de Holligsworth ou de Russell pour parler de démographie médiévale ? etc.

¹⁹⁹ À lire les contributions les plus audacieuses, on a même l'impression que ce sont ces disciplines qui auraient tout à apprendre de nos toponymistes...

aujourd'hui que ce qui se produit en toponymie française relève très majoritairement de la vulgarisation (collection Bonneton) et de l'amateurisme (masse des contributions de la *NRO*), alors que notre pays ne possède aucune revue ni aucune collection scientifique – c'est-à-dire respectant les normes internationales de l'écrit scientifique – qui soit consacrée à l'onomastique²⁰⁰.

Un tel bilan, que nous croyons dénué de toute exagération, n'engage certes pas à l'optimisme. Le simple constat du déséquilibre numérique entre les tenants de la 'tradition' dauzatiennne (disons, pour simplifier, l'axe *NRO-A.B.D.O.-Bonneton*) et les autres laisse augurer que la toponymie française ne sortira pas de sitôt du purgatoire où elle est entrée. D'autant plus que le salut que l'on aurait espéré voir venir d'un autre côté, celui des 'sciences connexes', n'est pas près de se manifester : jusqu'à présent, historiens et géographes se sont fort bien passés de la collaboration que les onomasticiens prétendaient leur offrir et il y a tout lieu de penser qu'ils s'en dispenseront encore longtemps. Quant à l'archéologie, l'une de ses représentantes institutionnelles a récemment affiché une hostilité *de principe* envers l'idée même d'une comparaison entre la documentation matérielle et les données linguistiques²⁰¹.

On peut néanmoins entrevoir quelques raisons d'espérer, sinon un sursaut brutal, du moins une évolution dans le bon sens.

D'une part, les résultats déjà acquis par les tenants d'une toponymie scientifique, exigeante et non vulgarisée sont suffisamment convaincants et prometteurs pour inciter les chercheurs, actuels et à venir, à se détourner des facilités de l'approximatif. On tire plus de profit et de satisfaction intellectuelle, nous semble-t-il, à la lecture des travaux de l'école de Sarrebruck qu'à celle du répertoire de Nègre.

D'autre part, une prise de conscience paraît se faire jour au sein même du courant 'post-dauzatiennne'. Dans le rapport moral qu'il présentait en mars 2008 aux sociétaires de la S.F.O., son président, Gérard Taverdet, ne craignait pas d'annoncer:

²⁰⁰ Le principal organe scientifique où s'élabore la recherche fondamentale en toponymie française est actuellement la *Revue de linguistique romane*.

²⁰¹ É. Zadora-Rio, « Archéologie et toponymie : le divorce », *Les Petits cahiers d'Anatole* 8 (2001). Précisons qu'il ne s'agit pas d'un article scientifique : le discours de l'auteur ressortit à un registre polémique fortement teinté de fierté corporatiste (il y est question de « l'essor spectaculaire » et du « développement spectaculaire de l'archéologie » depuis 1990). Outre une méconnaissance patente des méthodes de la philologie et de la linguistique historique, l'auteur, qui prétend réfuter la thèse de Chambon-Vicairies, ignore ou feint d'ignorer ce qu'est une vicairie carolingienne du point de vue de la géographie historique.

Nous sommes affrontés aujourd'hui à la question de l'*homologation* (on peut employer le mot que l'on veut) des revues. Les chercheurs qui voudront « marquer des points » pour leur carrière devront publier obligatoirement dans des revues reconnues. Toute étude publiée en dehors de cette limite [...] sera considérée comme nulle et non avenue. En tout cas, elle ne comptera pas pour le classement « ATP » que l'administration prétend instituer. Il nous faudra donc choisir le créneau de la *NRO* : la première possibilité est une revue de haut niveau, ce qui conduira nécessairement les responsables de la publication à refuser sans retenue (que ces refus sont pénibles, aussi bien pour ceux qui les prononcent que pour ceux qui les essuient !) un grand nombre d'articles (on dit même en haut lieu que le pourcentage des refus sera un critère du sérieux des revues !) ; ce statut privilégié, dans la mesure où nous pourrions l'obtenir, nous donnera sans doute quelques avantages (abonnements des grandes bibliothèques, subventions, par exemple) qui nous permettront d'améliorer la qualité de la revue (on pourrait ainsi espérer dans les prochaines années l'introduction de la couleur). Il faut penser aussi que les certitudes de réussite ne sont pas totales, puisque tous les cas de figure sont possibles : on peut imaginer, sans tomber dans le pessimisme le plus noir, qu'une seule revue d'onomastique sera agréée pour toute l'Europe (*Onoma*, *RION* ?) ; on peut imaginer aussi que les onomasticiens seront priés de publier leurs travaux dans des revues de linguistique ou d'histoire.

L'autre créneau est une revue davantage grand public, moins sélective, mais qui nous retirera à coup sûr la participation des chercheurs professionnels en exercice.

Le problème semble donc apparemment insoluble et j'en ai déjà parlé à certains d'entre vous ; il existe cependant une solution avancée par Madame Pitz [...] ; on peut faire de la *NRO* une revue de haut niveau, avec des ambitions européennes, avec une direction plus indépendante de la direction de la SFO [...]. Nous avons fixé pour la *NRO* un taux maximum de 20% en langues étrangères ; pour cette revue nouveau style, ce taux n'aurait plus de raisons d'être respecté ; mais, parallèlement à cette revue, nous pourrions envisager la création d'une autre revue, plus ouverte, davantage portée sur les problèmes locaux, par exemple. On peut penser à l'accueil de généalogistes qui voudraient nous faire connaître l'origine géographique et nous faire suivre le cheminement dans l'espace et dans le temps de tel ou tel patronyme. On peut penser aussi à l'accueil d'un chercheur reconnu qui aurait du mal à publier dans la *NRO* ou ailleurs un article trop long, par suite de l'abondance de la documentation. Il va sans dire que cette revue devrait être uniquement en langue française ; ses colonnes seraient réservées aux seuls membres de la SFO. On pourrait appeler ce nouvel organe, par exemple, les *Cahiers de la SFO*.²⁰²

Enfin, on dispose aujourd'hui – ce qui n'était pas le cas vers 1990 – de modèles de travail exemplaires provenant des disciplines connexes ou des pays voisins. Il est clair, à nos yeux, que le type de réalisation scientifique représenté en anthroponymie par le dictionnaire

²⁰² G. Taverdet, *Société française d'onomastique. Assemblée générale du 31 mars 2008. Rapport moral du président*, Paris, 2008, p. 2.

PatRom, en cours d'élaboration²⁰³, constitue, tant sur le plan de la forme (présentation étymologique et lemmatisation 'wartburgienne' des matériaux) que du fond (traitement philologique et linguistique des données), un modèle largement réexploitable en toponymie française et romane. Dans un 'style' différent mais tout aussi recommandable, la synthèse la plus avancée en matière de noms de lieux galloromans, le *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, offre aux chercheurs français l'exemple de ce que peut être un ouvrage conçu à destination du public cultivé sans renoncer aux seuil minimal d'exigences d'un travail scientifique²⁰⁴.

En tout état de cause, on ne perdra pas de vue les recommandations formulées par M.-G. Boutier en conclusion de son « état des lieux » de la toponymie wallonne, dont le moins qu'on puisse dire est qu'appliquées à la toponymie française, elles ne perdent rien de leur pertinence²⁰⁵ :

- « Si un projet doit être mis en chantier, il doit s'agir d'un projet **scientifique**. [...] La vulgarisation ne peut précéder la recherche, et il ne faut pas croire que l'on aborde mieux le grand public en lui donnant en pâture une information mal fondée, mal construite et mal formulée » ;
- « Une première condition du progrès consistera en une réflexion approfondie, à partir d'un nombre limité de cas concrets soigneusement examinés, sur les **buts** et sur les **méthodes** des études toponymiques » ;
- « Plus concrètement, une première étape de cette démarche passera par la constitution d'une **documentation historique suffisamment fiable**, car pour la toponymie majeure, c'est celle-ci qui joue un rôle prépondérant, même si la documentation dialectale peut, dans certains cas, constituer un apport » ;
- « Les hypothèses étymologiques devront être évaluées en fonction de leur capacité à expliquer l'ensemble de la documentation. Le toponymiste n'ayant à sa disposition que des formes et un ensemble de **méthodes linguistiques et philologiques** permettant de les étudier, la qualité de l'étude sera liée à la juste application de ces méthodes et à la réflexion critique qui sera portée à leur sujet » ;

²⁰³ On aura une idée de l'aspect final du dictionnaire en consultant le volume d'évaluation, D. Kremer/C. Maas-Chauveau (coord.), *Dictionnaire historique de l'anthroponymie romane. Esquisse d'un projet*, Tubingue, 1997.

²⁰⁴ Pour un compte-rendu détaillé du DTS, v. Chambon 2006.

²⁰⁵ « Toponymie majeure de Wallonie : bref état des lieux », *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie* 79 (2007), 94-96.

- « L'explication visera à l'**intégration des toponymes dans des ensembles**, car le groupement des noms permet de mieux les expliquer en dégageant un certain nombre de faits généraux (types onomastiques et règles de formation des noms), de faits variables ('modes' onomastiques et changements coordonnés avec les autres changements linguistiques), d'associations particulières (microsystèmes onomastiques). Le plus grand soin sera apporté à la **détermination de la langue, de l'état de langue et de l'époque** dans lesquels le nom s'est créé. Il y a toujours **une structure et une date à découvrir** ; ces deux questions sont interdépendantes ».

Placée sur de tels rails, la toponymie française pourra espérer devenir ce qu'elle n'aurait jamais dû renoncer à être : une branche à part entière de la linguistique historique.

DEUXIEME PARTIE

Qu'est-ce qu'un nom de lieu ?

La plupart des auteurs traitant de toponymie et singulièrement de toponymie française s'abstiennent de définir l'objet et le cadre exacts de leur étude. La conception des ouvrages « classiques » de toponymie française, le manuel de Vincent, le dictionnaire de Dauzat et Rostaing ou le volumineux répertoire de Nègre, émane d'un parti pris méthodologique évidemment inspiré de la lexicographie, mais qui n'est soumis à aucun essai de théorisation ni même à aucune justification explicite. À cet égard comme à d'autres, la démarche des onomasticiens français tranche brutalement avec celle des praticiens de toutes les autres disciplines linguistiques. Alors que la tâche principale du lexicologue, du morphologiste et du syntacticien consiste à élaborer, justifier et/ou réfuter les critères définitoires de leurs catégories conceptuelles respectives, voire à en fonder de nouvelles, il semblerait que le toponymiste puisse s'épargner cette peine : tout se passe comme si la notion de "nom de lieu" était une donnée directe de l'expérience ou une classe intuitive de la pensée, qui pourrait se passer de toute définition – contrairement à celle de "suffixe", d'"adjectif" ou de "proposition subordonnée".

Il y a là, à nos yeux, une tendance aussi indéfendable sur le plan théorique que préjudiciable sur le plan pratique. Puisque chacun sait ou croit savoir ce qu'est un nom de lieu, il paraît d'autant plus nécessaire de s'interroger sur la pertinence linguistique de cette catégorie, de la délimiter et de la situer dans le système de la langue. En toute rigueur, l'étude des toponymes devrait être conditionnée par la définition que l'on en donne : car *a contrario*, comment légitimer une étude dont on n'a pas défini l'objet ?

C'est pourquoi nous nous proposons, en guise de prolégomènes à toute question de toponymie française, de mener une réflexion sur le concept même de "nom de lieu" et, par conséquent, sur les deux notions qu'il renferme, celle de "nom propre" et celle de "lieu". Il n'entre évidemment pas dans nos vues de réexaminer l'ensemble des théories de la référence et du nom propre produites à ce jour. Néanmoins, le déficit criant de théorisation dont pâtit la

littérature toponymique en France rend nécessaire de jeter les bases d'une définition « par provision » de notre objet d'étude.

Chapitre 1^{er}.

Noms de lieux : le nom

1.1. Le nom propre est-il définissable ?

À la question « Qu'est-ce qu'un nom propre ? », il est devenu habituel de répondre par une volumineuse bibliographie ou, à tout le moins, par un catalogue doxologique recensant toutes les tentatives de définition proposées depuis le *Cratyle*. Il semble d'ailleurs que depuis Mill (1843), de nouvelles solutions à ce problème sont proposées de manière cyclique et que chacune d'entre elles, faisant table rase des hypothèses antérieures, emporte la conviction majoritaire à intervalles de plus en plus rapprochés. Il n'est que de citer, pour la période la plus récente et en domaine français, l'importante théorie du 'prédicat de dénomination' due à Kleiber (1981), tôt remise en cause par celle des 'univers de croyance' de R. Martin (1987), elle-même contredite par l'hypothèse 'sens vs. contenu' de M.-N. Gary-Prieur (1991), au moment où Jonasson (1992) proposait son analyse prototypique et cognitive du nom propre et peu de temps avant que D. Van de Velde (2000) n'avance la solution du 'nom propre déictique'... À lire les derniers ouvrages de synthèse en la matière (Leroy 2004 et Vaxelaire 2005), on a le sentiment que non seulement aucune de ces thèses ne fait véritablement l'objet du *consensus omnium*, mais, pis encore, que, le nom propre ne se laissant réduire à aucune différence spécifique ni même à un genre prochain (?) déterminé, il ne peut être défini comme une catégorie linguistique de plein droit mais plutôt comme un ensemble de faits de langue et/ou de parole aux manifestations diverses et aux limites floues.

Le nom propre, comme on a tenté de le montrer tout au long de ces pages, reste donc un objet linguistique particulier, au statut essentiellement double. D'un côté, il s'intègre au lexique du français, par sa nature et ses fonctionnements, de la façon la plus banale qui soit ; en même temps, il se distingue toujours, part tel ou tel aspect, des autres unités lexicales, et en particulier de celle dont il est le plus proche, le nom commun. Cette dualité s'observe dès les préliminaires définitoires : le nom propre se révèle impossible à définir facilement, nettement, à l'aide de

critères distinctifs et de propriétés établies. On a donc recours à un groupe de critères hétéroclites, dont aucun n'est nécessaire et suffisant ; il en résulte un flou indéniable de la catégorie, un imparfait avec lequel il faut néanmoins composer. (Leroy 2004, 125)

Le nom propre doit lui aussi être appréhendé comme l'un des éléments du texte et non en tant que mot isolé, ce qu'a toujours fait la tradition référentialiste. Le nom propre inscrit dans un texte n'est pas, contrairement à ce que laissent supposer certains travaux, un élément extralinguistique ou allogène. Nous avons souligné que la signification des noms propres est faible, il n'est donc guère étonnant que les théories grammatico-logiques (référentielles et donc fondées sur la signification) les considèrent comme vides de signification. Dans une optique différentielle où la prise en compte du sens est capitale, on s'aperçoit que le nom propre peut avoir un sens faible ou fort selon le contexte : les résultats seront inévitablement différents dans tel ou tel texte. Les questions récurrentes dans la littérature sur le nom propre telles que *Quel est le sens de 'Socrate' ?* ou *Quel est le sens d' 'Aristote' ?* sont donc mal posées. Il serait plus efficace de demander : *Quel est le sens de 'Socrate' dans ce texte ?* ou plus largement : *Quel est le sens de 'Socrate' dans ce contexte ?* [...] Les grandes thèses sur le sens des noms propres ont toutes leur pertinence, mais elles se limitent régulièrement à un type restreint d'énoncés et sont le plus souvent bridées par un recours à la sémantique référentielle. C'est uniquement en privilégiant enfin le sens par rapport à la signification, en analysant le nom propre dans les textes où il apparaît, que son étude sera pleinement efficace. (Vaxelaire 2005, 843-845)

Il nous semble que ces lignes, par cela même qu'elles reflètent fidèlement l'état actuel de la réflexion sur le nom propre, font état d'un étonnant relativisme épistémologique et, osons le mot, d'une capitulation à peine dissimulée devant la complexité – incontestable – du problème posé. Nous ne croyons pourtant pas qu'en matière de grammaire et de sémantique, non plus que dans aucun autre champ de la recherche, il soit défendable de « composer » avec le « flou indéniable » des catégories, d'admettre « toutes les thèses » comme « pertinentes », ni d'esquiver des questions légitimement formulées dans un cadre défini (la langue, la signification) en les déplaçant dans un tout autre cadre (celui du « texte », du « sens » conçu comme opposé (?) à la « signification »). À la vérité, la question essentielle à nos yeux n'est d'ailleurs pas de savoir si *Socrate* a (ou non) un (ou des) sens, mais dans quelle mesure il est légitime de subsumer *Socrate* sous une catégorie linguistique appelée *nom propre* et, conséquemment, quels sont les critères linguistiquement définitoires, c'est-à-dire nécessaires et suffisants, d'appartenance à cette catégorie.

Nous ne prétendons évidemment pas, dans le cadre de cette étude, nous livrer à une relecture ou à une réfutation de toutes les thèses développées, aussi bien par les logiciens que par les linguistes, sur la définition du nom propre, encore moins de trancher le nœud gordien

en proposant une solution inédite. Nous voudrions en revanche, de manière plus modeste, relever dans quelques uns des travaux antérieurs les points d'appui solides et les lignes de faits décisives permettant d'entrevoir, sinon la formulation définitive d'une définition du nom propre, du moins les critères incontestables qui fondent la légitimité d'une telle catégorie linguistique.

1.3. Pseudo-critères définitoires et idées reçues sur le nom propre

Avant toute chose, il paraît utile de rappeler, pour les réfuter et les écarter définitivement de la discussion, quelques unes des idées reçues régulièrement avancées pour tenter de définir le nom propre. Certains de ces critères, purement formels ou factuels, se laissent aisément démentir dès lors qu'on en perçoit le caractère contingent. Les autres, d'ordre morpho-syntaxique, peuvent être infirmés par des contre-exemples. D'autres enfin entravent plus lourdement la réflexion : ce sont les prétendus critères sémantico-référentiels.

Nous prendrons appui, à ce propos, sur les arguments et les réfutations exposés synthétiquement par S. Leroy (2004, 7-24) et Vaxelaire (2005, 70-149).

1.4.5. Critères formels

1.4.5.1. La majuscule initiale

BIBLIOGRAPHIE : Pulgram 1954 ; Ullman 1964 ; Dubois 1965 ; Mańczak 1968 ; Gary-Prieur 1995, 96 ; Frontier 1997 ; Sag/Wasow 1999 ; Leroy 2004, 8-9 ; Vaxelaire 2005, 73.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de se livrer à une argumentation fouillée pour démontrer le peu d'intérêt scientifique des formulations du type : « Le nom propre se reconnaît à ce qu'il commence toujours par une lettre majuscule ». Quoi que l'on puisse dire de ce « critère 'robuste', efficace, tant pour un apprentissage élémentaire que pour l'identification du nom propre par une machine²⁰⁶ », chacun peut se convaincre qu'il s'agit ni plus ni moins que d'une argumentation circulaire : aussi bien, les mêmes ouvrages qui

²⁰⁶ Leroy 2004, 8.

proposent ce genre de définition (?) du nom propre affirment que « la majuscule sert entre autres fonctions à distinguer les noms propres ». On trouvera, dans le même ordre d'idées, des 'définitions' de la phrase comme "groupe de mots qui commence par une majuscule et finit par un point". À moins d'admettre que le nom propre est une catégorie graphématique créée par le système de l'alphabet latin (ce que personne, à notre connaissance, n'a encore défendu), il paraît raisonnable de ne pas tenir compte de faits de graphie pour définir un fait linguistique universel. On sait en outre que l'usage constant et exclusif de la majuscule à l'initiale des noms propres est demeuré, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, extrêmement flottant.

Il est bien entendu que l'emploi d'une convention graphique pour marquer l'appartenance d'une forme écrite à une catégorie linguistique ne prouve qu'une chose, c'est la perception par le scripteur, donc par le locuteur, de l'existence de cette catégorie dans la langue. Il ne dit rien de cette catégorie elle-même.

1.4.5.2. L'absence de traduction

BIBLIOGRAPHIE : Vendler 1967, 38 ; Kleiber 1981, 503 ; Siblot 1997, 14 ; Derrida 1997-98, 204 ; Leroy 2004, 10-11 ; Vaxelaire 2005, 99.

L'idée que les noms propres ne se traduisent pas est fréquemment avancée soit comme un critère définitoire, soit comme un indice d'appartenance à la catégorie, soit encore comme la conséquence d'une propriété intrinsèque à celle-ci : cette idée fait même, à l'heure actuelle, l'objet d'un consensus presque général.

Ce critère, quoiqu'en apparence plus fondé que celui de la majuscule, est cependant de même nature : il concerne une propriété formelle et, par définition, extérieure à la langue. Une définition du nom propre ne peut en effet reposer sur un phénomène d'interlangue, mais sur une propriété intrinsèque à la synchronie de tel ou tel système linguistique. Au demeurant, le critère de l'intraductibilité est faux, et infirmé par d'innombrables contre-exemples ; la comparaison de deux cartes géographiques d'une région bilingue suffit s'en convaincre²⁰⁷. Il est patent que le caractère traduisible ou non des noms propres est directement fonction du degré de notoriété des référents dans la communauté linguistique considérée, fait qui se vérifie aussi bien pour les anthroponymes (1) que pour les toponymes (2), les hydronymes (3), les oronymes (4) ou les choronymes (5).

²⁰⁷ V. *infra*, § 2.4.1.

Citons pour mémoire :

- (1) gr. */hō ɔdüsseús/ ~ frm. /ülise°/ “Ulysse”
lat. */gāius iūlius ká...isar/ ~ frm. /žúle° sezár/ “Jules César”
aram. */iéšua bar iósef/ ~ frm. /žezú de° nazareýt/ “Jésus de Nazareth”
ang. /wiýlye°m ðe° bāýste°d/ ~ frm. /giyoýme° le° kōkerá/ “Guillaume le Conquérant”
all. /yoýhan zebástye°n bax/ ~ frm. /žã sebastyé bak/ “Jean-Sébastien Bach”
cast. /kaperuþíta róxa/ ~ /le° pe°ti šape°rõ rúže°/ “le Petit Chaperon Rouge”
- (2) it. /fireýndze/ ~ frm. /florãse°/ “Florence”
dan. /kõbmhá...un/ ~ frm. /kope° náge°/ “Copenhague”
irl. /b^wále° ā kli...eh/ ~ frm. /düblé/ “Dublin”
turq. /iskénderun/ ~ frm. /aleksãdreýte°/ “Alexandrette”
ar. /ad dār al báyd^a ā’/ ~ frm. /kazablāká/ “Casablanca”
- (3) hongr. /dúna/ ~ frm. /le° danúbe°/ “le Danube”
pol. /ódra/ ~ frm. /lodeýr/ “l’Oder”
- (4) occm. /lu pweí dumát/ ~ frm. /le° pw[”]i de° doýme°/ “le Puy-de-Dôme”
all. /der švártsvalt/ ~ frm. /la foreý nware°/ “la Forêt Noire”
- (5) gr. */heý hēllás/ ~ frm. /la greýse°/ “la Grèce”
basq. /eus×kalerriá/ ~ frm. /le° peí báske°/ “le Pays Basque”

Contrairement à ce qui est très généralement affirmé, ce sont bien les noms propres ‘non traduits’ qui doivent être regardés comme des anomalies, ou plus proprement comme des faits d’interlangue interférant dans le discours. L’expérience commune suffit à percevoir que, dès lors qu’un nom propre étranger de notoriété croissante fait l’objet d’un emprunt, il est normalement intégré au système phonologique et morphologique de la langue emprunteuse selon les mêmes modalités que les emprunts lexicaux (soit par approximation phonétique soit, plus souvent, dans le cas du français moderne, par réinterprétation de la forme graphique). Le cas d’ang. /wášĩnyte°n/ (<Washington>) > frm. /wašintoýn/ ou de roum. /brĩnkúšy/

(«Brâncuși») > frm. /brăkūzi/ se ramènent sans difficulté à celui des lexèmes *shampooing* ou *paella*.

Bien loin de se résumer à une série d'« exceptions » à la prétendue « règle » de l'intraductibilité, les phénomènes de l'allonymie et de l'exonymie constituent au contraire une propriété essentielle de la classe onomastique.

1.4.6. Critères morphologiques

1.4.6.1. La proscription du déterminant

BIBLIOGRAPHIE : Sloat 1969 ; Kleiber 1981, 306 ; Noailly 1987, 75 ; Corblin 1990, 76 ; Leroy 2004, 13-16 ; Vaxelaire 2005, 104 *sqq.*

À la suite de Sloat (1969), Kleiber (1981, 306) a pu écrire : « Est nom propre [en français] tout nom qui, au singulier, et en position de sujet, non accompagné d'un adjectif ou d'une relative restrictive, est incompatible avec l'article défini ». Il nous semble que le nombre de contre-exemples infirmant cet axiome, en français moderne, dispense d'une réfutation argumentée :

- (1) *Le Havre est une grande ville normande.*
- (2) « *Le Marseille de Pagnol n'a pas disparu* » (*La Marseillaise*, 21 juillet 2007).
- (3) *La France est l'État de l'Union européenne dont le territoire est le plus étendu.*
- (4) *La Loire prend sa source au Mont Gerbier-de-Jonc.*
- (5) *Le Mont-Blanc culmine à 4807 mètres d'altitude.*
- (6) *Le Tintoret a peint La Crucifixion.*
- (7) *La Marion va au moulin.*
- (8) *La Montspan se faisait appeler Athénaïs.*

A contrario :

- (9) *Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France.*
- (10) *Prière de fermer la porte en sortant.*
- (11) *Bien mal acquis ne profite jamais.*

(12) *Grâce vous soit rendue.*

De même qu'il admet l'article, le nom propre, en français, supporte également le déterminant démonstratif ou anaphorique :

(13) *Ce n'était pas un petit roi que cet Alexandre le Grand.*

(14) *Ces Égyptiens n'étaient pas de piètres bâtisseurs.*

(15) « *Je revois cette Loire, dont une lieue de ponts relie chaque bras multiples, ses quais encombrés de cargaisons sous l'ombrage des grands ormes* » (Jules Verne, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*).

(16) « *Ce Londres populaire a une histoire riche et turbulente* » (*Le Monde*, 3 mai 2005).

1.4.6.2. L'absence de flexion

BIBLIOGRAPHIE : Sørensen 1958 ; Frei 1961, 46-47 ; Coseriu 1973 ; Togeby 1982, 120 ; Gary-Prieur 2000 ; Leroy 2004, 16-19 ; Vaxelaire 2005, 76 *sqq.*

Il est courant de lire que les noms propres sont figés morphologiquement voire, dans le cas du français, qu'ils n'ont pas de pluriel. On sait pourtant que, d'une part, une portion non négligeable du stock onomastique français est formée par des *pluralia tantum*, notamment par :

- des oronymes : *les Alpes, les Pyrénées, les Vosges* ;
- des noms d'archipels : *les Cyclades, les Maldives* ;
- des toponymes *stricto sensu* : *les Champs Catalauniques, les Baux-de-Provence, les Houches* ;
- des noms de constellations : *les Gémeaux, les Poissons*.

D'autre part, un grand nombre de noms propres sont par nature variables en nombre. C'est le cas :

- des noms de familles : *Habsbourg, un Habsbourg ~ les Habsbourgs* ;
- des ethniques : *un Hébreu ~ les Hébreux* ;
- des noms de lignées et de races : *un Titan ~ les Titans, un Capétien ~ les Capétiens* ;
- des noms de groupes constitués : *un Apôtre ~ les Apôtres, un Guelfe ~ les Guelfes*.

L'usage orthographique moderne, qui prescrit l'invariabilité du nom propre (et qui recommande donc d'écrire *les deux Allemagne, les Duchemin*²⁰⁸) ne doit pas faire illusion : elle résulte de la croyance des prescripteurs en l'invariabilité morphologique du nom propre bien plus qu'elle ne fournit la preuve de cette dernière. Il va d'ailleurs de soi qu'en français moderne, le code écrit ne saurait tirer sur ce point sa légitimité du code oral, attendu que le pluriel du substantif n'y est en principe pas marqué.

1.4.7. Critères sémantico-référentiels

1.4.7.1. L'absence de signifié

BIBLIOGRAPHIE : Sebeok 1975, 250 ; Vuillemin 1980, 264 ; Kleiber 1981, 1995 ; Noailly 1987, 71 ; Wilmet 1988, 838 ; Gary-Prieur 1994 ; Billy 1995 ; Leroy 2004, 19-21 ; Vaxelaire 2005, 131-132.

On ne peut manquer d'être frappé par la popularité persistante, tant chez les logiciens que chez les linguistes, de l'idée selon laquelle le nom propre serait un signe dépourvu de signifié. Il semble que cette idée remonte au moins à G. Guillaume, qui désignait le nom propre sous le terme *asémantème*, c'est-à-dire "non-signifiant"²⁰⁹. Wilmet (1988, 838), à son tour, estime que le nom propre associe non pas, comme le nom commun, un signifiant et un signifié, mais uniquement un signifiant et un référent, idée reprise et développée par M. Noailly (1987, 71). On peut lire encore que le nom propre est « étranger à la structure interne de la langue, parce qu'il est dépourvu de signification » (Vuillemin 1980, 264). Chez Billy (1995), les noms propres *stricto sensu*, dépourvus de sens, c'est-à-dire les noms de personnes, de lieux, d'animaux et d'objets, s'opposent aux 'noms collectifs', classe regroupant les ethniques, les noms de lignées et de collectivités, qui ont un sens.

On a souligné à juste titre (Vaxelaire 2005, 131-132) le caractère non seulement inadmissible sur le plan linguistique, mais même rationnellement inintelligible des thèses qui

²⁰⁸ Philippe de Commines écrit encore « Les Allemagnes, qui est chose si grande et si puissante qu'il est presque incroyable » (*Mémoires* IV, 1) et Rabelais « Et voylà qui faict les lieues de Bretagne, d'Elanes, d'Allemagnes, et aultres pays plus esloignez, si grandes » (*Pantagruel*, ch. 23). On trouve chez Victor Hugo : « La vieillesse n'a pas de prises sur les génies de l'idéal ; pour les Dantes et les Michel-Anges, vieillir, c'est croître ; pour les Annibals et les Bonapartes est-ce décroître ? » (*Les Misérables* II, 1, ch. 3). Le français du XXI^e siècle graphie toujours *les Bourbons, les Habsbourgs* et hésite sur *les Bonaparte(s)*.

²⁰⁹ Douay/Roulland, 28-29.

empruntent la terminologie de Saussure (*signe, signifiant, signifié, référent*) tout en enfreignant le postulat fondateur de la linguistique saussurienne, à savoir l'indissociabilité du signifiant et du signifié. Quant à l'affirmation selon laquelle le référent serait contenu dans le signe, elle témoigne soit d'un mode de pensée excluant le principe de non-contradiction, soit d'une acception du mot *référent* totalement étrangère à l'usage commun, soit encore d'une totale méconnaissance de ce dernier²¹⁰.

Ces approximations et ces contre-sens traduisent, plus profondément, la difficulté que l'on éprouve à s'abstraire des propriétés intrinsèques du lexème et à concevoir un type de signification autre que lexical ; difficulté essentiellement due au fait que, dans le discours habituel de la linguistique générale, c'est presque toujours sur des exemples lexicaux que se fonde l'argumentation.

1.4.7.2. L'uniréférentialité

BIBLIOGRAPHIE : Kuryłowicz 1956 ; Sørensen 1963 ; Coseriu 1967 ; Sciarone 1967 ; Rey-Debove 1969, 115 ; Bloomfield 1970 ; Leroy 2004, 21-24 ; Vaxelaire 2005, 133-134.

L'idée que le nom propre serait uniréférentiel correspond à l'opinion la plus couramment et le plus anciennement soutenue dans ses tentatives de définition. Elle reflète l'acception commune du terme *nom propre*, « nom qui s'applique à un individu, un objet unique, une réalité individuelle (alors que le nom commun correspond à une classe, une idée générale, un sens)²¹¹ ». Elle a pour corrolaire l'idée que les noms communs désignent nécessairement une classe d'objet, une catégorie référentielle ou un concept : « Alors que le nom *âne* renvoie à la classe des ânes, à tous les ânes possibles ou à l'âne en général, le nom propre *Socrate* ne renvoie qu'à l'individu nommé Socrate, à Socrate lui-même²¹² ».

Bien entendu, les contre-exemples affluent dès lors qu'on y prête quelque attention : on cite aussi bien quantité de noms communs uniréférentiels (*le monde, le soleil, la lune*) que de noms propres à référents multiples, voire indénombrables : *les Muses, les Évangiles, les Apôtres, les Bourbons, les Wisigoths* etc.

²¹⁰ REFERENT n. m. « LING. Ce à quoi renvoie un signe linguistique » (Le Petit Robert 1993).

²¹¹ Le Petit Robert 1993.

²¹² Leroy 2004, 21.

D'autre part, plusieurs auteurs ont contribué, nous semble-t-il, à obscurcir le problème et à brouiller inutilement les faits en mêlant à la question de l'uniréférentialité du nom propre celle de l'homonymie. Le fait de se demander, par exemple, si l'existence d'une pluralité d'êtres humains prénommés Norbert crée ou non un concept pluriréférentiel dont le signifiant serait *Norbert* nous paraît du même ordre que de s'interroger sur le sème commun à fr. *sceau*, *seau* et *sot*. Il est bien clair que, puisque les différents individus prénommés Norbert ont chacun fait l'objet d'un acte de dénomination individuelle (baptême) indépendant de tous les autres – ce qui est la caractéristique même du prénom – et non motivé par une caractéristique sémantico-référentielle commune, le prénom de chacun d'entre eux constitue un lemme différent. À cette donnée du sens commun, les théoriciens du 'nom propre modifié' objectent l'argument dit du prédicat de dénomination, dont la paternité revient à G. Kleiber. Le principe en est connu : au vu d'un énoncé du type *J'ai connu un Norbert* ou *les Norbert sont doués d'un caractère généreux*, le prénom *Norbert* serait un signe pluriréférentiel dont le signifié pourrait être glossé "être appelé *Norbert*" – glose que l'on pourrait généraliser, sous la formule "être appelé *X*", à la totalité des noms propres. Or, on n'a pas assez souligné que dans les énoncés cités à l'appui de cette thèse, le 'prénom' occurring n'est justement pas employé avec sa valeur normale (largement majoritaire en terme de fréquence d'emploi), qui consiste à référer à un individu unique. Il est manifeste que, dans la phrase *J'ai connu un Norbert*, *Norbert* n'est précisément pas un nom propre, mais une désignation métalinguistique à référents indéfinis (tous les êtres appelés *Norbert*) qui se trouve être homonyme du nom propre *Norbert* : c'est, à proprement parler, un nom commun. La confusion tient au fait que le français, comme au demeurant la plupart des langues indo-européennes, procède dans ce cas précis à une sorte de désignation elliptique (*Norbert* pour "homme dont le prénom est /norbeʝr/") qui se confond formellement avec un nom propre.

Ce faisant, on perd de vue le fait essentiel, à savoir que le nom propre véritable a pour fonction d'*identifier* un référent, là où le lexème (et le 'nom propre modifié') sert au contraire à le *catégoriser* conceptuellement. Il convient dès lors de s'interroger sur ce qu'implique l'identification du référent et de déterminer si l'uniréférentialité est une propriété essentielle ou bien une caractéristique contingente du statut de nom propre.

Plus généralement, on perçoit que c'est bien au niveau sémantico-référentiel, et non pas à partir de critères purement formels ou morphologiques, que peut se construire une définition cohérente du nom propre.

1.5. Pour une définition sémiotique du nom propre

1.5.1. Signification et référence

Afin de jeter les bases d'une définition sémiotique du nom propre, nous ne croyons pas inutile de rappeler quelques faits théoriques concernant la notion de "référence" en linguistique générale. Nous nous appuyons pour ce faire sur les principes de la théorie saussurienne et de la linguistique structuraliste, tels qu'ils se trouvent développés dans les ouvrages classiques de Bally (*Linguistique générale et linguistique française*) et Benveniste (*Problèmes de linguistique générale*).

Il est un fait généralement admis que le langage est, par sa nature et sa fonction mêmes, tout entier soumis à la nécessité de référer. Aucune production du langage humain, aucun énoncé, aussi abstrait que le contenu en puisse paraître, n'échappe à la référence : il n'existe pas de discours non-référentiel. Si cette évidence est quelquefois remise en cause, voire niée, c'est, semble-t-il, la conséquence d'un malentendu entre les logiciens et les linguistes portant justement sur la notion de référent.

Pour notre part, nous estimons que, sous peine de graves ambiguïtés, le terme *référent* ne devrait pas être compris comme "l'objet matériel", "la réalité elle-même"²¹³ ou "la chose en soi, appartenant à la réalité extra-intellectuelle". Au sens où nous l'entendons, et dans la mesure même où il est accessible au langage, 'en contact' avec lui, le référent appartient strictement à l'intellect : nous dirons que le référent est l'image unitaire que le locuteur conçoit d'une chose, d'une qualité ou d'un procès dont il pose l'existence dans un certain univers de croyance. Nous disons *image*, car le référent procède de la représentation et qu'il est en partie (mais en partie seulement) un produit de la perception sensorielle ; *unitaire*, car la perception d'une chose implique la présupposition de l'unité et de l'identité de cette chose, par opposition aux autres ; il peut s'agir d'une *chose* au sens le plus commun (entité vivante ou inerte, matérielle ou idéale, abstraite ou concrète), d'une *qualité* (attribut d'une chose) ou d'un *procès* (création, état, modification ou disparition d'une chose) ; enfin, l'existence du référent est posée non pas dans l'absolu, puisque l'intellect est capable de distinguer le vrai du faux, le réel du fictif, mais *dans un certain univers de croyance*, c'est-à-dire dans

²¹³ C'est l'expression de Baldinger (1984, 5).

« l'application, au moment de la parole, de l'ensemble des propositions décidables [pour le locuteur] dans l'ensemble des valeurs de vérité²¹⁴ ». Ce que nous appelons *réfèrent* recouvre en somme, peu ou prou, ce que la tradition phénoménologique a désigné sous le terme *noème*, soit : ce que la pensée prend pour objet ou, selon la définition de Husserl, l'objet intentionnel d'un acte de conscience. Quant à la chose en soi, aux *realia* extra-intellektuels, en admettant qu'ils soient appréhendables par l'esprit humain, ils n'ont pas à être envisagés par le linguiste et ne sauraient *a fortiori* entrer dans la définition du signe linguistique.

D'après ces prémisses, on admettra que le syntagme verbal *il mangeait* possède – non pas dans l'absolu, mais en tant que parole effectivement proférée – un réfèrent unique au même titre que le prénom *Jacques*, mais qu'en revanche le morphème grammatical *il* et le lexème *mange-*, considérés comme des unités de la langue abstraits du discours, sont dépourvus de réfèrent.

Nous tenons également pour admis que, quelle que soit la définition qu'on en donne, le réfèrent est autre chose que le signifié (le lexème *mange-*, le morphème *il*, tout dépourvus de réfèrent qu'ils soient, possèdent toujours, en tant que signes linguistiques, un signifié parfaitement intelligible) et qu'à un même signifié peuvent correspondre un grand nombre, parfois une infinité de référents.

Or, l'existence du signifié indépendamment du réfèrent a conduit nombre d'auteurs à remettre en cause la conception saussurienne, c'est-à-dire dualiste, du signe linguistique : d'après Ogden et Richards (1949, 11), le signe comporterait en fait trois pôles, une « instance opérante » (le signifiant), une « instance référentielle » et une « instance intermédiaire », aux fonctionnalités mal définies, le signifié. Dans certains cas, l'une de ces trois instances pourrait s'éclipser, et l'on aboutirait à des « a-sémantèmes » (signes dépourvus de signification), c'est-à-dire aux noms propres, voire à des « signifiants purs » (par exemples les noms propres dont le réfèrent n'existe plus), sortes d'ectoplasmes linguistiques survivant quelque temps à l'état libre avant de disparaître totalement.

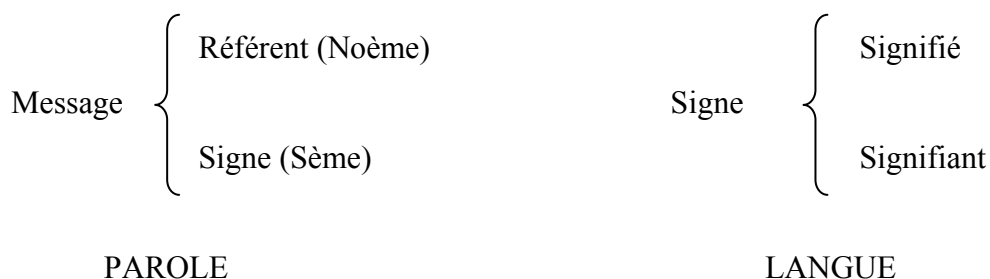
Il est patent qu'une telle conception traduit une profonde mésinterprétation de la théorie saussurienne : le signifiant n'existant qu'en raison du signifié, et le signifié ne venant à l'existence que par le signifiant, on ne voit pas que l'un des deux puisse disparaître sans que le signe lui-même s'évanouisse du même coup ; et il est tout aussi inconcevable que le signifié se double ou se prolonge d'une sorte d'appendice qui serait le réfèrent (*a fortiori* si ce

²¹⁴ Définition de R. Martin (1987, 29).

dernier est conçu comme l'objet réel). C'est pourquoi l'on a pu dire, à juste titre, que le fameux triangle d'Ogden et Richards, repris et développé par Ullmann et Baldinger, relevait d'une conception non seulement anti-saussurienne, mais anté-saussurienne.

1.5.2. Niveau d'analyse du référent

Comment, néanmoins, concilier l'existence du référent, indubitable et nécessaire – puisque tout signe réfère en définitive à quelque chose – avec l'inexorable dualité du signe ? On ne peut entrevoir de solution à ce problème si l'on se refuse à admettre que le référent n'appartient pas au même niveau de l'analyse linguistique que le binôme signifiant/signifié. D'abord le référent doit être replacé dans son ordre de faits, qui est celui de la parole (il n'y a référence que dans un discours effectif), tandis que le signe existe, ou préexiste, dans la langue. Il n'y a pas de relation 'triangulaire' entre signifié, signifiant et référent, mais deux rapports de nature différente, un rapport signifiant/signifié, dont procède le signe (ou sème, au sens saussurien), et un rapport signe/référent, dont procède le message.



Mieux : la relation qui unit, dans la langue, signifiant et signifié est comparable, et en quelque mesure proportionnelle, à celle qui lie dans la parole le référent au signe. L'une et l'autre sont également arbitraires : la décomposition du monde perçu en unités référentielles exprimées par des séquences de morphèmes (les syntagmes), qui s'opère dans la parole, est exactement analogue à la décomposition du monde conceptuel en unités sémantiques exprimées par des séquences de phonèmes (les morphèmes), qui s'opère dans la langue. Ainsi, l'existence de référents, c'est-à-dire d'images des choses claires et distinctes est à la

fois induite et reflétée par les syntagmes²¹⁵, de même que l'existence de signifiés, c'est-à-dire de concepts élémentaires est à la fois la cause et la conséquence de l'existence de morphèmes, sans qu'il y ait antériorité logique de l'un par rapport à l'autre.

Ce que l'on est convenu d'appeler la double articulation du langage n'est autre que la mise en équation de ces deux rapports. On a dit que cette double combinatoire répondait à un principe d'économie linguistique : d'une manière plus abstraite, on pourrait aussi bien dire que c'est l'œuvre d'une certaine 'énergie référentielle' qui, portée par la volonté d'exprimer la totalité de l'univers perçu, mais contrainte par les limites restreintes de la matière phonique, trouve dans cette articulation le moyen d'atteindre l'infini des perceptions et des conceptions humaines en s'appuyant sur une quantité très réduite d'éléments signifiants.

1.5.3. Actualisation et modalités de la référence

Entendue comme la relation qui s'établit dans le discours entre un signe et son référent, la *référence*, à bien y regarder, ne se distingue pas de l'*actualisation* – si l'on s'en tient à la définition qu'en donne Bally :

« Pour devenir un terme de la phrase, un concept doit être actualisé. Actualiser un concept, c'est l'identifier à une représentation réelle du sujet parlant. En effet, un concept est en lui-même une pure création de l'esprit, il est virtuel ; il exprime l'idée d'un genre (chose, procès ou qualité). Or, la réalité ignore les genres: elle n'offre que des entités individuelles.

Le concept virtuel est indéterminé en extension : il est impossible de penser que la notion de fleur comprenne un nombre fixe de choses appelées 'fleurs', la notion de marcher un nombre fixe d'actes de marche, ou que rouge désigne un nombre déterminé de nuances de cette couleur. Inversement, le concept est déterminé en compréhension ; tout concept, même spécialisé, soit qualitativement (*cheval, cheval blanc, all. Schimmel, cheval de trait, cheval qui rue ; regarder, regarder attentivement, regarder d'un œil sévère*), soit quantitativement (*grand homme, géant, nain ; travailler comme un nègre, se surmener*), est toujours déterminé par un nombre limité de caractères distinctifs. [...]

L'actualisation a pour effet de renverser le rapport entre l'extension et la compréhension des concepts ; en effet, un concept actualisé est déterminé en extension et indéterminé en compréhension. Tout ce qui est pensé comme réel est conçu comme déterminé, ou tout au moins

²¹⁵ Nous employons ici *syntagme* au sens strict d' « unité syntaxique élémentaire » et non au sens large de « segment d'énoncé (mot, proposition ou phrase) ».

comme déterminable, en quantité, même lorsque cette quantité est impossible à vérifier. Si j'entends aboyer des chiens, je puis ignorer leur nombre, mais il ne me viendrait pas à l'idée d'imaginer qu'ils peuvent être indifféremment quatre, cinq ou six. [...]

La compréhension d'un concept actualisé est également inverse de celle d'un virtuel. Alors que celui-ci est défini par un nombre limité de caractères, l'actuel, étant individualisé, renferme une infinité de caractères qu'aucune expérience pratique ne pourrait épuiser. On peut définir l'idée de *maison* et celle de *neiger*, mais la description de *cette maison* et de *il neige* ne peut jamais être exhaustive. Là encore, peu importe que quelques uns des caractères réels ou même leur totalité échappe à la conscience du sujet parlant ; il a l'intuition que ces caractères existent et qu'ils sont innombrables. Si mon voisin m'apprend qu'il a acheté une maison, je ne sais rien de celle-ci, mais mon esprit est tout prêt à la concevoir comme réelle, c'est-à-dire différente de toutes les autres.²¹⁶ »

On déduira de ces lignes que la référence est la contre-partie ou l'effet nécessaire de l'actualisation. Référence ou actualisation signifie en fait passage de l'ordre virtuel de la langue à celui, actuel, de la parole.

Du point de vue fonctionnel, il apparaît que toutes les parties du discours ne s'actualisent pas, c'est-à-dire ne réfèrent pas, selon des modalités identiques. Le mode de référence ou d'actualisation est une propriété définitoire de chaque catégorie de morphème. Nous proposons de distinguer, sous l'aspect sémantico-référentiel, trois modes d'actualisation : lexicale, pronominale et onomastique.

1.5.3.1. La référence lexicale ou 'inactualisation'

La classe lexicale, qui est la première à laquelle on songe lorsqu'il est question du sens et de la référence, se caractérise, dans beaucoup de langues et notamment dans les langues indo-européennes, par l'inaptitude à s'actualiser elle-même : en français, les lexèmes substantivaux comme les lexèmes verbaux n'ont pas, à eux seuls, le pouvoir de référer. Les énoncés **cheval courait* ou **nous march-* sont agrammaticaux et ininterprétables, parce que les sémantèmes *cheval-* et *march-* ne peuvent constituer à eux seuls un syntagme : « Le fait capital est que le

²¹⁶ Bally 1944, 77-78. Ces lignes très éclairantes résolvent d'elles-mêmes une série de problèmes fréquemment posés par la logique formelle. Elles permettent notamment de voir qu'il n'y a pas de différence foncière entre les énoncés *Il a épousé une Italienne* [s.-e. une Italienne déterminée] et *Il veut épouser une Italienne* [n'importe laquelle] (v. Gary-Prieur 1994, 37). Dans l'un et l'autre cas il y a actualisation, donc présupposition que l'Italienne dont il est question appartient à la réalité et se caractérise par des déterminations indéterminables. La différence entre ces deux énoncés intéresse donc le logicien mais non le linguiste.

substantif seul [...] est incapable de remplir aucune des fonctions syntaxiques dévolues à sa catégorie : sujet, objet direct ou indirect, complément du nom (actualisé), etc. Pour figurer dans une phrase, il doit porter les signes (explicites ou implicites) de l'actualisation et du rapport qui l'unit aux autres termes actualisés²¹⁷ » et, d'autre part, « le verbe conjugué est actualisé à la fois par ses déterminations initiales (ses auxiliaires de temps et de mode) et par ses désinences, qui réduisent le sémantème à l'état de radical, ce qui lui enlève toute autonomie²¹⁸ ».

Le lexème ne parvient par conséquent à s'extraire de la virtualité qu'en s'associant à un morphème d'une autre catégorie, dont la fonction se borne précisément à l'actualisation de signes lexicaux : c'est cette dernière catégorie que l'on désigne usuellement sous les noms de déterminants ou d'actualisateurs, et dans laquelle il faut ranger outre les différentes sortes de déterminants *stricto sensu* (déictiques, endophoriques, extenseurs et restricteurs), actualisateurs du substantif, les 'auxiliaires' et les 'désinences', actualisateurs du verbe, ainsi que la copule, actualisatrice de l'adjectif attribut. De fait, à chaque classe lexicale correspondent des types d'actualisation distinctes : actualisation spatiale et quantitative pour le substantif (*ces chevaux-là*), attributive/copulative pour l'adjectif (le ciel *est* bleu), temporelle, modale et aspectuelle pour le verbe etc.²¹⁹

On a reconnu depuis longtemps que le pouvoir d'actualisation des déterminants reposait sur une fonctionnalité métalinguistique et autonymique, dans la mesure où ces morphèmes réfèrent à la situation de leur propre énonciation. Le signifié d'un déterminant contient, pour une part, son propre signifiant : il est suiréférentiel ou, plus exactement, 'auto-sémantique'. En dépit de l'inadéquation et de la lourdeur du métalangage, le signifié du déterminant déictique *ce* (dans *ce chien*) peut effectivement être glossé par "que montre la personne qui dit /se^o/"; le signifié du déterminant possessif *ton* par "de la personne à qui s'adresse celui qui dit /tõ/"; et le signifié de la désinence verbale *-ait* (dans *il neigeait*) par "dans une période antérieure à l'instant où /e/ est prononcé". Cela revient à dire que l'actualisation se fait à partir de la parole prise elle-même pour objet. Selon les termes de Benveniste, les embrayeurs « délimitent l'instance spatiale et temporelle coextensive et contemporaine de la présente instance de discours contenant *je*²²⁰ ».

²¹⁷ Bally 1944, 291.

²¹⁸ Ibid., 300.

²¹⁹ Nous verrons plus loin que les lexèmes substantivaux peuvent également être actualisés par un 'actualisateur onomastique'.

²²⁰ PLG 1, 253.

Il va de soi que les morphèmes actualisateurs, pris isolément, n'ont pas plus de pouvoir référentiel que les morphèmes lexicaux, ni, par conséquent, d'autonomie syntaxique : la possibilité de référer naît précisément de l'accouplement du lexème, porteur d'un signifié conceptuel, et du déterminant, porteur d'un signifié métalinguistique. Tant qu'ils ne sont pas associés, le sémantème (verbal) *neige-* et l'actualisateur (temporel-modal-aspectuel) *-ait* se maintiennent dans un état d'absolue virtualité. On peut dire que le lexème actualise son déterminant autant qu'il est actualisé par lui, et que la référence lexicale procède donc par une sorte de disjonction sémantique et de combinatoire morphologique, la charge de la référence étant répartie entre plusieurs morphèmes.

1.5.3.2. La référence pronominale ou post-actualisation

Bien qu'elles soient fréquemment confondues ou étroitement associées, il est nécessaire de distinguer soigneusement la catégorie des déterminants – morphèmes dépourvus d'autonomie syntaxique – de celle des pronoms ou embrayeurs au sens strict.

La caractéristique de la classe pronominale est d'être dotée du pouvoir de référence, c'est-à-dire d'actualisation autonome. Contrairement au lexème, dont le signifié est un concept virtuel, et au déterminant, dont le signifié est une modalité d'actualisation vide de tout contenu conceptuel, l'embrayeur cumule tout à la fois un sens conceptuel et la modalité de sa propre actualisation. Ainsi le pronom personnel *tu* ou *toi* se laisse-t-il gloser comme “la personne à qui s'adresse celui qui dit /tū/ [ou /twa/]” ; le pronom déictique *ceci* signifie “la chose que montre celui qui dit /se^osi/”. Le signifié de *tu* comporte donc le sème “personne”, celui de *ceci* le sème “chose”, et tous deux *signifient* de plus leur propre situation d'énonciation.

Procèdent de la référence pronominale, outre les ‘pronoms’ de la grammaire traditionnelle (personnels, déictiques, endophoriques, extenseurs et restricteurs), plusieurs classes de morphèmes à signifié quasi-pronominal, comportant fondamentalement le sème “je”, telles que les adverbes dits circonstanciels (*ici* = “à l'endroit où je parle”, *hier* = “la veille du jour où je parle”, *ainsi* = “de la manière que je montre”), certaines conjonctions coordinatives (*aussi* = “à cause de ce que j'ai dit”), des substantifs à connotation affective (*maman* = “ma mère”) et certaines particules à valeur prédicative (*oui* = “j'agrée ce que tu dis”, *voici* = “ce que je montre est...”).

À l'opposé de la référence lexicale, la référence pronominale fonctionne donc par conjonction dans un même morphème d'un signifié conceptuel (de type hyperonymique ou classificateur : "personne", "lieu", "jour" etc.) et d'un signifié métalinguistique/actualisant (c'est-à-dire orienté vers la situation d'énonciation).

Il en résulte que le pronom, l'adverbe 'circonstanciel' ou tout autre morphème apparenté à aux embrayeurs se trouve actualisé du simple fait qu'il apparaît dans le discours : le mot *je*, *ici* ou *après-demain* réfère dès l'instant où il est proféré et à la seule condition d'être proféré. On peut dire que c'est un signe actualisé par la parole ou, si l'on veut, **post-actualisé**. Nous rejoignons ici Bally, qui désignait justement les pronoms comme des « noms propres de la parole²²¹ ». D'autre part, le référent de l'embrayeur variant à chaque énonciation, on peut le qualifier de **désignateur relatif** ou égocentré (dépendant du sujet parlant *ego*).

1.5.3.3. La référence onomastique - Notion de 'préactualisation'

Comparé au lexème et au pronom, le nom propre possède un mode d'actualisation et un pouvoir de référence tout à fait singuliers.

Du point de vue fonctionnel, les noms propres d'une langue s'apparentent aux lexèmes par l'étendue de leur inventaire, qui est illimitée²²². Mais ils s'en éloignent diamétralement, comme on sait, par la nature de leur signifié, qui n'est ni conceptuel ni générique.

Du point de vue de ses propriétés d'actualisation, c'est incontestablement au pronom que s'apparente le nom propre. Comme le pronom, il constitue à lui seul un syntagme ; comme lui, il tire de soi-même sa capacité d'actualisation – un prénom ou un toponyme n'a besoin d'aucun déterminant pour pouvoir référer – ; comme lui, son signifié comporte un sème hyperonymique ou classificateur ("homme" ou "femme" pour les prénoms, "lieu" pour les toponymes etc.).

Mais la spécificité du nom propre tient à ce que sa référence est absolument indépendante de la situation d'énonciation : c'est un **désignateur absolu**. Abstraction faite des cas possibles d'homonymie, on accordera que *Dagobert* réfère toujours à la même personne et *Saint-Germain-Laval* au même lieu, quels que soient l'énonciateur, le moment et le lieu d'énonciation. Il y a plus : un nom propre n'a pas même besoin d'être énoncé pour référer – il

²²¹ Bally 1944, 80-81.

²²² Suivant la définition de Martinet, « les monèmes lexicaux sont ceux qui appartiennent à des inventaires illimités », ELG § 4-19.

réfère par essence. Alors que le lexème *neiger* ou le pronom *tu*, considérés isolément, n'ont pas de référent, le nom propre *Lyon* ne cesse jamais de référer à la ville que l'on sait. Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'état virtuel du nom propre : la distinction entre langue et parole lui est foncièrement étrangère.

C'est pourquoi l'on peut dire que le nom propre est actualisé non par la parole, mais par la langue elle-même. Par opposition au lexème, qui est *inactualisé*, et au pronom, qui est *post-actualisé*, nous proposons de définir le nom propre comme une unité minimale de signification **préactualisée**.

Les trois modes de référence que nous avons dégagés – lexical, pronominal et onomastique – rejoignent les trois « formes de substantivité » isolées par les syntacticiens ; Lemaréchal (1989, 49) écrit ainsi que :

« Pour désigner un objet (ce qui est la fonction des substantifs), on n'a guère que trois moyens principaux :

- 1) employer un nom propre posé comme spécifique à l'objet ;
- 2) avoir recours à la déixis, soit sous la forme de la monstration proprement dite, soit par référence au contexte (anaphore, comme déixis transposée à l'intérieur de l'énonciation), soit par référence aux personnes du dialogue, autant de façons de désigner un objet qui dépendent toujours de la situation du dialogue ;
- 3) préciser sa nature au moyen d'une de ses qualités, le plus souvent la définitoire (celle exprimée par les noms communs), c'est-à-dire substantiver un qualificatif (y compris substantiver un nom, si le système de la langue permet de marquer la différence entre nom et substantif à ce niveau).

De ces trois moyens, le premier est le seul qui, par définition, ne soit pas ambigu. Au contraire, le second l'est par nature : non seulement la situation dans l'espace reste, même dans les systèmes de déixis les plus complexes, vague par rapport à l'immensité de l'espace et la variété de ses repères ; mais surtout, le repère central, qui est ego, est par définition changeant ; cependant, en situation, la déixis est moins ambiguë, on comprend que les démonstratifs et les personnels indépendants soient les seuls substantifs par eux-mêmes dans de nombreuses langues, éventuellement avec les nom propres – mais ces derniers peuvent être réservés à la fonction de vocatif. Le troisième, enfin, est tout à fait ambigu, puisqu'il réfère nécessairement à une catégorie entière. »

Le mot *ambigu* n'est peut-être pas, en l'occurrence, le plus approprié à la description des faits : toute ambiguïté est en principe levée au moment où l'actualisation se produit. Dès lors que les interlocuteurs partagent le même univers de croyance, le syntagme substantival *ce chien* n'est, dans le discours, pas plus ambigu que le pronom *lui* ou le nom propre *Médor*.

C'est au niveau de la langue que se pose le problème : le « déictique » (en fait, le pronom) a besoin de la parole pour être effective, de même que le « qualificatif » (le lexème nominal) qui, par surcroît, exige l'intercession d'un déterminant pour accéder à la parole.

1.5.4. *Implications de la préactualisation : unicité ou dénombrabilité*

Contrairement à ce qui se produit pour le nom commun, pour le pronom ou pour tout autre morphème, le nom propre est uni à son référent par une relation non point arbitraire, mais nécessaire. Étant préactualisé dans la langue, il est *conceptuellement* lié à son référent : nous touchons ici la cause de l'idée fort répandue selon laquelle le nom propre n'aurait pas de signification. Outre qu'une ancienne et fâcheuse propension du discours linguistique tend à réduire la notion générale de "signifié" à sa dimension strictement lexicale (le signifié-concept ou signifié générique) – ce qui constitue, redisons-le, une criante distorsion de la pensée saussurienne –, il est manifeste que, dans le nom propre, le signifié et le référent se recouvrent exactement²²³. Pour un nom propre, signifier et référer sont une seule et même chose – ce qui n'implique en aucune manière que le signifié soit inexistant : mais, la frontière langue/parole étant abolie, le concept est comme occulté par ce à quoi il réfère, et qui ne s'en distingue pas.

D'autre part, la notion de préactualisation permet d'éclairer ou, du moins, de reformuler la propriété d'uniréférentialité du nom propre. À considérer la spécificité de l'actualisation onomastique, on perçoit que l'uniréférentialité n'est pas une propriété nécessaire, mais une tendance naturelle des noms propres. Peu importe, en effet, le nombre de référents d'un signe onomastique : le tout est que la quantité et l'identité du ou des référents soient invariants, déterminés antérieurement à l'acte de parole et que leur inventaire soit clos. Aussi existe-t-il quantité de noms propres pluriréférentiels : cf. en français les noms de personnes *Muses*, *Titans*, *Grâces* ("déesses de la beauté"), *Apôtres*, *Rois-Mages*, *Nains* ("compagnons de Blanche-Neige"), les toponymes *Cyclades*, *Fidji*, *Rhodes* ("subdivisions du canton d'Appenzell"), les noms d'objets abstraits ou concrets *Âges* ("périodes de l'histoire du monde"), *Tribus* ("divisions du peuple romain ou du peuple juif"), *Évangiles*, *Sacrements*,

²²³ Damourette et Pichon (1, § 397) affirment, de manière identique, qu'« il n'y a pas lieu de distinguer, pour lesdits 'noms propres', entre l'abstrait et le concret ».

Ordres (“divisions de la société d’Ancien Régime”), *Régions* (“circonscriptions administratives de la République française”) etc.

Le substantif *Muse* (quand il désigne l’une des filles de Jupiter et de Mnémosyne) est un nom propre parce que les Muses ne forment pas une catégorie ouverte mais, par définition, un groupe fermé composé de neuf individus effectivement identifiés, dont on ne conçoit pas qu’il puisse s’accroître – ce qui n’est pas le cas, pour rester dans le champ mythologique, du mot *nymphé*, lequel réfère à une quantité indéfinie de créatures de même espèce. En revanche, le mot *soleil*, bien qu’uniréférentiel, est habituellement considéré comme un lexème parce qu’il paraît concevable que d’autres objets de même nature aient existé, puissent exister ou existent effectivement, en nombre indéfini, ailleurs dans l’univers. Ce n’est donc pas l’unicité, mais la *dénombrabilité* et la *définitude* des référents qui définissent la classe onomastique²²⁴ : dès lors qu’un signifié est intrinsèquement dénombrable (c’est-à-dire que le nombre des référents est inclus dans le concept), alors le signe correspondant est un nom propre²²⁵.

1.5.5. *Nécessité pragmatique de la
préactualisation –
Y a-t-il des ‘verbes propres’ ?*

Bien que les noms propres pluriréférentiels ne fassent pas défaut, il se trouve que la nécessité d’identifier une chose par la référence onomastique, c’est-à-dire par un signe préactualisé, s’impose très majoritairement à des objets singuliers. Cette nécessité dépend de considérations pragmatiques dont certaines paraissent universelles (identifier dans leur singularité les êtres humains, les lieux, les astres) et d’autres déterminées culturellement, voire idiosyncratiquement.

²²⁴ C’est pourquoi le terme de *substantif nominal essentiellement unique*, proposé par Damourette et Pichon (1, § 396) comme synonyme de nom propre, ne nous paraît pas le mieux choisi : il est plus juste de parler de *substantif nominal essentiellement notoire*, en ce que son essence repose non sur l’unicité mais sur la notoriété du référent. Par conséquent, il devient inexact d’affirmer que, dans le nom propre, « l’espèce ne contenant qu’un individu coïncide parfaitement avec lui, et [qu’]il n’y a pas de caractères individuels qui ne soient en même temps des caractères d’espèce » (id., § 397) : de ce que *Muse* et *Évangile* sont des noms propres, il ne ressort pas que les neuf Muses et les quatre Évangiles soient identiques et interchangeable.

²²⁵ Nous reviendrons plus loin sur les exceptions apparentes à cette règle, c’est-à-dire essentiellement sur les noms de peuples ou de groupes humains (les ethniques).

Porte un nom propre l'être ou l'objet dont il est nécessaire de poser l'identité indépendamment de l'énonciation ou, plus exactement, de maintenir l'identité d'une énonciation à l'autre : d'où il découle que les déterminations culturelles et affectives jouent un rôle décisif dans la construction de l'onymique d'une langue. Ainsi n'y a-t-il aucune utilité à reconnaître pour identique, d'un énoncé à l'autre, la plupart des objets inertes, périssables et interchangeables du monde matériel : une plante, un vêtement ou un aliment ne porte pas de nom propre – l'actualisation lexicale ou pronominale suffit à sa désignation – ; il est par contre nécessaire qu'un livre ou une œuvre d'art, objet singulier et non interchangeable, reçoive une désignation onomastique – son titre. De manière similaire, il n'est pas rare qu'un enfant, pour des motifs affectifs et suivant un système de valeur qui lui est personnel, attribue un nom propre à des objets échappant en principe à la référence onomastique. La grande variabilité de ces exigences pragmatiques est clairement illustrée par le cas des noms d'animaux domestiques : le fait de baptiser un animal de compagnie est, dans la culture occidentale, un usage profondément ancré ; mais le propriétaire d'une basse-cour ou d'un vaste cheptel bovin renoncera en principe à désigner ses bêtes par un nom propre – à l'exception probable de celles qui se singularisent physiquement, notamment le mâle reproducteur – et il en va de même pour l'employé d'un abattoir.

Il résulte plus généralement des nécessités pragmatiques que la référence onomastique s'applique forcément à ce qui dure et non à ce qui passe : il y a des *noms* propres, parce qu'il est utile de désigner par préactualisation des substances durables et des attributs durables de la substance, mais il n'est guère vraisemblable qu'il y ait des *verbes* propres²²⁶. La chose peut être démontrée par l'absurde : un 'verbe propre', s'il existait, devrait par définition référer à un procès unique et singulier, c'est-à-dire spatialement localisé, temporellement continu et impliquant par conséquent un ou des participant(s) eux-mêmes préactualisés ; qui plus est, il devrait amalgamer procès et participant(s) en un signe unique et inanalysable, un morphème. Il devrait donc référer (1) soit à un événement déterminé du passé ou de l'avenir, (2) soit à un procès non borné dans le temps, continu ou éternel, ce qui induirait que son participant soit lui-même une essence éternelle. Outre que l'on voit mal de quelle sorte de procès il pourrait s'agir, le fait que la désignation de ce procès soit préactualisée dans la langue impliquerait

²²⁶ Cette remarque n'est pas contradictoire avec l'affirmation de Bally (1944, 81) selon laquelle « il n'y a que des 'verbes propres' » : l'auteur sous-entend 'verbe propre de la parole', c'est-à-dire verbe actualisé par sa flexion, de même que *ce chien* est pour lui un 'nom propre de la parole'. Il n'est pas question ici de la classe onomastique.

qu'il soit déjà connu de tous les locuteurs susceptibles de le désigner, si bien que sa prédication deviendrait du même coup inutile²²⁷.

1.5.6. *Frontière entre lexique et onymique – Le problème des noms collectifs*

Nous avons dit que le signe onomastique se caractérisait par la dénombrabilité et la définitude : *Évangile* est un nom propre parce qu'il n'y a, dans le canon du catholicisme, que quatre Évangiles, strictement identifiés.

Une exception apparente à ce principe est le cas des noms propres collectifs, dont le nombre de référents est indéfini, inconnu et/ou variable. C'est principalement le cas des ethniques ou gentilés, noms de peuples et de groupes humains naturels : il est certain que les mots *Bantou*, *Wisigoth*, *Picard*, *Stéphanois* peuvent désigner une quantité indéfinie de référents dont aucun locuteur ne connaît l'inventaire individuel. Actualisés au moyen du déterminant indéfini, ils sont en tous points assimilables à des lexèmes : on ne perçoit aucune différence de fonctionnalité sémantico-référentielle entre les syntagmes *un Wisigoth* et *un abricot*. En revanche, actualisés avec le déterminant défini pluriel, ces mots réfèrent à des entités uniques pourvus d'une pluralité interne : *les Bantous*, *les Wisigoths* réfèrent chacun à un peuple, c'est-à-dire à un être identifié dans l'espace et dans le temps.

C'est la raison pour laquelle nous nous rangeons à l'opinion de Bauer (1985) et d'Algeo (1973, 43), selon laquelle *les Anglais* (ou *l'Anglais*, désignant l'archétype national) est un nom propre, mais *(un, des) Anglais* un nom commun. Il convient néanmoins de remarquer que, parmi les ethniques, les noms d'habitants ou de ressortissants dérivés d'un nom de pays (*Anglais*, *Indien*, *Chinois*), constituent au sein du lexique une catégorie spéciale, déonomastique, puisque leur signifié inclut un sème de type onomastique ou, pour mieux dire, un nom propre au second degré ("Indien" = "habitant de l'Inde").

²²⁷ À bien y regarder, on peut imaginer qu'un 'verbe propre' ait quelque pertinence pragmatique dans un champ conceptuel bien délimité : celui de la religion ou de la magie. Et peut-être certaines formules religieuses opaques à valeur prédicative, traditionnellement classées dans les interjections, devraient-elles effectivement être considérées comme des verbes propres : fr. *Alléluia*, entendu comme "Dieu est loué", ou *Hosanna* "Dieu est le Sauveur", réfèrent *de facto* à un procès éternel, indépendant de la situation d'énonciation. Force est cependant d'admettre que, dès qu'elles sont extraites du contexte strictement religieux, ces formes deviennent de simples interjections dénotant l'attitude affective du sujet parlant.

Les arguments avancés au sujet des ethniques amènent à appliquer le même raisonnement à toutes les désignations d'essences naturelles, notamment aux noms de genres et d'espèces d'êtres vivants : on sait que l'usage des sciences naturelles est de considérer comme noms propres non seulement les noms d'espèces linnéens et d'autres taxons (*Alnus glutinosa*, *Felidæ*), mais aussi les noms de genres des langues vernaculaires (on écrivait jusqu'au XIX^e siècle *le Hêtre*, *le Lion*). On opposera ainsi l'inactualisé *chat* (lexème) au préactualisé *le chat* ou *les chats*, désignant respectivement le prototype et la totalité du genre. Pour les mêmes raisons, on considèrera les noms de syndromes et leurs agents (*la tuberculose*, *Myxovirus influenza*) comme des noms propres, mais les noms de pathologies individuelles comme des lexèmes (*une grippe*, *ma bronchite*). De même, il paraît logique de ranger les noms de monnaies dans l'onymique lorsqu'il s'agit de la devise ou de la masse monétaire conçue abstraitement (*l'euro a remplacé le franc*), mais dans le lexique quand le mot désigne une espèce sonante, un prix ou une quantité d'argent (*un franc*, *trois euros*).

Le risque d'un tel raisonnement est toutefois d'aboutir, de proche en proche, à l'idée que tout lexème serait *de facto* un nom propre lorsqu'il réfère à la totalité des exemplaires du concept qu'il signifie. Pourquoi, dans l'énoncé *la clarinette est un bois à anche simple*, ne pas analyser *clarinette* comme un nom propre ? Cette objection peut, nous semble-t-il, être contrée à condition de s'en tenir à l'aspect conceptuel du problème et à son soubassement culturel. La différence conceptuelle entre *les Wisigoths*, *les félins* et *les clarinettes* tient à ce que tous les exemplaires du concept de Wisigoth et de celui de félin sont liés entre eux et regroupés en vertu d'une relation génétique, c'est-à-dire inscrits dans une singularité historique : la race des Wisigoths, la famille des félins sont apparues une fois pour toutes dans l'Histoire et forment un continuum phylogénétique, c'est-à-dire temporel et, dans une certaine mesure, physique. Un artéfact ou n'importe quel objet inerte, en revanche, n'est pas conçu comme relié génétiquement aux autres membres de sa classe : des clarinettes ont été, sont et seront produites indépendamment les unes des autres. Suivant la terminologie de Damourette et Pichon, on peut dire que le nom d'un peuple ou d'une espèce est un nom propre, comme celui d'une personne ou d'un lieu, parce que son concept induit une *blocalité continue*²²⁸ (blocalité spatiotemporelle pour la personne ou le lieu, temporelle pour le peuple ou l'espèce) ; le nom d'une classe d'objets inertes ou de phénomènes non biologiques est un nom

²²⁸ « Le premier emploi, le plus naturel, du substantif nominal essentiellement unique est donc son emploi dans la blocalité continue, la putation numérative et l'asiette notoire » (Damourette/Pichon 1, § 398) ; la blocalité est définie comme l'« opposition dans le domaine grammatical entre le continu et le discontinu » (id., 8, p. 4).

commun parce que sa localité spatiale et temporelle est discontinue. Cependant, dès qu'une classe d'objets est conçue comme résultant d'un processus de fabrication unique et continu, son désignateur est un nom propre : *le TGV*, *le Saint-Émilion Clos des Jacobins* sont des noms propres parce que l'existence de leurs référents (un type de train, un cru vinicole) s'inscrit dans une singularité et une continuité géographiques et historiques qui excluent la contingence existentielle. Il est loisible de parler ici de 'congénération' (lat. *congenerare* "engendrer ensemble").

On en déduit également que les noms de langues et de dialectes, référant à des entités singulières et situées géohistoriquement, sont, contre ce qu'enseigne la grammaire française et allemande, des noms propres de plein droit (glottonymes), dont la notation graphique devrait, conformément à l'usage anglais, recevoir la majuscule²²⁹.

1.6. Mode de formation des noms propres – Figement et baptême

Si l'ensemble des noms propres peut être défini par une propriété unique du point de vue référentiel – ce que nous avons désigné sous le nom de préactualisation –, il n'en résulte pas que tous les noms propres soient comparables sous l'aspect de leur formation et des relations sémantiques qu'ils entretiennent avec le lexique.

Une distinction essentielle, d'abord, doit être ménagée en ce qui concerne le processus de création de l'onymique. Contrairement à la règle générale qui s'applique à toutes les autres unités minimales de signification, et qui définit la nature même de la langue en tant qu'objet social, un certain nombre de noms propres sont le produit non du consensus social, mais de l'arbitraire individuel. Le père qui déclare l'identité de son enfant, l'industriel qui crée un produit, le commerçant qui appose son enseigne ou les membres d'une association qui se forme choisissent en toute liberté, *motu proprio* et parfois sans aucun égard aux principes phonologiques, morphologiques et graphématiques de leur langue, le nom qu'ils leur attribuent. Rien de tel n'est concevable, naturellement, pour les lexèmes et les morphèmes

²²⁹ C'est le point de vue de la plupart des auteurs, notamment de Martinet (1982, 9) : « Si l'on veut voir, dans les noms propres, des désignations d'entités uniques, il n'y a aucune justification à considérer comme un nom propre *Français*, dans *un Français*, puisque quelques cinquante millions d'individus ont droit à cette étiquette, alors que *le français*, en tant que langue, considéré, à tort ou à raison, comme seul et unique, est traité en nom commun ».

grammaticaux. Mais au sein même de l'onymique, il existe des catégories référentielles dont la dénomination ne peut pas être le fait des individus mais nécessairement de la communauté linguistique : la plupart des noms de lieux, de phénomènes naturels, de peuples et d'espèces et, à l'intérieur même de l'anthroponymie, les noms de famille sont le produit du consensus collectif et non d'un acte individuel.

La place de l'arbitraire individuel dans le processus de dénomination permet de discerner deux modes parallèles de formation de l'onymique : la fixation et le baptême. Par fixation, nous entendons le phénomène, partiellement inconscient, inscrit dans la durée et la tradition de la langue, par lequel la communauté linguistique forme et attribue des noms propres. Ainsi le toponyme Lyon s'est-il formé par fixation, puisque la forme française moderne *Lyon* remonte au moyen français *Lion*, qui représente un emprunt à une forme d'ancien francoprovençal *Loon* ou *Leon*, issu par voie héréditaire du latin *Lugudunum*, lui-même emprunté à un toponyme gaulois qui continuait une forme plus ancienne – processus en tous points similaire à la formation des lexèmes.

Dans le baptême, en revanche, la dénomination provient de la volonté consciente et délibérée du premier désignateur, en vertu d'un énoncé performatif de type expositif, généralement validé et formalisé par les diverses institutions sociales (déclaration à l'État-Civil, sacrement du baptême, déclaration au fichier des marques déposés, au registre du commerce, au registre des associations etc.). La formation du nom est alors liée à un acte de langage singulier, historiquement datable.

On constate en outre, au regard du modèle des fonctions langagières tel qu'il a été développé par Bühler et Jakobson, que le nom propre peut relever de fonctions différentes selon qu'il est formé par fixation ou par baptême. Ainsi les toponymes et les patronymes procèdent-ils, dès le moment de leur fixation, de la fonction référentielle, comme le laissent percevoir ceux dont la motivation est encore sensible : les NL *Châteauneuf*, *le Bois l'Abbé*, les NH *Fèvre*, *Legrand* ont eu pour fonction initiale de référer à des traits saillants et concrets du lieu ou de l'homme désigné. Mais il est tout aussi sûr que le fait de baptiser une fillette *Marguerite* ou *Gwennaël*, de nommer une pâtisserie *Au Plaisir du Roy* ou d'appeler un rasoir électrique *Super Reflex 6000* relève bien autant de la fonction poétique que référentielle. On voit nettement que, dans le processus de fixation, c'est la dimension dénotative et le trait substantiel du référent qui prévaut (*Châteauneuf* n'évoque rien d'autre que la présence effective d'un château neuf), tandis que, dans la dénomination par baptême, on met en avant la connotation et les qualités contingentes du référent (*Super Reflex 6000* évoque des notions

de prouesse technologique, de puissance et de maniabilité, mais pourrait tout aussi bien convenir à un appareil photo, un tournevis ou un vélomoteur).

1.6.1. Typologie référentielle des noms propres

Les exigences pragmatiques font que la préactualisation, c'est-à-dire l'accès à la référence onomastique, est accordée à une grande diversité de catégories sémantico-référentielles. Si la grammaire traditionnelle n'en reconnaît que deux, l'anthroponymie (noms propres de personnes) et la toponymie (noms propres de lieux), il est bien certain qu'une multitude de noms propres ne désignent ni des personnes, ni des lieux. Une typologie des noms propres de l'allemand moderne, largement transposable au français, a été proposée par Bauer (1985) qui distingue, outre les toponymes et les anthroponymes : les *ergonymes* ou noms de réalisations matérielles (titres d'œuvres, marques déposées, noms d'établissements ou d'institutions collectives, d'entreprises commerciales), les *praxonymes* ou noms de réalisations immatérielles (faits historiques, maladies et syndromes, textes de lois, théorèmes) et les *phénomènes* ou noms de phénomènes naturels (manifestations atmosphériques, astres).

Cette typologie est encore trop restreinte : au sens où nous l'entendons, la référence onomastique s'étend à des désignations fort diverses que l'on n'associe pas, habituellement, à la catégorie du nom propre : noms de langues, d'éléments chimiques, de points cardinaux, notes de musique, numéros d'ordre ou de référence de toutes sortes d'objets, dates et entités temporelles, mots et énoncés autonymes etc. La civilisation moderne, l'industrialisation et la pensée scientifique ont accru la nécessité de désignations onomastiques et multiplié les types référentiels de noms propres. Un tableau exhaustif de toutes les catégories de référents qui, en français, 'portent un nom', serait très long et peut-être irréalisable.

À toutes fins utiles, on peut néanmoins se risquer à une mise en ordre. Nous proposons dans le tableau suivant une typologie générale du système onomastique de la langue française et une tentative d'homogénéisation terminologique. La première colonne donne le type de référent ou concept hyperonymique ; dans la seconde, nous indiquons les termes consacrés par l'usage et des néologismes recevables pour désigner les classes référentielles de noms propres ; la troisième colonne précise la fonction langagière mise en œuvre dans la création des noms propres de la catégorie ; la quatrième donne des exemples aussi variés que possible.

| Type de référent | | Classe onomastique | | Fonction mise en œuvre | Exemples | |
|-------------------|--------------------|--------------------|-------------|------------------------|--|---------------------------------------|
| Être humain | Homme | anthroponymes | prénoms | andronymes | poétique | <i>Emile, Ferdinand</i> |
| | Femme | | gynéconymes | | | <i>Agathe, Stéphanie</i> |
| | Personne | | patronymes | | référentielle | <i>Sorel, Verdurin</i> |
| | Saint | | hagionymes | | | <i>saint Paul, la Madeleine</i> |
| | Divinité | | théonymes | | | <i>Jupiter, Minerve</i> |
| | Titulature | | cléonymes | | | <i>César, le Négus, le Dalaï Lama</i> |
| | | | | poétique | <i>Zorro, Fantômas</i> | |
| Animal | Chien | zonymes | cynidonymes | poétique | <i>Rex</i> | |
| | Chat | | éluronymes | | <i>Félix</i> | |
| | Cheval | | hipponymes | | <i>Rossinante</i> | |
| | | | | | | <i>Noiraude, la Licorne</i> |
| Groupement humain | | socionymes | | référentielle | <i>l'Église, le Parti Radical, le CNRS, la Cinquième Légion, le Théâtre Français, les Musulmans, les Socialistes</i> | |
| | | | | poétique | <i>l'Olympique Lyonnais, le Golden Gate Quartet, la Division Daguet, les Louveteaux</i> | |
| Essence naturelle | Substance chimique | phylonymes | chimionymes | référentielle | <i>l'hydrogène, le sulfure de calcium, CO₂</i> | |
| | Syndrome | | nosonymes | | <i>la grippe, Hendravirus</i> | |
| | Genre | | taxonymes | | <i>le hêtre, l'abeille, Urtica</i> | |
| | Espèce | | | | <i>Alnus glutinosa, Felis cattus</i> | |
| | Peuple | | ethnonymes | | <i>les Aztèques, le Parthe</i> | |
| | Race | | génonymes | | <i>les Capétiens, les Géants</i> | |

| | | | | | |
|--------------------------------|------------------|---------------------|--|---------------|--|
| Phénomène naturel | | phénonymes | | référentielle | <i>le Mistral, la gravitation</i> |
| | | | | poétique | <i>el Niño</i> |
| Élément géographique | Relief | physionymes | oronymes | référentielle | <i>le Puy de Sancy</i> |
| | Cours d'eau | | hydronymes | | <i>le Rhône, la Mer Noire</i> |
| | Île | | néonymes | | <i>la Corse, les Maldives</i> |
| | Astre | | astronymes | | <i>Mars, les Pléiades</i> |
| | | | | | |
| Pays | | choronymes | | référentielle | <i>la Bresse, le Danemark</i> |
| Structure publique | Voie publique | démosionymes | hodonymes | référentielle | <i>la Route Nationale 7, l'Autoroute de Normandie, la Ligne B</i> |
| | Bâtiment public | | domonymes | poétique | <i>le Boulevard Saint-Michel, la Place de la Concorde, l'Océane</i> |
| | | | | référentielle | <i>la Conciergerie, la Sorbonne, le Palais Royal</i> |
| Circonscription administrative | comonymes | poétique | <i>le Lycée Charlemagne, la cathédrale Saint-Jean, le Palais de l'Élysée</i> | | |
| | | | | référentielle | <i>le département de la Loire, la Région Rhône-Alpes</i> |
| Lieu | | toponymes | | référentielle | <i>le Châtelet, Montparnasse, Smolensk</i> |
| Moment | | chrononymes | | référentielle | <i>Mardi, la Noël, l'An Mil, le 14 juillet 1789, 7 heures 58</i> |
| | | | | poétique | <i>la Saint Médard, la Trinité, l'Année Terrible</i> |
| Action | Événement | praxonymes | mnémonymes | référentielle | <i>le Déluge, l'Assomption, la</i> |

Croisade, la

| | | | | |
|--------------------|---------------------|--------------------|------------------|---|
| | | | | <i>Renaissance, la Débâcle</i> |
| | Procédure | diconymes | référentielle | <i>l'affaire Dreyfus, le cas Signorelli, la loi Le Chapelier, le Traité de Vienne</i> |
| | | | poétique | <i>le plan Vigipirate, l'opération Rubicon, le New Deal</i> |
| | Technique | technonymes | référentielle | <i>le style Louis XVI, la polka, le Jazz, le tennis, le Yoga, le Jeu de l'Oie</i> |
| Artéfact | ergonymes | | poétique | <i>Salammbô, Tannhäuser, Les Nymphéas, Durandal, le Taj Mahal, le TGV, Ariane 5, La Vache qui rit, le modèle KF 357</i> |
| Marque de commerce | emporionymes | | référentielle | <i>Chez Bébert, Le Ritz, Michelin, Société Française de Radiotéléphone</i> |
| | | | poétique | <i>Au Coq Hardi, Le Bon Marché, Moulinex, Aspro</i> |
| Doctrine | idéonymes | | référentielle | <i>le Christianisme, le Tao, le Baroque, le Romantisme, le Marxisme-Léninisme</i> |
| Langue | glottonymes | | référentielle | <i>le latin, le haut-alémanique, le coahuiltèque</i> |
| Signe linguistique | logonymes | autonymes | métalinguistique | <i>le mot pomme, la phrase Socrate est mortel</i> |
| | | | référentielle | <i>la phrase A, l'exemple 2, l'article 782</i> |

| | | | |
|--------------------------|----------------------|---------------|---|
| Support de communication | mésonymes | référentielle | <i>le Journal Officiel, France Inter, TSR 1, le séminaire Morphologie du védique, l'option LF 320, le dossier Dupuy, 01 63 43 61 10, Internet, www.paris4.sorbonne.fr</i> |
| | | poétique | <i>le Monde, Sud Radio, le Masque et la Plume, l'album Something Else, le fichier RIVOLI</i> |
| Note de musique | tononymes | référentielle | <i>do, ré, mi, fa bémol</i> |
| Point cardinal | anéonymes | référentielle | <i>Nord, Sud, Levant, Ponant</i> |
| Monnaie | numismatonyme | référentielle | <i>le denier, l'euro</i> |
| Essence mathématique | arithmonymes | référentielle | <i>un, deux, trois, quatre, π le triangle, la droite (AB)</i> |

L'intérêt de ce type de classement est d'éclairer le fait qu'il existe au sein du système onomastique, considéré extensivement, un grand nombre de sous-systèmes plus ou moins organisés, au fonctionnement plus ou moins contraint par des règles. La classe des 'prénoms', par exemple, constitue un système très régulé, dont l'inventaire est presque fermé en dépit des tentatives de créations individuelles et de leur aspect poétique, et qui se subdivise de manière cloisonnée en deux classes distinctes, 'andronymes' et 'gynéconymes'. La classe des 'socionymes' (noms de groupements humains) est en revanche un domaine où règne l'hétérogénéité la plus totale et où l'on ne peut dégager aucune contrainte formelle ni même aucune tendance générale. D'autres classes ne sont que partiellement organisées : à l'intérieur des 'zonymes', on peut à l'évidence déceler certaines tendances déterminant la dénomination des chiens, des chats ou des chevaux (on n'appelle pas un chien *Mistigri* et le monde hippique respecte des usages précis pour baptiser les poulains), mais l'arbitraire individuel reste très grand et *a contrario* on ne peut, malgré certaines récurrences dans la désignation des vaches et des chèvres, établir l'existence d'un système 'boonymique' ou 'tragonymique' en français.

1.6.2. Descriptions définies et noms propres complexes

L'existence de noms propres formellement identifiables à des syntagmes substantivaux, tels *Châteauneuf*, *le Haut Kœnigsbourg*, *la Place de l'Étoile*, *la Forêt de Gâtines*, *la loi Le Chapelier* ou *Centre National de la Recherche Scientifique*, ramène à la question de la frontière entre onymique et lexique. Où faut-il ranger, par exemple, les formes *le bois de Vincennes* ou *le Ministère des Finances* ? Les flottements graphiques eux-mêmes montrent assez l'hésitation où se trouvent les locuteurs pour catégoriser ces syntagmes : *ministère des finances* paraît aussi recevable que *Ministère des finances* ou *Ministère des Finances*.

C'est ici qu'intervient la notion russellienne de description définie, correspondant, dans la terminologie de Bally, à celle de détermination actuelle²³⁰. On constate qu'un lexème substantival est actualisé et devient *de facto* un 'nom propre de la parole' s'il est déterminé par un autre lexème lui-même actualisé²³¹ : cf. les syntagmes *bâton de maréchal* (inactualisation), *le bâton de ce maréchal* (actualisation par un post-actualisé déictique), *le bâton du Maréchal Ney* (actualisation par un préactualisé/nom propre). La description définie, c'est-à-dire l'actualisation par un actualisé, est donc morphologiquement et sémantiquement très proche de la référence onomastique, notamment par le statut de l'article défini initial, qui ne joue pas le rôle d'actualisateur mais d'indice d'actualisation. Mais elle s'en distingue essentiellement par le caractère motivé du syntagme : dans *la place du marché*, il y a référence à un marché effectif, qui caractérise actuellement la place en question ; dans *la Place de la Concorde*, en revanche, la mention de la Concorde constitue une dédicace immotivée, à fonction poétique, arbitrairement attribuée à un lieu où la notion de concorde ne s'est jamais notoirement matérialisée. Dans le premier cas on a une description définie, dans le second, un nom propre complexe. C'est en vertu du même principe qu'il convient, selon nous, de considérer *le bois de Vincennes* et *le Ministère des Finances* comme des descriptions définies, puisqu'il existe effectivement une localité nommée Vincennes à la lisière du bois en

²³⁰ Bally 1944, 89.

²³¹ Selon les termes de Bally (ibid.) : « *Un concept virtuel est caractérisé par un virtuel (son caractérisateur) et actualisé par rapport à un actuel (son actualisateur) ».*

question²³², de même que le ministère susnommé n'est pas autre chose que l'organisme ayant pour office la gestion des finances publiques. On rangera donc parmi les descriptions définies les désignations hodonymiques *la place de l'Hôtel de Ville, la place du Parvis Notre-Dame, la rue de la Gare, l'aérodrome de Roanne-Renaison*, mais dans les noms propres *la Place du Châtelet, la Place Vendôme, le Boulevard Saint-Michel et l'aéroport Saint-Exupéry*.

On hésitera devant certaines marques de commerce telles que *Société Française de Radiotéléphone, Crédit Lyonnais* ou *Société d'Emboutissage de Bourgogne* : on peut certes arguer que ces noms d'enseigne décrivent sans la moindre connotation la maison à laquelle ils réfèrent et qu'il s'agit donc de descriptions définies, mais on ne manquera pas de remarquer qu'il y a en France plusieurs sociétés de radiotéléphone, que la ville de Lyon possède et a possédé plus d'un organisme de crédit et qu'on trouve probablement en Bourgogne plusieurs industries d'emboutissage, si bien que ces compagnies, en se prévalant implicitement d'une exclusivité dans leur domaine, introduisent une connotation méliorative dans leur dénomination et portent donc un nom propre. Il est intéressant, à ce titre, de constater la propension générale des entreprises commerciales ayant reçu une dénomination descriptive/référentielle à substituer à cette dernière un authentique nom propre, naguère sous la forme d'un sigle ou d'un acronyme, plus récemment sous la forme d'un emporionyme opaque, à forte valeur poétique²³³.

²³² Cette solution est implicitement celle retenue dans la nomenclature toponymique de l'IGN : les cartes mentionnent *Bois de Vincennes*, sans article (comme *Station de pompage*), parce qu'il s'agit de la désignation d'un bois, mais *Le Bois-d'Oingt*, avec article (comme *Le Havre*), qui est le nom d'un village et chef-lieu de canton du Rhône.

²³³ Ainsi la Compagnie Générale des Eaux, fondée sous ce nom en 1853, devint-elle la Générale des Eaux dans les années 1930 puis la CGE dans les années 1950, avant d'être rebaptisée *Vivendi* en 1998, puis *Veolia* en l'an 2003 ; finalement, l'opacité de ce dernier nom a été compensée par une semi-remotivation sous la forme *Veolia Eau*. Parallèlement, le Crédit Communal de Belgique est devenu successivement le Crédit Communal, le CCB et enfin *Dexia*. Ce processus a touché plus récemment des services de l'État et diverses institutions publiques. L'Administration des postes, télégraphes et télécommunications, connue sous le nom de PTT, fut scindée en 1988 en deux organismes portant respectivement le nom de *La Poste* et de *France Télécom* : le premier possède – au moins dans le technoclecte administratif – le statut d'un nom propre dont l'article défini n'est pas reconnu comme tel (on lit dans des documents officiels *l'entreprise La Poste* pour **l'entreprise de la Poste* ou **l'entreprise postale*, et *une agence La Poste* pour *un bureau de poste*). Quant à France Télécom, cet organisme se fait désormais connaître du grand public sous l'enseigne *Orange*. La dénomination *PACA*, pour *Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, va dans le même sens. Il appartiendrait au sociologue, à l'économiste et à l'historien des idées d'analyser cette volonté, intrinsèquement liée aux progrès de l'économie libérale de marché, de doter les organisations de production d'une personnalité, d'une 'image' et d'un 'nom de famille' affectivement connotés, auxquels le salarié-consommateur est censé 's'identifier'.

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons que « la dynamisation de l'Administration des domaines a été engagée, pour qu'elle soit désormais dans chaque département l'opérateur de cette politique de gestion performante, sous l'autorité du préfet et du trésorier-payeur général. Elle va prendre le nom de *service France-Domains* pour marquer ce changement profond » (*La Modernisation de la gestion immobilière de l'État*, fiche de presse du Ministère des Finances, 17 janvier 2006, p. 1).

D'autre part, il convient de remarquer que certaines sous-classes de l'onymie se composent nécessairement ou facultativement de noms propres complexes : c'est notamment le cas des honymes, des domonymes et des comonymes (noms de voies, de bâtiments et de circonscriptions publiques). Dans ces noms, la charge référentielle est partagée entre un lexème hyperonymique servant de classificateur (*rue, lycée, région*) et un nom propre apposé en fonction déterminative qui actualise le lexème et sert d'identificateur (*Didot, Charlemagne, Rhône-Alpes*) ; de tels noms propres résultent toujours d'un baptême, qu'il s'agisse d'une dédicace (*la rue Didot, le Lycée Charlemagne*) ou d'une dénomination référentielle (*la Région Rhône-Alpes*). Leur structure syntaxique est exactement semblable à celle des syntagmes nominaux à déterminant. Fonctionnellement, *la rue Didot* se superpose à *cette rue-là* : l'élément *Didot* n'est pas ici un nom propre à part entière, mais un 'actualisateur onomastique' adjectival qui joue le même rôle que le déictique *cette...là* et qui est également inactualisé en lui-même. Le type *la rue Didot* n'a donc rien de comparable avec le type *le bois de Vincennes* : la dédicace est en effet toute autre chose que la détermination et la référence à la personne de Firmin Didot n'entre pas conceptuellement dans la désignation de la rue, que l'on eût pu tout aussi bien désigner par une lettre, un numéro ou un nom arbitrairement créé. Le choix d'un nom commémoratif n'est rien d'autre, en l'occurrence, qu'un artifice mnémotechnique qui ne répond à aucune contrainte sémantico-référentielle. À proprement parler, la rue ne 'porte' pas le nom de Firmin Didot, mais elle est désignée par une forme adjectivale homonyme de celui-ci. De même, parmi les dénominations choronymiques, les descriptions définies telles que *la province d'Auvergne, le diocèse de Lyon* ou *le Pays basque*, parfaitement motivées, ne sauraient être confondues avec les noms propres complexes comme *le département de la Loire* et *la Région Rhône-Alpes*. Ces derniers, bien que renvoyant par commodité à des réalités géographiques en rapport avec les circonscriptions désignées, ne sont dus qu'à l'arbitraire administratif et ne peuvent pas être interprétés comme des descriptions : la Loire traverse douze départements administratifs ; ce ne sont pas l'hydronyme *Rhône* et l'oronyme *Alpes*, en tant que tels, qui sont apposés à *Région*, sans quoi cette désignation serait grammaticalement un non-sens ("la région qui est le Rhône et les Alpes"). Fonctionnellement, *Loire* et *Rhône-Alpes* ne diffèrent pas ici d'un numéro d'ordre. Il y a toutefois des cas-limites : force est de constater que *le département des Alpes-de-Haute-Provence* et *la Région Basse-Normandie* réfèrent bel et bien, le premier au seul département situé dans la partie provençale des Alpes, le second à la seule région recouvrant la province de Basse-Normandie – on rencontre d'ailleurs *Région de Basse-Normandie*.

Cette analyse nous conduit à distinguer trois grands types morpho-sémantiques de noms propres :

- (1) les noms propres opaques, c'est-à-dire morphologiquement inanalyables : *Martin, Nicolas, Perpignan* ;
- (2) les noms propres semi-motivés, soit les syntagmes complexes formés par l'apposition d'un lexème référentiellement motivé (ou classificateur) et d'un actualisateur onomastique (ou identificateur) : *la rue Didot, la Région Centre* ;
- (3) les noms propres transparents immotivés, c'est-à-dire les signes onomastiques morphologiquement analysables mais dépourvus de motivation référentielle : *le Bois l'Abbé* (qui ne réfère plus au bois d'une abbaye, mais à un bourg), *La Croix* (qui ne réfère pas à une croix mais à un journal quotidien).

Il est entendu que, si une dénomination est à la fois analysable morphologiquement et motivée référentiellement, elle forme une description définie et n'appartient donc pas à l'onymie : cf. *le tribunal de grande instance de Marseille, la grande tempête de l'an 2000*.

1.6.3. Désignations prototypiques et quasi-noms propres -

Point de vue diachronique

Abstraction faite des noms propres complexes, il demeure un point où la limite est floue entre signes lexicaux et onomastiques. Il s'agit, d'une manière générale, de tous les cas où un lexème est actualisé par un extenseur (ou article) défini singulier en emploi non anaphorique et non déictique. On sait en effet qu'en français, l'extenseur défini intervient non seulement en situation d'anaphore (*Il y avait une pomme et une poire ; j'ai pris la pomme*) et de déixis (*Passe-moi la clef*, en désignant une clef), mais aussi, en-dehors de toute référence à l'énoncé ou à la situation s'énonciation, lorsque le référent est supposé connu de l'interlocuteur et que le recours à la référence lexicale ne suscite pas d'ambiguïté :

J'ai vu le maire.

L'église a été restaurée.

Rentre à la maison.

Le puits est tari.

Comment va la grand-mère ?

Le Gouvernement s'est réuni.

Défense de fumer dans les locaux de l'Université.

Allons nous promener dans le grand bois / dans la vieille ville.

Il est certain que l'auteur de chacun de ces énoncés et son interlocuteur connaissent plusieurs maires, plusieurs églises, plusieurs universités, plusieurs grands bois etc. La désambiguïsation provient de ce que le référent de *maire, église, université, grand bois* est implicitement conçu, dans chacun de ces énoncés, comme le prototype de chacune des catégories lexicales mises en œuvre, celui dont la notoriété est la plus grande, c'est-à-dire, en principe, celui auquel les interlocuteurs sont communément liés par l'environnement géographique, l'appartenance familiale, sociale ou politique : dans la plupart de ces cas, d'ailleurs, l'article défini peut être remplacé sans changement référentiel par le déterminant possessif *notre*²³⁴.

Nous qualifierons ces formes de 'désignations prototypiques' et proposons de nommer 'protophore' la référentialité mise en œuvre dans ce cas²³⁵. L'usage traditionnel tend à considérer certaines de ces désignations comme des noms propres, notamment lorsque l'on a affaire à des institutions politiques, officielles ou à certains concepts religieux – *le Roi, l'État, le Sénat, la Banque, l'Administration, le Diocèse, le Prophète* – et donc à les ranger au côté des désignations onomastiques comme *le Touquet, la Sorbonne, le Châtelet, le Danemark, le Christ*. Il est toutefois évident que les désignations prototypiques, étant morphologiquement analysables et motivées référentiellement, ne font pas partie de l'onymique. Un simple test de commutation et d'insertion permet de distinguer les deux types :

(1) *J'ai vu le Roi.* → *J'ai vu un roi.*

J'ai vu le Touquet. → **J'ai vu un Touquet.*

(2) *Le Sénat a des pouvoirs précis.* → *Tous les sénats n'ont pas les mêmes pouvoirs.*

²³⁴ Les cas-limites sont ceux où il y a interférence et incompatibilité entre l'environnement géographique, l'appartenance sociale du locuteur et/ou celle de l'interlocuteur : la phrase *Le roi est mort* est transparente si elle est prononcée en Belgique par un Belge, ambiguë si elle l'est en Espagne par un Belge, obscure si, dans ce dernier cas, elle s'adresse à un Marocain.

²³⁵ De gr. -*φορά* "report, référence" et *πρωτο-* "premier, principal", sur le modèle de *anaphore, endophore* etc. Procèdent également de la protophore les pronoms personnels P₃ et P₆ en situation non anaphorique et non déictique, c'est-à-dire dans les cas où le référent s'impose par sa forte saillance dans la situation d'énonciation ; cf. l'exemple-type donné par Pellat/Riegel/Rioul (573) : *Il nous casse les oreilles !* (dit d'un trompettiste qui joue dans l'environnement du locuteur).

La Sorbonne a de vieilles traditions. → **Toutes les Sorbonnes n'ont pas les mêmes traditions.*

(3) *Le capital est sous le contrôle de la Banque.* → *Le capital est sous le contrôle de cette banque-là.*

Le Groenland est sous le contrôle du Danemark. → **Le Groenland est sous le contrôle de ce Danemark-là.*

(4) *Le Prophète se nommait Mahomet.* → *Mahomet est le prophète de l'Islam.*

Le Christ se nommait Jésus. → **Jésus est le Christ du catholicisme.*²³⁶

Il est permis d'hésiter sur quelques cas : les 'mnémonymes' (noms d'événements historiques) comme *le Déluge*, *l'Ascension*, *la Renaissance*, *la Débâcle* et quelques autres paraissent encore très proche des désignations prototypiques qui en sont à l'origine. On remarque cependant que ces noms sont fortement connotés et qu'une opération métaphorique a présidé à leur formation : le Déluge n'est pas une inondation parmi d'autres, la Renaissance n'est pas une renaissance au sens propre du mot et la Débâcle fut bien plus que la déroute d'un corps d'armée. La notoriété des référents est telle que les lexèmes en reçoivent, par contrecoup, l'influence : les noms communs *déluge*, *ascension*, *renaissance*, *débâcle* sont eux-mêmes connotés. La connotation et la fonction poétique entrant en jeu, on a affaire ici à des quasi-noms propres qui penchent nettement du côté de l'onymique.

Du point de vue diachronique et étymologique, il ne fait pas de doute qu'une grande partie de la patronymie et de la toponymie trouve sa source dans la fixation de désignations prototypiques. Un nom de personne comme *Lefèvre*, un nom de lieu comme *la Chassagne* ont d'abord été des formes protophoriques, respect. afr. *le fevre* "le forgeron", afrpr. *la chassagni* "la chénaie", référant à un forgeron et à une chénaie dont la notoriété était établie au sein d'un consensus linguistique restreint – la communauté villageoise. Un autre pan de la toponymie s'est constitué, nous l'avons dit, à partir de descriptions définies dont certaines procédaient elles-mêmes de la protophore, d'autres de l'onymique.

Le processus de fixation ou d'onymisation, c'est-à-dire de transfert d'un syntagme substantival en nom propre, s'opère lorsqu'une désignation prototypique ou une description définie cesse d'être transparente et motivée mais continue malgré tout d'être employée. Plusieurs cas peuvent se présenter :

²³⁶ Ce dernier test est valable en français, où *Christ* est un nom propre opaque ; il en va tout autrement en grec où *χριστός* "oint, élu" est un adjectif substantivé.

- (1) la désignation devient complètement ou partiellement opaque à la suite de l'extinction dans la langue de l'un des lexèmes constituants : afr. *le boschet* (de *boschet* "petit bois") > frm. *le Bouchet* NL ; afr. *le pui du fou* (de *fou* "hêtre") > *le Puy du Fou* NL.
- (2) la désignation devient complètement ou partiellement opaque à la suite de l'altération ou de la mésinterprétation de l'un des lexèmes constituants : afr. *le Mont Cetard* > frm. *Mouffetard* NL (ancien faubourg de Paris) ; afr. **Ville Oflay* (*Villa Offleni* 1162) > *Viroflay* NL (Yvelines).
- (3) la désignation devient complètement ou partiellement opaque à la suite d'un changement de langue, c'est-à-dire d'un emprunt de la langue de superstrat à la langue de substrat : afrpr. *la chassagni* (de *chassagni* "chênaie") > mfr. *la Chassagne* NL ; afrpr. *la forcla* (de *forcla* "fourche") > frm. *le Col de la Forclaz* NL.
- (4) la désignation demeure transparente, mais se démotive complètement ou partiellement à la suite du changement d'aspect ou de nature du référent : afr. *le maresc*, mfr. *la contrescarpe* > frm. *le Marais*, *la Contrescarpe* NL (quartiers de Paris dépourvus respect. de marécage et de fortification) ; afr. *le bois l'abbé* > *le Bois l'Abbé* NL (diverses localités dont certaines correspondent à un bois, d'autres à un habitat, mais dont aucune n'appartient plus à une abbaye). Ce cas est général pour les patronymes délexicaux, qui ont été nécessairement démotivés en quelques générations (noms de métiers), souvent à la deuxième (qualificatifs individuels), voire dès la première : cf. *Boulangier*, *Leborgne*, *Brun*...

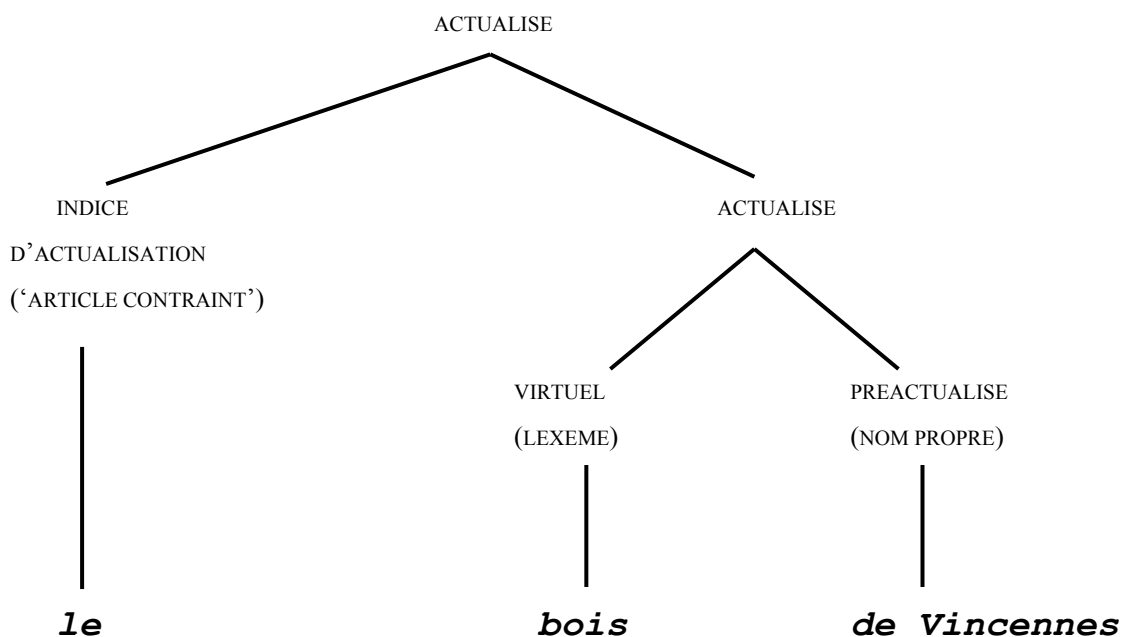
On voit que la fixation onomastique, contrairement au baptême, résulte de la concomitance de deux faits accidentels, dont l'un est actif et l'autre passif : d'une part, l'opacification du signe et/ou sa démotivation référentielle, d'autre part, le maintien d'une désignation dont la référentialité lexicale n'est plus opératoire. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'une désignation disparaisse dès lors qu'elle est devenue opaque ou immotivée, ou peu de temps après : l'examen des lieux-dits cadastraux d'une commune rurale, entre le début du XIX^e et la fin du XX^e siècle – pour ne pas remonter plus haut – permet de constater des cycles rapides de création et de perte onomastique dans la microtoponymie. On en peut dire autant de l'anthroponymie : il est bien connu que la fixation définitive des noms de famille est, en Occident, un phénomène récent qui, dans certaines langues, ne remonte pas au-delà du XIX^e siècle.

Il est remarquable, sous cet aspect, que la formation d'un système toponymique ou patronymique soit tout à la fois un phénomène structurellement nécessaire et factuellement contingent.

1.6.4. Modélisation graphique de la référentialité

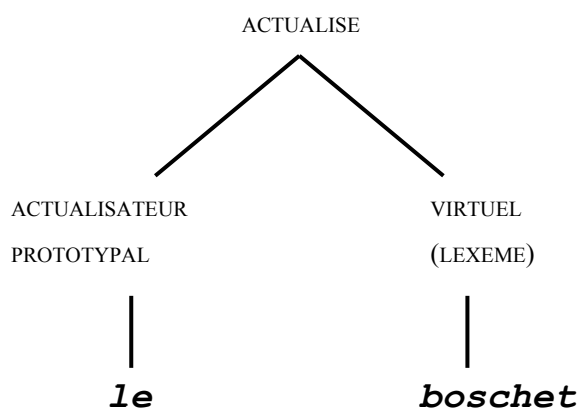
L'analyse des modalités d'actualisation ou de référentialité, et notamment leur implication dans la genèse des noms propres, gagneraient sans doute à être modélisées par des représentations graphiques s'inspirant de l'analyse syntaxique structuraliste et générativiste. Il n'est pas difficile, au demeurant, de concevoir une forme de *stemma* où seraient représentées non pas les relations syntaxiques, mais la décomposition des syntagmes actualisés en sous-ensembles référentiels et en unités sémantiques actuelles ou virtuelles.

Pour reprendre quelques un des cas susmentionnés, voici, par exemple, comment pourraient être modélisées les relations d'actualisation au sein du syntagme nominal *le bois de Vincennes* :

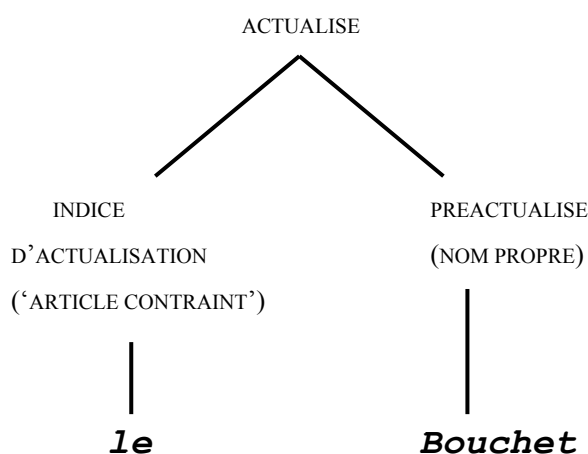


Ce stemma illustre le phénomène en vertu duquel le pouvoir référentiel du nom propre (préactualisé) se transmet à l'ensemble du syntagme – sans que l'indice d'actualisation (l'article défini) n'intervienne dans l'opération.

En appliquant le même modèle aux descriptions définies, aux désignations prototypiques et aux noms propres qui en sont dérivés, on obtient des figures différentes. Par exemple, la désignation prototypique afr. *le boschet* “le bosquet” sera représentée comme suit :



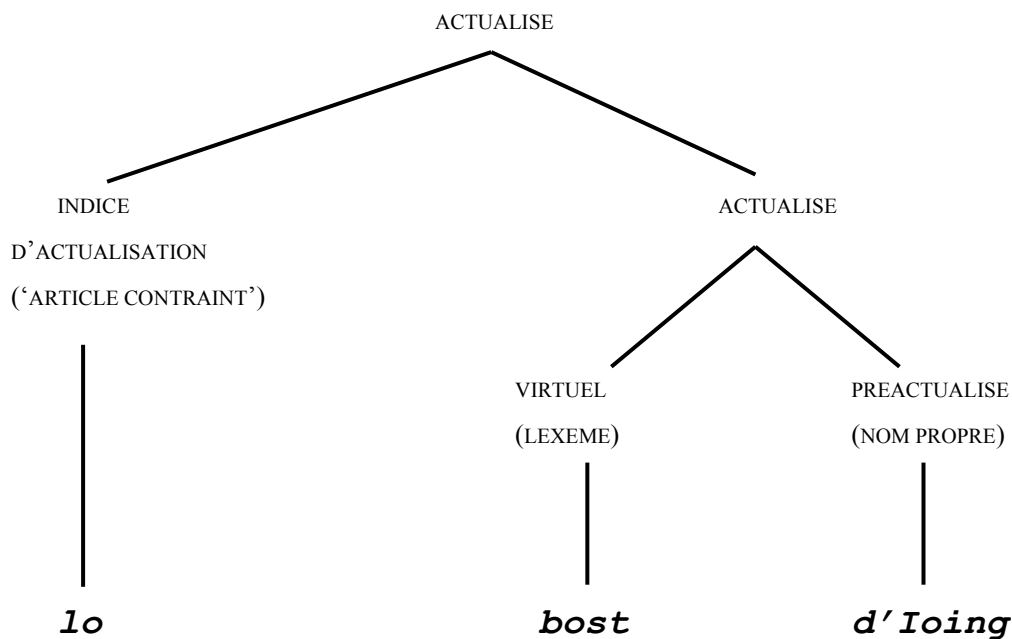
En revanche, le NL frm. *le Bouchet* est décomposable par le stemma suivant :



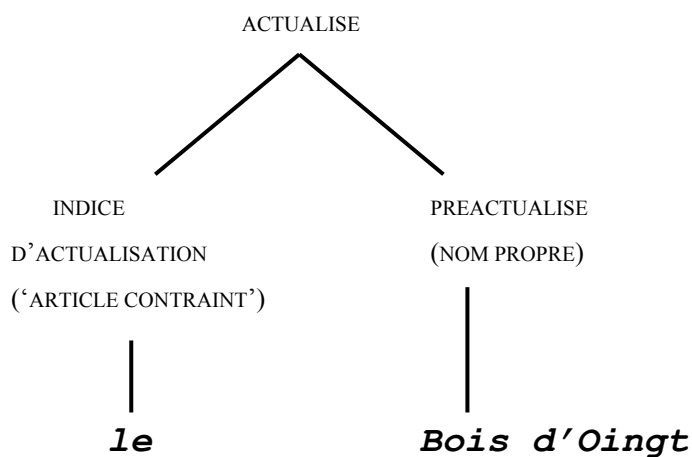
On perçoit ici la différence fondamentale entre le point de vue morphologique et le point de vue sémantico-référentiel ; morphologiquement, les deux syntagmes sont superposables, mais sémantiquement, ils s'opposent : dans *le boschet*, c'est le morphème *le* qui détient le

pouvoir d'actualisation, tandis que dans *le Bouchet*, c'est au contraire le second terme qui actualise l'ensemble, l'article ne jouant aucun rôle effectif.

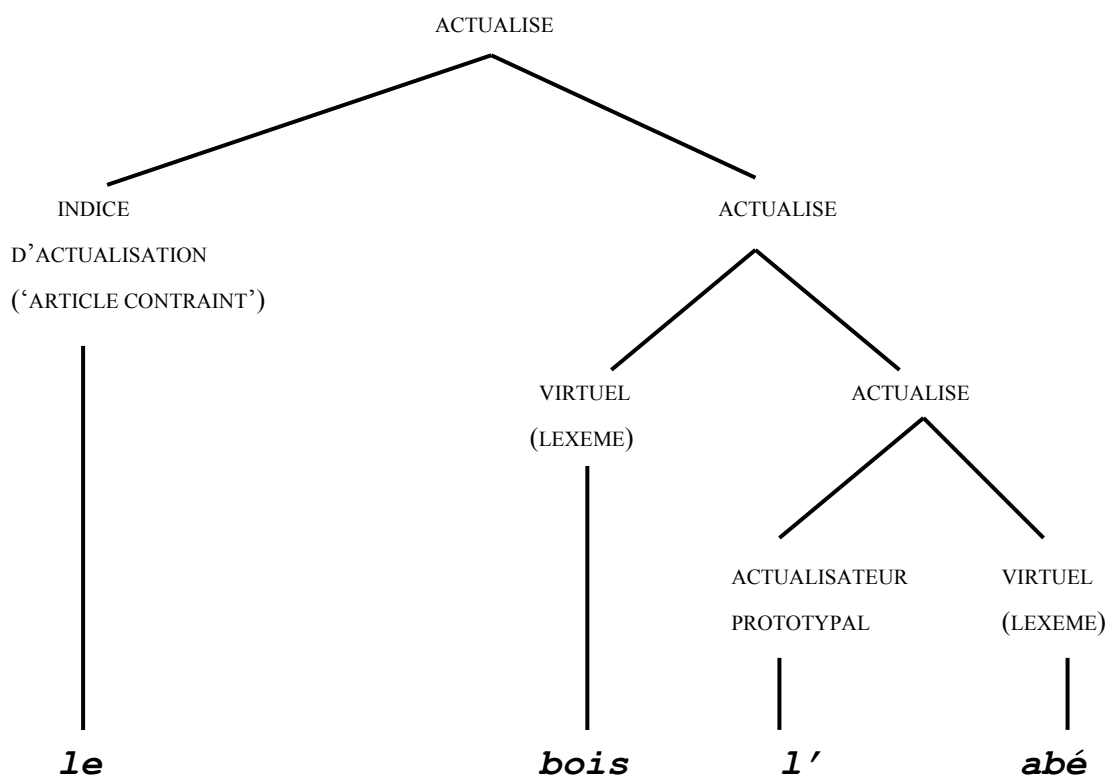
La description définie afrpr. *lo bost d'Ioing* "le bois d'Oingt" est modélisable sous cette forme :



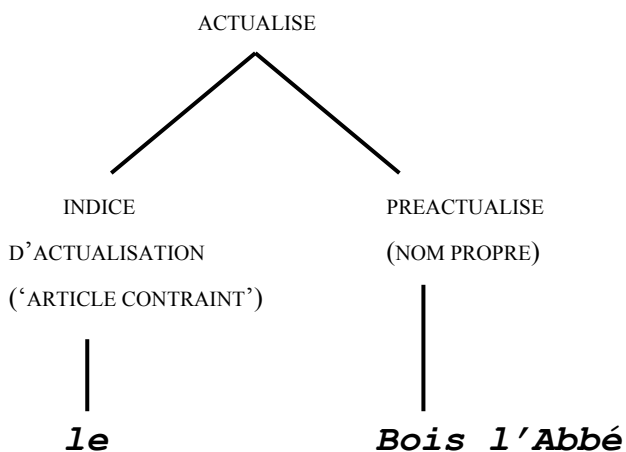
Mais le toponyme frm. *le Bois d'Oingt*, désignant un bourg, doit être représenté ainsi :



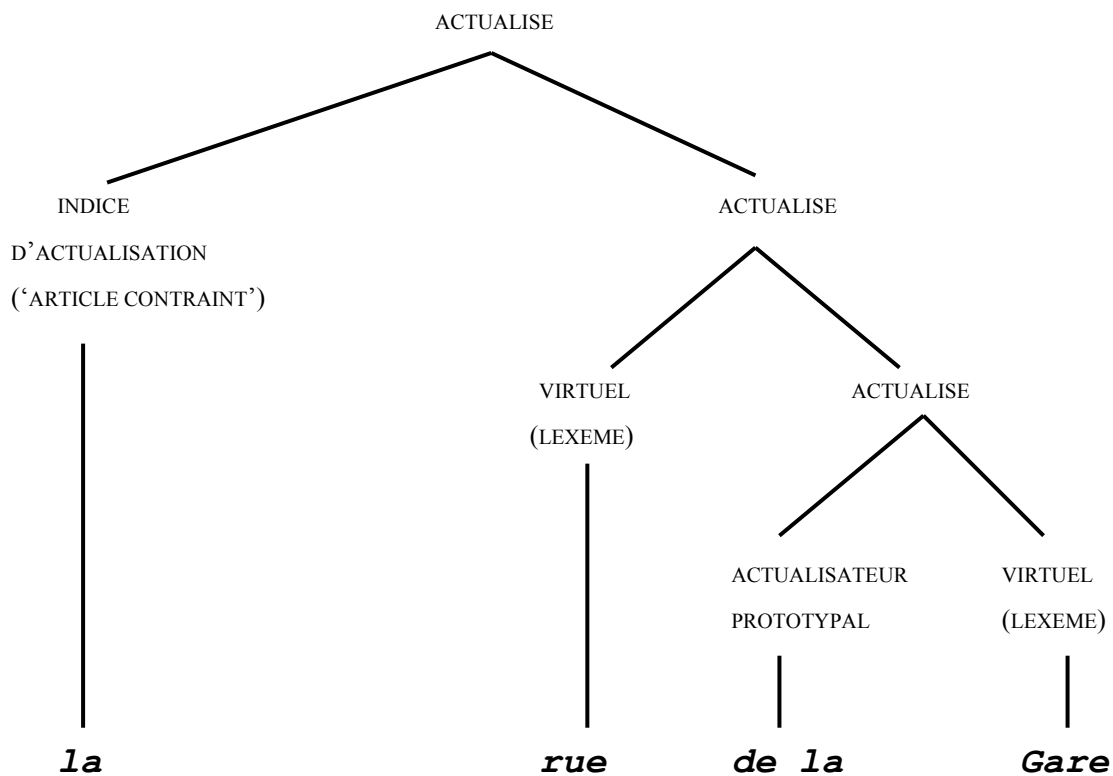
De même pour la description définie afr. *le bois l'abé* "le bois de l'abbé" :



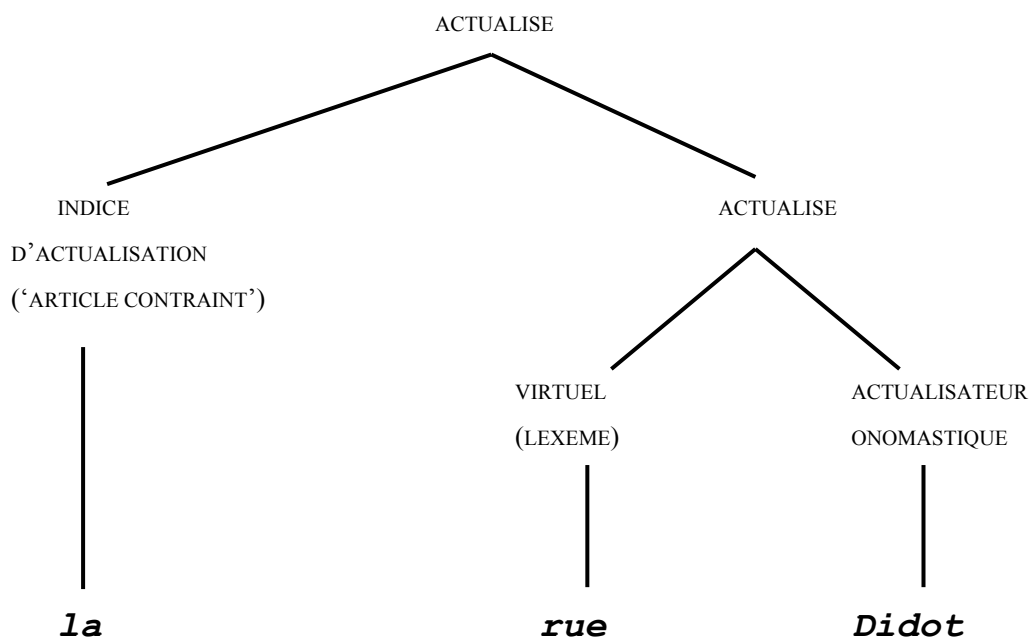
Et pour le toponyme correspondant, frm. *le Bois l'Abbé* :



Enfin, la description définie *la rue de la Gare* peut être représentée ainsi :



Tandis qu'à l'hodonyme semi-motivé *la rue Didot* correspondra ce stemma :



Pareille représentation pourrait d'ailleurs être appliquée à des énoncés complets, en ajoutant aux 'actualisateurs' les 'prédicatifs' et en subordonnant le niveau 'actualisé' au niveau 'prédiqué'.

Chapitre 2.

Noms de lieux : le lieu

2.5. Genèse logique des noms de lieux

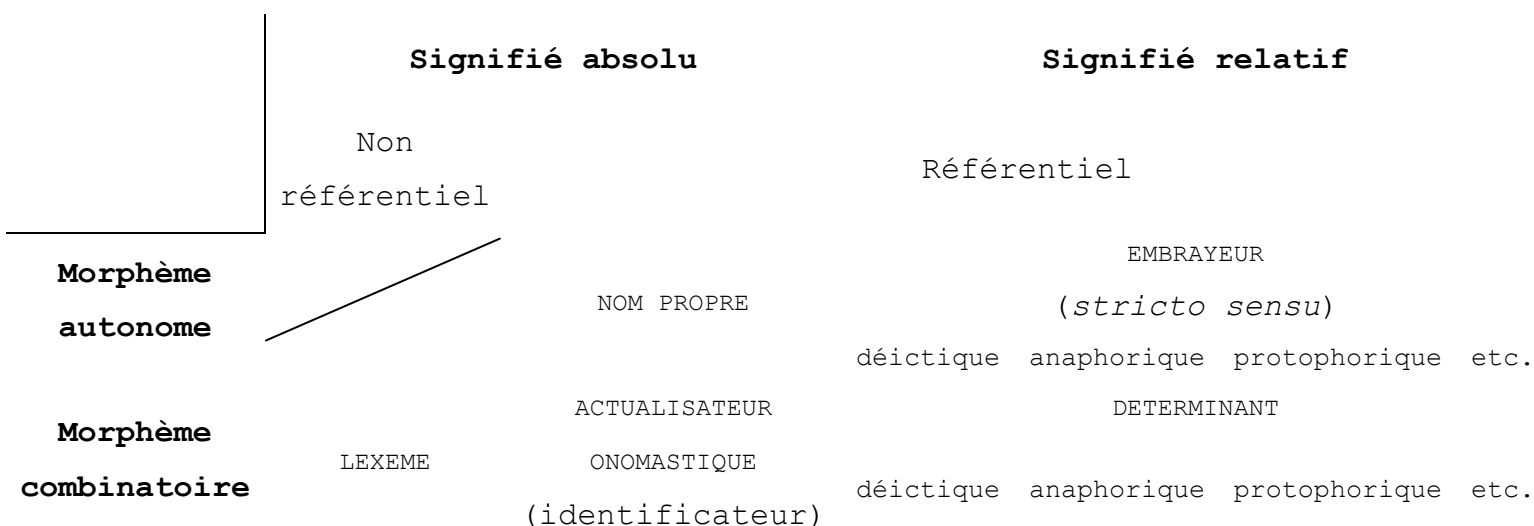
La parenté entre les propriétés sémantico-référentielles du nom propre et celles du pronom et des embrayeurs a été reconnue depuis longtemps (au moins depuis Kuryłowicz 1956). Cette reconnaissance a conduit à des assertions souvent judicieuses mais parfois discutables. S'il est pertinent d'affirmer, avec Molino (1982, 19), que « le nom propre, désignant l'individu dans son entité et sa continuité spatio-temporelle, utilise le champ de la représentation selon des modalités proches du fonctionnement du champ déictique en faisant d'un signifiant la marque propre d'une singularité », ce n'est qu'au risque d'une dangereuse approximation que l'on peut prétendre que « les noms propres sont des déictiques » ou, en sens inverse, que « les pronoms sont des noms propres ».

Il convient de remarquer, en effet, que la parenté entre un pronom (*lui*) et un nom propre équiréférentiel (*Paul*) ne tient pas à la modalité de la référence, qui est différente dans l'un et l'autre cas (post-actualisation dans le cas, préactualisation dans le second), mais à la conjonction, dans un même signe, d'un concept hyperonymique ("homme") et d'une propriété actualisatrice (relative à la situation d'énonciation dans *lui*, absolue et fixe dans *Paul*). C'est précisément cette conjonction, nous l'avons dit, qui différencie le morphème pronominal ou onomastique du morphème lexical, qui n'exprime qu'un concept (par ex. *homme*), et du morphème 'actualisateur', qui n'en exprime aucun (*le*, *ce*). D'un point de vue structural, elle permet de concevoir que le pronom – au sens large : nous y incluons tous les morphèmes à ancrage énonciatif – et le nom propre constituent deux 'cases' distinctes appartenant à la même 'ligne' dans la classification générale des morphèmes.

Dans un ordre d'idées voisin, N. Flaux et D. Van de Velde écrivent que « si on pouvait parler d'une genèse logique des mots, il serait clair que les Np (souvent historiquement issus de Nc) sont logiquement issus des pronoms déictiques, et que la plupart de leurs propriétés linguistiques s'expliquent par cette parenté²³⁷ ». Une telle conception, en dépit des réserves

²³⁷ Flaux/Van de Velde 2000.

émises par Vaxelaire²³⁸, nous paraît éclairante, à condition de ne pas en limiter la perspective aux pronoms déictiques : les noms propres ont une parenté toute aussi étroite avec les pronoms personnels et anaphoriques. La classe onomastique se trouve, en quelque mesure, au croisement de la classe pronominale dans son ensemble et de la classe lexicale – avec laquelle elle partage la propriété d'avoir un signifié absolu (indépendant de l'énonciation). À seule fin de clarifier les idées, on pourrait représenter ce réseau de parenté par le tableau suivant :



Les inconséquences de la terminologie traditionnelle rendent délicat l'étiquetage des catégories. Conformément aux analyses que nous avons proposées, nous distinguons les noms propres de ce que nous nommons, faute de mieux, les 'actualisateurs onomastiques', c'est-à-dire les appositions servant à identifier un lexème substantival, mais dépourvues d'autonomie syntaxique (type *la rue Didot*). Nous restreignons de même le terme *embrayeur* aux seuls morphèmes autonomes, pronoms et apparentés, à l'exclusion des déterminants.

Si l'on accepte, en modifiant quelque peu la perspective de Flaux/Van de Velde, l'idée d'une « genèse logique des morphèmes » (plutôt que des mots), on peut concevoir que les noms propres et les embrayeurs appartiennent à une 'couche' sémantico-référentielle antérieure par nature à celle des lexèmes et des actualisateurs. La fonctionnalité d'un nom propre ou d'un embrayeur, associant une forme simple à un référent unique, paraît en effet plus élémentaire, plus 'primitive' que celle d'un syntagme lexical complexe, qui suppose l'analyse du réel en catégories conceptuelles et en modalités d'actualisation. Tout se passe comme si les morphèmes combinatoires (lexèmes, identificateurs, déterminants) étaient nés – si l'on peut oser la métaphore – d'une fission des morphèmes autonomes, le contenu

²³⁸ Vaxelaire 2005, 142.

conceptuel des noms propres et des embrayeurs s'autonomisant dans les lexèmes, tandis que leurs propriétés référentielles, désolidarisées des concepts lexicaux, auraient donné naissance aux déterminants et aux identificateurs.

Un tel scénario ne préjuge pas, cela va de soi, de la genèse *diachronique* des formes, dont tout indique, d'ailleurs, qu'elle est généralement inverse : la quasi-totalité des noms propres provient *in fine* du lexique, de même qu'un grand nombre d'embrayeurs²³⁹.

La reconnaissance du parallélisme de l'onymique et de la classe pronominale permet d'en apercevoir une importante conséquence : à savoir, que les concepts superordonnés qui structurent l'un sont les mêmes qui structurent l'autre. En particulier, les notions de personne, de lieu et de temps, qui sont à la base du système des embrayeurs (*je, ici, maintenant*) se reflète fidèlement dans le triptyque anthroponyme-toponyme-chrononyme ; l'opposition des genres, qui structure l'anthroponymie (*Pierre ~ Marie*), renvoie également à une propriété des pronoms (*lui ~ elle, celui-ci ~ celle-ci*). Ce parallélisme implique le supplétisme des deux catégories, qui se manifeste par un phénomène de distribution complémentaire :

- (1) *Je suis content de voir Madeleine.* [Paul s'adressant à Louis]
→ *Je suis content de te voir.* [Paul s'adressant à Madeleine]
? *Je suis content de voir Madeleine.* [Paul s'adressant à Madeleine]
? *Paul est content de te voir.* [Paul s'adressant à Madeleine]
- (2) *Descendez à la Bastille.* [prononcé au Châtelet]
→ *Descendez ici.* [prononcé à la Bastille]
? *Descendez à la Bastille.* [prononcé à la Bastille]
- (3) *Il est arrivé le 15 août.* [prononcé le 20 septembre]
→ *Il est arrivé aujourd'hui.* [prononcé le 15 août]
? *Il est arrivé le 15 août.* [prononcé le 15 août]

Selon les termes de Flaux/Van de Velde :

« Il n'existe pas, on le sait, que des Np de personnes, mais justement l'existence des autres catégories de Np ne fait que renforcer l'idée d'une solidarité profonde entre ces N et les déictiques. Si on laisse de côté quelques cas équivoques comme les titres d'œuvres d'art, ou les N de marques d'objets industriels, les porteurs de Np sont les personnes, les lieux de l'espace et les moments du temps.

²³⁹ Cf. notamment les 'adverbes temporels' du français, *alors* < *AD ILLA HORA, *aujourd'hui* < *al jorn de ui*, *autrefois* < *autre fois*, *maintenant* < *main tenant* etc.

La triade déictique *je-ici-maintenant* constitue ce que Hegel appelle 'le sol du langage', au double sens où elle en est le fondement, la condition de possibilité. Mais l'ancrage spatio-temporel des objets du discours n'est assuré par le système déictique que de manière inévitablement éphémère et fugitive – d'où la nécessité de l'assurer sur une autre base, où se retrouveront les personnes, les lieux et les moments du temps – et on peut en effet montrer que ces derniers existent bien, avec les propriétés spécifiques des Np. La triade que constituent les Np de personnes, de lieux et de temps, apparaît donc comme la projection, dans l'objectivité, de la triade subjective, que constituent les termes *je-ici-maintenant*.²⁴⁰ »

Cette opinion demanderait à être légèrement nuancée. Car s'il est certain que l'anthroponymie, la toponymie et la chrononymie forment le socle du système onomastique et représentent, en terme de fréquence d'emploi, sa part la plus efficiente, on ne saurait pour autant cantonner tout le reste de l'onymique au statut marginal de « quelques cas équivoques ». Nous avons dit combien vaste et productive était la portion du système constituée par les noms d'objets tels que les « titres d'œuvres d'art », les « marques d'objets industriels » et beaucoup d'autres. Cette constatation n'invalide d'ailleurs pas, à nos yeux, la thèse de la congruence de l'onymique et de la pronominalité : si l'on admet que les anthroponymes sont des modes du "je" (ou du "tu"), les toponymes des modes de l'"ici" et les chrononymes des modes du "maintenant", tout porte à croire que les noms propres désignant des choses sont des modes du "ça". On obtient alors un système référentiel à quatre branches, se déclinant en plusieurs types de référence :

| | | | | |
|-----------------------|---------------------------------|------------|-------------------|-----------------------------------|
| déictiques | <i>je/tu,</i> <i>moi/toi</i> | <i>ici</i> | <i>maintenant</i> | <i>ceci, ça</i> |
| anaphoriques | <i>il, lui</i> | <i>là</i> | <i>alors</i> | <i>cela</i> |
| protophoriques | | | | |
| noms propres | ANTHROPONYMES | TOPONYMES | CHRONONYMES | NOMS DE CHOSSES ²⁴¹ |

Nous verrons plus loin qu'un tel tableau peut encore être élargi et complété.

²⁴⁰ Flaux/Van de Velde 2000, 3-4.

²⁴¹ Si l'on voulait un terme générique et homogène pour désigner les différents noms propres d'êtres non humains et de choses, le mot *ontonyme* (d'après *ὄντο*- "être") pourrait convenir.

2.6. Les noms de lieux sont-ils des noms ? - Lieu-circonstant et lieu-actant

Le fait que les toponymes soient régulièrement en distribution complémentaire avec des 'adverbes de lieu' amène à se demander s'il s'agit, à proprement parler, de 'noms' propres. Sans vouloir trancher définitivement dans cette question qui mériterait de vastes développements fondés sur des travaux comparatifs, on peut d'ores et déjà fixer quelques points.

Sous l'angle de la syntaxe externe, il paraît superflu de démontrer que les noms de lieux se rencontrent très majoritairement en fonction circonstancielle (*Nous dînerons à Lyon*) ou en fonction de second actant à signifié circonstanciel (*Nous irons à Lyon*), avec les valeurs : locative (*à Lyon*), allative (*à, vers, jusqu'à Lyon*), ablative (*de Lyon*), perlative (*par Lyon*), adessive (*près, à côté de Lyon*), inessive (*dans Lyon*) ou élativité (*hors de Lyon*). L'expérience courante indique par contre que le toponyme est beaucoup moins accessible aux autres fonctions.

Si les noms de lieux habités sont fréquemment le thème d'assertions constatives et peuvent occuper la fonction de sujet (*La Croix du Lac est un endroit charmant ; Saint-Étienne s'est embelli ; La Chassagne bruissait au petit matin*), le cas est plus rare pour les noms de lieux-dits de faible notoriété, conçus comme des points de l'espace. En tous les cas, le toponyme ne se rencontre guère que dans des constructions copulatives ou intransitives dénotant une qualité, un état ou un changement d'état. Ces constructions peuvent d'ailleurs être transformées par permutation, en restituant au toponyme la fonction circonstancielle – ce qui, à moins de vouloir produire un effet comique, est formellement impossible avec un anthroponyme :

(1) *La Croix du Lac est un endroit charmant.*

→ *Il y a/Je connais un endroit charmant à la Croix du Lac.*

(2) *Madeleine est une personne charmante.*

**Il y a/Je connais une personne charmante en Madeleine.*

(3) *Saint-Étienne s'est embelli.*

→ *Il y a eu des embellissements à Saint-Étienne.*

(4) *Madeleine s'est embellie.*

? *Il y a eu des embellissements dans Madeleine.*

(5) *La Chassagne bruissait au petit matin.*

→ *Il y avait/On entendait du bruit à la Chassagne, au petit matin.*

? *Madeleine bruissait.*

En fonction d'objet, le toponyme ne se rencontre qu'en tant que régime d'un verbe de perception, de cognition ou de relation : *voir, apercevoir, connaître, situer, gagner, quitter* etc. Encore y est-il soumis à certaines restrictions sémantiques : *Je ne vois pas Lyon, J'ignore tout de la Croix du Lac* paraissent rares ou douteux²⁴², alors que les mêmes énoncés sont courants avec un anthroponyme. L'équivalence sémantique des deux régimes du verbe 'd'occupation' *habiter (Il habite Lyon ~ Il habite à Lyon)* montre assez que le complément a dans le premier cas le sens d'un circonstant et non d'un patient.

Il ressort de ces quelques faits que le nom de lieu, quoiqu'il soit susceptible d'occuper en français moderne toutes les fonctions syntaxiques d'un substantif, joue invariablement, sur le plan sémantique, le rôle d'un circonstant. Les cas d'emploi comme sujet ne doivent pas faire illusion : dans les énoncés en question, le sujet peut toujours être converti en complément circonstanciel sans que la référence soit en rien modifiée. Même les énoncés comportant un verbe de perception, cognition ou relation peuvent presque tous être glosés par une construction circonstancielle :

(6) *Je vois Lyon.* → *Mon regard porte jusqu'à Lyon.*

(7) *Connaissez-vous Lyon ?* → *Avez-vous déjà été à Lyon ?*

(8) *Il quitte Lyon.* → *Il part de Lyon.*

(9) *Il habite Lyon* → *Il habite à Lyon.*

L'existence conceptuelle du 'lieu-actant' et du 'lieu-patient' est par conséquent, en français comme dans toutes les langues romanes, très douteuse²⁴³ : le toponyme forme un syntagme essentiellement circonstanciel. La conséquence en est qu'il peut être, dans certains cas, employé circonstanciellement sans aucun ligateur, c'est-à-dire devenir un véritable adverbe :

²⁴² On doit bien sûr distinguer *Je ne vois pas Lyon*, avec un toponyme, de l'énoncé homophone *Je ne vois pas Lyon [sur la carte]*, avec un autonome.

²⁴³ Sur la notion de "lieu-patient" dans d'autres langues, v. les exemples fournis par Hagège (1982, 43-44).

(10) *Nous allons place Bellecour.*

(11) *Rue Cujas, nous retrouverons Paul.*

Cette propriété tend à rapprocher le toponyme du chrononyme ; cf. dans le même contexte :

(12) *Nous partons jeudi.*

(13) *Le 15 août, nous retrouverons Paul.*

Il est à noter qu'elle n'existe cependant que pour les hodonymes, non pour les toponymes *stricto sensu*, sans que l'on en puisse percevoir nettement la cause ; cf. dans le même contexte :

(12) **Nous allons Rive-de-Gier.*

2.7. Classificateurs et toponymisation

L'examen de systèmes linguistiques parents et voisins du français apporte des indices encore plus probants sur la nature quasi-adverbiale du toponyme.

C'est ainsi que dans les parlers francoprovençaux modernes, tout nom de lieu est systématiquement précédé, quelle que soit sa fonction syntaxique, d'un morphème classificateur d'origine prépositionnelle, issu de AD, IN, SUPER ou VERSU, qui permet de le distinguer en tout contexte d'un lexème. Dufour indique par exemple qu'en forézien, « les formes dialectales des noms de lieu ont toujours été notées précédées de la préposition 'vers' prononcée *vé, vè, vvé* suivant les régions, préposition qui accompagne toujours les noms de lieu dans la conversation et les écrits en patois du Forez, où l'on ne dit pas : Je suis de Poncins, je suis venue à pied de Poncins, je m'en vais à Cervières ; mais : *sus de vé Poncins, sus venoua de pi de vé Poncins, m'en vése vé Sarviri*²⁴⁴ ».

À Vaux-en-Bugey, Duraffour (1941, 352-355) relève les quatre types :

²⁴⁴ Duf XXXVIII.

AD + : [a le "rHi;...aRe] “Ruères”, [a le "kate] “les Cattes”, [a le "bale] “le Bal”, [u ba"TE] “Bois Bachat”, [u mQ] “les Mats” ;

IN + : [2E fo"jE;SI], [2E Tata"na...I] “Chatanay”, [2E bu"sQ] “Bessard”, [“Ji;...avro] “Hiévroz” ;

SUPER + : [sy "DHi;...aRI] “Juière”, [sy lo bwA...;I] “le Buis”, [sy la rwa] “la Rua” ;

VERSU + : [vQ v@"l@ta] “Villette”, [vQ le"faIze] “vers l’Église”, [vQ "i;...avro] “Yèvre”, [vQ prQ] “Praz”.

À Chalmazel, nous avons pu relever la série paradigmatique suivante²⁴⁵ :

(1) [mE "vezU ve SAKma"zE] “je vais à Chalmazel”
[mE "vezU ve l@ boK] “je vais au village” ;

(2) [o "sem2O ve SAKma"zE] “nous sommes à Chalmazel”
[o sem o boK] “nous sommes au village” ;

(3) [“v@nU dve SAKma"zE] “je viens de Chalmazel”
[“v@nU do boK] “je viens du village” ;

(4) [o se (2IN) dve SAKma"zE] “je suis (un gars) de Chalmazel”
[o se (2IN) do boK] “je suis (un gars) du village” ;

(5) [ku"JEsU b2E ve SAKma"zE] “je connais bien Chalmazel”
[ku"JEsU b2E l@ boK] “je connais bien le village” ;

(6) [Ze pA"sQ ve SAKma"zE] “je suis passé par Chalmazel”
[Ze pA"sQ pQ l@ boK] “je suis passé par le village” ;

(7) [jE do lE dve SAKma"zE] “c’est à côté de Chalmazel”
[jE do lE do boK] “c’est à côté du village” ;

²⁴⁵ EnqChalmazel XII.

(8) ["FezI dve SAKma "zE] "l'église de Chalmazel"

["FezI do boK] "l'église du village";

(9) [ve SAKma "zE jE 2IN boK] "Chalmazel est un village"

[l@ boK Q1 Q n2O SAKma "zE] "le village s'appelle Chalmazel".

Considéré sous l'aspect étymologique, le patois chameziot dit littéralement « je vais à Chalmazel », « je viens d'à Chalmazel », « « je connais à Chalmazel », « à Chalmazel c'est un village » etc. Mais on voit qu'en synchronie, au regard des fonctions syntaxiques, une transposition littérale serait : « je vais Chalmazel », « nous sommes Chalmazel » etc. Le toponyme frpr. n'est pas *[SAKma "zE], mais bien [ve SAKma "zE].

Plusieurs dialectes d'oïl connaissent des faits similaires. Les parlers comtois ont régulièrement des toponymes préfixés en [a-], [i-] (< AD), [e-] ou [E-] (< IN) :

cf. [a kwEÍa; "v2U] ~ fr. *Courchavon*, [a korÛ@ "nE;] ~ fr. *Courgenay*, [a kwEÍ "mE; Í] ~ fr. *Courtemaîche*, [a; p{Ía "pat] ~ fr. *Le Peuchapatte*, [arb{ "vli...E] ~ fr. *Rebeuvelier*, [a vE "j@rm] ~ fr. *Vermes*, [i sE "n9;] ~ fr. *Le Cerneux-Péquignot*, [E pWEr2E "try] ~ fr. *Porrentruy*, [E sl9t] ~ fr. *Seleute*, [ez 2A "fEjE] ~ fr. *Les Enfers*, [e pOm "ra] ~ fr. *Les Pommerats*. En poitevin, on trouve des formes du type *vers Poitâé* : cf. *I m'en vindis devers Poitâé* "je m'en vins à Poitiers"²⁴⁶.

Il est vraisemblable que certaines variétés diatopiques et/ou diastratiques du français ont eu jadis le même système. C'est ainsi qu'en Louisiane, on relève les paires allonymiques suivantes :

ang. *Baton Rouge* ~ fr. *au Bâton-Rouge*, ang. *Breaux Bridge* ~ fr. *au Pont Breaux*, ang. *Church Point* ~ fr. *à la Pointe de l'Église*, ang. *Cypremort Point* ~ fr. *à la Pointe Cyprès-Mort*, ang. *French Quarter* ~ fr. *dans le Vieux Carré*, ang. *Golden Meadow* ~ fr. *au Canal Yanki*, ang. *Iota* ~ fr. *à la Pointe aux Loups*, ang. *New Iberia* ~ fr. *à la Nouvelle-Ibérie*, ang. *New Orleans* ~ fr. *à la Nouvelle-Orléans*, ang. *Opelousas* ~ fr. *aux Opélousas*, ang. *Vermilion Parish* ~ fr. *à la Paroisse Vermillon*²⁴⁷.

Le français cadien semble refléter, en l'occurrence, un état de langue ancien et régiolectal.

²⁴⁶ Sourdeval 2003, 294.

²⁴⁷ *La Langue française en Louisiane*, CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane), Lafayette, 2005.

L'ensemble de ces faits indique, sur le plan diachronique, la nette tendance des toponymes à s'agglutiner un élément d'origine prépositionnelle, c'est-à-dire une marque fonctionnelle locative, par figement de syntagmes complexes en fonction circonstancielle. Il en résulte un type de classificateurs témoignant de l'unité et de la singularité de la classe toponymique dans la langue : nous proposons d'appeler 'toponymisateurs' cette sorte de classificateurs et 'toponymisation' le figement d'un syntagme nominal en toponyme²⁴⁸.

Cette tendance a d'ailleurs une implication dans l'étymologie-origine des noms de lieux : la base étymologique d'un toponyme tel que frm. *la Chassagne*, frprm. /ve la šasán×i/, par exemple, ne doit pas être reconstruite comme afrpr. */la časán×i/ "la chênaie" mais bien comme */ves la časán×i/ "à la chênaie" ; celle d'un frm. *Savigny*, que l'on reconstruit généralement comme *SABINIACU "domaine de Sabinius" est en réalité *APUD SABINIACU "au domaine de Sabinius". La tradition d'un toponyme ne remonte jamais à un lexème (ou un nom propre) isolé, abstrait de la parole, mais nécessairement à un syntagme nominal en fonction circonstancielle (locative ou allative).

Sur le plan synchronique, les données dialectales prouvent que les toponymes forment, sinon morphologiquement, du moins syntaxiquement, une classe étroitement apparentée aux adverbes circonstanciels.

Si certains noms de lieux paraissent néanmoins se comporter à l'image des substantifs lexicaux ou des anthroponymes – en occupant n'importe quelle fonction syntaxique et n'importe quel rôle sémantique –, c'est qu'il ne s'agit plus alors, à proprement parler, de toponymes. Le fait est trop rarement souligné : dans des énoncés tels que *Lyon est vaste*, *Lyon couvre 4800 hectares*, *Munatius Plancus a fondé Lyon*, *Lyon profite de la croissance économique*, *Lyon possède plusieurs universités*, *Les touristes profitent de Lyon*, *Donnons à Lyon une nouvelle image*, *Lyon bouge* etc., le nom propre *Lyon* ne désigne absolument pas un lieu – c'est-à-dire une « portion déterminée de l'espace, considérée de façon générale et abstraite²⁴⁹ » –, mais l'objet matériel qui occupe ce lieu, c'est-à-dire une ville, et l'institution sociale qui s'y rattache, c'est-à-dire une commune. Il convient, par conséquent, de regarder *Lyon* comme un nom propre polysémique, désignant à la fois (1) un lieu de la surface terrestre, (2) une agglomération urbaine et (3) une circonscription administrative et une communauté politique. Il n'y aurait même rien d'absurde à considérer le toponyme *Lyon* au

²⁴⁸ Nous empruntons ces deux concepts à J. Delorme (2001, 165), qui parle quant à lui de « toponymicalisateur » et de « toponymicalisation ».

²⁴⁹ Définition du *Nouveau Petit Robert*, éd. 1993.

sens (1) comme une unité linguistique différente du comonyme *Lyon* aux sens (2) et (3) – tout comme l'usage lexicographique lemmatise séparément *le Limousin* “province historique de la France” et *Limousin* “région administrative française”. La même remarque s'applique évidemment à tous les lieux habités et spécialement aux communes, qui possèdent généralement un toponyme et un comonyme identiques.

Cette clarification établie, on saisit mieux le fait que certains toponymes semblent échapper au rôle et à la fonction circonstanciels. En réalité, le nom de lieu ne peut être considéré comme tel que tant qu'il joue un rôle circonstanciel. Pour employer la terminologie de Tesnière, les toponymes sont fondamentalement des substantifs transférés en adverbes.

2.8. Le lieu conçu comme catégorie linguistique

2.8.1. Désignant, désigné, référent

La confusion entre référence à un lieu et référence à un objet de l'espace tient en grande partie à la méconnaissance du concept de “lieu”, aux glissements sémantiques et aux approximations dont il fait l'objet dans le langage courant. Ce dernier laisse volontiers entendre qu'un certain nombre de *realia* matériels seraient des lieux, par exemple une ville (en tant qu'ensemble de bâtiments), une forêt (en tant que formation végétale), une montagne, un château-fort, un puits etc.

Or, si l'on s'en tient à la définition du mot *lieu*, au sens propre, globalement admise par la lexicographie générale et philosophique (« portion déterminée de l'espace²⁵⁰ », « portion déterminée de l'espace, considérée de façon générale et abstraite²⁵¹ », « l'espace qu'un corps occupe²⁵² », « partie déterminée de l'espace occupée par un corps²⁵³ », « étendue occupée par un corps, en tant que cette étendue est distinguée par le pensée de l'étendue environnante, et considérée comme une partie de l'espace²⁵⁴ »), trois propriétés essentielles sont à retenir :

²⁵⁰ TLF ; Académie Française 1992.

²⁵¹ *Le Nouveau Petit Robert*, éd. 1993.

²⁵² Littré 1872.

²⁵³ C. Godin, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard, 2004.

²⁵⁴ A. Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, ¹²1976.

- le lieu est un concept fondamentalement abstrait, n'appartenant pas à la réalité empirique, mais à l'«idéalité transcendentale» au sens kantien : c'est une abstraction spatiale corrélée à l'expérience concrète de l'étendue matérielle ;
- le lieu est un concept fondamentalement arbitraire : il est « déterminé », « distingué par la pensée », extrait du continuum spatial par une opération relevant de l'intellect et non de la causalité physique ;
- le lieu est un concept fondamentalement relatif et oppositif : il ne se définit qu'en termes de rapports, en étant « distingué par la pensée de l'étendue environnante » ; il n'y a pas de lieu en soi, posé dans l'absolu.²⁵⁵

Il est frappant de constater la parfaite adéquation de ces propriétés – abstraction, arbitraire, relativité – avec celles que l'on attribue depuis Saussure au signe linguistique. Adéquation qui traduit l'origine et l'essence même du concept de lieu : le lieu n'est pas une donnée des sens, mais une donnée de la langue. Il n'y a pas d'antériorité du lieu-référent par rapport au signe onomastique (ou adverbial) qui le désigne, de même qu'il n'y a pas d'antériorité du concept par rapport au signe lexical qui l'exprime. Le concept de «Lyon» n'a pas plus de réalité extralinguistique que le concept d'«arbre». L'idée d'un lieu-référent ne vient à l'existence que par la forme linguistique qui le désigne et donc l'engendre. Mais, d'autre part, la référence à un lieu désigné (c'est-à-dire la signification d'un toponyme) n'est envisageable que dans un rapport d'opposition aux autres désignations de lieux existant dans la langue (c'est-à-dire au reste du système toponymique). En relisant quelques lignes célèbres, on perçoit avec netteté la nature et le fonctionnement de la référence – ou, plus exactement, de la valeur – d'un nom de lieu :

« De même un mot peut être échangé contre quelque chose de dissemblable : une idée ; en outre, il peut être comparé avec quelque chose de même nature : un autre mot. Sa valeur n'est donc pas fixée tant qu'on se borne à constater qu'il peut être 'échangé' contre tel ou tel concept, c'est-à-dire qu'il a telle ou telle signification ; il faut encore le comparer avec les valeurs similaires, avec les autres mots qui lui sont opposables. Son contenu n'est vraiment déterminé que par le concours de ce qui

²⁵⁵ Le caractère définitoire de ces trois propriétés nous conduit à rejeter catégoriquement l'idée selon laquelle le lieu serait une « portion d'espace [...] susceptible de se mouvoir sous l'effet d'une force naturelle, et même d'être structurellement modifiée sous l'effet, soit également d'une force naturelle, soit d'une action de l'homme », ou encore qu'« une automobile, par exemple, de même qu'un métronome de Mälzel ou qu'une feuille de papier à lettre tombe sous le concept de lieu » (v. Delorme 2001, 36-37). Il y a là, une fois encore, confusion entre le lieu et l'objet matériel qui l'occupe.

existe en dehors de lui. Faisant partie d'un système, il est revêtu, non seulement d'une signification, mais aussi et surtout d'une valeur, et c'est tout autre chose. [...]

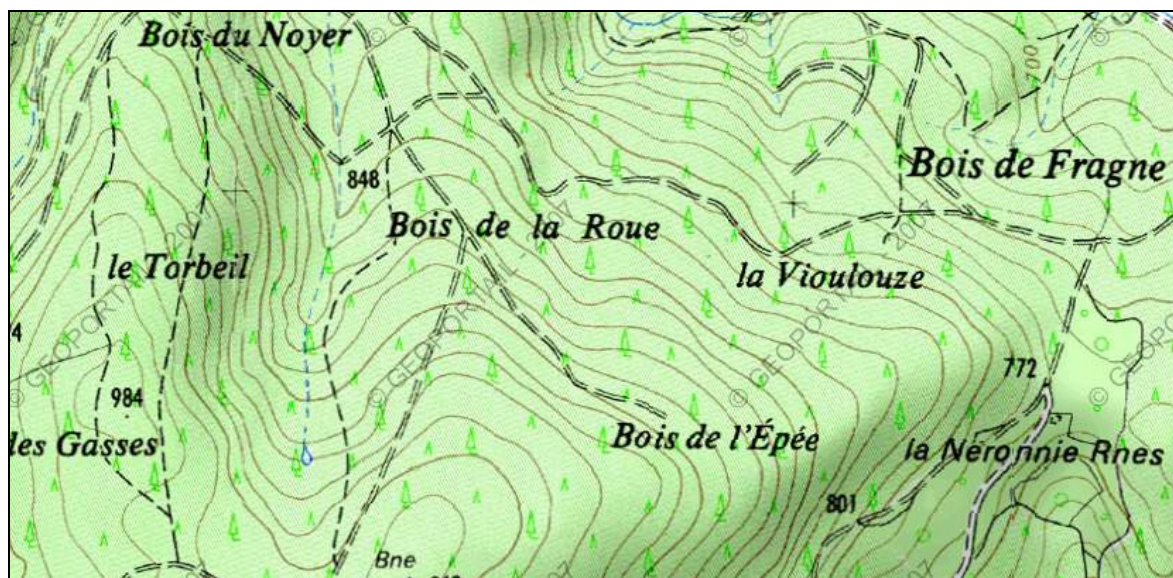
Dans l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent réciproquement : des synonymes comme *redouter*, *craindre*, *avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur opposition ; si *redouter* n'existait pas, tout son contenu irait à ses concurrents. [...] Ainsi la valeur de n'importe quel terme est déterminée par ce qui l'entoure : il n'est pas jusqu'au mot signifiant 'soleil' dont on puisse immédiatement fixer la valeur si l'on ne considère pas ce qu'il y a autour de lui. [...]

Dans tous ces cas nous surprenons donc, au lieu d'*idées* données d'avance, des *valeurs* émanant du système. Quand on dit qu'elles correspondent à des concepts, on sous-entend que ceux-ci sont purement différentiels, définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapports avec les autres termes du système. Leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas.²⁵⁶ »

Ce qui est dit du signe linguistique en général s'applique, peut-être avec plus de clarté encore, à la classe des noms de lieux : un toponyme ne peut référer qu'en faisant partie d'un système toponymique, formant un maillage projeté sur l'étendue spatiale, et il réfère avec d'autant plus de précision qu'il est inclus dans un système plus complexe, formant un maillage plus serré. Tout comme les « idées voisines » qui « se limitent réciproquement », chaque lieu est limité, et de manière plus concrète encore, par la coexistence des lieux circonvoisins : mais cette coexistence est toute entière déterminée par celle des toponymes correspondants. Soit un lieu-dit forestier nommé *le Bois de la Roue*, borné au nord par le lieu-dit le Bois du Noyer, à l'est par le Bois de Fragne et la Vioulouze, au sud par le Bois de l'Épée et à l'ouest par le Torbeil²⁵⁷ :

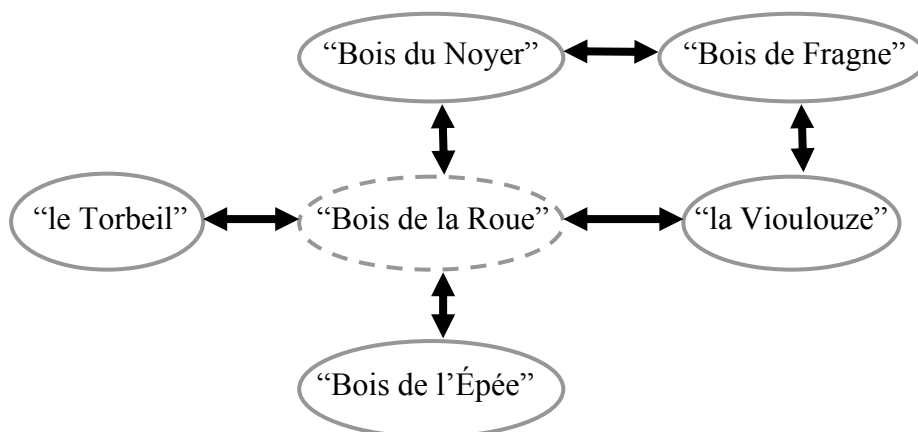
²⁵⁶ Saussure 1916, 160-162.

²⁵⁷ Commune de Saint-Priest-la-Prugne, Loire.



Il est clair que l'existence du lieu – soit de la portion de l'espace conçue comme distincte – appelé le Bois de la Roue est liée à celle du toponyme *le Bois de la Roue*, mais surtout à la présence des cinq lieux-dits environnants, c'est-à-dire à la coprésence dans la langue des toponymes *le Bois du Noyer*, *le Torbeil* etc. Supposons qu'un locuteur, étranger à la localité, ignore le nom du Bois de la Roue ou que, pour une quelconque raison, ce toponyme vienne à disparaître : l'idée d'un 'lieu' distinct se trouverait *de facto* abolie, sans naturellement que la réalité topographique soit en rien modifiée, et l'emplacement correspondant serait conceptuellement partagé entre les lieux voisins – la partie nord s'appellerait *le Bois du Noyer*, l'ouest *le Torbeil* etc. Si, en revanche, le toponyme *la Vioulouze* tombait dans l'oubli, le lieu correspondant serait phagocyté par le Bois de la Roue, le Bois de Fragne et le Bois de l'Épée. Si l'on imagine, enfin, qu'un étranger n'ait connaissance, dans ce secteur géographique, que du seul toponyme *le Bois de la Roue*, celui-ci référerait, dans son esprit, à l'ensemble du massif forestier. La signification du toponyme, c'est-à-dire la référence à un lieu donné, est donc essentiellement déterminée par le système (ici, le microsystème) toponymique du locuteur. Qu'un toponyme disparaisse, et c'est le lieu lui-même qui se trouve aboli²⁵⁸.

²⁵⁸ Ce fait est naturellement masqué par les contingences pragmatiques : un toponyme a d'autant moins de chance de disparaître qu'il réfère à un lieu plus notoire, c'est-à-dire occupé par une *res extensa* plus saillante. Il est peu probable que le nom de Lyon tombe dans l'oubli, du fait de la forte saillance de la réalité matérielle correspondante. Le phénomène est en revanche fréquent et cyclique pour ce qui est des microtoponymes et lieux-dits cadastraux.



Il convient donc de considérer le lieu comme une catégorie créée par la langue elle-même et dépourvue de toute réalité en dehors d'elle : il n'est pas la cause, mais le produit de la référence toponymique. Le lieu est l'entité conceptuelle née de la projection de formes désignantes sur l'écran de la représentation spatiale : il ne lui préexiste pas. La carte géographique est d'ailleurs un reflet assez exact de cette projection intellectuelle : c'est un document essentiellement linguistique, superposant des formes signifiantes à une représentation schématique et bidimensionnelle de l'espace. Nous y voyons des 'lieux', là où il n'y a concrètement que des formes jetées sur une étendue continue.

Le signe toponymique, on le voit, organise et structure la représentation de l'espace de la même manière que le signe lexical organise et structure la représentation des choses, des qualités et des procès. Il est lié consubstantiellement à un type de signifiés, les lieux, de même que le signe lexical est lié aux concepts généraux. Sa signification n'est pas déterminée par un 'contenu' qui serait (ou non) variable, mais par le réseau des signes qui s'opposent à lui ; sa « plus exacte caractéristique » est, précisément, « d'être ce que les autres ne sont pas »²⁵⁹.

Étant un nom propre, le toponyme se distingue toutefois du lexème par une propriété secondaire, mais remarquable : son champ sémantique et sa valeur ne varient pas d'une langue à l'autre.

²⁵⁹ On voit que notre conception est fort éloignée de l'idée selon laquelle le nom propre aurait, en plus d'un sens, un « contenu », c'est-à-dire « un ensemble de propriétés du référent initial associé au nom propre qui interviennent dans l'interprétation de certains énoncés contenant ce nom » (Gary-Prieur 1994, 46). À nos yeux, le « contenu » d'un nom propre n'est pas la cause mais la conséquence de sa *valeur* : les propriétés contextuelles et les « connaissances encyclopédiques » attachées à un nom propre sont le reflet de son emploi en discours et ne sont pas inscrites en lui.

« Le français *mouton* », dit Saussure²⁶⁰, « peut avoir la même signification que l'anglais *sheep*, mais non la même valeur, et cela pour plusieurs raisons, en particulier parce qu'en parlant d'une pièce de viande apprêtée et servie sur la table, l'anglais dit *mutton* et non *sheep*. La différence de valeur entre *sheep* et *mouton* tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas pour le mot français. »

Or ce qui est vrai d'un nom commun, c'est-à-dire d'un signe virtuel, ne l'est pas d'un signe préactualisé, dont l'extension référentielle est fixée par la langue. Il n'est pas téméraire de penser que les NL fr. *Londres* et ang. *London* ont non seulement la même signification, mais aussi la même valeur, puisque *Londres* et *London* se trouvent inclus dans deux systèmes référentiels coextensifs, possédant, à compétences de locuteur égales, le même nombre d'unités.

Soit une région à forte tradition diglossique, dans laquelle, de surcroît, les toponymes des deux communautés linguistiques sont issus d'étymons différents, par exemple la Prusse orientale (all. *Ostpreußen*, russ. *Kaliningradskaja Oblast* ; fig. 3 et 4) :



Fig. 3 : Toponymie allemande de la Prusse orientale

²⁶⁰ Saussure 1916, 160.



Fig. 3 : Toponymie russe de la Prusse orientale

Il paraît certain que les toponymes, respectivement allemands et russes, *Königsberg* et *Kaliningrad*, *Labiau* et *Polessk*, *Tapiau* et *Gvardejsk*, *Insterburg* et *Cernjakhovsk*, *Fischhausen* et *Primorsk*, *Heiligenbeil* et *Mamonovo* etc. ont strictement le même sens, la même valeur et la même extension référentielle : le rapport “Labiau”/“Tapiau” est égal au rapport “Polessk”/“Gvardejsk”. Les toponymes des deux cartes ci-dessus peuvent être exactement superposées, alors qu’il serait impossible de superposer les entrées d’un dictionnaire allemand et russe.

On mesure ici l’étendue de l’erreur consistant à croire que les noms propres sont intraduisibles, ou encore que « toute modification aboutit, non à une traduction d’un nom propre, mais à un nouveau nom propre²⁶¹ ». Il nous semble, tout au contraire, que les noms propres sont les seules unités qui puissent être littéralement ‘traduits’ d’une langue à une autre, c’est-à-dire, qui possèdent des correspondants sémantiques exactement superposables et coextensifs. La correspondance qui unit all. *Königsberg* à russ. *Kaliningrad* n’a et ne peut avoir aucune commune mesure avec celle qui unit all. *Hund* à russ. *sabaka*, ou fr. *mouton* à ang. *sheep*.

²⁶¹ Kleiber 1981, 503.

2.8.2. Délimitation d'un système toponymique

On est convenu d'appeler *système toponymique* l'ensemble des noms de lieux dont la notoriété est répandue au sein d'une même communauté de locuteurs. Il ressort de cette définition qu'il existe nécessairement dans chaque domaine linguistique non pas un, mais plusieurs et le plus souvent une multitude de systèmes toponymiques enchâssés ou entrecroisés : il va de soi qu'aucun locuteur francophone, par exemple, ne possède une compétence englobant la totalité des noms de lieux de la langue française – le stock toponymique d'une langue étant, contrairement au stock lexical ou morphématique, théoriquement infini. Il existe néanmoins un stock toponymique commun à tout francophone, difficile à déterminer empiriquement mais comprenant un certain nombre de choronymes, hydronymes, oronymes et toponymes *stricto sensu* de notoriété internationale (*la France, le Rhin, les Alpes, Rome*) : c'est à peu près ce stock commun qui est recensé dans les 'dictionnaires de noms propres' à l'usage du grand public (type *Robert des noms propres*).

Au niveau inférieur, la diversité des compétences individuelles est telle que l'on serait tenté de considérer qu'il y a autant de systèmes toponymiques que de locuteurs : tel francophone peut aussi bien avoir entendu parler de Tamanrasset que tel autre avoir lu le nom de Rouyn-Noranda. On doit cependant observer que, si l'on se réfère à la pratique courante ou 'moyenne' de la masse parlante, c'est-à-dire à la fréquence d'usage des toponymes dans le discours, et non pas simplement aux facultés de mémorisation de chaque individu, la notion de système toponymique redevient exploitable pour l'analyse linguistique. On peut affirmer sans risque d'erreur que les locuteurs français se distinguent des locuteurs québécois par une fréquence d'emploi nettement plus élevée des toponymes *Marseille* ou *Massif Central* et par la connaissance courante des toponyme *Domrémy-la-Pucelle* ou *le Chemin des Dames*. À l'évidence, les frontières politiques et la nationalité des locuteurs contribuent pour une large part à l'instauration de consensus linguistiques et cognitifs restreints. De tels consensus se manifestent de manière très tangible dans les cas d'isotoponymie où la désambiguïsation s'opère automatiquement : pour un francophone d'Europe, le NL /be^əkingám/ (*Buckingham*) réfère sans ambiguïté à la résidence londonienne du souverain britannique, alors que, pour un Québécois, il évoque spontanément une importante localité des environs de Montréal.

Une question plus délicate consiste à savoir s'il est possible de délimiter, à un niveau inférieur à l'échelon national, des consensus cognitifs plus restreints et, par conséquent, d'isoler des systèmes toponymiques élémentaires. On perçoit intuitivement que la base géographique de tels systèmes devrait être, dans le monde francophone et plus généralement

dans le monde occidental, la commune. C'est en effet à l'échelon communal que l'on peut s'attendre, de la part de la majorité des locuteurs, à une connaissance exhaustive du stock toponymique ; selon les dimensions du finage communal et l'expérience individuelle, on rencontrera éventuellement des locuteurs dont la compétence s'étend au stock toponymique des communes limitrophes de la leur, mais une compétence plus étendue est tout à fait exceptionnelle.

On peut donc admettre, au moins comme hypothèse de travail, que le 'consensus toponymique minimal' (c'est-à-dire le contexte social dans lequel la connaissance exhaustive du même stock toponymique est partagée par la majorité des locuteurs) a pour cadre géographique la commune. À l'extérieur de ce cadre se dessinent des consensus plus vagues, au niveau micro-régional, régional et national. Pour donner un exemple quelque peu schématique mais concret, on peut supposer que la compétence d'un habitant de Pommiers (département de la Loire) s'étend à la totalité des toponymes de la commune de Pommiers, à la plupart des noms de lieux habités du canton de Saint-Germain-Laval, à la totalité des noms de commune de l'arrondissement de Roanne, à tous les chefs-lieux de cantons du département de la Loire, à toutes les villes importantes des départements voisins et que, pour le reste, sa compétence rejoint le consensus toponymique national. Cet inventaire définit exactement ce que nous appellerons le système toponymique pommierois : on pourrait le représenter cartographiquement par une planisphère sur laquelle, chaque point représentant un toponyme, la densité des points décroîtrait à mesure que l'on s'éloignerait du point focal représentant le centre de la commune de Pommiers.

En posant la commune comme cadre d'élaboration de tout système toponymique, nous n'ignorons pas qu'un tel modèle n'est pas immuable et que, intrinsèquement lié à l'état de la société européenne jusqu'aux années 1950 – c'est-à-dire d'une société fortement rurale et sédentaire –, il ne répond plus nécessairement aux réalités d'une société dominée par le monde urbain, les transports à grande distance et par de nouvelles formes de nomadisme²⁶².

²⁶² Il est certain, par exemple, qu'une portion grandissante de la toponymie française doit son existence non pas à une élaboration inconsciente de la part des communautés locales, mais à l'action planifiée et délibérée de certains acteurs économiques nationaux ou internationaux : nous pensons notamment aux noms de grands ensembles urbains, de lotissements résidentiels conçus *ex nihilo*, de sites à vocation uniquement industrielle (zones d'activités), commerciale (centres commerciaux) ou touristique (résidences hôtelières, parcs de loisirs, plages, remontées mécaniques etc.). Corrélativement, le mode d'existence d'une catégorie certes non majoritaire, mais influente de la population occidentale substituée au cadre de vie communal traditionnel un cadre de vie discontinu, intercommunal voire interrégional, où les lieux d'habitation, de travail, d'approvisionnement et de divertissement peuvent être considérablement éloignés les uns des autres et n'en constituent pas moins les points de repère géographique de la vie quotidienne. Aussi voyons-nous se dessiner des systèmes toponymiques nouveaux, dont les modalités d'élaboration pourraient être davantage d'ordre fonctionnel et socio-économique

Mais, en dépit des mutations sociales contemporaines, la commune, en tant qu'héritière et le plus souvent décalque de la paroisse, nous semble le cadre le plus pertinent pour rendre compte du fonctionnement des systèmes toponymiques tels qu'ils se sont constitués, en Europe, au cours du dernier millénaire.

2.5. Conclusion

Si la notion de nom de lieu paraît appréhendable par l'intuition immédiate – au point de ne faire l'objet d'aucune discussion dans les ouvrages généralistes –, une définition proprement linguistique du toponyme ne peut faire l'économie d'une réflexion approfondie, portant sur le concept de nom propre et sur celui de lieu.

Nous nous sommes essayé à produire une telle définition, sans toutefois ignorer que notre tentative n'est pas la première en ce domaine et sans prétendre emporter une adhésion générale qu'aucun des théoriciens du nom propre, à notre connaissance, n'est jamais parvenu à obtenir. Notre propos était avant tout de légitimer notre objet d'étude, le nom de lieu, en isolant un critère définitoire minimal acceptable du point de vue de la linguistique structurale la plus classique. Ce faisant, il nous a semblé que le « problème du nom propre » et les difficultés que présente la définition de la classe onomastique tenaient beaucoup moins au caractère « insaisissable », « polymorphe » ou « flou » de la catégorie en question qu'au cadre conceptuel et au niveau d'analyse dans lequel on a tenté à toute force de la faire entrer. On constate en effet qu'une fois écartées les idées reçues et les erreurs de jugement les plus communes sur la nature du nom propre (majuscule, intraductibilité, traitement lexicographique etc.), nombre d'auteurs ont entrepris de légitimer cette catégorie linguistique soit par des propriétés morphologiques (rôle de l'article, invariance), soit par des caractéristiques syntaxiques (thèse du « nom propre modifié »), soit encore par des propriétés empruntées à la logique et à la philosophie analytique (thèse du « prédicat de dénomination »), soit enfin par la convergence de plusieurs de ces facteurs.

Or, aussi judicieuses soient-elles, de telles approches ne paraissent guère économiques pour résoudre une question dont on perçoit intuitivement qu'elle ressortit entièrement et exclusivement au niveau d'analyse sémantico-référentiel. La définition-type du nom propre

que strictement géographique : réseau des succursales de telle entreprise multinationale, réseau des lieux de villégiature fréquentés par la même clientèle touristique etc.

donnée par les dictionnaires de langue (« nom qui s'applique à une personne, à un lieu, etc., qu'il désigne » selon *Le Petit Robert*) indique bien que, pour le sens commun, la classe onomastique ne se singularise pas par des caractères morphosyntaxiques ou logiques intrinsèques, mais bien par sa propriété désignative. C'est donc à partir de la notion de "désignation" que nous nous sommes proposé de construire une définition sémiotique du nom propre.

Partant du postulat que le nom propre est « un signe linguistique comme les autres », unissant un signifiant et un signifié, nous avons pu ramener la question de la désignation à celle, plus large, de la référence et de l'actualisation. Il nous est apparu que, sous le terme de 'désignation', on attribue couramment au nom propre un mode d'actualisation ou de référence (ces deux notions s'équivalent) distinct de celui par lequel le lexème, d'une part, le pronom ou embrayeur, d'autre part, s'actualisent dans le discours ou, ce qui revient au même, parviennent à référer. Par opposition au lexème, dont la propriété fondamentale est la virtualité référentielle (nous proposons de parler d' 'inactualisation'), et au pronom, qui se définit par son pouvoir d' 'embrayage' ou d'actualisation spontanée en parole (nous disons de 'post-actualisation'), le nom propre apparaît comme un signe de la langue perpétuellement actuel et, de ce fait, insensible à la dichotomie langue/parole : il n'y a pas et il ne peut y avoir, par définition, de nom propre virtuel.

Il devient dès lors possible de poser une définition minimale du nom propre comme "signe actualisé non dans le discours, mais dans la langue" ou, plus concisément, "signe linguistique préactualisé". De cette définition se déduisent un certain nombre de propriétés et de conséquences que nous avons passées en revue :

- dans le nom propre, le signifié (qui relève de la langue) se confond avec le référent (qui relève de la parole) ; de la superposition du signifié et du référent provient l'idée, évidemment fausse, que les noms propres n'auraient pas de signification ;
- pour le nom propre, signifier et référer sont un seul et même procès ;
- ce qui caractérise le nom propre n'est pas l'unicité de son référent, mais la dénombrabilité et la définitude de ce dernier : il existe des noms propres pluriréférentiels, mais la pluralité de leurs référents implique qu'ils forment un inventaire limité, immuable et prédéfini ;
- la préactualisation répond à certaines nécessités pragmatiques assumées par la langue : les noms propres ne s'appliquent en principe qu'à des entités durables et stables, dont l'identification est possible et nécessaire entre deux actes de parole ;

- ne portent un nom propre que les entités concevables indépendamment de la dimension temporelle : il ne peut donc y avoir de ‘verbes propres’ ;
- la question des noms propres collectifs (noms de peuples, d’espèces, d’artefacts etc.) peut se résoudre d’après les critères sémantiques de la ‘blocalité’ et de la ‘congénération’ : il y a nom propre dès lors que le désigné forme un *continuum* spatial, temporel ou génétique conçu comme une seule entité.

Notre conception du nom propre nous a logiquement conduit à admettre que cette catégorie s’étend bien au-delà du diptyque ‘noms de personnes/noms de lieux’ et à proposer une typologie référentielle des noms propres. Pour ce qui concerne spécialement notre objet d’étude, il ressort de notre analyse typologique que ce que l’on inclut habituellement sous le nom de toponymie recouvre au moins sept classes onomastiques distinctes : les toponymes *stricto sensu* (noms de lieux), les hydronymes (noms de cours d’eau), les oronymes (noms de reliefs), les hodonymes (noms de voies publiques), les choronymes (noms de territoires), les comonymes (noms de circonscriptions administratives) et les domonymes (noms de bâtiments publics). Or, il importe de constater que chacune de ces classes possède des caractéristiques morphologiques, syntaxiques, dénotatives et connotatives qui lui sont propres.

L’approche typologique nous a ensuite permis de distinguer deux modes fondamentaux de formation des noms propres : nous opposons les noms propres formés par figement (c’est-à-dire par cristallisation et démotivation progressive d’une désignation lexicale antérieure) et ceux qui résultent d’un baptême (c’est-à-dire d’un acte performatif de désignation délibéré). Cette distinction a d’importantes conséquences dans l’étude des noms de lieux, puisqu’elle conduit à isoler des sous-classes particulières (par exemple, les noms de communes formés d’un nom de saint, provenant de la dédicace d’une église, donc d’un baptême). Mais le phénomène du figement intéresse plus particulièrement la toponymie, dans la mesure où l’écrasante majorité des noms de lieux procède de ce mode de formation. D’un point de vue syntaxique, nous avons identifié deux sortes de figements : la cristallisation d’une désignation prototypique (article défini + substantif), produisant le nom propre ‘simple’, et celle d’une description définie, aboutissant au nom propre ‘complexe’. Le figement, c’est-à-dire le passage du stade lexical au stade onomastique, est donc un phénomène strictement ‘noématique’ qui, en principe, n’affecte que pas le signifiant, mais bouleverse la structure sémantico-référentielle des formes. Nous avons proposé de représenter ce phénomène au moyen de *stemmata*, grâce auxquels il est aisé de rendre tangible le transfert de la fonction

actualisatrice qui s'opère, notamment, entre l'article défini et le lexème lors du passage de la description définie au nom propre complexe.

Dans un second temps, notre attention s'est portée plus précisément sur les problèmes théoriques posés par la classe des noms de lieux. Afin de déterminer la spécificité du toponyme et sa place dans le système onomastique, nous avons émis préalablement l'hypothèse d'une 'genèse sémiotique' des morphèmes, modèle d'explication qui permet de préciser l'appareil du nom propre et de la classe pronominale. Dans ce cadre théorique, la confrontation de l'onymie et de la déixis apparaît comme très éclairante : à nos yeux, le triptyque anthroponyme-toponyme-chrononyme offre le reflet fidèle du système des embrayeurs (*je, ici, maintenant*), congruence qui se vérifie par le supplétisme des deux catégories et les phénomènes de distribution complémentaire.

La conclusion la plus importante que nous en tirons est que le nom de lieu s'apparente moins à un 'nom propre' qu'à un 'adverbe propre', dans la mesure où les toponymes exercent primordialement et très majoritairement la fonction syntaxique de circonstant ou de second actant à signifié circonstanciel. Cette idée semble d'ailleurs confirmée par l'existence, dans plusieurs langues, d'une série de 'classificateurs toponymiques' ou 'toponymisateurs', issus de la cristallisation d'une préposition allative ou locative. Plusieurs tests amènent ainsi de considérer le toponyme comme un 'quasi-adverbe' ou, à tout le moins, comme un substantif à fonction essentiellement adverbiale.

Le même raisonnement qui nous a conduit à cette (re)définition du nom de lieu nous a finalement contraint à réexaminer la notion même de "lieu". À l'inverse de ce que laissent entendre le sens commun et les propos de la quasi-totalité des auteurs, nous estimons pour notre part que le nom de lieu *préexiste* au lieu lui-même et que ce dernier ne vient à l'existence qu'à partir de l'instant où il est désigné. Nous définissons le lieu comme un concept foncièrement abstrait, arbitraire, relatif et oppositif, c'est-à-dire, non comme une catégorie de l'expérience, mais comme une catégorie de la langue : en d'autres termes, comme un type particulier de signifié. La notion de 'système toponymique' n'en prend que plus de valeur. Selon nous, le système toponymique d'une langue donnée ne doit pas être regardé comme un stock d' 'étiquettes' langagières, ni comme le résultat empirique de la désignation d'objets préexistants, mais bien comme le moyen même par lequel le locuteur prend intellectuellement possession de l'espace, en projetant sur celui-ci un réseau d'unités sémantiques qui le définissent, le délimitent et le structurent : il n'y a donc de lieu que nommé.

TROISIEME PARTIE

**À la recherche d'une méthode
toponymique**

Si l'on admet, comme nous le faisons, que le nom de lieu – et le nom propre en général – est un signe linguistique à part entière, appartenant de plein droit et de manière exclusive au système d'une langue déterminée, il peut paraître singulier d'invoquer l'existence ou même la possibilité d'une 'méthode toponymique'. En théorie, le nom de lieu ne devrait pas être susceptible d'un autre mode d'analyse que celui des entités linguistiques de sa catégorie, celle des unités signifiantes. Par *méthode toponymique*, on devrait entendre "méthode morphologique appliquée aux noms de lieux" ou simplement "morphologie des noms de lieux".

Qu'en est-il dans les faits ? À la lecture des principaux manuels et monographies toponymiques, on constate que, si les auteurs adhèrent majoritairement à une méthodologie de type morphologique (regroupement des formes en familles ou en types, analyse des lemmes en sous-unités morphémiques, rapports entre forme et sens etc.), cette méthodologie ne s'applique que rarement, voire jamais au toponyme lui-même, mais qu'elle sert presque toujours un autre dessein. À cet égard, la lecture de la partie introductive de quelques uns des ouvrages de référence en toponymie française nous paraît fort révélatrice :

- « Les noms de lieu forment la plus riche des nomenclatures qui se rattachent à la langue usuelle [?] » (Longnon 1929, 1) ;
- « Ce livre est consacré aux noms propres de lieux de la France dans son étendue actuelle. Il a pour but de décrire les différents types de formation employés depuis l'antiquité, en donnant pour chacun d'eux le plus grand nombre possible de bons exemples » (VincentTop § 1a) ;
- « La Toponymie se propose de rechercher la signification et l'origine des noms de lieux et aussi d'étudier leurs transformations. Cette science trouve en France un champ d'activité particulièrement étendu, notre pays ayant été le creuset où se sont fondus et amalgamés les peuples les plus divers. [...] Déterminer avec précision à quelle couche de population appartiennent les toponymes, et par conséquent quel est l'apport respectif de chacun des peuples qui ont occupé notre pays, tel est le but de la toponymie » (Rostaing 1945, 3) ;
- « La toponymie, qui n'est avant tout qu'une branche de la philologie, possède sa méthode propre : une fois recueillies les formes les plus anciennes d'un toponyme, il s'agit de les

interpréter en tenant compte à la fois de l'évolution dialectale, de l'histoire du pays et de la position topographique » (Rostaing, Dauzat/Rostaing, v).

- « J'ai donc repris et achevé la présente *Toponymie générale de la France*, qui voudrait donner l'origine et le sens d'environ trente cinq mille noms de lieux de France, choisis parmi les plus connus, les mieux attestés dans les textes anciens, les mieux étudiés par les chercheurs qui m'ont précédé » (Nègre, TGF § 005) ;
- « Or si un toponyme doit permettre d'identifier très précisément un détail géographique localisé, il n'a pas été attribué par l'homme de façon arbitraire, mais dans un souci de description du paysage et d'évocation des activités que les habitants y exerçaient. [...] Cette double fonction du toponyme – désigner un lieu et en décrire la nature – n'est qu'imparfaitement accomplie lorsque ce toponyme n'est plus ressenti que comme un nom propre, c'est-à-dire sans signification particulière » (Pégorier 1997, 1) ;
- « Nous avons beaucoup insisté sur le travail du toponymiste, qui est avant tout étude et analyse linguistique du toponyme – ses attestations, son évolution phonétique, son étymologie, etc. » (Gendron 2003, 38) ;
- « L'étude des noms de lieux nous permet donc d'accéder aux couches les plus profondes de l'histoire culturelle et linguistique d'un pays. Elle nous révèle à quelle époque une localité a été fondée et nommée, et par quel peuple parmi ceux qui ont successivement vécu dans l'espace qui est actuellement le nôtre. Elle nous révèle d'anciennes parentés historiques – des époques où on parlait la même langue au nord et au sud des Alpes. Au-delà de tous les mouvements de populations qui se sont succédé dans l'histoire, elle illustre les courants d'idées et les modes linguistiques qui se sont propagés parmi les peuples européens. Etudier les noms de lieux, c'est découvrir à quel point les différentes régions linguistiques de la Suisse sont mutuellement imbriquées, et interconnectées avec les régions européennes voisines. Etudier les noms de lieux, c'est découvrir à quel point les frontières politiques et linguistiques actuelles sont récentes et sans doute provisoires » (Kristol, DTS 9).

Même si ces formulations, plus ou moins développées, plus ou moins exemplifiées, ne se recourent pas complètement, on voit que la toponymie et son 'objet' sont dans tous les cas posés *a priori* et leur définition considérée comme admise. Peu importe que la toponymie soit ici conçue comme une « nomenclature », là comme une « science », ailleurs comme la « branche » d'une science plus vaste ou comme une « méthode », ailleurs encore comme un « travail » ou une « étude » : elle est en tout les cas hypostasiée comme un concept consensuel. Quant à son objet propre, les auteurs s'accordent avec une remarquable unanimité, en dépit de la terminologie, sur sa délimitation : il s'agit toujours de donner l'« étymologie », c'est-à-dire le « sens » et l'« origine » des noms propres qui désignent un lieu – sens et origine d'autant plus intéressants pour le chercheur qu'ils remontent à des « couches » plus reculées dans le temps. Les techniques employées, collecte des « formes

anciennes », analyse de l'« évolution phonétique », l'« évolution dialectale », l'« histoire du pays » etc. ne sont finalement que des moyens de parvenir à l'« interprétation », c'est-à-dire à la découverte d'une « signification particulière » qui ne serait, accidentellement, « plus ressentie » par les usagers.

En d'autres termes, la toponymie relèverait exclusivement, de l'avis plus ou moins explicite de la quasi-totalité des auteurs, (1°) de la linguistique diachronique (quels changements ont affecté tel nom de lieu à travers le temps ?) et (2°) de la sémantique lexicale (quel est le sens lexical – la « signification particulière » – occulté par l'évolution diachronique ?).

Le mode de recherche qui se dégage de telle conception est conduit par une 'directionnalité' purement 'régressive'²⁶³ : le toponymiste n'a pas d'autre choix méthodologique que de remonter le cours du temps pour atteindre *in fine* la forme prototypale du nom de lieu qu'il étudie, ou plus exactement le lexème originel qui l'a formé. Par voie de conséquence, la toponymie se restreint pratiquement à ce que l'on est convenu d'appeler, depuis Wartburg et Baldinger, l'étymologie-origine. Nous verrons que la structure même des manuels et ouvrages de référence reflète directement cette double conception régressive et étymologisante – à une exception près, cependant, celle de la *Toponymie de la France* d'A. Vincent, organisée selon un point de vue nettement progressif. Quoiqu'il en soit des divergences terminologiques des auteurs, il est d'emblée remarquable que, contrairement à ce que laisse entendre la définition courante du mot²⁶⁴, la toponymie n'est en aucune manière conçue comme l'étude des noms de lieux en tant que tels et pour eux-mêmes. A travers tel toponyme du français moderne (pour le domaine linguistique qui nous occupe), on cherche en fait à atteindre autre chose, en principe un lexème d'une autre langue et, à travers lui, des révélations sur « les couches les plus profondes de l'histoire culturelle et linguistique d'un pays ». Il en découle logiquement trois conséquences :

- les toponymes ne sont jamais, dans les ouvrages de référence et la grande majorité des articles et des monographies, étudiés en synchronie, en particulier dans la synchronie du français moderne ou d'un parler moderne. Ainsi, très rares sont les travaux ayant pour objet l'étude structurale ou, si l'on préfère, systématique des noms de lieux d'un territoire donné d'extension restreinte : on préférera toujours étudier de grandes *séries* morphologiques ('étymologiques')

²⁶³ Sur la notion de directionnalité, v. Chambon/Swiggers 1993.

²⁶⁴ « 1. Ensemble des noms de lieux (d'une région, d'une langue) » ; « 2. Partie de la linguistique qui étudie les noms de lieux » (Nouveau Petit Robert, éd. 1993).

- constituées *in absentia* que des *ensembles* sémantico-référentiels *in praesentia* ('sur le terrain'), fait paradoxal puisque les toponymes ont précisément pour fonction de référer à un lieu déterminé et pour effet de structurer conceptuellement un espace donné ;
- les toponymes formés dans une langue moderne (français ou patois local, en domaine galloroman), qui constituent une portion importante et, par définition, la part productive de la toponymie, sont conçus comme peu intéressants et sans apport pour la science toponymique. Corollairement, il arrive fréquemment que ces noms de lieux soient ou bien passés sous silence, ou bien traités sans approfondissement et avec un relatif dédain, ou bien encore réintégrés à toute force, moyennant des hypothèses élaborées *ad hoc*, à la part 'intéressante' du stock toponymique, c'est-à-dire aux strates linguistiques anciennes ;
 - les toponymes qui ne sont pas à base lexicale (qui ne résultent pas du transfert d'un lexème en nom de lieu), c'est-à-dire essentiellement les dé-anthroponymiques (résultant du transfert d'un nom de personne en nom de lieu), lesquels peuvent représenter jusqu'à 50 % du stock d'un territoire donné, sont également traités comme part négligeable et peu intéressante, qu'il s'agisse de formations modernes (issues de patronymes français, par exemple) ou même antiques (noms de domaines latins, en particulier). Là encore, quand on consent à les traiter, c'est souvent pour tenter de les ramener, parfois contre toute vraisemblance, à des formations délexicales.

On peut, sans forcer le trait, paraphraser ainsi la conception commune de la *doxa* toponymique française : les noms de lieux sont en principe des lexèmes altérés et dégradés par des circonstances accidentelles – à savoir le changement de langue, l'usure phonétique, l'analogie et l'« étymologie populaire » –, circonstances qui leur ont fait perdre leur fonction primordiale qui est la « description du paysage et [l']évocation des activités [des] habitants ». Remonter à la source lexicale, restituer cette fonction primordiale et donc, en quelque mesure, réparer l'accident qui a opacifié le toponyme, telle est la tâche du toponymiste. Là où cette tâche est inapplicable (noms transparents, c'est-à-dire encore à l'état 'lexical', ou noms de personnes toponymisés), le toponymiste n'a pratiquement rien à dire, ni à faire.

Ainsi résumée, les limites et les dangers d'une telle conception sont faciles à percevoir : elles sont essentiellement de deux ordres. La toponymie française renonce d'abord à définir son objet propre, le nom de lieu : le concept même de "nom de lieu" et ceux qu'il enveloppe,

“nom” et “lieu”, restent dans l'ombre. Ensuite, ayant renoncé à fixer son objet, la toponymie devient une sorte de lexicologie parallèle faisant du toponyme un état dégradé du lexème, mais qui mérite d'autant plus d'être étudié qu'il révèle une forme inattestée ou, mieux encore, une entité linguistique inconnue de la lexicologie canonique.

Nous considérons qu'un tel point de vue contribue à faire de la recherche toponymique, même menée avec les méthodes éprouvées de la linguistique diachronique (ce qui est loin d'être toujours le cas), une discipline réductionniste dans ses principes, approximative dans son discours, peu probante dans ses résultats et, par conséquent, scientifiquement suspecte.

Cette sorte de dévoiement méthodologique, qui est le trait réellement congénital de la toponymie française, tient sans doute à plusieurs raisons.

La première est facile à percevoir. La spécificité définitoire du nom propre, qui est précisément l'absence de signifié lexical, est un fait qui heurte le sens commun. La tendance spontanée, la conscience linguistique intime de tout locuteur confronté à ce que l'on peut appeler l'alexicalité du nom propre est naturellement de vouloir ramener celui-ci à l'état lexical : tendance tout à fait similaire aux phénomènes d'attraction analogique et d'étymologie populaire qui touchent, à l'intérieur même du lexique, les unités non motivées. Devant un nom propre un tant soit peu insolite, l'attitude naturelle de tout un chacun, même (surtout !) du spécialiste, est de se demander : D'où est-ce que ça vient ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Au fond, les manuels canoniques de toponymie française ne font pas autre chose que répondre, avec une argumentation plus ou moins solide et un appareil scientifique plus ou moins sérieux, à ces légitimes questions.

Une autre raison à la dérive 'étymologiste' de la toponymie française tient à l'origine et aux premiers développements de cette discipline. Contrairement à ce qui s'est produit ailleurs, dans les pays germaniques notamment, nous avons dit qu'en France, la toponymie n'est pas née de la linguistique. Elle n'a d'abord été conçue que pour être servante et auxiliaire de l'histoire – ou d'une philologie à visée essentiellement historique. On ne peut ignorer qu'en Allemagne et en Suisse, les grands noms de la toponymie sont ceux de Gröhler, Hubschmied, Muret, Gamillscheg, Aebischer, Pokorny... c'est-à-dire des noms de linguistes. Rien de tel dans notre pays : les pères fondateurs s'appellent Quicherat, d'Arbois de Jubainville et Longnon, c'est-à-dire des philologues et des historiens, mus par des préoccupations philologiques et historiques beaucoup plus que linguistiques.

La troisième raison, qui est peut-être la moins avouable, est en fait intimement liée aux deux précédentes. En dépit des déclarations de circonstances, beaucoup de linguistes auraient

sans doute l'impression de déchoir en affirmant n'étudier les toponymes qu'en eux-mêmes et pour eux-mêmes. Le dédain dont la linguistique 'dure' a toujours accablé, depuis la fin du XIX^e siècle, les 'onomastes' et les étymologistes (au vieux sens du mot) a suscité chez beaucoup de chercheurs le désir de doter la toponymie d'une légitimité ou, du moins, d'une plus-value scientifique dont cette discipline serait, à leurs yeux, dépourvue. Il y a assurément chez certains l'idée, plus ou moins explicite, qu'étudier le nom d'une obscure parcelle cadastrale d'un village reculé est une activité indigne d'un 'pur linguiste' – sentiment accru par la relative défaveur dont a souffert toute la recherche diachronique en France à l'époque du structuralisme et du générativisme triomphants. D'où la nécessité de revêtir cette étude de vertus insoupçonnées, en démontrant qu'elle révèle de la langue des aspects inaccessibles par les voies éprouvées de l'étymologie lexicale et de la linguistique historique classique. À travers tel toponyme dialectal aux résonances rustiques, on met en lumière les « couches les plus profondes de l'histoire culturelle et linguistique d'un pays », on décèle « d'anciennes parentés historiques »... Quelle que soit l'orientation que l'on donne à cette tentative de réhabilitation – reconstruction de lexèmes éteints, révélations sur des substrats ethniques improbables, mise en lumière de la préhistoire la plus lointaine –, il s'agit toujours d'évacuer le toponyme lui-même pour mettre autre chose à la place.

Lorsqu'une telle démarche s'avère impossible ou peu exploitable, beaucoup de toponymistes français sont d'ailleurs tentés de se replier sur des disciplines de substitution : par exemple sur l'onomastique dite 'littéraire', champ d'étude jouissant depuis une période récente d'un véritable attrait, mais qui, si elle peut avoir un intérêt dans le domaine de la théorie littéraire contemporaine (encore que celle-ci ne recourt pas fréquemment aux méthodes issues de la linguistique canonique), ne peut pas prétendre apporter grand-chose à la connaissance des noms propres 'réels'.

L'attitude courante des toponymistes français depuis un siècle, les vellétés d'autonomie disciplinaire ou, au contraire, d'interdisciplinarité superficielle – tel auteur prétendant réviser, sur la base de ses intuitions personnelles, toutes les certitudes acquises par la phonétique, la lexicologie, l'histoire ou l'archéologie –, loin d'en être la conséquence, est la véritable cause du discrédit qui a pesé et pèse encore sur la toponymie française et ses praticiens : en réalité, ces derniers sont beaucoup moins blâmables d'avoir donné des réponses inexactes que d'avoir posé de mauvaises questions.

Chapitre 1^{er}.

La méthode historique en toponymie française

En quoi devra donc consister la 'méthode toponymique', une fois débarrassée des prétentions à devenir une lexicologie parallèle ? Assurément, elle devra emprunter ses principes de base à la linguistique générale.

Tout d'abord, on ne perdra jamais de vue qu'un nom de lieu, étant un signe linguistique au même titre que le verbe ou la proposition circonstancielle, comporte un signifiant (ou désignant) et un signifié (ou image du référent) unis de manière insécable, et possède une certaine valeur déterminée par la présence, dans le même système linguistique, d'autres signes et notamment d'autres noms de lieux auxquels il s'oppose. On en déduira que sur le plan de la forme signifiante, un toponyme est soumis exactement aux mêmes lois que toutes les autres unités de la langue à laquelle il appartient, en particulier que les lexèmes : en synchronie, nous rejeterons donc l'idée que les toponymes puissent avoir une phonologie différente des lexèmes²⁶⁵ ; et nous révoquerons plus radicalement encore, en diachronie, la croyance selon laquelle les changements phonétiques ne toucheraient pas identiquement ou pas simultanément le lexique et l'onymique – croyance qui, outre qu'elle ne repose sur aucun argument rationnel, rend théoriquement impossible l'étude historique des noms propres ou, ce qui revient au même, permet d'en dire absolument n'importe quoi. S'il doit y avoir une méthode toponymique, elle consistera donc avant tout à appliquer aux noms de lieux les mêmes règles d'analyse phonétique (en diachronie) et morphologique (en synchronie) que celles auxquelles la lexicologie soumet les noms communs.

D'un point de vue plus concret, le travail toponymique ne saurait se restreindre à une recherche rétrospective de l'étymon, lexical ou autre, qui a formé le nom de lieu. Pareil réductionnisme disciplinaire occulte la grande diversité des problèmes effectifs qui se posent au toponymiste et des pratiques qui ressortissent à sa compétence. Il faut bien voir qu'en

²⁶⁵ Entre autres exemples piquants, on mettra sur le compte de la distraction l'idée, émise par Clarinval (1967, 36), que « le nom propre est fréquemment en contraste morpho-sémantique avec le lexique » : l'auteur tire cet axiome du fait que, paraît-il, « les terminaisons en *-gny* [ʰʤi] n'existent pas dans le stock lexical des noms communs [français] ». Le « contraste morpho-sémantique » est-il donc suffisant pour dire que la finale du mot *compagnie* possède une réalité phonétique différente de celle de *Coligny* ?

réalité, la méthode, ou plutôt *les* méthodes toponymiques, recouvrent un ensemble de techniques qui peuvent s'orienter dans trois directions principales :

- le toponyme peut d'abord être étudié en synchronie : il s'agira d'étudier des RAPPORTS à l'intérieur d'un SYSTEME TOPONYMIQUE déterminé, c'est-à-dire de définir, au sein d'un certain espace géographique et à un moment donné, les relations d'inclusion et d'exclusion, de contiguïté et de distance qu'entretiennent les référents des noms de lieux. Cette démarche voisine notamment avec la sociolinguistique et la géographie historique. On examinera également le degré de motivation ou d'opacité des toponymes, c'est-à-dire le rapport d'interférence entre noms de lieux et lexèmes appartenant à la même langue.
- le toponyme peut ensuite être étudié dans une perspective diachronique : on s'intéresse alors aux EVOLUTIONS à l'intérieur d'une FILIERE TOPONYMIQUE, c'est-à-dire d'un ensemble de formes linguistiques successives référant au même lieu. Cette pratique est ce que l'on appelle la détermination des toponymes, technique qui intéresse de près le philologue et l'historien en ce qu'elle repose sur le témoignage des textes du passé.
- on peut enfin considérer le toponyme du point de vue de sa formation, c'est-à-dire s'intéresser au TRANSFERT catégoriel qui a conduit à sa fixation. Cette perspective est essentiellement diachronique, puisqu'il s'agit d'étudier un processus inscrit dans le temps, mais aussi, en quelque mesure, synchronique, puisque la formation du toponyme se produit dans un état de langue précis et chronologiquement déterminé. Cette pratique correspond à ce qu'on appelle couramment « l'étymologie » des noms de lieux, bien qu'elle ne soit pas exactement comparable à l'étymologie lexicale : expliquer la formation d'un toponyme relève à la fois d'une démarche MORPHOLOGIQUE ou morphosyntaxique (quelle partie du discours, quelle situation d'énonciation est à l'origine du transfert ?) et ETIOLOGIQUE ou sémantico-référentielle (quelles causes extralinguistiques ont permis/provoqué le transfert ?).

Ces trois orientations, qui peuvent faire l'objet d'études indépendantes, ne sont néanmoins pas exclusives : étudier exhaustivement un nom de lieu, c'est rendre compte de sa formation et de son étimologie, reconstruire son axe évolutif et le situer dans un système toponymique déterminé. Envisagée sous cette forme, la toponymie se rattache méthodologiquement à la linguistique historique. Ce n'est pas à dire qu'elle se restreigne à un point de vue

étymologique ou régressif : mais elle met en jeu des techniques qui prennent nécessairement en compte la dimension diachronique.

Chapitre 2.

Sources des toponymes

Quel que soit le point de vue adopté dans le travail toponymique, il est entendu que ce dernier porte sur des *noms* de lieux, c'est-à-dire sur des signes linguistiques, donc des unités relevant *in fine* du code oral d'une langue déterminée. La première tâche du toponymiste consiste donc à établir le rapport entre une forme signifiante (le nom) et un concept spatial (le lieu) au sein d'un système linguistique défini : il s'agit d'un travail de documentation critique.

Les sources auxquelles puisent le toponymiste sont essentiellement de deux sortes : orales et écrites. Mais on ne doit pas perdre de vue qu'à travers la documentation écrite, c'est toujours le code oral que l'on cherche à atteindre : la forme écrite d'un nom de lieu francoprovençal du XII^e siècle peut, certes, être étudiée dans une optique strictement graphématique, mais une telle forme n'a d'intérêt pour la toponymie que dans la mesure où elle nous renseigne sur la réalité orale correspondante. Ce fait a pour conséquence que toute collecte des données philologiques est nécessairement suivie d'une opération de transposition ou de 'rétroversion' graphie-phonie ; cette opération est souvent compliquée par les contingences du système graphématique en cause, que nous examinerons ci-après.

Parmi les sources écrites, on distinguera en outre les sources secondaires, découlant d'un travail d'édition et/ou de compilation, brute ou critique, des textes, effectué en amont, et les sources primaires, directement issues de la matière textuelle.

2.4. Sources orales

En domaine galloroman, le relevé de la forme orale (donc contemporaine²⁶⁶) des noms de lieux suppose normalement deux sortes d'enquête : l'une doit porter sur le corpus toponymique français moderne, l'autre sur la toponymie dialectale. Ce principe ne peut évidemment s'appliquer qu'aux régions où la langue locale (dialecte d'oïl, francoprovençal, occitan, gascon) est encore en usage à l'heure actuelle, ce qui exclut *de facto* de larges pans du domaine d'oïl, de l'aire francoprovençale et nord-occitane, ainsi que toutes les zones urbaines, aujourd'hui uniquement francophones.

Dans notre domaine d'enquête, le Roannais, les parlers francoprovençaux et occitans ont subi depuis 1958 (date de l'enquête Escoffier) une accélération hyperbolique du processus d'extinction : à notre connaissance, les cantons de Roanne et de Saint-Haon ne comptent plus aujourd'hui aucun patoisant ; les patoisants des cantons de Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval et Noirétable se comptent en unités. Ce n'est guère que dans les communes montagnardes du canton de Saint-Georges-en-Couzan (Chalmazel, Jeansagnière) que le patois est encore occasionnellement pratiqué, mais exclusivement par des locuteurs nés avant 1939²⁶⁷. Fait exceptionnel pour un ouvrage de ce type, le *Dictionnaire topographique du Forez* de Dufour a l'incontestable mérite de mentionner la forme dialectale des noms de lieux, issue d'une enquête menée en 1944-45 par Pierre Gardette ; mais par un hasard regrettable, cette enquête « n'a pas pu être poursuivie dans l'arrondissement de Roanne, même partiellement »²⁶⁸. Notre connaissance des toponymes dialectaux du Roannais serait donc extrêmement lacunaire, si l'on ne disposait des travaux du regretté Jean Canard (1914-1984), natif de Saint-Romain-d'Urfé, vicaire à Saint-Étienne et auteur d'un nombre considérable d'essais et opuscules sur l'histoire, la langue et la culture du pays roannais ; plusieurs de ses ouvrages et une série de manuscrits inédits²⁶⁹ contiennent la notation de toponymes dialectaux de la région, dans une graphie phonologique adaptée de l'« Écriture Auvergnate Unifiée » de Pierre Bonnaud, donc facilement décodable.

Le relevé de la forme française des toponymes s'avère plus aisé, puisque la nomenclature officielle des noms de lieux de notre pays est française. L'inventaire des toponymes français modernes fixés à l'écrit ne dispense cependant pas d'enregistrer leur forme orale

²⁶⁶ Rappelons que le premier enregistrement mécanique de la voix humaine remonte à 1860 ; les premières notations phonétiques de type scientifique datent de l'enquête de Rousselot (1879) ; l'Association phonétique internationale a été fondée par Paul Passy en 1886.

²⁶⁷ Un certain nombre de ces patoisants ont entrepris de rejoindre l'association *Patois Vivant*, fondée en 1976 dans le cadre du Centre social de Montbrison dans le but de préserver et de transmettre la connaissance des parlers francoprovençaux du Forez.

²⁶⁸ Duf XXXVIII.

²⁶⁹ « Fonds Abbé Jean Canard », Archives départementales de la Loire, série J, cote 59 J.

contemporaine. Dans la mesure où les noms de lieux de chaque région « doivent être caractérisés comme relevant de la variété/modalité régionale du français »²⁷⁰, il convient de tenir compte des nombreux cas où la forme locale d'un toponyme reflète les particularités structurelles du français locale et marque donc un écart par rapport au français normatif/de référence. Cet examen permet souvent d'opposer une réalisation 'régionale' à une réalisation 'allogène' du signifiant toponymique : le NL *Roanne* est prononcé [kwan] ou [kw&n] par les natifs de la Loire, [ko" (w) an] par les étrangers à la région ; le nom de Saint-Just-en-Chevalet est [s2E"ZY] pour un Roannais, [s2E%Zyst(2AS@va"lE)] pour l'usage normatif etc.²⁷¹

2.5. Sources écrites secondaires

La source où puisent prioritairement, quand ce n'est pas exclusivement, les ouvrages de toponymie français est la série des *Dictionnaires topographiques de la France* par départements. Nous avons parlé plus haut de l'origine de cette série d'ouvrages, initialement publiés sous l'égide du Ministère de l'Instruction publique et dont le premier exemplaire remonte à 1861. En prenant en compte les volumes parus en dehors de la collection officielle (publiée par l'Imprimerie Nationale), on recense, à ce jour, 49 dictionnaires topographiques représentant soit un département, soit un arrondissement, la totalité couvrant donc un peu moins de la moitié du territoire métropolitain :

²⁷⁰ V. le développement de ce point ici, QUATRIEME PARTIE, § 2.1.2.

²⁷¹ Autres exemples, *l.c.* et § 1.6.3.2.

| | |
|--|---|
| Ain : Philipon 1911 | Mayenne : Maître 1878 |
| Aisne : Matton 1871 ; Malsy 1999-2001 | Meurthe : Lepage 1862 |
| Hautes-Alpes : Roman 1884 | Meuse : Liénard 1872 |
| Ardèche : Charrié 1979 | Morbihan : Rosenzweig 1870 |
| Aube : Boutiot/Socard 1874 | Moselle : Bouteiller 1874 |
| Aude : Sabarthès 1912 | Nièvre : Soultrait 1865 |
| Bouches-du-Rhône (arr. de Marseille) : Mortreuil 1872 | Nord (arr. de Cambrai) : Bruyelle 1862 |
| Calvados : Hippeau 1883 | Oise : Lambert 1982 |
| Cantal : Amé 1897 | Pas-de-Calais : Loisne 1908 |
| Cher : Boyer/Latouche 1926 | Basses-Pyrénées : Raymond 1863 |
| Côte-d'Or : Roserot 1924 | Hautes-Pyrénées : Lejosne/Aymard 1865-1992 |
| Creuse : Lecler 1902 | Haut-Rhin : Stoffel 1868 |
| Dordogne : Gourgues 1873 | Rhône : Philipon/Gonon, inédit ¹ |
| Drôme : Brun-Durand 1891 | Saône-et-Loire (arr. de Louhans) : Guillemin 1866 |
| Eure : Blossville 1877 | Sarthe : Vallée/Latouche 1952 |
| Eure-et-Loir : Merlet 1861 | Savoie : Vernier 1896 |
| Gard : Germer-Durand 1868 | Seine-Maritime : Beaurepaire/Laporte 1984 |
| Hérault : Thomas 1865 | Seine-et-Marne : Stein/Hubert 1954 |
| Isère : Chevalier/Pilot de Thorey 1921 | Deux-Sèvres : Ledain 1902 |
| Loire : Dufour 1946 | Somme : Garnier 1878 |
| Haute-Loire : Chassaing/Jacotin 1907 | Vendée : du Guerny/Maupeou 1959 |
| Loire-Inférieure : Quilgars 1926 | Vienne : Rédet 1881 |
| Marne : Longnon 1891 | Vosges : Marichal 1941 |
| Haute-Marne : Roserot 1903 | Yonne : Quantin 1862. |

¹ Les matériaux du DTRhône, encore à l'état de fiches, sont librement consultables aux Archives départementales de Lyon.

Si ces volumes constituent d'indéniables et précieux auxiliaires de la recherche, on ne saurait oublier qu'aucun d'entre eux n'est l'œuvre d'un linguiste – une concession s'impose pour Édouard Philipon, auteur du DTAin, chartiste et dialectologue – et que la nature même de ces vastes compilations est loin d'offrir une garantie quant à la qualité des identifications toponymiques proposées. Peu d'auteurs paraissent pourtant en avoir eu conscience : les ouvrages de toponymie récents ne font pas mystère que « c'est grâce [aux dictionnaires topographiques] que nous connaissons la plupart des premières attestations des noms²⁷² ».

²⁷² Vurpas/Michel 6.

Une notable exception est celle de Paul Lebel, dont plusieurs pages du traité d'hydronymie (1956) sont consacrées à la « critique des dictionnaires topographiques²⁷³ » et dont il n'est pas inutile de rappeler les pertinentes remarques :

« Les chercheurs qui se servent des dictionnaires topographiques accordent en général une grande confiance à ces recueils publiés sous le contrôle du Ministère. On ne saurait cependant les utiliser sans en faire la critique, surtout lorsqu'il s'agit des plus anciens.

Il faut savoir que, leurs auteurs [des dictionnaires topographiques] ne se reportant pas toujours à la carte topographique, il en est résulté des erreurs dans la liste des noms de ruisseaux et des inexactitudes dans l'énoncé de leurs caractéristiques. En outre nos connaissances en philologie française et en phonétique historique ont fait un pas décisif : au siècle dernier l'identification d'un nom de lieu ancien, surtout s'il était noté dans un texte antérieur à l'an 1000, était due plus au 'flair' des éditeurs qu'à leurs connaissances historiques et philologiques. Ils ne soupçonnaient pas les difficultés de ces identifications et il leur paraissait suffisant de rapprocher du nom ancien celui dont la forme moderne leur semblait la plus voisine. On ne prévenait pas le lecteur qu'il pouvait y avoir, dans certains cas, des incertitudes d'attribution. Bref, la critique s'exerçait assez peu. Aussi des erreurs d'un autre genre se sont-elles glissées aussi dans la rédaction des articles.²⁷⁴ »

À l'usage, trois types d'erreurs transparaissent dans les dictionnaires topographiques : erreurs de lemmatisation, erreurs dans le libellé des mentions anciennes, erreurs d'identification et de localisation des toponymes. De copieux exemples en ont été donnés par Lebel, notamment pour ce qui concerne le DTAube, le DTCôte-d'Or, le DTPCalais et le DTHMarne. Pour une critique et des corrections du DTCantal, du DTHLoire et du DTHérault, v. Chambon 1997, *passim*.

Il faut ajouter que les dictionnaires parus après 1945 sont en principe plus sûrs et plus complets que leurs prédécesseurs ; ceux publiés dans les dernières décennies sont le fruit d'une élaboration longue et minutieuse : la refonte du DTAisne par Malsy (1999-2001) offre un bel exemple d'érudition philologique et historique. Mais c'est sans conteste le *Dictionnaire topographique du Forez* de Jean-Édouard Dufour (1880-1951) – paru hors de la collection officielle – qui représente le modèle du genre. Œuvre d'un érudit, parfait connaisseur de la géographie et de l'histoire locale, coéditeur des *Chartes du Forez*, possédant les principes de la phonétique historique, ce répertoire a, par surcroît, bénéficié de la collaboration du meilleur spécialiste du francoprovençal, Pierre Gardette, et a le mérite de se

²⁷³ Lebel 1956, 335-342.

²⁷⁴ *Ibid.*, 335.

fonder sur une enquête dialectologique : aussi est-il le seul de la série à fournir de manière systématique les formes dialectales modernes des noms de lieux.

Or, en dépit de sa haute qualité intrinsèque, ce dictionnaire lui-même n'est pas exempt de toute critique. L'exemple de quelques erreurs caractéristiques n'en a que plus d'intérêt. On relève d'abord des erreurs ou des inexactitudes de lemmatisation ; la plupart proviennent de ce que Dufour a basé sa nomenclature en partie sur la carte d'État-Major de 1890-1900 et sur le recensement de 1926, qui comportent l'un et l'autre de considérables cacographies et mélectures. Ainsi l'écart nommé *aux Joux* par Dufour (comm. de Villerest ; Duf 470) correspond-il à **Joujou** dans la nomenclature de l'IGN, à *Zouzou* dans l'Atlas cantonal de la Loire (1887) et à *Aujoux* chez Cassini. La maison mentionnée sous l'entrée *les Zoppes*, à Bully (Duf 1074), est enregistrée au cadastre sous la forme **les Opé**. Le ruisseau nommé *le Mardcloup* (affl. du Renaison à Pouilly-les-Nonains ; Duf 536) est inconnu sous ce nom : il s'agit en réalité du **Mardeloup** et cette coquille est d'autant plus fâcheuse qu'elle risque d'induire une confusion avec l'hydronyme voisin *le Marclus* (v. *infra*). Quelques oublis sont aussi repérables. On ne trouve par exemple aucune entrée correspondant au NL **le Montlaurençon**, nom d'un vaste terroir de la commune de Saint-Priest-la-Prugne ; or le terrier de Saint-Just-en-Chevalet (cote A.D. B 2072), par ailleurs consulté par Dufour, comporte une mention *apud Monlaurosan* de 1448.

Parmi les problèmes de transcription des formes anciennes, le dictionnaire topographique forézien hésite entre la norme diplomatique et la norme critique : si les graphèmes <i> et <j>, <u> et <v> sont distingués (à quelques exceptions près : le nom de *Jœuvres*, comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice, est donné comme *Jueuro* 1265 ; Duf 465), la préposition ou l'article élidés *d'*, *l'* ne sont pas toujours isolés du mot suivant (*Darcon* pour *d-Arcon*, *Lespinaci* pour *l-Espinaci* etc.). Des erreurs de lectures minimales apparaissent quelquefois : *Murcene*, nom d'un lieu détruit à Saint-Maurice-sur-Loire (Duf 629), a par exemple de bonnes chances d'être un *Murcenc*, voire un *Murcent* (cf. les NL *Murcent*, *Murcins*).

Certaines identifications toponymiques sont franchement contestables. Il peut d'abord s'agir de confusions entre lexème et nom propre. Dufour lemmatise ainsi un NL *le Pilloritz*, mentionné en 1397 et sans continuateur moderne, qu'il identifie avec **les Places**, nom d'un hameau à Saint-Romain-le-Puy. Voici cependant le cotexte : « *vercheria sita in massa Ferrion iuxta platheam communem in qua fuit le Pilloritz* » (Duf 709). Il ne fait guère de doute que *le Pilloritz* n'est pas un toponyme, mais le substantif mfr. *pillory* "pilori, carcan", et que le passage mentionné est une description définie du lieu ("à côté de la place publique où

se trouvait le pilori”). D’autres erreurs proviennent de confusions entre des NL paronymiques. Sous *Viallard*, nom d’un hameau de Cezay, le dictionnaire cite les formes *Vialle* (Cassini) et *la Vialla* 1887 : mais il n’est pas douteux que ces deux mentions se rapportent au hameau voisin de **la Vialle** (*de Villa* 1399), sur la même commune. Nous examinerons plus loin deux cas d’identification nettement plus délicats, *le Marchus* et *Villa Arith*.

2.6. Sources écrites primaires

2.6.1. Les cartulaires

Les imperfections et les lacunes des dictionnaires toponymiques font qu’il s’avère souvent utile, voire nécessaire de recourir directement aux sources primaires de la toponymie, à savoir aux écrits documentaires médiévaux. Les pouillés et les cartulaires, mêmes lorsqu’ils ont été exploités par les auteurs de dictionnaires, méritent d’être systématiquement (ré)examinés par le toponymiste. Il est à déplorer que cette pratique reste très marginale en toponymie française : de l’aveu même des onomasticiens, le recours aux textes est l’exception plutôt que la règle, comme en témoignent d’ailleurs certains *lapsus calami* qui, de recopiage en recopiage, de dictionnaires en articles, se perpétuent dans la littérature sans jamais être corrigés par personne.

Il faut reconnaître cependant que toutes les sources ne sont pas également exploitables : si plusieurs recueils, tels le cartulaire de Sauxillanges (Doniol 1864) ou celui de l’abbaye de Savigny et d’Ainay (Bernard 1853), sont dotés d’un appareil de tables, d’index voire de cartes, d’autres, comme le *Recueil des chartes de l’abbaye de Cluny* (Bernard/Bruel 1876-90), sont malheureusement dépourvus de tout instrument d’indexation.

D’autre part, la légitime prudence que doivent inspirer les identifications des dictionnaires topographiques est tout aussi valable, et peut-être davantage, pour les déterminations de toponymes proposées par les éditeurs de chartes médiévales. Les répertoires toponymiques annexés aux recueils sont rarement exhaustifs et, surtout pour ce qui concerne les travaux du XIX^e siècle, résultent plus souvent de l’intuition de l’auteur que de recherches de terrain étayées par les méthodes de la linguistique historique. Ils constituent cependant un point de départ utile pour explorer les documents et y suivre des ‘pistes’.

Pour ce qui concerne le Roannais, nous avons eu recours :

- au *Cartulaire de l'abbaye de Savigny* et au *Petit cartulaire d'Ainay* (Bernard 1853, 2 vol.), qui contiennent les plus anciens documents relatifs à notre région (depuis 817) ;
- au *Cartulaire lyonnais* (Guigue 1885-1893, 2 vol.), dont les chartes couvrent l'ancien diocèse de Lyon (Lyonnais, Forez, Beaujolais), le Bugey et une partie de la Bresse ;
- aux *Chartes du Forez* antérieures au XIV^e siècle (Guichard/Neubourg 1933-1980, 24 vol.), modèle d'édition scientifique et source la plus considérable et la plus sûre pour l'histoire, les coutumes et la toponymie du Forez. Les matériaux des neuf premiers volumes ont été intégrés au *Dictionnaire topographique du Forez* ;
- aux *Comptes des forestiers de Cervières (1391-1408)* (Alverny 1912), registres rédigés en moyen français et couvrant les communes actuelles de Cervières, des Salles, de Champoly, Chausseterre et Saint-Romain-d'Urfé.

Un exemple pris entre cent fera mieux voir l'intérêt de la consultation des chartes, y compris dans une zone couverte par un bon dictionnaire topographique comme l'est le département de la Loire.

Une charte de Savigny de novembre 952 nous apprend qu'à cette date, l'abbé Badin accorda au dénommé Girard la concession à titre précaire d'un manse et de ses dépendances « in villa quæ vocatur Rasalmorem [...] in comitatu Rodonensi, in vicaria Sancti Johannis. Terminatur vero ita : a mane via publica et fine de Azolo, a medio die via publica et fine de monte Caprario, a sero via publica et fine de Cavannis, a cercio via publica²⁷⁵ ». Bien qu'étant située « in comitatu Rodonensi », c'est-à-dire dans la circonscription de Roanne, la *villa de Rasalmorem* n'est pas mentionnée par Dufour : lacune d'autant plus étonnante que ce passage permet l'identification immédiate de quatre toponymes, dont deux sont dépourvus de toute attestation ancienne dans le dictionnaire. La localisation de la *vicaria Sancti Johannis, a priori* peu évidente en raison de l'ambiguïté de l'éponyme *Saint-Jean*, se résout en consultant la liste des vicairies carolingiennes localisables dans l'archiprêtré de Roanne, qui sont peut nombreuses²⁷⁶ : la vicairie de Roanne, toujours appelée *ager Rodonensis*, paraît exclue ; l'*ager Marcennacensis*, s'il tire son nom de l'actuel Marcenet, avait son chef-lieu dans la

²⁷⁵ Bernard 1853, 1, 53-54.

²⁷⁶ V. l'inventaire de Bernard 1853, 2, 1069-87 et la liste dans Duf XVII-XVIII.

paroisse de Saint-Maurice-sur-Loire. Reste l'ager *Exartipitracensis*, dont le nom semble dériver de celui de la paroisse de *Sanctus Johannis Exartipetro* (919), localité que Dufour identifie, non sans réserve, à l'actuelle **Panissières**²⁷⁷. Si l'on admet que la *vicaria Sancti Johannis* s'étendait autour de ce village, on peut, dans un premier temps, rechercher dans la zone correspondante un toponyme moderne identifiable à *Rasalmorem*. Cette recherche est, hélas, vouée à l'échec. Si la transcription est correcte²⁷⁸, un tel toponyme paraît avoir disparu sans laisser de trace. On aurait pourtant tort de s'en tenir à ce constat, car la mention des confronts de la *villa* est en revanche transparente : à l'est, la localité « de **Azolo** » peut être identifiée sans le moindre doute au **Bois d'Azole**, lieu-dit aux confins de Panissières, Violay (Loire) et Villechenève (Rhône). Au midi, le *mons Caprarius* correspond à l'actuel **Montchervet**, hauteur au nord-est de la commune de Panissières, jouxtant le Bois d'Azole ; et ces deux localités sont contiguës, au nord-ouest, du hameau de **Chavanne** (comm. de Violay) que reflète la mention « fine de **Cavannis** » dans la charte.

Or, ni le Bois d'Azole, ni le Montchervet ne figurent au dictionnaire topographique, et la première attestation de Chavanne y est datée de 960²⁷⁹. Quant à la vicairie de Panissières, elle n'est attestée, hors de notre charte, que par une mention datée de l'An Mil et sous un nom différent (*ager Exartipitracensis* au lieu de *vicaria Sancti Johannis*) – encore Dufour est-il réservé sur sa localisation. Enfin, l'identification des quatre toponymes permet de localiser la « villa *Rasalmorem* » à la limite de Violay et de Panissières, soit sensiblement au même emplacement que l'actuel hameau de Cherblanc.

La consultation d'une seule charte nous a donc permis, sans même recourir à des techniques complexes, (1°) d'attribuer à deux toponymes, jusqu'alors privés de forme ancienne, deux attestations du X^e siècle, (2°) d'antédater de quelques années un autre toponyme, (3°) de localiser avec précision un ancien habitat inattesté par ailleurs et (4°) d'apporter une confirmation définitive de l'existence et de la localisation d'une vicairie carolingienne, d'en préciser la dénomination et, du même coup, de déterminer l'extension géographique d'un *comitatus* carolingien.

Tous les cas ne sont certes pas aussi favorables. Pour autant, on voit que la recherche toponymique ne saurait, sous peine d'une considérable déperdition d'information, se priver des sources primaires que sont les éditions de chartes : l'existence d'un dictionnaire

²⁷⁷ Duf 320, 674.

²⁷⁸ La forme *Rasalmorem* est cependant curieuse : le contexte syntaxique excluant un accusatif, il est au moins permis de corriger en [*villa quæ vocatur*] *Rasalmoreni*.

²⁷⁹ Duf 197.

topographique, même relativement complet, n'épuise pas les ressources de la documentation philologique.

2.6.2. Sources inédites : procédures, hommages, testaments, terriers

D'un accès plus difficile et d'une utilisation plus ingrate, la documentation inédite, issue des archives juridiques et fiscales, mérite néanmoins d'être consultée par le toponymiste, au moins ponctuellement. L'*Inventaire sommaire* des fonds d'archives départementaux permet de s'orienter dans cette matière fort dense – procédures judiciaires, hommages féodaux, testaments, inventaires, lièves, censiers et terriers des châtelainies surtout.

Dans le cas de notre recherche sur la toponymie du Roannais²⁸⁰, un considérable travail de dépouillement a été effectué par J.-E. Dufour, dont le *Dictionnaire topographique* prend en compte la totalité des documents manuscrits médiévaux conservés aux Archives de la Loire²⁸¹. C'est donc à des fins de contrôle ponctuel que nous avons été amené à consulter plusieurs manuscrits du fonds de la Chambre des comptes du Forez (XII^e-XVI^e s., série B des Archives départementales), principalement les terriers de la châtelainie de Saint-Maurice-en-Roannais, qui couvrent une vingtaine de communes actuelles :

Terriers de Saint-Maurice-en-Roannais

| Cote A.D. | Date | Paroisses concernées | Foliation |
|------------------|-------------|---|------------------|
| B 2076 | 1343-1346 | Amions, Bully, Cremeaux, Dancé, Lentigny, Ouches, Pinay, Saint-André-d'Apchon, Saint-Georges-de-Baroille, Saint-Jean-Saint-Maurice, Saint-Jodard, Saint-Paul-de-Vézelin, Saint-Polgues, Souternon, Villemontais, Villereest | 31 ff. |
| B 2077 | 1376 | Villereest | 49 ff. |
| B 2078 | 1402 | Saint-Jean-Saint-Maurice | 17 ff. |
| B 2079 | 1465-1468 | Saint-Jean-Saint-Maurice, | 294 ff. |

²⁸⁰ V. ici, TROISIEME PARTIE.

²⁸¹ V. l'inventaire dans Duf XL-XLIX.

| | | | |
|--------|-----------|----------------------------------|---------|
| | | Villerest | |
| B 2081 | 1488-1490 | Bully, Saint-Jean-Saint-Maurice, | 473 ff. |
| | | Villemontais | |
| B 2082 | 1488-1490 | Amions, Chérier, Cremeaux, | 365 ff. |
| | | Dancé, Lentigny, Roanne, | |
| | | Riorges, Saint-Georges-de- | |
| | | Baroille, Saint-Paul-de-Vézelin, | |
| | | Saint-Polgues, Souternon | |
| B 2241 | 1536 | Cremeaux | 90 ff. |
| B 2242 | ca 1550 | Lentigny | 34 ff. |
| B 2243 | ca 1650 | Riorges, Villerest | 7 ff. |

2.6.3. Corpus administratif : cadastre et nomenclatures

Le cadastre français est fils du Premier Empire et du système métrique. Un arrêté du 11 messidor an X (30 juin 1802) créa une commission cadastrale de sept membres qui proposa la confection générale d'un cadastre par « masses de culture ». Un arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802) ordonna son exécution. Le principe consistait, à partir d'un plan établi au 1/5000, à diviser le territoire communal en masses circonscrites par des limites naturelles : tous les terrains cultivés de la même manière et portant des récoltes identiques (terres labourables, vignes, prairies etc.) étaient réunies en une seule et même masse, puis portés au plan. À l'intérieur de chaque masse, les propriétaires déclaraient la superficie des fonds qu'ils détenaient. L'administration, après avoir tenté de contrôler ces déclarations, reportait la différence entre la somme des contenances déclarées et le résultat de l'arpentage sur toutes les contenances fournies, si bien que le propriétaire dont la déclaration était juste se trouvait lésé par les fausses indications de ses voisins.

Une seconde difficulté provenait du fait qu'au départ, l'arrêté du 3 novembre 1802 avait décidé l'exécution de ce cadastre dans 1800 communes réparties sur l'ensemble du territoire (2 communes au moins par arrondissement, 8 au plus) et désignées par le sort. Finalement, ce furent 1915 communes qui furent cadastrées et les résultats de ces travaux devaient servir, par le biais d'un « coefficient d'adaptation », à déterminer les forces contributives des autres communes non arpentées. Devant le peu de fiabilité de cette adaptation, le gouvernement fut amené à étendre ce cadastre à l'ensemble des communes de l'Empire (arrêté du 27

vendémiaire an XII [20 octobre 1803]). En 1808, 16 000 plans par masses de culture étaient réalisés.

L'inefficacité du 'cadastre par masses' conduisit Napoléon à confier à son ministre du Trésor, Mollien, la charge de mettre en place un cadastre parcellaire, destiné à garantir la propriété individuelle reconnue par le Code civil. La loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du cadastre parcellaire français, appelé Cadastre Napoléonien ou encore Ancien Cadastre, et qui est à la base du cadastre français contemporain. Dans ce cadastre parcellaire, on ne distingue plus seulement les terrains d'après la nature de leur culture, mais on prend en considération la personne des propriétaires dans la mensuration parcellaire.

Les travaux de confection du cadastre napoléonien, commencés en 1808, s'étalèrent sur plus de quarante années. Après des débuts prometteurs (9000 communes cadastrées en 1813), les travaux furent interrompus jusqu'en 1818, puis reprirent à un rythme moins élevé. En 1821, dans l'article 20 de la loi de finances, il est indiqué que « les opérations cadastrales, destinées à rectifier la répartition individuelle, seront circonscrites dans chaque département ». Les opérations cadastrales passent donc sous la responsabilité des départements et des communes, l'État continuant à superviser les travaux. Les départements firent donc voter les fonds nécessaires pour poursuivre la confection du cadastre. En 1850, le Cantal fut le dernier département français à être cadastré – mis à part les cas particuliers du Comté de Nice (1877), de la Corse (1889), et la Savoie (de 1926 à 1945). Les communes de l'arrondissement de Roanne furent cadastrées entre 1821 et 1840.

Chaque cadastre communal se compose d'un *plan parcellaire* établi par commune, d'un *état de section* constituant en quelque sorte la légende du plan (tableau répertoriant les différentes propriétés renfermées dans une section) et d'une *matrice cadastrale* (registre récapitulatif donnant pour chaque propriétaire la liste de ses biens et leur évaluation). Les matrices cadastrales constituent la nomenclature toponymique la plus étendue, la plus précise et la plus complète qui aient jamais été dressée pour le territoire de la France. Leur consultation est incontournable.

La loi budgétaire du 16 Avril 1930 prescrivit une révision, reconnue indispensable, des évaluations foncières des propriétés non bâties. Dans le même temps, elle posa comme préalable nécessaire et indispensable la rénovation générale de l'ancien cadastre, à la charge de l'État. Cette loi limitait les opérations de réfection du cadastre aux seules communes où ce travail serait reconnu indispensable pour l'assiette de l'impôt foncier. On estimait en effet à

l'époque qu'une refonte systématique de tous les anciens plans constituait une œuvre trop longue et trop coûteuse. C'est pourquoi, tout en admettant la possibilité de réfections complètes du cadastre dans des cas exceptionnels, on se contenta en règle générale d'une révision des plans cadastraux napoléoniens par voie de simple mise à jour : incorporation des limites nouvelles apparues depuis la confection du parcellaire d'origine, suppression des tracés périmés et conservation des limites anciennes se révélant correctes.

Cette rénovation cadastrale devait s'achever dans un délai de cinq ans. Au fur et à mesure du déroulement des travaux, on réalisa que l'état de vétusté des plans et des matrices rendait ce travail de mise à jour plus difficile que prévu. Le champ d'application de la révision par voie de mise à jour s'amenuisa assez rapidement. Pour éviter d'avoir recours au procédé de la réfection, long et coûteux, on mit en œuvre la révision par voie de renouvellement, qui se distinguait uniquement de la réfection par l'absence de délimitation. En 1931, 340 communes étaient rénovées, en 1950 ce nombre atteignait 18 866 ; le département de la Loire est entièrement « rénové » depuis 1974. À ce jour, il ne reste que trois communes en cours de rénovation dans le département de la Moselle.

Le nouveau cadastre est cependant très loin de fournir au toponymiste les mêmes services que l'ancien. Le cadastre napoléonien nous offre en effet, à peu de choses près, l'image des campagnes au XVIII^e siècle, c'est-à-dire un paysage encore peu touché par la révolution agricole. Au contraire, le nouveau cadastre, contemporain du grand mouvement de remembrement agraire des années 1960 à 1980²⁸², a rayé de la carte des centaines de parcelles dans chaque commune, ainsi que les toponymes correspondants²⁸³.

Le *Dictionnaire des postes*, publié par l'Imprimerie nationale, dont la première édition remonte à 1835 et la dernière à 1913, fournissent de cent à trois cent mille noms de lieux habités, selon les volumes. Documents commodes à consulter, ils sont cependant peu fiables quant aux formes graphiques des toponymes.

Une *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux habités*, publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques depuis 1950, a été réalisée pour deux tiers des départements français. Le département de la Loire n'y figure pas.

²⁸² Consécutif à la loi du 25 juin 1956 sur le « remembrement légal de biens ruraux ».

²⁸³ V. les exemples champenois cités par J. Menanteau, « La toponymie, témoin fragile des mémoires régionales », *Le Monde*, 9 octobre 1999.

Un fichier toponymique nommé RIVOLI (Répertoire informatisé des voies et lieux-dits), récemment rebaptisé FANTOIR (Fichier annuaire topographique initialisé réduit) par l'heureuse inspiration de la Direction générale des impôts, recense 5,7 millions de toponymes issus des matrices du nouveau cadastre.

2.6.4. Documentation figurée

2.6.4.1. La carte de Cassini

La première représentation générale et à grande échelle du territoire français est la 'carte de Cassini', dite aussi 'carte de l'Académie'. Elle fut dressée, sur ordre de Louis XV, par la famille Cassini, principalement César-François (1714-1784) et son fils Jean-Dominique Cassini (1748-1845). Les levées furent effectuées entre 1756 et 1789 et les 181 feuilles composant la carte publiées entre 1766 et 1815.

L'échelle adoptée est d'une ligne pour cent toises, la transposition de ce rapport dans le système métrique donnant une échelle proche de 1/86 400. Cette carte constitua une véritable innovation et une avancée technique décisive, puisqu'elle fut la première à s'appuyer sur une triangulation géodésique dont l'établissement prit plus de cinquante ans. Quatre générations de Cassini se succédèrent pour achever ce travail.

La carte de Cassini ne localise pas précisément les habitations ni les limites des zones marécageuses et forestières, mais le niveau de précision dans la représentation du réseau routier a été démontré en superposant aux feuilles des photographies-satellite orthorectifiées. Le travail des Cassini laissa son empreinte sur le terrain, où l'on relève aujourd'hui des toponymes du type *Signal de Cassini*²⁸⁴, révélant les lieux où s'effectuèrent les mesures géodésiques. Ces points de repères correspondent aux sommets des mille triangles qui formaient la trame de la carte.

L'actuel département de la Loire est couvert par les feuilles n° 52 (*Clermont*, levée en 1766-1775, publiée en 1777), 86 (*Mâcon*) et 87 (*Lyon*, levée en 1758, publiées en 1761).

²⁸⁴ Notamment au Fréney-d'Oisans (Isère), au Pont-de-Montvert (Lozère) et au Revest-les-Eaux (Var).

2.6.4.2. La carte de France de l'Institut Géographique National

Nous avons déjà rappelé²⁸⁵ dans quelles conditions furent réalisées la *Carte topographique de l'État-Major pour la France*, puis la *Carte de France* du Service géographique de l'armée.

En 1947, l'Institut Géographique National fut chargé de dresser une nouvelle carte de France au 1/50 000, sur la base de levées au 1/20 000 et au 1/10 000. Mais en 1964, pour répondre aux besoins d'harmonisation de la cartographie de base européenne, le Comité central des travaux géographiques de l'État opta pour la publication d'une carte de base au 1/25 000 et en quadrichromie. La célèbre « série bleue » de l'IGN fut achevée en 1984. La base de la nomenclature toponymique de cette carte est la même que pour la carte de « type 1922 », amendée et complétée par un « état justificatif des noms de lieux » établi entre 1947 et 1971.

Le Roannais est couvert par huit feuilles IGN : 2730 O (Le Mayet-de-Montagne), 2730 E (Saint-Just-en-Chevalet), 2731 O (Noirétable), 2731 E (Saint-Martin-la-Sauveté), 2829 O (Mably), 2830 O (Roanne), 2831 O (Boën) et 2831 E (Feurs).

Le corpus toponymique de la carte de France au 1/25 000 constitue une base de données baptisée *BDNyme*, établie entre 1985 et 1995 et qui forme le socle de notre nomenclature. On prendra garde à ce que la notation des toponymes de cette base répond à un certain nombre de règles *a priori* (éditées dans la *Charte de toponymie du territoire français*, Lejeune/Planques 2000) qui contredisent quelquefois l'usage le plus courant, et concernent en particulier l'emploi des majuscules et de l'article défini, notamment dans les oronymes (type « Ravin des Baumes » pour *le ravin des Baumes* etc.²⁸⁶).

Chapitre 3.

La diagnose toponymique

²⁸⁵ PREMIERE PARTIE, ch. 2.

²⁸⁶ Exemples commentés dans Lejeune/Planques 2000, 7 et *passim*.

3.4. Identification et localisation

À la suite de Chambon (1997), on est convenu d'appeler *détermination* ou *diagnose toponymique* la double opération consistant à identifier les formes anciennes des noms de lieux et à localiser leur référent.

« La détermination des toponymes – on parle plus couramment d'identification – et l'on considère le plus souvent le cas particulier des toponymes figurant dans des textes du passé – est, ou devrait être, un geste technique fondamental auquel sont intéressés le linguiste (d'abord en tant que toponymiste, mais aussi, s'il est diachronicien, comme utilisateur de textes du passé), l'historien, le géographe historique, le diplomate, et, tout naturellement, le philologue éditeur de textes lui-même. Mais, terre de tout le monde, la détermination des noms de lieux paraît n'être celle de personne. Il est significatif, à cet égard, que cette technique ne porte pas de nom et qu'on doive la désigner par une assez lourde périphrase²⁸⁷ ».

Indépendamment de toute réflexion théorique, la nécessité d'identifier les toponymes contenus dans les textes du passé et de situer dans l'espace les lieux correspondants a, malgré tout, été ressentie dès les origines de la science onomastique : les *Dictionnaires topographiques* sont justement nés de ce besoin et le manuel fondateur de Quicherat (1867), nous l'avons vu, n'est pas autre chose qu'un précis d'identification toponymique.

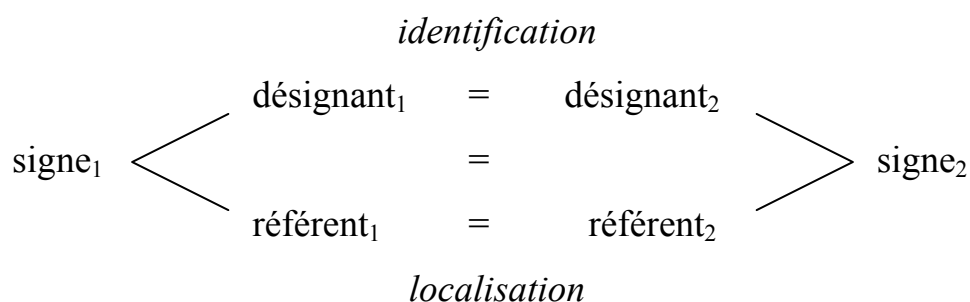
La diagnose toponymique peut être conçue ou bien comme une fin en soi, par exemple dans le cadre d'un travail de géographie historique ou d'édition philologique, ou bien comme un moyen servant un autre but, en particulier l'interprétation étymologique des noms de lieux et l'histoire de leurs référents. Peu importe : dans un cas comme dans l'autre, cette technique constitue une part majeure de la toponymie, qui ressortit fondamentalement aux compétences du linguiste. Le fait qu'elle soit régulièrement dédaignée par celui-ci et sous-traitée auprès de l'historien – qui ne se soucie guère de la forme signifiante et ignore très souvent les lois qui la régissent – ou du philologue – auquel l'identification apparaît comme « une tâche rebutante et peu prestigieuse²⁸⁸ » – traduit une profonde méconnaissance de ses enjeux et rend compte des erreurs, parfois criantes, qui affectent certains travaux linguistiques, philologiques ou historiques, irréprochables à d'autres égards.

²⁸⁷ Chambon 1997, 55-56.

²⁸⁸ Id., 57.

D'une manière générale, déterminer un toponyme consiste « à résoudre une DOUBLE EQUATION montrant que deux désignants diachroniquement superposables assument une fonction référentielle identique. [...] Il convient donc, dans la pratique, de combiner étroitement identification et localisation au sein d'une opération plus complexe, relevant entièrement, de droit, de la linguistique (historique) : la détermination²⁸⁹ ».

Le diagramme de Chambon²⁹⁰ offre une claire illustration de l'opération dont il s'agit :



Tâche essentiellement linguistique, l'*identification* toponymique se rattache à des méthodes relevant à la fois :

- de la phonétique géohistorique, puisque, s'agissant d'établir l'identité de la forme ancienne d'un signifiant avec sa forme moderne, la connaissance de l'évolution des phonèmes dans le temps et l'espace est incontournable ;
- de la morphologie, dans la mesure où l'analyse des toponymes en sous-unités signifiantes, notamment la reconnaissance des suffixes ou des marques flexionnelles, s'avère nécessaire au cours de l'identification ;
- de la syntaxe, car les noms de lieux, dans la documentation philologique, n'apparaissent jamais isolément mais toujours dans un contexte discursif ; pour mener à bien le repérage des formes et distinguer correctement les toponymes des lexèmes et des anthroponymes, il importe d'analyser les énoncés où ils se présentent.

La *localisation*, quant à elle, relève *in fine* de l'analyse sémantico-référentielle : il s'agit de déterminer, d'après le contexte discursif, à quelle réalité géographique réfère le nom propre étudié.

²⁸⁹ Id., 62-63.

²⁹⁰ Id., 62.

Dans les faits, la diagnose toponymique consiste en une sorte de mouvement dialectique entre les contraintes phonético-morphologiques posées par la forme des désignants et les contraintes géographiques induites par le contexte désignatif du référent. De ce point de vue, il est certain que l'analyse du désignant offre au chercheur une prise immédiate et un critère d'appréciation binaire : ou bien la forme D_1 peut correspondre, en vertu des règles de la phonétique historique et de l'analyse morphologique, à la forme D_2 , ou bien elle ne peut pas, et l'identification est alors exclue. La localisation du référent est une opération tout aussi rigoureuse en théorie, mais qui en pratique présente une marge d'interprétation plus grande : les indices contextuels ne fournissent pas toujours une détermination géographique étroite, mais un « champ de localisation » qui peut être très vaste (par exemple, lorsqu'une *villa* médiévale n'est localisée que par la mention de son diocèse). Au demeurant, un lieu étant toujours défini par opposition aux lieux voisins et non par une délimitation géométrique²⁹¹, il ne faut jamais s'attendre à une coïncidence exacte des référents anciens et contemporains. L'identification procède par calcul ; la localisation, par approximation.

Une série de cas pratiques, illustrant les problèmes posés et les gestes techniques mis en œuvre, donnera une idée plus claire de la procédure de diagnose toponymique.

3.5. Analyse phonétique et cotexte : le cas *Emeningas*

La *Carta de pago Amaorum* est une copie, datant du XI^e siècle, de l'acte par lequel le comte d'Amoux fit don à l'abbaye de Saint-Claude, en septembre 787, de plusieurs de ses biens fonciers situés au sud du diocèse de Besançon. Il y est fait mention des localités suivantes : « *in villas nuncupantes Alnoras, Sentincus, Alblinus, Porlingus, Autsidingus, Tingus, Reccus, Casseago, Caviniaco, Cattiliago, Longovico, Pisadicio, Saviniacho, Generiaco, Emeningas, Badenem, Jadangos, et in fine Lastriacense Germiniaco, Genreco* [...] »²⁹².

Les limites du *pagus Amaorum* étant connues avec précision et – circonstance favorable – ce *pagus* ayant un finage relativement peu étendu, il n'est pas difficile de situer l'ensemble

²⁹¹ Voir ici, DEUXIÈME PARTIE, § 2.4.1.

²⁹² Benoît 1890-92, I, 636.

des lieux mentionnés par la charte dans les arrondissements actuels de Dole (Jura), Louhans (SaôneL.), Beaune (Côte-d'Or) et Vesoul (HSAône). L'historien local Alphonse Rousset²⁹³ fut le premier à proposer l'identification d'un certain nombre de ces toponymes, sur la base d'intuitions personnelles en grande partie discutables ; Paul Brune²⁹⁴, d'abord, Perrenot (1924-25, 1942) et Gamillscheg (1934-36), ensuite, ont repris ou corrigé, pour les besoins de leurs propres travaux (c'est-à-dire, pour ces derniers, dans dans une perspective purement étymologique), plusieurs de ces identifications.

Certaines d'entre elles paraissent assurées et ne donnent pas lieu à discussion :

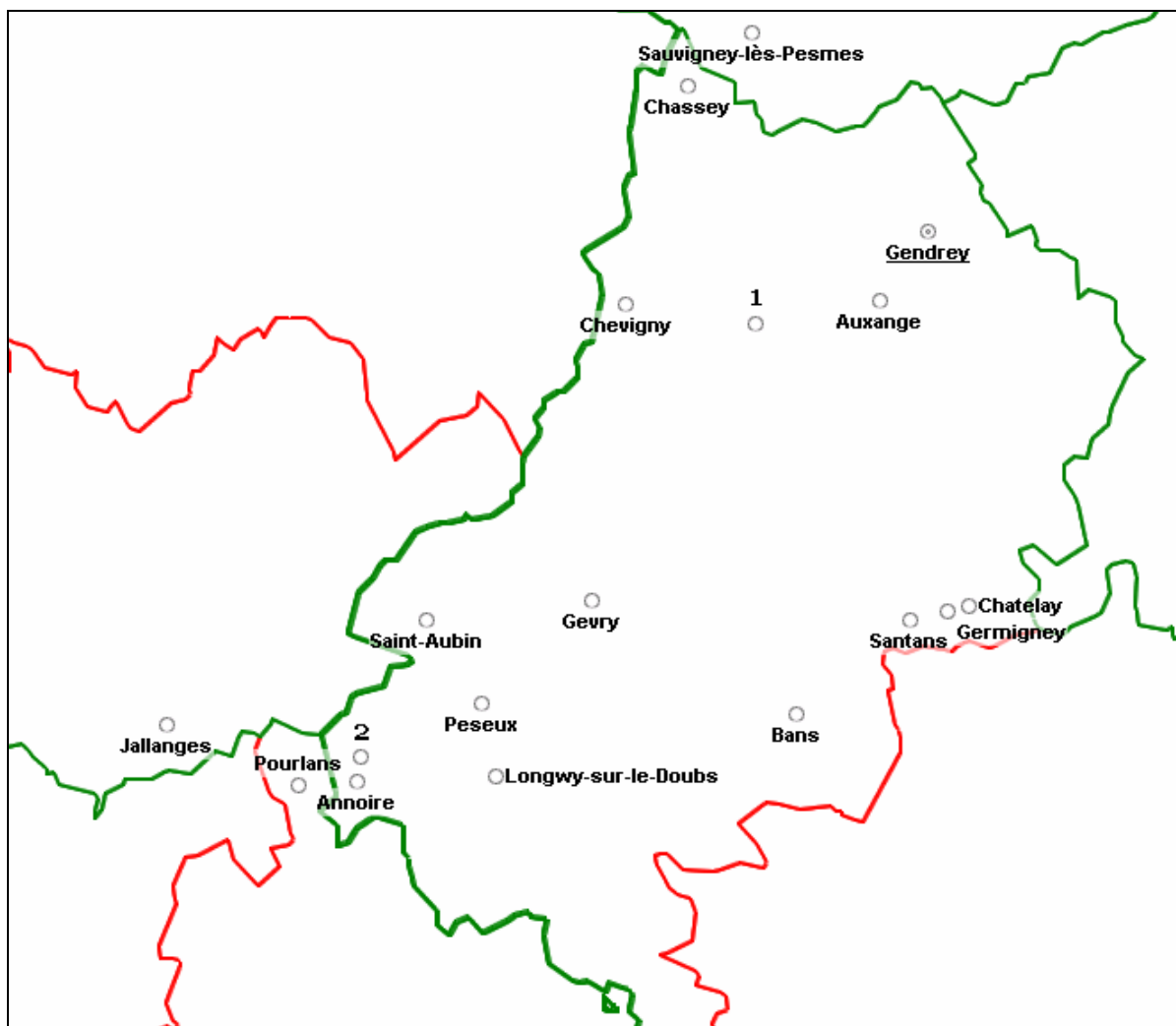
Alnoras, cité en tête, est **Annoire** (canton de Chemin, Jura) ; *Sentincus* est **Santans** (canton de Montbarrey, Jura) ; *Alblinus* est vraisemblablement **Saint-Aubin** (canton de Chemin) ; *Porlingus* est **Pourlans** (canton de Pierre-de-Bresse, Saône-et-Loire) ; *Autsidingus* est **Auxange** (canton de Gendrey, Jura) ; *Casseago* est **Chassey** (comm. de Mutigney, canton de Montmirey, Jura) ; *Caviniaco* est **Chevigny** (canton de Montmirey) ; *Cattiliago* (l. **Castiliago*) paraît être **Chatelay** (canton de Montbarrey) ; *Longovico* est **Longwy-sur-le-Doubs** (canton de Chemin, *Lonvi* 1283) ; *Pisadicio* est **Peseux** (canton de Chemin) ; *Saviniacho* est **Sauvigny-lès-Pesmes** (canton de Pesmes, HSAône) ; *Generiaco* est **Gendrey** (Jura) ; *Badenem* ne peut guère être que **Bans** (canton de Montbarrey, *ecclesia Baens[is]* 1089), sans qu'il soit besoin de le corriger, avec Dauzat/Rostaing, en **Badenens*²⁹⁵ ; *Jadangos*, si l'on accepte de le corriger en **Jalangos*, doit être **Jallanges** (canton de Seurre, Côte-d'Or) ; *Germiniaco* est **Germigney** (canton de Montbarrey, *Germynie* 1361) ; enfin, nous interprétons *Genreco* comme **Gevreco* et nous y voyons le prototype de **Gevry** (canton de Dole, Jura). Les localisations sont reproduites sur la carte ci-après²⁹⁶.

²⁹³ DTJura III, 182 ; IV, 22 ; V, 64 etc. ; Benoît 1890-92, I, 318.

²⁹⁴ Benoît 1890-92, I, 318. Plusieurs identifications erronées de Rousset ont cependant été corrigées par Brune.

²⁹⁵ Dauzat/Rostaing 51. Un **Badenens* du VIII^e siècle ne pourrait avoir abouti à **Bans*.

²⁹⁶ On constate au passage que le rédacteur ne suit pas, dans l'énumération des lieux, une *Strichrichtung* déterminable : les toponymes se suivent sans qu'il soit tenu compte de la géographie.



Seuls *Tingus*, *Reccus* et *Emeningas* posent problèmes. *Tingus*, non localisable, a de bonnes chances de n'être qu'une redondance cacographique de la forme *Autsidingus* qui le précède. *Reccus*, à ce jour, n'a pu faire l'objet d'aucune tentative d'identification ; cette forme paraît phonétiquement insolite et il se peut que la forme originale du nom de lieu ait été tronquée par le copiste.

Reste **Emeningas**. Très curieusement, la détermination de ce toponyme n'a jamais fait l'objet d'aucune discussion. Il a été identifié, depuis Rousset²⁹⁷, à **Amange** (canton de Rochefort-sur-Nenon, Jura : point n° 1 sur la carte), identification reprise sans contestation par Brune, puis par Perrenot et Gamillscheg, lesquels n'ont pas hésité, sur cette base, à reconstruire pour *Amange* un prototype **Emeningas*²⁹⁸, **Emeningos*²⁹⁹ ou **Imjaningos*³⁰⁰.

²⁹⁷ DTJura I, 14-15.

²⁹⁸ Perrenot 1924-25, 20-21.

Comme il se doit, le dictionnaire de Dauzat/Rostaing reproduira fidèlement les données de Perrenot 1942 (y compris l'erreur de copie : « **Amange**, Jura (*Emeningos*, 787)³⁰¹ ») et sera lui-même recopié par Nègre (« *Amange*, Jura ; *Emeningos*, 787 (DR)³⁰² »). Certes, du point de vue géographique, la localisation d'*Emeningas* à Amange est parfaitement acceptable : Amange se trouve au cœur du *pagus Amaorum* et de la zone où se répartissent, comme on le voit, les autres *villae* mentionnées par la charte. Comme, au demeurant, ce document ne suit aucun ordre géographique décelable, rien ne s'oppose à cette détermination *sur le plan référentiel*.

Sur le plan du désignant, en revanche, elle est irrecevable. De fait, aucun auteur ne semble s'être aperçu qu'une forme de moyen latin *Emeningas* ne peut correspondre en aucune mesure à une forme française moderne *Amange*, si le lieu ainsi désigné est situé en Franche-Comté. Il se trouve en effet que le toponyme frm. *Amange* est le continuateur du toponyme afrcomt. *Amanges*, attesté sous cette forme en 1280³⁰³ puis au XIV^e siècle. Perrenot postule, à partir de *Emeningas*, une évolution **Emningas* > **Emmingas* > **Emanges* > *Amanges*³⁰⁴. Or une telle filière, outre qu'elle n'est garantie par aucune attestation écrite, est absolument exclue en ancien comtois. Si l'on admet que, dans *Emeningas*, le second <e> représente un */e/ ou un */i/ protoroman et ne provient pas d'un ancien */a/, l'évolution phonétique devrait avoir été la même que dans les issues de DOM(I)NA, FEM(I)NA, SEM(I)NARE etc., c'est-à-dire là où s'est formé un groupe -M'N- par chute de la voyelle atone : et l'on sait qu'en comtois, comme dans tous les dialectes orientaux du français, ce groupe consonantique s'est assimilé progressivement pour aboutir à /n/³⁰⁵ – cf. montbél. *danne*, Besançon *dan* < DOMINA³⁰⁶, frcomt. *fān* < FEMINA³⁰⁷, Besançon *sanná*, BaumeD. *sāneý* < SEMINARE³⁰⁸. Un prototype EM(E)NINGAS eût donc fatalement donné ***Ennanges* ou ***Ananges*, mais non *Amange*.

Nous avons ici une première illustration de ce que doit être la méthode historique en toponymie française : avant tout, une application rigoureuse des données de la phonétique

²⁹⁹ Perrenot 1942, 79. L'auteur écrit par erreur « 787 *Emeningos*, Carta de Pago Amaorum », mais la forme de la charte est bien *Emeningas*.

³⁰⁰ Gamillscheg 1934-36, 3, 42.

³⁰¹ Dauzat/Rostaing 13.

³⁰² TGF § 13462.

³⁰³ Ibid.

³⁰⁴ Perrenot 1924-25, 20.

³⁰⁵ Dondaine 1972, 180.

³⁰⁶ FEW 3, 124ab.

³⁰⁷ FEW 3, 449b.

³⁰⁸ FEW 11, 433b.

géohistorique, s'appuyant sur l'examen des faits dialectaux³⁰⁹ et les techniques de la grammaire comparée, à savoir la comparaison des formes et la reconstruction – reconstruction rétrospective ou, comme c'est le cas ici, projective. Menée avec rigueur, cette démarche conduit souvent à ruiner des hypothèses séduisantes et à contredire des apparences irrécusables aux yeux du profane ou du lecteur pressé ; et c'est justement là que le travail du linguiste doit tenir toute sa place, puisqu'il ne viendra à l'idée de personne d'autre, certainement pas à celle d'un historien, ni même à celle d'un philologue-glossairiste, de remettre en cause une équation aussi « évidente », en apparence, que *Emeningas* = *Amange*. Une fois levé le voile des illusions phonétiques, on est donc contraint de se remettre en quête de l'identification correcte. Souvent, on ne la trouvera pas, mais il va de soi que l'on préférera toujours un point d'interrogation à une interprétation erronée. Quelquefois, cependant, le fait de reprendre la question sur des bases saines peut réserver de bonnes surprises.

Amange étant écarté, que faire de *Emeningas* ? C'est une nouvelle fois à la phonétique historique qu'il convient de demander le mot de l'affaire : il s'agit de « se livrer au calcul des désignants contemporains possiblement issus de la forme ancienne à identifier³¹⁰ ». Un tel calcul est plus compliqué qu'il n'y paraît : d'abord parce que la forme de départ ne relève pas, ou pas directement, de la phonétique – ce n'est pas une forme orale –, mais de la graphématique. Ensuite parce que l'équation est à plusieurs inconnues : la graphie d'un toponyme dans un texte médiéval, *a fortiori* dans un texte en moyen latin, correspond rarement à la réalité orale et vernaculaire isochrone. La plupart des graphèmes sont plurivalents et donc ambigus. Enfin, toutes les filières évolutives ne sont pas régulières et, en onomastique plus qu'ailleurs, les formes transmises sont sujettes à des accidents, des mutations sporadiques, des faits d'analogie et de réinterprétation.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de savoir ce que note ou prétend noter la graphie «*Emeningas*» et, ce faisant, de quel état de langue relève cette forme. Étant ininterprétable par le latin et parfaitement opaque pour un romanophone du VIII^e ou du XI^e siècle, une telle forme est peu suspecte de réinterprétation ou de réfection : on peut donc admettre qu'elle reflète peu ou prou la réalisation phonétique contemporaine du scripteur. Compte tenu de son

³⁰⁹ Nous disons faits *dialectaux* et non faits *patois* : les phénomènes qui intéressent la formation des noms de lieux français ne relèvent pas des patois modernes, mais remontent aux périodes antérieures à la dislocation des grandes entités géolinguistiques de la Galloromania – ce que l'on nomme, à tort ou à raison, les 'dialectes' de l'ancien français, de l'ancien occitan et de l'ancien francoprovençal.

³¹⁰ Chambon 1997, 61.

ancienneté et de la langue du texte, la notation est cependant tributaire des conventions graphiques du latin est elle est nécessairement archaïsante : on sait, en particulier, que la finale <-ingas>, qui représente le prototype des finales modernes en *-ange(s)* très répandues dans la toponymie comtoise, ne devait plus correspondre, dans le protofrançais du VIII^e siècle, à une phonie */-iŷngas/, mais déjà à */-eŷnîçe^os/³¹¹. Le problème majeur reste de savoir ce que représente le second <e> de notre toponyme : soit on l'interprète comme un archaïsme, c'est-à-dire comme l'ultime vestige d'une prétonique interne protoromane E, I, O ou U (hypothèse de Perrenot), donc comme une voyelle depuis longtemps amuïe à l'époque du rédacteur³¹², ce qui supposerait que la tradition graphique de ce toponyme s'est maintenue pendant plusieurs siècles – hypothèse très peu vraisemblable s'agissant d'un nom d'habitat secondaire – ; soit on considère que la graphie <Emeningas> est un décalque de la forme vernaculaire, et que le graphème <e> note donc un '-e- du VIII^e siècle', c'est-à-dire /e^o/ issu de A prétonique – solution la plus probable.

Après la phase d'interprétation graphique vient celle de la rétroversion phonétique : si l'on suit notre hypothèse, on peut admettre que la forme mlt. <Emeningas> reflète afr. */eme^oneŷnîçe^os/. L'étape suivante est celle de la projection phonétique, c'est-à-dire le « calcul » proprement dit du désignant moderne. En l'occurrence, la projection ne fait pas appel à des variables très complexes : en toute régularité, un */eme^oneŷnîçe^os/ du VIII^e siècle devrait avoir abouti en français moderne à la forme */eme^onãže^o/, soit **Émenange(s)*.

Reste donc à reconnaître cette forme dans le stock toponymique contemporain. C'est l'opération de localisation du référent. Le « champ de localisation » est indiqué assez précisément par le cotexte : notre référent se trouve quelque part dans l'ancien *pagus Amaorum* et, selon toute vraisemblance, dans la zone où sont situées les seize autres *villæ* du comte qui ont pu être identifiées, soit dans l'arrondissement de Dole ou dans ses confins immédiats. La reconnaissance du référent moderne peut être rendue délicate, voire impossible, par la possible déchéance de la localité ancienne : si la plupart des communes modernes remontent à d'anciennes *villæ*, une part importante des noms d'habitats antérieurs à l'époque féodale ont en effet disparu et, parmi ceux qui ne sont pas tombés dans l'oubli, certains ont pu devenir de simples lieux-dits cadastraux ou des microtoponymes de faible notoriété. On n'est donc jamais sûr de retrouver le continuateur d'un toponyme ancien. Si le

³¹¹ La Chaussée 1974, 169, 183, 189.

³¹² Les prétoniques internes autres que *A se sont en principe amuïes en protoroman au cours du IV^e siècle (La Chaussée 1974, 181).

lieu recherché a été érigé en paroisse, puis en municipalité, la consultation du *Dictionnaire national des communes* suffira à la localisation ; ce n'est évidemment pas la majorité des cas. Le dépouillement des feuilles IGN à l'échelle 1/25 000 a longtemps été une étape incontournable de la localisation toponymique ; on peut aujourd'hui en faire l'économie en interrogeant directement la base de données BDNyme, qui répertorie la totalité du corpus toponymique de l'Institut Géographique National. En cas d'échec, un ultime expédient, fastidieux mais souvent fructueux, est la consultation des matrices du cadastre napoléonien pour l'ensemble des communes concernées.

Dans le cas qui nous occupe, c'est en vain que l'on cherchera un NL **Émenange(s)* dans le champ de localisation défini et dans ses abords. En revanche, on trouve dans la commune d'Annoire (correspondant à l'*Alnoras* de la charte), un écart inhabité portant le nom de **Menange** (point n° 2 sur notre carte). Bien que l'on ne dispose pas de formes écrites intermédiaires, l'identification avec *Emeningas* s'impose d'elle-même. Les contraintes de la phonétique sont respectées. Mais un accident de parcours imprévisible est intervenu, la déglutination de la voyelle initiale : accident assez banal, du reste, et facilement explicable par une mésinterprétation du segment /e-/ ou /ẽ-/ assimilé à la préposition locative ou toponymisateur *en* (< IN). On restitue alors sans peine l'axe évolutif *Emeningas* > **Emenenges* > *(*en*) *Menenges* > *Menange*. Les contraintes référentielles sont également respectées : *Emeningas*/*Menange* se trouve dans le voisinage immédiat de cinq autres propriétés du donateur, ce qui garantit la vraisemblance de la localisation.

3.6. Analyse comparative et morphologie historique : le cas *Marclus*

L'exemple de *Merclus* va nous mettre aux prises avec un cas de diagnose toponymique sensiblement plus complexe.

Le *Marclus* est le nom d'un ruisseau qui prend sa source dans la commune de Lentigny et se jette dans le Renaison à Riorges (canton de Roanne, Loire). Le *Dictionnaire topographique* de J.-E. Dufour propose, sous l'entrée *Merclus (Le)*, les identifications suivantes³¹³ :

³¹³ Il convient de souligner, et cet exemple n'en a que plus d'intérêt, que les diagnoses produites par Dufour sont presque toujours exactes et fiables et que le dictionnaire topographique forézien est probablement le meilleur exemplaire de la série.

« *Ripparia de Mercoux*, 1488 (B 2081, f° 471). – *Ripparia de Mercoux*, 1489 (B 2082, f° 134). – *Rivus de Mercleu*, 1489 (*ibid.*, f° 151 v°). – *Rivus de Marchuy*, 1489 (*ibid.*, f° 168). – *La ryvière de Marcoulx*, 1536 (B 2242, f° 9 v°).³¹⁴ »

Une fois encore, cette série de formes a peu de chances de retenir l'attention du lecteur occasionnel, de l'historien ou du philologue. Elle a toutes les apparences de la cohérence : le référent moderne est un cours d'eau – et toutes les formes mentionnées sont des hydronymes précédés du lexème désignatif *riparia*, *rivus* ou *ryvière*. La forme française moderne *Merclus* assone avec *Mercoux*, *Mercleu*, *Marchuy* et *Marcoulx*. Tout semble dans l'ordre.

Il se trouve cependant que la phonétique historique n'est pas affaire d'assonance, mais de correspondances régulières³¹⁵ ; et l'examen attentif des formes rassemblées par l'auteur du dictionnaire invite à la plus grande circonspection.

On remarquera d'abord que nos cinq attestations relèvent du même état de langue. Si le cotexte est latin dans les quatre premières et français dans la dernière, les cinq hydronymes appartiennent indéniablement au moyen français, compte tenu de la date de rédaction (en Forez, le français remplace le francoprovençal dans les écrits documentaires dès la seconde moitié du XIV^e siècle) et des conventions graphématiques adoptées : les formes *Mercoux* et *Marcoulx*, où la phonie */-ú/ est notée par la graphie redondante <oulx>, est symptomatique de l'élaboration graphique du moyen français³¹⁶.

Or il semble pour le moins curieux que des formes françaises exactement contemporaines (1488, 1489) ou distantes de moins d'un demi-siècle (1536) puissent revêtir des graphies aussi diverses que *Mercoux*, *Mercleu*, *Marchuy* et *Marcoulx*. En particulier, la présence ou l'absence de la consonne *-l-* médiale est un fait non négligeable et non trivial, qu'il convient d'expliquer et qui interdit, au moins provisoirement, de regrouper les quatre graphies. Loin d'être superposables, ces dernières doivent à l'évidence être scindées en deux groupes : d'une part, *Mercoux* 1488-89 et *Marcoulx* 1536, d'autre part, *Mercleu* et *Marchuy* 1489. On est *a priori* en présence non d'un, mais d'au moins deux axes évolutifs distincts.

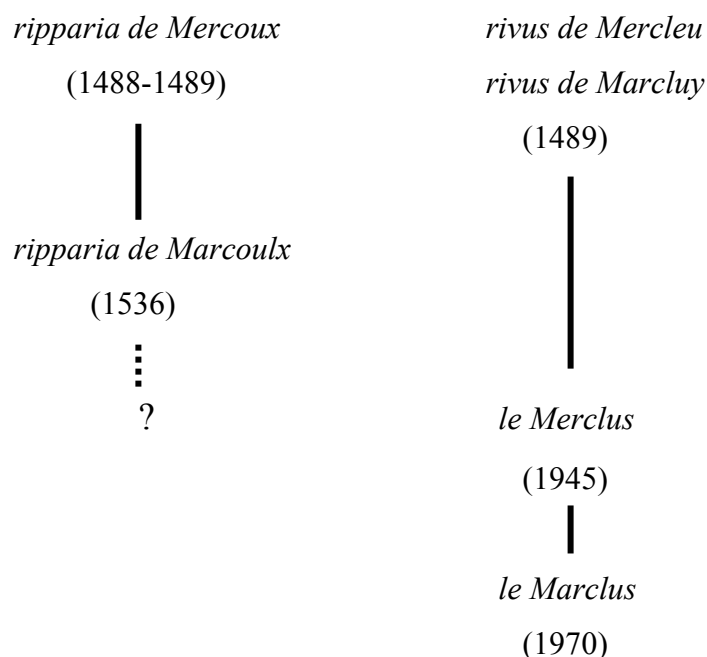
³¹⁴ Duf 561.

³¹⁵ Est-il besoin de rappeler la formule de Meillet : « Les concordances évidentes dès l'abord montre la voie à suivre. Mais ce sont les règles de correspondances phonétiques qui seules permettent d'en tirer parti » (Meillet 1925, 3).

³¹⁶ On comparera par exemple le toponyme homographe **Marcoux** (chl. de commune, canton de Boën), dont les anciennes formes francoprovençales sont *Marco* XI^e s. [XVI^e s.], *Mercor* 1225, *Mercoz* 1287, *Mercour* 1371 etc. (Duf 535).

La rétroversion phonétique des formes <Mercoux> et <Marcoulx> ne présente pas de difficulté : il s'agit d'une forme */merkú/ évoluant vers */markú/ au cours du XV^e siècle, en vertu de la tendance, régulière en moyen français, à l'ouverture de [E] en [a] conditionnée par la séquence de [r] antéconsonantique (type *lerme* > *larne*³¹⁷).

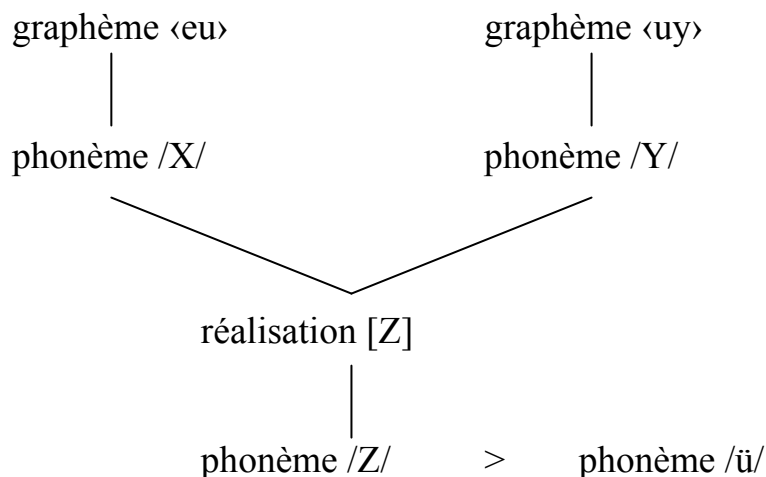
La micro-série *Merclou*, *Marchuy* pose d'autres problèmes. Il est sûr, tout d'abord, que c'est à elle, non à «*Mercoux*», que se rattache la forme française moderne *Merclus*.



Mais que recouvrent les graphies <eu> et <uy> ? Pour le déterminer, on a le choix entre deux lectures, *littérale* (postulant l'adéquation phonème/graphème) ou *archigraphématique* (postulant une réinterprétation de la phonie par le scripteur). Si l'on suit une interprétation littérale et que l'on y voit respectivement les diphtongues */e...u/ et */ü...i/, on se trouve dans l'impossibilité de saisir le rapport entre les deux formes et d'expliquer leur lien avec le toponyme moderne : on ne connaît en français (ancien, moyen et moderne) aucun contexte phonétique dans lequel une diphtongue, quelle qu'en soit l'origine, ait pu prendre successivement la forme */e...u/, */ü...i/ puis /ü/. Il faut donc se ranger à une interprétation archigraphématique, c'est-à-dire résoudre l'équation suivante, à plusieurs inconnues : quelle

³¹⁷ Bourciez 1967, 67, rem. II.

est la réalisation [Z] commune à deux phonèmes /X/ et /Y/ susceptibles, en finale tonique, d'être notés respectivement <eu> et <uy> en moyen français, et dont un phonème superordonné /Z/ aboutit à /ü/ en français moderne ?



Un rapide balayage des données de la phonétique historique permet de trouver la solution :

/X/ = */e^oú/

/Y/ = */ü...i/

[Z] = *[y]

/Z/ = */ü/.

On sait en effet (1°) que l'hiatus afr. */e^oú/ s'est résolu par amuïssement de [ə] atone au cours du XV^e siècle³¹⁸, (2°) que la diphtongue */ü...i/ s'est réduite à /ü/ en moyen français dans un certain nombre de mots (*luite* > *lutte*, *saumuire* > *saumure*)³¹⁹ et que ce phénomène est général en ancien francoprovençal (type *pertuis* > *pertus*)³²⁰, (3°) que, par conséquent, la seule réalisation archiphonématique commune à l'hiatus mfr. */e^oú/ et à la diphtongue mfr. */ü...i/ est le son [y] et enfin (4°) que [y] est la réalisation normale du phonème mfr. */ü/, qui est le prototype le plus vraisemblable du phonème frm. /ü/.

³¹⁸ Bourciez 1967, 110.

³¹⁹ Ibid., 96, rem. II.

³²⁰ Hafner 85.

On peut dès lors postuler que «Merleu» (à lire *Mercleü*) et «Marcluy» notent une seule et même forme */merklû/ évoluant vers */marklû/ au cours du XV^e siècle. Il n'est pas douteux qu'il s'agisse du nom de l'actuel Marclus, au moins sur une partie de son cours.

Mais cette certitude est remise en cause par une nouvelle donnée qui vient compliquer le problème : dans la dernière portion de son cours, c'est-à-dire sur la commune de Riorges, le Marclus prend le nom de **Marcllet**³²¹ – un hameau riverain se nomme d'ailleurs *le Marcllet*. Nous sommes confronté ici à un cas très particulier d'identification toponymique, puisqu'il ne s'agit plus de déterminer le rapport entre un désignant ancien et un désignant moderne, mais de comprendre la relation entre deux codésignants contemporains de forme voisine.

Or cette fois, la phonétique historique est impuissante à expliquer la variation : que l'on parte de */e^oû/, de */ü...i/ ou de */ü/, le résultat /e/, dans *Marcllet*, paraît incompréhensible. Aucun phénomène phonétique ne peut rendre compte, en français ou en francoprovençal, du changement de [y] en [e]/[E], ni de l'inverse.

C'est donc vers la morphologie qu'il convient de se tourner. Quel rapport peut-on établir entre *Marclus* et *Marcllet* ? Trois possibilités viennent immédiatement à l'esprit : la dérivation, le croisement ou la réfection analogique. *Marcllet* peut-il être dérivé de *Marclus* ? Compte tenu des formes anciennes, la base de *Marclus* est /merklü-/ et l'on s'attendrait donc à ce qu'un déhydronymique suffixé, par exemple un diminutif en -ITTU, revête la forme **Marcluët*, non *Marcllet*. D'autre part, la motivation sémantique d'un tel diminutif (litt. «le petit Marclus») serait contraire à la logique, puisque le cours inférieur d'une rivière a, par définition, un débit plus important que son cours supérieur et qu'il est donc plus 'gros'. *Marclus* peut-il être alors dérivé de *Marcllet* ? La chose paraît encore plus douteuse, puisqu'une suffixation en /-ü/ sur la base d'un hydronyme ne correspondrait à rien de connu, et qu'au demeurant, on ne devrait pas avoir *Marclus* mais quelque chose comme ***Marcluët*. Vient alors l'hypothèse d'un croisement : en la matière, il est permis de tout imaginer, mais on ne trouve, en scrutant la toponymie locale, le lexique français et dialectal, aucune solution probante. On peut d'ailleurs en dire tout autant de l'hypothèse de l'analogie : le segment /markl-/ ne se rapproche de rien de connu dans le lexique et l'on ne voit pas ce qui aurait pu amener la voyelle finale /e/ à se substituer à /ü/, ni l'inverse ; pour un locuteur français comme pour un patoisant, la forme *Marcllet* est tout aussi opaque que *Marclus*.

³²¹ V. par exemple la nomenclature de la FDPPMA (Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) de la Loire et du Réseau Départemental de Suivi de la Qualité des Eaux des Rivières de la Loire.

Dans un pareil cas, puisque les méthodes immédiatement opérationnelles de la phonétique et de la morphologie déonomastique s'avèrent inefficaces, il n'est d'autre choix que de se livrer à une recherche d'ordre étymologique : nos deux codésignants étant opaques, on ne peut espérer en comprendre la relation qu'en procédant à la reconstruction d'un étymon vraisemblable, capable de rendre compte, par les lois de la phonétique et/ou les règles morphologiques, de l'un et de l'autre. Nous avons dit qu'à première vue, nos deux hydronymes ne se prêtaient à aucun rapprochement avec un élément lexical français, francoprovençal ou même latin : une décomposition sommaire isole des segments /markl-/, /-ü/ et /-e/, ou bien /mar-/, /klü-/ et /kle-/, qui ne se ramènent à rien d'analysable.

Il faut bien reconnaître qu'à cette étape, la 'méthodologie' proprement dite est d'un faible secours et que le praticien ne peut guère compter que sur son intuition personnelle. Tout au plus peut-on dire que le raisonnement doit procéder par analogie formelle, par rapprochement avec des modèles déjà rencontrés et que l'attention doit prioritairement se porter sur les traits insolites du signifiant : l'intuition en cause est d'abord une intuition comparative.

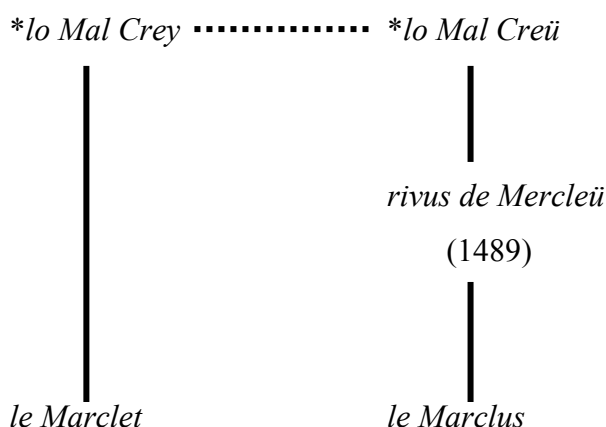
En l'occurrence, deux traits singuliers du couple *Marclus* ~ *Marcelet* attirent l'attention : (1°) le groupe consonantique /rkl/, qui forme un *nexus* insolite, inédit en galloroman (à l'exception de fr. *cercle*) ; (2°) l'alternance finale /-ü/ ~ /-e/, qui paraît exceptionnelle. Ces deux singularités vont précisément nous fournir la clef de l'énigme.

On sait que la finale /-ü/, s'il s'agit d'un suffixe, ne peut avoir en français et en francoprovençal qu'une seule origine : le suffixe protorom. -UTU, formateur de participes passés issus de réfections paradigmatiques (type VISU → VIDUTU) et d'adjectifs qualificatifs dérivés de substantifs. On en vient donc à se demander s'il existe un ou plusieurs cas où une forme en -UTU alterne paradigmatiquement avec une forme aboutissant à /-eý/ ou /-eý/ final. Un cas semblable vient à l'esprit : il s'agit du participe de CRESCERE "croître", dont les issues francoprovençales modernes relèvent de trois types, 「*creü*」 (< CREVUTU), 「*crey*」 (< CRETU) et 「*cresu*」 (< CRESCI- × CREVUTU), qui se répartissent aléatoirement dans les parlers foréziens³²². Une simple opération mentale donne alors la solution du problème : si l'on admet que le groupe /rkl/ est issu d'une métathèse, on obtient un double prototype */malkrú/ ~ */malkreý/ qui s'analyse sans peine en **mal creü* et **mal crey*, c'est-à-dire en deux variantes diatopiques du même type MALE CRETU/CREVUTU litt. "mal cru", "qui croît mal", soit "qui subit de mauvaises crues", signifié qui semble en parfaite adéquation avec un hydronyme. La

³²² ALLy 1000 ; FEW 2/2, 1323b.

métathèse *[lkr] > [rkl] est au demeurant assez prévisible et elle rend compte d'autres formations toponymiques francoprovençales, notamment du nom de **Marclopt** (chl. de comm., canton de Feurs ; *Marcloto* XI^e s. [XVI^e s.], *Marclot* 1190³²³) dans lequel il faut sans doute voir un **mal crot*, de afrpr. *mal*, -a "mauvais" et *crot* "creux, fosse". On doit alors considérer, contrairement notre hypothèse initiale, que la forme notée *Mercleü* en 1489 (soit **/merklü/*), ne reflète pas le stade antérieur à */marklū/* mais correspond à une *umgekehrte Sprechweise* du même type que les hypercorrectismes mfr. *sarpent* > *serpe*, *jarbe* > *gerbe* etc.³²⁴

On voit donc que c'est ici non la phonétique historique, mais la morphologie historique (francoprovençale en l'occurrence) qui fournit à l'identification toponymique sa méthode. Ce cas, assez particulier puisque l'on a affaire à une double tradition dans la désignation vernaculaire (MALE CRETU ~ MALE CREVUTU) aboutissant à deux formes concurrentes en français moderne, apporte également l'illustration éclatante d'un principe de la méthode comparative formulé par Meillet : « Là où les ressemblances visibles ont indiqué la bonne voie, il arrive souvent que tel détail *singulier* apporte une confirmation³²⁵ ». C'est bien ici un détail morphologique singulier (l'alternance insolite /-ü/ ~ /-e/) qui garantit la vraisemblance de l'étymologie.



Il reste à déterminer la place de l'hydronyme «*Mercoux*», que nous avons provisoirement écarté, dans ce schéma. Le champ de localisation du référent n'est pas fourni par le contexte, mais par le recoupement des zones couvertes par les sources textuelles citées par Dufour : la

³²³ Duf 534.

³²⁴ Bourciez 1967, 58, rem. III.

³²⁵ Meillet 1925, 3.

cote B 2081 des Archives de la Loire correspond au terrier de Saint-Maurice-en-Roannais dont les actes s'appliquent aux communes actuelles de Saint-Jean-Saint-Maurice, Bully, Lentigny et Villemontais ; B 2082 (*idem*) couvre principalement Roanne, Chérier, Cremeaux, Lentigny, Riorges et Souternon ; B 2242 (*idem*) concerne Lentigny et Villerest. Notre référent doit donc se trouver quelque part dans la région de Lentigny. Aucun hydronyme actuel ne peut répondre d'une forme ancienne du type *Mercoux*. En revanche, le cadastre du XIX^e siècle mentionne, à Lentigny (section A), un lieu-dit **Fontaine de Mercol** : à l'emplacement de cette localité, proche du bourg de Lentigny, se trouve une source alimentant le Contenson, ruisseau affluent du Marclus, et qui paraît correspondre à la source nommée Fontaine de Saint-Marc par Dufour³²⁶. On peut en conclure que le cours d'eau nommé *Ripparia de Mercoux* au XV^e siècle et *la ryvière de Marcoulx* au XVI^e correspond, non pas au Marclus/Marcelet, mais à son affluent le Contenson et, éventuellement, à une partie de son cours supérieur en amont d'Ouches et de la confluence du Ruisseau des Millets. En définitive, on se trouve donc en présence de trois dénominations parallèles d'une même eau courante, mais appliquée à des portions différentes de son tracé³²⁷.

Chapitre 4.

L'étymologie des toponymes

4.4. La faillite de l'étymologie toponymique

Depuis ses origines, la toponymie française a toujours été pratiquée dans une perspective strictement diachronique. Pour la quasi-totalité des auteurs, à commencer par les auteurs des ouvrages dits de référence (Vincent, Dauzat, Rostaing, Nègre), étudier un nom de lieu consiste à en donner « l'origine » ou, ce qui reviendrait au même, à en faire « l'étymologie ». Pour autant, il est facile de s'apercevoir que l'« étymologie » des toponymistes français n'a

³²⁶ Duf 891.

³²⁷ Pour une analyse très minutieuse de ce type de phénomène en hydronymie, v. Lebel 1956, notamment 338-341.

que peu de rapports avec l'étymologie des lexicologues du français, en tout cas celle pratiquée depuis les années 1920, si l'on remonte à Walther von Wartburg.

L'un des pionniers de l'« étymologie moderne », Kurt Baldinger, écrivait en 1959 ces lignes célèbres :

La notion même d'étymologie est devenue ambiguë. Désormais, il y aura deux sortes d'étymologie : d'une part l'étymologie au sens phonétique, traditionnel, au sens du XIX^e siècle : *l'étymologie-origine*. D'autre part, l'étymologie au sens sémantique, moderne : *l'étymologie-histoire du mot*. Les travaux de Gilliéron ont ouvert la brèche. Il a déclaré la guerre à l'ancienne conception de l'étymologie en la comparant à une biographie de Balzac qui ne se composerait que de deux phrases : « Balzac, assis sur les genoux de sa nourrice, était vêtu d'une robe bleue, rayée de rouge. Il écrivit la *Comédie humaine* ». L'étymologie, au sens moderne, c'est donc la *biographie* du mot.³²⁸

Or, il suffit d'ouvrir n'importe quel recueil ou dictionnaire « étymologique » de noms de lieux français pour constater que l'aspect « biographique », l'histoire des mots, est absolument passée sous silence, au profit de la seule étymologie-origine.

Ouvrons au hasard le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* de Dauzat et Rostaing. À la page 330, nous trouvons, sous l'entrée « **Grange (La)**, Doubs », l'explication suivante : « Lat. *granica*, grange, proprement “pièce où l'on conserve le grain”, et par extension “ferme” » ; – page 575, sous « **Rosiers (Les)**, M.-et-L. (*Rosers*, 1240) » : « Lat. *rosa*, rose, suff. *-arium* ; désigne l'églantier. Certains des ces noms peuvent venir du germ. *raus*, roseau ».

Ces deux exemples illustrent de manière tout à fait frappante ce que l'on pourrait appeler, en paraphrasant Gilliéron, la faillite de l'étymologie toponymique. Qui ne voit, en effet, que chacun de ces énoncés prétendument étymologiques ne disent rien, en réalité, sur le toponyme étudié ? « Lat. *granica*, grange [...] » n'est pas l'étymon du nom de lieu *La Grange*, mais celui d'un lexème français moderne, *grange*, de même que « Lat. *rosa*, rose, suff. *-arium* » est, au mieux, une analyse morphologique (fort sommaire !) d'un lexème latin classique qui doit être (bien que les auteurs n'en disent rien) *rōsārium* ; quant à la mention « désigne l'églantier », elle ne peut que plonger le lecteur dans des abîmes de perplexité, puisque ltcl. *rōsārium* ne désigne pas plus l'églantier³²⁹ que *Les Rosiers* (nom d'une commune du Maine-et-Loire) ne désigne une plante. Il ressort de tout cela une confusion terminologique et

³²⁸ K. Baldinger, « L'étymologie hier et aujourd'hui », *Cahiers de l'Association internationale des Études françaises* 11 (1959), 239.

³²⁹ Gaffiot, s.v. *rōsārĭum* : « champ de roses, roseraie ».

conceptuelle qui rend le propos des auteurs désespérément opaque. Non seulement l'on n'a rien appris de l'histoire des noms de lieux en question, mais on ne saisit pas même de quelle entité linguistique relèvent et le nom étudié et l'étymon supposé³³⁰. Toute perspective diachronique étant écartée de la discussion, on ne comprend pas si, dans l'esprit des auteurs, *Les Granges* et *Les Rosiers* ont été formés en français (moderne ou ancien), en latin (classique ?), en « germanique » ou dans toute autre langue, ni quel contexte sémantico-référentiel, historique et social ont permis la formation de ces noms.

Les deux exemples que nous venons de prendre manifestent la double déviance dont sont victimes, à peu d'exceptions près, tous les travaux de toponymie française : d'une part, la priorité absolue donnée à l'étymologie-origine, c'est-à-dire le refus d'étudier l'histoire des noms ; d'autre part, la confusion implicite entre étymologie toponymique et étymologie lexicale. Sous le nom de toponymie, la plupart des auteurs pratiquent en réalité une sorte de lexicologie parallèle, menée d'ailleurs en-dehors de tous les cadres méthodologiques et conceptuels de la lexicologie officielle. Les noms propres reçoivent une sorte de glose lexicale qui permet finalement de les traiter comme des lexèmes.

Pareille déviance reste d'ailleurs inexplicable si l'on n'a pas en vue le modèle de développement dont procède, depuis Longnon et plus encore depuis Dauzat, la toponymie française : nous avons dit que, contrairement aux autres champs des sciences du langage, notre discipline a pour particularité d'avoir été vulgarisée avant même que d'avoir reçu des fondements scientifiques. Les seuls ouvrages 'de référence' couramment recommandés, consultés et recopiés (le dictionnaire de Dauzat/Rostaing, la *Toponymie générale de la France* de Nègre, plus récemment la synthèse de Gendron [Gendron 2003]) ne sont pas des manuels techniques, ni des traités méthodologiques à l'usage du chercheur – il n'en existe pas –, mais des répertoires d'envergure nationale conçus à l'intention du grand public. Leur propos est, par conséquent, d'offrir à la curiosité du plus grand nombre une réponse aux deux questions les plus courantes : « D'où vient ce nom ? » et « Qu'est-ce qu'il veut dire ? ». On voit qu'une formulation telle que « Lat. *granica*, grange » est la réponse la plus directe que l'on puisse donner à ces questions. Dans cette optique, l'examen minutieux des matériaux toponymiques, leur classement, leur datation, leur attribution à un système linguistique, une variété

³³⁰ Ajoutons que même la typographie des notices prête à confusion : « *granica*, grange », « *rosa*, rose » représentent un lemme suivi d'une glose et devraient être notés « *granica* "grange" » et « *rosa* "rose" ».

diasystématique, une tradition scripturaire, la chronologie des formations, leur motivation sémantique, partant, l'histoire des référents, paraissent peu dignes d'intérêt.

Mais en même temps, l'évacuation de la perspective historique et le désintérêt pour l'*etimologia proxima* laisse le champ libre à des spéculations sur l'*etimologia remota* d'autant plus prisées qu'elles sont insolites et en rupture avec les acquis les plus sûrs de la linguistique historique ; de là le succès, encore peu démenti à ce jour, de la théorie « pré-indo-européenne » développée par Fouché, Dauzat, Rostaing, Flutre, Nouvel et Nègre – c'est-à-dire par les autorités de la toponymie française –, dont l'inanité a pourtant été démontrée depuis longtemps³³¹.

La faillite de l'étymologie toponymique en France n'est donc pas attribuable, ou pas seulement, aux difficultés intrinsèques à la matière : spécificité du signe onomastique (uniréférentialité), défaut de la documentation historique, rareté des types, fréquence des hapax, problèmes d'identification, faiblesse des critères de vérifiabilité etc. Elle est due avant tout au rejet, voire à l'ignorance des concepts et des principes en vigueur dans les autres disciplines linguistiques, à commencer par la plus proche, la lexicologie. Il n'est, pour s'en convaincre, que de comparer les ouvrages 'de référence' en toponymie française aux réalisations les plus avancées de la lexicographie et de l'étymologie lexicale du français : le *Trésor de la Langue Française*, le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* ou le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*.

4.5. L'étymologie des noms de lieux : aspects théoriques

« Faire l'étymologie d'un vocabulaire donné, c'est faire l'histoire de ce vocabulaire entre deux dates. Ici comme en toute histoire, il dépend de l'historien de choisir les dates entre lesquelles il juge bon de suivre le développement. Mais il faut choisir. [...] La question qu'on pose vulgairement aux linguistes : 'Quelle est l'origine d'un mot ?', n'a pas de sens précis ». Appliqués à la toponymie, ces mots d'Antoine Meillet³³² conservent toute leur valeur. Faire l'étymologie d'un toponyme, c'est bien, en effet, faire son histoire entre deux dates. À ceci près que les dates choisies pour suivre le développement d'un nom de lieu sont en général

³³¹ V. par ex. Chambon 1975 et Baldinger 1982.

³³² Extrait du *Bulletin de la société de linguistique* 21 (1918), in : Meillet 1975, 292.

convenues d'avance : le *terminus ad quem* est, le plus souvent, la forme actuelle ou la dernière forme connue du nom étudié ; quant au *terminus a quo*, c'est presque toujours le moment de fixation du toponyme, c'est-à-dire le passage du lexique à l'onymique (ou de l'onymique au dé-onymique, dans le cas des transferts).

En théorie, donc, l'étymologie des noms de lieux devrait toujours être envisagée selon une directionnalité progressive et consister à suivre l'évolution diachronique depuis l'étymon prétoponymique jusqu'à la forme la plus récente du ou des toponyme(s) étudié(s). Dans la pratique, cependant, on procède presque toujours en sens inverse : on part d'un nom de lieu actuel et l'on 'remonte', en se fondant sur les attestations anciennes du nom (ou sur la plus ancienne d'entre elles), jusqu'à un étymon inconnu dont la détermination abstraite devient une fin en soi, voire la seule finalité de la recherche. Cette démarche régressive conditionne la forme même de la plupart des répertoires toponymiques, dont le dictionnaire de Dauzat/Rostaing fait figure de 'modèle' : la disposition toponyme-vedette → forme ancienne (hors contexte) → étymon → signifié montre clairement que l'analyse n'est pas orientée vers l'histoire du mot étudié, mais qu'elle se résume à une sorte d'équation de phonétique historique (du type *La Grange* = *granica*) qui n'enseigne rien sur le toponyme lui-même.

Il va de soi que ce processus de rétroversion phonétique est utile et même indispensable à la construction de l'étymologie : tout praticien de la toponymie est contraint, à un moment ou à un autre, de mener un travail rétrospectif et, en somme, de se poser la question « d'où est-ce que ça vient ? »... mais ce n'est là qu'un aspect, minime, du travail étymologique.

4.6. Pour une évaluation des étymologies toponymiques

Il est nécessaire, pour mener à bien le travail toponymique selon les règles que nous nous sommes fixés, de disposer d'un système d'évaluation critique permettant de soumettre chaque hypothèse étymologique à une « expérience de falsifiabilité » (Popper) aboutissant à sa validation ou son infirmation.

Nous avons adopté comme mode de contrôle des étymologies toponymiques la méthode Chambon/Hérilier³³³, approche axiomatisée fondée sur le système dit des « six conditions » ; rappelons en la teneur :

A. Conditions de sécurité

1. Conditions de bonne extraction

« **[a] condition de prototypalité du désigné** : le désigné $D^é_1$ doit comporter une propriété remarquable (p) pertinente pour la désignation, qui soit prototypale, notoire et stable » ;

« **[b] condition d'homo-désignation** : le désignant D^a_1 doit appartenir à une série homologue de désignants, ramenables exactement au même prototype formel, D^a_1, D^a_1, \dots (série d'homo désignants) (sous-condition $[b_1]$), référant à une série homologue de désignés (homo-désignés) $D^é_1, D^a_1, \dots$ (série homo-désignative) ($[b_2]$), soumis eux-mêmes à la condition de prototypalité [a] (série homo-désignative prototypale) $[b_3]$ » ;

« **[c] condition de coréférence** ³³⁴ : coréférence sur le désigné $D^é_1$ d'une série de codésignants (série coréférente) D^a_2, D^a_3, \dots , soumis eux-mêmes aux conditions d'homo-désignation [b] » ;

2. Conditions linguistiques

« **[d] condition de bonne restitution** : l'étymon $[L_1]$ proposé pour ($D^a_1/D^é_1$) doit être formé selon les critères ordinaires (phonétique, formation des mots, morphologie, sémantique, syntaxe) et dans leur application chronologique et spatiale pour la langue à laquelle on postule son appartenance $[d_1]$; de même pour l'étymon $[L_1]$ proposé pour la série homo-désignative prototypale [b] ($[d_2]$) ; de même pour l(es) étymon(s) $[L_2]$ ($[L_3] \dots$) proposé(s) pour la (les) série(s) coréférente(s) et homo-désignative(s) prototypale(s) [c] ($[d_3]$) » ;

« **[e] condition de compatibilité/applicabilité** : l'étymon $[L_1]$ proposé pour ($D^a_1/D^é_1$) doit être compatible pour son signifiant avec D^a_1 ($[e_1]$) (*sous-condition de compatibilité formelle*) et applicable pour son signifié à la propriété remarquable (p) de $D^é_1$ ($[e_2]$) (*sous-condition d'applicabilité sémantico-référentielle*) ; de même pour l'étymon $[L_1]$ proposé pour la série homo-désignative prototypale ($[e_3]$) ; de même pour l(es) étymon(s) $[L_2]$ ($[L_3] \dots$) proposé(s) pour la (les) série(s) coréférente(s) et homo-désignative(s) prototypale(s) ($[e_4]$) » ;

B. Condition d'originalité

³³³ V. Chambon (1991) et Chambon/Hérilier (1993).

³³⁴ C'est-à-dire de codésignation.

« [f] L'étymon [L₁] propose pour (D^a₁/D^é₁) doit être non-trivial (inattendu)

- soit pour son et son,
- soit pour son seulement,
- soit pour son seulement,
- et/ou pour la chronologie,
- et/ou pour l'aréologie,

par rapport aux données attestées par les sources ordinaires de la [Lexicologie]/[Lexicographie] s.s. de la langue à laquelle on postule l'appartenance de [L₁] ».

Il va de soi que ces six conditions, garantissant une étymologie « intéressante et sûre », constituent un modèle théorique idéal, mais ne sont remplies que dans un nombre limité de cas.

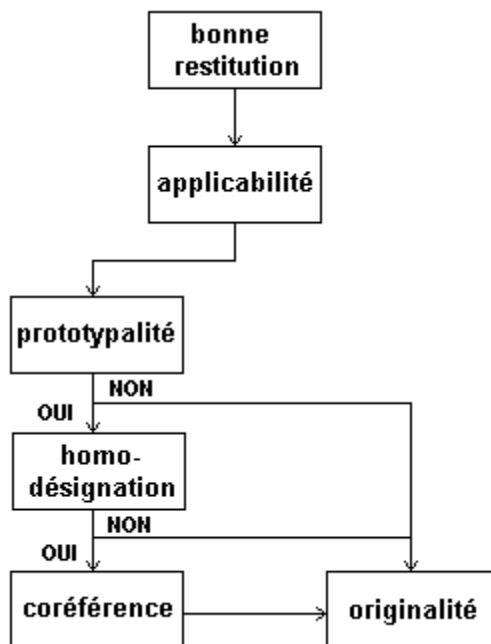
En effet, la condition de coréférence [c], qui est la plus forte, dépend d'un élément contingent (l'attestation d'un codésignant dans les textes anciens) sur lequel la bonne volonté du toponymiste n'a pas d'influence.

On peut d'ailleurs en dire autant de la condition [a], qui exclut *de facto* plusieurs classes toponymiques : les appellatifs du règne animal ou végétal, certains hyperonymes définissant le relief général... n'étant pas définitoires d'une propriété remarquable (au sens de Chambon/Hérilier, c'est-à-dire « notoire et stable » diachroniquement), ils ne peuvent se référer à aucune « caractéristique prototypale ». Par exemple, le désignant d'une taupinière, d'une boulaie, d'une colline ou d'un vallée est, fatalement, réduit à n'avoir qu'une sûreté et un intérêt *relatifs* : d'une part la présence de taupes ou de bouleaux n'est pas une propriété stable ; d'autre part les notions de « colline » et de « vallée » ont des contours imprécis, et comme dans un paysage tout ce qui n'est point un mont est un val, le caractère « notoire » de tels référents est toujours douteux (*a fortiori* en pays montagneux)³³⁵.

En somme, on peut dire qu'en l'absence d'un codésignant attesté (le plus souvent un vocable latin médiéval), et sans référence à un pont, une source, un carrefour, une caverne, un château-fort etc., la sûreté de l'analyse toponymique se trouve nécessairement limitée.

³³⁵ C'est certainement là qu'il faut voir l'une des failles de la « toponymie française » d'inspiration dauzatiennne : en se consacrant prioritairement (voire exclusivement) aux noms de montagnes, de hauteurs et de roches (Dauzat 1939, 81-102 ; Nouvel 1975), ou bien aux hydronymes (Dauzat 1939, 103 *sqq.*), on se condamne à travailler sur des significés invérifiables et flous, et l'on se prive de tout point d'appui référentiel solide.

S'il faut souvent se passer des garanties [a], [b] et [c], en revanche [d] (bonne restitution) et [e] (applicabilité) apparaissent comme les deux conditions minimales, nécessaires et non suffisantes de toute étymologie toponymique : une explication qui contredit les données de la linguistique et/ou se révèle incompatible avec la nature du référent doit être rejetée. Mais à l'inverse, la nature du site ne « dit » jamais rien, c'est bien évident, sur l'origine du toponyme.



Le schéma ci-dessus résume la procédure de validation dans son ordre logique – même si, en pratique, l'examen des six conditions est toujours plus ou moins simultané au cours de l'élaboration de l'étymologie.

Chapitre 5.

Analyse d'un toponyme obscur : *Arpheuille*

5.6. Le toponyme et sa série typologique

Arpheuille est le nom d'un hameau situé au nord-est de Saint-Just-en-Chevalet, à la limite de la commune de Cremeaux. Canard (1979, 96) signale qu'un souterrain ancien y a été découvert « en 1972, en pratiquant des sondages à la recherche de fluorine ». Les formes anciennes sont : afrpr. *Arffuilles* 1289, *d-Arfuellies*, *d-Arfoyllies*, *d-Arfuyllies* 1317, *d-Arfolles* 1373 ; mfr. *d-Arpeulhes* 1434, *Arpeulhes* 1448 (Duf 17-18) ; frm. *Arpheuil* (Cassini), *Arpheuille* (cadastre). La forme dialectale moderne n'est pas connue.

Ce toponyme appartient à une série largement représentée dans et autour du Massif Central, incluant une variante «*Orfeuille*», ainsi que plusieurs dérivés suffixaux. En voici le dénombrement, d'après nos sources³³⁶ :

I. Types «*Arfeuille*» et «*Orfeuille*» mêlés.

ALLIER

1. *Arfeuilles* : *Arfolha* 1373.
2. *Arpeuilles-Saint-Priest* : *Arpholium* 1327.
3. *l'Arfeuille*, comm. de Voussac.

CANTAL

4. *Arfeuilles*, comm. de la Monselie : *Afreluhes* 1560, *Arfeulhe*, *Arfeulhes* 1561, *Arfeulhère* 1637, *Arfeuilles* 1672³³⁷.
5. *Arfeuille*, comm. de Montchamp : *Aurfolia* X^e s., *Arfuolha*, *Arfuelha* 1508, *Arfeulhe* 1633, *Arpheulle* 1662³³⁸.
6. *Arpheuille*, comm. de Roffiac : *de Arfolio* 1131³³⁹.
7. *Orfeuille*, comm. de Cros-de-Montvert : *Arfueille* 1632, *Arfeuille* 1644, *Orfeuil* 1782, *Orfeuille* (Cass)³⁴⁰.

CHER

8. *Arpeuilles* : *parrochia Arfolie* 1240.

³³⁶ Base de données BDNyme de l'IGN, répertoires nationaux et dictionnaires toponymiques.

³³⁷ DTCantal 13.

³³⁸ Ibid.

³³⁹ Ibid.

³⁴⁰ DTCantal 352.

CORREZE

9. *Arfeuille*, comm. de Saint-Angel.
10. *l'Arfeuille*, comm. d'Aix.
11. *les Arfeuil*, comm. de Maussac.
12. *Larfeuil*, comm. de Bonnefond.
13. *Larfeuille*, comm. de Lamazière-Haute.
14. *Larfeuille*, comm. de Rilhac-Treignac.
15. *Larfeuille*, comm. de Saint-Rémy.
16. *tras Larfeuil*, comm. de Saint-Setiers.
17. *Larfeuil*, comm. de Tarnac.

18. *l'Arfeuillère*.
19. *l'Arfeuillère*, comm. de Lestards.
20. *l'Arfeuillère*, comm. de Sarran.
21. *l'Arfeuillère*, comm. de Viam.
22. *Larfeuillère*, comm. de Feyt.
23. *Puy d'Arfeuillot*, comm. de Sornac.

CREUSE

24. *Arfeuille-Châtain* : *Erfolio* 1158, *Aurfolia* 1195, *Arfolia* ca 1315.
25. *Arfeuille*, comm. d'Ars.
26. *Arfeuille*, comm. de Felletin.
27. *Arfeuille*, comm. de Poussanges.
28. *Arfeuille*, comm. de Royère-de-Vassivière.
29. *Arfeuille*, comm. de Saint-Junien-la-Bregère.
30. *Arfeuille*, comm. de Saint-Martin-Sainte-Catherine.
31. *Arfeuille*, comm. de Saint-Merd-la-Breuille.
32. *Arfeuille*, comm. de Saint-Pardoux-d'Arnet : *Arfoilla* XII^e s.
- 32b. *Arfeuillole*, comm. de Saint-Pardoux-d'Arnet.
33. *Arfeuille*, comm. de Saint-Priest-Palus.
34. *l'Arfeu*, comm. de Saint-Pardoux-Mortierolles.
35. *Larfeuille*, comm. de Basville.
36. *Larfeux*, comm. de Saint-Bard.

37. *Orfeuille*, comm. de Bussière-Dunoise.

38. *Orfeuille*, comm. de Lourdoueix-Saint-Pierre.

39. *Arfeuilloux*, comm. de Gentioux-Pigerolles.

40. *l'Arfeuillade*, comm. de Saint-Martin-Château.

41. *l'Arfeuillère*, comm. de Faux-la-Montagne.

42. *Larfeuillère*, comm. du Monteil-au-Vicomte.

INDRE

43. *Arpheuilles* : *Arpholium* 1327.

ISERE

44. *Arfeuille*, comm. de Saint-Didier-de-la-Tour : *Arfolli* XIII^e s., *Arfoylli* XIV^e s.³⁴¹

45. *Arfeuille*, comm. de Thodore : *Arfoilli* XIII^e s., *Arfulla*, *Arfolli*, *Arfoyllia* XIV^e s.³⁴²

LOIRE

46. *Arpheuilles*, comm. de Saint-Just-en-Chevalet : *Arffuilles* 1289.

47. *Arpheuilles*, comm. de Saint-Paul-de-Vézelin.

48. *Arpheil*, comm. de Verrières-en-Forez.

49. *Arfeuille*, comm. de Saint-Haon-le-Vieux : *Arfogla* 1260, *d-Arfueillia* 1348.

49b. *Arfeuillette*, comm. de Saint-Haon-le-Vieux : *d-Arfeulhete* 1496, *Arpfeuillette* XVIII^e s.,
Arfeuillette (Cass).

HAUTE-LOIRE

50. *Arfeuilles*, comm. de La Chaise-Dieu : *Arfolha* 1323, *Aurifolium* 1343, *Auriffoleum* 1389, *Arfeulhie* 1615³⁴³.

51. *Orfeuil*, comm. d'Yssingeaux.

³⁴¹ DTIsère 9.

³⁴² Ibid.

³⁴³ DTHLoire 8.

LOT-ET-GARONNE

52. *Arfeuille*, comm. de Dolmayrac.

PUY-DE-DÔME

53. *Arfeuilles*, comm. de Prondines.

54. *Larfeuille*, comm. de Briffons.

55. *Larfeux*, comm. de Condat-en-Combraille.

56. *Arfouillouze*, comm. de Cros.

RHÔNE

57. *Arfeuille*, comm. de Bessenay.

58. *Arfeuille*, comm. de Chaussan.

59. *Arfeuilles*, comm. de Coise.

60. *Arpheuille*, comm. de Saint-Jean-la-Bussière.

61. *Arfolie*, comm. de Marennes.

SAÔNE-ET-LOIRE

63. *Arfeuille*, comm. de Marizy

64. *Arfeuilles*, comm. de Saint-Igny-de-Roche.

65. *Bois Darfeuille*, comm. de Pressy-sous-Dondin.

62. *l'Arfeuille*, comm. de Lugny-lès-Charolles.

66. *Bois Dorfeuille*, comm. de Champlecy.

HAUTE-VIENNE

67. *Arfeuille*, comm. de Coussac-Bonneval.

68. *Arfeuille*, comm. de Saint-Germain-les-Belles.

69. *Arfeuille*, comm. de Saint-Paul : *Arfolium* ca 1100.

70. *Arfeuille*, comm. de Saint-Yrieix-la-Perche.

71. *Larfouillère*, comm. de la Croisille-sur-Briance.

YONNE

72. *Larfeuil*, comm. de Châtel-Censoir.

II. Type «*Orfeuille*» isolé

ARDECHE

73. *Orfeuille*, comm. de Désaignes : *Orfeuille* (Cass).

74. *Orfeuil*, comm. de Sainte-Agrève.

ARDENNES

75. *Orfeuil*, comm. de Semide.

CHARENTE

76. *Orfeuille*, comm. de Ranville-Breuillaud.

CÔTES-D'ARMOR

77. *l'Orfeuil*, comm. de Saint-Vran.

78. *l'Orfeuillet*, comm. de Plaine-Haute.

79. *l'Orfeuillet*, comm. de Fréhel.

DRÔME

80. *Orfeuille*, comm. de Beaumont-lès-Valence.

INDRE-ET-LOIRE

81. *Orfeuil*, comm. de Chédigny.

82. *Orfeuil*, comm. de Reugny.

LOIR-ET-CHER

83. *les Orfeuilles*, comm. de Choussy.

84. *les Orfeuilles*, comm. de Lancôme.

LOZERE

85. *Orfeuille*, comm. d'Albaret-Sainte-Marie.

86b. *Orfeuillette*, d'Albaret-Sainte-Marie.

MAYENNE

87. *Lorfeuille*, comm. de Loigné-sur-Mayenne.

DEUX-SEVRES

88. *Orfeuille*, comm. de Gourgé : *Orfeule* 1353, *Orfeuille* 1399, *Orpheuille* 1509, *Orfoilles* 1534 (DTDSèvre 197).

TARN-ET-GARONNE

89. *Orfeuille*, comm. de Puylagarde.

5.7. Revue doxologique

Aucune étude approfondie, à notre connaissance, n'a jamais été consacrée à ce type.

Longnon le rattachait à la série des *Aigrefeuille* (CharenteM., HGaronne, LoireAtl.) et au nom latin du houx, ACRIFOLIUM.

Ni Gröhler, ni Vincent ne paraissent l'avoir étudié.

C'est, semble-t-il, l'archéologue Paul Dupieux qui fut le premier, dans les années 1940, à constater que la majorité des lieux baptisés « *Arfeilles* comportent, en général, des souterrains ».

Alors que les premiers travaux de Dauzat ignoraient complètement «*Arfeuille*», Dauzat/Rostaing, partant du même constat que Dupieux (« presque toutes ces localités sont voisines d'un souterrain »), ont proposé de reconstruire « un hybride gallo-latin [*] *arefodicula* (de *fodiculare*, fouiller) », en reliant ce type au NL Hautefeuille (« il y avait un souterrain à Paris, rue Hautefeuille »). Mais nous ne connaissons aucun ouvrage, article ou note où l'un de ces deux auteurs ait fourni un exposé plus argumenté de cette étymologie. D'ailleurs, depuis le DNLF, aucun toponymiste n'a jamais validé ni réfuté l'hypothèse de Dauzat/Rostaing.

Nègre, sans prendre la peine de la discuter, semble ignorer la thèse AREFODICULA. Revenant à la doctrine de Longnon, l'auteur estime que «*Arfeuille*» représente

« l'aboutissement le plus original de *acrifolium*, *acrifólum* [...] figé dans quelques noms masculins » et se fonde sur deux mentions du FEW pour reconstruire une double forme acc. **arfolh* ~ **arfolha* “houx”, qu'il attribue à « une large région autour de la Creuse-Corrèze, en pays d'oc, d'oïl et frp [...]. La finale *-euil* a subi l'attr. de occ. *fólha*, *fuèlha* ‘feuille’ : l'o primitif était fermé comme celui d'*agrefólh* ».

En marge de la littérature toponymique, Lucienne Valéry, dans son histoire d'Arfeuilles en Bourbonnais, rappelle qu'« on a parlé [...] d'Ager Foliorum : chamo de feuilles... d'Ara in foliis : autel sous les feuilles... Ces appellations poétiques ne sont malheureusement qu'imagination pure, aimables fantaisies. *Aucun texte connu* n'a jamais employé ces termes d'Aigrefeuille ou d'Ager Foliorum ». Cela n'empêche pas l'historienne bourbonnaise, renouant avec la tradition romantique qui consiste à inventer de toutes pièces des étymons « celtiques », de considérer que c'est le « mot celtique : *iol*, devenu par la suite : *fol* [*sic*] » qu'il « convient de rechercher », car, paraît-il, « l'Ariolica de la Table de Peutinger n'est autre qu'Arfeuilles ».

Par la suite, H. Descamps, dans un article resté confidentiel, s'est livré à un relevé des lieux nommés 「*Arfeuille*¹ en France et à un inventaire des différentes hypothèses étymologiques émises à ce sujet. Descamps parvient à un total de 38 exemplaires. Passant en revue les étymologies de toutes sortes formulées depuis le XIX^e siècle, il mentionne entre autres (sans citer toutes ses sources) : *aigrefeuille* “houx” (Longnon) ; AREFODICULA “près du souterrain” (Dauzat/Rostaing) ; auv. *arce* (?) et fr. *feuilles* ; lat. ARA “autel” + FOLIA “feuilles” ; « un nom celtique » (?) ; *or-feuille* c'est-à-dire “feuille d'or” ; afr. (*)*feuille* “fouille” etc. Descamps rappelle en conclusion que « ces localités correspondent souvent à des sites privilégiés, parfois élevés [...] comme à Arfeuilles (Allier) [...] ; souvent à des agglomérations bâties à proximité des voies de communication galloromaines, voire [...] protohistoriques, et de souterrains-refuges dont certains remontent à la Préhistoire, comme en témoigne la découverte d'objets caractéristiques de cette immense période dans leurs parages ou dans leurs sol ».

Comme on le voit, l'origine du NL 「*Arfeuille*¹ est loin d'être assurée et son étymologie pose un problème qui, pour n'avoir jamais été explicitement formulé par les autorités de la toponymie française, n'en est pas moins rémanent. Pour résumer, on est en présence d'un toponyme opaque au sujet duquel s'opposent, ou plus exactement coexistent deux thèses totalement inconciliables : celle de Longnon et de Nègre (lat. ACRIFOLIUM) d'une part, celle

de Dauzat/Rostaing (gallo-lat. AREFODICULA) de l'autre – nous laissons bien sûr de côté les étymologies ésotériques. Il convient donc de soumettre à un examen scrupuleux les éléments du dossier «*Arfeuille*» et les arguments invoqués en faveur de chacune des deux thèses.

5.8. Discussion des hypothèses

5.8.1. Hypothèse Longnon/Nègre

L'existence d'un appellatif nord-occitan et francoprovençal **arfôlh*, **arfôlha* ou **arfuèlha* est problématique. Un examen attentif, d'après les atlas, des formes du nom du houx dans les régions qui nous intéressent, contredit largement les propos de Nègre. Qu'on en juge par le relevé ci-après : on constatera que, s'il existe effectivement dans le Massif Central plusieurs formes du type /arfüeylç/ ou **arfülça*, elles ne se rencontrent pas « dans une vaste région », mais se concentrent au contraire dans une zone très restreinte, au nord de la Corrèze, à l'ouest de la Creuse et à l'est de la Haute-Vienne. Dans la totalité de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Lyonnais, les issues de ACRIFOLIUM ont conservé régulièrement le groupe [-gr-] et la voyelle initiale a fréquemment été déglutinée par mécoupure, d'où les formes du type [grɪ"fu], ["grulo] etc. qui abondent en auvergnat et en forézien : rien de commun, donc, avec les NL du type «*Arfeuille*». Quant aux régions situées au nord de la Loire et à l'ouest du Limousin, elles ne connaissent que le type «*houx*» ou bien, localement, des supplétifs lexicaux sans rapport avec ACRIFOLIUM.

| | ALF 701 | | ALMC 223 | | ALAL 343 | | ALLy 454 | |
|----------|---------|-------------|----------|-------|----------|---------------|----------|-------|
| | Point | Forme | Point | Forme | Point | Forme | Point | Forme |
| Cher | 103... | [u;] | | | | | | |
| Indre | 303... | [u;] | | | | | | |
| Charente | 621... | [hu;] | | | | | | |
| Corrèze | 609 | [agra" fEr] | | | 30 | [grQ" fil] | | |
| | 617 | [agra" f{j] | | | | | | |
| | 706 | [&gra" fE] | | | | | | |
| | 707 | [ar" fE] | | | 26 | [ar" fE] | | |
| | | | | | 31 | [aR" flHER] | | |
| Creuse | 602 | [arfu" la;] | | | 20 | [arf{ " fErO] | | |

| | | | | | | | | |
|----------|-----|-------------|----|--------------|----|-------------|----|------------|
| | 702 | [arfu"la;] | | | 24 | [aR"fuFe] | | |
| | 704 | [O;r"fe] | | | 25 | [AR"fej] | | |
| | | | | | 32 | [aR"fuja] | | |
| | | | | | 38 | [QR"fe] | | |
| HVienne | 606 | [grA;"fe] | | | 39 | [AR"fe] | | |
| | 607 | [gra;"fe] | | | 49 | [ar"fe] | | |
| | 608 | [agra"fe] | | | 50 | [AR"fe] | | |
| Dordogne | 612 | [gra"fwE], | | | 59 | [Qgra"fer] | | |
| | | [gra"fulA] | | | 61 | [gRa"fwE] | | |
| | 616 | [grO"fel] | | | 68 | [agRa"fe] | | |
| | 626 | [grO"fel] | | | | | | |
| Allier | 902 | [ar"gola] | | | | | 13 | [gKi"jul] |
| | 903 | [ar"gola] | | | | | 14 | [gKi"jul] |
| | 904 | [ar"g{ja] | | | | | 22 | [gKul] |
| Cantal | 708 | [agra"fe] | 13 | ["grifu] | | | | |
| | 709 | ["griful] | 14 | ["gri...ufI] | | | | |
| | 714 | ["grifu] | 15 | [grI"fu] | | | | |
| HLoire | 812 | ["grifu] | 5 | [agrI"vu] | | | | |
| | 813 | ["grifu] | 31 | [Ogri"fu] | | | | |
| PuyD. | 703 | [gra"ffErA] | | | 1 | [gRifu"laj] | 35 | [gKul] |
| | 705 | [agra"fe] | | | 2 | [gri"fu] | 36 | [gKi"fo] |
| | 806 | ["grifo] | | | 3 | [gri"fo] | 47 | [gKi"fu] |
| | 807 | ["grifwu] | | | | | | |
| Loire | 808 | [Agri"olo] | | | | | 12 | [aKgj@"jA] |
| | 816 | [ra"p2a] | | | | | 24 | [agKi"ul] |
| | 819 | [2ag{rla;] | | | | | 25 | [agKi"jul] |
| | 905 | [e"gribl] | | | | | 34 | ["gKulO] |
| Rhône | 818 | [2a"grulA] | | | | | 10 | [a"gK@l] |
| | 908 | [a"grøl] | | | | | 30 | [a"gK@l] |
| | 911 | [2E"forlA] | | | | | 50 | [2A"gKul9] |
| SaôneL. | 6 | [a"grÿ;l] | | | | | 3 | [ag@K"lA] |
| | 7 | [o"grÿ;le] | | | | | 4 | [agKi...o] |
| | 10 | [o;"grale] | | | | | 5 | [a"gK!l] |
| | 11 | [&gri"Ole] | | | | | | |

On voit que les parlers limousins ont connu, outre le type (*a*)*grafuèlh*, deux protoformes distinctes : une forme masculine **arfuèlh* rend compte de [ar"fe], [AR"fej] (avec absorption de [H] par la vélaire [f] précédente), [aR"flHER] (avec insertion de [l] parasite) etc., tandis que le féminin **arfolha* explique [aR"fuFe], [aR"fuja] ; [arfu"la;] (+ -ATA) et [arf{"fErO] (+ -ARIA) en sont dérivés.

5.8.2. Hypothèse Dauzat/Rostaing

L'existence de souterrains anciens dans les localités concernées (Dauzat/Rostaing) est une donnée problématique. Sur un plan purement théorique, d'abord, se pose la question du caractère saillant et prototypal de cette particularité topographique : nous ne disposons d'aucune statistique sur la fréquence des cavités souterraines au km² de territoire, mais il y a lieu de penser qu'elle est fort élevée dans les régions montagneuses et qu'en conséquence, la corrélation entre la présence d'un souterrain, toutes époques et catégories confondues, et celle du toponyme «*Arfeuille*» pourrait relever de la coïncidence. Sur le plan pratique, nous n'avons pu nous livrer à une inspection sur le terrain des 89 sites recensés, mais la documentation archéologique et les indications fournies par les informateurs locaux nous a permis de constater la présence d'un souterrain ancien dans quatre cas seulement :

[1] Valléry note que « les souterrains d'Arfeuilles [Allier] sont si nombreux qu'ils méritent une étude sérieuse, car ils représentent plusieurs époques. Les sous-sol de cette commune possède des cavités, couloirs ou salles creusés au cours des siècles, et depuis longtemps, les archéologues ont eu l'attention attirée par leur existence » ; « plus de 40 [souterrains-refuges] ont été signalés sur la commune. Ils ont livré un mobilier pouvant dater du Néolithique au Moyen Age ».

[12] A Bonnefond (Corrèze), « près d'un vieux chemin reliant *Clédat* à *Orluc* » et « passant par *l'Arfeuil* », « un tumulus, de 10 m de diamètre et 0,80 m de hauteur, se situe sur un sommet » : on sait que les tumulus néolithiques sont pourvus d'une ou plusieurs galeries souterraines.

[43] A Arpheuilles (Indre), « le 19 juin 1971, Serge Yvars découvrait fortuitement l'entrée du souterrain » du Mez l'Abbé, apparenté aux « habitats troglodytiques préhistoriques et protohistoriques ».

[46] Un souterrain a été découvert au lieu même d'Arpheuille (Saint-Just-en-Chevalet) et plusieurs autres dans les environs immédiats.

On voit que, si la propriété topographique 'présence d'un souterrain' est constatable, de manière particulièrement saillante, dans quatre exemplaires, elle reste indémontrable dans 95

% des cas, ce qui, même en tenant compte des lacunes de notre information, infirme sérieusement l'hypothèse Dauzat/Rostaing.

Quant à la reconstruction d'un « hybride » AREFODICULA, elle soulève de sérieuses objections.

D'une part, l'existence d'un dérivé lat. FODICULA signifiant “souterrain” est très peu vraisemblable, étant donné que le verbe **fodiculaire* (> fr. *fouiller*) n'est pas formé sur un substantif mais sur un autre verbe, *fodicare* “percer” : FODICULA supposerait un **fodica* dont on n'a pas de trace. D'autre part, la formation de composés latins à préfixe gaulois relève de la fiction linguistique. Les seuls cas de composés hybrides sont des dé-anthroponymiques (AUGUSTO-NEMETUM, CÆSARO-DUNUM) et quelques délexicaux (VENTO-JALU > *Venteuil*) dont le *second* élément seulement est gaulois : l'assimilation de lexèmes du substrat par la langue dominante est en effet un phénomène habituel, mais l'emprunt de morphèmes tels que des préfixes est pratiquement impossible à admettre. Si ¹Arfeuille¹ contenait la préposition gaul. ARE, c'est à un radical celtique qu'il faudrait, en toute rigueur, faire appel pour expliquer l'élément *-feuille* ; mais la seule présence du phonème /f/ suffit à exclure *a priori* un radical gaulois. Il est de fait que Dauzat/Rostaing ont préjugé du caractère gallo-latin du prototype à reconstruire. On notera par ailleurs qu'un prototype AREFODICULA eût nécessairement reçu une accentuation proparoxytonique (AREFODIC(U)LA) et qu'en conséquence, le résultat attendu eût été aocc. ***Ardelha*, afrpr. ***Ardeilhi*, d'où fr. ***Ardeille* et non *Arfeuille*.

En ce qui concerne le NL *Hautefeuille*, allégué par les auteurs à l'appui de leur thèse, Hillairet signale qu'à Paris la rue Hautefeuille (VI^e arr.) s'étendait au début du XIII^e siècle jusqu'à la contrescarpe « au pied du rempart de Philippe Auguste » et qu'en 1358 elle longeait « les fossés de l'enceinte de Charles V ». Il est assez probable que dans *Hautefeuille*, *-feuille* représente le déverbal d'afr. *foier* > frm. *feuiller* “creuser, entailler” et que ce NL signifie ± “haute fosse”. Il n'a en tout cas rien de commun avec le type ¹Arfeuille¹.

5.9. Bilan critique et test de validité

L'impression que l'on retire de l'examen du dossier ¹Arfeuille est celle d'un curieux chassé-croisé de mots dont les tenants et les aboutissants sont malaisés à discerner. En fait, toute la complexité de ce cas tient à l'imbrication de trois problèmes que nous résumerons ainsi :

- (1) il existe une série toponymique très large (¹Arfeuille), localisée dans une aire vaste mais bien déterminée (le Massif Central et ses marges), dont le signifié, la date de formation et l'étymologie ne sont pas connus ;
- (2) certains des NL concernés ont une caractéristique référentielle commune (la présence d'une cavité souterraine, probablement antique) ;
- (3) le seul étymon attesté dans une langue connue que l'on puisse proposer (lat. ACRIFOLIUM "houx"), n'explique que très imparfaitement l'évolution phonétique du toponyme et ne rend absolument pas compte de la caractéristique référentielle commune.

Il se trouve que cette problématique rentre exactement dans le cadre méthodologique fixé par Chambon/Hérilier pour la vérification des étymologies toponymiques (méthode des « six conditions » appliquée par Chambon au cas *Sail-sous-Couzan*). Nous proposons donc d'inscrire le cas ¹Arfeuille dans cette approche axiomatisée, en vue d'évaluer la validité des deux thèses concurrentes.

La condition {a} de Chambon/Hérilier, « condition de prototypalité du désigné », n'est pas remplie dans l'hypothèse ACRIFOLIUM, puisqu'il n'y a aucun lien de causalité, direct ou indirect, matériel ou psychologique, entre la présence de houx et l'existence d'une cavité souterraine, et que d'autre part la présence d'un arbuste sauvage ne peut être considérée comme une caractéristique prototypale. Elle est en revanche prise en compte dans l'hypothèse AREFODICULA, qui se fonde justement sur la prototypalité d'un lieu souterrain dans plusieurs exemplaires de la série.

La condition {b}, « condition d'homosémie », étant corollaire de la condition {a}, n'est remplie que par la thèse AREFODICULA, et ce pour au moins quatre homo-désignés : D^é_{1a} = Arfeuilles (Allier) ; D^é_{1b} = Larfeuil (Corrèze) ; D^é_{1c} = Arpheilles (Indre) ; D^é_{1d} = Arpfeuille (Loire).

La condition de coréférence {c} ne peut dans aucun des cas être satisfaite, puisque aucune série coréférente n'a pu être reconstituée sur la base de la documentation dont nous disposons (absence de codésignant latin, notamment, dans les formes anciennes).

La thèse de Longnon et de Nègre ne répond au critère de « bonne restitution » qu'au prix d'une hasardeuse conjecture phonétique (lat. ACRIFOLIUM > aocc. afrpr. **arfuelh*[a]), bâtie sur deux attestations isolées et peu probantes (*orfeui* et *arfola*), et contredite par l'écrasant majorité des données atlantographiques. Celle de Dauzat/Rostaing n'est pas convenable phonétiquement et présente deux difficultés morphologiques considérables (l'existence d'un dérivé **fodicula* et de composés gallo-latins à préfixe gaulois). Il est évident que la condition {d} n'est remplie dans aucun des deux cas.

La clause d'applicabilité sémantico-référentielle {e} est mieux respectée par Dauzat/Rostaing ("près du souterrain" a un sens toponymique indiscutable) que par Longnon et Nègre, un simple nom d'arbuste, qui plus est sans article défini, ne constituant pas une désignation toponymique évidente.

Enfin, la condition {f}, d'originalité, serait assurément mieux remplie dans l'hypothèse AREFODICULA, type absolument inédit tant par son signifiant que par son signifié et son aréologie.

Au vu de ce bref test d'évaluation étymologique, il appert que les deux thèses actuellement proposées ne répondent que très approximativement aux exigences d'une « toponymie plus contrainte » :

- l'hypothèse ACRIFOLIUM ne remplit aucune des six conditions garantissant la sûreté et l'intérêt lexical d'une étymologie : on est contraint de la ranger parmi les « étymologies peu intéressantes et peu sûres » issues de la toponymie ;
- l'hypothèse AREFODICULA, qui satisfait partiellement aux conditions {a} et {b}, et complètement à {e} et {f}, peut certes être qualifiée d'intéressante mais en aucun cas de sûre.

A l'évidence, un réexamen du cas ¹Arfeuille, même sommaire, s'impose.

5.10. Réexamen du dossier

Il convient de remarquer que la région contenant le plus grand nombre d'exemplaires du NL ¹Arfeuille, le Haut-Limousin, est précisément celle où se rencontrent des appellatifs paronymiques désignant le houx : [ar" fuFe], [ar" fEj], [ar" fujo] etc. On peut

d'ailleurs considérer que deux dérivés toponymiques, ¹l'Arfeuillère¹ (Corrèze, Creuse, HVienne) et *l'Arfoillade* (Creuse), reflètent exactement les lexèmes dialectaux isotopes [arf{"FErO] et [arfu"la;] "houx". La présence de l'article défini dans ces toponymes est d'ailleurs un gage de leur origine romane (occitane). Pour plusieurs NL limousins, l'explication par le nom du houx est donc admissible. Mais que penser des toponymes des autres régions, du Forez en particulier ?

Assurément, un rapprochement avec le type lexical *aigrefeuille*, s'il peut à la rigueur rendre compte de remotivations récentes, n'est pas suffisant pour expliquer la genèse de notre type, ni l'absence d'article dans le plus grand nombre des exemplaires.

Ajoutons que l'opacification sémantique de cette série toponymique est prouvée par un indice indépendant de la phonétique : le graphème <ph> (<Arpheuilles>, <Orpheuil> etc.) qui n'a aucune motivation linguistique perceptible, apparaît dans onze exemplaires de sept départements (Allier, Cantal, Cher, Indre, Loire, Rhône et Deux-Sèvres). Bien que les formes anciennes fassent parfois défaut, il est indubitable que ces innovations graphiques n'ont pas eu lieu indépendamment, mais qu'il y a bien eu, au plus tard au début du XIV^e siècle, un phénomène d'imitation de la part des scribes : du Berry au Forez (au moins), les ¹Arfeuille¹ se sont mutuellement influencés. On peut en conclure qu'à cette date, un rapport sémantique entre la forme ¹Arfeuille¹ et le lexème aocc. *fuelha* ~ afrpr. *folhi* "feuille" n'était absolument pas perçu et que ce toponyme n'était plus ni transparent ni motivé.

5.5.4. Aréologie des types

La carte 1 donne une représentation synthétique des données ; elle appelle plusieurs commentaires.

La zone de concentration des toponymes ¹Arfeuille¹ et ¹Orfeuille¹ (ligne rouge) forme une aire cohérente, s'étirant de la Haute-Vienne à l'Isère et de l'Yonne à la Haute-Loire. A l'intérieur de cette zone se dessinent trois ensembles concentriques : l'aire de densité maximale du type (zone grisée) englobe le Limousin, l'Auvergne et la région lyonnaise au sens large ; elle inclut les régions où l'on rencontre les dérivés suffixaux (ligne mauve), c'est-à-dire le Puy-de-Dôme et le Limousin ; la zone dialectale où vivent les lexèmes ¹arfuèlh¹ et ¹arfolha¹ "houx" (ligne jaune), soit le Limousin, est à son tour incluse dans la précédente.

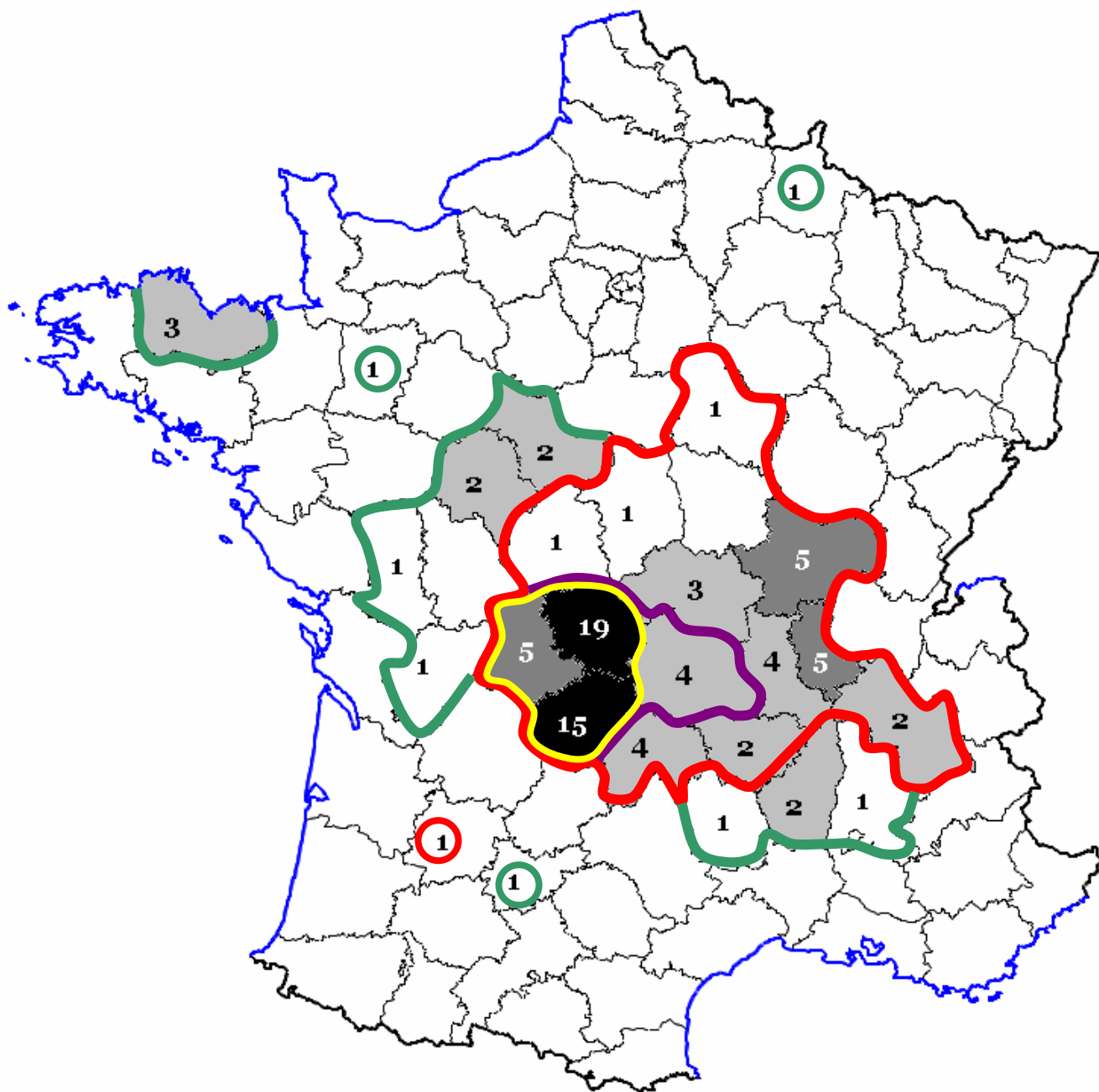
En marge de la grande zone rouge viennent se greffer deux aires marginales (ligne verte) où l'on ne rencontre que le type «*Orfeuille*» : Charente, Poitou et Touraine à l'ouest, Lozère, Ardèche et Drôme au sud.

A l'extérieur de cette ensemble, enfin, on trouve un certain nombre d'isolats : un *Arfeuille* dans le Lot-et-Garonne, un *Orfeuille* dans le Tarn-et-Garonne, un *Lorfeuille* en Mayenne, trois «*l'Orfeuil*» dans les Côtes-d'Armor et, complètement isolé, un *Orfeuil* dans les Ardennes.

Autant la vaste aire centrale présente une cohérence géographique sinon géolinguistique (elle mord sur la langue d'oïl, le nord-occitan et le francoprovençal), autant la répartition des exemplaires périphériques paraît, de prime abord, échapper à l'analyse.

Pour tenter d'y voir clair, il convient d'abord d'écarter les 'faux amis', en l'occurrence les dé-anthroponymiques : il se trouve que *Orfeuil* est en effet un patronyme attesté. On écartera donc de la discussion le *Orfeuil* ardennais, ainsi que les deux *les Orfeilles* du Loir-et-Cher, tous dépourvus d'attestations anciennes. Il est tentant, d'autre part, de rattacher le *Lorfeuille* mayennais aux trois exemplaires bretons et d'identifier une seconde aire cohérente, galloise, dans laquelle les NL considérés sont tous pourvus de l'article.

Une fois les données mises en ordre, on aperçoit, avec plus netteté encore, la non-pertinence des deux hypothèses étymologiques proposées par les auteurs. Nous croyons superflu de démontrer plus en détail que, pas plus qu'un hypothétique AREFODICULA, le prototype ACRI-FOLIUM n'est en cohérence avec la forme et l'aréologie du (des) type(s). A l'évidence, c'est ailleurs qu'il faut chercher.



5.5.5. Une hypothèse nouvelle

Une hypothèse étymologique nouvelle, qui fournit probablement la solution à notre problème, se fait jour à la lecture du § 322a du REW. Meyer-Lübke y reconstruit en effet un lexème lat. *ALBIFOLIUM “alisier” pour expliquer les formes dialectales de Val Sugana (Vénétie) *arfoi* “alisier” et Ledrotal (Haut-Adige) *alberfoi*, *erbfoi* “id.”. Le *Lessico etimologico italiano*, sous *ALBIFOLIUM “sorbo montano” (LEI 1, 1499), apporte les données suivantes : trent.or. *arföi* m. “alisier torminal (*Sorbus torminalis*) ; alisier blanc (*Sorbus aria*)”, *arfogio*, *arfoio* “id.”, trent.occ. *albersföi*, *alberfról*, *erberfról*, *arbelföi* ; *erbasföi* “id.”.

Étendu au galloroman, un prototype ALBIFOLIUM (pl. -A) “alisier” (litt. “(arbre à) feuilles blanches”), dont le mode de formation s’explique sans difficulté en latin, rend parfaitement compte du toponyme ¹Arfeuille : à partir d’une issue régulière aocc. **Alfuelha* (afr. **Alfeuille*, afrpr. **Alfolhi*), on explique le passage à *Arfuelha* par rhotacisation de [5] en position antélabiale, phénomène général en francoprovençal, attesté largement en nord-occitan (type CALEFARE > *charfar*) et ponctuellement en bourguignon – bien que l’on ne dispose pas de réactif lexical efficace pour délimiter l’extension géographique maximale de ce traitement.

Morphologiquement, la prévalence du type ‘féminin’ *Arfeuille* sur le ‘masculin’ *Arfeuil* s’éclaire en admettant un étymon du genre neutre : si ALBIFOLIUM désigne l’alisier, c’est-à-dire un arbuste, une formation toponymique APUD ALBIFOLIA “aux alisiers”, désignant un groupement végétal, un bosquet, est nettement plus vraisemblable que APUD ALBIFOLIUM “à l’alisier”.

La validité de notre solution trouve sa confirmation dans une série toponymique apparentée mais de moindre diffusion que le type ¹Arfeuille. Il s’agit du type ¹Albefeuille, relevé exclusivement en Gascogne et représenté par *Albefeuille* (comm. de Gagnac-s/Garonne, HGaronne), *Albefeuille-Lagarde* (TarnG. : *Albafolia* 961, *Albafuela* 1273) et *Laubefeuille* (comm. de Sainte-Livrade-s/Lot, LotG.), qu’aucun auteur n’a rattaché au type qui nous occupe. Il est pourtant clair, selon nous, que les trois toponymes en question reflètent un protorom. ALBAFOLIA, c’est-à-dire une forme issue de ALBIFOLIA, neutre pluriel, recatégorisée au féminin par réfection du premier terme du composé (ALBI-) en lexème adjectival fléchi (ALBA). Ce phénomène est d’autant plus remarquable qu’il se manifeste dans une zone où l’on relève par ailleurs un *Arfeuille* et un *Orfeuille*.

Les étymons ALBIFOLIUM et ALBAFOLIA étant admis pour les séries «Arfeuille» et «Albefeuille», reste à expliquer l'existence du type «Orfeuille». Nous avons vu que cette forme, là où elle ne résulte pas d'un transfert dé-anthroponymique, occupait une aire sensiblement différente de celle de «Arfeuille», bien qu'elle s'y mêle ponctuellement. «Orfeuille» se rencontre en particulier dans une zone excentrée vers le nord-ouest de la Galloromania, entre la Bretagne et la Charente. De plus, les exemplaires bretons et mayennais (*l'Orfeuil*, *Lorfeuil* et *l'Orfeuillet*) apparaissent tous pourvus de l'article défini, ce qui laisse penser qu'un lexème **orfeuil* aurait vécu en ancien gallo pendant une période suffisamment longue pour être toponymisé ; or, d'un tel lexème, nous n'avons pas la moindre attestation.

Le problème peut, ici encore, être résolu, à condition de s'abstraire des faits purement graphiques et de sortir un instant de la sphère galloromane. De fait, si l'on veut bien ramener *l'Orfeuil* et *l'Orfeuillet* à **Lorfeuil*, **Lorfeuillet*, on entrevoit un prototype possible, différent de celui de «Arfeuille». On relève en effet en ancien ligurien une forme *orofæuggiu*, génois *ofögu* désignant la laurier³⁴⁴ et remontant manifestement à un protorom. LAUROFOLIUM ou LAURIFOLIUM «laurier, feuille de laurier», composé de LAURUM «laurier» et de FOLIUM «feuille». Une base LAURIFOLIUM (sg.) ou LAURIFOLIA (pl.) «laurier(s)» rendrait parfaitement compte de *Lorfeuil*, tandis que *l'Orfeuillet* pourrait refléter régulièrement un dérivé collectif LAURIFOLIUM-ETUM «champ de laurier».

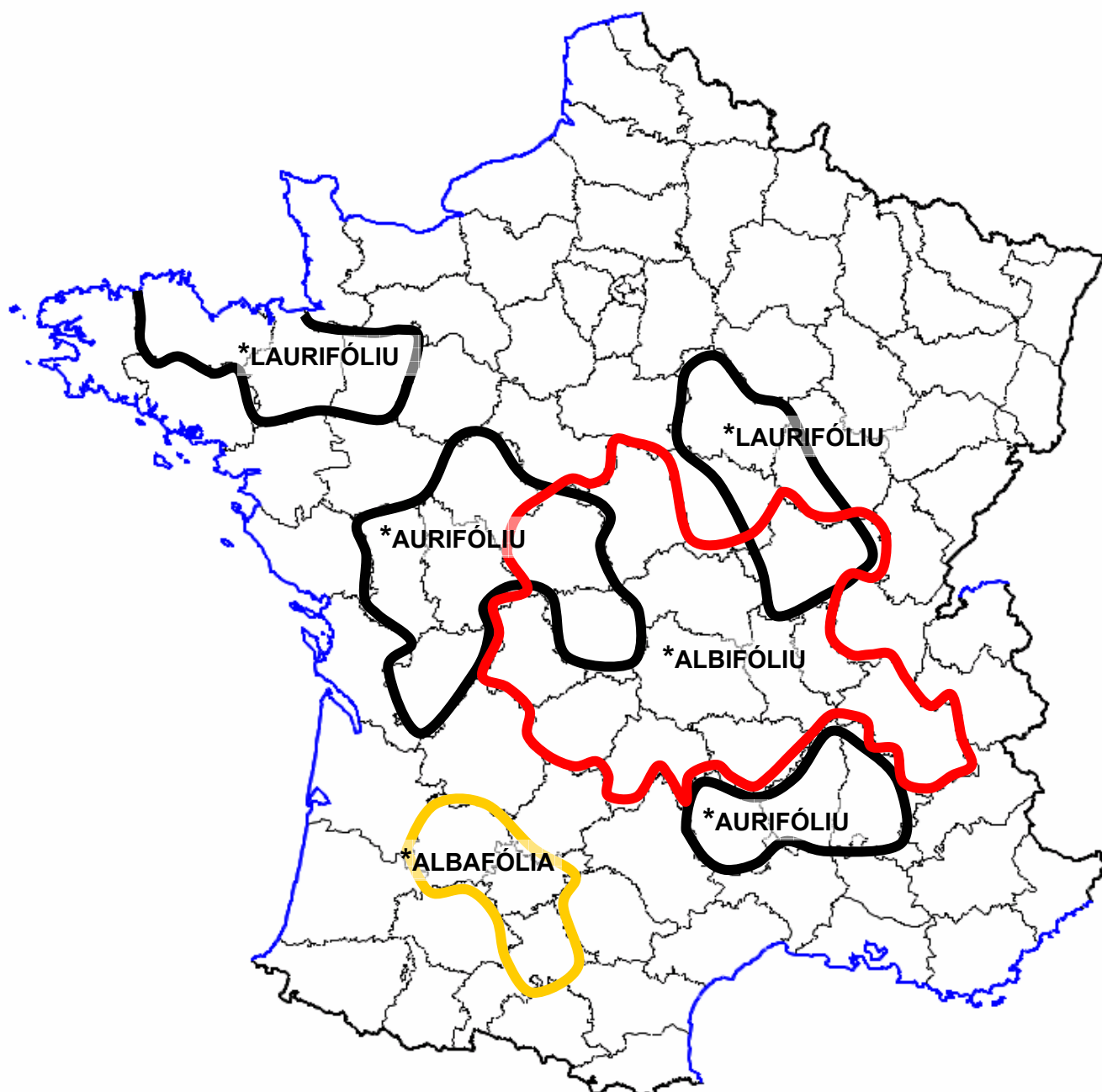
Répandu en galloroman, ce LAURIFOLIUM a pu très aisément subir l'attraction paronymique de AURUM «or» ou de ses continuateurs et perdre localement, par mécoupure, la consonne [l] initiale : le résultat de cette réanalyse, AURIFOLIUM > **Orfuelha*, *Orfeuil*, est demeuré sémantiquement transparent jusque dans les parlers modernes (au sens de «feuille d'or»), ainsi que l'attestent les relatinisations médiévales *Aurifolium*, *Aurifolium* etc.

On conçoit qu'à ce stade, le lexème *(L)AURIFOLIUM, -A «laurier» (ou ses continuateurs) a pu croiser ALBIFOLIUM, -A «alisier» (ou ses continuateurs) et que l'apparition de formes hybrides était dès lors prévisible. La forme *Larfeuil* relevée dans l'Yonne, par exemple, est plus probablement un ancien *Lorfeuil* < LAURIFOLIUM contaminé par le type «Arfeuille» qu'un hypothétique **l'Arfeuil* dans lequel on s'expliquerait mal la présence de l'article.

Du point de vue sémantique, la relation entre les signifiés «houx», «alisier» et «laurier» se justifie par plusieurs caractéristiques physiques communes à ces trois genres de végétaux. Le houx est localement appelé laurier sauvage ou laurier piquant, les feuilles d'*Ilex aquifolium* ne

³⁴⁴ REW 4943.

différant guère de celles de *Laurus nobilis* que par la présence d'épines ; quant à l'alisier, s'il ne peut se confondre avec un arbuste, son espèce *Sorbus aria* se distingue par des feuilles dont la couleur, vert brillant sur la face supérieure et blanche sur la face inférieure, offre une grande ressemblance avec celle du houx.



5.5.6. Bilan

Au total, nous pensons avoir démontré (1°) que ni ACRIFOLIUM, ni AREFODICULA ne constituait un étymon valable pour les types toponymiques considérés, (2°) que les faits italo-romans fournissent à la série «*Arfeuille*» un prototype vraisemblable, ALBIFOLIUM «*alisier*», satisfaisant aux conditions de bonne restitution et d'applicabilité sémantico-référentielle et (3°) qu'un second étymon, LAURIFOLIUM «*laurier*», paraît envisageable comme prototype de la série «*Orfeuille*».

Compte tenu des lacunes de la documentation écrite, notamment, le détail des faits proto-romans reste cependant difficile à reconstituer. L'impression générale est que les types ALBIFOLIUM et LAURIFOLIUM sont entrés en concurrence dans de vastes aires, à cause de la proximité formelle des deux termes et de l'apparement physique des référents initiaux (la feuille d'alisier et la feuille de laurier). Mais on ne saurait préciser, au cas par cas, dans quelle mesure les NL de forme *Orfeuille* représentent d'anciens *Arfeuille* et les *Larfeuille*, d'ancien *Lorfeuille*. La carte 2 propose une schématisation aréologique à partir des données à notre disposition.

Quoi qu'il en soit, nous proposons de donner aux NL du type «*Arfeuille*» (sans article) l'étymologie suivante :

«*Arfeuille*» < proto-rom. */apud albifolia/ «aux alisiers», de ALBIFOLIUM «alisier, *Sorbus aria*», type lexical continué en italo-roman (vénit., trent.), fixé au neutre pluriel ; nom de terroir rural caractérisé par la présence d'un groupement végétal. Dans les cas où la forme *Arfeuilles*, avec -s final, est anciennement attestée, il y a eu recatégorisation du neutre pluriel en féminin pluriel : ALBIFOLIA → ALBIFOLIAS (type RUMICARIA > *Rongières*).

Il convient de traiter distinctement les NL du type «*l'Arfeuille*» (avec article). Nous avons vu que dans la zone médiane du Massif Central (Limousin, Basse-Auvergne et Bourbonnais), ALBIFOLIUM a survécu dans les dialectes anciens, voire, en haut-limousin, jusque dans les parlers modernes ; mais dans cette région, on est passé du sens d'«alisier» à celui de «houx». On proposera donc pour ce type la notice suivante :

«*l'Arfeuille*» < aocc. */ves l-arfuɛlç/ «au houx», de **arfuelh* ~ **arfuelha* «houx, *Ilex aquifolia*», type lexical attesté dans les parlers limousins ; désignation synecdochique d'une houssaie.

Les dérivés *l'Arfouillère, l'Arfouillade, Arfouillouze* etc., relevés dans cette même région, doivent évidemment être considérés comme des formations occitanes.

Chapitre 6.

Comment réaliser un dictionnaire toponymique ?

Depuis l'œuvre d'Auguste Longnon, la toponymie française semble s'être toujours fixé pour but la confection de dictionnaires ou de répertoires des noms de lieux. Les auteurs que l'on considère, à tort ou à raison, comme les maîtres de la discipline – Longnon, Vincent, Lebel, Dauzat, Rostaing et Nègre – se sont tous illustrés par la publication d'un ouvrage de type lexicographique³⁴⁵, publié à fort tirage et dont la notoriété est la cause principale de leur magistère et de leur postérité ; à tel point que toutes les autres sortes de contributions scientifiques, articles de revues, de mélanges, communications, monographies locales, peuvent apparaître *in fine* comme autant d'esquisses des dictionnaires à venir, destinés à en faire la synthèse et à en exprimer la substance³⁴⁶. Nous avons déjà noté, d'autre part, que le primat donné à la forme dictionnaire coïncidait le plus souvent avec un traitement expéditif des cas et une concision du discours étymologique poussée jusqu'à l'opacité. Il convient donc de rappeler que d'autres formes de réalisations toponymiques sont possibles et souhaitables : l'option atlantographique, par exemple, est encore très peu illustrée en toponymie française ; l'étude des groupements de noms sur le terrain, à grande échelle, offre également peu d'exemples récents.

Si toutefois l'on opte pour le traitement lexicographique, ce ne peut être, aujourd'hui, sans une réflexion préalable sur les principes à suivre dans ce domaine et les modèles à imiter.

³⁴⁵ S'agissant de dictionnaires de nom propres, sans doute l'adjectif **onymicographique* serait-il plus adéquat, bien qu'un tel néologisme n'ait jamais été proposé, à notre connaissance, par aucun onomasticien.

³⁴⁶ C'est l'impression que l'on retire en comparant en particulier le contenu de la *R.I.O.* entre 1948 et 1963 avec celui du *Dictionnaire étymologique* de Dauzat et Rostaing.

6.3. Quel modèle lexicographique pour les noms de lieux ?

Nous avons montré, dans la première partie de cette thèse et dans l'étude de cas précédente, que les quatre grands répertoires toponymiques français (Longnon 1929, Vincent 1937, Dauzat/Rostaing et NègreTGF), avant tout conçus comme des ouvrages de vulgarisation, n'atteignaient pas le seuil minimal de rigueur scientifique définissant « l'étymologie moderne » (au sens de Baldinger 1957). Entièrement tournés vers l'étymologie-origine, déconnectés des principes lexicographiques de la *Wortgeschichte* wartinburgienne, refusant toute forme de critique philologique et de discussion étymologique, ils traduisent les lacunes et le retard accumulés pendant un siècle par la toponymie française. Ce retard est-il irrattrapable ? Y a-t-il quelque fatalité à ce que l'onomastique soit toujours le parent pauvre de la lexicologie et doit-on se satisfaire, faute de mieux, des outils fort peu exploitables mis à la disposition des toponymistes ? Le dictionnaire de Dauzat et Rostaing constitue-t-il vraiment un modèle indépassable qu'il conviendrait, à ce titre, d'imiter ?

Nous le croyons d'autant moins que deux événements scientifiques et éditoriaux de premier ordre sont venus prouver, ces dernières années, qu'il était possible de rehausser l'onomastique (gallo)romane au niveau d'exigence atteint par la lexicographie.

Contre toute attente, le premier saut épistémique ne s'est pas produit dans le champ de la toponymie, mais dans celui, jusqu'alors particulièrement déshérité, de l'anthroponymie romane : nous voulons parler du projet européen *PatRom* (*Patronymica Romanica*), dirigé par Ana Cano, Jean Germain et Dieter Kremer, dont le volume-témoin (Kremer 1997) et le tome II/1 (Cano/Germain/Kremer 2004) constituent une réalisation exemplaire en matière dictionnaire.

Avec la publication des volumes de *PatRom*, l'onomastique romane dispose à présent d'un modèle de travail scientifique largement réexploitable en toponymie. On sait désormais ce que signifie faire l'étymologie d'un nom propre, qu'il soit d'origine délexicale, déonomastique ou délocutive : « Nous savons », pour reprendre les termes de J.-P.

Chambon³⁴⁷, « comment rassembler et classer les matériaux. Nous connaissons les principaux dilemmes étymologique qui se présentent et les principaux critères qui permettent de les surmonter. Nous savons comment argumenter les résultats et les exposer de manière synthétique sous forme d'articles lexicographiques. L'anthroponymie n'est plus l'« homme malade » de la linguistique romane : non seulement elle a rattrapé son retard sur la toponymie, mais elle se trouve sans doute en mesure, grâce à *PatRom*, de stimuler, au plan méthodologique, le développement de cette dernière ».

À nos yeux, le modèle patromien vaut tout autant par sa portée théorique que pratique. Les nombreuses contributions méthodologiques qui ont accompagné le projet³⁴⁸ illustrent la mise en contact de l'onomastique avec les résultats les plus avancés de la romanistique ; elles prouvent que l'on peut atteindre, en matière d'étymologie des noms propres, un degré de précision et une qualité d'élaboration équivalents à ce qui se produit en étymologie lexicale. Mais elles révèlent surtout que le saut qualitatif souhaitable dépend beaucoup moins de la quantité des matériaux dépouillés que de l'« acuité de la réflexion portant sur les méthodes et les procédures »³⁴⁹. Aussi les réalisations lexicographiques n'ont-elles de valeur que dans la mesure où elles sont précédées et portées par un questionnement de fond sur l'objet linguistique décrit. Tout dictionnaire est un révélateur impitoyable des conceptions sous-jacentes du lexicographe : aucun détail – même de pure forme – n'y est insignifiant.

Un second saut qualitatif, d'envergure plus limitée mais concernant directement la toponymie galloromane, est représenté par la publication en 2005 du *Dictionnaire toponymique des communes suisses* sous la direction d'Andres Kristol. Cet ouvrage, qui présente l'état de la recherche étymologique sur la toponymie majeure des quatre domaines linguistiques de la Suisse, entend « léguer au public intéressé et à la recherche du XXI^e siècle une synthèse consolidée du savoir accumulé par la recherche toponymique du XX^e siècle »³⁵⁰. Selon la critique de Marie-Guy Boutier, « le DTS marque un énorme progrès par rapport à tous les travaux antérieurs », ce en raison de trois points forts :

³⁴⁷ « Sous quelles conditions une onomastique occitane est-elle possible ? », communication au VIII^e Congrès international de l'Association internationale d'études occitanes, Bordeaux, 12 septembre 2005.

³⁴⁸ V. notamment celle d'Éva Buchi, « La méthodologie de l'étymologie des noms de famille (domaine français et galloroman) », *Rivista italiana di onomastica* 7 (2001), 107-217, et de J.-P. Chambon, « Quelques réflexions sur PATROM en tant que projet lexicographique (avec un fragment d'article-échantillon) », in : A. Badia Margarit (éd.), *Dictionnaire historique des noms de famille romans. Actes del III Col.loqui (Barcelona, 19-21 juny 1989)*, Tübingue, 1991, 91-102.

³⁴⁹ Chambon, *l.c.*

³⁵⁰ DTS 14.

Tout d'abord, le soubassement philologique de l'ouvrage est parfaitement fiable : les formes ont été contrôlées dans les éditions les meilleures et sont dûment référencées. Ensuite, l'analyse pose franchement les problèmes, qu'elle énonce de façon intelligible ; état de la recherche, le livre est aussi accessible au grand public, qu'il élève de la vallée des interrogations ordinaires (« que veut dire le nom de ma commune ? ») aux collines et aux montagnes du questionnement scientifique. C'est ainsi que les auteurs aident le lecteur à comprendre, par l'exemple, comment se construit le savoir toponymique : par la discussion des hypothèses, par la correction des erreurs, par la mise en évidence des problèmes qui demeurent non résolus, par la présentation de nouvelles pistes de recherche. Enfin, ce travail de synthèse, élaboré en équipe, a permis le décloisonnement des savoirs, qui, en Suisse comme ailleurs, sont encore trop souvent cantonnés dans des « terroirs », des domaines linguistiques ou des espaces nationaux. Par un juste retour, cet élargissement du cadre de la recherche a bénéficié et bénéficiera aux recherches régionales et, nous en sommes convaincue, à l'ensemble de la recherche toponymique, car le DTS donne envie d'amorcer un dialogue toponymique à l'échelle galloromane !³⁵¹

On ne devra cependant pas ignorer certains défauts méthodologiques et conceptuels de l'ouvrage, reflétés par des « détails de formulation » et des modes d'explication parfois en décalage avec la pratique de la lexicologie romane actuelle³⁵². Mais on peut à bon droit tenir le DTS pour la meilleure réalisation lexicographique en toponymie galloromane produite à ce jour.

6.4. *Desiderata minima et cahier des charges*

6.4.1. Taxinomie des noms de lieux

Le premier problème méthodologique qui se pose au concepteur d'un répertoire toponymique – qu'il s'agisse d'une étude à l'échelle nationale, régionale ou locale – est évidemment celui de la typologie et de l'ordre taxinomique à adopter. Sous cet aspect, les grandes sommes de toponymie française présentent des approches diverses, mais elles ont en

³⁵¹ Boutier 2007, 93-94.

³⁵² Pour un compte-rendu détaillé sur la partie romane du DTS, on se reportera à la mise en relief de J.- P. Chambon, « Une récente synthèse critique de la toponymie helvétique : le *Dictionnaire toponymique des communes suisses (DTS)* », *Revue de linguistique romane* 70 (2006), 589-633.

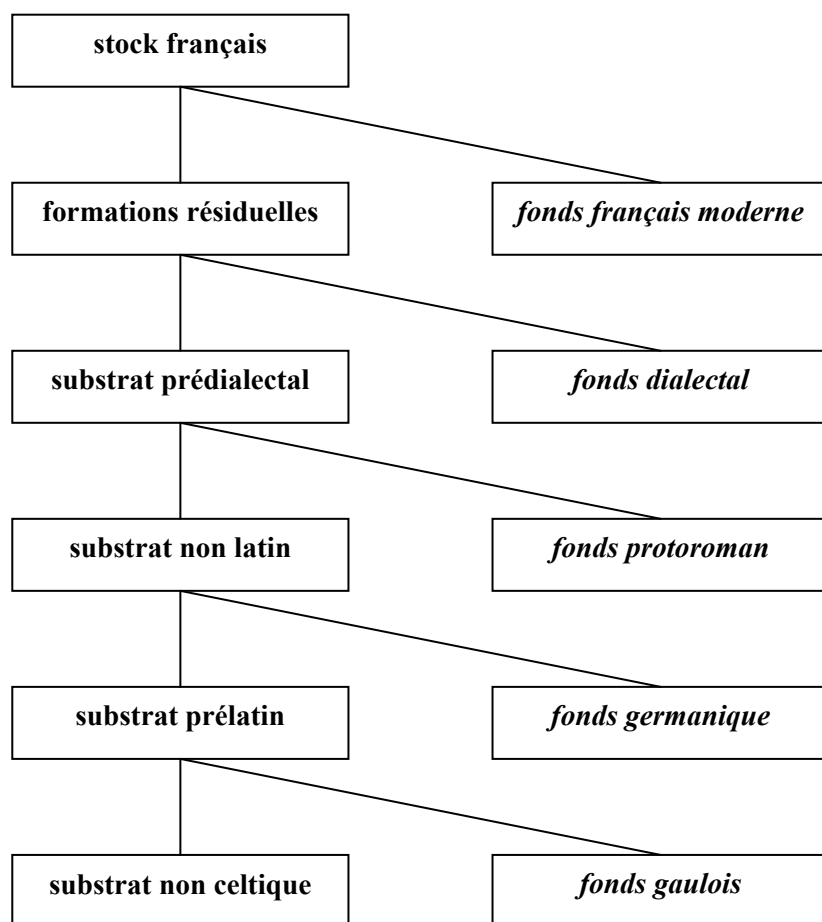
commun un certain flottement dans la définition des critères classificatoires. Les ouvrages de Longnon, Vincent et Nègre suivent un plan diachronique : chaque section y correspond à une grande strate linguistique (gauloise, latine, germanique etc.), à l'intérieur de laquelle les noms de lieux sont classés par grands types, en fonction de critères le plus souvent opaques, arbitraires et hétérogènes (par exemple, dans la section « Romains » de Vincent, les « Dérivés » s'opposent aux « Noms communs, adjectifs, etc. » et à « La religion » etc.). La délimitation des strates est elle-même arbitraire (on oppose artificiellement des « formations romanes » aux « formations françaises » et aux « formations dialectales », sans jamais les définir) et, qui plus est, brouillée par la confusion entre stratification toponymique et stratification lexicale (Nègre, par exemple, verse dans la classe « pré-indo-européenne » des noms de lieux formés sur des lexèmes purement romans mais dont l'étymon *lexical* a une origine *supposée* prélatine). Le dictionnaire de Dauzat/Rostaing, qui suit l'ordre alphabétique, n'exclut pas non plus l'arbitraire, car les noms de communes relevant du même type toponymique (par ex. le type □*Mouëtier*□) y sont regroupés sous une même entrée, laquelle correspond à l'un des exemplaires de la série (*Le Monastère*, Aveyron [p. 462]) dont on ignore en quoi il est plus 'archétypal' que les autres.

Afin d'échapper aux risques de l'arbitraire et des 'commodités de langage', il est nécessaire d'asseoir la taxinomie toponymique sur des critères rigoureux et indiscutables, relevant exclusivement de la linguistique – et non pas de l'histoire des référents. Compte tenu des propriétés sémiotiques et morphologiques du toponyme que nous avons dégagées³⁵³, il nous semble pertinent de fonder l'articulation générale d'un dictionnaire toponymique sur deux axes typologiques :

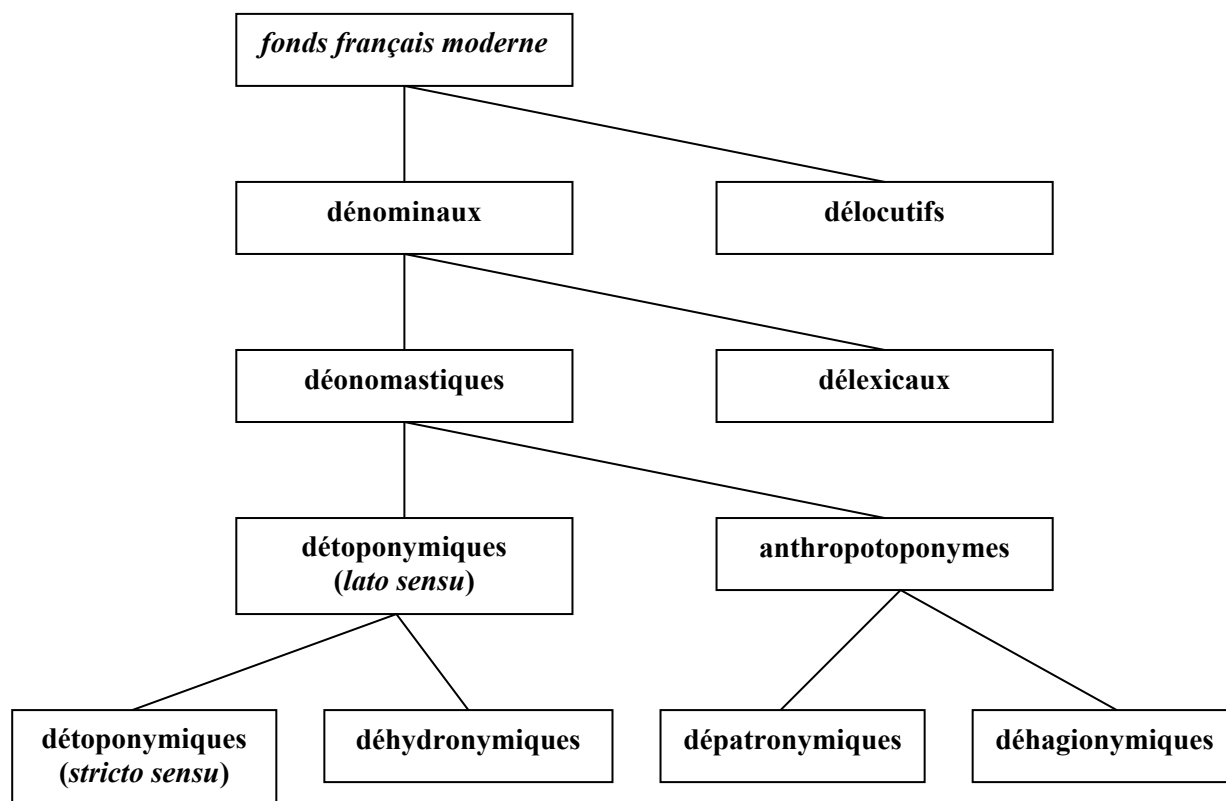
- la typologie **stratigraphique**, opposant les *formations productives* (dans notre cas, les formations françaises modernes) aux *formations résiduelles* (issues des substrats ou adstrats) ;
- la typologie **formationnelle** ou mieux **translationnelle**, déterminée par la nature du transfert toponymique (lexème → toponyme, nom propre → toponyme ou, plus rarement, énoncé → toponyme) et opposant la classe *délexicale* à la *classe déonomastique* et *délocutive*.

³⁵³ V. *supra*, DEUXIEME PARTIE.

Du point de vue théorique, ce système présente l'avantage de reposer sur des arborescences dichotomiques qui engendrent les catégories pertinentes en excluant toute ambivalence (principe du tiers exclu). Dans la typologie stratigraphique, la strate *résiduelle* se divise en *fonds dialectal* et *substrat prédialectal*, lequel se partage à son tour entre le *fonds protoroman* (ou 'latin') et le *substrat non latin*, celui-ci rassemblant l'*adstrat germanique* (contemporain du protoroman) et le *substrat prélatin* (antérieur au protoroman) qui lui-même se répartit entre un *fonds gaulois* et un *substrat non celtique*.



Appliquée au fonds français, par exemple, la typologie translationnelle oppose la classe *délocutive* à la classe *dénominalement*, laquelle contient les *délexicaux* et les *déonomastiques*, qui incluent les *détoponymiques* et les *déanthroponymiques* (ou *anthropotonymes*), ceux-ci se subdivisant en *dépatronymiques* (NL formés sur un nom de famille) et en *déhagionymiques* (NL formés sur un nom de saint), ceux-là en *détoponymiques (stricto sensu)* et en *déhydronymiques* etc.



Sur le plan pratique, cette classification est aisée à mettre en œuvre et elle facilite la compilation des données aussi bien que leur lecture.³⁵⁴

6.4.2. Les deux principes de l'étymologie toponymique

³⁵⁴ On ne saurait en dire autant du mode de classification adopté par les grands répertoires nationaux : que l'on songe au temps perdu à se reporter au fastidieux index de la *Toponymie générale de la France*, faute de pouvoir saisir la subtile organisation de ses chapitres...

La notion de strate linguistique nous amène à aborder les deux principes, pour ainsi dire canoniques, de la méthode qu'il convient de suivre dans l'analyse étymologique des noms de lieux. Nous en empruntons la formulation, à quelques nuances près, à Paul Lebel³⁵⁵ :

- Premier principe : on attribuera à une strate linguistique donnée tout toponyme qui s'est formé ou est resté productif pendant une période incluse dans les limites chronologiques de cette strate.
- Second principe : lorsqu'un toponyme, insuffisamment daté, peut appartenir, de par sa structure ou sa diffusion, à deux strates consécutives, on le classera dans la strate la plus récente. De plus, à l'intérieur de chaque période, on classera les matériaux par groupes typologiques, d'après le mode de formation des toponymes et non d'après leur signification.

Ce double impératif devra commander l'organisation générale du dictionnaire étymologique, qui sera diachroniquement régressive. La procédure de travail consiste à 'tamiser' le corpus étudié pour en dégager successivement les différentes strates, de la plus récente à la plus 'profonde'. Ce n'est qu'après un soigneux tamisage des couches française et dialectale, en particulier, que l'on peut escompter soumettre le 'résidu' toponymique à une analyse cohérente. Là est d'ailleurs la partie la plus délicate de la discrimination stratigraphique, car on atteint alors des couches linguistiques au sujet desquelles nos connaissances sont lacunaires et qui ne peuvent offrir le même degré de certitude étymologique que les langues attestées par la documentation écrite.

6.4.3. Proposition d'un modèle dictionnaire

Les catégories stratigraphiques et translationnelles (donc linguistiques) formant l'architecture générale du dictionnaire toponymique, il convient d'asseoir la présentation des matériaux et la structure des notices sur des bases également linguistiques.

En principe, deux options pratiques s'offrent au toponymiste. Une première approche, que l'on peut qualifier de *sémasio-étymologique* (ou, si l'on préfère, de régressive), consiste à

355 Lebel 1956, 11-12. Nous substituons le terme *toponyme* à *hydronyme* : Lebel se limitait en effet à l'étude des noms de cours d'eau.

partir du nom propre pour 'remonter' jusqu'à sa source (lexicale ou autre) en étudiant rétrospectivement les étapes de son évolution. La seconde approche, *onomasio-étymologique* (ou progressive), part de l'étymon lui-même pour illustrer le déploiement dans le temps et dans l'espace de la famille onomastique qui en est issue.

La première option est mise en pratique par les ouvrages de Dauzat et de Nègre – encore que d'une manière assez ambiguë, puisque les toponymes représentant le même type y sont, en principe, regroupés sous une même entrée ou un même paragraphe – : ces répertoires suivent donc une démarche régressive non assumée, dont résultent les flottements conceptuels et les difficultés d'indexation que nous avons déjà évoqués. L'option étymologique 'progressive', selon nous beaucoup plus recommandable au plan conceptuel et plus praticable au plan matériel, est bien illustrée par le répertoire de Vincent, dont chaque article a pour vedette l'étymon de la série toponymique étudiée. C'est également la méthode suivie par le *Rätisches Namenbuch* de Robert von Planta et Andrea Schorta (Planta/Schorta 1939) et, bien entendu, par *PatRom*. C'est celle que nous préconisons et que nous mettrons en œuvre dans la troisième partie de cette thèse.

Dans ce cadre, chaque notice doit recevoir pour **entrée** l'unité de langue (lexème, lexie complexe, nom propre) ou de parole (énoncé) qui constitue la base étymologique des formations toponymiques recensées à sa suite. Ce lemme sera identifié par un jeu d'étiquettes linguistiques précises, mentionnant la langue et l'état de langue auxquels il appartient, ainsi que sa classe grammaticale. Il s'agit nécessairement d'une forme du code oral, ce qui semble imposer qu'elle soit transcrite en notation phonologique : néanmoins, la tradition lexicographique et l'exigence de lisibilité autorisent à employer la forme graphique usuelle, dans la mesure où l'étymon relève d'une langue attestée par l'écrit (ce qui exclut notamment le protoroman, le gaulois ou l'ancien germanique – nous y reviendrons). Tout étymon restitué par reconstruction sera naturellement muni de l'astérisque.

Il importe de préciser que l'étymon-vedette doit obligatoirement appartenir à l'état de langue dans lequel les toponymes recensés ont été formés. En d'autres termes, un toponyme français moderne (par ex. *La Roche*) formé – c'est-à-dire cristallisé comme nom propre – en ancien occitan (< aocc. *La Roca* < aocc. *la* + *roca*) sera lemmatisé sous l'entrée « aocc. *roca* s. f. » et non sous « frm. *roche* », ni sous « protorom. **rocca* » : on se gardera donc d'imiter le traitement étymologique du dictionnaire de Dauzat et Rostaing, dans lequel presque tous les toponymes français sont ramenés sans intermédiaire à un étymon lexical lointain, latin, prélatin, voire « pré.-indo-européen » (par ex. « *Laroque*, Hér. (*la Roca*, 1098)

[...] Pré-latin **rocca* »³⁵⁶). Il s'agit ici de distinguer l'étymologie toponymique de l'étymologie lexicale, c'est-à-dire de tenir compte du *transfert* catégoriel qui caractérise la classe onomastique : le toponyme frm. *Laroque* ne vient pas plus du « pré-latin **rocca* » que l'adjectif frm. *voltaïque* ne vient du latin **volta*.

Le début de la notice devra comporter les **cotes de référencement** lexicographique, atlantographique et bibliographique permettant d'identifier la source de l'étymon (REW, FEW, DEAF, atlas linguistiques, entre autres) : on limite ainsi les risques d'étymons-fantômes et de reconstructions douteuses, tout en maintenant la connexion entre les données onomastiques et lexicologiques, voire historiques, si nécessaire. En principe, le renvoi aux sources bibliographiques doit suffire à justifier l'étymon proposé. Il n'entre pas dans les compétences ni dans les missions du toponymiste d'expliquer l'étymologie des lexèmes, moins encore d'opérer des reconstructions lexicales ; sa tâche se limite, si l'on ose dire, à établir le rapport étymologique entre un nom de lieu et une unité de langue toponymisée (de même que la tâche du lexicologue romaniste ne consiste pas à étudier l'origine des lexèmes latins).

Dans la pratique, il reste que le toponymiste est fréquemment amené à faire œuvre de lexicologue, soit parce que la documentation lexicographique est lacunaire (c'est le cas des « petites langues » romanes, par exemple du francoprovençal), soit parce que l'étymologie toponymique elle-même fournit à la lexicologie des informations inédites, notamment lorsqu'un lexème n'est attesté que par les toponymes qui en sont issus (ce cas est presque général pour une langue inattestée et éteinte comme le gaulois, et fréquent pour les anciennes variétés galloromanes). Dans de tels cas, la prudence exige que les reconstructions et les hypothèses étymologiques proposées soient minutieusement discutées, argumentées et étayées par un appareil bibliographique fiable et une documentation pertinente : c'est là l'objet du **commentaire lexicographique**, que l'on placera à la suite des références bibliodocumentaires. Cette « sauce » étymologique sera d'autant plus élaborée que l'étymon invoqué nécessitera plus d'explication : dans le cas des étymologies 'triviales' ou communément admises, il s'agira avant tout d'énoncer les propriétés morphologiques, sémantiques et référentielles – matérielles et historiques – qui rendent compte de la cristallisation toponymique (en d'autres termes, pourquoi tel mot a-t-il pu devenir un nom de lieu ?), ainsi que les déterminations diatopiques, diachroniques et sociolinguistiques qui ont présidé à cette dernière (où, quand et dans la bouche de qui tel mot est-il devenu un nom de

³⁵⁶ Dauzat/Rostaing 569.

lieu ?). Dans les cas plus délicats, on devra se livrer à une analyse approfondie des problèmes étymologiques posés, à une revue et à une discussion méthodique des hypothèses antérieures et, le cas échéant, à l'argumentation en faveur d'une explication nouvelle. Idéalement, le commentaire lexicographique devrait être suffisamment complet et explicite pour dispenser le lecteur d'un recours systématique à la documentation bibliographique, tout en facilitant ce recours si nécessaire.

Après le commentaire général débutera le **corps principal** de la notice, consacré à la présentation des matériaux toponymiques et à leur explication proprement dite. C'est à ce niveau que se posent, à vrai dire, les problèmes les plus délicats. Étant donné un étymon lexical (afr. *roche* s. f. "masse minérale formant une éminence") : les toponymes qui s'y rapportent peuvent être de forme simple, au singulier (*la Roche*) ou au pluriel (*les Roches*), ou bien former un syntagme complexe, comportant l'étymon soit comme premier élément (*la Roche aux Fées*), soit en seconde position (*le Puy de la Roche*) ; ils peuvent contenir un adjectif qualificatif (*Rochebrune*) ou numéral (*les Trois Roches*), un substantif apposé (*la Roche Charbon*) ou subordonné (*la Roche du Fou*), un anthroponyme (*La Roche-Bernard*), un hagionyme (*la Roche-Sainte-Marguerite*), un toponyme (*La Roche-Posay*), un hydronyme (*La Roche-sur-Foron*) ; ils peuvent encore représenter un dérivé de l'étymon (*La Rochelle*), voire un sous-dérivé (*le Rochasson*), lui-même susceptible de s'agglutiner un qualificatif (*le Grand Rochat*) ; ils peuvent enfin former un syntagme verbal ou un composé phraséologique dans lequel l'étymon peut assumer la fonction de sujet (*Chanteroches*) ou d'objet (*Perceroches*).

Il va de soi qu'à chacune de ces occurrences doit correspondre un traitement spécifique et qu'en outre, l'ensemble des virtualités morphosyntaxiques de la classe toponymique doit être anticipé lors de la conception du dictionnaire : il convient de prévoir tous les cas de figures possibles afin de les intégrer à une hiérarchie taxinomique. Ce travail, qui peut apparaître de prime abord rebutant et d'une redoutable complexité, s'avère relativement simple sitôt qu'on le décompose. C'est en nous inspirant de la structure des articles du *Lessico etimologico italiano* et des échantillons de *PatRom* (Kremer 1997) que nous sommes parvenu à établir un mode d'organisation des notices concis et, croyons-nous, facilement reproductible.

Dans le modèle que nous proposons, la structuration des articles repose sur un **code alphanumérique** récurrent et signifiant. Nous partons de l'idée que, d'une manière générale, le stock toponymique français et roman est constitué par cinq grands types morphosyntaxiques, dont chacun sera représenté par un chiffre romain :

- I. forme simple (au singulier ou au pluriel, avec ou sans article)
- II. accrétion d'un déterminatif lexical (adjectif, substantif, adverbe, apposé ou subordonné)
- III. accrétion d'une déterminatif onomastique (anthroponyme, toponyme ou autre)
- IV. dérivé (suffixal ou parasynthétique)
- V. 'composé verbal' (syntagme complexe issu du figement d'un verbe conjugué et de son sujet ou de son régime).

Cette numérotation forme un cadre fixe et un système clos, puisque tout toponyme roman appartient à l'une des cinq catégories envisagées ; elle est signifiante, car chaque numéro code pour une catégorie déterminée, toujours la même ; elle est récurrente, puisque appliquée identiquement à toutes les notices du dictionnaire. En fonction des matériaux présentés, certaines notices ne comporteront donc que la section « I », d'autres commenceront à la section « II », d'autres encore contiendront une section « I » et « IV » seulement, etc. – ce qui diffère de l'organisation des articles du *Petit Robert* ou du FEW, par exemple.

À l'intérieur de ce cadre fixe, en revanche, on introduira des subdivisions variables, adaptées à la spécificité de chaque cas : si la série étudiée comporte des formes simples au singulier et au pluriel, on subdivisera la section « I » en « I.a » (singulier) et « I.b. » (pluriel). La variété des déterminatifs subordonnés engendrera des sous-sections « II.a » (+ substantif), « II.b. » (+ adjectif) ou « III.a » (+ anthroponyme), « III.b » (+ toponyme) etc. La hiérarchie des dérivés et des sous-dérivés sera réflétée par des cotes du type « IV.a » (+ suffixe *x*), « IV.b » (+ suffixe *y*), « IV.c.α » (+ suffixe *z* + suffixe *x*), « IV.c.β » (+ suffixe *z* + suffixe *y*) etc.

C'est à la suite de leurs cotes morphosyntaxiques respectives que viendront prendre place les **toponymes lemmatisés**. Tous les isotonymes recensés apparaîtront sous la forme d'une liste, également numérotée, et dans un ordre si possible cohérent et intuitif (par exemple macrotoponymes puis microtoponymes, classés par ressort administratif – arrondissements, cantons, communes).

La question de la forme de lemmatisation des toponymes n'est pas négligeable et elle pose un vrai dilemme au concepteur de dictionnaire. La logique interne du modèle que nous proposons semble imposer que les noms de lieux répertoriés appartiennent à la langue dans laquelle ils ont été formés et, par exemple, qu'un toponyme soit indexé sous sa forme occitane moderne s'il a été cristallisé en ancien occitan, mais sous sa forme française moderne s'il remonte à un lexème du moyen français. Cette option, qui privilégie la filière héréditaire et

induit une présentation ‘dialectologique’ des matériaux, se heurte néanmoins à certains obstacles théoriques et pratiques. D’une part, elle conduit à un éclatement de la notion de “système toponymique”, en donnant l’illusion que le stock toponymique d’un territoire donné contiendrait plusieurs systèmes juxtaposés (par exemple, une ‘toponymie occitane’ et une ‘toponymie française’ dans la même commune), alors que l’objet du dictionnaire étymologique est précisément de faire **l’histoire du système toponymique** d’une langue déterminée (français moderne ou autre). D’autre part, les lacunes de la documentation dialectologique en matière de toponymie et l’extinction, accomplie ou prochaine, de la plupart des parlers vernaculaires galloromans rend irréalisable le répertoire complet des noms de lieux dialectaux d’un territoire plus vaste que la commune. Dans le type de dictionnaire que nous envisageons, il paraît donc raisonnable de lemmatiser la forme « officielle », *i.e.* la forme graphique française moderne des toponymes.

Celle-ci sera immédiatement suivie d’une **définition**, c’est-à-dire, puisqu’il s’agit de noms propres, de la description minimale du référent : genre prochain, c’est-à-dire type de lieu (habité ou non, construit ou non), pour la description duquel on utilisera avec profit la nomenclature élaborée par l’I.G.N.³⁵⁷ ; différence spécifique, c’est-à-dire ressort administratif et, le cas échéant, caractérisation topographique sommaire (finage, altitude). On indiquera ensuite la forme dialectale du toponyme, si elle est enregistrée, et éventuellement le ou les exonymes connus.

Un élément essentiel de tout dictionnaire toponymique et, peut-être, le plus important du point de vue scientifique est la **documentation historique**, c’est-à-dire la présentation des attestations successives du nom étudié. On sait que cet aspect de la recherche étymologique est traité comme quantité négligeable par tous les ouvrages de toponymie française – les plus usités (Dauzat/Rostaing et NègreTGF) se contentent de mentionner la forme la plus ancienne contenue dans les sources secondaires ou, tout au plus, trois ou quatre attestations historiques – ; par surcroît, les formes en question ne font en principe l’objet d’aucun commentaire philologique ou linguistique. Il importe, ici encore, de ne pas suivre ce modèle et de s’inspirer, par exemple, du traitement des formes anciennes mis en œuvre par les auteurs du *Dictionnaire toponymique des communes suisses*. Dans la mesure où l’on a en vue un travail d’analyse linguistique (et non un simple relevé philologique, comme le serait un dictionnaire topographique), il convient avant tout de classer les formes précédemment soumises à la

³⁵⁷ S. Lejeune/P. Planques, *Charte de toponymie du territoire français*, Institut Géographique National, Paris, 2000.

diagnose toponymique : le but est de reconstituer les filières ou **axes évolutifs** ou, plus exactement, de mettre en ordre les manifestations écrites des étapes évolutives de chaque toponyme. La valeur de cette opération tient donc moins à la quantité des matériaux recueillis (encore que celle-ci soit un gage de la qualité du discours étymologique) qu'à l'exactitude de leur exégèse. Concrètement, les formes anciennes doivent faire l'objet d'un **étiquetage linguistique** systématique : chaque attestation doit être pourvue de l'indication de la langue à laquelle elle appartient (latin, occitan, français etc.), de l'état de langue (moyen latin, ancien occitan etc.), du cas flexionnel (pour le latin), éventuellement du contexte et, bien sûr, de la datation. Le système le plus lisible consiste à représenter chaque axe évolutif par un paragraphe différent et, par exemple, de classer successivement, sous cinq rubriques distinctes, les attestations latines classiques, occitanes, francoprovençales, latines médiévales et françaises de tel nom de lieu attesté dans ces cinq langues. En outre, il peut advenir dans quelques cas que l'axe évolutif soit scindé à l'intérieur d'une même langue, engendrant des doublets (très rarement, des triplets) : ce phénomène devra également être matérialisé. Les formes enregistrées pourront, au choix, être éditées sous la norme diplomatique ou critique. Cette seconde option paraît toutefois préférable puisqu'elle induit directement l'interprétation linguistique ; on aura soin de respecter les conventions typographiques en usage dans les éditions scientifiques de référence (usage des crochets droits, des chevrons, des tirets quart-cadratin notamment).

Après l'inventaire des formes relevant du même type, prendra place l'**étymologie** au sens strict, c'est-à-dire l'histoire concrète du toponyme en tant qu'unité de la langue orale. La logique suivie jusqu'ici impose de présenter cette histoire dans l'ordre chronologique progressif. On commencera donc par mentionner l'étymon reconstruit (lexical, onomastique ou énonciatif), dont le signifiant figurera en notation phonologique, puisqu'il s'agit toujours d'une réalité orale, et le signifié (définition et/ou glose) immédiatement après. Rappelons à ce propos que l'étymon réel d'un toponyme n'est jamais un lexème ou un nom propre isolé, mais, par définition, un **syntagme nominal circonstanciel** du type "à N", donc en principe une forme pourvue d'un morphème prépositionnel – fait trivial, certes, mais que semblent ignorer tous les ouvrages de référence. Puis on indiquera le ou les lemmes (lexicaux ou onomastiques) auxquels se rattache l'étymon du toponyme, ainsi que la relation qui les unit à l'étymon-vedette de la notice (identité, dérivation, composition ou subordination) et donc leur mode de formation. Suivra un **commentaire sémantico-référentiel**, expliquant la motivation

et le contexte (connus ou postulés) du transfert onomastique, ainsi que la datation de celui-ci, argumentée par des critères explicites (phonétiques, morphologiques, sémantiques ou autres).

Il convient alors de procéder à la **'narration' étymologique**, c'est-à-dire au compte-rendu des phénomènes qui ont déterminé l'histoire du toponyme et affecté son évolution. La longueur de cette narration dépend, cela va de soi, de la complexité des processus en jeu. Dans les cas les plus simples, il suffira de prendre acte de la régularité de l'évolution phonologique et morphologique de la forme étudiée. Dans tous les autres cas, chaque phénomène non prévisible par les lois établies de la phonétique et de la grammaire géohistoriques devra faire l'objet d'un développement spécifique, étayé par l'exemplification et les références idoines. Pour peu que le nom étudié ait été formé (c'est-à-dire transféré en nom propre) dans une langue différente de celle du système toponymique décrit (en ce qui nous concerne, le français moderne), il est nécessaire d'organiser la narration en deux séquences au moins : la première sera consacrée aux changements intervenus à l'intérieur de la langue de formation et dans la filière héréditaire (par exemple, protoroman > ancien occitan > occitan moderne), la seconde aux processus liés à l'emprunt et au second axe évolutif, c'est-à-dire à la langue emprunteuse (par ex., ancien occitan > moyen français > français moderne). L'histoire du nom ainsi produite rendra compte à la fois de la forme 'officielle' enregistrée et de la forme ou des formes dialectale(s) connue(s).

La notice étymologique se poursuivra par une revue des **hypothèses alternatives** proposées, dûment référencées, et par leur discussion – étant entendu que les explications antiscientifiques ou spéculatives, qui forment encore la masse de la doxologie en toponymie française, pourront être simplement mentionnées comme telles. L'argumentation contradictoire sera d'autant plus développée que la solution retenue représentera une position minoritaire ou, *a fortiori*, une hypothèse nouvelle ; la pratique du DTS est ici un exemple à suivre.

Enfin, la notice se clora par l'indication du ou des **isotoponymes** connus en-dehors du domaine étudié, sous forme d'une liste exhaustive si le type décrit est rare ou d'un relevé des occurrences géographiquement voisines s'il s'agit d'une formation très répandue.

6.4.4. Notice-échantillon commentée

étymon-vedette → **protorom. *gentiána s. f.**
références bibliographiques, lexicographiques et atlantographiques

commentaire lexicologique {

- Le nom de la gentiane, protorom. GENTIANA, paraît n'avoir survécu que dans les parlers occitans (aocc. *gensana*, auv. □*jensana*□), singulièrement dans les régions montagneuses où pousse *Gentiana lutea*. Partout ailleurs le terme est un emprunt (semi-)savant à mlt. *gentiana*.

code formationnel → **IV. GENTIANARIAS**
type lexical

toponyme français moderne → **Jeansagnière**, vill. et commune, canton de Saint-Georges-en-Couzan.
 définition du lemme

attestations historiques {

Frpr. [**ve ZEs"nEK**]

HIST Afrpr. *Janceneres* 1370, *Janceneres*, *Jenceneres*, *Jensaneres* 1375, *Janceneres* 1378, *Genceneres* 1440.

Frm. *Jansanière* 1768, *Jeansagnière* 1830, *Jeansagnère* (cadastre), *Jeansagnères* 1874 (Joanne 26), *Jeansagnère* 1887, *Jeansagnière* 1926, *Jeansagnère* 1945 (Duf 464), *Jeansagnière* 1970 (IGN).

étymologie, histoire du nom →

ÉTYM < protorom. */a gentianárias/ "aux coins aux gentianes", de GENTIANARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de GENTIANA "gentiane" muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de manse. ♦ L'issue régulière est afrpr. *Genceneres*. Malgré la proximité d'aocc. *gensana*, afrpr. **gençana* "gentiane" (< mlt.) et d'aocc. **gensaneira* "lieu où la gentiane abonde" (>

forme dialectale moderne du toponyme
< : étymon (sémantisme, morphologie, datation, motivation sémantico-référentielle)
♦ : évolution dans la filière héréditaire

auv. □*jensaneira*□ “id.”), le toponyme semble s'être démotivé en ancien francoprovençal, ce dont témoignent les graphies contre-étymologiques du type <Janceneres>. Des remotivations ont toutefois été opérées ponctuellement, d'où afrpr. *Jensaneres* et *Genceneres*. ♦♦ L'adaptation en frm. s'est faite à la faveur d'un rapprochement paronymique du segment initial avec le prénom *Jean* et du segment final avec frég. *sagne* “prairie marécageuse”.

♦♦ : évolution dans la langue emprunteuse

▲ : bibliographie et hypothèses alternatives

- ▲ Gouvert 2002, 130-132. Autres étym. :
- Dauzat/Rostaing 367 : « p.-ê. nom d'homme germ. **Genzin* (de *Genzo*) et suff. *-aria* (v. JANCIGNY), ou altération de **jacinaria*, de *jacium* (v. JAS) et double suff. *-in-aria* ».
 - Billy 1981, 154 : « *jas* “bergerie” ».
 - Taverdet 1985, § 114 : « le site – le village est dans une zone montagnarde – aussi bien que la forme ancienne [comprendre : *Jaceneres* 1370], nous fait préférer la seconde explication [**jacinaria*] ».
 - TGF 15 444 : « NP germ. *Gantharius* [...], traité comme **Gantzharius*, sur le modèle de *Gantzfrid* [...] + *-as* ; *-s* supprimé ».
 - Vurpas/Michel 1997, 173 : « le site et la forme de 1370 *Jaceneres* font penser à un dérivé de **jacium* ».
- Les explications par un anthroponyme conjectural ou par une base **jacium* reposent toutes sur la cacographie <Jaceneres> 1370 et ne sont pas soutenables phonétiquement ni morphologiquement.

△ *la Jonsenière* (La Chapelle-en-Valgaudemar, Hautes-Alpes).

△ : isotoponymes

QUATRIÈME PARTIE

**Toponymie d'un terroir français :
le Roannais**

Les différents aspects de la « méthode toponymique » ou, plus justement, des méthodes de la linguistique historique appliquée aux noms de lieux ont été examinés au cours des chapitres précédents : collecte des formes orales et écrites, adéquation des sources, diagnose, étymologie-origine et étymologie-histoire des formes. Sur cette base, nous avons proposé un modèle concret de traitement dictionnaire, inspiré des deux réalisations onomastiques les plus avancées à l'heure actuelle, *PatRom* et le DTS, dont nous avons tenté, en quelque manière, de synthétiser la forme.

Il paraît donc logique de mettre en pratique notre « cahier des charges » et d'en évaluer la faisabilité en l'appliquant à l'étude toponymique d'une région déterminée, le Roannais. Tel est l'objet de la présente partie, qui constitue le volet central de notre recherche et, dans une certaine mesure, l'illustration la plus explicite de notre conception de la toponymie française. Elle se subdivise en deux chapitres. Le premier, introductif, présente le domaine d'étude tant sur le plan de la géographie physique que de la géographie humaine, de l'histoire et de la situation linguistique. Un tel développement nous semble en effet un préalable indispensable à toute étude toponymique, laquelle ne saurait se fonder que sur une connaissance sûre des déterminations naturelles et sociales, spatiales et historiques qui président à la formation du nom des lieux. Le second chapitre consiste, à proprement parler, en un répertoire raisonné de la toponymie du Roannais, fondé sur le dépouillement de 2750 noms de lieux de 66 communes actuelles, classés selon leur étymologie et, conséquemment, par strates linguistiques, en vertu des principes et des critères énoncés au chapitre 6 de la troisième partie.

Chapitre 1^{er}.

Le Roannais : géographie, histoire, langue

1.7. Définition et délimitation

Dans l'usage contemporain, le terme géographique *Roannais* est employé sous trois acceptions géographiques qui ne se recouvrent que partiellement et qu'il convient donc de distinguer.

Dans son emploi le plus courant et le plus approximatif, *le Roannais* désigne la région de plaine s'étendant autour de la ville de Roanne, chef-lieu d'arrondissement de la Loire, de part et d'autre du fleuve éponyme, bornée à l'ouest par les Monts de la Madeleine et à l'est par les Monts du Lyonnais, sans qu'il soit possible d'en fixer plus précisément les limites. Il s'agit à la fois d'une réalité géologique, géographique, économique et sociale, fortement ressentie par les populations locale et circonvoisines, mais non pas d'une entité reconnue par les administrations publiques. Ainsi conçu, le Roannais s'oppose essentiellement au Montbrisonnais (plaine du Forez ou de Montbrison) qui le borde au sud, au Bourbonnais à l'ouest, au Brionnais au nord et au Beaujolais à l'est.

Dans l'usage officiel, consacré par l'administration départementale et épiscopale depuis la Révolution, le nom de *Roannais* est donné à la circonscription ayant Roanne pour chef-lieu, c'est-à-dire à l'arrondissement de Roanne (l'une des trois subdivisions du département de la Loire), superposable à l'archidiaconé de Notre-Dame de Roanne (l'une des trois subdivisions du diocèse de Lyon).

Sous son acception historique, enfin, le choronyme *Roannais* (également graphié *Roannez* jusqu'au XVIII^e siècle) désigne une entité territoriale de l'Ancien Régime, dont le finage et le statut ont sensiblement varié selon les époques : à la veille de la Révolution, le Roannais était, au plan spirituel, un archiprêtré relevant du diocèse de Lyon et regroupant 37 paroisses ; au temporel, un duché relevant en partie du domaine royal, en partie de la suzeraineté d'un duc-pair et ressortissant à la Généralité de Lyon. Antérieurement à sa réunion à la couronne de France, en 1542, le Roannais avait été, sous le nom de *pagus* ou de

comitatus Rodonensis, l'une des subdivisions du comté de Forez, recouvrant les archiprêtrés de Roanne et de Pommiers, soit 66 communes des actuels arrondissements de Roanne et de Montbrison : ce *pagus* était le continuateur d'une circonscription carolingienne, dont les chartes des IX^e-XI^e siècles attestent qu'elle s'étendait au nord du *pagus* ou *comitatus Forensis*, c'est-à-dire le « comté de Feurs » avant son extension féodale.

C'est dans ce dernier sens, celui de "subdivision du comté de Forez, en vigueur entre le IX^e et le XVI^e siècle" – le seul qui soit légitimé par la longue durée historique – que nous emploierons le nom de *Roannais* dans le cadre de cette étude. Afin de dissiper toute ambiguïté, nous parlerons de *la plaine de Roanne* pour désigner la réalité géographique correspondante indépendamment de tout contexte historique, et de *l'arrondissement de Roanne* pour nommer la circonscription administrative contemporaine.

1.8. Ressort administratif

Les soixante-six communes actuelles formant le Roannais 'historique' appartiennent au département de la Loire et ressortissent aux neuf cantons de : Roanne, Néronde, Saint-Germain-Laval, Saint-Haon, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Symphorien-de-Lay (arrondissement de Roanne), Boën, Noirétable et Saint-Georges-en-Couzan (arrondissement de Montbrison).

| COMMUNE | CANTON | ARRONDISSEMENT | ARCHIPRETRE (AVANT 1789) |
|-------------------------|---------------------|----------------|-----------------------------|
| Ailleux | Boën | Montbrison | Pommiers |
| Ambierle | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Amions | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Arcon | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| La Bénisson-Dieu | Roanne | Roanne | Roanne |
| Briennon | Roanne | Roanne | Roanne |
| Bully | Saint-Germain-Laval | Roanne | Roanne |
| Bussy-Albieux | Boën | Montbrison | Pommiers |
| Cervièrès | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Cezay | Boën | Montbrison | Pommiers |

| | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|------------|----------|
| La Chamba | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Champoly | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| Chausseterre | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| Chérier | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Roanne |
| Cordelle | Saint-Symphorien-de-Lay | Roanne | Roanne |
| La Côte-en-Couzan | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Cremeaux | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Roanne |
| Dancé | Saint-Germain-Laval | Roanne | Roanne |
| Grézolles | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Jeansagnière | Saint-Georges-en-Couzan | Montbrison | Pommiers |
| Juré | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| Lentigny | Roanne | Roanne | Roanne |
| Luré | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Roanne |
| Mably | Roanne | Roanne | Roanne |
| Nervieux | Boën | Montbrison | Pommiers |
| Noailly | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Les Noës | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Nollieux | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Ouches | Roanne | Roanne | Roanne |
| Pommiers-en-Forez | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Pouilly-les-Nonains | Roanne | Roanne | Roanne |
| Renaison | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Riorges | Roanne | Roanne | Roanne |
| Roanne | Roanne | Roanne | Roanne |
| Saint-Alban-les-Eaux | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Saint-André-d'Apchon | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Saint-Didier-sur-Rochefort | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Sainte-Foy-Saint-Sulpice | Boën | Montbrison | Pommiers |
| Saint-Georges-de-Baroille | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Saint-Germain-Laval | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Saint-Haon-le-Châtel | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Saint-Haon-la-Vieux | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Saint-Jean-la-Vêtre | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Saint-Jean-Saint-Maurice | Roanne | Roanne | Roanne |
| Saint-Jodard | Néronde | Roanne | Roanne |

| | | | |
|--------------------------------|-------------------------|------------|----------|
| Saint-Julien-d'Oddes | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Saint-Julien-la-Vêtre | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Saint-Just-en-Chevalet | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| Saint-Léger-sur-Roanne | Roanne | Roanne | Roanne |
| Saint-Marcel-d'Urfé | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| Saint-Martin-la-Sauveté | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| Saint-Paul-de-Vézelin | Saint-Germain-Laval | Roanne | Roanne |
| Saint-Polgues | Saint-Germain-Laval | Roanne | Roanne |
| Saint-Priest-la-Prugne | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| Saint-Priest-la-Roche | Saint-Symphorien-de-Lay | Roanne | Roanne |
| Saint-Priest-la-Vêtre | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Saint-Rirand | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Saint-Romain-d'Urfé | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| Saint-Romain-la-Motte | Saint-Haon | Roanne | Roanne |
| Saint-Thurin | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Les Salles | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Souternon | Saint-Germain-Laval | Roanne | Pommiers |
| La Tuilière | Saint-Just-en-Chevalet | Roanne | Pommiers |
| La Valla | Noirétable | Montbrison | Pommiers |
| Villemontais | Roanne | Roanne | Roanne |
| Villerest | Roanne | Roanne | Roanne |

Ce territoire représente une superficie d'environ 720 km² et une population de 85 000 habitants en l'an 2000.

1.9. Cadre physique

1.9.1. Relief

Si l'on fait abstraction de trois communes sises à l'est de la Loire³⁵⁸, le Roannais correspond historiquement à la partie de la plaine de Roanne située sur la rive gauche de ce fleuve (la rive droite appartenant au Beaujolais), bordée à l'ouest par un massif montagneux de moyenne altitude, les Monts de la Madeleine, qui prend, en s'élevant vers le sud, le nom de Bois Noirs.

Située en bordure orientale du Massif Central, la plaine de Roanne est une zone d'effondrement tertiaire (graben) séparée de la plaine du Forez, au sud, par un moyen plateau, le seuil de Neulise. Elle s'ouvre, au nord, sur le plateau brionnais et charolais, zone de collines calcaires et marneuses. Roanne se trouve à 257 m d'altitude. La Côte roannaise, qui forme un talus de transition entre le fond de la plaine et le massif occidental, atteint 463 m d'altitude à Saint-Haon-le-Châtel.

Les Monts de la Madeleine et le massif des Bois Noirs constituent le contrefort septentrional des Monts du Forez, issu des montées magmatiques de l'ère primaire qui ont façonné les massifs hercyniens. Ils séparent le bassin de la Loire de celui de l'Allier. Leur relief est assez marqué, atteignant 1155 m d'altitude à Chérier et 1292 m au Puy de Montoncel, point culminant des Bois Noirs. Leur sous-sol est homogène, composé de roches cristallines, principalement de granite. Le volcanisme y a produit des coulées basaltiques, dont les traces sont encore visible sous la forme de rochers verticaux ayant l'apparence de mégalithes. Entre les villages de Chausseterre et de La Chamba, les Bois Noirs s'abaissent pour former un plateau granitique, appelé plateau de Noirétable (environ 800 m d'alt.), qui représente une brèche dans la ligne de crête reliant le massif de la Madeleine aux Monts du Forez : plusieurs cols (Col Saint-Thomas, Col des Suchères) y font communiquer le versant ligérien avec le versant élavérien. Plus au sud, ce plateau fait place à la barrière montagneuse du Forez où l'on passe brutalement d'une altitude de 1000 à 1600 m sur le massif de Pierre-sur-Haute.

Encadré par la Loire, le plateau du Brionnais, les Monts de la Madeleine et les Bois Noirs, le Roannais présente donc un paysage divers, dont l'étagement altitudinal est la caractéristique la plus saillante.

1.9.2. Hydrographie

³⁵⁸ Cordelle, Saint-Priest-la-Roche et Saint-Jodard.

Le site de Roanne est établi sur la rive gauche de la Loire, au 300^e kilomètre de son cours et à son confluent avec le Renaison. Ce lieu était, aux origines, un isthme de terre sèche bordé à l'est par le fleuve et à l'ouest par une zone alluviale, la Livatte, encore marécageuse au XVIII^e siècle. La Loire, qui parcourt entre Feurs et Roanne une distance de 40 km sur un dénivelé d'environ 100 m (soit 2,5 m/km), présente un cours torrentiel et façonne des gorges abruptes, notamment lorsqu'il traverse les escarpements du seuil de Neulise. Au nord de Roanne, son cours devient plus lent et forme dans la plaine des méandres propices à l'agriculture, les chambons : le lit majeur peut y atteindre 2 km de large. La Loire est un fleuve au débit médiocre (36,8 m³/s) et capricieux ; les fortes crues sont fréquentes et toujours brutales. L'abondance de ses affluents s'explique par les reliefs élevés situés sur sa bordure occidentale, par l'imperméabilité des sols granitiques et la forte pluviosité montagnarde. Le fleuve reçoit sur sa rive gauche, du sud au nord, le Lignon, l'Anzon, l'Aix, la Moutouse, le Lourdon, l'Oudan, le Renaison, la Maltaverne et la Teyssonne, qui ont tous en commun une faible longueur (de 10 à 55 km), une alimentation réduite (de 0,25 à 0,70 m³/s) et un écoulement rapide.

Au cours du Quaternaire, la Loire a formé une série de terrasses et l'on observe encore actuellement un déplacement des cours et des confluent, une multiplication des chenaux ou des bras morts, ainsi que la formation de marécages. Son écoulement a été fortement modifié par la construction, en 1978, du barrage de Villerest, placé en amont de Roanne et au débouché des gorges du fleuve, dans le but de préserver les villes riveraines des 'crues centenaires' dévastatrices. La retenue artificielle ainsi créée (Lac de Villerest) s'étend sur 770 ha, 32 km de long et borde seize communes.

De nombreux étangs furent aménagés dans les terres argileuses et imperméables des plaines de Roanne et du Forez, au cours des grands défrichements des XII^e-XIII^e siècles ; la plupart ont été asséchés au XIX^e siècle.

Enfin, les sources d'eaux minérales sont nombreuses dans les Monts de la Madeleine. Les plus connues sont celles de Saint-Alban-les-Eaux, exploitées depuis l'Antiquité et qui produisent des eaux froides bicarbonatées mixtes, ferrugineuses et gazeuses ; dans la plaine alluviale, les communes de Roanne et Saint-Priest-la-Roche en recèlent également.

1.9.3. Pédologie et sous-sol

La plaine de Roanne présente quatre types de sols, nettement distingués dans les parlers locaux et dans la variété régionale du français : les varennnes, les chaninats, les fromentaux et les chambons. Les varennnes et les chaninats, peu fertiles, se trouvent sur les sédiments argileux et sableux d'origine alluviale : les varennnes sont des terres légères, composées de sable et de graviers lessivés ; les chaninats sont lourds et fortement argileux. Les fromentaux, qui s'en distinguent par une teneur plus élevée en marne et en calcaire, sont plus favorables aux cultures céréalières. Les chambons, sols très fertiles résultant d'un dépôt alluvial récent, ont favorisé de tout temps l'établissement de communautés agricoles.

La Côte roannaise, en bordure de relief, offre des sols très légers, pierreux et pauvres, aussi vite secs que réchauffés et donc propices à la viticulture. Le seuil de Neulise est formé de régolites sur un empilement de poudingues, schistes et grès, riche en argile et faible en chaux, ce qui fournit des terres assez fertiles.

La roche-mère des montagnes de la Madeleine et des Bois Noirs (microgranites) est recouverte de régolites appelées localement *gore* : il s'agit de sols secs, à faible teneur en argile et en chaux, acides et stériles. Au-dessus de 800 m, on a affaire à de la terre de bruyère caractéristique des Hautes Chaumes.

On extrait du sous-sol roannais du granite (Ambierle, Cezay), du porphyre et du grès porphyrique, du calcaire de taille (employé en abondance pour la construction des édifices romains de Feurs), du fer oxydé et sulfuré, et surtout du plomb sulfuré (galène). La seule mine remontant assurément à l'Antiquité, signalée par le toponyme *l'Argentière*, est celle de Saint-Martin-la-Sauveté : c'est l'un des gisements de plomb argentifère les plus importants à l'époque moderne.

1.10. Milieu naturel et humain

1.10.1. Climat et paysages

Du point de vue climatique, le département de la Loire a pu être divisé en plusieurs zones correspondant à huit topoclimats originaux³⁵⁹ : pour l'essentiel, le Roannais est soumis à un climat semi-continentale caractéristique des plaines d'effondrement (comme l'Alsace et la Limagne), mais influencé au sud-ouest par un climat de type montagnard.

³⁵⁹ Tibi/Maréchal 1996, 14-15.

La plaine de Roanne est sensible aux circulations atmosphériques de nord à nord-ouest, alors que les perturbations venant du sud s'essoufflent généralement. Le régime pluviométrique de Roanne est de 706 mm/an, augmentant sensiblement dès que l'on s'éloigne de la cuvette, pour atteindre 900 mm dans les Monts de la Madeleine. La proximité de la Loire favorise les brumes automnales. Le climat des Bois Noirs, comme celui des Monts du Forez, se caractérise, quant à lui, par sa rigueur. Il s'agit d'un climat authentiquement montagnard, froid, humide et très venteux, avec une couverture neigeuse permanente pendant plusieurs mois. Les températures moyennes sont de -4,2° C en janvier et 12,2° C en juillet³⁶⁰. Les cimes sont noyées dans le brouillard et les nues pendant 132 jours par an ; on compte 200 jours de gel. L'enneigement est long, régulier et tardif : 175 jours/an, jusqu'au mois d'avril, et les congères persistent souvent jusqu'en juillet. La pluviométrie peut atteindre 1200 mm/an.

Loin d'offrir une quelconque unité paysagère, le Roannais historique présente, dans un espace relativement restreint, une grande diversité d'environnements et d'écosystèmes. Dans le cadre géographique que nous avons fixé, il est possible de distinguer, du nord au sud, cinq types de paysages correspondant *grosso modo* aux cinq cantons administratifs.

Le canton de Roanne est une zone de plaine dont l'horizon, borné à l'ouest et au sud par des collines, semble illimité en direction du nord. L'affinité avec les paysages verdoyants du sud de la Bourgogne et du Bourbonnais est très perceptible : c'est un pays de bocage irrégulier, de vergers et de prairies d'élevage, spécialisé dans la production de la race charolaise. Au centre de cette plaine, la ville de Roanne, formant avec ses banlieues de Riorges, de Mably et du Coteau, une agglomération de 70 000 habitants, est tout entière marquée par les activités industrielles (tissage, bonneterie, arsenal militaire, pneumatiques) et de transport (chemin de fer, batellerie de la Loire, canal de Roanne à Digoin) qui ont assuré son essor entre les années 1830 et 1970. Cette agglomération très dense est toutefois peu étendue et l'on passe presque sans transition des anciens faubourgs industriels à une campagne bocagère faiblement urbanisée.

Le canton de Saint-Haon-le-Châtel coïncide géographiquement avec la Côte roannaise. Il s'agit d'une zone de coteaux de transition entre la montagne et la plaine, à forte pente, profitant, du fait de son orientation, d'un bon ensoleillement, d'une pluviosité tempérée et d'un sol sec : la viticulture y est pratiquée depuis le XIII^e siècle au moins et probablement depuis une époque beaucoup plus reculée. On y produit, sur le territoire de cinq communes,

³⁶⁰ Bayle/Bouiller 1999, 210.

un vin rouge obtenu à partir d'un cépage autochtone, le gamay Saint-Romain. Les communes les plus basses (Noailly, Saint-Romain-la-Motte) connaissent une péri-urbanisation progressive : abandon d'exploitations et présence d'activités de production artisanale et industrielle. Les plus montagnardes (Arcon, Les Noës, Saint-Rirand) sont encore dominées par la polyculture et le petit élevage.

Le canton de Saint-Just-en-Chevalet recouvre essentiellement les Monts de la Madeleine. D'altitude moyenne et de végétation mixte, ce petit massif montagneux, prolongement de la montagne bourbonnaise, est un ensemble de replats à pente modérée dominant la plaine et présentant une alternance de bocage, de prairies et de forêts de moyenne montagne. On y trouve un sol brun acide, avec beaucoup de hêtres et une végétation de sous-bois (houx, myrtille). C'est dans ce secteur que les défrichements ont été les plus importants à toutes les époques. Là où les pentes sont les plus raides, la culture est impossible et l'on a des terrains desséchés couverts de pins sylvestres, de genêts et parfois de chênes. Quand le relief est en cuvette et le sol humide, il n'est pas rare de rencontrer de profonds marécages avoisinant des aunaies.

Au sud-est de Saint-Just, le canton de Saint-Germain-Laval, qui correspond au seuil de Neulise et à la vallée de l'Aix, présente une physionomie comparable à la plaine de Roanne, quoique nettement plus humide : de nombreux étangs et prairies marécageuses y subsistent, et le bocage de type bourbonnais disparaît au profit de petits champs ouverts et irréguliers, sillonnés de 'gouttes' (ruisselets). L'aune et le jonc y prospèrent. Le maraîchage est l'activité principale. Les eaux courantes et stagnantes favorisent une faune aquatique diverse et abondante (brochets, truites, écrevisses, castors, loutres etc.) ; la pisciculture y est pratiquée depuis le Moyen Âge.

Au sud-ouest, enfin, le canton de Noirétable occupe le plateau du même nom et le cœur du massif des Bois Noirs. C'est le domaine des pinèdes et des profondes sapinières qui alimentent l'industrie locale traditionnelle : la scierie. La terre de bruyère y domine, propice à la croissance de la callune et des plantes alpines telles que la gentiane, l'aconit et la pervenche. C'est également un pays de petite culture de type auvergnat (fourrage notamment). Au-dessus de 1000 m (altitude du village de La Chamba), la couverture forestière devient très dense, sombre et froide, percée de quelques torrents et d'étroites *drayes* (couloirs de montagne) : la pauvreté du sol empêche toute culture, en même temps que la densité de la végétation interdit l'élevage estival tel qu'il se pratique, plus au sud, dans les jasseries des Hautes Chaumes. Cette situation explique que les Bois Noirs soient demeurés un environnement sauvage, rebelle aux défrichements et à la colonisation humaine. La zoocénose

forestière originelle s'y maintient : sangliers, cerfs et chevreuils, blaireaux et hermines, renards, vipères aspics, chouettes hulottes et petits oiseaux (mésanges, geais etc.). Les grands prédateurs, loup et ours, ont disparu de la région lyonnaise au cours du XIX^e siècle ; mais la toponymie indique qu'ils peuplaient jadis le pays et se rencontraient jusque dans la plaine.

1.10.2. Régime agraire et type d'habitat

Au regard des critères habituellement exploités pour définir les types de 'civilisations agraires' (selon la terminologie de Marc Bloch) et les formes d'habitat, le Roannais présente en revanche une réelle unicité.

Des rives de la Loire jusqu'aux Bois Noirs, le système agraire traditionnel est de type méditerranéen : les champs sont normalement ouverts, carrés et irréguliers. Vue du ciel, la campagne roannaise apparaît comme un vaste *patchwork* assemblant des parcelles de forme rectangulaire ou trapézoïdale, de dimensions très diverses, qui laissent place, çà et là, à des groupements forestiers et à des zones construites, de taille également variable. L'openfield de type bourguignon est absolument inexistant.

Le réseau bocager que l'on rencontre dans la plaine de Roanne représente une innovation récente, consécutive au mouvement de 'reconstruction des campagnes' et sans doute postérieure au XVII^e siècle. Il s'est agi, pour l'aristocratie rurale, de délimiter et d'encadrer les grands domaines par un maillage de haies large, afin de protéger les propriétés de la divagation du bétail errant sur les jachères et les communaux. Au cours du XIX^e siècle, la crise céréalière et le désengagement économique de l'aristocratie développent un bocage 'plébien' (ou bocage terminal) à mailles serrées, reprenant le parcellaire morcelé des anciens champs, convertis en herbages. Dans les grandes exploitations subsistantes, le bocage s'éclaircit au contraire par l'élargissement des grandes parcelles de culture et de prairies. Il s'installe aussi sur les communaux partagés, où il se reconnaît à ses formes géométriques. Sur les plateaux et en moyenne montagne existe une autre forme de bocage, résultant d'un éclaircissement de l'ancienne ceinture forestière et de la sélection de certaines essences d'arbres directement utilisables. Il ne s'agit donc pas d'une caractéristique constitutive de l'agriculture locale.

Le régime agraire 'méditerranéen' est corrélé au type d'habitat qui caractérise notre région, l'habitat dispersé. Contrairement à ce qui s'observe dans la Bourgogne voisine,

jusqu'aux confins du Charolais, les villages roannais ne forment pas une agglomération compacte autour de l'église ; le cadre traditionnel de la communauté rurale n'est pas la paroisse, mais une entité humaine et spatiale plus restreinte, que le français local nomme 'voisinée'³⁶¹. La voisinée est une petite agglomération lâche, inférieure à la commune, non familiale, dont les habitants sont unis par un code d'obligations et de droits réciproques. Inexistante en Auvergne (où le noyau d'habitation est la ferme isolée), plus rare dans le Beaujolais et le Lyonnais, elle semble avoir constitué, au moins jusqu'à la Révolution, la base de la vie sociale en Roannais. La toponymie locale a conservé les noms de *Voisinée des Georges*, *Voisinée des Boutons* (comm. de Violay), *Voisinée Châtain*, *Voisinée de l'Orme* (Saint-Symphorien-de-Lay), *Voisinée du Bois* (Balbigny) etc. La gestion des pâturages et des bois communs, l'organisation du culte (présence de chapelles annexes de l'église paroissiale) et, plus anciennement, les relations d'endogamie étaient subordonnées à l'appartenance des familles à telle ou telle voisinée. Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer, comme dans les pays de champagne, une organisation collective des cultures à l'échelon villageois. Mais il ne s'agit pas pour autant d'un régime individualiste : l'étude des textes documentaires, des parcellaires et de la microtoponymie indique que ce système d'habitat dispersé comportait une certaine unité d'assolement.

Le type d'assolement en vigueur dans le Roannais, sous l'Ancien Régime, était l'assolement biennal, qui faisait alterner, sur une terre donnée, la monoculture et la pâture. Dans chaque voisinée, la part principale du finage cultivé était divisée en deux soles (afpr. *quarters*) : une sole de céréale d'hiver (afpr. *fromental* ; plus rarement, de printemps, afpr. *mayenc*) et une sole de jachère (afpr. *garait* ou *gagnajo*) – chacune étant identifiée par un toponyme. Le cycle débute par le blé semé à l'automne de l'année *n*. Il est récolté en juin ou juillet de l'année *n+1*. Les chaumes sont ensuite livrés aux 'voisins' qui exercent leur droit d'usage : glanage des grains, vaine pâture jusqu'au début de la jachère en mars *n+2*, c'est-à-dire la préparation du sol pour l'emblavement. La jachère consiste alors en passages superficiels de l'araire pour éliminer les mauvaises herbes par simple extraction du sol et favoriser l'assimilation du fumier apporté par l'élevage. Le sol est ainsi préparé pour de nouvelles semences de céréale d'hiver en octobre *n+2*.

Ce régime, plus archaïque et moins rentable que l'assolement triennal, induisait une spécialisation des parcelles qui étaient vouées à recevoir, une année sur deux, toujours la même culture (céréalière en principe). Il contraignait les communautés rurales à ne jamais

³⁶¹ MichelRoanne 193.

exploiter que la moitié de la surface arable totale (contre deux tiers dans le système triennal). Dans les Monts de la Madeleine, le système binaire prend une forme plus accusée, encore en usage dans les années 1950 : une sole est cultivée pendant deux à quatre ans, sans recevoir d'engrais, puis elle est convertie en pâture pendant la même durée³⁶².

Tout le finage cultivé n'était cependant pas soumis à l'assolement collectif : à côté des champs ouverts exploités en commun, les textes du XIV^e siècle signalent déjà des champs et des prés clos³⁶³, ceints de haies ou de fossés, dont l'usage ne relevait que du cercle familial. Situées près de la maison, ces terres individuelles s'appellent des 'verchères' (afpr. *vercheri*) et sont vouées à la culture des légumes et des arbres fruitiers.

Le système de l'habitat dispersé induisait en outre l'existence de communaux, bois ou landes comptant parmi les terres les moins fertiles du finage vicinal, servant de réserve de bois et de pâture permanente pour l'ensemble de la communauté. L'emplacement de ces communaux, aujourd'hui démembrés, est identifiable par les nombreux toponymes issus du francoprovençal *placi* et *coërc*, ou du français local *commune*.

La forme et la dimension des champs sont naturellement conditionnées par les outils de labour et les bêtes de traits traditionnellement employés. D'après une enquête conduite en 1852, l'antique araire méditerranéen, adapté aux sols en pentes et aux terres peu épaisses, dominait encore la charrue dans tout le département de la Loire³⁶⁴, bien après la Révolution agricole. On comptait alors en moyenne 10 à 15 araires pour 100 ha de terres labourables, ce qui est un taux relativement faible, l'abondance de l'outillage étant inversement proportionnel à la superficie des exploitations sur un territoire donné.

Avant la motorisation, qui ne s'est vraiment accomplie qu'au cours des années 1960, les animaux d'attelage les plus communs en Roannais étaient le bœuf, l'âne et le mulet, le premier servant de bête de trait, les seconds de bêtes de somme. Le cheval, d'achat et d'entretien plus coûteux, n'était employé que par les agriculteurs aisés de la plaine de Roanne ; jusqu'au XVIII^e siècle, on ne le trouve qu'aux mains de l'aristocratie et de la bourgeoisie³⁶⁵.

Les différences d'altitude et de constitution géologique qui caractérisent le Roannais ont engendré différents modèles d'habitation rurale traditionnelle. La plaine et la Côte roannaises

³⁶² GononVie 229.

³⁶³ Id., 228, 251.

³⁶⁴ F. Braudel/E. Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. III, Paris, 1976, 84.

³⁶⁵ GononVie 218-221.

se singularisent par un type de demeure bien reconnaissable, appelé ‘grand couvert’ : il s’agit d’un vaste bâtiment de plan carré, groupant sous une grande toiture à quatre pans inégaux (le ‘couvert’) le logis, la grange et l’étable. Le grand couvert est muni d’une structure porteuse en bois, dont le remplissage est fait de pisé (terre crue), de galets ou, dans les constructions les plus cossues, en ‘pierre jaune de Charlieu’ (calcaire jurassique de couleur blonde). Principalement dévolu à l’élevage bovin, ce type de maison fait place, dans les montagnes de la Madeleine, à des fermes de polyculture dont les corps de bâtiment spécialisés sont disposés en quadrilatère autour d’une cour. Le granit et les roches volcaniques offrent des matériaux de qualité variable et la chaux est utilisée avec parcimonie, remplacée par un mortier de gore (sable grossier) ou par un assemblage en pierre sèche. La particularité la plus notable de l’architecture rurale du Roannais est la présence d’un escalier extérieur et d’un balcon de bois, appelé ‘galerie’ ou ‘estre’, dont la fonction initiale était de desservir les pièces de l’étage tout en constituant un abri ouvert.

Le sous-sol argileux de la plaine de Roanne alimentait jadis de très nombreux fours à tuiles et à briques, installés à proximité des routes. Comme dans tout le Lyonnais et la vallée du Rhône, les toitures traditionnelles sont faites de tuiles canal, dites ‘romaines’, de couleur ocre, parfois agrémentées de tuiles décoratives de faîte ou de fronton, de couleurs variées.

Ces caractéristiques architecturales, tombées en désuétude au moment de la Révolution industrielle, ne se rencontrent aujourd’hui que dans les bâtiments ruraux les plus anciens ; elles font l’objet de mesures de conservation patrimoniale afin d’en empêcher la disparition.

1.11. Aperçu historique

[DTForez ; Gras 1874 ; Chabrol 1974 ; Perroy 1976-77 ; Galland 1994]

Les traces d’occupation par les chasseurs-cueilleurs du Paléolithique supérieur ne sont pas nombreuses dans le Roannais. Tout au plus peut-on citer une station aurignaco-magdalénienne, aujourd’hui engloutie par les eaux du lac de Villerest, qui avait été découvert au Saut du Perron par Joseph Déchelette (Bayle/Bouiller 1999, 11).

C’est au Néolithique que remontent la plupart des vestiges mégalithiques qui sont en revanche très abondants dans notre région : menhir du Puy du Faux (Saint-Didier-sur-Rochefort), dolmen de la Pierre des Fées (Saint-Priest-la-Prugne), cromlec’h du Poyet (Chérier) etc. (v. Gras 1872).

L'occupation protohistorique antérieure au second âge du Fer est mal connue, sinon par quelques dépôts d'objets métalliques de l'âge du Bronze, d'origine incertaine. Un site d'époque hallstattienne est signalé à Châteaubillon (comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice).

C'est vers le V^e siècle avant notre ère, au plus tard, que la nation gauloise connue des Romains sous le nom de *Segusiavi* ou *Segusii*³⁶⁶ s'établit dans l'actuelle région lyonnaise, autour des agglomérations laténiennes de *Forum Segusiavorum*/Feurs, *Lugdunum*/Lyon, *Rodumna*/Roanne et *Mediolanum*/Pontcharra. Les Ségusiaves s'assurèrent le contrôle des rives de la Loire grâce aux *oppida* d'Essalois (comm. de Chambles), du Crêt-Châtelard (Machézal) et de Jœuvres (Saint-Jean-Saint-Maurice). Leur pays, lieu de passage ouvert à toutes les invasions, n'avait pour frontière naturelle que les Monts du Forez, au couchant ; il était borné par un certain nombre de postes-frontière dont la toponymie a conservé le souvenir, de sorte que les contours de la *civitas* peuvent être retracés avec une relative précision. Les Ségusiaves étaient voisins des Vellaves (en Velay), des Arvernes (en Auvergne), des Éduens (en Bourgogne), des Ambarres (en Bresse) et des Allobroges (dans le Dauphiné). Les *Commentaires de la guerre des Gaules* sont la principale source permettant d'appréhender les relations entre ces peuplades. César y présente les Ségusiaves comme des clients des Éduens, membres de la ligue constituée par ces derniers pour déjouer les prétentions territoriales des Arvernes et des Séquanes. Le pays allobroge ayant été annexé à la Province Narbonnaise dès -121, les Ségusiaves se trouvaient frontaliers de Rome, de sorte que leur cité fut la première envahie par les légions de César en mars -58. Lors du soulèvement de -52, Vercingétorix leur demanda de mettre sur pied, avec les Éduens, une troupe de dix mille fantassins pour attaquer les Allobroges, mais la même année, les troupes romaines paraissent avoir traversé leur territoire sans encombre pour rejoindre Vienne après leur intervention en Arvernie. César rappelle en outre que, comme l'ensemble de la confédération éduenne, les Ségusiaves étaient liés à Rome par une alliance fort ancienne et qu'ils étaient, à ce titre, considérés par le Sénat comme « frères de sang » du peuple romain. Il n'est donc pas absurde de penser que la chute d'Alésia et l'écrasement de la puissance arverne dût apparaître, au yeux de l'aristocratie ségusiave, non comme une défaite, mais comme un moindre mal, promettant à leur nation une place éminente dans le nouvel ordre politique de la Gaule.

De fait, à la fin du conflit, la Ségusiavie fut rapidement gagnée à l'organisation romaine. La plaine de Feurs et celle de Roanne firent l'objet d'une exploitation agricole intensive, les zones montagnardes étant provisoirement délaissées. Le bourg de *Rodumna*, fondé vers -150

³⁶⁶ Gr. *Σεγουσιανοί* (Strabon), *Σεγουσιανοί* (Ptolémée). L'auto-ethnonyme gaulois peut être reconstruit comme **Segousiā*□□□, dérivé en -ā□□- d'un composé adjectival **sego-*□□□□- "digne de victoire" (v. DLG 269, 318).

au débouché des gorges de la Loire, passa en un siècle d'une superficie de 10 à 40 ha et d'une population de quelques centaines à près de trois mille habitants. La vocation commerciale du site était prédestinée par sa situation à la jonction des axes rhodanien et ligérien. Le transit des cargaisons de vin en provenance d'Italie y est attesté dès le II^e siècle avant notre ère : les amphores, remontant le Rhône jusqu'à Lyon, étaient acheminées par route à travers les Monts du Lyonnais, puis embarquées sur la Loire. Or les avantages de cette position géographique furent encore accrus après la Conquête, lorsque la partie occidentale de la *civitas Segusiavorum* (devenue *civitas Lugdunensis*, avec Lyon pour capitale, vers -43) se couvrit d'un réseau routier très dense. Deux axes majeurs, les voies *Lugdunum-Mediolanum Santonum* (Lyon-Saintes) et *Augustodunum-Ruessio* (Autun-Saint-Paulien), ainsi que de nombreux embranchements secondaires, se croisaient à Roanne, ce qui détermina l'organisation urbaine du site : les bâtiments d'habitation et de commerce s'alignaient le long des voies et les édifices publics, thermes et temples, furent élevés près du carrefour central (actuelle place de Lattre de Tassigny). Ce *vicus* caractérisé atteignit son extension maximale à la fin du II^e siècle. Simultanément, la Côte roannaise et les montagnes de la Madeleine commencèrent à être défrichées et colonisées.

Sous le règne de Valérien, en 257, eut lieu la première incursion des Alamans dans la vallée du Rhône. Particulièrement dévastatrice dans le pays ségusiave, elle incita l'état-major romain à renforcer la surveillance du réseau routier et la sécurité des campagnes, en installant autour de Roanne un ensemble d'infrastructures défensives, en réinvestissant les *oppida* désaffectés (Jœuvres notamment) et en recrutant des effectifs spécialisés dans la défense territoriale : ces derniers se composaient pour l'essentiel de contingents ethniques (*gentiles*) sarmates et taïfales. Les troubles du III^e siècle paraissent expliquer le déclin brutal des agglomérations, révélé par l'archéologie. Après un essor sans précédent, le *vicus* de Roanne se dépeuple en effet et retourne à l'état de village, avant de disparaître quasiment au cours du IV^e siècle. Entre-temps, la localité avait été évangélisée et elle était devenu le siège d'une grande paroisse, pourvue d'une église dédiée à saint Étienne et d'un baptistère dédié à Saint-Jean-Baptiste, sur le modèle du sanctuaire primatial de Lyon.

Sur les événements du V^e siècle dans notre région, la documentation historique est silencieuse. On sait que, lorsque prit fin l'Empire d'Occident, la cité de Lyon était aux mains des Burgondes. Mais les circonstances exactes de l'installation de ce peuple scandinave demeurent obscures : défaits par les légions d'Aetius en 436, les Burgondes, comme tous les barbares soumis à l'Empire, furent intégrés à l'armée romaine. En vertu d'un *foedus* conclu

avec Rome, ils s'établirent dans la *Sapaudia*, région dépeuplée couvrant les territoires frontaliers de l'Empire entre les Alpes et le Jura, laissés à l'abandon par les Helvètes. Le système de l'*hospitalitas* leur permit vraisemblablement d'y obtenir le partage des terres avec les autochtones et ils formèrent *de facto* une aristocratie de guerriers propriétaires du sol. Cette situation leur conféra la mainmise sur toute la région lémanique et, à la faveur des désordres politiques et sociaux des années 450, ils y constituèrent un État autonome. Dans un climat d'insécurité généralisée, les cités voisines s'agrégèrent volontairement au royaume naissant et, dès 457, le patriciat lyonnais, se détournant de Rome, fit allégeance à Gondioc, roi des Burgondes et *Magister militum* de l'armée impériale. Au moment de son apogée, vers l'an 502, le *regnum Burgundiorum* s'étendait de la porte d'Alsace à la Durance et des Alpes aux confins de l'Auvergne ; Lyon en devint la capitale et il fut divisé en trente et un comtés.

En 534, la Burgondie fut annexée au royaume franc par Childebert. On ignore à peu près tout de l'histoire factuelle du Roannais durant les siècles obscurs de l'époque mérovingienne et le début de l'ère carolingienne.

Au terme du règne de Louis le Pieux (814-840), l'empire de Charlemagne fut partagé entre ses trois petits-fils (traité de Verdun, 843). Lothaire obtint les territoires situés entre le Rhin et l'axe Rhône-Saône, ainsi que tout le diocèse de Lyon sur la rive droite du Rhône. Ses successeurs, les rois rodolphiens, ayant hérité de l'ancien royaume de Bourgogne, celui-ci passa en 1032 à l'empereur Conrad le Salique et le comté lyonnais devint alors la marche occidentale du Saint Empire romain germanique, qui s'étendait au XI^e siècle jusqu'à la crête des Monts du Forez.

C'est à cette époque que Roanne réapparaît dans l'histoire. Les chartes du X^e siècle mentionnent simultanément, à l'intérieur du *pagus Lugdunensis*, une circonscription nommée *pagus* ou *comitatus Rodonensis* (comté de Roanne) et une autre appelée *ager Rodonensis* (vicairie de Roanne). Il en va de même pour Feurs, qui est mentionné à la fois comme le chef-lieu d'un *pagus*, d'un *ager* et d'un *aicis Forensis*. On peut en déduire que le comté de Lyon était alors divisé en un certain nombre de *pagi* ou comtés secondaires, eux-mêmes subdivisés en *agri* ou vicairies. Le *pagus Rodonensis* se composait donc de l'*ager Rodonensis* et de plusieurs autres *agri*, dont un seul nous est connu, l'*ager Marcennacensis* (vicairie de Marcenet, comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice). Cette hiérarchie administrative paraît indiquer qu'en dépit du dépeuplement et des troubles du haut Moyen Âge, Roanne n'avait pas perdu son statut d'agglomération routière et de chef-lieu local. Dans l'ordre ecclésiastique, Roanne était le siège d'un archiprêtré du diocèse de Lyon, preuve de l'antiquité de son statut paroissial.

La rivalité spontanée entre l'autorité temporelle, incarnée par les comtes, et le pouvoir spirituel, détenu par les évêques, – rivalité dont on rencontre maint exemple dans les contrées de l'Empire franc dès après son démembrement – est le fait déterminant de l'histoire féodale du Lyonnais. Dès le X^e siècle, les archevêques de Lyon, forts des puissants appuis que leur conférait leur origine royale (rodolphienne), avaient obtenu la souveraineté temporelle non seulement sur la métropole, mais aussi sur toute la partie de leur diocèse située à l'est de la Saône : l'Église y détenait les 'coutumes' – c'est-à-dire l'autorité fiscale – et le droit de battre monnaie, prérogative des comtes. D'autre part, le Roannais, appendice du Saint Empire entre l'Auvergne et la Bourgogne, était convoité par les principautés territoriales environnantes : seigneurs de Semur-en-Brionnais au nord-ouest, vicomtes de Mâcon au nord-est, barons de Beaujeu à l'est se disputaient la suzeraineté des fiefs de la plaine de Roanne.

Aussi le grand dessein de la dynastie guillelmienne (race de Guillaume I^{er}, comte de Lyon, † 924) fut-elle de recouvrer une totale hégémonie sur le comté de Lyon et d'en dépouiller les archevêques. L'antagonisme entre comtes et primats lyonnais s'exacerba pendant les deux siècles suivants et il s'en fallut de peu qu'il ne prît une tournure belliqueuse : en 994, le comte Artaud II s'empara par la force des terres de l'abbaye de Savigny, « *pro defensione honoris sui* ». Son successeur Artaud IV quitta son palais de Lyon pour s'établir vers 1075 à Feurs, dont il fit la capitale civile du comté ; il s'autoproclama 'comte du Forez', empruntant le nom du *pagus Forensis*, la *pars major* de ses possessions. À la suite d'attaques répétées contre les terres de l'Église, il fut excommunié en l'an 1076. Le conflit connut une trêve, avant de se rallumer en 1157, lorsque l'empereur Frédéric Barberousse concéda à l'archevêque les droits régaliens sur la totalité du diocèse de Lyon. Il ne fut définitivement réglé que par le traité de 1173, connu sous le nom de *Permutatio* et entérinant la rétrocession des terres de l'Église de Lyon sises sur la rive droite de la Saône en échange des fiefs de Guy II de Forez situés sur la rive gauche. La conclusion de ce traité marqua également l'allégeance des comtes aux Capétiens et le basculement du Forez dans la mouvance française (Galland 1994, 69).

Au cours des XI^e et XII^e siècles, l'autorité comtale avait presque disparu du Roannais. Les bourgs de Saint-Maurice-sur-Loire, Saint-Haon, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval, qui avaient sans doute été des chefs-lieux de vicairies aux temps carolingiens, furent cédés à de puissants féodaux. Les seigneurs de Semur et de Beaujeu (dont le domaine s'étendait jusqu'au Coteau) accrurent leur mainmise sur la rive gauche de la Loire. Roanne elle-même restait une localité modeste, qui ne devait son prestige qu'à sa seule ancienneté, dans l'ombre de Saint-Haon, cité plus peuplée, plus prospère et plus importante militairement. En 1020, un dénommé Bérard, haut conseiller du comte Girard II, acheta à ce dernier la

seigneurie de Roanne, puis celles de Saint-Maurice, Saint-Haon, La Mothe, Mably, Boisny et Villerest ; sa descendance est connue sous le nom de Maison de Roanne ou de Roanne-Saint-Maurice. Construit probablement vers 1075, le château de Roanne était une forteresse sur motte de plaine, artificielle, et tirait revenus du port où passait un bac et du péage sur le ‘Chemin ferré’, prolongement du Grand chemin de Forez, sur la rive gauche de la Loire.

Dans la rivalité qui les opposait aux barons de Beaujeu, l’importance stratégique du Roannais motiva les comtes à se réapproprier leurs possessions ancestrales. Leur projet, d’abord contrecarré par l’allégeance de la Maison de Roanne-Saint-Maurice au Beaujolais, se concrétisa sous le règne de Guy IV de Forez (1190-1241). Ce dernier reprit Roanne, Saint-Maurice, Saint-Haon, Saint-Just et Saint-Germain, dont il fit des châellenies comtales. L’accroissement maximal de la puissance des comtes concorde avec le règne de Jean I^{er} de Forez (1290-1333), qui étendit considérablement ses possessions immédiates (annexion de la seigneurie de Thiers), s’assura l’aveu de ses feudataires et renforça la défense du territoire par l’édification de nouvelles forteresses (Cervières).

Le pays roannais ne connaîtra plus de grand bouleversement avant la période de la guerre de Cent Ans, au cours de laquelle il est à plusieurs reprises gravement menacé. En 1359, les troupes de Charles le Mauvais, roi de Navarre allié aux Anglo-Bourguignons, dévastent le Forez. Montbrison est pillé et incendié. Puis en 1387, des hordes de mercenaires anglais, les Tard-Venus, mettent à sac plusieurs villages, notamment Saint-Maurice-sur-Loire et Villemontais.

À la mort du comte Jean II, en 1372, la dynastie d’Albon s’éteint et le Forez échoit par alliance à Louis II de Bourbon. Dès lors, l’intégration complète du comté à la France, l’inféodation de ses grands seigneurs et l’alignement de ses institutions sur celles des autres provinces du royaume deviennent irréversibles. Cependant s’amorce une évolution capitale pour le devenir de Roanne. L’ancien itinéraire routier de Paris à Lyon, qui passait par Charlieu, Thizy et Belleville, est supplanté par la navigation fluviale, plus efficace que les médiocres voies terrestres : Roanne sur la Loire et Villefranche sur la Saône deviennent alors des points de transit incontournables. Jacques Cœur, qui a acquis en 1446 le château de Boisny (Pouilly-les-Nonains), fait de Roanne l’un des comptoirs de son réseau bancaire. Le développement de la ville est perceptible à son extension géographique : un faubourg, le Bourgneuf, est édifié à l’extérieur de la vieille enceinte vers la fin du XV^e siècle. Une classe de bourgeois enrichis par le négoce et l’artisanat urbain (tonneliers, tisserands, métiers de bouche et du bâtiment) se constitue.

Les bribes d'autonomie provinciales conservées sous les ducs de Bourbon sont définitivement perdues en 1542, lors de l'union du Forez à la Couronne. Le comté est alors fondu dans la Généralité de Lyon, obtenant le statut fiscal de 'pays d'élection' (soumis à la Ferme générale) et de 'pays de Petite Gabelle'. Le Roannais est érigé en marquisat en 1543, puis en duché en 1566. La fin du siècle est marquée par de nouveaux ravages causés par les Guerres de religion et la proximité des foyers calvinistes du Velay et du Vivarais : en 1567, des troupes huguenotes et catholiques se livrent un combat sanguinaire au champ des Bataillouses, près de Champoly. Le calme revient au XVII^e siècle, durant lequel Richelieu puis Louis XIV font démanteler un grand nombre de forteresses (Saint-Maurice-sur-Loire, Cervières) et liquident les dernières seigneuries comtales.

Vers 1700, Roanne fait figure de 'ville moyenne', si l'on en juge par ses dimensions et sa population (7500 à 7600 âmes). Elle n'en est pas moins une cité industrielle et dynamique, comme en témoignent sa croissance démographique et la diversité de ses activités économiques : le bois des Monts de la Madeleine, les toiles du Haut-Beaujolais et les vins de la Côte roannaise assurent la prospérité du commerce local. Les puissantes corporations des mariniers de la Loire et des charpentiers président à la gestion de la ville, dont le rayonnement sur les campagnes environnantes rivalise avec celui de Montbrison. Les principales familles de la noblesse résident à la ville mais possèdent des propriétés dans la plaine et sur la Côte, imitées par la bourgeoisie urbaine qui se taille de grands domaines fonciers aux dépens de la petite paysannerie en crise.

Les dernières décennies de l'Ancien Régime voient se multiplier les troubles sociaux dans les campagnes du Roannais et du Beaujolais ('émeutes frumentaires'). Les communautés rurales, frappées par la pénurie céréalière consécutive à de mauvaises récoltes, s'élèvent contre le monopole seigneurial de la chasse, de la pêche et de l'usage des forêts, auquel elles opposent leurs « droits collectifs » immémoriaux ; surtout, la pression fiscale exercée par la Ferme générale apparaît insupportable dans une région où le revenu agricole reste faible.

Les événements de l'été 1789 sont donc accueillis avec faveur par la bourgeoisie et la paysannerie locales. François-Henri d'Harcourt, dernier duc de Roannais, est contraint d'émigrer outre-Manche. En 1790 est fondé le département de Rhône-et-Loire, qui recouvre l'ancienne Généralité de Lyon. Mais en 1793, la violente résistance des Girondins lyonnais contre la Terreur (exécution de Joseph Chalier et des Jacobins) conduit la Convention à de rigoureuses sanctions. Lyon est rebaptisé *Commune-Affranchie* et son département est scindé en deux : paradoxalement, cette scission restaure l'unité territoriale du Forez qui s'identifie

désormais à la Loire. Les communes contre-révolutionnaires de Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Germain-Laval sont rebaptisées respectivement *Mont-Marat* et *Mont-Chalier* ; un échafaud permanent se dresse à Roanne. La ville retrouve sous le Consulat et l'Empire une relative quiétude, interrompue en 1814 par l'invasion des troupes autrichiennes, repoussées par la Garde nationale de la ville sous le commandement du maire François Populle.

Au XIX^e siècle, le département de la Loire est un théâtre de premier ordre de la Révolution industrielle. On sait que le premier chemin de fer construit en France (1827) relie Saint-Étienne à Lyon et que l'exploitation de la houille dans le bassin stéphanois prend une importance considérable dans l'économie régionale. Dans le Roannais, c'est l'industrie textile (coton) qui devient l'activité motrice. Face à la demande croissante de cette industrie et du transport de charbon, la Loire est devenue insuffisante. On entreprend d'abord d'en modifier le cours, en déviant son lit principal, situé à l'ouest (quartier de la Livatte), vers un lit secondaire, marécageux, sur sa rive droite. Une digue destinée à dévier le fleuve par le seul bras droit est mise en place, et l'Île Beaujolaise, séparant jusqu'alors les deux bras, se trouve annexée à la ville en 1834. Cependant, dans le cadre du plan Becquey naît le projet d'un canal latéral à la Loire reliant Roanne à Digoin et rejoignant le canal de Briare. Financé par le banquier roannais Devillaine, il est creusé sur la rive gauche et ouvert en 1838. Jusqu'en 1858, le port de Roanne est le deuxième port français. 250 000 bateaux (les 'rambertes') transitent en provenance de Saint-Rambert, transportant 12 millions de tonnes de charbon, acheminés vers Orléans, Paris et l'estuaire.

Tandis que la ville connaît une industrialisation et un essor économique spectaculaires, l'exode rural affecte fortement la démographie des communes montagnardes, où la polyculture traditionnelle perd progressivement du terrain. Les crises agricoles convertissent la main d'œuvre paysanne en un prolétariat industriel s'agglomérant dans les quartiers ouvriers de la ville, bâtis à proximité de l'ancienne route d'Auvergne (faubourg Clermont). L'introduction du tissage mécanique, dans les années 1870, fait de Roanne la capitale régionale du coton : la bonneterie locale représente alors plus de 25 % de la production française.

Il est exclu de présenter ici une chronique politique et sociale de la région roannaise au cours du XX^e siècle. Nous ne citerons que les changements ayant laissé une empreinte durable sur le paysage local.

Le début de la Grande Guerre ayant entraîné une paralysie presque complète des activités industrielles, due à la mobilisation de masse et à la réquisition des moyens de transport

ordinaires, la construction de l'arsenal de Roanne, entreprise en septembre 1916 et achevée en août 1917, fait naître de grands espoirs pour l'économie de la région. Il emploiera, dans l'entre-deux-guerres, jusqu'à 15 000 ouvriers. Les cités ouvrières bâties à cet effet s'étendent sur la commune de Mably, qui de village agricole devient banlieue urbaine.

L'aéroport de Roanne, édifié sur la commune de Saint-Léger, est inauguré en septembre 1935.

Aux termes de l'armistice du 22 juin 1940, le département de la Loire se trouve placé en « zone libre ». Roanne, située à moins de 40 km au sud de la ligne de démarcation et à égale distance de la capitale de l'État français, occupe une position stratégique pour la Résistance. Les opérations des maquis des Bois Noirs sont sauvagement réprimées par la Milice et, à partir de 1942, les villages de la Côte roannaise (notamment Renaison) sont le théâtre d'une guérilla larvée qui durera jusqu'à la Libération.

Des grandes transformations de l'après-guerre, on retiendra qu'après trente années de forte croissance, les industries du textile et de la défense connaissent une érosion accélérée à partir de 1975. Roanne connaît alors une crise économique profonde et durable, liée au désengagement de l'État dans les activités d'armement. La modernité bouleverse le milieu naturel et la physionomie de la région : en 1955, une mine et une usine de traitement de l'uranium sont créées à Saint-Priest-la-Prugne, avant d'être fermées et laissées à l'abandon vingt ans plus tard. En 1978, la construction du barrage de Villerest, à la sortie des gorges de la Loire, engloutit une partie du territoire de Villerest, Saint-Jean-Saint-Maurice et Commelle-Vernay. Les localités péri-urbaines voient s'effacer l'agriculture et deviennent des zones résidentielles, tandis que le tourisme et les loisirs prennent une importance croissante dans l'économie locale. Roanne et sa région sont dès lors engagées dans les mutations générales de l'ère postindustrielle.

1.12. Situation linguistique

1.12.1. Références atlantographiques

Le Roannais se situe entre les points 806 (Thiers), 808 (Sail-sous-Couzan), 819 (Néronde) et 905 (Ambierle) de l'*Atlas Linguistique de la France*.

Notre zone d'étude inclut les points 24 (Arcon), 25 (Saint-Maurice-sur-Loire), 33 (Saint-Jodard) et 34 (Saint-Marcel-d'Urfé) de l'*Atlas Linguistique et ethnographique du Lyonnais*.

Les mentions du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* correspondant à cette zone sont : *for.* (forézien), *afor.* (ancien forézien), *LoireNW* (nord-ouest du département de la Loire), *Roanne* et *Thiers* ; plus *Champoly*, *StRomainU* (Saint-Romain-d'Urfé) et *Arconsat* dans les volumes refondus 24 et 25.

1.12.2. *Frontières dialectales*

1.12.2.1. Limite de l'occitan et du francoprovençal dans le Forez

La situation linguistique du Forez est caractérisée par la rencontre, au nord-ouest de cette province, des trois entités constitutives de la *Galloromania*, à savoir le français ou langue d'oïl au nord, l'occitan ou langue d'oc au sud et le francoprovençal à l'est. Le point de contact de ces trois langues se trouve entre la Loire et l'Allier, aux confins du Roannais, de l'Auvergne et du Bourbonnais ; on le situe conventionnellement au Puy de Montoncel (Escoffier 1958a, 27 *sqq.*).

On sait que depuis la 'découverte' du francoprovençal par Graziadio-Isaia Ascoli en 1873 et les tentatives de réfutation de Paul Meyer (Meyer 1875 ; Ascoli 1878), l'histoire de la romanistique a été rythmée par d'incessantes controverses relatives à l'existence même de dialectes et de frontières linguistiques internes à la *Galloromania*. Paul Meyer, Gaston Paris, Jules Gilliéron et Eugène Philpon, pour ne citer que les autorités les plus éminentes, contestèrent toujours la possibilité d'établir des frontières dialectales précises, concevant l'espace galloroman comme un vaste *continuum* où l'instauration de toute limite eût été arbitraire. Ce point de vue est résumé par la célèbre formule de Meyer : « Toute définition du dialecte est une *definitio nominis*, non une *definitio rei* ».

Pourtant, la superposition remarquable de lignes d'isoglosses fondamentales dans l'est du Forez fit très tôt percevoir aux premiers francoprovençalistes, parmi lesquels Antonin Duraffour, l'ancienneté et l'importance de la limite dialectale matérialisée par les Monts du

Forez. C'est ainsi que dès 1938, Pierre Gardette, dans les travaux préparatoires à sa *Géographie phonétique du Forez*, pouvait écrire :

En tout cas, les quelques points de repère marqués ci-dessus ne permettent pas de douter qu'il y ait chez nous une ligne de démarcation nette entre le Forez francoprovençal d'une part et le Forez provençal et l'Auvergne d'autre part. Comment se fait-il donc que Philipon ait été trompé au point de voir dans nos dialectes 'une masse linguistique flottante et indécise qui n'est plus le francoprovençal et n'est pas encore la langue d'oc' ? ³⁶⁷

Cette assurance fut largement confortée par ses recherches ultérieures (Gardette 1941 ; ALLy) et par celles d'Escoffier (1958a ; 1958b) qui parvint à établir rigoureusement la limite du français, de l'occitan et du francoprovençal dans le Forez. La problématique des frontières dialectales et du degré de réalité des entités diatopiques n'en demeura pas moins, pendant de longues décennies, la grande querelle des Universaux de la linguistique romane.

On peut aujourd'hui considérer cette controverse comme définitivement résolue. Il se trouve en effet que les derniers résultats de la dialectométrie assistée par le calcul matriciel informatisé (travaux de Gœbl, Sobota et Haimerl) ont permis de mesurer la portée réelle des isoglosses phonétiques et morphologiques et, en définitive, d'affirmer l'existence des dialectes galloromans. Se fondant sur l'analyse dialectométrique des 1421 cartes de l'ALF, Gœbl (2002, notamment p. 20-22 et les cartes p. 54, 63) a pu en particulier démontrer l'autonomie, l'homogénéité et l'ancienneté de l'ensemble francoprovençal, ainsi que la présence d'un véritable abîme isoglottique séparant le Lyonnais et le Forez des régions nord-occitanes.

Quant aux causes profondes qui ont déterminé l'émergence de cette frontière linguistique, elles ont été minutieusement sondées par Gardette dans la conclusion de sa *Géographie phonétique* :

En ce qui concerne la limite de langues entre le provençal et le francoprovençal, il faut remarquer que cette limite correspond à peu près à la frontière qui séparait au X^e s. le diocèse de Lyon des diocèses de Clermont et du Puy [...] L'ancienneté des limites diocésaines est aujourd'hui bien établie : Longnon a suffisamment montré dans sa *Géographie de la Gaule au VI^e siècle* que, en Gaule, les anciennes limites diocésaines recouvraient le plus souvent les limites des *civitates* établies par Auguste, lesquelles continuaient, semble-t-il, les frontières des anciens peuples gaulois. La frontière occidentale de l'ancien diocèse de Lyon ne devait donc pas beaucoup différer, dans la région qui nous occupe, de la frontière qui séparait les Arvernes des Ségusiaves et

³⁶⁷ Gardette 1939, 35

des Vellaves. Cette déduction est d'ailleurs appuyée par la présence en deux points de cette limite du nom de lieu gaulois EQUORANDA : à Estivareilles *Egarande*, et aux Salles *Guirande*. Il semble que EQUORANDA ait eu la signification de 'limite d'eau, frontière' et ait désigné une localité située sur la frontière de deux peuples gaulois. *Egarande* et *Guirande* attestent donc que la frontière des Ségusiaves et des Arvernes passait bien aux Salles et que la frontière des Ségusiaves et des Vellaves passait de son côté à Estivareilles. Il est bien difficile de contester l'importance d'une telle frontière [...] C'est une frontière politique, puisque c'est la frontière de trois peuples gaulois, devenue la frontière de trois cités romaines, puis la frontière de trois diocèses, enfin la frontière de provinces séparées pendant tout le Moyen Age [...] Cette frontière politique se double d'une frontière sociale : aujourd'hui encore les Foréziens ne considèrent pas les Auvergnats tout à fait comme des amis, et il faut entendre de quel ton un Auvergnat parle des 'Fourinats' et des 'Fourinasses' ! Surtout, cette frontière politique et sociale s'appuie sur une frontière physique : les Monts du Forez. C'est une longue croupe désertique que ne coupe aucune vallée ; du Col du Béal (1400 m) au Col de la Croix-de-l'Homme-Mort, aucune route ne traverse ce massif qui isole complètement en cet endroit le Forez de l'Auvergne. Il est des sites prédestinés : les Monts du Forez étaient prédestinés à servir de frontière. Faut-il s'étonner qu'ils aient servi de frontière linguistique ? (Gardette 1941, 266-8).

Il ne faudrait pas inférer de l'étanchéité de la frontière linguistique traversant le Forez l'existence, à l'époque moderne, d'une ségrégation sociale entre les habitants des deux versants du massif des Bois Noirs ; bien au contraire, les migrations traditionnelles liées à la pratique de la transhumance estivale vers les *jasseries* des Hautes Chaumes ont été, de tout temps, un facteur de convergence et d'influences mutuelles entre les communautés auvergnates et foréziennes.

Néanmoins, ces influences sont toujours restées superficielles sur le plan linguistique et même si l'on relève, comme nous le verrons, une quantité non négligeable d'emprunts lexicaux, le sentiment identitaire et différenciateur des 'Fourinats' et des Auvergnats n'a jamais cessé de se manifester, ainsi que le rappelle Guillot, qui prend pour exemple le cas des estives de Saint-Anthème et de Roche-en-Forez :

Les jasseries [...] permettaient en effet la rencontre des habitants de Saint-Anthème (qui étaient les plus nombreux) avec des 'jassiers' de Valcivières (Puy-de-Dôme) et de Roche-en-Forez (Loire). Comme, jusqu'à la dernière Guerre mondiale, le patois restait la langue ordinaire de communication, les conversations se tenaient le plus souvent dans la langue locale. Sur les hauts plateaux, lors des rencontres ordinaires et surtout à l'occasion des bals et des fêtes qui permettaient aux jeunes de se rencontrer, il y avait donc des échanges entre des patoisants de parler assez différents. Pour les patoisants occitans [...], l'intercompréhension était facile. [...] L'intercompréhension était par contre beaucoup plus difficile avec les Foréziens de Roche au parler nettement francoprovençal [...]; la langue constituait un élément de différenciation qui

s'ajoutait à tous ceux que nous avons pu mettre en avant sur le plan ethnologique. Zone de rencontre, les jasseries des hauts plateaux révélaient donc aussi les différences, le rapprochement ou l'assimilation ne pouvant se faire sur une aussi courte période, d'autant plus que les liens avec les communautés d'origine restaient très forts, ne serait-ce qu'en raison du maintien, dans la commune d'origine, d'une partie de la famille. (Guillot 1993, 914-5).

1.12.2.2. Appartenance linguistique du Roannais

À l'exception de sept villages situés sur le plateau de Noirétable, le Roannais appartient au domaine linguistique **francoprovençal**. Les patois pratiqués à l'époque moderne de Roanne à Montbrison et de la Loire aux Bois Noirs sont intercompréhensibles et étroitement apparentés, en outre, à ceux du Beaujolais et des Monts du Lyonnais.

Le domaine francoprovençal ne se prête pas à un découpage en grands ensembles dialectaux, tel qu'on a pu en proposer pour le domaine d'oïl ou, plus nettement encore, pour l'occitan. Au contraire de ce dernier, le francoprovençal se présente en effet comme un ensemble géolinguistique à base génétique, défini par un nombre important d'innovations communes : l'état ancien de cette langue (du VIII^e au XIV^e s.) est caractérisé par une forte homogénéité diatopique et une force d'intercourse sans commune mesure avec celle de l'ancien français ou de l'ancien occitan. Aussi la fragmentation interne du francoprovençal, qui apparaît à l'observateur contemporain poussée dans certains cas jusqu'à l'aberration³⁶⁸, résulte-t-elle de divergences évolutives récentes, remontant, pour les plus anciennes, au courant du XIV^e siècle. Ces tendances différenciatrices sont toutefois suffisamment accusées et superposables, surtout sur le plan phonétique, pour que l'on puisse établir des regroupements diatopiques pertinents. Trois importantes lignes d'isoglosse phonétiques traversent le domaine :

- l'aboutissement des consonnes affriquées afrpr. */č/ et */ ▪ /, qui avaient dans l'ancienne langue une réalisation postalvéolaire, diverge de part et d'autre d'une ligne superposable *grosso modo* au cours de la Loire : le résultat est /t^s d^z/ à l'est (réalisation alvéolaire ou dentale), /š ž/ (désaffrication) à l'ouest³⁶⁹ ;
- le résultat de la nasalisation de la voyelle protorom. */u/ (qui normalement aboutit à frprm. /ü/), diverge de part et d'autre d'une ligne séparant le département de la

³⁶⁸ On s'en persuadera en comparant certains systèmes phonologiques valaisans ou fribourgeois avec ceux des parlers lyonnais.

³⁶⁹ Cf. ALLy 240, « le chevalet ».

Loire et l'arrondissement de Lyon du reste du domaine : on rencontre /õ/ à l'est, /ẽ/ (< */ũ/) à l'ouest – isoglosse non négligeable puisqu'elle révèle un décalage diachronique dans le processus de nasalisation phonologique³⁷⁰ ;

- la voyelle finale atone /-i/ de l'ancienne langue (< */a/ postpalatal) n'est maintenue qu'à l'ouest d'une ligne isolant *grosso modo* les départements de la Loire et du Rhône du reste du domaine francoprovençal, où elle est amuïe³⁷¹.

Ces trois lignes permettent de définir *a minima* deux 'types' dialectaux : un '**francoprovençal occidental**' (type □*ina vaši*□ < UNA VACCA) comprenant l'essentiel du Forez, une portion du Lyonnais et du Bas-Dauphiné et attestant certaines évolutions oïliques, et un '**francoprovençal oriental**' (type □*ona vat*□) incluant la masse des parlers romands, savoyards et bressans, plus originaux et plus fragmentés³⁷². Entre ces deux pôles se situe une aire d'interférence qui s'étend *grosso modo* entre la Loire et la Saône³⁷³.

Les parlers roannais se rattachent au forézien (*stricto sensu*, c'est-à-dire non occitan) et donc au francoprovençal occidental.

Dans sa marge occidentale, le Roannais appartient au domaine **occitan** ou de langue d'oc. Celui-ci est habituellement divisé en cinq grands dialectes regroupés en deux *complexus dialectaux*³⁷⁴, à savoir :

a. le **nord-occitan**, regroupant :

- 1° l'*auvergnat* ;
- 2° le *limousin* ;
- 3° le *vivaro-alpin* (incluant le haut-dauphinois) ;

b. le **sud-occitan**, regroupant :

- 1° le *languedocien* ;
- 2° le *provençal* (incluant le niçard).

Les parlers du plateau de Noirétable se rattachent à l'auvergnat et donc au nord-occitan.

³⁷⁰ ALLy 2, « un pré » ; v. X. Gouvert, « Remarques sur la nasalisation et la dénasalisation vocaliques en ancien francoprovençal », en préparation.

³⁷¹ ALLy 277, « une vache ».

³⁷² L'isolat des Pouilles (comprenant le parler de Faeto et celui de Celle-San-Vito, province de Foggia) constitue une entité originale qui se rattache historiquement aux dialectes savoyards.

³⁷³ Nous rejoignons ici certaines vues de Bec (1971) et de Keller (1958), dont nous ne partageons néanmoins pas toutes les conclusions.

³⁷⁴ Nous reprenons ici, dans ses grandes lignes, la typologie de Bec (1971 ; 1986), dont nous n'ignorons pas qu'elle est sujette à discussion mais qui a pour elle le mérite de la clarté. Conformément aux conclusions de Chambon/Greub 2002, nous nous refusons cependant à ranger le gascon, comme le catalan, sous l'étiquette d'« occitan ».

Les enquêtes de Gardette et d'Escoffier (*op. cit.*) ont permis d'établir l'appartenance linguistique des localités du Roannais selon la répartition suivante :

– Communes de langue francoprovençale :

Ailleux, Bussy-Albieux, Cezay, Champoly, Chérier, La Côte-en-Couzan, Cremeaux, Jeansagnière, Juré, Nervieux, Nollieux, Saint-Didier-sur-Rochefort, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Priest-la-Prugne, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Thurin, La Tuilière, La Valla ; tout le canton de Roanne, de Saint-Germain-Laval et de Saint-Haon ;

– Communes de langue occitane :

Cervières, La Chamba, Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Priest-la-Vêtre et Les Salles.

L'apparement du parler de Chausseterre, commune détachée de Saint-Romain-d'Urfé en 1947 mais constituant une agglomération autonome depuis plusieurs siècles, n'a pas été déterminée avec certitude : Escoffier (1958a, 27, 162) semble le rattacher au domaine francoprovençal, mais admet que l'influence auvergnate s'y manifeste. Certains indices toponymiques³⁷⁵ tendraient à prouver son occitanité, ce qui n'a rien d'étonnant puisque ce village se trouve aux portes du Col Saint-Thomas et en contact direct avec l'Auvergne.

1.12.3. *Pratiques linguistiques*

1.12.3.1. Les patois

Dans la ville de Roanne, ouverte à toutes les influences septentrionales, la prédominance du français sur le parler local s'est largement exercée dès le XV^e siècle en faisant de cette cité un foyer précoce de francisation.

En revanche, sur la Côte roannaise, dans les montagnes de la Madeleine, des Bois Noirs et de Pierre-sur-Haute, les patois sont demeurés très vivaces jusqu'à la seconde moitié du dix-neuvième siècle. C'est à partir des années 1870 que les grands vecteurs de francisation que furent la presse, l'école publique, l'armée et l'industrialisation entraînent les parlers foréziens, comme la quasi-totalité des dialectes francoprovençaux et occitans, dans une

³⁷⁵ Cf. le NL **les Dégoulades** < occ. *-ada*.

spirale de déclin qui ne cessa de s'accélérer pendant toute la durée du vingtième siècle. Déjà, à la lecture des cartes de l'*ALLY* (élaboré dans les années 1950), on ne manque pas d'être frappé par la fréquence des lacunes lexicales et des substitutions de termes français qui affectent tous les parlers du nord de la Loire.

La situation actuelle des parlers foréziens, qu'ils se rattachent à l'aire francoprovençale ou nord-occitane, est extrêmement précaire. Tous les patois de l'arrondissement de Roanne se sont éteints. Dans les cantons de Noirétable, Saint-Georges-en-Couzan et Boën, c'est à peine si l'on peut encore parler de situation diglossique tant l'usage des parlers locaux, chez les habitants nés avant 1939, se restreint à des emplois anecdotiques et figés (courts récits, chansons, proverbes, jurons etc.). Ce n'est que dans quelques villages d'altitude (Jeansagnière, Chalmazel) et sur le versant auvergnat, que les patois parviennent encore à différer l'heure de leur extinction.

1.12.3.2. La variété locale du français

Le français parlé dans la ville Roanne et, plus encore, dans la campagne roannaise se caractérise par un ensemble de traits phonétiques, morphologiques, syntaxiques, lexicaux et phraséologiques qui le distinguent assez nettement de la variété parisienne du français et de la norme prescriptive propagée par les ouvrages de référence (qualifiée, sans doute abusivement, de « français standard »). La majorité de ces diatopismes sont communs aux habitants de la Loire, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de la périphérie de Lyon au sens le plus large ; quelques uns sont étroitement circonscrits à l'arrondissement de Roanne.

La variété locale du français a été fort bien décrite du point de vue lexical et phraséologique dans l'ouvrage de Claude Michel (1998). On ne dispose, en revanche, d'aucune étude complète portant sur les localismes phonétiques, morphologiques ou syntaxiques. Le trait diatopique le plus saillant, pour le locuteur allochtone, est sans doute d'ordre phonétique : c'est un fait bien connu que l'on attribue aux Foréziens – comme d'ailleurs aux Lyonnais, aux Bressans, aux Savoyards et aux Suisses romands – un « accent » volontiers qualifié de « traînant », ce qui traduit essentiellement une différence dans la réalisation des voyelles nasales et de certaines particularités prosodiques. Les voyelles nasales /ã/ et /õ/ sont réalisées, notamment sous l'accent en position finale absolue, avec une quantité longue tendant vers la diphtongaison ; leur timbre respectif se rapproche de [æ] et [ɔ],

aboutissant, dans les réalisations idiosyncratiques les plus exagérées, à des formes du type [bl&2...a] “blanc”, [b@2...Q;] “bon”, [li"j2Q;] “Lyon”. Par un phénomène d’économie prosodique, les voyelles atones sont émises avec une énergie articulatoire réduite. Le schwa du français standard est amuï en toute position (ni [ə] ni [œ] n’est phonématisé) et les autres voyelles orales tendent, sans toutefois l’atteindre, vers la neutralisation : cf. la réalisation locale du lexème *fermeture* [f@Km"tY...K] ou du toponyme *Saint-Chamond* [s2ES@"m@2...Q;].

Sur le plan morphologique, signalons certaines différences génériques, analysables comme des archaïsmes du français (par exemple pour le subst. *serpent* qui est féminin en frég. comme l’est son prototype en ancien français) ; l’existence du pronom personnel neutre accusatif *y* (*j’y vois, j’y sais ben* pour “je vois cela”, “je le sais bien”), dont il est difficile de dire s’il s’agit d’un trait emprunté au francoprovençal ou d’une innovation du fr. de la région lyonnaise ; les pronoms possessifs féminins *la mien, la tien* et *la sien*, provenant d’une extension de la forme masc. après éviction du type afr. *la moie, la teue, la seue* et remontant au moyen français régional.

Mais c’est dans le domaine du vocabulaire que les écarts sont les plus nombreux et les plus remarquables. C. Michel a pu constituer un corpus de 500 diatopismes lexicaux spécifiques au Roannais et encore en usage en l’an 2000, dans tous les champs de la vie quotidienne et jusqu’à la jeune génération. Il semble que l’influence des média de masse et les phénomènes migratoires récents ne pèsent que marginalement sur l’évolution du français local.

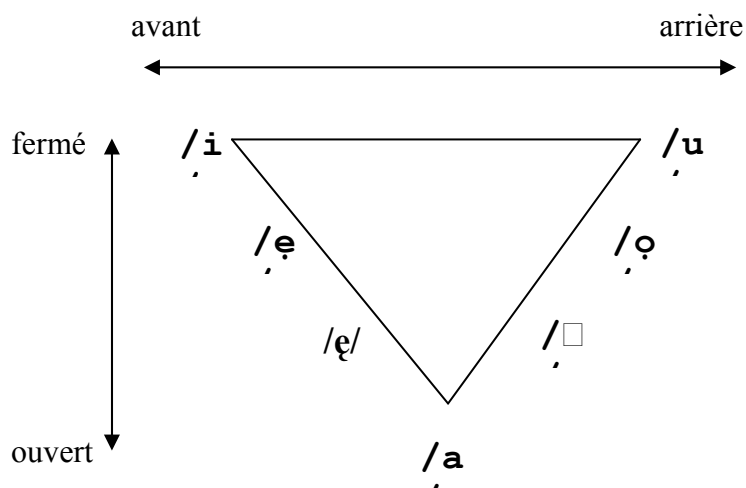
1.12.4. *L’ancien francoprovençal : éléments de phonologie*

Afin de rendre intelligibles et interprétables les commentaires étymologiques proposés dans la suite de ce travail, en particulier la notation des étymons reconstruits, nous dressons ci-après un tableau sommaire du système phonologique de l’ancien francoprovençal, lequel n’a fait l’objet d’aucune description, sinon partielle ou allusive, dans la littérature linguistique. Le système que nous

reconstruisons correspond, en principe, à l'état de la langue pratiquée à Lyon et dans le Lyonnais, donc à Roanne, vers le début du XII^e siècle.³⁷⁶

1.12.4.1. Vocalisme

L'ancien francoprovençal (ca 1100) possédait sept voyelles */a ɛ ɛ̃ i ɔ u/, s'opposant en quatre degrés d'aperture et trois lieux d'articulation (état 'protoroman occidental'), selon le schème suivant :



Les oppositions d'aperture */ɛ/ ~ */ɛ̃/ et */ɔ/ ~ */ɔ̃/ ne sont pertinentes qu'en syllabe tonique ; elles se neutralisent ailleurs. La voyelle */u/ est exclue en position post-tonique. Toutes les voyelles possèdent des variantes combinatoires nasalisées, mais celles-ci n'ont pas le statut de phonèmes. Enfin, la coalescence des voyelles d'aperture majeure avec */i/ et */u/ non syllabiques produit une importante série de diphtongues et triphthongues, dont le statut phonologique est malaisé à déterminer : il est possible que certaines d'entre elles, issues de la segmentation d'une voyelle simple (*/iɛ/ et */uɛ/ notamment) aient toujours constitué une

³⁷⁶ Nous nous permettons de renvoyer, pour le détail des faits diachroniques, au traité de phonétique historique de Hafner (1955).

unité phonématique. Le principe d'économie fonctionnelle incite cependant à les analyser en une séquence de deux phonèmes.

I. Voyelles toniques

| Phonème | Origine du phonème | Réalisation postulée | Exemples-types |
|--------------|---|--|--|
| */a/ | protorom. */á/ libre, non précédé d'une articulation palatale | [a] [a;] [2a], [2A] devant nasale | FABA > <i>fava</i> PRATU > <i>pra</i> TALPA > <i>tarpa</i> ARBORE > <i>arbro</i> MANU > <i>man</i> |
| | */á/ entravé | | |
| */e/ | protorom. */eý/ entravé ou suivi d'une nasale | [E] [2E], [2e] devant nasale | CERVU > <i>cerf</i> BENE > <i>ben</i> FURNARIU > <i>forner</i> |
| | */á/ dans le suffixe -ARIU, -ARIA | | |
| */e̞/ | protorom. */e̞ý/ et */i̞ý/ entravés ou suivis d'une nasale | [e] [2E], [2e] devant nasale | DEB(I)TA > <i>deda</i> VIRGA > <i>vergi</i> PLENU > <i>plen</i> |
| | protorom. */i̞ý/ en toute position | [i] [2I] devant nasale | VENIRE > <i>venir</i> SCRIPTU > <i>escrit</i> CERA > <i>cira</i> |
| */i/ | */e̞ý/ précédé d'une articulation palatale | | |
| | protorom. */□ý/ libre, non suivi d'une voyelle postérieure | | COR > <i>cor</i> MOLA > <i>mola</i> PORTA > <i>porta</i> |
| */□/ | */□ý/ entravé (y compris par */ly/) ou suivi d'une nasale | [O] [2O], [2o] devant nasale | BROGLU > <i>broil</i> BONU > <i>bon</i> AURU > <i>or</i> |
| | */áu/ coalescence de */á/ + /u/ final atone | | CLAUDERE > <i>clorre</i> FAGU > <i>fo</i> |

| | | | |
|-------------|---|--|--|
| | | [o], tendant vers [O] sous entrave ; | FLORE > <i>flor</i> GULA > <i>gola</i> LUPU > <i>lo</i> CORTE > <i>cort</i> MUSSA > <i>mossa</i> |
| */ɔ/ | protorom. */ɔ́/ et */u/ en toute position | [oU] en position libre ; [2O], [2o] devant nasale [u], évoluant vers [y] à une date | |
| */u/ | protorom. */ú/ en toute position | indéterminée ; [2U] devant nasale, dans la partie orientale du domaine frpr. | MURU > <i>mur</i> PURGAT > <i>purge</i> FRUCTU > <i>frut</i> UNU > <i>on ~ un</i> |

II. Voyelles prétoniques

| Phonème | Origine du phonème | Réalisation postulée | Exemples-types |
|-------------|---|------------------------------------|--|
| */a/ | protorom. */a/ libre, non précédé d'une articulation palatale (localement) */a/ libre précédé d'une palatale */a/ entravé */a/ contrefinal suivi des groupes */ky/, */ly/, */ny/ | [a] [2a], [2A] devant nasale | MARITU > <i>mari</i> ARGENTU > <i>argent</i> CABALLU > <i>afor.</i> <i>chaval</i> CARBONE > <i>charbon</i> MATURU > <i>maür</i> SATULLU > <i>saol</i> CAMPANIACU > <i>Champagnié</i> |

| | | | |
|---|--|---|---|
| | protorom. */e/ et */i/ | [@] en position libre ; | FENESTRA > <i>fenestra</i> |
| */e/ (neutralisation de */e/ ~ */e/) | */i/ suivi du même phonème | [E] sous entrave ; [e] en hiatus, tendant vers [i] ; | MINARE > <i>menar</i> MERCEDE > <i>merci</i> FIRMARE > <i>fermar</i> METALLIA > <i>mealhi</i> PEDUCLU > <i>peoil</i> (> <i>pioil</i>) VIDUTU > <i>veü</i> (> <i>viu</i>) |
| | */a/ contrefinal | [2E], [2e] devant nasale | DIVINU > <i>devin</i> ORNAMENTU > <i>ornement</i> |
| | protorom. */i/ non suivi du même phonème | | FILARE > <i>filar</i> VILLANU > <i>vilan</i> CABALLU > <i>chival</i> |
| */i/ | */a/ libre précédé d'une articulation palatale | [i] [2I] devant nasale | CASTELLIONE > <i>Chastilhon</i> |
| | */e/, */i/, */o/, */u/ contrefinals suivis des groupes */ky/, */ly/, */ny/ | | QADRINIONE > <i>carrignon</i> ERICIONE > <i>eriçon</i> |
| */o/ (neutralisation de */o/ ~ */o/) | protorom. */o/, */u/ et */au/ | [o] en position libre ; [O] sous entrave ; [2O], [2o] devant nasale | CORONA > <i>corona</i> NODARE > <i>noar</i> CUBARE > <i>covar</i> TORMENTU > <i>torment</i> CORTESE > <i>corteis</i> |
| */u/ | protorom. */u/ | [u], évoluant vers [y] à une | PULLANU > <i>polan</i> AURATICU > <i>orajo</i> LAUDARE > <i>loar</i> MURALIA > <i>muralhi</i> SUCTIARE > <i>sucier</i> |

| | | |
|-----------------|----------------|-------------------------|
| | date | CORTILE > <i>curtil</i> |
| | indéterminée ; | FURNICLU > |
| */o/, */u/ et | [2U] devant | <i>furnilh</i> |
| */au/ suivis de | nasale, dans | |
| */i/ | la partie | |
| | orientale du | |
| | domaine frpr. | |

III. Voyelles post-toniques

| Phonème | Origine du phonème | Réalisation postulée | Exemples-types |
|---|--|----------------------|--|
| */a/ | protorom. */a/ final absolu, non précédé d'une articulation palatale voyelle d'appui analogique étendue à certains subst. et adj. féminins | [a] [A] | CAPRA > <i>chievra</i> VIRIDE > <i>vert</i> → <i>verda</i> |
| */e/ (neutralisation de */e/ ~ */e/) | protorom. */e/ et */i/ */a/ final entravé | [e] [e] | PATRE > <i>pare</i> VENDERE > <i>vendre</i> CAPRAS > <i>chievres</i> VACCAS > <i>vaches</i> CANTAT > <i>chante</i> |
| */i/ | protorom. */a/ final absolu, précédé d'une articulation palatale voyelle d'appui analogique étendue à certains subst. | [I] | VACCA > <i>vachi</i> PRIMARIA > <i>premeri</i> BURGUNDIA > <i>Borgogni</i> RUMICE > <i>ronzi</i> |

et adj. féminins

***/o/**
(neutralisation
de */□/ ~ */ǝ/)

protorom. */o/ et
*/u/
voyelle d'appui
analogique étendue
à tous les subst.
et adj. masculins,
et à la première
personne de
l'indicatif présent
de tous les verbes

[o]
[U]
[2o] devant
nasale

FORMATICU >
formajo
ARBORE > *arbro*
LEPORE > *lievro*
POLLICE > *pouzo*
CANTO > **chant* →
chanto
CANTANT × SUNT >
chanton

IV. Voyelles non syllabiques

| Phonème | Origine du phonème | Réalisation postulée | Exemples-types |
|-------------|--|----------------------|--|
| */i/ | protorom. */i/ et */dy/ intervocalique */k/ et */g/ intervocaliques au contact de deux voyelles antérieures | [j] | MAIORE > <i>mayor</i> APPODIARE > <i>apoyer</i> GAUDIOSU > <i>joyoz</i> PACARE > <i>payer</i> FLAGELLU > <i>flayel</i> |
| */u/ | inexistant sauf en premier ou dernier élément de polyphongue | [w] | v. ci-après |

V. Polyphongues

| Phonème | Origine du phonème | Réalisation postulée | Exemples-types |
|--------------|--|-------------------------|--|
| */ai/ | coalescence de */a/ + /y/ secondaire | [aI] [&I] | EXAGIU > <i>essay</i> PALATIU > <i>palaiz</i> RATIONE > <i>raizon</i> MASIONE > <i>maison</i> |
| */au/ | coalescence de */a/ + /l/ suivi d'une consonne dentale ou alvéolaire | [aU] [Ao] | SALTARE > <i>sautar</i> |
| */eu/ | coalescence de */e/ + /l/ suivi d'une consonne dentale ou alvéolaire | [EU], tendant vers [eU] | BELLOS > <i>beaus</i> |
| */ei/ | diphthongaison de */e/ ou */i/ tonique libre | [eI] | TELA > <i>teila</i> PILU > <i>peil</i> |

coalescence de de
*/ɛ/ ou */i/ + /y/
secondaire

FERIA > *feiri*

REGE > *rey*

PICE > *peiz*

| | | | |
|-------------------------|---|---------------|---|
| | coalescence de */ɛ/ | | |
| */ɛu/ | ou */i/ + /l/ suivi d'une consonne dentale ou alvéolaire | [eU] | FILTRU > <i>feutro</i> |
| | coalescence de */e/ | [eI] | MESSIONE > <i>meisson</i> |
| */ei/ | ou */i/ + /y/ secondaire | [EI] | LICERE > <i>leizir</i> |
| | diphthongaison de */a/ tonique libre précédé d'une articulation | | CAPRA > <i>chievra</i> MANDUCARE > <i>mangier</i> |
| */ie/ | palatale | [ie], tendant | PEDE > <i>pié</i> |
| | diphthongaison de */ɛ/ tonique libre ou entravé par */y/ secondaire | vers [i;] | TEP(I)DU > <i>tiedo</i> DECE > <i>diez</i> MEDIU > <i>mié</i> |
| | protorom. */iu/ | | |
| */iu/ | coalescence de */i/ + /l/ suivi d'une consonne dentale ou alvéolaire | [iw] [ju] | RIU > <i>riu</i> FILIOS > <i>fiuz</i> |
| */ɔi/ | coalescence de */au/ + /y/ secondaire | [OI], tendant | NAUSIA > <i>noisi</i> |
| | coalescence de */ɔ/ ou */au/ + /l/ suivi d'une consonne | vers [oe] | FOLLES > <i>fous</i> |
| */^hu/ | dentale ou alvéolaire | [OU], tendant | CAULES > <i>chous</i> |
| | coalescence de */ɔ/ ou */au/ + /v/ devenu final | vers [ou] | BOVE > <i>bou</i> NOVE > <i>nou</i> |
| */ɔi/ | coalescence de de */ɔ/ ou */u/ + /y/ secondaire | [oI], tendant | ANGUSTIA > <i>angoissi</i> |
| | coalescence de */ɔ/ ou */u/ + /l/ suivi d'une consonne | vers [oe] | NUCE > <i>noiz</i> PUTIU > <i>poiz</i> |
| */ou/ | dentale ou alvéolaire | [oU] [U;] | ULTRA > <i>otra</i> IUGU > <i>jo</i> |

| | | | |
|---------------|---|-------------------------------------|--|
| | coalescence de de */ɔ/ ou */ɥ/ + /u/ final atone | | |
| */oi/ | coalescence de */o/ */ɥ/ */au/ + /y/ secondaire | [oI], [OI], tendant vers [oe] | OTIOSU > <i>oizoz</i> PUTIARE > <i>poizier</i> AUCELLU > <i>oizel</i> |
| */ou/ | coalescence de */o/ */ɥ/ */au/ + /l/ suivi d'une consonne dentale ou alvéolaire | [oU] [U;] | COLLOCARE > <i>couchier</i> |
| */uɛ/ | diphthongaison de */ɔ/ tonique libre suivi d'une voyelle d'arrière | [wE] | CROSU > <i>cruez</i> FORU > <i>Fuer</i> FOCU > <i>fué</i> |
| */uɛ/ | diphthongaison de */ɔ/ tonique entravé par */y/ secondaire | [we] | CORIU > <i>cuér</i> NOCTE > <i>nuet</i> |
| */iɛu/ | coalescence de */iɛ/ + /l/ suivi d'une consonne dentale ou alvéolaire (localement) | [jeU] | MELIUS > <i>mieuz</i> VECLOS > <i>vieuz</i> SABINIACU > <i>alyonn.</i> <i>Savignieu</i> |
| */uɛu/ | coalescence de */iɛ/ + /u/ final atone coalescence de */uɛ/ + /l/ suivi d'une consonne dentale ou alvéolaire (localement) | [weU] | CAPRIOLOS > <i>chivrueus</i> FOCU > <i>fueu</i> |
| | coalescence de */uɛ/ + /u/ final atone | | |

1.12.4.2. Consonantisme

L'ancien francoprovençal possédait 24 consonnes (en excluant les allophones non syllabiques des voyelles */i/ et */u/) :

| | LABIALES | DENTALES | ALVEOLAIRES | POST- AVEOLAIRES | PALATALES | VELAIRES |
|------------|----------------------------|-------------|------------------------------|----------------------------|--------------|-------------|
| NASALES | */m/ | | */n/ | | */nˣ/ | |
| OCCLUSIVES | */p/ | | */t/ */d/ | | | */k/ |
| | */b/ | | | | | */g/ |
| AFFRIQUEES | | | */tˢ/ */dˢ/ | */ç/ */ʃ/ | */ʎ/ | |
| FRICATIVES | */f/ */v/ | */p/ | */s/ */z/ | | | |
| BATTUES | | | */r/ | | */rˣ/ | |
| ROULEES | | | */R/ | | | |
| LATERALES | | | */l/ | | */lç/ | |

| | Phonème | Origine du phonème | Réalisation postulée | Exemples-types | |
|------------|-------------|--|-------------------------|--|---|
| OCCLUSIVES | */b/ | protorom. */b/ | [b] | BRANCA > <i>branchi</i> ABBATE > <i>abà</i> | |
| | */p/ | protorom. */p/ | | PATRE > <i>pare</i> | |
| | | */m/ final postconsonantique | | [p] | SAPPINU > <i>sapin</i> CALME > <i>chalp</i> |
| | */d/ | protorom. */d/ | | DRAPPU > <i>drat</i> | |
| | | */t/ intervocalique avant syncope | | [d] | CALDA > <i>chauda</i> PERDITA > <i>perda</i> |
| | */t/ | protorom. */t/ neutralisation de */b/ */p/ */d/ */g/ */k/ finals | | [t] | TRES > <i>treis</i> VIRTUTE > <i>vertu</i> SAPPU > <i>sat</i> CALDU > <i>chaut</i> |
| | | */n/ final postconsonantique | | | BOSCU > <i>bost</i> IBERNU > <i>ivert</i> |
| | | protorom. */g/ + /o u/ | | [g] | GUTTA > <i>gota</i> |
| | */g/ | */k/ intervocalique */ / | | [gʷ] devant voyelle non palatale | ANGUSTIA > <i>angoissi</i> AQUA > <i>aigua</i> |

| | | | | |
|--|--|--------------|---|--|
| | | | | U÷ARDARE > <i>gardar</i> COR > <i>cor</i> RANCORE > <i>rancor</i> QU÷ADRATU > <i>carrà</i> |
| | | */k/ | protorom. */k/ + /o u □/ | [k] |
| | | | | [kF] tendant vers [tF] et [CF] [kj] tendant vers [cC] |
| | | */k/ | protorom. */kl/ | |
| | | | protorom. */ty/ intervocalique | |
| | | */dʒ/ | */k/ intervocalique + /e i/ | [dz] |
| | | | protorom. */ty/ */k/ + /e i/ | |
| | | */tʃ/ | coalescence de */p/, */t/, */k/ + /s/ final | [ts] |
| | | | protorom. */dy/ et */i/ non syllabique */g/ + /a e i/ */by/ | |
| | | */b/ | séquences post- toniques */dik/, */tik/ | [ù] |
| | | | protorom. */k/ + /a/ */k/ */e i/ dans des formations secondaires */g/ + /e i/ devenu final | |
| | | */č/ | | [í] |
| | | | protorom. */v/ */b/ et */p/ | |
| | | */v/ | | [v] |
| | | | | VENTU > <i>vent</i> LAVARE > <i>lavar</i> |

AFFRIQUÉES

FRI
C F

| | | | |
|-------------|----------------------|-----|---------------------|
| | intervocaliques au | | RIPA > <i>riva</i> |
| | contact de deux | | FABA > <i>fava</i> |
| | voyelles antérieures | | |
| */f/ | protorom. */f/ | [f] | FLORE > <i>flor</i> |
| | */v/ final absolu | | CERVU > <i>cerf</i> |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | */p/ | protorom. */d/ et */t/ devenus finals absolus | [T], déphonématisé vers le XI ^e siècle | BLADU > <i>bla</i> */blaβ/ CIVITATE > <i>cità</i> */t ^s itáp/ |
| | */z/ | protorom. */s/ intervocalique ou devant consonne sonore | [z] | CAUSA > <i>chosa</i> ASINU > <i>ano</i> */ázno/ |
| | */s/ | protorom. */s/ */sk/ + /e i/ */sty/ | [s] | SABLU > <i>sablo</i> PISCIONE > <i>peisson</i> ANGUSTIA > <i>angoissi</i> |
| | */m/ | protorom. */m/ | [m] | MATRE > <i>mare</i> |
| | NASALES | */n/ | protorom. */n/ | [n] [N] devant vélaire |
| */n×/ | | protorom. */ny/ */ndy/ | | MONTANIA > <i>montagni</i> |
| | | */gn/ | [J] | CUNIU > <i>coing</i> VERECUNDIA > <i>vergogni</i> AGNELLU > <i>agnel</i> |
| VIBRANTES | */r/ | protorom. */r/ | | REGE > <i>rey</i> |
| | | */l/ devant consonne labiale ou vélaire | [r] [r] | ALBA > <i>arba</i> FALCONE > <i>farcon</i> |
| | | */n/ devant /m/ | | ANIMA > <i>arma</i> |
| | */R/ | protorom. */rr/ */tr/ et */dr/ intervocaliques | [r;] [R] | TERRA > <i>terra</i> NUTRIRE > <i>nurrir</i> |
| | */r×/ (fréquemment neutralisé en */r/) | protorom. */ry/ | [r□] [r], [r] | ARIA > <i>airi</i> */áirxi/ PRIMARIA > <i>premeri</i> */premeýrxi/ |

| | | | | |
|------------------|--------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| | | | [l] | |
| | | | [F] devant | |
| | | | [i] non | LUNA > <i>luna</i> |
| | */l/ | protorom. */l/ | syllabique | LECTU > <i>liet</i> |
| | | | [L] devant | LOCU > <i>lué</i> |
| | | | [u] non | |
| | | | syllabique | |
| LATÉRALES | | protorom. */ly/, | | PALIA > <i>palhi</i> |
| | | */yl/ | | BAIULARE > |
| | | */ll/ devenu final | | <i>balhier</i> |
| | | */gl/ | | GALLU > <i>jal</i> |
| | | | | */jalÇ/ |
| | */lç/ | | [F] | GLANDE > <i>glant</i> |
| | | */kl/ intervocalique | | */lÇant/ |
| | | | VIGLARE > | |
| | | | <i>velhier</i> | |
| | | | VECLU > <i>vieil</i> | |

Chapitre 2.

Dictionnaire toponymique du Roannais

2.3. Le fonds français

2.3.1. Y a-t-il des toponymes français modernes ?

À la lecture des principaux ouvrages de toponymie française, produits par les autorités reconnues de la discipline, on est enclin à croire qu'il n'existe pas, à proprement parler, de toponymes français modernes. On lit par exemple, sous la plume de Taverdet : « À la fin du Moyen Age que les historiens font coïncider avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (1492) [*en note* : C'est aussi, dans l'histoire linguistique, la fin de la période dite du moyen français], on peut dire que l'essentiel de la toponymie française est déjà formée, sinon

pour l'éternité, du moins pour de nombreux siècles »³⁷⁷. Ce type de constat, reproduit dans la quasi-totalité des manuels et opuscules, semble partagé par tous les représentants de notre champ de recherche. Comme les mêmes auteurs, traitant de toponymie lyonnaise, enseignent, entre autres choses, que « les noms de *La Goutte* ou *Les Gouttes*, très fréquents dans nos régions pour désigner un lieu humide, sont des mots qui appartiennent au vocabulaire patois, de même que *Les Sagnes* (42) ou *Les Molières* (69) »³⁷⁸, que *Faverges* (comm. de Saint-Bonnet-le-Courr eau, Loire) est « une forme francoprovençale »³⁷⁹ ou encore que « *Aiguilly* (42), avec -y atone, ou *Ronno* (69), avec -o atone final [...] se prononcent aujourd'hui à la française »³⁸⁰, on en viendrait naturellement à penser que, tout compte fait, la toponymie du département de la Loire, par exemple, est intégralement francoprovençale et, plus largement, que tous les noms de lieux de la France, à quelques exceptions près, sont des noms de lieux anciens et dialectaux, puisque formés avant « la fin du Moyen Age » et, pour les plus récents d'entre eux, en « patois ».

Le fait que la plupart des toponymistes français sont, en même temps, par curiosité, par formation ou par intérêt professionnel, des dialectologues³⁸¹, quelquefois aussi des défenseurs militants des langues minoritaires³⁸², n'est évidemment pas étranger à ce qui apparaît comme un point de vue réductionniste, rattachable à une tendance plus générale de la recherche qu'ont identifiée Chambon et Chauveau sous le nom de « dialectologite »³⁸³. À cet égard, la position extrême est tenue par Nègre qui, sur les quelques 35000 noms de lieux que recense sa *Toponymie générale de la France*, n'en reconnaît qu'une centaine comme ayant été « créés en français »³⁸⁴.

La confusion qu'introduit dans l'esprit du lecteur, profane ou spécialiste, une telle vision des choses, tient d'abord à l'ambiguïté récurrente entre les notions de « toponyme français » et de « toponyme moderne ». Cette ambiguïté remonte aussi loin dans le temps que la discipline elle-même. L'ouvrage posthume de Longnon (1929) mettait déjà sur le même plan les

³⁷⁷ Lassus/Taverdet 1995, 99.

³⁷⁸ Vurpas/Michel 11.

³⁷⁹ Id., 180.

³⁸⁰ Id., 10.

³⁸¹ C'est notamment le cas d'Albert Dauzat, Charles Rostaing, Ernest Nègre, Gérard Taverdet, Pierre-Henri Billy et, pour l'aire francoprovençale, Gaston Tuillon, Anne-Marie Vurpas et Claude Michel.

³⁸² Les occitanistes Christian Baylon et Paul Fabre, dans un paragraphe de leur manuel intitulé « Noms de lieux et respect des ethnies », ne s'en cachent pas (Baylon/Fabre 1982, 245).

³⁸³ Chambon/Chauveau 2004.

³⁸⁴ TGF 31008-31148, soit 140 entrées !

« origines romaines », les « origines bretonnes », les « origines basques » et – frisant l'oxymore – les « origines modernes » : le récent manuel de Gendron (2003), précédé par tous les opuscules de la collection Bonneton, développe strictement le même modèle, opposant les « formations gallo-romaines » aux « formations bretonnes », « basques »... et « modernes ». Nulle part, en revanche, il n'est question d'« origines » ou de « formations françaises ». Il ne s'agit donc pas ici d'une inconséquence ponctuelle du métalangage, mais, bien plus profondément, de la représentation même qu'ont les toponymistes français de la matière qu'ils étudient. Il est remarquable, à cet égard, que tous les ouvrages de référence adoptent, dans la présentation de leurs matériaux, une structure de type chronologique organisée en phases historiques (sous sa forme canonique : « les origines », « la romanisation », « la période franque », « le Moyen Age » et « les Temps modernes »³⁸⁵), mais jamais, comme on devrait s'y attendre, une taxinomie proprement linguistique (par ex. « l'ancien français », « le moyen français », « le français moderne » etc.).

De ce fait, non seulement la question des noms de lieux français *et* modernes n'est pas résolue, mais elle n'est pas même posée : au fond, les toponymistes français ne s'intéressent guère à la toponymie française... La raison en est d'ailleurs perceptible : « la recherche toponymique a été orientée dès ses débuts par des préoccupations relevant presque exclusivement de l'étymologie-origine [Baldinger 1959] : dans cette optique, les noms de lieux les plus anciens sont apparus comme les plus intéressants et ont été étudiés en priorité (par exemple par Dauzat 1939), ce qui a contribué à minorer davantage la place accordée au français dans les travaux »³⁸⁶.

Il convient d'abord d'énoncer une évidence : les noms de lieux étudiés dans les ouvrages de toponymie de la France sont tous des noms de lieux français modernes. Sauf rarissime exception, les auteurs partent en effet toujours de la forme 'officielle' des toponymes, c'est-à-dire de la forme fixée dans la langue nationale à l'heure actuelle : le manuel de Longnon, celui de Vincent, tous les ouvrages de Dauzat, notamment les entrées de son dictionnaire, la *Toponymie* de Nègre, les fascicules de l'A.B.D.O., la collection Bonneton – pour ne citer que les références les plus consultées dans le domaine – ne sont pas autre chose que des répertoires raisonnés de noms de lieux du français moderne, c'est-à-dire d'unité signifiantes ressortissant au code (écrit, plus rarement oral) de cette langue. Quoi qu'on en puisse dire, les

³⁸⁵ V. par ex. Vurpas/Michel, *passim*.

³⁸⁶ J.-P. Chambon, « Les noms de lieux français et d'origine française dans le Puy-de-Dôme », à paraître.

toponymes *Peyrehorade* (Landes), *La Clusaz* (HSavoie) ou *le Haut-Kœnigsbourg* (BRhin), recensés dans ces ouvrages, appartiennent au français de France du XXI^e siècle.

Aussi bien, écrire que « *la Goutte* appartient au vocabulaire patois » ou que « *la Faverge* est une forme francoprovençale » n'est pas un simple abus de langage, mais une contre-vérité, dans la mesure même où ces noms de lieux du Forez sont accessibles aux locuteurs francophones, même ignorants des parlers francoprovençaux, et que, par surcroît, la forme de ces noms dans les « patois » locaux pourrait difficilement être transcrit « la Goutte » ou « la Faverge »³⁸⁷. Et il n'est guère soutenable, contrairement à ce que peuvent laisser entendre certains écrits à coloration 'dialectologiste', que la présence, dans le discours français, d'un toponyme *d'origine* occitane, gasconne, francoprovençale ou autre puisse être regardé comme un fait d'interlangue (comme ce le serait pour un nom de lieu finnois ou arawak). En admettant même que *Aiguilly* ou *Ronno* aient pu avoir, à une époque révolue, une « voyelle atone finale »³⁸⁸, le fait que ces toponymes aient aujourd'hui la forme [egHi "ji], [Ko "no] indique précisément qu'il ne s'agit pas de formes francoprovençales, mais d'unités totalement intégrées au système phonologique du français moderne – de même, d'ailleurs, que frm. *le Haut-Kœnigsbourg*, *Washington*, *Buenos Aires*, *Budapest* ou *Djakarta*.

Il importe, par conséquent, de dissiper toute ambiguïté sur la langue d'appartenance des toponymes, en en faisant systématiquement mention lors de la lemmatisation et/ou le commentaire étymologique, en particulier lorsqu'il s'agit de citer des formes anciennes. En lieu et place de « *Arlanc* (Puy-de-Dôme ; *Arlinco*, 950) et, dans le Cantal, la rivière *l'Arling*, affluent de l'Arcomie (*Arlenc*, 1494) »³⁸⁹, par exemple, on écrira donc « **frm.** *Arlanc* (Puy-de-Dôme ; **mlt.** *Arlinco*, 950) et, dans le Cantal, **frm.** *l'Arling*, affluent de l'Arcomie (**mfr.** *Arlenc*, 1494) ».

2.3.2. Diatopicité des toponymes

³⁸⁷ La Goutte (comm. de Cleppé) est appelée [ve lQ"gwOta] dans le parler local ; la Faverge (comm. d'Estivareilles) se nomme [ve lQfQ"vErdz@].

³⁸⁸ Ce qui, en l'espèce, est absolument faux pour *Aiguilly* (cf. *Agulleu* 1258, de *Aguilliaco* 1295) et douteux pour *Ronno*.

³⁸⁹ DauzatTop 182.

À la suite de J.-P. Chambon³⁹⁰, nous rappellerons que les noms de lieux de chaque région « doivent être caractérisés comme relevant de la variété/modalité régionale du français ou, si l'on veut faire usage d'une terminologie plus courante, du français régional. Ce sont des diatopismes ou régionalismes du français, qu'il convient de traiter comme tels ».

Sur le plan de la forme signifiante, on notera ainsi que les noms de lieux du département de la Loire se conforment aux particularités structurelles du français parlé dans ce département :

- le français de la région lyonnaise connaît la syncope régulière de schwa en toute position : *renâitre* est réalisé [Kneɪt(K)], *peser* [pze] voire [bze], *atelier* [atʰFe] etc. On comparera la prononciation régionale des NL *Renaison* [Kneʰz2Q;], *Cremeaux* [kKʰmo] ([K] syllabique), *La Bénisson-Dieu* (localement) [la bnɪs20ʰf{}];
- la variété régionale ignore l'opposition phonologique /ɔ̃/ ~ /õ/ du français de référence, au profit d'une réalisation unique du type [ɔ̃] : cf. *feuille* [fɔ̃j], *jeune* [Z{n}, *meuble* [m{bɪ] et les NL *Feurs* [fɔ̃K], *Jœuvres* [Z{vK];
- la réalisation du phonème /ɔ̃/ a un timbre nettement centralisé, [õ], tendant vers [ɔ̃] : cf. *bonne* [bõn], *bord* [bõK] et les NL *Grézolles* [gKeʰzÕl], *Rochefort* [KÕʰsʰfõK] etc. ;
- les voyelles nasales /ã/ et /õ/ sont réalisées, notamment sous l'accent en position finale absolue, avec une quantité longue tendant vers la diphtongaison ; leur timbre respectif se rapproche de [ɛ̃] et [ɔ̃] : cf. *blanc* [blɛ̃] voire [blɛ̃2...a], *bon* [bɔ̃] et les NL *Saint-Alban* [sɛ̃2Etalʰb2ɛ̃], *Lyon* [F2Q;] ~ [liʰj2Q;] etc. ;
- le nexus latérale + palatale /lj/ est réalisé, au moins dans certaines variétés populaires, [ʎ] voire [j] : cf. *chevalier* [Svaʰje], *million* [miʰj2Q;] et les NL *Saint-Julien(-la-Vêtre)* [sɛ̃2EZyʰj2E], *Nollieux* [noʰj{}], *Vallière* [vaʰjEK];
- certaines prononciations régionales sont inattendues au regard de la graphie : *Roanne* [Kwan] ou [Kwɛ̃n], *Saint-Just* [sɛ̃2EʰZy], *Saint-Priest* [sɛ̃2EpKiʰje], *Boën* (localement) [bw2a;], *Nandax* [n2aʰdA].

A contrario, les réalisations [Koʰ(w)an], [sɛ̃2EʰZyst], [sɛ̃2EpKiʰjEst], [boʰEn], [n2Aʰdaks] ou [f9Ks] sont stigmatisées comme des exotismes (attribués, à tort ou à raison, aux Parisiens, aux Méridionaux et/ou aux Auvergnats) et fréquemment moquées. Certaines

³⁹⁰ J.-P. Chambon, « Les noms de lieux français et d'origine française dans le Puy-de-Dôme », à paraître, 2.

d'entre elles ont toutefois tendance à se répandre dans les dernières générations de natifs, suscitant en retour une stigmatisation dépréciative des formes régionalement marquées. Le nom même de la province historique du Forez constitue un net marqueur diatopique, la prononciation 'orthographique' [fO"KEz] étant perçue par les Foréziens comme une manifestation de pédantisme de la part des Parisiens et comme un signe de dédain dans la bouche de leurs voisins auvergnats.

Sur le plan de l'usage, d'autre part, la fréquence d'emploi des noms de lieux étant proportionnelle à la proximité de leur référent et la notoriété de ce dernier étant en principe limitée à une zone géographique restreinte, on doit considérer les toponymes au moins comme des régionalismes de fréquence.

En outre, d'un point de vue morphologique, on constate que les toponymes de forme complexe, c'est-à-dire comportant une épithète substantivale ou adjectivale, ne sont employés sous leur forme 'pleine' que par les allochtones (ou en leur présence), à moins que le contexte rende la désambiguïsation nécessaire. C'est ainsi que les formes *Saint-Just-en-Chevalet*, *Saint-Alban-les-Eaux* ou *les Cornes d'Urfé* ont peu de chance d'être usitées par deux interlocuteurs natifs de Roanne – lesquels emploient spontanément *Saint-Just*, *Saint-Alban* ou *les Cornes*. Dans quelques cas, ce type d'emploi a pu conduire à l'élimination de la forme 'pleine' dans la nomenclature officielle : le nom de commune *Le Coteau* (attesté en 1846) représente la réduction du nom de lieu-dit *le Coteau Beaujolais* (1774), lui-même issu de la description définie *le coteau beaujolais de la ville de Roanne*.

Ajoutons qu'il existe régionalement une gamme de dénominations toponymiques familières d'usage plus ou moins étendu : cf. *Sainté* pour *Saint-Étienne*, *Montbriz* pour *Montbrison* (employés dans toute la Loire) ou le plaisant *Pouilly-les-Nouilles* pour *Pouilly-les-Nonains* (relevé à Roanne), par opposition à *Pouilly* pour *Pouilly-sous-Charlieu* etc.

2.3.3. La francisation du stock toponymique dialectal

Étant entendu que les noms de lieux du Roannais – comme ceux de la quasi-totalité de la France métropolitaine – sont tous, sous leur forme actuelle, des toponymes français modernes, il devient possible et nécessaire de les replacer dans une perspective diachronique, c'est-à-dire de considérer leur émergence en tant que formes françaises. Sous cet aspect, la distinction

essentielle à opérer est celle qui oppose les toponymes formés en français et ceux ont été francisés, c'est-à-dire qui ont changé de langue.

Dans ce cadre, il convient d'analyser les diverses modalités adaptatives qui ont permis la transformation d'une toponymie relevant de l'ancien francoprovençal (dans sa variété régionale forézienne) et de l'ancien occitan (sur le plateau de Noirétable) en une toponymie française, puisque la région roannaise a changé de langue sans changer de toponymie. Le contexte chronologique pertinent pour cette analyse est, d'après les données historiques et philologiques, la période 1350-1450, pendant laquelle le francoprovençal (et l'occitan dans les marches auvergnates) cessent d'être employés à l'écrit et sont remplacés, dans les textes documentaires rédigés en langue vernaculaire, par le moyen français. Dans le Forez, d'après nos propres relevés, la date charnière (passage du francoprovençal majoritaire au français majoritaire) peut être fixée à *ca* 1390. Cette date est immédiatement postérieure à l'extinction de la dynastie comtale du Forez (mort de Jean II en 1372) et à l'échéance du comté aux ducs de Bourbon, événements politiques qui ont, sinon provoqué, du moins accéléré l'intégration de notre province à la francophonie.

Il va de soi que *changement de langue* ne signifie pas "extinction de la langue locale" ni oblitération de la forme héréditaire des toponymes. Comme en toute situation de diglossie, le processus de francisation ne met pas fin à l'axe évolutif francoprovençal (ou occitan) : il provoque au contraire une bifurcation, la naissance d'un second axe, dont le tracé sera parallèle à l'axe primaire. La double tradition qui se met ainsi en place répercute les effets de l'inégalité sociolinguistique des deux variétés en cause : la tradition française des toponymes est conditionnée par le statut de langue dominante acquise par le français, sa progressive standardisation et surtout sa codification écrite ; la tradition francoprovençale (ou occitane), à l'opposé, reflète la relégation de la langue locale dans des contextes énonciatifs étroits et socialement dévalués ('patoisisation').

2.3.4. Processus de francisation

Le processus de francisation du stock toponymique s'est opéré par divers mécanismes, d'ordre phonétique, graphique, grammatical et lexical.

La francisation phonétique a été naturellement facilitée par la proximité génétique et structurelle de la langue-source et de la langue-cible : les systèmes phonologiques du

francoprovençal et du français du XIV^e siècle se recouvrent pour une large part. Au niveau du vocalisme, on relève essentiellement :

- la substitution de /-e^o/ final aux finales atones afrpr. */-a/, */-i/ et */-o/ : cf. afrpr. *la Garda* 1260/1317 → frm. *la Garde* (comm. de Champoly), afrpr. *Plaigni* 1334 → frm. *Plaigne* (Saint-Jean-Saint-Maurice), afrpr. *Juevro* 1379 → frm. *Jæuvres* (id.) ;
- le remplacement de */e/ tonique par la diphtongue /ie/ dans les finales issues de -ARIU, -ARIA : afrpr. *Garner* 1311 → frm. *Garnier* (Saint-Haon-le-Vieux), afrpr. *Genceneres* 1440 → frm. *Jeansagnière* ;
- la substitution de */wö/ ou /ö/ à la voyelle */□/ non diphtonguée : afrpr. *del Broil* 1259 → frm. *le Breuil* (Saint-Jodard) ;
- éventuellement, le remplacement de la diphtongue */ue/ par son corrélat fr. */wö/ ou /ö/, encore que l'on ignore l'état exact de la diphtongue issue de */□/ tonique en français et en francoprovençal vers la fin du XIV^e siècle : afrpr. *Juevro* 1379 → frm. *Jæuvres*.

On ne relève en revanche aucune substitution consonantique. Les affriquées */č/ et */□/ de l'ancien forézien ont subi le même sort que leurs correspondants français : désocclusion aboutissant à /š/ et /ž/. Le maintien de l'articulation affriquée (sous la forme /t^s/ et /d^z/) n'est observé que dans les parlers francoprovençaux de l'est de la Loire et du sud du Gier.

La francisation de la graphie des toponymes a également eu des effets marginaux. Les changements les plus manifestes concernent, outre le reflet des substitutions phonétiques (afrpr. <a>, <i>, <o> → mfr. <e>) :

- la notation des palatales /lç/ et /n×/ : la *scripta* forézienne privilégiait les digraphes <lh> et <gn>, ainsi que <ly>, <yl>, <nh>, <ny>. Le moyen français généralise <ill> et <gn> ;
- la notation des diphtongues */au/, */eu/, */ou/ en cours d'évolution vers /o/, /ö/, /u/ : l'ancien forézien privilégiait les graphies archaïsantes <al>, <el>, , représentant l'état antérieur à la vocalisation de /l/. Le moyen français généralise le graphème <u>, tout en y surajoutant la consonne quiescente <ɫ> : *la Salvetà* 1389 → *la Saulveté* 1542 (Saint-Martin-la-Sauveté).
- la notation de */s/ et */t^s/ finals ; le moyen français introduit le graphème <x> derrière <u> et et étend cet usage, par analogie, à des formes dépourvues de toute sifflante finale. Il en résulte que /u/ tonique final, noté <o>, <ou> en afrpr.,

s'écrit fréquemment <oulx> en mfr. : *Mercor* 1354, *Mercour* 1371 → *Marcoulx* 1414, frm. *Marcoux*.

La francisation grammaticale se manifeste pour l'essentiel dans le remplacement de l'article défini masculin sg. *lo* et pl. *los* par *le* et *les*, et de ses formes contractes *del/deu/dau*, *dels/deus/daus* par *du* et *des*. Cette substitution a été quelquefois tardive : *lo Pont* 1513 → frm. *le Pont* (Soleymieux).

La francisation lexicale, enfin, se distingue rarement de la francisation phonétique, dans la mesure où les toponymes transparents, seuls susceptibles d'une traduction, ont en principe adopté la forme de leur corrélat français : *la Brueri* est francisé en *la Bruyère*, de sorte qu'on peut aussi bien invoquer ici l'adaptation phonétique que la traduction du lexème frpr. *brueri* en fr. *bruyère* ; la même remarque vaut pour afrpr. *la Salvetà* → frm. *la Sauveté*. Il n'y a pratiquement jamais eu, à notre connaissance, de 'traduction' du francoprovençal (ou de l'occitan) vers le français, c'est-à-dire de remplacement d'un toponyme transparent par un synonyme français qui n'en soit pas le corrélat. Les seuls cas de ce type relèvent de l'oronymie et de l'hydronymie : il est clair, par exemple, que le nom du **Pic Corbt** (sommets montagneux à Renaison) est la francisation d'un afrpr. **Pey Corp*, le lexème *pey* (< PODIU) ayant été 'traduit' par *pic* ; on peut toutefois penser qu'il s'agit davantage ici d'une approximation phonétique (permise par une forme frprm. **/pi/* < PODIU) que d'une opération sémantique. Dans le même ordre d'idées, les nombreux cours d'eau foréziens appelés **le Ruisseau de N** (par ex. *le Ruisseau des Salles*) dans la nomenclature officielle (et, localement, *le Ruisseau* tout court) se nomment en patois /le^a ri/ (< afrpr. *lo riu*) : c'est sans doute le seul cas où l'on peut véritablement parler de traduction – et pour cause, on touche ici à la description définie plus qu'à l'onomastique.

On remarquera d'autre part que :

Les formes françaises actuelles des toponymes relèvent de degrés différents dans le processus de francisation. Celle-ci peut être plus ou moins ancienne et par conséquent plus ou moins profonde. En effet, en français, « les villes ont été dénommées avant les villages, les communes (anciennes paroisses) avant les hameaux », les hameaux avant les lieux-dits [Dauzat 1928, 80], et la francisation est naturellement plus ancienne et plus forte dans les centres de diffusion du français (les villes, puis les bourgs) que dans les zones rurales retirées. Le degré d'officialité des dénominations joue dans le même sens : la forme du nom français d'une commune se fixe plus tôt (elle demeure en principe intangible sauf décision administrative) que celle d'une maison isolée ou d'un lieu-dit.³⁹¹

³⁹¹ Ibid., 9.

Aux deux extrémités de l'échelle de francisation, on peut citer le toponyme *Saint-Romain-la-Motte*, nom de paroisse puis de commune fixé au XI^e siècle (*de Sancto Romano Mote* XI^e s. [XVI^e s.]), qui remonte nécessairement à un afrpr. **Sant Roman la Mota* ; et, dans le même finage, le nom de lieu-dit *Rapeaux*, reflet fidèle de la forme patoise contemporaine (frprm.) [vɛ 1ʁka "pɔ], fixé après la Révolution³⁹². C'est de ce 'différentiel de francisation' que provient l'illusion courante qu'une toponymie majeure « française » cohabiterait avec une microtoponymie « dialectale ».

2.3.5. Critères de discrimination

En raison de la profondeur chronologique du processus de francisation toponymique (entamé, dans notre région, au dernier siècle du Moyen Âge) et de la proximité génétique des deux entités linguistiques impliquées dans ce processus (francoprovençal/occitan et français) l'attribution d'un toponyme à la strate dialectale ou à la strate française peut apparaître extrêmement ardue. À titre de comparaison, sans même sortir du domaine roman, on voit bien que la toponymie du Roussillon ou de la Corse, régions francisées à date beaucoup plus récente que le Forez, ne suscitent pas d'interrogation de cette nature : la langue de formation des NL *Rivesaltes* (PyrénéesO.) ou *Rocca Soprana* (HCorse) saute aux yeux du profane comme du spécialiste. En revanche, on serait bien en peine de décider *a priori* si les toponymes du département de la Loire *la Côte*, *le Moulin*, *la Planche*, *la Varenne* proviennent de la fixation des lexèmes français modernes *côte*, *moulin*, *planche*, *varenne* ou de la francisation d'anciens noms francoprovençaux **la Costa*, **lo Molin*, **la Planchi*, **la Varena*, eux-mêmes rattachables à afrpr. *costa*, *molin*, *planchi*, *varena*.

Cette question paraît insoluble au regard de la seule analyse lexicologique (ou plus exactement intralexicale). Par ailleurs, dans la plupart des ouvrages de toponymie française, elle n'est jamais posée : soit que les auteurs 'court-circuitent' le problème en ramenant le type toponymique à un étymon lexical latin (par ex. chez Dauzat/Rostaing, p. 215, où *La Côte* est rapporté à « lat. *costa*, côte, pente ; nombr. ham. et lieux-dits dans toute la France ») ; soit

³⁹² Canard (1969, 50, n. 32) indique qu'« au sommet [du Montchaud] (759 m d'altitude) fut plantée après la Révolution une croix vers laquelle on se rendait en procession le dimanche des Rameaux. D'où le nom : 'rapo', qui, dans le langage local, désigne le buis. 'Rapo' est resté attaché à la colline, même depuis qu'une chapelle dédiée à saint Roch a succédé à la croix, vers 1880 ».

qu'ils le passent sous silence en ignorant l'existence d'un fonds dialectal distinct du fonds français (VincentTop § 472 : « *côte*, prov. *costa* » sans autre commentaire) ; soit enfin qu'ils versent les séries toponymiques, d'autorité, dans l'un ou l'autre fonds (TGF 22342 *sqq.* : « *oïl coste* “pente qui forme un des flancs d'une colline” », sous « Formations dialectales »).

On dispose néanmoins de critères discriminatoires largement exploitables pour l'analyse diachronique des toponymes. Ils sont au nombre de quatre³⁹³ ; on posera pour principe que :

- (1) les toponymes interprétables par la langue régionale (chez nous, le francoprovençal ou l'occitan) et attestés dans la documentation historique avant l'introduction du français dans la région, sont évidemment d'origine dialectale ;
- (2) les toponymes inattestés avant l'introduction du français, mais ininterprétables par ce dernier, sont d'origine dialectale ;
- (3) l'attestation d'un seul membre d'une série toponymique avant l'introduction du français établit l'origine dialectale de tous les isotoponymes ;
- (4) la langue emprunteuse au plan lexical est exclue comme langue de formation des toponymes.

Ces critères peuvent être illustrés par quelques exemples simples.

(1) Le NL frm. **Bodinal**, frprm. [ve bodi"nQ] (ham., Saint-Julien-d'Oddes) est attesté sous les formes : *Bel Dinar* 1317, *Beldinar* 1351, *Bellum Prandium* 1351, 1460, *Baudinat* (Cassini), *Bodinal* 1970 (IGN). Les dates de 1317 et 1351 suffisent à indiquer une formation préfrançaise. Puisque, en outre, la forme *Bel Dinar* est interprétable de manière transparente en ancien forézien (< afrpr. *bel*, *-a* adj. “beau” et *dinar* s. m. “déjeuner, dîner”), l'origine francoprovençale du nom est hors de doute.

(2) Le NL frm. **Rondière** (bois, Juré) n'est pas attesté avant 1900. Néanmoins, il ne se rattache à rien de connu en français : on en déduit qu'il a été formé en francoprovençal, déduction confirmée par l'existence d'un lexème *rondi* s. f. “ronce” en ancien forézien, ce qui autorise à reconstruire un afrpr. **ronderi* s. f. “ronceraie”, étymon de notre toponyme.

(3) Les NL frm. du type **la Côte**, très abondants dans notre région, ne sont pas tous attestés à date ancienne : *la Côte* à Chérier, à Juré, aux Noës, à Saint-Jean-la-Vêtre ne possèdent aucune documentation philologique. Toutefois, on considère le fait que **la Côte**, frprm. [ve lQ"kotQ] (ham., La Valla) est documenté sous la forme *Costa* 1376, *la Costa* 1427 comme une preuve suffisante de l'origine francoprovençale de toute la série.

³⁹³ Nous reprenons ici, en substance, les critères qui ont été définis par Chambon, *op. cit.*, 9-10.

L'attestation antéfrançaise d'autres exemplaires du type, par exemple *la Côte* à Villemontais (*de Costa* 1334) vient ensuite renforcer cette hypothèse.

(4) Le NL frm. **les Garnes** (ham., Saint-Rirand) n'est pas attesté avant 1900. Il existe dans la variété roannaise du français contemporain un lemme *garne* s. f. "branche de pin sec, destinée au feu" (MichelRoanne 109). Il paraît cependant que ce lexème n'est pas de formation française, qu'il est inconnu ailleurs que dans notre région et que, de tout évidence, il représente un emprunt ancien au francoprovençal et/ou à l'occitan *garna* s. f. "buisson épineux" (Gras 80 ; FEW 14, 187a). On en déduit qu'il est beaucoup plus vraisemblable que le toponyme *les Garnes* ait été formé dans la langue d'origine du lexème (le francoprovençal) que dans la langue emprunteuse (le français).

À l'inverse, le NL frm. **les Baraques** (ham., Saint-Romain-la-Motte) est sans aucun doute de formation française. Car si un lexème /baráka/ s. f. "construction rudimentaire servant d'abri" existe bel et bien dans les parlers francoprovençaux modernes, il ne peut s'agir que d'un emprunt au français *baraque*, de même sens, attesté (sous la forme mfr. *barraque*) depuis 1501. Toutes les données lexicologiques confirment cette analyse : l'ancien francoprovençal ignore ce type lexical, dont le signifié est assumé par le mot autochtone *chavana*.

2.3.6. Typologie sémantico-référentielle

On constate que les quatre critères mis en œuvre jouent dans la majorité des cas en faveur de l'origine francoprovençale/dialectale des toponymes. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : l'essentiel du stock toponymique des zones rurales (c'est-à-dire de 80 % du territoire) était fixé au moment de l'introduction du français dans notre région et même bien avant. Sauf en milieu urbain, l'apport toponymique français a été numériquement marginal.

L'examen des formations toponymiques attribuables au français n'en prend que plus d'intérêt.

2.1.7.1. Milieu urbain et 'Reconstruction des campagnes'

Les plus anciennes créations françaises doivent logiquement se rencontrer dans les zones géographiques où la francisation fut le plus précoce, c'est-à-dire en milieu urbain et péri-urbain. Du point de vue sociolinguistique, ces formations sont le fait des couches le plus tôt gagnées à la francophonie, donc l'aristocratie et la bourgeoisie. Dans plusieurs cas, l'histoire des référents vient confirmer l'analyse intralinguistique.

C'est ainsi que le toponyme **Bourgneuf**, nom d'un faubourg de la ville de Roanne et de Riorges, n'est attesté que depuis 1531 sous la forme mfr. *Bourg Neuf*, puis sous la forme frm. *Neufbourg* en 1585 et 1624. Ce nom s'interprète aisément par mfr. *bourc* > frm. *bourg* et mfr. *nuef, nueve* > frm. *neuf, neuve*. Par surcroît, le flottement dans l'ordre des termes du syntagme (*Bourgneuf/Neufbourg*) donne l'impression d'une forme en voie de toponymisation, transparente, motivée mais non encore fixée aux XVI^e-XVII^e siècles. Les données historiques corroborent cette interprétation : le Bourgneuf n'était formé en 1531 que d'un clos et d'une tour et ne fut érigé en fief qu'à la fin du XVI^e siècle³⁹⁴. Il s'agit d'un habitat péri-urbain, constitué *ex nihilo* au dernier siècle du Moyen Âge en dehors de l'enceinte de Roanne, sous l'impulsion des propriétaires du lieu, la famille de Lingendes.

Un grand nombre de résidences de plaisance établies par l'aristocratie et la bourgeoisie locales au moment de la 'Reconstruction des campagnes', entre le XV^e et le XVIII^e siècle – manoirs de campagne, pavillons de chasse, 'petites maisons' – se reconnaissent à leur dénomination à connotation méliorative et poétique. L'emploi des adjectifs *beau, clair, joli*, en particulier, signe l'origine française et la motivation nobiliaire des formations. On comparera les NL **Bel Air** (Lentigny, Nervieux, Saint-André-d'Apchon), inattestés avant la carte de Cassini et issus du phraséologisme fr. (*avoir*) *bel air* "(avoir) belle apparence, grande allure" ; **Belle Chasse** (Saint-Priest-la-Prugne), dont la motivation est transparente ; **Beaucresson** (Renaison), attesté depuis 1496 ; **Bel Horizon** (Saint-Léger-s/Roanne), sans attestation ancienne ; **Belle Place** (Saint-Romain-d'Urfé), relevé depuis 1433 ; **Beuvallon** (Noailly) ; **Clair Matin** (Saint-Germain-Laval, Saint-Julien-d'Oddes, Saint-Martin-la-Sauveté) ; **le Bois Joli** (Ambierle), nom de chasse gardée ; **la Jolie Faye** (bois, Saint-Julien-la-Vêtre), dont le second terme indique qu'un lexème *faye* s. f. "hêtraie", emprunté à aocc. *faia*, afrpr. *fay* "id." a vécu dans la variété locale du français.

Relevant du même contexte sociolinguistique, les noms de lieux formés sur un patronyme muni du suffixe *-erie* sont également de formation française : l'hypostase et la

³⁹⁴ Duf 98.

généralisation de ce suffixe est un fait morphologique caractérisant le moyen français³⁹⁵, inconnu de l'ancien francoprovençal comme de l'ancien occitan. On reconnaîtra donc dans les NL frm. **la Bécherie** (Cordelle), **la Piloncherie** (Saint-Just-en-Chevalet, *la Peluncheria* 1428, 1429, *Puilocheria* 1439) des créations françaises, dérivées des patronymes locaux (eux-mêmes francisés) *Beche* et **Puiloche*, nom des familles propriétaires des lieux à la fin du Moyen Âge. Ces toponymes s'opposent nettement aux formations en *-ière*, qui sont attestées plus anciennement et révèlent une origine francoprovençale (< suff. *-eri*) : cf. frm. **la Gobertière** < afrpr. *la Gobertery* 1488, frm. **Lambertière** < afrpr. *Lamberteri* 1398 (comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice). Du point de vue anthroponymique, le fait que les noms en *-ière* < *-eri* sont plus souvent formés sur des prénoms (*Gobert*, *Lambert*) que les noms en *-erie* n'est pas fortuit : on sait que les prénoms chrétiens ont formé des patronymes héréditaires antérieurement aux autres types de dénominations.

Le clergé, tout spécialement l'Église de Lyon, ayant été l'un des vecteurs de la francisation, on rencontre une série de désignations toponymiques à connotation religieuse formées en français moderne : cf. **la Cure** (Saint-Jean-Saint-Maurice, Les Salles) < frm. *cure* "résidence de celui qui exerce la direction spirituelle et l'administration d'une paroisse", **l'Hermitage** (La Bénisson-Dieu) < frm. *ermitage* "résidence de religieux ermites", **la Madonne** (La Tuilière) < frm. *madone* "statuette de la Vierge placée dans une niche sur les voies publiques" (attesté depuis 1648), **le carrefour de l'Évangile** (Noailly), **la Croix Mission** (Cordelle, Saint-Jean-Saint-Maurice), **le Collège** (Les Salles) etc.

Indépendamment des déterminations sociales, la langue française a été le pourvoyeur de toutes sortes de désignations à connotation 'exotique'. Les noms d'essences végétales allogènes, introduites à l'époque moderne, sont français, de même que les toponymes qui en dérivent : cf. **les Acacias** (Saint-Polgues) < frm. *acacia* "genre de mimosacées (dont la plupart des espèces proviennent d'Afrique, d'Inde et d'Océanie)", **les Cèdres** (Bully) < frm. *cèdre* "conifère de grande taille originaire d'Asie et d'Afrique", **les Maurelles** (Ambierle) < frm. *morelle* "plante dicotylédone de la famille des Solanacées (dont plusieurs espèces ont été importées d'Amérique)", **les Mélèzes** (Chérier) < frm. *mélèze* "arbre gymnosperme de la famille des Abiétinées" (le mélèze ne pousse pas à l'état naturel en dessous de 1400 m d'altitude). Des dénominations aussi criantes d'exotisme que **les Mandarins** (nom d'un château à Sainte-Foy-Saint-Sulpice), attesté en 1664, ou **le Sérail** (nom d'une maison à Lentigny) sont évidemment d'origine française.

³⁹⁵ Bourciez 1967, § 63, rem. 1.

Les toponymes français, d'autre part, ressortissent fréquemment au champ lexical de l'activité industrielle, dont les principaux développements sont le fait de l'époque moderne. Les exemples abondent : le NL **la Blanchisserie** (comm. de Riorges) reflète frm. *blanchisserie* "usine où l'on procède au blanchiment de la toile", attesté depuis 1671 seulement. Le NL **la Mignérie** (Grézolles) représente frm. *minerie* "masse de substances, exploitable à ciel ouvert, contenant des minerais de fer dits d'alluvion", attesté en 1746 – le référent est une ancienne minière exploitée jusqu'au XIX^e siècle. Le NL **l'Usine** (Arcon, Saint-Didier-s/Rochefort), qui provient évidemment de frm. *usine*, peut être facilement daté au regard de l'histoire de son étymon lexical :

Au XVIII^e s. l'usage du mot [*usine*] se répand, il apparaît dans des doc. officiels, mais comme un mot nouv. dont le sens a besoin d'être précisé, cf. BRUNOT, *loc. cit.* qui cite la déf. de l'*Encyclop. méthod.* (fin XVIII^e s.), celle du *Dictionnaire-Vocabulaire* de Magnien et Deu (1809), et qui fait réf. à un mém. de Condorcet fournissant « toute une doctrine sur l'usine, établissement marchant à l'eau ». À partir des années 1830-40, le mot devient d'usage cour. pour désigner l'ensemble de l'établissement industr., des machines qui y sont implantées (quelle que soit la source d'énergie) et de l'activité que l'on y pratique dans le cont. de l'industrialisation en plein essor (transformation du monde du travail à la fois au plan des nouv. techn. et à celui des nouv. conceptions d'organ. du travail).³⁹⁶

Il s'agit d'une création du français contemporain : les deux exemplaires n'étant pas relevés avant 1970, on attribuera leur fixation à la période 1830-1970.

Le cas du nom de lieu **la Tuilerie/les Tuileries** (une trentaine d'exemplaires dans la Loire) est plus délicat. La phonétique et la morphologie du nom (suff. *-erie*), l'absence d'attestation ancienne pour la plupart des exemplaires et l'exemple-type de l'isotoponyme parisien (*les Tuileries*, relevé en 1583) incitent spontanément à y voir une formation française. Cependant, on ne manquera pas de remarquer que *la Tuilerie* à Bouthéon est attesté en 1314 sous la forme *la Tyoleri*, que son homonyme de La Fouillouse est noté *de Tyoleria* en 1376 et que *les Tuilières* à Saint-Marcellin s'appelaient *la Tyoleri* au milieu du XIV^e siècle. Il y a donc eu, de manière certaine, traduction d'afpr. *tioleri* en mfr. frm. *tuilerie*, au moins dans ces trois cas. D'après notre critère (3) (« l'attestation d'un seul membre d'une série toponymique avant l'introduction du français établit l'origine dialectale de tous les isotoponymes »), on doit donc admettre, sous bénéfice d'inventaire, que les membres de cette série sont d'origine francoprovençale ou occitane. Nous considérerons néanmoins que les exemplaires dépourvus de forme médiévale et référant à des localités périurbaines, routières

³⁹⁶ TLF s.v. *usine*.

ou à des fabriques de tuiles en activité à l'époque contemporaine sont de formation française moderne.

La domestication et la régulation des cours d'eau n'a pris un caractère systématique que dans la période post-médiévale : plusieurs toponymes d'origine française en fournissent la confirmation. Les NL **les Canaux** (Riorges), **la Digue** (Saint-Didier-s/Rochefort), **l'Écluse** (Arcon, Briennon), tous dépourvus d'attestation ancienne, réfèrent à des ouvrages dont la construction ne semble pas remonter au-delà du XVII^e siècle : ils reposent sur des lexèmes purement français. *A fortiori*, les hydronymes **le Canal**, référant au canal de Roanne à Digoin qui fut ouvert en 1838, ou **le Lac**, référant au lac de Villerest mis en eau en 1984, ne sont pas suspects d'être de formation dialectale.

À côté de ces séries sémantico-référentielles très marquées, nombreuses et répandues dans tout le domaine francophone d'Europe, l'examen de la microtoponymie locale révèle des récurrences plus limitées, mais remarquables : il existe une 'toponymie militaire' de formation française, représentée par les NL **le Capitaine** (Chérier), **les Capitaines** (Saint-Rirand), **le Mirador** (Saint-Priest-la-Vêtre), **la Sentinelle** (Ambierle). Une 'toponymie coloniale', consécutive aux conquêtes africaines du XIX^e siècle, se reflète dans les NL **la Kabély** (nom d'une maison à Ambierle) < *Kabylie* "région montagneuse du nord de l'Algérie", **le Maroquin** (*id.*) < *Marocain*, -e "habitant ou natif du Maroc" et **le Transvaal** (nom d'une ancienne île de la Loire, entre Roanne et Le Coteau, aujourd'hui remblayée) < *Transvaal* "province de l'Union sud-africaine, en amont du fleuve Vaal" : il s'agit de désignations métaphoriques (dues à l'analogie réelle ou supposée des paysages) autant que commémoratives.

2.1.7.2. Un cas particulier : la toponymie routière

Nous avons dit que les plus anciens noms de lieux français se rencontraient, pour des raisons tenant à la sociolinguistique historique, dans les zones urbaines et périurbaines – dans notre cas, aux environs immédiats du foyer de francisation que fut la ville de Roanne. Ainsi schématisée, l'histoire du fonds toponymique français reste cependant incomplète. Il convient de faire une place particulière aux formations toponymiques liées à la proximité de voies routières importantes et qui sont le fait des voyageurs, forains, vagabonds, rouliers, tenanciers d'auberges, c'est-à-dire de locuteurs allochtones, ignorant la langue locale : de la fin du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle, le réseau routier fut aussi un réseau de francisation, de sorte que la 'toponymie routière' est avant tout une toponymie française.

Dans ce cadre, on relève d'abord quantité de noms de lieux référant à la voie elle-même et à son tracé : formes issues de frm. *chemin* – **les Quatre Chemins** (Saint-Priest-la-Prugne), **le Chemin Rouge** (Saint-Haon-le-Vieux), **le Chemin Beauregard** (Villerest), **le Chemin Garnier** (Nervieux) –, de frm. *route* – **sur la Route** (Saint-Priest-la-Prugne) –, de lexies françaises désignant le carrefour – **les Quatre Vents** (Riorges) –, le virage – **la Virée** (Saint-Polgues) – ou la pente – **la Montée** (Nervieux).

Parmi le mobilier routier, les installations liées à la perception des taxes routières portent également des noms français : cf. **la Barrière** (Chérier) < *barrière* “poste garni de portes de clôture établi aux entrées des villes pour percevoir les droits d'entrée”, attesté en ce sens depuis *ca* 1350. Des noms de mesure de longueur ont servi, par métonymie, à désigner l'emplacement de bornes milliaires : ainsi le toponyme **la Demi-Lieue** réfère-t-il à un hameau de Mably bordant la R.N. 7 et situé à 2,2 km (\approx 0,5 lieue française) de l'église de Roanne.

Les établissements commerciaux liés au trafic routier, auberges, relais de poste, débits de boisson, ont laissé des vestiges toponymiques reconnaissables : **le Cabaret de l'Âne** (Ouches, Saint-Léger-s/Roanne) est un nom d'enseigne transparent, fr. *cabaret* “débit de boissons modeste” étant attesté depuis *ca* 1400 ; **Taverne**, nom d'une maison isolée à Saint-Martin-la-Sauveté, dépourvu d'attestation ancienne, est plus probablement une formation moderne que médiévale ou antique ; **la Coche** (Cervières), nom d'un lieu-dit bordant aujourd'hui l'autoroute A 72, qui représente frm. *coche* “voiture faisant le service des voyageurs” (attesté depuis 1545 et, avec le genre féminin, jusque vers l'an 1600) est un nom de relais de poste.

C'est également à la toponymie routière d'origine française qu'il faut rattacher certaines désignations génériques de bâtiments. Les nombreux toponymes comportant le terme *maison* se rencontrent, symptomatiquement, le long des routes principales : cf. **la Grande Maison** et **la Haute Maison**, en bordure de la Nationale 7 à Saint-Romain-la-Motte, **la Maison Neuve** (Saint-Priest-la-Roche, Souternon). On prendra toutefois garde à distinguer ce type français moderne de la série homonyme, d'origine antique, remontant à protorom. MASIONE “relais routier” (Itcl. *mansiō*), d'autant plus que les deux séries se rencontrent dans le même contexte topographique – puisque le réseau routier de l'Ancien Régime recouvre en grande partie le réseau des *viae stratae* romaines. Le relevé des formes anciennes et le critère de l'article défini jouent ici efficacement : le NL **la Grande Maison**, muni de l'article, n'est pas relevé avant 1900, tandis que le NL **Maisonseule** (Saint-Romain-d'Urfé), dépourvu d'article, est attesté sous les formes afrpr. *Maison Sola*, *Maysonsolla* depuis 1395 ; on en déduit que le premier est une création française moderne, tandis que le second reflète un protoroman MASIONE SOLA litt. “auberge isolée” et remonte à un établissement antique.

Dans le même registre, on rencontre à proximité des axes routiers des localités dont le nom évoque des constructions sommaires, servant jadis à l'hébergement des rouliers ; ces noms sont français : cf. **les Baraques** (Saint-Romain-la-Motte) < fr. *baraque*, attesté depuis 1501, **la Cabane** (La Tuilière) < fr. *cabane*, attesté depuis 1381, **le Logis** (Saint-Julien-la-Vêtre) < fr. *logis*, attesté depuis 1348.

Tous ces toponymes d'origine française forment non seulement des séries abondantes, mais souvent aussi des groupements *in præsentia*. Un exemple assez spectaculaire de 'groupement routier' est celui du tronçon de la Nationale 89 qui relie Boën à Feurs : ce segment recouvre l'ancien « Chemin de Clermont à Lion » (Cassini) et son tracé rectiligne, parfaitement latitudinal, le désigne comme une ancienne voie romaine. On ne peut dès lors tenir pour fortuit le fait que ce court itinéraire voit se succéder les NL **les Tuileries, Bel Air, la Maison Blanche, la Maison Jaune, les Baraques, les Baraques du Lignon, le Péage et le Relais**.

2.1.7.3. Une expérience témoin :

la toponymie française en zone non romane

En dépit des garanties assez solides qu'offrent les attestations anciennes, l'histoire des lexèmes, le sémantisme des formations et les corrélations *in præsentia*, il peut être utile, à titre empirique, de vérifier la francité des formes grâce à un dispositif de contrôle. Une expérience témoin efficace consiste à interroger la toponymie française des régions *non romanes* francisées à une époque voisine de la nôtre : les formations françaises y forment une sorte de précipité remarquable qui ne se confond pas avec les formations indigènes – contrairement à ce qui peut se produire en zone romane.

La région bretonnante, c'est-à-dire la partie de la Bretagne sise à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc-Vannes, constitue la zone-test la plus probante dans notre cas. On admet que la langue française avait pénétré dans les centres urbains de cette région au début du XV^e siècle³⁹⁷.

³⁹⁷ Un édit du duc de Bretagne Jean V, promulgué à Quimper en 1430 et établissant la nomination d'un procureur des bourgeois de la ville, est rédigé en français : v. J. Kerhervé, *Histoire de Quimper*, Toulouse, 1994, 75.

C'est ainsi qu'en examinant les toponymes de la commune de Quimper (Finistère), on parvient à relever un petit groupe de formes non bretonnes : *la Coudraie, l'Eau Blanche, l'Île aux Rats, le Moulin Vert, le Séminaire, la Terre Noire, la Tourelle*.

Pour la ville de Brest et la commune limitrophe de Plougastel-Daoulas (Finistère), on obtient le relevé suivant : *Beauvoir, Bellevue, le Bois de Brest, le Canal, la Cantine, la Cavale Blanche, la Chèvre, le Col de Brest, la Croix Neuve, l'Ermitage, la Font de Brest, les Fouillies de Brest, la Grande Rivière, la Maison Blanche, le Moulin Blanc, le Moulin Neuf, le Passage, les Quatre Moulins, Recouvrance, le Rosier, le Sillon*.

Ce simple test, mené sur trois communes et qui pourrait être appliqué à une zone plus étendue, suffit à valider un certain nombre de nos hypothèses : en croisant les données finistériennes avec l'inventaire toponymique du Roannais, on obtient notamment la confirmation de l'origine française moderne des types *Beauvoir, Bellevue, le Canal, l'Ermitage, l'Île* et *la Maison Blanche*.

Des expériences similaires pourraient être menées sur la toponymie française de l'Alsace, de la Flandre, du Pays Basque ou encore des territoires francophones d'outre-mer, lesquels présentent l'avantage de fixer un *terminus a quo* incontestable pour la période de productivité des types (l'attestation d'une formation française au Canada, par exemple, indique que sa période de fixation s'étend après 1534³⁹⁸). Il y a là tout un champ de recherche qui reste encore à défricher.

2.1.7.4. Toponymie postindustrielle et formations anglicisantes

Les créations toponymiques du français s'échelonnent du XV^e au XXI^e siècle et traduisent avec exactitude les évolutions de l'activité humaine au cours des Temps modernes. Il paraît donc commode, pour en rendre compte, de les intégrer aux grandes articulations diachroniques définies par la sociologie historique : à une toponymie française 'préindustrielle' (de l'an 1400 à 1830), dont la fixation est contemporaine de la reconstruction des campagnes, a succédé une toponymie 'industrielle' bien caractérisée (de 1850 à 1960),

³⁹⁸ Date du débarquement de Jacques Cartier à Gaspé.

puis une toponymie ‘postindustrielle’ liée aux développements de l’économie tertiaire et de la société de consommation de masse (depuis 1960)³⁹⁹.

Pour arbitraire qu’elle puisse paraître, cette structuration chronologique est congruente avec l’analyse des formations : les toponymes **la Cité Brunet** et **la Cité Tardy** (comm. de Saint-Priest-la-Prugne), par exemple, formés sur frm. *cit * ‘‘agglom ration de pavillons ou d’immeubles   destination particuli re’’ (attest  en ce sens depuis 1876), d signent les derni res cit s ouvri res construites dans notre r gion, entre 1955 et 1960. Ce sont les surgeons les plus tardifs de ce que nous convenons d’appeler la toponymie industrielle.

Une toponymie fran aise ‘postindustrielle’ est actuellement en cours de formation : il n’est pas difficile d’en voir les manifestations depuis une quarantaine d’ann es. Son principal vecteur est constitu  par les groupes socioprofessionnels influant dans l’am nagement du territoire et l’organisation urbaine : administrations publiques, collectivit s locales, urbanistes, architectes, promoteurs immobiliers, concessionnaires autoroutiers, publicitaires, responsables strat giques des entreprises commerciales, notamment de loisirs.

Les noms de lieux en question refl tent le technol cte des milieux sociaux au sein desquels ils ont  t  cr es. Leur terminologie est abstraite, n ologique et souvent emprunt e au lexique de la g om trie : frm. *aire, base, centre, espace, p le, secteur, zone*. On comparera, dans la p riph rie roannaise, **l’Aire du Haut-Forez** (nom d’une aire d’autoroute aux Salles), **la Base de Loisirs**, **le Centre  questre** (comm. de Villerest), **l’Espace Varennes** (nom d’un parc   Roanne), **l’Espace Saint-Louis** (centre commercial   Roanne), **la Zone d’Activit s d’Aix et d’Isable** (Saint-Germain-Laval) etc., apparus depuis les ann es 1980. Dans la plupart des cas, ces d signations sont transparentes, motiv es et n’ont pas encore atteint le ‘seuil du nom propre’ : il s’agit de descriptions d finies ou prototypales en voie de toponymisation. Mais il y a lieu de se demander si le caract re officiel, formel, n ologique et non spontan  de ces d nominations ne constitue pas un obstacle   leur fixation et   leur adoption par la masse des locuteurs (on peut penser que le locuteur lambda dira plus volontiers *le supermarch * et *le haras* que *l’Espace Saint-Louis* et *le Centre  questre*).

Plus r cemment encore, on a vu se multiplier, sous l’influence des conceptions urbanistiques am ricaines et du mode de vie anglo-saxon, relay s par les m dia de masse et les enseignes des compagnies multinationales, des d signations toponymiques emprunt es   la langue anglaise. Ces formations se rencontrent essentiellement en milieu urbain et sur les

³⁹⁹ Cette tripartition diachronique est reprise de la th se classique de Daniel Bell (*Vers la soci t  post-industrielle*, Paris, 1976, 151-158).

axes autoroutiers ; leur champ sémantico-référentiel s'étend surtout aux activités sportives et commerciales. On compte une dizaine de lexèmes récurrents : angl. *beach* "plage", *center* "centre", *city* "cité", *hall* "salle", *house* "maison", *land* "territoire", *park* "parc", *road* "route", *store* "boutique" ; cf. les NL **Dance Center**, **Choral'land**, **Skate Park** (noms d'infrastructures sportives à Roanne) et les 'hybrides' **Hall Expo** (salle d'exposition à Mably), **Lavage Center** (aire de service routière à Roanne). Si la haute productivité de ces xénismes ne fait pas de doute, on peut en revanche s'interroger sur leur pérennité : il n'est pas sûr qu'aucun de ces noms puisse survivre au référent qui en a motivé la création. D'un point de vue prospectif, il est cependant permis d'imaginer que la toponymie urbaine de la France prenne à l'avenir un caractère 'anglophone' de plus en plus marqué, à mesure que s'accroîtra l'emprise territoriale des grands entrepreneurs privés – qui sont les principaux agents de l'anglicisation – au détriment du domaine public. Plus généralement, la société postindustrielle tendra à promouvoir les noms d'enseignes commerciales comme des points de repères spatiaux d'autant plus importants que grandira la part de l'activité consumériste dans la vie des individus.

Classe délexicale

frm. **abenevis** s. m.

FEW 1, 324b, BENEFICIUM ; Niermeyer 16a ; GPSR 1, 46a ; Encycl 3, 804, s.v. *concession*.

Les termes frm. *abenevis*, *abnevis* "bail, viager" et *abnéviser* "donner à bail, louer" sont attestés dans le régiolecte du Forez aux XVII^e et XVIII^e siècles : un acte ratifié le 6 juillet 1788 par le Chapitre de Saint-Chamond stipule que « les chanoines ont solidairement *abnévisé* et remis à titre de locaterie perpétuelle à Jean-Joseph Goujon père et fils, contre une redevance annuelle perpétuelle de 70 bichets de froment, mesure de Saint-Chamond, un tènement de

bâtiments, habitation pour le maître, grange, écurie, trois moulins à blé, un battoir à écorce, et un battoir à chanvre, un jardin, pré, planil et une terre contenant 16 métérées⁴⁰⁰ ». Frm. *abenevis* est défini dans l'Encyclopédie comme « la faculté de prendre une certaine quantité d'eau d'un étang, ou d'une rivière ou ruisseau, pour faire tourner un moulin ou autre artifice, ou pour arroser un pré ; ou la distribution que le bureau de la ville fait aux particuliers qui ont acheté de l'eau ». Ce lexème résulte d'un emprunt du mfr. régional à afrpr. *abeneviz* "concession d'un haut justicier (notamment pour détourner les eaux)".

⁴⁰⁰ « Histoire du moulin de Saint-Denis et de la famille Goujon », *Histoire de Saint-Denis-sur-Coise*, s.l.n.d.

I. **les Abenevis**, lieu-dit, Renaison.

l'Abenevis, Abenevis du Chenillard 1698⁴⁰¹,
aux Benevis 1793 (Bibus 5).

ÉTYM < frm. *abenevis* s. m. “concession d’un seigneur justicier” d’où “terrain soumis à une redevance” ; désignation d’un terroir concédé par l’autorité seigneuriale ou ecclésiastique et soumis à une redevance pour l’utilisation des eaux et l’exploitation d’un moulin. Ce lieu-dit est une ancienne métairie concédée par Louis Gouffier à Louis Valence en 1698.

frm. **acacia** s. m.

TLF 1, 292b.

- Afr. mfr. *acacie*, frm. *acacia* “arbre ou arbuste au bois dur portant souvent des aiguillons, à feuillage fin, dont les fleurs, odorantes ou non, en grappes ou en touffes, sont de couleur blanche, rose ou jaune, et dont le fruit est une gousse”, attesté sous cette forme depuis *ca* 1375.

I. **les Acacias**, m., Saint-Polgues.

frm. **aéroport** s. m.

TLF 1, 797a.

- Frm. *aéroport* “lieu aménagé pour le départ, l’arrivée, les escales des lignes aériennes, et comprenant notamment l’aérogare, le service d’aide à la navigation, les pistes, les hangars”, attesté en 1922, vraisemblablement forgé par l’administration de la Compagnie générale aéro postale.

⁴⁰¹ Bibus O. & E., *Etude des origines et des premières mentions des lieux-dits de Renaison*, Renaison, s.d., p. 5.

I. **l’Aéroport, aéroport de Roanne-Renaison ou aéroport du Bois Combray**, Saint-Léger-s/Roanne.

Aéroport mis en service en septembre 1935.

frm. **aiguille** s. f.

TLF 2, 294b.

- Frm. *aiguille* “montagne de forme effilée”, attesté en ce sens depuis 1779.

I. **l’Aiguille**, ld., Bussy.

frm. **arsenal** s. m.

TLF 3, 585a.

- Mfr. *archenal*, frm. *arsenal* “Établissement servant à la construction, à la réparation, au ravitaillement et à l’armement des navires” d’où “établissement construisant des matériels de l’armée de terre”, attesté depuis *ca* 1400.

I. **l’Arsenal ou arsenal de Roanne**, Roanne.

L’arsenal de Roanne a été fondé au cours de la Grande Guerre, en décembre 1916.

frm. **baraque** s. f.

TLF 4, 156a.

- Mfr. *barraque*, frm. *baraque* “construction rudimentaire servant d’abri pour les pêcheurs, les chasseurs, etc., ou de resserre à outils”,

attesté depuis 1501. Le terme afrpr. est *chavana* ou *uta*.

I. **les Baraques**, h., Saint-Romain-la-M.

Désignation de baraques routières ; le hameau jouxte la voie Roanne-Paris (actuelle Nationale 7).

frm. **barrière** s. f.

TLF 4, 213a.

- Afr. mfr. *barriere*, frm. *barrière* “Poste garni de portes de clôture établi aux entrées des villes pour percevoir les droits d’entrée”, attesté depuis *ca* 1350. Le terme afrpr. est *barra*.

I. **la Barrière**, m., Chérier.

frm. **bataille** s. f.

TLF 4, 261a.

- Fr. *bataille* “action générale de deux armées qui se livrent combat”.

I. **la Bataille**, m., Saint-Alban.

Motivation sémantico-référentielle peu sûre, mais vraisemblablement en rapport avec les épisodes locaux des guerres de Religion du XVI^e siècle.

mfr. frm. **beau, bel, belle** adj.

TLF 4, 318b.

- Les occurrences toponymiques de l’adj. mfr. frm. *beau, bel, belle* “qui fait éprouver une émotion esthétique, qui plaît à l’œil” d’où

“noble, imposant etc.” caractérisent la désignation des résidences de plaisance établies par l’aristocratie et la bourgeoisie françaises au moment de la ‘Reconstruction des campagnes’, entre le XV^e et le XVIII^e siècle (manoirs de campagne, pavillons de chasse, ‘petites maisons’). À partir des années 1700, ce type de dénomination à connotation méliorative et poétique a connu une grande fortune dans le monde francophone puis au-delà, par le truchement des noms d’enseignes hôtelières, souvent toponymisés : cf. *Bellevue* (hôtel puis place et quartier à Zurich, Suisse, dep. 1847), *Bel Air* (hôtel puis faubourg à Los Angeles, Californie, dep. 1923) etc.

L’adj. *bel, -a* “beau” n’est pas représenté dans les toponymes de formation frpr. et occ., où l’on ne relève que le synonyme *gent, -a*.

II.

II.a. [+ *air* s. m.]

1. **Bel-Air**, ancienne dénomination de Saint-Haon-le-Châtel.

Bel-Air 1793.

2. **Bel Air**, m., Lentigny.

3. **Bel Air**, m., Nervieux.

4. **Bel Air**, h., Saint-André.

Belair (Cass).

ÉTYM < frm. /a bɛl ɛr/, de la loc. verbale (*avoir*) *bel air* “(avoir) belle apparence, grande allure”.

Nom de demeure aristocratique. Le nom révolutionnaire de Saint-Haon fait implicitement référence au château féodal.

II.b. [+ *chasse* s. f.]

Belle Chasse, m., Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < frm. /a beʎe^o šase^o/, de *chasse* “terre où l'on chasse, domaine réservé à la chasse” et de l'adj. *beau, belle*. Nom de relai de chasse.

II.c. [+ *cresson* s. m.]

Beaucresson, h., Renaison.

Mfr. *Beaucresson* 1496.

ÉTYM < mfr. /a biau kre^osõ/, de *cresson* “plante des lieux humides, à tige rampante et à feuilles découpées en lobes qui ont une saveur piquante et se consomment en salade ou en garniture” et de l'adj. *beau*. Formation française ; le nom afrpr. du cresson est *berla*.

II.d. [+ *horizon* s. m.]

Bel Horizon, m., Saint-Léger.

ÉTYM < frm. /a beʎ orizõ/, de *horizon* “partie du ciel et/ou élément du paysage apparaissant comme le fond sur lequel se détachent les éléments du premier plan” et de l'adj. *beau* ~ *bel*.

II.e. [+ *place* s. f.]

Belle Place, h., Saint-Romain-d'U.

Mlt. (abl.) *Bella Platea, Bella Platheia* 1433.

ÉTYM < frm. /a beʎe^o plase^o/, de *place* “partie d'espace, portion libre qu'occupe ou que peut occuper quelqu'un ou quelque chose” et de l'adj. *beau, belle*.

II.f. [+ *vallon* s. m.]

Beuvallon, m., Noailly.

ÉTYM < frm. /a b(y)õ valõ/, de *vallon* “petite dépression allongée entre deux collines, deux coteaux, deux hauteurs” et de l'adj. *beau*.

frm. **bec** s. m.

TLF 4, 335a.

- Fr. *bec* “extrémité cornée et plus ou moins saillante de la tête des oiseaux”. Correspondant afrpr. : *bet*.

le Bec, h., Saint-Priest-la-R.

frm. **bécasse** s. f.

TLF 4, 339b.

- Afr. mfr. *becasse*, frm. *bécasse* “Oiseau migrateur de la famille des échassiers, caractérisé par son long bec, d'une taille comparable à celle de la perdrix, et constituant un gibier estimé”.

I. **les Bécasses**, m., Pouilly.

frm. **blanchisserie** s. f.

TLF 4, 567a.

- Frm. *blanchisserie* “usine où l'on procède au blanchiment de la toile”, attesté depuis 1671.

I. **la Blanchisserie**, m., Riorges.

frm. **bosquet** s. m.

TLF 4, 711b.

- Frm. *bosquet* “bois de petite étendue et d'origine naturelle”, attesté depuis 1549. Correspondant afrpr. : *boschet*.

I. **le Bosquet**, m., Pouilly.

mfr. **bourc**, frm. **bourg** s. m.

TLF 4, 816b.

- Afr. *borc*, mfr. *bourc*, frm. *bourg* “centre administratif et commercial groupant les habitations d’une commune et comprenant en outre des habitations et des hameaux disséminés”.

II.

II.a. *bourc neuf*

Bourgneuf, fbg, Roanne, et
Neubourg, fbg et château, Riorges.

Mfr. *Bourg Neuf* 1531. Frm. *Neufbourg* 1585, 1624, *Neufbourg* 1945 (Duf 640), *Neubourg* 1970 (IGN).

< mfr. /au bur nœf/, de *bourc* et de l’adj. *neuf*, *nueve* “nouveau, neuf”. Désignation d’un faubourg de Roanne établi à la fin du Moyen Age et formé au XVI^e siècle d’un clos et d’une tour, plus tard d’un château.

II.b. *le vieux bourg*

le Vieux Bourg ou **Vieux Chérier**, vill., anc. chl. de la commune de Chérier.

- < frm. /o vyö bur/, de *bourg* et de l’adj. *vieux*, *vieille*. Le chef-lieu de la commune et de la paroisse de Chérier a été transféré en 1853 au village des Moulins.

frm. **brisée** s. f.

TLF 4, 979b.

- Frm. *brisée* “branche taillée pour marquer la limite d’une coupe de bois”, attesté en ce sens depuis 1718.

I. **la Brisée**, m., Noailly.

frm. **butte** s. f.

TLF 4, 1086a.

- Afr. mfr. *bute*, frm. *butte* “faible élévation de terrain naturelle ou artificielle”. Les synonymes afrpr. sont **grum*, *molar*, *moleta*, *sut*.

I. **les Buttes**, h., Mably.

frm. **cabane** s. f.

TLF 4, 1100a.

- Mfr. frm. *cabane* “construction rudimentaire servant d’habitation, d’abri ou de resserre”, attesté depuis 1387. Correspondant afrpr. : *chavana*.

I. **la Cabane**, ld., La Tuilière.

III. *la cabane à N*

1. **la Cabane Duchêne**, grange, Arcon.
2. **la Cabane à Mosnier**, m., Renaison.

frm. **cabaret** s. m.

TLF 4, 1101b.

- Mfr. frm. *cabaret* “débit de boissons modeste, où l’on peut parfois prendre des repas”, attesté depuis ca 1400. Le terme afrpr. est *taverna*.

II. *le cabaret de l'âne*

1. **le Cabaret de l'Ane**, h., Ouches.
2. **le Cabaret de l'Ane**, h., Saint-Léger.

ÉTYM < frm. /o kabare de^o l-âne^o/, de *cabaret* et du nom d'animal *âne*, référant vraisembl. à la figure d'une enseigne. Les deux sites étant distants de moins de cinq kilomètres, l'homonymie résulte probablement du déménagement de l'établissement.

frm. **calvaire** s. m.

TLF 5, 60b.

- Frm. *calvaire* "colline sur laquelle on a planté une croix et où on se rend en pèlerinage en s'arrêtant aux quatorze stations qui rappellent les principaux épisodes de la Passion de Jésus-Christ", attesté depuis 1704.

I. *le calvaire*

1. **le Calvaire**, chapelle, Cervières
2. **le Calvaire**, ld., Champoly.
le Calvaire Montéa (Cass).
3. **le Calvaire**, ld., croix, Saint-Just.

frm. **canal** s. m.

TLF 5, 91b.

- Mfr. frm. *canal* "cours d'eau artificiel creusé par l'homme et utilisé soit pour la navigation, soit pour l'irrigation", attesté en ce sens depuis 1538.

I.

I.a. **le Canal, canal de Roanne à Digoin**
ou **Canal de la Loire**, dérivation de la Loire à Roanne.

Canal ouvert en 1838.

I.b. **les Canaux**, fbg, Riorges.

frm. **cane** s. f.

TLF 5, 1109b.

- Afr. mfr. *cane*, frm. *canne* "plante à tige droite, cylindrique et noueuse, à feuilles engainantes ; roseau".

I. **la Cane**, ruisseau, affl. du Ban à La Tuilière.

Formation sans doute détoponymique.

frm. **capitaine** s. m.

TLF 5, 139a.

- Fr. *capitaine* "chef militaire ; officier qui s'occupe de la chasse ; officier commandant une compagnie ou un escadron".

I. **le Capitaine**, m., Chérier.

Ce toponyme rappelle la présence à Chérier d'une résidence du capitaine de louverie de la province, sous l'Ancien Régime.

mfr. **cave** s. f.

TLF 5, 332a ;

- Afr. mfr. *cave* "cavité naturelle souterraine, fermée de tous côtés à l'exception d'une étroite ouverture et creusée dans une roche le plus souvent calcaire". Synonymes afrpr. : *barma*, *borna*, *cruez*.

I. *la cave*

1. **la Cave**, lieu ruiné, Bully.
2. **la Cave**, ld., La Tuilière.

frm. **cèdre** s. m.

TLF 5, 348a.

- Afr. mfr. *cedre*, frm. *cèdre* “Conifère de grande taille originaire d'Asie et d'Afrique, appartenant à la famille des Abiétacées et caractérisé par ses branches étalées en étages irréguliers et sa grande longévité”.

I. **les Cèdres**, m., Bully.

frm. **charbon** s. m.

TLF 5, 536a.

- Fr. *charbon* “combustible de couleur noire riche en carbone, utilisé comme source de chaleur et d'énergie”.

I. **les Charbons**, ld., Saint-Priest-la-Pr.

frm. **chaudière** s. f.

TLF 5, 514a.

- Afr. mfr. *chaudiere*, frm. *chaudière* “grand récipient généralement en métal qui sert à chauffer, cuire, bouillir”. Le terme afrpr. est *pair*.

I. **les Chaudières**, m., Cordelle.

frm. **chemin** s. m.

TLF 5, 639a.

- Fr. *chemin* “voie de communication terrestre d'intérêt local, le plus souvent à la campagne, d'importance secondaire par rapport à la route”.

II.

II.a. *les quatre chemins*

les Quatre Chemins, lieu-dit, carrefour, Saint-Priest-la-Pr.

- < frm. /o katre^a še^amē/, de *chemin* et de l'adj. num. *quatre*, désignation d'un carrefour forestier, au pied du Puy de Montoncel, dont les branches desservent respectivement les versants forézien, auvergnat et bourbonnais.

II.b. *le chemin rouge*

le Chemin Rouge, h., Saint-Haon-le-V.

- < frm. /o še^amē ruže^a/, de *chemin* et de l'adj. *rouge*, en référence à la couleur du terrain.

III. *le chemin N*

1. **le Chemin Beauregard**, m., Villerest.
2. **le Chemin Garnier**, m., Nervieux.

frm. **chêne** s. m.

TLF 5, 654a.

- Afr. mfr. *chesne*, frm. *chêne* “arbre des forêts d'Eurasie, à feuilles caduques, dont le fruit est le gland, réputé par sa haute taille, sa longévité et la qualité du bois qu'il fournit”. Les synonymes afrpr. sont *chano*, *coral* et *roro*.

I. *les chênes*

1. **les Chênes**, m., Saint-Léger.
2. **les Chênes**, m., Saint-Priest-la-Pr.

frm. **cit ** s. f.

TLF 5, 851b.

- Frm. *cit * “agglom ration de pavillons ou d’immeubles   destination particuli re”, attest  en ce sens depuis 1876.

I. **la Cit ** ou **cit  Mably**, fbg, Mably.

Cit  ouvri re construite entre 1917 et 1930 pour loger les employ s de l’arsenal de Roanne.

III. *la cit  N*

1. **la Cit  Brunet**, lotissement, Saint-Priest-la-Pr.
2. **la Cit  Tardy**, lotissement, Saint-Priest-la-Pr.

Tardi (Cass).

Cit s ouvri res construites entre 1955 et 1960 pour loger les employ s de la mine et de l’usine de traitement d’uranium de Saint-Priest-la-Prugne.

frm. **clairi re** s. f.

TLF 5, 871b.

- Frm. *clairi re* “espace plus ou moins grand d garni d’arbres dans un bois, une for t”, attest  depuis 1573. Le terme afrpr. est *essart*.

I. **les Clairi res**, m., Pouilly.

frm. **coche** s. m. et f.

TLF 5, 962b.

- Frm. *coche* “grande voiture, non suspendue, tir e par des chevaux, qui faisait le service des voyageurs”, attest  depuis 1545 ; le mot est masc. ou f m. jusque *ca* 1600.

I. **la Coche**, ld., croix, Cervi res.

Nom de relais de poste : le lieu-dit est voisin de la route menant   l’Auvergne (actuelle A 72).

frm. **coll ge** s. f.

TLF 5, 1041b.

- Mfr. *college*, frm. *coll ge* “lieu pour enseigner les lettres et les sciences ;  tablissement priv  d’enseignement primaire et secondaire”, attest  en ce sens depuis 1462.

I. **le Coll ge**, m., Les Salles.

S minaire 1900, *le Coll ge* 1945 (Duf 229).

Ancienne man canterie ou  cole cl ricale, fond e au XVIII e si cle.

frm. **communaux** s. m. pl.

TLF 5, 1135b.

- Frm. *communaux* “terrains appartenant   une commune”, attest  depuis 1690.

I. **les Communaux**, m., Nollieux.

Anciennes p tures communales.

frm. **communes** s. f. pl.

TLF 5, 1135a.

- Mfr. frm. *communes* “pâturages communs aux habitants d’un lieu”, attesté dans l’usage courant entre 1542 et 1798.

I. *les communes*

1. **les Communes**, h., Briennon.
2. **les Communes**, h., Saint-Jodard.

III. *les communes N*

les Communes Georges, h., Mably.

Mfr. *George* 1437.

frm. **corne** s. f.

TLF 5, 187b.

- Fr. *corne* “excroissance dure, pointue et conique, plus ou moins longue et recourbée, qui pousse sur la tête de certains mammifères ruminants” d’où “parties, éléments doubles et/ou protubérants, saillants”.

I. **les Cornes** ou **les Cornes d’Urfé**, motte et château féodal, Champoly.

Cornes d’Urfé 1874 (Joanne 48).

Les principales tours du château-fort forment deux protubérances au sommet de la colline déserte d’Urfé.

frm. **creux, creuse** adj. et s. m.

TLF 5, 476b.

- Afr. *crués*, mfr. frm. *creux* s. m. “cavité du sol, plus ou moins profonde”.

II. [+ *frêne* s. m.]

le Creux du Frêne, ld. (Cervières).

frm. **cure** s. f.

TLF 6, 629a.

- Mfr. frm. *cure* “résidence de celui qui exerce la direction spirituelle et l’administration d’une paroisse ; presbytère”, attesté depuis 1496.

I. *la cure*

1. **la Cure**, bois, Saint-Jean-Saint-Maurice.
2. **la Cure**, m., Les Salles.

frm. **dame** s. f.

TLF 6, 685a.

- Fr. *dame* “personnage féminin imaginaire, doté de pouvoirs magiques, et censé influencer sur le monde des vivants ; fée”, attesté en ce sens depuis *ca* 1225 au plus tard (*Lancelot du Lac*, IX : « Ensi conforte la Dame del Lac Lancelot et asseüre » ; et *passim*).

A. [hydronymes]

II. [*étang* s. m. +]

l’Étang de la Dame, Nervieux.

- < frm. /l-etâ de^a la dame^a/, de *étang* “étendue d’eau généralement stagnante, d’une faible profondeur, située dans une cuvette naturelle

ou creusée par l'homme" et de *dame*.
Désignation mythologique.

B. [toponymes]

I. **la Dame**, m., Pommiers.

frm. **demi-lieue** s. f.

TLF 6, 1078b.

- Afr. *demie liue*, mfr. frm. *demi-lieue* "mesure de distance approximativement égale à deux kilomètres, moitié d'une lieue, en vigueur avant l'adoption du système métrique et variable selon les régions ou les domaines dans lesquels elle était usitée". Frm. *lieue* a pour corrélat afrpr. *liegua*.

I. **la Demi-Lieue**, h., Mably.

Désignation de borne milliaire : le hameau borde la Nationale 7, à 2,2 km de l'église de Roanne.

frm. **digue** s. f.

TLF 7, 208b.

- Mfr. frm. *digue* "longue construction destinée à faire obstacle aux eaux, soit pour protéger les côtes de l'érosion marine et les terrains bas de l'invasion par la mer, soit pour régulariser un cours d'eau et protéger ses rives", attesté depuis 1530.

I. **la Digue**, ld., étang, StDidier.

frm. **domaine** s. m.

TLF 7, 394a.

- Afr. mfr. *demaine*, frm. *domaine* "propriété foncière de vaste étendue comprenant généralement une habitation de maître".

III. *le domaine N*

1. **le Domaine Fargeux**, ferme, Mably.

2. **le Domaine Rousset**, ferme, Mably.

frm. **donjon** s. m.

TLF 7, 413b.

Fr. *donjon* "tour maîtresse d'un château fort, généralement isolée de la construction, ayant ses fortifications particulières, et servant de dernier refuge aux défenseurs".

I. **le Donjon**, h., Saint-Rirand.

le Donjon (Cass).

frm. **eau** s. f.

TLF 7, 583a.

- Fr. *eau* "liquide incolore, inodore et insipide".
Correspondant afrpr. : *aigua*.

I. **les Eaux**, ld., Ambierle.

Emplacement d'une source et vestiges de thermes antiques.

II. [+ *salé*, *-ée* adj.]

les Eaux Salées, ld., Saint-Romain-la-M.

< frm. /oz (y)ø *salē*/, de *eau* et de l'adj. *salé*, *-ée* "qui contient du sel".

frm. **écluse** s. f.

TLF 7, 971a.

- Fr. *écluse* “ouvrage destiné à retenir les eaux d'une rivière, d'un canal, d'un étang etc. pour en élever, en abaisser ou en régulariser à volonté le niveau”. Le terme afrpr. est *estanchi*.

I. *l'écluse*

1. **l'Écluse**, bois, Arcon.
2. **l'Écluse**, h., Briennon.

frm. **ermitage** s. m.

TLF 8, 86a.

- Fr. *ermitage* “résidence de religieux ermites”.

I. **l'Hermitage**, h., La Bénisson-Dieu.

frm. **espace vert** loc. masc.

TLF 8, 128a.

- Frm. *espace vert* ou, absol., *espace* “surface réservée aux arbres, à la verdure, dans l'urbanisme moderne”, attesté depuis 1967.

III. **l'Espace Varennes**, parc arboré, Roanne.

frm. **font** s. f.

TLF 8, 1061a ; MichelRoanne 104.

- Afr. mfr. frm. rég. *font* “eau qui sort du sol” (syn. standard *source*).

II. [+ *puy* s. m.]

la Font du Puits, source, StPriestPr.

Dans la mesure où ce NL est transparent et motivé, et où le lexème *font* est courant dans la variété roannaise du français, il n'est pas nécessaire de le rattacher à son corrélat dialectal (afrpr. *font*).

frm. **gaille** s. f.

FEW 23, 84b-85a ; Michel 1998, 200 ; ALLy 362, 795.

- La boue est désignée par le terme frég. *gaille* ou *gaila* à Mâcon, *gueille* à Couzon (Rhône) ; le cognat □*gayó*□ “mare, flaque d'eau” est usité un peu partout en Forez, et les termes *gailier* “marcher dans l'eau” et *gailot* “flaque d'eau” sont bien connus en français régional.

I. **la Gaille**, ld., La Côte.

frm. **garenne** s. f.

FEW 22/2, 22a ; TLF 9, 96a.

- Fr. *garenne* “endroit clos (*garenne forcée* ou *privée*) ou ouvert (*garenne libre*) où l'on élève des lapins en semi-liberté ; tout bois ou toute bruyère où abondent ces animaux”, attesté en ce sens depuis 1486. Corrélat frpr. : *varena*.

I. **les Garennes**, ld. (St Priest P.).

frm. **gasse** s. f.

FEW 17, 550a ; REW 9514a ; ALLy 362, 842 ; MichelRoanne, 109-10.

- Une flaque d'eau ou une petite mare est généralement désignée par le mot frég. *gasse*, qui est également relevé aux sens de "délaissé de la Loire, bras mort" et "dépôt d'ordures, tas de déchets végétaux" : cf. Poncins ["gasI] "mare, flaque", Arthun, Coutouvre Saint-Denis-de-Cabanne [gas] "bourbier".

I. *la gasse*

1. **l'Agace**, l.d. (St D.).
2. **la Gasse**, ham. (St Priest P.).
l'Agasse 1920.

II. [+ *grand*, -e adj.]

les Grandes Gasses, l.d. (St Priest P.).

frm. **gué** s. m.

TLF 9, 566b.

- Fr. *gué* "endroit peu profond d'un cours d'eau, permettant de le traverser sans perdre pied".
Corrélat frpr. : *ga*.

II. [*moulin* s. m. +]

le Moulin du Gué, l.d., au bord de l'Aix (Juré).

III. [+ *la Chaux* NL]

le Gué de la Chaux, l.d., au bord du Boën (Tuilière).

frm. **haut** s. m.

TLF 9, 723b ; ALLy 855.

- Frm. *haut* "terrain élevé ; étages supérieurs de la montagne". L'adj. substantivé *haut* est couramment employé dans la variété régionale pour désigner le sommet d'une montagne ou d'une colline ; les patois ont généralement emprunté ce type lexical : lyonn. bress. □o□, □enó□ (< fr. *en haut*) "hauteur, sommet". Les oronymes correspondant sont tous de formation française.

III. *le haut de N*

1. **le Haut de Beudet**, ld. sur une colline (Arcon).
2. **le Haut de la Faye**, ld. (Villemontais).
3. **le Haut de la Garde**, ld. (Cremeaux).
4. **le Haut de Montrond**, ld. (Arcon).
5. **le Haut de Sert**, colline (St Th.).
6. **le Haut de Sainte-Agathe**, ld. (Chérier).
7. **le Haut du Colombier**, montagne (Jeansagnière).
8. **le Haut du Cré**, montagne (Tuilière).
9. **le Haut du Pet**, ld. sur une colline (Villemontais).

frm. **hôtel** s. m.

TLF 9, 942b.

- Afr. mfr. *ostel* “maison, demeure”, frm. *hôtel* “demeure vaste et somptueuse”, attesté en ce sens depuis 1505.

III. [+ *les Chèvres*]

l’Hôtel des Chèvres, l.d. (Cremeaux).

Frm. *les Chèvres* est le sobriquet traditionnel des habitants des habitants de Saint-Marcel-d’Urfé.

frm. **if** s. m.

TLF 9, 1102b.

- Fr. *if* “Arbre à feuilles persistantes longues, étroites, vénéneuses, d’un vert très sombre, à fausses baies rouges, qui est utilisé comme arbre d’ornement dans les parcs, les jardins, les cimetières”, attesté depuis *Roland*. Le terme afrpr. est *tuez* ~ *tuis*.

I. **les Ys**, m., Saint-Alban-les-Eaux.

< frm. /oz i/, de *if* s. m., fixé sous la forme pl. régulière [i].

frm. **île** s. f.

TLF 9, 1122b.

- Afr. mfr. *isle*, frm. *île* “étendue de terre entièrement entourée d’eau, émergeant dans un océan, une mer, un lac ou un cours d’eau”.

III. **l’Île Berthier**, délaissé de la Loire, Roanne.

frm. **lac** s. m.

TLF 10, 892a.

- Fr. *lac* “étendue d’eau douce ou (plus rarement) salée, naturelle ou artificielle, à l’intérieur des terres, généralement plus vaste ou plus profonde qu’un étang, moins vaste qu’une mer”.

I. **le Lac** ou **lac de Villerest**, retenue de la Loire en amont de Villerest et de Commelle-Vernay.

Ce lac de régulation a été mis en eau après la construction du barrage de Villerest, en 1984.

frm. **levraut** s. m.

FEW 5, 259b ; TLF 10, 1138b ; ALLy 544 ; DGFA 408.

Fr. *levraut* “jeune lièvre”, d’où, régionalement “lièvre” (> beauj. bauv. □*levró*□ “lièvre”).

II. [*fontaine* s. f. +]

la Fontaine du Levraut, source, La Tuilière.

Représentant d’un type hydronyme + zoonyme (□*la Goutte du Cerf*□, □*la Font du Renard*□) très courant dans la microtoponymie notre région.

frm. **loge** s. f.

TLF 10, 1319a ; DRF 585-587 ; ALLy 756-8 ; Canard 1978, 78 ; Gras 1863, 94 ; Guillot 1993, 37.

- Fr. *loge* “construction rudimentaire servant d’abri”, d’où, spécialement, en frm. rég.,

“habitation saisonnière des bergers des hautes chaumes, composé d’une étable et d’une grange, où l’on séjourne pendant les mois d’estive ; unité d’habitation d’une jasserie”. Ce terme a évincé le régionalisme *jas*, précocement emprunté à afrpr. **jaz*. Il n’est attesté en toponymie qu’à date récente (à partir du XVIII^e s.), ce qui met hors de doute son origine française.

I. *la loge*

1. **la Loge**, m.i. (St D.).

Frpr. [vwe la"lOZI]

2. **la Loge**, l.d. (St Th.).
3. **la Loge**, ham. (Salles).
4. **la Loge**, l.d. (Valla).
5. **la Croix de la Loge**, l.d. (Chérier).

II.

II.a. [+ *neuf*, *neuve* adj.]

la Loge Neuve, m.i. (Jeansagnière).

II.b. [+ *garde* s. m.]

la Loge des Gardes, l.d. (Arcon).

III.

III.a. *la loge de N* [+ NP]

1. **la Loge de Beaudon**, l.d. (Valla).
2. **la Loge Dubost**, l.d. (Noirétable).
3. **la Loge Pétel**, l.d. (Cervières).

Les anthroponymes de cette série représentent le nom de famille du ‘jassier’ ou propriétaire de la ‘loge’.

III.b. *la loge de X* [+ NL]

4. **la Loge de Migois**, m.i. (Jeansagnière).
5. **la Loge des Molières**, l.d. (St Just)
la Loge des Molières (cadastre).
6. **la Loge de Tire-Bœuf**, l.d. (La Côte).
7. **la Loge du Fanget**, l.d. (Valla).

frm. **logis** s. m.

TLF 10, 1327b.

Frm. *logis* “lieu où l’on habite de façon durable ou temporaire”, d’où, contextuellement, “hôtel, manoir, demeure aristocratique” (cf. le phraséologisme frm. *corps de logis*).

I. **le Logis**, ld., St Julien V.

frm. **madone** s. f.

TLF 11, 129b.

- Frm. *madone* “représentation de la Sainte Vierge ; statuette de la Vierge placée dans une niche sur les voies publiques”, attesté depuis 1648.

I. **la Madonne**, ld., La Tuilière.

frm. **mairie** s. f.

TLF 11, 194a.

- Frm. *mairie* “édifice où se trouvent le bureau du maire et les services de l’administration municipale et où siège habituellement le Conseil municipal”, attesté en ce sens depuis la Révolution.

I. **la Mairie** ou **le Chef-Lieu**, chl. de commune, La Côte-en-Couzan.

La commune de La Côte-en-Couzan constitue un démembrement de la paroisse de Saint-Didier-s/Rochefort. Dépourvue de bourg, elle fut néanmoins dotée d’une mairie isolée, voisine du hameau du They, en 1793.

mfr. frm. **maison** s. f.

TLF 11, 197b.

- Fr. *maison* “bâtiment ou partie d’un bâtiment où l’on habite ; logement”. La plupart des toponymes du type □*Maison* + adj.□ réfèrent à des localités routières et représentent des formations exonymiques françaises, quelquefois des noms d’auberge : ils sont en principe inattestés en ancien francoprovençal.

II.

II.a. [+ *grand*, -*e* adj.]

la Grande Maison, m., Saint-Romain-la-M.

frm. /a la grãde% mezõ/, de *maison* et de l’adj. *grand*, -*e*. Localité riveraine de la R.D. 18.

II.b. [*ault*, -*e* adj. +]

la Haute Maison, m., Saint-Romain-la-M.

Mfr. d-Aulte Meyson 1433, d-Autemayson 1436.

Mlt. (abl.) Alta Domo 1438.

Frm. Haute Maison (Cass).

mfr. */a l-aute% meizõ/, de *maison* et de l’adj. *ault*, -*e* “haut”. Ancienne ferme riveraine de l’actuelle Nationale 7.

II.c. [+ *neuf*, *neuve* adj.]

1. **la Maison Neuve**, m., Saint-Priest-la-R.

2. **la Maison Neuve**, m., Souternon.

frm. /a la mezõ növe%/, de *maison* et de l’adj. *neuf*, *neuve*. (1) réfère à une localité riveraine de la R.D. 17.

frm. **mandarin** s. m.

TLF 11, 288a.

- Frm. *mandarin* “conseiller d’un roi, ministre”, attesté en ce sens entre 1581 et ca 1800.

I. **les Mandarins**, h. et château, Sainte-Foy-Saint-S.

Frpr. [**ve lumada** "D2e]

Frm. *aux Mandarins* 1664 (Duf 527).

< frm. *mandarin*, sans doute sobriquet appliqué aux propriétaires du château de Sainte-Foy. La forme frprm. représente un patoisement de la forme française, manifestement opaque aux dialectophones.

frm. **mare** s. f.

TLF 11, 381b.

- Fr. *mare* “petite étendue d'eau stagnante, dans une dépression naturelle ou artificielle, de faible profondeur”. Les synonymes afrpr. sont *crot* et *lat*.

I. **les Mares**, ld., Sainte-Foy.

frm. **masot (t) e** s. f.

FEW 25/1, 5 ; ALLy 571 ; MichelRoanne 135 ; Gras 99 ; VincentTop § 681.

- Frm. *masote*, *masotte*, *mazotte* “fourmi, insecte de la famille *Formicidae*”, attesté dans le régiolecte du Forez depuis 1863. Ce mot est un diminutif en *-otte* formé sur frrég. *maze* “fourmi”, attesté au milieu du XIX^e siècle et lui-même apparenté à frprm. □(a)mázi□ “id.”, forme autochtone : cf. Arcon, St Maurice et St Marcel [ma'zɔta], Saint-Bonnet-les-Oules [ma'zɔa], Châtel-Montagne (Allier) [ma'zɛl], Saint-Bonnet-des-Quarts [maz].

Les fourmilières formant souvent des monticules bien repérables, le nom de l'insecte n'est pas rare dans la microtoponymie.

I. **les Mazottes**, ld., Villemontais.

< frm. *masote* “fourmi”, terme usuel dans les régiolectes roannais et auvergnat ; désignation d'un terrain occupé par une fourmilière, élément saillant des micro-paysages.

mfr. **matin** s. m.

TLF 11, 506a.

- Fr. *matin* “commencement du jour qu'annonce le lever du soleil”.

II. *cler matin*

1. **Clair Matin**, h. Saint-Germain.

Clair-Matin 1887.

2. **Clair Matin**, h., StJulienO.

3. **Clair Matin**, m., Saint-Martin.

< mfr. */a klɛʁ matĩ/ “au clair matin”, de *matin* et de l'adj. *cler*, *-e* “clair”. Nom de gentilhommière, à connotation poético-méliorative, référant à l'orientation favorable de la demeure.

frm. **mélèze** s. m.

FEW 6/1, 654a ; TLF 11, 603b ; ALF 1850 ; GPFP § 6303 Canard, 1978, 24.

- Frm. *mélèze* “*Larix europaea*, grand conifère à cime pyramidal poussant sur les pentes de moyenne montagne, atteint en moyenne 20 m et quelquefois 40 m de hauteur”, attesté depuis 1552. Le mélèze n'est pas autochtone dans le Roannais. Sa dénomination frpr. est *larzi*, évincée dans les parlers modernes par le type □melezo□ emprunté au français.

I. **les Mélézes**, ld. (Chérier).

frm. **mine** s. f.

TLF 11, 841a.

Fr. *mine* “ensemble des travaux et installations nécessaires à l'extraction et à l'utilisation du minerai”.

I. **la Mine**, m.i. (Juré).

Ce lieu est une ancienne mine de plomb. Au XVIII^e siècle, l'Alsacien Blumenstein organisa l'exploitation du minerai qui était extrait dans

la région de Champoly et fondu dans les fourneaux de la Goutte, aux Salles. La production cessa vers 1850 (Mazioux 1980, 119-120).

frm. **minier**ie s. f.

- Frm. *minier*ie “masse de substances, exploitable à ciel ouvert, contenant des minerais de fer dits d’alluvion ; minière”, attesté en 1746 (« Qui ne connoît pas la vertu des eaux minérales qui sont empreintes des sels de la *minier*ie, par laquelle ces eaux ont passé ? », Ch. Giraud, *Le Journal des Sçavans*, p. 1361).

I. **la Mignérie**, h., Grézolles.

la Mignery (Cass), la Minière 1887, Minierie 1900, la Mignery 1926, la Mignery 1945 (Duf 571), la Mignérie 1970 (IGN).

Emplacement d’une minière exploitée jusqu’au XIX^e siècle.

frm. **mirador** s. m.

TLF 11, 871b.

- Frm. *mirador* “tour ou construction élevée servant de poste d’observation ou de surveillance”, attesté depuis 1903.

I. **le Mirador**, m., Saint-Priest-la-R.

Nom d’un point d’observation dominant le cours de la Loire.

frm. **mission**

TLF 11, 891a.

- Fr. *mission* “congrégation dont l’institution a pour objet la prédication dans les campagnes ; maison où demeurent des pères de la mission”, attesté en ce sens depuis 1675. La pratique des missions catholiques remonte à la Contre-Réforme, mais c’est après la tourmente révolutionnaire que l’Église en systématisa l’organisation : les prédications avaient lieu dans chaque paroisse, tous les dix ans, et duraient en principe un mois. Frm. *croix de mission* désigne un monument érigé en souvenir d’une mission, portant en général une inscription et la date de cette prédication.

II. [*croix* s. f. +]

la Croix Mission, ham. (St Jean St Maurice).

frm. **monsieur** s. m.

TLF 11, 1026b.

- Fr. *monsieur* “[titre employé sous l’Ancien Régime pour s’adresser avec civilité à un homme de condition nobiliaire] ; gentilhomme, seigneur”.

II.

II.a. [*bois* s. m. +]

le Bois du Monsieur, La Valla.

Ce bois jouxte le Bois du Fanget, qui était jusqu’au XVII^e siècle propriété des sires de Couzan (Mazioux 1980, 94).

II.b. [*pierre* s. f. + *trois* adj. num. +]

la Pierre des Trois Messieurs, ld.,
Chausseterre.

Cette pierre marquait, sous l’Ancien Régime,
le point de rencontre des justices d’Urfé,
d’Augerolles et de Saint-Just-en-Chevalet.

frm. **mont** s. m.

TLF 11, 1032a.

- Fr. *mont* “élévation de terrain de quelque importance”.

III.

III.a. [+ *Chalier* NP]

Montchalier-Laval, ancienne
dénomination de Saint-Germain-Laval.

La commune de Saint-Germain-Laval fut
rebaptisée entre 1793 et 1799 en hommage au
jacobin Marie-Joseph Chalier (1747-1793),
président du Tribunal Révolutionnaire de Lyon
et « martyr de la République ».

III.b. [+ *la Madeleine* NL]

les Monts de la Madeleine, massif
montagneux couvrant les cantons de
Saint-Haon et de La Pacaudière.

Monts de la Madeleine 1874 (Joanne 3).

Ce massif tire son nom de l’ancien prieuré de
la Madeleine, commune des Noës.

frm. **montagne** s. f.

TLF 11, 1035a.

- Fr. *montagne* “forme de relief consistant en élévations importantes de terrains”.

III. [+ *Cervières* NL]

La Montagne-de-Cervières ou
Cervières-la-Montagne, ancienne
dénomination de Cervières.

Cervières porta alternativement ces deux noms
entre 1793 et 1799. Il est vraisemblable que
l’acception historique de *Montagne* “parti
politique siégeant dans le haut de la salle de
réunion de la Convention ; parti
révolutionnaire radical” a participé à la
motivation toponymique.

frm. **montée** s. f.

TLF 11, 1041b.

- Fr. *montée* “voie, chemin dont le tracé s’élève en pente plus ou moins raide”.

I. **la Montée**, ferme, Nervieux.

Frpr. [ve la m20"te]

La forme patoise est un emprunt direct au
français.

frm. **mûron** s. m.

TLF 11, 1232a.

- Frm. *mûron* “fruit de l’espèce *Morus nigra*”, attesté dans les variétés régionales du Berry jusqu’à la Franche-Comté, depuis 1390. Syn. standard : *mûre* ; syn. aocc. : *amora*.

II. [*bois* s. m. +]

le Bois Mûron, Les Salles.

frm. **mur** s. m.

TLF 11, 1225a.

Fr. *mur* “ouvrage qui s’élève sur une certaine longueur et qui sert à enclore, à séparer ou à soutenir une poussée”.

II. [*quatre* adj. num. +]

les Quatre Murs, l.d. (Arcon).

frm. **morelle** s. f.

TLF 11, 1078a.

- Afr. mfr. *morele*, frm. *morelle* “plante dicotylédone de la famille des Solanacées ; plante du genre *Solanum*”.

I. **les Maurelles**, ld., croix, Ambierle.

frm. **mort**, **-e** adj. et subst.

TLF 11, 1083b.

- Frm. *eau morte* d’où, elliptiquement, frm. rég. *morte* s. f. “eau dormante, stagnante” est couramment représenté dans l’hydronymie locale. Syn. standard : *bras mort* ; syn. régiolectal : *lône*.

I. *les mortes*

1. **les Mortes**, ld., Champoly.
2. **les Mortes**, ld., La Tuilière.

frm. **orée** s. f.

TLF 12, 603b.

- Fr. *orée* “bord, lisière”.

I. **Orée**, bois, Villemontais.

Ce microtoponyme, dont le référent se situe à l’écart du bourg et à la lisière du grand bois de la Rabaudière, n’a probablement pas d’autre origine que frm. *orée*.

1

frm. **pâquier** s. m.

FEW 7, 704b ; TLF 12, 908a ; ALLy 4.

- Le terme frm. *pâquier* “pâturage ; communal”, usuel dans la variété régionale, se rencontre fréquemment dans le cadastre du XIX^e siècle non comme toponyme, mais comme appellatif : sa fixation toponymique est donc très récente. Le terme désigne généralement « une lande, ou bien un pré difficile à faucher (parce que sa pente est trop abrupte ou parce qu’il s’y trouve un trop grand nombre d’arbres), ou bien simplement un pré sans eau, où l’herbe pousse moins que dans les autres prés » (ALLy). Les patois l’ont emprunté : cf. Arcon [pɔ ; "í@], St Marcel [pA"kj@], Arconsat [pA"ka...E], St Maurice [pA"ç@], Vollore [pA"KE...I] “pâturage” < frm. *pâquier*.

II. [+ *communal*, *-e* adj.]

le Pâquier Communal, ld., St Jean St Maurice.

Ancien communal du ham. de Jœuvres situé, en 1823 (cadastre), au milieu d’un ensemble de parcelles privées.

frm. **pépinière** s. f.

TLF 13, 38a.

- Afr. mfr. *pepiniere*, frm. *pépinière* “terrain sur lequel on fait pousser de jeunes végétaux en vue du repiquage et de la multiplication”.

I. **la Pépinière**, m., La Tuilière.

frm. **piere** s. m.

TLF 13, 345a.

- Fr. *piere* “bloc de matière minérale apparaissant à la surface de l'écorce terrestre”.

II.

II.a. [+ *blanc*, *-che* adj.]

la Pierre Blanche, hameau (St D.).

II.b. [+ *branlant* (-e) part. et adj.]

1. **la Pierre Branlante**, l.d. (St D.).
2. **la Pierre Branlante**, l.d. (Cervièrès).
3. **la Pierre Branlante**, l.d. (Les Salles).
Nom de mégalithes.

II.c. [+ *mort*, *-e* adj. et subst.]

la Pierre du Mort (St Priest P.).

Nom donné, dans plusieurs villages foréziens, à une dalle où l'on déposait la bière, à mi-chemin du cimetière, lors du cortège funèbre⁴⁰².

II.d. [+ *trois* adj. num. + *monsieur* s. m.]

Pierre des Trois Messieurs, l.d. (Chausseterre).

Cette pierre marquait, sous l'Ancien Régime, le point de rencontre des justices d'Urfé, d'Augerolles et de Saint-Just-en-Chevalet.

frm. **route** s. f.

TLF 13, 1320b.

- Afr. *rote*, mfr. frm. *route* “voie de communication importante qui permet la circulation de véhicules entre deux agglomérations”.

I. **sur la Route**, ld., Saint-Priest-la-Pr.

Lieu-dit sur la route de Lyon à Clermont.

frm. **sable** s. m.

TLF 13, 1378a.

- Mfr. frm. *sable* “roche sédimentaire meuble, constituée de petits fragments provenant de la désagrégation de roches de nature diverse”, attesté depuis 1483.

I.

I.a. **le Sable**, h., Les Noës.

I.b. *les sables*

1. **les Sables**, ld., Briennon.
2. **les Sables**, h., Mably.
3. **les Sables**, ld., Riorges.

⁴⁰² *Annales de Notre-Dame de l'Hermitage* 174 (1936), 591-592.

< frm. *sable*, désignation de terrains siliceux ; (1) et (2) réfèrent aux terres alluviales en bordure de Loire.

frm. **sablons** s. m.

TLF 13, 1380b.

- Fr. *sablons* “lieu couvert de sable”.

I. **les Sablons**, bois, Saint-Priest-la-Pr.

frm. **sapin** s. m.

TLF 15, 61b.

Fr. *sapin* “arbre conifère résineux de la famille des Abiétinées”. Le terme frpr. est *sapt*.

I. [*gros*, -sse adj. +]

le Gros Sapin, ld. (Chausseterre)

au Gros Sapin 1675 (*Hommage de Jean de Genétines*, 45).

mfr. **sapine** s. f.

TLF 15, 62b ; DRF 910-911.

- Afr. mfr. *sapine* “lieu planté de sapins, sapinière” est inattesté après l’an 1400, mais continué indirectement par son dér. frm. rég. (Lyonnais, Vivarais) *sapinette* “sapinière”, att. depuis 1600.

I. *la sapine*

1. **la Sapine**, h., Saint-Germain-L.
2. **la Sapine**, h., Souternon.

< mfr. */a la sapine^o/, de mfr. rég. *sapine* “bois de sapins”. Formation sans doute précoce, remontant au XV^e siècle au plus tard.

frm. **scierie** s. f.

TLF 15, 186b.

- Frm. *scierie* “atelier, usine où l’on scie des matériaux ; entreprise où l’on débite le bois en planches”, attesté sous cette forme depuis 1580. Le terme frpr. est *seitor*.

III. *la scierie N*

1. **la Scierie Cadiot**, m., StPriestPr.
2. **la Scierie Laurent**, m. et fabrique, StPriestPr.
3. **la Scierie Magne**, m., StPriestPr.

frm. **sentinelle** s. f.

TLF 15, 342a.

- Frm. *sentinelle* “soldat placé dans un poste avancé”, attesté depuis 1540.

I. *la sentinelle*

la Sentinelle, h., Ambierle.

< frm. *sentinelle* s. f. ; la motivation référentielle n’est pas connue. Formation postérieure à 1540.

frm. **sérail** s. m.

TLF 15, 376a.

- Mfr. *serrail*, frm. *sérail* “palais d’un sultan” et “appartement des concubines d’un seigneur turc, harem”, attesté depuis 1409.

I. **le Sérail**, m., Lentigny.

< frm. *sérail* s. m. ; selon l’acception considérée, il peut s’agir de la désignation métaphorique d’une maison luxueuse ou bien d’un lieu de prostitution.

frm. **souche** s. f.

TLF 15, 712b.

- Afr. *çoche*, mfr. frm. *souche* “base du tronc d’un arbre prolongée par ses racines”. Synonyme afrpr. : *cepa*.

I. **les Souches**, m., Saint-Martin-la-S.

< frm. *souche* s. f., désignation d’un lieu essarté.

frm. **souillat** s. m.

FEW 12, 62b ; TLF 15, 747b ; DRF 933-934 ; ALLy 795 ; MichelRoanne, 177.

- Frm. *souillat* est l’un des nombreux appellatifs régiolectaux de la flaque et de la mare : cf. orl. berr. *souillat* “mare d’eau”, *rassouillat* “eau stagnante dans les chemins”, bourg. *souillat* “abreuvoir”. Il constitue (de même que frm. rég. *souillarde* “petite pièce où se trouve l’évier”) un dér. de frm. *souille* s. f. “lieu bourbeux où le sanglier se vautre ; réduit servant de chambre, maison très petite où l’on se niche”, attesté depuis 1547.

I. **Souillat**, bois, Les Salles.

< frm. rég. *souillat* “mare, flaque d’eau bourbeuse”.

frm. **taillis** s. m.

TLF 15, 1324a.

- Afr. *tailleiz*, mfr. frm. *taillis* “partie d’un bois ou d’une forêt composée d’arbres de petit diamètre que l’on coupe périodiquement”.

I.

I.a. *le taillis*

1. **le Taillis**, m., Cervières.
2. **le Taillis**, m., Champoly.
3. **le Taillis**, h., Chausseterre.
4. **le Taillis**, bois, Saint-Priest-la-Pr.

I.b. **les Taillis**, bois, Chérier.

frm. **tannerie** s. f.

TLF 15, 1356b.

- Fr. *tannerie* “établissement où l’on traite les peaux de certains animaux et où l’on pratique les opérations de tannage”.

I. **la Tannerie**, m., Souternon.

fr. **taverne** s. f.

TLF 15, 1420a.

- Fr. *taverne* “lieu où l’on vend du vin au détail”.

I. **Taverne**, m., Saint-Martin-la-S.

frm. **terre** s. f.

TLF 16, 123b.

- Fr. *terre* “étendue délimitée, considérée comme un bien, généralement exploitée”.

II. [+ *Tête* NP]

la Terre des Têtes, ld., St Priest P.

< frm. *terre* s. f. et *Tête*, patronyme fréquemment relevé en Roannais à l'époque contemporaine (Fordant 1999, 1380).

frm. **tuilerie** s. f.

TLF 16, 735b.

- Fr. *tuilerie* “fabrique de tuiles; four où l'on cuit les tuiles”.

I.

I.a. *la tuilerie*

1. **la Tuilerie**, m., Sainte-Foy-Saint-S.
2. **la Tuilerie**, m., Saint-Paul-de-V.
3. **la Tuilerie**, m., Saint-Romain-la-M.
4. **la Tuilerie**, h., Villerest.

I.b. **les Tuileries**, h., Mably.

frm. **usine** s. f.

TLF 16, 851a.

- Frm. *usine* “établissement industriel où l'on travaille surtout le fer, en utilisant comme principaux agents de production et de fabrication des machines mues par diverses sources d'énergie”, attesté en ce sens en fr.

général depuis 1749 ; « À partir des années 1830-40, le mot devient d'usage cour. pour désigner l'ensemble de l'établissement industr., des machines qui y sont implantées (quelle que soit la source d'énergie) et de l'activité que l'on y pratique dans le cont[exte] de l'industrialisation en plein essor (transformation du monde du travail à la fois au plan des nouv. techn. et à celui des nouv. conceptions d'organ. du travail) » (TLF).

I. *l'usine*

1. **l'Usine**, m., Arcon.
2. **l'Usine**, m., Saint-Didier-s/R.

< frm. *usine* s. f. ; formation postérieure à 1730. (1) rappelle la présence d'une fonderie créée au XIX^e siècle.

frm. **vacant** s. m.

TLF 16, 865b.

- Frm. *vacant* adj. “sans occupation, disponible” est attesté en ce sens depuis 1557 ; frm. rég. *vacant* “terre inculte ou improductive, pâturage”, forme substantivée au masc., est relevé depuis 1840 dans la variété lyonnaise.

I. **le Vacant**, h., Mably.

frm. **val** s. m.

TLF 16, 894a.

- Fr. *val* “espace de terre contenu entre deux coteaux ; section de vallée, généralement assez large” ; « *val* est un terme archaïque auquel les géographes ont redonné vie en lui fabriquant

un pluriel régulier *vals* » (Dupré 1972 d'après TLF).

A. [choronymes]

III. [+ *l'Aix* NR + *l'Isable* NR]

les Vals d'Aix et d'Isable, pays et intercommunalité recouvrant le canton de Saint-Germain-Laval.

Collectivité locale fondée le 22 décembre 1993 sous l'appellation *Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable*, et dont le siège est à Saint-Germain-Laval.

B. [toponymes]

III. [+ *l'Onzon* NR]

le Val d'Onzon, h., Nervieux.

frm. **vents (aux quatre-)**

loc. masc.

TLF 16, 989b.

- Frm. *aux quatre vents* “(exposé) à tous les vents, aux quatre points cardinaux”.

I. **les Quatre Vents**, m., Riorges.

Nom d'un carrefour.

frm. **verdure** s. f.

TLF 16, 1016b.

Fr. *verdure* “ensemble des végétaux verts qui recouvrent un territoire”.

I. **les Verdures**, m., Noailly.

L'emploi du pluriel représente un diatopisme morphologique.

frm. **verger** s. m.

TLF 16, 1019a.

Fr. *verger* “terrain de plus ou moins grande importance planté d'arbres fruitiers d'une ou de plusieurs variétés”.

I. **le Verger**, m., Cordelle.

frm. **verne** s. m.

TLF 16, 1020a ; DRF 1024-1026 ; MichelRoanne 191.

- Afr. mfr. frm. rég. (Lyonnais, Bresse) *verne* s. m. “arbre de la famille des Bétulacées, à fleurs en chatons, qui croît dans les lieux humides et marécageux” (syn. frm. standard *aune*). Ce type masculin s'oppose diatopiquement au type *verne* s. f., répandu du sud de la Champagne au Val d'Aoste, et au type *vergne* s. m. ou f., relevé entre le Berry et la Gascogne.

I.

I.a. **le Verne**, m., Chérier.

I.b. *les vernes*

1. **les Vernes**, ld., Nervieux.
2. **les Vernes**, h., Lentigny.
3. **les Vernes**, quartier, Roanne.

frm. **vigne** s. f.

TLF 16, 1143a.

- Fr. *vigne* “arbrisseau sarmenteux cultivé pour son fruit, le raisin ; terrain planté de cette essence”.

II. [+ *vaque* adj.]

Vignes Vaques, h., Villemontais.

Vignes Vagues 1887, *Vignes Vaques* 1926.

< frm. /o vin×e^o vake^o/, de frm. rég. *vaque* adj. “vague, inculte”.

frm. **vignoble** s. m.

TLF 16, 1146b.

- Fr. *vignoble* “terrain planté de vignes”.

I. **le Vignoble**, h., Villemontais.

frm. **virée** s. f.

TLF 16, 1179a.

- Mfr. *virée*, frm. *virée* “promenade, court voyage” est attesté depuis 1535, d’abord au sens (régiolectal) de “rang de ceps”. Le sens initial paraît avoir été **“détour, tracé sinueux”* et “virage”.

I. **la Virée**, h., Saint-Polgues.

Larivée (l. Lavirée) 1887, *la Virée* 1926 (Duf 1065).

frm. **zone d’activités** loc.

nom. f.

TLF 16, 1431a.

- Frm. *zone d’activités* “espace aménagé selon une démarche volontariste par un agent économique en vue d’être commercialisé (vendu ou loué) à des entreprises (secteur marchand) ou à des organismes (secteur non marchand), afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique”⁴⁰³.

I. **la Zone d’Activités** ou **zone d’activités d’Aix et d’Isable**, Saint-Germain-Laval.

Choronyme administratif formé en 1993.

⁴⁰³ Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Classe déonomastique

**Sous-classe
détoponymique**

frm. **Bourgogne** n. pr. f.

Afr. *Borgoigne*, mfr. frm. *Bourgogne*, nom d'un ancien État d'Europe occidentale (VI^e-XV^e s.) et d'une province du royaume de France de 1477 à 1789.

I. **la Bourgogne**, ld., Noailly.

Ce lieu-dit marque l'ancienne frontière entre le Forez et la Bourgogne, qui passait entre le bourg de Noailly et ses écarts septentrionaux, le cours de la Teyssone matérialisant la limite.

frm. **Dijon** n. pr. f.

Fr. *Dijon*, nom du chef-lieu de la Côte-d'Or et de la région de Bourgogne, capitale du duché de Bourgogne de 1031 à 1477.

I. **Dijon**, m., Amions.

Le nom de cette localité représente un transfert, lié à l'origine bourguignonne d'un ancien propriétaire du lieu.

frm. **Kabylie ~ Kabélie** n. pr. f.

TLF 10, 600a.

Fr. *Kabylie*, *Kabélie* "terre peuplée par les Kabyles", nom d'une région montagneuse du nord du Maghreb, conquise par la France en 1857 et partagée entre les départements d'Alger et de Constantine jusqu'en 1962. La forme *Kabélie* se rencontre couramment dans la littérature géographique du XIX^e et du début du XX^e siècle.

I. **la Kabély**, m., Ambierle.

Le nom de ce lieu est en relation avec la conquête coloniale de l'Algérie et doit avoir été formé entre 1849 et 1871.

frm. **Transvaal** n. pr. m.

Fr. *Transvaal*, nom d'un ancien État d'Afrique du sud, en amont du fleuve Vaal, souverain entre 1856 et 1902, puis annexé à l'Union Sud-Africaine.

I. **le Transvaal** ou **l'Île du Transvaal** quartier et ancienne île de la Loire, entre Roanne et Le Coteau, aujourd'hui remblayée.

Le nom de ce délaissé de la Loire, appelé précédemment *Île de Varenne* a été forgé en 1898 ou 1899 (début de la guerre des Boers) par le tenancier d'une auberge riveraine, sans doute en raison de l'aspect broussailleux et sauvage du site.⁴⁰⁴

**Sous-classe
ethnotoponymique**

⁴⁰⁴ V. R. Bouiller, *Le Pays Roannais 1900-1920*, Riom, 2001, 18.

frm. **Auvergnat, -e** n. pr.

TLF 3, 590a.

Frm. *Auvergnat, -e* “habitant ou natif de l’Auvergne”.

I. **le Bois de l’Auvergnat**, Chausseterre.

Cette localité se trouve aux confins des anciennes paroisses de Saint-Romain-d’Urfé (diocèse de Lyon) et d’Arconsat (diocèse de Clermont).

frm. **Bressan, -e** n. pr.

TLF 4, 920b.

Afr. *Breissenc, -che*, mfr. *Breissant, -nde*, frm. *Bressan, -e* “habitant ou natif de la Bresse”.

I. **le Bressan**, h., StAndréA.

frm. **Limousin, -e** n. pr.

TLF 10, 1240b.

Frm. *Limousin, -e* “habitant ou natif du Limousin”.

I. **le Limouzin**, ld., Saint-Romain-d’Urfé.

frm. **Marocain, -e** n. pr.

TLF 11, 390b.

Frm. *Maroquin, -e* et *Marocain, -e* “habitant ou natif du Maroc”, attesté sous la première forme depuis 1630 et sous la seconde depuis 1832.

I. **le Maroquin**, m., Ambierle.

On rapprochera le nom de ce lieu de celui d’une localité voisine, *la Kabély*.

**Sous-classe
déhagionymique**

frm. **Évangile** n. pr. m.

TLF 16, 335b.

- Afr. mfr. *Evangelie*, frm. *Évangile* “chacun des quatre livres canoniques rédigés respectivement par saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, contenant la vie et la doctrine du Christ”.

II. [*carrefour* s. m. +]

le Carrefour de l’Évangile, ld., Noailly.

Ce toponyme commémore une mission catholique menée à Noailly sous la Restauration.

frm. **Grenobin** n. pr. m.

Frm. *saint Grenobin*, nom d’un personnage non recensé dans l’hagiographie catholique officielle.

II. *Saint Grenobin*

Sainte-Grenobin, ld., La Bénisson-Dieu.

frm. **Marguerite** n. pr. f.

Duf 348.

Frm. *Marguerite* ou *Margot*, prénom d'une bergère forézienne, morte en odeur de sainteté au XVI^e siècle.

II. *Sainte Marguerite*

Sainte-Marguerite, ld. et fontaine, SteFoyStSulpice.

frm. **Notre-Dame des Anges**

n. pr. f.

TLF 6, 685a.

L'épithète mystique frm. *Reine des Anges*, lat. *Regina Angelorum*, est attribuée à la Vierge Marie dans les litanies de Lorette, diffusées par un décret pontifical de 1587⁴⁰⁵. Cet hagionyme s'est fixé dans la toponymie des pays catholiques aux XVII^e et XVIII^e siècles : cf. les noms de paroisses frm. *Notre-Dame-des-Anges* (Québec, fondée en 1698) et cast. *Nuestra Señora Reina de los Ángeles de la Porciúncula*, auj. *Los Angeles* (Californie, fondée en 1781).

I. **Notre-Dame-des-Anges, les Anges** ou **chapelle des Anges**, Saint-Didier-s/Rochefort.

< frm. *Notre-Dame-Reine-des-Anges*, dédicace d'un petit oratoire érigé en 1641 et lieu de pèlerinage jusqu'au XIX^e siècle.⁴⁰⁶

frm. **Roch** n. pr. m.

Frm. *saint Roch*, nom du protecteur des pestiférés, † 1327, invoqué pendant les grandes épidémies de 1585-1586 et 1628-1631.

II. *Saint Roch*

1. **Saint-Roch**, h. et chapelle, Cervières.
2. **Saint-Roch**, h. et chapelle, Cremeaux.
3. **Saint-Roch**, h. et chapelle, Nervieux.
4. **Saint-Roch**, h. et chapelle ruinée, Renaison.
5. **Saint-Roch**, chapelle, Roanne.
6. **Saint-Roch**, h. et chapelle, Saint-Didier-s/R.
7. **Saint-Roch**, h. et chapelle, Saint-Haon-le-Châtel.
8. **Saint-Roch**, h. et chapelle, Saint-Julien-la-Vêtre.
9. **Saint-Roch**, h. et chapelle, Saint-Romain-d'Urfé.

Toutes les chapelles dédiées à st Roch ont été édifiées entre 1585 et 1670.

⁴⁰⁵ *The Catholic Encyclopedia. An International Work of Reference*, New York, 1913, s.v. *Litany of Loreto*.

⁴⁰⁶ Sur l'histoire de cette chapelle, v. Gouttefangeas (1921) et Mazioux (1980, 103-5).

Sous-classe
anthropotoponymique

Nous n'avons pu nous livrer à un examen détaillé des structures de la patronymie roannaise, ni à des recherches approfondies sur l'origine et l'évolution des désignations anthroponymiques de notre région ; un tel travail serait l'objet d'une

étude spécifique, et nous nous permettons de renvoyer pour toutes ces questions à l'ouvrage très fourni que Vallet (1961) y a consacré, ainsi qu'à la synthèse de Billy (1983) et, plus généralement, aux publications en relation avec le projet *PatRom*. Nous nous sommes restreint à un relevé, le plus complet possible, des formations anthropotoponymiques françaises modernes du Roannais, dont on trouvera ci-après l'inventaire.

| Toponyme | Type de lieu (code IGN) | Commune |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| <i>Bois d'Allard</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>Allat</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>les Alliers</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>les Armenaux</i> | ECAR | Noailly |
| <i>les Aubards</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>Aubertet</i> | ECAR | Lentigny |
| <i>les Bachelards</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Bacour</i> | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice |
| <i>chez Badinguet</i> | BOIS | Saint-Jean-la-Vêtre |
| <i>Badolle</i> | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice |
| <i>la Badolle</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Ballichard</i> | MONT | La Tuilière |
| <i>Pont de Barbe</i> | PONT | La Tuilière |
| <i>Barbet</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Barbier</i> | ECAR | Villerest |
| <i>chez Barbier</i> | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice |
| <i>Bardet</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>Bareille</i> | ECAR | Cervièrès |
| <i>le Barjon</i> | RIV | La Tuilière |
| <i>la Baronne</i> | RIV | Cremeaux |
| <i>Barret</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Barret</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Barthias</i> | ECAR | Noailly |
| <i>les Batrannes</i> | BOIS | Arcon |
| <i>chez Batte</i> | ECAR | Souternon |
| <i>Col du Beaulouis</i> | COL | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>Bécherie</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>Bechevet</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>les Belins</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>les Belins</i> | ECAR | Ouches |
| <i>les Bellets</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>les Benoîts</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>les Bérands</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Bératard</i> | ECAR | Saint-Alban-les-Eaux |
| <i>le Berger</i> | LD | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>Berland</i> | LD | La Tuilière |
| <i>le Bernard</i> | ECAR | Bussy-Albieux |
| <i>Bernicat</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |

| | | |
|--------------------------------|------|----------------------------|
| <i>Bernuizet</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Berthollet</i> | RNES | Cordelle |
| <i>les Bessons</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>chez Bessy</i> | ECAR | Saint-Paul-de-Vézelin |
| <i>Bidolin</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Bierse</i> | ECAR | Lentigny |
| <i>chez Biesse</i> | ECAR | Dancé |
| <i>Bigonnier</i> | ECAR | Jeansagnière |
| <i>Croix de Blanc</i> | CRX | Cherier |
| <i>le Blanc</i> | ECAR | Les Noës |
| <i>Blanchardon</i> | ECAR | Cherier |
| <i>le Vieux Blanchardon</i> | ECAR | Cherier |
| <i>le Blanchon</i> | ECAR | La Chamba |
| <i>chez Blondin</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Bodon</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>la Bombarde</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>Ruisseau de chez Bonnet</i> | RIV | Chausseterre |
| <i>Bonnetant</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>Bonnévaux</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>les Bonnévaux</i> | RNES | Renaison |
| <i>Pont de la Boucarie</i> | PONT | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>la Bouffarde</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>Boulogne</i> | ECAR | La Bénisson-Dieu |
| <i>Bourganel</i> | ECAR | Saint-Didier-sur-Rochefort |
| <i>Bourret</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>les Bouteliers</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Bouthéran</i> | LD | Saint-André-d'Apchon |
| <i>la Boutheronne</i> | ECAR | Briennon |
| <i>Bouthon</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>Bouthron</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Bouttet</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Bouzon</i> | ECAR | Juré |
| <i>chez Bras</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>Bray</i> | ECAR | Juré |
| <i>chez Bray</i> | ECAR | Saint-Paul-de-Vézelin |
| <i>le Bray</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>les Bressonnes</i> | ECAR | Dancé |
| <i>Briand</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Brissay</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>Brissay</i> | ECAR | Les Salles |
| <i>chez Brunon</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Buffardan</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>Buissant</i> | ECAR | Saint-Paul-de-Vézelin |
| <i>le Burelet</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>Butor</i> | ECAR | Roanne |
| <i>Cacherat</i> | ECAR | Noailly |
| <i>le Cacherat</i> | RIV | Noailly |
| <i>Cadelon</i> | ECAR | Les Salles |
| <i>Calinon</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>Calle</i> | ECAR | Souternon |
| <i>Cameau</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Capitan</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>le Capitan</i> | ECAR | Mably |
| <i>Caqueret</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>Carcassin</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Caron</i> | ECAR | Riorges |
| <i>chez Carré</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>les Cartonnes</i> | ECAR | Renaison |

| | | |
|-------------------------------|------|----------------------------|
| <i>les Cassins</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Chabard</i> | LD | La Tuilière |
| <i>Chabaud</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>Chabaud</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>Chaboutet</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>Chabra</i> | LD | Chausseterre |
| <i>Chabré</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>bois de Chalandron</i> | BOIS | Noailly |
| <i>Chalier</i> | | Saint-Germain-Laval |
| <i>Chalumet</i> | ECAR | Mably |
| <i>Chamaron</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Chambodut</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>le Chambon</i> | ECAR | Cezay |
| <i>Chanavard</i> | ECAR | Souternon |
| <i>Chancelier</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>Chancy</i> | ECAR | Riorges |
| <i>les Chantois</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>les Petits Chantois</i> | ECAR | Pommiers |
| <i>la Chapelande</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>Charbonnier</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>Chardon</i> | ECAR | Pommiers |
| <i>chez Charles</i> | ECAR | Nollieux |
| <i>Charrier</i> | ECAR | Dancé |
| <i>Chartrain</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Chassier</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>le Chatard</i> | ECAR | Saint-Alban-les-Eaux |
| <i>les Châtards</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Château de la Bernarde</i> | ECAR | Renaison |
| <i>chez Châtre</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>le Chaulard</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>Chavalard</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Roche |
| <i>chez Chavalard</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Roche |
| <i>Chavallard</i> | ECAR | Juré |
| <i>chez Chavannes</i> | ECAR | Amions |
| <i>Chavarin</i> | ECAR | La Côte-en-Couzan |
| <i>chez Chevalard</i> | ECAR | Amions |
| <i>le Chevalard</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Chizonnet</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>chez Chomey</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>Churan</i> | ECAR | Cezay |
| <i>Cléolas</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>chez Collot</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Concize</i> | ECAR | Saint-Didier-sur-Rochefort |
| <i>Copérare</i> | LD | La Tuilière |
| <i>Corbet</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>Cordet</i> | RNES | La Tuilière |
| <i>Corent</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>Cornet</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>les Courtauds</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Couzan</i> | LD | Jeansagnière |
| <i>Croix Barré</i> | CRX | Villemontais |
| <i>Croix Barret</i> | CRX | Souternon |
| <i>Croix Dumarest</i> | CRX | Renaison |
| <i>Croix Jolinon</i> | ECAR | Mably |
| <i>Croix Meley</i> | CRX | Luré |
| <i>Croix Piouze</i> | CRX | Cherier |
| <i>Croix Ranvée</i> | CRX | La Tuilière |
| <i>Croix Sabouillat</i> | CRX | Jeansagnière |

| | | |
|------------------------------|------|--------------------------|
| <i>la Croix Vallier</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>Croye</i> | ECAR | Bussy-Albieux |
| <i>le Cunil</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauvété |
| <i>Dagues</i> | ECAR | Pommiers |
| <i>chez Daguét</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>chez Dalléry</i> | ECAR | Saint-Paul-de-Vézelin |
| <i>chez Dambert</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>chez Delaus</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Dionnet</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>chez Doilla</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Doillat</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>bois de Dole</i> | BOIS | Chausseterre |
| <i>Dolle</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>chez Dorier</i> | ECAR | Bully |
| <i>les Duffourtes</i> | ECAR | La Bénisson-Dieu |
| <i>Dumas</i> | ECAR | Mably |
| <i>Dupin</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>les Durands</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>Durelle</i> | ECAR | Juré |
| <i>chez Farjon</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>Farnichon</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>les Faures</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>Favroz</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>le Ferrat</i> | ECAR | Saint-Alban-les-Eaux |
| <i>Fialin</i> | ECAR | Les Salles |
| <i>Fican</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>la Fionne</i> | ECAR | Briennon |
| <i>Fleurine</i> | ECAR | Briennon |
| <i>Forgeon</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>Fourgon</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>le Fournier</i> | ECAR | Arcon |
| <i>chez Fragne</i> | ECAR | Amions |
| <i>Domaine de Francillon</i> | QUAR | Villerest |
| <i>Fureau</i> | ECAR | Amions |
| <i>les Galoches</i> | ECAR | Villemontais |
| <i>Ganne</i> | ECAR | Mably |
| <i>Garioux</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>Garnier</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>Gâteau</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>Gathion</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>la Gaude</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>Gaudrand</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>Gaumon</i> | ECAR | La Valla-sur-Rochefort |
| <i>le Gaunaud</i> | ECAR | Saint-Paul-de-Vézelin |
| <i>chez Gauthier</i> | ECAR | Amions |
| <i>les Gayets</i> | ECAR | Saint-Germain-Lespinasse |
| <i>chez Georges</i> | ECAR | Les Salles |
| <i>les Georges</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>chez Gerbe</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Roche |
| <i>chez Gerin</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>les Germaines</i> | ECAR | Bussy-Albieux |
| <i>Girard</i> | ECAR | Briennon |
| <i>la Girarde</i> | ECAR | Arcon |
| <i>la Girarde</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>chez Givre</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>Gond</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>le Gond</i> | RIV | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>les Gonnards</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |

| | | |
|------------------------|------|--------------------------|
| <i>les Gonnauds</i> | ECAR | Saint-Alban-les-Eaux |
| <i>le Gontey</i> | ECAR | Cervièrès |
| <i>la Gouine</i> | LD | Les Noës |
| <i>les Goyards</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>Grammont</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Roche |
| <i>chez le Grand</i> | ECAR | Saint-Thurin |
| <i>la Grand-Jeanne</i> | ECAR | Champoly |
| <i>le Granger</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Grapigny</i> | ECAR | Mably |
| <i>chez Grégoire</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>les Grillets</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>les Gris</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>chez Guillalo</i> | ECAR | Noailly |
| <i>chez Guitié</i> | LD | Arcon |
| <i>les Guittons</i> | ECAR | Briennon |
| <i>Guyonnet</i> | ECAR | Mably |
| <i>les Guyots</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>Hameau d'Origny</i> | ECAR | Ouches |
| <i>Hervest</i> | ECAR | Villerest |
| <i>Issoire</i> | ECAR | Dancé |
| <i>Jabregen</i> | LD | Cremeaux |
| <i>les Jacquets</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>la Jacquotte</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>les Jaffréons</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>les Jalets</i> | BOIS | La Tuilière |
| <i>les Jallets</i> | ECAR | Ouches |
| <i>les James</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Jandon</i> | ECAR | Ouches |
| <i>Jarioux</i> | MONT | Les Salles |
| <i>les Jarys</i> | LD | La Tuilière |
| <i>Jean Gonin</i> | ECAR | La Bénisson-Dieu |
| <i>Joasson</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Jourjon</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Judas</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Petit Judas</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>chez Julien</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>bois de Jutin</i> | BOIS | La Tuilière |
| <i>Labouré</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>Lapéron</i> | ECAR | Cezay |
| <i>Laurent</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>Laventurier</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Lavoine</i> | ECAR | Les Noës |
| <i>chez Lejat</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Lévaut</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Lucas</i> | ECAR | Mably |
| <i>Magnerot</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>le Maillet</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>Maillet</i> | ECAR | Mably |
| <i>chez Maréchal</i> | ECAR | Saint-Julien-d'Oddes |
| <i>chez Margaron</i> | ECAR | Amions |
| <i>chez Marimbe</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>chez Marin</i> | ECAR | Grézolles |
| <i>les Marquands</i> | ETAN | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>chez Marthel</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>Martignon</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>les Martinelles</i> | BOIS | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>Mary</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>bois de Marymbe</i> | BOIS | Les Noës |

| | | |
|----------------------------|------|--------------------------|
| <i>la Mataude</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>chez Matichon</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Matrat</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>Maugis</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>le Maure</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Roche |
| <i>Méalard</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>le Merlin</i> | ECAR | Mably |
| <i>chez les Meuniers</i> | ECAR | La Bénisson-Dieu |
| <i>Mialler</i> | ECAR | Ailleux |
| <i>la Michaude</i> | ECAR | Mably |
| <i>les Michauds</i> | ECAR | Bussy-Albieux |
| <i>Micolo</i> | BOIS | Chausseterre |
| <i>Millantin</i> | BOIS | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>Millet</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>les Millets</i> | ECAR | Lentigny |
| <i>chez Mivière</i> | ECAR | Renaison |
| <i>la Mivière</i> | ECAR | Bussy-Albieux |
| <i>les Mivières</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>Mochard</i> | ECAR | Saint-Polgues |
| <i>Montandon</i> | ECAR | Bussy-Albieux |
| <i>Montanon</i> | ECAR | Souternon |
| <i>Moreau</i> | ECAR | Villerest |
| <i>Mouchaud</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>Mouchaux</i> | ECAR | Luré |
| <i>Mozard</i> | LD | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>Murpin</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Nifauron</i> | BOIS | Arcon |
| <i>Nigon</i> | ECAR | Saint-Germain-Laval |
| <i>Nobile</i> | ECAR | Riorges |
| <i>Nogues</i> | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice |
| <i>chez Nourrisson</i> | ECAR | Amions |
| <i>les Olcas</i> | ECAR | Ouches |
| <i>Origny</i> | ECAR | Ouches |
| <i>la Pacaline</i> | BOIS | Arcon |
| <i>Padègue</i> | ECAR | Saint-Polgues |
| <i>chez Pagnon</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Pagnon</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Pailleux</i> | ECAR | Bully |
| <i>Paimpillot</i> | ECAR | Bully |
| <i>Palembard</i> | ECAR | Bully |
| <i>le Paradis</i> | ECAR | La Côte-en-Couzan |
| <i>chez Pascal</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>Goutte des Pasquins</i> | RIV | Saint-Julien-d'Oddes |
| <i>chez Paul</i> | ECAR | Amions |
| <i>chez le Pauvre</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>Payanet</i> | ECAR | Jeansagnière |
| <i>Pénéron</i> | ECAR | Bully |
| <i>chez Perche</i> | ECAR | Luré |
| <i>chez Peré</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>chez Perraud</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>chez Perraud</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>Persigny</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>le Peyrard</i> | ECAR | Les Noës |
| <i>les Peyrards</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>les Phillibert</i> | ECAR | La Bénisson-Dieu |
| <i>chez Piat</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>chez Picard</i> | ECAR | Amions |
| <i>Picarle</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne |

| | | |
|-----------------------|------|----------------------------|
| <i>Picatier</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>Pierlat</i> | ECAR | Souternon |
| <i>les Pierrisses</i> | ECAR | Briennon |
| <i>les Pierrisses</i> | ECAR | Villerest |
| <i>Pigue</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>chez Pillaud</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>la Piloncherie</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>chez Pin</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>Pinti</i> | ECAR | Ouches |
| <i>Pintin</i> | RNES | Saint-Jean-Saint-Maurice |
| <i>Pinty</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Pipart</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>chez Pitaud</i> | ECAR | Champoly |
| <i>Pivasset</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>Planavais</i> | ECAR | Villemontais |
| <i>Plasson</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Pluriat</i> | ECAR | Saint-Jean-la-Vêtre |
| <i>chez Portalier</i> | ECAR | Juré |
| <i>chez Potier</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>les Poupées</i> | ECAR | Riorges |
| <i>Pourrat</i> | RNES | Cervièrès |
| <i>Pragniot</i> | ECAR | Saint-Jean-la-Vêtre |
| <i>chez Racot</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Raffard</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>Rajat</i> | MONT | Cezay |
| <i>Rajat</i> | ECAR | Saint-Germain-Laval |
| <i>Ranvée</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Ranvéron</i> | LD | La Tuilière |
| <i>Raquet</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Ravatet</i> | ECAR | Lentigny |
| <i>les Raveys</i> | ECAR | Saint-Thurin |
| <i>Raymond</i> | ECAR | Cervièrès |
| <i>les Régniers</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Remuson</i> | ECAR | Saint-Marcel-d'Urfé |
| <i>les Remuzons</i> | BOIS | Saint-Priest-la-Prugne |
| <i>chez Renaud</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Répara</i> | ECAR | Mably |
| <i>Repas</i> | ECAR | Saint-Didier-sur-Rochefort |
| <i>Retavat</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>le Rey</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>chez Reynaud</i> | ECAR | Amions |
| <i>Reynaud</i> | LD | La Tuilière |
| <i>les Reynauds</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>les Ricoux</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>Rimaud</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>chez Rivaux</i> | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet |
| <i>les Robelins</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Roberjot</i> | ECAR | Noailly |
| <i>chez Robert</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>chez Robert</i> | ECAR | Amions |
| <i>chez Robert</i> | ECAR | Saint-Paul-de-Vézelin |
| <i>les Roberts</i> | ECAR | Renaison |
| <i>les Robins</i> | ECAR | Les Noës |
| <i>chez Roche</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Rocher</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>les Rochiens</i> | LD | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>Roddet</i> | ECAR | Saint-Didier-sur-Rochefort |
| <i>Rodon</i> | ECAR | Briennon |

| | | |
|--------------------------|------|---------------------------|
| <i>Rofat</i> | ECAR | Cherier |
| <i>chez Rouchon</i> | LD | Cherier |
| <i>chez le Roy</i> | ECAR | Les Noës |
| <i>les Royets</i> | ECAR | Saint-Germain-Laval |
| <i>Sallien</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Sarcey</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>Sautillat</i> | ECAR | Cherier |
| <i>Sénon</i> | ECAR | Cremeaux |
| <i>les Serrots</i> | ECAR | Les Salles |
| <i>le Serrurier</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Servaud</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>Goutte de Servaux</i> | RIV | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>le Petit Servaux</i> | ECAR | Saint-Julien-d'Odde |
| <i>Servaux</i> | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté |
| <i>Séverac</i> | ECAR | Saint-Léger-sur-Roanne |
| <i>les Sigauds</i> | ECAR | Saint-Georges-de-Baroille |
| <i>Sigot</i> | ECAR | Amions |
| <i>les Siquerauds</i> | ECAR | Bussy-Albieux |
| <i>chez Sochon</i> | ECAR | Noailly |
| <i>Sofférant</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Solombet</i> | ECAR | Souternon |
| <i>la Sonnerie</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>les Souchons</i> | LD | Cremeaux |
| <i>chez Subrin</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>Suresnes</i> | ECAR | Riorges |
| <i>chez Tabarit</i> | ECAR | Chausseterre |
| <i>Tabouillet</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>les Tabourdeaux</i> | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice |
| <i>Tachon</i> | ECAR | Saint-Rirand |
| <i>les Tagnaraux</i> | BOIS | Les Salles |
| <i>Taillefer</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>chez Taillot</i> | ECAR | Renaison |
| <i>Talebar</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Tamoin</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Tartaru</i> | ECAR | Les Salles |
| <i>Tavat</i> | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé |
| <i>Terlagat</i> | BOIS | Saint-Jean-la-Vêtre |
| <i>chez Terrier</i> | ECAR | Amions |
| <i>les Têtes</i> | BOIS | Les Noës |
| <i>Thiollet</i> | ECAR | La Bénisson-Dieu |
| <i>chez Tonion</i> | BOIS | Arcon |
| <i>Tournaire</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Tracy</i> | ECAR | Cordelle |
| <i>Traquelet</i> | ECAR | Saint-Romain-la-Motte |
| <i>Traquet</i> | ECAR | La Tuilière |
| <i>Triodin</i> | ECAR | Saint-Léger-sur-Roanne |
| <i>chez Truchard</i> | ECAR | Saint-Jodard |
| <i>Vallard</i> | ECAR | Amions |
| <i>les Vaquès</i> | BOIS | Chausseterre |
| <i>Vergaud</i> | ECAR | Saint-André-d'Apchon |
| <i>la Verlie</i> | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux |
| <i>les Vernants</i> | ECAR | Ambierle |
| <i>Vialet</i> | ECAR | Pommiers |
| <i>chez le Vin</i> | ECAR | Saint-Priest-la-Roche |
| <i>le Vitat</i> | ECAR | Renaison |

2.4. Le fonds dialectal

À parcourir le *Dictionnaire topographique du Forez* ou à survoler une carte du département de la Loire, le profane comme le spécialiste ne peut ignorer cette évidence : dans son écrasante majorité, la toponymie locale, bien qu'intégralement française, 'parle' une autre langue que le français ou, pour mieux dire, elle est presque entièrement opaque aux yeux d'un francophone unilingue. À côté des transparents *la Côte* ou *le Moulin*, des formes telles que *Lachat*, *le Fragne*, *la Livatte*, *Migois*, *la Patouze*, *les Peurelles*, *Rapeaux* ou *le Suchet* paraissent inaccessibles à la compétence de la plupart des locuteurs contemporains.

Que l'on parle d'« origines féodales » (Longnon), de « formations de l'époque féodale » (Dauzat), du « Moyen Âge dans son ensemble » (Vincent), d'« appellations françaises médiévales » (Lebel), de « formations dialectales » (Nègre) ou simplement du « Moyen Âge » (Vurpas/Michel), il est généralement admis que la masse des toponymes des régions galloromanes a émergé entre le début et la fin de l'ère médiévale et qu'elle a donc été formée dans les variétés linguistiques romanes locales. C'est la raison pour laquelle nous employons, pour désigner cette strate, l'appellation de *fonds dialectal* de préférence à *fonds roman* puisque, à proprement parler, les toponymes formés en français moderne sont aussi des toponymes romans. Pour ce qui touche à la région roannaise, le fonds dialectal regroupe les noms de lieux créés en francoprovençal (dans majeure partie de la plaine de Roanne) et en occitan (sur le plateau de Noirétable).

La proportion du fonds dialectal rapporté à la totalité du stock toponymique est difficile à chiffrer, même sur une zone géographique restreinte. Il faut tenir compte du fait que notre corpus de référence, basé sur le recensement national de l'IGN et les relevés cadastraux du XX^e siècle, laisse dans l'ombre une partie de la microtoponymie, qui est de formation dialectale : même les matrices du cadastre napoléonien, qui enregistrent un plus grand nombre de microtoponymes que la documentation contemporaine, n'épuisent probablement pas la richesse du fonds dialectal – on sait par exemple qu'il existe (ou qu'il a existé) des toponymes de tradition orale. Compte tenu de cette marge d'incertitude, on peut estimer que les noms de lieux d'origine dialectale représentent plus de 75 % du stock total.

2.2.7. Datation des formations dialectales

2.2.7.1. Position courante des toponymistes français

À la question de la datation des formations dialectales, les ouvrages de référence ne fournissent de réponses que très imprécises et les auteurs ne s'accordent pas entre eux sur la chronologie des noms de lieux appartenant à cette strate. Dauzat situe la stabilisation de la couche toponymique qu'il qualifie de « féodale » entre le X^e et le XIII^e siècle⁴⁰⁷. Vincent Top place les « noms romans » dans « le Moyen Âge dans son ensemble », sans jamais apporter la moindre précision à cette approximation. Lebel assigne aux « appellations françaises médiévales » les limites de l'an 987 et l'an 1500⁴⁰⁸. Baylon/Fabre situent la « fixation des désignations toponymiques », dans leur majorité, « entre le XI^e et le XIV^e siècle »⁴⁰⁹. Taverdet estime que « le début du second millénaire est très important pour la formation de la toponymie »⁴¹⁰. Toutefois, il ressort des analyses de ce dernier auteur que « les noms de lieux sont évidemment très marqués par les évolutions phonétiques des patois »⁴¹¹, ce qui laisse entendre que certains toponymes dialectaux auraient été formés dans les parlers modernes : sous sa plume, un NL *Fioget* (Jura) est expliqué par *fiondze* « fougère » « dans les patois du sud du Jura »⁴¹², *Tavey* (HSAône) par « Haute-Marne *tavé* avec le sens de congère de neige »⁴¹³, *Tancua* (Jura) par « un «tend-cul», transformé par la phonétique francoprovençale »⁴¹⁴ etc. Nègre systématise cette approche : au chapitre de sa *Toponymie* consacré aux formations dialectales, des toponymes attestés depuis le haut Moyen Âge sont directement expliqués par des lexèmes des patois contemporains, tirés du FEW ; *Grézolles* représenterait « fpr *gresola* «groseille» »⁴¹⁵, *Chalmazel* « frp *chal* «chemin» (FEW, II, 98b) + équivalent frp de oïl *mazel*, ce qui signifierait «chemin de la maison campagnarde» »⁴¹⁶ (*sic*). Plus étrangement encore,

⁴⁰⁷ DauzatNoms 152.

⁴⁰⁸ Lebel 1956, 71.

⁴⁰⁹ Baylon/Fabre 1982, 148-149.

⁴¹⁰ Lassus/Taverdet 1995, 91.

⁴¹¹ Ibid., 13.

⁴¹² Ibid., 159.

⁴¹³ Ibid., 56.

⁴¹⁴ Ibid., 104.

⁴¹⁵ TGF 31814.

⁴¹⁶ TGF 25916.

Vurpas/Michel affirment que « le nom de *La Gresle* (42) représente un ancien **agroleta* “lieu planté de houx”, composé [*sic*] du nom patois du houx l’*agrèl* ; *Dareizé* (69) peut être rapproché d’un mot patois bien connu : les *darèze*, qui désignent les ridelles d’un char »⁴¹⁷ ; les toponymes *la Goutte*, *les Sagnes* ou *les Molières* appartiendraient de même au « vocabulaire patois ».

Il ressort de ces approches un flottement chronologique considérable : les toponymistes français situent les formations dialectales, en gros, quelque part entre le X^e et le XIX^e siècle. Au demeurant, aucun dispositif de datation n’est jamais explicitement mis en œuvre.

2.2.7.2. *Terminus a quo et ad quem* de la strate dialectale

Des bornes chronologiques précises peuvent pourtant être assignées à la strate dialectale. Son *terminus a quo* correspond au *terminus ad quem* de la couche précédente, celui de la ‘strate latine’. Pour des raisons que nous expliciterons au chapitre suivant (§ 2.3.1.3), nous convenons de fixer ce terme à la date de *ca* 700 : à partir du VIII^e siècle, la langue parlée dans la région roannaise peut être appelée de l’ancien francoprovençal (ou, dans les marges auvergnates, de l’ancien occitan) ; auparavant, l’on a encore affaire au ‘latin’ ou, à proprement parler, au protoroman.

Le *terminus post quem non* de la strate dialectale coïncide avec l’introduction de la langue française dans notre région, que nous avons située (§ 2.1.3) entre 1350 et 1400. À partir du XV^e siècle, les créations toponymiques ne se font plus dans la langue régionale, mais, comme nous l’avons vu, en français : le francoprovençal et l’occitan, relégués dans des usages socialement dépréciés, sont alors en voie de patoisisation et il est exclu que des noms de lieux puissent encore émerger dans ces langues.

C’est la raison théorique pour laquelle nous rejetons l’idée courante que les toponymes dialectaux pourraient s’expliquer par le « patois » et qu’ils seraient, si l’on peut dire, nés de la dernière pluie. Nous considérons au contraire que le fonds dialectal s’est constitué au moment où la langue régionale était la seule variété linguistique en usage dans notre province, aussi bien dans les classes dominantes que chez la masse des sujets parlants : en d’autres termes, que la toponymie d’origine francoprovençale (ou occitane) du Forez a été formée

⁴¹⁷ Vurpas/Michel 11.

exclusivement en *ancien* francoprovençal (ou en *ancien* occitan), en l'occurrence, dans l'une de ses variétés diatopiques, l'ancien forézien.

À cette raison fondée sur la sociolinguistique historique s'ajoutent des considérations empiriques et techniques évidentes. Vouloir expliquer, par exemple, le NL *Émeringes* (Rhône, *Emeringiae* 1050) par « le mot patois *amarin* "osier" fréquent dans le sud-ouest de la Saône-et-Loire et le sud du domaine francoprovençal »⁴¹⁸ est, tant sur le plan phonétique que morphologique et sémantique, une absurdité – qui apparaît comme telle dès que l'on s'abstrait de la vision 'patoisante' pour replacer la formation du toponyme dans une perspective historique pertinente.

2.2.7.3. Critères de datation supplémentaires

Les créations dialectales peuvent d'abord être datées par le critère philologique, celui de leur première attestation.

Un principe méthodologique rentable est de considérer l'attestation la plus ancienne de tous les exemplaires d'une série comme le *terminus ad quem* de la fixation de cette série. Ainsi, les NL du type □*la Sagne*□, dont on attribue ici et là la formation au « patois » local, sont en réalité des formations antérieures à la seconde moitié du XIII^e siècle, si l'on en juge par afrpr. *les Saignes* 1287 (comm. de Marcoux). Il en est de même des □*Goutte*□, dont la plus ancienne attestation semble être mlt. *de Guta* 1251 (> *les Gouttes*, Saint-Paul-d'Uzore) : cette série s'est constituée avant 1200. L'abondante série des □*la Roche*□ (plus de cent exemplaires dans la Loire), dont beaucoup d'isotonymes sont dépourvus de forme ancienne et peuvent ainsi passer pour des créations récentes, doit avoir été formée avant l'an mil, eu égard à la première attestation du nom de Roche-la-Molière : afrpr. *la Rochi* XI^e s. [ms. XVI^e s.].

On objectera que chaque type a pu continuer d'être productif après sa date de première attestation et que des □*la Rochi*□ ont très bien pu se fixer au XI^e, au XII^e, voire au XIV^e siècle. En observant les créations d'autres périodes, notamment les formations françaises modernes, on s'aperçoit néanmoins que les séries toponymiques d'un état de langue donné ont tendance à se fixer par 'vagues' ou par cycles et que leur productivité n'est ni infinie, ni, sans doute, multiséculaire. En effet, chaque type de toponyme est historiquement lié à un certain

⁴¹⁸ Hypothèse de Taverdet, citée par Vurpas/Michel 143.

état de société et à un certain stade de colonisation de l'espace – nous y reviendrons. Il y a, d'autre part, un décalage temporel systématique entre l'époque de fixation et la première attestation d'un nom, puisque la localité désignée doit avoir acquis une notoriété suffisante pour être mentionnée dans les textes ; cet écart est encore augmenté par l'état de notre documentation, qui est fatalement lacunaire (on sait que fort peu de toponymes sont attestés avant le XI^e siècle). Il est donc raisonnable de penser qu'au moment où un type toponymique médiéval est enregistré pour la première fois, sa productivité est, sinon épuisée, du moins en phase de récession.

Le critère sémantico-référentiel, autrement dit l'histoire des référents permet, dans un nombre de cas restreint, de déterminer précisément la datation des formes. Le nom de **la Sauveté** (comm. de Saint-Martin-la-Sauveté, *la Salvetà* 1221) a désigné, jusqu'au début du XV^e siècle, un établissement hospitalier tenu par l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est notoire que cet ordre a été fondé au milieu du XI^e siècle et reconnu par la papauté le 15 février 1113⁴¹⁹ : l'hôpital de Saint-Martin n'a pu être formé avant cette date, ce qui situe l'émergence du toponyme entre 1113 et 1221, probablement plus près de cette dernière date. De la même manière, on sait que la première attestation du nom de l'abbaye de **La Bénisson-Dieu**, *Benedictionis Dei fondatio* 1138, remonte à l'année même de sa fondation : il s'agit d'un cas particulièrement favorable, puisque cette localité a été dénommée à une époque assez tardive et par baptême, non par figement.

Le critère morphologique peut également être appliqué. Il s'agit de prendre en compte le caractère productif ou résiduel de certains morphèmes. On sait, par exemple, que le suffixe masculin issu de -ETU (> afr. -oy, afrpr. -ey, aocc. -et), à signifié collectif, a cessé d'être productif en français, en occitan et en francoprovençal à date pré-littéraire : il faut par conséquent situer la période de formation des NL tels que *le Chanet* (Saint-Priest-la-Prugne, Saint-Julien-la Vêtre), *le Fanget* (La Valla), *Fragny* (Bully), *le Genetet* (Grézolles) ou *le Goutay* (Cremeaux, Juré etc.) entre l'an 700 et l'an mil. L'absence de marque de féminin dans les adjectifs initialement épiciens, tels que FORTE, GRANDE, les participiaux en -ANTE et les dérivés en -ESE, est un indice d'archaïsme probant : il est acquis que les adj. *fort* et *grant* ont développé un féminin analogique en ancien français dès le XI^e siècle et à date pré-littéraire en ancien occitan⁴²⁰ : on en déduit que les NL *Rochefort* ou *Villemontais* (*Villa Monteys* 984) ont été formés avant cette date.

⁴¹⁹ B. Galimard-Flavigny, *Histoire de l'Ordre de Malte*, Paris, 2006, p. 18.

⁴²⁰ Buridant 2000, 204-205 ; Anglade 1921, 231-232.

Plusieurs critères syntaxiques peuvent être invoqués pour la datation relative. Les noms composés en construction asyndétique {S déterminé + S déterminant} du type *Montloup*, *Valours*, *Maisonchat* doivent être considérés comme archaïques, antérieurs en tout cas aux formes à ligateur comme *Mont d'Or*, *Val d'Onzon* ou *Maison du Lac*. La place de l'adjectif épithète (hormis les issues de BELLU, GRANDE et PITTITU) est, de même, un indice sûr de la phase de création : on admet que les formes à épithète antéposée, comme *Frédifont* (Saint-Laurent-Rochefort, *de Frigidofonte* 1321), appartiennent à une couche antérieure aux noms à épithète postposée, comme *Fontfreide* (Saint-Genest-Malifaux, *apud Fontem Frigidum* 1381).

2.2.8. *Mise en perspective historique*

Indépendamment de cette série de critères, le raisonnement sur le contexte de création des toponymes permet d'aboutir, sinon à des certitudes, du moins à des présomptions fortes et à un modèle d'interprétation cohérent.

Tout d'abord, il est manifeste que l'ancienneté des toponymes est en général proportionnelle à l'importance des localités désignées. On a déjà signalé que « les villes ont été dénommées avant les villages, les communes (anciennes paroisses) avant les hameaux », les hameaux avant les lieux-dits⁴²¹ : le nom de la ville de Roanne, chef-lieu de comté carolingien, est d'origine gauloise et attesté dès le II^e siècle ; le bourg de Pommiers, siège d'un ancien archiprêtre, porte un nom d'origine latine qui apparaît au IX^e siècle ; les simple chefs-lieux de paroisses sont mentionnés, pour la plupart, entre le X^e et le XIII^e siècle etc. On constate, d'autre part, que les habitats situés en plaine sont plus anciens que les localités d'altitude : les toponymes relevant de la 'strate latine' (en particulier les formations en -ACU) sont fréquents dans la plaine de Roanne et les gorges de la Loire, plus épars dans les Monts de la Madeleine, rarissimes dans les Monts du Forez.

Ce simple constat peut être extrapolé et appliqué à la couche dialectale elle-même : le nom (d'origine francoprovençale) de la commune et paroisse de **Champoly**, située en plaine, apparaît dès XI^e siècle ; celui de **La Chamba** (d'origine occitane), village de montagne érigé en paroisse en 1710, n'est pas relevé avant 1225. À l'intérieur du même finage communal, le 'bourg' ou chef-lieu est en principe de fondation antérieure aux hameaux environnants, *a fortiori* à ceux établis en altitude ou en zone forestière.

⁴²¹ DauzatNoms 80.

On peut, sur un autre plan, tirer certaines conclusions du sémantisme des formations. Il n'y a aucune raison de croire que les toponymes dialectaux référant initialement à des réalités naturelles – relief (*la Roche*), hydrographie (*la Patouze*), couverture végétale (*la Chassagne*), colonisation animale (*Chanteloup*) – se soient fixés à une époque très tardive : il est bien plus probable que les montagnes, les cours d'eau ou les bois ont été dénommés par les premiers occupants des lieux et qu'ils n'ont guère changé de nom par la suite. Il ne serait donc pas téméraire d'estimer que la majeure partie des toponymes dialectaux relevant de ce champ lexical étaient déjà formée avant l'an mil. En revanche, des noms de constructions (*le Château, l'Hôpital*) ou d'établissements humains (*la Ménardie*) peuvent avoir émergé plus récemment, en fonction de l'apparition du référent motivateur. C'est alors à l'histoire de la colonisation humaine qu'il faut demander des indications pertinentes pour la datation des toponymes.

2.2.9. *Une hypothèse : l'inflation toponymique*

Bien loin d'offrir l'image d'un accroissement continu du peuplement et d'un progrès ininterrompu de l'anthropisation, l'histoire de l'Occident médiéval se présente au contraire comme une succession de flux et de reflux dans l'occupation du sol par l'homme.

Le premier siècle du Moyen Âge fut marqué, en Gaule, par une grave crise démographique consécutive à la dégradation générale des conditions climatiques, économiques et sociales : « il est vraisemblable », estime un historien⁴²², « que la sous-alimentation notée par Grégoire de Tours aux environs de 580, et qui, peut-être, trouve un écho dans les découvertes archéologiques les plus récentes, s'explique par l'accumulation persistante de mauvaises récoltes ; et qu'à son tour la famine ouvrit la porte aux épidémies, récurrentes jusqu'à l'extrême fin du VI^e siècle, de dysenterie, de variole et de peste ». Le mouvement de dépopulation qui caractérise cette période coïncide avec une revanche du milieu naturel sur la vie des communautés : dans toutes les régions, mais particulièrement en zone montagneuse et en bordure des fleuves, le marais et la forêt reconquièrent de vastes espaces jadis colonisés et aménagés par l'homme, parfois depuis l'époque celtique. L'emprise du *saltus* fut d'ailleurs favorisée par les premiers rois mérovingiens et l'aristocratie franque, dans le mode de vie desquels la chasse tenait une place éminente.

⁴²² Lebecq 1990, 137.

Il est fort vraisemblable, dans ces conditions, que la période qui s'étend du milieu du V^e à la fin du VI^e siècle n'a connu dans notre région que très peu de créations toponymiques, peut-être aucune : le réseau d'établissements agricoles remontant à la romanisation, s'il ne s'est pas réduit, ne s'est certainement pas développé ; il dut disparaître beaucoup plus d'habitats qu'il ne s'en créa.

Toujours est-il que le cours du VII^e siècle correspond, de l'avis général des historiens, à une embellie climatique et à un renouveau démographique : les sources archéologiques et historiographiques montrent partout, à partir des années 650, une reprise des défrichements, un développement de la production céréalière est une amélioration du mode d'alimentation.

Il est vraisemblable que la population augmenta, désormais, dans des proportions qu'il est difficile de préciser ; mais on peut au moins invoquer les fouilles du cimetière de Frénuville, dans le Calvados, qui laissent entendre qu'avec quelque 1400 habitants la communauté, qui n'en comptait que 250 à l'époque gallo-romaine, connut son apogée au VII^e siècle. Et si l'on continue de voir ailleurs, par exemple dans la Brie et le Der, dans les forêts d'Hagenau ou d'Ardenne, essarter des ermites ou des moines (en particulier de tradition colombanienne), il semble bien que de nouvelles exploitations paysannes, celles par exemple qu'on appelle *mansioniles*, soient nées du défrichement, aussi bien dans la région gantoise qu'en Normandie, dans le Quercy qu'en basse Auvergne – au point, comme il a été écrit à propos de l'Aquitaine, que « le VII^e siècle paraît idyllique ». ⁴²³

Un tel regain économique-démographique s'inscrit dans la longue durée : il accompagne la naissance de nouvelles structures foncières, la christianisation, donc la prise en main du territoire et l'encadrement des populations par l'Église, l'émergence de pouvoirs politiques régionaux et le déclin de la monarchie mérovingienne. Nous le voyons se poursuivre au siècle suivant, sous les Carolingiens, et jusqu'à ce que les incursions scandinaves, musulmanes et hongroises du IX^e siècle ⁴²⁴ viennent mettre un terme à cette dynamique et précipiter la mutation féodale : c'est alors le reflux.

Dès le début du IX^e siècle, dans les inventaires seigneuriaux, la mention de tenures vacantes (*mansi absi*) se multiplie de la façon la plus inquiétante : sur les « colonges » de l'Église de Lyon, d'après un bref établi en 816, plus du sixième était dans ce cas. [...]

Aussi bien, le combat, en fin de compte, se terminait-il par un échec. Après l'écroulement de l'Empire carolingien, les campagnes françaises nous apparaissent décidément dépeuplées et toutes tachetées d'espaces vides. Beaucoup de lieux autrefois cultivés ont cessé de l'être. Les textes de l'âge des défrichements – qui devait suivre, à partir de 1050 ou environ, la période d'occupation

⁴²³ Ibid., 137-138.

⁴²⁴ Le premier raid des Normands en Gaule eut lieu en 799.

réduite que nous décrivons en ce moment – sont unanimes à montrer que, lorsqu'on se replit à pousser en avant les champs, il fallut d'abord reconquérir le terrain perdu.⁴²⁵

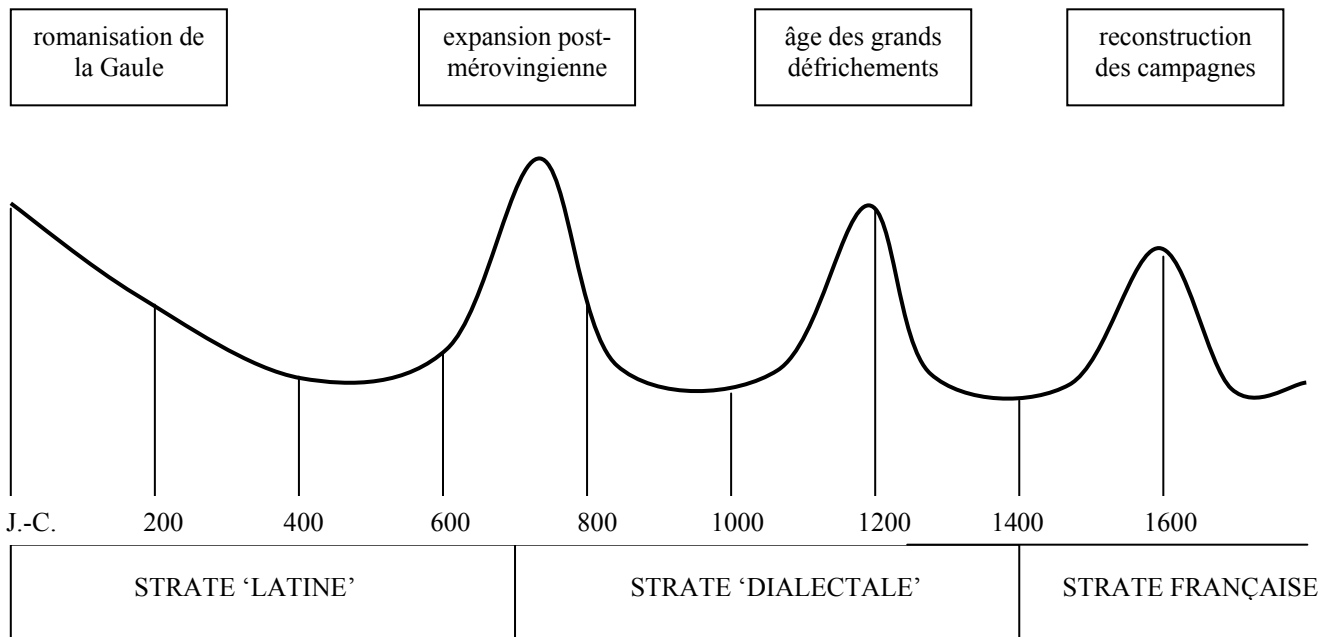
Nous émettons l'hypothèse que la fourchette historique comprise entre *ca* 650 et *ca* 800 correspond à une phase d'INFLATION TOPONYMIQUE. On ne peut imaginer, en effet, que les accroissements démographiques susmentionnés, de l'ordre de 25 à 140 (taux inégaux jusqu'à l'époque contemporaine), n'aient pas eu de conséquence immédiate sur l'organisation générale de l'espace – et donc sur sa désignation. L'essor économique et démographique de cette période a nécessairement entraîné une vague de (re)colonisation du territoire, matérialisée par les défrichements, l'établissement de nouvelles localités et un réagencement fonctionnel des lieux habités. C'est précisément à cette phase d'inflation toponymique que nous rattachons la masse des toponymes formés, dans notre région, en ancien francoprovençal et en ancien occitan.

Notre hypothèse se fonde sur l'assomption que la dénomination des lieux ne se produit pas en flux continu, mais qu'il existe des cycles de formation toponymique, superposables aux grands cycles démographiques et déterminés par l'écologie des populations ; que, par surcroît, les phases de 'productivité toponymique' ont probablement une durée plus brève que les phases de stagnation du stock. Dans cette perspective, nous sommes enclin à admettre que le domaine galloroman a connu, au cours des deux derniers millénaires, quatre phases d'inflation toponymique majeures :

- la première correspondrait au début de la romanisation et à la fixation du système toponymique latin (du I^{er} s. a.C. au II^e s. de notre ère),
- la deuxième à l'expansion post-mérovingienne⁴²⁶ et à la fixation du stock 'dialectal' évoquées précédemment (*ca* 650-*ca* 800),
- la troisième à l'âge des grands défrichements féodaux (*ca* 1050-*ca* 1250),
- la dernière à la reconstruction des campagnes et à la fixation de la toponymie française 'domaniale' et 'routière' (XVI^e-XVII^e s.).

⁴²⁵ Bloch 1931, 69 ; sur les conséquences socio-économiques des invasions du IX^e siècle, v. également Bloch 1939, 23-71 et *passim*.

⁴²⁶ Nous disons 'post-mérovingienne' puisque le point culminant de cette expansion se situe lors de la régence de Charles Martel (714-741).



Aussi schématique soit-il, et sous réserve des ajustements ponctuels qu’apporte le détail des faits locaux, ce modèle diachronique nous paraît fournir une explication dynamique à la formation des différentes ‘couches’ toponymiques : il est en cohérence avec les données fondamentales de l’histoire du peuplement et de la démographie historique⁴²⁷. Nous n’ignorons pas qu’il entre en revanche en contradiction avec les vues les plus courantes des toponymistes français⁴²⁸.

Plusieurs séries de formations de notre région relèvent typiquement, selon nous, du cycle toponymique contemporain de la colonisation post-mérovingienne et peuvent donc être datés des environs du VIII^e siècle. Nous y incluons notamment :

- les toponymes référant de manière explicite, quoique figurée, à des défrichements : **Champoly** < *Campo Polito* XI^e s. [XVI^e s.] < afrpr. *champ polí* litt. “champ lisse”, i.e. “champ défriché” ; **Vonette** < *Voneta* 1352 < afrpr. *val neta* litt. “val net”, “vallée défrichée” ;

⁴²⁷ Les phases que nous avons dégagées correspondent aux cycles démographiques mis en lumière, notamment, par les travaux de Josiah C. Russell, *Late ancient and medieval demography*, Philadelphie, 1958 et *Medieval demography : essays*, New York, 1987.

⁴²⁸ Pour lesquels la masse des noms de lieux de notre pays se répartit *grosso modo* entre une couche très récente, « féodale » ou « patoise », et une couche très ancienne, « préceltique ». Du moins est-ce l’impression générale que l’on retire de la lecture de la table des matières de la *Toponymie générale de la France* et des volumes de la collection Bonneton.

- les toponymes formés d’un lexème et d’un anthroponyme (le plus souvent d’origine germanique) en construction asyndétique, désignant le possesseur-défricheur du lieu : **Montgiraud** (comm. de Saint-Julien-en-Jarez, *Montgirou* 1286), **Montrenard** (Pouilly-s/s-Charlieu, *de Monte Reynardi* 1343), **Puygiraud** (La Côte-en-Couzan, *Puey Giraud* 1352), **Vaubertrand** (Pélussin, *Valbertrand* 1375) ;
- les toponymes issus d’une désignation prototypique {article + substantif} désignant des éléments naturels et traduisant le réinvestissement du milieu sauvage par l’homme ; les séries en question sont très nombreuses : **la Chassagne** (attesté depuis 1298) < afrpr. *chassagni* “chênaie”, **le Fanget** (La Valla) < afrpr. **fangey* “bourbier”, **la Plagne** (depuis 1225) < afrpr. *plagni* “plaine”, **le Puy** (depuis 1302), **la Roche** (depuis le XI^e s.), **la Vourpillière** (depuis 1251) < afrpr. **volpilheri* “renardière” etc. ;
- les toponymes désignant des institutions publiques caractéristiques du haut Moyen Âge et de l’État franc : **la Chapelle** < afrpr. *chapela* “oratoire d’un domaine royal ou comtal”, **la Chambre** < afrpr. *chambra* “résidence officielle du roi ou de son représentant”, **le Palais** < afrpr. **palaiz* “id.”, **la Forêt** < afrpr. *forest* “bois appartenant au domaine royal ou comtal” ;
- les toponymes désignant des institutions agro-seigneuriales, l’ensemble ou les éléments du domaine agricole : **la Chaise** < afrpr. *ch(i)esa* “domaine, exploitation agricole”, **la Cour** < afrpr. *cort* “id.”, **la Viale** < afrpr. *vila* “id.”, **le Mas** < afrpr. *mas* “manse, unité agraire”, **la Condamine** < afrpr. *condamina* “id.” (v. ci-après) ;
- les toponymes comportant un substantif déterminé par l’adjectif *grand* et qui ne possèdent pas de corrélat avec l’adjectif *petit* ; afrpr. aocc. *grant* a signifié, dans ce contexte, “principal, majeur” d’où “appartenant au seigneur” (le référent étant une possession indominicale) : **Grand Bost**, **Grand Breuil**, **le Grand Marais**, **Grand Prat** etc. ;
- la grande majorité des toponymes déhagionymiques, issus de la dédicace d’une église : le réseau paroissial de la France se stabilise, par démembrement progressif des paroisses primitives, au cours de l’ère carolingienne⁴²⁹.

⁴²⁹ J. Imbert, *Les Temps carolingiens (741-891). L’Église : les institutions*, Paris, 1994, 99, 145.

Notre modèle diachronique permet d'expliquer de manière satisfaisante un certain nombre de formations dont l'origine lexicale est transparente, mais la motivation référentielle peu évidente *a priori*. Les praticiens de la toponymie française ont la curieuse habitude d'expliquer les noms de lieux du type *l'Aire, le Cellier, le Colombier, le Courtial, la Grange, la Verchère* (tous attestés avant 1200) par le signifié des termes correspondants du français moderne ou des patois contemporains (tiré des atlas régionaux ou du FEW) – en l'occurrence, par *frpm*. □*airi*□ “emplacement, situé tout près de la ferme, où l'on bat le le grain”, □*celer*□ “cellier, cave d'une maison”, □*colomber*□ “pigeonnier d'une ferme”, □*cortial*□ “jardin”, □*grangi*□ “grange”, □*vercheri*□ “bonne terre située près de la maison”⁴³⁰. Or, de tels rapprochements ne donnent pas une idée claire du contexte social et du type de référent primitif qui ont motivé la dénomination des lieux. Dans la mesure où, à l'époque contemporaine, chaque ferme de notre région possède son aire à battre, son cellier, son colombier, son jardin, sa grange et sa ‘verchère’, on ne voit pas que ces éléments aient pu constituer des traits saillants de la topographie locale, ni pourquoi des référents aussi triviaux auraient motivé la création de toponymes. Mais la raison d'être de ces dénominations s'éclaire dès lors qu'on les resitue dans le cadre historique de leur apparition, à savoir au moment de la constitution des grands domaines agricoles du haut Moyen Âge.

Une prémisse essentielle à notre raisonnement est que, s'ils se sont massivement fixés autour du VIII^e siècle, voire un peu plus tard, les noms de lieux romans d'origine délexicale doivent être étymologisés non sur la base du français moderne ou des patois du XX^e siècle, mais en s'appuyant sur la langue des textes contemporains de leur formation. Il se trouve que la langue de ces textes n'est pas la variété vernaculaire dans laquelle les toponymes ont été créés (ancien français, ancien francoprovençal ou ancien occitan), mais une langue véhiculaire écrite : le moyen latin. On sait néanmoins que le latin des textes des VIII^e-IX^e siècles calque dans une large mesure le lexique vernaculaire, en particulier pour ce qui touche à la terminologie agraire et juridico-institutionnelle. C'est donc le technolècte des chartes altimédiévales qui fournit *in fine* la base interprétative des toponymes dialectaux.

2.2.10. *Le grand domaine agricole du haut Moyen Âge : villa et dépendances*

⁴³⁰ V. par ex. Vurpas/Michel 157.

Les connaissances qu'ont acquises les historiens, surtout depuis les travaux précurseurs de Marc Bloch, sur l'organisation des établissements agricoles et leur évolution au cours du haut Moyen Âge, dépendent essentiellement de l'étude des chartes, des polyptiques et des inventaires consacrés aux grandes propriétés royales. On a considéré, sans doute à juste titre, que de tels témoignages, s'ils ne pouvaient nous donner une image exacte de ce que fut le domaine rural-type des époques mérovingienne et carolingienne, fournissaient néanmoins son modèle structural. L'étude du vocabulaire contenu dans les chartes, en dépit de son caractère toujours variable et souvent imprécis, permet en effet, sinon de peindre un tableau fidèle de la vie rurale à ces époques, du moins de saisir les grandes classes fonctionnelles entre lesquelles se répartissaient les éléments constitutifs de ces établissements.

L'apport de la toponymie à ces recherches est en revanche resté largement sous-estimé. Si les historiens du peuplement se sont anecdotiquement intéressés aux indices fournis par les noms de lieux, cet intérêt n'a jamais conduit à une systématisation de la démarche, ni à la prise en compte du toponyme comme témoignage concret de la vision qu'a l'homme de son espace. Les toponymistes, quant à eux, se sont en général contentés de relever des grands 'types' de nom de lieu à l'échelle régionale ou nationale, sans prendre la peine d'en comprendre ou d'en expliquer la répartition fonctionnelle *in præsentia*, sur le terrain.

2.2.10.1. Le grand domaine : *cort*, *viala*, *chiesa*

La documentation philologique nous apprend que trois termes furent en usage à l'époque carolingienne, dans le latin écrit, pour désigner les grandes propriétés foncières : *curtis*, *casa* et *villa*.

Le mot mlt. *curtis* (ltcl. *cohors*) "cour, enclos" est usité dans presque toutes les régions de la Gaule pour désigner, d'abord, la maison et les bâtiments formant le centre d'exploitation du domaine, puis l'ensemble de celui-ci⁴³¹. De même, mlt. *casa*, primitivement "hutte", a connu une extension métonymique pour désigner la maison, puis l'habitation principale d'une exploitation rurale, enfin cette exploitation elle-même⁴³². Quant à *villa*, on sait que ce terme a désigné dès le latin classique tout à la fois l'habitation du maître d'un domaine agricole et le domaine dans son ensemble : c'est dans ce dernier sens qu'il se maintient dans le latin

⁴³¹ Niermeyer 295ab.

⁴³² Ibid., 149ab.

médiéval, jusqu'au XV^e siècle⁴³³. La permanence de cette acception concrète à l'époque mérovingienne a cependant été contestée : « Contre une longue tradition historiographique qui voulait que le mot *villa* signifiât encore pendant les siècles du très haut Moyen Âge la grande exploitation domaniale qu'il avait désignée dans l'Antiquité, aussi bien élément du paysage qu'unité de propriété, il a été récemment proposé que la villa haut-médiévale était un district administratif ; que sa principale subdivision, le *manse*, qui commença de se répandre dans le vocabulaire à partir de 600, était l'unité de base de l'assiette de l'impôt »⁴³⁴. Mais cette interprétation strictement 'fiscaliste' est loin de faire l'unanimité chez les historiens⁴³⁵.

Toujours est-il que le témoignage de la toponymie indique que l'emploi des trois synonymes latins dans les textes reflétait l'usage oral vernaculaire : les noms de lieux formés sur des issues de CORTE, VILLA et CASA réfèrent en principe à un ancien domaine mérovingien et/ou carolingien. Et de fait, les noms du type □*la Cour*□, □*la Ville*□ et □*la Chaise*□, désignant des écarts secondaires, exceptionnellement des chefs-lieux de commune, ne font pas défaut.

Force est cependant d'admettre que, si le mode de formation de tels noms est transparent, en revanche leur motivation sémantico-référentielle paraît peu claire de prime abord. Il semble en effet illogique, et contraire au principe même de la référence onomastique, qu'un domaine ait pu recevoir pour désignant le terme générique signifiant "domaine" : on conçoit mal qu'une ville quelconque puisse se nommer **La Ville*. En outre, la majorité des *villæ* mentionnées comme telles dans les chartes portent un nom d'origine latine, très souvent une forme en -ACU⁴³⁶, ce qui marque la grande stabilité du réseau d'exploitations agricoles mis en place lors de la romanisation ; mais aucune *villa* ne s'appelle *Villa*. Il est donc permis de penser que le recours à la référence prototypique trouve son explication dans le dédoublement d'habitats : dans la plupart des cas considérés, le lieu nommé □*la Cour*□, □*la Ville*□ se trouve à peu de distance d'une localité plus importante, souvent le chef-lieu de la commune, et doit correspondre à une *villa* primitive sur le territoire ou sous la dépendance de laquelle s'est formé ce second noyau habité ou un ensemble d'agglomérations secondaires. Il n'est pas rare que le nom primitif de la *villa* ait été transféré à la localité secondaire⁴³⁷.

⁴³³ Ibid., 1101b-1103a.

⁴³⁴ Lebecq 1990, 139.

⁴³⁵ Id.

⁴³⁶ V. par ex., pour ce qui concerne notre région, l'index du cartulaire de Savigny (Bernard 1853).

⁴³⁷ Sur les dédoublements d'habitat en Roannais pendant le haut Moyen Âge, v. *infra*, § 2.2.4.4.

2.2.10.2. La cellule agro-familiale : *mas*,
colongi, **alué*

La société rurale du haut Moyen Âge avait pour cellule élémentaire, au-dessous de la *villa* ou seigneurie, « une unité, à la fois territoriale et humaine – maison et faisceau de champs, l’une habitée, les autres exploités par un petit groupe d’hommes –, qui se retrouve à peu près partout, dans la Gaule franque, semblable sous des noms divers. Le plus ordinaire est manse (*mansus*) »⁴³⁸. Terme foncièrement juridique, *mansus* désigne dans les chartes l’unité de base de l’assiette fiscale, portion en principe indivisible et immuable de la *villa*, et sur laquelle pèsent les redevances et les corvées. Toute localité habitée forme donc normalement un ou plusieurs manses.

L’emploi de mlt. *mansus* calque celui de son corrélat vernaculaire, afrpr. aocc. *mas*, de même sens. Ainsi, les NL **Machabré** (Champoly, *tenementum de Chabret* 1326) et **Mas Mollet** (Champoly) associent afrpr. *mas* à un patronyme désignant la famille originellement détentrice du manse. En emploi absolu (prototypique), le terme doit avoir référé non pas à un manse quelconque, mais au manse par excellence d’une *villa*, c’est-à-dire le chef-manse, habitat seigneurial et centre de la réserve indominicale : cf. **le Mas** à Bussy-Albieux (*versus Massum, lo Mas* 1488), Saint-Didier-s/Rochefort (*de Masso* 1399) et Saint-Thurin.

Le droit féodal et préféodal reconnaît deux sortes de manses. Le *mansus ingenuilis* mentionné par les textes du haut Moyen Âge est la tenure libre, par opposition au *mansus servilis* dont les occupants sont de condition servile : elle est également désignée par le lexème *colonia* ou *colonica*, litt. “tenure du colon, du paysan libre”, terme hérité du droit romain. Le correspondant afrpr. *colongi* < COLONICA s’est fréquemment fixé en toponymie : on relève **la Collonge** à Ambierle (la Colonge 1438), **les Colonges** à Saint-Jean-la-Vêtre (*les Colenges* 1311), **la Collonge** à Saint-Romain-la-Motte, **Colonges** à Saint-Georges-de-Baroille (*Colunges* 1264). Le fait que plusieurs membres de cette série sont dépourvus d’article indique qu’elle a commencé à se former avant le VIII^e siècle et s’est probablement fixée, pour l’essentiel, au cours de celui-ci, ce qui en fait une formation proprement mérovingienne.

Il est vraisemblable que le NL **Vassauges** (comm. de Saint-Martin-la-Sauveté, *Vassouges* 1410), s’il remonte bien à protorom. VASSALICAS, représente un dérivé de VASSALU “serviteur, serf” exactement symétrique de COLONICA dérivé de COLONU : on aurait alors sur le terrain une illustration explicite de l’opposition juridique manse ingénuile/manse servile.

⁴³⁸ Bloch 1931, 249.

Antithèse de la *colonica*, l'*alodus* est un manse « de pleine propriété », c'est-à-dire une tenure libre héréditaire et non pas concédée par le seigneur : à ce titre, il n'est assujéti à aucune sorte d'imposition⁴³⁹. Institution exceptionnelle dans la plupart des régions d'Occident, l'*alodus* ou alleu paraît avoir été plus fréquent dans les pays de montagne à habitat dispersé et particulièrement dans le Forez. Le toponyme **les Alloués** (comm. de Renaison, *d-Aloër* 1331) reflète un afrpr. **aloër* "alleutier, paysan détenteur d'un alleu", dér. de **alué* < ALLODU "pleine propriété", perpétuant le souvenir d'une parcelle non inféodée en ce lieu.

Base de la fiscalité seigneuriale, le manse est en principe indivisible et immuable. Dans les rares cas où la fragmentation en est autorisée, les fractions (demi-manse, quart de manse) reçoivent une désignation juridique propre : les textes des X^e-XI^e siècles emploient, dans cette acception, le terme *cabanna* ou *cabannaria* (cf. Itcl. *capanna* "maisonnette de vigneron"). Cet usage est reflété par la grande extension du mot afrpr. *chavana* dans la toponymie locale : cf. **la Chavanne** (comm. de Cezay, *la-Chavanna*, *Chavanna* 1351), **la Chavanne** (comm. de Chérier), **les Chavannes** (Saint-Just-en-Chevalet, *les Chavannes* 1371), **Chavannes** (Amions), **Chavanne** (Saint-Germain-Laval, *Chavanes* 1290) ; le dérivé *cabannaria* a un corrélat dans afrpr. **chavanerí* > **Chavanerin** (comm. de La Côte-en-Couzan, *la Chavanaria* 1427). Ici encore, l'absence d'article dans une partie des exemplaires prouve que le processus de toponymisation a eu lieu peu avant et peu après l'an 700.

Certains manses pouvaient s'adjoindre un établissement annexe, non comptabilisé dans le calcul fiscal : ce type d'exploitation secondaire est désigné en mlt. sous le nom d'*appendaria*, auquel pourraient avoir correspondu afrpr. *apent* et ses dérivés : le NL **l'Épée** (comm. de Saint-Pries-la-Prugne) est superposable au lexème patois /epeý/ "appentis, grange, hangar" < APPENDU litt. "dépendance".

2.2.10.3. Le *dominium*

Le sol de la *villa* ou seigneurie se divise en deux portions, géographiquement distinctes mais unies par des liens de dépendance : au milieu des tenures occupées par les familles de vilains (*coloni*) ou d'esclaves chasés (*servi casati*) se trouve une grande exploitation, directement mise en valeur par le seigneur ou par ses représentants⁴⁴⁰. Cette entité agro-seigneuriale est appelée en moyen latin *dominium*, *mansus indomnicatus* "tenure

⁴³⁹ Bloch 1931, 157-158 ; 1939, 244-247.

⁴⁴⁰ Bloch 1931, 142 ; Lebecq 1990, 140-141.

seigneuriale” ou encore *condomina* “manse” > “chef-manse” (au sens premier, sans doute “dépendance de la maison”).

Le centre de l'*indominicatus* ou réserve seigneuriale est constitué par la maison du maître et d'une cour, dont la présence peut être révélée par les toponymes issus d'afpr./aocc. *condamina* “chef-manse” et *cortil* (> *curtil*, *cortial*, *curtial*) “petite cour” d'où “bâtiments et terrains d'exploitation” : **la Condamine** (Saint-André-d'Apchon, Saint-Just-en-Chevalet), **la Condamina** (comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice, att. en 1488), **les Condemines** (comm. de Lentigny, *la Condomina* 1428) ; **le Courtial** (comm. de La Côte-en-Couzan, *de Curtili* 1422 ; comm. de Saint-Jean-la-Vêtre, *lo Curtil* 1399), **le Bois Curtil** (comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice).

Autour de la ‘condamine’ s'étendent, sur une superficie très vaste au regard de la dimension des champs allotis en manses, les terres indominicales, cultivées pour l'intérêt direct du seigneur : ces champs peuvent représenter, selon la topographie, les coutumes et les usages locaux, du quart à la moitié de la surface arable totale. On s'explique ainsi que les terres de la réserve soient couramment qualifiées, dans la toponymie de nombreuses régions, par l'adjectif *grand*. On rencontre dans notre domaine de fréquentes occurrences d'afpr./aocc. *grant champ*, *grant coing*, *granz terres*, désignations interchangeables des ‘coutures’ seigneuriales : **le Grand Champ** (Saint-Léger-s/Roanne), **Grandchamp** (Grézolles), **les Grands Champs** (Saint-Jean-la-Vêtre) ; **les Grands Coins** (Noailly) ; **les Grandes Terres** (Renaison ; Saint-Jean-Saint-Maurice). Des désignations prototypiques telles que **les Champs** (Chérier ; Cremeaux, *Campis* 1321) doivent également avoir référé aux champs ‘par excellence’, c'est-à-dire à ceux de la réserve. Le type de ‘couture’ seigneuriale est parfois spécifié : l'emplacement d'un vignoble indominical est identifiable par le toponyme **les Grandes Vignes** (comm. de Saint-Martin-la-Sauveté).

La réserve comporte également un vaste enclos bocager, servant d'herbage pour les chevaux et les bêtes de somme du maître. Dans les textes auvergnats et lyonnais, ce parc est couramment appelé *brolium indominicatum* ou simplement *brolium* : on y reconnaît le terme vernaculaire afpr. *brolh* ~ *bruelh*, qui survit dans les parlers modernes au sens général de “taillis, bocage”. On verra donc dans les NL **le Breuil** (Cremeaux, Saint-André-d'Apchon, Saint-Jodard, *del Broil* 1259) le vestige onomastique d'un ancien enclos seigneurial. Les toponymes issus d'afpr. *clos*, aocc. *claus* désignent la même réalité : cf. **le Clos** (Saint-Priest-la-Vêtre, Villerest), **les Clos** (Cremeaux), **les Clous** (La Tuilière, *les Clos* 1697). On reconnaîtra également dans les noms du type **les Pras** (Chérier), **les Prés** (Cremeaux), **la Pra** (Cezay, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Thurin,

Les Salles) et **le Grand Pré** (Saint-Priest-la-Prugne) des dénominations prototypiques de la ‘grande prairie’ attenante à la réserve.

À proximité du chef-manse se trouve normalement un grenier (mlt. *granarium*) où sont stockés non seulement les récoltes des ‘grands champs’, mais aussi le produit des prélèvements en nature versés par les tenanciers chasés. C’est là le sens assumé par afrpr. *grangi* (< GRANICA) et, probablement, par afrpr. *celer* (< CELLARIU) au moment où ces termes ont été fixés comme toponymes : cf. **les Granges** (Ouches, *de Grangiis* 1432 ; Souternon) et **Grande Grange**, où l’épithète renforce la connotation ‘indominicale’ du type ; **le Cellier** (comm. de Boisset-Saint-Priest, *del Celer* 1346). Afrpr. **sota* “réduit souterrain” (< SUBTA), *sotol* “sous-sol, cellier” (< SUBTULU) et leurs dérivés peuvent également avoir référé au grenier d’un grand domaine : ainsi pour **les Soutières** (Arcon) et, peut-être, **Sotaley** (Saint-Didier-s/Rochefort).

La réserve seigneuriale est également dotée d’une volière ou pigeonier (*columbarium*), dont la toponymie conserve la trace : ainsi pour les nombreux NL du type **le Colombier** (Briennon, Bussy-Albieux, Mably, Noailly, Roanne).

Le moulin banal, monopole seigneurial bien connu⁴⁴¹, est appelé « grand moulin » : on trouve ainsi **le Grand Moulin** à Jeansagnière et à Renaison.

Il n’est pas rare que l’*indominicatus* soit bordé ou intègre en son sein une zone forestière plus ou moins étendue, propriété exclusive du seigneur servant de réserve de bois et de chasse gardée. Appelé *defensum* en latin du XI^e siècle, ce territoire possède des désignations vernaculaires très diverses : le terme majoritaire dans le domaine d’oïl est *ban* (d’où des NL du type *Bois de Ban*, *Bambois*), tandis que les régions francoprovençales et occitanes lui préfèrent les continuateurs de DEFESU > afrpr. *deveis*, aocc. *devés*. Quelques toponymes foréziens en sont issus, parmi lesquels **le Devez** (comm. de Jeansagnière).

En plus d’une réserve de gibier, le domaine seigneurial est en principe doté d’une réserve de poissons (*vivarium*), qui peut être un étang ou une grande mare, confié à des vilains qui en ont la garde (les *piscatores*). Plusieurs toponymes référant à des eaux stagnantes (afrpr. *estanc* “étang”, *marest* “marais”, *serva* “réserve”, **estanchi* “vivier”) et pouvant comporter l’adj. *grand* indiquent l’emplacement d’un vivier seigneurial : **le Grand Étang** à Bussy-Albieux (également appelé *l’Étang d’Urfé*, sur une ancienne terre du comte de Forez), **le Grand Étang** à Sainte-Foy-Saint-Sulpice, **l’Étang** à Saint-Jean-Saint-Maurice (*de Magno Stagno*

⁴⁴¹ Bloch 1939, 349.

1488), Cezay, Cremeaux, Nollieux ; **les Grands Marais** à Chauseterre ; **le Servas** à Chérier, *le bois de Cierve* à Dancé ; **les Tanches** à Bussy-Albieux.

2.2.10.4. Extensions et démembrements du grand domaine

Le grand mouvement de défrichement et de ‘colonisation interne’ du territoire amorcé au tournant des ères mérovingienne et carolingienne eut pour conséquence la création de nouveaux habitats, dont le développement et l’organisation interne, au cas par cas, nous sont mal connus. Les indices que l’on peut tirer, dans notre domaine, de l’agencement spatial des sites et de leur dénomination permettent toutefois de supposer qu’en de nombreux cas, on procéda à l’essartage d’une portion du *saltus* indominical et qu’on y établit un second *curtile*, placé sous la dépendance (fiscale notamment) du chef-manse primordial. Ces extensions de la *villa*, qui ont pu, par la suite, en être démembrés, sont reconnaissables à plusieurs types toponymiques récurrents : le plus commun est le corrélat de ltcl. mlt. *villar*. On peut ainsi voir dans le site de **Viallard** (comm. de Cezay) une extension probable de la *villa* dont **Sicilium*/Cezay était le noyau. Le NL **les Villars** à Ambierle (att. en 1316), Saint-André-d’Apchon et Saint-Priest-la-Roche, qui réfère systématiquement à une localité située dans une zone moins accessible ou plus élevée que le chef-lieu de commune, peut être interprété dans le même sens.

Les toponymes issus d’afpr./aocc. *vileta*, diminutif de *vila*, ou d’afpr. *borgia*, aocc. *borjada*, dérivés de *borc* “bourg, chef-lieu” dont les continuateurs modernes désignent le hameau, sont également des indices sûrs d’un dédoublement d’habitat précoce : cf. **la Villette** (comm. de Riorges) ; **Borjat** (comm. de La Tuilière, *la Borjà* 1387).

2.2.11. Les dé-anthroponymiques dialectaux

Les toponymes dé-anthroponymiques – également désignés sous le terme d’*anthroponymies* – forment une part importante du stock roman. Ils se répartissent en deux sous-classes :

- a. les *dépatronymiques*, formés sur un nom de famille, qui peut être celui d’un ancien propriétaire d’une parcelle, du fondateur d’un hameau, etc.

- b. les *décognominaux*, formés sur un surnom, un sobriquet ou un hypocoristique particulier ou collectif.

Au sein de la classe dépatronymique se distinguent cinq types de formations :

- 1° les dépatronymiques simples : le patronyme est directement transféré au nom de lieu, soit à l'identique (ex. : *Barge* → **Barge**), soit avec adjonction de l'article masculin singulier ou pluriel (*Goutaillard* → **le Goutaillard**, *Peyrard* → **les Peyrards**), soit avec adjonction de la préposition *chez* (*Piat* → **chez Piat**) ;
- 2° les dématronymiques : le patronyme est transféré sous sa forme féminine⁴⁴², avec ou sans article (*Gaud* → **la Gaude**) ou bien sous sa forme masculine avec l'article féminin (*Brunelin* → **la Brunelin**) ;
- 3° les dépatronymiques prépositionnés : le patronyme est précédé d'une préposition qui est en principe *chez* (*Piat* → **chez Piat**), plus rarement à (**Andraud** → *aux Andrauds*) ou *de* (**Bernard** → *du Bernard*) ;
- 4° les dépatronymiques composés : le patronyme suit un lexème auquel il sert de déterminatif (*Milland* → **la Goutte Millant**, *Darot* → **Vallée des Darots**) ;
- 5° les dépatronymiques dérivés : le toponyme est muni d'un suffixe dé-anthroponymique spécifique. Ce type caractérise, dans notre région, des formations fixées entre l'An mil et l'an 1500. Voici la liste des suffixes anthropotoponymiques relevés dans notre zone (d'après l'inventaire réalisé par Billy 1991, 38-40 pour le PuyD) :
- ACIA (*Jaboulet* → **la Jaboulasse**), -ARIA (*Gaubert* → **la Gobertièrre**), -ATA (*Boule* → **Boulade**), -IA (*Neyron* → **la Néronnie**), -ING- (*Martin* → **la Martinenche**) et -ISCA (*Tresche* → **Tressiche**).

a. Patronymes

Nous n'avons pu nous livrer à un examen détaillé des structures de la patronymie du Roannais, ni à des recherches approfondies sur l'origine et l'évolution des désignations anthroponymiques de notre région ; un tel travail serait l'objet d'une étude spécifique, et nous

⁴⁴² Rappelons que dans la plupart des parlers occitans et francoprovençaux, tout patronyme porté par une femme est susceptible d'adopter une forme féminine ou matronymique, marquée en principe par la désinence féminine – a : *lo Peyraud* → *la Peyrauda* etc. (sur le système patronymique francoprovençal et son illustration dans un parler bugiste, v. Duraffour 1941).

renvoyons pour toutes ces questions à l'ouvrage très fourni que Vallet (1961) y a consacré, ainsi qu'à la synthèse de Billy (*op. cit.*). Nous nous sommes restreint à un relevé, le plus complet possible, des formations dépatronymiques roannaises dont on trouvera en annexe la recension accompagnée de quelques éléments de commentaire.

2 *b. Surnoms, hypocoristiques et sobriquets*

Deux sortes de « déconominiaux » sont à envisager : les toponymes tirés de surnoms individuels ou familiaux, dont l'origine et le mode de formation ne diffèrent guère de ceux des dépatronymiques ; et les surnoms collectifs, notamment les sobriquets attribués aux habitants d'une même localité, qui ont une dimension institutionnelle ethnologique. Dans le Forez, en effet, comme dans plusieurs autres régions du Massif Central, un usage ancestral (qui semble remonter dans certains cas à la fin du Moyen Age) veut que pour chaque commune il y ait un surnom des habitants, servant d'ethnonyme à part entière : ces surnoms sont le plus souvent dépréciatifs, preuve qu'ils ont été attribués par les ressortissants des autres communes. De plus, il vont généralement par paire, institutionnalisant des rivalités séculaires : citons les *Loups* de Saint-Just et les *Veaux* de Cremeaux, les *Chèvres* de Saint-Marcel et les *Groseilles* de Juré, les *Loups blancs* de Saint-Jean-le-Puy et les *Escargots* de Saint-Maurice-sur-Loire etc.⁴⁴³

afpr. **abà** s. m.

FEW 24, 15a, ABBAS; Hafner 126-127; GPSR 1, 41a.

- Le supérieur ecclésiastique exerçant sa juridiction sur une abbaye ou un monastère régulier est désigné en afpr. par le mot *abà*, corrélat de frm. *abbé*, aocc. *abat*.

I. □ *los abaz* □

les Abbés, h., Noailly.

ÉTYM < afpr. */ves loz abát^s/ "chez les abbés", de *abà* "abbé, supérieur d'un monastère". Nom d'une ancienne possession de l'abbaye de La Bénisson-Dieu : cette dernière ayant été fondée au XII^e siècle, le toponyme doit être de formation francoprovençale. ♦♦ Le NL frpr. a été traduit.

⁴⁴³ La liste en est donnée par GEFoz. A l'échelon régional, on oppose traditionnellement les *Fourinas* (Foréziens) aux *Bitors* (Auvergnats) et aux *Bourbournats* (Bourbonnais).

afpr. **abai** s. f.

FEW 24, 15b, ABBATIA. Hafner 126-127, 137-138 ; GPSR 36a.

- Un monastère placé sous la direction d'un abbé ou d'une abesse, est désigné en afpr. par le mot *abai*, continuateur de protorom. ABBATIA “abbaye” mais qui peut être considéré, en synchronie, comme un dérivé de *abà* “abbé”.

II. □ *lo bost de l'abai* □ [*bost* s. m. +]

le Bois de l'Abbaye, Noailly.

ÉTYM < afpr. */ves lo bost de l-abai/ “au bois de l'abbaye”, de *bost* “bois, forêt” et *abai*. Nom d'une ancienne possession de l'abbaye de La Bénisson-Dieu. ♦♦ Le NL frpr. a été traduit.

afpr. **abeneviz** s. m.

FEW 1, 324b, BENEFICIUM ; Niermeyer 16a ; GPSR 1, 46a ; Encycl 3, 804, s.v. *concession*.

- Un type □*abeneviz*□ (*abenevis*, *avenevis*) est bien attesté en alyonn., afor., avaud. et afrb. (depuis le XIII^e s.) où il désigne la concession d'un haut justicier (notamment pour détourner les eaux) et le droit que le seigneur prélève sur chaque maison habitée pour la concession des eaux nécessaires aux irrigations, aux usines. Bress. *benevihe* est relevé en 1628 au sens de “terrain soumis à une redevance”. Vaud. [ab@nE"vi], joint à une négation, signifie encore “(pas) la moindre chose, rien du tout” (< * “petit privilège, avantage minime”). Le verbe afor. *abeneviser*, d'où le subst. est certainement issu, a signifié “concéder un droit” ; il dérive de afpr. **beneviz* “bénéfice”, emprunt du technolècte juridique francoprovençal au lat. *beneficium*, ou d'un mlt. **abbeneficiare* “concéder un bénéfice”.

I. □ *l'abeneviz* □

l'Abbenevis, ham., La Bénisson-Dieu.

les Abbenevis 1887 (Duf 1).

ÉTYM < afpr. */ves l-abenevit^s/ “concession d'un seigneur justicier” d'où “terrain soumis à une redevance” ; désignation d'un terroir concédé par l'autorité seigneuriale ou ecclésiastique et soumis à une redevance pour l'utilisation des eaux et l'exploitation d'un moulin.

afpr. ***adreit** s. m.

FEW 3, 88a, DIRECTUS. REW 2648. ALLy 679.

- Le versant d'une montagne exposé au midi est désigné en afrpr. par le mot **adreit*, correspondant d'aocc. *adrech*, abourg. *adroit*, de même sens. Ce terme est vivant dans l'ensemble du domaine francoprovençal, où il apparaît en distribution complémentaire avec ses synonymes □*endreit*□ et □*miedi*□, plus rarement □*traversa*□ (stmarc. [la tra"vEKsA], du nom du vent d'ouest : Michel 1998, 186).

I. □*l'adreit*□

1. **Ladret**, h. (Jeansagnière)

l'Adret 1742, *Ladré* 1887.

2. **Ladret**, m. (St D.).

3. **l'Adret**, ld. Saint-Martin.

ÉTYM < afrpr. */ves l-adreit/ "à l'adret", de **adreit* "adret, versant au midi".

afrpr. **agi** s. f.

FEW 16, 113b, *HAGJA ; ALLy 453 ; DGFA 36.

- Une clôture faite d'arbres, d'arbustes ou d'épines entrelacées est désignée en afrpr. par le mot *agi*, cognat de fr. *haie*, afrcomt. *age*. Ce type lexical, majoritaire dans les parlers romands, comtois et bressans, est à peu près inexistant en Forez où il est remplacé par □*sevilot*□ et □*cluson*□ ; il apparaît en revanche en bourbonnais. La divergence de traitement du prototype HAG(G)IA (> □*haie*□ ~ □*hage*□) suit une isoglosse 'médioromane' isolant le Poitou, le Berry, le Bourbonnais, le sud de la Bourgogne et la Franche-Comté du reste de la France.

IV. □*les ageres*□ [+ -ARIA]

les Agères, ham., Briennon.

ÉTYM < afrpr. */ves lez a °*éyres*/ "aux champs clos de haies", de **ageri*, dér. de *agi* "haie" muni du suff. collectif *-eri*.

afrpr. ***agriol** s. m.

FEW 24, 112a, ACRIFOLIUM ; Gras 7 ; ALLy 454.

- Le nom du houx (*Ilex aquifolium*) procède, en frpr. comme en occ., d'un prototype ACRIFOLU (Itcl. *acrifolium*), qui aboutit à afrpr. **agriol*, for. *agrêvou*, *agriôle* : arc. [agri"ul], maur. [agri"jul], saint-marc. ["grulo], jod. [2E"grOl].

I. □*l'agriol*□

la Grioule, lieu-dit, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves l-agri□/ “au houx”, de **agriol* “houx”. ♦ Déglutination de la voyelle initiale par mécoupure.

afrpr. ***agulhi** s. f.

FEW 24, 118a, ACUCULA. Hafner 155-156.

- Un sommet pointu, de petites dimensions et d’aspect pyramidal a pu être désigné en afrpr. par le mot **agulhi*, répondant à occ. *agulha*, fr. *aiguille*.

IV. □*l’agulhon*□ [+ -ONE]

les Aiguillons, lieu-dit, StRomainM.

HIST Afrpr. *d-Agüilhon* 1496.

Frm. *Aiguillon* 1945 (Duf 3), *les Aiguillons* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves l-agulçōýn/ “à l’aiguillon”, de **agulhon*, dér. de **agulhi* “aiguille, sommet pointu” muni du suff. dimin. *-on*. Pluralisation récente.

afrpr. **aigua ~ aigui** s. f.

FEW 25/1, 63b, AQUA ; REW 570 ; Hafner 163-165 ; ALLy 631; Gras 8.

(On note que l’isoglosse *aigua ~ eau* (< *aqua*) ne recouvre pas actuellement la frontière linguistique : Arconsat et Vollre [‘ego], St Marcel [‘ega], Arcon et St Maurice [jo]. On a là une trace de la pénétration du type d’Oïl bourguignon (« effet Terracher ») par l’intermédiaire de Roanne : la forme francoprovençale originelle est [“egA] (afrpr. *aigui*, *aigua* □, for. *aigua*), évincée par la forme « francoprovençale francisée » [jo] dans les communes du nord. Nombre de cours d’eaux secondaires ne portent pas dans le parler local d’autre nom que □*l’aigua*□ “l’eau”, désignation prototypique à peine fixée comme nom propre ; aussi la nomenclature officielle a-t-elle procédé à des dénominations arbitraires ou fautives, mais quelques hydronymes ont conservé leur forme authentique.

I. □*l’aigua*□

l’Eau ou **l’Écu**, ruisseau, affl. de l’Isable à Souternon.

Frpr. [“legA]

HIST Frm. *Ruisseau de l’Eau* 1945 (Duf 295), *l’Ecu* 1970 (IGN).

⁴⁴⁴ Hafner (1955), cité par ALLy 631.

ÉTYM < frpr. *aigua* “eau, cours d’eau”, désignation prototypique d’un ruisseau sans particularité saillante et de notoriété restreinte. ♦♦ L’hydronyme francoprovençal, dont le sens était transparent, a simplement fait l’objet d’une traduction en français. C’est à une erreur de lecture et de copie de la part des services cadastraux que l’on doit la forme officielle *l’Ecu* (pour *l’Eau*), étymologiquement inane mais dont la fixation a pu être confortée par la trivialité du nom primitif.

II. □*l’aigua neiri*□ [+ *neir, -i* adj.]

l’Eau Noire, ruisseau, Saint-Priest-la-Pr.

Frpr. [!legA"nAE÷KI]

ÉTYM < frpr. *aigua neiri* “eau noire”, “cours d’eau sombre” ; ce ruisseau coule au cœur d’une forêt de sapins et son nom relève du même sémantisme que *les Bois Noirs* et *Noirétable*. ((L’hydronyme francoprovençal a été traduit en français.

afpr. ***aigual** s. m.

FEW 25/1, 68b, AQUALIS. REW 572a.

- L’existence d’un terme afpr. **aigual* est avérée par les témoignages toponymiques : il s’agit du même type que mfr. *yvel* “réservoir d’eau”, aocc. *aigal* “canal”, rouergat *igal* “ravin creusé par les eaux”. Le sens général est “canal, fossé d’irrigation”.

I.

I.a. □*l’aigual*□

le Gal, ham., Jeansagnière.

Frpr. [ve le"gA]

HIST Mlt. (abl.) *Equali* 1369. Afpr. *l-Egal* 1370.

ÉTYM < afpr. */ves l-aigál/ “au canal”, de **aigual* “canal”, désignation d’un champ sillonné par un fossé d’irrigation. ♦ La forme mlt. de 1369 trahit une réinterprétation sur la base de l’adj. lat. *æquāle* = afpr. *egal* “égal”. Déglutination de l’initiale [e-] en français moderne.

I.b. □*los aiguaus*□

1. **les Egaux**, bois, Ailleux.
2. **les Egaux**, m., Dancé.
3. **les Egaux**, ld., croix, Chérier.

Frpr. [ve lyze"go]

4. **Gaud**, m., Saint-Romain-d'Urfé.

Frpr. [ve lyze"go]

HIST Afrpr. des Ygautz 1311, doz Egaux 1446.

Afrpr. dels Egals 1334 ; Mfr. les Egaux 1448.

ÉTYM < afrpr. */ves los aigáus/ "aux canaux", de *aigual "canal", désignation d'un champ sillonné par des fossés d'irrigation. ♦♦ En (1), déglutination de l'initiale [e-] en français moderne.

afrpr. aiguer s. m.

FEW 25/1 70a, AQUARIUS. REW 577. ALLy 630, 844.. Gras 1863, 8

- L'adj. AQUARIU, -A "aqueux, aquatique" a été substantivé dès le ltcl. au sens d'"égout, canal d'évacuation". En domaine francoprovençal on trouve □aiguer□ (adauph. *eyguier*) "canal d'amenée d'eau" ou "égout", mais aussi "abreuvoir" (cf. fr. *évier*, aocc. *aiguier*). For. *aiguie* signifie à la fois "évier" et "égout", mais dans notre zone on ne trouve que le sens d'"évier" ou de "pièce de l'évier" : Poncins [e'gi], Jas [e'dʒi] "évier" ; en revanche le fém. [a'ɣɔʁi] (< AQUARIA) à Coutouvre signifie "rigole d'écoulement". —

I. □los aiguers□

les Aiguers, lieu-dit, Saint-Marcel-d'Urfé.

ÉTYM < afrpr. */ves loz aigèrs/ "aux canaux", de *aiguer* "canal d'amenée d'eau", désignation d'un champ sillonné par des fossés destinés à l'évacuation ou à l'abreuvement.

afrpr. airi s. f.

FEW 25/1, 162b, AREA ; REW 626 ; GPSR 1, 228a ; ALLy 88.

- Protorom. ARIA "surface, sol uni, espace libre" (ltcl. *area*), qui a développé beaucoup de sens spécifiques, a survécu dans toutes les langues romanes, majoritairement avec la signification d'"aire à battre" et de "planche de jardin". Afrpr. *airi*, afor. *aiera* "aire à battre" n'est continué que dans les parlers savoyards et bressans, étant remplacé en Lyonnais par les descendants d'afrpr. *sueil* (< SOLIU × SOLU), saint-marc. [swa] etc. Gardette décrit « deux types d'aire à battre : 1° *l'aire en plein air*. C'est un emplacement assez vaste, situé tout près de la ferme : une cour, un pré (...) 2° *l'aire couverte*. C'est un espace plus petit, réservé à l'intérieur de la grange » ou bien un hangar. Il est certain que les NL correspondants doivent avoir référé au premier type, c'est-à-dire à l'aire principale d'un grand domaine rural. —

I.

I.a. □l'airi□

Aire, mais., Bully.

ÉTYM < afrpr. */ves l-áiri/ “à l’aire”, de *airi* “aire à battre”.

I.b. □*les aires*□

les Aires, ham., Bussy-Albieux.

Frpr. [vwez "EKƏ]

HIST Afrpr. *les Ayres* 1388.

Frm. *aux Areys* XVIII^e s., *aux Aires* 1945 (Duf 5).

ÉTYM < afrpr. */ves lez áires/ “aux aires”, de *airi* “aire à battre”.

afrpr. **ail** s. m.

FEW 24, 334ab, ALLIUM ; DGAF 38.

- L’ail, ainsi que diverses espèces de plantes liliacées sont désignés en afrpr. par le mot *ail* (alyonn. *ay*, *ex*, adauph. *auz*). Un dér. **alhel*, répondant à bourb. *alhau*, norm. *aillaut*, paraît avoir désigné l’‘ail des chiens’ (*Muscari neglectum*).

IV. □*los alheaus*□ [+ -ELLU]

les Aillaux, bois, La Valla.

ÉTYM < afrpr. */ves loz alçeus/ “aux aux sauvages”, de **alhel*, dér. de *ail* “ail” muni du suff. dimin. *-el*, *-a*.

afrpr. ***aloër** s. m.

FEW 15, 18b, *ALÔD ; GPSR 1, 305ab ; Niermeyer 36a ; Bloch 1939, 244, 267, 373.

- On reconstruit, sur la base de val. *aloué* “copropriétaire d’un alpage commun”, un type afrpr. **aloër* “possesseur d’un alleu, propriétaire exempté de droits féodaux”, dérivé ancien de *alué*, *alou* “alleu, franc fief” et corrélat de mlt. *alodiaris*, de même sens. Des témoignages historiques concordants indiquent que le Forez fut l’une des rares provinces de l’Occident à échapper à l’emprise totale du pouvoir féodal sur la terre : jusqu’à la fin du Moyen Âge, il y demeura un nombre important de propriétés allodiales roturières, dont les possesseurs étaient francs de taille et n’étaient soumis qu’à l’autorité comtale.

I. □*l’aloër*□

les Alloués, ham., Renaison.

HIST Afrpr. *d-Aloer* 1331, *d-Alloer* 1377 (Duf 8).

Mlt. acc. *Allodium* 1363 (Bibus, 5).

Mfr. *l-Aloyer* 1427, *de la Plasse ou d-Aloier* 1496. Frm. *Plasse d'Aloüé* XVIII^e s. (Duf 8), *les Alloués* 1790 (Bibus, 5).

ÉTYM < afrpr. */ves l-aloçyr/ “chez l’alleutier” de **aloër* * “propriétaire d’un alleu, homme libre exempté de droits féodaux” ; désignation d’une unité d’habitation au centre d’une terre allodiale. ♦ Substitution du suff. fr. *-ier* au suff. frpr. *-er* en moyen français, puis retour à une forme fidèle au dialecte en français moderne ; passage du sg. au pl. au XVIII^e siècle.

afrpr. ***alogni** s. f.

FEW 24, 29b, *ABELLANEA. REW 18. GPSR 1, 302b-304a. ALLy 480. EscoffierRemarques, 57. Taverdet 1985a, 7. Michel 1998, 31.

- Au sud de la Loire, la noisette est le plus souvent désignée par des continuateurs de ABELLANA (> occ. *avelana*), ABELLANIA (> alyonn. *aveilliane*) et ALLAUNIA. C’est à ce dernier étymon que se rattache le type afrpr. **alogni*, vivant dans tous les parlers for. sous la forme [a"lOJI] ou [a"luJI]. Le noisetier se nomme *alogner*, [a"lO"Ji] (m.) sur plusieurs points du département, saint-marc. [a"lO"Je] (m.), maur. [a"lO"Ja...e] (m.), mais [a"lu"JEK] (f.) à Arcon. *Alogne* “noisette” est vivant en français régional (« bien connu » des locuteurs nés avant 1940), et il est présent dans le sud de la Saône-et-L. D’après Escoffier, le nom de la noisette « est *aulagne* (...) en Roannais, en Auvergne et dans la zone mixte [entre occ. et frpr.], *noisette* dans la zone des parlers d’oïl proprement dits. Il y a là une preuve du caractère conservateur des parlers de la Montagne Bourbonnaise (...) qui ont bien résisté à la tentation de la symétrie et font l’effort de dire : *aulagne* ou *noisette* pour le fruit, et *caure*, *coudre*, pour l’arbuste ». Semblable hétérogénéité se retrouve partiellement en Haut-Forez.

I. □ *les alognes* □

1. **les Agnolles**, mais., Cezay.
2. **les Gnoules**, mais., Chérier.
3. **la Niolle**, mais., La Valla.

Frpr. [ve lQ"JoIQ]

ÉTYM < afrpr. */ves lez aloyn×es/ “aux noisettes”, de **alogni* “noisette”. (Il y a eu métathèse de [l] et [j], comparable à celle qui a affecté le lexème dans aost. [a"JOI@], gen. [a"naF@], et attraction paronymique de frpr. ▪ *niola* ▪ “nuage” et/ou frm. *gnôle*.

IV. ▪ *les alogneres* ▪ [+ -aria]

les Allognières, lieu-dit, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves lez alon×çyres/ “aux noisetiers”, de **alogneri*, dér. de *alogni* “noisette” muni du suff. collectif *-eri*.

afpr. ***amandoler**, afr. **amandrier** s. m.

FEW 24, 504a, 505b-506a, AMYGDALA. GPSR 1, 323b-324b. ALLy 479*. Duraffour, Vox 5, 271. RollandFlore 5, 273.

- Le nom francoprovençal de l'amande et de l'amandier présente une variété typologique complexe, explicable par les divergences de traitement de la finale du prototype lat. AMANDULA. L'issue authentiquement francoprovençale est *amándola* > *amandóla* (alyonn. *amandola*, adauph. *mandola*, afrb. *amandale*), **amandoler*, type qui ne se trouve plus que dans quelques patois jaréziens. En vertu de l'«effet Terracher», un type plus septentrional, abourg. *amendre*, *amandrier*, a envahi le nord du Lyonnais (> alyonn., afor. *amandra*, maur. [a"m2AɔK], [am2A"ɔKi]) où il a pu se croiser avec la vieille forme, aboutissant à l'hybride □*amandrola*□, □*amandrolier*□ (champol. *amandrolèy*). Puis c'est la forme française qui a été empruntée et plus ou moins patoisée (saint-marc. [am2A"ɔj@] «amandier»). On constate que les trois couches sont caractérisées non seulement par des radicaux différents (*amandol-*, *amandr-*, *amand-*), mais aussi par des issues différentes du suffixe -ARIU : [-e] (héréditaire), [-i] (< bourg. *-ier*) et [-j@] (< fr. *-ier*).

IV. □*l'amandroler*□ [+ -ARIU]

l'Amandrouillet, mais., Ambierle.

ÉTYM < afpr. */ves l-amandroler/ «à l'amandier», de **amandroler* «amandier», altération de **amandoler* «id.» sous l'influence de abourg. **amandrier* «id.». ♦ Le NL a été francisé en **l'Amandrouillet*, dont la finale *[-u"Fe] a été réinterprétée en *-ouillet*.

afpr. ***ampo (r) a** s. f.

FEW 21, 93b-94a, FRAMBOISIER ; FRAMBOISE. ALF 609. Gras 1863, 10 ; ALLy 497 ; DGAF 42. DOF 101.

- La framboise est appelée □*ampoā*□ dans la partie méridionale du Forez et le Livradois, saint-georg. [2A"pɔwE] ; une variante □*ampora*□ se rencontre en Limagne et dans la région thiernoise. Il s'agit d'un type ancien qui apparaît sporadiquement en marge des domaines occitan et francoprovençal (Basse-Auvergne, Velay, Forez, Suisse romande) et connaît de nombreuses autres variantes : *ampa*, *ampon* en lang., *ampola* et *ambra* en auv. ([ʼãbɔə] à Arconsat, [ʼɔbɔɔ] à Vodable) etc. De ce lexème dérive le nom local du framboisier, □*ampoër*□, for. *ampouai* (-ARIU). L'origine de ce type lexical est inconnue ; un rapprochement avec gr. μ π ε λ ο ς «vigne» a été proposé (Bertoldi, Hubschmid). —

IV. □*l'amporey*□ [+ -ETU]

Empuré, ham., La Tuilière.

HIST Afpr. *Empuré* 1286.

Mfr. *Empureu* 1399, *Empuré*, *d-Ampuré* 1429.

ÉTYM < afrpr. */ves l-amporei/ “à la framboiseraie”, de **amporey*, dér. collectif en *-ey*, *-a* de **ampora* “framboise”. On peut concevoir alternativement un prototype */ves l-ampoerei/ “id.”, de **ampoërey*, dér. de **ampoër* “framboisier ; buisson de baies”. Désignation de groupement végétal. ♦ A moins qu’il ne s’agisse d’une formation de date protoromane, l’article défini semble avoir été retranché avant le XIII^e siècle, sans doute par suite de l’opacification du toponyme. ♦♦ Ce toponyme est tombé dans le champ d’attraction des formations en *-é* ~ *-eu* du type *Juré* ~ *Jureu* et rhabillé en *Empureu*, mais la forme originale s’est finalement imposée.

afrpr. **apent** ~ ***espent** s. m.

FEW 25/1, 33a, APPENDERE. REW 543. ALLy 687, 759.

- Alyonn. *appent* “bord des tuiles”, “appentis” est continué par Saint-Bonnet-des-Quarts [a"pe], Sainte-Colombe [a"p2A], Jas [□"pē] “pente du toit”. C’est sans doute le même mot qu’il faut reconnaître dans [e"pE...a] qui désigne la grange et le hangar à Saint-Marcel-d’Urfé. Il est vraisemblable qu’afrpr. *apent*, comme son dérivé mlt. *appendaria*, a désigné aux époques mérovingienne et carolingienne une exploitation rurale annexe dépendante du manse et généralement établie à la faveur d’un défrichement ; un tel sens expliquerait bien l’emploi toponymique.

I. □*l’espent*□

l’Épée, bois, St Priest P.

ÉTYM < afrpr. */ves l-apent/ “appenderie, dépendance d’un manse” d’où “appentis”, “grange, hangar”, désignation d’un d’une exploitation agricole annexe. ♦ Le terme a évolué localement en [e"pE], [e"pE...a], par dénasalisation de la finale et substitution de préfixe. ♦♦ Le nom dialectal a été transposé sans adaptation sous sa forme patoise, graphiée *Epée*.

afrpr. **arboreya** s. f.

FEW 25/1, 89b, ARBOR ; Gardette 1941, 27 ; Hafner 149.

- Un lieu planté d’arbres d’essences diverses est désigné en afrpr. par le mot *arboreya*, continuateur de ARBORETA “verger” et cognat d’afr. *arbroie*, de même sens. Phonétiquement, la syncope attendue (**arboreýta* > **arb'reýda* > ***arbreýia*) a été empêchée par le refus de la séquence /rCr/ (type MARTURETU > *martorey*), en vertu d’une loi propre au francoprovençal⁴⁴⁵.

⁴⁴⁵ Les faits francoprovençaux permettent de conclure que le type d’afr. *arbroie* n’est pas dérivé de *arbre*, mais directement issu de protorom. ARBORETA : afrpr. *arboreya* ne peut en effet avoir été formé sur *arbro*, *abro* (< ARBORE) où la syncope de la post-tonique s’est normalement produite. Ce type devrait par conséquent être rangé non sous ARBOR, mais sous ARBORETUM (FEW 25/1, 91a).

I. □*l'arboreya*□

la Ribouriat, mais., Saint-Germain-L.

HIST Afrpr. *l-Arboreia* 1221, *Arborea* 1289.

Frm. *Ribouriat* 1887, *Ribourrias* 1926, *Ribourrias* 1945 (Duf 798), *la Ribouriat* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves l-arborēyia/ “au verger”, de *arboreya* “verger”. ◆ Fermeture et contraction régulières de la finale *[^heja] > *[^hija] > [^hja], puis déglutination de la voyelle initiale par mécoupure et insertion compensatoire de [i] anaptyctique entre les deux consonnes [rb].

afrpr. **archeri** s. f.

FEW 25/1, 125b-126a, ARCUS. REW 618.

- Dans le nord-ouest du Forez □archéri□ (saint-bonn. [aK"SEK], Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier) [aK"SeKI]) signifie “dérivation, rigole d’écoulement (pour l’irrigation des champs ou l’évacuation des eaux usées dans les bergeries)” (ALLY 6). Selon Escoffier (1958b, 161-2), « ce mot désigne, dans toute la Montagne Bourbonnaise et quelques localités roannaises des Monts de la Madeleine (je l’ai relevé dans quinze communes), deux réalités distinctes : 1°) La dérivation qui conduit l’eau du bief principal jusque dans les terres à irriguer ; 2°) Une petite tranchée creusée obliquement dans un chemin pour évacuer les eaux de pluie ». Gardette/Durdilly ont voulu rattacher *archière* à ARCU en donnant l’explication suivante : « l’afr. avait *archiere* (aprov. *arquiere*) avec le sens de ‘meurtrière, fenêtre voûtée’. L’alyon. a un type *archeri* (*archiere*, *archere*, *archire*) qui semble avoir le sens de ‘meurtrière’. C’est probablement du sens de ‘meurtrière’ qu’on est passé à celui de ‘fente pour l’écoulement des eaux’ et à celui de ‘rigole’ » (ALLY 6). Mais une telle évolution sémantique est peu convaincante, d’autant plus que l’examen de l’article *arche*, *artsə* du GPSR fait apparaître des signifiés très voisins du lyon. *archière* : « Caisse, récipient formé de planches assemblées. 1. Bassin de fontaine en planches (...) *ārtsə du batsi*, l’auge du bassin » ; « 2. (...) Chenal en bois, série d’auges, souvent supportées par des chevalets, qui amène l’eau à un moulin, une scierie ou autre installation mue par l’eau (...) *È a□ nadjyé din iz ārtsə*, il est allé se baigner dans le chenal (...) *Liz artsé dé l’iyoyə*, aqueduc » (GPSR I 580b) ; « ‘Chambre d’eau’, cavité à parois en planches aménagées dans le sol pour capter et épurer une source destinée à l’alimentation d’une fontaine ; de là partent les tuyaux qui y conduisent l’eau (...) *Ti lè borné on ouna artsə yó l’édyə è amənāyə*, toutes les fontaines ont une a[rche] où l’eau est amenée » (*op.cit.*, 581a). **Arche** est courant dans la toponymie romande. Etymologiquement, « tous les sens partent de l’idée commune d’un assemblage de planches en forme de caisse ou d’une cage en bois pouvant servir à des usages variés » (*ibid.*). N’y aurait-il pas lieu de préférer le cheminement suivant : *arche* « assemblage de planches » > « bassin » → *archière* « chenal » > « dérivation » > « tranchée » → *archiret* « petite canalisation (pour l’alimentation d’une fontaine) » ? Ce n’est pas, quoiqu’il en soit, la solution retenue par le FEW. —

IV. □*l'archiret*□ [+ -ITTU]

l'Archiret, ld. et fontaine, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves l-arçireýt/ "au petit chenal", de **archiret*, dimin. en *-et*, *-a* de *archeri*, *archieri* "chenal, tranchée", désignation d'un lieu pourvu d'une fontaine et d'un fossé d'acheminement de l'eau.

afrpr. **ardilhi** ~ ***argialhi** s. f.

FEW 25/1, 200b-202a, ARGILLA. REW 641. DGAF 57.

- Le nom de l'argile est [ɑr^ldiʎi] à St Maurice, [ɑr^ldiʎ] ou [ɑr^ldij] dans tout le nord-ouest de la Loire □ XE "Loire" □ (ALLy 863). L'évolution phonétique [gʝ] > [d], bien que très fréquente en galloroman, n'est pas claire : « g précédé de r et suivi d'une voyelle d'avant a pu produire des résultats complexes sur la base de traitements divergents (dʒ > ʒ ; dz > z > s [?] ; d, avec ou sans métathèse de r) ». L'interférence de ardère « brûler » a pu jouer, « par l'intermédiaire des signifiés 'terre sèche et brûlante impropre à la culture' » (Chambon, FEW). Deux appellatifs attestés en Bourgogne, morvand. arduillère et Yonne arduillat signifient « terrain argileux ; endroit d'où l'on tire l'argile ». Le type toponymique ¹[Ardiller], ¹[Ardillère] est répandu sur une vaste aire septentrionale, de la Normandie à la Gironde et de la Champagne au Dauphiné. Cependant □*ardilhi*□ fait place, au sud du Forez, à □*argialhi*□, qui est le type bas-auvergnat et reflète régulièrement ARGILLA (palatalisation de -LL- et insertion de la voyelle d'anaptyxe [a]).

I.

I.a. □*l'argialhi*□

Largey, ham., Saint-Didier.

Frpr. [vwe 1QK"ZE...I]

HIST Afrpr. *l-Arjailli* 1467.

Mfr. *Lurjal* (l. *Larjal*), *Lurjay* (l. *Larjay*) 1472, *Lurjay* 1473, *Larjay* 1475. Frm. *Larjay* (Cass), *Langey* (l. *Largey*) 1887, *Largey* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves l-ar¹ iál×i/ litt. "à l'argile", de *argialhi* "argile", désignation d'un terrain marneux.

I.b. □*les ardilhes*□

les Ardilles, ham., Saint-Jodard.

ÉTYM < afrpr. */ves lez ardiłÇes/ litt. "aux argiles", de **ardilhi* "argile", désignation d'un terrain marneux.

Δ *les Ardillats* (Notre-Dame-de-Boisset).

IV.

IV.a. □*los ardilhez*□ [+ -ACIU]

1. **les Ardillats**, ld. sur une colline, Chérier.

2. **les Ardillats**, mais., Saint-Haon-le-Vieux.

HIST Afpr. *des Ardilaz* 1262, *dals Ardilhars* [l. *Ardilhats*] 1361, *des Ardilhas* 1496.

ÉTYM < afrpr. */ves loz ardilçaýt^s/ “aux terres d’argile”, de *ardilhaz* “argiles”, dér. de **ardilhi* “argile” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az, -aci*.

△ *les Ardillats* (Neaux, Perreux), *Les Ardillats* (Rhône).

IV.b. □*los ardilhers*□ [+ -ARIU]

les Ardilliers, bois, aire de repos, Saint-Georges-de-Baroille.

Bois des Ardilliers (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves lez ardilçęýrs/ “aux gisements d’argile”, de **ardilher*, dér. de **ardilhi* “argile” muni du suff. collectif *-er, -i*.

IV.c.α. □*l’ardilheri*□ [+ -ARIA]

l’Ardière, bois, Saint-Just-en-Chevalet.

ÉTYM < afrpr. */ves l-ardilçęýri/ “au gisement d’argile”, de **ardilheri*, dér. de **ardilhi* “argile” muni du suff. collectif *-er, -i*.

IV.c.β. □*les ardilheres*□

les Ardières, mais., Saint-Priest-la-Roche.

ÉTYM < afrpr. */ves lez ardilçęýres/ “aux gisements d’argile”, de **ardilheri*, dér. de **ardilhi* “argile” muni du suff. collectif *-er, -i*.

afrpr. **ars**, **-a** part. et adj.

FEW 25, 142a, 145a, ARDERE.

- L’action de se consumer par le feu, de s’enflammer ou, à l’actif, de détruire quelque chose par le feu est exprimée en afrpr. par le verbe *ardre* ou *ardeir* (alyonn., adauph. *ardre*, afrb. *ardeir*). L’adj. verb. *ars, -a* “brûlé” a été substantivé aux sens de “brûlure, ardeur” d’où “terrain incendié” et “terrain grillé par le soleil” ; les toponymes, selon les cas, peuvent donc référer à un lieu défriché par écobuage ou bien à une terre exposée à l’adret.

I. □*l’ars*□

1. **Ars**, ham., camp de villégiature, Saint-Just-en-Chevalet.

Croix d'Arce, Communal d'Arsse (cadastre).

2. **Lare**, ham., Saint-Georges.

HIST Afrpr. *l-Ars* 1311.

Mfr. *Lars* 1426, *Lart* 1431. Frm. *Lard* 1887, *Lare* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves l-ars/ “à la terre brûlée”, forme substantivée au masc. de l’adj. verb. *ars*, -a “brûlé, -e”.

aocc. **aussar** v.

FEW 24, 360a, *ALTIARE.

- Aocc. *aussar* “lever, porter en haut, hausser” est continué dans la plupart des dialectes modernes.

IV. □*l'aussa-pe*□ [+ *pe* s. m.]

l'Ossapel, lieu-dit, Saint-Jean-la-V.

HIST Aocc. *l-Aussapé* 1324 (Duf 931), *lo Sapel* 1467 (ibid.).

Fr. [a] *les Sapet* (Cass), *les Sapet* 1900, *les Sapet* 1945 (Duf 931) ; [b] *Ossapel* 1887 (ibid.), *l'Ossapel* 1970 (IGN).

ÉTYM < aocc. */ves l-áut^sa pe/ litt. “au hausse-pied”, de **aussa-pe*, composé délocutif/accusatif de *aussar* “hausser” et de *pe* “pied” ; le signifié exact et la motivation référentielle de ce composé sont malaisés à établir. L’idée de “marchepied” (cf. apic. *hauchepié* “id.”) et, métaphoriquement, de “monticule” est envisageable. ♦ Le toponyme *l'Aussapé* paraît s’être démotivé vers le XV^e siècle, au cours duquel il a été réinterprété en *lo Sapel*, par attraction paronymique de l’afrpr. *sapel* “sapin”. ♦♦ Les formes françaises se répartissent en deux séries : un type calqué sur la forme refaite *lo Sapel* (a), un autre reflétant plus ou moins fidèlement la forme dialectale moderne *[ve 1a...UsQ"pE] (b).

afrpr. ***avers** ~ **envers** s. m.

FEW 4, 791b, INVERSUS. REW 4530. ALLy 680 ; DGAF 74, 331.

- L’‘envers’ d’une montagne ou ubac, c’est-à-dire le versant exposé au nord, est désigné en afrpr. par les mots concurrents *envers* (adauph. *enver*) et **avers*. Ceux-ci ont produit des dérivés initialement adjectivaux **enversin*, -a (-IANU), **enversà* (-ATU), **aversenc*, -*chi* (-INGU) “exposé au nord” qui se sont rencontrés et hybridés pour aboutir aux formes modernes : maur. [avaK"s2A], bonnet. [evEK"s2E], lyonn. *inversat* “ubac”, de même que livrad. *aversen*, eivarsen, thiern. *aversen*, arcons. [avEK"s2E] “id.”.

I. □*avers*□

Avez, ham., Saint-Martin.

Avé (Cass), Avez 1945 (Duf 25).

ÉTYM < afrpr. */ves l-aveýrs/ “à l’envers” de *avers “envers de la montagne, ubac”.

△ *les Avets* (La Fouillouse).

IV. □*l’enversin*□ [+ -IANU]

l’Eversin, bois, Jeansagnière.

HIST Mfr. *l-En Verseign, l-Enversuyng, l-En Versung, l-En Versuing* 1411 (Duf 80).

ÉTYM < afrpr. */ves l-enversín/ “à l’envers”, de **enversin*, dér. de *envers* “envers de la montagne, ubac” muni du suff. relationnel *-in, -a*. Le NL réfère au versant exposé au nord-ouest de la montagne de Jeansagnière. ♦ Les formes de mfr. sont des transcriptions réinterprétatives maladroites, reflétant la prononciation locale du XV^e siècle *[12EnvEr"s2IN]. ♦♦ La forme frm. est directement calquée sur la forme patoise *[1Evar"s2I].

△ *l’Eversin* (Pélussin), *les Eversins* (Colombier ; Chambost-Allières, Grandris, Saint-Just-d’Avray, Rhône), *l’Enversin* (Joux, Rhône).

afrpr. ***bachī**, aocc. ***bacha** s. f.

FEW 1, 198a, BACCA, *BACCUS. REW 862.

- Une auge servant à l’abreuvement des bestiaux où à recueillir l’eau d’une fontaine est désignée en afrpr. par le mot **bachī*, aocc. **bacha*, restituables d’après leurs continuateurs – bourb., vel. □*bacha*□ “auge”, sav. □*bachī*□ “fontaine” – et leurs nombreux dérivés. Le mot □*bachaz*□ (afrpr. *bachaz*, aocc. *bachàs*) désigne l’auge pour les porcs dans tout le Forez et la plus grande partie de l’Auvergne : cf. saint-marc. [ba'ʃa], Arconsat (PuyD.) [bɔ'ʃa] etc. Il s’agit d’un « récipient de bois long, étroit et peu profond » (ALLY 324). Le correspondant frég. *bachas* est « globalement connu », avec trois sens spéciaux : 1. « bassin de fontaine », 2. « abreuvoir des vaches », 3. « auge des porcs » (Michel 1998, 38). Afrpr. *bachaci* et aocc. **bachassa* ont également désigné l’abreuvoir et le bassin de la fontaine. On relève encore en frég. *bachasse*, de même sens, et son dér. *bachassée* “contenu de l’auge, grande quantité de nourriture” (39). Les types □*bachaz*□ et □*bachaci*□ étant attestés dans la toponymie et le lexique locaux à date ancienne (respect. XIII^e et XIV^e s.), on peut considérer leurs correspondants français régionaux comme des emprunts au dialecte. For. *bachasson* est attesté aux sens d’“auge pour les bestiaux” et “caisse à cendre”. Littré donne *bachasson* comme « s. m. Terme de papeterie. Auge qui donne de l’eau aux piles » ; ce mot technique n’étant pas documenté par le TLF, il pourrait s’agir d’un régionalisme issu du technolècte de l’industrie textile de la région lyonnaise. □*Bachī*□ et ses dérivés sont fréquents dans la toponymie forézienne : Gonon (1973, 17) relève *le Bachat* à Izieux, Panissières et Saint-Genest-Malifaux, *le Bachariol*, affluent de l’Argental, sept *Bachasse(s)* et deux *Bachassin*, en rappelant que « chaque paysan était obligé de prévoir dans la cour de la ferme un réservoir d’eau pour abreuver le bétail, réserve où les femmes allaient quérir

l'eau pour le ménage. Les noms dialectaux en sont bien connus : il s'agit de l'*abe'ru*, de la *ba'fasi* ou de la *'kōfi*». —

IV.

IV.a. □*lo bachaz*□ [+ -ACIU]

1. **le Bachat**, lieu-dit, St Just.

2. **le Bacha**, lieu-dit, Cervières.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2) aocc. */ves lo bačayt^s/ “à l’auge”, de *bachaz*, *bachàs*, dér. d’afrpr. *bachi*, aocc. *bacha* “auge, abreuvoir” muni du suff. augmentatif/dépréciatif afrpr. *-az*, *-aci*, aocc. *-às*, *-assa*.

IV.b. □*la bachaci*□ [+ -ACIA]

la Bachasse, Bussy-Albieux.

Frpr. [ve laba" SasI]

HIST Afrpr. *la Bachaci* 1267, *la Bachassi* 1367.

ÉTYM < afrpr. */ves la bačat^{si}/ “à l’auge”, de *bachaci*, dér. d’afrpr. *bachi* “auge, abreuvoir” muni du suff. augmentatif/dépréciatif afrpr. *-az*, *-aci*.

IV.c. □*lo bachasson*□ [+ -ACIU + -ONE]

le Bachasson, ld. sur une colline, Les Salles.

ÉTYM < afrpr. */ves lo bačat^{šōyn}/ “à la petite auge”, de **bachaçon*, dimin. en *-on* de *bachaz* “auge, abreuvoir”, dér. d’afrpr. *bachi* “auge, abreuvoir” muni du suff. augmentatif/dépréciatif afrpr. *-az*, *-aci*.

afrpr. **ban** s. m.

FEW 15/1, 51a, 52b, *BAN. REW 933a.

- Un ordre proclamé publiquement par un seigneur et, par extension, une interdiction formelle promulguée par celui-ci sont désignés en afrpr., comme en afr. et en aocc., par le mot *ban*. Ce terme exprimant un concept fondamental du droit féodal a reçu des spécialisations de sens très variées selon les dialectes et au cours du temps. Le lexème survit à l'époque moderne dans l'est de la France ; Fournier (1962) n'en a guère trouvé de trace en Basse-Auvergne. En revanche, Söll (1967, 178, n. 4) a relevé : « *ban 'Gemeindegrund' für Châtenois (Belfort) und La Bresse (Vosges) sowie banbois 'bois réservé' für den Berner Jura und Châtenois. Verwendung von banbois scheint für den ganzen Osten zu gelten oder gegolten zu haben : Wall. bambois 'Allmendewald' im gegensatz zum Herrenwald usw. (...), Moselle bambous 'bois mis en ban, en défens', ban 'territoire communal' (...), Saint-Dié bambois 'le bois du ban, c'est-à-dire la portion de forêt*

dans laquelle les habitants pouvaient recevoir le bois qui leur était réservé' (...), H.-Marne Bois du Ban (top.) 'bois concédés aux habitants des villages' (...), Franche-Comté bois bannaux (veraltet) für Gemeindewälder⁴⁴⁶ ». L'emploi toponymique est lié aux sens de "territoire soumis à une juridiction" (Godefroid I 566a) et de "territoire protégé par une disposition spéciale" (VincentTop § 324), *ban* référant généralement à des prairies interdites à la vaine pâture ou à des bois ayant le statut de chasse gardée – sémantisme voisin de celui d'afpr. *devez* et *varena* (v. Billy 1998, 46-47). —

I. **lo ban**

le Ban, ruisseau, affl. de l'Aix à Saint-Just.

HIST Mlt. (acc.) *aquam Banni* 1429.

Afpr. *del Ban* 1429.

ÉTYM < afpr. */ves lo ban/ "à la chasse gardée", de *ban* "prohibition seigneuriale" d'où "terrain mis à ban, chasse gardée du seigneur".

afpr. **banchi** s. f.

FEW 15/1, 58b, 59b, *BANK-. REW 933.

- Un long siège sans dossier ou une assise de rochers allongée est désigné en afpr. par le mot *banchi*, issu de BANCA "banc" (< germ. *BANK-). Ce lexème et ses dérivés ont pris dans les parlers modernes des acceptions très diverses, en rapport avec le concept de "banc de terre" ou de "banc de pierre" : [bɛ̃ʃ] « ridelle », [bãʃɪ] « caisse à pisé », [bãʃɔ] « planche à laver », [bã'tsa] « partie d'un mur en pisé », [bã'ʃja] « tas de foin », [bãtsa'jadzo] « minage » etc.⁴⁴⁷ Le motif de dénomination toponymique est lié à la présence d'un rocher plus ou moins à pic. Blanchard, dans une étude sur la toponymie dauphinoise (Blanchard 1947, 304-5), signale que « si la pente [montagneuse] est moyennement accentuée, elle peut être nommée *Banchas* (bancs) ou *Banchettas* (banquettes). Nous trouvons ainsi : les Banchets (commune de Névache et [...] Saint-Martin-de-Queyrières [HA]lpes), les Banchettes (commune de Pragelas [HA]lpes), Pra de la Bancha (commune de Lauzet [HA]lpes) ». —

IV.

IV.a. **lo banchet** [+ -ITTU]

1. **le Banchet**, lieu-dit, Bussy-Albieux.

Frpr. [vwe lɔ b2A"SE]

⁴⁴⁶ Cf. aussi dans le Jura : **les Bans** (Cressia), ancienne chasse gardée des comtes de Chalon, **le Bois des Bans** (Cressia, Villards-d'Héria), **le Bois du Ban** (Loisia), **la Côte du Ban** (Barésia) etc.

⁴⁴⁷ V. ALLy 40, 47, 61, 138, 165, 186-7, 194, 220, 381, 638, 645, 716, 834, 1102.

HIST Mlt. (abl.) *Bancheto* 1388.

Afrpr. *del Bonchet* (l. Banchet) 1389, *la Banchessi* 1510.

Frm. *Banchet* (Cass).

2. le Banchet, mais., St Just.

Frpr. [ve1 b2A"SE]

HIST Mlt. (abl.) *Bancheto* 1361.

Afrpr. *lo Banchet* 1428.

Frm. *Banchet* (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves lo bančęýt/ “au petit banc”, de *banchet*, dér. de *banchi* “banc de rocher abrupt” muni du suff. dimin. *-et, -a*.

IV.b. bancheret [+ -ARIA + -ITTU]

Bancheret, lieu-dit, Ambierle.

ÉTYM < afrpr. */ves lo bančęřýt/ “au petit amas rocheux”, de **bancheret*, dimin. en *-et, -a* de **bancheri* “amas de rochers abrupts”, dér. de *banchi* “banc de rocher” muni du suff. collectif *-eri*.

afrpr. ***bancel** s. m.

FEW 15, 61b, *BANK-. DOF 143. ALLy 834

- Une petite élévation de pierre, de terre ou de gazon, naturelle ou artificielle, a été désignée en afrpr. par le mot **bancel*, issu de BANCELLU “petit banc” (dimin. de BANCU < germ. **bank*). Ce terme possède un correspondant dans lang. bancel (St-André-de-Valborgne) “plate-bande dans les propriétés de montagne, terrasse”.

IV. lo bancillon [+ -IONE]

le Bancillon, ham., Chérier.

HIST Afrpr. *del Bancillon* 1399.

Mfr. *des Bancillons, Bancillon* 1448. Frm. *le Bansillon* (Cass), *Bancillon* 1945 (Duf 32), *le Bancillon* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo bant^silčęýn/ “à la petite terrasse”, de *bancillon*, dér. de **bancel* “banc rocheux, terrasse” par substitution du suff. diminutif *-ilhon* à *-el*, sur le modèle de *chastel* → *chastilhon*.

afrpr. **bargi** s. f.

FEW 1, 253a, *BARGA. REW 958.

- Une meule de foin ou de paille est désignée en afrpr. par le mot *bargi*, survivant essentiellement dans les parlers du Haut-Forez (arc. [ˈbɑʁʒi] “meule (de colza)”, “talus”, “tas de fagots”, ALLy 77, 232). Son

correspondant occitan □*barja*□ “meule” est bien représenté en Auvergne et en Limousin ; oïl *barge* “id.” se trouve dans les dialecte de l’ouest, normand, angevin et poitevin. *Barge* étant également un patronyme forézien fort répandu, il est difficile de distinguer dans cette série les NL délexicaux des dé-onymiques.

I.

I.a. □*la bargi*□

la Barge, ham., St Didier.

Frpr. [vwe 1a"b&KZI]

HIST Afrpr. *la Bargi* 1473.

Frm. *la Barge* (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves la bár ° i/ “au talus”, de *bargi* “meule de gerbes” d’où “tas, talus”.

I.b. □*les barges*□

1. **les Barges**, ld. (Chérier).

2. **les Barges**, ham., St R.

Frpr. [ve 1e"bQKZ]

HIST Aocc. *las-Barges* 1291.

Afrpr. *les Barges* 1311.

Mlt. (abl.) *Bargiis* 1311.

ÉTYM < afrpr. */ves les bár ° es/ “aux talus”, de *bargi* “meule de gerbes” d’où “tas, talus”.

afrpr. **barma** s. f.

FEW 1, 223ab, *BALMA. ALLy 834, 854, 855. Gras 26.

- Une grotte ou un abri sous roche est désigné en afrpr. par le mot *balma*, *barma*, cognat d’aocc. *balma*, type lexical fixé à des milliers d’exemplaires dans la toponymie de la France méridionale. Les continuateurs de ce mot désignent localement (Lyonnais à l’est de la Loire) le talus, le mont, voire le vallon : lyonn. *barma*, *borma* “coteau escarpé”, *bormat* “petit relief de terrain”, for. *barmat* “haie formée de gros arbres” (< “talus”).

I. □*les barmes*□

1. **les Balmes**, ham., Pommiers.

HIST Mlt. (abl.) *Balmis* 1341.

Frm. *Petites et Grandes Balmes* (Cass), *les Balmes* 1945 (Duf 31).

2. les Balmes, lieu-dit, Saint-Germain.

ÉTYM < afrpr. */ves les bármes/ “aux grottes”, de *barma* “grotte, roche abrupte ; talus”.

afrpr. **barra** s. f.

FEW 1, 255b, 259b, *BARRA.

- Le toponyme □*la Barre*□ apparaît en plusieurs centaines d'exemplaires dans l'ensemble de la France. La motivation sémantico-référentielle de cette série paraît évidente : afrpr. *barra*, de même que fr. *barre*, aocc. *barra*, désigne la barre, la barrière ou la porte d'un enclos. Il est probable que dans un grand nombre de cas, le toponyme a référé à une barrière de péage, le site désigné se trouvant fréquemment en bordure d'une route ancienne, voire à un carrefour ; du reste aocc. *barra* signifie ponctuellement “droit de circulation dont le produit est affecté à l'entretien des routes” (> **“emplacement où se trouve l'habitation du fermier levant le droit de barre”*⁴⁴⁸).

I. □*la barra*□

la Barre, ham., Saint-Haon-le-Vieux.

HIST Afrpr. *la Bara* 1270 (Duf 38).

ÉTYM < afrpr. */ves la bára/ “à la barrière”, de *barra* “barre, barrière” d'où “péage”. Désignation d'une barrière de péage au carrefour de deux routes importantes.

aocc. **batalha** s. f.

FEW 1, 290a, BATTUALIA. REW 995. DOF 149.

- Aocc. *batalha* “bataille, combat, duel” a produit plusieurs dérivés, parmi lesquels *batalhador* “combattant, champion”, *batalhier*, *-a* “belliqueux ; fortifié” et *batalhós*, *-a* “fécond en batailles ; querelleur”.

IV. □*las batalhosas*□ [+ -OSA]

les Bataillouses, prairie, Les Salles.

ÉTYM < occm. */ve le batalxúzo/ “aux champs de batailles”, forme substantivée au fém. de l'adj. *batalhós*, *-a*, dér. de *batalha* “bataille” muni du suff. dotatif *-ós*, *-a*. La plaine humide qui s'étend entre Champoly et Les Salles fut le théâtre en 1567 d'un affrontement entre des bandes protestantes à la solde du baron des Adrets

⁴⁴⁸ V. J.-P. Chambon/E. Grélois, « Souvenirs de péages médiévaux dans la toponymie de Clermont-Ferrand », à paraître dans la *NRO*.

et les troupes catholiques menées par le bailli du Forez, Jacques I^{er} d'Urfé, dont la tradition populaire a conservé le souvenir⁴⁴⁹.

afpr. **beal** s. m.

FEW 1, 312b, *BEDU. REW 1016. DLG 60-1.

- Un canal, une rigole où court l'eau et spécialement un fossé d'irrigation sont désignés en afpr. par le mot *beal*, issu de BEDALE "canalisation" (← gaul. *bedo-), vivant dans tous les parlers foréziens : Arconsat (PuyD.) [bja] « rigole d'irrigation » (ALLY 5), sur. [bjal] « dérivation ». Le dérivé en -ARIA (> □bialeri□, □bualeri□) existe ailleurs en frpr. (dauph. *bialeiri* "petite rigole pour irriguer les prés") et en occ. (*bealeria* "bief de moulin"). Il est concurrencé dans le Haut-Forez par des formes en -ATURA (arth. [bja^llyri]) et en -ONE (Saint-Georges-en-Couzan [bja^llō]). Ces trois lexies désignent des canaux de dérivation (ALLY 6). Le verbe dér. *abealar (lyonn. *abialo*, for. *abialâ*) signifie "creuser des rigoles", et un sous-dérivé lyonn. *abialon* est attesté au sens de "petite rigole qui s'embranché sur la rigole mère pour l'irrigation des prés". ○

IV

IV.a. □les bealeres□ [+ -ARIA]

1. **les Bialères**, lieu-dit, St Priest P.

2. **Balière**, ham., Noailly.

HIST Mfr. *Baleheres* 1419. Frm. *Ballère* (Cass.).

ÉTYM < afpr. */ves les bealeýres/ "aux canaux", de *bealeri, dér. de *beal* "canal, rigole" muni du suff. collectif -eri.

IV.b. □los abealetz□ [+ AD- + -ITTU]

les Aballets, lieu-dit, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afpr. */ves los abealetýts/ "aux petites rigoles", de *abealet, dér. en -et, -a de de *abealar "creuser des rigoles", lui-même dér. parasynthétique de *beal* "canal, rigole" muni du préf. a-.

afpr. **becí** s. m.

FEW 1, 345, *BETW-. REW 1067-69. DLG 63-64. Tuillon 1984, 39.

- Un groupement de bouleaux a été désigné en afpr. par le mot *becí*, issu de BETTIETU "boulaie", dér. collectif de protofrpr. BETTIU "bouleau". Les représentants toponymiques de ce type sont cantonnés dans le

⁴⁴⁹ GEFoz 1, 439.

Lyonnais, le Mâconnais et le Bourbonnais, avec une concentration maximale dans le département de la Loire (vingt exemplaires).

I. **lo beci**

1. **le Bessy**, mais., Cordelle.

HIST Afpr. *del Betsy, del Becyl* 1340, *del Becil* 1348.

Mfr. *Bessey* 1400. Frm. *Bessy* (Cassini).

2. **Bessy**, mais., Saint-Paul.

ÉTYM < afrpr. */ves lo bet^si/ “à la boulaie”, de *beci* “boulaie”.

afrpr. **belusi** s. f.

FEW 22/2, 24b, MAUVAISE TERRE ; Gras 29.

- Le dialecte forézien possède un terme **belusi**, d’origine inconnue, désignant un terrain argileux, pierreux et inculte. Ce mot n’a aucun correspondant connu dans les dialectes voisins ; ses représentants toponymiques sont strictement cantonnés à la Saône-et-Loire et à l’arrondissement de Roanne, où il est attesté depuis le XIV^e siècle.

I. **les beluses**

1. **les Beluzes**, mais., Renaison.

2. **les Beluzes**, lieu-dit, Riorges.

HIST Afpr. *lex-Belluzes* 1376 (Duf 52).

3. **les Bluses**, lieu-dit, Pouilly.

ÉTYM < afrpr. */ves les belúzes/ “aux mauvaises terres”, de *belusi* “mauvaise terre argileuse”.

afrpr. **beluy** s. f.

FEW 9, 146a, POMPHOLYX ; ALLy 747 ; Hafner 161-162.

- On rencontre en forézien un type lexical **beluy** ([b@"lw@], [b@"lHi], [b@"ly], [bly]) désignant l’étincelle, la ‘bluette’ et répondant à l’aocc. *beluga* “étincelle”. Ce lexème est à la base d’un nombre important de toponymes, essentiellement en domaine occitan (*Bélugue, les Belugues, Bélugas*), mais dont le motif de dénomination est difficilement compréhensible, en ce qu’on ne voit guère à quel trait topographique saillant pourrait référer le concept d’étincelle. Force est pourtant de constater que l’on compte en France une dizaine de lieux nommés *l’Étincelle* ou *les Étincelles* : on peut, sous toute réserve, supposer qu’il s’agit de la désignation de forges.

IV. □*la beluyeri*□ [+ -ARIA]

la Bualière, frpr. [vwe labja"FeKI]

ham., La Côte.

HIST Afrpr. *la-Beluyeri*, *la Beluyeri* 1347, *la Baluyery* 1443, *la Balueri* 1467, de-la *Baluery* 1468, *la Bealueri* 1470.

Mlt. (abl.) *Bello Eyra* 1422.

Mfr. *la Baluyre* 1443. Frm. *la Balière* (Cassini), *la Bualière* 1945.

ÉTYM < afrpr. */ves la beluięýri/ litt. "au lieu des étincelles", de *beluyeri*, dér. de *beluy* "étincelle" muni du suff. collectif *-eri*. S'agirait-il d'un nom de forge ? ♦ Ce toponyme, précocement opacifié, a été remotivé sous l'attraction paronymique d'afrpr. *beal*, **bealeri* "canal d'irrigation", d'où *la Bealueri* > [labja"FeKI], francisé en *la Baluyre* > **la Baluyère* > **la Bualière* (métathèse). Une autre remotivation explique la pseudo-latinisation en *Bello Eyra* "belle aire" (?).

afrpr. **beneiçon** s. f.

FEW 1, 324, BENEDICTIO.

- La grâce et la faveur accordées par Dieu, dans la théologie chrétienne, sont désignées en afrpr. par le mot *beneiçon*, issu de BENEDICTIO (Itcl. *benedictiō*) et relatinisé sous l'influence cléricale⁴⁵⁰. Les quelques toponymes relevant de ce type lexical attestent l'évidente origine ecclésiastique du site.

II. □*la beneiçon dieu*□ [+ *dieu* s. m.]

La Bénisson-Dieu, vill., chl. de commune, canton de Roanne.

HIST Mlt. (nom.) *Benedictionis Dei fundatio* 1138, (gén.) *Benedictionis Dei* 1160, 1465.

Afr. *la Benoyçon Deu* <z> 1260.

Afrpr. *la Beneiçon Deu*, *la Beneiczon Dieu* 1279, *la Beneiçon De* 1291.

Frm. *la Bénissondieu* (Cass), *La Bénissons-Dieu* 1874 (Joanne 27, 47), *La Bénissons-Dieu* 1929 (Longnon § 1506), *La Bénisson-Dieu* 1945 (Duf 54).

ÉTYM < afrpr. */ves la beneit^soýn dięu/ "à la bénédiction divine", de *beneiçon* "bénédition" et de *Dieu* "Dieu" au cas régime absolu, calque de la locution lat. *Benedictio Dei*. Le monastère cistercien de La Bénisson-Dieu fut fondé le 29 septembre 1138 par le moine Albéric, disciple de Bernard de Clairvaux, sur des terres de la paroisse de Briennon léguées à l'ordre de Cîteaux par les seigneurs Girin de Bonnefond et Ponce de Pierrefitte⁴⁵¹.

- ▲ La tradition locale voudrait que saint Bernard, visitant ces lieux avec ses frères, se fût écrié : « *Hic fratres benedicamus Domino !* », formule dont la traduction vulgaire (**Là, benissons Dieu !*) se serait figée en

⁴⁵⁰ L'issue régulière de BENEDICTIO eût été ***bendeiçon*.

⁴⁵¹ Bache, J., *L'Abbaye de Bénisson-Dieu (Diocèse de Lyon)*, Lyon, 1880, 5-6.

toponyme. Cette étymologie populaire délocutive, relayée sinon forgée par Auguste Bernard⁴⁵² vers 1835, obtint un tel crédit au XIX^e siècle que l'administration modifia la graphie *Bénisson* en *Bénissons*, orthographe qui prévalut jusqu'en 1945.

afpr. ***beola** s. m.

FEW 1, 346a, *BETW- ; ALF 158 ; ALLy 433 ; Tuailon 1984, 39.

- Parallèlement aux types *biez* et *bieci* (< BETTIU, BETTIA) qui occupent la quasi-totalité du Lyonnais, le nom du bouleau (*Betula alba*) a pu être représenté, à la lisière septentrionale du domaine francoprovençal, par le continuateur d'afpr. **beola* (< BETULLA), prolongeant ainsi l'aire nord-orientale de bourg., fcomt., lorr. □*beole*□ "bouleau".

IV. □*lo beoley*□ [+ -ETU]

le Boulet, lieu-dit, Briennon.

les Boulets (Cass), *au Boulet* 1945 (Duf 95).

ÉTYM < afpr. */ves lo beoleýi/ "à la boulaie", de **beoley*, dér. de **beola* "bouleau" muni du suff. collectif -*ey*, -*a*.

afpr. **besti** s. f.

FEW 1, 340b, 341a, BESTIA ; ALLy 283.

- Afpr. *besti* "bête" est à la base d'une famille de dérivés vivants dans la plupart des parlars modernes : **bestieta* (> frb. *bithetta*, Hérémece (Valais) [b@ "SjEtA], aost. *bëtsetta*) "petite bête, bestiole", **bestion* (vaud. *bétyon*, aost. *bëtson*) "tête de menu bétail ; petit d'un animal", *bestiam* (asav. *bestiam*) "bétail", **bestial* "id.", **bestiar* (ponc. [be "ÍjQ], stgeorg. [be "ÍE], essert. [be "ça]) "gros bétail ; bovin".

IV. □*los bestiars*□ [+ -ARE]

les Bétias, mais., Pommiers.

Frpr. [ve lube "ÍjQ]

Bestia (Cass), *les Bestias* 1887.

ÉTYM < afpr. */ves los bestiaýrs/ "aux bestiaux", de **bestiar*, dér. de *besti* "bête" muni du suff. relationnel -*ar* (sans doute croisé avec le suff. augmentatif/dépréciatif -*az*, -*aci*). Vraisembl. désignation d'une pâture à vaches.

⁴⁵² Bernard, A., *HISTOIRE du Forez*, Montbrison, 1835, 183-184.

aocc. ***bevre ~ *beure** s. m.

FEW 1, 304a, BEBER ; REW 1012 ; DGFA 107.

Un rongeur de l'espèce *Castor fiber* doit avoir été désigné dans plusieurs variétés de l'aocc. par le mot **bebre* ou **beure*, continuateur de protorom. BEBRU et correspondant d'afr. *bievre*, afrpr. *bieuro* (alyonn. *beuro*) "castor" : auv. *beure* "castor" ne peut en effet se ramener à aocc. *vibre*, *bivre* ou *befre*, toutes formes qui paraissent issues d'un croisement de BEBRU et de FIBRU (ltcl. *fiber*).

II. □ **la peira deu beure** □ [*peira* s. f. +]

la Pierre du Beurre, Id., Chausseterre.

ÉTYM < aocc. **/ves la peýira deu beýure/* "à la pierre au castor", de *peira* "pierre" et de **beure* "*Castor fiber*".

afrpr. **bié** s. m.

FEW 1, 312a, *BEDU ; ALLy 5, 6, 860 ;

- Un canal amenant l'eau à la roue d'un moulin et, par extension, tout fossé servant à acheminer l'eau est désigné en afrpr. par le mot *bié* (abress. *biez*, *by*, adauph. *bes*), conservé dans tous les parlers francoprovençaux : arc. [bej], maur. [bE], stmarc. [bA...E]⁴⁵³, jod. [bi] "rigole d'irrigation". Ce lexème prend localement le sens spécialisé de "canal de dérivation" ou le sens hyperonymique de "ruisseau".

I. □ **bié** □

Biez, mais., Souternon.

ÉTYM < afrpr. **/ves lo biè/* "au bief", de *bié* "bief de moulin, canal".

II. □ **bié lonc** □ [+ *lonc*, *longi* adj.]

Bilong, mais., Sainte-Foy.

ÉTYM < afrpr. **/ves lo biè lonk/* "au long bief", de *bié* "bief de moulin, canal" et de l'adj. *lonc*, *longi* "long, allongé".

IV. □ **les bieteres** □ [+ -ARIA]

⁴⁵³ Ces trois formes sont phonétiquement aberrantes : on attendrait régulièrement frpr. **[bje]*, **[bja]* ou **[bi]* (< **[bi...e]*, cf. le mot "pied", ALLy 1099, Hafner 26 et Gardette 1941, 221-224). S'agissant d'un terme technique, on a affaire à un emprunt du forézien à l'auvergnat, où [bE] est normal.

les Biètres, bois, Saint-Martin.

ÉTYM < afrpr. */ves les bieteýres/ “aux réseaux de biefs”, de **bieteri*, dér. collectif en *-eri* de *bié* “bief de moulin” ; la consonne /-t-/ est antihiatique.

afrpr. **biez**, aocc. **betz** s. m.

FEW 1, 345b, 346a, *BETW- ; ALLy 433 ; Gardette 1941, 224 ; Tuailon 1984, 39-63.

- Le bouleau (*Betula alba*) est désigné en afrpr. par les mots *biez* m. et *bieci* f., en aocc. *betz*, issus de BETTIU et BETTIA. Ce type lexical est très majoritaire dans les patois foréziens – arc., sthur., stgeorg. [bʝ@], maur. [bʝe], jod. [bi], chamb., sall. [bɛ] – et ses dérivés *becey*, *beceya*, **beceri* “boulaie” forment une vaste série toponymique. Cette dernière contraste d’ailleurs nettement avec la strate des NL □*les Boules*□, □*le Boulas*□, □*le Boulay*□ qui se dénoncent comme des formations françaises postérieures, toutes issues de mfr. *boul* “bouleau”.

IV.

IV.a. □*lo becey*□ [+ -ETU]

1. **le Besset**, mais., Chérier.

HIST Afrpr. *del Beccei* 1251, *del Becey* 1258, *del Besseyt* 1394, *del Bessey* 1446.

Frm. *le Bessey* (Cass).

2. **le Bessey**, occ. [ve l@b@"sA]

m., Saint-Julien-la-V.

HIST Afrpr. *del Becey* 1276.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves lo bet^sɛýi/ et (2) aocc. */ves lo bet^sɛt/ “à la boulaie”, d’afrpr. *becey*, aocc. *becet*, dér. anciens de *biez*, *betz* “bouleau” munis du suff. collectif frpr. *-ey*, *-a*, occ. *-et*, *-e(d)a*.

IV.b. □*la becia*□ [+ -ETA]

le Bessie, ham., Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves la bet^sɛýia/ “à la boulaie”, de *beceya*, *becia*, dér. de *biez* “bouleau” muni du suff. collectif *-ey*, *-a*. (Fermeture et contraction régulières de la finale *["eja] > *["ija] > ["ja].

aocc. **bessa** s. f.

FEW 1, 381b, *BISSA. REW 1132. Gras 1863, 30)

- Aocc. **besseira*, afrpr. **besseri* (lyon. *bessiri*, for. *bessaere*) “terre bêchée” est à l’origine des nombreux *Bessières* que compte la toponymie méridionale (Taverdet 1985a, 12-13). Il ne s’agit pas d’un dérivé du nom du bouleau (Becquevort 1977, 115), mais de celui de la bêche, aocc. *bessa*, afrpr. **bessi*⁴⁵⁴, lyonn. *bessa*, St Maurice [ˈbesɪ], Arconsat [ˈbejsa], Vollore [ˈbe...ɪsɔ] (ALLY 158).

IV. □*las besseiras*□ [+ -ARIA]

les **Bessières**, lieu-dit, bois, Cervières.

Occ. [ve l@b@"sEK]

ÉTYM < aocc. */ves las bet^sɛyiras/ “aux terres bêchées”, de **besseira*, dér. de *bessa* “bêche, pelle” muni du suff. collectif *-eira*.

afrpr. **bla**, aocc. **blat** s. m.

FEW 15, 126b, *BLAD ; ALLy 43, 44 ; DOF 161.

- Le blé *lato sensu*, c’est-à-dire toute céréale panifiable – froment, seigle, méteil, épeautre, avoine ou orge – est désigné en afrpr. par le mot *bla* (alyonn., adauph., afrb. *bla*), aocc. *blat*. Un lieu fécond en blé a pu être qualifié par un adj. afrpr. **blayoz*, *-osa*, aauv. **bla(d)ós*, *-a*, répondant à lang. *bladós*, *-a* “abondant en blé”.

IV. □*blayoz*□ [+ -OSU]

1. **Blayot**, ham., La Tuilière.

Blayot 1697.

2. **Blayoux**, mais., Saint-Jean-la-V.

Blayut (Cass).

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2) aocc. */ves lo blaióys/ “au champ de blé”, d’afrpr. **blayoz*, *-osa*, aocc. **bladós*, *-a*, dér. d’afrpr. *bla*, aocc. *blat* “blé” muni du suff. relationnel/dotatif -OSU. ♦ Insertion régulière de [j] antihiatique au sandhi interne.

afrpr. ***blava** s. f.

FEW 15, 128a, 129b, *BLAD ; Fouché 1952-1966, 601.

⁴⁵⁴ L’origine d’occ. *bessa*, fpr. *besse* et fr. *bêche* est depuis longtemps controversée : Wartburg a défendu l’étymon lat. *BISSA/*BISSICARE, Gamillscheg (I 97a) le celt. *BESSA/*BESSIA. Sindou (1981, 383-403), se livrant à une analyse méticuleuse de la question, a montré qu’un protorom. BECCA/BECCIA (de BECCU) était beaucoup plus vraisemblable.

- Il a existé en afrpr. un terme **blava*, cognat d'afr. *blee*, mfr. *blave*, aocc. *blada*, issu de *BLADA*⁴⁵⁵ (< abfrq. **blād*) et désignant le blé sous l'aspect collectif (cf. afr. *blee* "récolte", mfr. *blée* "champ de blé", saint. *blée* "cueillette du blé"). Le verbe **blavar* signifie "ensemencer de blé" (cf. afr. *bleer* "id."); une terre ensemencée est appelée **blavajo*, dérivé répondant à afr. *bleage* "redevance en blé", mfr. *blavage* "semence ; récolte de blé", aocc. *bladatge* "redevance en blé".

IV. □*lo blavajo*□ [+ -ATICU]

le Plavage, ham., Saint-Germain-L.

Frpr. [ve1 pla"vQZU]

HIST Mlt. (abl.) *Plavatgio*, *Plavagio* 1248, (acc.) *Plavagium* 1317, (abl.) *Plavagio* 1351.

Afrpr. *al Plavajo*, *Plavajo* 1290, *Plavajo* 1351, *Plavajoz*, *Plavajo* 1389. Frprm. *Plavajo* XVII^e s.

Mfr. *Plavage*, *P[l]avage* 1391, *Plavaige*, *Plavaje* 1463. Frm. *le Clavage* (Cass), *Plavage* 1945 (Duf 726), *le Plavage* 1970.

ÉTYM < afrpr. **/ves lo blavá ° o/* "au champ emblavé", de **blavajo*, dér. de **blava* "blé" muni du suff. résultatif *-ajo*. ♦ Assourdissement précoce de l'initiale, sous l'effet d'une cause inconnue.

afrpr. aocc. ***blena** s. f.

FEW 21, 160b, BOUILLON-BLANC ; ALLy 465 ; DGAF 40, 108.

- On rencontre en Bourbonnais et en Roannais un lexème □*blena*□ ~ □*bleuna*□ désignant la molène ou bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*) : Isserpent (Allier) [b1{n}, Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier), maur., stmarc. ["b1enA]. Ce type n'a pas d'étymologie et ne possède aucun correspondant sûr ; on rapproche lim. *bloun*, berr., niv. □*bolon*□, □*obulon*□ "molène", bauv. □*amboulan*□ "églantier ; molène", anam. *blion* "espèce de plante", sans que la comparaison soit probante.

I. □*blenas*□

Blaine, mais., Cervières.

Occ. [ve "blEnO]

Blaine (Cass).

ÉTYM < aocc. **/ves las bléynas/* "aux molènes", de **blena* "*Verbascum thapsus*".

IV. □*la bleneri*□ [+ -ARIA]

⁴⁵⁵ La forme **blava* (au lieu de ***bla*), de même que mfr. *blave*, base des verbes *déblaver* et *emblaver*, peut s'expliquer par un phénomène d'assimilation de labialité au stade **["b1aDa]* (VI^e/XI^e s.), d'où **["b1aβa]* > **["blava]* (v. Fouché 1952/1966, 601). Le même processus pourrait rendre compte de la forme aocc. *afevar* "inféoder", pour autant qu'elle soit issue d'un protorom. **FEODARE* (FEW 15, 118b, **FEHU*).

la Blegnière, Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves la blenęýri/ “au coin aux molènes”, de *bleneri, dér. de *blena “*Verbascum thapsus*” muni du suff. collectif *-eri*.

afrpr. *boba s. f.

FEW 1, 297b, 298b, BAU- ; DGAF 109-110 ; Chambon/Wooldrige 377-445.

- Les parlers auvergnats ont un type □boba□ désignant tantôt la couleuvre, tantôt la vipère et qui semble en rapport avec le rad. onomatopéique BAU-, formant des noms de créatures et d’animaux repoussants. On peut conjecturer l’existence d’un type lexical voisin en ancien forézien.

I. □les bobes□

les Baubes, mais., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves les boýbes/ “aux serpents”, de *boba “reptile, vipère, couleuvre”.

IV. □boberi□ [+ -ARIA]

Boubière, lieu-dit, Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves la bobęýri/ “au repaire de serpents”, de *boberi, dér. de *boba “reptile, vipère, couleuvre” muni du suff. collectif *-eri*.

afrpr. bocherí s. f.

FEW 1, 587b, *BUCCO- ; Gonon 1961, 181.

- Parallèlement aux types occitans *maçacria et mazu (q.v.), un abattoir ou un commerce de viande fraîche a été désigné en afrpr. par le mot le mot bocherí (fr. boucherie, aocc. bocaria). Les sources du XIV^e siècle indiquent que l’on trouvait à cette époque un ‘marché de la boucherie’ – appelé en mlt. macellum ou bocheria – dans chaque bourg un peu important du Forez : un nombre important de bouchers y travaillaient collectivement à l’abattage et à la découpe des bêtes.

I. □la bocherí□

la Boucherie, ham., Saint-Romain-d’U.

HIST Afrpr. la-Boucherí 1311.

Aocc. la Bocheria 1311.

Frm. la Boucherie (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la boçeri/ “à la boucherie”, de *bocheri* “abattoir, boucherie”.

afrpr. **boëri** s. f.

FEW 1, 476a, BOVARIA ; ALLy 911.

- Une étable à bœufs et, par extension, une ferme, une métairie sont désignées en afrpr. par le mot *boëri*, cognat d’aocc. *boaria*, *boria*, formes vraisemblablement issues, via le technolecte juridique, d’un emprunt à mlt. BOVARIA “étable à bœufs”. Ce type, très vivant dans les dialectes d’oc, est rare en francoprovençal : on relève toutefois [bwe "Ki] “foire” (< “foire aux bœufs”) à Chênelette (Rhône).

I. □*la boëri*□

la Boirie, lieu-dit, Sainte-Foy.

Frpr. [ve labwQ"Di]

HIST Afrpr. *la Boeri* 1388.

Frm. *la Boeri* (Cass), *Boirie* 1945 (Duf 71), *la Boirie* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves la boëri/ “à la métairie”, de *boëri* “étable” d’où “métairie, ferme”.

afrpr. **bois** s. m.

FEW 1, 666a, BUXUS ; ALLy 451.

- Le buis (*Buxus sempervirens*) est désigné en afrpr. par le mot *bois*, vivant dans les parlers qui ne lui ont pas substitué le type □*rampaus*□ (q.v.). Un lieu planté de buis est appelé **boisseri* (afr. *boissiere*, aocc. *boisiera*).

IV. □*boisseret*□ [+ -ARIA + -ITTU]

Boisseret, ham., Souternon.

HIST Mfr. *Boysseray* 1390. Frm. *Boisserai* (Cass), *Boisseret* 1945 (Duf 82).

ÉTYM < afrpr. */ves lo boiserçýt/ “à la petite buissaie”, de **boisseret*, dimin. en *-et*, *-a* de **boisseri* “buisaie”, lui-même dér. de *bois* “buis” muni du suff. collectif *-eri*.

afrpr. aocc. **boisson** s. m.

FEW 15, 196a, *BOSK- ; ALLy 453 ; DGAF 110.

- Une touffe d’arbrisseaux ou d’arbustes sauvages est désignée en afrpr. comme en aocc. par le mot *boisson* (fr. *buisson*), issu de BOSCIONE “bosquet” (← germ. **bosk-*). Ce mot est mal représenté dans les patois

francoprovençaux modernes (où il a fréquemment été remplacé par le type fr. □*buisson*□), mais il survit en Auvergne.

I. □*lo buisson*□

1. **le Buisson**, bois, les Noës.

2. **les Buissons**, mais., Saint-Just.

Afrpr. *lo Boysson* 1395.

ÉTYM < afrpr. */ves lo boisōyn/ “au bosquet”, de *boisson* “buisson, bosquet”. ♦♦ Le NL a été traduit en français.

IV.

IV.a. □*boissoney*□ [+ -ETU]

Buissonnet, ham., Saint-Rirand.

Buissonnet (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo boisoñeyi/ “au lieu buissonneux”, de **boissoney*, dér. de *boisson* “buisson, bosquet” muni du suff. collectif *-ey*. ♦♦ Le NL a été aligné sur frm. *buisson*.

IV.b. □*boissonosa*□ [+ -OSA]

Boissonneuse, mais., Saint-Julien.

ÉTYM < aocc. */ves la boisoñōza/ “à la terre buissonneuse”, forme substantivée de l’adj. **boissonós*, *-a*, dér. de *boisson* “buisson, bosquet” muni du suff. dotatif *-ós*, *-a* et répondant à afr. *boissoneus* “couvert de buissons”.

aocc. ***bola** s. f.

FEW 22/2, 67b, CEP DE VIGNE ; Mistral 1, 304a.

- Un rejeton poussant sur une souche d’arbre et, dans une acception différente mais voisine, un cep de vigne, semblent avoir été désignés en aocc. par le mot **bola*, d’origine obscure, survivant dans lang. *bòla* “rejeton d’une souche d’arbre ; loupe d’arbre”, périg. *boule*, *bole* “cep”. Le lang. possède un dérivé *bolada* “cépée de chêne”, qui a sans doute eu des correspondants en nord-occitan.

IV. □*bolada*□ [+ -ATA]

Boulade, Occ. [ve bu"ladO]

mais., Les Salles.

Boulade 1726.

ÉTYM < aocc. */ves la boláda/ “à la cépée”, de **bolada*, dér. de **bola* “cep ; rejeton, jeune pousse” muni du suff. collectif *-ada*.

afpr. **bona**, aocc. **bola** s. f.

FEW 1, 465a, *BOTINA ; ALLy 849 ; DGAF 115 ; Gonon 1961, 68.

- Gaul. **botinā* “borne-frontière” > protorom. BOTINA est continué dans les parlers foréziens par deux types en distribution complémentaire : la forme d’afpr. est *bona* “borne”, d’où stmarc., stgeorg. [“bwenə], jass. [“bʷOnə], Affoux (Rhône) [“bonA] etc. “id.” ; l’occitan a *bola* (vraisembl. < BOTILA, forme dissimulée), d’où auv. □*boula*□ “borne, limite, confins”. Les faits dialectaux modernes sont cependant brouillés par l’invasion du type fr. □*borne*□.

A. [oronymes]

I. □*la bola*□

le rocher de la Boule, Saint-Julien.

ÉTYM < aocc. */la bóla/ “la borne”, de *bola* “borne, limite”.

B. [toponymes]

I. □*la bona*□

la Bonne, mais., Jeansagnière.

ÉTYM < afpr. */ves la bóna/ “à la borne”, de *bona* “borne, limite”.

afpr. aocc. **borc** s. m.

FEW 15/2, 17a, *BURG-.

- Aocc. et afpr. *borc* (alyonn. *bourc*, afor. *borc*, aneuch. *borg*) désignent le ‘bourg’, c’est-à-dire, au sens premier, une agglomération fortifiée dont les habitants jouissent de certaines franchises et, par extension, un grand village où se tient un marché. Les formes patoises correspondantes, arc. [bʷK], maur. [bʷOK], stmarc. [bOD], jod. [bOK] etc. signifient “chef-lieu, agglomération principale et centre social de la commune”, acception empruntée à celle de mfr. frm. *bourg*.

II. □*borc chanin*□ [+ *chanin*, -a adj.]

1. **Bourgchemin**, ham., Ouches.

HIST Mfr. *Bourchenin* 1465 ; frm. *Bourchenin* 1945 (DTFor 96), *Bourgchemin* 1970 (IGN).

2. la Bouchanie, bois, Saint-Jean-la-V.

→ **chanin**, -a adj.

afpr. **borgia** s. f.

FEW 15, *BURG- ; REW 1407 ; ALLy 671, 672 ; DGAF 120.

- Afpr. *borgià*, afor. *bourjà*, continuateur de BURGATA “village fortifié” (← *burgus* “place forte” ; aocc. *borgada*, vel. □*bourjada*□ “hameau”) désigne le hameau, soit l’une des agglomérations qui, en pays d’habitat dispersé, constituent avec le bourg une paroisse ou commune. Ce mot est enore vivant dans plusieurs patois, arth., ponc. [bOK"Zj a] “hameau”. La distinction sémantico-référentielle entre “chef-lieu” et “hameau” est actualisée en afpr. par l’opposition morphologique *borc* ~ *borgia* > frpm. (arth.) [bOK"] ~ [bOK"Zj a].

I. □*la borgia*□

Borjat, ham., bois, La Tuilière.

HIST Afpr. *la Borjà* 1387.

Mlt. (abl.) *Borjata* 1429

Mfr. *la Borja* 1429. Frm. *Bourgeat* 1697, *Borja* (Cass), *Borgeat* 1945 (Duf 88), *Borjat* 1970.

ÉTYM < afpr. */ves la bor " iá/ “au hameau”, de *borgià* “hameau”.

afpr. ***borna** s. f.

FEW 1, 567a, BRUNNA ; REW 1220a ; ALLy 437 ; Dauzat 1939, 125-127 ; Lebel § 565 ; DGAF 111.

- Les parlers savoyards, romands et comtois ont un terme □*borna*□ signifiant “trou, cavité, caverne, grotte”, qui se trouve également en vellave avec le même sens. On y rattache les formes lyonn. *borniau* “conduite d’eau”, □*bornu*, -a□ “creux, creuse” et un grand nombre de toponymes et d’hydronymes répandus du Massif Central aux Alpes. Il est vraisemblable que le type d’afpr. **borna* “creux, trou” continue un gaul. **bornā* “trou” plutôt que got. *brunna* “source” (pour la discussion de l’étymon, v. les réf. bibliographiques).

I. □*borna*□

Borne, mais., Saint-Georges.

Mlt. (abl.) *Borna* 1431.

ÉTYM < afpr. */ves la bōrna/ “à la caverne”, de **borna* “creux, trou, cavité”.

IV. □*la borneri*□ [+ -ARIA]

la Bornière, mais., Bully.

ÉTYM < afrpr. */ves la borneȝri/ “au lieu caverneux”, de *borneri, dér. de borna “creux, trou, cavité” muni du suff. collectif -eri.

afrpr. ***boschat** s. m.

FEW 15, 193ab, 198b, *BOSK- ; REW 1419b, 1420, 1430 ; ALLy 267, 453 ; DOF 173 ; DGAF 113, 121.

- Il a existé un type lexical BOSCATTU dér. de BOSCU “bois” sans doute pourvu d’une valeur augmentative : bien attesté en Basse-Auvergne, le dimin. □boschatel□ (aov. bochatê “bocage”) doit être distingué des formes afr. bochetiau, mfr. bosquetel “bosquet”, issues de BOSCITTU.

IV. □lo boschatel□ [+ -ELLU]

le Bouchetal, mais., La Valla.

Frpr. [ve l@buS@"tE]

HIST Afrpr. lo Bochatel 1340, dou Bouchatel 1376.

Mfr. Bochadel 1392. Frm. Bouchetal 1752 (Duf 93).

ÉTYM < afrpr. */ves lo bosčateȝl/ “au bocage”, de *boschatel, dér. de *boschat “gros bois, étendue bocagère” muni du suff. dimin. -el.

afrpr. **boschet** s. m.

FEW 15, 193ab, 198b, *BOSK- ; REW 1419b, 1420, 1430 ; ALLy 267, 453 ; DOF 173 ; DGAF 113, 121.

- Afrpr. aocc. boschet “bosquet, bouquet d’arbres” est le continuateur de protorom. BOSCITTU, dimin. de BOSCU “bois” formé après le IV^e siècle, d’après l’évolution phonétique (type RIKI > riche, v. La Chaussée 1974, 183). Afrpr. *boschal, répondant à afr. boschal “buisson”, aocc. boscal “bois”, doit en revanche être considéré comme une formation secondaire, puisqu’un prototype BOSCALE eût abouti à afr. afrpr. **boschiel.

I. □lo boschet□

1. **le Bouchet**, ham., col, Chérier.

HIST Afrpr. del Boschet, del Bochet 1330.

Mlt. (acc.) Boschetum 1397.

Mfr. Bouchet 1403. Frm. le Bouchet (Cass).

2. **le Bouchet**, lieu-dit, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves lo bosčęýt/ “au bosquet”, de boschet “bosquet, bouquet d’arbres”.

IV. □*lo boschal*□ [+ -ALE]

les Bouchauds, mais., St Just.

HIST Mfr. *le Bochal* 1448. Frm. les Bouchauds 1945 (Duf 92).

ÉTYM < afrpr. */ves lo bosčáyl/ “au bosquet”, de **boschal*, dér. régressif de *boschet* “bosquet, bouquet d’arbres” par substitution du suff. relationnel *-al*.

afrpr. **bost**, aocc. **bosc** s. m.

FEW 15/1, 192b, *BOSK- ; Hafner 177-178.

Un espace de terrain couvert d’arbres est désigné en afrpr. par le mot *bost*, corrélat de fr. *bois*, aocc. *bosc* ; l’issue régulière en lyonn. for. est /bø/. Très fréquemment fixé en toponymie, ce type lexical a été tantôt traduit en français, tantôt transposé sans adaptation : il est manifeste que la motivation référentielle du nom des lieux (présence ou absence effective d’un bois au moment du changement de langue) a joué en faveur de l’une ou l’autre solution.

A. [toponymes]

I.

I.a. □*lo bost*□

1. **le Bost**, ham., Bussy-Albieux.

Frpr. [vwe l@ "bo]

HIST Mlt. (abl.) *Bosco* 1321.

Afrpr. *lo Boc* 1388.

Mfr. *au Bousec, du Bosc* 1510. Frm. *le Bost* 1541, *Bost* (Cass).

2. **le Bost**, ham., Champoly.

HIST Mlt. (abl.) *Bosco* 1434.

Fr. *le Bot* (Cass).

3. **le Bout**, ham., Pommiers.

HIST Mlt. (abl.) *Bosco* 1380.

Mfr. *le Bost* (Cass).

4. **les Bois**, ld., Amions.

HIST Mlt. (abl.) *Bosco* 1335.

Mfr. *Boys* 1409.

5. **le Bois**, ham., Villemontais.

6. **le Bois**, ham., Villerest.

7. **le Bois** ou **bois de Pouilly**, bois, Pouilly.

8. **le Bost**, ham., Saint-Jean-la-Vêtre.

ÉTYM < respect. (1-7) afrpr. */ves lo b□st/ et (8) aocc. */ves lo b□sk/ “au bois”, d’afrpr. *bost*, aocc. *bosc* “bois, forêt”. (1-3) ont été adaptés, (4-7) traduits en français.

I.b. □*los bostz*□

les Bois, ham., Pommiers.

ÉTYM < afrpr. */ves los b□st^s/ “aux bois”, de *bost* “bois, forêt”. Le toponyme a été traduit en français.

II.

II.a.α. □*lo grant bost*□ [*grant* adj. +]

1. **le Grand Bois**, forêt, Saint-Marcel-d'Urfé.

2. **le Grand Bois**, forêt, Saint-Julien-la-Vêtre.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves lo grant b□st/ et (2) aocc. */ves lo grant b□sk/ “au bois seigneurial”, d’afrpr. *bost*, aocc. *bosc* “bois, forêt” et de l’adj. *grant* “grand, principal ; seigneurial”. Désignation de bois mis en ban.

II.a.β. □*los granz bostz*□

les Grands Bois, ham., Saint-Rirand.

ÉTYM < afrpr. */ves los grants b□st^s/ d’afrpr. *bost*, aocc. *bosc* “bois, forêt” et de l’adj. *grant* “grand, principal ; seigneurial”. Désignation de bois mis en ban.

II.b. □*lo bost blanc*□ [+ *blanc*, *-chi* adj.]

1. **le Bois Blanc**, ham., Ambierle.

2. **le Bois Blanc**, bois, Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves lo b□st blank/ “au bois blanc”, de *bost* “bois, forêt” et de l’adj. *blanc*, *-chi* “blanc”. Ce toponyme peut avoir désigné un bois de bouleaux, au tronc blanc.

II.c. □*lo bost clar*□ [+ *clar*, *-a* adj.]

1. **le Bois Clair**, ld., Briennon.

2. **le Bois Clair**, ham., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves lo b□st k×ar/ “au bois clairsemé”, de *bost* “bois, forêt” et de l’adj. *clar*, -a “clair, lumineux, clairsemé”.

II.d. □*lo bost raont*□ [+ *raont*, -nda adj.]

le Bois Rond, bois, Noailly.

ÉTYM < afrpr. */ves lo b□st raóynt/ “au bois rond”, de *bost* “bois, forêt” et de l’adj. *raont*, -nda “rond, circulaire”.

II.e. □*lo bost rojo*□ [+ *rojo*, *rogi* adj.]

le Bois Rouge, bois, Saint-Just-en-Chevalet.

ÉTYM < afrpr. */ves lo b□st roý ▪ o/ “au bois rouge”, de *bost* “bois, forêt” et de l’adj. *rojo*, *rogi* “rouge”. Ce toponyme peut avoir référé désigné un bois de cerisiers ou d’érables planes, au tronc ou au feuillage rougeâtre.

II.f. □*lo bost tors*□ [+ *tors*, -a adj.]

le Bois Tor, bois, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves lo b□st t□rs/ “au bois tordu”, de *bost* “bois, forêt” et de l’adj. *tors*, -a “tordu”.

II.g. □*lo bost faverin*□ [+ **faverin*, -a adj.]

le Bois Faverin, bois, Renaison.

HIST Mlt. (nom.) *Boscus de Faverayn* 1260, *Nemus vocatum Favereyn* 1355.

ÉTYM < afrpr. */ves lo b□st faverin/ “au bois aux fèves”, de *bost* “bois, forêt” et de **faverin*, -a “relatif aux fèves, abondant en fèves”, dér. de *faveri* “champ de fèves” muni du suff. relationnel -in, -a.

III.

III.a. □*lo bost Sant Pirro*□

1. **le Bois Saint-Pierre**, bois, Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

2. **le Bois Saint-Pierre**, forêt, Chausseterre.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves lo b□st sant píro/ et (2) aocc. */ves lo b□sk sant peýire/ “au bois de saint Pierre”, d’afrpr. *bost*, aocc. *bosc* “bois, forêt” et de l’hagionyme *sant Pierro/sant Peire*.

III.b. □*lo bosc Sant Tomàs*□

le Bois Saint-Thomas, bois, Les Salles.

ÉTYM < aocc. */ves lo b□st sant tomás/ “au bois de saint Thomas”, de *bosc* “bois, forêt” et de l’hagionyme *sant Tomàs*.

B. [oronymes]

II. □**los bostz neirs**□ [+ *neir*, -i adj.]

les Bois Noirs, massif montagneux couvrant les cantons de Saint-Just-en-Chevalet et de Noirétable.

les Bois Noirs 1874 (Joanne 3).

ÉTYM < afrpr. */ves los b□st^s neirs/ “aux bois noirs”, de *bost* “bois, forêt” et de l’adj. *neir*, -i “noir”. Bien que cet oronyme ne soit pas attesté avant le XIXe siècle, il paraît douteux qu’il soit de formation française moderne : il s’agit vraisemblablement de l’extension métonymique d’un toponyme ancien.

afrpr. ***bot** s. m.

FEW 15, 216b, 217a, *BOTAN.

- Afrpr. **bot* “bout, extrémité ; lisière, orée” (fr. *bout*) a formé un petit nombre de toponymes, référant généralement à des sites à proximité d’un bois.

I. □**bot**□

1. **Bout**, mais., Saint-André.

HIST Afrpr. *Bout* 1381.

Mfr. *Baust* 1401. Frm. *les Bosts* (Cass), *Bout* 1945 (Duf 99).

2. **Bout**, ham., bois, Saint-Priest-la-Pr.

HIST Mfr. *Bout* 1416, *Boust* 1447, *Bot* 1448. Frm. *Bout* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo b□t/ “à la l’orée du bois”, de **bot* “bout, orée, lisière”.

aocc. **botet** s. m.

FEW 1, 662a, BUTTIS ; ALLy 362, 842 ; DGAF 123.

- Un petit tonneau ou une petite cuve est désigné en aocc. par le mot *botet*, dér. de *bota* “cuve, tonneau”, qui survit entre autres dans vell. *boutê* “réservoir”, rouerg. *boutet* “baril”. Le frpr. a un terme apparenté

□*botaci*□ qui désigne la citerne, le réservoir, spécialement le réservoir où l'on recueille l'eau des chemins, et, de là, la mare ou le bournier.

I. □*lo botet*□

le Boutet, mais., Saint-Jean-la-V.

ÉTYM < aocc. */ves lo botet̄yt/ "à la citerne", de *botet* "tonneau, petite cuve, réservoir".

afpr. ***branlar** v.

FEW 15, 247b, 249b, BRAND ; ALLy 979, 980.

- L'action d'agiter, de secouer, de faire mouvoir quelque chose ou quelqu'un est exprimée en afpr. par le verbe **branlar* (fr. *branler*) : arth., ponc. [bK2A"1A], essert. [bK2A"1a] "secouer" etc. Parallèlement au type aocc. *bressola*, le francoprovençal désigne le berceau et/ou le support du berceau par le dér. **branleor* ou **branleüri* (cf. mfr. *branloire* "balançoire"), d'où proviennent sur. [bK2A"1a...U], Montmelard (SaôneL.) [bK2A"1u], smarc., arth., ponc. [bK2A"1yDI] "support de berceau". Le motif de dénomination des toponymes correspondants est la même que pour le type □*Bressola*□ (q.v.).

IV. □*lo branleor*□ [+ -ATORIU]

le Branlot, bois, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afpr. */ves lo branleōyt/ "au berceau", de **branleor*, dér. de **branlar* "secouer, bercer" muni du suff. instrumental *-eor*. Désignation d'une allée forestière formant un treillage de verdure.

V. □*branla peilhon*□ [+ **peilhon* s. m.]

Branlepeillon, ham., Ailleux.

ÉTYM < afpr. */ves bránla pel̄oyn/ litt. "à remue-le-gazon", c'est-à-dire "là où il faut déterrer les mauvaises herbes", comp. délocutif/accusatif de **branlar* "secouer, remuer" et du subst. **peilhon* "motte de gazon, touffe d'herbes arrachées". Désignation d'une friche.

aocc. **bressola** s. m.

FEW 1, 337a, *BERTIARE ; DOF 178 ; Dauzat/Rostaing 114.

- Le nom du 'berceau', aocc. *bressol*, *bressola*, occm. *breçòla* est à la base d'une série toponymique importante (une trentaine de NL méridionaux). Le motif de dénomination est l'analogie avec l'arceau du lit d'enfant : il peut s'agir de la désignation soit d'un pont voûté, soit d'un lieu arboré formant une voûte de feuillage, soit encore d'une colline dont la courbure est particulièrement saillante.

I. □*las bressolas*□

la Boursole, lieu ruiné, Cervières.

Occ. [ve labOK"solO]

HIST Aocc. *les Bressolas* 1311, *la Bressola* 1372.

Afrpr. *les Bressoles* 1311.

Frm. *la Boursolle* (Cass), *la Boussole* (l. *Boursole*) 1887, *Bourssolle* 1945 (Duf 99), *la Boursole* 1970.

ÉTYM < aocc. */ves las bresólas/ “aux berceaux”, de *bressola* “berceau”, désignation d’une allée forestière formant un treillage de verdure.

afpr. **broa** s. f.

FEW 1, 555a, BROGA ; ALLy 834 ; GPFP 1841 ; ALMC 110 ; DLG 91.

- Un talus, le bord d’un cours d’eau ou d’un champ est désigné en afrpr. par le mot *broa*, issu de gaul. **brogā* “frontière, marche” et survivant essentiellement en bressan, savoyard et dauphinois (Ain [ˈbʁ{ ; vA], Savoie [ˈbʁOvA], Oisans [ˈbʁu ; A] “talus, remblai, champ en pente, terre de descente” etc.) ; il n’est en revanche plus guère connu des parlers foréziens modernes.

I. □*la broa*□

la Broue, bois, Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves la brôa/ “au talus”, de *broa* “talus, rebors d’un champ ou d’un cours d’eau”.

afpr. **broil** s. m.

FEW 1, 555b, *BROGILOS. REW 1324. DLG 78.

- Présent dans la toponymie de toutes les régions francoprovençales, le type □*breuil*□ < afrpr. *broil* “bocage, taillis” est vivant dans le lexique des parlers modernes : for. *breuil*, *breil* “id.” (Gras 1863, 36), vall. [bʁHA] “touffe de noisetiers”, Chambost-Allières (Rhône) [bʁu], ussonn. [ˈbʁ{ FA] “feuillage ; fane”, (ALLy 480 267). Billy (1998, 46) note que *breuil* appartient à la terminologie agro-seigneuriale : le mot « désigne à l’origine un bois, d’où le sens de ‘parc clôturé servant de remise de réserve de gibier’ et les sens dérivés de ‘herbage enclos pour les chevaux et les bêtes de somme, faisant partie de la réserve seigneuriale’ et ‘pré seigneurial’ » ; « le NL, sous la forme simple (...) n’est vraiment très fréquent qu’en Haute-Bretagne, Lorraine, Bourgogne et Auvergne, là où l’appellatif est le plus fréquent dans les chartes médiévales ». Fournier (1962) a en effet relevé en Basse-Auvergne plusieurs témoignages de *breuils* féodaux : « la réserve du seigneur était réduite, sur cette terre [à Olhat, PuyD], à un *breuil* et à une *condamine*, qui apparaissent

ainsi comme des parcelles résiduelles d'un *indominicatum* plus vaste » (280) ; « en 927, le comte Acfred, lors d'un séjour qu'il fit à Sauxillanges [PuyD], céda la *curtis indominicata* (...) pour y installer des religieux », dont « un *brolium indominicatum*, c'est-à-dire des terrains boisés aménagés en réserve de chasse » (491). On s'explique ainsi la fréquente corrélation entre les toponymes □*Breuil*□, □*Clos*□ et □*Condamine*□ (→ **clos** ; **condamina**).

I. □*lo broil*□

1. **le Breuil**, ham., Cremeaux.
2. **le Breuil**, ham., Saint-Jodard.

Frpr. [vɛl bʁɔj]

HIST Afrpr. *del Broil* 1259.

Frm. *Breuil* (Cass).

3. **le Breuil**, mais., Saint-André.

ÉTYM < afrpr. */ves lo bʁælç/ "au bocage", de *broil* "bocage" d'où "enclos seigneurial".

afrpr. **brossi**, aocc. **brossa** s. f.

FEW 1, 572b, *BRUSCIA. REW 1340a. ALLy 294 ; DGAF 133-134. Gonon 1961, 233.

- Les continuateurs d'afrpr. *brossi*, aocc. *brossa* "broussaille, lieu rempli de ronces et de bruyères" sont vivants dans tous les dialectes : lyonn. *brosses* "terrain inculte en broussailles", jod. [bʁys], sur. [bʁus] "débris de foin"⁴⁵⁶, auv. □*broussa*□ "bruyère, fourré, brousse", vel. □*brossa*□ "rameau, broussaille". Le mot est très fréquent en toponymie (34 exemplaires dans la Loire).

I.

I.a. □*la brossi*□

1. **la Brosse**, mais., Amions.
2. **Labrosse**, mais., Bussy.

Frpr. [vwe la"bʁɔsi]

HIST Afrpr. *la Brossi* 1388.

Mlt. (abl.) *Brossia* 1400.

Frm. *la Brosse* 1729.

3. **la Brosse**, ld. (St D.).

Frpr. [vwe la"bʁɔsi]

⁴⁵⁶ En ce sens *BRUSCIA a subi un croisement, prob. avec *CRUSCA (ALLy 294).

HIST Mlt. (abl.) *Brossia* 1422.

Frm. *la Brossy* (Cass).

4. **la Brosse**, ham., étang, Saint-Romain-la-M.

HIST Afrpr. *la Broci* 1201.

Mlt. (abl.) *Brozcia* 1221, *Brossia* 1412.

5. **les Brosses**, ld. (Tuilière).

HIST Mlt. (acc.) *Brociam* 1428, (abl.) *Brocia* 1429, *Brossia* 1448.

Mfr. *la Brosse* 1448.

6. **la Brosse**, h. (Chausseterre).

HIST Mlt. (abl.) *Brossia* 1441.

Mfr. *la Brosse* 1497. Frm. *la Brosse* (Cass).

ÉTYM < respect. (1-5) afrpr. */ves la broýsi/ et (2) aocc. */ves la broýsa/ “au fourré”, de afrpr. *brossi*, aocc. *brossa* “fourré, broussaille, bruyère”.

I.b. □**les brosses**□

1. **les Brosses**, ham., Ambierle.

2. **les Brosses**, m. (Valla).

ÉTYM < afrpr. */ves les broýses/ “aux fourrés”, de afrpr. *brossi* “fourré, broussaille, bruyère”.

IV.

IV.a. □**lo brossaz**□ [+ -ACIU]

Brossard, mais., La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo brosat^s/ “au gros fourré”, de **brossaz*, dér. d’afrpr. *brossi* “broussaille, bruyère” muni du suff. augm./dépréciatif *-az*, *-aci*.

IV.b. □**los Brossaz**□

les Brossards, lieu-dit, Pommiers.

ÉTYM < afrpr. */ves los brosaýt^s/ “aux gros fourrés”, de **brossaz*, dér. d’afrpr. *brossi* “broussaille, bruyère” muni du suff. augm./dépréciatif *-az*, *-aci*.

afrpr. ***bru**, aocc. **bruc** s. m.

FEW 1, 557b, BRUCUS ; Hafner 84, 161.

Un arbrisseau du genre *Calluna* doit avoir été désigné en afrpr. par le mot **bru*, continuateur de protorom. BRUCU et corrélat d'aocc. *bruc*, de même sens. La toponymie atteste une série de dérivés, parmi lesquels un collectif **brualhi* désignant un amas ou un champ de bruyères.

IV.

IV.a. □*lo bruyàs*□ [+ -ACIU]

le Bruyas, lieu ruiné, Saint-Jean-la-V.

ÉTYM < aocc. */ves lo brüiát^s/ “au champ de bruyères”, de *bruyàs*, dér. de *bruc* “bruyère” muni du suff. augmentatif -às. La forme du toponyme suggère une dérivation ancienne, puisque */brüiáts/ n’est pas formé sur le rad. */brük-/ ni */brüt-/ , mais atteste la palatalisation de */k/ > */g/ intervocalique : il faut donc poser un protorom. BRUCACIU (de BRUCU) ou un proto-av. */brugátÇ^so/ “champ de bruyère”.

IV.b. □*brualhes*□ [+ -ALIA]

1. **Braille**, m., Saint-Martin.

2. **Brailles**, h., Villerest.

Afrpr. *Bruailles*, *Bruaylles* 1325, *Brualles* 1334, *Brualhes*, *Bruailhes* 1465.

Frm. *Bruailles* 1687, *Braille* (Cass), *Braille* 1945 (Duf 102), *Brailles* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves bruálÇes/ “aux champs de bruyères”, de **brualhi*, dér. de *bru* “bruyère” muni du suff. collectif/dépréciatif -*alhi*. La semi-consonne [H] du groupe initial *[brH-] s’est amuie en frm.

afrpr. **bru (y) eri** s. f.

FEW 1, 557b, BRUCUS.

Le dérivé protorom. BRUCARIA (de BRUCU “bruyère”) est reflété par afrpr. *brueri* ~ *bruyeri* qui, comme son correspondant fr. *bruyère*, a désigné primitivement un groupement végétal et non un spécimen du genre *Calluna* (cf. dans le même sens fr. *fougère*, afrpr. *feugeri*). Aussi le substantif est-il le plus souvent fixé au singulier en toponymie. L’issue dans les parlers lyonn. for. moderne est du type /brweýri/ > /bręýri/.

I.

I.a. □*la brueri*□

1. **la Bruyère**, h., Amions.

HIST Mlt. (acc.) *Bruyeriam* 1378.

Mfr. *la Bruyere* 1489. Frm. *la Bruère* (Cass), *la Bruyère* 1945 (Duf 114).

2. **la Bruyère**, h., Lentigny.

HIST Mlt. (abl.) *Brueriis* 1325.

Afrpr. *la-Brueri* 1439, *la Bruyeri* 1488.

Frm. *la Bruyère* (Cass).

3. **la Bruyère**, h., Nollieux.

HIST Mlt. (abl.) *Bruyeria*, *Bruyeriis* 1351.

Afrpr. *la Bruyeri* 1351.

Frm. *la Bruiere[s]* XVIIe s., *la Bruère* (Cass), *la Bruyère* 1945 (Duf 115).

4. **la Bruyère**, h., Saint-André-d'Apchon.

HIST Afrpr. *Brueri* 1290.

5. **la Bruyère**, h., Saint-Just-en-Chevalet.

HIST Mlt. (abl.) *Bruyeria* 1290, *Bruyera* 1428, *Brueria* 1446.

Afrpr. *la Bruyery* 1428, *la Bruery* 1448.

Mfr. *la Bruyere* 1446, *la Bruere* 1447.

6. **la Bruyère**, h., Saint-Paul-de-Vézelin.

HIST Mlt. (abl.) *Bruyeria* 1489.

7. **la Bruyère**, h., Saint-Romain-la-Motte.

ÉTYM < afrpr. */ves la bru(i)ęýri/ “au champ de bruyères”, de *brueri* ~ *bruyeri* “terre où pousse la bruyère ; bruyère”.

I.b. □*les brueres*□

1. **les Bruyères**, ld., Chérier.

2. **les Bruyères**, h., La Tuilière.

3. **les Bruyères**, m. et aire d'autoroute, Pommiers.

4. **les Bruyères**, h., Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

5. **les Bruyères**, h., Sainte-Georges.

6. **les Bruyères**, bois, Saint-Martin-la-Sauveté.

7. **les Bruyères**, ld., Villerest.

8. **les Briaires**, ld., Briennon.

ÉTYM < afrpr. */ves les bru(i)ęýres/ “aux bruyères”, de *brueri* ~ *bruyeri* “terre où pousse la bruyère ; bruyère”.

(8) représente le calque d'une forme patoise */le brięýr/.

II. □*les granz brueres*□ [*grant* adj. +]

les Grandes Bruyères, bois, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves les grants bru(i)ęýres/ “aux grandes bruyères”, de *brueri* ~ *bruyeri* “terre où pousse la bruyère ; bruyère” et de l'adj. *grant* “grand, principal”. *Les Grandes Bruyères* s'oppose à *les Bruyères*, NL de la même commune.

IV.

IV.a. □*lo brueraz*□ [+ -ACIU]

1. **le Briérat**, h. et bois, Ambierle.

2. **Briérat**, m., Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves lo brueráts/ “au gros champ de bruyères”, de **brueraz*, dér. de *brueri* ~ *bruyeri* “terre où pousse la bruyère ; bruyère” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*. La semi-consonne [H] du groupe explosif *[brH-] s’est délabialisée en [j].

IV.b. □*bruereya*□ [+ -ETA]

Briéry, bois, Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves (la) bruerēyia/ “au champ de bruyères”, de **bruereya*, dér. de *brueri* ~ *bruyeri* “terre où pousse la bruyère ; bruyère” muni du suff. collectif *-eya*. **Bruereya*, soit *[bruw@"reja], a évolué en *[brH@"rija] > *[brje"rja], transposé en français sous la forme *Briéry*.

afrpr. ***bruschi**, aocc. ***bruscha** s. f.

FEW 1, 575a, BRUSCUM. REW 1342. ALLy 365 ; Gras 1863, 37 ; DGAF 135 ; Gonon 1961, 196-197.

- Une ruche est désignée en afrpr. par le mot *brusc* m. ou **bruschi* f., aocc. *brusc* m., **bruscha* f., type conservé sous sa forme masculine en lyonnais (for. *bru* “ruche”), sous sa forme féminine en savoyard (bruče “petite corbeille”) et en auvergnat (vel. □*bruscha*□, vollor. [ˈbʁYSO] “ruche”). Le dér. **bruschet* est représenté par Vaudioux (Jura) *bretset* “essaim” (Vaudioux) : les toponymes correspondants ont désigné un rucher. —

IV. □*lo Bruschet*□ [+ -ITTU]

1. **le Bruchet**, mais., Renaison.

2. **le Bruchet**, h. (St Jean V.).

Occ. [ve l@bʁy"se]

HIST Aocc. *dal Bruchet* 1311.

Mfr. *du Bruchet* 1391-1404 (*Forestiers*). Frm. *Bruchet* (Cass).

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves lo brusčęýt/ et (2) aocc. */ves lo brüsčęýt/ “à l’essaim”, de *bruschet*, dimin. en *-et*, *-a* de **bruschi* “ruche”, désignation d’un rucher.

- ▲ Vurpas/Michel 154 : « souvenir de l’ancienne forme simple **bruca* [“bruyère”] [...] suivie du suffixe *-etum* » ; phonétiquement exclu.

afpr. **buy** v.

FEW 15, 9ab, 11a, *BÛKÔN ; 1, 464a, BOTELLUS ; ALLy 328, 635 ; GPPF 1378, 2051 ; Lebel § 314.

- L'action de laver le linge est exprimée en afpr. par le verbe *buy* (af. *buer*), qui est pandialectal. Le dér. *buyà* (aneuch., afrb., avaud., agen. *buyé*), d'où arc. [by"j2A], maur. [by"jQ], stmarc. [bi"ja], jod. [by"ja], désigne la lessive ; **buy* a signifié "cuvier à lessive" et **buyon* "petite lessive". Un certain nombre de NL francoprovençaux de forme *Buel*, *Buet* ou *Buat* doivent se rapporter à cette famille lexicale et avoir désigné un lavoir : on a relevé en Bourgogne et en Champagne plusieurs noms de sources du type *Buet*, sources auprès desquelles étaient établis des lavoirs publics. A défaut de formes anciennes incontestables, on ne peut cependant exclure que les toponymes en cause soient en rapport avec afpr. *bu* "boyau" (stgeorg. [bjE], stéph. *buai*, bress. *bwé* "id."), pris au sens de "conduit long et étroit, canalisation" (cf. af. *boel* "tuyau", champ. *boel* "canal").

A. [hydronymes]

I. □*lo Buyer*□

le Buy ou **goutte de Buy**, ruisseau, Nollieux.

ÉTYM < afpr. */lo buiɛr/ "le lavoir", du subst. **buy*, dér. du v. *buy* "laver" muni du suff. instrumental *-er*.

B. [toponymes]

I. □*Buyel*□

Buy, ham., Amions.

HIST Mfr. *Buey* 1407, *Buy* 1489. Frm. *Bouis* (Cass), *Buy* 1945 (Duf 124).

ÉTYM < afpr. */ves lo buiɛɣl/ "au petit lavoir", de **buyel*, dér. de *buy* "laver" muni du suff. dimin. *-el*, *-a*.

Les formes anciennes manquent pour pouvoir déterminer l'étymon avec certitude.

- ▲ Vurpas/Michel 141 : « latin *buxus* » ; phonétiquement exclu ; – 182 : « peut-être issu de **bucata*, désigne le lieu où se faisait la lessive », mais BUCATA eût donné **Buya(t)*.

IV. □*lo Buyon*□ [+ -ONE]

le Buyon, lieu-dit, Saint-Alban.

ÉTYM < afpr. */ves lo buioɣn/ "au petit lavoir", de **buyon*, dér. de *buy* "laver" muni du suff. dimin. *-on*.

afpr. aocc. (*) **cassa** s. f.

FEW II/2, 1430a, QUASSARE ; 1436b, QUASSUS ; DGAF 153 ; Bessat/Germi 2001, 122.

- Le participe QUASSU, -A “brisé” (de QUATERE) a formé un nom courant de l'éboulis de pierres (Vurpas/Michel 1997, 103 ;) : aocc. *cassa*, *casso* “lieu couvert d'éboulis”, auv. □*cassa*□ “motte de terre, bloc, marnière”, sav. □*cassa*□ “terrain plein de pierres, lieu très pierreux situé près des glaciers ou des régions neigeuses” etc. Le dérivé en -ARIA est représenté par afr. *cassiere* “ornière profonde dans un chemin” et surtout Ostana (Piémont) *cassera* “endroit où il y a des débris de roche” (FEW II 1430). C'est l'origine des nombreux NL du type *la Cassière*, *les Cassières*, présents dans plusieurs régions galloromanes mais particulièrement fréquents en Basse-Auvergne⁴⁵⁷.

I. □*les casses*□

les Casses, lieu-dit, Nervieux.

ÉTYM < afrpr. */ves les kâses/ “aux éboulis”, de **cassa* “éboulis de pierres, carrière”.

II. □*cassa freidi*□ [+ *freit*, *freidi* adj.]

Casse Froide, mais., Saint-Romain-d'U.

ÉTYM < afrpr. */ves la kâsa freýidi/ “à la carrière froide”, de **cassa* “éboulis de pierres, carrière” et de l'adj. *freit*, *freidi* “froid”.

▲ Vurpas/Michel 103.

△ *la Casse-Froide* (Claveisolles, St-Vincent-de-Reins, Rhône).

IV.

IV.a. □*cassiera*□ [+ -ARIA]

⁴⁵⁷ « Du point de vue référentiel, le paysage de la Cassière (ham., Aydat, PuyD. : *alium mansum ad Casseriam* 1275) est caractéristique ; on lit par exemple dans le *Guide bleu Auvergne-Bourbonnais-Velay* (1992, 268), à propos du lac : ‘sa rive basaltique est semée de reliefs très anguleux. [...] On aperçoit le chaos des blocs volcaniques et les beaux arbres de la cheire’. Compte tenu de ces éléments, il semble que la solution étymologique s'impose. On a affaire au même type qu'Ostana *cassera* que FEW (II 1430ab) classe sous QUASSARE, mais qui serait sans doute mieux à sa place, du point de vue sémantique et aréologique, sous QUASSUS 2 (FEW II 1436b) avec les représentants du type d'aocc. *casso* “lieu couvert d'éboulis” (Embrun 1456) dont les sens tournent autour de “terrain plein de pierres”, “surface couverte de pierres anguleuses” etc. Cette famille lexicale n'est connue que dans le sud du francoprovençal et en provençal alpin. On aurait donc affaire à une ancienne désignation concurrente d'occ. bauv. *cheira* / fr. rég. *cheire* “coulée volcanique à surface rugueuse (dans la chaîne des Puys)” (FEW II 409a, *CARRA ; Chambon 1994, 22). Il existe deux autres noms de lieux *la Cassière* dans le nord-ouest du Puy-de-Dôme désignant un village de Landogne (cant. de Pontaumur) et un hameau de Servant (cant. de Menat) : ne connaissant pas les sites, nous ne savons si la solution que nous préconisons pour le noms du hameau d'Aydat y est applicable » (communication personnelle de J.-P. Chambon).

Cassières, Saint-Julien-la-V.

Occ. [vE kQ"sa...erQ]

HIST Afrpr. *Casseri* 1276, *Caceri* 1324.

Mlt. (abl.) *Caceria* 1276.

Aocc. *Cassiera* 1373, *Cassera* 1439.

Frm. *Cassière* 1673, *Cassière* 1945 (Duf 129), *Cassières* 1970.

ÉTYM < aocc. */ves la kas(i)eýra/ “à l’éboulis”, de *cassiera*, dér. de **cassa* “éboulis de pierres” muni du suff. collectif *-iera*.

△ *Cassière* (Noirétable), *la Cassière* (Aydat, Landogne, Saint-Genès-Champanelle, Servant, PuyD. ; Dompierre-les-Ormes, SaôneL.).

IV.b. □*les casseres*□

les Cassières, mais., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves les kaséýres/ “aux éboulis”, de *casseri*, dér. de **cassa* “éboulis de pierres” muni du suff. collectif *-eri*.

afrpr. **caura** s. f.

FEW 2/2, 1241a, CORYLUS. REW 2271.

- Afrpr. *caura* a désigné le noisetier dans une large partie du domaine où le type **alogner*, **alogneri* est inconnu : Châtel-Montagne (Allier) [ˈkɔva], Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier) [kɔˈvje], Lachaux (PuyD) [ˈkɔva] (ALLY 480). Escoffier (1958b, 57) note à ce propos que « dans la partie bourbonnaise de [s]on domaine [le sud-est de l’Allier] [...] les formes *le coudre*, *le caure*, *le caurier*, *le coudrier*, sont très vivantes. En quelques points seulement on rencontre deux termes, *caure* et *noisetier* au nord-ouest, *caure* et *aulagnier*, *aulagnère* plus au sud, en bordure de l’aire auvergnate *aulagnier*, *aulagnère*. Dans ce cas une spécialisation curieuse a résolu le problème de la concurrence : on dit *noisetier* ou *aulagner* pour l’arbre considéré comme porte-fruit, et *caure* pour le bois, dont on fait des aiguillons [⁴⁵⁸]. La limite que je donne de ces types *caure*, *caurier*, *coudre*, *coudrier* (on a [...] *caurier*, *coudrier*, près de la limite Allier-Loire) a dû être, naguère, plus méridionale ». Les toponymes témoignent en effet d’une concurrence lexicale entre *caure* et *alognère* jusque dans le sud du Roannais (→ ***alogni**).

I. □*la caura*□

la Caure, ham., St Romain-d’U.

HIST Afrpr. *la Caura* 1310, *la Core* 1786, *la Caure* (Cassini).

⁴⁵⁸ Même phénomène à Givors (Rhône) où *côre* désigne la pousse du noisetier.

ÉTYM < afrpr. */ves la káura/ “au noisetier”, de *caura* “noisetier”.

aocc. **caire** s. m.

FEW 2/2, 1400b, QUADRUS ; ALLy 725 ; DGAF 144.

- Une pierre anguleuse, un bloc de roche aux arêtes plus ou moins carrées est désigné en aocc. par le mot *caire* (au sens premier “carré”), conservé dans les parlers auvergnats sous des acceptions très diverses : *caire* “angle, coin, recoin, côté ; renforcement ; morceau de terrain, endroit, domaine ; bretagne de cheminée etc.”.

II. □*lo grant caire*□ [*grant* adj. +]

le Grand Caire, montagne, Saint-Jean-la-V.

ÉTYM < aocc. */lo grant káire/ “le grand bloc”, de *caire* “carré, cube, bloc de pierre” et de l’adj. *grant* “grand”.

afrpr. ***celerer** s. m.

FEW 2/1, 575a, CELLARIARIUS ; Niermeyer 163a.

- Le religieux préposé dans un couvent au cellier, aux provisions est appelé en afrpr. **celerer*, corrélat d’afr. *celerier*, aocc. *celarier*, mlt. *cellararius*, de même sens. Chargé à l’origine de la réception, du stockage et de la distribution des aliments dans les seigneuries foncières ecclésiastiques, le cellérier devint de plus en plus, au cours du Moyen Âge, un administrateur des biens matériels d’un couvent, d’un chapitre ou d’un grand domaine, subordonné à l’abbé. La tâche du cellérier consistait à faire rentrer les produits du domaine, à subvenir aux besoins internes (réfectoire, hôtellerie) ou externes (feudataires) et à tenir les registres et inventaires de ces mouvements. Le siège de son office était désigné par le mot afrpr. *celeri*, aocc. *celararia* ou *cellaria* (occm. *celariá*).

IV. □*la celeri*□ [+ -IA]

la Salerie, mais., Villemontais.

HIST Afrpr. *la Celery*, *la Cellery* 1448 (Duf 926).

ÉTYM < afrpr. */ves la t^seleri/ “à la cellèrie”, de *celeri*, dér. par haplogogie (**celereri* > *celeri*) de *celerer* “cellérier” muni du suff. collectif -*i*.

afrpr. ***cepa** s. f.

FEW ; 2/1, 692b, CIPPUS ; ALLy 193, 234, 247. DAO 462.

- Afrpr. **cepa* “tronc d’arbre, souche” est restituable d’après aocc. *sepa*, mfr. *sepe* “id.”, roann. □*sepa*□ “cep”. Occm. *cepièra* signifie “lieu où abondent les cèpes”, mais les continuateurs de CIPPU, CIPPA (Itcl. *cippus*), for. [ʰ*sepa*], [ʰ*sœpa*], [ʰ*sopa*] etc. s’emploient le plus souvent pour “cep de vigne”. Dans l’Ain, [ʰ*søpa*] (Replonges) et [ʰ*ʃøpa*] (Grièges) désignent la souche d’un arbre ; or cette acception a existé ailleurs : le dérivé [ʰ*sepa*ʰ*ʒ*] “scieur de long” à Sainte-Paule (Rhône) témoigne d’un alyonn. **cepéri* qui a dû avoir le même sens qu’aocc. *cepieyra* “endroit parsemé de souches”.

IV. □*la ceperi*□ [+ -ARIA]

la Sepère, bois, Jeansagnière.

ÉTYM < afrpr. */ves la tʰepeýri/ “au bois tronçonné”, de **ceperi* “bois tronçonné, endroit parsemé de souches”, dér. de **cepa* “souche” muni du suff. collectif *-er, -i*. ♦♦ Contrairement à la plupart des types dérivés en -ARIU, ce toponyme n’a pas été francisé en **Sepière*, mais conserve la forme dialectale du suffixe.

afrpr. **ceriesi** s. f.

FEW 2/1, 598a, CERASEUM.

Le fruit de l’espèce *Prunus cerasus* est désigné en afrpr. par le mot *ceriesi*, corrélat de fr. *cerise*, aocc. *erieisa*. L’arbre qui le produit est appelé *ceriser* ; ce terme s’est fixé dans la toponymie forézienne avant la francisation.

IV. □*lo ceriser*□ [+ -ARIU]

le Cerisier, ld., Noailly.

ÉTYM < afrpr. */ves lo tʰeriseýr/ “au cerisier”, de *ceriser*, dér. de *ceriesi* “cerise” muni du suff. phytonymique *-er*.

afrpr. ***chacier** v.

FEW 2/1, 319ab, CAPTIARE.

- Le verbe afrpr. **chacier* “chasser” est fixé toponymiquement dans quelques composés délocutifs du type □*Chasse Loup*□, □*Chasse Ours*□ (noms de déserts) ou encore □*Chasse Rat*□ (nom de moulin).

V. □*chaci ors*□ [+ *ors* s. m.]

Chassor, m., Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [ve Sa"suK]

ÉTYM < afrpr. */ves čát^s ors/ litt. “à chasse-ours”, c’est-à-dire “là où chassent les ours”, composé verbal factitif de *chacier* “chasser” et de *ors* “ours” ; désignation imagée d’un lieu boisé et sauvage, jadis hanté par les bêtes féroces. Un signifié délocutif/accusatif “chasse l’ours” paraît moins pertinent.

- ▲ Talbert (*in* Dauzat/Rostaing 177) : « nom d’homme gaul. **Capsortus* » ; arbitraire. Dauzat/Rostaing 177 : « une finale *-urcium* paraît plus vraisemblable (cf. *Cadurci*) » ; également arbitraire.
- △ *Chassors* (Charente, Châteauneuf-sur-Charente), *Chassoux* (Gentioux-Pigerolles, Creuse).

afrpr. **chafal** s. m.

FEW 2/1, 486a, *CATAFALICUM. Dauzat/Rostaing 165.

- Un assemblage de planches de bois servant de support, estrade ou échafaudage, est désigné en afrpr. par le mot *chafal* (afr. *chaafaut*, aocc. *cadafalc*). Le motif de dénomination des toponymes correspondants doit être la présence d’un mirador, d’un échafaudage servant de poste d’observation du territoire (Dauzat/Rostaing).

I. □*lo chafal*□

le Chaffal, ham., La Côte.

HIST Afrpr. *Chafal* 1310, *dal Chaffal* 1346, *del Chafau* 1380.

Mfr. *delx Chafaus*, *delx Chafaux*, *delx Chaffaux* 1427, *Chaffault* 1443. Frm. *Chaffat* 1712.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čafaýl/ “au mirador”, de *chafal* “estrade, échafaudage, mirador”.

afrpr. **chalp ~ charma**, aocc. **chalm**

s. f.

FEW 2, 100b, CALMA ; Hafner 132-133 ; TLF 622b.

Une étendue de terre montagnaise où ne croissent que certaines plantes sauvages (ajonc, bruyère, genêt etc.) et, plus spécifiquement, un pâturage situé sur un plateau à haute altitude sont désignés en afrpr. par le terme *chalp* ou *charma*, cognat d’aocc. *chalm*, de même sens. Ce type lexical, extrêmement répandu dans la toponymie des régions alpestres, possède un correspondant dans certaines variétés régionales du frm., *chaumes* s. f. pl. “maigres pâturages de montagne” (Vosges, Jura) ; il est difficile de déterminer si sa présence dans le français régional du Forez et de la Basse Auvergne (*hautes chaumes* “pâturages situés sur les sommets”) résulte d’un ‘emprunt interne’ au français moderne, d’un calque ou d’un emprunt ancien à une variété dialectale.

A. [oronymes]

I. □*la charma*□

la Charme, colline et col de montagne, StPriestP.

ÉTYM < afrpr. */ves la čárma/ “à la lande”, de *charma* “plateau inculte, lande”.

II. □**la chalm blanche**□ [+ *blanc*, -*cha* adj.]

la Chaux Blanche, colline, Les Salles.

ÉTYM < aocc. */ves la čalm blánča/ “à la lande blanche”, de *chalm* “plateau inculte, lande”. Si frm. *Chaux* reflète bien une forme patoise */šau/, celle-ci n’est pas héréditaire (cf. *Chalm* > [Sa] *infra*, § B.I.a.α.1) mais nécessairement analogique du pluriel /šau/ < */čalt^s/.

IV. □**los chaumilhetz**□ [+ -ICLU + -ITTU]

les Chaumillets, montagne, La Chamba.

Occ. [**ve le Sa...U"mije**]

ÉTYM < aocc. */ves los čaumilčęýt^s/ “aux petites landes”, de *chaumilhet*, dér. de *chalm* “plateau inculte, lande” muni du suff. dimin. -*et*, -*a*.

B. [toponymes]

I.

I.a.α. □**la chalp**□

1. **Lachat**, m., Cordelle.
2. **Lachat**, ld., La Tuilière.
3. **le Chat**, h., Saint-Julien-d’O.

Frpr. [**ve la"SA**]

4. **la Chaux**, ld., Chérier.
5. **Lachaux**, m., Saint-Marcel-d’U.
6. **la Chaux**, h., Grézolles.
7. **la Chaux**, h., Souternon.
8. **Lachaux**, ld., St Marcel.
9. **Chapt**, h., Les Salles.

Occ. [**ve Sa**]

HIST Aocc. *Chalm* 1311.

Mfr. *Chal* 1399, *Chalp* 1401. Frm. *Achat* (Cass), *Chapt* 1945 (Duf 165).

ÉTYM < respect. (1-8) afrpr. */ves la čalp/ et (9) aocc. */ves čalm/ “à la lande”, d’afrpr. *chalp*, aocc. *chalm* “plateau inculte, lande”. L’amuissement précoce de [-p] (< [-m]), puis de [l] devenu final rend compte du type /la ša/ (1-3, 9). La forme frpr. /la šo/ (4-8) est nécessairement analogique du pluriel /le šo/ < */les čalt^s/.

I.a.β. □*les chaux*□

1. **les Échaux**, h., Saint-Alban.

Mfr. *les Chaux* 1488.

2. **les Échaux**, m., Saint-André.

Mfr. *les Chaux* 1488.

3. **Échaud**, m., Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves les čaut^s/ “aux landes”, de *chalp* (pl. *chaux*) “plateau inculte, lande”. L’agglutination de /e-/ initial par métanalyse (*les Chaux* > *l’Échaux*) a induit la redondance de l’article défini, **échaux* étant senti comme un pluriel (> *les Échaux*).

I.b.α. □*la charma*□

la Charme, m., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves la čárma/ “à la lande”, de *charma* “plateau désert, lande”.

I.b.β. □*charmes*□

1. **Charmes**, m., Renaison.

2. **Chaume**, h., Dancé.

Afrpr. *Chalmos* (l. *Chalmes* ?) 1334.

ÉTYM < afrpr. */ves les čármes/ “aux landes”, de *charma* “plateau désert, lande”. La graphie afrpr. <Chalmes> 1334 est archaïsante. Frm. *Chaume* (2) ne reflète pas la tradition frpr. (*/čálmes/ > /šarm/), mais représente un alignement analogique à partir des formes mfr. **Chalmes* etc. : une telle évolution est donc tributaire de la tradition écrite française.

II. □*lo ga de la chalp*□ [ga s. m. +]

le Gué de la Chaux, ld. riverain du Boën, Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ga de la čalp/ “au gué de la lande”, de *ga* “gué” et *chalp* “plateau désert, lande”.

IV.

IV.a. □*lo charmeil*□ [+ -ICLU]

1. **le Chomet**, m., Cremeaux.

Frpr. [ve1 SAK"mej]

HIST Afrpr. *lo Chalmeilh* 1377.

Frm. *le Chomey* (Cass).

2. **Chomey**, h., Saint-Marcel.

HIST Afrpr. *Chalmeilh* 1446.

3. **Chaumay**, h., La Valla.

Frpr. [ve SAK"mej]

HIST Afrpr. *Chalmeyls* 1352, *Chalmeylhs* 1439, *Chalmeilh* 1467.

Mfr. *Chalmeil* 1399, *Chomeil* 1467, *Chaulmel*, *Chaulmeil*, *Chomeilli* 1470. Frm. *Chomay* (Cass), *Chaumay* 1945 (Duf 191).

4. **les Charmettes**, m., Saint-Martin.

HIST Afrpr. *Chalmelli* (l. *Chalmelh*) 1429.

Mfr. *Chalmeyl* 1460.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čarmeýlç/ “à la petite lande”, de *charmeilh*, dér. de *charma* “plateau inculte, lande” muni du suff. dimin. *-eilh*. La graphie afrpr. <Chalmeilh> (XIV^e-XV^e s.) est archaïsante. Frm. □*Chaumay*□ (1-3) ne reflète pas la tradition frpr. (*/čalmeýlç/ > /šarmeýy/), mais représente un alignement analogique à partir des formes mfr. *Chalmeil* etc. : une telle évolution est donc tributaire de la tradition écrite française. En (4), il y a eu substitution du suff. *-eta* à *-eil* : le toponyme frm. reflète une forme patoise */ve le šarmé%ta/.

IV.b.α. □*la charmeta*□ [+ -ITTA]

1. **la Charmette**, h., Ailleux.

Afrpr. *Chalmeta* 1413.

2. **la Charmette**, ld., Ambierle.

3. **Chaumette**, m., Les Salles.

Occ. [ve So"mEtQ]

Aocc. *Chalmeta* 1311, 1347.

Frm. *Chaumette* (Cass).

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. */ves la čarmeýta/ et (3) aocc. */ves čaumeýta/ “à la petite lande”, de afrpr. *charmeta*, aocc. *chaumeta*, dér. de afrpr. *charma*, aocc. *chalm* “plateau inculte, lande” muni du suff. dimin. *-et*, *-a*. La graphie afrpr. et aocc. <Chalmeta> (XIV^e-XV^e s.) est archaïsante.

IV.b.β. □*les charmetes*□

1. **les Charmettes**, ld., Champoly.

2. **les Charmettes**, h., St Marcel.

ÉTYM < afrpr. */ves les čarmeýtēs/ “aux petites landes”, de *charmēta*, dér. de *charma* “plateau inculte, lande” muni du suff. dimin. *-et, -a*.

afrpr. aocc. **chamba** s. f.

FEW 2/1, 111a, 115b, CAMBA ; ALLy 1104 ; DGAF 161-162.

- La jambe est désignée en afrpr. et en aocc. par le mot *chamba* (alyonn. *chanba*), stmarc., arth., ponc. [“S2Aba], stgeorg. [“S2AbQ], arcons., vollor. [“S2AbO]. Ce terme a pu référer métaphoriquement à certains lieux en raison de la forme courbée du terrain ou de la présence d’un cours d’eau formant un coude. Un dér. aocc. **c(h)amba(d)a* a signifié “enjambée, courte distance” d’où “étroite bande de terre”, base de prov. *cambado* “espace de terrain qu’enfile en travaillant celui qui pioche la terre”, Gémenos (BRhône) *cambado* “rangée de ceps” et “fauchée”, rouerg. *combado* “espace de terre compris entre deux rangées de ceps de vigne”, mdauph. *tsābā* “rangée de ceps de vigne”, auv. □*chambada*□, □*chambā*□ “pièce de vigne ; langue de terre à flanc de coteau, terrasse de culture”, vel. *tsamba* “petite langue de terre à flanc de coteau soutenue par un muret” (Chambon-sur-Lignon, HLoire⁴⁵⁹).

I. □*la chamba*□

la Chambe, mais., Pommiers.

ÉTYM < afrpr. */ves la čamba/ litt. “à la jambe”, de *chamba* “jambe”. Désignation d’un champ dont le finage a une forme coudée : la Chambe est limitrophe du lieu-dit *le Dret* (< afrpr. *dreit, -a* “droit, -e”), c’est-à-dire “le champ droit” par opposition au champ courbe.

IV. □*la chambà*□ [+ -ATA]

1. **la Chamba**, lieu détruit à Bussy.

2. **La Chamba**, occ. **La Chambaa**, [ve 1aS2A**bE**]

vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

HIST Aocc. *la Chambá* 1225, *la Chanbá* 1337, *la Chambá* 1376.

Mfr. *la Chamba* 1410, *la Chambaz* 1411 *la Chamba* 1541. Frm. *la Chambas* 1558, 1672, *la Chamba* 1705, 1715.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2) aocc. */ves la čambá/ “à la langue de terre”, de afrpr. **chambà*, aocc. **chambada*, **chambaa*, dér. de *chamba* “jambe” muni du suff. de contenance frpr. *-à*, occ. *-ada*. ♦ Le traitement *-ATA* > [“E] est régulier à La Chamba⁴⁶⁰.

- ▲ Dauzat/Rostaing (Dauzat/Rostaing 168a) hésitent à expliquer ce toponyme par « lat. *canaba*, échope » ou bien par « *cannabe*, chanvre ». Mazioux (1980, 81) donne l’étymologie populaire « Champs bas » qu’il

⁴⁵⁹ De Felice, cité par Billy 1985, 165.

⁴⁶⁰ Gardette 1941, 182

estime « peu convaincante ». GEFoz (IV 354) reprend l'hypothèse *cannabis*. Taverdet (1985, § 40) pense que « ce nom a subi tardivement l'influence de 'chamba' ('la jambe'), mais [que] l'étymologie doit bien sûr être recherchée ailleurs » : il suggère *canaba* "baraque, échoppe". Billy (1981, 74) a d'abord voulu le rapprocher du nom du chanvre. Puis il a lancé une nouvelle hypothèse (Billy 1985, 165), en rattachant *La Chamba* à « gaul. CAMBO + -ATA qui désigne une terre en terrain courbe ». Vurpas/Michel (1997, 30, 118) s'y sont ralliés, mais en préférant le signifié "méandre, prairie". Aucune des trois analyses précédentes n'est pleinement satisfaisante. Il faut renoncer à protorom. CANABA "échoppe", qui n'a pas survécu sous la forme simple en galloroman (cf. FEW II, 167b ; REW 1566), et, *a fortiori*, à CANNABE "chanvre", qui ne convient pas sur le plan phonétique. En effet : CANNABE > Sail-sous-Couzan [" S2Ambre], Thiers [" SiNEvK] (ALF 234). Quant à l'hypothèse de Billy, soit en effet, il s'agit d'un nominatif CAMBO dont le dérivé serait **Chambouna* ; soit il s'agit du thème celtique *CAMBO-, et dans ce cas le dérivé en -ATA (*CAMB-ATA) est postulé *ad hoc* en gaulois (hybridé de latin) et peu vraisemblable. De toute façon, il semble prudent de ne pas recourir au gaulois pour un NL à article.

afpr. aocc. **chambon** s. m.

FEW 2, 127b, *CAMBOS ; MichelRoanne, 66.

Une terre alluviale, située en bordure de rivière et, par extension, toute terre particulièrement fertile sont désignées en afpr. et en aocc. par le terme *c(h)ambon*. Lyonn. for. *chambon* est attesté avec le sens général de "bon champ"⁴⁶¹. Le terme est « bien connu » en frég., avec deux acceptions : 1. "bon terrain", 2. "bord de rivière" ; le sens primordial de "champ fertile inondable" rend compte de la scission sémantique. Ce type lexical a formé une série toponymique très abondante dans toutes les régions au sud de la Loire.

I.

I.a. □ *lo chambon* □

1. **le Chambon**, h., Cezay.

Chambon (Cass).

2. **le Chambon**, m. riveraine du Tranlong, Cremeaux.

3. **le Chambon**, lieu détruit, proche du Lignon, Jeansagnière.

HIST Afpr. *al Chambon* 1410.

Aocc. *Chambó* 1410.

4. **le Chambon**, lieu détruit, proche de la Loire, Mably.

HIST Mlt. (abl.) *Cambone* 1284.

Afpr. *del Chambon* 1437.

5. **le Chambon**, ld. riverain du Renaison, Renaison.

HIST Afpr. *del Chambon* 1340.

⁴⁶¹ La réinterprétation en *champ bon* étant très plausible (Wartburg).

ÉTYM < afrpr. */ves lo čamboýn/ “aux alluvions”, de *chambon* “méandre ; terrain alluvionnaire”.

I.b. □*los chambons*□

1. **les Chambons**, h. riverain de la Loire, Briennon.
2. **les Chambons**, h. riverain de la Durolle, Cervières.

Occ. [ve lu S2A"bu]

HIST Aocc. *dels Chambons* 1311, *del(s) Chambons* 1358, *dez Chambós* 1384.

Mlt. (abl.) *Camypisbonis* 1421.

Frm. *les Chambons* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves los čamboýns/ “aux alluvions”, de *chambon* “méandre ; terrain alluvionnaire”.

II. □*los granz chambons*□ [grant adj. +]

les Grands Chambons, ld. riverain de la Loire, Nervieux.

ÉTYM < afrpr. */ves los grant^s čamboýns/ “aux ‘chambons’ seigneuriaux”, de *chambon* “méandre ; terrain alluvionnaire” et de l’adj. *grant* “grand, principal ; appartenant au seigneur”.

III. □*los chambons de Sant Pirro*□

les Chambons de Saint-Pierre, ld. riverain de la Loire, Briennon.

ÉTYM < afrpr. */ves los čamboýns de sant pírru/ “aux ‘chambons’ de Saint-Pierre”, de *chambon* “méandre ; terrain alluvionnaire” et de l’hagionyme *sant Pirro*. Il peut s’agir de la désignation d’une chapelle détruite ou d’une terre appartenant à une communauté religieuse, une prébende.

afrpr. **chambra** s. f.

FEW 2, 132b-133a, CAMERA ; Niermeyer 119a ; TL 2, 191.

- Afr. *chambre* signifie, dans sa plus ancienne attestation (Roland), “domaine qui relève directement d’un souverain”, acception qui semble dériver de celle de “appartement royal, résidence royale”, laquelle est à la base de mlt. *camera* “chambre du seigneur”, “salle du trésor seigneurial”, de aocc. *cambra*, mfr. *chambre* “cour de justice” (< “salle où est rendue la justice au nom du roi”) et finalement de frm. *chambre* “assemblée parlementaire”. Sous la plume d’Eginhard, vers 811, le mot *camera* a encore le sens de “trésor royal”. Il n’est donc pas téméraire de restituer pour afrpr. **chambra* le même sens primitif de “résidence royale”, d’où “domaine du fisc”, “siège de la justice comtale” etc., hypothèse corroborée par le statut juridico-féodal de plusieurs référents du toponyme □*la Chambra*□. La motivation sémantico-référentielle est strictement la même que pour le type □*le Palais*□ (→ ***palaiz**).

I. □ **la chambra** □

la Chambre, h. et château, Saint-Haon-le-V.

HIST Mlt. (abl.) *Camera* 1290 (Duf 148).

Mfr. *la Chambre* 1380, 1496 (ibid.).

ÉTYM < Afrpr. */ves la čámbra/ “au palais”, de *chambra* “résidence royale, palais” et “domaine relevant directement de l’autorité royale”, désignation d’un ancien domaine du fisc correspondant vraisemblablement au siège administratif et judiciaire d’une vicairie carolingienne, devenu prévôté à l’époque féodale.

afpr. aocc. **champ** s. m.

FEW 2/1, 156a, CAMPUS ; Billy 1997, 100 ; 1998, 45.

- Le mot afpr. et aocc. *champ* forme une importante série toponymique. Le type simple □ *les Champs* □, impliquant le mode de référence prototypique, a dû désigner ‘les champs’ *per excellentiam*, c’est-à-dire les terres cultivées ressortissant à la réserve indominicale. Il en va de même du toponyme □ *les Grands Champs* □, déjà reconnu comme l’un des désignants récurrents du noyau du grand domaine agraire : Billy a montré que « les espaces appelés *Grand Champ* sont, pour la plupart, liés à l’exploitation seigneuriale dont ils constituent, avec les *condamines* et autres *coutures*, le fleuron culturel. Les NL de type *Grand Champ* ou *Champ Grand* sont très nombreux, mais leur air de répartition, si elle couvre la France entière, est nettement plus dense dans la partie médiane du pays [...] Le fait que trois des NL attestés avant l’an mil désignent explicitement des *villæ*, qu’un autre soit *alodus* [...] en 986, dans la Brie, plaide en faveur du *grandis campus* à l’origine terre indominicale ».

I. □ **los champs** □

1. **les Champs**, mais., Chérier.

2. **les Champs**, ham., Cremeaux.

Mlt. (abl.) *Campis* 1321, (acc.) *Campos* 1413.

Frm. *les Champs* (Cass).

ÉTYM < afpr. */ves los čámps/ “aux champs”, de *champ* “champ, terre cultivée”, désignation prototypique des terres appartenant à la réserve d’un grand domaine seigneurial.

II.

II.a.α. □ **lo grant champ** □ [*grant* adj. +]

1. **le Grand Champ**, mais., Saint-Léger.

2. **Grandchamp**, mais., Grézolles.

ÉTYM < afrpr. */ves lo grant čamp/ “au champ seigneurial”, de *champ* “champ, terre cultivée” et de l’adj. grant “grand, principal ; seigneurial” ; désignation des champs de la réserve indominicale d’un grand domaine.

II.a.β. □*los granz champs*□

les Grands Champs, lieu-dit, Saint-Jean-la-V.

ÉTYM < afrpr. */ves los grant^s čamps/ “aux champs seigneuriaux”, de *champ* “champ, terre cultivée” et de l’adj. grant “grand, principal ; seigneurial” ; désignation des champs de la réserve indominicale d’un grand domaine. La présence à Saint-Jean-la-Vêtre d’un lieu dénommé *les Collonges* (< aocc. *colonja* “terre cultivée par des colons à titre de tenanciers”) doit avoir un rapport étroit avec l’existence d’une parcelle indominicale non loin de là (→ **condamina**).

II.b. □*champ blanc*□ [+ *blanc*, *-chi* adj.]

Champblanc, lieu-dit, croix, Saint-Romain-d’U.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čamp blank/ “au champ blanc”, de *champ* “champ, terre cultivée” et de l’adj. blanc, -chi “blanc, -che” ; désignation d’un champ voué à la culture du blé blanc, c’est-à-dire du froment.

II.c. □*champ freit*□ [+ *freit*, *freidi* adj.]

Champ Frais, lieu-dit, Saint-André.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čamp freit/ “au champ froid”, de *champ* “champ, terre cultivée” et de l’adj. *freit*, *freidi* “froid, -e”. Désignation d’un champ situé sur un coteau septentrional, sans ensoleillement.

II.d. □*champ golant*□ [+ **golant*, *-a* adj.]

Changoland, lieu-dit, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čamp golaýnt/ “au champ vorace”, de *champ* “champ, terre cultivée” et de l’adj. **golant*, *-nda*, correspondant de bauv. *goulant* “glouton, vorace, goinfre, avide”⁴⁶². Désignation imagée d’un champ peu fertile, ‘avide’, qui rend moins que ce que le cultivateur lui donne (→ **chanin**).

II.e. □*champ lonc*□ [+ *lonc*, *longi* adj.]

Champlong, ham., Villerest.

HIST Mlt. (abl.) Campo Longo 1328.

Afrpr. Chamlong XIV^e s., Chanlon 1375.

Mfr. Chalon 1439, Champlong, Champlonpt 1465. Frm. Chamlong 1687.

⁴⁶² DGAF 443 ; cf. FEW 4, 318a, GULA.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čamp loŋk/ “au champ long”, de *champ* “champ, terre cultivée” et de l’adj. *lonc, longi* “long, -gue”. Désignation d’un champ dont la forme contraste avec celle des champs ouverts et carrés, majoritaires dans la région.

II.f. □**champ poli**□ [+ *poli, -a* adj.]

Champoly, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Frpr. [ve S2Apu"li]

HIST Mlt. (abl.) *Campo Polito* XI^e s. [XVI^e s.], (acc.) *Campum Politum* 1311, *Campum Politem* 1415, (abl.) *Campo-Piler* 1419, (acc.) *Sanctum Politum* 1428.

Afrpr. *Champului* [l. *Champulin*] 1225, *Champolin* 1246, *Champoli* 1378.

Frm. *Champoly* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo čamp poli/ “au champ défriché”, de *champ* “champ, terre cultivée” et de l’adj. *poli, -a* “net(te), propre, lisse” d’où “rasé, défriché, -e”. Les attestations les plus anciennes renvoient sans conteste à CAMPU + POLITU. ♦ Les formes afrpr. *Champulin* et *Champolin* comportent un <-n> final hypercorrect, motivé par la correspondance régulière afrpr. *[-in] ~ aocc. *[-i] en finale absolue (type *molin* ~ *molí*), */čamp poli/ ayant été interprété à tort comme un toponyme occitan. Les scribes du XV^e siècle ont tenté d’autres réinterprétations pseudo-savantes, d’après les anthroponymes/hagionymes (fictifs) *Polites*, *saint Polite* (?), *Piler* (??).

▲ Merlin (1953, 272) affirme que Champoly « est mentionnée en 1359-1428 *Campum Politum* ‘champ d’Hippolyte’ (Gros, *Diction. étymol. des noms de lieu de la Savoie*, p. 136) ou mieux peut-être ‘champ de Pappolitus’, nom d’homme germanique ». Cette hypothèse a été reprise telle quelle par Dauzat/Rostaing (« Hippolyte ou Pappolittus [*sic*] (...) plutôt que l’adj. *poli*, lisse, ou bien nettoyé (?) », Dauzat/Rostaing 140a), suivis par Billy (« champ d’Hippolyte », Billy 1981, 76), par GEFoz (I 436), puis par Nègre (« frp *champ* + NP rom. *Hippolytus* », TGF 29304). Taverdet (1985b, § 47) admet aussi que « le second élément est très certainement un nom d’homme (*Polite*, hypocoristique de Hippolyte), plutôt qu’un adjectif (‘*poli*’ a rarement un sens toponymique [...]) ». Un rejet aussi unanime de l’interprétation évidente par *champ poli* est d’autant plus surprenant que Merlin ne fonde son explication que sur un passage de Gros (1935, 105⁴⁶³) qui, à propos de *Champully*⁴⁶⁴ (h., La Roche-sur-Foron, HSavoie), écrit : « C’est sans doute le même que **Champoly**, commune (Loire). – **Campus Politus**. – **Politus** est une abréviation familière de *Hyppolytus* [*sic*], Hippolyte. C’est donc, vraisemblablement, le champ d’un nommé **Hippolyte** ». On voit que Gros ne justifie son rapprochement que par une forme ancienne non datée et, qui plus est, défavorable à son interprétation : en latin, même médiéval, “champ de ‘Polite’” serait **Campus Politi* ou **Campus de Polito*. D’autre part, en dépit des arguments de Gros et de Merlin, aucun anthroponyme **Poly*, **Politus*, **Pappolitus* ni même *Hippolytus* n’est attesté en Forez autour du XI^e siècle⁴⁶⁵, et d’ailleurs, on ne voit pas qu’un NP roman *Hippolyte* ou **Polite* eût pu se réduire à **Poly* sans laisser de trace, ni pourquoi *Pappolitus*

⁴⁶³ La référence de Merlin (*l.c.*) est erronée.

⁴⁶⁴ *Champully* chez Gros.

⁴⁶⁵ Ø Vallet 1961, 312, 318, 320.

aurait subi une aphérèse. De fait, il est curieux qu'aucun auteur n'ait perçu le seul sens pertinent que puisse revêtir un adj. signifiant "lisse, nettoyé" s'agissant d'un champ ou d'une terre, à savoir "rasé, désencombré". Le mode de formation, le motif de dénomination et le sens de l'épithète sont ici exactement les mêmes que dans le toponyme *Vonette* (h., La Valla ; d'afrpr. *vau neta* "vallée défrichée", litt. "val net" → **val**). Force est en tout cas d'admettre que l'interprétation de *Champoly* par un anthroponyme relève d'une pure pétition de principe.

△ *Champoly* (Prahecq, DSèvres), *Champuly* (Belmont-Tramonet, Savoie), *Champully* (La Roche-s/Foron, HSavoie).

afrpr. **chanal**, ***eschanal** s. f.

FEW 2/1, 168b, CANALIS ; ALLy 688 ; Gonon 1961, 233.

- Une conduite d'eau, pouvant servir à l'irrigation des terres, à l'évacuation des eaux usées où au fonctionnement d'un moulin, est désignée en afrpr. par le mot *chanal* (afor., adomb., adauph. *chanal*), continué par stmarc., ponc. [Sa "nQ], arth. [Sa "no], stgeorg. [Sa "nE]. Localement le segment initial [e-] (étymologiquement */-es/ final de l'article fém. pl.) s'est agglutiné au lexème par mécoupure, d'où essert. [eSa "no] etc.

A. [hydronymes]

II. □**lo chanau brun**□ [+ *brun*, -a adj.]

le Chanaubrun ou **ruisseau de Chanaubrun**, affl. de la Goutte Bualière à La Valla.

ÉTYM < afrpr. */lo čanaýl brun/ "le chenal brun", de *chanal* "chenal, bief" et de l'adj. *brun*, -a "brun, -e", désignation d'un ruisseau insalubre.

B. [toponymes]

I. □**los eschanaus**□

les Echaneaux, bois, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves los esčanaus/ "aux chenaux", de **eschanal*, forme agglutinée de *chanal* "chenal, bief".

afrpr. **chanevo** ~ **chenevo** s. m.

FEW 2/1, 210a, CANNABIS ; ALLy 1143 ; Gardette 1941, 169-171 ; Hafner 121, 125.

- Le chanvre (*Cannabis sativa culta*) est désigné en afrpr. par le mot *chanevo*, *chenevo* (alyonn., abress. *chenevo*, adomb. *cheveno*, adauph. *chanevo*), vraisembl. issu de CÁNAPU⁴⁶⁶ (ltcl. *cannabis*), d'où sthurin., stdid., vall. [Si "nev@], stgeorg. [S@ "nEvÛ] "chanvre". Certaines formes foréziennes, maur. [Sa "nO] (< *[Sa "nOv]), stmarc. ["SnE...Ovo], arth. [S@ "nOvo], ponc. [Sa "nOv] supposent un prototype afor. **chanavo*/ **chenavo* dans lequel le timbre de la voyelle [a], anciennement posttonique, se serait maintenu jusqu'au stade de la métatonie⁴⁶⁷.

IV. □*chenevâ*□ [+ -ATA]

Chénevent, mais., Ouches.

ÉTYM < afrpr. */ves la čenevá/ "à la chènevière", de **chenevâ*, dér. de *chenevo* "chanvre" muni du suff. collectif -à. ♦ Evolution régulière de -ATA > *[- "A;] > [- "2A] dans les parlers de la Côte roannaise⁴⁶⁸.

afrpr. ***chanilhi** ~ ***chenilhi** s. f.

FEW 2/1, 188ab, CANICULA ; ALLy 570 ; ALMC 345 ; DOF 201.

- Une chenille est désignée en afrpr. par le mot **chanilhi* ~ **chenilhi* (fr. *chenille*, aocc. *canilha*), qui est pandialectal : arc. [S@ "nij], maur. ["SniFI], stmarc. [Sa "niFI], jod. [ts@ "niFI] etc. On reconstruit un adj. dér. **chenilhié*, -ià répondant à mfr. *chenillé* "plein de chenilles" et lang. *canilhat*, -ada "couvert ou rongé de chenilles".

IV. □*les chenilhàs*□ [+ -ATA]

les Chenillas, lieu-dit, Briennon.

ÉTYM < afrpr. */ves les čenilčás/ "aux nids de chenilles", de **chenilhà*, dér. de **chenilhi* "chenille" muni du suff. collectif -à.

afrpr. **chanin**, -a, aocc. **chaní**, -ina adj.

FEW 2/1, 190a, CANINUS ; ALLy 495 ; ALMC 296 ; Puitspelu, *Revue Lyonnaise* 2 (1881), 28, 116.

- On rencontre, dans une vaste zone 'médioromane' s'étendant du Poitou au Dauphiné, un type toponymique □*Bourchanin*□ qui, quoique morphologiquement transparent, n'a pas encore livré sa motivation sémantico-

⁴⁶⁶ L'alternance vocalique initiale *chanevo* ~ *chenevo* conduit à poser un protorom. CANAPU et non CANNAPU, */á/ postpalatal entravé ne pouvant aboutir à /e/ (Hafner 125 ; *contra* Gardette 1941, 170). Le nom du chanvre constitue l'exemple-type de la métatonie francoprovençale : CANAPU > protofrpr. **chánavo* > **chánevo* > afrpr. **chanévo* (Hafner 121, 124-125 ; Gardette 1941, 171).

⁴⁶⁷ V. note précédente.

⁴⁶⁸ EscoffierRencontre, 61.

référentielle. Il s'agit d'un nœud substantival formé d'afpr./aocc. *borc* "bourg" et d'afpr. *chanin*/aocc. *chaní*, adjectif hautement polysémique, au sens propre "canin, digne du chien" d'où, au figuré, "désagréable ; âpre, aigre ; rude, froid ; dur, aride ; méchant, pervers" (le signifié prototypal étant "qui fait mal ou suscite l'aversion"⁴⁶⁹). On ne sait à quelle qualité réfère exactement *chanin* dans cette formation : les gloses "bourg méchant", "bourg désagréable", "bourg rude" – *a fortiori* "bourg de chien" – ne satisfont pas, tant en raison de la rareté d'un pareil motif de dénomination que de sa connotation vague. Cependant on constate que l'adj. □*chanin*□, associé à □*bourg*□ dans un nombre important de toponymes (25 exemplaires en tout, dont 5 dans la Loire), peut déterminer d'autres substantifs :

- le type □*Montchanin*□ est représenté par 34 toponymes dont 14 en Saône-et-Loire, le reste réparti entre le sud du Maine-et-Loire, le Cher, l'Indre-et-Loire, la Loire, le Rhône, la Nièvre, l'Allier, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire ;
- le type □*Puychenin*□ forme 12 toponymes dans les Deux-Sèvres, les Charentes, l'Indre-et-Loire, la Haute-Vienne, la Creuse, la Dordogne et l'Allier ;
- *Villechenine* est relevé à Peyrat-le-Château (HVienne) ;
- *Fourchany* est relevé à Chazelles-s/Lavieu (Loire) ;
- *Champ Chany* est un lieu-dit de Cayres (HLoire) ;
- *Molard Chanin* est un lieu-dit de Replonges (Ain) ;
- *Prés Chenins* est un lieu-dit de Saint-André-en-Morvan (Nièvre).

Au vu de ces exemples, on constate que *chanin* détermine presque toujours un subst. désignant une 'surface' ou une zone de territoire – bourg, mont, ville, champ, colline, pré –, mais jamais (à l'exception de *Fourchanin*) aucune autre catégorie référentielle. Sachant, d'autre part, qu'afpr. *chanin* a produit un dér. **chaninaz* d'où provient for. *chaninat* "sorte de terrain argileux, pierreux et inculte", nous sommes conduit à attribuer à cet adjectif, dans ce contexte, une acception agropédologique en rapport avec le piètre rendement du sol, telle que "inculte, infertile, stérile" – proprement "avare, ingrat, rude au cultivateur". Les locutions *borc chanin*, *mont chanin* auraient ainsi une connotation dépréciative semblable à celle de *Champ Goland* ("champ vorace"), *Mala Rençon* ("mauvais profit") et des composés délocutifs du type *Tout-Y-Faut* ("tout y manque"), *Fouz-Y-Magne* etc. (→ **champ ; fous y magne ; rençon**).

II.

II.a. □*borc chanin*□ [*borc* s. m. +]

1. **Bourgchemin**, ham., Ouches.

HIST Mfr. *Bourchenin* 1465 ; frm. *Bourchenin* 1945 (DTFor 96), *Bourgchemin* 1970 (IGN).

2. **la Bouchanie**, bois, Saint-Jean-la-V.

HIST Mfr. *Bouchanay* 1437 (Duf 156).

ÉTYM < respect. (1) afpr. */ves lo bork čanín/ et (2) aocc. */ves lo bork čaní/ "au bourg ingrat", comp. de *borc* "bourg" et de l'adj. afpr. *chanin*, -a, aocc. *chaní*, -ina "avare, rude ; inculte, stérile" ; désignation

⁴⁶⁹ V. pour les diverses acceptions FEW 2/1, 190a, CANINUS ; ALLy 495 ; ALMC 296.

d'une localité au sol infécond. ♦ En (1), l'adj. *chanin* a été traduit par son cognat mfr. *chenin* ; le toponyme opacifié a été remotivé par attraction paronymique de fr. *chemin*, après 1950. En (2), Le toponyme opaque **Bourchany* a été remotivé par attraction paronymique de la finale *-ie* et du rad. de *Bouchet* etc., puis par l'accrétion de l'article fém.

△ *le Bourg-Chanin* (anc. nom de la rue de la Barre et de la rue de la Belle-Cordière, Lyon) ; *Bourg Chanin* (Bellegarde-en-Forez ; Mornant, Rhône), *Bourgchanin* (Montverdun ; Les Olmes, Rhône), *Bourchanin* (Saint-Bonnet-le-Courreau ; Saint-Georges-de-Reneins, Rhône ; Malay, Saône-et-L.), *Bourchany* (Pélussin ; Le Brugeron, Marsac-en-Livradois, Trézioux, Valcivières, Puy-de-D.), *Bourchagny* (Véranne).

II.b. □*lo mont chanin*□ [mont s. m. +]

lo Mont Chanin, lieu détruit à Nollieux.

HIST Afrpr. *lo Mont Chanin*, *Mont Chanin* 1351 (Duf 595).

ÉTYM < afrpr. */ves lo mont čanín/ “au mont ingrat”, comp. de *mont* “mont” et de l'adj. *chanin*, -a “avare, rude ; inculte, stérile” ; désignation d'une localité au sol infécond.

afrpr. **chano**, aocc. ***chane** s. m.

FEW 2/1, 459a, *CASSANUS ; ALLy 427 ; DGAF 164.

- Le chêne est localement désigné en afrpr. par le mot *chano* (abress., adomb., adauph. *chano*, afrb. *chano*, *chagnoz*), continuateur de CASSANU (fr. *chêne*, aocc. *casse*). Dans les parlers modernes, ce lexème se trouve en distribution diatopique complémentaire avec ses concurrents □*coral*□ et □*roro*□ (*q.v.*). Il ne se rencontre qu'à l'est de la Loire (coutouvr. [tsQn], colomb. [tsOn], Montmelard (SaôneL.) [tsAn], Rhône □*chòno*□ “chêne”) mais paraît avoir existé en Roannais et Forez avant d'y être supplanté par le type fr. □*chêne*□. Frpr. *chano* a d'ailleurs été emprunté par plusieurs patois auvergnats frontaliers du Forez : livrad. *chane*, soleym. [ʰtsa...EnY], Saint-Anthème (PuyD.) [tsan].

IV.

IV.a. □*lo chaney*□ [+ -ETU]

1. **les Chanées**, lieu-dit, Saint-Germain-L.

HIST Mlt. (abl.) *Chaneyo* 1281.

HIST Mfr. *Chaney* XV^e s.

2. **Chanet**, ham., Saint-Priest-la-Pr.

HIST Mfr. *Chanet* 1392. Frm. *Chané* (Cass).

3. **Chanet**, ham., Saint-Julien-la-V.

Occ. [ve SQ"n@]

HIST Afrpr. *Chanet* 1311.

Mfr. *Chanet* 1498. Frm. *Chanet* (Cass).

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. */ves lo čazneýi/ et (3) aocc. */ves lo čazneýt/ “à la chênaie”, d’afrpr. *chaney*, aocc. *chanet*, dér. de *chano*, **chane* (< frpr.) “chêne” muni du suff. collectif frpr. -ey, -a, occ. -et, -eda.

IV.b. □*chanaon*□ [+ -ATA + -ONE]

Chaneon, lieu détruit à Saint-Just-en-Chevalet.

Mfr. *Chaneon* 1429.

ÉTYM < probabl. afrpr. */ves lo čaznaoýn/ “à la petite chênaie”, dimin. en -on de **chanà* “chênaie”, dér. de *chano*, “chêne” muni du suff. collectif -à et correspondant de saint. *chainade*, périg. *cassenado* “chênaie”.

afrpr. aocc. **chantar** v.

FEW 2/1, 220b, CANTARE ; REW 1611 ; Longnon 1929 § 2515, 2516, 2524, 2526, 2533 ; Dauzat/Rostaing 142, 173 ; Rostaing 1950, 135 ; Flutre 1957, 75-78 ; DNRM 125, 128, 129 ; Nouvel 1975, 179-226 ; 1980, 160-165 ; Chambon 1975, 458 ; TGF 1521 *sqq.* ; Vurpas/Michel 102, 106, 162 ; Gendron 2003, 232-233 ; Billy 1990, 55-86 ; Villoing 2003, 281.

- Le type toponymique associant le radical du verbe □*chanter*□ (afrpr. aocc. *c(h)antar*) à un nom d’animal est très productif en galloroman et il a été abondamment commenté. Longnon l’analysait en {CANTAT + S}, citant : CANTAT AUCELLU > *Chante-Oiseau*, CANTAT COCC- > *Chantecoq*, CANTAT GRACULU ou CANTAT GRILLU > *Cantagrel*, CANTAT LUPU > *Chanteloup*. Dauzat préféra interpréter ces composés comme {CANTA + vocatif}, c’est-à-dire “chante, coq !”, “chante, loup !” etc. Cependant, on a très tôt voulu voir dans ces NL autre chose que le verbe “chanter” : Lebeuf (1883⁴⁷⁰) faisait remonter *Chanteloup* à un « latin *cantus lupi*, c’est-à-dire canton du loup, et non pas chant du loup », hypothèse rejetée par Longnon. A la suite de Bertoldi (1931⁴⁷¹), de Rostaing, de Flutre et de Dauzat/Rostaing, Nouvel a consacré tous ses efforts à tenter de démontrer que la totalité des NL en *Canta-* ou *Chante-* n’étaient pas des formes romanes provenant de CANTARE, mais des formations ‘pré-indo-européennes’ remontant à un rad. **kant(a)-* signifiant peu ou prou “terrain pierreux”. Les seconds termes de ces composés seraient également préromans, mais auraient été tardivement remotivés en nom d’animal. C’est ainsi que *Chante-Coq* serait la réinterprétation d’un pré-ide. **kanta-* + **kukk-* “sommets”⁴⁷², *Chantegré* remonterait à **kanta-* + **gr-* “pierre”⁴⁷³, *Chantelot* et *Chanteloube* représenteraient **kanta-* + **lup(a)-* “hauteur”⁴⁷⁴, *Chante-Oiseau* ne serait autre que pré-ide.

⁴⁷⁰ *Histoire de Paris*, cité par Longnon (1929, § 2534).

⁴⁷¹ *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, cité par Nouvel (1975, 179).

⁴⁷² Nouvel (1975, 202).

⁴⁷³ « Il vaut mieux y voir [dans *C(h)antegre(lh)*] le thème **kanta-* ‘terrain pierreux’ + **gr-* ‘pierre’ (racine p.I.e., laquelle a reçu un suf. à l’époque romane » (Nouvel 1975, 207).

⁴⁷⁴ « Il est donc bien plus logique de proposer comme étym. [de *C(h)antelop* et *C(h)anteloba*] le p.I.e. **lŭp-a* (...) qui signifie précisément ‘pierre, hauteur’ (...) Ensuite, alors que dans la réalité les loups *hurlent*, selon les toponymes, ils **ne** feraient **que chanter** ; cette opposition totale n’est pas logique » (Nouvel 1975, 209, 212).

kant-aus-* + *-ellu*⁴⁷⁵ etc. etc. Bien que cette théorie substratophile ait été rigoureusement réfutée (Chambon 1975), elle passe depuis trente ans pour un résultat sûr de la recherche onomastique et elle est régulièrement reprise et développée, notamment par Nègre, Vurpas/Michel et, récemment encore, Gendron. Etayant son analyse par un recensement quasi-exhaustif des toponymes ‘chantant’ en France, Billy a clairement démontré que le type {CANTA + zoonyme} n’est qu’un cas particulier d’un type de composé beaucoup plus vaste : non seulement au verbe □*chanter*□ peuvent se substituer □*japper*□, □*siffler*□, □*bramer*□, □*pisser*□ etc., mais à la place d’un nom d’animal on peut avoir un nom de végétal, d’homme, d’élément atmosphérique, d’objet inanimé ou bien un adjectif substantivé, ou encore un second verbe (au total plus de 150 types), ce qui invalide définitivement la thèse substratiste (→ *chacier**, **escorchier**, ***japar**, **molhier**, ***pissier**). On a incontestablement affaire à des composés verbaux signifiant “là où chante l’oiseau”, “là où brame le cerf”, “là où jappe le loup” etc.

En ce qui concerne l’analyse morphologique de la forme verbale et la structure microsyntaxique de ces composés, nous émettons l’hypothèse, inédite à notre connaissance, qu’il s’agit de « construits morphologiques » (Villoing) à signifié factitif – □*pisse-chien*□ signifiant litt. “(le lieu) qui fait pisser le chien”. Sur le plan étymologique, nous tenons pour vraisemblable que le type □*Chanteloup*□ remonte à la cristallisation délocutive d’une formule injonctive {IMPERATIF + VOCATIF}⁴⁷⁶, dont la profération est non pas dirigée vers l’animal invoqué, mais fictivement attribuée au lieu lui-même, selon un mode de dénomination productif en anthroponymie.

Suivant le relevé de Billy et nos propres dépouillements, c’est la série des □*Chanteloup*□ qui compte le plus grand nombre d’exemplaires (plus de 500), apparaissant dans les trois quarts des départements français ; il n’est absent en Limousin et en Franche-Comté. □*Chante-Oiseau*□ forme également l’une des séries les plus nombreuses du type, avec plus de cent exemplaires répartis dans une trentaine de départements de toute l’aire galloromane. □*Chantegré*□ a des représentants dans toutes les régions d’oc, ainsi qu’en Poitou et en HSAône. □*Chantegrenouille*□ et □*Chantemilan*□ sont en revanche beaucoup plus isolés et ne se trouvent qu’en quatre ou cinq exemplaires.

IV. □*chanteor*□ [+ -ATORIU]

Chantois, ham., Bully.

Frpr. [ve S2A"twe]

Afrpr. *Chantor* 1267, 1275, *Chantoyr* 1290, *Chanteor* 1296, *Chantoir* 1316, *Chanteyr*, *Chantoyer* 1328, *Chantoer* 1334, *Chantoir*, *Chantoyr* 1375 (Duf 161).

Mfr. *Champtoys* 1488, *Chantoys*, *Chantoy* 1489. Frm. *Chantois* 1655.

⁴⁷⁵ « Etym. [de *Cantaussel* et *Chante-Oiseau*] : **kant-aus-* (suf. prégaul.) + *-èl* (suf. oc. dim.), à moins qu’il faille proposer comme étym. **kant-aus-* + *-illu* (2^{ème} suf. lat.) » (Nouvel 1975, 197).

⁴⁷⁶ Une preuve en est fournie par la forme francoprovençale de ces composés, dont l’élément verbal comporte toujours la désinence d’impératif /-a/ ([S2AɬA "ɔK@] etc.), mais jamais celle de l’indicatif présent /-e/.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čanteoýr/ “au lieu chantant”, de *chanteor*, dér. de *chantar* “chanter” muni du suff. instrumental *-eor* et correspondant de liég. *tchantwér* “excavation où se perd un ruisseau”⁴⁷⁷. Chantois se trouve à l’embouchure d’un petit affluent de la Loire, encaissé dans une gorge. Il est donc possible d’interpréter alternativement *Chantois* comme un hydronyme transféré, formé sur afrpr. **chanteor* “chanteur” (‘le Chanteur’, c’est-à-dire le fleuve qui chante).

△ *le Petit Chantoire* (Saint-Symphorien-d’Ozon, Rhône).

V.

V.a. □*chanta granolhi*□ [+ **granolhi* s. f.]

Chantegrenolhe, lieu détruit à Saint-André.

HIST Mfr. *Chantegrenolhe* 1401 (Duf 159).

ÉTYM < afrpr. */ves čanta granolçi/ litt. “à chante-grenouille”, c’est-à-dire “là où les grenouilles peuvent coasser à loisir”, composé délocutif/injonctif de *chantar* “chanter” et de **granolhi* “grenouille”. Désignation d’un lieu sauvage et humide.

△ *Chantegrenouille*, Sainte-Geneviève-s/Argence (Aveyron), Corne-Ecluse (CharenteM.), Saint-Laurent-de-Muret (Lozère).

V.b. □*chanta greil*□ [+ *greil* s. m.]

Chantegré, ham., St Jean St Maurice.

Frpr. [ve S2AtA"gK@]

HIST Afrpr. *Chantegreil* 1334, *Chantagrel* 1396, *Chantagret* 1412.

Mfr. *Chantegret* 1440. Frm. *Chantegré* (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves čanta greļç/ litt. “à chante, grillon !”, c’est-à-dire “là où les grillons peuvent grésiller à loisir” composé délocutif/injonctif de *chantar* “chanter” et de *grēil* “grillon”. Désignation d’un lieu sauvage et désertique.

▲ Vurpas/Michel 102 : « ‘chante-grèle’ ou ‘chante-corbeau’ (*grèle* étant le mot patois issu du latin *gracula*). Mais le corbeau chante-t-il ? [...] » ; mais GRACULA > lyonn. *grailli*, for. *grailla*, *graula*⁴⁷⁸.

△ *Chantagrel* (Ecotay-l’Olme, Saint-Romain-le-Puy), *Chantagret* (Margerie-Chantagret, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Georges-en-Couzan), *Chantegré* (Saint-Gérard-le-Puy, Allier), *Chantegreil* (Goudet, HLoire), *Chantagrel* (Marat, PuyD.).

V.c. □*chanta lo*□ [+ *lo* s. m.]

⁴⁷⁷ FEW 2/1, 221b, CANTARE.

⁴⁷⁸ ALLy 507, 575.

1. **Chantelot**, ham., Saint-Didier.

Frpr. [vwe S2Ata"1U]

2. **Chantelot**, ham., Saint-Just.

HIST Afrpr. *Chantalot* 1383, *dos Chantellós* 1428.

Mfr. *Chantellot* 1402, *Chantelot* 1428.

ÉTYM < afrpr. */ves čánta lo/ litt. “à *chante, loup* !”, c’est-à-dire “là où les loups peuvent hurler à loisir”, composé délocutif/injonctif de *chantar* “chanter” et de *lo* “loup”. Désignation d’un lieu sauvage et boisé.

Δ *Chantelot* (Palogneux, Saint-Sixte).

V.d. □*chanta milhon*□ [+ **milhon* s. m.]

Chantemilan, ham., Ambierle.

Chante Millon 1887, *Chantemilan* 1945 (Duf 160), *Chantemillan* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves čánta milçón/ litt. “à *chante, milan* !”, c’est-à-dire “là où les milans peuvent huir à loisir” composé délocutif/injonctif de *chantar* “chanter” et de **milhon* “milan”. Désignation d’un lieu sauvage et désertique.

Δ *Chantemilan* (Bizeneuille, Souvigny, Allier).

V.e. □*chanta oizel*□ [+ afrpr. *oizel*, aocc. *auzel* s. m.]

1. **Chantoisé**, lieu-dit, Renaison.

2. **Chante-Oiseau**, lieu-dit, Juré.

3. **Chantoiseau**, ham., Noailly.

Chantuiset (Cass).

4. **Chantoiseau**, ham., Villerest.

5. **Chantozel**, lieu détruit à Cervières.

HIST Aocc. *Chanto*⟨*l*⟩*zel* 1370.

Mfr. *Chantozel* 1402.

ÉTYM < respect. (1-4) afrpr. */ves čánt oid^zéyl/ et (5) aocc. */ves čánt aud^zéyl/ litt. “à *chante, oiseau* !”, c’est-à-dire “là où les oiseaux peuvent chanter à loisir” composé délocutif/injonctif de *chantar* “chanter” et d’afrpr. *oizel*, aocc. *auzel* “oiseau”. Désignation d’un lieu sauvage et désertique.

IV.f. □*chanta pedriz*□ [+ **pedriz* s. f.]

1. **Chante-Perdrix**, mais., Cordelle.

2. **Chanteperdrix**, mais., Nervieux.

ÉTYM < afrpr. */ves čánta pedrít^s/ litt. “à *chante, perdrix !*”, c’est-à-dire “là où les perdrix peuvent glousser à loisir” composé délocutif/injonctif de *chantar* “chanter” et de **pedriz* “perdrix”. Désignation d’un lieu sauvage et désertique.

△ *Chanteperdrix* (Bourg-Argental, Ecotay-l’Olme, Essertines-en-Châtelneuf, Montverdun, Saint-Vincent-de-Boisset, Vendranges).

afrpr. ***chantel** s. m.

FEW 2/1, 228a, 229a, CANTHUS ; DGAF 166 ; GPF 8723.

- Le côté, l’arête ou le rebord d’un objet est désigné en afrpr. par le mot **chantel* (aocc. *cantel*, mfr. *chantel* “côté” et acceptions spéc.), qui survit dans plusieurs dialectes au sens de “quignon de pain”. Les parlers vellaves ont un terme *chanté, chantiau* signifiant “pierre angulaire”, sens qui révèle la motivation des toponymes formés sur ce lexème : on relève, dans le même champ lexical, Les Houches (HSav.) [T2Aɛ@ "1A] “ligne de crête de rochers” (< **chantel* + -ATA “ensemble de rochers anguleux”).

I. □*lo chantel*□

le Chantel, mais., Saint-Julien-d’O.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čanteýl/ “au rocher anguleux”, de *chantel* “côté, coin” d’où “arête d’un rocher”.

afrpr. **chapel** s. m.

FEW 2/1, 287b, CAPPELLUS ; Dauzat/Rostaing 173.

- Afrpr. *chapel* “chapeau” (abress. *chapé*) a fréquemment servi de désignation métaphorique à des hauteurs et des pointes montagneuses : nous avons relevé en France 45 oronymes formés sur fr. *chapeau*/afrpr. *chapel*, 17 sur occ. *c(h)apel*.

I. □*lo chapel*□

le Chapet, ld. sur une colline, Bussy.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čapeýl/ “au chapeau”, de *chapel* “chapeau” d’où “relief pointu”.

△ *le Chapeau de Napoléon* (rocher, Saint-Etienne), *le Chapeau Vert* (mont, Issy-l’Evêque, SaôneL.).

afrpr. **chapela** s. f.

FEW 2/1, 285a, CAPPELLA ; REW 1644 ; Niermeyer 130ab ; Longnon 1929 § 1416-1421 ; Aebischer 1930, 5-44 ; VincentTop § 866-868 ; TLF 5, 526 ; ChambonCappella 145-149.

- L'histoire complexe du type lexical représenté par fr. *chapelle*, afrpr. *chapela* (adauph. *chapella*) et aocc. *capela* a fait l'objet de plusieurs travaux importants (v. notamment les contributions de Longnon, Wartburg, Aebischer et Chambon⁴⁷⁹). Pour résumer ce vaste dossier, nous rappellerons que ltvulg. CAPPELLA, dimin. de *cappa* "chappe, capuchon", est attesté en 679 et désigne alors la *cappa* ou manteau de saint Martin, relique qui appartenait au trésor des Mérovingiens dans les années 650 à 700. Un premier glissement métonymique apparaît dans un diplôme de 710, où l'on trouve le mot *cappella* avec la double acception de *cappa* "relique martinienne", et de *oratorium*, c'est-à-dire d'oratoire royal où cette relique était conservée⁴⁸⁰. Vers 750, il y avait une *cappella* dans chaque palais royal ; dès 783, le sens d'"oratoire d'un domaine fiscal royal" est assuré, et *cappella* « tend à prendre un sens plus large encore : celui, non plus seulement d'oratoire d'une résidence royale, mais d'oratoire rattaché à un domaine particulier » ; « par suite de l'existence un peu partout des *capellæ* des domaines royaux, on en [est] venu à appeler *capella* n'importe quel édifice religieux dépendant d'un domaine » (Chambon). En 972 le mot est encore employé au sens de "l'ensemble des clercs chargés du culte au Palais royal". Il en résulte que la présence du toponyme □*la Chapelle*□ constitue un indice très sûr de l'appartenance d'un lieu au domaine royal/comtal durant le haut Moyen Âge, les localités concernées coïncidant très fréquemment avec le siège d'une ancienne circonscription administrative ou judiciaire. —

I. □*la chapela*□

1. **la Chapelle**, lieu-dit, Sainte-Foy.

Frpr. [ve laSa"pEla]

Mlt. (acc.) *Capellam* 1388 (Duf 163).

2. **la Chapelle**, mais., Saint-Haon-le-V.

3. **la Chapelle**, ham., St Jean St Maurice.

Frpr. [ve laSa"pEla]

HIST Afrpr. *Chapella* 1334.

Mlt. (abl.) *Cappella* 1488.

Frm. *la Chapelle* (Cass).

4. **la Chapelle**, h. (St R.)

Frpr. [ve laSa"pEla]

HIST Afrpr. *la Chapella* 1311, *Chapella* 1428 (Duf 162).

Frm. *la Chapelle* (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves la čapeýla/ "à la chapelle comtale", de *chapela* "oratoire du domaine royal, chapelle privée du comte ou de son représentant". (2) correspond à l'oratoire de la vicairie dont la Chambre (Saint-Haon-le-V.) était le siège ((*chambra*) ; (3) à l'oratoire de l'ager Marcennacensis ((*Martianus) ; (4) à celui de la vicairie de Cavalletus (devenue la châtellenie de Saint-Just-en-Chevalet (*caballus*)).

⁴⁷⁹ Pour l'aspect toponymique, on se reportera également à VincentTop.

⁴⁸⁰ D'abord recueillie à Tours, la relique de saint Martin dut être transférée à plusieurs reprises dans les sanctuaires de la royauté franque.

aocc. **chara (far bela -)** loc. verb.

FEW 2/1, 349b-350a, CARA ; DGAF 168.

- La locution aocc. (*far*) *bela c(h)ara* ou *bona c(h)ara*, correspondant littéralement à afr. (*faire*) *belle chiere* ou *bone chiere*, signifie “(faire) bonne mine”, d’où “(faire) bon accueil” et “bien traiter (qqun)” : elle survit dans auv. □*faire bouna chara*□ qui, sous l’influence du frm., signifie couramment “bien manger, faire bonne chère”. Du fait d’un glissement sémantique favorisé par la fréquence de cette locution, occ. *cara*, *chara*, du sens de “figure, mine”, a pris celui d’“accueil, prévenance” et, en outre, *bela cara* a pu signifier “pourboire de l’hôtelier” (< “rétribution du bon accueil”).

I. □*la bela chara*□

la Belle Chara, lieu-dit, Tuilière.

ÉTYM < aocc. */a la beýla čára/ “à la bonne chère”, de la loc. (*far*) *bela chara* “(faire) bon accueil, bonne chère”. Il s’agit d’un nom d’auberge : le lieu-dit *la Belle Chara* borde le grand chemin reliant les hameaux montagnards de Borjat, Feugère et Epinat aux bourgs de La Tuilière et de Saint-Just. Ce nom d’enseigne est un exonyme auvergnat en territoire francoprovençal, ce qui, s’agissant de la marque d’un établissement commercial – *a fortiori* lié au transit des voyageurs – ne doit pas surprendre. Le toponyme a été partiellement traduit en français (*Belle*), partiellement calqué sur sa forme patoise (*Chara*).

△ *Belle Chère* (Noyal-Pontivy, Morbihan ; Vaas, Sarthe), *Belle Carre* (Chauffayer, HAIPes).

afrpr. ***charpena** s. f.

FEW 2/1, 407a, CARPINUS ; ALLy 448.

- Un arbre du genre *Carpinus* est désigné en afrpr. par le mot **charpena*, conservé dans les parlers qui ne l’ont pas remplacé par le type fr. □*charme*□ ou □*charmille*□ : colomb. [tʰsɑK"pɛn], jass. [ʃɑKp"na], cartus. [ʃɑK"pɛnA] “charme”. Il convient de préciser que la plupart des localités haut-foréziennes, à l’ouest de la Loire, ignorent le charme, qui ne supporte pas les sols acides ni l’altitude.

IV. □*charpeneaus*□ [+ -ELLU]

Charpinot, ham., Ambierle.

HIST *Charpillot* (l. *Charpinot*) 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves los čarpeněýus/ “aux petits charmes”, de **charpenel*, dér. de **charpena* “charme” muni du suff. dimin. -*el*, -*a*, désignant vraisembl. le charme d’Orient (*Carpinus orientalis*). ♦♦ La forme afrpr. *[(t)ʃɑrpɛ@"nʒɑ...U(s)] a été transposée en **Charpineaus*, *Charpinot* par hypercorrection analogique du type frpr. /fare^oýna/ ~ fr. /farine^o/.

afpr. **chassagni**, aocc. **chassanha** s. f.

FEW 2/1, 461b, *CASSANUS ; DOF 211 ; DGAF 172.

- Le type lexical CASSANIA > afr. **chassagne*, afpr. *chassagni*, aocc. *chassanha* “chênaie” occupe une vaste zone ‘médioromane’ comprenant, d’après les attestations toponymiques, le Poitou, le Limousin, le Périgord, la Lozère, l’Auvergne, le Bourbonnais, le Lyonnais, la Bresse, la moitié sud de la Bourgogne et de la Franche-Comté⁴⁸¹. Le lexème ne paraît toutefois plus guère vivant en francoprovençal moderne.

I.

I.a. □*la chassagni*□

1. **la Chassagne**, lieu-dit, La Bénisson-Dieu.

HIST *la Chassagne* (Cass).

2. **la Chassagne**, lieu-dit, Champoly.

3. **la Chassagne**, ham., Grézolles.

HIST Mlt. (abl.) *Chassannhia* 1394 (Duf 173).

4. **la Chassagne**, ham., Saint-Martin.

HIST Mlt. (abl.) *Chassagnia* 1397.

Afpr. *la Chassaigni* 1419.

ÉTYM < afpr. */ves la časán×i/ “à la chênaie”, de *chassagni* “chênaie”.

I.b. □*las chassanhas*□

les Chassagnes, ham., Cervières.

Occ. [ve leSa"saJ]

HIST Afpr. *les Chassaignes* 1311, *les Chassaynes* 1328, *les Chassanhes* 1425.

Frm. *Chassaigne* (Cass).

ÉTYM < afpr. */ves les časán×es/ “aux chênaies”, de *chassagni* “chênaie”.

IV. □*chassagnel*□ [+ -ELLU]

Chassenay, h., Souternon.

Frpr. [ve Sas"nE]

HIST Afpr. *Chaseignel* 1314, *Chassenel* 1338.

⁴⁸¹ Un exemplaire isolé et phonétiquement aberrant, *la Chassagne*, h. et marais en Arles (BRhône), doit s’expliquer par un transfert déonomastique.

Mlt. (acc.) *Chassenellum* 1376, *Chassanellum* 1427.

Mfr. *Chassanel*, *Chassannel* 1389, *Chassennel* 1390. Frm. *Chassenet* XVII^e s., *Chassenay* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves časan×ęýl/ “à la petite chênaie”, de **chassagnol*, dér. de *chassagni* “chêne” muni du suff. dimin. *-el*. La graphie *Chaseignel* note une forme afrpr. *[**(t) Sas@"JE1**] issue de *[**Íasa"JE1**] par neutralisation/dissimilation de la voyelle médiale. La dépalatalisation de /n×/ est due à l’analogie du type plus fréquent *Chassenay* (< CASSANETU) et se rencontre également dans l’isotoponyme *Chassenay* (h., Saint-Marcel-de-Félines : *Chassagnol* 1289).

afrpr. **chassaing**, aocc. **chassanh** s. m.

FEW 2/1, 461b, *CASSANUS ; DOF 211.

- Dans quelques localités en marge du domaine francoprovençal a vécu un type *chassaing* désignant le chêne : issu de CASSANIU, ce mot répond exactement à afr. *chassain* et aocc. *c(h)assanh*, ce dernier conservé en limousin et localement en languedocien.

I. □ *lo chassaing* □

1. **le Chassin**, ham., Saint-Germain.

Frpr. [ve1 Sa"s2E]

HIST Afrpr. *Chassaygn* 1248, *del Chassayng* 1317, *lo Chassain* 1351, *del Chassaing* 1388.

Mfr. *Chassaing* 1466. Frm. *Chassin* (Cass).

2. **Chassing**, lieu-dit, Cervières.

Occ. [ve 1@Sa"s2IN]

HIST Aocc. *Chassayn* 1328.

3. **les Chassains**, mais., Les Salles.

HIST Aocc. *del Chassaing* 1311.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves lo časaýin×/ et (2, 3) aocc. */ves lo časaýn×/ “au chêne”, d’afrpr. *chassaing*, aocc. *chassanh* “chêne”. ♦ Traitement régulier de la finale *[-aJ] > *[-a...IJ] > [-2IN] dans les patois auvergnats du plateau de Noirétable.

IV. □ *les chassagneres* □ [+ -ARIA]

Chassagnières, mais., Sainte-Foy.

Frpr. [ve 1@Sasa"JiD@]

la Chassanière (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la časan×ęýri/ “à la chênaie”, de **chassagneri*, dér. de *chassaing* “chêne” muni du suff. collectif *-eri*.

afpr. **chastel**, aocc. **chasteu** s. m.

FEW 2, 468a, CASTELLUM ; Hafner 52, 178 ; VincentTop § 720.

Une demeure féodale fortifiée et défendue par un ensemble de constructions est désignée en afpr. par le mot *chastel*, cognat de frm. *château* et d'aocc. *castel*, aouv. *chasteu*. Ce type lexical paraît s'être rarement fixé, sous sa forme simple, dans la toponymie de la région lyonnaise. On relève en revanche une abondante série de NL du type □*le Châtelard*□, qui reflète le dérivé afpr. aocc. *chastelar* "château-fort, forteresse". Il s'agit en principe de formations du début du Moyen Âge, référant à des fortifications rudimentaires dont, le plus souvent, il ne reste aucune trace ; on a d'ailleurs supposé que dans certains cas, □*lo Chastelar*□ n'était qu'une désignation métaphorique et/ou métonymique d'une masse rocheuse imposante. D'un point de vue synchronique, afpr. aocc. *chastelar* est dérivé de *chastel*. Toutefois, l'existence d'une série de toponymes du type □*Châlard*□, □*Chaylard*□ amène à postuler un prototype CASTELLARE, dont la forme *chastelar* peut être issue, moyennant l'influence analogique du lexème de base CASTELLU qui aurait entravé l'action de la loi de Darmesteter (**kastellâre*/ > **k×ast'lâre*/ → **k×astelâre*/).

IV.

IV.a. □*lo chastelar*□ [+ -ARE]

1. **le Châtelard**, ecar, Ambierle.

2. **le Chastellard**, lieu détruit à Bully.

HIST Mfr. du Chastellard 1488.

3. **le Chastellard**, lieu détruit à Bussy.

HIST Afpr. *al Chatellar* 1388, *el Chatellar* 1400.

Mfr. *Chatellart* 1400, *Chastellart* 1437. Frm. *le Chastellard* 1541.

4. **le Chatellart**, lieu détruit à Chérier.

HIST Mfr. *du Chatellart* 1448.

5. **le Châtelard**, mont, Cremeaux.

6. **Châtelard**, ld., Dancé.

7. **le Chastellart**, lieu détruit à Mably.

HIST Mfr. *du Chastellart* 1497.

8. **Châtelard**, mont, Les Noës.

HIST Afpr. *del Chatellart* 1385.

Mfr. *du Chastellart* 1455, *du Chastelard* 1496.

9. **lo Chastellar**, lieu détruit à Nollieux.

HIST Afpr. *al Chastellar* 1389.

10. **le Châtelard**, ecar, Pommiers.

HIST Afpr. *del Chastelar* 1287, *el Chatellar* 1260/1317, *lo Chastellar* 1373.

11. **le Chastellard**, lieu détruit à Saint-Alban.

HIST Mfr. *du Chastellart* 1488, *du Chastellard* 1536.

12. **le Châtelard** ou **Châtelard de Chazy**, ld., Saint-Georges.

13. **le Châtelard**, ecar, Saint-Léger-sur-Roanne.

HIST Mfr. *du Pré Chastelard* 1496.

14. **le Chatellar**, lieu détruit à Saint-Priest-la-Pr.

HIST Mfr. *du Chatellar*, en *Chatellart* 1448.

15. **le Châtelart** ou **Châtelart du Dos-d'Âne**, ld., Villerest.

16. **le Châtelard**, ecar, La Chamba.

Occ. [vE l@s&t@"lEK]

les Châtelards 1718, *du Châtelard* 1786.

17. **le Châtelard**, bois, Saint-Jean-la-Vêtre.

HIST Aocc. *doz Chastellard* 1501.

18. **le Châtelard**, ld., Saint-Just.

ÉTYM < respect. (1-14) afrpr. et (15-16) */ves lo častelár/ “à la forteresse”, de *chastelar*, dér. de *chastel* “château-fort” muni du suff. augmentatif *-ar*. On a découvert au Châtelard de Cremeaux (5), sur la colline de Duivon, une vaste plate-forme et des substructions révélant l’existence d’un édifice militaire (Sivet 1875 ; DTForez 79). Au Châtelard de Saint-Just (18), on peut apercevoir, d’après le plan cadastral (section B, parcelle 3), une petite plate-forme circulaire qui correspond certainement aux fondations d’un château.

IV.b. □*lo chastelet*□ [+ -ITTU]

Chastellet, lieu détruit à Cremeaux.

HIST Mfr. *Chastellet* 1488.

ÉTYM < afrpr. */ves lo časteleýt/ “au castelet”, de *chastelet*, dér. de *chastel* “château-fort” muni du suff. dimin. *-et*.

afrpr. ***chashtra** s. f.

FEW 2/1, 476b, CASTRUM ; Niermeyer 155b ; Gdf 2, 88a ; Longnon 1929 § 2140 ; VincentTop § 723 ; Dauzat/Rostaing 155 ; TGF 6020-21 ; Carrié/Rousselle 1999, 641-645 ; ChambonCastelluciu 27.

- Une fortification militaire paraît avoir été désignée, dans le plus ancien état du francoprovençal, par le mot **chashtra*, continueur direct de protorom. CASTRA (Itcl. *castra*) “camp”. Ce type lexical, qui n’a survécu que dans deux ou trois variétés périphériques du galloroman⁴⁸², forme cependant une abondante série toponymique concentrée sur la bande ‘médioromane’ du territoire français (Poitou-Dauphiné). Plusieurs

⁴⁸² Aran. *krasta* “maison de ville”, niç., Javie (AlpesHP.) *kast* “petit parc dans une étable”.

indices conduisent à dater ces NL du haut Moyen Âge et à supposer qu'un lexème afrpr./aocc. **chastra* a vécu entre le VIII^e et le X^e siècle : d'une part, sur le plan linguistique, l'article défini est présent dans une grande partie des attestations anciennes de ces noms, ce qui indique une fixation postérieure à *ca* 700 ; du point de vue historique, d'autre part, les référents de CASTRA, c'est-à-dire le réseau de camps militaires établis en rase campagne pour assurer la surveillance et la défense territoriales, a commencé à se développer en Gaule à partir du règne de Constantin (306-337) pour connaître, après la transition mérovingienne, une nouvelle et maximale extension sous les Pippinides. Le caractère public de ce type d'établissement est confirmé par l'acception de "résidence royale fortifiée" qu'avait encore mlt. *castrum* au X^e siècle. C'est avec la féodalisation du territoire que le *castrum*, édifice royal, disparaîtra pour faire place au château-fort, possession seigneuriale. Sur le terrain, la corrélation entre le toponyme □*la Châtre*□ et (1°) la présence avérée d'une garnison d'auxiliaires barbares du Bas Empire (NL du type □*Sermaise*□), (2°) l'existence de substructions romaines, (3°) la trace d'une forteresse plus récente (NL □*le Château*□, □*le Châtelard*□) et/ou (4°) la proximité d'un chef-lieu administratif/judiciaire d'époque carolingienne (NL □*le Palais*□ ; châtellenie comtale) apparaît, sinon systématique, du moins nettement récurrente (→ **chastel**, ***palaiz**, **Sarmatia**).

I.

I.a. □*la chastra*□

1. **la Châtre**, lieu-dit, Bully.

HIST Afrpr. *la Chatra* 1334, 1488. Frprm. *la Chantra* XVIII^e s.

2. **la Chatraz**, lieu détruit à Chérier.

HIST Afrpr. *la Chatraz*, *la Chatra* 1448.

3. **la Châtre**, lieu-dit, Luré.

4. **la Châtre**, ham., Saint-Just.

Frpr. [ve 1a"SQtKA]

HIST Afrpr. *la Chartra* 1291, *Chatra* 1387, *la Chatra* 1429.

Mfr. *la Cost Chatre* 1394. Frm. *les Chartres* (Cass), *la Châtre* 1945 (Duf 188).

5. **Charter**, lieu détruit à Saint-Romain-d'U.

HIST Mfr. *Chater* 1399, *Chattes* 1428, *Charter* 1446 (Duf 189).

ÉTYM < afrpr. */ves la častra/ "au château", de **chastra* "camp militaire, place-forte", désignation d'une forteresse altimédiévale. (1) est un site défensif contrôlant l'*ager Marcennacensis* (→ **Martianus**) ; (3), voisin du lieu-dit *Sermaise*, correspond au *castrum* central de la vicairie dont les Palais (Cremeaux) était le siège (→ ***palaiz**) ; (4) et (5) aux postes défensifs de la vicairie de *Cavalletus*/Saint-Just (→ **caballus**). ♦♦ Les formes mfr. *Chater*, *Chattes* et *Charter* (5) notent vraisembl. une réalisation *["SA; tr@], transposition d'afrpr. *["(τ)SA; tra].

I.b. □*les chastres*□

1. **les Châtres**, ham., croix, Cremeaux.

HIST Afrpr. *les Chartres* 1291.

Mfr. *Chastres* 1488. Frm. *Chartres* (Cass), *les Chartres* 1887, *les Châtres* 1945 (Duf 189).

2. **les Châtres**, mais., Saint-Martin-la-S.

ÉTYM < afrpr. */ves les částres/ “aux châteaux”, de **chastra* “camp militaire, place-forte”, désignation d’une forteresse altimédiévale. Le hameau des Châtres à Cremeaux est adossé à la haute colline du Châtelard, site défensif majeur occupé aux époques celtique et romaine, dont le sol regorge de vestiges archéologiques (→ **chastel**, **dūnon*).

afrpr. **chaucheri** s. f.

FEW 2/1, 67a, CALCARIUS.

- Protorom. CALCARIA “four à chaux” (de CALCE “chaux” ; ltcl. *calcāria*) a survécu dans plusieurs dialectes galloromans, soit en conservant son sens initial (apic. > mfr. *cauchiere* “four à chaux”), soit en prenant celui “tannerie” (aocc. *cauquiera* “fosse de tanneur”, lyonn., for. *charchîri* “tannerie”). L’issue frpr. *chaucheri* s’est fixée dans plusieurs noms de lieux pour lesquels le signifié “four à chaux” paraît le plus pertinent en raison de la localisation des référents, souvent en zone forestière.

I. □*les chaucheres*□

les Chossières, bois, Saint-Rirand.

ÉTYM < afrpr. */ves les čaučęýres/ “aux fours à chaux”, de *chaucheri* “four à calcination”. ♦ Dissimilation de chuintement [S–S] > [S–s].

△ *la Chaussère* (la Pacaudière), *les Chaussères* (Saint-Symphorien-de-Lay).

afrpr. **chauchier**, aocc. ***chauchar** v.

FEW 2/1, 62b-64b, CALCARE ; ALLy 41, 191, 210, 335 ; ALMC 961 ; Gras 46 ; Hafner 66 ; DGAF 174.

- L’action de fouler aux pieds, d’écraser qqch. en marchant dessus est exprimée en afrpr. par le verbe *chauchier*, cognat d’afr. *chauchier* et d’aocc. *calcar* (aauv. **chauchar*), de même sens. Ce terme est vivant dans les parlers modernes, non sans diverses spécialisations sémantiques : for. *chaucha* “presser, fouler”, lyonn., for. □*chochî*□ “tasser (le foin, la terre autour du plant) ; fouler (le raisin dans la cuve) ; couvrir (la femelle), côcher”, auv. *chauchâ* “compresser, comprimer, serrer, piétiner, fouler, pilonner, tasser ; côcher, coïter” etc.

IV. □*la chaucheci*□ [+ -ICIA]

la Chaussessy, ham., Saint-Just.

Frpr. [ve laSo"SEsI]

HIST Afrpr. *la Chalcerti* (l. *Chalcefsi*) 1375, *la Chochessy*, *la Chocheysy* 1428.

Mfr. *la Chalcheisse* 1402, *la Chochessi*, *la Chossechy* 1429, *la Chalcheyssi* 1439, *la Chauchessi* 1447, *la Chauchesse*, *la Chouchessy* 1448. Frm. *Chauchay* (Cass), *la Chaussessy* 1823 (cadastre), *la Chaucessy* 1945 (Duf 190), *la Chaussessy* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves la čaučęýt'si/ "au fouloir", de **chaucheci*, dér. de *chauchier* "fouler, tasser" muni du suff. abstraitif (ici, à valeur instrumentale) *-eci*. ♦ Exceptionnellement, la finale atone /-i/ de la forme frpr. a été maintenue dans la forme française.

V. □*chaucha terra*□ [+ terra s. f.]

Chausseterre, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Occ. [ve SoSA"tEKQ]

HIST Afr. *Chauchetterre* 1311.

Afrpr. *Chauchi Terra* 1400.

Mfr. *Chauciterre* 1419, 1497.

Aocc. *Chalchaterra* 1433.

Fr. *Clochetterre* (Cass), *Chausseterre* 1868, *Chausseterre* 1945 (Duf 192).

ÉTYM < aocc. */ves čáuča teýrra/ litt. "à tasse-la-terre", c'est-à-dire "là où il faut longtemps fouler la terre", composé délocutif/accusatif de **chauchar* "fouler, tasser" et de *terra* "terre". Désignation d'une terre peu meuble et peu féconde, exigeant du cultivateur beaucoup de peine au moment des plantations⁴⁸³. On rapprochera de ce toponyme des formations voisines signifiant "lourd dans sa démarche" : Gruey (Vosges) [So; S"te; r]⁴⁸⁴, livrad. □*chaucha-mouta*□ "lourdaud"⁴⁸⁵.

afpr. **chaufort** s. m.

FEW 3, 908b, FURNUS ; GPF 7671.

- Le four à chaux – quelquefois le four à briques ou à tuiles – est désigné en afpr. principalement par deux termes concurrents, *chaufort*, issu de CALCIFURNUS "four à chaux" (> afr. *chaufour* "id.") et *rafort* (adauph. *rafurn*, *ratfornt*, asav. *rafour*, aneuch. *raffourt*), issu de RATIFURNUS "id.". Il semble que les aires respectives de ces deux types sont nettement délimitées par le Rhône et la Saône, et que, au vu des vestiges onomastiques, les parlers foréziens et beaujolais n'ont jamais connu que *chaufort*.

I. □*lo chaufort*□

⁴⁸³ « Pour que le plant prenne bien », rappelle Gardette, « il faut que la terre soit tassée contre les racines. On tasse la terre avec le plantoir ou avec les pieds » (ALLY 191).

⁴⁸⁴ FEW, 2/1, 63b.

⁴⁸⁵ DGAF 174.

le Chauffour, lieu-dit, Ailleux.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čaufōýrt/ “au four à chaux”, de *chaufort* “four à calcination”.

afrpr. **chavan** s. m.

FEW 2, 548b, CAVANNUS ; MichelRoanne 68.

La chouette hulotte (*Strix aluco*) et les espèces apparentées sont désignées en afrpr. par le mot *chavan*, répondant à aocc. *cavan*, frm. *chat-huant*. Le terme *chavan* a été emprunté au dialecte par le français régional, où il demeure bien connu.

IV. □*lo chavanu*□ [+ -UTU]

le Chavanu, montagne, Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */lo čavanú/ “le lieu aux chouettes”, de **chavanu*, dér. de *chavan* “chouette, chat-huant” muni du suff. dotatif *-u*.

afrpr. **chavana** s. f.

FEW 2/1, 244a, CAPANNA ; Niermeyer 113a ; ALLy 756 ; ALMC 622 ; Longnon 1929 § 2673-77 ; VincentTop § 708 ; Bloch 1931, 251.

- Les continueurs de protorom. CAPANNA “hutte, cabane” forment une série toponymique particulièrement nombreuse dans l’ensemble des régions galloromanes – lors même qu’ils ont disparu du lexique de la plupart des dialectes, généralement remplacés par le type fr. □*cabane*□. Le type héréditaire □*chavana*□ est éteint dans la quasi-totalité des parlers francoprovençaux modernes : une cabane est désignée par les mots [" lOZi], [" lwoZI], [" lwo...aZI] (< afrpr. *logi* “loge de feuillage”) dans la plus grande partie du Forez, par la forme [ka " dOla] (< occ.) en Beaujolais, tandis que c’est [ka " banA] (< fr.) qui occupe le Roannais. Il faut certainement mettre en relation l’extinction du lexème original – et son remplacement par d’autres formes, notamment d’emprunt – avec la disparition du référent lui-même. La documentation historique indique en effet que le type de référent désigné par afrpr. *chavana* (et afr. **chevene*) n’était pas la ‘cabane’ au sens du français moderne (“petite habitation grossièrement construite”), mais une catégorie d’établissement rural, définie par son statut foncier, social et juridique, en rapport étroit avec l’organisation féodale et protoféodale. Le mot *capanna* est défini, dans le latin du VII^e siècle, par Isidore de Séville comme une maisonnette de vigneron “possédée par un seul individu”⁴⁸⁶. Dans les chartes des X^e-XI^e siècles, le *mansus* est rigoureusement distinct de la *cabanna* et de la *cabannaria* : la comparaison des données permet d’établir qu’une ‘cabanerie’ vaut à peu près la moitié d’un manse, en étendue et en charges, et qu’elle vaut

⁴⁸⁶ « *Tugurium parva casula est, quam faciunt sibi custodes vinearum, ad tegimen sui, quasi tegurium ; hic rustici capannam vocant, quod unum tantum capiat* », ISIDORE, *Etym.*, lib. 14, c. 12.

d'autre part à peu près deux 'borderies'. On sait d'autre part que le manse, « base de la fiscalité seigneuriale, [...] est en principe indivisible, immuable. Si, par hasard, la fragmentation en est autorisée, c'est en fractions simples – moitiés, beaucoup plus rarement quarts – lesquelles, à leur tout, deviennent des unités rigoureusement fixes » (Bloch). Il est donc vraisemblable que *chavana* a désigné, dans la langue vulgaire du haut Moyen Âge, la même chose que *cabanna* dans les textes, c'est-à-dire une fraction de la *cabannaria*, soit peu ou prou – compte tenu de la variété des coutumes – le quart d'un manse. La relative rareté de cette subdivision expliquerait de manière satisfaisante, selon nous, sa fréquence comme dénomination toponymique⁴⁸⁷ (→ **mas**).

I.

I.a. □*la chavana*□

1. **la Chavanne**, ham., Cezay.

HIST Afrpr. *la-Chavanna*, *Chavanna* 1351.

Mfr. *Chavannes* 1389. Frm. *la Chavane* 1764, *la Chavanne* (Cass).

2. **la Chavanne**, lieu-dit, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves la čavána/ "à la borderie", de *chavana* "petite exploitation agricole, subdivision du manse".

I.b. □*les chavanes*□

1. **Chavannes**, mais., Amions.

2. **Chavanne**, ham., Saint-Germain.

HIST Afrpr. *Chavanes* 1290, *Chavannes* 1347.

Fr. *Chavanne* (Cass).

3. **les Chavannes**, mais., Saint-Just.

HIST Afrpr. *les Chavannes* 1371.

Mlt. (abl.) *Chabanis*, *Cabanis* 1439.

Fr. *Chavanne* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves les čavánes/ "aux borderies", de *chavana* "petite exploitation agricole, subdivision du manse".

IV.

IV.a. □*la chavanerí*□ [+ -ARIA]

⁴⁸⁷ Nous croyons donner ici un élément de réponse recevable à la question posée par Taverdet : « Il nous faudrait enfin déterminer le rôle de ces 'chavanens' dans l'économie médiévale » (Taverdet SaôneL 22).

Chavanerin, ham., La Côte.

Aocc. *la Chavanaria* 1427, *la Chavanayra* 1443.

Mfr. *la Chavaneyrin*, *la Chavanerin* 1443, *la Chavanery* 1467, *Chavanerin* 1473.

ÉTYM < afrpr. */ves la čavanerí/ “à la ferme”, de **chavanerí* “*cabannaria*, petite exploitation agricole, subdivision du manse”. ♦♦ Les formes françaises ont reçu une finale *-in* hypercorrecte, motivée par la correspondance régulière mfr. *[-2IN] ~ aocc. *[-i] en finale absolue (type *moulin* ~ *molí*), */čavanerí/ ayant été interprété à tort comme un toponyme occitan.

IV.b. □*chavanel*□ [+ -ELLU]

Chavanay, bois, Saint-André.

Afrpr. *Chavaney* 1334.

Mfr. *Chavanay* 1428 (Duf 195).

ÉTYM < afrpr. */ves lo čavaneyl/ “à la petite ferme”, de **chavanel*, dér. de *chavana* “petite exploitation agricole, subdivision du manse” muni du suff. dimin. *-el*.

IV.c. □*lo chavanon*□ [+ -ONE]

le Chavanon, mais., Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo čavanon/ “à la petite ferme”, de **chavanon*, dér. de *chavana* “petite exploitation agricole, subdivision du manse” muni du suff. dimin. *-on*.

afrpr. aocc. **ch (i) er** s. m.

FEW 2/1, 408b-409a, *CARRA ; ALLy 836, 856 Gras 1863, 47 ; Longnon 1929 § 2764 ; DGAF 180.

- Les parlers lyonnais et auvergnats ont un terme □*chier*□ qui désigne le rocher, le tas de pierre ou le sommet rocheux : for. *cher*, *chier*, *sier*, stgeorg. [SE...I], soley. [íe] “rocher”, Sainte-Paule (Rhône) [ÍjαK], Huissel-Saint-Claude [çαK], Saint-Clément-sous-Valsonne [Í&] “tas de pierres”, auv. *chier*, *chié*, *chei* “tas, amas de pierres, rocher ; éboulis, coulée de pierres ; mont, sommet, pic”, vollor. [Se] “rocher”. Ce lexème continue un protorom. CARIU “rocher” (→ CARIU).

A. [oronymes]

I. □*lo chier*□

le Cheix, montagne et bois, Jeansagnière.

HIST Afrpr. *del Chier*, *a-li-Chier* 1370, *d-a-li-Cher*, *del Chel*, *del Cher* 1410, *doz Chier* 1411.

ÉTYM < afrpr. */lo čier/ “le rocher”, de *chier* “rocher ; tas de pierres”.

B. [toponymes]

I. □**los chiers**□

1. **les Chiées**, ham., Saint-André.

HIST Afrpr. *los Chiers* 1260, *delz Chires* 1420, *del Chier* 1448.

Frm. *les Chée* (Cass), *les Chiées* 1887.

2. **les Chards**, lieu-dit, Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve 1y"SEK]

les Chards (Cass).

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves los čiers/ et (2) aocc. */ves los čęrs/ “aux rochers”, d’afrpr. *chier*, aocc. **cher* “rocher ; tas de pierres”.

II. □**lo chier blanc**□ [+ *blanc*, *-chi* adj.]

le Cheix Blanc, lieu-dit, croix, Jeansagnière.

ÉTYM < afrpr. */lo čier blank/ “le rocher blanc”, de *chier* “rocher ; tas de pierres” et de l’adj. *blanc*, *-chi* “blanc”.

afrpr. **chieraz** s. m.

FEW 2/1, 408b-409a, *CARRA ; ALLy 836 ; Gras 1863, 48 ; Longnon 1929 § 2764 ; DGAF 180, 182 ; Michel 1998, 69-70.

- Afrpr. *chieraz* (alyonn. *chierrat*) et **chierey*, tous deux dér. de *chier* “rocher”, signifient “amas naturel ou artificiel de pierres, montjoie”. Ces deux mots sont vivants dans les parlers foréziens et auvergnats : for. *chirat*, *chirei*, maur., stmarc. [Si "Da], auv. *chierâ*, *chirâ*, arc. [Si "KE (d@ pa...IK)] “tas de pierres” ; « on appelle *chirats* », note Gras, « les amoncellements de pierres que l’on voit sur les pentes du Mont-Pilat et qui proviennent de l’éboulement des pics supérieurs renversés [...] Le proverbe *les pirres s’en vant toujours au chiré* correspond au proverbe français : l’eau va toujours à la rivière ». Le toponyme est répandu autant que l’appellatif (Allier, PuyD., Loire, Rhône, Drôme). Le mot *chirat* a été emprunté au dialecte par le français régional.

II. □**mau chieraz**□ [+ *mal*, *-a* adj.]

Maugirard, mais., Saint-Priest.

ÉTYM < afrpr. */ves lo mau čieraýt^s/ litt. “à la mauvaise montjoie”, de *chieraz* “tas de pierres, montjoie” et de l’adj. *mal*, *-a* “mauvais”.

afpr. **chierey** s. m.

FEW 2/1, 408b-409a, *CARRA.

→ **chieraz**.

II. □*los maus chiereis*□ [+ *mal*, -*a* adj.]

les Mauchirés, bois, Les Noës.

ÉTYM < afpr. */ves los maus çiereýis/ litt. “aux mauvaises montjoies”, de **chierey* “tas de pierres, montjoie” et de l’adj. *mal*, -*a* “mauvais”. Motivation sémantico-référentielle peu claire.

afpr. **claper** s. m.

FEW 2/1, 735b-736a, CLAPPA ; GPF 5046 ; Bessat/Germi 2001, 116.

- Un lieu couvert de pierres est désigné en afpr. par le mot *claper* (alyonn. *clappier*), dér. de **clapa* “pierre plate, éclat de pierre, galet” et cognat d’aocc. *clapier* “tas de pierres”. Si le mot ne paraît plus guère vivant dans les parlers foréziens (cf. toutefois stéph. *clapé* “champ couvert de pierres” et *clapa* “pierre noire mêlée à la houille”), il est en revanche courant à l’est du Rhône : sav. □*clapei*□ (< -ARIU ou -ETU), dauph., Oisans □*clapie*□ “éboulis, tas de pierres, pierraille etc.”. Le terme « désigne en particulier le tas de pierres accumulées en long à la limite de deux champs, envahies par la broussaille et souvent plantées d’arbres [...] ; désigne aussi le tas de pierres recueillies sur le champ et rejetées sur le bors » (Duraffour).

A. [hydronymes]

I. □*lo claper*□

le Clapier, ruisseau, affl. de la Teyssonne à Noailly.

ÉTYM < afpr. */lo □apeýr/ “la pierraille”, de *clapier* “tas de pierres, éboulis”, désignation d’un ruisseau charriant des galets.

B. [toponymes]

I. □*lo claper*□

le Clapier, mais., Saint-Germain.

ÉTYM < afpr. */ves lo □apeýr/ “à la pierraille”, de *clapier* “tas de pierres, éboulis”.

afpr. **clos**, aocc. **claus** s. m.

FEW 2/1, 755b, CLAUSUS ; REW 1973 ; ALLy 852 ; Gras 1863, 50 ; DGAF 184-185 ; Longnon § 2301 ; TGF 24883 *sqq.* ; Billy 1997, 101.

- De même que son parasyonyme *brolh*, afrpr. *clos* (adauph. *clos*) a primitivement désigné, dans le grand domaine carolingien et féodal, un enclos bocagé appartenant à la réserve seigneuriale : aussi la présence du NL □*le Clos*□ est-elle fréquemment corrélée à celle de □*le Breuil*□ ou de □*la Condamine*□. Le sens initial est conservé dans beauj. [SFu] “enclos, parc”, auv. *chouz* “clos, enclos, haie”, bourg. *clos* “domaine viticole”, occm. *claus* “terrain cultivé clos de murs”. Dans les parlers foréziens modernes, le terme s’est en revanche restreint par synecdoque à la notion de “portillon” : for. *cliot* “demi-porte à hauteur d’appui, pour fermer les étables, les maisons”, stgeorg. [CFo] “porte de la clôture” etc.

I.

I.a. □*lo clos*□

1. **le Clos**, mais., Villerest.
2. **le Clos**, mais., St Priest V.

Occ. [ve l@"Cfo...U]

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves lo □s/ et (2) aocc. */ves lo klaus/ “à l’enclos”, d’afrpr. *clos*, aocc. *claus* “enclos, bocage” d’où “enclos seigneurial”.

I.b. □*los clos*□

1. **les Clos**, lieu-dit, Cremeaux.
2. **les Clous**, ham., bois, La Tuilière.

les Clos 1697, *le Cloux* (Cassini), *les Clous* (cadastre).

ÉTYM < respect. afrpr. */ves los □s/ “aux enclos”, de *clos* “enclos, bocage” d’où “enclos seigneurial”. (1) se trouve à courte distance du lieu-dit *le Breuil*.

aocc. ***coavoup** s. f.

FEW 2/1, 521b, CAUDA ; REW 1774 ; ALLy 458, 465 ; GPF 5678.

- La molène ou bouillon-blanc est localement désignée, en occ. et en frpr., par les mots □*coavoup*□ et □*vorcoa*□, respect. issus de CODA VULPE et VULPIS CODA “queue de renard” (par analogie de forme avec la tige de la plante) : cisalp. [ku "vuɫp], Valbonnais (Isère) [kwa:^hvu], Mizoën (Isère) [kwa:^hvum] “molène”, lyonn. *vorcoua* “id.”, Courzieu et Soucieu (Rhône) [vaʁ^hkwa] “digitale”, Larajasse et Saint-Jean-de-Touslas [voʁ^hkwa] “molène”.

I. □*coavoups*□

Coavoux, occ. **ve kuQ"vu**, ham., Les Salles.

HIST Aocc. *Coavolp* 1311, *Coavols* 1342, *Coauhoho* (l. *Coavholp*), *Coavolp*, *Coavoho* (l. *Coavolp*) 1373.

Mfr. *Cħoavoulx* 1391-1404 (*Forestiers*), *Covous* 1395, *Coavolp* 1407. Frm. *Coavous* 1786, *Couavous* (Cass).

ÉTYM < aocc. */ves las koavóyups/ “aux molènes”, de **coavoup* “queue de renard, molène”.

afpr. **coërc** s. m.

FEW 2/1, 1258a, *COTERICUM ; REW 9652 ; ALLy 857-858 ; ALMC 106 ; Gras 53 ; Gonon 1961, 230 ; DOF 229 ; DGAF 194 ; Gardette 1941, 26-27 ; Fournier 1962, 512-513.

- Afpr. *coërc* (afor. *coherc-*) répond à aocc. *coderc* et désigne le pâturage communal : issu de COTERICU “pacage commun”, ce mot est continué par for. *couhard* “pacage inculte, plein de rochers”, gumiér. [kw&K], soley. [kwaK] “pâturage communal” ; on relève en zone occitane bauv. *coudiâ*, *couder* “communal de hameau, terrain vague villageois, aisance d’une ferme, d’un village”, vollor. [ko" dE], Viscomtat (PuyD.) [ku" dE], Valcivières [ku" dE] “id.”. Sur le plan phonétique, il a été noté que les « noms de lieu prouvent l’ancienneté l’ancienneté de la chute de -T- [dans le Forez francoprovençal]. Quatre lieux-dits se rattachent à la base *COTERICU, a. prov. *coderc*, ‘pacage communal’ [...] ; les plus anciennes mentions (elles sont du XIII^e s.) présentent des formes où le -T- est amui⁴⁸⁸ » (Gardette).

I. □*los coërz*□

les Coires, bois, La Valla.

ÉTYM < afpr. */ves los koert^s/ “aux communaux”, de *coërt* “pâturage communal”. Fournier⁴⁸⁹ note que « dans beaucoup de villages de ces régions montagneuses, les bâtiments d’habitation et d’exploitation s’éparpillent au milieu de parcelles communales, appelées souvent *couderts*, auxquelles aboutissent des chemins qui rayonnent vers les différentes parties du finage. Or l’examen du plan de Ladignat [PuyD.], l’emplacement des communaux et des parcelles qui ont conservé le nom de *Coudert* révèlent que le village a été [jadis] beaucoup plus étendu » ; « plusieurs groupes de parcelles [...] paraissent correspondre à d’anciens quartiers habités et conservent sans doute le souvenir des anciens manses ». L’examen des □*Coërc*□ de la montagne forézienne, souvent à l’écart des villages, pourrait conduire aux mêmes conclusions : la présence du Bois des Coires en un lieu assez éloigné du bourg de La Valla paraît indiquer une extension ancienne.

- ▲ Vurpas/Michel 69 : « ‘le peureux’ » ; étymologie populaire, sans valeur.

⁴⁸⁸ Nous avons relevé quant à nous cinq toponymes foréziens : nous excluons en revanche *Cohérette* (h., Saint-Maurice-en-Gourgois), rattaché par Gardette à *COTERICU, car les formes anciennes (*Coyretes* 1279, *Coiretes* 1291 ; Duf 227) ne permettent pas d’y voir un dér. de *coërt*.

⁴⁸⁹ Fournier 1962, 512-513.

△ *le Couard des Anges* (Boisset-Saint-Priest), *Couhard* (Saint-Jean-Soleymieux), *le Couhard* (Saint-Marcellin-en-Forez), *Couhert* (Périgneux).

afpr. **coing** s. m.

FEW 2/2, 1534a, CUNEUS ; REW 2396 ; Doniol 1864, 642 ; Brunel 1926, 282 § 21, 349 § 2 ; Chambon 1994, 9-53.

- Les toponymes □*le Coin*□, □*les Coins*□ sont abondamment représentés dans la microtoponymie du Forez et de la Basse-Auvergne. Ils ont pour étymon afpr. *coing* et aocc. *conh* qui ont désigné, comme mfr. *coin*, un petit espace de terrain, une petite partie de la maison ou du domaine. On relève en aauv. *cuing* “petite parcelle” (attesté en 1195), *coig de terra* “lopin de terre” (ca 1200), *coin* “parcelle” (XIII^e s.) ; en frég. de Basse-Auvergne, *coin* au sens de “petite parcelle (de pré, de champ)” est usuel depuis le XVIII^e siècle.

I. □*lo coing*□

1. **le Coin**, mais., Nervieux.
2. **le Coin**, mais., Les Noës.
3. **le Coin**, ham., Saint-Martin.
Afrpr. del Coing 1351 (Duf 228).
4. **le Coin**, ham., Saint-Priest-la-Pr.
Coin (Cass).
5. **le Coin**, lieu-dit, La Tuilière.

ÉTYM < afpr. */ves lo koin×/ “à la petite parcelle”, de *coing* “lopin de terre, petite parcelle”.

II.α. □*los granz coinz*□ [+ *grant* adj.]

les Grands Coins, mais., Noailly.

Bois-Grands-Coins 1887, *Grand Coin* 1945 (Duf 412), *les Grands Coins* 1970.

ÉTYM < afpr. */ves los grant^s koin×t^s/ “aux parcelles seigneuriales”, de *coing* “lopin de terre, petite parcelle” et de l’adj. *grant* “grand, principal” d’où “seigneurial”.

afpr. **colomber** s. m.

FEW 2/2, 930a, CUMBARIUM ; REW 2063a ; Gonon 1961, 70.

- Le bâtiment où l’on élève des pigeons est désigné en afpr. par le mot *colomber* (afor., adauph. *columber*), qui a formé une vaste série toponymique. Les NL réfèrent au pigeonier principal d’un grand domaine carolingien ou féodal.

A. [oronymes]

I. □*lo colomber*□

le haut du Colombier, montagne, Jeansagnière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo kolombeýt/ “au pigeonnier”, de *colomber* “pigeonnier”.

B. [toponymes]

I. □*lo colomber*□

1. **le Colombier**, mais., Briennon.

2. **le Colombier**, ham., Bussy-Albieux.

Frpr. [vwe 1Ek0120"bi]

HIST Mlt. (abl.) *Columberio* 1388, 1400.

Frm. *le Colombier* (Cass).

3. **le Colombier**, lieu-dit, Mably.

HIST Mfr. du Colombier 1496.

4. **le Colombier**, lieu-dit, Noailly.

5. **le Colombier**, fbg, Roanne.

HIST Mlt. (abl.) *Colomeria* (l. *Colomerio*) 1369.

Afrpr. *del Columbart* 1437.

ÉTYM < afrpr. */ves lo kolombeýt/ “au pigeonnier”, de *colomber* “pigeonnier”.

afrpr. **columberi** s. f.

FEW 2/2, 930a, COLUMBARIUM ; REW 2063a.

- Afrpr. *columberi* (alyonn. *columberi*) a désigné non le pigeonnier, mais le poulailler. Ce mot est à la base de quelques NL □*la Colombière*□ pour lesquels, en l’absence de formes antérieures au moyen français ou de quelque indice probant, il est impossible d’exclure un dérivé du patronyme *Colomb*.

I. □*la columberi*□

la Colombière, mais., Briennon.

ÉTYM < afrpr. */ves la kolombeýt/ “au poulailler”, de *columberi* “poulailler”.

△ *la Colombière* (Le Chambon-Feugerolles).

afrpr. **colongi**, aocc. ***colonja** s. f.

FEW 2/2, 921a, COLONICA ; Niermeyer 203a ; VincentTop § 702 ; Dauzat/Rostaing 200b ; Bloch 1939, 357 ; Fournier 1962, 241-2.

- Les descendants de protorom. COLONICA “ferme, métairie, demeure du *colonus*” (Itcl. *colōnica*) sont répandus dans toute la moitié nord de la France et dans quelques départements d’oc (BRhône, Dordogne, Gironde, PuyD.), avec une concentration maximale dans la bande ‘médioromane’ (Poitou-Dauphiné). Le mot *colonica* est défini par Vincent comme « terre sur laquelle est établi un colon [...], fermier perpétuel et héréditaire, attaché au sol, mais homme libre au regard du droit civil », et par Dauzat/Rostaing comme « terre cultivée par un colon, terme de droit féodal ». Fournier a cerné avec plus de précision le statut de la *colonge* médiévale ; il s’agit non pas d’une institution « féodale », mais mérovingienne et carolingienne : « Dans chaque localité où [une] abbaye possédait des terres, celles-ci étaient réparties entre un petit nombre de paysans dont les trois quarts étaient de condition servile ; ils occupaient chacun, moyennant le paiement de redevances annuelles, une petite exploitation rurale appelée, semble-t-il, *colonica* » ; « on peut se demander si *colonica* ne s’appliquerait pas ici, par opposition à *mansio* et *mansus*, à des exploitations situées hors du village primitif ». Selon les textes, *colonica* est soit strictement synonyme de *mansus*, soit il désigne la terre qui fait partie d’un manse, par opposition au centre d’exploitation qualifié justement de *mansus*. Il est certain, en tout cas, qu’afrpr. *colongi* (afor. *colongi*, aneuch. *colonge*) et aocc. **colonja* désignaient une tenure paysanne par opposition aux parcelles indominicales, « mais en Auvergne, comme dans le reste de la Gaule, *colonica* était à l’époque carolingienne un terme de moins en moins employé » (Fournier).

I.

I.a. □ *la colongi* □

1. **la Colonge**, ham., Ambierle.
2. **la Collonge**, ham., Saint-Romain-la-M.

ÉTYM < afrpr. */ves la kolɔɣn ▪ i/ “à la métairie”, de *colongi* “métairie, tenure d’un colon”.

I.b. □ *les colonges* □

1. **Colonges**, ham., Saint-Georges.

Frpr. [ve ku"12OZ]

HIST Afrpr. *Colunges* 1264, 1334.

Mfr. *Colonges* 1426.

2. **les Collonges**, ham., St Jean V.

Occ. [ve leku"12OZ]

HIST Afrpr. *les Colonges* 1311.

Mlt. (abl.) *Colungiis* 1420.

Mfr. *les Colonges* 1426.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves les kolɔʝn ɱ es/ et (2) afrpr. */ves las kolɔʝn ɱ as/ “aux métairies”, d’afrpr. *colongi*, aocc. **colonja* “métairie, tenure d’un colon”. A Saint-Jean-la-Vêtre, on remarque l’opposition, structurelle au regard du droit protoféodal, entre les NL *les Collonges* (ancienne métairie) et *les Grands Champs* (ancien *dominium* → **champ**).

afrpr. aocc. **comba** s. f.

FEW 2/2, 1524b-1525a, CUMBA ; REW 2386 ; DLG 110 ; ALF 1351 ; ALLy 842, 853, 854 ; ALMC 80 ; DOF 233 ; DGAF 198 ; Dauzat/Rostaing 203.

- Aocc. et afrpr. *comba* (abress. *comba*) “petite vallée, combe, ravin” sont à la base d’une vaste série toponymique, du Jura aux Pyrénées. Le lexème est pandialectal et courant dans les parlers foréziens : roman., colomb. [ˈk2ObA] “vallée”, essert. [ˈk2ObA] “vallon”, vollor. [ˈk2Ubo] “vallon sec (sans ruisseau)”. Le dérivé □*combal*□, fréquent en provençal alpin, désigne un ravin dans les rochers ou un terrain qui s’abaisse en combe ; auv. *combau* signifie “creux de vallée”. Les dimin. *combel* et *combèla* “petite combe, vallon étroit, creux de terrain”, attestés en lang. et en cantal., ont des correspondants en afr. et dans plusieurs dialectes d’oïl.

I.

I.a. □*la comba*□

1. **Combe**, mais., La Côte.
2. **la Combe**, mais., Cordelle.
3. **la Combe**, ham., Jeansagnière.

HIST Afrpr. *la Comba* 1410.

Mlt. (abl.) *Comba* 1432.

4. **la Combe**, mais., Juré.
5. **la Combe**, mais., Saint-Romain-d’U.
6. **la Combe**, ham., Villemontais.

HIST Mlt. (abl.) *Comba* 1334.

ÉTYM < afrpr. */ves la koʝmba/ “au vallon”, de *comba* “vallon, combe”.

I.b. □*les combes*□

1. **Combe**, ham., Saint-Jean-Saint-M.

Frpr. [ve k2Ob]

HIST Afrpr. *Combes* 1285.

Mlt. (abl.) *Combis* 1334.

Mfr. *Combes* 1402.

2. **Combes**, ham., Saint-Priest-la-Pr.

HIST Mlt. (abl.) *Combis* 1341.

Afrpr. *Combes* 1448.

3. **les Combes**, ham., Juré.

HIST Mlt. (abl.) *Combis* 1315.

Afrpr. *les Combes* 1315.

4. **les Combes**, bois, Les Noës.

5. **les Combes**, lieu-dit, Saint-Didier.

6. **les Combes**, [ve le"k2Ob@]

mais., Les Salles.

HIST Afrpr. *les Combes* 1311.

Mlt. (abl.) *Combis* 1311.

7. **les Combes**, ham., Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve le"k2Üb]

HIST Mlt. (abl.) *Combis* 1417.

Frm. *des Combes* 1675.

ÉTYM < respect. (1-5) afrpr. */ves les koýmbes/ et (6-7) aocc. */ves las koýmbas/ “aux vallons”, de *comba* “vallon, combe”.

II.

II.a. □*comba grant*□ [+ *grant* adj.]

Combegrand, m., Saint-Rirand.

Afrpr. *Combagrant* 1411.

Mfr. *Combegrant*, *Combegrand* 1496. Frm. *Combegrand* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la koýmba grant/ “au grand vallon”, de *comba* “vallon, combe” et de l’adj. *grant* “grand”.

II.b. □*comba jardin*□ [+ *jardin* s. m.]

Combejardin, m., Saint-Haon-le-V.

ÉTYM < afrpr. */ves la koýmba ª ardin/ “au vallon arboré”, de *comba* “vallon, combe” et du subst. apposé *jardin* “jardin”.

III. □*comba Bacon*□ [+ *Bacon* n. pr. ?]

Combacon, h., Saint-Didier.

HIST Afrpr. *Combacon* 1346.

Mfr. *Combacon* 1468.

ÉTYM < afrpr. */ves koým̄ba bakóyn/ *comba* “vallon, combe” suivi d’un élément obscur, vraisembl. l’anthroponyme *Bacon* (haplologie).

IV.

IV.a. □*lo combal*□ [+ -ALE]

1. **le Combat**, lieu ruiné, Jeansagnière.

HIST Afrpr. *al Combal* 1411.

2. **Combeau**, mais., La Chamba.

Occ. [ve luk20"bo]

le Combeau 1755.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2) aocc. */ves lo kombayl/ “au creux de vallée”, de **combal*, dér. de *comba* “vallon, combe” muni du suff. relationnel *-al*.

IV.b. □*lo combalaz*□ [+ -ALE + -ACIU]

Combalard, mais., Saint-Thurin.

ÉTYM < afrpr. */ves lo kombalayt̄s/ “aux gros creux de vallée” de **combalaz*, augm. en *-az*, *-aci* de **combal* “creux de vallée”, dér. de *comba* “vallon, combe” muni du suff. relationnel *-al*.

IV.c. □*la combela*□ [+ -ELLA]

la Combelle, m., Les Salles.

ÉTYM < afrpr. */ves la kombeyla/ “au petit vallon” de **combela*, dér. de *comba* “vallon, combe” muni du suff. dimin. *-el*, *-a*.

afrpr. **conchi** s. f.

FEW 2/2, 1000b-1001a, CONCHA ; ALLy 212, 711 ; Gonon 1961, 117.

- Un bassin, en particulier celui d’une fontaine ou d’un pressoir, est désigné en afrpr. par le mot *conchi* (afor. *conchi*, asav. *conchia*). Issu de CONCA “coquillage” (Itcl. *concha*), ce mot est vivant dans la plupart des dialectes, avec une certaine polysémie : afor. *conchi* “abreuvoir”, maur., stmarc., arth. ponc. [ˈk20SI] “bassin à eau, sorte de casserole”, sur., beauj. [ˈk20SI] “bec du pressoir”, sav. □*contze*□ “bassin de pressoir, bassin du battoir, bassin du foulon” etc. Le sens de “petit vallon encaissé, creux entre deux collines”, relevé pour frcomt. □*conche*□, paraît en revanche inattesté en francoprovençal.

I. □*la conchi*□

1. **la Conche**, ham., Bussy.

frpr. vve **la "k2OSI]**

HIST Afrpr. *la Conchi* 1349, *la Coynchi* 1388.

2. **la Conche**, ham., Saint-Martin.

ÉTYM < afrpr. */ves la kōnçi/ “à l’abreuvoir”, de *conchi* “bassin, abreuvoir”.

afrpr. **condamina** s. f.

FEW 2/2, 1022b, *CONDOMINIUM ; REW 2124a ; Niermeyer 237 ; GPSR 4, 233b ; Gröhler 2, 361 ; Longnon 1929 § 2760 ; VincentTop § 860 ; Fournier 1962, 298 ; Gonon 1968, 523 ; Dauzat/Rostaing 206 ; TGF 27 001 *sqq.* ; Bloch 1931, 249-250 ; Billy 1997.

- Le type lexical et toponymique □*condamine*□, présent dans toutes les régions situées au sud de la ligne Bordeaux-Belfort, a suscité une littérature particulièrement abondante. L’étymologie de ce mot, son évolution sémantique et sa définition même sont sujettes à controverse : Gröhler le glose par « Eigenbesitz », Wartburg « von Feudallasten freies Stück Land » et Longnon « terrain défriché sur lequel les anciens seigneurs ont imposé un droit ; seigneurie indivise, terre coseigneuriale, terrain situé à côté d’une ville ». Vincent donne « **condamine, contamaine** ‘champ près de l’habitation principale’, souvent affranchi de redevances ». Fournier considère que les *condamines* sont « de grandes parcelles de labour restées indominicales après l’allotissement de la plus grande partie des terres entre des manses et autres unités de tenure [...] Mais ces grandes parcelles résiduelles furent elles-mêmes alloties, soit que de petites exploitations familiales fussent constituées à leurs dépens, [...] soit qu’elles fussent divisées en parcelles ou *listes* ». Gonon traduit alyonn. *condaminis* par *communaux*, tandis que pour Dauzat/Rostaing le mot « désigne une terre, proche du château, réservée au seigneur et exempte de droits ; peut signifier aussi un terroir soumis à deux seigneurs ». Niermeyer donne mlt. *condamina* “pièce de terre faisant ou ayant fait partie de la réserve seigneuriale”. Nègre, enfin, définit « occ. *condomina* ‘champ franc de redevance seigneuriale, champ du domaine seigneurial’ [...], qui a signifié : ‘réserve seigneuriale, grand labour indomical d’un seul tenant’ ».

L’étude magistrale que Billy a consacré à la *condamine*, « institution agro-seigneuriale », a permis de dissiper les multiples incertitudes et inexactitudes qui entourent l’histoire de ce mot ; nous n’en reprendrons que les conclusions qui nous intéressent directement, renvoyant pour le reste à l’ouvrage en question. L’auteur considère que l’étymologie la plus communément admise pour afr. *condamine*, aocc. et afrpr. *condamina* (abress. *condamina*), à savoir mlt. *condominium* “domaine commun”, est erronée : il est phonétiquement et morphologiquement plus pertinent de partir d’un protorom. CONDOMINA, diminutif de CONDOMA ~ CONDUMA⁴⁹⁰ “maison avec ses dépendances” formé sur le modèle de *collīna* et *cortīna*, et passé par dissimilation à CONDOMINA⁴⁹¹. *Condamina* est la forme la plus couramment rencontrée en aocc. et en afrpr. Mais il n’est pas rare de rencontrer la variante sporadique *contamina*, dans une vaste bande

⁴⁹⁰ Calque lat. du gr. □□□□□□↔□.

⁴⁹¹ Cette étymologie est celle de Gröhler et du GPSR, reprise par Bloch.

médioromane périphérique de l'occitan, comme en témoignent les formes aauv. *la Contamina* 1311, 1376 et la forme patoise [ve lak20ta"minO] pour *la Condamine* (h., Noirétable), ainsi que mfr. *la Contamine* 1448 pour *la Condamine* à Saint-Just-en-Chevalet⁴⁹².

Sur le plan sémantique, le mot semble être passé précocement du sens générique de “manse” à celui, prototypique, de “manse principal, seigneurial”. C’est au VI^e siècle, en Provence, qu’apparaît *condamina* avec le sens de “champ principal du domaine”⁴⁹³ ; il prend au VII^e s. la connotation juridique de “champ principal de la réserve seigneuriale”, c’est-à-dire de “terre indominicale d’un seul tenant”⁴⁹⁴. A partir du X^e siècle, l’*indominicum* se désagrège et l’on peut alors distinguer des *condamines* seigneuriales résiduelles (qui conservent leur nom primitif) et des *condamines* concédées en tenure. Du point de vue référentiel, « l’ample superficie des *condamines* (moyenne de 20 ha au moins) s’amoindrit jusqu’à atteindre une moyenne de 6 à 7 ha au XIII^e s. : cette tendance se poursuivra jusqu’aujourd’hui où les terroirs dont le nom est l’empreinte fossilisée de l’institution médiévale sont d’une taille parfois très exiguë⁴⁹⁵ » : c’est le cas de notre région, puisqu’à l’exception du hameau de la Condamine à Noirétable – dont l’extension est récente –, les lieux-dits foréziens ne dépassent pas une centaine d’ares. On remarque que « le plus souvent, la *condamine* fait partie intégrante d’un domaine foncier. La toponymie et les plans cadastraux permettent de reconstituer plusieurs domaines par l’emplacement d’un certain nombre de grandes terres indominicales qui jouxtent ou sont proches des *condamines* : il en est ainsi des terres appelées *Breuil* [...], *Garde* [...], *Garenne* ou *Varenne* [...], *Clos* [...], *Champ grand* [...], *Devèze*⁴⁹⁶ ». Confrontée à la toponymie roannaise, cette hypothèse se trouve pleinement vérifiée : il est possible, grâce à la corrélation d’indices linguistiques *in praesentia*, de percevoir l’agencement spatial de grands domaines altimédiévaux dont les parcelles indominicales ont été progressivement démembrées et dont les localités baptisées *Condamine* devaient constituer, pour reprendre l’heureuse expression de Billy, le fleuron culturel⁴⁹⁷.

I. □ *la condamina* □

1. **la Condamine**, lieu-dit, Saint-André.
2. **la Condamina**, lieu détruit à Saint-Jean-Saint-M.

HIST Afrpr. *la Condamina* 1488 (Duf 240).

3. **la Condamine**, ham., Saint-Just.

HIST Mfr. *la Condamine*, *la Contamine* 1448 (Duf 241).

⁴⁹² Duf 241-242. Billy note à propos de ces formes : « On connaît aujourd’hui l’existence des toponymes *Contamine* dans la Marche, le Boischaud, la Combraille bourbonnaise, le Nord de la Grande Limagne, la Dombes, le Bugey, le Dauphiné compris entre le Rhône et l’Isère, toute la Savoie et le Genevois. Au début du XIII^e s., la forme *comtamina* occupait non seulement ces régions mais aussi une partie du Forez, le Mâconnais, toute la Suisse romande excepté l’Ajoie, et le Val d’Aoste. Il semble que la juxtaposition en un groupe consonantique d’une sourde et d’une sonore ait amené l’harmonisation de ces deux consonnes, de sonorité opposée, en deux sourdes. L’évolution de *nd* en *nt*, semble-t-il inconnue dans la lexicologie dialectale, est une différenciation en réaction contre l’assimilation menaçante de *nd* en *nm* » (Billy 1997, 125-6). Par ailleurs on ne peut exclure complètement qu’en mfr./frm., la forme *Condamine* ait été secondairement *contaminée* (!) par fr. *contaminer* (v. TGF 27 003).

⁴⁹³ Billy 1997, 163.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ *Id.*, 101.

⁴⁹⁷ V. ici, § 2.2.4.3.

4. **les Condemines**, lieu détruit à Lentigny.

HIST Afrpr. *la Condomina* 1428.

Mfr. *les Condamines* 1488, *les Condemynes* 1536.

ÉTYM < afrpr. */ves la kondamina/ “au manse seigneurial”, de *condamina*, *condomina* “manse, unité agraire” d’où, *per excellentiam*, “manse seigneurial”; désignation de l’établissement principal de la réserve indominicale.

afpr. ***contençon** s. f.

FEW 2/2, 1103a, CONTENTIO.

- Afrpr. **contençon*, cognat d’afr. *contençon* et aocc. *contenson*, a signifié “lutte, querelle, dispute, débat” ; la loc. verb. *mettre a contenson* “disputer qqch. à qqun”, attestée en dans la langue des troubadours, peut également être restituée pour l’ancien francoprovençal.

I. □**contençon**□

1. **Contenson**, h., Lentigny.

Contanson 1945 (Duf 242), *Contenson* 1970 (IGN).

2. **Contenson**, h., château et voisinée, Saint-Just-en-Ch.

Frpr. [ve k2AtE"s262...O]

HIST Afrpr. *Contenczon* 1325.

Mfr. *Constançon* 1389, *Contenzon* 1428, *Contenson* 1447.

ÉTYM < afrpr. */ves kontentsoʒyn/ “à la discorde”, de *contençon* “lutte, querelle, dispute, discorde” ; désignation martiale d’un édifice militaire féodal, château ou maison-forte. L’absence d’article s’explique par un mode de désignation allégorique à connotation poétique (‘le château nommé Discorde’).

△ *Contenson*, Montrevel-en-Bresse (Ain).

- ▲ Duzat/Rostaing 215 : « du nom d’homme lat. *Constantius* [...] avec suff. *-onem* » ; irrecevable car COSTANTIONE > afrpr. **Costençon* > **Coutençon* (cf. *Constantia* 971 > *Cottance*⁴⁹⁸).

aocc. ***copa (d) a** s. f.

FEW 2/2, 1554b, CUPPA. REW 2409 ; Gonon 1961, 239.

- L’unité de mesure de surface la plus commune en Forez sous l’Ancien Régime semble avoir été la ‘coupée’, valant environ 600 m² et désignée en aocc. par le mot **copada* (aauv. **copada*, **copaa*), en afrpr. *copà* (afor. *cupat-*, abress. *copâ*). Dér. d’aocc./afrpr. *copa* “unité de volume, ‘coupe’ ou boisseau” (stmarc. [ˈkɔpa] “boisseau (5 L)”, vollor. [ˈkɔpɔ] “boisseau (10 L)”), le terme a désigné initialement la superficie qui

⁴⁹⁸ Duf 252.

peut être ensemencée avec une ‘coupe’ (soit plus ou moins 5 litres) de grain, superficie extrêmement variable selon les coutumes. Ce mot s’est longtemps maintenu dans la mémoire paysanne : on relève ainsi limagn. □*coupada*□, lim. *coupado*, lyonn. *copâ* “mesure agraire, coupée”, Chénas (Rhône) [ku'pe] “ancienne mesure de superficie (396 m²)”, Replonges (Ain) [ku'po] “659 m²”, Grièges (Ain) [kɔ'po] “660 m²”, Mogneneins (Ain) [kɔ'po] “791 m²” (ALLy 864).

I. □*la copaa*□

la Copat, lieu-dit, Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves la kopá/ “à la coupée”, de **copada*, **copaa* “coupée, unité de surface agraire”. Désignation d’une parcelle délimitée géométriquement et mesurant une coupée.

afpr. **coral** s. m.

FEW 2/2, 1171b, COR. REW 2217 Gras 1863, 53 ; ALLy 427

- Afpr. *coral* (afor. *caureauz*), initialement “cœur de chêne”, a formé un nom du chêne rouvre (*Quercus petraea*) – par opposition à afpr. *chano* “chêne pédonculé (*Quercus pedunculata*)” – répandu dans les patois de la Côte roannaise : for. *coural*, *corâ*, maur. [kwO"DQ], stmarc. [ko"DQ] “chêne” et le dérivé arc. [kuK"2O] “id.”. Ce type lexical s’est presque exclusivement restreint à notre région mais s’étendait jadis à une aire beaucoup plus vaste, ce qu’attestent les NL. Il reste que le type lexical *coral*, bien attesté dans les dialectes occitans, ne l’est qu’au sens de “cœur de chêne, tronc ou branche de chêne mort” et que la métonymie qui a conduit à désigner l’arbre lui-même ne se rencontre qu’en lyonnais et en gascon.

I.

I.a. □*lo corau*□

le Courreau, mais., Noailly.

ÉTYM < afpr. */ves lo koraýl/ “au rouvre”, de *coral* “*Quercus petraea*”.

I.b. □*los corals*□

les Couras, lieu-dit, Saint-Just.

les Couras 1823 (cadastre).

ÉTYM < afpr. */ves los koraýls/ “aux rouvres”, de *coral* “*Quercus petraea*”.

afpr. ***corbilhi** s. f.

FEW 2/2, 1179b, 1180b, CORBICULA ; ALLy 160 ; GPSR 4, 305b.

- Une corbeille ou une hotte, quel qu'en soit l'usage, est désignée en afrpr. par le mot **corbilhi* (< CORBICLA, fr. *corbeille*, occm. □*gorbelha*□), représenté dans la plupart des parlers modernes sous la forme [kOK"biFI] ou [kOK"b@F]⁴⁹⁹. Un dimin. □*corbeillon*□ "petite corbeille"⁵⁰⁰ est représenté en afr. et dans de nombreux patois francoprovençaux.

IV. □*corbeillon*□ [+ -ONE]

Corbillon, ham., Champoly.

HIST Afrpr. *Corbellion* 1311.

Mfr. *Corbillon*, *Corbeillon* 1477 (Duf 243).

ÉTYM < afrpr. */ves lo korbelçoyñ/ "à la petite corbeille", de **corbeillon*, dér. de **corbeilhi*, **corbilhi* "corbeille" muni du suff. dimin. -on. Désignation métaphorique d'un creux de terrain.

afrpr. ***corra** s. f.

FEW 2/2, 1240b-1241a, CORYLUS ; ALLy 480 ; ALMC 217 ; ALCe 93.

- Le noisetier ou coudrier (*Corylus avellana*), là où il n'est pas dénommé □*alogner(i)*□ – c'est-à-dire dans les Monts de la Madeleine et la Montagne bourbonnaise –, est désigné par le continuateur de CORULU (Itcl. *corulus*) : afrpr. **corra* (cf. afr. *coudre*, apic. *caurre*, achamp. *coure*) d'où Lachaux (PuyD.) ["kODa], Châtel-Montagne (Allier) ["kOK&] "noisetier"⁵⁰¹.

IV.

IV.a. □*correri*□ [+ -ARIA]

Courrière, mais., Ambierle.

ÉTYM < afrpr. */ves la korçyri/ "à la coudraie", de **correri*, dér. de **corra* "noisetier" muni du suff. collectif – eri.

IV.b. □*correy*□ [+ -ETU]

⁴⁹⁹ Traitement métaphonique de protofrpr. */e/ tonique + */i/ > /i/, type APÍCULA > **avilhi*, CORNÍCULA > *curnilhi* (Hafner 151). La dilation est due à la subséquence de */i/ francoprovençal et non de */j/ protoroman (La Chaussée 1974, 126), ce qui implique que **corbeillon* est un dérivé ancien, formé à une époque antérieure à cette dilation.

⁵⁰⁰ V. note précédente.

⁵⁰¹ L'évolution phonétique n'est pas claire : CORULU aurait dû aboutir à ***corlo*, forme syncopée avant la diphtongaison (cf. MERULU > *merlo*), or le groupe *[rl] s'est assimilé en *[rr] et certaines formes frpr. comportent une diphtongue (bress. *cwôre*, neuch. *cœudre*). On ne sait d'autre part si la finale -a résulte d'un alignement morphologique (le mot étant étymologiquement féminin) ou s'il faut postuler un prototype CORULA.

Corré Noës, lieu-dit, Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves lo koɾɛʝi/ “à la coudraie”, de **correy*, dér. de **corra* “noisetier” muni du suff. collectif -*ey*, -*a*. *Corré Noës* doit sans doute se comprendre **Corré aux Noës* (avec accréation désambiguïsante du nom de la commune), car un syntagme afrpr. **correi(s) noërs* “? coudraie(s)-noyers” n’aurait guère de sens.

afrpr. **cort** s. f.

FEW 849b, COHORS ; Niermeyer 295ab.

- L’enclos ou la cour d’une demeure, comprenant la maison et le jardin, et, par métonymie, le bâtiment principal d’un domaine rural sont désignés en afrpr. par le mot *cort* (adauph. *cort*). Dans son usage topographique, fixé par les noms de lieux, ce terme a référé au ‘manoir’ ou ‘chef-manse’, c’est-à-dire au centre d’exploitation d’une villa d’époque carolingienne ou protoféodale : afrpr. *cort* est dans cette acception le synonyme de *sala* et de *mas* (employé absolument). Il n’est d’ailleurs pas rare qu’ait succédé à la *cort* carolingienne un château ou une maison-forte. Dans certains cas et notamment, semble-t-il, lorsque *cort* a été fixé au pluriel, le mot ne réfère pas à une exploitation quelconque, mais à une *villa publica* – c’est-à-dire au siège de l’autorité civile à l’époque carolingienne et ultérieure –, identiquement à afrpr. *chambra* “demeure royale” > “demeure du comte ou du voyer”. Associé à d’autres indices, ce type toponymique permet donc de détecter les structures territoriales des anciennes vicairies.

I. □ **les corz** □

les Cours, ham., La Bénisson-Dieu.

les Cours (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves les koɾts/ “aux manoirs”, de *cort* “logis seigneurial, chef-manse”. Le hameau des Cours correspond probablement à une ancienne *villa publica*, cette localité se trouvant à 1,5 km au sud du lieu-dit *la Forêt* (Melay, SaôneL. ; → **forest**).

afrpr. **corti(a)l** ~ **curtil**, aocc. **corti(a)l** s. m.

FEW 2/1, 853b, 854a, *COHORTILE. REW 2033 ; Niermeyer 294a ; Gonon 1961, 40-41.

- Afrpr. *cortil*, *curtil* (alyonn. *curtil*, *cutil*, afor. *curtil*, abress. *cortil*, adauph. *cortil*, *curtil*, *cutil*, avaud., afrb. *curtil*), aocc. *cortil*, **cortial* désignent la ‘petite cour’ de la demeure rurale, c’est-à-dire la basse-cour ou bien le verger. Dans les textes juridiques du XI^e siècle, mlt. *curtile* réfèrent à une tenure domaniale, généralement moins importante que le manse. Gonon donne *curtille*, *cortey*s “tènement, bâtiments et terrains d’exploitation ; jardin”. Le terme est conservé dans les parlers bressans : Replonges (Ain) [kuK"ti], Grièges [kOK"ti] “jardin” (ALLY 253). La toponymie démontre qu’il a vécu en for. avant d’être remplacé par l’envahisseur francigène □*jardin*□. Ce type lexical illustre en outre deux traitements phonétiques remarquables. La forme [kuK"ɕal], courante dans la plaine forézienne et ses marges

auvergnates, présente l'insertion de la voyelle de la voyelle d'anaptyxe de grande aperture entre la palatale [i] et l'alvéolaire [l] (type VILLA > *viala*), phénomène spécifique du Forez occidental (Gardette 1941, 102-106). D'autre part, la forme [kyK"ti (1)], vivante dans l'Ain, la Savoie et le Jura (GFPF § 5012), constitue l'exemple-type de la dilation francoprovençale (Gardette 1941, 207) : Taverdet (1997, 109-110), le traitement CORTILE > *curtil* apparaît sporadiquement dans l'ensemble du domaine frpr. et dans tout le sud de la Bourgogne et e la Franche-Comté (14 NL en Côte-d'Or, 2 dans la Nièvre, 2 en HSaône, 6 dans le Doubs, 16 dans le Jura, 88 en SaôneL., 44 dans l'Ain). Ce phénomène, identique à l'*Umlaut* germanique, consiste en une palatalisation métaphonique dans les séquences /u/ C /i/ ⁵⁰² (parfois /o/ C /i/).

I. □ *lo curtil* □

1. **le Bois Curtil**, m. (St Jean St Maurice)

Bois Cultil (Cassini), *Bois Curtil* (cadastre).

2. **Curtil**, ham., StAndré.

HIST Mlt. (abl.) *Cultili* 1399.

Mfr. *du Cortial* 1467. Frm. *Courtial* (Cassini).

3. **le Courtial**, h. (La Côte)

HIST Mlt. (abl.) *Curtili* 1422.

Afrpr. *do Cortil* 1427, *del Curtil* 1477, *al Cortial* 1478.

Fr. *le Courtial* (Cassini).

4. **le Courtial**, h. (St Jean V.)

HIST Afrpr. *lo Curtil* 1399.

ÉTYM < respect. (1-3) afrpr. et (4) aocc. */ves lo kortil/ "au petit manse", de *cortil* "petite 'cour', petite exploitation rurale". ♦ (1) et (2) manifestent un traitement phonétique purement francoprovençal (dilation), (3) et (4) le traitement auvergnat.

afrpr. aocc. **costa** s. f.

FEW 2/2, 1248b, COSTA. REW 2279. GFPF § 5718.

- Afrpr. aocc. *costa* a eu des significations très variées et son acception topographique est plus large que celle de frm. *côte*. Le sens premier est "terrain en pente", d'où "montée", "versant de montagne", "coteau d'une rivière", "colline" et même "montagne" : sanroum. [l'kɛ...ɔtɔ] est synonyme de [l'kɛ...ɪ] (fr. *crêt*) (ALLY 855), de même que [ku'to] à Marennes (Isère). En frég., on appelle couramment *la Côte* la région de coteaux viticoles qui s'étend sur la rive gauche de la Loire à l'ouest de Roanne.

⁵⁰² Taverdet (1997, 109-110) cite CULTELLU > *coutiau* > *cutiau* et le NL QUADRUVIU > *Carrouge* > *Carruge* (Rhône, SaôneL.), auxquels on peut ajouter BOARIA > *la Burie* (Létra, Rhône).

I.

I.a. □*la costa*□

1. **la Côte**, ld., Chérier.
2. **La Côte-en-Couzan**, terroir et commune, canton de Noirétable.

HIST Aocc. *la Costa* 1427.

Mlt. (abl.) *Costa* 1428.

Frm. *la Coste-en-Couzan* 1776, *Côte-en-Lavalla* 1793, *La Côte-en-Couzan* 1874 (Joanne 26).

3. **la Côte**, m., Juré.
4. **la Côte**, h., La Valla-sur-Rochefort.

Frpr. [ve lɔ"koʦ]

HIST Mlt. (abl.) *Costa* 1376.

Afrpr. *la Costa* 1427.

Frm. *la Coste* (Cass).

5. **la Côte**, ld., Les Noës.
6. **la Côte**, h., Villemontais.

HIST Mlt. (abl.) *Costa* 1334.

Frm. *la Cotte* 1687, *les Côtes* (Cass), *la Côte* 1945 (Duf 249).

7. **les Côtes**, fbg, Roanne.

HIST Afrpr. *la-Cota* 1314.

Mlt. (acc.) *Costam* 1342.

8. **la Côte**, m., Saint-Jean-la-Vêtre.

HIST Mfr. *la Coste* 1391-1404 (*Forestiers*).

9. **la Côte**, h., Les Salles.

Occ. [ve la"ko...ʊʦ]

HIST Aocc. *la Costa* 1311.

Frm. *la Coste* 1726, *la Côte* (Cass).

ÉTYM < respect. (1-7) afrpr. et (8-9) aocc. */ves la kɔʦta/ "au coteau", de *costa* "côte, coteau".

I.b. □*les costes*□

1. **les Côtes**, m., Amions.
2. **les Côtes**, bois, Champoly.
3. **les Côtes**, h., Dancé.
Frm. *les Costes* (Cass).
4. **les Côtes**, m., Saint-Priest-la-Prugne.

5. **les Côtes**, h., Saint-Priest-la-Roche.

ÉTYM < afrpr. */ves les kɔ́ystes/ “aux coteaux”, de *costa* “côte, coteau”.

II. □*les granz costes*□ [grant adj. +]

les Grandes Côtes, h., Saint-Georges.

ÉTYM < afrpr. */ves les grant^s kɔ́ystes/ “aux coteaux seigneuriaux”, de *costa* “côte, coteau” et de l’adj. *grant* “grand, principal ; appartenant au seigneur”.

III. □*costa Bournon*□

Côte Bournon, m. (Valla).

ÉTYM < afrpr. */ves kɔ́ysta bornoŷn/ “au coteau de Bournon”, de *costa* “côte, coteau” et du patronyme **Bornon*.

IV. □*les costes Sant Bartolomieu*□

les Côtes Saint-Barthélémy, m., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves les kɔ́ystes sant bartolomieuŷu/ “aux coteaux de saint Barthélémy”, de *costa* “côte, coteau” et de l’hagionyme *sant Bartolomieu*. Il peut s’agir de la désignation d’une chapelle détruite ou d’une terre appartenant à une communauté religieuse, une prébende.

afrpr. **creü ~ crey**, -a part. et adj.

FEW 2/2, 1323b, 1325a, CRESCERE ; ALLy 1000 ; Hafner 123.

- Le participe passé du verbe afrpr. *creistre* (alyonn. *creytre*) “grandir, croître” relève de trois types distincts : **creü*, qui repose sur un protorom. CREVÚTU, rend compte de bress. [kKa...U], [kK9] (< *[kr@...u], cf. fr. *crú*), formes qui ont dû exister en Mâconnais et en Roannais ; **crey*, qui reflète la forme classique *crētus*, n’est plus représenté que dans les Monts du Forez, Valcivières (PuyD.) [kKi]. Ces deux variantes ont été évincées de la plaine forézienne et du Beaujolais par la création analogique secondaire **creissu* (mfr. *croysse* Lyon XVI^e s.), formée sur la base de l’indicatif présent P₄/P₅ et du participe présent : maur., stmarc. [kKe"sy], jod. [kKE"tsy] etc.

II. □*lo mal creü*□ [+ mal adv.]

le Merclus ou **le Marcelet**, ruisseau, affl. du Renaison à Riorges.

HIST Mfr. *Merclëü*, *Marchuy* 1489. Frm. *le Merclus* 1945 (Duf 561).

ÉTYM < afrpr. */lo mal kreü/ litt. “le mal crû ; qui croît mal”, comp. de *creü*, adj. verbal de *creistre* “croître” et de l’adv. *mal*. Ce phraséologisme est sans doute à comprendre comme “(ruisseau) qui provoque de mauvaises crues”. Du fait de la polymorphie du participe passé d’afrpr. *creistre*, il semble avoir existé deux hydronymes concurrents, **Malcreü* et **Malcrey*, ce dernier rendant compte du toponyme déhydronymique *le Marcelet* (h. riverain du Marclus, Riorges). Le nexus interne a subi une métathèse (*[lkr] > [rkl]), prévisible dans ce contexte, d’où *Marcleü* (cf. *Marclopt*, afrpr. *Marclot*, reposant sur **Malcrop* ou **Malcrot* ; Duf 534). Le nom de ce ruisseau a pu au demeurant subir l’attraction du toponyme afrpr. **Mercor* (> *Mercoux* 1488 ; Duf 561), ayant désigné une localité proche de sa source.

afrpr. **croiz**, aocc. **crotz** s. f.

FEW 2/2, 1374a, CRUX ; Hafner 158-160 ; Becquevort 1977, 103.

Il est généralement difficile de décider si les lieux appelés *la Croix* (afrpr. *la Croiz*, aocc. *la Crotz*) tirent leur nom d’une croix qui y a été érigée ou d’une croisée de routes, d’autant qu’il n’est pas rare que les deux causes coexistent. Dans notre région, chaque hameau et presque chaque maison ancienne possède sa propre croix, désignée par le nom du lieu ou du propriétaire, et le cadastre du XIX^e s. en mentionne plusieurs dizaines par commune ; on est donc ici à la lisière du nom propre et de la description définie. Certaines récurrences toponymiques, telles que les phraséologismes □*la Croix Rampart*□, □*la Croix Rampaux*□, □*la Croix des Morts*□, ont spécialement désigné des lieux de procession ou de cérémonie religieuse. On a signalé, dans le massif des Bois Noirs, des croix de fer, toutes de mêmes dimensions, érigées surtout au passage des cols au début du XVIII^e siècle et dont la toponymie conserve le souvenir.

I. □*la croiz*□

1. **la Croix**, ld., Amions.
2. **la Croix**, m., Cremeaux.
3. **la Croix**, m., Dancé.

HIST Mlt. (abl.) *Cruce* 1334.

ÉTYM < afrpr. */ves la krōit^s/ “à la croix”, de *croiz* “croix, crucifix”.

II.

II.a. □*les treis croiz*□ [*treis* adj. num. +]

les Trois Croix, ld., Champoly.

< afrpr. */ves les trēis krōit^s/ “aux trois croix”, de *croiz* “croix, crucifix” et de l’adj. *treis* “trois”. Désignation d’un calvaire.

II.b. □*la croiz breisia*□ [+ **breisié*, -ia part. et adj.]

la Croix Brasée, m., Pouilly.

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔit^s breiziá/ “à la croix brisée”, de *croiz* “croix, crucifix”, et de **breisié*, -ia, part. passé de *breisier* “briser, rompre” (> lyonn. *braizà*). Frm. *Brasée* reflète une forme patoise */braizá/.

II.c. □*la croiz nova*□ [+ *nou*, *nova* adj.]

la Croix Neuve, m., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔit^s nɔ́yva/ “à la croix neuve”, de *croiz* “croix, crucifix” et de l’adj. *nou*, *nova* “nouveau”.

II.d. □*la croiz ramparz*□ [+ *ramparp* s. m.]

la Croix Rampart, mais., Saint-Romain-la-M.

Croix Rampart 1887, *Croix Rempart* 1945 (Duf 269), *la Croix Rampart* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔits rampárt/ “à la croix des Rameaux”, de *croiz* “croix” et *ramparp* “rameau béni”, désignation d’un calvaire où aboutissait la procession des Rameaux.

IV.

IV.a. □*la croiz Sant’ Agata*□

la Croix Sainte-Agathe, ld., Renaison.

HIST Mfr. *la Croix Sainte Agathe* 1497.

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔit^s sant agáta/ “à la croix de sainte Agathe”, de *croiz* “croix, crucifix” et de l’hagionyme *sant’ Agata*.

IV.b. □*la croiz Sant Pol*□

1. **la Croix Saint-Paul**, h., Briennon.

2. **la Croix Saint-Paul**, h., Saint-Haon-le-V.

HIST Mlt. (nom.) *Crux Sancti Pauli* 1311.

Mfr. *la Croix Saint Pol* 1496.

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔit^s sant pɔl/ “à la croix de saint Paul”, de *croiz* “croix, crucifix” et de l’hagionyme *sant Pol*.

IV.c. □*la croiz N*□

1. **la Croix Bolot**, m., La Tuilière.
2. **la Croix Lucas**, m., Saint-Haon-le-Ch.
3. **la Croix Mallet**, m., Noailly.

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔit^s N/ “à la croix d’Untel”, de *croiz* “croix, crucifix” joint à un patronyme.

IV.d. □*la croiz ves Sant Just*□

la Croix Saint-Just, ld., Juré.

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔit^s ves sant[▪] ust/ “à la croix de Saint-Just”, de *croiz* “croix, crucifix” et du toponyme *Sant Just* (frm. *Saint-Just-en-Chevalet*). Indication directionnelle, puisque le lieu-dit se trouve sur la route de Juré à Saint-Just.

IV. □*croizilhi*□ [+ -ICLA]

Cruzille, m., Cordelle.

ÉTYM < afrpr. */ves kroid^zilçi/ “à la petite croix”, de *croizilhi*, dér. de *croiz* “croix, crucifix” muni du suff. dimin. *-ilh*, *-i*. Évolution dialectale : la séquence de */i/ a provoqué la fermeture de */o/ prétonique en */u/ (dilatation francoprovençale, type *cortil* > *curtil*), puis le changement régulier de */ui/ en */ü/, d’où */krüzilçi/. La filière est identique si l’on part d’un prototype plus ancien */krux̥iýkla/ (de CRUCE).

afrpr. **crot** s. m.

FEW 2/1, 797a, CLOTTON ; ALLy 362, 853 , ALMC 80, 801.

- Un trou, une fosse, un creux dans la terre est désigné en afrpr. par le mot *crot*, cognat d’afr. *crot*, de même sens. Il convient de distinguer ce lexème, issu de CLOTTU croisé avec CRUPTA (ltcl. *crypta*), du type afrpr. *cruez*, aocc. *cross* “creux”, dont la forme et la signification sont souvent voisins des siens : en principe, CLOTTU aboutit à des formes non diphtonguées en francoprovençal et à □*crou*□ en auvergnat, tandis que CROSU se diphtongue ou conserve le timbre [O]. On rangera donc sous *crot* stbonn., dionys. [kKO], Oyé (SaôneL.) [kKO], Montmelard [kKO] “trou d’eau”, et sous *cruez* maur. [kK@], saill. [kK{] “mare”, jar. [kKe...U] “vallon” etc.

A. [oronymes]

I. □*lo crot*□

le Cros, montagne, Saint-Thurin.

ÉTYM < afrpr. */lo krɔt/ “le trou”, de *crot* “trou, creux, fosse”. Motif de dénomination peu compréhensible pour un nom de montagne, sans doute lié à un transfert toponymique.

B. [toponymes]

I.

I.a. *lo crot*

les Cros, ham., Saint-Alban.

HIST Afrpr. *del Crot* 1420 (Duf 271).

ÉTYM < afrpr. */ves lo krɔt/ “au trou”, de *crot* “trou, creux, fosse”.

I.b. *los croz*

1. **les Cros**, bois, Briennon.

2. **les Cros**, ham., Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves los krɔts/ “aux trous”, de *crot* “trou, creux, fosse”.

afrpr. **cruez**, **croza**, aocc. **croz**, **-a** adj.

FEW 2/2, 1362b, *KROSU- ; Hafner 46-48 ; Gdf 2, 371b ; ALLy 854 ; Canard 1978, 22 ; MichelRoanne 78-79 ; DGFA 591 ; Dauzat/Rostaing 231.

L’adjectif afrpr. *cruez*, *croza*, aocc. *croz*, *-a* “creux, creuse” est, sous forme substantivée, à l’origine d’une désignation courante de la dépression de terrain : for. *croz*, *creuse*, *croise*, Ste Colombe [krɔ], St Maurice [ˈkrøzi], St Romain [ˈkrɔzɔ], Poncins [ˈkrɔzɔ] signifient “petit ravin”, “défilé étroit” ou “dépression de terrain à la naissance d’un vallon”, mêmes mots qu’occ. *cròs* “petit vallon”, *cròsa* “ravine”, auv. *cro*, *crao* “ravin”. Le corrélat frm. *creux* est d’usage courant, sous la même acception, dans la variété régionale. Le dimin. *croset*, très répandu en toponymie, répond à afr. *creuset* “petit creux”.

Les désignés sont situés le plus souvent en fond de vallée. D’une manière générale, Dauzat/Rostaing indiquent pour *Creux* « une centaine de ham. et lieux-dits dans tout le Midi, surtout le Massif central » ; « le fêm. apparaît dans [...] une trentaine de ham. » et il y aurait « plus de 40 ham. ou lieux-dits dont 11 dans la H.-Loire et 16 dans la Lozère » portant le nom de *Crozet* : cette estimation est largement sous-évaluée. Dans la Loire, on compte une soixantaine de représentants des trois types.

I.

I.a. *lo cruez*

1. **le Creux**, h., Chérier.

HIST Afrpr. *del Crués* 1291, 1330, *del Crués*, *del Creulx* 1448.

Frm. *le Creux* (Cass).

2. **le Creux**, h., Luré.

HIST Afrpr. *del Crués* 1291, 1376, *del Cruex* 1401.

Frm. *le Creux* (Cass).

3. **le Creux**, bois, Saint-Priest-la-Pr.

4. **le Creux** ou **Creux des Fayans**, ld., La Tuilière.

5. **les Craies**, h., Saint-Romain-la-M.

HIST Afrpr. *del Cruetz* 1436, *delz Cruetz* 1439.

Mfr. *Cruel* 1433.

6. **le Cros**, h., La Chamba.

Occ. [ve l@"kKa...U]

du Cros 1773.

7. **le Cros**, h., Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve l@"kKa...U]

HIST Mlt. (abl.) *Craozo* 1353, *Croso* 1387.

Aocc. *del Cros* 1467, *loz Croz* 1476.

Mfr. *Cros*, *Croux* 1427. Frm. *le Crot* 1887, *le Cros* 1945 (Duf 271).

ÉTYM < respect. (1-5) afrpr. */ves lo kruɛs/ et (6-7) aocc. */ves lo krɔs/ “au fossé”, formes substantivées au masc. de l’adj. afrpr. *cruetz*, *croza*, aocc. *cros*, *-a* “creux, creusé”. Les toponymes frm. reflètent les formes patoises /krö/ (1-4), /krɛ/ (5) et /krau/ (6-7).

I.b. □*la croza*□

1. **la Croze**, h., Saint-Just.

la Croze 1887, *la Croze* 1945 (Duf 272).

2. **la Croze**, h., Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves la krɔ́ɣza/ “à la fosse”, forme substantivée au fém. de l’adj. afrpr. *cruetz*, *croza* “creux, creusé”.

I.c. □*les crozes*□

1. **les Crozes**, m., Arcon.

HIST Mfr. *les Crozes* 1397, *les Crozes* 1448.

2. **les Crozes**, m., Villemontais.

ÉTYM < afrpr. */ves les krɔ́ɣzes/ “aux fosses”, forme substantivée au fém. de l’adj. afrpr. *cruetz*, *croza* “creux, creusé”.

II.

II.a. □ *lo cruez deu bost* □ [+ *bost* s. m.]

le Creux du Bois, ld., Saint-Haon-le-V.

ÉTYM < afrpr. */ves lo kruɛs deu bost/ “au fossé du bois”, de *cruez* “creux, fossé” et de *bost* “bois”.

II.b. □ *cros comba* □ [+ *comba* s. f.]

Crocombe, h., Saint-Priest-la-V.

Occ. [ve kKO"k2ObQ]

HIST Mlt. (abl.) *Crocumba* 1417, *Crocomba* 1433.

Frm. *Cros Combes* (Cass), *Crocombe* 1945 (Duf 263).

ÉTYM < aocc. */ves krɔs kɔýmba/ “au fossé-vallon”, de *cros* “creux, fossé” et *comba* “vallon” mis en apposition.

II.c.α. □ *lo cruez deu lo* □ [+ *lo* ~ *lop* s. m.]

1. **le Creux du Loup**, m., Saint-Georges.

2. **le Creux du Loup**, ld., Les Salles.

Occ. [ve l@"kKO...U do"lo]

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */ves lo kruɛs deu lo/ et (2) aocc. */ves lo krɔs deu lop/ “à la tanière du loup”, d’afrpr. *cruez*, aocc. *cros* “creux, fossé” d’où “tanière” et afrpr. *lo*, aocc. *lop* “loup”.

II.c.β. □ *lo cruez aus los* □

le Creux aux Loups, ld., Les Noës.

ÉTYM < respect. afrpr. */ves lo kruɛs aus los/ “à la tanière des loup”, de *cruez* “creux, fossé” d’où “tanière” et *lo* “loup”.

III. □ *cruez Jorjo* □

Creux Georges, m., La Tuilière.

ÉTYM < respect. afrpr. */ves kruɛs ʔɔʔr ɔ/ “au fossé de Georges”, de *cruez* “creux, fossé” et de l’anthroponyme *Jorjo*.

IV.

IV.a. □ *lo croset* □ [+ -ITTU]

1. **le Crozet**, h., Ailleux.

2. **le Crozet**, m., Arcon.

HIST Afpr. *del Croset* 1401.

Mfr. *Crozet* 1448.

3. **le Crozet**, h., Cezay.

HIST Afpr. *dal Croset* 1337.

Mlt. (abl.) *Croseto* 1370, 1400.

Mfr. *Crozet* 1466, *du Crosat* 1537.

4. **le Crozet**, ecar, Lentigny.

ÉTYM < afrpr. */ves lo kroçəýt/ “au petit fossé”, de *croset*, dér. de *cruez*, *crosa* “creux, creusé” muni du suff. dimin. *-et*.

IV.b. □**crosoles**□ [+ -UCLA]

Crésoilles, h., Chérier.

HIST Afpr. *Crosoilles* 1324, *Crusolles* 1330, *Crosoles* 1448.

Mlt. (abl.) *Crosoliis* 1389, 1399.

Frm. *Croiseul* (Cass), *Grézoilles* 1945 (Duf 428), *Crésoilles* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves kroçólçes/ “aux petites fosses”, de *crosoilhi*, dér. de *cruez*, *crosa* “creux, creusé” muni du suff. dimin./dépréciatif *-olhi*.

afrpr. ***cuchi** s. f.

FEW 2/2, 1490ab, *CUCCA ; ALLy 30 ; ALMC 944 ; DGAF 222.

- Un tas, notamment un tas de foin, de fumier ou une meule de paille, est désigné en afrpr. par le mot **cuchi*, qui a des continueurs en lyonn. et des correspondants en nord-occitan : ponc., stgeorg., essert. [ˈkySI], auv. □*cūcha*□ “(petit) tas de foin”. Le régionalisme *cuche* “tas ; cime, sommet” et son dimin. *cuchon*, présents dans le français de Lyon, Roanne et Mâcon, paraissent des emprunts au francoprovençal plutôt que des créations endoglottes (*cuche* n’est pas attesté en afr. ni en mfr.).

IV. □**lo cuchaz**□ [+ -ACIU]

Cuchant, mais., Cremeaux.

le Cuchat (cadastre), *Haut du Cuchat* 1945 (Duf 438), *Cuchant* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo kučəýt/ “au gros tas”, de **cuchaz*, dér. de **cuchi* “tas” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*, *-aci*. Désignation d’un tertre. Attraction paronymique de frm. *couchant*.

aocc. **degolar** v.

FEW 4, 309b-310a, GULA ; ALLy 229 ; DGAF 241 ; DOF 261.

- Aocc. *degolar* est attesté au sens de “couler, tomber, précipiter” : de ce verbe est sortie une famille de dérivés désignant le fait de tomber, le lieu où quelqu’un ou quelque chose dégringole : auv. *deigoule* “ravin”, livrad. *deigoulasi* “précipice”, thiern. *deigouladi* “construction tombant en ruine, mesure”, provalp. □*degoulour*□ “précipice”. Les parlers francoprovençaux ont le même type lexical : for. *dégolâ*, arth. [dɛgO " 1A] “abattre, faire tomber”.

IV. □*las degoladas*□ [+ -ATA]

les Dégoulades, bois, Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves las degoládas/ “aux précipices”, de **degolada*, dér. de *degolar* “tomber ; précipiter” muni du suff. résultatif *-ada*.

afrpr. ***devalar** v.

FEW 14, 148ab, VALLIS ; REW 9134 ; ALLy 839.

- L’action de descendre ou de faire descendre quelque chose ou quelqu’un est exprimée en afrpr. par le verbe **devalar* (fr. *dévaler*), conservé dans les parlers foréziens : stéph. *dévalá*, ponc. [d@va " 1Q] “descendre”. Le dér. **devalà* survit dans plusieurs patois, notamment ponc. [d@va " 1Q] “descente rapide”, Jalogny (SaôneL.) [dva " 1e] “sentier en pente”.

IV. □*devalà*□ [+ -ATA]

Devalat, bois, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves la dezvalá/ “à la descente”, de **devalà*, dér. de *devalar* “descendre” muni du suff. résultatif *-à*.

△ *la Devala* (Sury-le-Comtal).

afrpr. **deveis** s. m.

FEW 3, 29ab, DEFENSUM ; REW 2518 ; Niermeyer 313b ; Billy 1998, 46 ; Söll 1967, 188-9.

- Protorom. DEFESU “défendu, protégé” (Itcl. *defensus*) est continué par afr. *defois* “terre, bois dont l’entrée est interdite”, aocc. *devés* “terrain réservé, défense d’entrer dans un endroit”, afrpr. *deveis* (adauph. *deveis*) “champ réservé”. Ce type lexical a produit de nombreux toponymes. Il s’agit d’un terme de droit féodal, désignant d’une manière général un terrain de la réserve indominicale, pré ou bois, comme son synonyme *breuil* (→ **broil**) ; dans les documents des XI^e-XII^e siècles, le subst. *defensum* se glose “terrain clôturé ; état de défense, inaccessibilité”. Selon Billy, le mot « est d’apparition tardive, XI^e s. » ; « le NL, réparti presque

partout en France, n'est fréquent que dans les régions où l'était auparavant l'appellatif médiéval, et le plus fréquent dans le Massif Central, zone de grands bois et surtout de grands pâturages ». D'après Söll « DEFENSUM ist vor allem nordfranzösisch, DEFENSA südfranzösisch », mais « im Massif Central dagegen leben beide Typen, der maskuline und der feminine, allerdings ist die Entscheidung zugunsten von 'Weide' gefallen [⁵⁰³] » ; « Die Korrespondenten des Gl[ossaire des Patois de la Suisse Romande] geben dafür die Bedeutungen 'forêt communale', 'forêt mise en ban', 'forêt d'abri' und 'forêt particulière, privée' an ».

I. □ **lo deveis** □

le Devez, ld. (Jeansagnière).

ÉTYM < afrpr. */ves lo deveýis/ "au bois en défens", de *deveis* "terrain défendu, bois ou pâturage seigneurial".

△ *le Devey* (Izieux, Saint-Etienne, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Romain-en-Jarez).

afrpr. **dinar** s. m.

FEW 3, 94b, DISJEJUNARE ; ALLy 922, 924 ; ALMC 1448, 1449.

- Le principal repas de la journée, pris à midi (anciennement, le matin), est désigné en afrpr. par le mot *dinar* (adomb., adauph. *dignar*), représenté dans tous les dialectes : jod. [di "nQ], beauj. [di "no] "repas de midi", stmarc. [di "nQ] "petit déjeuner".

II. □ **bel dinar** □ [bel, -a adj. +]

1. **Baudinat**, m., Chérier.

HIST Afrpr. *Bel Dinar* 1448 (Duf 42).

Mlt. (abl.) *Bello Prandio, Pulcro Prandio* 1448 (Duf 42).

Frm. *Beaudinard* (C.), *Baudinas* 1945 (Duf 42), *Baudinat* 1970 (IGN).

2. **Bodinal**, ham., Saint-Julien-d'O.

Frpr. [ve bodi "nQ]

HIST Afrpr. *Bel Dinar* 1317, *Beldinar* 1351 (Duf 42).

Mlt. (acc.) *Bellum Prandium* 1351, 1460 (Duf 42).

Frm. *Baudinat* (C.), *Bodinal* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves beu diznaýr/ litt. "à beau dîner", c'est-à-dire "la terre qui rapporte de quoi se nourrir", de *dinar* "repas de midi" et de l'adj. *bel*, -a "beau". Désignation métonymique d'un terrain fertile, promettant d'abondantes récoltes, par opposition à *Mala Rençon*, *Borc Chanin* etc. (→ **chanin** ; **rençon**).

△ *Beaudinat* (Saint-Baudille-et-Pipet, Isère), *Beaudiné* (Chirens, Isère).

⁵⁰³ Söll ne cite que deux occurrences de *devés* ayant en Massif Central un sens différent de "pâturage" : "bois" et "montagne".

▲ VincentTop § 446 ; Dauzat/Rostaing 58-59.

afpr. **dray** s. f.

FEW 13, 173b, *TRAGULA ; REW 8839 ; ALLy 841 ; ALAL 116 ; GPF 2539 ; Gras 1863, 62 ; DOF 303 ; DGAF 278 ; EscoffierRemarques, 92-3 ; Bessat/Germi 2001, 193.

- Afrpr. *dray* (adauph. *draya*) et aocc. *draya* ~ *dralha* désignent un sentier, un petit chemin dans les bois⁵⁰⁴. Ce terme se rencontre dans la plupart des dialectes d'oc, surtout au sud du Massif Central où il revêt des acceptions très diversifiées : lang. *dralha* “chemin rural, voie ancienne”, auv. □*dralha*□ “sentier, piste, trace au sol ; couloir de glissement du bois en montagne”, thiern. *dray*, Arconsat [dʁɑj], Vollore [“dʁɑjɔ], Saint-Anthème (PuyD.) [“dʁɑjɔ], “couloir de montagne où l'on fait glisser les troncs d'arbres abattus”, HLoire [“dʁɑjɔ] “trace de pas dans l'herbe, sentier tracé par les bestiaux dans les pacages ou les bois ; large piste de transhumance ; chemin pour chars dans la montagne”. Mais ce type lexical a également existé en francoprovençal, du Forez à la Savoie, où □*dray*□ “passage pierreux en pente dans les bois ou les rochers” apparaît sporadiquement⁵⁰⁵ : on relève encore for. *draye* “chemin boueux et glissant”. Escoffier écrit à propos de ce type : « Dans mon domaine [le Roannais et la Montagne bourbonnaise], *drày*, *drayo* existe, mais seulement au sens de ‘couloir pour faire descendre le bois’ et, en conséquence, je ne l'ai relevé que dans la partie montagneuse [...] de la zone auvergnate » ; « cette petite aire que prolonge, au sud, le versant auvergnat des Monts du Forez (cf. ALLy 841) atteste, du point de vue du lexique, l'appartenance de ces parlers à langue d'oc, et les oppose nettement à ceux du Bourbonnais et du Roannais [...] Le couloir ou le passage pour descendre les bois se nomme *charrière* en Roannais et sur le pourtour de la Montagne Bourbonnaise, *traîne* dans la partie la plus élevée des Monts de la Madeleine ». Ce classement peut être relativisé : la toponymie indique clairement que l'aire de frpm. □*dray*□ est une aire de régression. Aocc. *draya* ~ *dralha* a produit plusieurs dérivés – livrad., thiern. *dralhâ* “frayer (un chemin), suivre le sentier, endommager un champ en le piétinant”, provalp. *dralhado* “voie frayée, traces de pas, esquisse” –, lesquels ont eu des correspondants francoprovençaux : for. *drayâ* “patauger dans la boue” etc.

IV. □*los drayenz*□ [+ -INGU]

les Drayants, bois, Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves les draieýnt^s/ “aux chemins frayés”, de **drayenc*, dér. de *dray* “sentier forestier, couloir de montagne” muni du suff. relationnel *-enc*.

⁵⁰⁴ L'étymologie de ce(s) mot(s) a été discutée. Ronjat (1917, 96) a proposé deux prototypes, TRAHEA “herse” > *draia* et *TRAGULA > *dralha*, mais cette solution paraît peu économique. La sonorisation TR- > dr- n'a pas non plus d'explication sûre : l'hypothèse d'un traitement intervocalique a été évoquée (*op. cit.*), puis écartée (Ronjat II § 256) ; en définitive, l'idée d'un croisement avec DIRECTUS ou un terme prélat. est privilégiée par Wartburg. Une chose est sûre, c'est que la base *TRAGULA a rencontré un autre lexème au cours de son évolution.

⁵⁰⁵ Huit attestations toponymiques en Savoie, trois en HSavoie : pour le Genevois, J. Delorme nous a signalé *les Frasses Drays* (*aux Drayes* 1732) au Grand-Bornand.

afpr. **dreit**, **-a** adj.

FEW 3, 87b, DIRECTUS ; ALLY 1061.

- Protorom. DIRECTU, -A “droit” est continué par afpr. *dreit*, *-a* (adauph. *dreyt*), de même sens, d’où for. et roann. [dK@], beauj. [dKε], [dKE].

I. □ **lo dreit** □

le Dret, mais., Pommiers.

le Drait 1887, *le Dret* 1945 (Duf 290).

ÉTYM < afpr. */ves lo dreit/ “au champ droit”, de *dreit*, *-a* “droit”. Désignation d’un champ dont le finage a une forme rectiligne : le Dret est limitrophe du lieu-dit *la Chambe* (< afpr. *chamba* “jambe”), c’est-à-dire “le champ courbe” par opposition au champ droit.

afpr. **entrà**, aocc. **intra (d) a** s. f.

FEW 4, 774a, INTRARE ; ALLY 852 ; DGAF 363, 463.

- Le fait d’entrer quelque part, d’y être accueilli et le lieu par où l’on entre sont désignés en afpr. par le mot *entrà* (adauph. *intra*), en aocc. *inrada* (aauv. *inrada*, **intraa*) : jod. [2E" tK@] “porte de la clôture”, beauj. *intrô* “entrée”, auv. □ *entrada* □, vel. *intra* “entrée, accès”.

II. □ **mala entrà** □ [*mal*, *-a* adj. +]

1. **Malentrat**, lieu-dit, Villerest.

2. **Malatray**, bois, La Chamba.

ÉTYM < respect. (1) afpr. /ves mal entrá/ et (2) aocc. */ves mal intrá/ “au mauvais accueil”, d’afpr. *entrà*, aocc. *inrada*, **intraa* “fait d’entrer, d’être accueilli qqpart” et de l’adj. *mal*, *-a* “mauvais”, désignation péjorative d’un lieu inhospitalier, comparable aux *Malicorne*, *Maligratte*⁵⁰⁶. (2) présente une assimilation de la voyelle médiale aux /a/ environnants (*[mal2In"tra;] > *[mala"tra;]) et le traitement régulier de la finale -ata > chamb. [-E] □ (type **cambáta* > [S2A"bE]).

▲ Dauzat/Rostaing 428.

△ *Malatrat* (Avezieux, Pélussin), *Malatre* (Pouilly-les-Feurs), *Malintrat* (PuyD.).

⁵⁰⁶ VincentTop § 444.

⁵⁰⁷ Gardette 1941, 182-184.

afpr. **escharevay** s. m.

FEW 11, 288b, SCARABÆUS ; ALLy 573 ; ALMC 348 ; Gras 64 ; DGAF 291 ; Dufour 1933, 321-332 ; Lebel § 277, 382.

- Le scarabée bousier (*Scarabaeus laticollis*) est désigné en afpr. par le mot *escharevay*, issu de SCARAFAIU “scarabée” et continué par for. *echaravet*, stéph. *écharavau*, essert. [eSaKa"vE] “scarabée bousier”. A peu près éteint dans les parlers frpm., ce type lexical est en revanche vivant en Auvergne : bauv., vel. *eicharavaî*, *eicharavau* “bousier, géotrupe, escarbot”, Valcivières (PuyD.) [e...IÍaK"vA...I], Saint-Anthème [itsaKa"va...e] “bousier” etc. Or on ne relève en Lyonnais et en Dauphiné pas moins d’une vingtaine d’hydronymes formés sur le nom de cet insecte et désignant toujours des cours d’eau boueux et insalubres. Cette formation paraît ancienne : *le Charavet* (ruisseau, Les Halles, Rhône) est attesté dès 954 sous la forme *Scaraveus*. Si elle ne remonte pas à la période latine, elle date du moins de la plus ancienne époque du francoprovençal.

A. [hydronymes]

I. □*l’escharevay*□

le Charavet, rivière, affl. de la Loire à Saint-Paul.

HIST Afpr. *d-Eycharevay* 1334 (Duf 166).

ÉTYM < afpr. */l-esčarevái/ “le bousier”, de *escharevay* “*Scarabaeus laticollis*”, désignation métaphorique d’un cours d’eau sale, qui ‘roule la bouse’ comme l’insecte du même nom.

B. [toponymes]

II. □*gota escharevay*□ [*gota* s. f. +]

Goutte Charvet, bois, La Tuilière.

ÉTYM < afpr. */ves got esčarevái/ “au ruisseau-bousier”, de *gota* “goutte ; petit ruisseau” et *escharevay* “*Scarabaeus laticollis*”, désignation métaphorique d’un cours d’eau sale, qui ‘roule la bouse’ comme l’insecte du même nom.

aocc. **escoba** s. f.

FEW 11, 317b-318a, SCOPA ; DOF 359 ; DGAF 295.

- Aocc. *escoba* désigne le balai ou l’écouvillon. La brosse des balais étant traditionnellement faite de brindilles de genêt, le mot a pu localement désigner cette plante elle-même : provalp. [es"kuBØ], niç. *scouba*, rouerg. *escoba*, Cantal *escouba* “genêt” ; on relève également les dér. bourb. *eicoubâ* “genêt à balais”, Var *escoubiyo* “genêt”.

IV. □*escobanosa*□ [+ -ANU + -OSA]

Coubanouze, ham., Les Salles.

Occ. [ve kubQ"nuzO]

HIST Aocc. *Escoubanosa*, *Escobanosa*, *d-Es Coubanosa* 1311, *Excobanousa* 1321, *dey Cobanousa* 1322, *d-Escobannosa* 1395, *Escoubanousa* 1401.

Frm. *Combanouze* (Cass), *Coubanouse* 1945 (Duf 252), *Coubanouze* 1970.

ÉTYM < aocc. */ves l-eskobanoýza/ “au coin aux genêts”, forme substantivée au fém. de l’adj. **escobanos*, -a, dér. dotatif en -ós, -a de **escoban* “genêt”, lui-même dér. de *escoba* “balai” muni du suff. relationnel -an, -a.

afpr. ***escochier** v.

FEW 2/1, 822ab, COCCUM ; ALLy 225.

- On peut reconstruire, sur la base de lyonn. *coche*, stéph. *cochi* “encoche de boulanger”, for. □*cochi*□ “entaille dans un tronc d’arbre”, Châtonnay (Isère) [eko "Ti ; @] “faire des coches ; couper des branches” et Louhans (SaôneL.) *écoche* “brèche dans un buisson”, un verbe afpr. **escochier* “faire des coupes dans les branchages, entailler, tronçonner”, ainsi que le déverbal **escochi* “brèche dans les broussailles”.

IV. □**escoches**□ [déverbal]

Écoche, ham., Saint-Jean-Saint-M.

ÉTYM < afpr. */ves les eskôçes/ “aux brèches”, de **escochi*, déverbal de **escochier* “entailler, tronçonner”.

Désignation d’un passage essarté dans les broussailles : Ecoche se trouve au milieu d’une clairière de défrichement.

afpr. **escorchier** v.

FEW 3, 281b, *EXCORTICARE ; ALLy 492 ; GPF 2926.

- L’action de dépouiller un animal de sa peau ou de blesser quelqu’un en la lui éraflant est exprimée en afpr. par le verbe *escorchier* (adauph. *escorchier*), d’où beauj. [ekOK"Íje] “égratigner, écorcher”, bress. □*ecorchie*□ “écorcher ; écorcer” etc.

V.

V.a. □**escorchi chin**□ [+ *chin* s. m.]

Écorchechien, lieu-dit, Cordelle.

ÉTYM < afrpr. */ves eskórċi ċin/ litt. “à écorche-chien”, c.à.d. “là où un chien passe avec peine”, composé délocutif/accusatif de *escorchier* “écorcher” et de *chin* “chien”. Désignation d’un passage étroit, impraticable même pour une bête : Écorchechien est un étroit sillon entre deux ravins.

Δ *Écorche-Chien* (Vernantois, Jura ; Oiselay-et-Grachaux, HSAône).

V.b. □*escorchi vachi*□ [+ *vachi* s. f.]

Escorchevache, lieu détruit à Mably.

HIST Mfr. *d-Esco[r]chevache* 1437.

ÉTYM < afrpr. */ves eskórċi váci/ litt. “à écorche-ta-vache”, c.à.d. “là où l’on fait passer le troupeau avec peine”, composé délocutif/accusatif de *escorchier* “écorcher” et de *vachi* “vache”. Désignation d’un passage étroit, impraticable pour les troupeaux.

Δ *Écorche-Vache* (Salles-la-Valette, Charente), *Écorchevache* (Crépey, MeurtheM., Saint-Maur, Oise), *l’Écorche-Vache* (Duisans, PCalais), *l’Écorchevache* (Authon-Ebéon, CharenteM.).

afrpr. ***espina** s. f.

FEW 12, 177b, 178b, SPINA ; ALLy 441, 477.

- Un arbre ou un arbuste épineux, tel que l’aubépine, l’églañtier, le prunellier et les diverses espèces de ronce, est désigné en afrpr. par le terme générique **espina* (cf. fr. *épine*, aocc. *espina*). Les dér. collectifs ou augmentatifs **espineya*, **espinaz* et **espinaci*, dont les occurrences sont très fréquentes en toponymie, ont désigné un lieu couvert de ronces et de broussailles épineuses.

IV.

IV.a. □*l’espinaz*□ [+ -ACIU]

l’Épinat, ham., La Tuilière.

HIST Mfr. *l-Espinat* 1429. Frm. *Epinat* 1697 (Duf 305).

ÉTYM < afrpr. */ves l-espinaýt^s/ “à la ronceraie”, de **espinaz*, dér. de *espina* “épine” muni du suff. augmentatif/péjoratif -az, -aci.

IV.b. □*l’espinaci*□ [+ -ACIA]

Lespinasse, mais., La Tuilière.

Lespinasse (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves l-espinaýsi/ “à la ronceraie”, de **espinaci*, dér. de *espina* “épine” muni du suff. augmentatif/péjoratif -az, -aci.

afpr. **espital** s. m.

FEW 4, 495b, HOSPITALIS ; Niermeyer 501.

- Un établissement d’asile destiné à héberger les pauvres, les pèlerins, les infirmes et à soigner les malades, tel qu’il s’en créa un grand nombre en Occident à partir du XI^e siècle, est désigné en afpr. par le mot *espital* (adauph. *espital*, *hospital*, afrib. *espital*), emprunt à mlt. HOSPITALE “hospice, hôpital, gîte”. Il convient de distinguer, parmi les institutions ainsi nommées, les ‘grands’ hôpitaux, généralement tenus par l’Ordre du Temple, de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Saint-Antoine-de-Vienne et jalonnant les anciennes voies routières, et les ‘hôpitaux des pauvres’, simples gîtes ou établissements de charité fondés dans chaque paroisse ou presque. Les périodes de dévastation et d’épidémies des XIV^e et XV^e siècles coïncident avec la disparition des hospices paroissiaux et l’émergence de la vocation médicale des grands hôpitaux.

I. □*l’espital*□

1. **l’Hôpital**, lieu détruit à Bussy.

HIST Mlt. (nom.) *Hospitale* 1400, 1405.

2. **l’Hôpital**, ham., bois, Noailly.

l’Hôpital (Cass).

3. **Hospitale**, lieu détruit à Roanne.

HIST Mlt. (nom.) *Hospitale* 1387.

4. **Hospitale**, lieu détruit à Saint-André.

HIST Mlt. (nom.) *Hospitale* 1401.

5. **Hospitale**, lieu détruit à Saint-Georges.

HIST Mlt. (nom.) *Hospitale* 1309, 1321.

6. **Hospitale**, lieu détruit à Saint-Germain.

HIST Mlt. (acc.) *Hospitale* 1278, (abl.) *Hospitali* 1288, (nom.) *Ospitale* 1390, *Hospitale* 1399 (Duf 445).

7. **Hospitale**, lieu détruit à Saint-Haon-le-Châtel.

HIST Mlt. (nom.) *Hospitale* 1286, (gén.) *Hospitalis* 1439.

8. **l’Hôpital**, ham., Saint-Jean-Saint-M.

HIST Mlt. (abl.) *Hospitali* 1285, 1334, (acc.) *Hospitale* 1334, 1399, 1465, (gén.) *Hospitalis* 1488 (Duf 446).

9. **Hospitale**, lieu détruit à Saint-Just.

HIST Mlt. (nom.) *Ospitale* 1348.

10. **Hospitale**, lieu détruit à Saint-Léger.

HIST Mlt. (nom.) *l’Hôpital* (Cass).

11. **Hospitale**, lieu détruit à Saint-Marcel-d’U.

HIST Mlt. (nom.) *Hospitale* 1405.

13. **Hospitale**, lieu détruit à Souternon.

HIST Mlt. (nom.) *Ospitale* 1390, *Hospitale* 1405 (Duf 447).

14. **Hospitale**, lieu détruit à Villerest.

HIST Mlt. (abl.) *Hospitali* 1465 (Duf 447).

ÉTYM < afrpr. */ves l-espital/ “à l’hôpital”, de *espital* “asile, établissement hospitalier”. L’*Hospitale Sancti Georgii* (5) desservait une voie antique venant de Grénieux et se dirigeant vers le pont de Piney, considéré comme d’origine romaine⁵⁰⁸ ; l’*Hospitale Malæ Vallis* (8) se trouvait sur une grande voie antique appelée *Iter Ferratum*, venant de Roanne, et continuant sur Montbrison sous le nom d’*Iter Foresii*⁵⁰⁹ ; les hôpitaux de Roanne (3) et de Saint-Just (9) étaient situés au carrefour des voies les plus importantes de la région.

afrpr. ***espoizié**, **-ia** part. et adj.

FEW 9, 629ab, PUTEUS.

- L’action de puiser un liquide, de l’enlever entièrement de son contenant, de mettre à sec est exprimée en afrpr. par le verbe **espoizier*, dér. de *poiz* “puits” répondant à fr. *épuiser* et aocc. *espotzar*.

I. □**espoizia**□

Épuizat, ld., Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves l-espoidziá/ litt. “à l’épuisée”, forme substantivée au fém. de l’adj. **espoizié*, *-ia* “épuisé, mis à sec”. Désignation d’une ancienne source tarie.

afrpr. **e (i) ssart** s. m.

FEW 3, 318a, *EXSARTUM ; Bloch 1931, 70-84. Bessat/Germi 2004, 53-59.

- Le fait de défricher un lieu et le résultat de cette action sont désignés en afrpr. par le mot *essart* (afor., adauph. *essart*) ou *eissart* (selon le traitement local du groupe *[-ks-s-] de EXSARTU), mot qui est à la base d’une abondante série toponymique. Les référents correspondent en principe à des défrichements opérés entre le milieu du XI^e et la fin du XIII^e siècle, très souvent planifiés par les communautés religieuses et sur les terres de celles-ci. Le type *Grand Essart* correspond en principe à un *indominicum* ecclésiastique.

I.

I.a. □**l’eissart**□

1. **les Essarts**, h., Chérier.

HIST Afrpr. *d-Eyssart* 1334, *d-Eyssars* 1375.

⁵⁰⁸ Duf 445.

⁵⁰⁹ Duf 446.

Mlt. (abl.) *Essarto* 1399.

Mfr. *Issart, Issard, Yssard, d-Issard, d-Essart* 1448. Frm. *Essards* (Cass).

2. **Essart**, bois, Chérier.

I.b. □*los essarz*□

1. **les Essards**, m., Mably.

HIST Mfr. *des Essards* 1437. Frm. *les Essarts* (Cass).

2. **les Essarts**, m., Ouches.

3. **les Issards**, m., Ambierle

II.

II.a.α. □*lo grant essart*□ [+ *grant* adj.]

1. **le Grand Essard**, m., Saint-Haon-le-V.

2. **le Grand Essart**, m., Grézolles.

II.a.β. □*los granz essarz*□

les Grands Essarts, ld., Cremeaux.

II.b. □*essart lonc*□ [+ *lonc, longi* adj.]

Essarlon, m., Saint-Marcel.

HIST Mfr. *d-Essarlon* 1428. Frm. *Essarlon* (Cass), *Essarlon* 1887, *Essarlons* 1926.

II.c. □*essart meyenc*□ [+ *meyenc, -chi* adj.]

1. **Esserméant**, [**ve sQKme"2A**]

h., La Valla.

HIST Afrpr. *Essarmeanx* 1376.

Fr. *Essermeant* (Cass).

2. **Sarment**, h., Souternon.

afpr. **estanc** s. m.

FEW 12, 233a, *STANTICARE ; Gonon 161, 75.

- Un plan d'eau stagnante, pouvant servir de réservoir ou de vivier à poissons, est désigné en afrpr. par le mot *estanc*, déverbal de **estanchier* "arrêter l'écoulement, étancher". On note que les toponymes formés sur ce nom ont généralement pour exonyme (ou sont glosés par) mlt. *stagnum*, qui n'en représente pas le prototype, STAGNU étant continué par afrpr. *estaing* (adauph. *estai<n>g*).

A. [hydronymes]

II. □*lo grant estanc*□ [+ *grant* adj.]

1. **le Grand Étang** ou **l'étang d'Urfé**, Bussy-Albieux.
2. **le Grand Étang**, Sainte-Foy.

ÉTYM < afrpr. */lo grant estaýnk/ "l'étang seigneurial", comp. de *estanc* "étang" et de *grant* "grand, principal ; seigneurial". Le fief de Bussy, et donc le Grand Etang, ne furent acquis par Pierre d'Urfé qu'en 1518 ; auparavant ils relevaient du domaine comtal.

B. [toponymes]

I. □*l'estanc*□

1. **l'Étang**, h., Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Mlt. (nom.) *Stagnum Sancti Mauricii* 1334, (abl.) *Magno Stagno* 1488.

2. **l'Étang**, m., Cezay.
3. **l'Étang**, m., Nollieux.
4. **l'Étang**, ld., Cremeaux.

III. □*l'estanc N*□

1. **l'Étang Chevrot**, h, Mably.
2. **l'Étang Martin**, m., Pouilly.
3. **l'Étang Plasse**, h., Briennon.

afrpr. ***estanchi** s. f.

FEW 12, 233a, *STANTICARE.

- Un vivier où l'on conserve le poisson est appelé en afrpr. **estanchi*, cognat d'afr. mfr. *estanche*, de même sens, et d'aocc. *estanca* "écluse".

I. □*l'estanchi*□

les Tanches, m., Bussy-Albieux.

ÉTYM < afrpr. */ves l-estánçi/ “au vivier”, de **estanchi* “vivier à poissons”,

aocc. ***estivau** s. m.

FEW 24, 233b, 235a, AESTIVALIS. REW 248. ALLy 79. DGFA 269. VincentTop § 821. TGF § 24102 sqq. Damon 1982. Guillot 1993, 1-7.

- Aocc. *estival* (aauv. *estivau*) “jachère servant de pâturage en été” est à l’origine d’une série toponymique répartie dans tous les pays d’oc. Cet appellatif est encore vivant en occitan, concurrencé par ses synonymes *estivada*, *estivalha* et *estivatge*. En Forez on ne trouve plus que les types en -ATICU et -ATA, Saint-Jean-Soleymieux [ɛkʝi "vadʒU], Valcivières (PuyD.) [e...Içi "vadO]. La pratique de l’estive dans les jasseries est une activité centrale de l’agriculture haut-forézienne traditionnelle : on en trouvera une description très détaillée dans les travaux qu’y ont consacré Damon et Guillot. On notera à ce propos que « l’estive correspondait seulement à la partie la plus haute de ce massif granitique [les Monts du Forez] » : « son étendue était d’environ 10 000 hectares au moment de son exploitation maximale, c’est-à-dire avant la dernière guerre (...) Du nord au sud, la zone de l’estive formait une lande de 20 kilomètres allant du col des Pradeaux [Saint-Anthème] au col du Béal [Chalmazel] et même un peu au-delà ». Dans notre secteur, l’estive se superpose à la zone dite des hautes chaumes, c’est-à-dire une longue bande de terre longeant la crête des Monts du Forez et s’étendant sur l’ouest du territoire de Chalmazel et une grande partie de celui de Sauvain, jusqu’aux montagnes de Chassirat et Montarbout. Mais il est certain que, par le passé, la zone des *estivaux* a dû s’étendre plus au nord, sans doute jusqu’au plateau de Noirétable où l’on trouve force toponymes rappelant l’existence d’anciennes jasseries.

I. □ **los estivaus** □

les Étivaux, ld., Saint-Jean-la-Vêtre.

HIST Aocc. *do Pra delx Estiveaux alias do Pra de la Perdris* 1427 (Duf 318).

Frm. *Etiraux* [= *Etivaux*] 1900, *les Etivaux* 1945 (ibid.).

ÉTYM < aocc. */ves loz estiváus/ “aux alpages”, de *estivau* “estive, alpage, jachère servant de pâturage en été”, toponyme caractéristique de la montagne forézienne dont l’exploitation est liée à la pratique de l’estive.

afrpr. **estrà**, aocc. **estra (d) a** s. f.

FEW 12, 291a, STRATA.

- Une route, un grand chemin pavé, est désigné par les mots afrpr. *estrà* (afor. *estrà*), aocc. *estrada* (aauv. **estraa*). Les toponymes correspondants réfèrent dans la quasi-totalité des cas à un habitat riverain d’une ancienne voie romaine restée praticable à l’époque médiévale. En l’absence d’article dans les formes *anciennes* du nom, on ne peut dire avec certitude si celui-ci est de formation latine (< STRATA) ou romane.

I. □*l'estrà*□

1. **Lestra**, ld., croix, Ailleux.

2. **Estrat**, lieu détruit à Saint-Germain.

HIST Mfr. *Estrat* 1461 (Duf 314).

3. **Létra**, h., Chausseterre.

HIST Mlt. (abl.) *Strata, d-e Tratta* 1391.

Mfr. *Lestra* 1395.

4. **l'Étrat**, [ve le"tKE]

m., Cervières.

HIST Mlt. (abl.) *Strata* 1311.

Acc. de-*l-Estrà* 1311, *l-Etra* 1333, *Estrà* 1372.

Frm. *les Tras* (Cass).

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2-3) aocc. */ves l-estrà/ "sur la route", d'afrpr. *estrà*, aocc. **estraa* "route, voie pavée".

afrpr. **falhir** v.

FEW 3, 386b, FALLERE.

- Le verbe afrpr. *falhir* (adauph. *falir*) signifie "manquer, faire défaut" d'où "prendre fin, cesser" ; il admet un emploi transitif indirect ou absolu.

V. □*falhi bost*□

Faillibois, m., Saint-Jean-Saint-Maurice.

Faillebois (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves faýl×i bost/ litt. "à faut-le-bois", c.à.d. "là où le bois prend fin", composé à base verbale de *falhir* "manquer, faire défaut" et de *bost* "bois". Nom d'un habitat situé dans une clairière de défrichement en lisière du Bois Chapotet.

afrpr. **fanc** s. m.

FEW 15/2, 109a, FANI.

- La fange ou la bourbe est désignée en afrpr. par le mot *fanc*, cognat d'afr., aocc. *fanc*, de même sens.

I. □*los fanz*□

les Fans, m. (St Marcel).

Frpr. [ve 1y" f2A]

HIST Afrpr. *doz Fans* 1446.

ÉTYM < afrpr. */ves los fant^s/ “aux bourbiers”, de *fanc* “fange, bourbe”.

afrpr. ***fangi**, aocc. **fanja** s. f.

FEW 15/2, 109a, FANI ; DGAF 395.

La boue épaisse est appelée en afrpr. **fangi*, en aocc. *fang*, *fanja*. Ce type est à la base d’une importante famille de dérivés : aocc. *fangatz* “bourbier”, bien attesté dans la toponymie occitane, bauv. *fanjâ* “bourbier”, afr. *fangier*, *fangei* “id.” etc.

IV.

IV.a. □**lo fanjàs**□ [+ -ACIU]

le Fangeas, ld. (Chausseterre).

ÉTYM < aocc. */ves lo fan^a át^s/ “au bourbier”, de *fanjàs*, dér. de *fanja* “fange” muni du suff. augmentatif/dépréciatif -às, -assa.

IV.b. □**lo fangiron**□ [+ -ARIU + -ONE]

1. **le Fangiron**, ld., Tuilière.

2. **Fonzizon**, bois, Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo fan^a iroýn/ “au petit bourbier”, de **fangiron*, dimin. en -on de **fangier* “bourbier”, dér. de *fangi* “fange” muni du suff. collectif -ier. *Fonzizon* reflète une forme dialectale *[f2AZi "D2O], avec traitement *[r^ɨ] > [•r] > [D] (palatalisation, puis dentalisation et spirantisation de la vibrante en contexte palatal intervocalique), régulier dans les parlers roannais (type BRUCARIA > StMaurice ["bKEDI]).

IV.c. □**lo fangey**□ [+ -ETU]

le Fanget, m., bois et loge (Valla).

ÉTYM < afrpr. */ves lo fan^a ęýi/ “au bourbier”, de **fangey*, dér. de *fangi* “fange” muni du suff. collectif -ey.

afrpr. **fargi** ~ **favergi** s. f.

FEW 3, 342b, FABRICA.

- Protorom. FABRICA “forge” est continué en afrpr. par deux formes distinctes selon les dialectes, *fargi* (afor. *fargi* > stéph. *fargi*, forme syncopée) et *favergi* (afor. *favergi*, asav. *favergia*, forme métatonique et métathétique⁵¹⁰), de même sens.

I.

I.a. □ *la fargi* □

1. **la Farge**, fbg, Riorges.

HIST Mlt. (abl.) *Fargia* 1419.

2. **la Farge**, h., Saint-Marcel.

la Farge (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la fâr ▪ i/ “à la forge”, de *fargi* “forge”.

I.b. □ *les farges* □

1. **Farge**, h., Amions.

HIST Mlt. (abl.) *Fargiis* 1351.

Afrpr. Farjes, Farges 1351.

Frm. Farge (Cass).

2. **les Farges**, lieu détruit à Saint-Germain.

HIST Mlt. (abl.) *Fabricis* 1350, 1351.

Afrpr. *les Farges* 1382.

ÉTYM < afrpr. */ves les fâr ▪ es/ “aux forges”, de *fargi* “forge”.

afrpr. **fay** s. m. et f., aocc. **faja**, ***faia** s. f.

FEW 3, 367b, FAGEUS ; DGAF 394.

- Une hêtraie est désignée en afrpr. par le mot *fay*, substantif masculin ou féminin selon qu’il continue FAGIU ou FAGIA “groupement de hêtres”, ces deux types ayant phonétiquement convergés en francoprovençal, d’où for. *faye* “hêtraie”. L’aocc. ne connaît en revanche que le fém. *faja*, **faia*, continué par bauv. □ *faia* □ “hêtraie”. Un dér. afrpr. **fayenc*, correspondant de bauv. *faïen* “hêtraie”, paraît avoir eu le même sens, encore que mfr. *fayant* et berr. *faïen* signifient “hêtre”.

I.

I.a. □ *lo fay* □

⁵¹⁰ On reconstruit l’évolution */fábrega/ > */fávre ▪ i/ > */fáver ▪ i/ > */faveýr ▪ i/.

le Fouet Bas et le Fouet Haut, h., Saint-Rirand.

le Fouet (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo fai/ “à la hêtraie”, de *fay* s. m. “hêtraie”. Traitement régulier [a...i] > [wa...i] > [we] derrière labiale (‘loi de Gardette’).

I.b. □*la fay*□

1. **Fay, h., Cordelle.**

HIST Afrpr. *Fay* 1370, *la Fay* 1380.

Mfr. *Fay* 1396,

2. **la Fey, h., La Valla.**

Frpr. [ve lQ"fe]

HIST Mfr. *la-Fay* 1467. Frm. *la Fay* 1673.

3. **Lafay, h., Saint-Marcel.**

le Fay 1887, *Lafay* 1926.

4. **Fouet, m., Cordelle.**

5. **Fouez, m., Saint-Martin.**

ÉTYM < afrpr. */ves la fai/ “à la hêtraie”, de *fay* s. f. “hêtraie”. En (4) et (5), traitement régulier [a...i] > [wa...i] > [we] derrière labiale (‘loi de Gardette’).

II. □*faya d'aura*□ [+ *aura* s. f.]

Foédore, bois, Cervières.

Occ. [ve fwe"doKQ]

HIST Afrpr. *Faydeures, Feydeures, Faydaures, Fay Daures* 1311, *Faydaura* 1398.

Aocc. *Fayadaura, Faya Daura* 1372.

Mfr. *Faydaures* 1421. Frm. *Foidoure* (Cass), *Foix Doëre* 1887, *Foix Doëre* 1945 (Duf 343), *Foédore* 1970.

ÉTYM < aocc. */ves fâia d-âura/ “à la hêtraie du midi”, de **faia* “hêtraie” et de *aura* “brise, vent du midi ; sud”. Traitement régulier [a...i] > [wa...i] > [we] derrière labiale (‘loi de Gardette’). La finale *-es* des formes francoprovençales anciennes s’explique mal.

IV.

IV.a. □*los fayenz*□ [+ -INGU]

les Fayans, bois, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves los faięýnks/ “aux hêtraies”, de *fayenc, dér. de fay “hêtraie” muni du suff. relationnel - enc.

IV.b. □*les fayoles*□ [+ -OLA]

les Fayolles, bois, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves les faięles/ “aux petites hêtraies”, de *fayola, dér. de fay “hêtraie” muni du suff. dimin. - ola.

afrpr. **faya** s. f.

FEW 3, 432b, FATA.

Un être de forme féminine auquel la légende attribue un pouvoir surnaturel et une influence sur la destinée des mortels est désigné en afrpr. par le mot *faya*, corrélat de fr. *fée*. La lexie *pirra de la faya* ou *pirra des fais* litt. “pierre des fées” est une désignation courante du dolmen.

II.

II.a. □*la pirra de la faya*□ [*pirra* s. f. +]

Petra de Faya, lieu détruit à StGermain.

HIST Mlt. (abl.) *Petra de la Fay*, *Petra de Faya* 1351.

ÉTYM < afrpr. */ves la pirra de la fáia/ “à la pierre de la fée”, de *pirra* et de *faya* “fée”. Nom de dolmen.

II.b. □*la pirra des fais*□

la Pierre des Fées, ld., StPriestPr.

ÉTYM < afrpr. */ves la pirra des fais/ “à la pierre des fées”, de *pirra* et de *faya* “fée”. Nom de dolmen.

afrpr. ***fenda** s. f.

FEW 3, 551a, FINDERE.

- Le résultat de l’action de diviser un corps dans le sens de la longueur est désigné en afrpr. par le mot **fenda*, corrélat de fr. *fente*, aocc. *fenda*, de même sens.

IV. □*los fendiuz*□ [+ -ICLU]

les Effandis, m., Saint-Haon-le-V.

HIST Afrpr. *les Fandils* 1270, *del<s> Fandils*, *los Fandils* 1361, *los Fandilz* 1398.

Mfr. *du Fandy* 1496, 1496. Frm. *Effrandy* XVIII^e s., *Efrandy* (Cass), *les Effandis* 1887, *les Effendis* 1926, *les Effendis* 1945 (Duf 300), *les Effandis* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves los fendit^s/ “aux petites brèches”, de **fendilh*, dér. de *fenda* “fente, brèche” muni du suff. dimin. *-ilh*. Vraisembl. nom de défrichement.

aocc. **fer** s. m.

FEW 3, 470b, FERRUM.

- Les dérivés d'aocc. *fer* “fer, minerai ou objet ferreux” ont formé quelques toponymes ayant référé à des mines de fer ou bien à des forges.

IV. □*la ferrea*□ [+ -ETA]

la Ferrie, h., Saint-Julien.

Occ. [vE 1afQ"KjQ]

HIST Aocc. *la Ferria* 1311.

Fr. *la Ferie* (Cass), *la Ferry* 1887.

ÉTYM < aocc. */ves la ferreya/ “à la mine de fer”, de **ferreda*, **ferrea*, dér. de *fer* “fer” muni du suff. collectif *-e(d)a*. Hiatus, puis fermeture et contraction régulière de la finale *["eda] > *["ea] > *["ia] > ["ja].

afrpr. ***feugeri** s. f.

FEW 3, 514ab, FILEX. ALLy 460.

- Un groupement de fougères est désigné en afrpr. par le mot **feugeri*, cognat de fr. *fougère*, aocc. *falguiera* “fougère”. Ce type lexical continue un protorom. FILICARIA “fougeraie”, dont les continuateurs n’ont dû prendre le sens de “fougère” que secondairement et par synecdoque, le toponyme □*la Fougère*□ ne pouvant référer qu’à un ensemble végétal. On ne peut cependant exclure que **feugeri* “fougeraie” représente une dérivation francoprovençale, le lexème de base étant afrpr. *feugi* (adauph. *fogi*) “fougère”, issu de FILICA (Itcl. *filix*) et continué par lyonn. *fugi*.

I.

I.a. □*la feugeri*□

la Fougère, m., Amions.

ÉTYM < afrpr. */ves la feu " eýri/ “à la fougeraie”, de **feugeri* “fougeraie”.

I.b. □*les feugeres*□

Feugère, h., La Tuilière.

HIST Mlt. (abl.) *Fogeriis* 1421.

Mfr. *les Fogeres* 1429, *les Fougeres*, *les Feugeres* 1448. Frm. *Fugeres* 1697, *Fougère* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves les feu ▪ eýres/ “aux fougeraies”, de **feugeri* “fougeraie”.

afrpr. **fo**, aocc. **fau** s. m.

FEW 3, 371a, FAGUS ; ALLy 431 ; ALMC 264 ; ALJA 526 ; Gras 72, 74 ; Hafner 118-120.

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) est appelé en afrpr. *fo* (afor. *fô*, afrb. *foz*), en aocc. *fau*, d'où for. *fau*, *fou*, Arconsat, Vollore [fo]. Ce type, encore vivant en Auvergne, a à peu près disparu des parlers foréziens modernes, remplacé par le type français *fayard*.

I. □**lo fo**□

1. **le Fau**, ld. (Tuilière).

2. **le Faux** [vwe lə fo]

h. (St D.).

HIST Afrpr. *del Fo* 1321, *del Foz* 1376.

3. **les Faux**, h. (Chérier)

HIST Afrpr. *del Fo* 1409, *lo Foz* 1440.

4. **le Fôt**, ld., Saint-Romain-d'U.

HIST Afrpr. *del Fou* 1311, *del Fo* 1348, *del Foz* 1399.

5. **le Phaux** [v□ lə fo]

h. (St Jean V.)

HIST Aocc. *del Fau* 1311, *le Faux* 1467.

ÉTYM < respect. (1-4) afrpr. */ves lo fə/ et (5) aocc. */ves lo fau/ “au hêtre”, de afrpr. *fo*, aocc. *fau* “hêtre”.

aocc. **fol**, **-a** adj. et subst.

FEW 3, 688a, FOLLIS.

L'adjectif aocc. *fol*, *-a* “atteint de désordres, de troubles mentaux ; qui est hors de soi, fou” apparaît sous forme substantivée dans une série de NL composés, à connotation dépréciative.

II. □**pas a fol**□ [*pas* s. m. +]

Passafol, ham., Saint-Julien.

→ *pas*.

IV. □*fous-y-manha*□ [+ *maner* v.]

Fauchemagne, ham., Les Salles.

Occ. [ve fUSi"maJO]

→ *maner*.

afrpr. **folhi** s. f.

FEW 3, 677b, 680b, FOLIUM ; Hafner 101.

- Afrpr. *folhi* “feuille” est à la base de nombreux dérivés, parmi lesquels l’adj. **folhoz*, *-osa* “garni de feuilles”, répondant à afr. mfr. *feuilleus* et aocc. *folhós*, de même sens, a formé une série toponymique référant à des lieux en sous-bois.

IV.

IV. □*la folheteri*□ [+ -ITTU + -ARIA]

la Fultière, h., StRomainM.

la Feuilletière (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la folÇeteýri/ “à la feuillée”, de **folheteri*, dér. collectif en *-eri* de *folhet* “petite feuille”, lui-même dér. de *folhi* “feuille” muni du suff. dimin. *-et*.

IV. □*la folhosa*□ [+ -OSA]

1. **la Fouillouse**, bois, Ouches.
la Fouillouse 1795 (Duf 364).
2. **la Fouillouse**, bois, Saint-Jean-Saint-Maurice.
3. **la Fouillouse**, m., Riorges.

ÉTYM < afrpr. */ves la folÇoýza/ “à la feuillée”, forme substantivée de l’adj. **folhoz*, *-osa*, dér. de *folhi* “feuille” muni du suff. dotatif *-oz*, *-a*.

afrpr. ***fonda** s. f.

FEW 3, 865b, 866a, FUNDERE.

Le verbe afrpr. **fondre* a pu signifier, comme ses correspondants français et occitan anciens, “renverser, détruire ; s’affaisser, s’écrouler”. On peut donc attribuer au nom d’action dérivé *fonda* (< FUNDITA) les sens de “destruction, éboulement, ruine”, assumés par frcl. *fonte* et afr. mfr. *fondeiz*.

I. □*fonda*□

Fronde, lieu ruiné, Cordelle.

HIST Afrpr. *Fondaz* 1370, *Fonda* 1390, 1412.

Frm. *Fonde* (Cass), *Fronde* 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves (la) fɔ́ynda/ “à la ruine”, de **fonda* “destruction, éboulement, ruine”. Attraction paronymique de frm. *fronde*.

afrpr. aocc. **font** s. f.

FEW 3, 695a, FONNS ; Hafner 92 ; ALF 592, 1256 ; GPF § 3913 ; ALLy 362.

L’issue naturelle ou artificielle par laquelle une eau souterraine se déverse à la surface du sol est désignée en afrpr. et en aocc. par le terme *font*. Sur le plan dialectologique les cartes de l’ALF montrent une régression massive de □*font*□ devant les types fr. □*fontaine*□ et □*source*□ : dans notre région, FONTE n’est plus continué qu’à Thiers ([fɛ20]) et à Saint-Bonnet-le-Château ([fw20]). Frm. *source*, assimilé/calqué sous la forme □*sorsa*□, a éliminé le terme original dans la quasi-totalité du domaine d’Oc ; en fprm., □*font*□ résiste à □*fontena*□ uniquement dans l’Isère et la Drôme. Par glissement sémantique, Arcon [fɛ20] a pris le sens de “trou d’eau, mare”.

A. [hydronymes]

II. □*la font bela*□ [+ *bel*, -a adj.]

la Font Belle, source, La Côte.

ÉTYM < afrpr. */la fɔnt beýla/ “la belle source”, de *font* “source” et de l’adj. *bel*, -a “beau”.

III. □*la font d’Ais*□

la Font d’Aix, nom de l’Aix en amont de Juré.

ÉTYM < afrpr. */la fɔnt d-ais/ “la source de l’Aix”, de *font* “source” et de l’hydronyme *Ais* (frm. *l’Aix*).

B. [toponymes]

I. □*les fonz*□

les Fonts, ld., Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves les f^{nt}/ “aux sources”, de *font* “source”.

II.

II.a. □*bona font*□ [*bon*, -a adj. +]

1. **Bonnefond**, h., Noailly.

HIST Mlt. (abl.) *Bono Fonte* (l. *Bona Fonte*) 1389.

Frm. *Bonnefont* (Cass).

2. **Bonnefond**, ld., Pommiers.

3. **Bonnefond**, ld., Les Salles.

Occ. [ve bOna" f20]

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. et (3) aocc. */ves b^{na} f^{nt}/ “à la bonne source”, de *font* “source” et de l’adj. *bon*, -a “bon”.

II.b. □*la mala font*□ [*mal*, -a adj. +]

la Malafont, bois, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves la mála f^{nt}/ “à la mauvaise source”, de *font* “source” et de l’adj. *mal*, -a “mauvais”.

II.c. □*treis fontz*□ [*treis* adj. num. +]

Tréfond, m., Saint-Priest-la-R.

HIST Mlt. (abl.) *Tribus Fontibus* 1397.

Frm. *Tréfond* (Cass), *Tréfond* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves trēis f^{nt}/ “aux trois sources”, de *font* “source” et de l’adj. num. *treis* “trois”.

II.d.α. □*freidi font*□ [*freit*, *freidi* adj. +]

Frédifont, lieu ruiné, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves frēyidi f^{nt}/ “à la source froide”, de *font* “source” et de l’adj. *freit*, *freidi* “froid”.

II.d.β. □*font freidi*□ [+ *freit*, *freidi* adj.]

1. **Font Froide**, m., Cordelle.

2. **Font Froide**, bois, Saint-Rirand.

ÉTYM < afrpr. */ves fōnt frēȳidi/ “à la source froide”, de *font* “source” et de l’adj. *freit, freidi* “froid”.

II.e. □*font salà*□ [+ **salà* part. et adj.]

Fonsala, bois, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves fōnt salá/ “à la source salée”, de *font* “source”, et de **salà*, part. passé de *salar* “saler” et adj.

II.f. □*font saignià*□ [+ **saignié*, -*ia* part. et adj.]

Font Seigne, ld., Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves fōnt sain×iá/ litt. “à la source saignante”, de *font* “source”, et de **saignié*, -*ia*, part. passé de *saignier* “saigner” et adj. Le toponyme frm. reflète une forme patoise */fō sen×á/.

II.g. □*font sochi*□ [+ *sochi* s. f.]

Fontsouche, m., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves fōnt soȳči/ litt. “à la source-souche”, de *font* “source” et de *sochi* “souche”. Sans doute désignation métaphorique d’une source donnant naissance à plusieurs ruisseaux.

II.h. □*font varenosa*□ [+ **varenoz*, -*osa* adj.]

Fontverneuse, bois, Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves fōnt varenōȳza/ “à la source sablonneuse”, de *font* “source”, et de l’adj. **varenoz*, -*osa* “propre aux garennes” d’où “sablonneux; inculte” (dér. de *varena* “garenne ; terre sablonneuse”, cf. auv. *varenouz* “sablonneux” ; DGAF 847). Le toponyme frm. reflète une forme patoise */fō varnúza/ (régression hypercorrecte /arC/ > /erC/).

II.i. □*font a vin*□ [+ *vin* s. m.]

Fontavin, h., Ailleux.

HIST Afrpr. *Fontavin* 1341, *Font a-Vin* 1348.

ÉTYM < afrpr. */ves fōnt a vin/ “à la source à vin”, de *font* “source” et de *vin* “vin”. Désignation référant à la couleur de l’eau.

II.j. □*font ?*□ [+ subst. obscur]

1. **Font de la Gise**, ld., Saint-Haon-le-V.

2. **Fontrevieille**, m., Juré.

ÉTYM < comp. d'afpr. *font* "source" et d'un substantif épithétique non identifiable : les éléments *Gise* et *-revieille* ne se laissent pas rapprocher de lexèmes connus.

III. □*font* N□

1. **Font Bargot**, ld., Saint-Haon-le-Vieux.

2. **Fondidier**, h., La Tuilière.

3. **Font Pierre**, bois, La Tuilière.

4. **Fond Rajot**, m., Saint-Jean-Saint-Maurice.

5. **Font Rénaud**, ld., Saint-Haon-le-Vieux.

6. **Fonthieure**, m., Saint-Just-en-Chevalet.

HIST Afrpr. *Font-Tioro*, *Font Tioro* 1351, *Fonthyoro* 1399, *Fontioroz*, *Fontyoro* 1448.

Mfr. *Fontyeure* 1463. Frm. *Fontieure* (Cass), *Fonteur* 1887 (l. *Fontieur*), *Fonthieure* 1900.

7. **Font Vincent**, m., Saint-Haon-le-Vieux.

ÉTYM < afpr. */ves f□nt N/ "à la source d'Untel", de *font* "source" joint à un patronyme.

IV. □*les fonteilhes*□ [+ -ICLA]

les Fonteilles, h., Saint-Martin.

ÉTYM < afpr. */ves les fonteylçes/ "aux petites sources", de **fonteilhi*, dér. de *font* "source" muni du suff. dimin. *-eilh*, *-i*.

V. □*font trubla aigua*□ [+ **trublar* v. + *aigua* s. f.]

Fontrubleau, m., Cremeaux.

ÉTYM < afpr. */ves f□nt trubl áiga/ litt. "à la source trouble-l'eau", de *font* "source" joint au composé verbal délocutif **trubla aigua*, du v. **trublar* "troubler" et de *aigua* "eau". On peut postuler une forme afpr. **Trublaigua*, semi-opaque et donc partiellement traduite en mfr./frm. sous la forme *Trubleau*.

afpr. **fontana** s. f.

FEW 3, 696b, FONTANA.

Une source d'eau vive est désignée en afrpr. par le mot *fontana* (alyonn., adauph. *fontana*), formant une série toponymique nombreuse.

I. □ *les fontanes* □

1. **les Fontanes**, m. (Cremeaux).

HIST Afrpr. *les Fontanes* 1291, 1334.

Mlt. (abl.) *Fontanis* 1417.

Frm. *les Fontannes* (Cass), *les Fontanes* 1945 (Duf 349).

2. **les Fontanes**, m. (Luré).

ÉTYM < afrpr. */ves les fontânes/ "aux fontaines", de *fontana* "source, fontaine".

afrpr. **forchi** s. f.

FEW 3, 889, FURCA.

Tout comme fr. *fourche* et aocc. *forca*, afrpr. *forchi* "fourche" a pris, entre autres glissements sémantiques, une acception topographique métaphorique pour désigner une bifurcation, un embranchement. C'est en ce sens que ce mot et ses dérivés s'est fixé dans la toponymie.

IV. □ *les forchaces* □ [+ -ACIA]

les Fourchasses, bois, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves les forçâtes/ "aux grosses fourches", de **forchaci*, dér. de *forchi* "fourche, bifurcation" muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-aci*. Ce bois jouxte le lieu-dit *les Quatre Chemins*.

afrpr. **forest** s. f.

FEW 3, 798b, FORESTIS.

L'histoire du type lexical *forest* est, à bien des égards, comparable à celle de *chapela* (q.v.), comme l'ont montré Vincent (VincentTop § 661) et Söll (1967, 51-83). On sait en effet qu'avant de prendre le sens de "grande étendue de bois", afr. et afrpr. *forest*, issus de l'adj. substantivé au fém. FORESTE "(terre) extérieure, réservée", a désigné le « territoire dont le roi se réservait la jouissance », et un « bois relevant de la cour de justice royale » (sens attesté en 648). « Puis les comtes, usurpant peu à peu les pouvoirs royaux, établissent des 'forêts' pour eux-mêmes. Les territoires boisés que l'usage qualifie de *forêts* sont uniquement ceux où la chasse était réservée au roi ou à un seigneur justicier » (Vincent). Sur le plan toponymique, d'autre part, on a pu établir (Chambon, NLCappella 5-8) que « dans les cas de non-précision de l'article, les configurations géolinguistiques des issues toponymiques de *cappella* et *forestis/-a* présentent des similitudes frappantes [présence des NL *Chapelle* et *Forêt* dépourvus d'article uniquement dans les zones romande et picardo-wallonne] » : les critères morphologique et lexicologique portent à croire que □ *forest* □ s'est répandu en

Gaule entre ca 650 et la fin du IX^e siècle. Les toponymes correspondants constituent par conséquent de précieux indices de l'appartenance d'une localité au domaine royal pendant le haut Moyen Âge.

I.

I.a. □*la forest*□

1. **la Forêt**, h., Lentigny.

HIST Mlt. (abl.) *Foresta* 1312.

Mfr. *la Forest* 1435, *la Forestz* 1488, *la Faurez* 1536. Frm. *la Forest* (Cass).

2. **la Forest**, lieu détruit à Mably.

HIST Mlt. (abl.) *Foresta* 1370.

Mfr. *la Forest* 1433.

3. **la Forêt**, m., Saint-Romain-d'U.

ÉTYM < afrpr. */ves la foreýst/ "à la forêt", de *forest* "forêt, bois appartenant au domaine royal ou comtal".

I.b. □*les forestz*□

les Forêts, h., Saint-Martin.

les Forests (Cass), *les Forêts* 1945 (Duf 357).

ÉTYM < afrpr. */ves les foreýsts/ "aux forêts", de *forest* "forêt, bois appartenant au domaine royal ou comtal".

III. □*la forest de Baz*□

la Forêt de Bas, bois, Pommiers.

HIST Mlt. (nom.) *Nemus et Foresta de Bals* (l. *Bats* ?) 1269, (abl.) *Bassa* 1380.

Mfr. *Bas* 1380. Frm. *Forest de Bas* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la foreýst de bat^s/ "à la forêt de Bas", de *forest* "forêt, bois comtal" et de **Baz*, toponyme préexistant (→ protorom. ***Bácciu**).

IV. □*lo forester*□ [+ -ARIU]

le Forêtet, bois, Saint-Haon-le-V.

la Foreté 1871 (Duf 357), *le Forêtet* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo foresteýt/ "chez le forestier", de **forester*, dér. de *forest* "forêt, bois comtal" muni du suff. agentif *-er*. Désignation du logement attribué à l'agent préposé à la surveillance d'une forêt comtale. Le toponyme a été transposé en français sans adaptation phonétique (*-er* > *-et* au lieu de *-er* → *-ier*).

afpr. **fort** s. m.

FEW 3, 902b, FURNUS ; ALLy 410 ; Gonon 1961, 53.

Les fours banaux, éléments essentiels de la vie rurale féodale, ont laissé des vestiges toponymiques. Afpr. *fort* “four, fournil” (adauph. *forz*, *fort*), continué par Arcon [fuK], StMaurice [fwOK], StMarcel [fOK] “four”, est à la base de plusieurs noms de lieux.

I. □**lo fort**□

1. **le Faure**, m., Bully.

HIST Afpr. *del Fort* 1334, 1488.

Frm. *le Fort* (Cass), *Faure* 1887, *Faure* 1945 (Duf 327), *le Faure* 1970.

2. **le Fort**, bois, Saint-Priest-la-Pr.

3. **le Four**, h., Arcon.

HIST Mlt. (acc.) *Furnum* 1394.

Afpr. *del Fourt* 1448.

Mfr. *du Four* 1496.

4. **le Four**, m., Cremeaux.

HIST Mlt. (abl.) *Furno* 1426.

Frm. *le Four* (Cass).

ÉTYM < afpr. */ves lo fort/ “au four”, de *fort* “four, fournil”.

II. □**vieil fort**□ [vieil, vielhi adj. +]

Vefour, h., Saint-Didier.

Frpr. [vwe ve"fuK]

HIST Mfr. *Veilfour*, *Veilfort* 1408.

Mlt. (acc.) y 1472.

Frm. *Véfourt* 1730, *Veffour* 1753, *Veffour* (Cass), *Veyfour* 1887, *Véfour* 1926.

ÉTYM < afpr. */ves vieix fort/ “au vieux four”, de *fort* “four, fournil” et de l’adj. *vielh*, -i “vieux”.

afpr. **fossa** s. f.

FEW 3, 738b, FOSSA.

Un trou, généralement longitudinal, creusé en terre pour contenir de l’eau ou en permettre l’écoulement est désigné en afpr. par le mot **fossa*, cognat de fr. *fosse*, aocc. *fossa*.

A. [hydronymes]

II. □**la mala fossa**□ [*mal*, -a adj. +]

la Malafosse, ruisseau, Saint-Romain-la-M.

ÉTYM < afrpr. */la mála fōsa/ “la mauvaise fosse”, de *fossa* “fosse, fossé” et de l’adj. mal, -a “mauvais”. Nom de cours d’eau insalubre.

B. [toponymes]

I. □*la fossa*□

la Fosse, m., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves la fōsa/ “à la fosse”, de *fossa* “fosse, fossé”.

afrpr. **fraino** ~ **fragno** s. m.

FEW 3, 772a, FRAXINUS ; REW 3488-89 ; ALLy 429 ; Hafner 122-123.

Le nom du frêne (*Fraxinus excelsior*) relève, en afrpr., d’un type *fraino*, régulièrement issu de FRAXINU et reflété par Jas [“fʁeno]. On rencontre toutefois précocement un second type, *fragno*, aujourd’hui majoritaire dans le Lyonnais et le Forez : Arcon [fʁaʁ], St Maurice [fʁaʁ], St Marcel [fʁaʁo]. Il s’explique par un croisement avec afrpr. *chagno* “chêne” – croisement exactement symétrique de celui qui a produit fr. *chêne* –, *chagno* représentant lui-même une altération de *chano* due à l’attraction analogique de *verno* ~ *vergno* “aune” et la paronomase de *chassagni* “hêtraie”.

I.

I.a. □*lo fraino*□

le Fragne, m. (St Just)

HIST Afrpr. *el Clos del Frayno* 1260, *del Fraygno* 1333.

Mfr. *lieu du Fragne* 1448. Frm. *les Fragnes* (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves lo fráizno/ “au frêne”, de *fraino* “frêne”. Réfection de */fráino/ en */frá(i)n×o/ dès le XIV^e siècle.

I.b. □*lo fragno*□

Fragne, m., Amions.

ÉTYM < afrpr. */ves lo frázn×o/ “au frêne”, de *fragno* “frêne”.

I.c. □*los fragnos*□

1. **Fragne**, h., bois (St Priest P.).

les Fragnes (Cassini).

2. **les Fragnes**, ld. (Chérier).

ÉTYM < afrpr. */ves los frán×os/ “aux frênes”, de *fragno* “frêne”.

IV.

IV.a. □*fragney*□ [+ -ETU]

Fragny, h., Bully.

Frpr. [ve fKa"Je...I]

HIST Afrpr. *Fraigney*, *Fragney* 1334.

Frm. *Fragny* (C.).

ÉTYM < afrpr. */ves fran×eýi/ “à la frênaie”, de *fragney*, dér. de *fragno* “frêne” muni du suff. collectif -*ey*.

Francisation de la finale -*ey* en -*y* par analogie du type *Lentigné/Lentigny*.

IV.b. □*fragneyes*□ [+ -ETA]

Fragnées, h., Saint-Thurin.

ÉTYM < afrpr. */ves fran×eýies/ “aux frênaies”, de **fragneya*, dér. de *fragno* “frêne” muni du suff. collectif -*eya*.

afrpr. **ga** s. m.

FEW 17, 438b-439a, *WAD ; DEAF, G9, 1537, GUE ; Hafner 127.

- L’endroit d’un cours d’eau où l’eau est assez basse pour qu’on puisse le passer à pied est désigné par afrpr. *ga* (fr. *gué*) : abress. *gua*, alyonn. *gaz*, adauph. *gua*, *ga*. Un dérivé de ce type lexical, à signifié diminutif, est représenté par occ. *gazela* “petit gué”, dont le correspondant frpr. *gaela* est attesté par la toponymie.

I. □*lo ga*□

1. **le Gué**, ld., Pommiers.

2. **le Gué**, m. et moulin, Saint-Martin.

le Gay (Cass), *le Gué* 1945 (Duf 432).

ÉTYM < afrpr. */ves lo ga/ “au gué”, de *ga* “gué”. Toponyme traduit.

II.

II.a. □*lo ga de la chalp*□ [+ *chalp* s. f.]

le Gué de la Chaux, ld. riverain du Boën, Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ga de la čalp/ “au gué de la lande”, de *ga* “gué” et *čalp* “plateau désert, lande”.

II.b. □*lo ga de pié*□ [+ *pié* s. m.]

le Gars de Pie, m., Ouches.

Gas de Pie 1887, *Gas de Py* 1945 (Duf 386), *le Gars de Pie* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ga de piē/ litt. “au gué à pied”, de *ga* “gué” et *piē* “pied”, désignation redondante d’un lieu où la Goutte Marcelin est franchissable à pied.

III. □*lo ga d’alheres*□

les Gadaillères, h. riverain du Ruisseau du Noyer, Saint-Priest-la-Pr.

Frpr. [vez a"jeK]

HIST Afrpr. *d-Alheres*, *Alheres* 1438.

Frm. *les Gadalières* 1887, *Légadalière* 1900, *Gadaillière* 1945 (Duf 378), *les Gadaillères* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ga d-alčęýres/ “au gué d’Alheres”, de *ga* “gué” et du toponyme *Alheres*, description définie d’un lieu, proche du hameau nommé Alheres, où le ruisseau du Noyer est peu profond et franchissable à sec. Le toponyme **lo Ga d’Alheres*, opaque au regard du français moderne, a été agglutiné sous la forme *Gadaillères*, et assimilé à un subst. au pluriel.

IV.

IV.a. □*la gaela*□ [+ -ELLA]

1. **la Gaile**, h., Jeansagnière.

HIST Afrpr. *la Guella* 1411 (Duf 432).

Frm. *la Gaile* 1887, *Guêle* 1926, *Guêle* 1945 (ibid.), *la Gaile* 1970 (IGN).

2. **la Gaille** (frm. [a [l a "gE1]), m., La Côte.

HIST Afrpr. *la Gaella* 1310, *la Gaela* 1380 (Duf 432).

Frm. *Guel* (Cass), *la Gaille* 1887, *la Guêle* 1926, *la Gaille* 1970 (IGN).

3. **la Guelle**, ld., La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves la gaęýla/ “au petit gué”, de *gaela*, dér. de *ga* “gué” muni du suff. diminutif fém. *-ela*. ◇
L’hiatus a été réduit par assimilation de [a] à [E].

IV.b. □*gaeles*□

Goëlle, h., Souternon.

Afrpr. Goeles 1357, Guohelz, Guoheles 1371 (Duf 397).

Mfr. Goules 1407, Goles 1434, Golles 1447, 1536 (ibid.). Frm. Goualle (Cass), Göette (l. Goëlle) 1887, Goëlle 1900, Goelle 1926, Goelle 1945 (Duf 397), Goëlle 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves les gaçýles/ “aux petits gués”, de *gaela*, dér. de *ga* “gué” muni du suff. diminutif fém. -*ela*. ◇ L’hiatus *[a"É] s’est réduit en produisant une diphtongue coalescente *[a...e]. Celle-ci s’est ensuite triptonguée en *[wa...e], pour aboutir au résultat [wÉ], noté <oe>, <uohe> au XIV^e siècle : or, ce changement est strictement conditionné en frpr. par la précession d’une articulation labiale (‘loi de Gardette’, type *fay* > *foë*). Ce fait implique qu’en afrpr., le phonème */g/ (issu de */g^w/) était réalisé, devant une voyelle non palatale, comme une occlusive vélaire labialisée *[g^w], allophone de *[g].

afrpr. **garait** s. m.

FEW 13, 332b, VERVACTUM ; DEAF, G2, 132-133, GARAIT.

Une terre labourée, mais non encore ensemencée, est appelée en afr. *garait* (frm. *guéret*), aocc. *garag*, afrpr. *garait*. Le terme est vivant dans les patois modernes, avec un glissement de sens vers “jachère” et “terre inculte” : for. *guaret* “id.”. Compte tenu du système de l’assolement partiel et de la rotation biennale des cultures en vigueur en Forez sous l’Ancien Régime, les lieux dont le nom comporte ce terme doivent correspondre à une division du terroir assolé collectivement, et mise en repos une année sur deux. FEW 14, 332b.

I.

I.a. □ *lo garait* □

1. **le Garet**, m., Saint-Marcel-d’U.
2. **le Garret**, m., bois, Saint-Martin.
3. **le Garait**, ld., Souternon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo garaýit/ “à la jachère”, de *garait* “champ déjà labouré, jachère”, désignation d’une sole soumise à la rotation des cultures.

I.b. □ *los garaiz* □

les Garets, h., Nervieux.

Frpr. [ve lu ga"DA...E]

les Garrets 1662, *Port Garet* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves los garaíts/ “à la jachère”, de *garait* “champ déjà labouré, jachère”, désignation d’une sole soumise à la rotation des cultures.

II. □ *mau garait* □ [*mal* adj. +]

Maugaray, m., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves lo mal gara_γit/ “au mauvais guéret”, de *garait* “champ labouré, jachère” et de l’adj. mal “mal”. Désignation d’une sole distinguée de la sole complémentaire par son maigre rendement.

afrpr. aocc. **garda** s. f.

FEW 17, 515ab, 517b, *WARDON ; DEAF, G2, 151-152, GARDE.

Le fait d’exercer la surveillance ou la protection sur quelque chose ou quelqu’un se nomme en afrpr. et en aocc. *garda* (adauph. *garda*, cf. fr. *garde* s. f.). Par métonymie, ce terme a pris un sens concret pour désigner un lieu propice au contrôle et à la défense d’un territoire. Aussi le type □*la Garda*□ a-t-il servi très majoritairement à nommer les constructions caractéristiques de l’enchâtellement féodal, postes de surveillance, tours de guet et maisons-fortes d’importance variable. Parallèlement, afrpr. aocc. *garda* a désigné l’agent chargé du service de la garde, gardien, guetteur ou surveillant, sens du fr. *garde* s. m., conservé ou réintroduit dans la plupart des parlers modernes.

I.

I.a. □*la garda*□

1. **la Garde**, m., Amions.

2. **la Garde**, h., Champoly.

HIST Afrpr. *la Garda* 1260/1317.

3. **la Garde**, h., Saint-André.

4. **la Garde**, h., Saint-Didier.

Frpr. [ve 1a"g&KdQ]

HIST Mlt. (acc.) *Gardam* 1426, (abl.) *Garda* 1467.

Frm. *la Garde* (Cass).

5. **la Garde**, m., Saint-Just-en-Ch.

6. **la Garde**, h., Saint-Polgues.

7. **la Garde**, h. et ruines, Saint-Priest-la-R.

ÉTYM < afrpr. */ves la gárda/ “à la garde”, de *garda* “tour de garde, fortification”, désignation d’un édifice militaire féodal.

I.b. □*las gardas*□

les Gardes, h., Saint-Julien-la-V.

Occ. [ve 1e"g&Kd]

les Gardes (Cass).

ÉTYM < aocc. */ves las gárdas/ “chez les gardes”, de *garda* “garde, gardien, veilleur”. Désignation d’un ancien poste de surveillance.

afpr. ***garna** s. f.

FEW 14, 187a, *WARNA ; Gras 80.

Un fagot de branches de pin, un tas d’aiguilles de pin ou des broussailles pour allumer le feu se nomment en for. *garna*. Ce terme remonte à afpr. **garna*, correspondant d’aocc. *garna* “buisson épineux” et de même sens.

I. □ **les garnes** □

les Garnes, h., Saint-Rirand.

ÉTYM < afpr. */ves les gárnes/ “aux bosquets épineux”, de *garna* “buisson de pin, broussailles épineuses”.

IV. □ **les garnaces** □ [+ -ACIA]

les Garnasses, ld. sur une montagne, Jeansagnière.

ÉTYM < afpr. */ves les garnát^ses/ “aux gros bosquets épineux”, de **garnaci*, dér. de *garna* “buisson de pin, broussailles épineuses” muni du suff. augmentatif/péjoratif -*az*, -*aci*.

afpr. ***garní**, -a part. et adj.

FEW 17, 530a, *WARNJAN.

- Afr. *guarnir*, aocc. *garnir* signifient aussi bien “protéger, préserver de qqch.” et “fortifier, renforcer (un site)” que “pourvoir de choses nécessaires et accessoires”. Aussi l’adj. verb. afr. *garni*, aocc. *garnit* peut-il signifier “bien pourvu, muni” et, s’agissant d’une terre, “fertile, riche en blés”. Un afpr. **garní*, de même sens, se laisse reconstruire d’après la toponymie.

II. □ **la mal garnia** □ [*mal* adv. +]

la Malgarnie, h., Saint-Romain-la-M.

ÉTYM < afpr. */ves la mal garnía/ litt. “à la peu fertile”, de *garní*, -a “garni, -e ; fertile” et de l’adv. *mal* “mal”, le subst. *terra* “terre” étant ellipsé. Désignation d’une terre inculte.

aocc. **gaut** s. m.

FEW 17, 486a, WALD ; DEAF, G3, 409-410, GAUT.

Un bocage, un petit bois, et plus spécialement un bois défendu appartenant à la réserve seigneuriale est désigné par afr. afrpr. *gaut*. Le cognat aocc. **galt*, **gaut*, bien qu'inattesté dans les textes, est restituable d'après le dérivé *gaudina* et la toponymie. FEW 17, 486a, WALD.

I. □*lo gaut*□

le Got, m., bois, Saint-Jean-la-V.

le Got (Cass).

ÉTYM < aocc. */ves lo gaut/ "au bois réservé", de **gaut*, cognat de afr. afrpr. *gaut* "forêt, bois seigneurial".

afrpr. aocc. **genesta** s. f.

FEW 4 100b, 101b, GENISTA ; REW 3733 ; DGFA 323 ; GPFP § 9956 ; Gdf IV 257c.

Un arbuste du genre *Genista*, *Cytisus* ou *Spartium*, et plus spécialement *Genista sagittalis*, est désigné par afrpr. aocc. *genesta* (fr. *genêt*). Plante des rochers, des bois clairs et des landes, elle est fréquente en milieu alpestre. Il a existé un dérivé afrpr. *genestina* "lieu planté de genêts", similaire à afr. *genestine* "id."

I. □*la genesta*□

Genettes, ld., La Chamba.

Occ. [ve lazi"nEtO]

Frm. *la Genete* (Cass), *des Genestes* 1761, 1770, *Genette* 1945 (Duf 390).

ÉTYM < aocc. */ves la " eneýsta/ "au genêt", de *genesta* "Genista sagittalis".

IV.

IV.a. □*lo genestey*□ [+ -ETU]

le Genetet, h., Grézolles.

Frpr. [ve l@zne"te...I]

HIST Afrpr. *del Geneytey* 1328.

Frm. *Genneté* (C.), *le Geneteit* 1887, *le Genetay* 1945, *le Genetet* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo " enesteýi/ "au coin aux genêts", de *genestey*, dér. de *genesta* "genêt" muni du suff. collectif -ey.

IV.b. □*genestines*□ [+ -INA]

Genétines, hameau, château et bois, Saint-Romain-d'U.

HIST Afrpr. *Geneytines* 1287, *Genestines* 1311, *Genetines*, *Geneytines*, *Gineytines* 1342.

Mfr. *Genestines* 1400, *Genetines* 1428. Frm. *Genetines* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves les ▪ enestines/ “au coin aux genêts”, de *genestina*, dér. de *genesta* “genêt” muni du suff. collectif *-in, -a*.

afrpr. **geneivro** s. m.

FEW 5, 74b, JUNIPERUS.

L'espèce *Juniperus communis* (fr. *genièvre*) est appelée en afrpr. *geneivro*, afrb. *genevro*. FEW 5, 74b.

IV. □*la genevrea*□ [+ -ETA]

la Genève, m., Ambierle.

HIST Mlt. (abl.) *Genuperia* 1388.

Afrpr. *la Genevria* 1404.

Frm. *la Genavre* (Cass), *la Genève* 1945 (Duf 390).

ÉTYM < afrpr. */ves la ▪ enevreýia/ “à la genévraie”, de **genevrea*, dér. de *geneivro* “genièvre” muni du suff. collectif *-ey, -eya*. La finale *[-"eja] s'est réduite régulièrement à [-"ija], d'où *Genevria*. Le toponyme a été francisé par déplacement de l'accent sur la deuxième syllabe, la finale *-ia* étant traitée comme une syllabe atone.

afrpr. ***glanda** s. f.

FEW 21, 36b-37a, BOURBE, FONDRIÈRE.

Il existe en Forez une série d'appellatifs du borbier formée sur le rad. *gland-* : Arcon et Poncins [ʃãdã], Affoux (Rh) [ʃããdã], Châtel-Montagne (Allier) [jãz], Arthun [jã'dɔã□lã], St Georges [grã'dɔlã] « borbier dans un champ » (ALLY 842). Selon Gardette/Durdilly, tous ces termes ont une origine commune, « mais les rapprochements avec le latin GLANDULA (FEW IV 146) et avec *ula, ura* ‘marmite’ (ALLY 730) ne satisfont pas ». Ce type n'a pas été relevé dans les *Materialien unbekanntem Ursprungs* du FEW, s.v. *bourbe, fondrière*.

IV. □*glandola*□ [+ -OLA]

Liandol, ld., La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves la lçandóla/ “au petit borbier”, de **glandola*, dér. de **glanda* “bourbier” muni du suff. dimin. *-ol, -a*.

afpr. ***gleri** s. f.

FEW 4, 149b, GLAREA.

Les parlers frpr. modernes ont un type □*lieri*□ désignant le gravier et le terrain caillouteux : sav. *gllires* “alluvions, terrains caillouteux et broussailleux dans le lit d’une rivière”, chamon. [“Fi; r@] “gravier”, gruy. [“Fɛr@] “grève recouverte de cailloux”, répondant à mfrLyon *glair* “gravier” et relié à apic. *glairer* “couvrir de gravier”, abéarn. *gleralh* “gravier” etc.

IV. □**la glereya**□ [+ -ETA]

la Liéret, m., Jeansagnière.

ÉTYM < afpr. */ves la lÇereÿia/ “à la gravière”, de **glereya*, dér. de **gleri* “gravier, grève” muni du suff. collectif -ey, -a. La forme frm. *Liéret* est interprétable comme **Liéraie*.

afpr. ***gliva** s. f.

FEW 4, 151b, GLEBA ; 5, 294a, *LIBBA, 315a, *LIGA ; DGAF 497, 501 ; DLG 202 ; Allières 2001, 183.

Le gazon et, par extension, une parcelle de terre gazonnée et/ou limoneuse (sur les rives d’un cours d’eau) ont été désignés en afpr. par le mot **gliva*, corrélat d’aauv. **gliva* continué par livrad., limagn. □*lhiva*□, □*liava*□, de même sens : des dérivés □*lhiveira*□ “vasière”, □*lhivouz*□ “vaseux, limoneux” sont bien représentés en Basse-Auvergne. Ce type lexical paraît issu du croisement d’afpr. **gleiva*, aocc. *gleva* “glèbe, motte de terre” (< GLEBA) et d’afpr. *li* (adauph. *li*, afrb. *lis*), aocc. **lija* “lie du vin, sédiment, limon d’une rivière” (< LIGA). C’est à lui que se rattachent les toponymes □*Gliva*□ (cf. *les Glives*, ham., Saint-Igny-de-Vers, Rhône), mais aussi □*Livata*□ ~ □*Liata*□, répandus dans tout le Lyonnais et une partie de la Savoie. La fluctuation du radical entre *Liv-* et *Li-* trouve son explication en partant de la double base **gliva* ~ *(*g*)*lia*. La finale -ata se laisse toutefois difficilement expliquer, dans la mesure où il ne peut guère s’agir, dans notre région, de l’aboutissement de -ITTA. Etant donnée l’origine préromane, sans doute celtique, du type LIGA, peut-être faut-il poser en l’occurrence un prototype suffixé **ligátta*.

IV.

IV.a. □**la glivata**□ [+ -ATTA]

1. **la Livatte**, ld., Bussy.

Frpr. [vwe lali"vata]

la Livatte 1541, *des Livattes* 1792, *l’Olivatte* 1887, *la Livatte* 1945 (Duf 496).

2. **la Livatte**, m., Nollieux.

ÉTYM < afrpr. */ves la lĉiváta/ “au limon”, de *glivata, dér. de *gliva “gazon ; limon, boue” muni du suff. (augmentatif ?) -at, -a.

Δ *la Livotte*, Craintilleux, *la Liatte*, Illiat (Ain).

IV.b. □*les glivates*□

1. **les Livattes**, bois riverain d’un étang, Cezay.

2. **la Livatte**, fbg au bord de la Loire, Roanne.

HIST Afrpr. *les Livatas* 1403.

Mfr. *la Livate* 1496. Frm. *la Livate* 1945 (Duf 496), *la Livatte* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves les lĉivátes/ “aux limons”, de *glivata, dér. de *gliva “gazon ; limon, boue” muni du suff. (augmentatif ?) -at, -a.

Δ *les Liattes*, Beynost, Civrieux, Pérourges (Ain).

afrpr. **gorg** s. m.

FEW 4, 332a, GURGES.

Un gouffre ou un tourbillon d’eau formant un creux se nomme en afrpr. *gorg* : adomb. *gour*, abress. *gors*, for. *gourd*. *Gourd* est attesté dans le même sens en frég., où ont pu confluer dialectalisme francoprovençal et archaïsme français (< afr. mfr. *gort*). FEW 4, 330b ; Gras 83.

I. □*lo gorg*□

au Gour, m., Saint-Priest-la-R.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ĝorĉ/ “au tourbillon”, de *gorg* “tourbillon, trou d’eau”, désignation d’un lieu riverain d’un tourbillon de la Loire.

II. □*lo gorg neir*□ [+ *neir*, -i adj.]

le Gour Noir, bois, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ĝorĉ neir/ “au tourbillon noir”, de *gorg* “tourbilon, trou d’eau”, et de l’adj. *neir* “noir”. Ce toponyme désigne la source du Boën.

afrpr. aocc. **gota** s. f.

FEW 4, 344a, GUTTA ; Hafner 86.

Afrpr. aocc. *gota* “goutte” d’où “petit ruisseau”, terme pandialectal.

A. [hydronymes]

I. □*la gota*□

1. **la Goutte** ou **goutte de Colonges**, ruisseau, Saint-Georges-de-B.
2. **la Goutte** ou **goutte des Planchettes**, ruisseau, Saint-Georges-de-B.
3. **la Goutte** ou **goutte de Plaigne**, ruisseau, affl. de la Loire à Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Mlt. (nom.) *rivus de Plaigny* 1488 (Duf 720).

4. **la Goutte** ou **goutte de Saint-Pulgent**, ruisseau, Saint-Martin-la-S.
5. **la Goutte** ou **goutte de Servaux**, ruisseau, Saint-Martin-la-S.
6. **la Goutte** ou **goutte de Sac**, ruisseau, affl. de la Loire à Saint-Paul-de-V.
7. **la Goutte** ou **goutte du Vernay**, ruisseau, Saint-Germain-L.

HIST Mlt. (acc.) *rippariam de Sal* 1334, (nom.) *aqua de Sal* 1334, *rivus de Sapt*, *aqua de Sal* 1489 (Duf 842).
Frm. *Goutte de Sac* 1887 (ibid.).

ÉTYM < afrpr. */la goýta/ “la goutte”, de *gota* “goutte, petit ruisseau”. Le nom dialectal, appellatif générique, a été transposé en frm., mais désambiguïsé en une description définie {*la goutte de* + toponyme}. Le procédé est récurrent en microhydronymie.

II.

II.a. □*la gota crosa*□ [+ *cruez*, *crosa* adj.]

la Goutte Creuse, ruisseau, Ailleux.

HIST Mlt. (acc.) *Gutam de Crosa* 1434.

ÉTYM < afrpr. */la goýta kr□ýza/ “la goutte encaissée”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et de l’adj. *cruez*, *crosa* “creux, concave” d’où “encaissé, profond”.

II.b. □*la gota neiri*□ [+ *neir*, *-i* adj.]

la Gouttenoire, ruisseau, Renaison.

ÉTYM < afrpr. */la goýta neýiri/ “la goutte noire”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et de l’adj. *neir*, *-i* “noir”.

II.c. □*la gota de la chiesa*□ [*gota* s. f. +]

la Goutte de la Chaize, ruisseau, Saint-Martin.

ÉTYM < afrpr. */la goýta de la čieýza/ “le ruisseau du manse”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et *ch(i)esa* “manse, unité agraire” d’où, absol., “manse seigneurial”.

II.d. □*la gota d'infert*□ [+ *infert* ~ *ifern* s. m.]

1. **la Goutte d'Enfer**, ruisseau, Saint-Priest-la-Pr.
2. **la Goutte d'Ifer** ruisseau, affl. du ruisseau de la Faye à La Chamba.

Occ. [**la%gutQdi "fEK**]

HIST Frm. *Goutte d'Enfer* 1738, *Goutedifer* (Cassini), *Goutte d'Enfer* 1784, *Goutte-d'Ifert* 1945, *Goutte d'Ifer* 1970.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */la ɣoʔta d-infɛʔrt/ et (2) aocc. */la ɣoʔta d-ifɛʔrt/ “la goutte d'enfer”, de *gota* “goutte, ruisseau” et d'afrpr. *infert*, aocc. *ifern* “l'enfer”. Désignation d'un vallon très encaissé où coule un ruisseau.

II.e. □*la gota del molin*□ [+ *molin* s. m.]

la Goutte du Moulin, ruisseau, affl. du ruisseau du Bost à Bussy-Albieux.

ÉTYM < afrpr. */la ɣoʔta deu molin/ “la goutte du moulin”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et de *molin* “moulin (à eau)”.

III.

III.a. □*la gota N*□

1. **la Goutte Baray**, ruisseau, Cezay.
2. **la Goutte Marcelin**, ruisseau, Riorges.
3. **la Goutte Martel**, ruisseau, Saint-Jodard.
4. **la Goutte Michonnet**, ruisseau, Cremeaux.
5. **la Goutte Millant**, ruisseau, Saint-Priest-la-Prugne.
6. **la Goutte Murat**, ruisseau, Nollieux.
7. **la Goutte Pillo**, ruisseau, Noailly.
8. **la Goutte Ranvier**, ruisseau, Villemontais.

ÉTYM < afrpr. */la ɣoʔta N/ “la goutte Untel”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” joint à un patronyme référant au possesseur des lieux et du cours d'eau au bas Moyen Âge.

III.b. □*la gota Beluyeri*□

la Goutte Bualière, ruisseau, affl. de l'Anzon à Saint-Laurent-Rochefort.

HIST Mlt. (nom.) *aqua labens de la Balueri* 1467, *Aqua de la Baluery* 1468.

ÉTYM < afrpr. */la goýta beluięýri/ “la goutte de la Bualière”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et du toponyme *la Beluyeri* (frm. *la Bualière*), nom d’un ham. où le ruisseau prend sa source.

B. [toponymes]

I.

I.a. □*la gota*□

1. **la Goutte**, h., Ambierle.

HIST *la Goute* (Cassini).

2. **la Goutte**, h., Bully.

3. **la Goutte**, ld., Chérier.

HIST Mlt. (abl.) *Guta, Gotta* 1448.

4. **la Goutte**, m. Cordelle.

5. **la Goutte**, m., Pommiers.

6. **la Goutte**, ld., Saint-Didier-sur-R.

7. **la Goutte**, h., Sainte-Foy-Saint-S.

8. **la Goutte**, m., vsn. Contenson, Saint-Just-en-Ch.

HIST Mlt. (acc.) *Guttam* 1448, (abl.) *Guta* 1448.

9. **la Goutte**, m., Saint-Marcel-d’U.

HIST *la Goutte* (Cassini).

10. **la Goutte**, h., Saint-Martin-la-S.

11. **la Goutte**, h., Saint-Polgues.

12. **la Goutte**, ld., bois et étang, Saint-Priest-la-Pr.

13. **la Goutte**, bois, Saint-Rirand.

14. **la Goutte**, m., Saint-Jean-la-V.

15. **la Goutte**, ld., Saint-Julien-la-V.

Occ. [ve **la**"gutQ]

HIST Aocc. *la-Gota* 1311.

16. **la Goutte**, h., château, bois et étang, Les Salles.

HIST Mlt. (abl.) *Guta* 1407.

Frm. *la Goutte* 1617.

ÉTYM < respect. (1-13) afrpr. et (14-16) aocc. */ves la goýta/ “à la goutte”, de *gota* “goutte, petit ruisseau”.

I.b. □*les gotes*□

1. **les Gouttes**, m., Ailleux.

HIST Afrpr. *les Gotes* 1348.

Frm. *les Gouttes* (Cassini).

2. **les Gouttes**, h., Chérier.

HIST Afrpr. *les Goutes* 1448.

Mfr. *les Gottes* 1448.

3. **les Gouttes**, ld., Cremeaux.

4. **les Gouttes**, h., Luré.

Frm. *les Gouttes* (Cassini).

5. **les Gouttes**, h., Nervieux.

Frpr. [ve le"gwOt@]

HIST Mfr. *les Goutes* 1510. Frm. *les Gou[t]tes, les Gouttes* 1542.

6. **les Gouttes**, m., Nollieux.

HIST Mlt. (abl.) *Gutis* 1314.

7. **les Gouttes**, m., Saint-Julien-d'Oddes.

8. **les Gouttes**, h., Saint-Marcel-d'U.

Frm. *les Gouttes* (Cassini).

9. **les Gouttes**, h., Saint-Romain-la-M.

10. **les Gouttes**, h., Villerest.

11. **les Gouttes**, ld., Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve le"gut]

Frm. *les Goutes* (Cassini), *les Gouttes* 1945.

12. **les Gouttes**, h., Les Salles.

Occ. [ve le"gute]

HIST Aocc. *les Goutas* 1311.

Afrpr. *les Gotes* 1311.

Mlt. (abl.) *Gutis* 1311.

ÉTYM < respect. (1-10) afrpr. */ves les goýtes/ et (11-12) aocc. */ves las goýtas/ "aux gouttes", de *gota* "goutte, petit ruisseau".

II.

II.a.α. □*mala gota*□ [*mal*, -a adj. +]

Malgoutte, ld., StRirand.

ÉTYM < afrpr. */ves mála goýta/ “à la mauvaise goutte”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et de l’adj. *mal*, -a “mal, mauvais”. Le NL a été francisé en **Malegoutte* puis *Malgoutte*.

II.a.β. □*gota mala*□ [+ *mal*, -a adj.]

Gouttemale, ld., Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves goýta mála/ “à la mauvaise goutte”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et de l’adj. *mal*, -a “mal, mauvais”.

II.b. □*gota clara*□ [+ *clar*, -a adj.]

Goutteclaire, h., Villerest.

ÉTYM < afrpr. */ves goýta k×ára/ “à la goutte claire”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et de l’adj. *clar*, -a “clair”.

II.c. □*gota genta*□ [+ *gent*, -a adj.]

Gouttegente, ld., Les Salles.

ÉTYM < aocc. */ves goýta ▪ eýnta/ “à la jolie goutte”, de *gota* et de l’adj. *gent*, -a “noble, gentil, joli”.

II.d. □*la gota neiri*□ [+ afrpr. *neir*, -i, aocc. *neir*, -a adj.]

1. **Gouttenoire**, m., La Tuilière.

HIST Mlt. (abl.) *Guta Nigra* 1448.

2. **Goutte Noire**, m., Villemontais.

3. **Gouttenoire**, h., Les Salles.

Frpr. [ve %gutA"nE...IKO,

HIST Aocc. *Gottaneyra*, *Gotaneyra* 1311.

Mlt. (acc.) *Gutam Nigram* 1366, (abl.) *Nigraguta* 1395, *Guta Nigra* 1400.

Afrpr. *Gotaneyri* 1400.

Mfr. *Gote Neyre* 1391-1404 (*Forestiers*). Frm. *Goutenoir* (Cassini), *Gouttenoire* 1945.

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. */ves la goýta neýiri/ et (3) aocc. */ves la goýta neýira/ “la goutte noire”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” et de l’adj. frpr. *neir*, -i, occ. *neir*, -a “noir”.

II.e. □*gota rogi*□ [+ *rojo*, *rogi* adj.]

Goutte Rouge, m., Villemontais.

ÉTYM < afrpr. */ves goýta roý i/ “à la goutte rouge”, de *gota* et de l’adj. *rojo, rogi* “rouge”.

II.f. □*la gota serrà*□ [+ **serrà* part. et adj.]

1. **la Goutte Sarre, m., Cordelle.**

2. **la Goutte Serrée, ld., StAlban.**

ÉTYM < afrpr. */ves la goýta serrá/ “à la goutte gelée”, de *gota* et de **serrà*, part. passé de *serrar* “fermer ; serrer, étreindre” d’où “geler” (cf. auv. *sarâ* “id.” ; DGAF 740). (1) reflète une forme patoise */gwoýta sará/ ; (2) est traduit littéralement.

II.g. □*la gota deu bosc*□ [+ *bosc* s. m.]

la Goutte du Bois, m., Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves la goýta deu b□sk/ “à la goutte du bois”, de *gota* et de *bosc* “bois, forêt”.

II.h. □*gota escharevay*□ [*gota* s. f. +]

Goutte Charvet, bois, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves got esçarevái/ “au ruisseau-bousier”, de *gota* “goutte ; petit ruisseau” et *escharevay* “*Scarabaeus laticollis*”, désignation métaphorique d’un cours d’eau sale, qui ‘roule la bouse’ comme l’insecte du même nom. La forme frm. représente l’altération par aphérèse de **Goutte Escharevet*.

II.i. □*la gota d’ormos*□ [+ *ormo* s. m.]

la Goutte d’Orme, bois, Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves la goýta d-oýrmos/ “à la goutte des ormes”, de *gota* et de *ormo* “orme”.

III. □*la gota N*□

1. **Gouttebaron, h., Saint-Jean-Saint-Maurice .**

Frpr. [ve gwOtAba"K2Q;]

HIST Afrpr. *Gotabaron* 1334, 1402.

Mlt. (abl.) *Guta Baron* 1402.

Mfr. *Gotebaron* 1383, *Gottebaron* 1488. Frm. *Goutte Baron* (Cassini), *Goutte Baron* (cadastre), *Gouttebaron* 1945.

2. **la Goutte Bargeon**, m., Saint-Jean-la-V.

HIST Mfr. *Gote Barge* 1391/1404 (Forestiers).

Mlt. (abl.) *Costa-Barjon alias en Saigni Morta* 1476.

3. **la Goutte Bayon**, ld., Saint-Haon-le-V.

HIST Mlt. acc. *Gutam* 1365.

Fr. *la Goute Bayon* (Cassini), *Goutte-Bayon* 1945, *la Goutte Bayon* 1970.

4. **Gouttebelin**, h., Bussy-Albieux.

Frpr. [vwe %gOtAb@"12e]

HIST Afrpr. *Gotabellin* 1371.

Mlt. (abl.) *Guta-Bellini* 1388.

Fr. *Gotabellin*, *Gouttebellin* 1541, *Gouthebelin*, *Gouthebellin* 1591, *Goutabelin* 1748, *Goutablin* (Cassini), *Gouttebelin* 1945.

5. **la Goutte Girard**, bois, Luré.

6. **les Gouttes de Guet**, bois, Cervières.

HIST A Frpr. [*Iohannes*] *Daguet* 1373.

Fr. *Bois du Guet* (Cass), *Bois-du-Guet* 1945 (Duf 78).

7. **Goutte Mouton**, m., La Bénisson-Dieu.

8. **Goutte Paroi**, ld., La Bénisson-Dieu.

9. **Goutte Prénat**, ld., La Valla.

ÉTYM < respect. (1-9) afrpr. et (2, 6) aocc. */ves la goʔta N/ “à la goutte Untel”, de *gota* “goutte, petit ruisseau” joint à un patronyme désignant le possesseur des lieux et du cours d’eau au bas Moyen Âge. (6) est une réinterprétation de **la(s) gota(s) Daguet* (du patronyme *Daguet*).

IV.

IV.a. □**gotaz**□ [+ -ACIU]

Goutard, h., Saint-Romain-la-M.

ÉTYM < afrpr. */ves gotát^s/ “au gros ruisseau”, de **gotaz*, dér. de *gota* “goutte, petit ruisseau” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*. Rhabillage de la finale */-á/ en *-ard*.

IV.b.a. □**lo gotail**□ [+ -ACLU]

1. **le Gotalh**, lieu détruit, Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Afrpr. *le Gotailh* 1440.

2. **le Gouttet**, h., Souternon.

Frpr. [ve1 gu"tAj,

HIST Afrpr. *Gotal* 1310, *lo Gotail* 1447.

Frm. *les Goutés* (Cassini), *le Gouttet* 1887, *le Gouttay* 1945, *le Gouttet* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo gotálç/ litt. “au ruisselard”, de **gotalh*, dér. de *gota* “goutte, petit ruisseau” muni du suff. dépréciatif *-alh*. Frm. *Gouttet* (2) reflète la forme patoise /gutáy/, la finale /-áy/ ayant été assimilée à tort au suff. /-ái/, /-áe/ < */-eýi/ = fr. *-ay* (type *Pinay* : [pi"na...e]).

IV.b.β. □*lo gotalhaz*□ [+ -ACLU + -ACIU]

le Goutillard, m., Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo gotalçát^s/ litt. “au ruisselard”, de **gotalhaz*, dér. augmentatif/dépréciatif en *-az* de **gotail* “ruisseau sale”, lui-même dér. de *gota* “goutte, petit ruisseau” muni du suff. péjoratif *-alh*.

IV.b.γ. □*gotalhon*□ [+ -ACLU + -ONE]

Gouttelion, m., Chérier .

Frpr. [ve gOtA"ƒ2O]

ÉTYM < afrpr. */ves gotalçoýn/ “au ruisselet”, de **gotalhon*, dimin. en *-on* de **gotail* “ruisseau sale”, lui-même dér. de *gota* “goutte, petit ruisseau” muni du suff. péjoratif *-alh*.

IV.c.α. □*la goterín*□ [+ -ARIA + -ANE]

le Goutterin, h., La Chamba.

Occ. [ve l@gota...I"K2IN]

HIST *le Gouterin* (Cass), *Gouterain* 1755, *Goutterin* 1768, *Goutterin* 1945 (Duf 407), *le Goutterin* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. CS */la gotéýri/, CR */la goterín/ litt. “la gouttière”, de **goteri*, dér. de *gota* “goutte, petit ruisseau” muni du suff. collectif/instrumental *-eri*. Désignation d’un cours d’eau grossi par les ruisselets et les écoulements saisonniers. L’hydronyme s’est fixé au cas régime imparisyllabique **Goterin* (GUTTARIANE, type *Coise/Coisin*). Il y a eu ensuite changement de genre, conformément à la tendance majoritaire du type (Lebel 196). Ce nom a vraisembl. été, à l’origine, porté par ruisseau de la Faye, sur la partie forézienne de son cours, et donc diffusé par les locuteurs francoprovençaux de Jeansagnière avant d’être fixé toponymiquement près de La Chamba. Si tel est bien le cas, la forme occm. [gota...I"K2IN] doit être empruntée à un frpr. */goterín/.

IV.c.β. □*gotereau*□ [+ -ARIA + -ELLU]

1. **Cotterot**, m., Cordelle.
2. **Gouttereau**, m., StJeanV.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2) aocc. */ves gotereýl/ “à la petite gouttière”, de *goterel (*gotereu, *gotereau), dimin. en -el d’afrpr. *goteri, aocc. goteira “gouttière, chéneau”, eux-mêmes dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni du suff. collectif/instrumental frpr. -eri, occ. -eira.

IV.d. □**gotela**□ [+ -ELLA]

Goutelle, m., Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves goteyla/ “au ruisseau”, de *gotela, dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni du suff. dimin. -el, -a.

IV.e. □**lo gotey**□ [+ -ETU]

1. **le Goutay**, m., Cremeaux.
2. **le Gouttay**, m., Juré.
3. **le Gouttet**, ld., bois, Jeansagnière.
4. **Pré Gouttay**, ld., Les Noës.
5. **le Gouttet**, m., Saint-Haon-le-V.

Mfr. du Goutay, Gotay 1497. Frm. au Goutet 1887, Goutez 1945, le Gouttet 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo goteyi/ “au terrain sourcier”, “au champ humide”, de gotey, dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni du suff. collectif -ey.

IV.f. □**gotilhi**□ [+ -ICLA]

Goutille, m., La Tuillère.

HIST Frm. Goutille (Cassini), Goutille [= Goutille] 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves gotilçi/ “au ruisseau”, de *gotilhi, dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni du suff. dimin. -ilh, -i.

IV.g.a. □**la goteta**□ [+ -ITTA]

la Gouttette, m., StPriestPr.

ÉTYM < afrpr. */ves la gotēýta/ “au ruisselet”, de *goteta, dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni du suff. dimin. -et, -a.

IV.g.β. □goteteau□ [+ -ITTA + -ELLU]

Goutétot, m., StPriestPr.

HIST *Quetetau* (Cass), *Goutetteaux* 1945 (Duf 402), *Goutétot* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves gotetēýl/ “au petit ruisselet”, de *gotetel, *goteteau, dimin. en -el de *goteta “ruisselet” (v. **la Goutette** *supra*), lui-même dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni du suff. dimin. -et, -a.

IV.h. □gotolas□ [+ -OLA]

Goutoule, h., Les Salles.

Occ. [ve gu"tOle]

HIST Afrpr. *Gotoles* 1311.

Mfr. *Gotolle* 1407. Frm. *Goutouile* (Cassini), *Goutoule* 1783.

ÉTYM < aocc. */ves las got□ýlas/ “au ruisselet”, de *gotola, dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni du suff. dimin. -ol, -a.

IV.i. □gotonet□ [+ -ONE + -ITTU]

Goutonier, m., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves gotonēýt/ “au ruisselet”, de *gotonet, dér. de gota “goutte, petit ruisseau” muni des suff. dimin. -on et -et. Le toponyme frm. reflète une forme patoise */gutoné%/, dont la finale aura été réinterprétée comme le suff. /-ēý/ = fr. -ier (type *Fournier* : [fuK"ne]).

afrpr. **grangi** s. f.

FEW 4, 225b, *GRANICA. REW 3845. ALLy 759. VincentTop § 779

Le bâtiment où l'on entrepose les gerbes moissonnées se nomme en afrpr. *grangi* (fr. *grange*) : alyonn. *graingi*, adauph., afrb. *grangi*. Fixé toponymiquement, ce terme a référé au grenier, et quelquefois par métonymie au chef-manse d'un grand domaine altimédiéval ou féodal.

I. □les granges□

1. **les Granges**, h., Ouches.

HIST Mlt. (abl.) *Grangiis* 1432.

Frm. *les Granges* (Cass).

2. **les Granges**, h., Souternon.

Frm. *les Granges* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves les grán ▪ es/ “aux granges”, de grangi “entrepôt à grains”. Désignation du grenier d’un grand domaine agricole.

II. □**grant grangi**□ [grant adj. +]

Grande Grange, m., Ambierle.

ÉTYM < afrpr. */ves la grant grán ▪ i/ “à la grange principale”, de grangi “entrepôt à grains” et de l’adj. grant “grand” d’où “principal, seigneurial”. Désignation du grenœier d’un grand domaine féodal.

afrpr. ***grapilhier** v.

FEW 16, 361ab, *KRAPPA.

La comparaison de lyonn. *grappilli*, stéph. *grapillie*, dauph. *grapillié* etc. “grimper” permet de reconstruire un verbe afrpr. **grapilhier* “gravir une pente, grimper”, dérivé de **grapar* “gratter la terre” dont le cognat aocc. est attesté. Ce verbe a lui-même produit des dérivés nominaux en -ITTU et -ONE signifiant “petit sentier raide” : firrég. *grapillon* “id.” reflète un emprunt du moyen français au francoprovençal.

IV. □**lo grapilhel**□ [+ -ELLU]

le Grapiaud, m., Souternon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo grapilçel/ “au raidillon”, de **grapilhel* “petit sentier raide”, dér. de **grapilhier* “grimper” muni du suff. diminutif -el. La forme française reflète l’évolution *[grapi "FE...U] > *[grapi "jo] > [gKa "pjɔ] (synérèse).

afrpr. ***grava** s. f.

FEW 4, 254a, 255ab, *GRAVA.

À l’afr. *greve*, aocc. *grava* (fr. *grève*) “terrain uni sablonneux au bord de la mer ou d’un fleuve” a dû correspondre afrpr. **grava* “id.”. Sont attestés les dérivés afrpr. *gravéri*, adauph. *gravyere* “lieu couvert de gravier” et afrpr. *gravela*, adomb. *gravella* “gravier, grève”.

IV.

IV.a.α. □**les graveres**□ [+ -ARIA]

les Gravières, ld., Briennon.

les Gravières (Cass).

ÉTYM < afrpr.*/ves les graveýres/ “aux grèves”, de *gravéri*, dér. de **grava* “grève, plage” muni du suff. collectif -éri. Désignation d’une grève en bordure de Loire.

IV.a.β. □*los graverons*□ [+ -ARIA + -ONE]

Graverons, ld., Briennon.

ÉTYM < afrpr.*/ves los graverons/ “aux petites grèves”, de **graveron*, dér. de *gravéri* “étendue de graviers” muni du suff. diminutif -on. Désignation d’une grève en bordure de Loire, par opposition à */ves les graveýres/ > *les Gravières*.

IV.b. □*les graveles*□ [+ -ELLA]

les Gravelles, m., Renaison.

ÉTYM < afrpr.*/ves les graveýles/ “aux graviers”, de *gravela*, dér. de **grava* “grève, plage” muni du suff. diminutif -el, -a.

afrpr. **greil** s. m.

FEW 4, 268b, GRILLUS.

Les noms foréziens du grillon sont très variés : à côté des onomatopéiques [tʁi] (Arcon et St Maurice) et [kʁi'kʁi] (St Georges), on rencontre for. *grelet*, Arconsat [gʁə'lə], Vollore [gʁə'lə] (< GRILLU + -ITTU), St Marcel [gʁi'jə] (< GRILLIONE), Saint-Igny (Rh) [gʁəj] (GRILLU × GRILLIONE), Coutouvre [gʁi'jə] (GRILLI- + -ITTU), St Jodard [mɔʁi'jə] (MAURU + -ELLIONE). C’est cependant à la forme afrpr. *greil* que se rattachent plusieurs toponymes roannais. FEW IV 268b. REW 3900. Gras 1863, 85 ALLy 575

IV. □*la greilheri*□ [+ -ARIA]

la Grêlerie, h., Saint-Martin.

HIST Mlt. (acc.) *Greleriam* 1448, (abl.) *Greleria* 1448.

Frm. *la Garlière* (Cass), *la Grêlerie* 1945 (Duf 424), *la Grêlerie* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la grelçeyri/ “au repaire de grillons”, de dér. de greil “grillon” muni du suff. collectif -éri. Désignation d’un terrain inculte.

V. □*chanta greil*□ [*chantar* v. +]

Chantegré, h., St Jean St Maurice.

HIST Afrpr. *Chantegreil*, *Chantegreyl* 1334, *Chantagrel*, *Chantagreil* 1396, *Chantagret*, *Champtagret* 1412.
Mfr. *Chantegret* 1440. Frm. *Chantegré* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves çanta grɛlç/ litt. “à chante grillon”, composé verbal allocutif de greil “grillon” et chantar “chanter”. Désignation d’un terrain inculte.

afrpr. ***grola** s. f.

FEW 4, 204a, GRACULA. REW 3830. Gras 1863, 85. ALLy 507. GPFp § 4500. ALF 324. Michel 1998, 117, 201.

Un oiseau du genre *Corvus* (corbeau, corneille, choucas) est désigné en Forez par le terme □*grola*□ : for. *graula*, Arcon [gʁa'ola], St Maurice [gʁala], St Marcel [gʁola], Arconsat et Vodable [gʁols]. Ces formes se ramènent à un type afrpr. **grola*, correspondant à occm. *graula*. La forme firrég. *grôle* “corbeau”, attestée depuis 1523, paraît d’origine dialectale.

I. □*la grola*□

1. **la Grôle**, m., Saint-Thurin.

2. **Lagrôle**, h., Champoly.

Frpr. [ve la"ɡʁola]

HIST Afrpr. *la Graula* 1403, 1460.

Mlt. (abl.) *Graula* 1446.

Mfr. *la Graule* 1460. Frm. *la Graule* (Cass), *la Grôle* 1945 (Duf 430), *Lagrôle* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la grɔla/ “au corbeau”, de *grola* “corbeau”. Désignation d’un lieu inculte occupé par les rapaces.

IV. □*les groleres*□ [+ -ARIA]

les Groulères, ld., St Priest P.

ÉTYM < afrpr. */ves les grolɛʁes/ “aux repaires de corbeaux”, de **groléri*, dér. de **grola* “corbeau” muni du suff. collectif *-éri*. Désignation d’un lieu inculte occupé par les rapaces.

afrpr. ***grum** s. m.

FEW 4, 287a, GRUMUS.

Protorom. GRUMU “tertre” est représenté par Arconsat [gʷyn] “mont” (syn. de [l̥pø...ɣ]). Ce terme se retrouve en Limagne et en Dauphiné⁵¹¹ (*grun* “endroit élevé”) et probablement aussi dans le Jura où *groin* “sommet d’un rocher” a dû subir l’influence populaire de GRUNIUM. On peut donc reconstruire un type aocc. et afrpr. *grum* “petite élévation de terrain”. — FEW IV 286a, 294b. REW 3889. ALLy 855

I. □*lo grum*□

le Grun, colline, Saint-Didier.

ÉTYM < afrpr. */ves lo grum/ “au tertre”, de **grum* “petite élévation de terrain”.

afrpr. **infert**, aocc. **ifern** s. m.

FEW 4, 666b, INFERNUS. REW 4397.

Le séjour des damnés de l’eschatologie chrétienne est nommé en afrpr. *infert* (adauph. *infertz*, *unfert*, *avaud. enfern*), aocc. *ifern*. Ce terme a servi, selon une métaphore évidente, à désigner des lieux dont l’accès est pénible ou dangereux, notamment des ravins escarpés et des cours d’eaux souterrains⁵¹².

A. [hydronymes]

II. □*la gota d’infert*□ [*gota* s. f. +]

1. **la Goutte d’Enfer**, ruisseau, St Priest P.

2. **la Goutte d’Ifer**, ruisseau, affl. du ruisseau de la Faye à La Chamba.

Occ. [la %gutQdi" fEK]

Goutedifer (Cass), *Goutte d’Enfer* 1738, 1784, *la Goutte d’Ifert* 1945 (Duf 405), *la Goutte d’Ifer* 1970 (IGN).

⁵¹¹ Gardette/Durdilly rappellent que HALpes *grun* doit être rangé sous GRUMUS et non sous GRUNIUM.

⁵¹² Les noms de l’enfer et du purgatoire (et, inversement, du paradis) sont courants dans la toponymie des pays de montagne. Les motivations en sont variées ; Vurpas/Michel (1997, 187) notent que le Gouffre d’Enfer, « aux rochers abrupts, forme un goulet étroit et sombre, qui rappelle l’entrée des enfers ». Becquevort (1977, 111) décrit le Creux de l’Enfer comme un « vallon très encaissé où coule un ruisseau. Le terme ‘enfer’ a souvent servi à désigner des fonds de ravins, des gorges étroites et profondes ».

A titre de comparaison, dans les HPyrénées où ce type abonde, Bérot (1998, 338) commente ainsi les NL gascons :

« – *eth cloth d’inher* [Aydius] : dépression infernale dans les bois. – *eths inhers* [Estaing] : ‘les enfers’ ! – *eth hourat d’inher* [Rioumajou] : un trou où la Neste s’engouffre avec un bruit d’enfer. – *eth poun dets inhers* [Aouseilla] – *lou poun d’inher* [Arrioutort] : c’est surtout le précipice bouillonnant que dominaient ces ponts branlants qui faisaient penser à l’enfer dans lequel on risquait de basculer ».

C’est à une désignation du même type que l’on a affaire dans nos deux hydronymes : « ruisseau encaissé, abrupt, où l’eau fait un bruit tonitruant ».

ÉTYM < respect. (1) afrpr. */la goýta d-infert/ et (2) aocc. */la goýta d-ifert/ “la goutte d’enfer”, de *gota* “goutte, ruisseau” et d’afrpr. *infert*, aocc. *ifert* “l’enfer”. Désignation d’un vallon très encaissé où coule un ruisseau.

B. [toponymes]

II. □*riu d’infert*□ [*riu* s. m. +]

Rue d’Enfer, m., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves lo riu d-infert/ “au ruisseau d’enfer”, de *riu* “ruisseau” et de *ifert* “l’enfer”. Désignation d’un vallon très encaissé où coule un ruisseau.

afrpr. **ivernal**, aocc. ***ivernau** s. m.

FEW 4, 419a, HIBERNUS.

Le type lexical *ivernal* s’oppose à *estival* (*q.v.*) et désigne la ‘terre d’hiver’, c’est-à-dire un champ de blé semé à l’automne (adauph. *ivernauz* est attesté sous cette acception) ou, plus souvent dans les régions pratiquant la transhumance biannuelle, le pacage où les bêtes passent l’hiver, dans la vallée (cf. en ce sens afr. *hivernage*, aocc. *ivernatge*)⁵¹³.

I.

I.a. □*l’ivernal*□

l’Evernas, m., Jeansagnière.

HIST Mfr. *l-Yvernal*, *l-Ivernal* 1411. Frm. *Lévernas* 1887, *Evernat* 1926, *Evernat* 1945 (Duf 320), *l’Evernas* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves l-ivernal/ “aux quartiers d’hiver”, de **ivernal*, cognat d’afr. *yvernal* “quartiers d’hiver”, désination d’un pâturage bas où séjournent les bêtes avant la transhumance. Les formes mfr. ont été empruntées au stade *[ivEr"nal]; le toponyme frm. correspond à un second emprunt à frpm. *[ev&K"nA].

I.b. □*los ivernaus*□

les Yvernaux, bois, Saint-Jean-la-V.

ÉTYM < aocc. */ves loz ivernaus/ “aux quartiers d’hiver”, de **ivernal*, cognat d’afr. *yvernal* “quartiers d’hiver”, désination d’un pâturage bas où séjournent les bêtes avant la transhumance.

⁵¹³ On trouve localement [evar'nɔzo] au sens d’ « ubac » (Saint-Jean-de-Toulas, Rh), mais cet emploi paraît isolé récent (ALLY 680).

aocc. **japar** v.

FEW 5, 31a, JAP-. REW 4576a. ALLy 372. Michel 1998, 126.

Occ. *japar* est le mot usuel pour “aboyer”, toutes régions confondues. Dans tout le Roannais, on trouve [ʒa^hpɔ], et en frég., où *aboyer* est à peu près inusité, *japper* demeure le terme ordinaire pour désigner le cri du chien, même dans la jeune génération.

V. □**japa lop**□ [+ *lop* s. m.]

Jappeloup, ld., St Jean V.

Frm. *Japelou* (Cass), *Japeloup* 1785, *Japeloup* 1945 (Duf 457), *Jappeloup* 1970 (IGN).

ÉTYM < aocc. */ves ▪ *apa lop*/ “à ‘jappe, loup !”, composé verbal délocutif de *japar* “aboyer” et *lop* “loup”.

Désignation d’un lieu inhabité, propice aux bêtes sauvages.

afrpr. ***jaz** s. m.

Terme indissociable de l’ancienne économie agropastorale des Monts du Forez et de l’habitat qui la caractérise, afrpr. **jaz* désigne l’habitation saisonnière des bergers des hautes chaumes, composé d’une étable et d’une grange, où l’on séjourne pendant les mois d’estive. Par extension, **jaz* désigne également le pâturage alpestre entourant le bâtiment. Conservé dans les patois et emprunté par le régiolecte (mfr. *jact* 1549, *jat* 1559, frm. *jas* “ferme d’estive des hautes chaumes”), ce type a progressivement été évincé par ses synonymes □*logi*□ (fr. *loge*) et □*jaceri*□ (fr. *jasserie*), tous deux empruntés au français moderne. FEW JACIUM ; DRF 587.

I. □**lo jaz**□

le Jat, ancienne étable et pâturage, Jeansagnière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ▪ *at*/ “au chalet”, de **jaz* “bergerie d’estive des hautes chaumes”.

afrpr. **jō** s. m.

FEW 5, 61b, JUGUM.

Lat. JUGU “joug” a pris, dès la langue classique, le sens métaphorique de “hauteur, cime, sommet de montagne”.

Ce sens se retrouve dans le continuateur afrpr. *jo*, qui a donné l’une des désignations les plus courantes de la montagne, du Forez jusqu’aux Alpes.

I. □**lo jo**□

1. **Job**, h., Saint-Martin.

HIST Afrpr. *Jo* 1351, *Joz* 1392, 1448 (Duf 466).

Frm. *Job* (Cass).

2. **le Jot**, m., Saint-Priest-la-Pr.

Frm. *aux Joux* (Cass), *Rocher du Jot* 1900, *Jot* 1945 (Duf 468), *le Jot* 1970 (IGN).

3. **Joujou**, m., Villerest.

Frm. *Aujoux* (Cass), *Zouzou* 1887, *aux Joux* 1945 (Duf 470), *Joujou* 1970 (IGN).

4. **Joux**, h., Amions.

Frm. *Joux* (Cass).

5. **Joux**, m., bois, Noailly.

6. **Joux**, h., Saint-Georges.

HIST Mfr. *Jo* 1431 (Duf 469). Frm, *Joux* 1945.

ÉTYM < afrpr. */ves lo □ ou/ “au sommet”, de *jo* “joug” d’où “cime de montagne”, désignation de sommets de médiocre hauteur.

IV. □**lo joëton**□ [+ -ITTU + -ONE]

le Jouathon, m., Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo □ oetox̄n/ “au petit sommet”, de **joëton*, dimin. en *-on* de **joët* “petit joug ; petit sommet”, lui-même dér. de *jo* “joug” d’où “cime de montagne” muni du suff. dimin. *-et*.

afrpr. ***justici** s. f.

FEW 5, 86a, JUSTITIA.

Afrpr. **justici* a désigné, comme son corrélat afr., non seulement la qualité de celui qui est juste et l’exercice du droit, mais aussi, par métonymie, l’instrument de supplice servant à l’application de la peine de mort. Ce terme représente un emprunt à mlt. *iustitia*, opéré par le technolecte juridique.

I. □**la justici**□ [+ *justici* s. f.]

la Justice, ld., Saint-Just.

ÉTYM < afrpr. */ves la □ ustit̄i/ “à la potence”, de *justici* “justice” d’où “bois de justice, potence”.

II. □**lo pont des justices**□ [*pont* s. m. +]

le Pont des Justices, ld., Briennon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo p̄nt des ▪ ustit^ses/ “au pont des potences”, de *pont* et *justices* “bois de justice, potence”.

afrpr. aocc. **lac** s. m.

FEW 5, 126a, LACUS.

Afrpr. aocc. *lac* désigne toute étendue d’eau dormante, de quelque dimension que ce soit, mare, étang ou lac proprement dit ; les patois modernes conservent ce champ sémantique. Le mot francoprovençal, comme son correspondant français, résulte d’un réemprunt précoce au latin (puisque LACU > afrpr. *lay* ~ *lau*).

I. □**lo lac**□

1. **le Lac**, m., Saint-Thurin.

HIST Mfr. *au Lac* 1460.

2. **le Lac**, h., Les Salles.

Occ. [ve l@"la]

HIST Aocc. *dal Lac, del-Lac* 1311 (Duf 474).

Mlt. (abl.) *Lacu* 1413 (ibid.).

ÉTYM < (1) afrpr. et (2) aocc. */ves lo lak/ “à l’étang”, de *lac* “étang ; lac”. Le hameau des Salles tire son nom de la proximité de l’étang de la Plagnette.

afrpr. **lay** s. f.

FEW 16, 438b, 439a, *LAIDA. REW 4856.

Plusieurs toponymes du domaine français et francoprovençal paraissent se ramèner à un type lexical □*laye*□.

Pour Vincent (VincentTop § 92), [afr.] *laye* (dans *Saint-Germain-en-Laye*) signifie “bois”. Dauzat/Rostaing (Dauzat/Rostaing 346b, 379a, 393a) expliquent *Lay* par le nom de domaine lat. **Laiācum*, et voient dans *Laye* et *Laix* l’ « agglutination de l’*Aya*, la haie (sens régional : bois) ». Nègre rattache *Lay* au « NP rom. *Laius* (...) + *-acum* ; *a-y* d’abord en 2 syllabes » (TGF 9196) et *Laye, Laix* à « oïl *haie* ‘bosquet, bois, forêt, terrain vague’ » (TGF 22613, 22619). Vurpas/Michel (1997, 95, 159) estiment que *Lay* provient « du latin *latus* ‘pente, coteau’, à moins qu’il ne s’agisse d’un mot celtique exprimant l’idée de hauteur » et que « le mot *haie* est représenté (...) dans Laye ». Sans que l’on puisse exclure complètement, pour certains de ces NL, l’étymon HAGJA (> [laj] « la haie » à Isserpent (Allier), ALLy 453), une agglutination systématique de l’article dès le XII^e siècle⁵¹⁴, suivie de son redoublement, est difficile à admettre. D’autre part, les formes

⁵¹⁴ *Laye* (HAlpes) < *Laiā* 1150 (Dauzat/Rostaing 393a).

[la^lɛja], [la^lɛja], [la^lɛjo] « la haie », « la clôture de buissons », relevées dans l’Ardèche et l’Isère, le sud du PuyD et le nord de la HLoire (ALLY 453 ; ALAL 211 ; ALMC 108) sont énigmatiques au point que Gardette/Durdilly ont pensé qu’il pouvait s’agir de fr. *allée*. Ces difficultés peuvent être résolues en substituant à HAGJA l’étymon LAIDA, qui est l’origine du fr. *laie* “chemin de terre percé dans une forêt”⁵¹⁵ (au XVII^e s. “rangée de buissons laissés comme marque pour limiter ce qui doit être abattu ou vendu”) et de Poncins [l^laja] “*draye*, couloir de forêt par lequel on fait glisser les troncs d’arbres abattus” (ALLY 841)⁵¹⁶. Il semble bien qu’il y a eu une interférence phonétique et sémantique entre □*laye*□, □*haie*□ et □*allée*□ dans plusieurs régions d’oïl, francoprovençales et nord-occitanes, mais les toponymes présentent presque tous des formes médiévales du type *Laya* qui renvoient à LAIDA. En ce qui concerne le nom de Lay (canton de Saint-Symphorien-de-Lay), dont la première attestation est *castellum de Lay* (1078), le lat. *LATUS* « flanc » et le bret. *laez*⁵¹⁷ « haut », proposés par Taverdet (1985b, § 118), sont également inadéquats, et d’autre part il n’y a aucune preuve en faveur de *LAIACU (qui eût abouti à ***Layeu* ou ***Layé*). En revanche, si l’on admet (avec Nègre et, implicitement, Dauzat/Rostaing) une forme primitivement dissyllabique */lāyi/, rien n’interdit de penser qu’il s’agit du continuateur de LAIDA, hypothèse d’autant plus plausible que l’*Allée* de Saint-Just-en-Chevalet est noté au XIV^e siècle *la Lay*, et que <Lay> est donc bien la graphie d’un fém. en /-i/.

I. □*la lay*□

1. l’*Allée*, m., St Just.

Frpr. [ve la^lɛ]†,

HIST Afrpr. *la-Lay*, *la Lay* 1353, *le-Lay* 1371.

Mfr. *Lalier* 1400, *la Lay*, *Lal[a]y* 1429. Frm. *la Lay* (Cass), *l’Allée* 1945 (Duf 7).

2. l’*Allée*, h., Grézolles.

ÉTYM < afrpr. */ves la lai/ “au couloir forestier”, de *lay* “chemin de terre percé dans une forêt”. Attraction paronymique de frm. *allée*, renforcée par la proximité sémantico-référentielle des deux termes.

△ *Lait*, *Lay*, *Laye* (8 exemplaires dans la Loire).

aocc. **lesda** s. f.

⁵¹⁵ Baldinger (1968, 49-56) fait remonter fr. *laie* et *layer* à l’a.b.frq. *LACAN « indiquer une limite par une marque » ; comment expliquer alors Grand-Bourg (Creuse) [ʎa^lda] « haie tressée » (ALAL 211) ? Au reste Wartburg estime que dans le groupe –*aid-*, [d] peut s’être amui ou non.

⁵¹⁶ Ne faudrait-il pas également y rattacher Versailleux (Ain) [l^lɛja] « route plantée d’arbres des deux côtés », dauph. *lèyo* « allée d’arbres » etc., rangés dans le FEW (XXIV 420b) sous AMBULARE, avec une « déglutination (...) due à la contamination d’un mot d’origine incertaine » ?

⁵¹⁷ « *Lae* » sous la plume de Taverdet... Hypothèse dont l’origine est, comme il se doit, chez Falc’hun (1985, 118, cf. *Sigournais*).

FEW 5, 311ab, LICITA.

Le droit d’octroi sur les marchandises, perçu à la frontière d’une juridiction, portait sous l’Ancien Régime le nom de *lesda*, *lezna* ou *leuda* en aocc., en afrpr. *leida* (alyonn. *leida*, adauph. *leida*, *leyda*), for. *layde*, stéph. *leyda*. L’agent préposé à la perception de cette taxe se nommait en aauv. *lesdier*, along. *leudor*, mfr. *laideur*. Le souvenir de cette institution se retrouve dans un certain nombre de noms de lieux situés à la frontière de l’Auvergne et du Lyonnais, et correspondant à d’anciens bureaux d’octroi.

IV. □ **lo lesdaor** □ [+ -ATORE]

le Leydaut, bois, Cervières.

Occ. [ve l@lɛ...I"ɔo...ʊ]

Leydo 1789, *le Laidol* 1887, *Leydot* 1945 (Duf 489), *le Leydaut* 1970 (IGN).

ÉTYM < aocc. */ves lo ledʒdaoʒɪ/ “chez le percepteur d’octroi”, de **lesdaor*, dér. de *lesda* “droit d’octroi” muni du suff. agentif *-aor*. La forme patoise du toponyme reflète l’évolution régulière : réduction du nexus *[dzd] à *[zd], puis vocalisation de [z] implosif en [i], produisant une diphtongue coalescente [E...I] ; amuïssement précoce de la dentale intervocalique, provoquant un hiatus *[a"o] réduit par diphtongaison, d’où *[a...ʊ] > [O...ʊ].

afrpr. ***levà** s. f.

FEW 5, 269a, LEVARE.

Une élévation de terre ou de maçonnerie destinée à retenir les eaux d’un canal ou d’un marais se nomme en aocc. *levada* (fr. *levée*), terme auquel a dû correspondre un afrpr. **levà*, dérivé du verbe *levar* “lever”.

I. □ **la levà** □

la Léva, h., Villerest.

les Vards (Cass), *Léva* 1926, *Léva* 1945 (Duf 489), *la Léva* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la levá/ “à la digue”, de **levà* “levée de terre, digue”. Le hameau borde la Loire et tire son nom d’un ancien ouvrage endiguant le fleuve.

afrpr. **li** s. f.

FEW 5, 314b, *LIGA.

Un dépôt, un sédiment ou un résidu laissé par une substance liquide quelconque est désigné en afrpr. par le mot *li* (adauph. *li*, afrb. *lis*), corrélat de fr. *lie*.

I. □ **la li** □

la Lie, m., Villerest.

ÉTYM < afrpr. */ves la li/ “au limon”, de *li* “lie du vin ; sédiment, limon d’une rivière”.

afrpr. ***lim** s. m.

FEW 5, 348b, LIMUS. REW 5058. Mistral 2, 218c.

Le moyen français et le provençal alpin attestent un type lexical *limeux*, *-euse*, □*limós*, *-a*□ “boueux, limoneux”, dérivé d’aocc. *lim* “boue, limon”. Parallèlement, l’existence d’avaud. *lymá*, afrb. *lymer* “graisser, rendre visqueux” < * “souiller de boue” rend vraisemblable celle d’un afrpr. **lim* “fange” et d’une famille de dérivés dans l’ancienne langue.

IV. □**lo limosaz**□ [+ -OSU + -ACIU]

le Limouzat, h., St Priest P.

ÉTYM < afrpr. */ves lo limozaýt^s/ “au lieu très vaseux”, de **limosaz*, dér. au moyen du suff. augmentatif/péjoratif *-az*, *-aci* de l’adj. **limous*, *-a* “vaseux, fangeux, limoneux, -euse”, lui-même dér. de **lim* “vase, fange, limon” muni du suff. adjectival *-ous*, *-a*.

afrpr. ***lita** s. f.

FEW 5, 457a, *LIGITA. REW 5173.

La descendance de gaul. **līgītā* “vase, limon” ne survit que dans la zone haut-forézienne et roannaise du francoprovençal : Arcon [l^hlita], St Marcel [l^hlita], Saint-Bonnet-des-Quarts [lit], Poncins [l^hlita] “vase”. Gardette/Durdilly rappellent qu’ « avant l’*ALLY* on ne connaissait en France que la forme *nita* dans les Alpes, dans le Doubs et en Limagne (...) Notre *lita* est donc une précieuse relique » (*ALLY* 363). Gras (1863, 94) donne for. *litte* « espace compris entre deux *rases* (rigoles) », qui est en fait un sens dérivé. Escoffier (1958b, 170) indique : « J’ai relevé ce mot [*la litte* ‘la vase, le limon’] en plusieurs points de mon domaine », notamment à Arcon « -38- (*litte*, *litta*). En Roannais, il a été relevé aussi (...) sous la forme *litta* ou *lyitta*, toujours au sens très précis de ‘vase, limon’ » ; « M. Stampa a bien délimité l’aire des dérivés de ce type préroman (...) qui couvre toute la région alpine, la haute Italie » et « une aire continue joignant le massif central au massif alpin ». On trouve en effet prov. *nito* “limon formé de sable très fin, lais, vase, boue”, avec une variante *mito* “boue, vase” (Mistral II 347c, 410c, 411a). *LIGITA* est un dérivé de *LIGA* “lie”, d’origine celtique. Sur la rac. *LIG-*, v. Alessio (1947, 113-9) ; sur le flottement *l* ~ *i* dans cette famille, v. Lambert (1994, 41, 196). — FEW v 331a. REW 5029. Dottin 266.

I. □**les lites**□

1. **les Littes**, maison, St Marcel.
2. **les Littes**, m., Saint-Polgues.
3. **les Littes**, lieu détruit, Souternon.

ÉTYM < afrpr. */ves les lites/ “aux bourbiers”, de *lita “fange, limon”.

afrpr. **lo**, aocc. **lop** s. m.

FEW 5, 457a, LUPUS.

- Le loup est, on le sait, l’animal le mieux représenté en toponymie (Longnon 1929, § 2533 *sqq.* ; VincentTop § 672, 683). La présence de cet animal dans les Monts du Forez est attestée jusqu’à la fin du XIX^e siècle, et a alimenté de nombreuses légendes (ALLy 543) ; son nom est afrpr. *lo*, aocc. *lop*. Les nombreux composés verbaux, avec CANTARE, IAPPARE et PISSIARE, montrent assez que, contrairement aux assertions de certains auteurs substratistes⁵¹⁸, les ‘loups’ de la toponymie sont bel et bien des animaux et qu’ils savent faire autre chose que chanter. Le type CANTA + LUPU, extrêmement fréquent, a été relevé dans environ 75 départements français (Billy 1990, 80). Sur les autres types, → *japar*, *pissier*.

II. □*lo cros del lop*□ [*cros* s. m. +]

le Creux du Loup / Id., Les Salles.

Occ. [ve l@%kKO...U do"lo]

ÉTYM < aocc. */ves lo kros del lop/ “au creux du loup”, comp. de *cros* “endroit excavé, creux, grotte” et de *lop* “loup”.

V.

V.a. □*chanta lo*□ [*chantar* v. +]

1. **Chantelot**, ld., St Didier.

Frpr. [vwe S2Ata"lU]

2. **Chantelot**, m., St Just.

ÉTYM < afrpr. */ves čánta lo/ “à chante-loup”, c.à.d. “là où les loups peuvent chanter à loisir”, composé verbal délocutif de *chantar* “chanter, hurler” et de *lop* “loup”. Désignation d’un lieu inhabité, propice aux bêtes sauvages.

⁵¹⁸ « Alors que dans la réalité les loups *hurlent*, selon les toponymes, ils **ne** feraient **que** *chanter* ; cette opposition totale n’est pas logique » ; « il est donc bien plus logique de proposer comme étym. le p.i.e. *lŭp-a (...) qui signifie précisément ‘pierre, hauteur’ (...) » (Nouvel 1975, 209, 212).

V.b. □**japa lop**□ [*japar* v. +]

Jappeloup, ld., St Jean V.

Japelou (Cass), *Japeloup* 1785, *Japeloup* 1945 (Duf 457), *Jappeloup* 1970 (IGN).

ÉTYM < aocc. */ves ▪ ápa lɔp/ “à *jappe*, *loup* !”, c.à.d. “là où les loups peuvent japper à loisir”, composé verbal délocutif de *japar* “aboyer” et de *lop* “loup”. Désignation d’un lieu inhabité, propice aux bêtes sauvages.

V.c. □**pissi lo**□ [*pissier* v. +]

Pisse-Loup, ld., Villemontais.

HIST Afrpr. *Pissi Lop* 1383 (Duf 715).

ÉTYM < afrpr. */ves písi lɔ/ “à *pisse*, *loup* !”, c.à.d. “là où les loups peuvent uriner à loisir”, composé verbal délocutif de *pissier* “pisser” et de *lo* “loup”. Désignation d’un lieu inhabité, propice aux bêtes sauvages.

afrpr. **loivi** s. f.

FEW 16, 214a, *HLEWJA.

- Alyonn. *loivi* “gibecière attachée à la ceinture”, bug. *loivie* “filet en forme de poche”, dauph. *loeivi* “ceinture de métal servant à attacher les clefs” se rattachent à afrpr. *loivi*, continuateur d’un burg. **hlewja* dont les cognats germaniques signifient “protection” : c’est donc le sens premier de “poche” (plutôt que celui de “ceinture”) qu’il faut certainement attribuer à ce mot. Cette hypothèse est corroborée par l’attestation de *loivi* en toponymie, où le signifié “poche” > “cavité, repli de terrain” est plus plausible que celui de “ceinture”.

I. □**la loivi**□

la Louève, ld., Villerest.

ÉTYM < afrpr. */ves la lɔýivi/ “à la poche”, de *loivi* “poche” d’où “repli de terrain”.

△ *la Loive*, Amplepuis (Rhône) ; *les Loives*, Sainte-Croix-en-Jarez, Larajasse (Rhône), Roybon (Isère).

afrpr. **lonc**, **longi** adj.

FEW 5, 406a, LONGUS.

- L’adjectif afrpr. *lonc*, *longi* “long, -gue” se trouve fréquemment substantivé au féminin pour désigner un champ découpé, contrairement à l’usage majoritaire dans notre région, dans le sens de la longueur. Par opposition aux champs carrés, de telles bandes de terre correspondent en principe à des cultures soumises à l’assolement collectif.

I. □ *les longues* □

1. **les Longes**, m., Bussy-Albieux.
2. **les Longes**, m., Nervieux.
3. **les Longes**, m., Pommiers

ÉTYM < afrpr. */ves les lōn ▪ es/ “aux champs longs”, de *longi*, adj. substantivé au fém. au sens de “champ rectangulaire, de forme allongée”.

afrpr. **lué** s. m.

FEW 5, 392a, LOCUS.

- Le terme générique afrpr. *lué* “lieu, partie déterminée de l’espace” d’où “lieu habité, établissement” (adauph. *lue*) apparaît, associé à un qualificatif, dans quelques toponymes dont il indique l’origine acrolectale, souvent en rapport avec une fondation religieuse.

II. □ *bel lué* □ [*bel*, -a adj. +]

Beaulieu, fbg, Riorges.

HIST Mlt. (acc.) *Montem Chotardum qui Pulcher Locus vocatur* 1115, (gén.) *Belliloci* 1115, *Belli Loci* 1203-1215.

Afrpr. *Bellué* 1289.

Mfr. *Beau Lieu* 1497.

ÉTYM < afrpr. */ves bēu luē/ “au beau lieu”, de *lué* “lieu, fondation” et de l’adj. *bel*, -a “beau”, calque de la dénomination lat. *Pulcher Locus*, désignation à connotation poétique et religieuse. Le prieuré de Beaulieu fut fondé en 1115 par Chotard de Roannais, archidiacre de Lyon, sur une terre héréditaire de la famille de Roanne-Saint-Maurice jusqu’alors nommée *Mons Chotardus*.

afrpr. aocc. ***maçacrar** v.

FEW 6/1, 516b, *MATTEUCULARE. REW 5201.

- L’action de tuer une victime qui ne se défend pas a dû être désignée par le verbe afrpr. aocc. **maçacrar*, correspondants d’afr. *maçacrer*. Sur ce verbe est formé un déverbal afrpr. **maçacro*, analogue à afr. *maçacre* “abattoir, lieu où l’on tue les bêtes”, ainsi que le dérivé aocc. **maçacria*, comparable à apic. *macheklie*, *macheclerie* “profession de boucher” d’où “abattoir, boucherie” et “carnage”.

IV.

IV.a. □ *lo maçacro* □ [déverbal]

Sacre, mais., Noailly.

ÉTYM < afrpr. */ves lo matsákro/ “à l’abattoir”, de **maçacro*, déverbal de **maçacrar* “abattre, tuer” et correspondant d’afr. *maçacre* “lieu où l’on abat et où on l’on vend la chair des animaux, boucherie”. La forme mfr. du type **le Massacre* a été réinterprétée en **le Mas Sacre*, d’où l’étymologie populaire a pu tirer un pseudo-anthroponyme *Sacre* (cf. en sens inverse *Chabret* → *Mas Chabret* > *Machabré*).

IV.b. □*la maçacria*□ [+ -IA]

le Massacrier ham. (St Priest V.).

Occ. [ve l □ m □ s □ □ krj □]

HIST *la Massacria* 1388, *la Massacrie* 1676, *la Massacrerie* 1887, *la Massacrie* 1926.

ÉTYM < aocc. */ves la mat^sakría/ “à la boucherie”, de **maçacria*, dér. en -ia de **maçacro* “fait d’abattre ; abattoir”, déverbal de *maçacrar* “abattre”.

- ▲ La légende locale rapporte qu’au XVI^e siècle, une bande de voleurs occit sans pitié un groupe de Limousins sur les bords de la Vêtre : l’endroit du crime se serait appelé depuis *le Massacrier* (Mazioux 1980, 110). Comme il se doit, il n’existe aucun témoignage prouvant l’authenticité de cet épisode.

afrpr. **maladeri** s. f.

FEW 6/1, 91b, MALE HABITUS.

- Un hospice où l’on isole et soigne les lépreux (fr. *maladrerie* ou *léproserie*) est appelée en afrpr. *maladeri* (alyonn., adauph. *maladeri*, asav. *maladiry*, afrb. *maladeire*, aneuch. *malatiere*), dérivé de *malado* “malade” d’où, par spécialisation euphémique, “lépreux”. Ce type d’établissement, bâti sur les voies principales mais à l’écart des agglomérations importantes, se développa précocement, dès les XI^e-XII^e siècles, et disparut progressivement avec le recul de la maladie, aux XV^e-XVI^e siècles. Les chapelles des maladreries étaient généralement dédiées à saint Lazare, saint Thomas ou sainte Marie-Madeleine.

I. □*la maladeri*□

1. **la Maladière**, ham., Ambierle.

2. **la Maladeri**, lieu détruit, Bully.

HIST Afrpr. *la Maladeri*, *la Maladéry* 1488 (Duf 518).

3. **la Maladeri**, lieu détruit, Bussy.

HIST Afrpr. *la Maladeri* 1400, *la Magdaléry* [sic] 1510 (Duf 518).

4. **la Maladeri**, lieu détruit, Renaison.

HIST Afrpr. *la Maladeri* 1360, 1378 (Duf 519).

5. **Maladeria**, lieu détruit, Roanne.

HIST Mlt. (acc.) *Maladeriam* 1490 (Duf 519).

6. **Maladeria**, lieu détruit, Saint-Germain.

HIST Mlt. (gén.) *Maladerie* 1288, 1388, (nom.) *Maladeria* 1467 (Duf 520).

ÉTYM < afrpr. */ves la maladeýri/ “à la maladerie”, de maladeri “hospice pour les lépreux”. L’ancienne léproserie de l’abbaye d’Ambierle (1) se trouvait sur une voie antique. En (3), attraction paronymique du nom de *Maria Magdalena*, protectrice des lépreux.

afrpr. **marchi** s. f.

FEW 16, 522b, *MARKA.

- La frontière politique ou administrative d’un territoire était désignée par afrpr. **marchi*, cognat d’afr. *marche*, aocc. *marca*. La fixation toponymique de cette lexie d’origine francique paraît ancienne et correspond, dans nombre de cas, à la délimitation des circonscriptions civiles du haut Moyen Âge, *pagi* ou *agri*.

I. □ *la marchi* □

la Marche, ham., Cremeaux.

la Marche (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves la márçi/ “à la frontière”, de **marchi* “frontière, limite, marche”. Le hameau de la Marche, situé aux confins de Cremeaux et de Bully, correspond vraisembl. à la frontière de deux anciennes vicairies carolingiennes, l’*ager Marcennacensis* au nord-est et la vicairie de Cremeaux/Luré au sud-ouest.

afrpr. **marenda** s. f.

FEW 6/1, 27ab, MARENDA.

- Afrpr. *marenda* désigne primitivement le ‘dîner’, c’est-à-dire le repas léger de midi ; par un glissement sémantique progressif, ce terme s’est appliqué dans plusieurs dialectes à la collation de l’après-midi et finalement au souper. Par suite, *marenda* a pu désigner ce dont les bêtes se nourrissent après le dîner, c’est-à-dire le pâturage où elles vont brouter le soir et la nuit, en été.

I. □ *la marenda* □

la Marande, ham., Noailly.

la Marande 1887, *Marande* 1926, *Marande* 1945 (Duf 530), *la Marande* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la mareýnda/ “à la pâture du soir”, de *marenda* “repas du soir” d’où “portion du pâturage réservée à la fin de la journée”.

afpr. **marest**, aocc. **maresc** s. m.

FEW 16, 519b, 520a, MARISK. REW 5360a.

- Un terrain pénétré par des eaux qui ne s'écoulent pas se nomme en afpr. *marest*, aocc. *maresc* (fr. *marais*). Ce type lexical n'est guère vivant dans les parlers lyonnais et foréziens modernes : on ne rencontre [ma¹ʁɛ] "bourbier dans un champ" qu'à Marennes (Rh) et [mɛ¹ðe] "marais" qu'à Mogneneins (Ain, ALLy 842). En Limagne *marêi* est un nom de la plaine (DGFA 426). Au vu des attestations toponymiques telles que *ad Marescum* (1202) à Précieux (canton de Montbrison, DTForez 529), il semble néanmoins que le mot *marest* a été vivant en afor. antérieurement à l'influence française. Les marais abritant une importante vie sauvage et constituant des réserves de poissons, de gibier et de végétaux utiles, ils furent souvent, au Moyen Âge, la propriété exclusive de l'aristocratie. Des marécages qui parsemaient originellement la plaine roannaise, beaucoup ont cependant été asséchés pendant les vagues de défrichements des XI^e-XIII^e siècles. —

I. □*lo marest*□

les Marais, fbg, Riorges.

HIST Afpr. *del Marés* 1325, 1344, *del Mareis* 1371.

Frm. *Marais* (Cass), *le Marais* 1945 (Duf 529), *les Marais* 1970 (IGN).

ÉTYM < afpr. */ves lo mareýst/ "au marais", de *marest* "marais", désignation d'un habitat établi sur les anciennes alluvions de la Loire.

II. □*los granz maresz*□ [*grant* adj. +]

les Grands Marais, lieu-dit, Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves los grants mareýsts/ "aux grands marais", comp. de *maresc* "marais" et de *grant* "grand ; principal" d'où "appartenant à l'autorité seigneuriale" ; désignation de marécages relevant de la réserve seigneuriale.

III. □*lo marest N*□

1. **le Marais Chanet**, lieu-dit, Tuilière.

2. **le Marais Randon**, lieu-dit, Chérier.

ÉTYM < afpr. */ves lo mareýst X/ "au marais Untel", comp. de *marest* "marais" et d'un patronyme (*Chanet*, *Randon*) désignant le possesseur du site au début de l'époque moderne.

aocc. ***marlha** s. f.

FEW 6/1, 330b, MARGILA.

- Une terre argilocalcaire grasse a dû être désignée en aocc. par le mot **marlha*, cognat d'afr. *marle*, *marne* et d'abéarn. *marla*. Une série de dér. **marlhada*, **marlhiera* a pu signifier “gisement de marne”.

IV. □*la marlhaa*□ [+ -ATA]

la Merlée, h. Saint-Jean-la-V.

Occ. [vE 1amQK"FO]

HIST Aocc. *la Merlia* 1311, 1373.

Mlt. (abl.) *Merlia* 1477.

Frm. *la Merlée* 1669, *la Merlée* (Cass).

ÉTYM < aocc. */ves la marlÇá/ “à la marnière”, de **marlhada*, **marlhaa*, dér. de **marlha* “marne” muni du suff. collectif *-a(d)a*. Pseudo-régression /arC/ > /erC/.

afrpr. **martorey** s. m.

FEW 6/1, 396b, MARTYR.

- Les cimetières chrétiens furent désignés, dans la période la plus ancienne du francoprovençal, par le terme *martorey*. Inattesté dans les textes, ce mot est en revanche à la base d'une très vaste famille toponymique, répandue du Forez aux Alpes, où il continue l'aire septentrionale d'afr. *martroy*, de même sens, lequel se rencontre en Bourgogne, Val de Loire, Poitou et Haute-Bretagne. Afrpr. *martorey* reflète un protorom. MARTURETU litt. “champ des martyrs”, dér. collectif de *márture* “martyr”, les cimetières paléochrétiens étant primitivement établis autour et sous la protection de la tombe d'un saint tutellaire. Contrairement à ce qui s'est produit dans afr. *martroy*, la syncope attendue (**martureýtu* > **mart'reýdo* > ***matrei*) a été généralement empêchée par le refus de la séquence /rCr/ (type ARBORETA > *arboreya*) et/ou compensée par l'influence analogique de **marturiu* “tombe de martyr” avec lequel MARTURETU était en relation sémantico-référentielle étroite ; il s'agit du reste d'un terme religieux sur lequel l'influence savante a pu s'exercer.

I. □*lo martorey*□

1. **le Martorey**, lieu détruit, Bully.

HIST Mfr. *le Martorey* 1488.

2. **le Marturey**, lieu-dit, croix, La Côte-en-C.

3. **le Marturey**, lieu détruit, Saint-Just-en-Ch.

HIST Mfr. *le Marturey* 1395.

4. **le Marturier**, lieu détruit, Chérier.

HIST Mfr. *le Marturier* 1448.

ÉTYM < afrpr. */ves lo martoreýi/ “au cimetière”, de *martorey* “cimetière chrétien”. La réfection de la finale -*ey* en -*ier* (4) repose sur la confusion entre [-e] < -ARIU et [-e...I], [-a...e] < -ETU.

II. □ *los treis martoreis* □ [*treis* adj. num. +]

les Trois Marterets, mais., Nervieux.

ÉTYM < afrpr. */ves los treis martoreýis/ “aux trois cimetières”, de *treis* “trois” et *martorey* “cimetière chrétien”.

afrpr. **mas** s. m.

FEW 6/1, 262a, 263a, MANSUS. REW 5324. Gras 1863, 98 ; Gonon 1968, 546.

- La société rurale médiévale avait pour cellule de base l’unité territoriale et humaine appelée dans les textes latins *mansus* ou *tenementum* (frm. *manse* ou *tènement*), et *mas* en ancien francoprovençal (alyonn., adauph., abress. *mas*, asav. *maz*, aneuch. *mas*, *max*). Tout lieu habité constituant un *mas* ou un ensemble de *mas*, la fixation toponymique de ce terme générique s’explique par une désignation prototypale, celle du *mas* par excellence, c’est-à-dire le chef-manse, demeure du maître et centre de la réserve indominicale.

A. [oronymes]

II. □ *lo puey del mas* □ [*puey* s. m. +]

le pey du Mas, puy, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */lo puçi del mas/ “le puy du manse”, comp. de *puey* “hauteur montagneuse, puy” et de *mas* “manse, unité agraire” d’où, absol., “manse seigneurial” ; désignation de l’établissement principal de la réserve indominicale.

B. [toponymes]

I. □ *lo mas* □

1. **le Mas**, h. et étang, Bussy-A.

2. **le Mas**, bourg, St Th.

le Mas (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves lo mas/ “au manse”, de *mas* “manse, unité agraire” d’où, absol., “manse seigneurial” ; désignation de l’établissement principal de la réserve indominicale.

II.

II.a. □ *lo mas del champ* □ [+ *champ* s. m.]

le Mas, ham., Saint-Didier-sur-R.

Frpr. [vwe1 mQ]

HIST Mlt. (abl.) *Masso* 1399.

Afrpr. *del Mas des Champ[s]*, *Mas do Champ* 1428.

Frm. *le Mas* 1558, *le Mas* C.

ÉTYM < afrpr. */ves lo mas del čamp/ “au manse du champ”, de *mas* “manse, unité agraire” et de *champ* “champ” employé absol., c’est-à-dire “champ principal, champ seigneurial” ; désignation de l’établissement principal de la réserve indominicale.

II.b. □*lo molí deu mas*□ [*molí* s. m. +]

le Moulin du Mas, m., StJeanV.

Occ. [ve l@mu!lidy"mA]

HIST Mlt. (abl.) *Molendino de Masso* 1374.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molí deu mas/ “au moulin du manse”, de *molí* “moulin” et de *mas* “manse, unité agraire” d’où, absol., “manse seigneurial”.

III. □*lo mas N*□

1. **Machabré**, lieu-dit, Champoly.

Frpr. [ve Sa"bK@]

HIST Mlt. (nom.) *Tenementum de Chabret* 1326, *Tenementum de Chabrez* 1400, (gén.) *Chabrerii* 1428, (abl.) *Chabreo* 1446.

Mfr. *Chabrer* 1446. Frm. *Machabrées* 1887, *Mas Chabret* 1945 (Duf 552), *Machabré* 1970 (IGN).

2. **Mas Mollet**, ham., Champoly.

ÉTYM < afrpr. */ves lo mas N/ “au manse Untel”, comp. de *mas* “manse, unité agraire” et d’un patronyme (*Chabret*, *Molet*) désignant le possesseur du lieu au bas Moyen Âge.

afrpr. **may** s. m.

FEW 6/1, 61ab, 62a, MAIUS.

- Le nom du mois de mai est à la base d’une famille étymologique assez vaste. Fixé comme toponyme, afrpr. *may* a désigné un pâturage de printemps, où l’on mène les bêtes entre l’hivernage et la saison d’estive, ainsi qu’en automne. Le même sens est assumé par le dérivé **mayenc*, dont les continuateurs sont très vivants dans l’est du domaine francoprovençal. Un sous-dérivé verbal, afrpr. **mayenchier*, qui possède d’exacts correspondants dans les langues romanes (cat. *matjencar*, cors. *maggincà*), a signifié “tailler, élaguer” d’où

“écorcer” et “épamprer la vigne”, sens conservés par les continuateurs patois. Quant au dérivé □*mayol*□, abondant dans l’onomastique occitane et francoprovençale, mais à peu près absent de la documentation textuelle, il s’agit à l’évidence, dans les pays à assolement biennal, d’une désignation des champs voués, une année sur deux, à recevoir des blés de printemps.

I. □*los mays*□

les Mays, ham., St Th.

le May (Cass), *les Mays* 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves los mais/ “aux pâtures de printemps”, de *may* “mai” d’où “pâturage de mi-saison”.

IV. □*lo mayolet*□ [+ -OLU + -ITTU]

le Mayolet, ham., Villerest.

le Mayolet 1887, *Mayolet* 1926, *Mayolet* 1945 (Duf 556), *le Mayolet* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves lo maiolēyt/ “au petit champ de printemps”, de **mayolet*, dimin. en *-et*, *-a* de **mayol* “champ réservé aux blés de printemps”, dér. de *may* “mai” muni du suff. diminutif *-ol*, *-a*. Désignation d’un champ soumis à la rotation biennale des cultures.

afrpr. ***mayenc**, **-chi** adj. et s. m.

FEW 6/1, 61ab, 62a, MAIUS ; Bridel/Favrat 1866, 232.

L’adjectif afrpr. **mayenc*, *-chi*, dér. de *may* “le mois de mai”, recouvre le champ sémantique de frm. *printanier*. Substantivé au masc., il a désigné, selon les époques et les dialectes, diverses réalités rurales en rapport avec le printemps. Le terme □*mayen*□ désigne, en Savoie et en Valais, un pâturage où les bovins séjournent au printemps et en automne, par opposition à l’*etival* et à l’*hivernal* : « les *maiens* sont des pâturages printaniers, avec un petit bâtiment. Pendant l’été, les habitants aisés de Sion quittent la ville pour aller respirer un meilleur air dans les *maiens* » (Bridel/Favrat). Ailleurs, notamment dans les régions de plaine, **mayenc* a pu référer à des champs emblavés au printemps.

I. □*lo mayenc*□

Mayen, ham., St Th.

HIST Mfr. *Mayent* 1429, *Mayen* 1460.

ÉTYM < protofrpr. */ves lo maiēynk/ “au pâturage de printemps”, de **mayenc*, *-chi* adj. “relatif au mois de mai”, d’où s. m. “pâturage de mai, de mi-saison”. La perte de l’article défini est vraisembl. le fait du moyen français.

II. □*mayenc sapt*□ [+ *sapt* s. m.]

Mayençat, ham., Villemontais.

HIST Afrpr. *Mayenczat* 1333, 1334, *Maensat* 1382.

Mfr. *Mayensat* 1407, *Mayensap*, *Mayensapt*, *Mayensat* 1488. Frm. *Mayensat* 1687, *Mayensac* (Cass), *Mayensi* (l. *Mayensa*) 1887, *Mayençat* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves maieýnk sat/ “au sapin de mai”, de *sapt* “sapin” et de l’adj. **mayenc*, -*chi* “relatif au mois de mai”. L’ordre centripète {adj. + subst.} paraît refléter un figement lexical précoce du syntagme. Désignation se rapportant à la tradition de l’Arbre de Mai, qui est le plus souvent, dans les régions montagneuses, un conifère.

aocc. **mazeu** s. m.

FEW 6/1, 5a, MACELLUM. Gonon 1961, 181.

- Parallèlement aux types *bocheri* et **maçacria* (q.v.), un abattoir ou un commerce de viande fraîche a été désigné en aocc. par le mot le mot *mazel*, *mazeu*, issu de MACELLUM. Les sources du XIV^e siècle indiquent que l’on trouvait à cette époque un ‘marché de la boucherie’ – appelé en mlt. *macellum* ou *bocheria* – dans chaque bourg un peu important du Forez : un nombre important de bouchers y travaillaient collectivement à l’abattage et à la découpe des bêtes.

I. □ *los mazeus* □

les Mazioux, m., Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve 1y ma"zjy]

HIST Aocc. *del(s) Mazyeus* 1311, *dos Masioux* 1467.

Fr. *les Mazus* (Cass), *les Mazioux* 1945 (Duf 558).

ÉTYM < aocc. */ves los mazyús/ “aux boucheries”, de *mazeu* “abattoir, boucherie”. L’évolution dialectale a été la suivante : *[ma " zE...U] > *[ma " zjE...U] > *[ma " zj@...Y] > [ma " zjy]. La forme française officielle résulte d’un emprunt au stade n° 2 ; la forme relevée par Cassini reflète le stade dialectal moderne.

afrpr. ***meya** s. f.

FEW 6/2, 53a, META.

- Une meule de blé, de foin ou de paille est désignée en afrpr. par le mot **meya*, cognat d’afr. *moye*, aocc. *meya*, qui possède des continuateurs dans tous les patois (for. *meya*, lyonn. *maya* “meule de blé”). Il est vraisemblable que ce terme a référé par analogie de forme à des élévations de terrain de faible hauteur.

I. □ *la meya* □

la Maye, m., Saint-Julien.

ÉTYM < afrpr. */ves la meýia/ “à la meule”, de **meya* “meule de gerbes”, désignation d’un monticule de terrain.

afrpr. ***melhurà** part. et adj.

FEW 6/1, 674a, MELIOR. REW 5479. ALLy 606.

- Une terre nouvellement fertilisée et amendée est qualifiée en afrpr. de **melhurà*, adj. verbal de *melhurar* “améliorer” d’où “engraisser, enrichir (une terre)” (adauph. *melurar*, afrb. *melliorar*). A ce verbe se rattache également alyonn. *melluiranci* “gratification, amélioration” d’où “engrais”.

I. □**la melhurà**□

la Méliora, mais., Cremeaux.

Meillura (Cass), *Maylliorat* 1900, *Méliora* 1926, *Méliora* 1945 (Duf 560), *la Méliora* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la melçurá/ “à la terre amendée”, de *melhurà* “fertilisé, amendé” substantivé au féminin.

afrpr. ***merda** s. f.

FEW VI (2) 22b, 23a, MERDA. REW 5520. DNRM 64b-65a ; Lebel 1956, 108-9.

- Afrpr. **merda* “fiente, merde” est à la base d’une riche famille hydronymique, motivée par le caractère insalubre et malodorant des cours d’eaux désignés. On relève principalement, dans notre domaine, des issues de l’adj. afrpr. **merdenc*, *-chi* “sale, immonde, merdeux” substantivé au sens de “bourbier, cloaque”, de **merdaz* “tas d’excréments” et de **merder* “amas d’excréments” d’où “flaque de boue, ruisseau fangeux, égout” (fr. *merdier*).

IV.

IV.a. □**lo merdenc**□ [+ -INGU]

1. **le Mardan**, ruisseau, affluent de l’Isable à Chérier.
2. **le Merdan**, ruisseau, Pommiers.
3. **le Merdan**, ruisseau, Souternon.

ÉTYM < afrpr. */lo merdeýnk/ “le cloaque”, de **merdenc*, dér. de **merda* “fiente, merde” muni du suff. relationnel *-enc*, *-enchi*. Désignation d’un ruisseau insalubre.

IV.b. □**lo merdaçon**□ [+ -ACIU + -ONE]

1. **lo Merdaczon**, ruisseau disparu, Cordelle.

HIST Afrpr. *Merdazon* 1340, 1370.

2. le Merdasson, ruisseau, Renaison.

ÉTYM < afrpr. */lo merdatsoyn/ “le petit cloaque”, de *merdaçon, dimin. en -on, -a de *merdaz “tas d’excréments”, dér. de *merda “fiente, merde” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az, -aci. Désignation d’un ruisseau insalubre.

IV.c. □lo merdaloz□ [+ -ALE + -OSU]

le Mardeloup, ruisseau, affl. du Renaison à Pouilly-les-N.

Mfr. *Merdallo* 1488 (Duf 562). Frm. *le Mardcloup* (l. *Mardeloup*) 1945 (Duf 536).

ÉTYM < afrpr. */lo merdalóys/ “le cloaque”, de *merdaloz, dér. dotatif en -oz, -osa de *merdal “relatif aux excréments”, lui-même dér. de *merda “fiente, merde” muni du suff. relationnel -al. Désignation d’un ruisseau insalubre.

IV.d. □lo merderet□ [+ -ARIU + -ITTU]

le Merderet, ruisseau, affluent de l’Aix (St M.).

ÉTYM < afrpr. */lo merderęýt/ “le petit cloaque”, de *merderet, dimin. en -et, -a de *merder “tas d’excréments”, dér. de *merda “fiente, merde” muni du suff. collectif *-er, -i. Désignation d’un ruisseau insalubre.

IV.e. □lo merdaruel□ [+ -ARE + -OLU]

le Merdary, ruisseau, Ouches.

ÉTYM < afrpr. */lo merdarueýl/ “le petit cloaque”, de *merdaruel, dimin. en -uel de *merdar “tas d’excréments”, dér. de *merda “fiente, merde” muni du suff. collectif *-ar. Désignation d’un ruisseau insalubre. La finale [-i] est le résultat de la diphtongaison de [“O] suivi de [l] vocalisé : [O1] > [u...E5] > [wE...U] (triphthongaison) > [j e...U] (dissimilation de labialité) > [i] : au stade *[mErda“rjE...U], le mot est tombé dans l’attraction de afrpr. *riu*, *rieu* “ruisseau” et a suivi la même filière évolutive.

afrpr. *meler s. m.

FEW 6/1, 122b, MALUM.

- Le pommier sauvage (*Malus sylvestris*) est désigné en afrpr. par le mot *meler, dér. de *mela “pomme sauvage”, dont les descendants ne se rencontrent plus que dans les Alpes (sav. *melli*, vaud., frb. *méliér* “pommier sauvage”) mais qui a dans le passé recouvert une zone plus vaste (cf. frrég. de Lyon *melachon*, *melette* “testicule d’animal” < “petite pomme”).

IV. □*la melereya*□ [+ -ETA]

la Mèlerie, ham., Cremeaux.

HIST Afrpr. *la Melereya, la Melerea, la Mellereia* 1317.

Mlt. (abl.) *Melleria* 1448.

Frm. *la Mellerie* (Cass), *la Melerie* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves la melereýia/ “à la pommeraie sauvage”, de *melereya*, dér. de *meler* “pommier sauvage” muni du suff. collectif *-ey, -a*.

afrpr. ***migoa** s. f.

FEW 6/1, 20b, *MAG-

- Les parlers foréziens d’oc possèdent un type lexical □*migauda*□ “fraise des bois” et □*migaudièr*□ “fraisier”, inconnus de tout autre dialecte. L’origine, obscure, de cet appellatif a suscité des conjectures et des rapprochements hasardeux. Il reste qu’au type occitanoïde □*migauda*□ a dû correspondre (si l’on postule, sous réserve de toute attribution à une langue donnée, un prototype conventionnel MIGUÁUTA) un afrpr. **migoa* “fraise”, base de for. *migotte* “id.”, ce que la toponymie semble confirmer.

I. □*les migoës*□

Migois, bois, Jeansagnière.

HIST Afrpr. *lo Bos de Migoy* 1411 (Duf 76).

Mlt. (nom.) *Nemus de la Migoy* 1411 (ibid.).

Frm. *la Migois* 1558, *Migois* 1945 (ibid.).

ÉTYM < afrpr. */ves les migôes/ “aux fraisiers”, de **migoa*, cognat d’occm. □*migauda*□ “fraise des bois” < “fraisier sauvage”. La graphie *Migoy* s’explique mieux par une forme pl. *[mi "gOe] > *[mi "gwe] que par le sg. *[mi "gwa], le graphème <oy> notant plus vraisembl. [we] que [wa] au début du XV^e siècle.

afrpr. **minà** part. et adj.

FEW 6/1, 642b-643a, *MEINA. ALLy 186.

- L’action de creuser un terrain, un rocher ou un mur pour en provoquer l’effondrement est exprimée en afrpr. par le verbe *minar* (afrb. *miná*), cognat de fr. *miner*, largement représenté dans les parlers francoprovençaux modernes : Arcon, StGeorges [mi "nE], StMaurice, Arthun [mi "nQ] “défoncer (un terrain) à la pioche”. Le travail agricole appelé *minage* en frég., consistant à piocher la terre pour y ouvrir un fossé, est l’opération préalable à la plantation de vignes dans un champ.

I. □*les minaz*□

Lémina, mais., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves los minát^s/ “aux minages”, “aux champs minés”, forme substantivée au masc. de l’adj. *minà* “miné, défoncé”.

afrpr. ***miranda** s. f.

FEW 6/1, 152b, MIRARI.

- Un donjon ou une tour de guet est désigné en afrpr. par le mot **miranda*, cognat d’afr. *mirande*, aocc. *miranda*, de même sens. Ce type lexical apparaît dans la toponymie d’une grande partie des régions situées au sud de la ligne Loire-Vosges.

IV. □**la mirandola**□ [+ -OLA]

la Mirandole, ham., Villerest.

ÉTYM < afrpr. */ves la mirandóla/ “au petit beffroi”, de **mirandola*, dér. de **miranda* “tour de guet” muni du suff. dimin. *-ol*, *-a*.

afrpr. ***mol**, **-a** adj.

FEW 6/3, 49b, 50a, 56a, MOLLIS. REW 5649.

- L’adj. afrpr. **mol*, *-a* “mou, molle” d’où “mouillé, humide, détrempe” a été précocement substantivé au fém. pour désigner un marécage, transfert qu’attestent également les parlers occitans. Sur cette base ont été formés les dérivés *moleri*, correspondant de fr. *molière*, occ. *molièra* “terrain marécageux, borbier” et **molet*, correspondant de manc., ang., poit. □*molet*□ “marais, borbier”. Ce type (14 toponymes dans la Loire, DTForez 578-9) est vivant, surtout dans les parlers auvergnats : Coutouvre [mu^lliɛ] « borbier dans un pré », Saint-Anthème (PuyD) [mu^llejɔ] « borbier dans un champ », « terrain aqueux sans consistance » (ALLY 842), Maringues (PuyD) [mu^lleɔ] « lieu marécageux » (ALAL 234), auv. *mouleirà* « marécage, borbier » (DGFA 83, 428).

IV.

IV.a. □**les moleres**□ [+ -ARIA]

1. **les Molières**, ham. (Cremeaux)

HIST Afrpr. *les Moleres* 1260.

Frm. *les Molières* (Cassini).

2. **les Molières**, bois, anc. loge, (St Just). : *la Loge des Molières* (cadastre).

3. **les Molières**, lieu-dit, source, (Chérier).

ÉTYM < afrpr. */ves les moleýres/ “aux bourniers”, de moleri, dér. de *mola “marécage” muni du suff. collectif –eri.

IV.b.α. □**lo molet**□ [+ -ITTU]

le Molley, mais., Saint-Didier-s/R.

ÉTYM < afrpr. */ves lo moleýt/ “au bournier”, de *molet, dér. de *mola “marécage” muni du suff. dimin. –et, -a.

IV.b.β. □**lo moleton**□ [+ -ITTU + -ONE]

Molleton, bois, Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves lo moletoýn/ “au petit bournier”, de *moleton, dimin. en –on, -a de *molet “bournier”, lui-même dér. de *mola “marécage” muni du suff. dimin. –et, -a.

afrpr. **mola** s. f.

FEW 6/3, 23b, MOLA. REW 5641.

- La pierre cylindrique servant à broyer le grain est désignée par le mot afrpr. *mola* (fr. *meule*) ; le même mot s’est appliqué, par analogie de forme, au tas de bottes de foin ou de gerbes dressé dans les champs, sens bien attesté dans les parlers modernes. Une acception topographique de *mola*, dérivée de “meule de foin”, est celle de “monticule, tas de pierre, élévation de terrain”, sens également assumé par le dérivé afrpr. *molar* * “meule à grain” > “tertre”.

IV. □**la moleta**□ [+ -ITTA]

Molette, hamais., bois, St Priest P..

HIST Afrpr. *la Moleta* 1427, 1448.

Mlt. (nom.) *MollMta* 1448, (gén.) *MoMete* 1448.

Frm. *Moulete* (Cass), *Molette* 1945 (Duf 577).

ÉTYM < afrpr. */ves la moleýta/ “au petit tertre”, de *moleta*, dér. de *mola* “meule de foin ; monticule, tertre” muni du suff. dimin. –et, –a.

afrpr. ***molhier** v.

FEW 6/3, 43b, *MOLLIARE.

- L'action d'imprégner d'un liquide un corps, une surface etc. est désignée en afrpr. par le verbe **molhier*, cognat d'afr. *moillier*, aocc. *molhar* (fr. *mouiller*), de même sens. Sur ce verbe est formée une importante famille de dérivés, fixés toponymiquement et référant à des lieux ou des sols humides : le déverbal *molhi* (alyonn., avaud., for. *mouille*) signifie proprement "humidité" d'où "pré marécageux" et "tourbillon d'eau", **molhaz* "bourbier", **molhet* "pré humide, marais".

IV.

IV.a. □*les molhes*□ [déverbal]

les Mouilles, lieu-dit, Saint-Paul.

ÉTYM < afrpr. */ves les mólÇes/ "aux marécages", de *molhi* "humidité ; pré humide".

IV.b. □*lo molhaz*□ [+ -ACIU]

le Mouillat, ham., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molÇayt/ "au boubier", de *molhaz*, dér. de *molhi* "humidité ; pré humide" muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*, *-aci*.

IV.c. □*molhet*□ [+ -ITTU]

Mouillé, mais., Riorges.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molÇeyt/ "au marais", de *molhet*, dér. de *molhi* "humidité ; pré humide" muni du suff. diminutif *-et*, *-a*.

V. □*molhi sola*□ [+ *sola* s. f.]

la Manissole, mais., Saint-Romain-d'U.

→ *sola*.

afrpr. **molín**, aocc. **molí** s. m.

FEW 6/3, 37b, MOLINUM ; Hafner 52-53 ; ALF 881.

Le nom du moulin ne présente pas de variété typologique : afrpr. *molín*, aocc. *molí*, d'où Ambierle ['mulē],

Sail-sous-Couzan ['molē], Thiers ['muli] etc.. Il forme, dans le Forez comme ailleurs, une série toponymique importante (144 exemplaires recensés par Dufour). Le référent est toujours un moulin à eau, les moulins à vent étant désignés en afrpr. par le terme *roa* (q.v.). Sauf dans quelques cas de désignation prototypique, le

terme □*Moulin*□ est toujours désambiguïsé par l'accrétion d'un déterminatif, adj. qualificatif ou nom propre (patronyme du meunier, référence géographique ou détoponymique).

I. □*lo molin*□

1. **les Moulins** ou **les Moulins Chérier**, vill., chl. de la commune de Chérier.

HIST Mlt. (abl.) *Molendino de Chariés* 1387, (acc.) *Molendinum* 1448.

Afrpr. *loz Molens, del Molin* 1448.

2. **le Moulin**, m., Renaison.
3. **le Moulin**, m., Saint-Rirand.
4. **le Moulin**, h., StThurin.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molin/ "au moulin", de *molin* "moulin à eau".

II.

II.a. □*lo grant molin*□ [+ *grant* adj.]

1. **le Grand Moulin**, m., Jeansagnière.
2. **le Grand Moulin**, m., Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves lo grant molin/ "au moulin banal", de *molin* et de l'adj. *grant* "grand, principal ; appartenant au seigneur".

II.b. □*lo molin fol*□ [+ *fol*, -a adj.]

le Moulin Fol, m., StDidier.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molin f□l/ "au moulin fou", de *molin* et de l'adj. *fol*, -a "fou".

II.c. □*lo molin nou*□ [+ *nou*, *nova* adj.]

1. **le Moulin Neuf**, m., StGeorges.
2. **le Moulin Neuf**, m. StGermain.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molin n□u/ "au moulin neuf", de *molin* et de l'adj. *nou*, *nova* "nouveau".

II.d. □*lo molin de la croiz*□ [+ *croiz* s. f.]

le Moulin de la Croix, m., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molin de la krøit^s/ "au moulin de la croix", de *molin* et de *croiz* "croix".

II.e. □*lo molí deu mas*□ [+ *mas* s. m.]

le Moulin du Mas

m., StJeanV.

Occ. [ve l@mu%lidy"mA]

HIST Mlt. (abl.) *Molendino de Masso* 1374.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molí deu mas/ “au moulin du manse”, de *molí* “moulin” et de *mas* “manse, unité agraire” d’où, absol., “manse seigneurial”.

III.a. □*lo molin del Pont*□

1. **le Moulin du Pont**, m., StDidier.

Frpr. [vwe l@ mu"l2E do p2Q]

2. **le Moulin du Pont**, m., Souternon.

HIST Mlt. (abl.) *Molendino* 1383 (Duf 624).

ÉTYM < afrpr. */ves lo molín deu p□nt/ “au moulin du Pont”, de *molín* et du toponyme *le Pont*, nom d’un ham. à Saint-Didier et à Souternon.

III.b. □*lo molin N*□

1. **le Moulin Barbeau**, m., Juré.

2. **le Moulin Combegrand**, m., StRirand.

3. **le Moulin Guérond**, m., Les Noës.

4. **le Moulin Juste**, m., Ambierle.

5. **le Moulin Michon**, m., StJulienO.

6. **le Moulin Pétel**, h., StLéger.

Moulin Petel (Cass).

7. **le Moulin Pichoir**, m., Jeansagnière.

8. **le Moulin Poyet**, m., Ailleux.

9. **le Moulin Préfol**, ld., StRirand.

10. **le Moulin Quillon**, m., StPriestPr.

11. **le Moulin Thiennon**, m., StPriestPr.

ÉTYM < afrpr. */ves lo molín N/ “au moulin d’Untel”, de *molín* associé à un patronyme, référant à la famille anciennement tenancière du moulin.

afpr. **moncel** ~ **mocel** s. m.

FEW 6/2, 118b, 119b, MONTICELLUS.

- Une montagne de faible hauteur et, par extension, un tas de pierre ou de toute autre matière, est désignée par le mot afpr. *moncel* (fr. *monceau*) alternant avec une variante dénasalisée *mocel* (asav. *mosseau*, afrb. *mossel*).

I. □*lo moncel*□

le Montcel, mais., La Côte-en-C.

HIST Afpr. *del Moncel* 1428.

Mlt. (abl.) *Moncello* 1428.

Frm. *le Moncel* (Cass), *Moncel* 1945 (Duf 580), *le Montcel* 1970 (IGN).

ÉTYM < afpr. */ves lo mont^séyl/ “au tertre”, de *moncel “monticule, tas”.

II. □*moncel gent*□ [+ *gent*, -a adj.]

Monséjean, lieu-dit, Chérier.

ÉTYM < afpr. */ves mont^séyl ▪ ęnt/ “au joli tertre”, de *moncel “monticule, tas” et de l’adj. *gent*, -a “noble, gentil, joli”.

afpr. ***montjoy** s. m. ou f.

FEW 6/2, 90b, 92a [discussion et bibliographie], MONS ; Perseval 1998, 165-176⁵¹⁹.

- Un monticule de pierres dressé sur une hauteur, en bordure de chemin ou à un carrefour, et éventuellement surmonté d’une croix, porte en afpr. le nom de **montjoy*, correspondant d’afr. *monjoie*, aocc. *monjoia* (fr. *montjoie*), de même sens. Ce type lexical, dont l’origine et le développement sémantique sont très énigmatiques, paraît avoir eu pour sens premier celui de “signal visuel, indicateur de direction”, qui seul peut rendre compte à la fois des quatre signifiés divergents qu’assume *monjoie* en afr. : “monticule”, “[cri de guerre]”, “oriflamme, enseigne” et “héraut du roi de France”. Quoi qu’on en ait dit, □*montjoie*□ pourrait être *in fine* un lexème détoponymique rattachable au nom de la Montjoie, lieu-dit de la Plaine Saint-Denis (Saint-Denis, SeineSD.) sis au carrefour des anciennes routes de Paris et de Soissons. Le genre du subst. en ancien francoprovençal n’est pas connu. Initialement masc., il paraît avoir subi en fr. l’attraction morphologique de *montoie* s. f. **“colline”*.

I. □*monjoy*□

⁵¹⁹ « Le *Mons Gaudii* de la Jérusalem médiévale et les *Mon(t)joie* de Saran (Loiret) et d’ailleurs », *Onomastique et histoire, onomastique littéraire...*

Montjoie, bois, Cezay.

ÉTYM < afrpr. */ves mont ʳ oýi/ “au monceau”, de **montjoy* “monceau de pierres servant d’indicateur routier”.

afrpr. aocc. **mont** s. m.

FEW 6/2, 84a, MONS ; VincentTop § 449-56 ; ALLy 855 ; Marteaux 1940, t. 3, 45.

Toute sorte de relief massif ou, au sens strict, tout relief au sommet plus ou moins arrondi est désigné en afrpr. et en aocc. par le mot *mont*. Cet appellatif n’est cependant plus guère usité dans les parlers lyonn. et for. modernes, où il est concurrencé par les continuateurs de CIMA, CRISTU, GRUMU (→ **grum**), MONTANIA, PODIU (→ **puey**) et RANCU : frm. *mont* n’est traduit par [mõ] qu’à Sury-le-Comtal (ALLY), sans doute par calque du français. Il semble donc que, comme en français, ce terme s’est progressivement restreint à l’usage toponymique. On a constaté, dans les régions alpines, que le toponyme frpr. □*Mont*□ désigne en général une « hauteur dans une commune, sise en-dessous de la montagne principale et dominant un terroir cultivé. [...] Comme les crêts, les monts ont été défrichés et habités à partir des V^e-VI^e siècles ; aussi leur nom est-il souvent suivi d’un nom d’homme, premier propriétaire » (Marteaux).

A. [oronymes]

II.

II.a. □*lo mont gent*□ [+ *gent*, -a adj.]

le Mont Jean, mont., Saint-Didier-sur-Rochefort.

ÉTYM < afrpr. */lo mont ʳ ɛnt/ litt. “le mont joli”, de *mont* et de l’adj. *gent*, -a “noble, gentil, joli”.

II.b. □*lo mont orsin*□ [+ *orsin*, -a adj.]

le Mont Orsin, montagne, La Valla.

ÉTYM < afrpr. */ves lo mont orsín/ “au mont des ours”, de *mont* et de l’adj. *orsin*, -a “relatif à l’ours, peuplé d’ours”.

II.c. □*lo mont roser*□ [+ **roser*, -i adj.]

le Montrozier, mont., Souternon.

ÉTYM < afrpr. */lo mont ʳ ozɛýt/ “le mont des roseaux”, de *mont* et de l’adj. **roser*, -i “relatif au roseau, abondant en roseaux”, dér. de *ros* “roseau, jonc”.

II.d. □ **lo mont orior** □ [+ *orior* s. m.]

le Mont Tourioux, mont., StDidier.

ÉTYM < afrpr. */lo mɔnt oriɔʁ/ “le mont de l’oratoire”, de *mont* et de *orior* “oratoire, chapelle”. Le reflet frm. *[m2Utu"Kju] a été réanalysé graphiquement.

II.e. □ **lo mont pastrey** □ [+ **pastrey* s. m.]

le Mont Pétré, mont., Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */lo mɔnt pastrɛʁi/ “le mont-pacage”, de *mont* et de **pastrey* “pâtture, pacage”, dér. de *pastre* “berger” et prototype de bauv. *pétrei* “pacage” (DGAF 620). Évolution régulière : */pastrɛʁi/ > */paitrɛʁi/ > */petrɛʁi/, par vocalisation de [s] implusif.

II.f. □ **lo mont regart** □ [+ *regart* s. m.]

le Mont Regard, mont., StJulienV.

ÉTYM < aocc. */lo mɔnt regárt/ “le mont-belvédère”, de *mont* et de *regart* “fait de regarder ; surveillance ; point de vue”.

II.g. □ **lo mont terrer** □ [+ *terrer* s. m.]

le Montaret, mont., Cordelle.

ÉTYM < afrpr. */lo mɔnt terrɛʁ/ litt. “le mont-terrier”, de *mont* et de *terrer* “terrier ; talus, tertre”. Une forme patoise du type */mõ tarɛʁ/ est à la base du toponyme français.

III. □ **lo mont Mauritz** □

le Mont Mory, mont., Saint-Julien-la-Vêtre.

ÉTYM < aocc. */lo mɔnt maurít^s/ litt. “le mont de Maurice”, de *mont* et de l’anthroponyme *Mauritz*.

B. [toponymes]

I. □ **lo mont** □

1. **le Mont**, h., Ouches.

HIST Mfr. *du Mont* 1536.

2. **le Mont**, m., Saint-Jodard.

3. **le Mout**, h., Saint-Thurin.

le Moux (Cass), le Mout 1887, le Mont 1900, le Moût 1926, le Moût 1945 (Duf 627), le Mout 1970 (IGN).

4. **le Moux**, h., Nollieux.

HIST Afrpr. *lo Mont, del Mont* 1351.

Mlt. (abl.) *Monte* 1351.

Frm. *le Moux* (Cass), *le Moux* 1887, *le Mou* 1926, *le Mou* 1945 (Duf 620), *le Moux* 1970.

5. **le Mout**, h., Saint-Jean-la-Vêtre.

HIST Aocc. *del Mont* 1353, *lo Mont* 1387.

Frm. *le Mou* (Cass), *le Mou* 1945 (Duf 620), *le Mout* 1970.

ÉTYM < respect. (1-4) afrpr. et (5) aocc. */ves lo mɔnt/ “au mont”, de *mont* “mont, montagne”. Les formes du type *Mout* (3-5) représentent l’adaptation en frm. de la forme dialectale régulière [m2U], le son [2U] étant transposé tantôt en [2O], tantôt en [u] par approximation.

II.

II.a. □**mont raont**□ [+ *raont*, *-nda* adj.]

1. **Montrond**, m., Champoly.

HIST Afrpr. *Mont Reont* 1460.

Mlt. (abl.) *Monte Rotondo* 1460.

Mfr. [a] *Mont Rond* 1460. Frm. [b] *Monran* (Cass), [a] *Montrond* 1945 (Duf 611).

2. **Morand**, h. voisin d’un sommet (**pic de Morand**), La Côte.

HIST Mlt. (abl.) *Monte Rotondo* 1408, (acc.) *Montem Rotondum* 1443.

Mfr. [a] *Mont Ront* 1468. Frm. [c] *le Mourin* (Cass), [d] *Morand* 1763.

3. **Morand**, h., Nollieux.

HIST Mlt. (abl.) *Monte Rotundo* 1351, (acc.) *Montem Rotundum* 1351, *Montem Rotondum* 1389.

Mfr. [a] *Mont Ront* 1467. Frm. [d] *Moran* (Cass), *Morand* 1945 (Duf 615).

ÉTYM < afrpr. */ves mɔnt raɔŷnt/ “au mont rond”, de *mont* et de l’adj. *raont*, *-nda* “rond, arrondi”. L’issue régulière de ROTUNDU dans le dialecte roannais étant */raɔŷnt/ > /rã/, le résultat attendu est frprm. /mõ rã/ ~ /mũ rã/, réalisé, selon les parlers, *[m2O"K2A], *[m2Q"K2&] ou *[m2U"K2&]: la première forme est reflétée par l’adaptation frm. *Monran* (b), la dernière par frm. *Mourin* (c). Frm. /mõrã/ a pu ensuite subir une dissimilation de nasalité pour aboutir à /morã/, soit *Morand* (d). En outre, le toponyme a été traduit dès le moyen français, d’où le type *Montrond* (a). Plusieurs filières parallèles ont coexisté pour la désignation du même lieu.

II.b. □**mont faulet**□ [+ **faulet* s. m.]

Montfolet, ld., croix, Les Salles.

ÉTYM < aocc. */ves mɔnt faulɛŷt/ “au mont des hêtres”, de *mont* et de **faulet* “hêtraie”, corrélat de frég. *foulaie*.

- ▲ Vurpas/Michel 86 : « [correspond] sans doute à un dérivé du latin *folium* ‘feuille’ » ; à exclure puisqu’on attendrait **Montfouillet*.

II.c. □*mont olivey*□ [+ *olivey* s. m.]

Montolivet, h., Renaison.

Montolivet (Cass), *Montalivet* (= *Montolivet*) 1887, *Montolivet* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves mōnt olivēyí/ “au mont des oliviers”, de *mont* et de *olivey* “olivaie”. Calque de lat. *Mons Oliveti*, désignation mystique en référence au lieu de la Passion, Gethsémani – l’olivier n’étant pas cultivé au-delà du Vivarais.

III. □*mont N*□

1. **Montbureau**, ld., Luré.

2. **Montjonin**, h., Champoly.

HIST Afrpr. *Mont Jonin* 1311.

Mfr. *Monjonin* 1419. Frm. *Montjou* (Cass), *Montjonin* 1945 (Duf 604).

3. **Montmaraud**, bois, Saint-Martin-la-Sauveté.

4. **Montrobert**, h., Saint-Martin-la-Sauveté.

Mont-Robert 1900.

ÉTYM < afrpr. */ves mōnt N/ “au mont d’Untel”, de *mont* associé à un anthroponyme, référant en principe au défricheur ou au possesseur du lieu au début de l’aire féodale.

IV. □*lo montaz*□ [+ -ACIU]

le Montat, m., La Tuilière.

Frpr. [ve1 m2Q"tQ]

HIST Afrpr. *del Montà* 1399, 1429, 1448.

Fr. *Montat* 1697, *Montat* (Cass), *le Montat* 1823 (cadastre).

ÉTYM < afrpr. */ves lo montát^s/ “au gros mont”, de *montaz*, dér. de *mont* “mont, montagne” muni du suff. augmentatif/péjoratif -az.

afrpr. ***monta** s. f.

FEW 6/3, 106b, *MONTARE.

- Le fait de monter, de gravir une pente et, par métonymie, la pente elle-même sont désignés en afrpr. par le mot **monta*, déverbal de **montar* “monter” et correspondant d’afr. *monte* “montée ; montagne, colline”.

I. □*la monta*□

la Monte, mais., Noailly.

ÉTYM < afrpr. */ves la moýnta/ “à la montée”, de **monta* “montée, pente”.

afrpr. ***morer** s. m.

FEW 6/3, 154a, 155b, MORUM. REW 5696. ALLy 491.

- Les arbres du genre *Morus*, notamment le mûrier blanc et le mûrier noir, sont désignés en afrpr. par le mot **morer*, dér. de **mora* “mûre” et représenté dans tous les parlers modernes. On sait que *Morus alba* a été, à partir de la fin du Moyen Âge, cultivé dans nos régions pour l'élevage des vers à soie. *Morus nigra*, recherché pour ses fruits, est demeuré à l'état sauvage.

I. □*lo morer*□

1. **le Mourier**, h. et ruisseau, Ambierle.

HIST Mfr. du Mourier 1399, du Morier 1496. Frm. les Mouriers (Cass), le Mourier 1945 (Duf 627).

2. **le Mourier**, ham., Saint-Haon-le-V.

ÉTYM < afrpr. */ves lo moreýr/ “au mûrier”, de **morer* “arbre du genre *Morus*”.

afrpr. **mota** s. f.

FEW 6/3, 294a, MUTT.

- Une levée de terre naturelle ou élevée par l'homme, en particulier pour y bâtir un château, est désignée en afrpr. par le mot *mota*, correspondant de fr. *motte*, aocc. *mota*, de même sens. Dans les parlers modernes, ce terme a souvent pris le sens plus large de “petit tas de terre”, suivant en cela l'évolution du mot français.

I. □*la mota*□

1. **la Motte**, mais., Noailly.

La Motte (Cass).

2. **Motte**, mais., Saint-Germain.

3. **la Motte**, vill., Saint-Romain-la-M.

HIST Afrpr. *la Mota* 1387.

Mlt. (abl.) *Mota* 1400, 1433, (gén.) *Mote* 1433.

Mfr. *la-Mote*, *la Mothe* XV^e s. Frm. *la Mothe* (Cass), *la Motte* 1874 (Joanne 27).

ÉTYM < afrpr. */ves la moýta/ “à la motte”, de *mota* “tertre, motte féodale”.

afrpr. **mur** s. m.

FEW 6/3, 240ab, MURUS.

- Afrpr. *mur* (alyonn. *mour*, adauph. afrb. *mur*) a désigné le mur d’un bâtiment ou le rempart d’une fortification.

II. □**los vieuz murs**□ [+ *vielh*, -i adj.]

les Vieux Murs, ancienne dénomination du Château Brûlé de Lourdon, Villerest.

HIST Afrpr. en *Veyls Murs* 1325.

Mfr. *Vieux Murs* 1465. Frm. *des Vieux Murs* 1687, *Vieux Murs* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves los viët^s murs/ “aux vieux murs”, de mur “mur, muraille, rempart” et de l’adj. *vielh*, -i “vieux”. Le toponyme réfère aux vestiges d’un oppidum à enceinte vitrifiée.

afrpr. **mura** s. f.

FEW 6/3, 241a, 242a, MURUS. REW 5674. Gonon 1961, 46.

- Une forte muraille protégeant une ville, un château etc. est désigné en afrpr. par le mot *mura*. Un type fém. MURA est à l’origine d’afr. *mure*, aocc. *mura* « muraille, mur », asav. *mure* « mesure, construction tombant en ruines », prov. *muro* « murs en ruines, vestiges d’anciennes constructions » (Mistral II 388a), type figé dans des NL, essentiellement francoprovençaux (VincentTop § 787), et abondant dans la Loire (34 exemplaires, DTForez 628-632). Il semble que, fixé toponymiquement, ce terme a référé aux vestiges d’édifices ruinés, généralement d’époque romaine, ce qu’atteste le sens de “mesure, bâtiment en ruine” relevé dans les dialectes modernes.

I.

I.a. □**la mura**□

1. **Lamure**, ham., Bully.

HIST Mlt. (gén.) *Mure* 1334, (abl.) *Mura* 1334, 1340, 1488.

Fr. la Mure (Cass), la Mure 1945 (Duf 630), Lamure 1970 (IGN).

2. **Lamure**, mais., Les Noës.

3. **la Mure**, mais., Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Afrpr. *la Mura* 1334.

Mlt. (abl.) *Mura* 1334.

Fr. *la Mure* (Cass).

4. **la Mure**, ham. (St Priest V.).

ÉTYM

I.b. □*les mures*□

1. **les Mures**, ham., Champoly.

HIST Mfr. *les Mures, Mures* 1428.

Mlt. (abl.) *Muris* 1446.

2. **les Mures**, ham. (Cremeaux)

Les Mures (Cassini).

3. **les Mures**, m.i. (Jeansagnière).

4. **les Mures**, l.d. (La Côte).

5. **les Mures**, l.d. (St R.)

IV. □*la mureta*□ [+ -ITTA]

1. **la Murette**, h. et château, Ambierle.

HIST Mfr. *la Murete* 1496. Frm. *la Murette* (Cass), *Lamurette* 1887, *la Murette* 1926.

2. **la Murette**, m.i. (Chérier).

3. **la Murette**, l.d. (St Priest P.).

afpr. ***narci** s. f.

FEW 21, 28a, MARE. REW 5853.

- Une fondrière, un bourbier ou une prairie marécageuse en région montagneuse est désignée en afpr. par le mot **narci*, reconstituable d'après le témoignage concordant des patois et la correspondance d'occm. *narsa* "terrain boueux, fondrière" : for. *narse* « fondrière, marais, tourbe », « prairie marécageuse dans les hautes montagnes » (Gras 1863, 105), St Marcel ["na;Ksi], Essertines ["naKsi] « bourbier », St Georges ["nEKsi] « bourbier dans un pré » (ALLY 842), occ. *narsa* « terrain boueux, fondrière » (DOF 506), est-auv. □*narsa*□ « marais » (DGFA 426). Ce type, présent dans le Forez, le Velay, l'Allier, le PuyD et l'Ardèche (v. ALAL 234 ; ALMC 921) a fait l'objet d'une étude de Dauzat (1952, 241-4), selon lequel « il s'agit évidemment des débris d'une aire (...) qui a été refoulée, disloquée par des synonymes : *nauda*, *sanha*, plus récemment *mouillère* (...) Le mot est pré-latin, comme *nauda*. C'est le dérivé normal **Nartia* d'une racine hydronymique [*]Nar- bien connue ». Par la suite, Hubschmid a soutenu la thèse pré-indo-européenne (« ich möchte **nartia* verknüpfen mit einem Stamm *Nart-* », Dauzat/Hubschmid/Serra 1953, 14), appuyé par Dauzat invoquant « le nom du fleuve *Narap* (chez les Samoyèdes-Ostiaks [...]) » (*l.c.*, n. 3). Carnoy (1955, 135), quant à lui, a voulu rattacher **nartia* à la racine i.e. **ner-* « nager, couler », « rivière »

(d'après Pokorny I (2) 766). C'est à Sindou (1982, 253) qu'il revient d'avoir trouvé l'étymologie la plus vraisemblable d'occ. *narsa*, en le rapprochant de Itcl. *nautea* "sentine, fond de cale"⁵²⁰. Un prototype NAUTIA "sentine" d'où "lieu où les eaux croupissent" rend compte, en effet, de la distribution complémentaire d'occ. *narsa* et *nausa*, de même sens et de même origine.

I. □ *la narci* □

la Narce, m.i. (St Priest P.).

ÉTYM < afrpr. */ves la nártsi/ "au borbier", de *narci "fondrière, borbier".

IV. □ *les granz narces* □ [+ *grant* adj.]

les Grandes Narces, bois (St Priest P.).

HIST < afrpr. */ves les grants nárt^ses/ "aux grands borbiers", de *narci "fondrière, borbier" et de l'adj. *grant* "grand, principal", employé par opposition à */ves la nártsi/ "au (petit) borbier" référant au site de la Narce.

afrpr. **noa** s. f.

FEW 7, 53a, *NAUDA.

- Une terre humide, une prairie marécageuse est désignée en afrpr. par le mot *noa*, correspondant d'afr. *noë*, auv. □ *nauta* □, de même sens. Dans les parlers foréziens, ce terme, probablement issu de gaul. **nāutā* "auge", est en concurrence avec les continuateurs de protorom. NAUTIA "sentine" > frpr. □ *narci* □, occ. □ *narsa* □.

I. □ *les noës* □

les Noix, fbg, Riorges.

HIST Afrpr. *les Noes* 1347, 1355.

Frm. *aux Noix* 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves les nōes/ "aux borbiers", de *noa* "fondrière, borbier".

⁵²⁰ « Quels sont les aboutissants de NAUTEA ? Le plus proche de Rome serait *narsa*, occupant une aire qui s'étend de Montpellier au Forez, du Bas-Limousin au Dauphiné, sinon au Piémont [...] On expliquerait *narsa* par le maintien de la sourde *t* derrière *u* semi-consonne, comme dans AUCA/*auca*, rangeant **nausa* à côté de POSTEA/*poissas*, ital. *poscia* [...] Avant l'an 1000, sinon avant l'an 900, **nausa* fut changé en *narsa*, cf. *la senelle* qui se dit dans le Midi *acino*, *arsino*, etc., et aussi prov. (*a*)*cinello*, querc. *aussanello* ».

L'évolution nord-occitane (et forézienne) NAUTIA > *narsa* s'explique, selon nous, par un phénomène de dévélarisation de */u/ non syllabique, provoqué par le contact de la palatale [j] ou [c] dans *["na...utjə], d'où *["naRca] > *["nartsa]. Bien que l'on ne dispose d'aucun réactif lexical assuré pour confirmer ce phénomène, l'existence de livrad. *narsâ* "chercher noise" (DGAF 567) paraît attester, dans notre zone, le même traitement pour les issues de NAUSIA (cf. aocc. *nausa*, fr. *noise*).

afpr. ***noër** ~ **noyer** s. m.

FEW 7, 225a, *NUCARIUS. REW 5978.

- Le noyer (*Juglans regia*) est désigné en afpr. par le mot **noër* alternant avec *noyer* selon le traitement local de /k/ intervocalique dans le prototype NUCARIU (Hafner 161-162). Toutes les formes foréziennes pour « noyer » remontent à NUCARIU – avec la divergence de traitement entre les deux versants – : Arcon [nu'jə], St Maurice [nɔ'je], St Marcel [nɔ'jə], Laprugne (Allier) [ny'jaɲ], Arconsat et Vollore [nu'zɛj], Chabreloche [ny'zɛ...ɪ], Vollore [ny'za...e] (ALLY 482 ; Gardette 1941, 32-33 ; Escoffier 1958a, 129).

I.

I.a. □ **lo noër** □

le Noyer, bois et ruisseau (St Priest P.).

rivière du Noyer (cadastre), *ruisseau du Noyer* 1887.

ÉTYM < afpr. */ves lo noɛ́r/ “au noyer”, de **noër* “*Juglans regia*”.

I.b. □ **los noërs** □

1. **Les Noës**, village, chl. de commune, canton de Saint-Haon.

Noyer 1642, *les Noes* (Cass), *Noez*, *les Noés* 1789, *Les Noës* 1874 (Joanne 27).

2. **le Noyer**, ham., Saint-Just.

HIST Afpr. *dos Noyers* 1428, y 1429, 1447.

Mfr. *du Noyer* 1429. Frm. *les Noyers* (Cass), *le Noyer* 1945 (Duf 652).

ÉTYM < afpr. */ves los no(i)ɛ́rs/ “aux noyers”, de **noër* ~ *noyer* “*Juglans regia*”.

IV. □ **la noyereya** □ [+ -ETA]

la Noierie, mais., Villerest.

ÉTYM < afpr. */ves la noieréyia/ “à la noyeraie”, de **noyereya*, dér. de **noyer* “*Juglans regia*” muni du suff. collectif *-ey*, *-a*.

afpr. **ouchi** s. f.

FEW 7, 339b, OLCA ; Niermeyer 738b.

Afpr. *ouchi*, aneuch. *ouche*, avaud. *oche* “terre labourable”, mlt. *olca* « champ fertile attendant au centre d'exploitation ».

I. □*l'ouchi*□

Loche, m., StMarcelU.

afpr. **ormo** ~ **oumo**, aocc. **oume** s. m.

FEW 14, 5a, ULMUS.

- Les arbres du genre *Ulmus* sont désignés en afpr. par le mot *ormo* (alyonn. *holmo*, abress. *ormo*, adauph. *uelmo*, *vulmo*), en aocc. *olm*, *oume*. On rencontre dans le Forez francoprovençal, sur la rive gauche de la Loire, un type □*oumo*□ qui est emprunté à l'auvergnat.

A. [toponymes]

I.

I.a. □*l'ormo*□

1. **l'Orme**, ham., La Valla.
2. **l'Orme**, bois, Les Noës.
3. **l'Orme**, lieu-dit, croix, Saint-Romain-d'U.

ÉTYM < afpr. */ves l-ɔ́rmo/ “à l'orme”, de *ormo* “orme”.

I.b. □*los ormos*□

les Ormes, ham., Ouches.

Mfr. *des Olmes* 1419. Frm. *Grand Orme* 1887, *Ormes* 1926, *Ormes* 1945 (Duf 663), *les Ormes* 1970 (IGN).

ÉTYM < afpr. */ves los ɔ́rmos/ “aux ormes”, de *ormo* “orme”.

I.c. □*l'oume*□

l'Homme, mais., Cervières.

Laume (Cass), *l'Homme* 1945 (Duf 440).

ÉTYM < aocc. */ves l-ɔ́yume/ “à l'orme”, de *oume* “orme”.

I.d. □*los oumos*□

1. **les Aulmes**, ham., Bully.

HIST Mfr. *des Aulmes* 1488. Frm. *les Haumes* (Cass), *les Aumes* 1945 (Duf 24), *les Aulmes* 1970 (IGN).

2. les Olmes, ham., Lentigny.

HIST Mlt. (acc.) *Ulmos* 1334, *Ulmum Reale*[m] 1430, (abl.) *Ulmo Reali* 1430, *Ulmis* 1465.

Mfr. *des Olmes* 1536. Frm. *les Aulmes* (Cass), *l'Orme* 1887, *Olmes* 1926, *Olmes* 1945 (Duf 659), *les Olmes* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves los oýmumos/ “aux ormes”, de *oumo* “orme”. Les mentions □*Ulmus Realis*□ de 1430 résultent d’une réinterprétation savante du toponyme voisin *les Reyaulx* (frm. *les Royaux*).

IV.

IV.a. □*l'ormey*□ [+ -ETU]

l'Ormaie, ham., Pommiers.

HIST Afrpr. d-*Olmey* 1348.

Fr. *Ormet* (Cass), *Lormet* 1887, *l'Ormay* 1926, *l'Ormay* 1945 (Duf 662), *l'Ormaie* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves l-ormei/ “à l’ormaie”, de *ormey*, dér. de *ormo* “orme” muni du suff. collectif -ey, -a.

IV.b. □*l'ormeya*□ [+ -ETA]

l'Ormaie, ham., étang, Sainte-Foy.

ÉTYM < afrpr. */ves l-ormeyia/ “à l’ormaie”, de *ormeya*, dér. de *ormo* “orme” muni du suff. collectif -ey, -a.

B. [hydronymes]

IV. □*l'ormeya*□ [+ -ETA]

l'Orméa, ruisseau, affl. de l’Aix à Saint-Germain.

HIST Afrpr. *Gota Olmea*, *Gota Olmeya* 1351, *Gota Olmea* 1389.

Mlt. (acc.) *Gutam Ulmua* 1467.

Mfr. *Goute Ulmua* 1467. Frm. *Goutte Orméa* 1945 (Duf 662).

ÉTYM < afrpr. */ves l-ormeyia/ “à l’ormaie”, de *ormeya*, dér. de *ormo* “orme” muni du suff. collectif -ey, -a.
Transfert détonymique.

afrpr. **ortia** s. f.

FEW 14, 66b, URTICA.

- Les plantes du genre *Urtica* sont désignées en afrpr. par le mot **ortia*, correspondant de fr. *ortie*, aocc. *ortiga* et continué dans tous les dialectes.

IV. □*l'ortieya*□ [+ -ETA]

l'Ortie, bois, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves l-ortieýia/ “au coin aux orties”, de *ortieya, dér. de *ortia “ortie” muni du suff. collectif -ey, -a, plus vraisembl. que */ves l-ortía/ “à l’ortie” : la référence à un ‘bois aux orties’ paraît topographiquement plus pertinente que la référence à une ‘ortie’. Contraction régulière de la finale *[-"jeja] > *[-"ija].

afrpr. **pair** s. m.

FEW 7, 656b, *PARIUM. REW 6246. ALLy 732 ; Gras, 111 ; DLG 208-9 ; Gonon 1968, 555 ; 1973, 16 ; DGFA 119.

- Un chaudron ou une grande marmite est désigné en afrpr. par le mot *pair* (alyonn., afor. *pair*), vivant essentiellement dans les parlers lyonnais et foréziens : alyonn. *peyr* « chaudron », for. *per* « chaudron qui sert de foyer » et *pérolla* « chaudière », St Jodard [p□□], St Marcel [pwe□ð□...□], Arconsat [pwej□□□], Vollore [pwe...□□□□...□] (-OLU) « grand chaudron (en cuivre) » ; le NL **la Pereta** reproduit l’a.lyon. *pereta* « marmite » et **le Pérollet** correspond exactement au dimin. auv. *peiroulê* « petit chaudron ». Ce terme, employé métaphoriquement au sens de “creux, auge, renforcement de terrain”, s’est souvent fixé en toponymie, ainsi que ses diminutifs afrpr. *paireta* (asav. *peyreta*) “petit chaudron”, **pairela*, **pairol* et **pairolet* “id.”. D’après Gonon (1973), « le chaudron en cuivre, la *payre*, *payrole* a donné la PAYRE, ham. de Verrières (...), la PERETTE, terre creuse en son milieu, à Poncins, la PEYRETA de S.-Galmier (...), PEYROLLES, de Sury le Comtal (Chartes), PEROLIERE, ham. ».

IV.

IV.a.α. □**la pairela**□ [+ -ELLA]

la Pérelle, ham. (Arcon).

ÉTYM < afrpr. */ves la paireýla/ “à la cuve”, de *pairela, dér. de *pair* “chaudron” muni du suff. dimin. -el, -a. Désignation d’un creux de terrain.

IV.a.β. □**les paireles**□

les Pérelles, mais., Ouches.

ÉTYM < afrpr. */ves les paireýles/ litt. “aux cuves”, de *pairela, dér. de *pair* “chaudron” muni du suff. dimin. -el, -a. Désignation métonymique (*pars pro toto*) d’un atelier de chaudronnerie.

IV.b. □**lo paiolet**□ [+ -OLU + -ITTU]

le Pérollet, bois, (Cremeaux).

ÉTYM < afrpr. */ves lo paioleýt/ “à la petite cuve”, de *pairolet, dimin. en -et, -a de pairol “marmite”, lui-même dér. de pair “chaudron” muni du suff. dimin. -ol, -a. Désignation d’un creux de terrain.

afrpr. ***palaiz** s. m.

FEW 7, 489a, PALATIUM. REW 6159.

- La résidence officielle d’un souverain ou d’un représentant de l’autorité royale est désignée en afrpr. par le mot **palaiz*, correspondant d’afr. *palais*, aocc. *palatz*. Fixé comme nom de lieu, ce terme a désigné le siège de l’autorité administrative et judiciaire durant le haut Moyen Âge, à savoir la résidence du comte, représentant du roi, et des fonctionnaires subordonnés, vicomtes (à l’échelle du *pagus*) et voyers (à l’échelle de la vicairie). Ce type toponymique apparaît donc comme un indice très sûr de l’organisation des circonscriptions civiles aux ères carolingienne et pré-féodale.

I. □*lo palaiz*□

les Palais, ham., Cremeaux.

HIST Mlt. (abl.) *Palacio* 1407.

Mfr. *Palays* 1426, *dau Pallier* 1435. Frm. *les Palais* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo palaýt^s/ “au palais”, de *palaiz “résidence royale” d’où “résidence du représentant du roi”, désignation du siège d’une ancienne vicairie carolingienne, servant d’habitation au substitut du comte et de siège de la justice locale.

aocc. **palú** s. f.

FEW 7, 530b, PALUS². REW 6183. ALLy 842 ; ALAL 234 ; DAO § 235 ; DOF 523 ; Longnon 1929, § 2810-11

- Un terrain d’alluvion, un lieu marécageux est désigné en aocc. par le terme *palú*, qui fut pandialectal mais a progressivement été évincé en auv. et lim. par ses nombreux concurrents *narsa*, *nauta*, *moliera*, *sanha* etc. Il n’en subsiste guère de vestiges que dans les noms de lieux.

I. □*los palutz*□

le Paluis, ham., St Priest V.

HIST Aocc. *les Palutz* 1311, *les Palus* 1352.

Mlt. (abl.) *Paludis* 1412, 1476.

Mfr. *Palus* 1436, *les Palues*, *les Paluez* 1476. Frm. *les Paluy* 1667, *des Palluis* 1691, *Paluis* 1945 (Duf 673), *le Paluis* 1970 (IGN).

ÉTYM < aauv. */ves los paluts/ “aux marais”, de *palu* “marais”. La vocalisation de [ts] final > [s] > [ɪ] a produit une diphtongue [ʏ...ɪ], passée à [ʰi] par recul de l’accent. Le toponyme a été emprunté sans

adaptation au stade *[pa"lHi] ; l'orthographe a restitué la marque <-s> de pluriel par pure analogie ; le singulier a remplacé le pluriel après le XVII^e siècle.

afpr. ***panceri** s. f.

FEW 7, 567a, PANTEX.

- La partie d'une armure destinée à protéger le ventre et, par métaphore, un parapet édifié, dans une fortification, le long du mur d'enceinte, porte en afpr. le nom de **panceri*, alyonn. *pancere*. Il s'agit d'un dérivé de **panci* "ventre" (aocc. *pança*, fr. *panse*), le rempart du château étant assimilé à la paroi ventrale d'un individu, l'un et l'autre également vulnérables.

I. □ *les panceres* □

les Pensières, mais., Cordelle.

ÉTYM < afpr. **/ves les pantseyres/* "aux parapets", de **panceri* "cuirasse" d'où "parapet défensif". Le toponyme réfère à un site en contrebas de la butte de Sermaize et probablement à un ancien ouvrage défensif.

afpr. ***paradis** s. m.

FEW 7, 615a, PARADISUS.

- Le séjour des bienheureux de l'eschatologie chrétienne est nommé en afpr. **paradis*. Ce terme a désigné métaphoriquement des lieux élevés, dont l'accès nécessite de gravir une forte pente.

I. □ *lo paradis* □

le Paradis, lieu-dit, croix, Saint-Martin.

ÉTYM < afpr. **/ves lo paradís/* "au paradis", de **paradis* ; le toponyme réfère à un carrefour situé au point culminant de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté.

afpr. **parateri** s. f.

FEW 7, 654ab, PARIETARIA.

- La pariétaire ou perce-muraille (*Parietaria officinalis*), plante herbacée des sols calcaires, est désignée en afpr. par le mot *parateri*, qui représente un emprunt savant à mlt. *herba parietaria*. L'usage officinal des feuilles de pariétaire est ancien.

IV. □ *la parateri* □ [+ -ARIA]

la Panetière ou Pardières, ham., Renaison.

HIST Mlt. (abl.) *Pareteria* 1348.

Afrpr. *la-Paratteri*, *la Pareteri*, *la Paratteri* 1379.

Mfr. *la Paratiere* 1434, *la Paretiere* 1456, 1496. Frm. *Lapanetière* XVIII^e s., *la Panetière* (Cass), *Pannetière* 1945 (Duf 675), *la Panetière*, *Forêt de Pardières* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la pareteýri/ “au coin aux pariétaires”, de *parateri*, dér. par haplologie de *parateri* “pariétaire” muni du suff. collectif *-eri* (**parater-eri* > *parateri*). L’étymologie populaire a fait tomber le toponyme dans le champ d’attraction de fr. *paneterie* “réserve de pain”, attraction qu’a également subie le type lexical (cf. lang. □*panataira*□ “pariétaire”). Il y a hésitation entre les formes *Panetière* et *Pardières* en frm., dans laquelle la nomenclature officielle n’a pas tranché.

afrpr. **parey** s. f.

FEW 7, 652b, PARIÉS. REW 6242. Gras 1863, 108 ; GPFP § 7047. VincentTop § 787.

- La muraille extérieure d’une maison ou de tout bâtiment est désignée en afrpr. par le mot *parey* (fr. *paroi*), for. *parey* “muraille”. De même que son parasynonyme *mura*, ce terme semble avoir fréquemment référé aux vestiges d’édifices anciens, notamment aux ruines de constructions romaines.

I. □*les pareyes*□

Parisis, ham., Champoly.

Frpr. [ve lepaki"zi]

HIST Afrpr. *les Pareës* 1311.

Mfr. *les Pareyes* 1476. Frm. *les Pariziers* (Cass), *Parisis* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves les pareýies/ “aux murailles”, de *parey* “paroi, muraille”, désignation d’un édifice ruiné, dont il ne subsiste que des pans de murs. L’attraction qui s’est exercée sur le toponyme en frm. est malaisée à établir : la consonne [z] paraît être un développement aberrant de /y/ intervocalique.

aocc. **pas** s. m.

FEW 7, 739a, PASSUS.

- Un lieu par où l’on passe, en particulier un col ou un défilé entre des montagnes, est désigné en aocc. par le mot *pas*. Le terme peut aussi quelquefois référer à un péage.

II. □*pas a fol*□ [+ *fol* s. m.]

Passafol, ham., Saint-Julien.

Aocc. *Pazafof, Pasafol, Pazaffol, Pasaffol* 1340, *Passafol* 1375.

Mfr. *Pazafof* 1392, 1467.

Mlt. (abl.) *Pazafoffis* 1470.

Frm. *Pazafoff* (Cass), *Passafol* 1926.

ÉTYM < aocc. */ves lo paz a f□/ litt. “au passage à fou”, de *pas* “passage, col” et de *fol* “fou”. Désignation hyperbolique d’un défilé dangereux, où il paraît insensé de s’aventurer : le site de Passafol se trouve à la jonction de trois déclives particulièrement abruptes, avec un dénivelé de plus de cent mètres de part et d’autre.

afpr. **passar** v.

FEW 7, 707a, *PASSARE ; ALF 977, 1197.

- L’action de traverser un lieu est exprimée en afpr. par le verbe *passar*, qui est pandialectal.

V. □*passa fin*□ [+ *fin* adv.]

Passefin, mais., Saint-Romain d’U.

Passefin (Cass).

ÉTYM < afpr. */ves pása fin/ litt. “à passe-fin”, composé verbal délocutif de *passar* “passer” et de l’adjectif adverbialisé *fin* “de manière fine, exigüe”. Désignation d’un passage, d’un défilé particulièrement étroit.

afpr. ***pastural** s. m.

FEW 7, 764a, PASTURA. REW 6282.

- Un pâturage, et notamment, dans les régions connaissant l’usage du ‘pâquis’, un pâturage collectif temporaire, est désigné en afpr. par le mot *pastural*. Ce type n’est plus vivant que dans les parlers sud-foréziens occitans : Sury [pacy’ða], Usson [patfjy’ða], Apinac et Saint-Maurice-en-Gourgois [pacu’ða] « pâturage, mauvais pré » (ALLY 4), auv. *patürau* « pâturage » (DGFA 508). Dans le nord, le type *pâquier* s’y est substitué, mais les toponymes prouvent qu’il a bien existé, y compris en zone francoprovençale.

I.

I.a. □*lo pastural*□

1. **le Pâtural**, lieu-dit, Renaison.

2. **le Pâtureau**, mais., Amions.

ÉTYM < afpr. */ves lo pasturayl/ “au pâturage”, de *pastural “pâturage”.

I.b. □*los pasturaus*□

1. **les Bâtureaux**, lieu-dit, St Priest P.
2. **Patureaux**, mais., Champoly.
3. **les Pâtureaux**, bois, La T.
4. **les Pâtureaux**, mais., Saint-Polgues.

ÉTYM < afrpr. */ves los pasturayus/ “aux pâturages”, de *pastural “pâturage”. En (1), sonorisation aberrante de la consonne initiale.

afrpr. ***pata** s. f.

FEW 8, 32a, 37a, 38ab, 39ab, PATT-. REW 6301. Lebel § 260.

- Un terrain boueux ou une eau fangeuse dans laquelle on s'enlise est qualifié par l'adj. afrpr. **patoz*, -*osa*, formé sur le radical *pat-* “boue” (à la base de Saint-Euphémie (Ain) [p□□t□j] « boue » (ALLY 806), lyon. *patròlhi* « boue » (Puitspelu 1890, 292), Trézelle (Allier) [patu□ju] « boueux » (ALF 1767), auv. *patoulhà* « boue », bourb. *patoulhouz* « boueux et liquide » (DGFA 82)) et du suff. dotatif/dépréciatif -*oz*, -*osa*.

I. □**la patosa**□

la Patouze, ruisseau, affluent de l'Isable, Cremeaux.

HIST Mlt. (abl.) *Patosa* 1310, *Patoza* 1351.

Afrpr. *Patousa* 1389, *Patousa*, *Patouza* 1447.

Mfr. *Patouse* 1466. Frm. *Patouse* (Cass), *la Patouze* 1945 (Duf 680).

ÉTYM < afrpr. */la patoýza/ “la boueuse”, forme substantivée au fém. de l'adj. **patoz*, -*osa* “empli de bourbe”.

afrpr. ***peà**, aocc. **pezada**, ***pea (d) a** s. f.

FEW 8, 301a, PES ; ALLy 809.

- La trace que laisse un pied sur le sol est désignée en afrpr. par le mot **peà*, aocc. *pezada* (aauv. **peada*, **peaa*), dérivés précoces d'afrpr. aocc. *pe* “pied” (une base protorom. PEDATA n'étant cependant pas exclue). Ce terme survit dans la plupart des patois, notamment lyonn. *piá*, *pió* “trace d'un animal”, stmarc., ponc., stgeorg. [pja], arth. [pjQ] “trace”. Par métonymie, ce terme a pu signifier “degré, marche d'escalier” d'où “petite pente, raidillon” (< “là où on laisse une empreinte”), sens attestés dans plusieurs parlers occitans modernes.

I. □**la peà**□

1. **Péa**, mais., Saint-Marcel.

HIST Mfr. *Peha* 1428, 1446. Frm. *Pea* (Cass), *Péa* 1900.

2. **la Péa**, ham., Chausseterre.

Lapéa (Cass), *la Féa* (l. *la Péa*) 1887, *la Péa* 1926.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2) aocc. */ves la peá/ “au raidillon”, de afrpr. **peà*, aocc. **peaa* “pas, marche” d’où “petite pente”.

afrpr. **peivro** ~ ***peuro**, aocc. **pebre** ~ ***peure** s. m.

FEW 8, 552b, PIPER.

- La graine du poivrier est désignée en afrpr. par le mot *peivro*, alyonn. *peyvro*, adauph. *pevro*, aocc. *pebre* (fr. *poivre*) ; en for. et thiern., ces formes aboutissent respectivement à **peuro* et **peure* par vocalisation régulière de *[B] /V_rV. Le poivrier n’ayant bien sûr jamais été acclimaté en Forez, les dérivés de ce type fixés en toponymie paraissent s’appliquer au gattilier ou ‘poivrier des moines’ (*Vitex agnus castus*), arbuste jadis commun dans nos régions et dont les fruits ressemblent au poivre. Il n’est cependant pas exclu que les termes **peurela*, **peurelha* aient pu désigner d’autres plantes aromatiques, notamment la sarriette (cf. niç. *pevrela*) et le thym (vosg. *pevrêl*).

IV.

IV.a.α. □**la peurela**□ [+ -ELLA]

la Purelle, mais., Saint-Marcel.

Peurelle 1887, *Purelle* 1926, *Purelle* 1945 (Duf 771), *la Purelle* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves la peureýla/ “au gattilier” (?), de **peurela*, dér. de **peuro* “poivre” muni du suff. diminutif -el, -a.

IV.a.β. □**las peurelas**□

les Peurelles, bois, Chausseterre.

ÉTYM < afrpr. */ves las peureýlas/ “aux gattiliers” (?), de **peurela*, dér. de **peure* “poivre” muni du suff. diminutif -el, -a.

IV.b. □**las peurelhas**□ [+ -ICLA]

les Peureilles, bois, Chausseterre.

ÉTYM < afrpr. */ves las peureýlças/ “aux gattiliers” (?), de **peurelha*, dér. de **peuro* “poivre” muni du suff. diminutif -elh, -a.

afpr. ***pelà** part. et adj.

FEW 8, 483ab, PILARE.

- L'action d'ôter ou d'arracher le poil d'une bête, de raser ou de tondre les cheveux est exprimé en afpr. par le verbe **pelar*, cognat de fr. *peeler*, aocc. *pelar*. L'adj. verb. dérivé **pelà* signifie donc "pelé, chauve" et métaphoriquement "dépourvu de végétation".

I. □*la pelà*□

la Pala, mais., Saint-Germain.

HIST Mfr. *la Pela* 1445, *la Pella* 1510. Frm. *la Pela* 1541, *la Pala* (Cass), *Lapala* 1886, *Pala* 1926, *Pala* 1945 (Duf 669), *la Pala* 1970 (IGN).

ÉTYM < afpr. */ves la pelà/ "à la pelée", forme substantivée au fém. de **pelà* "pelé, chauve", désignation d'une hauteur dépourvue de végétation.

afpr. **perrer** s. m.

FEW 8, 323a, PETRA.

- Un amas de pierres ou une carrière peut être désigné en afpr. par le mot **perrer*, correspondant d'af. *perrier*.

I. □*lo perrer*□

1. **Peré**, h., Juré.

Afpr. *Perier* 1315, *del Peres* [l. *Perer*] 1321, *dels Perers*, *Perer* 1351, *do Periers* 1463.

Mfr. *Perriers* 1448, *Perier* 1463. Frm. *Perré* (Cass), *Peré* 1926.

2. **le Perrier**, m., Saint-Thurin.

ÉTYM < afpr. */ves lo peRer/ "à la carrière", de **perrer* "tas de pierres, carrière".

afpr. **perreri** s. f.

FEW 8, 323a, PETRA.

- Un amas de pierres ou une carrière est désigné en afpr. par le mot *perreri*, alyonn. *pereyri*, afrib. *perreyre*, for. *pereiri*, bien représenté dans les parlers modernes.

I. □*la perreri*□

1. **la Perrière**, ham., Ambierle.

2. **la Perrière**, ham., Cordelle.

3. **la Parière**, mais., Bully.

ÉTYM < afrpr. */ves la pereýri/ “à la carrière”, de *perreri* “tas de pierres, carrière”.

afrpr. ***pertus** s.m. “trou”

FEW 8, 289a, 290b, *PERTUSIARE. REW 6436. Dauzat/Rostaing 526b ; TGF 21019, 25387 sqq. VincentTop § 493.

- Un trou, une ouverture quelconque est désigné en afrpr. par le mot **pertus*, correspondant de fr. *pertuis*, aocc. *pertus*. □*Partus*□ signifie « trou » dans tout le Forez (Gras 1863, 109) : Arcon, St Maurice et St Marcel [pa□□ty], Arconsat [p□□□ty] « trou, bonde » (ALLY 637) ; de même, auv. *partü* « trou » (DGFA 732). Le sens topographique semble être en général « trouée, passage » (VincentTop § 493) : l’auv. *partü* signifie « col, défilé » (DGFA 136, 192) et en Suisse romande presque tout les **Pertuis** et **Perté** désignent des passages de rochers et des défilés (Jaccard 1906, 341-2), mais il faut ajouter qu’en fpr. on trouve aussi les signifiés « terrier » et « précipice » (GPFp § 6972). —

I. □**lo pertus**□

le Pertuis, ld., croix, (St Marcel).

ÉTYM < afrpr. */ves lo pertuýs/ “à la trouée”, de **pertus* “trou, ouverture, passage dans la montagne”.

IV. □**lo pertuset**□ [+ -ITTU]

Pertuzet, mais., Saint-Germain-L.

HIST Mfr. *Pertuset* 1467. Frm. *Pertuzet* XVII^e s., *Pertuset* (Cass), *Pertuset* 1945 (Duf 692), *Pertuzet* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves lo pertuseýt/ “à la petite trouée”, de **pertuset*, dér. de **pertus* “trou, ouverture, passage dans la montagne” muni du suff. dimin. -et, -a.

afrpr. **pilon**, aocc. **pi (a) lon** s. m.

FEW 8, 477a, PILA². REW 6497.

- Un pilier, un poteau, une petite colonne, un étau ou un tronc d’arbre sont désignés en afrpr. par le terme générique *pilon* (adomb. *pilon*), aocc. *pilon* (aauv. **pialon*) : cf. St Maurice [□pil□], St Marcel [□pjala], Arconsat et Vollore [□pjal□], auv. *pilà* « tronc » (DGFA 731). Sur le phonétisme (insertion vocalique entre [i] et [l], dans la région de Noirétable), v. Gardette (1941, 102-5).

I. □**lo pilon**□

1. **le Pilon**, m., Villerest.
2. **le Pialon**, ld., Chausseterre.

afpr. **pin**, aocc. **pi** s. m.

FEW 8, 548a, 549b, PINUS. REW 6519.

- Un arbre du genre *Pinus*, notamment le pin sylvestre, est désigné en afpr. par le mot *pin*, aocc. *pin* (aauv. *pi*). Le nom du pin ne présente aucune variation : Arcon et St Maurice [pē], St Marcel [pī] (ALLY 438). La pinède est appelée [pi□n□j□] à Arcon, [pi□na...□] à St Maurice, [pi□na...e] à St Marcel (ALLY 439) ; à côté de ce type en -ETA, les toponymes présentent les formations habituelles en -ETU (VincentTop § 626).

I.

I.a. □*lo pin*□

1. **le Pin**, frpr. ve lu "pĩ⁵²¹, ld. (St R.).
2. **le Pin**, ld. (St Th.).

ÉTYM < afpr. */ves lo pin/ "au pin", de *pin* "Pinus".

I.b. □*los pins*□

1. **les Pins**, mais., Sainte-Foy.
2. **les Pins**, lieu-dit, Saint-Jodard.
3. **les Pins**, bois, Saint-Martin.
4. **les Pins**, mais., Saint-Priest-la-R.

ÉTYM < afpr. */ves los pins/ "aux pins", de *pin* "Pinus".

II.

II.a. □*lo pin montaner*□ [+ **montaner*, -i adj.]

le Pin Montanet, ld. (Cremeaux).

ÉTYM < afpr. */ves lo pin montanēyɾ/ "au pin montagnard", de *pin* "Pinus" et de l'adj. **montaner*, -i, correspondant d'af. montanier, -e "de montagne".

IV.

⁵²¹ Canard (1978, 22).

IV.a. □**lo piney**□ [+ -ETU]

1. **Pinay**, m.i. (St Jean St Maurice)

Pinay (Cassini).

2. **le Pinay**, hameau (St Marcel)

le Pinet (Cassini), *au Piney* 1887, *le Pinay* 1926.

3. **le Pinet**, l.d. (St Julien V.).

ÉTYM < respect. (1, 2) afrpr. */ves lo pineýi/ et aocc. */ves lo pineýt/ “à la pinède”, de afrpr. *piney*, aocc. *pinet*, dér. de afrpr. *pin*, aocc. *pi* “*Pinus*” muni du suff. collectif afrpr. *-ey*, *-a*, aocc. *-et*, *-eda*.

IV.b.α. □**la pineya**□ [+ -ETA]

1. **les Pins**, mais., Bully.

HIST Afrpr. *la Piney* 1334, *ley Piney*, *lo Pyney* 1341.

Frm. *les Pins* 1945 (Duf 713).

2. **la Pinée**, lieu-dit, Juré.

ÉTYM < afrpr. */ves la pineýia/ “à la pinède”, de *pineya*, dér. de *pin* “*Pinus*” muni du suff. collectif *-ey*, *-a*.

IV.b.β. □**les pineyes**□

les Pinées, mais., Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves les pineýies/ “à la pinède”, de *pineya*, dér. de *pin* “*Pinus*” muni du suff. collectif *-ey*, *-a*.

afrpr. **pirra**, aocc. **peira** s. f.

FEW 8, 313b, PETRA ; Hafner 23, 25-27 ; Gras 1872, 15.

Un bloc rocheux, de quelque dimension et de quelque forme qu’il soit, est désigné en afrpr. par le mot *pirra*, corrélat d’aocc. *peira*, fr. *pierr*e. Le NL □*Pierre Folle*□, extrêmement répandu dans le Lyonnais et la SaôneL. (onze exemplaires dans la Loire), reflète afrpr. *pirra fola* qui a signifié “*pierr*e dressée, mégalithe” : selon Gras « toutes [les ‘*pierr*es folles’] ne sont pas sans doute des menhirs, et quelques unes peuvent se ranger dans la catégorie des pierres tournantes ou dansantes. Le sens du qualificatif *fol* semble autoriser cette supposition ». Les toponymes □*Pierre des Fées*□, □*Pierre à Folet*□ relèvent du même champ sémantique et de la même connotation.

A. [toponymes]

II.

II.a. □**la pirra blanchi**□ [+ *blanc*, *-chi* adj.]

1. **la Pierre Blanche**, ld., Saint-Alban.

2. **la Pierre Blanche**, m., StDidier.

ÉTYM < afrpr. */ves la pírra blánči/ “à la pierre blanche”, de *pirra* “pierre” et de l’adj. *blanc*, *-chi* “blanc”. (1)
réfère à « un énorme bloc » dylithique (Gras 1872, 16).

II.b. □**pirra blova**□ [+ *blo*, *blova* adj.]

Pierre Bleue, m., StGeorges.

ÉTYM < afrpr. */ves pírra bl□ýva/ “à la pierre bleue”, de *pirra* “pierre” et de l’adj. *blo*, *blova* “bleu”.

II.c. □**la pirra ferreri**□ [+ **ferrer*, *-i* adj.]

la Pierre Ferrière, m., StDidier.

ÉTYM < afrpr. */ves la píra ferrēýri/ “à la pierre ferreuse”, de *pirra* “pierre” et de l’adj. **ferrer*, *-i* “relatif au fer, ferreux”.

II.d. □**pirra fola**□ [+ *fol*, *-a* adj.]

Préfol, h., StAndré.

HIST Mlt. (abl.) *Petra Folla* 1290.

Mfr. *Pera[a]fol* 1394, *Peyre Fol*, *Peyrefol* 1448, *Perefol* 1455. Frm. *Préfol* (Cass), *Préfolles* 1887, *Préfol* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves píra f□ýla/ “à la pierre folle”, de *pirra* “pierre” et de l’adj. *fol*, *-a* “fou”. Nom de mégalithe. Le toponyme a été transposé en mfr. sous une forme occitanoïde *Peyrefol*, mal explicable et sans doute refaite sur **Pirefol*. La métathèse de [r] implusif au stade frm. **/perf□l/*, secondée par l’attraction de *pré*, rend compte de la forme contemporaine.

II.e. □**pirra plata**□ [+ *plat*, *-a* adj.]

1. **Pierre Plate**, h., StPaul.

2. **Pierre Plate**, m., Villemontais.

3. **Pierre Plate**, Occ. [ve pEKA"platO]

m., Les Salles.

Pierre Platte 1778, *Pierreplate* 1945 (Duf 707), *Pierre Plate* 1970 (IGN).

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. */ves píra pláta/ et (3) aocc. */ves peýira pláta/ “à la pierre plate”, de afrpr. *pirra*, aocc. *peira* “pierre” et de l’adj. *plat*, -a “plat”.

II.f. □**la peira deu bachasson**□ [+ *bachasson* s. m.]

la Pierre du Bachasson, ld., Les Salles.

ÉTYM < aocc. */ves la peýira deu bačat^soýn/ “à la pierre de l’auge”, de *peira* “pierre” et de *bachasson* “petit bassin, petite auge, petit abreuvoir”. Désignation d’une fontaine.

II.g. □**la peira deu beure**□ [+ *beure* s. m.]

la Pierre du Beurre, ld., Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves la peýira deu beýure/ “à la pierre au castor”, de *peira* “pierre” et de *beure* “*Castor fiber*”.

II.h. □**pirra a charbon**□ [+ *charbon* s. m.]

la Pierre Charbon, ld., Villemontais.

ÉTYM < afrpr. */ves la píra a čarb^soýn/ “à la pierre de charbon”, de *pirra* “pierre” et de *charbon* “charbon, carbone”. La séquence */pírr a-/ , contenant le ligateur *a*, a été réinterprété comme une forme non élidée *pirra*, transposée en fr. *pierre* non suivi de la préposition.

II.i.α. □**la pirra de la faya**□ [+ *faya* s. f.]

Petra de Faya, lieu détruit à StGermain.

Mlt. (abl.) *Petra de la Fay*, *Petra de Faya* 1351.

ÉTYM < afrpr. */ves la píra de la fáia/ “à la pierre de la fée”, de *pirra* et de *faya* “fée”. Nom de dolmen.

II.i.β. □**la pirra des fais**□

la Pierre des Fées, ld., StPriestPr.

ÉTYM < afrpr. */ves la píra des fais/ “à la pierre des fées”, de *pirra* et de *faya* “fée”. Nom de dolmen.

II.j. □**la pirra a folet**□ [+ *folet* s. m.]

la Pierre Follet, h., lieu de villégiature, StRirand.

ÉTYM < afrpr. */ves la piR a folɛ́ýt/ “à la pierre du lutin”, de *pirra* et de *folet* “lutin, petit démon”. Nom de dolmen. La séquence */pirr a-/ , contenant le ligateur *a*, a été réinterprété comme une forme non élidée *pirra*, transposée en fr. *ierre* non suivi de la préposition.

II.k. □*la pirra del mort*□ [+ *mort* s. m.]

la Pierre du Mort, ld. en sous-bois, StPriestPr.

ÉTYM < afrpr. */ves la píRa del m□rt/ “à la pierre du mort”, de *pirra* et du s. m. *mort* “mort, défunt”.
Motivation sémantico-référentielle inconnue.

II.l. □*pirra a bas*□ [+ *a bas* loc. adv.]

1. **Pirabard**, ld., Cremeaux.

2. **Pierre Bas**, bois, Chausseterre.

ÉTYM < afrpr. */ves piR a bas/ “à la pierre abattue”, de *pirra* “pierre” et de la loc. adv. *a bas* “à bas, à terre”.
Nom de mégalithe.

III.

III.a. □*pirra Rolant*□

Pierre Roland, ld., La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves píRa rolánt/ “au rocher de Roland”, de *pirra* et de l’anthroponyme *Rolant*.

III.b. □*pirra Andreu*□

Pyrandré, m., Grézolles.

ÉTYM < afrpr. */ves piR andrɛ́ýu/ “au rocher d’André”, de *pirra* et de l’anthroponyme *Andreu*. La forme patoise */pir ãdrɛ́ý/ a été transposée sans adaptation.

IV.

IV.a. □*los pirraz*□ [+ -ACIU]

les Pierrats, ld., Bussy.

ÉTYM < afrpr. */ves los piRát^s/ “aux grosses pierres”, de **pirraz*, dér. de *pirra* “pierre” muni du suff. augmentatif/dépréciatif -az.

IV.b. **lo pirrer** [+ -ARIU]

le Piré, bois, Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves lo piRɛýri/ “au tas de pierres”, de *pirrer, dér. de pirra “pierre” muni du suff. collectif -er. La forme patoise */pirɛý/ a été transposée sans adaptation.

IV.c. **la pirreri** [+ -ARIA]

la Pierrière, m., StPriestR.

ÉTYM < afrpr. */ves la piRɛýri/ “à la carrière”, de *pirreri, dér. de pirra “pierre” muni du suff. collectif -er, -i.

B. [oronymes]

III. **la pirra Becajaz**

la Pierre Bécajat, mont., StRirand.

ÉTYM < afrpr. */la píRa beka ▪ át^s/ “le rocher de Bécajat”, de pirra et du patronyme *Becajaz.

afrpr. ***pisar** s. m.

FEW 8, 540a, *PINSIARE ; TLF 13, 450a ; Hafner 154-155.

- La toponymie francoprovençale recèle un type **Pisaiz**, assez fréquent, dont frm. *pisé* “matériau de construction constitué de terre argileuse légèrement mouillée” paraît être le corrélat lexical. Ce dernier, attesté depuis 1562, est considéré comme un « mot techn[ique] de la région lyonnaise, part. passé subst. de *piser*, rare jusqu’à la fin du XVIII^e s. » (TLF). Si tel est le cas, on peut admettre que ce diatopisme résulte d’un emprunt du moyen français régional de Lyon à une forme d’ancien francoprovençal. Il semble en tout cas que ce type se rattache à la famille issue de PIS(I)ARE “piler, broyer”, d’où sont sortis frpm. **pisí** “mortier”, **pison**, **pisor** “pilon”, for. *piseron* “pilon à mortier” etc. Les attestations afrpr. présentant alternativement les graphies <pisais>, <piseis>, <piseit>, <писаiz> et <piseitz>, un participe passé substantivé (afrpr. **pisà*) est absolument exclu. On reconstruira avec plus de vraisemblance un dérivé en -ATICIU > -aiz, à base verbale et à signifié résultatif (cf. fr. *torchis*) : la résolution de l’hiatus */ai/ en */e/ (*писаiz* > *pisé*) est régulière en francoprovençal. Le sens littéral de *писаiz* est donc “produit du pilonnage” : un parallèle exact est offert par afrpr. **nevaiz* (NIVARE + -ATICIU) > frpm. **neve**, frm. *névé* “amas de neige” (litt. “produit de l’enneigement”). Fixé comme toponyme, le terme a référé à un site industriel où l’argile était prélevée et transformée en pisé, matériau de construction traditionnel dans la plaine de Roanne et le Forez.

IV. □*lo pisaiz*□ [+ -ATICIU]

1. **Pizay**, ham., Cezay.

HIST Afrpr. *Piseit, Piseis, Piseyt* 1351.

Mfr. *Piseis, Pizeis, Piseys* 1389, *Pizey, Pisey, Pizeys* 1458. Frm. *Pisay* (Cass.), *Pizé* 1887, *le Pizay* 1926, *le Pizay* 1945 (Duf 716), *Pizay* 1970 (IGN).

2. **le Pizet**, ham., Villemontais.

ÉTYM < afrpr. */ves lo pizaít^s/ “à la fabrique de torchis”, de *pisaiz*, dér. de **pisar* “piler, broyer”. Désignation d’un site à proximité d’un gisement d’argile.

afrpr. ***pissier** v.

FEW 8, 592a, *PISSIARE. REW 6544.

- Le verbe afrpr. **pissier* “pisser” se rencontre fréquemment en microtoponymie pour former des noms de petites sources (sept exemplaires dans DTForez 715-6, et nombreux autres en SaôneL, Taverdet 1985a, 54) ; on comparera l’a.lyon. *pissi* (Gonon 1968, 556) et le fr. rég. *pisserot* « petit jet d’eau », *pisserette*, *pisserotte* « eau qui coule à faible débit », « vin de mauvaise qualité » (Michel 1998, 153-4). Ce verbe apparaît également dans des composés délocutifs plaisants ou imagés.

V.

V.a. □*pissi lo*□ [+ *lo* s. m.]

Pisse-Loup, lieu-dit, Villemontais.

Afrpr. *Pissi Lop* 1383 (Duf 715).

ÉTYM < afrpr. */ves písi lo/ “à *pisse*, *loup* !”, c.à.d. “là où les loups peuvent uriner à loisir”, composé verbal délocutif-injonctif de **pissier* “pisser” et de *lo* “loup”. Désignation d’un lieu inhabité, propice aux bêtes sauvages.

V.b. □*pissi lanci*□ [+ *lanci* s. f.]

le Py-Se-Lance, rocher, au confluent de la Tâche et du Rouchain, Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves písi lánt^si/ “à *pisse lance*”, composé verbal délocutif de **pissier* “pisser” et de *lanci* “lance”. La motivation sémantico-référentielle de ce composé n’est pas claire. Si le sens est bien “qui pisse des lances”, il peut s’agir soit d’une appellation martiale d’origine féodale, soit de la désignation d’un lieu d’où jaillit une source vive. La graphie française moderne reflète une réinterprétation improbable d’après frég. *py* “puy”, mais un délocutif “le puy se lance” paraît tant morphologiquement que sémantiquement inintelligible.

afpr. **placi**, aocc. **plassa** s. f.

FEW 9, 37a, PLATEA ; Hafner 84-85 ; ALLy 857.

La majorité des communes du Roannais possèdent ou ont possédé un lieu nommé □*la Place*□, toponyme reflétant afpr. *placi*, aocc. *plassa* “pâturage communal, bois ou lande indivis servant de pâture à la communauté”. Ce lexème est concurrencé, dans le Lyonnais et la Basse Auvergne, par ses synonymes afpr. *coërc* (aocc. *coderc*) et afpr. aocc. *plan* (q.v.), ainsi que, plus récemment, par les emprunts au fr. *pâquier*, *commune* et *communal*. On relève : . Le fait le plus notable que révèlent les NL est la régression des type lexicaux autochtones □*coërc*□ et □*placi*□ devant les divers envahisseurs venus du nord. Signalons que, dans la plaine et la Côte roannaises, l’usage des communaux a disparu au cours du XIX^e siècle par suite de l’‘embocagement’ de la campagne.

I.

I.a. □*la placi*□

1. **la Place**, h., Dancé.

les Places 1887, *la Place* 1926.

2. **la Place**, m., StAlban.

3. **la Place**, h., StDidier.

Occ. [vwe la"plasI]

HIST Mlt. (abl.) *Plathea* 1467, 1476.

4. **la Place**, h., StJulienO.

5. **la Place**, h., StMarcel.

HIST Mlt. (abl.) *Plathea* 1419.

Frm. *la Place* (Cass).

6. **les Places**, m., Bully.

HIST Mlt. (abl.) *Platea* 1334.

7. **la Place**, m., StPriestR.

8. **la Place**, h., StJulienV.

Occ. [ve la"plasO]

HIST Aocc. *la Placza* 1311.

Afr. *la Place* 1311.

Mlt. (abl.) *Platea* 1311, *Plathea* 1447.

Frm. *la Plasse* 1887, *la Place* 1926.

ÉTYM < respect. (1-7) afpr. */ves la plát^si/ et (8) aocc. */ves la plát^sa/ “au communal”, d’afpr. *placi*, aocc. *plassa* “terrain communal, pâture commune”.

I.b. □*les places*□

1. **les Places**, m., Ambierle.

les Places 1887, *la Place* 1926.

2. **les Places**, m., Amions.

3. **les Places**, m., Briennon.

4. **les Places**, m., Cordelle.

5. **les Places**, h., Cremeaux.

HIST Mlt. (abl.) *Platheis* 1362.

Frm. *les Places* (Cass).

6. **les Places**, ld., La Tuilière.

7. **les Places**, h., Ouches.

HIST Mfr. *les Plasses* 1488.

8. **les Places**, h., StJustCh.

Frpr. [ve le"plas]

HIST Afrpr. *les Places* 1330.

Mlt. (abl.) *Plateis* 1429.

Mfr. *les Places* 1429, *les Plasse[e]s*, *les Plasses* 1448. Frm. *les Places* (Cass).

9. **les Places**, h., StRomainU.

Frpr. [ve le"plas]

HIST Afrpr. *les Places* 1311.

Mlt. (abl.) *Plateis* 1428.

Mfr. *les Plasses* 1446. Frm. *les Places* (Cass).

10. **les Places**, h., StRomainM.

HIST Mfr. *les Plasses* 1440.

11. **les Places**, h., Villemontais.

HIST Afrpr. *les Places* 1334.

Mlt. (abl.) *Plateis* 1334.

Mfr. *les Plasses* 1488, 1536.

12. **la Place**, h., StPolgues.

13. **les Places**, m., StJulienV.

14. **les Places**, m., StPriestV.

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. */ves les plát^ses/ et (8) aocc. */ves las plát^sas/ “aux communaux”, d’afrpr. placi, aocc. plassa “terrain communal, pâture commune”.

▲ Vurpas/Michel 166 : « a pu prendre le même sens que dans le français ‘place forte’, construction munie d’ouvrages défensifs » ; hypothèse non fondée.

II. □*la placi del roro*□ [+ *roro* s. m.]

la Place du Roure, bois, Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves la plát^si del roýro/ “au communal du rouvre”, de *placi* “terrain communal, pâture commune” et *roro* “chêne rouvre”.

III.

III.a. □*placi Boter*□

Place Bouthier, h., StHaonV.

HIST Mlt. (acc.) *Plateam de Boter* 1369.

Mfr. *Botier* 1439. Frm. *Place Boutier* (Cass), *Bouthier* 1945 (Duf 101), *Place Bouthier* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves plát^si boteýr/ “à la pâture de Bouthier”, de *placi* et de l’anthroponyme *Boter*.

III.b. □*la placi del Coing*□

la Place du Coin, m., StMartinS.

ÉTYM < afrpr. */ves la plát^si del koïn×/ “au communal du Coin”, de *placi* et du toponyme *lo Coing*, nom d’un hameau limitrophe.

IV.

IV.a.α. □*lo placeu*□ [-ELLU]

le Plaçaud, m., Cervières.

ÉTYM < aocc. */ves lo plat^seýu/ “au petit communal”, de *placeu*, dér. de *plassa* “terrain communal, pâture commune” muni du suff. dimin. *-eu*.

IV.a.β. □*los placeaus*□

les Placiaux, ld., col, Jeansagnière.

ÉTYM < afrpr. */ves los plat^seýus/ “aux petits communaux”, de **placel*, dér. de *placi* “terrain communal, pâture commune” muni du suff. dimin. *-el*.

IV.b. □*lo placet*□ [-ITTU]

le Placet, m., StLéger.

ÉTYM < afrpr. */ves lo plat^sɛ́ýt/ “au petit communal”, de **placet*, dér. de *placi* “terrain communal, pâture commune” muni du suff. dimin. *-et*.

IV.c.α. □*la placeta*□ [-ITTA]

la Placette, bois, Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves la plat^sɛ́yta/ “au petit communal”, de *placeta*, dér. de *plassa* “terrain communal, pâture commune” muni du suff. dimin. *-et, -a*.

IV.c.β. □*les placetes*□

les Placettes, m., StMartin.

ÉTYM < aocc. */ves les plat^sɛ́ytes/ “aux petits communaux”, de **placeta*, dér. de *placi* “terrain communal, pâture commune” muni du suff. dimin. *-et, -a*.

afrpr. **plagni**, aocc. **planha** s. f.

FEW 9, 18a, *PLANIA. REW 6573. Gonon 1968, 557

- Une surface plane et étendue au bas d’une montagne ou un plateau sur une hauteur est désigné en afrpr. par le mot *plagni* (alyon. *planie* « place, parvis ») aocc. *planha*, terme demeuré vivant dans les patois et fréquemment cristallisé en toponymie. Bien que ce terme soit en fait le correspondant d’afr. *plaigne* (< PLANIA), de même sens, les NL du type □*plagni*□ ont le plus souvent été francisés sous la forme *Plaine*.

I. □*la plagni*□

1. **la Plagne**, ham., Saint-Germain.

HIST Mlt. (abl.) *Playgnis* 1314, *Playgnia*, *Plaignia* 1351, *Plaignia* 1389, *Plania* 1407.

Afrpr. *la Playgni*, *la Plagnhi* 1388, *la Plaigni* 1461, *la Plaigny* 1464.

Frm. *la Plaigny*, *la Plaigne* XVII^e s., *la Plagne* (Cass), *la Plagne* 1887, *Plaine* 1926, *Plaine* 1945 (Duf 720), *la Plagne* 1970 (IGN).

2. **la Plaine**, m., Briennon.

3. **la Plaine**, h., Noailly.

ÉTYM < afrpr. */ves la plán×i/ “à la plaine”, de *plagni* “plaine, étendue plane”. (2) et (3) ont été traduits en français.

IV. □*la planheta*□ [-ITTA]

la Plagnette, h., Les Salles.

Occ. [ve 1apla"JEtO]

HIST Aocc. *la Plan(h)eta, la Playgneta* 1311.

Mlt. (acc.) *Planetam* 1369.

Frm. *Planiète* (Cass), *la Plagnette* 1945 (Duf 719).

ÉTYM < aocc. */ves la plan×eýta/ “à la petite plaine”, de *planheta*, dér. de *planha* “plaine, étendue plane” muni du suff. dimin. *-et, -a*.

aocc. **plan** s. m.

FEW 9, 32b, PLANUS ; Gardette 1941, 135-7 ; EscoffierRencontre, 160-2.

Les surfaces planes situées en contrebas des reliefs environnants, ainsi que les replats horizontaux ou à faible pente, constituent, en milieu montagnard, une particularité topographique remarquable et une condition propice à la culture autant qu’à l’élevage. C’est pourquoi le terme aocc. *plan* se trouve fréquemment fixé dans la toponymie de l’étage ‘alpestre’ de notre région ; son issue régulière est /pla/ dans les parlers du plateau de Noirétable.

I. □*lo plan*□

1. **le Plat**, h., La Chamba.

Occ. [ve 1@"pla]

le lieu du Plat 1776 (Duf 725).

2. **le Plat**, m., Chausseterre.

3. **le Plat**, bois, StJeanV.

HIST Aocc. *el Plat* 1476 (Duf 725).

ÉTYM < aocc. */ves lo plan/ “au plateau”, de *plan* “plateau, replat de terrain”. /pla/ représente l’aboutissement régulier dans les parlers bas-auvergnats.

afpr. **planchi** s. f.

FEW 8, 351b, 352b, PHALANX. REW 6455.

- Le terme *planchi* est la désignation la plus courante de la passerelle ou ponton en bois en afpr. : alyon. *planchia*, abress., adauph. *planchi* “passerelle petit pont” (Gonon 1968, 557), Celles-sur-Durolle [□plān□□] (ALAL 239), auv. *planchà* (DGFA 505) “passerelle”. Le dimin. *planchetà, plenchitei* est vivant en auv. (DGFA 505, 531). Ce type lexical est répandu dans toutes les régions occ. et fpr., et jusqu’en Lombardie (VincentTop § 793).

I. □*la planchi*□

1. **la Planche**, mais., Champoly.

HIST Mlt. (abl.) *la Plancha* 1311, *Planchia* 1428, 1446.

Frm. *la Planche* (Cass).

2. **la Planche**, mais., Cordelle.

3. **la Planche**, l.d. (St Marcel).

4. **la Planche**, lieu détruit à Saint-Priest-la-R.

5. **la Planche**, l.d. (La T.).

ÉTYM < afrpr. */ves la plánči/ “à la passerelle”, de *planchi* “ponton, passerelle”.

II. □*planchi torsa*□ [+ *tors*, -*a* adj.]

Planchetorse, m.i. (St R.).

ÉTYM < afrpr. */ves la plánči tó□rsa/ “à la passerelle tordue”, de *planchi* “ponton, passerelle” et de l’adj. *tors*, -*a* “tordu”.

IV.

IV.a. □*lo plancheau*□ [+ -ELLU]

le Planchot, mais., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves lo plančēl/ “à la petite passerelle”, de **planchel*, dér. de *planchi* “ponton, passerelle” muni du suff. dimin. -*el*, -*a*.

IV.b.α. □*la plancheta*□ [+ -ITTA]

la Planchette, bois, St Priest P.

ÉTYM < afrpr. */ves la plančēýta/ “à la petite passerelle”, de **plancheta*, dér. de *planchi* “ponton, passerelle” muni du suff. dimin. -*et*, -*a*.

IV.b.β. □*les planchetes*□

les Planchettes, bois, Saint-Georges-de-B.

ÉTYM < afrpr. */ves les plančēýtes/ “aux petites passerelles”, de **plancheta*, dér. de *planchi* “ponton, passerelle” muni du suff. dimin. -*et*, -*a*.

afpr. **plantà** part. et adj.

FEW 9, 21b, PLANTARE. Hafner 19-20.

- L'action de mettre une plante en terre pour qu'elle y prenne racine est exprimée en afpr. par le verbe *plantar* (fr. *planter*). L'adjectif verbal *plantà* a été substantivé au fém. au sens large de "plantation" et au sens restreint de "jeune vigne" ou de "lieu planté d'arbres", sens également assumés par aocc. *plantada*.

I. □ **les plantais** □

les Plantées, mais., Saint-Germain.

ÉTYM < afpr. */ves les plantais/ "aux plantations", de *plantà* "plant d'arbres" ou "plan de vigne".

afpr. **plat**, -a adj.

FEW 9, 4b, PLATTUS. REW 6586.

- Les étendues de terrain dépourvues de relief sont désignées en afpr. par une série de dérivés de l'adj. *plat*, -a. Substantivé au masc., *plat* signifie "terrain plat" : St Romain [pla] « plat de terrain » (Canard 1978, 22), Lantignié (Rh) [pla] « région plate » et fr. rég. *replat* « partie de terrain plat dans une colline » (Michel 1998, 168). Le fém. **plata* en est un parasynonyme. Un dimin. **platel*, continué en sav. et neuch., semble avoir désigné une esplanade ou un terrain plat, antérieurement à frm. plateau (attesté au sens topographique depuis Encycl 1765).

I.

I.a. □ **le plat** □

le Plat, mais., Bully.

ÉTYM < afpr. */ves lo plat/ "à l'esplanade", forme substantivée de l'adj. *plat*, -a "plat, -e".

I.b. □ **la plata** □

la Plate, mais., Nervieux.

ÉTYM < afpr. */ves la pláta/ "à l'esplanade", forme substantivée de l'adj. *plat*, -a "plat, -e".

IV. □ **platelin** □ [+ -ELLU + -INU]

Platelin, lieu-dit, Renaison.

HIST Mfr. *Platelain* 1496. Frm. *Platelin* 1945 (Duf 726).

ÉTYM < afrpr. */ves lo platelín/ “à la petite esplanade”, de **platelin*, dimin. en *-in*, *-a* de **platel* “esplanade”, dér. de *plat*, *-a* “plat, -e” muni du suff. dimin. *-el*, *-a*.

afrpr. ***plorar** v.

FEW 9, 76a, PLOREARE.

- L'action de répandre des larmes est exprimée en afrpr. par le verbe **plorar*, cognat d'afr. *plorar*, aocc. *plorar*. Des dérivés de ce verbe ont pu désigner, selon une métaphore évidente, les jaillissements d'eau souterraine et les cours d'eaux de faible débit.

IV. □*ploreïz* □ [+ -ATICIU]

Prory, ham., bois, Cremeaux.

Afrpr. *Proris* 1383.

Mfr. *Piory* (l. *Plory*) 1448. Frm. *Proril* (Cass), *Prory* 1945 (Duf 769).

ÉTYM < afrpr. */ves lo ploreít^s/ “au pleur”, de **ploreïz*, dér. de **plorar* “pleurer” muni du suff. résultatif *-eiz* et correspondant d'afr. *ploreiz*, occm. *ploradis* “action de pleurer”. Désignation d'une source de faible débit ou d'un terrain où l'eau suinte. Assimilation régressive de la vibrante [l-r] > [r-r].

afrpr. **poar** v.

FEW 9, 621ab, PUTARE.

- L'action de tailler une plante, d'élaguer un arbre est exprimée en afrpr. par le verbe *poar* (adauph. *poar*, aneuch. *puer*, asav. *pouer*), maintenu dans la plupart des parlars modernes (for. *pouâ*). Le fait ou le résultat de la taille a pu être désigné par plusieurs dérivés, notamment **poa* (cf. dauph. *pwó*), **poajo* (lyonn. *puájo*) et **poëura* (cf. occm. □*poadura* □).

IV. □*la poëura* □ [+ -ATURA]

la Piore, ham., La Valla.

HIST Afrpr. *la Pyori* 1427, *la Piora* 1467.

ÉTYM < afrpr. */ves la poeúra/ “au taillis”, de **poëura*, dér. de *poar* “tailler, élaguer” muni du suff. actionnel/résultatif *-ëura*. ♦ La coalescence de la voyelle radicale *[o] et de l'hiatus *[@ "u] a vraisembl. produit une triptongue dont est sortie, au terme d'une évolution malaisée à rétablir, l'articulation *[j u] (*[" pju ra]). L'hésitation entre les finales *-a* et *-i* est courante dans les issues du suff. *-ëura*.

afrpr. **pomer**, aocc. **pom(i)er** s. m.

FEW 9, 154a, POMUM. REW 6645.

- Un arbre du genre *Malus* est désigné en afrpr. par le mot *pomer*, aocc. *pomier*, *pomer* (fr. *pommier*) : [pu'mɛj] à Arcon, [pɔ'mɛ] à St Maurice, [pɔ'ma...ɛ] à St Marcel et [pø'ma...e] à St Romain (ALLy 472 ; Canard 1978, 66).

I.

I.a. □ *lo pomier* □

le Pommier, lieu-dit, croix, Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves lo pomeýr/ “au pommier”, de *pomer* “pommier”.

I.b. □ *los pomers* □

1. **les Pommeurs**, ham. (Cremeaux)

HIST Mfr. *Pomers* 1413. Frm. *Pomeurs* (Cassini), *Pommeux* 1887, *les Pommeurs* 1926.

2. **les Pommiers**, lieu-dit, Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve lypu"ma...e]

HIST Aocc. *au Pomer*, *Pomer* 1427.

Fr. *des Pommiers* 1674, *Pommier* (Cass), *les Pommiers* 1945 (Duf 733).

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2) aocc. */ves los pomeýrs/ “aux pommiers”, de *pomer* “pommier”. ♦ (1) a été emprunté sans adaptation au stade *[pø"m@ɾ], ce que reflètent les graphies françaises ; (2) a été francisé.

IV. □ *les pomereyes* □ [+ -ETA]

les Pommeraies, l.d. (Tuilière).

ÉTYM < aocc. */ves les pomereýies/ “aux pommeraies”, de **pomereya*, dér. *pomer* “pommier” muni du suff. collectif *-ey*, *-a*.

afrpr. aocc. **pont** s. m.

FEW 9, 168b, PONS ; Hafner 92, 179 ; ALF 1060 ; DGFA 543.

Le nom du pont ne présente pas de variété typologique : afrpr. aocc. *pont* > lyonn. for. /pø/, bauv. /pɔn/.

I. □ *lo pont* □

1. **le Pont**, m. riveraine de la Teyssonne, La Bénisson-Dieu.

2. **le Pont**, h., Lentigny.

3. **le Pont**, h. et bois riverains du ruisseau du Pont, Les Noës.

le Pont (Cass).

4. **le Pont**, h. riverain de l'Anzon, StDidier.

HIST Mlt. (abl.) *Ponte* 1398, 1468.

Frm. *le Pont* (Cass).

5. **le Pont**, h. riverain de l'Aix, StGermain.

6. **le Pont**, h. riverain de l'Isable, Souternon.

HIST Mlt. (acc.) *Pontem*, (abl.) *Ponte* 1334.

Afrpr. *el Pont* 1489.

Mfr. *Pont Golles* 1447, *le Pont* 1536.

7. **le Pont**, m. voisine du pont de Villerest, sur la Loire, Villerest.

ÉTYM < afrpr. */ves lo p^{nt}/ "au pont", de *pont* "pont, passerelle".

II.

II.a. **los treis ponz** [treis adj. num. +]

les Trois Ponts, m., Bully.

ÉTYM < afrpr. */ves los treis p^{nts}/ "aux trois ponts", de *pont* et de l'adj. num. *tres* "trois".

II.b. **lo pont d'argent** [+ argent s. m.]

le Pont d'Argent, m., Pommiers.

ÉTYM < afrpr. */ves lo p^{nt} d-ar[▪] e^{ynt}/ "au pont d'argent", de *pont* et *argent* "argent".

II.c. **lo pont des justices** [+ justici s. f.]

le Pont des Justices, ld., Briennon.

ÉTYM < afrpr. */ves lo p^{nt} des[▪] usti^si/ "au pont des potences", de *pont* et *justices* "bois de justice, potence".

II.d. **lo pont del fauro** [+ fauro s. m.]

le Pont du Four, m., SteFoy.

Frpr. [ve 10" foK]

HIST Mlt. (abl.) *Ponte Fabri* 1388.

Frm. *Pont du Faure* 1651, *Pont du Fort* (Cass), *Pont du Faure* XVIII^e s., *Pont du Four* 1945 (Duf 745), *le Pont du Four* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves lo p̄nt deu fáuro/ “au pont de la forge”, de *pont* et *fauro* “forgeron, maître de forge”. La forme patoise est réempruntée au frm. : on attendrait *[" fOKU] (< FABRE) au lieu de [fOK] (< FURNU).

III.

III.a. □*lo pont Rodilhon*□

le Pont Roudillon, m., Ambierle.

ÉTYM < afrpr. */ves lo p̄nt rodilçóŷn/ “au pont de Roudillon”, de *pont* et du patronyme **Rodilhon*.

III.b. □*lo pont Morru*□

le Pont Morut, h., StGermain.

HIST Afrpr. *Morru* 1351.

Mlt. (acc.) *Pontem Moru* 1351, *Pontem Moruton*, *Pontem Morrutom*, *Pontem Morrutum* 1460.

Mfr. *Morru* 1467. Frm. *le moxulin du Pont Moru*, *le Pont Morru* XVII^e s.

→ **riu** s. m.

III.c. □*lo pont d'Ouda*□

le Pont d'Oude, h. sur l'Oudan, StRomainM.

HIST Mfr. *Oudam* (l. *Oudain*) 1416, [*territorium*] *d-Oudan* 1433.

ÉTYM < afrpr. */ves lo p̄nt d-□ýuda/ “au pont sur l'Oudan”, de *pont* et de l'hydronyme **Ouda* ~ *Oudan* “l'Oudan”, fixé au cas-sujet.

IV. □*lo ponteil*□ [+ -ICLU]

1. **le Pontet**, h. sur la Racamiolle, Cremeaux.

HIST Afrpr. *del Ponteylh* 1291, *del Ponteil* 1312, *del Pontet* 1317.

Frm. *Pontey* (Cass), *Ponts* (= *Ponté*) 1887, *le Pontet* 1945 (Duf 746).

2. **le Pontet**, fbg riverain de l'Oudan, Riorges.

HIST Afrpr. *el Pontet* (l. *Pontel* ?) 1447.

Mfr. *du Pontet* 1497.

3. **le Pontet**, h. sur le ruisseau du Pontet, StAndréA.

HIST Afrpr. *el Ponteylh* 1401.

Frm. *le Pontet* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo ponteýlç/ “au ponton”, de *ponteil* “ponton, passerelle”.

afrpr. ***port** s. m.

FEW 9, 227a, PORTUS. REW 6680.

- Le lieu où abordent les bateaux sur un cours d'eau et d'où l'on peut passer d'une rive à l'autre est désigné en afrpr. par le mot **port*, cognat de fr., aocc. *port*. On dénombre dans le Forez trente-six lieux portant le nom de *Port*, tous situés en bordure de Loire (DTForez 749-52). Ces NL rappellent l'existence des anciens bacs qui permettaient la communication entre les deux rives du fleuve en l'absence de pont.

I. □*lo port*□

1. **le Port**, ld. en bord de Loire (St Jean St Maurice)

HIST Mlt. (abl.) *Portu* 1395.

2. **le Port**, ld. en bord de Loire, Bully.

HIST Mlt. (nom.) *Portus de Chantor* 1275, (abl.) *Portu de Chanteor* 1296.

Frm. *le Port de Presle* (Cass), *le Port* 1945 (Duf 750).

3. **Port Bourdon**, ld. en bord de Loire, Cordelle.

HIST Mlt. (nom.) *Portus de Lignybona* 1340.

Frm. *Port de Ligne Bonne* (Cass), *le Port* 1945 (Duf 970), *Pont Bourdon* 1945 (Duf 738), *Port Bourdon* 1970 (IGN).

4. **le Port**, ld. en bord de Loire, Nervieux.

Frpr. [ve 10"poK]

HIST Mlt. (acc.) *Portum de Nerveu* 1285.

Mfr. *le Port de Nervieu* 1505. Frm. *du port de Nervieu* 1721, *domaine du Port* 1887, *le Port* 1926.

5. **le Port**, quartier en bord de Loire, Roanne.

HIST Mlt. (nom.) *Portus* 1220.

6. **le Port**, m. en bord de Loire, Saint-Paul.

HIST Mfr. *du Port* 1411. Frm. *le Port* (Cass), *Port Pizay* 1887, *le Port* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves lo p□rt/ “au port”, de *port* “port, embarcadere”. (1) réfère à la zone broussailleuse située le long de la Loire, en contrebas du coteau de Jœuvres et face à la rive de la Gobertière, a un endroit où le fleuve se resserre en formant une anse. Dufour s'interroge à ce propos : « Y avait-il un port à Saint-Maurice-sur-Loire à la fin du XIV^e s. ? Le pont si souvent signalé antérieurement aurait-il été inutilisable à cette époque ? » (DTForez 751). On trouve en effet au Moyen Âge mention d'un pont de pierre, *pons Sancti Mauricii situs super Ligerim* 1287, *iuxta pilas pontis lapideas citra Ligerim subtus Sanctum Mauricum* 1340, objet de nombreux legs dans les testaments foréziens (*ibid.*, 743). Etant donnés les événements historiques, il n'y aurait en fait rien d'étonnant à ce que le pont de Saint-Maurice ait été détruit entre 1340,

date de sa dernière attestation, et 1395, première mention du port : en juillet 1359, les troupes de Charles le Mauvais, roi de Navarre, font irruption dans le Forez et Montbrison, la capitale, est ravagé et incendié. Puis en 1361, des bandes de pillards anglais dévastent le Forez de Rive-de-Gier jusqu'à Estivareilles (*ibid.*, XXVI) ; ils sont de retour en 1387 et pillent Saint-Maurice-sur-Loire⁵²². En ces temps troublés de la Guerre de Cent Ans, les ponts sur la Loire ont dû être démolis et reconstruits à plusieurs reprises⁵²³.

afpr. **porta** s. f.

FEW 9, 198b, PORTA. REW 6671.

- L'ouverture pratiquée dans un mur, spécialement dans la muraille d'une ville ou d'une forteresse, est désignée en afpr. par le mot *porta*. Il n'est pas rare que ce terme prenne le sens métaphorique d'"ouverture dans la montagne, col, défilé" (Gros 1935, 444) : cf. **la Porte** de Saint-Martin-la-Porte (Savoie), et les lieux-dits romands **aux Portes** et **aux Portettes** (Jaccard 1906, 355) ; en zone occ., le **Col des Portes** (Gard) et **Saint-Michel-les-Portes** (Isère), « dans un étroit défilé » (TGF 25397-98 ; Mistral II 603a).

I. □ *les portes* □

les Portes, ham., Cremeaux.

HIST Afpr. *les Portes* 1291.

Mlt. (abl.) *Portis* 1383, 1429.

Mfr. *des Portes* 1536. Frm. *les Portes* (Cass).

ÉTYM < afpr. */ves les pōrtēs/ "aux portes" de *porta* "porte" d'où "passage, col de montagne", désignation du vallon étroit séparant la colline du Châtelard de celle de Prory, où passe la route reliant Saint-Just au bourg de Cremeaux.

⁵²² « Pierre de Norry vint de Moulins à Montbrison au mois de septembre [1387], 'pour mettre ordonnance en la garde du païs de Forez et mettre sus genz d'armes par l'avis et conseil des genz des trois estaz et autres du païs pour resister à la male volonté et emprise des ennemiz'. On signalait vers le même temps, le mardi après la Saint-Michel, le passage dans la châtellenie de Saint-Maurice-en-Roannois d'une bande de sept Anglais, qui avaient commis divers vols, et en particulier avaient surpris un chargement (...) qu'un certain Pierre Lambertion faisait venir de France pour lui et pour le prieur de Pommiers. Ces Anglais sont probablement les mêmes qu'on trouve à Villemontais, chargés de leur butin. (2) *Arch. de la Loire*, B, 1167 » (Reure 1896, 11).

⁵²³ « C'est apparemment vers la fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e que le pont de Saint-Maurice tombe à son tour. (...) Construit pour des raisons stratégiques, sans grand intérêt économique, il n'a jamais été rebâti » (Fournial 1967, 477-78).

afpr. **poter** s. m.

FEW 9, 266a, POTTUS.

- L'artisan qui fabrique de la vaisselle de terre est appelé en afpr. *poter* (fr. *potier*), terme qui désigne également dans les potais le chaudronnier, le rétameur et le marchand d'ustensiles en cuivre.

I. □**los poters**□

les Potiers, ham., Villemontais.

HIST Afpr. *los-Poters, dels Poters, els Poters* 1334, *del[s] Potiers, delz Potiers* 1428.

Frm. *les Pottiers* (Cass), *les Pothiers* 1945 (Duf 754), *les Potiers* 1970 (IGN).

ÉTYM < */ves los poters/ "chez les potiers", de *poter* "potier, chaudronnier", désignation d'un atelier de poterie ou de chaudronnerie.

afpr. ***poussar** v.

FEW 9, 552a, 556b, PULSARE.

- L'action d'exercer une pression sur un objet pour l'ôter de sa place est exprimée en afpr. par le verbe **poussar*, cognat de fr. *pousser*, aocc. *polsar*. Ce verbe largement polysémique semble toutefois avoir été restreint à la notion de heurt et de pression extérieure : l'acception "croître, se développer" assumée par mfr., frm. *pousser* (< "subir une poussée intérieure") n'est pas restituable en afpr.

IV. □**la pouseta**□ [+ -ITTA]

la Pousette, rivière, affl. de la Loire à Cordelle.

HIST Afpr. *la Pulsetaz* 1370.

Mlt. (nom.) *rivulus de les Raybouses* 1370 (Duf 757).

ÉTYM < afpr. */la pouseýta/ litt. "la petite poussée", de **pouseta*, dér. de **poussar* "pousser, heurter" muni du suff. dimin. *-et, -a*. La motivation sémantico-référentielle de cet HN paraît liée à l'idée de giclement et d'impétuosité.

afpr. **pra** s. m.

FEW 9, 333b, PRATUM ; Hafner 16-18, 159. ALLy 2 ; Canard 1978, 62 ; Billy 1998, 45.

Terme sans variété typologique, le nom du pré, afpr. *pra*, forme une série toponymique abondante. On relèvera la fréquence des désignations prototypiques □*les Prés*□ et □*Grand Pré*□, en relation avec l'*indominicatum* féodal (cf. □*les Champs*□ et □*Grand Champ*□).

I. □**los praz**□

1. **les Pras**, m., Chérier.

2. **les Prés**, ld., Cremeaux.

3. **Prêt**, m., StMartin.

les Prés (Cass), *Prêt* 1887, *Pré* 1926, *Pré* 1945 (Duf 764), *Prêt* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves los praʰ/ “aux prés”, de *pra* “pré”. Il s’agit vraisembl. d’une désignation prototypique du ‘grand pré’ de la réserve seigneuriale.

II.

II.a. □**lo grant pra**□ [+ *grant* adj.]

le Grand Pré, bois, StPriestPr.

ÉTYM < afrpr. */ves lo grant pra/ “au pré seigneurial”, de *pra* “pré” et de l’adj. *grant* “grand, principal” d’où “appartenant au seigneur”. Désignation d’une prairie relevant de la réserve seigneuriale.

II.b. □**pra charf**□ [+ *charf*, *-rva* adj.]

Préchar, m., Pouilly.

ÉTYM < afrpr. */ves pra čarf/ “au pré tondu”, de *pra* “pré” et de l’adj. *charf*, *-rva* “chauve, tondu”. */pre šâr/ est l’issue régulière en patois pouillerois (EscoffierRencontre 51-53).

II.c. □**pra gent**□ [+ *gent*, *-a* adj.]

Prajean, m., StDidier.

ÉTYM < afrpr. */ves pra ɣnt/ “au joli pré”, de *pra* “pré” et de l’adj. *gent*, *-a* “noble, gentil, joli”.

II.d. □**pra lonc**□ [+ *lonc*, *longi* adj.]

Pralong, h., zone industrielle, StGermain.

ÉTYM < afrpr. */ves pra lɔnk/ “au pré long”, de *pra* “pré” et de l’adj. *lonc*, *longi* “long”. Désignation d’une prairie dont la forme contraste avec celle des champs ouverts et carrés, majoritaires dans la région.

II.e. □**pra raont**□ [+ *raont*, *-nda* adj.]

Prarand, bois, Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves pra raóynt/ “au pré rond”, de *pra* et de l’adj. *raont*, *-nda* “rond, arrondi”.

III. □*lo pra Bort*□

le Pré Bord, m., StRirand.

ÉTYM < afrpr. */ves lo pra bört/ “au pré de Bord”, de *pra* et du patronyme *Bort*.

afrpr. **pra**, aocc. **pra (d) a** s. f.

FEW 9, 334a, PRATUM ; Hafner 19-20.

I. □*la pra*□

1. **Lapra**, h., Cezay.

la Pra (Cass), *Lapra* 1887, *Lapras* 1926, *Lapras* 1945 (Duf 480), *Lapra* 1970 (IGN).

2. **la Pra**, ferme, SteFoy.

Frpr. [ve la "pKA]

HIST Mlt. (abl.) *Pratis* 1290, *Prata* 1350, 1413.

Mfr. *la Pra* 1399.

3. **la Pras**, m., StRomainU.

HIST Mlt. (abl.) *Prata* 1428.

Frm. *Lapra* 1900, *la Pras* 1945 (Duf 763).

4. **la Pras**, m., StThurin.

la Pra (Cass), *la Pra* 1945 (Duf 759), *la Pras* 1970 (IGN).

5. **la Pra**, ld., Les Salles.

6. **la Pra**, m., StJulien.

ÉTYM < respect. (1-4) afrpr. et (5-6) aocc. */ves la pra/ “à la prairie”, d’afrpr. *pra*, aocc. *prada*, **praa* “prairie”.

II. □*praz loais*□ [+ *loà* part. et adj.]

Pralois, h., StDidier.

HIST Afrpr. *Praloays* 1321.

Mfr. *Praloés* 1410, 1428, *Praloys*, *Praloés* 1467. Frm. *Praloix* (Cass), *Pralois* 1945 (Duf 761).

ÉTYM < afrpr. */ves prat^s loáis/ “aux prairies affermées”, de *pra* “prairie”, et de *loà*, part. passé de *loar* “concéder l’usage d’un bien moyennant paiement, allouer, affermer” et adjectif. Nom de tenure féodale. L’issue régulière de PRATAS est afrpr. *prais* (d’où ***Prailoays* ; Hafner 19-21), mais la flexion du s. f. *pra* a pu s’aligner sur le type majoritaire *cità* ~ *citaz* (< CIVITATES), *contà* ~ *contaz* (< COMITATES) etc.

IV.

IV.a. □*praela*□ [+ -ELLA]

Presle, ld., StPolgues.

HIST Mlt. (abl.) *Prala* 1419.

ÉTYM < afrpr. */ves praeyla/ “au petit pré”, de *praela*, dér. de *pra* “pré” muni du suff. dimin. *-el, -a*.

IV.b. □*les praeles*□

1. Presle, h., Cordelle.

HIST Mlt. (abl.) *Praellis* 1282, *Prellis* 1340, *Prehellis* 1370.

Afrpr. *Praelles* 1296, *Preles* 1334, *Prelles* 1340, 1348, *Prehelles* 1370, *Praelles* 1374, *Praellez* 1378.

Frm. *a Prele* 1597, *Presle* (Cass).

2. les Presles, ld., Noailly.

ÉTYM < afrpr. */ves (les) praeyles/ “aux petits prés”, de *praela*, dér. de *pra* “pré” muni du suff. dimin. *-el, -a*.

afrpr. **praont* ~ **priont*, -nda adj.

FEW 9, 431b, 432a, PROFUNDUS.

- L’adj. lat. PROFUNDU, -A “profond, -e” est continué par afrpr. **prohont*, -nda “id.” > aroann. **praont*, alyonn. **priont*, abress. *prion* (type ROTUNDU). De même qu’aocc. *privont* et afr. mfr. *parfont*, cet adjectif a été substantivé au masc. pour signifier “profondeur” et spécialement “creux, endroit profond d’un cours d’eau”.

I. □*praont*□

Pran, mais., Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves lo praoynt/ “au creux”, forme substantivée de l’adj. **praont*, -nda “profond”.

aocc. *prejar*, **preiar* v.

FEW 9, 338a, PRECARE. REW 6733.

- L'action d'invoquer la divinité ou un saint est exprimée en aocc. par le verbe *pregar* (aauv. *prejar*, **preyar*).

IV. □*preya Dieu*□ [+ *Dieu* s. m.]

Prie-Dieu, lieu-dit, croix, Les Salles.

ÉTYM < aocc. */ves preȳia dieu/ litt. “à prie-Dieu”, c.à.d. “là où l'on prie Dieu” composé délocutif-accusatif de **preyar* “prier” et de *Dieu* “Dieu”. Il s'agit de la désignation d'un ancien calvaire, situé au sommet d'une colline non loin de la Chapelle du Calvaire⁵²⁴.

afpr. **puey** ~ **pey**, aocc. **puei** s. f.

FEW 9, 111b, PODIUM ; Hafner 102-104.

A. [oronymes]

I. □*lo pey*□

le Pay, mont., Cezay.

le Pey, mont., StRomainU.

ÉTYM < afpr. */lo pei/ “le puy”, de *pey* “puy, hauteur montagneuse”.

II.

II.a. □*lo puey blanc*□ [+ *blanc*, *-chi* adj.]

le Puy Blanc, mont., Nollieux.

HIST Afpr. *Poyblant*, *Poyblanc* 1351, *Puyblant* 1361.

Mfr. *au Puy Blant* 1463.

ÉTYM < afpr. */lo pueȳi blank/ “le puy blanc”, de *pey* “puy, hauteur montagneuse” et de l'adj. *blanc*, *-chi* “blanc”.

II.b. □*lo pey corp*□ [+ *corp*, *corba* adj.]

le pic Corbt, mont., Renaison.

⁵²⁴ Feuille IGN 1:25000, 2731 O.

ÉTYM < afrpr. */lo pei korp/ “le puy rond”, de *pey* “puy, hauteur montagneuse” et de l’adj. *corp*, corba “courbe, arrondi”.

II.c. □*lo pey de l’ano*□ [+ *ano* s. m.]

le Pêt de l’Ane, colline, belvédère, Dancé.

ÉTYM < afrpr. */lo pei de l-ázno/ litt. “le puy de l’âne”, de *pey* “puy, hauteur montagneuse” et de *ano* “âne”.
Désignation métaphorique, référant à la forme du relief (un « dos-d’âne » : cf. les types *Chèvremont*, *Cabrespine* etc.).

II.d. □*lo puei de la crotz*□ [+ *crotz* s. f.]

le puy de la Croix, mont., StPriestV.

ÉTYM < aocc. */lo pueýi de la krot^s/ “le puy de la croix”, de *puei* “puy, hauteur montagneuse” et de *crotz* “croix, crucifix”.

II.e. □*lo puei deu fau*□ [+ *fau* s. m.]

le puy du Faux, mont., StJulienV.

ÉTYM < aocc. */lo pueýi deu fau/ “le puy du hêtre”, de *puei* “puy, hauteur montagneuse” et de *fau* “hêtre”.

II.f. □*lo puey fenaz*□ [+ **fenaz* s. m.]

le puy Fenard, mont., StDidier.

ÉTYM < afrpr. */lo pueýi fenát^s/ “le puy-meule”, de *puey* “puy, hauteur montagneuse” et de **fenaz* “tas de foin, meule”. Désignation par analogie de forme.

II.g. □*lo puey de la roa*□ [+ *roa* s. f.]

1. **le puy de la Roue**, mont., Nollieux.

2. **le puy de Rot**, mont., StJeanV.

HIST Aocc. *Puy de Roa*, *Puey de-Roa* 1311.

Mlt. (abl.) *Podio Daroa* 1311.

Mfr. *Puy de Roe* 1467.

3. **le puy de la Roue**, mont., StJulien.

ÉTYM < respect. (1) afrpr. et (2-3) aocc. */lo pueýi de la róa/ litt. “le puy de la roue”, c’est-à-dire “le puy du moulin à vent”, de *puey* “puy” et *roa* “roue” d’où “hélice de moulin”.

△ *le Puy de Rôt*, Noirétable.

II.h. □*lo pey del mas*□ [+ *mas* s. m.]

le Pey du Mas, mont., Chérier.

ÉTYM < afrpr. */lo pei del mas/ “le puy du manse”, de *pey* “puy, hauteur montagneuse” et de *mas* “manse, unité agraire” d’où, absol., “chef-manse, demeure seigneuriale”.

III.

III.a. □*lo puey Jalet*□

le Puy Jalet, mont., La Côte.

ÉTYM < afrpr. */lo pueýi ▪ aleýt/ “le puy de Jalet”, de *puey* “puy, hauteur montagneuse” et du patronyme *Jalet*.

III.b. □*lo puei Mosseir*□

le Pey Moussé, mont., Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */lo pueýi moseýir/ “le puy de Moussé”, de *puei* “puy, hauteur montagneuse” et du toponyme *Mosseir*, (frm. *Moussé*), nom d’un hameau adjacent.

III.c. □*lo pey Verney*□

le Pey Vernay, mont., StRomainU.

ÉTYM < afrpr. */lo pei verneýi/ “le puy de Vernay”, de *pey* “puy, hauteur montagneuse” et du toponyme *Verney*, (frm. *Vernay*), nom d’un hameau adjacent.

B. [toponymes]

I.

I.a. □*lo puey*□

1. **le Puy**, m., Renaison.

2. **le Puy**, vill., Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Mlt. (abl.) *Putheo* 1405, *Puteo* 1488.

Frm. *Puis* (Cass), *le Puy* 1825 (cadastre), *le Puy* 1926.

3. **le Puy**, m., StPriestPr.

ÉTYM < afrpr. */ves lo pueýi/ “au puy”, de *puey* “puy, hauteur montagneuse”. La forme mlt. *Put(h)eus* (2) résulte d’une évidente réinterprétation sur la base de l’homophonie de *puy* et *puitz* (*püi/) en moyen français.

I.b. □**los pueis**□

les Peux, h., StPriestPr.

les Peux 1887, *Peux* 1926, *Peux* 1945 (Duf 698), *les Peux* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves los pueýis/ “aux puys”, de *puey* “puy, hauteur montagneuse”. Évolution dialectale */pueýi/ > */püé%> */pwö/> /pö/.

II.

II.a. □**lo puey raont**□ [+ *raont*, -*nda* adj.]

le Peurron, ld., croix, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo pueýi raóynt/ “au puy rond”, de *puey* et de l’adj. *raont*, -*nda* “rond, arrondi”. Évolution dialectale */pueýi/ > */püé%> */pwö/> /pö/.

II.b. □**lo puey vert**□ [+ *vert* adj.]

le Puits Vert, m., StRomainM.

ÉTYM < afrpr. */ves lo pueýi vert/ “au puy vert”, de *puey* et de l’adj. *vert* “vert”. Rhabillage graphique de frm. *puy* en *puits*.

III.

III.a. □**puey Giraut**□

Puits Giraud, m., StRomainM.

ÉTYM < afrpr. */ves lo pueýi iráut/ “au puy de Giraud”, de *puey* et de l’anthroponyme *Giraut*. Rhabillage graphique de frm. *puy* en *puits*.

III.b. □**lo pey molhi sola**□

le Pey Manissole, Id., StRomainU.

ÉTYM < afrpr. */ves lo peýi m□ýlçi s□ýla/ “au puy de Manissole”, de *pey* et du toponyme *Molhi Sola* (frm. *Manissole*), nom d’un ham. adjacent.

III.

III.a. □*lo poyet*□ [+ -ITTU]

1. **le Poyet, h., Champoly.**

HIST Mlt. (abl.) *Poyeto* 1419.

Frm. *Poyet* (Cass), *le Poyet* 1945 (Duf 758).

2. **le Poyet, h., Chérier.**

HIST Afrpr. *lo Poyet* 1398, 1448.

Mlt. (abl.) *Poyeto* 1412.

Frm. *le Poyet* (Cass).

3. **le Poyet, m., La Valla-sur-Rochefort.**

4. **le Poyet, m., Saint-Didier-sur-Rochefort.**

Occ. [vwe l@po"j@]

HIST Mlt. (abl.) *Poyeto* 1467.

Mfr. *du Poyet* 1467.

5. **le Poyet, Id., Saint-Just-en-Chevalet.**

HIST Mlt. (gén.) *Poyeti* 1448.

Frm. *Poyet* (Cass), *le Poyet* 1823 (cadastre), *Poget* (l. *Poyet*) 1887, *le Poyet* 1900.

6. **le Poyet, m., Saint-Priest-la-Prugne.**

HIST Mfr. *Poyet* 1448. Frm. *Poyet* 1887, *Moulin Poyet* 1926, *Moulin-Poyet* 1945 (Duf 626), *le Poyet* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves lo poiéýt/ “au petit puy”, de *poyet*, dér. de **poy*, prototype de *puey* “puy, hauteur montagneuse” muni du suff. dimin. *-et*.

III.b. □*lo poyolar*□ [+ -OLU + -ARE]

le Piolard, h., Champoly.

HIST Afrpr. *del Poyoral* (l. *Poyolar*) 1441, *del Poyollard* 1476, *doz Poyolard* 1477.

Mfr. *du Piolard* 1460. Frm. *Pioulard* (Cass), *Pioulard* 1900, *Piolard* 1926, *Piolard* 1945 (Duf 714), *le Piolard* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves lo poiolar/ “à la grosse colline”, de *poyolar*, dér. augmentatif en *-ar* de *poyol* “colline, petite montagne”, lui-même dér. de **poy*, prototype de *puey* “puy, hauteur montagneuse” muni du suff.

dimin. *-ol*. Le passage d'afpr. *Poyolar* à mfr. *Piolard* reflète une syncope par dissimilation vocalique (**/poio-/ > /p'io-/*).

Vurpas/Michel 92 : « un ancien *Poyoral* (1441), où *oral* correspond au nom de personne latin *Aurelius* » ; douteux puisque la graphie «*Poyoral*» est contredite par les autres formes frpr. et que AURELIU > afpr. ***Oreilh*.

afpr. aocc. **quart** s. m.

FEW 2/2, 1423ab, 1425a, QUARTUS. Gonon 1961, 109, 237. Bloch 1931, 110.

- La quatrième partie d'un tout est désignée en afpr. et en aocc. par le mot *quart*. Ce terme a pu dénommer, selon les anciennes coutumes, diverses unités de mesure : en particulier, alyonn. *quart* désigne le quart de l'aune, c'est-à-dire le pied ; ce nom est également appliqué à diverses mesures de volume, que ce soit le quart du boisseau (soit env. 3 L) ou le quart du setier (25 L). Mais la fixation toponymique du mot *quart* exclut que l'on ait affaire en l'occurrence à une unité de longueur ou de capacité. Il est vraisemblable qu'en contexte topographique le mot désigne le quart de l'acre, c'est-à-dire la vergée, soit l'unité de surface représentant environ 1300 m². Le dérivé afpr. *quarter*, au sens premier "quatrième portion d'un tout", est tout aussi polysémique que son correspondant français. On sait que dans le champ lexical agraire, fr. et aocc. *quartier* ont désigné l'unité culturale de base, c'est-à-dire la subdivision d'un terroir soumis au même régime d'assolement. En pays d'habitat dispersé et d'assolement biennal, afpr. *quarter* a donc dû référer à un ensemble de champs soumis à la rotation collective des cultures, par opposition aux champs 'hors quartier' qui y échappaient. Alyonn. *quartelle* est le nom d'une unité de mesure agraire, de même qu'abress. *cartalà* ; alyonn. *carteron* a désigné une unité de capacité de liquide et afor. *quarteyron* une mesure pour le grain équivalant à 20 L environ.

I. □ **lo quart** □

1. **le Quart**, mais., Juré.

HIST Afpr. *lo Quart* 1351, 1389, 1448.

Mlt. (abl.) *Quartu* 1351, *Carto* 1450, *Quarto* 1463.

2. **les Quarts**, mais., Saint-Haon-le-V.

le Carre (Cass), *le Quart* 1887, *les Quarts* 1926.

3. **le Cart**, h., Saint-Priest-la-R.

ÉTYM < afpr. */ves lo kart/ "à la vergée", de *quart* "quart d'un acre, vergée", désignation d'un champ ou d'un quartier d'après sa superficie.

IV.

IV.a. □ **la quartalaa** □ [+ -ALE + -ATA]

la Cartelas, h., Chausseterre.

HIST Mfr. *la Quartala* 1391, *la Cartala* 1419, *la Quartalla*, *la Cartalla* 1446.

ÉTYM < aocc. */ves la kartalá/ “à la cartelée”, de *quartalada*, **quartala*, dér. dotatif en *-a(d)a* de *quartal* “quartaut, quart d’un setier”, lui-même dér. de *quart* “quart, quatrième partie d’un tout” muni du suff. relationnel *-al*. Désignation d’une terre délimitée par arpentage et dont la surface est ensemencable avec un quartaut de grain.

IV.b. □*lo quarter*□ [+ -ARIU]

le Quartier, mais., Jeansagnière.

HIST Mfr. *Cartier* 1411. Frm. *Quartier* 1945 (Duf 775), *le Quartier* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves lo karter/ “au quartier”, de *quarter* “quartier, subdivision du terroir communal soumis au même assolement”.

IV.c. □*quarteron*□ [+ -ARIU + -ONE]

Carteron, ld., La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo karteroŷn/ “au quarteron”, de *quarteron*, dér. de *quarter* “quart, quartier” muni du suff. dimin. *-on*. Désignation d’une terre délimitée par arpentage et dont la surface est ensemencable avec un quarteron de grain.

IV.d. □*les quarteles*□ [+ -ELLA]

les Cartelles, mais., Saint-Martin.

ÉTYM < afrpr. */ves les karteŷles/ “aux quartelles”, de *quartela*, dér. de *quart* “quart, quatrième partie d’un tout” muni du suff. dimin. *-ela*. Désignation d’un ensemble de terres délimitées par arpentage et dont la surface de chacune est égale à une quartelle.

IV.e. □*quartilhon*□ [+ -ELLU + -IONE]

Cartillon, mais., Saint-Romain-la-M.

ÉTYM < afrpr. */ves lo kartilçoŷn/ “au petit quartier”, de **quartilhon*, dér. de *quart* “quart ; quartier, subdivision du terroir communal soumis au même assolement” muni du suff. dimin. *-ilhon*.

afrpr. ***racar** v.

FEW 10, 35b, 36b, RAKK-. REW 7017.

- L’action de vomir est exprimée en afrpr. par le verbe **racar*, reflété par lyonn. *racó*, dauph. *racá*, beauj. [ʁa'ko] « vomir » de même sens. Ce type lexical, formé sur le rad. expressif RACC-, a produit une importante

famille de dérivés en rapport avec les notions de crachat, de déchet, de mauvais goût et de mauvaise odeur, dont certains ont pu prendre une acception topographique : on relèvera notamment poit. *racage* « borbier, étang », livrad. *racamiéu* « goût de gaillon ».

IV. □ *lo racamel* □ [× ?]

la Racamiolle, ruisseau, affluent de l'Isable à Cremeaux.

HIST Mlt. (nom.) *aqua de Recamelo* 1321.

Frm. *Ricamiolle* (Cass), *Ricamionne* 1887, *Ricamiolle* 1945 (Duf 799), *la Racamiolle* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */lo rakameł/ litt. "la vomissure", de **racamel*, croisement de **racar* "vomir" avec un second lexème indéterminable, peut-être dér. en *-el*, *-a*, en rapport avec livrad. *racamiéu* "goût de gaillon" (< "vomi"). Désignation d'un cours d'eau sale et nauséabond.

▲ Un rapprochement avec le patronyme afrpr. *Recamer*, *Raquamer* est à exclure, afr. *racamaz* "broderie" et *recamier* "brodeur" (> PN) n'étant pas attestés avant *ca* 1380 (*versus domum Andree Raquamer* 1388, Duf 798).

afrpr. **ram** s. m.

FEW 10, 39a, 44a, RAMUS.

● La branche ou le rameau d'un arbre est désigné en afrpr. par le mot *ram*, cognat d'afr. *raim*, aocc. *ram* (fr. *rameau*). Les dérivés **ramà* (fr. *ramée*, aocc. *ramada*) et **rameya* signifient "branchage, frondaison" et peuvent référer à des loges de feuillage, en sous-bois.

IV. □ *la rameya* □ [+ -ETA]

1. **la Ramay**, mais., Saint-Marcel.

2. **la Ramey**, lieu détruit à Saint-Martin.

HIST Mfr. *la Ramey* 1425, 1434.

ÉTYM < afrpr. */ves la rameýia/ "à la ramée", de **rameya*, dér. de *ram* "rameau" muni du suff. collectif *-ey*, *-a*.

afrpr. **rampalp** s. m.

FEW 10, 40b, 44a, 48a, RAMUS. REW 7035.

- Les branches de buis ou d'olivier que l'on bénit à l'occasion du dimanche des Rameaux sont désignés en afrpr. par le terme collectif *rampaus*, *rampars*⁵²⁵ (alyonn. *rampaus*, adauph. *rampaus*, *raspals*, avaud. *rampaz*, aifr. *rampaul*), la fête chrétienne étant nommée *dimengi de Rampaus* "dimanche des Rameaux" (< DIEDOMINICA DE RAMPALMOS). Le singulier *rampalp* > *ramparp*, secondaire, est à mettre en relation avec la forme simple **palp* "paume" < PALMU (cf. aocc. *palm*, afr. *paume* s. m. "id."). Le nom du rameau de buis est représenté, en Forez, par deux types : le type fr. patoisé □*ramiau*□ est présent à Arcon et St Maurice, [ʁa'mjo] (ALLY 451), tandis que la forme autochtone □*rampau*□, apparaît dans for. *rapaux* (Gras 1863, 120), St Marcel et Arconsat [ʁa'po], St Romain [ʁa'po:] (Canard 1978, 25) et Vollore [ʁe'põ]. Gardette/Durdilly remarquent que « les noms de lieux *Rapeaux* permettent d'affirmer que l'aire de cette forme *rapó* a été plus vaste autrefois ». Il existe dans la Loire au moins trente lieux nommés *Rameaux*, *Rampeaux*, *Rapeaux*, *Croix-Rampeaux* etc. (DTForez 267, 269, 781-3, 791), correspondant à des sites traditionnels de procession.

I. □*los rampauz*□

1. **les Rameaux**, mais., Luré.
2. **les Rameaux**, ham., Saint-Germain-L.
3. **les Rameaux**, ham., Saint-Julien-d'O.
4. **les Rameaux**, ham., Saint-Paul.
5. **Rapeaux**, [ve lyKa"po]

colline (St R.).

Montchaud 1675 (*Genétines* 50), *Rapo* 1969 (Canard 50), *Rapeaux* 1970 (IGN).

ÉTYM < respect. (1-4) afrpr. */ves los rampaýus/ et (5) frprm. */ve lü rapoý/ "aux Rameaux", de *rampalp* (pl. *rampauz*) "rameau béni", désignation d'un calvaire où aboutissait la procession des Rameaux. Canard (1969, 50, n. 32) indique qu'à Saint-Romain-d'Urfé, « au sommet [du Montchaud] (759 m d'altitude) fut plantée après la Révolution une croix vers laquelle on se rendait en procession le dimanche des Rameaux. D'où le nom : 'rapo', qui, dans le langage local, désigne le buis. 'Rapo' est resté attaché à la colline, même depuis qu'une chapelle dédiée à saint Roch a succédé à la croix, vers 1880 ». Les toponymes (1-4) ont été traduits en français.

II. □*la croiz ramparz*□ [+ *ramparp* s. m.]

la Croix Rampart, mais., Saint-Romain-la-M.

Croix Rampart 1887, *Croix Rempart* 1945 (Duf 269), *la Croix Rampart* 1970 (IGN).

⁵²⁵ La variation typologique s'explique par une divergence dans la chronologie relative : le prototype RAMIPALMOS ayant évolué en */rampálp/, suivant que l'amuisement de [p] a précédé ou suivi la date de la vocalisation de [l] implosif, le résultat aura été respectivement */rampáls/ > */rampáus/ ou */rampárps/ > */rampárs/.

ÉTYM < afrpr. */ves la kroits rampárt/ “à la croix des Rameaux”, de *croiz* “croix” et *ramparp* “rameau béni”, désignation d’un calvaire où aboutissait la procession des Rameaux.

afrpr. **raont ~ riont, -nda** adj.

FEW 9, 520a, ROTUNDUS.

- L’adj. lat. ROTUNDUS, -A “rond, -e” est continué par afrpr. **rohont, -nda* “id.” > afor., aroann. *raont*, alyonn. *riont*, adauph. *reont*, afrb. *ryon* (cf. PROFUNDUS). Cet adjectif a été substantivé et a produit des dérivés diminutifs pour désigner toutes sortes d’objets de forme arrondie ou de structure circulaire ; en contexte topographique, cette famille lexicale réfère à des éléments du relief dont la rotondité est le trait saillant.

IV. □*riondet*□ [+ -ITTU]

Riondet, lieu ruiné, Jeansagnière.

HIST Afrpr. *au Riondet* 1388.

Mfr. *au Riondet* 1410. Frm. *Riondet* 1945 (Duf 803).

ÉTYM < afrpr. */ves lo riondeýt/ “au petit renflement”, de *riondet*, dér. de *riont, -nda* “rond, -e” muni du suff. dimin. *-et, -a*. Désignation d’une bosselure de terrain.

afrpr. aocc. **rasa** s. f.

FEW 10, 100b, RASUS. REW 7082.

- Une rigole servant à l’irrigation ou un fossé d’écoulement est désigné en afrpr. par le mot *rasa*, aocc. *rasa*. Ce type lexical est répandu dans tout le domaine d’oc et dans l’ouest de l’espace francoprovençal ; ses acceptions spécialisées sont d’une très grande variété : Arcon [ʰʁazɪ], St Maurice [ʰʁaza] « fossé de drainage », St Marcel [ʰʁaza] « rigole creusée par un orage », Poncins [ʰʁaza] « rigole d’irrigation », « rigole d’écoulement », St Jodard [ʰʁaza] « canal de dérivation », Coutouvre [ʰʁaz] « canal de drainage ouvert », Saint-Sauveur-en-Rue [ʰʁaza] « vallée », Lachaux (PuyD) [ʰʁaza] « vallon » (Gras 1863, 121 ; ALLy 5-7, 844, 853-4, 860-1). Le terme *rase*, au sens de « grosse rigole d’irrigation ou de drainage dans les prés ou les vignes » ou de « caniveau (en ville) », est bien connu en frég. (Michel 1998, 164-5), où il représente un emprunt au francoprovençal. Le toponyme □*Rase(s)*□ est fréquent en Forez (9 occurrences dans DTForez 584, 786) ainsi qu’en Velay (Arsac 1991, 241-2).

I.

I.a. □*la rasa*□

la Raze, lieu-dit, Saint-Marcel.

ÉTYM < */ves la ráza/ “au fossé”, de *rasa* “fossé, rigole”.

I.b. □ *les rases* □

1. **aux Rases**, lieu-dit, Dancé.
2. **les Rases**, bois, Arcon.
3. **les Rases**, mais., Renaison.

ÉTYM < */ves les razes/ “au fossé”, de *rasa* “fossé, rigole”.

II. □ *las malas rasas* □ [*mal*, -a adj. +]

les Malerases, bois, Saint-Jean-la-V.

ÉTYM < */ves las malas rásas/ “aux mauvais fossés”, de *rasa* “fossé, rigole” et de l’adj. *mal*, -a “mauvais”.

afpr. **rava** s. f.

FEW 10, 69a, 70b, RAPUM.

- Le navet (*Brassica rapa*) ainsi que plusieurs plantes herbacées du même genre sont désignés en afpr. par le mot *rava* (fr. *rave*). Un plant de navets est appelé *raveri*, **raver* ou **ravar*, termes fréquemment fixés comme toponymes en raison de la place que tint ce légume dans l’alimentation des populations montagnardes jusqu’au XIX^e siècle.

IV.

IV.a. □ *raver* □ [+ -ARIU]

Ravez, mais., Saint-Thurin.

Raveys 1887, *Ravez* 1945 (Duf 785).

ÉTYM < afpr. */ves lo raveýr/ “à la ravière”, de **raver*, dér. de *rava* “navet, rave” muni du suff. collectif -*er*.

IV.b. □ *ravaruel* □ [+ -ARE + -OLU]

Ravarioux, ham., Saint-Didier.

Frpr. [vwe kava"Kjy]

HIST Afpr. *Ravarioz* 1399.

Frm. *Ravarioux* 1558, 1716, *Ravaillou* (Cass), *Ravarioux* 1945 (Duf 785).

ÉTYM < afpr. */ves lo ravaruéyl/ “à la petite ravière”, de **ravaruel*, dimin. en -*uel*, -*ola* de **ravar* “champ de raves”, dér. de *rava* “navet, rave” muni du suff. collectif -*ar*. ♦ La finale [-jy] paraît être le produit d’une triptongue *[-HE...U], issue de l’évolution du suff. *[-u...E1] < -□LU.

afpr. ***raval** v.

FEW 14, 142b, 143b, VALLIS. ALLy 854.

- L'action de s'abaisser, de descendre, au sens propre (notamment un cours d'eau), semble avoir été exprimée en afpr. par le verbe **raval*, correspondant d'afr. mfr. *ravaler*, de même sens. Formé sur l'adv. afpr. *aval* "en bas", ce verbe hautement polysémique a produit plusieurs dérivés, en particulier le déverbal **raval* "ravine ; écoulement d'un torrent" reflété par dauph. *ravô* "pointe de terre dans une rivière", et le suffixé **ravalenc*, de sens voisin, continué par lyonn. *ravalã* "vallon".

IV. □*la ravalengi* □ [+ -INGA]

la Ravarange, ruisseau, affl. de l'Aix à Saint-Martin.

ÉTYM < afpr. **la ravalēyn* "i/ "la ravinante", de **ravalengi*, dér. de **raval* "descendre une pente ; raviner" muni du suff. relationnel *-enc*, *-engi* et peut-être croisé avec afpr. **lavenchi*, **lavengi* "avalanche". Assimilation progressive de la vibrante [r-] > [r-r].

afpr. ***rechaucié**, **-ia** part. et adj.

FEW 2/1, 69a, CALCEARE. REW 1497.

- L'action d'accumuler de la terre à un endroit donné, notamment au pied d'un arbre ou au bord d'un champ, est exprimée en afpr. par le verbe **chaucier*, correspondant d'afr. *chaucier*, aocc. *cauçar* "chausser". L'action contraire est désignée par le mot **dechaucier* : ALLy (200) donne Arthun [defo'sa], St Georges [defo'sε] « déchausser (les ceps) » : « au printemps on enlève, au pied des ceps, la terre qui s'y est accumulée ou qu'on y a accumulée volontairement à l'automne pour les protéger de la gelée ». Quant au verbe **rechaucier*, ses correspondants dans plusieurs parlers d'oïl signifient « entourer le pied d'un arbre de terre nouvelle ou de fumier », « buter », « entasser ». On comparera mars. *recausset* « espace de terre entre les rangées de vigne ».

I. □*rechaucia* □

Rechaussat, mais., Saint-Didier.

Frpr. [vwe k@so"so...U]

HIST Mfr. *la Rechossa*, *Rechossa* 1428, *Rechossa* 1481. Frm. *Rechaussa* (Cass.), *Rechossat* 1887, *Rechossat* 1945 (Duf 787), *Rechaussat* 1970 (IGN).

ÉTYM < **ves* la rečaut'siá/ "à la chaussée", forme substantivée de l'adj. **rechaucié*, *-cia* "buté, entouré d'un tas de terre". Désignation d'une levée de terre en bordure d'un chemin ou d'un cours d'eau. Au vu de la

forme dialectale de ce NL, en [-O...U], on peut se demander si l'on n'a pas le suff. -ALE ; mais comme une telle formation n'est attestée nulle part et contredite par les formes anciennes, la chose est douteuse⁵²⁶.

afrpr. ***regular** v.

FEW 2/2, 1510b, 1511a, CULUS. REW 2384.

- L'action d'aller en arrière est exprimée en afrpr. par le verbe **regular*, correspondant de fr. *reculer*, aocc. *regular*. Le déverbal **recula* ainsi que l'adj. verb. fém. substantivé **reculâ* désignent le fait de reculer et l'état de ce qui est en recul, d'où l'acception "lieu retiré, cul-de-sac" : on comparera bourb. *reculon* « coin, impasse », a.fr. *reculet* « lieu isolé, reculé », *reculot* « endroit reculé, impasse, cul-de-sac » (Godefroid VI 700c, 701a), d'autre part [ɛ la vətʃo'ladɔ], semblable à l'afr. *reculee* « renforcement » (Godefroid VI 700b), frcomt. *reculée* « cul-de-sac ; reculée, fond de vallée encaissé », frprm. *reculâ* « lieu isolé au début d'une vallée » (TGF 20910).

IV.

IV.a. □**la recula**□ [déverbal]

la Recule, m. (St M.).

la Récule (Cassini), *la Recule* 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves la rekúla/ "au renforcement", de **recula*, déverbal de **regular* "reculer, se retirer", désignation d'un lieu retiré en fond de vallée.

IV.b. □**la reculâ**□ [+ -ATA]

1. **la Recula**, mais., Jeansagnière.

HIST Mfr. *la Rac[u]la*, *la Recula*, *la Rac[u]laa* 1411. Frm. *la Récula* 1887, *Reculat* 1926, *Reculat* 1945 (Duf 788), *la Recula* 1970 (IGN).

2. **la Reculat**, ham., Saint-Jodard.

la Reculée 1887, à *Recula* 1926, à *Recula* 1945 (Duf 788), *la Reculat* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves la rekulâ/ "au renforcement", de **reculâ*, adj. verb. fém. substantivé de **regular* "reculer, se retirer", désignation d'un lieu retiré en fond de vallée.

afrpr. aocc. **regart** s. m.

FEW 17, 511a, *WARDON ; Hafner 127.

⁵²⁶ Au reste un traitement [-ɔu] n'est explicitement signalé ni pour -ATA (Gardette 1941, 22-24) ni pour -ALE (119, 120).

A. [oronymes]

II. □**lo mont regart**□ [mont s. m. +]

le Mont Regard, mont., StJulienV.

ÉTYM < aocc. */lo mōnt regárt/ “le mont-belvédère”, de *mont* et de *regart* “fait de regarder ; surveillance ; point de vue”.

B. [toponymes]

II. □**beau regart**□ [bel, -a adj. +]

1. **Beauregard**, m., Cremeaux.

2. **Beauregard**, h., Mably.

Beauregard (Cass).

3. **Beauregard**, ld., StAndré.

4. **Beauregard**, m., StGermain.

5. **Beauregard**, lieu détruit à Cervières.

HIST Mlt. (abl.) *Bello Regardo* 1375.

ÉTYM < respect. (1-4) afrpr. et (5) aocc. */ves bēu regárt/ “au belvédère”, de *regart* “fait de regarder ; surveillance ; point de vue” et de l’adj. *bel, -a* “beau”.

afrpr. ***remor** s. m.

FEW 10, 565a, RUMOR.

- Un bruit sourd et confus produisant un écho est désigné en afrpr. par le mot **remor*, cognat de fr. *rumeur*, aocc. *rimor*. Le genre de ce substantif, étymologiquement masculin, est variable selon les dialectes.

I. □**lo remor**□

le Remur, rivière, affl. de la Loire à Saint-Jodard.

Rumeur, Remeur 1553, *Remeur* 1682, *Remur* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */lo remōýt/ “le grondement”, de **remor* “bruit sourd, rumeur, grondement”, désignation abstraite d’un torrent bruyant.

afrpr. **rençon** s. f.

FEW 10, 176a, REDEMPTIO. REW 7142.

- Le prix exigé pour la délivrance d'un captif ou, plus généralement, le prix de rachat, la valeur d'un bien est désigné en afrpr. par le mot *rençon*, adauph. *reemson*, cognat de fr. *rançon*, aocc. *resemson*.

II. □*mala rençon*□ [+ *mal*, -a adj.]

le Montlaurençon, bois, St Priest P.

HIST Afrpr. *Molleranson* 1197 (Canard 46, n. 7).

Frm. *le bois* [...] appelé de *Molleranson* 1675 (*Genétines* 45-46), *le Montlaurençon* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves mála rentsóyn/ "au mauvais profit", de *rençon* "rachat, remboursement, profit" et de l'adj. *mal*, -a "mauvais, -e", désignation d'une terre peu fertile, qui rapporte moins qu'elle ne coûte. On rapprochera la locution fr. class. *faire mauvaise rançon* "ne pas rendre assez de mouture pour le blé qui a été livré", ainsi que les toponymes du type □*Mala Questa*□ (*Maloqueste*, Ristolas, HAles) < aocc. *mala questa* "mauvais profit" (DNRM 169b). Démotivation précoce du nom et attraction paronymique de fr. *mou*, *molle* puis *mont* et de l'AN *Laurent*.

afrpr. ***reschaudar** v.

FEW 10, 264b, 265a, EXCALDARE ; ALLy 805 ; GPF 7963.

- L'action de chauffer, brûler ou incendier est exprimée en afrpr. par le verbe **eschaudar*, cognat d'afr. *eschauder*, aocc. *escaudar*, de même sens, et dont le dér. **reschaudar* signifie "réchauffer" ou "chauffer à plusieurs reprises" : cf. Ain [reTo"ðQ], dauph. [reSu"ðo] "id.". Ce verbe, de même que le fr. *échauder*, s'est plus spécialement appliqué à l'irradiation du soleil sur les plantes cultivées provoquant leur mûrissement ou leur dessèchement. Des dérivés **reschaudà*, **reschaudon* désignant une terre ou un versant soumis à la chaleur du soleil peuvent être reconstruits d'après la toponymie.

IV. □*reschaudon*□ [+ -ONE]

Rechaudon, mais., Luré.

ÉTYM < afrpr. */ves lo resčaudóyn/ "à l'adret", de **reschaudon*, dér. de **reschaudar* "réchauffer, brûler" muni du suff. dimin. -on. Désignation du versant méridional et déboisé de la colline de Sermaise.

afrpr. ***rey** s. f.

FEW 10, 386b, 388b, 389a, *RICA ; Bloch 1931, 112.

- Le sillon produit par le passage de la charrue est désigné en afrpr. par le mot **rey*, cognat de fr. *raie*, aocc. *rega*. Le dérivé **reyal*, comparable à mfr. *reau* “sillon”, semble, d’après ses correspondants dans les patois francigènes et francoprovençaux (notamment Gruey r[ɔ]yo “planche de terrain allongée”, bress. *riau* “bande de gazon autour d’un champ”, *riau banau* “terrain communal”, Saint-Amé *riau* “bord d’un champ”), avoir désigné un ‘ensemble de sillons’ et plus exactement une portion délimitée de terroir sillonnée dans le même sens, c’est-à-dire soumis au même assolement. Le même champ sémantique est recouvert par les descendants d’afr. *riage* et, localement, d’afr. *roie*. En pays d’habitat dispersé et d’assolement méridional, ce type toponymique réfère aux champs soumis à la rotation collective des cultures.

IV. □*los reyaus*□ [+ -ALE]

les Royaux, mais., Lentigny.

HIST Afrpr. *dels Reyals* 1325, 1334, *doz Reaulx* 1488.

Mlt. *des Reyaux* 1488. Frm. *les Royaux* (Cass), *Royant* (l. *Royaut*) 1887, *Royaux* 1900, *Royaux* 1945 (Duf 834), *les Royaux* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves los reiaýus/ “aux soles”, de **reyal*, dér. de **rey* “sillon ; territoire assolé” muni du suff. relationnel *-al*. Désignation de la portion du terroir communal soumis à la rotation collective des cultures. Le toponyme a été traduit en frm. à la faveur d’un rapprochement avec frm. *royal*, *-e*.

afrpr. aocc. **riu** s. m. ; aocc. **arriu** s. f.

FEW 10, 422a, RIVUS ; Hafner 38-39.

A. [hydronymes]

I. □*lo riu*□

1. **le Ris**, rivière, affl. de la Loire à Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [lɛ"ki]

HIST Afrpr. *Serpentin* 1334, [*rivus de*] *Serpentiny*, [*rivus de*] *Serpentin* 1402.

2. **le Ris**, ruisseau, affl. de la Besbre à Saint-Priest-la-Prugne.
3. **le ruisseau d’Aris**, Saint-Jean-Saint-Maurice.
4. **le ruisseau de Bareille**, Cervières.
5. **le ruisseau du Bost**, Bussy-Albieux.

HIST Mlt. (nom.) *aqua de Colomans* 1388, *riparia de Bosc* 1509.

Frm. *la riviere de Bostz*, *la riviere du Bost*, *le rieu de Colomens* 1541.

6. **le ruisseau de la Bruyère**, Lentigny.

HIST Mlt. (nom.) *rivus de la Bruyeri* 1347, (abl.) *riparia de la Bruyeri* 1488.

7. **le ruisseau de Cornillon**, Briennon.
8. **le ruisseau des Crèches**, Les Noës.
9. **le ruisseau de Guet**, Les Salles.
10. **le ruisseau de Lavoine**, Les Noës.
11. **le ruisseau des Millets**, Lentigny.
12. **le ruisseau des Olmes**, Lentigny.
13. **le ruisseau de la Ribodine**, Saint-Rirand.
14. **le ruisseau de Royon** ou **le ruisseau des Salles**, affl. de l'Anzon à Champoly.
15. **le ruisseau des Ruillères**, Les Noës.

ÉTYM < respect. (1-15) afrpr. et (4, 9) aocc. */lo ríu/ "le ruisseau", de *riu* "ruisseau, petite rivière". À l'exception de (1) et (2), le nom dialectal, appellatif générique, n'a pas été transposé en frm., mais désambiguïsé en une description définie {*le ruisseau de* + toponyme}. Le procédé est récurrent en microhydronymie.

II.

II.a. □*lo grant riu*□ [grant adj. +]

le Grand Ris, ruisseau, StDidier.

Frpr. [1@gK2A"Ki]

HIST Afrpr. *Granriu* 1180, *Grant Riu* 1259.

Mlt. (acc.) *Grandem Rivum* 1399, (abl.) *Grando Rivo* 1467.

Frm. *Grandris* 1704, *le Grand Ris* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */lo grant ríu/ "le grand ruisseau", de *riu* "ruisseau, petite rivière" et de l'adj. *grant* "grand, principal". Cet hydronyme forme un système ternaire avec */lo Riu/ ("le ruisseau", frm. *le Ris*, § B.I.a) et *Rioters* ("le tiers ruisseau", frm. *Rutard*, § B.II.e).

II.b. □*lo riu cros*□ [+ cros, -a adj.]

le Ris Cros, ruisseau, StPriestPr.

Ris Cros 1825 (cadastre), *Ris Gros* (l. *Cros*) 1887, *le Ris-Cros* 1945 (Duf 804).

ÉTYM < afrpr. */lo ríu kr□s/ "le ruisseau encaissé", de *riu* "ruisseau, petite rivière" et de l'adj. *cros, -a* "creux, concave" d'où "encaissé, profond".

III. □*lo riu de ves les Sales*□

le ruisseau des Salles, nom du ruisseau de Royon à Champoly.

Frpr. [l@%Kidvele"sal]

ÉTYM < afrpr. */lo ríu de ves les sáles/ “le ruisseau des Salles”, de *riu* “ruisseau, petite rivière” et du toponyme *les Sales* (frm. *Les Salles*), le cours d’eau prenant sa source dans ladite commune.

IV. □*lo riaz*□ [+ -ACIU]

le Ria, ruisseau, Noailly.

ÉTYM < afrpr. */lo riát^s/ “le gros ruisseau”, de **riaz*, dér. de *riu* “ruisseau, petite rivière” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*.

B. [toponymes]

I.

I.a. □*lo riu*□

le Ris, h., StDidier.

Frpr. [vwe l@"Ki]

HIST Mlt. (abl.) *Rivo* 1427.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ríu/ “au ruisseau”, de *riu* “ruisseau, petite rivière”. Cet hydrotoponyme forme un système ternaire avec *Grant Riu* (“le grand ruisseau”, frm. *le Grand Ris*) et *Rioters* (“le tiers ruisseau”, frm. *Rutard*).

I.b. □*rius*□

Riou, m., bois, Nervieux.

HIST Afrpr. *Ruys* 1201, *Rios* 1388.

Mlt. (abl.) *Rivis* 1269, *Rivo* 1388.

Mfr. *Ris* 1428, *Rieu* 1510. Frm. *Rys* 1541, *Ryeu* 1542, *Rieu*, *Rioud* 1552, *Rioux* 1696, *Rioux* 1945 (Duf 804), *Riou* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves ríus/ “aux ruisseaux”, de *riu* “ruisseau, petite rivière”.

I.c. □*los arrius*□

les Arioux, ld., Les Salles.

Occ. [ve lu?Q"Kju]

HIST Aocc. *dels Arrieus*, *des Arrious* 1311.

Frm. *les Arioux* (Cass).

ÉTYM < aocc. */ves los arriús/ “aux ruisseaux”, de *arriu* “ruisseau, petite rivière”.

II.

II.a. □**grant riu**□ [+ *grant* adj.]

Grandris, h., StRomainU.

HIST Mlt. (abl.) *Magno Rivo* 1291, *Grandi-Rivo* 1346, *Grando Rivo* 1428.

Mfr. *Grand Ris* 1446. Frm. *Grand Ris* (Cass), *Grandris* 1945 (Duf 416).

ÉTYM < afrpr. */ves grant riu/ “au grand ruisseau”, de *riu* “ruisseau, petite rivière” et de l’adj. *grant* “grand, principal”.

II.b. □**mort riu**□ [+ *mort*, -a adj.]

le Pont Morut, h. riverain de l’Aix, StGermain.

HIST Afrpr. *Morru* 1351, *lo Pont Morru* 1389.

Mlt. (acc.) *Pontem Moru* 1351, *Pontem Moruton*, *Pontem Morrutom* (l. *Morrutum*), *Pontem Morrutum* 1460.

Mfr. *Morru* 1467. Frm. *le molin du Pont Moru*, *le Pont Morru* XVII^e s., *Pont-Moru* 1945 (Duf 747), *le Pont Morut* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves m□rt riu/ “au ruisseau mort”, de *riu* “ruisseau, petite rivière” et de l’adj. *mort*, -a “mort”. Désignation d’un bras mort de l’Aix. Le syntagme */m□rt riu/ > */m□r rü/ s’est précocement opacifié, comme l’atteste la graphie *Mor(r)u* et la relatinisation *Morrutum*, analogique de *cornu* : *cornutus* etc.

II.c. □**riu beënc**□ [+ *beënc*, -chi adj.]

Ribet, h., StHaonV.

HIST Afrpr. *Rubeyn* 1316, *Rybent* 1353, *Rubent* 1369, *Ribent* 1383.

Mfr. *Riben* 1429, *Ribein* 1497. Frm. *Riben* (Cass), *Riben* XVIII^e s., *Ribet* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves riu beēýnk/ “au ruisseau servant de bief”, de *riu* “ruisseau, petite rivière” et d’un adj. **beënc*, -chi “relatif à un bief”, dér. de *bié* “bief, canal d’amenée d’eau” muni du suff. relationnel -enc, -enchi (ou continuateur d’un protofrpr. */bedēýngo, -a/ “id.”). Le toponyme fr. contemporain reflète une forme patoise dénasalisée */ribēý/ < */ribē/.

II.d. □**riu pirroz**□ [+ *pirroz*, -osa adj.]

Ripouroux, m., Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves ríu píRᵒ́ýs/ “au ruisseau pierreux”, de *riu* “ruisseau, petite rivière” et de l’adj. **pirroz*, -a “pierreux” (cf. aocc. *peirós*, fr. *pierreux*). La forme frm. provient, par métaphonie, d’un plus ancien **Ripiroux* ou **Rupiroux*.

II.e. □**riu terz**□ [+ *terz*, *terci* adj. num.]

Rutard, h., StDidier.

Frpr. [vwe Ky"tQK]

HIST Afrpr. *Ruystiers* 1374, *Rioters* 1382.

Mfr. *Rioters* 1441, 1467, 1468, 1476. Frm. *Rutard* 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves ríu tērt^s/ “au troisième ruisseau”, de *riu* “ruisseau, petite rivière” et de l’adj. num. *terz*, *terci* “troisième, tiers”. Cet hydrotoponyme forme un système ternaire avec **lo Riu* (“le ruisseau”, frm. *le Ris*) et *Grant Riu* (“le grand ruisseau”, frm. *le Grand Ris*).

II.f. □**riu d’infert**□ [+ *infert* s. m.]

Rue d’Enfer, m., Mably.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ríu d-infeýrt/ “au ruisseau d’enfer”, de *riu* “ruisseau” et de *infert* “l’enfer”. Désignation d’un vallon très encaissé où coule un ruisseau.

IV.

IV.a. □**ruilhet**□ [+ -ICLU + -ITTU]

Ruiller, m., Ailleux.

ÉTYM < afrpr. */ves ruilÇeýt/ “au ruisselet”, de **ruilhet*, dér. de *riu* “ruisseau” muni des suff. dimin. -*ilh* et -*et*.

IV.b. □**ruilhon**□ [+ -ELLU + -IONE]

Ruillon, h., Les Salles.

Occ. [ve Ky"FO]

HIST Aocc. *Ruilhon*, *Ruyllon* 1311, *Rullon* 1342, *Rullyon* 1356.

Frm. *Rulion* (Cass), *Ruillon* 1945 (Duf 838).

ÉTYM < afrpr. */ves rüilÇoýn/ “au ruisselet”, de *ruilhon*, dér. de *riu* “ruisseau” muni du suff. dimin. -*ilhon* (analogique du type *castilhon* etc.).

IV.c. □**lo riolet**□ [+ -OLU + -ITTU]

Riollet, ld., StJeanV.

chez Riollet (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves riolęýt/ “au ruisselet”, de *riolet*, dér. de *riu* “ruisseau” muni des suff. dimin. *-ol* et *-et*.

afrpr. **riva** s. f.

FEW 10, 410a, RIPA.

- Le terrain qui borde un cours d'eau est désigné en afrpr. par le mot *riva* (fr. *rive*), qui est pandialectal.

A. [oronymes]

IV. □*la rivoleta*□ [+ -OLA + -ITTA]

la Rivolette, colline, Chérier.

ÉTYM < */la rivolęýta/ “la petite côte”, de **rivoleta*, dimin. en *-eta* de **rivola* “petite rive, petit coteau”, lui-même dér. de *riva* “rive, bord” muni du suff. dimin. *-uel*, *-ola*.

B. [toponymes]

I. □*les rives*□

1. **Rives**, h. bordant la Goutte de Sac, Amions.
2. **les Rives**, h. bordant la Loire et le ruisseau de Cornillon, Briennon.

ÉTYM < */ves les rives/ “aux rives”, de *riva* “rive, bord”.

afrpr. **riveri** s. f.

FEW 10, 415a, *RIPARIA. REW 7328. Gonon 1968, 563.

- La bordure d'un cours d'eau et plus spécialement la zone de prairie avoisinant le rivage est désigné en afrpr. par le mot *riveri* (abress., adauph. *riveri*, afr. mfr. *riviere*). On sait qu'un glissement métonymique a conduit le cognat français de ce mot à signifier “cours d'eau tributaire d'un fleuve”, glissement que *riveri* paraît avoir ignoré puisque le sens de frm. *rivière* correspond à celui d'afrpr. *riu*. Les patois modernes témoignent cependant de l'influence exercée par la langue dominante : Arcon [ʁi'vjɛʁi], St Maurice [ʁi'vjøʁi], St Marcel [ʁi'va...ɛʁi] « rivière », [ʁptita ʁi'va...ɛʁi] « ruisseau » (ALLy 859-60).

I.

I.a. □*la riveri*□

1. **la Rivière**, ham., Cordelle
2. **la Rivière**, mais., Saint-Léger-s/R.
3. **la Rivière**, mais., au bord du Tavel (Valla).

Frpr. [ve lQKi"veKi]

ÉTYM < afrpr. */ves la riveýri/ “au rivage”, de *riveri* “rivage, prairie alluviale”.

I.b. □*les riveres*□

1. **les Rivières**, hamais., au bord de l’Isable (Chérier).

HIST Afrpr. *Riveri* 1358, *la Riveri* 1443, *la Rivery* 1448.

Mfr. *River*, *la Rivere* 1448. Frm. *Rivierre* (Cassini), *les Rivières* 1945 (Duf 808).

2. **les Rivières**, ham., Cordelle.
3. **les Rivières**, ham., Grézolles.
4. **les Rivières**, hamais., sur le Ban (St Just).

HIST Mfr. *Repeyre* 1415, *Rivere* 1448.

Mlt. (acc.) *Rippariam* 1448, (abl.) *Ripparia* 1448.

Fr. *la Rivière* (Cassini), *les Rivières* (cadastre), *les Rivières* 1887, *les Rivières* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves les riveýres/ “aux rivages”, de *riveri* “rivage, prairie alluviale”.

afrpr. **roa**, aocc. **ro (d) a** s. f.

FEW 490ab, 492b-494b, ROTA. REW 7387.

- Le mot désignant la roue, afrpr. *roa*, aocc. *roda* (aauv. *roda*, *roa*), afr. *ruee*, est à l’origine d’une importante série toponymique répandue dans toutes les régions galloromanes. Ce type toponymique a embarrassé la plupart des auteurs, la motivation sémantico-référentielle d’un tel nom passant généralement pour « obscure ». Selon nous, la possibilité d’une désignation purement topographique étant exclue, la corrélation fréquente, sinon systématique dans notre région, du NL □*la Roa*□ (toujours au singulier) avec un site élevé et dégagé – colline, plateau déboisé – et la récurrence du type oronymique □*lo Puey de la Roa*□ (“le puy de la roue”) conduit à supposer, avec un assez haut degré de certitude, qu’il s’agit d’une désignation métonymique du moulin à vent, □*roa*□ désignant proprement l’hélice du moulin (*totus pro parte*). Sur le plan lexical, en effet, il est à remarquer que l’ancienne langue ne disposait d’aucun terme exprimant exactement le concept de roue éolienne, que le mot □*molin*□ désignait prototypiquement le moulin à eau et qu’en outre, mfr. *roue* est attesté avec les sens voisins de “poulie” et de “noria” (*roue pootee*) ; parallèlement le dimin. afr. *roet*, aocc. *rodet* désigne la roue d’un moulin à eau, ainsi que toute machine pivotante. Du point de vue référentiel, d’autre part, on sait que l’apparition du moulin à vent dans la vallée du Rhône remonte à la seconde moitié du douzième siècle (première attestation en Arles, 1170), or les

toponymes en question ne remontent pas au-delà de 1275⁵²⁷. La présence de moulins à vent en Forez au Moyen Âge est au demeurant attesté par plusieurs autres toponymes (*Moulin à Vent*, h. de Balbigny et de Chavanay ; « *unum molendinum in villa Sancti Boniti Castri ad ventum* » 1444, Duf 621). Dans certains cas, cependant, il n'est pas à exclure que □*roa*□ ait désigné la roue hydraulique et que certains toponymes de la série réfèrent à des moulins à eau. Indépendamment de cette acception, afrpr. *roa*, aocc. *roda* au sens de “roue de véhicule” ont produit une vaste famille de dérivés, parmi lesquels s'est fixé en toponymie □*roana*□ “trace de roue, ornière”, type vivant en lyonn. et auv. (DGFA 488) : cf. [ʁɔ'dənɔ...ɔ] à Vollore, apparenté à l'afr. *rodenc* et aux formes for. [ʁwina], [ʁwā], [ʁwa'hœ...øʁ], [ʁwa'ne], toutes attestées dans notre zone⁵²⁸ (ALLy 843, « ornières »). A partir de « ornière », le frpr. a développé de nombreux sens secondaires : « rigole d'étable pour l'évacuation du purin », « délaissé d'un ruisseau qui a débordé » et « éboulement, glissement de terrain, ravin » (GPF 8213). Dans ce dernier sens, frpr. □*roana*□ semble avoir rencontré les continuateurs de RAPINA (cf. *raviná*, *rauná*, « raviner », « s'ébouler »), comme le sous-entend Duraffour (*op. cit.*, § 7755, 7765). Apparaissent également en toponymie afrpr. **roeri*, répondant à ang., tour., poit. □*rouère*□, prov. alp. □*roèra*□ “ornière, rigole” ; ainsi que le nom de métier *roer*, correspondant à afr. *royer*, “fabriquant de roues, charron”.

A. [oronymes]

II. □*lo puey de la roa*□ [puey s. m. +]

1. **le Pey de la Roue**, puy, (Arcon).
2. **le Pey de la Roue**, puy, (Chérier).
3. **le Puy de la Roue**, Nollieux
4. **le Puy de la Roue**, (St Julien V.).
5. **le Puy de Rot**, St Jean V.

HIST Aocc. *Puy de Roa*, *Puey de-Roa* 1311.

Mlt. (abl.) *Podio da-Roa* 1311.

Mfr. *Puy de Roe* 1467. Frm. *Puy de Roi* 1945 (Duf 773), *le Puy de Rot* 1970.

ÉTYM < respect. (1-3) afrpr. et (4-5) aocc. */lo puei de la rôa/ litt. “le puy de la roue”, c'est-à-dire “le puy du moulin à vent”, de *puey* “puy” et *roa* “roue” d'où “hélice de moulin”.

⁵²⁷ Ce fait oblige à exclure de la discussion les NL fribourgeois *Riaz* (*Roda* ca 900, 979/993) et *Rue* (*de Rota* 1147, 1152), que leur datation précoce et l'absence d'article rattachent à la strate latine.

⁵²⁸ Ce nom de l'ornière, répandu dans toutes les régions avoisinant le Massif Central (Saintonge, Limousin, Berry, Auvergne, ouest du francoprovençal), est formé sur ROTA avec une suffixation dont l'origine est peu claire : l'a.frp. *rodenc* et limagn. *roudin* font penser à –INCU, tandis que le m.fr. *rouain*, b.dauph. *roudan* renvoient à –ANU et *roin*, *rouine* à –INU. A dire vrai, on a l'impression d'un ou de plusieurs croisements de suff., mais Wartburg considère –INU / –INA comme le prototype. Qui plus est, dans notre cas, il y a eu attraction graphique (et peut-être phonétique) du mot *ruine* et du nom de *Roanne*.

△ *le Puy de Rôt*, Noirétable.

B. [toponymes]

I. □*la roa*□

1. **la Roue**, ham., anc. moulin, Cremeaux.

HIST Afrpr. *la Roa* 1291.

Frm. *la Roue* (Cass).

2. **le Moulin de la Roue**, ham., Cremeaux.

HIST Mlt. (abl.) *Rota* 1417.

3. **la Roue**, bois, (St Priest P.).

4. **la Roue**, bois, Saint-Rirand

ÉTYM < afrpr. */ves la rōa/ litt. “à la roue”, c’est-à-dire “au moulin”, de *roa* “roue” d’où “hélice de moulin”.

▲ VincentTop § 447. Dauzat/Rostaing 572 : « fait difficulté ». TGF § 21023 : « *roue pootée* ‘roue munie de jarres, pour élever l’eau’ (FEW, X, 490b) » ; motivation très peu vraisemblable.

IV.

IV.a. □*las roanas*□ [+ -ANA]

les Ruines, mais., St Julien V.

HIST Mfr. *la Roene[s]*, *les Roannes* 1467. Frm. *des Ruines* 1791.

ÉTYM < aocc. */ves les roânes/ “aux ornières”, de **roana*, dér. de *roa* “roue” muni du suff. relationnel *-an*, *-a*.

IV.b. □*lo roër*□ [+ -ARIU]

les Royers, ham., Renaison.

HIST Afrpr. *del Roer* 1361, *del Royer* 1390.

Mfr. *le Royer* 1454, *du Royer* 1496. Frm. *Royer* (Cass), *le Royer* 1945 (Duf 834), *les Royers* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves lo roëyr/ “chez le charron”, de *roër*, dér. de *roa* “roue” muni du suff. agentif *-er*, *-i*.

Désignation d’un atelier de charronnage.

IV.c. □*roeri*□ [+ -ARIA]

Ruère, mais., Saint-Haon-le-V.

ÉTYM < afrpr. */ves la roëyr/ “à l’ornière”, de **roeri*, dér. de *roa* “roue” muni du suff. collectif *-eri*.

IV.d. □royon□ [+ -ONE]

Royon, ham., ancien moulin, Les Salles.

Occ. [ve rwo"jo]

HIST Aocc. *Royon* 1294, 1311.

Frm. *Royon* (Cass).

ÉTYM < aocc. */ves lo roioŷn/ litt. “à la petite roue”, c’est-à-dire “au petit moulin”, de **roon*, *royon*, dér. de *roa* “roue (de moulin)” muni du suff. dimin. *-on*. Insertion régulière de [j] antihiatique. Le moulin de Royon fut accensé par le comte de Forez à Jean Berenger, en 1294.

aocc. ***rocejat** ~ ***roceyat**, -a (d) a part. et adj.

FEW 10, 579b, *RUPTIARE.

- L’action de tirer une herse ou, par extension, tout autre objet sur le sol est exprimée en aocc. par le verbe *rossegar* (aauv. **rocejar*, **roceyar*), terme maintenu uniquement dans les parlers languedociens. Substantivé au féminin, l’adj. verb. **rocejada*, **roceyaa* a signifié “terrain hersé” et probablement “défrichement”.

I.

I.a. □**la roceyaa**□

la Roussie, mais., Saint-Jean-la-V.

la Roussie (Cass.).

ÉTYM < aocc. */ves la rot^eeiá/ “au hersage”, de **roceyaa* “terre hersée, défrichée”. Fermeture régulière de la finale *[e"ja] en *[i"ja] > *["ja], décalquée en français sous la forme *-ie* par pseudo-régression (*["ja] < **["ija]).

I.b. □**las roceyaas**□

les Roussies, mais., Les Salles.

Occ. [ve leKU"sjE...I]

HIST Afrpr. les Rocies 1311, les Rossies 1366.

Mfr. les Rossiez 1433. Frm. les Roussis 1887, les Roussies 1926.

ÉTYM < aocc. */ves las rot^eeiás/ “aux hersages”, de **roceyaa* “terre hersée, défrichée”. Fermeture régulière de la finale *[e"jas] en *[i"jas] > *["jas] > *["ja...I] > ["jE...I], décalquée en français sous la forme *-ies* par pseudo-régression (*["jas] < **["ijas]).

afpr. **rochi**, aocc. **rocha** s. m.

FEW 10, 435a, *ROCCA.

A. [toponymes]

I.

I.a. □*la rochi*□

1. **la Roche**, ld., Ailleux.

2. **la Roche**, h., Dancé.

la Roche (Cass).

3. **la Roche**, m., Jeansagnière.

HIST Afpr. *la Rochi* 1411.

Mlt. (abl.) *Ruppe* 1411.

4. **la Roche**, m., Juré.

5. **la Roche**, h., Ouches.

HIST Mlt. (abl.) *Ruppe* 1420.

Frm. *la Roche* (Cass).

6. **la Roche**, m., Renaison.

HIST Mlt. (gén.) *Rupis* 1353, (abl.) *Ruppe* 1396.

Mfr. *la Roche* 1496, 1497. Frm. *la Roche* (Cass).

7. **la Roche**, m., Saint-Georges-de-Baroille.

la Roche (Cass).

8. **la Roche**, m., Saint-Romain-d'Urfé.

la Roche (Cass).

9. **la Roche**, ld., Saint-Romain-la-Motte.

la Roche (Cass).

10. **la Roche**, h., Saint-Thurin.

HIST Mlt. (abl.) *Ruppe* 1398.

11. **la Roche**, château, h. et lieu de villégiature, Saint-Priest-la-Roche.

HIST Afpr. *la Rochi* 1291.

Mlt. (abl.) *Ruppe* 1322.

Frm. *le Château de la Roche* 1682, *la Roche* (Cass).

12. **sous la Roche**, ld., La Chamba.

ÉTYM < respect. (1-11) afpr. */ves la r□ýčĩ/ et (12) aocc. */ves la r□ýča/ "au rocher", de afpr. *rochi*, aocc.

rocha "roche, rocher".

I.b. □*les roches*□

1. **les Roches**, m., Amions.
2. **les Roches**, m., Cordelle.
3. **les Roches**, ferme, Mably.
4. **les Roches**, m., Nervieux.
5. **les Roches**, bois, Saint-Just-en-Chevalet.
6. **les Roches**, bois, La Tuilière.
7. **les Roches**, m., Villemontais.

ÉTYM < afrpr. */ves les rŷčes/ “aux rochers”, de *rochi* “roche, rocher”.

II.

II.a. □*la rochi corberi*□ [+ **corber*, -i adj.]

la Roche Corbière, m., Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves la rŷči korbeýri/ “au rocher aux corbeaux”, de *rochi* et de l’adj. *corber*, -i “relatif au corbeau, peuplé de corbeaux”.

II.b. □*rochi fol*□ [+ *fol* adj.]

Rochefort, h., Champoly.

HIST Afrpr. *Rochifol* (?) 1397.

ÉTYM < afrpr. */ves la rŷči fŷl/ litt. “à la roche folle”, de *rochi* et de l’adj. (épicène) *fol* “fou”. Nom de mégalithe.

IV.

IV.a.α. □*lo rochaz*□ [-ACIU]

le Rochat, m., Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ročát^s/ litt. “au gros rocher”, de *rochaz*, dér. de *rochi* “roche” muni du suff. augmentatif/dépréciatif -*az*.

IV.a.β. □*los rochaz*□

les Rochats, m., Pommiers.

Rochard (Cass), *au Rochat* 1887, *les Rochats* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves los ročát^s/ litt. “aux gros rochers”, de *rochaz*, dér. de *rochi* “roche” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*.

IV.b. □*la rocheta*□ [-ITTA]

1. **la Rochette**, h., Nervieux.
2. **la Rochette**, h., Villemontais.
3. **la Rochette**, h., StJeanV.

HIST Afrpr. *la Rocheta* 1353, *la Rocheta*, *la Rochetaz* 1427.

Frm. *la Rochette* (Cass).

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. */ves la ročęýt^a/ “au petit rocher”, de *rocheta*, dér. de *rochi* “roche” muni du suff. dimin. *-et*, *-a*.

B. [oronymes]

II. □*rochi fort*□ [+ *fort* adj.]

Rochefort, rocher, Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves r□ýčⁱ f□rt/ “au roc fortifié”, de *rochi* “roche, rocher” et de l’adj. *fort* “fort ; pourvu de fortifications”.

afrpr. ***rocho**, **-i** adj.

FEW 10, 128b, RAUCUS ; ALLy 1037 ; EnqJeansagnière.

- L’adj. protorom. RAUCU, -A “enroué, rauque” (Itcl. *raucus*) aboutit régulièrement à afrpr. **rocho*, *-i*, continé par lyonn. □*roucho*, *-i*□, maur., arth. [KuS], ponc. ["KuSo], stgeorg., mont. ["KoSU] “enroué”.

I. □*la rochin*□

le Rouchain, ruisseau, affluent du Renaison aux Noës.

HIST Mfr. *Rochain* 1496. Frm. *le Rouchain* 1945 (Duf 830).

ÉTYM < afrpr. CS */la ročýčⁱ/, CR */la ročín/ “l’enrouée”, forme substantivée de l’adj. **rocho*, *-i* “enroué, rauque”. L’hydronyme s’est fixé au cas régime imparisyllabique **Rochin* (< RAUCANE, type *Coise/Coisin*). Il y a eu ensuite changement de genre, conformément à la tendance majoritaire du type (Lebel 196).

- ▲ Vurpas/Michel 1997, 131 : « dérivé de roche » ; sémantiquement improbable et phonétiquement exclu en raison du vocalisme radical.

afpr. **ronzi** s. f.

FEW 10, 557a, RUMEX. REW 7439. Gardette (1941, 171). Ronjat (II § 458, α 3).

- La ronce commune (*Rubus fruticosus*) est désignée en afpr. par le terme *ronzi* (adauph. *ronzi*, asav. *ronge*), cognat de fr. *ronce*, aocc. *ronze* ; elle est appelée [K2Oɔ] sur tout le versant oriental du massif forézien (ALLY 491), d'Arcon jusqu'à Arthun, en vertu d'une évolution de l'affriquée régulière dans cette zone⁵²⁹ (*[dz] > [d], type PULICE > □*pude*□). Deux séries de collectifs désignant la ronceraie ont été formées : *ronzer, *ronzeri correspondent à mfr. *roncier*, aocc. *romeguera*, mfr. *ronciere* "endroit plein de ronces", tandis que *ronzey, *ronzeya répondent à afr. *ronçoi*, *runceie* "buisson de ronce". Outre le critère de l'article défini, la discrimination entre les formations francoprovençales et protoromanes (RUMICARIA, RUMICETU) dans cette série est possible sur la base du traitement de lat. /k/ + /a/, /k/ + /e/ au sandhi interne.

IV.

IV.a. □**los ronders**□ [+ -ARIU]

le Rondier, ham., Saint-Paul-de-V.

Frpr. [ve 1yK2O"de]

HIST Afrpr. *doz Rondiers* 1489. Frm. *les Rondiers* (C.).

ÉTYM < afpr. */ves lo rond^zer/ "à la ronceraie", de *ronzer, *ronder, dér. de *ronzi* "ronce" muni du suff. collectif *-er, -i*.

IV.b. □**ronderi**□ [+ -ARIA]

Rondière, bois, Juré.

ÉTYM < afpr. */ves la rond^zéyri/ "à la ronceraie", de *ronzeri, *ronderi, dér. de *ronzi* "ronce" muni du suff. collectif *-er, -i* ; formation francoprovençale, puisqu'un prototype RUMICÁRIA eût donné **Ronger*i > **Rongière*. ♦♦ Le toponyme a perdu son article, sans doute lors de sa francisation.

Δ *la Rondière* (Saint-Cyr-de-Valorges).

IV.c. □**lo ronderet**□ [+ -ARIU + -ITTU]

⁵²⁹ Une telle évolution, en dépit de sa régularité (PULICE > ¹*pude*¹, POLLICE > ¹*poudo*¹, SALICE > ¹*saudo*¹) fut jugée « difficile à expliquer par la phonétique » (ALLY 1096) et pouvant provenir d'une « fausse régression » (ALLY 532), encore que l'on voie mal sous quelle influence analogique cette régression aurait pu se produire. Mais, outre que le changement [d...z] > [d] se rencontre assez fréquemment en francoprovençal (le pronom de première personne, en particulier, est très souvent [də] (< *[d...zə]) en savoyard, v. Constantin/Désormaux 1902, 134 ; Duraffour 1932, 257), il n'est pas inconcevable que le phonème afpr. /d^z/ en voie de désaffrication ait perdu son articulation sifflante au lieu de l'occlusive : ce phonème apparaissant toujours en contexte postconsonantique (*/púld^ze/, */póld^zo/, */roýnd^ze/), il a pu connaître un sort différent de la sourde correspondante /t^s/.

le Rondelet, lieu-dit, Ambierle.

ÉTYM < afrpr. */ves lo rond^zerēt/ “à la petite ronceraie”, de *ronderet, *ronzeret, dimin. en -et, -a de *ronzer, *ronder “ronceraie”, dér. de ronzi “ronce” muni du suff. collectif -er, -i. (Il y a eu dissimilation de la seconde vibrante [r-r] > [r-l].

IV.d. ▫ ronzey ▫ [+ -etu]

Ronzet, lieu-dit, Saint-Didier-sur-R.

ÉTYM < afrpr. */ves lo rondzēyī/ “à la ronceraie”, de *ronzey, dér. de ronzi “ronce” muni du suff. collectif -ey, -a ; formation francoprovençale, puisqu’un prototype lat. RUMICĒTU eût donné *Ronzy. ♦♦ La forme française reflète la tradition graphématique car Saint-Didier appartient à la zone de changement [dz] > [d]. Le toponyme a perdu son article, sans doute lors de sa francisation.

△ le Ronzet (Giat, Puy-de-D.), Ronzet (Sauvagnat, Puy-de-D.), Champ Ronzé (Poisson, Saône-et-L.).

IV.e. □la rondeya□ [+ -ETA]

la Rondy, ham., Saint-Marcel.

la Rondi (Cass), la Roudy (l. Rondy) 1887, la Rondy 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves lo rondzēyīa/ “à la ronceraie”, de *ronzeya, *rondeya, dér. de ronzi “ronce” muni du suff. collectif -ey, -a. ♦ Fermeture régulière de la finale *["eja] en *["ija] (> *Rondia).

afrpr. **roro**, aocc. **roure** s. m.

FEW 10, ROBUR 433. REW 7354. ALLy 427 ; Gonon 1968, 563 ; Gras 1863, 126.

- Le chêne rouvre (*Quercus petraea*) est désigné en afrpr. par le mot *roro* (alyonn., afor. *roro*, adauph. *rouro*), aocc. *roure*. Ce terme a pu désigner, selon les dialectes, différentes espèces de chêne et il en demeure, dans les parlers du sud du Forez, la dénomination générique ; au nord de notre province il a disparu, remplacé par les types □chasno□ et □coral□. L’extension des toponymes □lo Roro□ et □lo Coral□ prouve que les deux types ont dû coexister dans l’ancienne langue, avec une spécialisation taxinomique ; par la suite l’un a été sélectionné tandis que l’autre est tombé en désuétude, suivant des forces d’intercourse différentielles.

I. □lo roure□

le Roure, ham. (Chausseterre).

Occ. [ve l@"kuK]

HIST Aocc. *Rore* 1289.

Mlt. (abl.) *Roro* 1405.

Mfr. *Rore* 1426, *Roure* 1447. Frm. *le Roure* 1945 (Duf 833).

ÉTYM < aocc. */ves lo roýure/ “au rouvre”, de *roure* “chêne rouvre”.

II. □*la placi del roro*□ [+ *roro* s. m.]

la Place du Roure, bois, Cremeaux.

ÉTYM < afrpr. */ves la plát^si del roýro/ “au communal du rouvre”, de *placi* “terrain communal, pâture commune” et *roro* “chêne rouvre”.

IV. □*la roreya*□ [+ -ETA]

1. **la Rorie**, ham. (Salles).

Occ. [ve laKu"KjQ]

HIST *la Roria* 1311, *la Rorie* 1738.

2. **Rory**, ham., Cezay.

Rory 1746, *Rory* (Cass).

ÉTYM < respect. aocc. */ves la roureýa/ et afrpr. */ves la roreýia/ “à la rouverte”, de l’aocc. **rourea*, afrpr. **roreya*, dér. de *roure*, *roro* “chêne rouvre” munis du suff. collectif aocc. *-et*, *-ea*, afrpr. *-ey*, *-a*.

afrpr. ***rot**, **-a** part. et adj.

FEW 10, 568ab, 569a, RUMPERE.

- L’action de séparer en plusieurs parties, de mettre en pièces un objet et, intransitivement, de défricher un champ est exprimée en afrpr. par le verbe **rompre* ~ *rontre*, cognat de fr. *rompre*, aocc. *romper*, de même sens. L’importance de l’acception technique de ce verbe a suscité une abondante dérivation : l’adj. verb. *rot*, *-a* “rompu, -e”, substantivé au fém., a pris le sens, selon les dialectes, de “défrichement”, de “terre inculte” ou de “terrain en pente” ; c’est du même processus, mais d’une évolution sémantique différente, qu’est né le fr. *route*. Un dér. **roteiz* est à rapprocher d’afr. *routis* “terre inculte depuis longtemps, jachère” et de limagn. *routisso* “écobuage”.

IV.

IV.a. □*rotaz*□ [+ -ACIU]

Rota, mais., Pouilly.

ÉTYM < */ves lo rotát^s/ “au gros essart”, de **rotaz*, dér. de *rot*, *-a* “rompu, défriché, -e” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*, *-aci*.

IV.b. □*los roteiz*□ [+ -ATICIU]

les Roties, ham., Poncins.

aux Routys, aux Rotys 1555, baraques du Roti 1887, les Rotis 1926, les Rotis 1945 (Duf 830), les Roties 1970.

ÉTYM < */ves los roteít^s/ “aux essarts”, de *roteiz, dér. de rot, -a “rompu, défriché, -e” muni du suff. résultatif -eiz.

afpr. **rua** s. f.

FEW 10, 543b, RUGA. REW 7426. ALLy 839.

- Un chemin bordé de maisons et de murs est désigné en afpr. par le mot *rua* (fr. *rue*). En contexte rural, ce terme, fixé dans la toponymie, s’applique à un habitat bâti selon un plan longiligne, les bâtiments bordant une voie unique en épi (*Waldhufendorf* des géographes), contrairement à la structure courante des hameaux, de type concentrique.

I. □*rua*□

Rhue, mais., Champoly.

ÉTYM < afpr. */ves la rúa/ “à la rue”, de *rua* “rue, alignement de bâtiments”.

afpr. **sagni**, aocc. **sanha** s. f.

FEW 11, 72a, *SAGNA ; Hafner 84.

A. [toponymes]

I. □*les sagnes*□

1. **les Sagnes**, m., Jeansagnière.
2. **les Sagnes**, bois, La Tuilière.
3. **les Sagnes**, m., Nervieux.
4. **les Sagnes**, m. StMartin.
5. **les Sagnes**, m., StPriestV.

Occ. [ve le"saJ]

ÉTYM < respect. (1-4) afpr. */ves les sánÇes/ et (5) occ. */ves las sánÇas/ “aux marécages”, de afpr. *sagni*, aocc. *sanha* “bourbier, pré marécageux”.

II.

II.a. □**la grant sagni**□ [+ *grant* adj.]

1. **la Grande Sagne**, ld., La Côte.

HIST Mlt. (abl.) *Grandis Sanie* 1180, *Grandi Sagna*, *Grandi Saigna* 1439.

Afrpr. *Grant Sanhi* 1380, *do Grant Sagni* 1427.

Frm. *Grande Saigne* (Cass).

2. **Grand Saigne**, h., StMarcel.

Grande Sagne (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la grant sánÇi/ “au marais seigneurial”, de *sagni* “bourbier, pré marécageux” et de l’adj. *grant* “grand ; principal” d’où “appartenant au seigneur”.

II.b. □**sagni borrua**□ [+ **borru, -a* adj.]

Sagne Bourrue, lieu ruiné, Jeansagnière.

ÉTYM < afrpr. */ves sánÇi borrua/ “au bourbier touffu”, de *sagni* “bourbier, pré marécageux” et de l’adj. **borru, -a* “velu, poilu, touffu” (cf. auv. *bourud*, ang. *bourru* “id.” ; FEW 1, 641a ; DGAF 121).

II.c. □**sagni crosa**□ [+ *cruez, crosa* adj.]

Sagne Crose, bois, La Côte.

ÉTYM < afrpr. */ves sánÇi króyza/ “au bourbier creux”, de *sagni* “bourbier, pré marécageux” et de l’adj. *cruez, crosa* “creux, concave”.

II.d. □**sagni longi**□ [+ *lonc, longi* adj.]

Saignelonge, m., Champoly.

Frpr. [ve %saJI"12Q;ZI]

HIST Afr. *Seygnelonge*, *Saygnelonge* 1311.

Mlt. (abl.) *Seigna Longe*, *Saygna Longe* 1311, *Saigna Longa*, *Saignia Longa* 1428, *Saigna Longa* 1446.

Afrpr. *Sagni Longi* 1393, *Saigni Longi* 1428.

Frm. *Sagnilonges* (Cass), *Saignelongue* 1945 (Duf 843), *Saignelonge* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves sánÇi lóyn i/ “au long bourbier”, de *sagni* “bourbier, pré marécageux” et de l’adj. *lonc, longi* “long”.

IV.

IV.a. □**los sagnenz**□ [+ -INGU]

1. **Seigne**, m., Cordelle.

HIST Afrpr. *del Seigneyns, del Seigneins* 1299, *les Seygnens, el Seignens* 1340, *dels Saignens, els Seygnens* 1341, *les Segne<n>s* 1367, *los Seignens, los Seygnens* 1370.

2. **Sagnan**, h., StDidier.

Frpr. [vwe sa"J2&]

HIST Afrpr. *Sanhens* 1422, 1428, *Saignhens* 1472.

Mfr. *Saigniens* 1472. Frm. *Sagnent* 1650, *Sagnant* (Cass), *Sagnien* 1887, *Sagnan* 1900, *Sagnan* 1926, *Sagnien* 1945 (Duf 844), *Sagnan* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves los sanÇeýnt^s/ “chez ceux du marais”, de *sagnenc*, dér. de *sagni* “bourbier, pré marécageux” muni du suff. relationnel *-enc*. En (1), le toponyme frm. représente un reflet tronqué de la forme frpr., par apocope.

IV.b. □**la sanheta**□ [+ -ITTA]

1. **la Sagnette**, bois, La Chamba.

2. **la Saignette**, ld., Chausseterre.

ÉTYM < aocc. */ves la sanÇeýta/ “au petit bourbier”, de *sanheta*, dér. de *sanha* “bourbier, pré marécageux” muni du suff. dimin. *-et, -a*.

IV.c. □**les sagnoles** □ [+ -OLA]

1. **les Sagnolles**, m., StMartin.

2. **les Seignolles**, ld., croix, Cremeaux.

3. **les Seignolles**, h., La Tuilière.

HIST Afrpr. *les Saynholes, les Saynohles* (l. *Saynholes*) 1361, *lez Saignoles* 1395, *Sagnolhes* 1448.

Mfr. *les Saignoles* 1428, *Saignolles, les Sagnolles* 1429. Frm. *Seignol* 1697, *Saignol* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves les sanÇeýles/ “aux petits bourbiers”, de *sagnola*, dér. de *sagni* “bourbier, pré marécageux” muni du suff. dimin. *-uel, -ola*.

B. [hydronymes]

II. □**la lonja sanha**□ [**lonc, lonja** adj. +]

la Longe Sagne, ruisseau, affl. du ruisseau de Guet à Cervières.

Occ. [ve 12OZA"saJO]

HIST Aocc. *Longe Seygna* 1311.

Afr. *Longe Seygne, Longe Saygne* 1311.

Mlt. (abl.) *Longua Sagnia* 1356, *Longa Sangia* 1362, *Longa Saignia* 1372, *Longasania* 1373, *Longa Saygna* 1407.

Afrpr. *Longi Sagni* 1372.

Frm. *Longesaigne* (Cass), *Longe Sagne* 1887, *Longessaingne* 1926, *Longe-Sagne* 1945 (Duf 500), *la Longe Sagne* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */la lɔ́ɣn̄ a sánça/ “le long borbier”, de *sanha* “bourbier, pré marécageux” et de l’adj. *lonc, lonja* “long”. Hydronyme détoponymique.

afrpr. **sa (i) gnaz** s. m.

FEW 11, 72a, *SAGNA.

I. □*lo sagnaz*□

le Sagnat, m., Jeansagnière.

HIST Afrpr. *au Sanhatz* 1410.

ÉTYM < aocc. */ves lo sançát^s/ “au marécage”, de *sagnaz* “bourbier, pré marécageux”.

II. □*los saignaz lonz*□ [+ *lonc, longi* adj.]

les Ségnalons, ld., Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves los sainçát^s lɔ́nt̄/ “aux longs marécages”, de *sagnaz* “bourbier, pré marécageux” et de l’adj. *lonc, longi* “long”.

III. □*saignaz Barrot*□

Seignat Barot, bois, Arcon.

ÉTYM < afrpr. */ves sainçát^s barrɔ́yt̄/ “au marais de Barot”, de *sagnaz* “bourbier, pré marécageux” et du patronyme *Barrot*.

IV. □*lo saignaçon*□ [+ -ONE]

le Saignasson, ld., Jeansagnière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo sainÇat^soŷn/ “au petit marécage”, de *saignaçon, dér. de saignaz “bourbier, pré marécageux” muni du suff. dimin. -on.

afrpr. aocc. **sala** s. f.

FEW 17, 8b, SALA.

- La pièce principale d’une demeure, destinée à recevoir et à réunir plusieurs personnes, et, par métonymie, le bâtiment principal d’un domaine seigneurial sont désignés en afrpr. par le mot *sala*, aocc. *sala*. Dans son usage topographique, fixé par les noms de lieux, ce terme a référé au ‘manoir’ ou ‘chef-manse’, c’est-à-dire au centre d’exploitation d’une villa d’époque carolingienne ou protoféodale : afrpr. aocc. *sala* est dans cette acception le parasyndrome de *cort* et de *mas* (employé absolument). Il n’est d’ailleurs pas rare qu’ait succédé à la *sala* carolingienne un château ou une maison-forte. Dans certains cas et notamment, semble-t-il, lorsque *sala* a été fixé au pluriel, le mot ne réfère pas à une exploitation quelconque, mais à une *villa publica* – c’est-à-dire au siège de l’autorité civile à l’époque carolingienne et ultérieure –, identiquement à afrpr. *chambra* “demeure royale” > “demeure du comte ou du voyer”. Associé à d’autres indices, ce type toponymique permet donc de détecter les structures territoriales des anciennes vicairies.

I.

I.a. □*la sala*□

1. **la Salle**, mais., Mably.
2. **la Salle**, château et hameau, Nervieux.

Frpr. [ve la"sa1a]

la Salle 1674, 1722 (Duf 926).

ÉTYM < afrpr. */ves la sála/ “au manoir”, de *sala* “logis seigneurial, chef-manse” ; désignation du centre d’exploitation de la villa de *Mabliacum*/Mably (1) et de *Nerviacum*/Nervieux (2).

I.b. □*les sales*□

1. **Les Salles**, occ. **Lei Salas**, [**ve le"sa1**]

vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

HIST Afrpr. *Sales* XI^e s. [XVI^e s.], *les Sales* 1342 (Duf 926).

Mlt. (abl.) *Salis* 1225, 1311, 1393, 1433 (ibid.).

Mfr. *lez Sales* 1406 (ibid.). Frm. *Salles* 1614 (ibid.), *les Salles* (Cass).

2. **les Salles**, h. Saint-André-d’A.

HIST Mlt. (abl.) *Salis* 1385 (Duf 927).

ÉTYM < respect. (1) aocc. */ves las sálas/ et (2) afrpr. */ves les sáles/ “aux manoirs”, de *sala* “logis seigneurial, chef-manse”. Le chef-lieu de la commune des Salles doit correspondre à une *sala vicana*, au siège de l’ancienne vicairie préexistant à la châtellenie de Cervières.

afrpr. **salar** v.

FEW 11, 79a, SAL.

- L’action de mettre du sel sur une viande crue pour l’assaisonner et la préserver de la corruption est exprimée en afrpr. par le verbe **salar*, cognat de fr. *saler*, aocc. *salar*, type vivant dans tous les dialectes.

V. □*sala oyes*□ [+ oy s. f.]

Salois, ham., Saint-Priest-la-R.

Afrpr. *Saloyes* 1260/1317, 1311 (Duf 927).

Frm. *Solloyes, Saloix, Sallois* 1553, *Salois* 1682 (ibid.), *Salois* (Cass), *Chaloy* 1887, *Salois* 1945 (Duf 927).

ÉTYM < afrpr. */ves sal ôies/ litt. “à sale-les-oies”, comp. délocutif/accusatif de **salar* “saler” et de *oy* “oie”.

La motivation sémantico-référentielle est malaisée à saisir, mais ce NL est à rapprocher du type *Coq-Salé* (Saint-Germain-de-Clairefeuille, Orne) : sans doute nom d’enseigne.

afrpr. ***sail** s. m.

FEW 11, 92b-93b, SALIRE ; Chambon 1991.

- Le fait de surgir, de sauter et spécialement, en parlant d’une eau vive, de jaillir du sol est désigné en afrpr. par le mot **sail*. Ce terme, déverbal d’afrpr. *salhir* (alyonn. *saillir*) “sauter, surgir, sortir”, absent des parlers modernes, est restituable d’après la corrélation systématique entre, d’une part, trois toponymes et un hydronyme foréziens (*Sail (-les-Bains)* < *Sal* 1287, 1330 ; *Sail (-sous-Couzan)* < *Sal* 1225, *lo Sal* 1441 ; *Salt (-en-Donzy)* < *Sal* 1018, 1225 ; *le Sac* < *Sal* 1334) et, d’autre part, la présence dans les localités désignées d’une ou plusieurs sources d’eau minérale. La présence contingente de l’article défini dans les attestations anciennes laisse penser qu’il s’agit d’une formation francoprovençale précoce, certainement antérieure au IX^e siècle.

I. □*lo sail*□

le Sac, rivière, affl. de la Loire à Saint-Georges.

Frpr. [1@"sA]

HIST Afrpr. *Sal* 1334.

Mfr. *Sapt* 1488, *Sal*, *Sapt* 1489. Frm. *Goutte de Sac* 1887, *Goutte du Sac* 1945 (Duf 842), *le Sac* 1970.

ÉTYM < afrpr. */lo salÇ/ “la source”, de **sail* “saut, jet, source”.

afpr. **sapt** s. m.

FEW 11, 214a, *SAPPUS¹.

- Un arbre du genre *Abies* ou, selon les dialectes, du genre *Picea* est désigné en afpr. par le mot *sapt*, cognat d'afr., aocc. *sap*, de même sens. Dans nos régions les issues de *sapt*, for. *sa*, réfèrent principalement à l'épicéa commun (*Picea abies*). Le dérivé **sapel* "(petit) sapin" est restituable d'après neuch. *sapel* "sapin", bress. *saipē* "petit sapin". Le collectif **sapey*, afr. *sapoi* "sapinière", est reflété par sav. *sapê* "id."

A. [oronymes]

IV. □*los sapeaus*□ [-ELLU]

le col des Sapeaux, Jeansagnière.

ÉTYM < afpr. */ves los sapeýus/ "aux sapins", de **sapel*, dér. de *sapt* "sapin" avec le suff. *-el*.

B. [toponymes]

II. □*mayenc sapt*□ [*mayenc*, *-chi* adj. +]

Mayençat, ham., Villemontais.

HIST Afpr. *Mayenczat* 1333, 1334, *Maensat* 1382.

Mfr. *Mayensat* 1407, *Mayensap*, *Mayensapt*, *Mayensat* 1488. Frm. *Mayensat* 1687, *Mayensac* (Cass), *Mayensi* (l. *Mayensa*) 1887, *Mayençat* 1926.

ÉTYM < afpr. */ves maięýnk sat/ "au sapin de mai", de *sapt* "sapin" et de l'adj. **mayenc*, *-chi* "relatif au mois de mai". L'ordre centripète {adj. + subst.} paraît refléter un figement lexical précoce du syntagme. Désignation se rapportant à la tradition de l'Arbre de Mai, qui est le plus souvent, dans les régions montagneuses, un conifère.

IV.

IV.a. □*la sapela*□ [+ -ELLA]

la Sapelle, lieu ruiné, La Chamba.

ÉTYM < aocc. */ves la sapeýla/ "au petit sapin", de **sapela* "petit sapin", dér. de *sap* "sapin" muni du suff. dimin. *-el*, *-a*.

IV.b. □*lo sapey*□ [+ -ETU]

le Sapey, bois, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves lo sapei/ “à la sapinière”, de *sapey “sapinière”, dér. de *sapt* “sapin” muni du suff. collectif -ey.

afrpr. **sarvetà** s. f.

FEW 11, 133b, 134a, SALVUS ; Niermeyer 936b.

- Le Salut accordé aux âmes dans l’eschatologie chrétienne et, métaphoriquement, la sécurité physique d’une personne sont désignés en afrpr. par le mot **sarvetat*, correspondant d’afr. *sauveté*, aocc. *salvetat*, de même sens, et dér. semi-savant de l’adj. **sarf*, *sarva* (adauph. *salf*, *salva*) “sauf, sauve”. Par extension, ce terme a signifié “moyen de se sauver” et “lieu où l’on est en sûreté”, c’est-à-dire “lieu garantissant le droit d’asile”. Dans les textes juridiques des X^e-XI^e, mlt. *salvitas* est glosé “inviolabilité ; sauveté, lieu jouissant d’un droit d’asile”. Il réfère fréquemment aux anciens établissements hospitaliers tenus, dans notre région, par l’Ordre du Temple.

I. □*la sarvetà*□

la Sauveté, vill. et voisinée, Saint-Martin-la-S.

Frpr. [ve lasQKv"tQ,

HIST Afrpr. *la Salvetà* 1221, 1389 (Duf 936).

Mlt. (abl.) *Salvitate* 1269, *Salvetate* 1351, (gén.) *Salvitis* 1377, (abl.) *Salveta* 1425, (acc.) *Salvetatem* 1460 (*ibid.*).

Frm. *la Saulveté* 1542 (*ibid.*), *la Sauveté* (C.).

ÉTYM < afrpr. */ves la sarvetà/ “à la sauveté”, de *sarvetà* “salut” d’où “sauveté, lieu garantissant le droit d’asile”, désignation d’un établissement hospitalier soumis à l’autorité ecclésiastique et d’où les hommes en armes étaient exclus. Un hôpital et une église dédiée à saint Pierre sont signalés au Moyen Âge à la Sauveté, qui appartenait à l’ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. ♦ Ce toponyme transparent et motivé a été traduit en français.

△ *la Sauvetey* (Chirassimont) ; *La Sauvetat* (PuyD.) ; *la Sauvetat* (Aubusson-d’Auvergne, Saint-Anthème, PuyD.).

afrpr. **saiü** s. m.

FEW 11, 6a, SABUCUS.

- Le sureau noir (*Sambucus nigra*), baie très courante entrant traditionnellement dans la composition de remèdes et de liqueurs, est désigné en afrpr. par le mot *saiü*, cognat d’afr. *seü*, aocc. *saiïc*, conservé dans la plupart des dialectes.

II. □*la croiz del saiü*□ [*croiz* s. f. +]

la Croix du Sud, ham., Ambierle.

HIST Mlt. (abl.) *Cruce del Saü* 1240, (acc.) *Crucem del Saüt* 1290, (nom.) *Crux del Sahut* 1322, *Crux del Seüt* 1335 (Duf 268).

Frm. *Croix d'Asur* (Cass), *la Croix du Sud* 1945 (Duf 268).

ÉTYM < afrpr. */ves la kroïts deu saü/ “à la croix du sureau”, comp. de *croiz* “croix, calvaire” et de *saü* “baie de sureau”. Réinterprétations paronymiques d’après fr. *azur* et *sud*.

afrpr. **sauzey**, aocc. **sauzet** s. m.

FEW 11, 100b, 102a, 103b, SALIX.

- Le saule blanc (*Salix alba*) est désigné en afrpr. par les mots *sauzo* (afor. *sauzo*) et *sauze* (abress. *sage*), aocc. *sauze* et *sauza*, la variante masculine ayant supplanté la féminine dans la plupart des parlers modernes. La phonétique forézienne a produit, à l’ouest de la Loire, l’issue □*saudo*□ (type PÓLLICE > □*poudo*□). Les collectifs afrpr. *sauzey*, aocc. *sauzet*, afr. *sauçoi*, quoique synchroniquement (et morphologiquement) perçus comme dérivés du lexème *sauz-*, doivent être considérés diachroniquement (et phonétiquement) comme les continuateurs de SALICÉTU “saussaie”.

I. □*lo saudey*□

1. **Saudet**, ham., Saint-Alban-les-Eaux.

HIST Afrpr. [a] *Saudey* 1334, *Saudei* 1379 ; [b] *du Saudo* 1391 (Duf 934).

Mfr. *du Sauday* 1391, *du Saudey* 1394, *du Saudé* 1401, *Saudey* 1448, *Sodey* 1488 (Duf 934). Frm. *Sauday* (Cass), *Saudé* 1887, *Saudet* 1926 (Duf 934).

2. **le Soudet**, mais., Cremeaux.

3. **le Sauzet**, ham., Saint-Priest-la-V.

Occ. [ve l@so"ze ,

HIST Afrpr. *le Sauzey* 1352, *lo Sozeil*, *lo Sozey* 1417, *el Sozey*, *Sozex* 1428 (Duf 938).

Aocc. *lo Sozet* 1433, *del Sozet*, *la Sozea* 1476 (ibid.).

Frm. *le Sauzet* (Cass), *du Sozet* 1788 (Duf 938).

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. */ves lo saud^zéyi/ et (3) aocc. */ves lo saud^zéýt/ “à la saussaie”, de afrpr. *sauzey*, *saudey*, aocc. *sauzet* “saussaie”.

aocc. ***sende** s. m.

FEW 11, 440b, SEMITA. DGAF 751.

- Un correspondant de gasc. *sende* “chemin étroit, sentier” paraît avoir existé en ancien auvergnat sous la forme *sende*, parallèlement au fém. □*senda*□, de même sens.

II. □ *bel sende* □ [*bel, bela* adj. +]

Beaussende, ld., croix, Les Salles.

ÉTYM < aocc. */ves bɛu sɛ́ynde/ “au beau sentier”, de *sende “chemin étroit, sentier” et de l’adj. *bel, bela* “beau”.

afpr. ***seitar** ~ ***seitier** v.

FEW 11, 381a, SECTOR. Gilliéron 15.

- L’action de scier du bois est exprimée en afpr. par le verbe **seitar*, **seitier*, issu de SECTARE et continué dans la majorité des parlers lyonnais, foréziens, dauphinois, auvergnats et limousins. Le déverbal **seita*, **seiti* (for. *saeti*), au sens de “scie”, occupe sensiblement le même espace dialectal. Cantonné en revanche au Forez et au Roannais, le dér. **seitol* (for. *sceytol*) désigne la scierie.

I. □ *los seitous* □

les Sectols ou **les Sectols de la Goutte**, bois, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afpr. */ves los seit□ýus/ “aux scieries”, de **seitol* “scierie”. Ce bois a abrité plusieurs scieries jusqu’à une date récente, aussi le toponyme ne remonte-t-il pas à coup sûr à l’ancienne langue : on pourrait admettre l’étymon saint-prét. /ve lü sa...etú/ “aux scieries”. La graphie *Sectols* traduit une remotivation savante d’après le corrélat lat. *sector*.

afpr. **seister** s. m.

FEW 11, 557b-558a, SEXTARIUS ; Gonon 1961, 237.

- L’unité de mesure de volume de grain, valant plus ou moins 150 litres, portait en afpr. le nom de *seister* (afor. *sester, sestar*, adauph. *seyter*), cognat d’afr., aocc. *sestier*, de même sens. L’étendue de terre ensemencée avec un setier de grain, la setérée, a pu être désignée par les dér. *seisterà* (abress. *sestaria*) et **seisteral* (cf. aocc. *sestairal* “sorte de mesure de capacité”).

IV. □ *seisteral* □ [+ -ALE]

Cétéreau, h., Sainte-Foy.

Frpr. [ve setE"do]

HIST Afpr. *del Seyteraux* 1400.

Mfr. *Seteral* 1413, *Ceteraud* 1510, *Cétéraulx*, *Sétéraud* 1538. Frm. *Cétérauld* 1547, *Cétéreaux* XVIII^e s., *Sétéreaux* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo seisterál/ “à la setérée”, de **seisteral*, dér. de *seister* “unité de volume, setier” muni du suff. relationnel *-al*. Désignation d’une terre délimitée par arpentage.

afrpr. **serva** s. f.

FEW 11, 530a, SERVARE.

- Un réservoir dans lequel on conserve de l’eau potable ou des poissons est désigné en afrpr. par le mot *serva*, vivant dans tous les dialectes francoprovençaux occidentaux. Fixé en toponymie, ce terme a référé au vivier d’un grand domaine rural.

A. [hydronymes]

IV. □*lo servaz*□ [+ -ACIU]

le Servas ou font Servas, source, Chérier.

ÉTYM < afrpr. */lo servát^s/ “le gros réservoir”, de **servaz*, dér. de *serva* “réservoir, vivier” muni du suff. augmentatif/dépréciatif *-az*.

B. [toponymes]

I. □*serva*□

le bois de Cierve, Dancé.

ÉTYM < afrpr. */ves seýrva/ “au réservoir”, de *serva* “réservoir, vivier”. Diphtongaison de [E] tonique entravé par [r], sporadique en francoprovençal.

IV. □*servola*□ [+ -OLA]

Servol, lieu-dit, Saint-Jean-Saint-Maurice.

ÉTYM < afrpr. */ves la servóla/ “au petit vivier”, de **servola*, dér. de *serva* “réservoir, vivier” muni du suff. dimin. *-ol*, *-a*.

afrpr. ***servajo**, **-agi** adj.

FEW 11, 616b, SILVATICUS ; Bloch 70-71 ; Bonnaud 1980, 97.

- Une bête où un homme vivant dans les bois et les déserts est qualifié en afrpr. par l’adjectif **servajo*, *-agi*, cognat de fr. *sauvage*, aocc. *salvatge*, *-tja*. *A priori*, il est théoriquement impossible de décider si les

toponymes du type □*le Servage*□ remontent à cet adjectif (substantivé) ou bien à un afrpr. **servajo* “servitude, dépendance, condition de serf” (fr. *servage*). Mais les données statistiques ne laissent aucune place au doute : sur les 12 localités françaises dont le nom comporte le radical *servaj-*, la totalité se trouve en domaine francoprovençal (Loire, Rhône, Isère, Savoie, Haute-Savoie), c’est-à-dire dans la seule zone où SILVÁTICU > □*servajo*□ ; fr. *servage* n’a produit aucun toponyme. On rencontre dans le Lyonnais, le Dauphiné, la Basse-Auvergne et le Bourbonnais un patronyme □*Servajeant*□, dont la fréquence maximale se concentre actuellement dans le nord du département de la Loire (43 occurrences dans l’arrondissement de Roanne⁵³⁰), irradiant autour de l’unique hameau éponyme, les Servajeans à Ambierle. S’il est probable que ce toponyme est de formation ‘dépatronymique’, force est d’admettre que la base lexicale sur laquelle est formé le patronyme, sa motivation sémantico-référentielle et son ancrage en une localité déterminée permettent de le considérer comme un quasi-délexical. Il s’agit en effet d’un dér. substantival en *-enc* de **servajo*, dont le signifié peut être reconstruit comme “homme des lieux sauvages, habitant de la forêt”, désignation en rapport avec le mode de vie sylvicole antérieur ou contemporain de l’âge des grands défrichements⁵³¹ (XI^e-XIII^e s.).

I. □*lo servajo*□

le Servage, lieu-dit, Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves lo servá ▪ o/ “chez le sauvage”, de **servajo*, *-agi* “sauvage, forestier”.

IV. □*los servagenz*□ [+ -INGU]

les Servajeans, h. et bois, Ambierle.

les Servajeant (Cass), *Servageons* (l. *Servageans*) 1887, *les Servageans* 1926, *les Servageans* 1945 (Duf 945), *les Servajeans* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves los serva ▪ eýnts/ “chez les sauvages”, de **servagenc*, dér. de **servajo*, *-agi* “sauvage, forestier” muni du suff. relationnel *-enc*, *-enchi*.

afrpr. ***seis** ~ ***sis**, **-a** part. et adj.

FEW 11, 393a, 394b, SEDERE.

⁵³⁰ Annuaire électronique, *Pages jaunes* 2007.

⁵³¹ V. sur le contexte historique, outre Bloch 1931, les remarques de Bonnaud 1980, 97 : « La longue persistance dans ces régions isolées et retirées d’une population de charbonniers, travailleurs forestiers divers, petits cultivateurs égaillés dans de menues clairières, parfois entre des arbres nourriciers (châtaigniers), tous gens mal intégrés à l’ordre socio-économique existant, a nécessité un renforcement tardif du réseau d’encadrement des populations rurales : étymologiquement, les ‘sauvages’ sont des *silvatici* ».

- L'état statique d'un individu ou d'une chose placé en un lieu déterminé est exprimé en afrpr. par le verbe *seëir* (fr. *seoir*). L'adj. verb. **seis*, -a (< SESSU) ou **sis*, -a (< SESSU × SIDI) "sis, -e" est principalement employé dans le champ topographique ou juridique, référant à une terre, une propriété ou une procédure.

II. □*mal seis*□ [*mal adv.* +]

1. **Marcy**, ham., Cezay.

HIST Afrpr. *Marcis* 1330, *Marci*, *Marcis* 1370.

Mfr. *Marcy* 1400, *Marcis* 1401, *Marsis* 1466, *Marcis*, *Marcys*, *le Marcy* 1537. Frm. *Marcy* (Cass).

2. **Maucet**, ham., Villemontais.

HIST Afrpr. *Mauceys* 1334, *Mausers* 1356.

Mfr. *Mauseys* 1398, *Mausseys* 1448, *Maucey* 1488. Frm. *Mossey* 1687, *Mossay* (Cass), *Mancet* (l. *Maucet*) 1887, *Maucet* 1900, *Mausset* 1926, *Mausset* 1945 (Duf 555), *Maucet* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves mal seïs/ "au lieu mal situé", forme substantivée au masc. de l'adj. **seis*, **sis*, -a "sis, -e" joint à l'adv. *mal*. Désignation d'un relief ou d'une orientation défavorable aux cultures. ♦ Traitement différencié au sandhi externe : rhotacisation (1) ou vocalisation (2). Le graphème <-c->, s'il n'est pas hypercorrect, peut noter */t^s/ et indiquer l'insertion d'un [t] éphelecyastique entre [5] et [s].

afrpr. ***sol** s. m.

FEW 12, 77a, SOLUM.

- Le terrain aplani où l'on bat le blé après la moisson est désigné en afrpr. par le mot **sol*, cognat d'aocc. *sol*, mfr. *suel*, de même sens. Fixé comme NL, ce terme a référé à l'aire d'un grand domaine où le battage était réalisé collectivement.

I. □*los sous*□

le Saut, ham., Saint-Jodard.

HIST Mfr. *delx Seulx* 1397 (Duf 934).

Frprm. *dos Sols* 1553 (ibid.).

Fr. *Sault*, *des Saulx* 1553, *le Sault* 1682, *le Saut* 1926 (ibid.).

ÉTYM < afrpr. */ves los s□us/ "aux aires", de **sol* "terrain où l'on bat le grain, aire". Traduit en mfr. sous la forme (*les*) *Seulx*, le nom a ensuite été réinterprété par rapprochement avec fr. *saut*, et le singulier a remplacé le pluriel.

afrpr. ***sola** s. f.

FEW 12, 40b, SOLEA. REW 8064.

- La semelle d'une chaussure ou la plante du pied est désignée en afrpr. par le mot **sola*, cognat d'afr. *sole*, aocc. *sola*, de même sens. Ce terme est pandialectal (for. *solle*).

IV. □*molhi sola*□ [+ **molhier* v.]

la Manissole, mais., Saint-Romain-d'U.

HIST Afrpr. *Mollisolla* 1391, *Manissola* (l. *Moillissola* ?) 1395, *Malhisola* (l. *Moilhisola* ?) 1419, *Molhissola*, *Maihisolla*, *Mailhissolla*, *Mollisolla*, *Moillissola*, *Mollisola* 1428 (Duf 528).

Mfr. *Mallesolle* (l. *Moillesolle* ?) 1399, *Mallissolle* 1446 (ibid.). Frm. *la Manissola* (Cass), *la Manissolle* 1887, *Manisolle* 1926, *Manisolle* 1945 (ibid.), *la Manissole* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves mólxi sôla/ litt. "à mouille-semelle", c.à.d. "là où l'on a les pieds trempés", composé délocutif/accusatif de **molhier* "mouiller" et *sola* "semelle"; désignation d'un endroit marécageux. ♦♦ C'est à une mélecture de la graphie *Moillissola*, semble-t-il, que l'on doit les formes aberrantes mfr. *Mallissolle*, *Mallesolle* (<a> pour <oi>), sur lesquelles ont été calquées afrpr. *Malhisola* et, avec une altération supplémentaire (<n> pour <ll>), *Manissola*. Sur cette dernière forme, une hypothétique attraction paronymique a cependant pu agir puisque les formes modernes du toponyme en sont issues. *Mouille-Sole*, Coux (Charente-M.), *Moillesulaz*, Genève (Suisse).

afrpr. **soler** s. m.

FEW 12, 36b, SOLARIUM.

- L'étage d'une habitation situé sous le toit, chambre, logement, balcon ou terrasse, est désigné en afrpr. par le mot *soler* (afr. *solier*). Dans la quasi-totalité des dialectes galloromans modernes, ce type lexical désigne exclusivement le grenier ou le fenil, le niveau supérieur de toute habitation rurale étant voué au stockage du grain ou du fourrage.

I. □*lo soler*□

le Soleil, ham., Saint-Martin-la-S.

HIST Mfr. *Solers* 1425. Frm. *le Soleil* 1945 (Duf 950)

ÉTYM < afrpr. */ves lo soléyɾ/, de *soler* "grenier; fenil"; désignation de l'entrepôt à grain d'un grand domaine. Le <-s> de la forme mfr. n'est probablement pas étymologique; attraction paronymique de *soleil* en français moderne.

afrpr. ***sota** s. f.

FEW 12, 370a, 372b, SUBTUS. REW 8402.

- Un réduit souterrain, quelle que soit sa dimension et son usage, est désigné en afrpr. par le mot **sota*, cognat d'aocc. *sota* (> fr. *soute*) “réduit dans la cale d'un navire”. Ce terme survit dans lyonn. *sota* “fossé servant à retenir les eaux pluviales”, *soute* “cachette, abri”. Un dérivé **soteri* “sous-sol, cavité, souterrain” est restituable d'après occ. *sotièra*, type dont on relève plusieurs occurrences toponymiques en HLoire (*Pra Souteyre, Souteyrol*, Arsac 1991, 374) et qui signifie “silo, cache à châtaignes” en Languedoc (DOF, *l.c.*).

IV. □ **les soterés** □ [+ -ARIA]

les Soutières, mais., Arcon.

ÉTYM < afrpr. **/ves les soteýres/* “aux souterrains”, de **soteri*, dér. de **sota* “réduit souterrain” muni du suff. collectif *-eri*.

afrpr. **sotol** s. m.

FEW 12, 368b, **SUBTULUS*.

- Le sous-sol d'une habitation est désigné en afrpr. par le mot *sotol*, qui a disparu des patois modernes mais possède un cognat vivant dans béarn. *sotou* “rez-de-chaussée”.

IV. □ **lo sotolet** □ [+ -ITTU]

Sotaley, mais., Saint-Didier-s/R.

ÉTYM < afrpr. **/ves lo sotoleyt/* “au petit cellier”, de **sotolet*, dér. de *sotol* “cellier, sous-sol” muni du suff. diminutif *-et, -a* ; désignation du cellier d'un grand domaine.

aocc. **suc, çuc** s. m.

FEW 13, 399a, **TUKKA*.

- Le sommet de la tête et, métaphoriquement, la cime d'une montagne sont désignées en aocc. par le mot *suc, çuc*, vivant essentiellement en auvergnat et en provençal alpin. Fixé en toponymie, ce terme réfère généralement à des collines peu élevées et au sommet arrondi.

I. □ **lo suc** □

le Supt, occ. **ve le"sy**, ham., Les Salles.

HIST Aocc. *del Czuc, del Suc* 1311, *del Subpt* 1399 (Duf 960).

Frm. *du Supt* 1570 (ibid.), *le Sut* (Cass).

ÉTYM < aocc. **/ves lo t^suk/* “au tertre”, de *suc, çuc* “crâne ; sommet, colline”.

afpr. ***suchi**, ***çuchi** s. f.

FEW 13, 399a, *TUKKA.

- Le type lexical □*suc*□ possède une variante féminine représentée par aocc. *suca* (aouv. **sucha*) “tête, crâne, sommet” et afpr. **suchi*, **çuchi* “id.”. Les dimin. □*suchel*□ et □*suchet*□ “tertre, colline” sont largement représentés dans la toponymie de l’Auvergne et des régions cirvoisines.

IV. □*lo suchel*□ [+ -ELLU]

le Suchet, frpr. **vel sy"SE**]

ham., Saint-Just-en-Ch.

HIST Afpr. *del Suchel* 1448 (Duf 959).

Mfr. [a] *le Suchel* 1395, *du Suchel* 1448 ; [b] *aux Sucheaux*, *aux Sucheaulx* 1448 (ibid.).

Mlt. (abl.) *Suchello* 1410, 1448 (ibid.).

Frm. *Suchet* 1945 (ibid.), *le Suchet* 1970 (IGN).

ÉTYM < afpr. **/ves lo t^suçɛɣl/* “au petit tertre”, de *suchel*, dér. de **çuchi* “tête ; sommet, colline” muni du suff. diminutif *-el*. Il y a eu hésitation, en mfr., sur le nombre grammatical du toponyme.

aocc. ***surdel** s. m.

FEW 21, 15a, MONTAGNE, COLLINE. Gras 132.

- Les parlers foréziens modernes possèdent un type lexical lexical □*surdel*□ signifiant “montage, éminence, sommet”, dont l’origine est inconnue et dont on ne rencontre de correspondant dans aucun autre dialecte. Les données toponymiques confirment la faible extension de ce type, cantonné au plateau Noirétable, au sud du Forez et à l’extrême nord du Vivarais.

I. □*los surdeus*□

les Surdiaux, mais., La Chamba.

Occ. [ve lusyK"Ûo]

Surdiau 1887, *Sordian* (l. Sordiau) 1900, *les Surdiaux* 1926 (Duf 960).

ÉTYM < aocc. **/ves los surdeýus/* “aux sommets”, de **surdel* “montagne, sommet”. ♦ La forme chambadotte s’explique par l’évolution suivante : **[syr"de...Us]* > **[syr"diça...Us]* > **[syr"fa...U]* > **[syr"ÛA...o]*. ♦♦ La forme française résulte d’un emprunt au stade **[syr"diça...Us]*.

afpr. **taschi** s. f.

FEW 13, 134b, 135a, TAXARE ; Billy 2004, 38, 64.

- Le champart, droit seigneurial consistant à prélever un sixième des blés récoltés par les tenanciers, est désigné en afrpr. par le mot *taschi* (abress. *taschi*, avaud. *tasche*). Par métonymie, ce mot s’est appliqué à la terre assujettie au champart. Le NL □*la Tasche*□, attesté en Poitou dès le XII^e siècle, est répandu dans toute la Galloromania, sauf en Provence, avec une fréquence maximale autour de Lyon (Rhône, Ain et Saône-et-Loire).

I. □*la taschi*□

la Tâche, m. et bois, Renaison.

HIST Afrpr. *Taschi* 1240.

Mfr. *Tache*, *Taiche* 1454, *Tache* 1496, *Tasche* 1497. Frm. *Tache* (Cass), *la Tâche* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves la tásçi/ “au champart”, de *taschi* “champart, terre assujettie au champart”.

afrpr. **teil** s. m.

FEW 13, 327b, TILIA.

- Un arbre du genre *Tilia* est désigné en afrpr. par le mot *teil* (for. *thaè*), cognat d’afr. *teil*, aocc. *telh* et répandu dans tous les dialectes. La fonction symbolique de cet arbre au Moyen Âge – le tilleul était planté dans les lieux de rassemblement et de fête, il était l’arbre de justice – explique la fréquence du toponyme □*le Teil*□, fixé au singulier.

I. □*lo teil*□

1. **le Té**, lieu-dit, croix, Saint-Priest-la-Pr.

2. **le Thay**, ham., Cremeaux.

le Tey (Cass), *le Taix* 1887, *le Thay* 1926 (Duf 976).

3. **le They**, ham., La Côte-en-C.

HIST Afrpr. *del Teyl* 1375, *del Toil* (l. *Teil*) 1422, *del Teilh* 1439 (Duf 977).

Frm. *du Tey* 1719 (ibid.), *le Tey* (Cass), *le Tay* 1887, *They* 1926, *They* 1945 (Duf 977), *le They* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves lo tɛl×/ “au tilleul”, de *teil* “tilleul”.

aocc. ***telha** s. f.

FEW 13, 329a, TILIA.

- Lat. TILIA paraît n’avoir conservé son sens initial de “tilleul” nulle part dans la Galloromania : les représentants dialectaux de fr. *teille*, occ. □*tilha*□ désignent invariablement la peau du tilleul ou la fibre du chanvre. Il existe cependant, dans une large bande reliant le Poitou à la Suisse romande, un toponyme □*la*

Teille□ qui ne peut guère s'expliquer par un lexème signifiant "tille". Il est donc très probable qu'un type **telha*, **telhi* désignant le tilleul a existé dans la période la plus ancienne de l'occitan et du francoprovençal. Cette hypothèse est corroborée par un hapax lexical, Savièse [ˈtɛfə] "tilleul", dont la localisation marginale, dans les confins valaisans du galloroman, est symptomatique d'une 'aire brisée'.

I. □*la telha*□

la Theille, bois, Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve lə bo...u də lɔˈtɛfə]

HIST Afrpr. *la Telhi*, *la Telli* 1410, *la Thely* 1518. Frprm. *la Telly* 1558 (Duf 75-76).

Frm. *Bois de la Teille* 1945 (ibid.), *la Theille* 1970 (IGN).

ÉTYM < aocc. */ves la tɛʎl̥xə/ "au tilleul", de **telha* "tilleul".

afpr. **terra** s. f.

FEW 13, 244a, TERRA.

- Afrpr. *terra* "terre" apparaît dans quelques formations toponymiques, régissant le plus souvent l'adj. *grant* "grand, -e" ou un adj. de couleur. Le type □*les Granz Terres*□ réfère prototypiquement aux champs ayant appartenu à la réserve indominicale d'un grand domaine au début du Moyen Âge.

II.

II.a.a. □*les granz terres*□ [*grant* adj. +]

1. **les Grandes Terres**, mais., Renaison.
2. **les Grandes Terres**, mais., Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [ve legK2&t"taK]

ÉTYM < afrpr. */ves les grants tɛʎRes/ "aux terres seigneuriales", comp. de *terra* "terre" et de *grant* "grand, principal ; seigneurial" ; désignation des champs de la réserve indominicale d'un grand domaine.

II.a.b. □*terra neiri*□ [+ *neir*, -i adj.]

Terrenoire, ham., Cordelle.

HIST Mlt. (gén.) *Terre Nigre* 1370, 1383.

Frm. *Terrenoire* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves tɛʎRa nɛʎiri/ "à la terre noire", de *terra* "terre" et *neir*, -i "noir, -e". Désignation d'un sol de type basique, réputé pour sa fertilité.

afpr. **tioleri** s. f.

FEW 13, 155a, TEGULA.

- Un four à tuile et, par extension, une fabrique où l'on produit des tuiles sont désignés en afpr. par le mot *tioleri* (adomb. *tiellery*, aneuch. *thioleyri*, avaud. *thiolleyre*). Dans la quasi-totalité des cas, le toponyme original □*la Tioleri*□ a été francisé sous la forme *la Tuillère*, voire *la Tuilerie*, or, dans la mesure où d'autres *la Tuilerie* ont été formés plus tardivement, en français moderne, il s'avère très délicat de déterminer à quelle langue se rattache chaque exemplaire de cette série, d'autant plus qu'il s'agit en général de localités modestes, sans grande notoriété et donc sans attestations anciennes. Malgré la fragilité des données, nous admettons (1°) que les toponymes du type □*la Tuillère*□ ont été formés en francoprovençal et remontent en principe à afpr. **la Tioleri* ; (2°) que le type □*la Tuilerie*□, pourvu d'un suff. purement français (-erie), a été formé, sauf indication contraire, en moyen français ou en français moderne. Dans ce dernier cas, du reste, on ne peut exclure une formation dépatronymique en -ie (< **la Thiolerie*), le nom de famille *Thiolier* atteignant une très haute fréquence dans le pays roannais⁵³².

I. □*la tioleri*□

1. **la Thuillère**, lieu-dit, Juré.

2. **la Tuilerie**, lieu-dit, Luré.

les Tuillères 1887, *la Tuilerie* 1926 (Duf 1000).

3. **les Tuileries**, ham., Pommiers.

HIST Mlt. (acc.) *Tegulariam* 1407, (abl.) *Tegularia* 1407 (Duf 1000).

Frm. *Thuillerie* (Cass), *les Thuillères* 1887, *la Tuilerie* 1926, *la Tuilerie* 1945 (Duf 1945), *les Tuileries* 1970 (IGN).

4. **la Tuilerie**, mais., Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

Frpr. [ve lafu"liDI]

les Tiolieres 1543, *la Tuillère*, *la Tuilerie* 1900.

5. **La Tuillère**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

la Tuillère 1823 (cadastre).

ÉTYM < afpr. **ves la tioleýri*/ "à la tuilerie", de *tioleri* "fabrique de tuiles". Le toponyme francoprovençal a été tantôt adapté phonétiquement (type *Tuillère*), tantôt traduit en français (type *Tuilerie*).

afpr. **tor** s. f.

FEW 13, 435a, 436a, TURRIS.

- Un bâtiment élevé dont on fortifie l'enceinte des villes et des châteaux est désigné en afpr. par le mot *tor* (fr. *tour*). Le dimin. *torreta* "tourelle" est représenté par cinq toponymes foréziens.

1.1.1 ⁵³² **Thiolier a sa plus forte concentration à Saint-Didier-sur-Rochefort (Fordant 1999, 868).**

IV. □ **les torretes** □ [+ -ITTA]

les Tourettes, mais., Luré.

ÉTYM < afrpr. */ves les toReýtēs/ “aux tourelles”, de torreta, dér. de tor “tour” muni du suff. dimin. -et, -a.

afrpr. ***torbeil** s. m.

FEW 13/2, 421b, TURBO. REW 8996a ; DOF 666 ; GPF § 9316.

- Un tourbillon de vent, de neige ou d'eau est désigné en afrpr. par le mot **torbeilh*, correspondant d'afr. *torbeil*, *turbil*, aocc. *torbilh*. Fixé comme nom de lieu, ce lexème réfère à un point d'eau, une source tourbillonnante.

I. □ **lo torbeil** □

le Torbeil, ld. (St Priest P.).

ÉTYM < afrpr. */ves lo torbeýlç/ “au tourbillon”, de **torbeil* “tourbillon d'eau”. Ce lieu-dit se trouve dans un bois sillonné de ruisseaux, limitrophe des ‘Grandes Gasses’.

afrpr. ***tranlar** v.

FEW XIII (2) 196b. REW Ø.

- L'action de se dandiner, de cahoter ou de se déplacer en se traînant est exprimée en afrpr. par le verbe **tranlar*, apparenté à la famille de prov. *tranlá* “se dandiner, cahoter”, *tranliasso* « femme dégingandée, à la robe traînante », *tranlin-tranlant* « cahin-caha » (Mistral II 1024b) et en rapport avec occ. *trantalhar* « cahoter, trembler, scintiller » et *trantalthièra* « fondrière marécageuse » (DOF 671) etc. Outre le nom du Tranlon, on peut rapprocher de ce lexème l'hydronyme forézien *la Trambouze*. —

IV. □ **lo tranlon** □ [+ -ONE]

le Tranlong, ruisseau, affl. de l'Aix à Juré.

ÉTYM < afrpr. */lo tranløn/ “le cahoteux”, dér. de **tranlar* “se déplacer cahin-caha” muni du suff. dimin. -on. Attraction paronymique de fr. *long* attestée par la graphie.

afrpr. **treilhi** s. f.

FEW 13, 265a, TRICHILA ; Gonon 1961, 203.

- Le berceau formé par des ceps de vigne est désigné en afrpr. par le mot *treilhi* (afor. *trelhi*, *trelhi*). Ce lexème se rencontre essentiellement dans la toponymie de la zone viticole de la Côte roannaise.

I. □*la treilhi*□

la Treille, ham., Saint-André.

ÉTYM < afrpr. */ves la treýlçi/ “à la treille”, de *treilhi* “treille”.

afrpr. **treivo**, aocc. **trevi** s. m.

Hafner 165-167.

I.

I.a. □*lo treivo*□

1. **le Trève**, ld., croix, Ambierle.

2. **le Trêve**, h., Pommiers.

3. **le Trève**, ld., croix, StDidier.

4. **le Treyve**, m. StJulienO.

5. **le Trêve**, h., La Chamba.

Frpr. [ve l@"tKEv]

6. **le Treyve**, m., Les Salles.

Frpr. [ve l@"tKEv]

le Treyve 1887, *le Trêve* 1926, *le Trêve* 1945 (Duf 995), *le Treyve* 1970 (IGN).

ÉTYM < respect. (1-4) afrpr. */ves lo treýivo/ et (5-6) aocc. */ves lo treývi/ “au carrefour”, de afrpr. *treivo*, aocc. *trevi* “carrefour, croisement”.

I.b. □*los treivos*□

1. **les Trèves**, lieu ruiné, StHaonV.

2. **les Trêves**, m., StJulienO.

le Treveau (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves los treýivos/ “aux carrefours”, de *treivo* “carrefour, croisement”.

III.

III.a. □*lo treivo Milhot*□

le Trêve Millot, m., Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves lo treýivo milçóyt/ “au carrefour de Millot”, de *treivo* “carrefour, croisement” et de l’anthroponyme *Milhot*.

III.b. □*lo treivo Robin*□

le Trêve Robin, ld., croix, Les Noës.

ÉTYM < afrpr. */ves lo treýivo robín/ “au carrefour de Robin”, de *treivo* “carrefour, croisement” et de l’anthroponyme *Robin*.

III.c. □*lo treivo feugeres*□

le Trêve Feugère, ld., croix, La Tuilière.

ÉTYM < afrpr. */ves lo treýivo feu ¢ eýres/ “au carrefour de Feugère”, de *treivo* “carrefour, croisement” et du toponyme *Feugère*, nom d’un ham. adjacent.

IV. □*les treiveilhes*□ [-ICLA]

les Tréveilles, bois, StJust.

ÉTYM < afrpr. */ves les treiveýlçes/ “aux petits carrefours”, de **treiveilhes*, dér. de *treivo* “carrefour, croisement” muni du suff. dimin. *-eilh*, *-i*.

afrpr. **tremblo**, aocc. **tremol** s. m.

FEW 13, 245a, TREMULUS. Hafner 122, 149.

- Le peuplier tremble (*Populus tremula*) est désigné en afrpr. par le mot *tremblo*, aocc. *tremol*. Ce phytonyme, ainsi que son dérivé afrpr. *trembley*, aocc. *tremolet* “tremblaie”, forment une importante série toponymique – du fait que le tremble est une essence formant des bouquets et des isolats, et constitue un repère topographique saillant. Un cas particulier est constitué par le type □*Trémolin*□, dont on relève sept exemplaires en Forez. On constate en effet que la tradition des NL en question mêle curieusement la forme □*Tremoley*□ avec la forme □*Tremolein*□, dans cinq exemplaires de la série :

Trémolin (h., Le Chambon-Feugerolles) – *del Tremolem* (l. *Tremolein*) 1454 – *lo Tremoley* 1499 ;

Trémolin (h., Lavieu) – *del Tremolen* 1328 – occm. [vE tK@mu " l@] ;

Trémolin (h., Périgneux) – *Tremolé* 1384 – *Tremolen* 1476 ;

Trémolin (ld., Saint-Marcellin) – *lo Tremolen* XIV^e s. – *al Tremoley* XIV^e s. ;

Trémolin (h., Saint-Genest-Lerpt) – *Tremoley* 1499 – *Tremolen* 1542.

Dans les deux autres cas en revanche, *Trémolin* à Saint-Just-en-Chevalet et *Trémolin* à Saint-Bonnet-le-Courreau, seules apparaissent des graphies (variables) notant la nasale finale : *de Tremolenco* 1400, *Tremollent* 1448 ; *Tremolent*, *Tremolen* 1360, *del Tremolent*, *del Tremolen* 1375 etc. Or ce ne peut être le fait du hasard que ces deux localités se trouvent en zone francoprovençale, tandis que les cinq autres sont précisément regroupées dans le Forez et le Jarez occitans. Comme d'autre part le type □*Tremolein*□ ne peut s'expliquer par aucun mode de dérivation connu (il n'y a pas de suff. ***-e(n)* en ancien occitan, non plus qu'en ancien francoprovençal), il paraît évident que l'on a affaire ici à un phénomène de fausse régression provoqué par l'analogie du type FENU > afrpr. **/fɛn/* ~ aocc. **/fɛ/*, et que la graphie <-ein> est donc le fait de scribes francoprovençaux et/ou francophones. La série *Trémolin* se ramène donc sans ambiguïté au type occ. □*Tremolet*□. On en conclura que les deux *Trémolin* francoprovençaux ne sont pas des délexicaux, mais résultent de transferts dé-anthroponymiques. Quant à la raison pour laquelle cette série en -ETU a été touchée par l'hypercorrection, et aucune autre, on peut supposer que l'attraction paronymique d'afrpr., mfr. *molin* "moulin" a pu jouer quelque rôle.

I. □*los tremblos*□

la Tremble, ham., Saint-Just-en-Ch.

HIST Afrpr. *los Tremblos* 1260/1317.

Frm. *aux Trembles* (Cass), *le Tremble* 1887, *la Tremble* 1926.

ÉTYM < afrpr. **/ves lo treɣmblo/* "au tremble", de *tremblo* "peuplier tremble".

IV. □*lo trembley*□ [+ -ETU]

1. le Tremblay, lieu ruiné, La Tuilière.

HIST Afrpr. *del Trembley* 1290, *lo Trembley* 1448.

Mfr. *le Trembley* 1390, *la Tremblee* 1400, *Trembley* 1428. Frm. *au Tremble* 1823 (cadastre), *le Trembley* 1926, *le Trembley* 1945 (Duf 991), *le Trembay* (l. *Tremblay*) 1970 (IGN).

2. le Tremblé, mais., Saint-Germain.

ÉTYM < afrpr. **/ves lo trembleýi/* "au tremble", de *trembley*, dér. de *tremblo* "peuplier tremble" muni du suff. collectif *-ey*, *-a*.

afrpr. **Tremplo** s. m.

FEW 13, 180a, *TEMPLUM*.

- Le temple bâti par le roi Salomon à Jérusalem et près des ruines duquel fut fondé en 1129 l'Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ est désigné en afrpr. par le mot *Tremplo* (abress. *Tremplo*, adauph. *Templos*) –

emprunt précoce à mlt. *Templum* avec insertion régulière de [r] épenthétique⁵³³ (type *trabla*). Par métonymie, ce terme a dénommé l'Ordre du Temple lui-même et, par synecdoque, une dépendance des Templiers. Après l'éradication de cet ordre en 1312, les biens du Temple furent légués en totalité à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et restèrent jusqu'à la Révolution aux mains des Hospitaliers. Dès cette époque, les Hospitaliers avaient acquis des possessions considérables en Occident, particulièrement dans le Midi de la France et en Catalogne : ces terres étaient organisées en commanderies groupées en prieurés, puis grands-prieurés, eux-mêmes regroupés en huit Nations ou Langues⁵³⁴. A ce titre, le Forez relevait de la Langue d'Auvergne et du grand-prieuré de Bourgneuf en Limousin.

I. □ *lo Tremplo* □

le Temple, ham., Saint-Romain-la-M.

HIST Mlt. (gén.) *Templi* 1370, (acc.) *Templum* 1412 (Duf 971).

Afrpr. *lo Templo* 1416, *du Temploz* 1435, *Tremploz* 1436, *Templou*, *el Templou* 1447 (ibid.).

Frm. *du Temple* 1704, *le Temple* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo treýmpto/ "au Temple", de *Templo* "Ordre du Temple" puis "résidence des Hospitaliers". La maison templière de Saint-Romain-la-Motte, sans doute fondée par donation entre 1180 et 1190⁵³⁵, devint en 1313 une maison de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dépendant de la Commanderie de Verrières. Le toponyme a été traduit.

afrpr. ***trepar** v.

FEW 17, 364b, 365ab, *TRIPPON.

- L'action de frapper du pied, de piétiner, de trépigner ou de fouler au pied est exprimée en afrpr. par le verbe *trepar*, cognat d'afr. *treper*, aocc. *trepar*, de même sens. Ce terme est conservé dans les parlers de Savoie et de Suisse romande, avec une acception restreinte au sens de "marcher, fouler le sol". Un dér. **trepeor* est restituable sur la base d'aocc. *trepador* "marche-pied", arouerg. *trepadó* "corridor", occm. □*trepador*□ "palier d'escalier, seuil" etc. : le sémantisme gravitant autour de l'idée de "degré" et de "palier intermédiaire", le lexème fixé en toponymie peut référer à des pentes montagneuses, 'en escalier'.

IV. □ *lo trepeor* □ [+ -ATORIU]

⁵³³ Cf. Hafner 180-181. Sans doute serait-il plus exact de parler de [r] 'métaphonique'. Il s'agit en effet d'une anticipation de la vibrante du nexus [bl] ou [pl] : **templo* > **ttemplo* > *tremplo*.

⁵³⁴ Il s'agissait de la France, l'Auvergne, la Provence, l'Aragon, la Castille, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne. Sur l'organisation et l'histoire de l'Ordre des Hospitaliers, v. B. Glimard-Flavigny, *Histoire de l'Ordre de Malte*, Paris, Perrin, 2005.

⁵³⁵ A. Demurger, *Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2005, 289.

les Trapeaux, lieu ruiné, La Côte-en-C.

HIST Afrpr. *del Trepeor* 1468, *del Trepeo* 1477.

Frm. *les Trapaux*, *les Trapeaux* 1887.

ÉTYM < afrpr. */ves lo trepeoŷr/ “au palier”, de *trepeor, dér. de *trepar “marcher, fouler” muni du suff. instrumental -eor. Désignation d’un replat intermédiaire sur le chemin du pic de Morand.

afrpr. **troil** s. m.

FEW 13, 39ab, TORCULUM ; Gonon 1961, 205-206.

- Un pressoir à raisins est désigné en afrpr. par le mot *troil* (afor. *troill-*, adauph. *trueil*), cognat d’afr. *trueil*, aocc. *trolh*. L’ouvrier chargé du pressoir est appelé **trolher*, correspondant d’aocc. *trolhier* “presseur”.

IV. □**los trolhers**□ [+ -ARIU]

le Trouillet, mais., Souternon.

HIST Afrpr. *Trolhiers*, *Troy<h>lhers*, *Troillers* 1340, *Troliés* 1360, *del Treluyt* 1417, *Troilhet* 1489.

Mfr. *Trolliers* 1419. Frm. *le Trouillet* 1945 (Duf 999).

ÉTYM < afrpr. */ves los trolçeyrs/ “chez les presseurs”, de **trolher*, dér. de *troil* “pressoir” muni du suff. agentif -er, -i. Désignation d’un atelier de vinification.

afrpr. ***trotar** v.

FEW 17, 371b, *TROTTON.

- L’action d’aller au trot, pour un cheval, de marcher rapidement, de circuler ou de rôder, pour tout autre animal, est exprimée en afrpr. par le verbe **trotar*, cognat de fr. *trotter*, aocc. *trotar*, terme continué dans la plupart des dialectes.

V. □**trota lo**□ [+ *lo* s. m.]

Trotteloup, ham., Renaison.

ÉTYM < afrpr. */ves troŷta lo/ “à trotte-loup”, c.à.d. “là où les loups peuvent trotter à loisir”, composé verbal délocutif-injonctif de **trotar* “trotter, rôder” et de *lo* “loup”. Désignation d’un lieu inhabité, propice aux bêtes sauvages.

aocc. **truc** s. m.

FEW 13, 327a, *TRUDICARE ; DGAF 833.

- Une grosse pierre, un rocher massif, voire un tertre ou une colline sont désignés en aocc. par le mot *truc*, au sens premier “choc, heurt”. Ce lexème est particulièrement fréquent dans l’onymie du sud du Massif Central, en Lozère notamment (une centaine d’exemplaires), mais on le relève également en Velay.

II. □*fou truc*□ [+ *fou, fola* adj.]

Fautrut, h. et puy, Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve fo"tKy]

HIST Mfr. *Fotrut* 1426. Frm. *Fautru* (Cass).

ÉTYM < aocc. */ves fu trük/ litt. “à la roche folle”, de *truc* “rocher, tertre, sommet” et de l’adj. *fou, fola* “fou”. Nom de mégalithe.

aocc. **tuba** s. f.

FEW 13, 456ab, TYPHEIN.

- Un nuage de fumée, de brume ou de brouillard est désigné en aocc. par le mot **tuba*, déverbal de *tubar* “fumer” restituable d’après la correspondance de prov. alp. □*tuba*□ “fumée, brume, brouillard, fumet”, lang. □*tuba*□ “brouillard” etc.

I. □*la tuba*□

la Thube, mais., Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve la"tybQ]

HIST Aocc. *la Tuba* 1426.

Fr. *la Thuve* (Cass), *la Tube* 1887, *la Tube* 1945 (Duf 1000), *la Thube* 1970.

ÉTYM < aocc. */ves la túba/ “à la fumée”, de **tuba* “fumée”. Motivation sémantico-référentielle obscure ; il peut s’agir de la désignation métonymique d’une forge.

afrpr. ***tuin** s. m.

FEW 21, 226b, PINSON ; ALLy 501 ; Gras 136.

- Le pinson (*Fringilla caelebs*) est désigné dans plusieurs dialectes galloromans par une forme apparentée à l’onomatopée [tHɪn] : pic. *tuin*, orl. *toin*, berr., bourb. □*tuin*□, auv. *tüin*, for. *touïn* etc. Il est probable que maur., jod., poncin. [tʷ2E], saint-marc., arthun., saint-georg., essert. [tH2ɪ] “pinson” remontent à un afrpr. **tuin* “id.”.

IV. □*les tuinetes*□ [+ -ITTA]

les Tuinettes, bois, Saint-Rirand.

ÉTYM < afrpr. */ves les tuineýtes/ “chez les pinsons”, de **tuineta*, dér. de *tuin* “pinson” muni du suff. dimin. -*et*, -*a*.

aocc. **uta** s. f.

FEW 16, 276b, *HUTTA. REW 4247. Le toponyme **Huttes**, assez rare en domaine occ. (ham. dans l’Allier, la Gironde et la Lozère), désigne, « comme *loge* pris en son sens primitif, de petites constructions forestières ou rurales » (Longnon 1929, § 2715).

I. □ **les tuinetes** □ [+ -ITTA]

les Tui

afrpr. **vachi** s. f.

FEW 14, 99a, VACCA.

- Afrpr. *vachi* “vache” apparaît dans une série de noms de lieux-dits, le plus souvent des composés délocutifs ayant des correspondants dans toute la Galloromania. Un pâturage ou un enclos réservé aux bovins est désigné en afrpr. par le mot *vachereci*, dér. en -ARICIA répondant à apic. **vackerez*, *vackerece* “bovin, -e”, béarn. *bacarisse* “parc, pacage pour les bovins” etc. Bien que mal documenté littérairement, ce type lexical est amplement représenté dans la toponymie tant occitane que française et francoprovençale.

IV. □ **la vachereci** □ [+ -ARICIA]

la Vacheresse, ham., La Tuilière.

Frpr. [ve lavaS"K@sI]

HIST Afrpr. *la Vachereci* 1391, 1399, *la Vacheressy* 1429 (Duf 1009).

Mlt. (abl.) *Vacheressia* 1392 (ibid.).

Mfr. *la Vacheresse* <s> 1429, *Vacheresse* 1448 (ibid.). Frm. *la Vacheresse* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la vačereýt'i/ “au pré aux vaches”, de *vachereci*, dér. en -*ereci* de *vachi* “vache” muni du suff. agentif -*er*.

V.

V.a. □ **escorchi vachi** □ [*escorchier* v. +]

Escorchevache, lieu détruit à Mably.

HIST Mfr. *d-Esco[r]chevache* 1437.

ÉTYM < afrpr. */ves eskóřči váči/ litt. “à écorche-vache”, c.à.d. “là où l’on fait passer le troupeau avec peine”, composé délocutif-accusatif de *escorchier* “écorcher” et de *vachi* “vache”. Désignation d’un passage impraticable pour les troupeaux.

V.b. □*pissi vachi*□ [*pissier* v. +]

Pisse Vache, lieu détruit en bord de Loire, Mably.

HIST Mfr. *Pisse Vache* 1437.

ÉTYM < afrpr. */ves písi váči/ “à pisse, vache !”, c.à.d. “là où les vaches peuvent uriner à loisir”, composé délocutif-injonctif de **pissier* “pisser” et de *vachi* “vache”. Désignation d’un pâturage en bord de fleuve, propice à l’élevage.

afrpr. aocc. **val** s. f.

FEW 14, 136b, 137a, VALLIS.

- Afrpr. aocc. *val* et *valà*, *vala(d)a* “val, vallée” sont à la base d’une abondante série toponymique, dont les correspondants se rencontrent dans toute l’étendue de la Romania. Un motif de dénomination aussi trivial que la notion de “vallée”, notamment dans le cas du simplex □*la Val*□, trouve sa pertinence en ce qu’il s’agit toujours d’une désignation initialement microtoponymique – relevant d’un consensus référentiel très restreint – et oppositive – le ‘val’ étant désigné par opposition au ‘mont’ qui le surplombe.

I.

I.a. □*la val*□

Laval, ham., Cremeaux.

HIST Mlt. (abl.) *Valle* 1291 (Duf 482).

Frm. *Laval* 1945 (ibid.).

ÉTYM < afrpr. */ves la val/ “au val”, de *val* “vallée, vallon”, désignation du site en contrebas du Haut de la Garde.

I.b. □*les vaus*□

les Vaux, m. Lentigny.

ÉTYM < afrpr. */ves les vaus/ “aux vaux”, de *val* “vallée, vallon”.

II. □*vau neta*□ [+ **net*, -a adj.]

Vonette, ham., La Valla-s/R.

Frpr. [ve vo"nɛttɔ]

HIST Afrpr. *Voneta* 1352, *Vaunettes* (l. *Vaunettaz*), *Vaunettaz* 1427, *Voneta* 1429.

Mlt. (abl.) *Vonetta* 1468, *Voneta* 1477.

Frm. *Vonette* 1680, *Vonette* (Cass), *Vaunette* 1887, *Vonette* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves val neʒyta/ “au val clair”, de *val* “vallée, vallon” et de l’adj. **net*, -a “clair, net, propre”.

Nom de défrichement.

IV.a. □**la valà**□ [+ -ATA]

1. **Lavalle**, ham., Saint-Martin-la-S.

Frpr. [ve lava"lɔ]

HIST Afrpr. *la Valaa* 1291 (Duf 482).

Frm. *la Valla* XVII^e s. (ibid.), *la Valla* (Cass), *Lavalle* 1887, *Laval* 1926, *Laval* 1945 (Duf 482), *Lavalle* 1970 (IGN).

2. **la Valla**, lieu-dit, Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [ve lava"lɔ]

HIST Mlt. (abl.) *Vallata* 1334, (acc.) *Vallatam* 1334 (Duf 1017).

Afrpr. *la Valla* 1389, *el Malpas de la Valla* 1488 (ibid.).

Frm. *la Vala* (Cass), *la Valla* (cadastre).

3. **Vallas**, ham., Saint-Priest-la-Pr.

HIST Mfr. *la Valla* 1447, 1448 (Duf 1018).

Frm. *Valas* (Cass), *Valas* 1926, *Vallas* 1945 (Duf 1018).

ÉTYM < afrpr. */ves la valá/ “dans la vallée”, de *valà* “vallée”. (1) réfère au contrebas du puy de la Sauveté ; (2) au contrebas de la colline du Puy ; (3) au contrebas du puy de la Pierre du Mort.

IV.b. □**lo valeil**□ [-ICLU]

le Vallet, mais., Villerest.

HIST Afrpr. *Valey* 1235, *Valleyl* 1348, *del Valey*, *del Valeilh* 1367, *del Valey* 1411 (Duf 1019).

Mlt. (abl.) *Vallerio* 1469 (ibid.).

Mfr. *Valler* 1468 (ibid.). Frm. *le Vallet* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves lo valeʒl/ “au vallon”, de *valeilh*, dér. de *val* “val, dépression de terrain” muni du suff. diminutif -*eilh*, -*i*. Substitution de suff. lors du passage en français.

afrpr. aocc. **valeta** s. f.

FEW 14, 138a, VALLIS.

- Une petite vallée est désignée en afrpr. et en aocc. par le mot *valeta*, dimin. de *val*. Mal documenté littérairement, ce terme est en revanche très fréquent en toponymie.

I. □**les valetes**□

les Vallettes, mais., La Bénisson-Dieu.

ÉTYM < afrpr. */ves les valeýtes/ “aux vallons”, de *valeta* “petite vallée”.

II. □**la valeta del vern**□ [+ vern s. m.]

la Valette Haute, et **la Valette Basse**, ham., Saint-Julien-la-V.

Occ. [vE lava"l@tO [vE lava%l@tQd@ve"b&]

HIST Aocc. [a] *la Valeta de Verno* 1276 ; [b] *la Valeta, la Valleta* 1311 ; [c] *la Valeta d'Amont* 1276 (Duf 1015).

Mlt. [a] (abl.) *Valletta Viridi* 1392, (acc.) *Valletam del Vers* 1409 ; [b] (acc.) *Valletam* 1355, 1392, (abl.) *Valetta* 1476 (Duf 1015-16).

Frm. [c] *la Valette d'Amont* 1661, *la Valette d'en-Haut* 1787, *Valette Haute* 1926, *Valette Haute* 1945 (ibid.), *la Valette Haute* 1970 (IGN) ; [d] *la Valette d'Aval* 1688 (Duf 1015), *la Valette d'Aual* (Cass), *la Valette Basse* 1926 (Duf 1015).

ÉTYM < aocc. */ves la valeýta del vern/ “au vallon de l’aune”, comp. de *valeta* “petite vallée” et de *vern* “aune”. Le déterminatif **del Vern* a été ellipsé (b), puis un dédoublement d’habitat a conduit, à partir du XIII^e siècle, à distinguer *la Valeta* et *la Valeta d'Amont* (c), ou alternativement *la Valeta* et **la Valeta de ves-Bas* (occm. [lava%l@tQd@ve"b&]).

afrpr. **varena** s. f.

FEW 22/2, 21b-22a, SOL ; DEAF, G1, 246-247, GARENNE.

- Un terrain où il est défendu de chasser ou de pêcher sans la permission du seigneur est désigné en afrpr. par le mot *varena*, cognat de fr. *garenne*, aocc. *garena*. Ce terme de droit féodal subsiste dans les parlers modernes, non sans avoir subi d’importants changements sémantiques : for. *varena* “sorte de terrain léger”, ponc. [va"K@na] “terrain sablonneux”, beauj. *varena* “lieu sablonneux et inculte” etc. Le cheminement semble avoir été le suivant : “réserve de chasse” > “lieu giboyeux” > “repaire de lapins” (> “lieu où l’on élève des lapins”) > “lieu sablonneux” > “sol inculte”. La chronologie des attestations toponymiques confirme que le type □*Varenne*□ représente la couche dialectale, tandis que les □*Garenne*□ sont de formation française moderne.

I.

I.a. □*la varena*□

1. **Varenne**, lieu-dit, Briennon.
2. **la Varenne**, ham., Pommiers.

Frpr. [ve lava"KEŋA]

HIST Mlt. (abl.) *Varena* 1288, 1375 (Duf 1023).

Afrpr. *la Varena* 1311 (ibid.).

Frm. *la Varenne* 1945 (ibid.).

ÉTYM < afrpr. */ves la vareŋna/ “à la garenne”, de *varena* “garenne, domaine de chasse réservé”.

I.b. □*les varenes*□

1. **les Varennes**, ham., Nervieux.
2. **aux Varennes**, ham., Noailly.
3. **les Varennes**, mais., Saint-Alban-les-Eaux.

ÉTYM < afrpr. */ves les vareŋnes/ “aux garennes”, de *varena* “garenne, domaine de chasse réservé”.

IV. □*varenez*□ [+ -ITTU]

Varinay, ham., Pouilly.

HIST Mfr. *Vareneys*, *Vareneis* 1430. Frm. *Varinay* 1674, *Vernay* (Cass), *Variné* 1887, *Varinay* 1900, *Varinet* 1926, *Varinet* 1945 (Duf 1024), *Varinay* 1970.

ÉTYM < afrpr. */ves los vareneýt^s/ “aux petites garennes”, de **varenet*, dér. de *varena* “garenne, domaine de chasse réservé” muni du suff. dimin. *-et*, *-a*.

afrpr. **vavra** s. f.

FEW 14, 92ab, *WABERO- ; DLG 325.

- Une terre inculte, couverte de broussailles, est désignée en afrpr. par le mot *vavra*, apparenté à abourg. *vevre* “terre inculte”, aocc. *vabri* “ravin, précipice”, *vaor* “bois, forêt”, ainsi qu’aux nombreux toponymes francigènes du type □*Voivre*□ etc. Si ce terme n’a pas survécu dans les patois, il apparaît néanmoins avec une très haute fréquence dans la toponymie bressane et beaujolaise (83 exemplaires dans l’Ain, 9 dans le Rhône, 8 en Saône-et-Loire, 5 dans la Loire et 5 en Savoie).

I. □*la vavra*□

Vèvre, ham., Briennon.

HIST Afr. *Vavre* 1293. Mfr. *Veivre* XVI^e s. (Duf 1046). Frm. *Veyvre* (Cass), *Vèvre* 1945 (Duf 1046).

ÉTYM < afrpr. */ve la vavra/ “à la friche”, de *vavra* “terre inculte, friche”. ♦ Le toponyme **la Vavra* a été francisé en deux étapes : alignement morphologique, d’où (*la*) *Vavre*, puis traduction permise par la correspondance entre afrpr. *vavra* et abourg. *vevre* “id.”.

afrpr. **veir**, aocc. **veir(e)** v.

FEW 14, 420b, VIDERE ; VincentTop § 519.

- L’infinitif du verbe afrpr. *veir*, aocc. *veir(e)* “percevoir par les yeux, voir” a été précocement substantivé au sens de “vue, vision”. Le type □*Beau Voir*□ “belle vue” constitue une abondante série toponymique répandue dans toute la France ; sa période de formation s’étend au moins jusqu’au milieu du XII^e siècle, puisque l’on en trouve deux exemplaires en Terre Sainte (*Belveer* 1163-1169, *Bellum Videre* 1180).

II.

II.a. □*beu veir*□ [*bel*, -a adj. +]

Beuvoir, h., Saint-Julien.

Occ. [ve bjo"va...e]

HIST Aocc. *Bel Veyr* 1311.

Mlt. (abl.) *Bello Visu* 1311, *Bello Videre* XIV^e s.

Fr. *Beuvoir* 1694.

ÉTYM < aocc. */ves beu veir/ “à la belle vue”, de *veir* “voir” d’où “vue” et de l’adj. *beu*, *bela* “beau”.
Désignation d’un belvédère.

II.b. □*bon veir*□ [*bon*, -a adj. +]

Bonvert, h., Mably.

HIST Mlt. (abl.) *Bono Vario* 1335.

Mfr. *Bon Vair* 1395, *Bosvert*, *Bon Vert* 1437, *Bonvert* 1447. Fr. *Bonvert* (Cass), *Bouvert* (l. *Bonvert*) 1887, *Bauvert* 1926, *Bauvert* 1945 (Duf 42), *Bonvert* 1970 (IGN).1

ÉTYM < afrpr. */ves bon veir/ “à la bonne vue”, de *veir* “voir” d’où “vue” et de l’adj. *bon*, -a “bon”.
Désignation d’un belvédère. Remotivations tardives sous l’attraction de fr. *vair* et *vert*.

afrpr. **verney**, aocc. **vernet** s. m.

FEW 14, 300b, VERNO- ; Hafner 31-32.

I.

I.a. □*lo verney*□

1. **le Vernay**, m., Grézolles.

2. **le Vernay**, m., Saint-André-d'Apchon.

HIST Afrpr. *del Verney* 1290.

Mfr. *Verney* 1390, *du Verney* 1455.

3. **le Grand Vernay et le Petit Vernay**, h. voisins d'un sommet (**pic du Vernay**), Saint-Didier-sur-Rochefort.

Frpr. [vwe l@gK2AvAK"n@]

[vwe l@p@civaK"n@]

HIST Afrpr. *del Verney* 1321, 1346.

Mfr. *Vernet* 1428, 1467, *Ver[i]net* 1476. Frm. *Verney* 1558, *le Vernet* (Cass), *le Grand Verney* 1759.

4. **le Vernay**, m., Saint-Marcel-d'Urfé.

Vernay (Cass), *le Verney* 1887, *le Vernay* 1926.

5. **le Vernay**, m., Saint-Rirand.

6. **le Vernay**, h., Saint-Romain-d'Urfé.

HIST Afrpr. *del Verney* 1311, *doz Verneys* 1446.

Aocc. *del Vernet* 1311.

Fr. *les Verney* (Cass), *le Vernay* 1945 (Duf 1040).

7. **le Vernet**, ld., Cremeaux.

8. **le Vernet**, h., Saint-Polgues.

HIST Afrpr. *la Verney* (l. *le Verney*) 1334, *del Verney* 1417.

Mfr. *Verney* 1417. Frm. *le Vernay* (Cass), *le Vernet* 1887, *le Vernay* 1926, *le Vernay* 1945 (Duf 1040), *le Vernet* 1970 (IGN).

9. **le Vernet**, h., Villemontais.

HIST Afrpr. *del Verney*, *lo Verney*, *els Verneys* 1334, *loz Verneys* 1488.

Fr. *des Verneys* 1687, *le Vernay* (Cass), *le Vernet* 1887, *les Vernays* 1926, *les Vernays* 1945 (Duf 1040), *le Vernet* 1970 (IGN).

10. **le Vernoye**, m., Villerest.

11. **le Vernay**, h., Saint-Priest-la-Vêtre.

Frpr. [ve l@vAK"n@]

HIST Aocc. *del Vernet* 1311, 1476.

Afrpr. *del Verney*[s], *del Verney* 1311.

Mlt. (abl.) *Vernetto* 1343.

ÉTYM < respect. (1-10) afrpr. */ves lo verneýi/ et (11) aocc. */ves lo verneýt/ “à l’aunaie”, d’afrpr. *verney*, aocc. *vernet*, dér. de *vert*, *vern(e)* “aune” muni du suff. collectif frpr. *-ey*, occ. *-et*.

I.b. □*los verneis*□

1. **les Vernays**, m., Ambierle.
2. **le Vernois**, h., croix, La Tuilière.

HIST Afrpr. *dels Verneys* 1290, *loz Verney*⟨s⟩ 1437, *lo*⟨s⟩ *Verneys*, *doz Vernees* 1448.

Frm. *Vernay* 1697, *les Verney* (Cass), *les Vernois* 1887, *Vernois* 1926, *Vernois* 1945 (Duf 1042-3), *le Vernois* 1970 (IGN).

3. **les Vernois**, bois, Saint-Priest-la-Prugne.

ÉTYM < afrpr. */ves los verneyis/ “aux aunaies”, de *verney*, dér. de *vert* ~ *verno* “aune” muni du suff. collectif *-ey*.

II. □*lo grant verney*□ [+ *grant* adj.]

le Grand Vernay, m., StGermain.

ÉTYM < afrpr. */ves lo grant verneyi/ “à l’aunaie seigneuriale”, de *verney* et de l’adj. *grant* “grand, principal” d’où “appartenant au seigneur”.

afrpr. **vert** ~ **verno**, aocc. **vern (e)**

s. m. ; afrpr. **verna** s. f.

FEW 14, 300b, VERNO-.

I.

I.a. □*lo verno*□

le Verne, m., Chérier.

ÉTYM < afrpr. */ves lo veýrno/ “à l’aune”, de *verno* “aune”.

I.b. □*les vernes*□

les Vernes, m., Nervieux.

ÉTYM < afrpr. */ves les veýrnes/ “aux aunes”, de *verna* “aune”.

II.

II.a. **vert chaü** [+ **chaü*, -a part. et adj.]

Verchu, h., StHaonV.

HIST Mfr. *Vercheüt* 1497. Frm. *Vercheux* (Cass), *Verchu* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves vɛrt čaú/ “à l’aune abattu”, de *vert* “aune”, et de **chaü*, -a, part. passé de *chaeir* “tomber, choir” et adj.

II.b. **vert moizí** [+ **moizí*, -a part. et adj.]

Vermoizy, h. et château, Mably.

Vermoisy 1887, *Vermazy* (l. Vermoizy) 1900, *Vermoisy* 1926, *Vermoisy* 1945 (Duf 1037), *Vermoizy* 1970 (IGN).

ÉTYM < afrpr. */ves vɛrt moizí/ “à l’aune pourri”, de *vert* “aune”, et de **moizí*, -a, part. passé de **moizir* “moisir, pourrir” et adj.

IV.

IV.a. **la verneira** [-ARIA]

la Vernière, m., Chausseterre.

ÉTYM < afrpr. */ves la verneýira/ “à l’aunaie”, de *verneira*, dér. de *vern(e)* “aune” muni du suff. collectif -*eira*.

IV.b. **las verneiras**

1. **les Vernières**, m., StJeanV.

2. **les Vernières**, ld., Les Salles.

ÉTYM < afrpr. */ves las verneýiras/ “aux aunaies”, de *verneira*, dér. de *vern(e)* “aune” muni du suff. collectif -*eira*.

aocc. **vessa** s. f.

FEW 14, 413a, VICIA.

- La vesce commune (*Vicia sativa*) est désignée en aocc. par le mot *vessa*. Cette plante, courante dans les buissons en bordure des champs et des chemins, a de tout temps été utilisée pour le fourrage.

IV. **la veceira** [-ARIA]

la Vessière, mais., Saint-Jean-la-V.

ÉTYM < aocc. */ves la vet^seyira/ “au champ de vesces”, de *veciera, dér. de vessa “vesce” muni du suff. collectif *-iera*.

afrpr. ***vent** s. m.

FEW 14, 255a, 259b, VENTUS.

- Afrpr. *vent “vent” et ses dérivés ont formé une petite série toponymique, en référence à des localités sises en plaine ou sur des plateaux, donc exposés aux courants d’air. Ce motif de dénomination se rencontre d’ailleurs dans toutes les strates linguistiques, puisqu’il existe aussi bien un type lat. VENTÓSU “lieu venteux” (cf. *Vantoux*, Côte-d’Or, Moselle, Haute-Saône).

IV. □**lo ventolet** □ [+ -OLU + -ITTU]

le Ventoulet, mais., Riorges.

ÉTYM < afrpr. */ves lo ventoleýt/ “au petit vent”, de *ventolet, dér. de vent “vent” muni du double suff. diminutif *-olet*, comparable à afr. *vantelet*, mfr. *ventelet* “petit vent”.

afrpr. **vercheri** s. f.

FEW 14, 279b, *VERCARIA ; ALLy 254 ; Gonon 1961, 231 ; Bloch 1931, 114.

- Une petite terre attenante à un manse, plantée de chanvre, d’arbres fruitiers ou de légumes, est désignée en afrpr. par le mot *vercheri* : alyonn. *verchiere*, afor. *vercheyri*, abress. *vercheri*, adauph. *vercheri*, *vercheiri*. Ce terme, dont l’aire d’extension est typiquement lyonnaise, reste vivant dans les parlers francoprovençaux occidentaux ainsi qu’en auvergnat : « Le plus souvent », note Gardette, « il désigne un champ de très bonne qualité, situé en général près de la maison et plus étendu que le jardin. On y semait autrefois du chanvre ; aujourd’hui on y met toutes sortes de cultures. Cette notion de ‘verchère’ a dû être aussi usuelle que celle de ‘jardin’ ». Etant lié à un certain mode d’organisation agraire (l’enclos fertile contigu à la maison, cultivé librement et sans interruption, s’opposant au champ céréaliier soumis à l’assolement), le mot a pu connaître, selon les dialectes et les époques, des restrictions de sens : arc. [var "SJEKI] “pacage”, saint-marc. [var "SED], jod. [var "tsiKI] “champ fertile proche de la maison”, saint-bonn. [var "SEK] “verger”. Un singulier glissement sémantique, dû à la coutume locale, a conduit afrpr. *vercheri* à signifier “dot, trousseau de la mariée” (< “fonds de terre assigné en dot à une femme”) : cette acception, attestée dès le XIV^e siècle, est maintenue dans quelques patois jaréziens. Il est probable que, fixé comme NL, *vercheri* a référé à la ‘verchère’ prototypale, c’est-à-dire celle qui relevait de l’*indominicum* ou manse seigneurial.

I.

I.a. □**la vercheri** □

la Verchère, mais., Pommiers.

la Verchère (Cass).

ÉTYM < afrpr. */ves la verçęýri/ “au verger”, de *vercheri* “enclos cultivé attenant au manse, verger”.

I.b. □*les vercheres*□

les Verchères, mais., Saint-Alban-les-Eaux.

ÉTYM < afrpr. */ves les verçęýres/ “aux vergers”, de *vercheri* “enclos cultivé attenant au manse, verger”.

afrpr. aocc. **verdier** s. m.

FEW 14, 506ab, VIRIDIARIUM ; Gonon 1961, 192.

- Un jardin clos de verdure et planté d’arbres fruitiers est désigné en afrpr. et aocc. par le mot *verdier*, continuateur de VIRIDIARIU “lieu planté d’arbres, bosquet, parc”. Il est à noter que ce type lexical, vivant en auv. et lim. et bien représenté dans la toponymie occitane en général, n’existe plus dans les patois francoprovençaux et que ses attestations toponymiques sont cantonnées au Forez, au Beaujolais et à l’ouest du Lyonnais. Comme d’autre part toutes les formes foréziennes anciennes sont graphiées <Verdier> – et jamais **Verder* comme l’exigerait la phonétique locale –, force est d’admettre qu’il s’agit là d’un type purement occitan, emprunté à date ancienne par le francoprovençal et ayant échappé à l’analogie du suff. autochtone *-er*. Au reste, le francoprovençal possède un type indigène *verger* (< VIRIDIARIU, cf. alyonn., abress. *vergiel*, afor. *verger-*) qui s’est quant à lui maintenu dans tous les parlars modernes.

I. □*lo verdier*□

1. **le Verdier**, ham., Cordelle.

HIST Mlt. (abl.) *Viridario* 1296, 1340, (gén.) *Viridarii* 1367 (Duf 1034).

Mfr. *du Verdier* 1389 (ibid.). Frm. *le Verdier* (Cass).

2. **le Verdier**, ham., Saint-Polgues.

HIST Afrpr. *Verdier* 1334 (Duf 1034).

Mlt. (abl.) *Viridario* 1334 (ibid.).

Fr. *le Verdier* (Cass).

3. **le Verdier**, mais., Les Salles.

Occ. [ve l@vQK"Ûa...e]

HIST Aocc. *del Verdier* 1311, *lo Verdier* 1401 (Duf 1034).

Mlt. (abl.) *Viridario* 1330 (ibid.).

Fr. *Verdier* (Cass), *le Verdier* 1945 (ibid.).

ÉTYM < respect. (1-2) afrpr. et (3) aocc. */ves lo verdier/ “au verger”, de *verdier* “verger”.

afpr. **vergi** s. f.

FEW 14, 496b, VIRGA.

- L'ancienne mesure de surface équivalant à un quart d'acre (env. 1280 m²) portait en afpr. le nom de *vergi* (afr. *verge*, frm. *vergée*). Comme désignation topographique, ce lexème a référé à une parcelle délimitée par arpentage et mesurant une vergée.

I. □ **les verges** □

les Verges, ham., Saint-André-d'A.

HIST Afpr. [a] *les Verges* 1289, *le[s] Verges* 1349 ; [b] *dels Vergiers* 1395 (Duf 1036).

Frm. *les Vergers* 1887, *les Verges* 1926 (ibid.).

ÉTYM < afpr. */ves les veȝr ▪ es/ "aux vergées", de *vergi* "unité de mesure de surface", désignation d'une série de parcelles délimitées géométriquement et mesurant également une vergée.

afpr. aocc. (*) **versana** s. f.

FEW 14, 307b, VERSARE ; Bloch 1931, 113.

- Un champ récemment labouré et laissé en jachère est désigné en afpr. par le mot **versana*, aocc. *versana*, répondant à afr. *versaine* "mesure de longueur". Ce type lexical assume dans les dialectes galloromans deux significations distinctes, celle de "jachère" (norm. *versaine* "champ labouré", lorr. *versaine* "jachère", rouerg. *bersóno* "terre soumise à l'assolement biennal" etc.) et celle d'"étendue d'un sillon" (ang. *versaine*, saint. *versenne* "sillon, longueur du champ", prov. *vessano* "espace qu'un semeur peut semer en un pas" etc.), qu'il est malaisé de déduire l'une de l'autre : le sens prototypal doit être "sillon labouré" (étymologiquement VERSARE + -ANA "terre remuée"). Les toponymes foréziens formés sur ce lexème réfèrent à des champs jadis soumis à la rotation biannuelle des cultures.

I. □ **les versanes** □

1. **les Versannes**, mais., Jeansagnière.

2. **les Versannes**, ham., Saint-Jean-la-Vêtre.

Occ. [ve levQK"san]

HIST Mlt. (abl.) *Versanis* 1353, 1439 (Duf 1045).

Mfr. *les Versannes* 1467 (ibid.). Frm. *au Versane* (Cass), *les Versannes* (Duf 1045).

ÉTYM < respect. (1) afpr. */ves les versanes/ et (2) aocc. */ves las versánas/ "aux champs assolés", de (*)*versana* "jachère, sole", désignation d'un terroir soumis à la rotation collective des cultures.

afpr. **vigni** s. f.

FEW 14, 472a, 473ab, VINEA. REW 9350. ALLy 193. Gdf s.v. vignel. Mistral s.v. vignal ; Gonon 1961, 204, 247-255 ; Bloch 1931, 91-92.

- La vigne (*Vitis vinifera*) et, par métonymie, un terrain planté de vignes sont désignés en afpr. par le mot *vigni*. Le dér. **vignal* répond à aocc. *vinhal*, afr. *vignel* “vignoble”. On sait que le raisin, toutes régions confondues, fut au Moyen Âge beaucoup plus largement cultivé que de nos jours, y compris sur des terroirs qui y étaient peu propices : « tant les communications étaient médiocres et le vin partout recherché – pour son alcool et son goût, certes ; aussi pour son emploi cultuel » (Bloch). Au demeurant, les localités viticoles à portée d’une grande voie de communication, notamment fluviale, pouvaient espérer tirer un profit commercial de leur production. C’est la raison pour laquelle les coteaux du Roannais, bénéficiant d’un sol très granitique, d’une exposition majoritairement au sud-est et d’un micro-climat très favorable (pluviométrie très faible, altitude moyenne excluant la neige persistante et les gelées printanières), desservis par de grandes routes et surtout par l’axe ligérien, firent très tôt une large place à la viticulture et à l’économie vinicole. La présence de vigne est attestée au XIV^e siècle dans vingt-huit paroisses du Roannais (contre sept communes aujourd’hui), en particulier dans tous les finages riverains de la Loire et du Renaison. Il semble que le gamay, depuis la fin du XIV^e siècle, et auparavant des cépages rouges apparentés au pinot noir ont toujours prédominé dans cette région.

I. □*les vignes*□

les Vignes, mais., La Bénisson-Dieu.

ÉTYM < afpr. */ves les vín×es/ “aux vignes”, de *vigni* “vigne”.

II. □*les granz vignes*□ [+ *grant* adj.]

les Grandes Vignes, bois, Saint-Martin.

ÉTYM < afpr. */ves les grants vín×es/ “aux grandes vignes”, de *vigni* “vigne” et de l’adj. *grant* “grand, principal” d’où “appartenant à l’autorité seigneuriale”. Désignation d’un vignoble indomical.

IV.

IV.a. □*lo vignal*□ [+ -ALE]

le Vignat, h., Villemontais.

HIST Afpr. *le Vignal* 1334.

Frm. *les Vignats* (Cassini), *le Vignat* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves lo vin×ál/ “au vignoble”, de *vignal*, dér. de *vigni* muni du suff. relationnel *-al* ; désignation d’un plant de vigne (ressortissant au terroir de la Côte roannaise).

IV.b. □*los vignaus*□

les Vignauds, ham., Saint-Paul-de-V.

ÉTYM < afrpr. */ves los vin×áus/ “aux vignobles”, de *vignal*, dér. de *vigni* muni du suff. relationnel *-al* ; désignation d’un plant de vigne (ressortissant au terroir des Coteaux du Forez).

afrpr. ***viola** s. f.

FEW 14, 483b, VIOLA.

- Une plante appartenant au genre *Viola*, notamment la violette odorante, est désignée en afrpr. par le mot **viola*, cognat d’afr. *viole*, occ. *viola*.

IV. □*la violosa*□ [+ -OSA]

la Vioulouze, lieu-dit, Saint-Priest-la-Pr.

ÉTYM < afrpr. */ves la violóyza/ “au coin aux violettes”, de **violoz*, *-osa*, adj. dér. de **viola*, employé substantivement.

afrpr. ***vobla** ~ ***vorvola** s. f.

FEW 14, 627b, VOLVULUS.

- Une plante herbacée du genre *Convolvulus*, notamment le liseron des champs, est désignée en afrpr. par le mot **vorvola*, restituable d’après ses continuateurs dauph. *volvolo*, Isère [vOK"vOl@], [vuK"vu1@], [vaK"vu1A] etc. Il est probable que, parallèlement à ce type métatonique VOLVULA > **vólvola* > **volvóla*, a existé un type syncopé **volv'la* > **volbla*⁵³⁶ (> **vorbla*) > **vobla*⁵³⁷.

I. □*les vobles*□

les Vobles, anc. ld. près d’Oblette, La Tuilière.

HIST Afrpr. *les Vobles* 1260/1317, 1361 (Duf 655).

Mlt. (abl.) *Vobliis* 1421, 1448 (ibid.).

⁵³⁶ Groupe *[vl], phonologiquement proscrié, ramené à *[bl].

⁵³⁷ Réduction du nexus RCR > CR (type ARBORE > *abro*).

Mfr. *les Vobles* 1429, *les Voubles* 1448 (ibid.).

ÉTYM < afrpr. */ves les vōbles/ “aux liserons”, de *vobla, cognat de frprm. □vorvola□ “liseron”.

Vosbles (Jura).

afrpr. **vorzo** s. m.

FEW 14, 633a, *WORRIKE ; ALLy 447, 462 ; Gras 143 ; Gonon 1961, 195.

- Le saule marsault (*Salix caprea*) et, localement, l’osier pourpre (*Salix purpurea*) sont désignés en afrpr. par le mot *vorzo*, for. *vorse*, continué dans la plupart des dialectes. *Vorzo* aboutit à □vordo□ dans les parlers foréziens occidentaux, de Roanne à Montbrison (type PÓLLICE > □poudo□).

IV. □*la vordia*□ [+ -ETA]

la Vourdiat, ham., Saint-Jodard.

HIST Mfr. *la Vorzia* 1414. Frm. *Vordiat*, *la Vordia* 1553, *la Vordiat*, *la Vourdiat* 1682, *la Vourdia* (Cassini).

ÉTYM < afrpr. */ves la vordzēyia/ “à l’oseraie”, de *vorzeya, *vordeya, dér. de *vorzo* “saule ; osier” muni du suff. collectif -ey, -a. Contraction régulière de la finale *[“eja] > *[“ija] > [“ja].

Classe délocutive

aocc. ***Foutz y manha** ! phr. inj.

FEW 6/1, 183b, MANERE.

- On rencontre, au sud de la ligne Nantes-Belfort, une série toponymique dont le caractère insolite ne paraît pas avoir retenu l'attention des auteurs : il s'agit du type □*Faussemagne*□, représenté par une vingtaine d'exemplaires au total. Ces toponymes manifestent une singulière hétérogénéité graphique quant à leur forme moderne : on trouve pêle-mêle *Faussemagne*, *Fauchemagne*, *Fousseemagne*, *Faussimagne*, *Foussimagne*, *Falcimagne*, *Fourcimagne* etc. Les formes les plus anciennes dont nous disposons paraissent néanmoins se ramener à un prototype unique :

Fougemagne (h., Coligny, Ain) < afrpr. *Foucimagni*, *Fougimagni* 1425⁵³⁸ ;

Falcimagni (h., Claux, Cantal) < aocc. *Faucimaina* (l. *Faucimania*) 1188⁵³⁹ ;

Fauchemagne (h., Les Salles) < aocc. *Foucimanha*, afrpr. *Foucimagne* 1311⁵⁴⁰ ;

Fisseemagne (h., Planfoy) < afrpr. *Fucymanes* 1287, *Fussimanhes* 1376, 1398⁵⁴¹ ;

Faussemagne (h., Champclause, Haute-Loire) < aocc. *Falsimanas* 1263⁵⁴².

Fousseemagne / all. *Fiessenzen* (Terr. de Belfort) < all. *Fußmengen* 1533, *Fuchsmanien* 1627⁵⁴³.

Qui plus est, cette série possède apparemment des correspondants à l'extérieur de la Galloromania : il existe d'une part, au Piémont, une localité nommée *Falcemagna* (h. à Bussoleno) ; d'autre part, en Catalogne, deux *Fussimanya* (h. d'Artès et de Tavèrnoles). La seule étymologie proposée à ce jour pour deux représentants du type⁵⁴⁴ – *Fosseemagne* (Dordogne) et *Fousseemagne* (Terr.-de-Belfort) – les explique par lat. FOSSA MAGNA “grand fossé”. Or il est bien clair que, si un tel prototype peut rendre compte du *Fosseemagne* périgourdin (*Fossa Manha* en 1365⁵⁴⁵), il est impuissant à expliquer aocc. *Falsimanas*, *Foucimanha* et afrpr. *Foucimagni* : on attendrait dans tous les cas occ. *Fossa Manha*, frpr. ***Fossa Magni*. L'étymon FOSSA est de fait contredit par la majorité des formes anciennes, lesquelles attestent de manière concordante (1°) l'existence d'une diphtongue */au/ ou */ou/ dans la syllabe initiale, (2°) diphtongue provenant manifestement de la coalescence de /a/ ou /□/ + /l/ (*Falsimanas*), (3°) la présence de l'affriquée */tʰ/ notée <c> (*Faucimania*) et (4°) la présence de la voyelle */i/ dans la syllabe contrefinale. Or ce dernier point nous paraît crucial pour la résolution du problème : si l'on admet, comme il est probable, que □*Foucimanha*□ remonte à un composé, la voyelle /i/, maintenue à la contrefinale non seulement en francoprovençal, mais aussi en occitan, ne peut refléter la voyelle finale atone du premier terme en composition – puisque /i/ final

⁵³⁸ DTAin 181.

⁵³⁹ DTCantal 195.

⁵⁴⁰ Duf 327.

⁵⁴¹ Duf 341.

⁵⁴² DTHLoire 117.

⁵⁴³ Perrenot 1942, 301.

⁵⁴⁴ Dauzat/Rostaing 298.

⁵⁴⁵ DTDordogne 131.

francoprovençal (< -A) ne correspond en aucun cas à /i/ final occitan⁵⁴⁶. On est dès lors conduit à analyser *Foucimanha* non plus en *Fouci-manha* (***fouci* ne s'apparentant à aucun lexème connu en occ. ou en frpr.) mais en *Fouc-i-manha*, soit **foutz y manha*, c'est-à-dire comme un syntème délocutif composé de l'adj. et subst. aocc. *fol* "fou", au cas-sujet *folz* > *foutz*⁵⁴⁷, et d'une forme verbale **manha*, l'ensemble régissant le pronom adverbial locatif *y* interposé, selon un modèle très productif en toponymie⁵⁴⁸. Quant à l'élément **manha*, nous inclinons à l'identifier avec le subjonctif présent du verbe aocc. *maner* "demeurer, séjourner, habiter"⁵⁴⁹, afr. *manoir* "id.". Cette hypothèse est corroborée par l'ancien exonyme francoprovençal de Fauchemagne aux Salles, *Foucimagne*, dont la finale /-e/ correspond régulièrement à la marque de troisième personne du subjonctif présent (< MANIAT, ltcl. *maneat*⁵⁵⁰). Le prototype de ces noms de lieux serait alors à reconstruire respectivement comme aocc. **folz y manha*, afrpr. **fous y magne* et afr. **fous y maigne* litt. "(que le) fou y reste !", composé délocutif endocentrique (à pronom intégré) comparable aux nombreux *Tout-Y-Faut*, *Tout-Y-Manque*, *Tout-Y-Croît*, *Tarte-Y-Fume*, *Mau-S'y-Frotte* etc. que compte la toponymie française⁵⁵¹. Nous avons affaire à la désignation d'un lieu inhospitalier, sans doute rebelle aux cultures, où, dit-on, seul un fou voudrait habiter⁵⁵². L'existence du *Falcemagna* italien ne paraît pas contredire cette étymologie : si l'étymon n'est pas FALCE MAGNA "grande faux" (ce qui reste la solution la plus simple), il est loisible de conjecturer l'italianisation d'un apiém. **fols i magna* semblable au type galloroman. Le toponyme cat. *Fussimanya*, quoique moins favorable à notre hypothèse (FOLLIS > acat. **folls*), pourrait *in fine* se ramener au même type, mais exigerait une étude spécifique fondée sur la documentation ancienne.

I. □ **Foutz-y-manha** □ [*fou* s. m. + *y* pron. adv. + *maner* v.]

Fauchemagne, ham., Les Salles.

Occ. [ve fUSi"maJO]

HIST Aocc. *Foucimagna*, *Foucimagnha*, *Foucimaygnha*, *Foucimanha* 1311, *Fossimanha* 1369, *Faussima<n>ha*, *Faucima<n>ha* 1379.

Afrpr. *Foucimagne*, *Foucimaigne*, *Foucimaygne* 1311, *Fossimagni* 1373.

Mfr. *Fossamaigne* 1399. Frm. *Fochemagne* 1673, *Fauchemagne* 1738, *Fauchemin* (Cass), *Fauchemagne* 1945 (Duf 327).

ÉTYM < aocc. */ves f□ut^s i mán×a/ litt. "à *fol* y reste !", c'est-à-dire "là où seul un fou veut habiter", composé délocutif endocentrique de *fou* "fou, dément" au cas-sujet et du verbe *maner* "rester, demeurer, habiter" à la troisième personne du subjonctif présent, régissant le pronom adverbial locatif *y*. Désignation d'un lieu désert et inhospitalier. Attraction paronymique de frm. *faucher* et frm. *chemin*, le premier ayant réagi sur la forme patoise.

⁵⁴⁶ Hafner 126.

⁵⁴⁷ Anglade 1921, 153.

⁵⁴⁸ Longnon § 2557, 2560-61.

⁵⁴⁹ Bianchi/Romieu 1999, 95.

⁵⁵⁰ Hafner 126 : -AS > frpr. -es, -AT > frpr. -e ; traitement distinct de -A # > frpr. -a ~ -i.

⁵⁵¹ Longnon § 2557, 2560-61.

⁵⁵² Comparer pour le sens le nom de lieu-dit *Fauche-Trois-Choux* (Mergey, Aube).

- ▲ Dauzat/Rostaing 298 : « de *fossa*, vallon (creux) » ; exclu du point de vue phonétique.
- △ *Fissemagne* (Planfoy), en *Fousseemagne* (Propières, Rhône), *Faussemagne* (Saint-Trivier-s/Moignans, Ain), *Fossimagne* (Entraigues, Isère), *Faussimagne* (Chauzon, Ardèche ; Champclause, Haute-Loire), *Fougemagne* (Coligny, Ain), *Fourcimagne* (Fourcinet, Drôme), *Faussemagne* (Pré-Saint-Didier, Val d'Aoste).

afpr. ***Mal y jay** ! phr. inj.

FEW 5, 1a, JACERE ; ALLy 938 ; Hafner 70 ; Bourciez 1967, 131, rem. II ; Rourret 2006, 202.

Afpr. *gizir* (alyonn. *gesir*, *gisir*) “être couché, être étendu, reposer” d’où “se reposer, passer la nuit ; habiter, demeurer”, corrélat de fr. *gésir*, aocc. *jazer*, a connu comme ces derniers une grande polysémie et une haute fréquence d’emploi dans l’ancienne langue, avant d’être progressivement évincé par son concurrent *couchier*, intégré à la flexion verbale productive (‘première conjugaison’). Les formes francoprovençales modernes résiduelles, tel lyonn. *jaïre*, indiquent que le paradigme issu de IACERE (ltcl. *iacēre*) a subi de profonds remodelages analogiques, dont les parlers occitans et, pour partie, le français moderne offrent les correspondants. La forme d’infinitif a connu le même sort que les continuateurs de PLACERE, TACERE, NOCERE etc., c’est-à-dire une réfection sous l’influence du type FACERE : on a donc frpm. □*jaire*□ en face de fr. *gésir*, lang. *jaire*. Parmi les formes conjuguées, la toponymie frpr. présente un item *jay*, manifestement forme de troisième personne, mais qui ne se laisse ramener à aucun prototype vraisemblable, ni à l’indicatif présent (puisque IACET > afpr. **giest*, afr. *gist*), ni au subjonctif présent (IACIAT [ltcl. *iaceat*] > afpr. **jaci*, afr. *jace*, aussi bien que IACAT > afpr. **gié* ~ **gey*, aocc. *jaga*), non plus qu’à l’impératif (IACE > afpr. **giez*). En l’absence de documentation textuelle, il paraît donc difficile de déterminer si afpr. *jay*, de formation analogique, répond à aocc. *jai* “(il) gît” ou bien à aocc. *jaga* “(qu’il) gise”.

I. □**Mal-y-jay**□ [*mal* adv. ou *mal*, -a adj. et subst. + *y* pron. adv. + *gizir* v.]

Maligé, h., Bully.

HIST Afpr. *Malejay* 1334, *Malajay* 1340.

Mfr. *Malijay* 1398, 1400, 1448, 1488. Frm. *Malijay* XVI^e s., *Maligey* (Cass), *Maligé* 1926.

ÉTYM < aocc. */ves mal i ▪ ai/ litt. “à *mal y gît*” ou “à *mal y gise* !”, composé délocutif de *gizir* “reposer, demeurer” et de l’adv. *mal* “mal” ou, alternativement, de l’adj. *mal*, -a “mauvais, méchant” substantivé au masc. Selon l’analyse de la forme verbale *jay* (ind. prés. ou subj. prés. P₃), on interprétera en effet la locution comme un énoncé constatif (“là où l’on réside de mauvais gré”) ou injonctif (“que le méchant y réside !”).

- △ *Malijai* (AlpesHP.), *Malijay* (Jonquières), *Malijac* (Lapalud, Vaucluse).

afrpr. ***Vente, giscle** phr. ass.

FEW 14, 260b, VENTUS.

- L'action de souffler – en parlant du vent – est exprimée en afrpr. par le verbe **ventar*, cognat de fr. *venter*, aocc. *ventar*, terme pandialectal. L'action de jaillir en éclaboussant – en parlant d'un liquide – et, par extension, le fait de pleuvoir violemment semble avoir été exprimé par le verbe **gisclar*, corrélat de frm. *gicler*, aocc. *gisclar*.

I. □**vente giscle**□ [**ventar* v. + **gisclar* v.]

Ventegicle, lieu détruit à Renaison.

HIST Afrpr. *Ventegicle* 1260, *Ventegiclo* 1355, 1410.

ÉTYM < afrpr. **/ves veýnte* ▪ *ískle/* litt. “à *vente et gicle*”, comp. délocutif assertif de **ventar* “venter, souffler” et de **gisclar* “pleuvoir violemment” à la troisième personne de l'indicatif présent et en construction sérielle⁵⁵³. Désignation d'un lieu en plaine, exposé aux aléas climatiques.

⁵⁵³ Cette explication syntaxique nous a été suggérée par J.-P. Chambon, *in litt.*

Classe déonomastique

Sous-classe détoponymique

afpr. **Beaujó** n. pr. m.

Beaujeu, afpr. *Beaujó*, ville, chef-lieu de canton du département du Rhône, ancienne capitale de la province du Beaujolais.

I. □*Beaujó*□

1. **Beaujeu**, m., Noailly.

2. **Beaujeu**, h., StHaonV.

Mlt. (abl.) *Bogiaco* 1417.

Mfr. *Beaujeu* 1429. Frm. *Beaujeux* (Cass).

< afpr. */ves beu □ □/ “à Beaujeu”, de *Beaujó* “Beaujeu”. Ce nom de lieu représente un transfert et a désigné des possessions beaujolaises enclavées dans le comté de Forez à l’époque féodale.

afpr. **Franci** n. pr. f.

La France, afpr. *Franci*, aocc. *Francia*, *Fransa*, État d’Europe occidentale, ancien royaume tenu par la dynastie capétienne entre 987 et 1848.

I. □*la Franci*□

la France, m., StPriestPr.

< afpr. */ves la fránt^si/ “en France”, de *Franci* “la France”. La localité se trouve au pied du Puy de Montoncel, qui marque la limite du Forez, de l’Auvergne et du Bourbonnais. Si l’on a bien affaire à un toponyme-frontière de formation francoprovençale, il doit remonter à la période où le Forez n’appartenait pas au royaume de France, mais à l’Empire, c’est-à-dire avant 1173.

afpr. ***Judea** n. pr. f.

La Judée, afrpr. **Judea*, aocc. *Judea*, ancien État du Proche Orient, conquis par les Croisés entre 1099 et 1291, et incorporée au Royaume de Jérusalem.

I. □*la Judea*□

la Judée, h., Renaison.

< afrpr. */ves la */ves la □ud□a/ “en Judée”, de **Judea* “la Judée”. Ce nom de lieu représente un transfert. Il relève de la ‘toponymie des croisades’ et doit commémorer la participation de Guy III ou de Guy IV de Forez respectivement à la Quatrième Croisade (1202-1205) et à la Croisade des Barons (1239-1241), sachant que Renaison était une possession des comtes.

Sous-classe ethnotoponymique

afrpr. **Alamant, -nda** n. pr.

Afrpr. *Alamant, -nda* “habitant ou natif de l’Allemagne ; sujet de l’Empereur germanique”, corrélât d’afr. *Alemant*, frm. *Allemand*.

IV. □*l’Alamanderi*□ [+ -ARIA]

la Limandière, h., Juré.

Afrpr. *la Lamandeyri, la Lamandeyri, L-Alamanderi* 1321, *la Limanderi* 1342, *l-Alamanderi* 1351, *la Lemanderi, l-Alemanderi* 1463.

Mlt. (abl.) *Alamanderia* 1413.

Frm. *la Limandière* (Cass).

< afrpr. */ves l-alamand□ri/ “chez les Allemands”, dér. de *Alamant* “natif de l’Allemagne, Allemand” muni du suff. collectif/éconymique *-eri*. Il y a eu déglutination précoce de l’initiale, traduisant l’opacification et la démotivation du toponyme, d’où */la lamand□ri/, puis substitution de voyelle par dissimilation de /a/.

afrpr. ***Arvergnaz, -aci** n. pr.

Afrpr. **Arvergnaz, -aci* “habitant ou natif de l’Auvergne”, dér. du choronyme *Arvergni* n. pr. f. “l’Auvergne” muni du suff. dépréciatif *-az, -aci*.

IV. □*l'Arvergnaceri* □ [+ -ARIA]

Vergnassière, m., Saint-Priest-la-Prugne.

< afrpr. */ves l-arvern×at^s□ri/ “chez les Auvergnats”, de **Arvergnaceri*, dér. de *Arvergnaz* “natif de l’Auvergne, Auvergnat” muni du suff. collectif/éonymique *-eri*. Cette localité se trouve aux confins des anciennes paroisses de Saint-Priest-la-Prugne (diocèse de Lyon) et d’Arconsat (diocèse de Clermont). Après l’amuïssement de /r/ implusif, il y a eu déglutination de l’initiale au stade */l-avern×as□ri/ > */la vern×as□ri/.

aocc. **Borgonh**, **-nhon** n. pr.

Aocc. *Borgonh* CS, *Borgonhon* CR “habitant ou natif de la Bourgogne ; sujet du duc ou du comte de Bourgogne”, corrélat d’afr. *Borgoing*, frm. *Bourguignon*.

I. □*lo Borgonhon* □

le Bourguignon, m., Saint-Julien-la-V.

Occ. [ve l@ bOKgu"Ju]

< aocc. */ves lo borgon×□/ “chez le Bourguignon”, de *Borgonhon* “natif de la Bourgogne, Bourguignon”.

Sous-classe déhagionymique

afrpr. **Eley** n. pr. m.

St Éloi, afrpr. *sant Eley*, évêque de Noyon, † 659.

II. □*sant Eley* □

Saint-Éloi, ld., chapelle ruinée, Cremeaux.

Mlt. (gén.) *Beati Euligii* 1312.

Frm. *Saint-Eloy* (Cass).

< afrpr. */ves sant el□i/ “à la chapelle de saint Éloi”, de l’anthroponyme *Eley*.

afpr. **Fey** n. pr. f.

Ste Foy, afpr. *santa Fey*, vierge et martyre, † 303, révéree en Occident à partir du IX^e siècle.

II. □*santa Fey*□

Sainte-Foy-Saint-Sulpice, vill., chl. de commune, canton de Boën.

Frpr. [ve s2Et i" fA...E]

Mlt. (nom.) Sancta Fides 1160, (gén.) Sanctæ Fidei 1183, Sancte Fidis 1225.

Frm. Sainte Foy 1543, Sainte Foy en Forestz 1614, Sainte Foy les Villedieu 1743, Sainte-Foy-en-Bussy (Cass), Foi-en-Bussy 1793, Sainte-Foy-Saint-Sulpice 1874 (Joanne 25).

< afpr. */ves sánta fei/ “à l’église de sainte Foy”, de l’anthroponyme *Fey*.

afpr. **Genovieva** n. pr. f.

Ste Geneviève, afpr. *santa Genovieva*, sainte patronne de la ville de Paris et protectrice du royaume de France, † 512.

II. □*santa Genovieva*□

Sainte-Geneviève, ham. et chapelle, StDidierR.

Sainte-Geneviève (Cass).

< afpr. */ves sánta ▪ enovi□va/ “à la chapelle de sainte Geneviève”, de l’anthroponyme afpr. *Genovieva*.

afpr. **Lagier** n. pr. m.

St Léger, afpr. *sant Lagier*, évêque d’Autun et martyr, † 678.

II. □*sant Lagier*□

Sainte-Léger-sur-Roanne, vill., chl. de commune, canton de Roanne.

Mlt. (abl.) *Sancto Leodegario* 1153, (gén.) *Sancti Leodegarii* 1225, (abl.) *Sancto Leodegero* 1250, (gén.) *Sancti Leudegarii* 1355, *Sancti Leodoguari* 1427, *Sancti Lagier* 1488, (nom.) *Sanctus Leodegardus* 1488.

Afrpr. *Sant Lagi* 1379.

Mfr. *Saint Lagier* 1496. Frm. *Saint-Léger* (Cass), *Saint-Léger-en-Roannais*, *Saint-Lagier* 1789, *Saint-Léger* 1824, *Saint-Léger-sur-Roanne* 1914 (loi du 28 mars).

< afrpr. */ves sant la ▪ i□r/ “à l’église de saint Léger”, de l’anthroponyme *Lagier*.

afrpr. **Marí** n. pr. f.

Ste Marie, la Vierge, afrpr. *santa Marí*, mère du Christ.

II. □*santa Marí*□

1. **Sainte-Marie**, h., La Bénisson-Dieu.
2. **Sainte-Marie**, h. et chapelle, Saint-Just-en-Ch.
3. **Sainte-Marie**, h., Saint-Léger.

< afrpr. */ves santa marí/ “à la chapelle de sainte Marie”, de l’anthroponyme *Marí*.

afrpr. **Priet**, occ. **Pre (g) ieit** n. pr. m.

St Pry, afrpr. *sant Priet*, aocc. *sant Pregieit* ou **Preieit*, évêque de Clermont et martyr, † 675.

II. □*sant Priet*□

1. **Saint-Priest-la-Prugne**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Frpr. [ve s2apKi"je]

Mlt. (abl.) *Sancto Priecto* 1306, (nom.) *Sanctus Projectus de Prunhia* 1321, *Sanctus Priectus juxta la Pruygni* 1326, (gén.) *Sancti Priecti la Pruygny* 1341, *Sancti Prejecti la Prugny* XIV^e s., (nom.) *Sanctus Priectus de Chanet* 1392, *Sanctus Preiectus juxta la Prugne* 1400, *Sanctus Priectus de Chaneto* 1410, *Sanctus Prejectus de Chevaletto* 1425, (abl.) *Sancto Prejecto de Chaneto* 1448.

Afrpr. *S. Priet la Prugni* 1379.

Fr. *Saint-Priest-la-Pruyne* 1743, *Saint-Priest-la-Prugne* (Cass), *Priest-la-Prugne* 1793, *Saint-Priest-la-Prugne* 1874 (Joanne 55).

2. **Saint-Priest-la-Roche**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Symphorien-de-Lay.

Frpr. [ve s2epKi"je]

Mlt. (abl.) Sancto Prejecto Rupis XI^e XVI^e s., (gén.) Sancti Prejecti 1225, Sancti Prejecti la Rochi 1293, (nom.) Sanctus Prejectus Ruppis 1317, (gén. Sancti priecti 1334, (acc.) Sanctum Priectum 1378, (abl.) Sancto Priecto 1378, (gén.) Sancti Prejetti Ruppis 1382.

Afrpr. Seint Priet 1260/1317.

Frm. Sainct Priest la Roche 1553, Sainct Priestz la Roche 1614, Saint-Priest-la-Roche (Cass), Priest-la-Roche, Roche-Libre 1793, Saint-Priest-la-Roche 1874 (Joanne 28).

3. **Saint-Priest-la-Vêtre**, vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

Occ. [**ve s2ImpKi"ja...e**]

Mlt. (gén.) Sancti Prejecti 1225, Sancti Prejecti Lavaistres 1311, Sancti Prijecti 1324, (nom.) Sanctus Prejectus de Lavastre 1330, Sanctus Prejectus Lavestre 1403, (gén.) Sancti Prejecti Lavaytre 1427.

Afr. Sainct Priet 1260/1317. Frm. Sainct Priestz la Vestre 1614, Saint-Prix-la-Westre 1743, Saint-Prist-la-Vestre (Cass), Saint-Priest-la-Vestre 1789, Priest-la-Vêtre 1793, Saint-Priest-la-Vêtre 1874 (Joanne 26).

< respect. (1-2) afrpr. */ves sant priet/ et (3) aocc. /ves sant prei□it/ “à l’église de saint Pry”, de l’anthroponyme afrpr. *Priet*, aocc. **Preieit*.

afrpr. **Surpiz** n. pr. m.

St Sulpice, afrpr. *sant Surpiz*, archevêque de Bourges, † 647.

II. □*sant Surpiz*□

1. **Saint-Sulpice**, vill., Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

Frpr. [**ve s2as@K"pi**]

Mlt. (gén.) Sancti Sulpicii 984, (abl.) Sancto Sulpitio XI^e s. [XVI^e s.], Sancto Sulpicio 1225, (nom.) Sanctus Supplicius 1267, (gén.) Sancti Surpicii 1510.

Afrpr. Seint Sulpis 1260/1317.

Frm. Sainct Surpiz 1541, Sainct Sulpys 1614, Saint-Sulpice-en-Bussy (Cass), Saint-Sulpice 1874 (Joanne 25).

2. **Saint-Sulpice**, ham., anc. chl. de paroisse, Villerest.

Mlt. (gén.) Sancti Sulpicii 1225, (nom.) Sanctus Supplicius 1273, (acc.) Sanctum Surpicium 1420, (nom.) Sanctus Sulpicius in Roanesio 1435.

Afrpr. S. Sulpis 1379.

Frm. Saint Sulpice 1687, Saint-Sulpice-lès-Villerest 1789, Sulpice, Le Perron 1793, Saint-Sulpice-lès-Villerest 1824, Saint-Sulpice-lès-Villerest 1945 (Duf 919), Saint-Sulpice 1970 (IGN).

< afrpr. */ves sant surpít^s/ “à l’église de saint Sulpice”, de l’anthroponyme *Surpiz*.

afpr. **Torin ~ Turin** n. pr. m.

St Taurin, afpr. *sant Torin* ou *Turin*, évêque d'Évreux, † 461.

II. □*sant Turin*□

Saint-Thurin, vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

Frpr. [**ve s2Ety"K2IN**]

Mlt. (nom.) *Santus Taurinus* 1344, (gén.) *Sancti Turini* 1398, (nom.) *Sanctus Thaurinus* 1419, (gén.) *Sancti Thaurini* 1460, *Sancti Taurini* XVI^e s.

Frm. *Saint Thurein* 1614, *Saint-Thurin* (Cass), *Saint-Thurain-les-Ruines* 1772, *Thurin*, *Turin* 1793, *Saint-Thurin* 1874 (Joanne 27).

< afpr. */a sant turín/ “à l'église de saint Taurin”, de l'anthroponyme *Turin*. La dédicace de cette paroisse remonte au transfert des reliques du saint de Lezoux (PuyD.) à Gigny (Jura), au début du XII^e siècle.

Sous-classe anthropotoponymique

L'étude exhaustive de l'anthroponymie médiévale du Roannais exigerait un travail spécifique que nous n'avons pu mener dans le cadre de cette étude. L'une des difficultés qui se posent au toponymiste est la chronologie des formations qui, référant à de petites localités, sont mal attestées à date ancienne ; une autre est leur attribution au fonds dialectal ou à la strate française moderne. En l'absence d'indice probant, il est strictement impossible de déterminer si un toponyme tel que *Bonnet* ou *la Mataude* a été fixé en français ou en ancien forézien.

Nous nous sommes contenté ici d'un recensement des noms de lieux qui se rattachent indubitablement à l'ancien francoprovençal ou à l'ancien occitan, d'après la documentation et d'après leur mode de formation. On verra dans le relevé ci-après que les dérivés de patronymes sont principalement construits, dans notre région, au moyen des cinq suffixes suivants, à signifié collectif ou éconymique : afpr. *-eri*, aocc. *-eira* (> frm. *-ière*, le plus fréquent), afpr. *-enchi*, aocc. *-encha* (> frm. *-anche*), afpr. *-í*, aocc. *-ia* (> frm. *-ie*, quelquefois *-in* par confusion des valeurs de la finale /-í/ en francoprovençal et en occitan), afpr. aocc. *-ina* (> frm. *-ine*) et *-ona* (> frm. *-onne*).

| anthroponyme | suffixe formateur | toponyme | type de lieu (code IGN) | commune | formes anciennes (sélection et/ou reconstruction) |
|---------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|---|
| afpr. aocc. <i>Andreu</i> | -IA | l'Endrevis | ECAR | Saint-Priest-la-Vêtre | aocc. <i>l-Andrevia</i> 1399 |
| | | Landrevie | ECAR | Saint-Julien-d'Oddes | mlt. (abl.) <i>Landrevia</i> 1410 |
| afpr. <i>Bacon</i> | -IA | la Baconnin | ECAR | La Valla-sur-Rochefort | afpr. <i>la Baconin</i> 1376 (< * <i>la Baconi</i>) |
| afpr. <i>Barjaz</i> | -ARIA | la Barjotière | ECAR | Briennon | afpr. * <i>la Barjateri</i> > frm. <i>la Barjattière</i> (Cassini) |
| afpr. <i>Beneit</i> | -ARIA | Bénetière | ECAR | La Tuilière | afpr. <i>la Beneteri</i> 1429 |
| afpr. <i>Berchon</i> | -ARIA | les Barchenières | ECAR | La Tuilière | afpr. * <i>les Berchoneres</i> |
| afpr. <i>Berla</i> | -IA | la Verlie | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux | afpr. * <i>la Berli</i> |
| afpr. <i>Berton</i> | -ARIA | la Bertonnaire | ECAR | Saint-Just-en-Chevalet | afpr. <i>la Berthonery</i> 1375 |
| afpr. <i>Bigot</i> | -ARIA | Bigotière | ECAR | La Tuilière | afpr. <i>la Bigoteri</i> 1429 |
| | | la Bigotière | ECAR | Pouilly-les-Nonains | afpr. * <i>la Bigoteri</i> |
| afpr. * <i>Bilhaut</i> | -ARIA | la Billodière | ECAR | Mably | afpr. * <i>la Bilhauderi</i> |
| afpr. aocc. <i>Bonet</i> | Ø | Bonnet | ECAR | Saint-Romain-la-Motte | mlt. (gén.) <i>Boneti</i> 1440 |
| | -IA | la Bonnety | ECAR | Les Salles | aocc. <i>la Bonetia</i> 1311 |
| afpr. * <i>Borlot</i> | -IA | la Bourletie | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé | mlt. (abl.) <i>la Borlotia</i> 1311 |
| afpr. <i>Boter</i> | Ø | les Boutiers | ECAR | Ambierle | afpr. * <i>los Boters</i> |
| | -ONE + -A | la Boutheronne | ECAR | Briennon | afpr. * <i>la Boterona</i> |
| afpr. <i>Brata</i> | Ø | Brate | ECAR | Briennon | |
| | -ARIA | la Bratière | ECAR | Renaison | afpr. <i>la Brateri</i> 1455 |
| afpr. * <i>Briquelant</i> | -ARIA | Briquelandière | CHAT | Noailly | afpr. * <i>la Briquelanderi</i> |
| afpr. <i>Brunel</i> | -IA | la Brunelin | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé | afpr. <i>la Brunillin</i> 1342 (< * <i>la Bruneli</i>) ; mlt. (abl.) <i>Brunelhia</i> 1439 |
| afpr. <i>Bulaz</i> | -ARIA | la Bulatière | BOIS | Noailly | afpr. * <i>la Bulateri</i> |
| afpr. <i>Chalant</i> | -ARIA | Chalandière | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice | afpr. * <i>la Chalanderi</i> |
| aocc. <i>Champit</i> | -ARIA | Champitière | ECAR | Saint-Jean-la-Vêtre | aocc. * <i>la Champiteira</i> |
| afpr. <i>Charvin</i> | -ARIA | Charvignère | ECAR | Noailly | afpr. * <i>la Charvineri</i> |
| | | Dijon | ECAR | Amions | |
| afpr. <i>Fontan</i> | -ARIA | Fontanière | ECAR | Ambierle | afpr. * <i>la Fontaneri</i> |
| afpr. <i>Galon</i> | -ARIA | la Galonnière | ECAR | Saint-Georges-de-Baroille | afpr. * <i>la Galoneri</i> |
| afpr. <i>Garaut</i> | -ARIA | la Garaudière | ECAR | Mably | afpr. <i>Garauderes</i> 1372 |
| afpr. <i>Gaubert</i> | -ARIA | la Gobertièr | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice | afpr. <i>la Goberteri</i> 1488 |
| afpr. <i>Giraut</i> | Ø | les Girauds | ECAR | Villemontais | afpr. <i>el Giraud</i> 1488 |
| | -ARIA | la Giraudière | ECAR | Saint-Priest-la-Roche | afpr. * <i>la Girauderi</i> |
| afpr. * <i>Garabilhi</i> | -ARIA | la Grabilière | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé | afpr. <i>la Garabillerii</i> 1342 |
| afpr. <i>Guiaut</i> | Ø | les Guyots | ECAR | Sainte-Foy- | afpr. * <i>los Guiauz</i> |

| | | | | | |
|--|-------|------------------------|------|--------------------------|--|
| | | | | Saint-Sulpice | |
| | -IA | Guyodin | ECAR | Saint-Romain-la-Motte | afrpr. <i>*la Guiaudi</i> |
| aocc. Guilhem | -INGA | Guillemanche | LD | Chausseterre | aocc. <i>*la Guilhemench</i> |
| afrpr. Jarnot | -ARIA | Jarnotière | ECAR | Noailly | afrpr. <i>*la Jarnoteri</i> |
| afrpr. Lambert | -ARIA | Lambertière | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice | afrpr. <i>la Lamberteri</i> 1398 |
| afrpr. <i>*Marolhi</i> | -ARIA | Marouillère | ECAR | Renaison | afrpr. <i>*la Marolheri</i> |
| afrpr. Martin , aocc. Martí | -ARIA | la Martinière | ECAR | Ambierle | afrpr. <i>*la Martineri</i> |
| | | la Martinière | ECAR | Mably | afrpr. <i>Martineres</i> 1447 |
| | -INGA | la Martelanche | ECAR | Arcon | afrpr. <i>la Martinenchi</i> 1448 |
| afrpr. Menart | Ø | le Ménard | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice | |
| | -IA | la Ménardie | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé | afrpr. <i>la Maynardí</i> 1428 |
| afrpr. <i>*Minalhi</i> | -ARIA | Minalière | BOIS | Saint-Rirand | afrpr. <i>*la Minalheri</i> |
| afrpr. Minart | -ARIA | la Minardière | ECAR | Pouilly-les-Nonains | afrpr. <i>*la Minarderi</i> |
| | | la Mignardière | ECAR | Briennon | afrpr. <i>*la Minarderi</i> > frm. <i>la Minardière</i> (Cassini) |
| afrpr. Monteil | -ARIA | la Montelière | ECAR | Dancé | afrpr. <i>*la Montelheri</i> |
| | -IA | Montely | ECAR | Briennon | afrpr. <i>*la Montelhi</i> > frm. <i>les Montilliers</i> (Cassini) |
| afrpr. aocc. Neiron | Ø | les Nérons | LD | Chausseterre | aocc. <i>*los Neirons</i> |
| | | le Neyron | LD | Jeansagnière | |
| | -IA | la Néronnie | RNES | Saint-Priest-la-Prugne | afrpr. <i>*la Neironi</i> > mfr. <i>la Neronie</i> 1416 |
| afrpr. Pala | -INGA | Pallanche | ECAR | Luré | afrpr. <i>*la Palenchi</i> |
| afrpr. Pascal | -INA | la Pacaline | BOIS | Arcon | afrpr. <i>*la Pascalina</i> |
| afrpr. Perret | Ø | Perret | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne | |
| | -ARIA | Perretière | ECAR | Villemontais | afrpr. <i>Perreteres</i> 1401, 1439 |
| | | la Pertière | ECAR | Cherier | afrpr. <i>la Perreteri</i> 1355 |
| afrpr. Pestel | Ø | Péthel | ECAR | Saint-Léger-sur-Roanne | |
| | -ARIA | la Pételière | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice | afrpr. <i>la Petelleri</i> 1488 |
| afrpr. Pontadin , aocc. Pontadí | Ø | Pontady | LD | Saint-Julien-la-Vêtre | aocc. <i>Pontadí</i> 1276 |
| | -ARIA | la Pontadinière | ECAR | Saint-Romain-d'Urfé | afrpr. <i>la Pontadineri</i> 1346 |
| afrpr. Rabaut | -ARIA | la Rabaudière | BOIS | Saint-Alban-les-Eaux | aocc. <i>*la Rabauderi</i> |
| afrpr. Ralhi | Ø | la Raille | ECAR | Saint-Martin-la-Sauveté | afrpr. <i>la Ralhi</i> 1412 |
| | | Raille | ECAR | La Tuilière | |
| | | Raille | ECAR | Pommiers | |
| | -ARIA | la Raillère | ECAR | Saint-Romain-la-Motte | afrpr. <i>*la Ralheri</i> |
| afrpr. Rater | Ø | Rathier | ECAR | Saint-Priest-la-Prugne | afrpr. <i>del Rater</i> 1406 |

| | | | | | |
|----------------------|-------|------------------------|------|----------------------------|--|
| | -ARIA | la Ratelière | ECAR | Saint-Jean-Saint-Maurice | afpr. <i>*la Ratereri > *la Rateleri</i> |
| afpr. <i>Raton</i> | -ARIA | les Ratonnières | ECAR | Saint-Georges-de-Baroille | afpr. <i>*les Ratoneres</i> |
| afpr. <i>Renaut</i> | -IA | Larnaudin | ECAR | Saint-Didier-sur-Rochefort | afpr. <i>l-Arnaudin</i> 1346 (< <i>*la Renaudi</i>) |
| afpr. <i>Revol</i> | -ARIA | la Révolièrè | ECAR | Nervieux | afpr. <i>*la Revoleri</i> |
| afpr. <i>Ribaut</i> | -INA | la Ribodine | BOIS | Saint-Rirand | afpr. <i>*la Ribaudina</i> |
| afpr. <i>Rossel</i> | Ø | les Rossets | LD | Cremeaux | afpr. <i>*los Rossels</i> |
| | | Rousset | ECAR | Saint-Romain-la-Motte | |
| | -ARIA | la Rousselière | ECAR | Saint-Haon-le-Vieux | afpr. <i>*la Rosseleri</i> |
| afpr. <i>*Ruilhi</i> | -ARIA | Rouillère | ECAR | Ambierle | afpr. <i>*la Ruilheri</i> |
| afpr. <i>Sauner</i> | Ø | Saunier | ECAR | Saint-Haon-le-Châtel | |
| | -IA | la Sonnerie | ECAR | Saint-André-d'Apchon | afpr. <i>*la Sauneri</i> |
| aocc. <i>Sauvan</i> | -IA | la Sauvanie | RNES | Saint-Jean-la-Vêtre | aocc. <i>la Sauvagnia</i> 1427 |
| afpr. <i>Veizin</i> | -ARIA | Venezière | ECAR | Les Noës | afpr. <i>*la Veizineri > *la Veinizeri</i> |
| | -ARIA | la Vésinière | ECAR | Lentigny | afpr. <i>*la Veizineri</i> |
| afpr. <i>Vial</i> | Ø | Vial | ECAR | Juré | |
| | -ARIA | la Viallère | ECAR | Sainte-Foy-Saint-Sulpice | afpr. <i>la Vialeri</i> 1388 |

2.4. Le fonds 'latin' ou protoroman

2.4.1. Délimitation chronologique de la 'strate latine'

La datation des noms de lieux et, simultanément, leur attribution à une langue déterminée, paraît un préalable logique et nécessaire à leur 'explication'. Situer l'émergence d'une forme sur l'axe diachronique, c'est déjà en faire l'étymologie.

Traitant des créations toponymiques françaises, nous avons vu quel parti l'on pouvait tirer, non seulement de l'analyse des lexèmes formateurs, mais aussi de la morphologie des noms de lieux et de leur typologie sémantico-référentielle pour parvenir à les dater. Il appert en effet que les toponymes n'émergent pas individuellement, ni de manière aléatoire, mais qu'ils forment toujours système. Si le nom de lieu, et plus généralement le nom propre, a pour fonction d'identifier et de particulariser, il n'en existe pas moins de grandes classes de dénominations qui catégorisent les référents et caractérisent des phases de l'histoire linguistique : une fois reconnues, ces structures catégorielles peuvent permettre de

chronologiser les formes, lorsque les techniques de la phonétique géohistorique ont échoué à le faire. Le cas de la ‘strate latine’ fournit un champ d’application particulièrement large à ce type d’analyses.

Mais il convient d’abord de rappeler le caractère conventionnel et foncièrement arbitraire des césures chronologiques opposant le « latin » au « français », le « latin classique » au « latin vulgaire » ou au « roman », souvent invoquées par commodité de langage ou par nécessité didactique. Chacun sait, au moins depuis Gaston Paris⁵⁵⁴ et Ferdinand de Saussure⁵⁵⁵, que l’évolution des langues est ininterrompue, graduelle et inconsciente, sans commencement ni fin. Seule l’absence de locuteurs d’une langue déterminée, sur un territoire défini et à un moment donné, autorise à parler de l’‘apparition’ d’une langue ou de son ‘extinction’ : l’introduction de la langue française dans le comté de Forez, au XIV^e siècle, est un cas de ce type. Au contraire, le francoprovençal, qui est la variété linguistique héréditaire du Forez, n’est ‘apparu’ à aucun moment dans l’histoire de cette province.

D’un point de vue purement théorique, rien ne permet donc d’opposer une strate toponymique ‘latine’ à la strate ‘romane’, ‘francoprovençale’ ou ‘occitane’, puisque les parlars romans traditionnels d’une région donnée continuent de manière ininterrompue le latin employé dans la même région à l’époque antique. La seule démarche valide sur le plan linguistique consiste donc à établir la datation (relative ou absolue) des toponymes formés depuis l’introduction du latin dans notre région.

2.4.1.1. Pratique courante des toponymistes français

La pratique courante des toponymistes français revient à verser les toponymes dans des catégories ‘chronologiques’ préétablies, sous des étiquettes linguistiques (« formations latines », « formations dialectales ») ou historiques (« l’Antiquité », « le Moyen Âge »)

⁵⁵⁴ G. Paris, *Les Parlers de France. Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes (le samedi 26 mai 1888)*, Paris, 1888, p. 3 : « Nous parlons latin, ai-je dit. Il ne faut plus en effet répéter, comme on le fait trop souvent, que les langues romanes ‘viennent’ du latin, qu’elles sont les ‘filles’ dont la langue latine est la ‘mère’. Il n’y a pas de langues mères et de langues filles. Le langage, sous l’empire d’impulsions encore mal connues, les unes d’ordre physiologique, les autres d’ordre psychologique, va sans cesse en se modifiant, mais ses états successifs ne se séparent pas avec plus de netteté que ses variations locales ».

⁵⁵⁵ F. de Saussure, « Première conférence à l’Université de Genève (novembre 1891) », in : Saussure *Œuvres* 152 : « Il suffit d’y réfléchir un instant, puisque tout est contenu dans cette simple observation : chaque individu emploie le lendemain le même idiome qu’il parlait la veille et cela s’est toujours vu. Il n’y a donc eu aucun jour où on ait pu dresser l’acte de décès de la langue latine, et il n’y a eu également aucun jour où on ait pu enregistrer la naissance de la langue française ».

etc.)⁵⁵⁶. Dans les faits, les auteurs ne produisent, pour ainsi dire, jamais de datation objective, d'où des prises de positions souvent contradictoires.

Les NL **Favières** (comm. de Saint-Cyr-de Favières) et **Panissières**, par exemple, sont toujours glosés “champs de fèves” et “champs de panis” – interprétations qui semblent peu discutables – : mais ils sont considérés comme des formations LATINES par Dauzat/Rostaing (284 : « dér. du lat. *faba*, fève [...] avec le suff. *-aria* (*fabaria*) » ; 517 : « prob. lat. *panicium*, panis [...] avec suff. *-aria* »), comme des formations MEDIEVALES chez VincentTop (§ 157 et 596) et comme des créations FRANÇAISES MODERNES chez Vurpas/Michel (153 : « suffixe français *-ière* », « nom récent »). Or, aucun de ces auteurs n'avance la moindre justification du classement qu'il pratique, ni la moindre discussion des hypothèses de ses prédécesseurs. Dans l'état actuel de la recherche toponymique française, la date de formation d'un nom de lieu aussi courant que *Favières* demeure donc une énigme.

2.4.1.2. *Terminus a quo* de la 'strate latine'

Le *terminus a quo* de la 'strate latine' dans la Galloromania est fourni, de manière certaine, par des données extralinguistiques, à savoir par le témoignage de l'histoire événementielle. On sait de source sûre que la langue latine a pénétré sur le territoire de la Gaule après la conquête du pays par Rome, c'est-à-dire après -120 dans la *Provincia Narbonensis* et après -52 dans le reste du territoire. En tenant compte du temps de latence entre la conquête et la romanisation profonde du pays, on peut admettre que la toponymie latine, dans notre région, a émergé à la fin du I^{er} siècle avant notre ère : la promotion de Lyon comme capitale des trois Gaules par Auguste, en l'an -27, peut servir de *terminus a quo* conventionnel.

2.4.1.3. Le problème du *terminus ad quem* – Le critère de l'article défini

La position courante des toponymistes français quant au *terminus ad quem* de la 'strate latine' est loin d'être tranchée. Dauzat fait coïncider la fin des « formations de l'époque romaine » avec la fin de l'Empire romain d'Occident et en fixe le terme vers l'an 500⁵⁵⁷.

⁵⁵⁶ V. notamment la typologie de VincentTop, p. 415-418.

⁵⁵⁷ DauzatNoms 133 : « Les Grandes Invasions sont le point de départ de transformations profondes : dislocation de l'Empire romain, installation des Barbares et création de royaumes, ruine d'une civilisation sur les débris de

Vincent, dans sa *Toponymie de la France*, classe dans les formations « romaines » les noms de lieux « dont l'existence est attestée à l'époque romaine ; ceux qui contiennent un mot non repris par le français et le provençal ; ceux qui désignent des choses disparues avec l'antiquité »⁵⁵⁸. Nous avons dit que ce type de raisonnement était en partie tautologique, puisqu'il revenait à définir les toponymes latins comme ceux qui n'ont pas été formés en français ni en provençal ; on ne peut en déduire aucun *terminus*, même vague. Taverdet fait débiter la toponymie française avec la mutation féodale : « Manifestement », écrit-il, « le début du second millénaire est très important pour la formation de la toponymie ; à côté de la religion, on voit apparaître toutes les autres institutions qui vont laisser également des traces durables »⁵⁵⁹. Gendron estime que c'est à « la fin du X^e siècle » que « sur le plan linguistique, l'espace que l'on nomme 'galloroman' s'est divisé entre domaine d'oc au Sud, et domaine d'oïl au Nord » et qu'à cette époque « la fragmentation en variétés dialectales est en cours de formation »⁵⁶⁰.

Étant donné que le latin et les parlers romans forment un *continuum* diachronique ponctué d'innombrables changements graduels, on est contraint de fonder la délimitation des strates 'latine' et 'romane' sur des critères intralinguistiques objectifs, structurels, typologiques et de grande rentabilité : dans la mesure du possible, ces critères doivent pouvoir s'appliquer à la totalité des formes étudiées – ce qui exclut notamment les critères basés sur tel ou tel changement phonétique.

À la suite d'A. Zamboni et de J.-P. Chambon, nous considérons que L'ABSENCE OU LA PRESENCE DE L'ARTICLE DEFINI dans les toponymes constitue le critère primordial de leur 'latinité' ou de leur 'romanicité'. L'apparition de l'article dans les langues romanes est en effet le signe peu discutable d'une profonde modification structurelle et typologique par rapport à l'état de la langue latine que nous connaissons par les textes classiques. La pertinence de ce critère morphologique ayant déjà été démontrée de manière rigoureuse⁵⁶¹, nous nous bornerons à rappeler quelques faits essentiels :

- dans la *Parodie de la Loi Salique*, texte composé au nord de la Gaule et connu par un manuscrit de la seconde moitié du VIII^e siècle, l'article accompagne

laquelle se forme péniblement un ordre nouveau, tels sont les faits dominants, qui ont, comme de juste, leur répercussion sur la toponymie ».

⁵⁵⁸ VincentTop § 436.

⁵⁵⁹ Lassus/Taverdet 1995, 91.

⁵⁶⁰ Gendron 2003, 137. Cette vision des choses paraît profondément originale au regard de tout ce que l'on sait de la dialectologie et de l'histoire linguistique de la Romania.

⁵⁶¹ ChambonCappella 152-153.

obligatoirement le substantif sous des formes qui sont déjà celles de l'ancien français ;

- plusieurs exemples antérieurs, quoique moins nets syntaxiquement, attestent la généralisation de l'ancien démonstratif devant les substantifs (*Édit de Rotahri* (Lombardie) 643, *Formules d'Angers* 676) ;
- « la moitié septentrionale de l'Italie usait, dès la seconde moitié du VIII^e siècle en tout cas, de *ille* comme article ou mieux comme articloïde »⁵⁶² ;
- le premier toponyme à article relevé dans le domaine galloroman est *illo Porto* 680 [ms. X^e s.], identifié à *Le Port-Sainte-Marie* (LotG.) ;
- les issues toponymiques de CAPPELLA et de FORESTE en galloroman (> frm. *la Chapelle, la Forêt*) sont, à l'exception des aires marginales du domaine, systématiquement pourvues de l'article. Or, l'histoire du lexique indique que le sens d'« oratoire du domaine royal » assumé par afr. *chapele*, aocc. *capela* et celui de « bois du domaine royal » assumé par afr. aocc. *forest* – seuls signifiés pertinents en toponymie – n'ont pu émerger qu'au cours du VII^e siècle.

Ce faisceau d'indices permet de fixer à *ca* 700 (au plus tard) l'apparition de l'article défini en galloroman⁵⁶³.

Dès lors, on peut définir conventionnellement les toponymes entrant dans la fourchette chronologique *ca* -30/*ca* 700 (début de la romanisation/émergence de l'article défini) comme appartenant à la 'strate latine'⁵⁶⁴.

Entrent dans cette strate des séries entières toujours dépourvues d'article, donc intégralement formées avant le VIII^e siècle : parmi les plus répandues, citons □*Félines*□ < FIGLINAS, □*Fontenay*□ < FONTANETU, □*Maisière*□ < MACERIA, □*Taverne*□ < TABERNA, □*Vincelle*□ < VINICELLA, ainsi qu'une très grande proportion de toponymes suffixés en -ARIA(S), □*Asnière*□ < ASINARIAS, □*Favières*□ < FABARIAS, □*Prevenchères*□ < PERVINCARIAS etc. La validité du critère de l'article est confirmée par le sémantisme de ces formations et le

⁵⁶² P. Aebischer, « Contribution à la protohistoire des articles *ille* et *ipse* dans les langues romanes », *Cultura Neolationa* 8, 181-204.

⁵⁶³ On rejettera donc comme infondés les allégations des toponymistes français prétendant qu'« entre le XI^e et le XIV^e siècle, on assiste tout d'abord à la généralisation de l'article défini dans les toponymes » (Baylon/Fabre 1982) et qu'« on peut voir dans ce phénomène linguistique un moyen de faire le partage entre les formations de l'époque romane sans articles (antérieures au X^e s.), de celles de l'époque féodale qui en sont pourvues » (Gendron 2003, 137). Cette opinion, constamment reprise d'un ouvrage à l'autre, paraît remonter à Dauzat, pour qui l'apparition de l'article est une des « caractéristiques essentielles de l'époque féodale » (DauzatNoms 154).

⁵⁶⁴ Cette délimitation cadre avec la définition conventionnelle du latin classique donnée par le *Thesaurus Linguae Latinae* : d'Appius Claudius à Isidore de Séville († 636).

caractère purement romain de leurs référents : ateliers de poterie (FIGLINA), vignoble (VINICELLA), établissements routiers, écuries (ASINARIA) ou auberges (TABERNA), entre autres.

Il convient de préciser que le critère de l'article vaut uniquement (1) sur des séries – un toponyme individuel peut avoir perdu ou acquis son article secondairement – (2) de toponymes délexicaux et plus précisément dé-substantivaux – les adjectifs substantivés par toponymisation sont exclus – (3) formés sans autre déterminant – un type comme □*Villeneuve*□ ou □*Villefranche*□ est largement postérieur à l'an mil.

2.4.2. Expérience témoin : la toponymie latine des régions non romanes

L'expérience témoin que nous avons proposée pour discriminer les formations françaises et dialectales (*supra*, § 2.1.6.3) peut être reproduite à l'identique pour contrôler l'antiquité des noms de lieux romans. Elle consiste à 'filtrer' le stock toponymique des régions qui ont été latinophones et ont changé de langue au cours du haut Moyen Âge.

Deux zones linguistiques se prêtent particulièrement à cette expérience : la région bretonnante, où l'on estime que la langue protoromane a été usitée, au moins « dans des îlots autour des principales agglomérations », le long des côtes et des grandes voies romaines, jusqu'à la seconde moitié du V^e siècle⁵⁶⁵ ; et les régions alémaniques, qui ont progressivement abandonné le protoroman entre l'an 378 (migration massive des Alamans en Alsace) et le VIII^e siècle (fixation de la frontière germano-romane sur la Sarine)⁵⁶⁶. Le substrat latin de ces régions agit comme un révélateur : il permet de fixer un *terminus post quem non* aux formations.

Un relevé sommaire permet, par exemple, d'établir que les séries toponymiques suivantes étaient déjà fixées avant le VIII^e siècle, voire avant le VI^e siècle et qu'elles appartiennent donc à la strate latine :

⁵⁶⁵ Fleuriot 1980, 87-89, 111, 117.

⁵⁶⁶ *Dictionnaire historique de la Suisse, s.v. Alamans et allemand*. Sur le substrat protofrancoprovençal dans la toponymie de la Suisse alémanique, on se reportera la récente contribution d'A. Kristol, « À la découverte de l'ancien francoprovençal : le témoignage de la toponymie haut-valaisanne », in: *Colligere atque tradere. Études d'ethnographie alpine et de dialectologie francoprovençale. Mélanges offerts à Alexis Bétemps*, Saint-Christophe (Aoste), 2004, 111-119.

| ÉTYMON | Domaine breton | Domaine alémanique | Domaine roman |
|------------------------------------|--|--|--|
| CARCERE "prison, cachot" | | <i>Kerzers/Chiètres</i> , canton de Fribourg | <i>Chiètres</i> , canton de Fribourg |
| CASTANETU "châtaigneraie" | <i>Kistinid</i> 1160 > <i>Quistinic</i> , Morbihan | <i>Kestenholtz/Châtenois</i> , BRhin | <i>Castanedum</i> 795 > <i>Châtenay</i> , Essonne |
| CASTRÀ "camp" | <i>Cast</i> 1368, Finistère | <i>Gastern</i> , canton de Berne | <i>Castra</i> 642 > <i>Châtres</i> , Mayenne |
| CASTELLU "fortin" | <i>Castel</i> , comm. de Spézet, Finistère | <i>Kastel</i> , comm. de Viège, Valais | <i>Chastel</i> 1156 > <i>Châtel(-sur-Moselle)</i> , Vosges |
| COLUMBARIU "colombier" | | <i>Columbarium</i> 823 > <i>Colmar</i> , HRhin | <i>Columberium</i> 926 > <i>Colombiers</i> , Vienne |
| CONFLUENTES "confluent" | | <i>Koblentz/Coblence</i> , Rhénanie | <i>in Conflentio</i> 837 > <i>Conflans</i> , Sarthe |
| FINES "frontière" | | <i>Pfyn</i> , Thurgovie | <i>Finium Canis ca</i> 983 > <i>Fix(-Saint-Geney)</i> , HLoire |
| GRANICA "grenier" | | <i>Grenchen</i> , canton de Fribourg | <i>Grankias</i> IX ^e s. > <i>Grange(-le-Bocage)</i> , Yonne |
| MACERIA "mur de clôture, muraille" | <i>Magoar</i> , IlleV. | <i>Machera</i> 1121 > <i>Macheren</i> , Moselle | <i>Maseres ca</i> 960 > <i>Mazères</i> , HGaronne |
| MONASTERIU "monastère" | <i>Mouster</i> , comm. de Plouénan, Finistère | <i>Monasteriolo</i> 769 > <i>Munster</i> , HRhin | <i>Monasterium</i> 692 > <i>Montier(-en-Der)</i> , HMarne |
| PONTE "pont" | [+ ABONA] > <i>Pont-Aven</i> , Finistère | <i>Bund</i> , comm. de Niederhergheim, HRhin | <i>Pont</i> 937/938, COrr |
| TABERNA "taverne" | | <i>Tabernis</i> IV ^e s. > <i>Zabern/Saverne</i> , BRhin | <i>Taverne</i> 979 > <i>Tavernes</i> , Var |
| VICU "bourg, chef-lieu" | <i>Guic</i> , comm. de Guerlesquin, Finistère | | <i>Vigum</i> 709 > <i>Vic(-sur-Seille)</i> , Moselle |

Il est intéressant de constater que, dans tous ces cas, les isotoponymes situés en zone romane sont exclusivement ou majoritairement dépourvus de l'article défini.

2.4.3. La strate 'latine' et la reconstruction du protoroman

Indépendamment de l'importance relative accordée, dans chaque manuel, aux formations dites « romaines », « gallo-romanes » ou « gallo-romaines », les toponymistes français s'accordent tous pour faire remonter les formes en question au « latin », c'est-à-dire, implicitement, à la langue attestée à l'écrit par les textes latins classiques tels qu'ils nous sont parvenus.

Certes, plusieurs auteurs ont eu conscience que « le français remonte, non au latin littéraire, mais au latin parlé, au latin vulgaire de la masse »⁵⁶⁷. « Toutefois », a-t-on soin d'ajouter immédiatement, « l'extension et le triomphe du latin sont dus sans doute surtout à une influence socialement supérieure à celle des soldats et des marchands. A. Meillet (*Rev. de ling.*, 1914, 99-100) pense que la diffusion du latin est le fait de l'école. La romanisation a vraisemblablement été voulue par l'aristocratie gauloise ; celle-ci, privée de son pouvoir politique, a du moins gardé sa situation sociale et, pour la maintenir, elle s'est romanisée. Et c'est la langue administrative, devenue celle des gens riches et des écoles favorisées par eux, qui a supplanté l'autre »⁵⁶⁸.

Disons-le d'emblée : ces quelques lignes dues à la plume d'Auguste Vincent constituent l'un des articles de foi les plus étonnants de la doctrine toponymique française. Il y est exposé, en une formulation assertive excluant toute discussion, un point de vue sur l'histoire de la langue latine (et française) non seulement contestable, mais extrêmement marginal, et combattu, à l'époque même où ces lignes furent écrites (1937) : aucun des grands noms de la romanistique du début du XX^e siècle – ni G. Paris, ni P. Meyer, ni Gilliéron, ni Brunot, ni Grammont, ni Meyer-Lübke – n'a jamais, à notre connaissance, défendu ou avancé l'idée que le français et les autres langues romanes provinssent de « la langue administrative, devenue celle des gens riches et des écoles favorisées par eux ». Aussi l'argument d'autorité employé par Vincent, faisant référence au maître de la grammaire comparée, est-elle d'autant plus spécieuse que Meillet, dans tous ses écrits consacrés au latin et aux langues romanes, mit

⁵⁶⁷ VincentTop § 278.

⁵⁶⁸ Ibid.

toujours l'accent sur le caractère vulgaire, non littéraire et non savant de la langue-mère du français ; qu'on en juge :

« La langue qui s'est brisée en langues diverses suivant les provinces *n'était pas le latin de civilisation* [nous soulignons]. Quand la langue s'est différenciée, c'est que la civilisation antique était brisée. La langue qui a subsisté dans l'usage parlé n'est plus le latin savant, littéraire, celui des gens cultivés ; c'est celui du peuple. Sans doute, cette langue du peuple est pleine d'influences savantes : partout, la langue populaire se nourrit de formes savantes ; elle est moins arrêtée qu'on ne croit souvent ; elle prend aux formes cultivées une grande partie des ressources qu'elle emploie. Mais elle met sa marque sur ce qu'elle emprunte. Si plein qu'il soit de mots et de formes dont l'origine est savante, le latin commun dont les transformations ont fourni les langues romanes, est une langue du peuple. »⁵⁶⁹

Or, il se trouve que les vues historico-linguistiques – non soutenues et non soutenables – du philologue belge constituent le soubassement conceptuel du discours toponymique français touchant à la strate 'latine'. Quoiqu'elle n'ait guère été réexprimée par les successeurs de Vincent, l'idée que les toponymes de l'« époque gallo-romaine » auraient été formés en latin classique, littéraire, rejaillit dans la quasi-totalité des travaux de toponymie française publiés jusqu'à ce jour.

La manifestation la plus criante de cette conception, et la plus lourde de conséquences, tient à coup sûr dans la notation des bases étymologiques des noms de lieux 'latins'. En parcourant les paragraphes 'gallo-romains' du manuel de Vincent (p. 113-311), de *La Toponymie française*, du dictionnaire de Dauzat/Rostaing ou, plus récemment, de la synthèse de Gendron (2003, p. 101-114, 127-130) – sans même évoquer les opuscules de vulgarisation de la collection Bonneton –, on éprouve la nette impression que les toponymes étudiés sortent tout droit du dictionnaire Gaffiot⁵⁷⁰. On y explique, parmi beaucoup d'autres cas, le nom de *Compiègne* par « *compendium* "raccourci" », celui de *Pontoux* par « le latin *pontem* "pont" », *Ports* par « latin *portus* "port" », *Lèves* par « *leuca* "lieue" », *Fourvière* par « *Forum Vetus* » ; on y ramène naturellement la forme archétypale *Fleury* à *Floriācum* ; le toponyme *Lisieux* y est rattachée à *Lexovii*, *Poitiers* à *Pictavi*, *Gandalou* à « *Villa Vandalōrum* "domaine des Vandales", *Goudou* à « (*villa*) *Gothōrum* "(ferme) des Goths" » etc. L'astérisque n'apparaît qu'en présence d'étymons inattestés dans la littérature latine classique, tels **vinicella* et **vitrina*. Il faut reconnaître que cette manière de s'exprimer, sanctionnée par un usage presque unanime, ne heurte ni le lecteur profane, ni la plupart des spécialistes. Écrire que *Goudou* vient de *Gothōrum* ne choque *a priori* personne.

⁵⁶⁹ Meillet 1916 [1975], 315.

⁵⁷⁰ Le « toujours utile dictionnaire Gaffiot », se plaît à rappeler un toponymiste (Lassus/Taverdet 1995, 31).

Il est pourtant clair, à nos yeux, qu'en vertu des principes élémentaires de la linguistique historique, rien n'autorise à poser comme **étymon** d'un toponyme français moderne (par ex. *Goudou*) – c'est-à-dire comme l'ancêtre direct d'une forme orale d'une langue observable – une forme graphique tirée du code écrit de la variété littéraire d'une langue ancienne (*Gothorum*) – en l'occurrence le latin classique – ; forme graphique, qui plus est, surchargée d'une indication prosodique (le macron <◌̄>) inexistante dans le code écrit considéré. Tant il est vrai que le prototype réel d'un mot français, nom propre ou autre, est nécessairement un signifiant oral, donc inattesté, dont l'écrit latin classique ne peut en aucune manière fournir la forme.

Si une telle pratique demeure néanmoins l'usage courant des toponymistes français, c'est qu'elle est permise et encouragée, bien au-delà de l'onomastique, par une spécificité méthodologique et épistémologique de la linguistique romane, qui n'a été que très récemment mise en lumière et critiquée⁵⁷¹ :

en tant que méthode et comme discipline, la grammaire comparée-reconstruction n'occupe qu'une place infime dans les activités et la production de la linguistique romane, et ne joue qu'un rôle très secondaire dans son mouvement. Elle ne fait pas partie du canon ; il n'est pour s'en convaincre que de feuilleter les manuels récents. Les œuvres des linguistes romanistes majeurs du XX^e siècle [...] sont entièrement étrangère à toute problématique protoromane. Il est facile de constater qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus de spécialistes du bourouchaski que de la grammaire comparée des parlers romans.⁵⁷²

Or, l'étymologie des toponymes romans – qui sont des formes orales transmises par tradition orale – ne saurait être recherchée dans des corpus écrits, *a fortiori* si ces toponymes ont été formés à date pré-littéraire : leur étymologie suppose, comme celle des lexèmes, un travail de comparatisme et de reconstruction : « les mots du latin écrit de l'Antiquité ne sauraient être placés à l'origine des mots héréditaires du français ou des autres langues (gallo)romanes (pas plus que le latin des textes ne peut être tenu pour l'ancêtre de ces langues elles-mêmes) »⁵⁷³. C'est donc en raison de l'ambiguïté que revêt le glottonyme *latin* pour référer à l'ancêtre des langues romanes que nous lui substituerons volontairement le terme **protoroman** et parlerons de 'formations protoromanes' et de 'strate protoromane' pour désigner la couche onomastique incluse entre le début de la romanisation et le VII^e siècle de

⁵⁷¹ V. Chambon 2007, *in extenso*.

⁵⁷² *Op. cit.*, 58-59.

⁵⁷³ J.-P. Chambon, « Pratique étymologique en domaine (gallo)roman et grammaire comparée-reconstruction. À propos du traitement des mots héréditaires dans le TLF et le FEW », à paraître, § 3.1.

notre ère. Pour dissiper toute ambivalence, nous emploierons systématiquement le terme *latin classique* pour désigner la forme linguistique enregistrée par les textes de l'Antiquité romaine.

2.4.4. Comment on reconstruit un toponyme protoroman

L'une des tâches du toponymiste travaillant sur la strate 'latine' doit être, par conséquent, la reconstruction des formes protoromanes permettant d'étymologiser correctement les noms de lieux. La méthode employée est, prioritairement, celle de la grammaire comparée sous sa forme canonique, telle qu'elle fut développée par les Néogrammairiens et codifiée notamment, en France, par Meillet et Vendryes :

Le seul moyen de faire venir à l'existence l'étymon (oral) d'un mot héréditaire est de le reconstruire sur la base de la comparaison entre formes orales affines, c'est-à-dire dont on a montré qu'elles étaient reliées par un ensemble de correspondances phoniques régulières. Qu'on nous pardonne donc d'énoncer le truisme suivant : l'établissement des étymons des mots héréditaires correspond au segment de la recherche étymologique où celle-ci coïncide avec la grammaire comparée-reconstruction.⁵⁷⁴

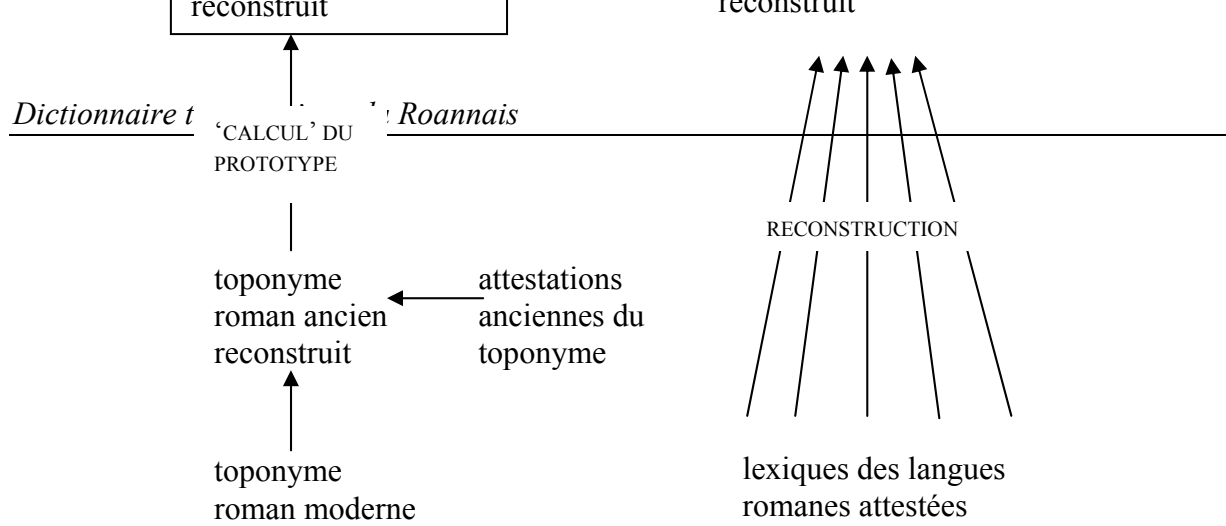
L'étymon ou prototype obtenu par cette méthode est, par définition, une forme **orale**, **restituée** et **inattestée**. Sa notation conventionnelle doit donc comporter systématiquement l'astérisque, quand bien même cet étymon serait formellement identique à un signifiant graphique du latin classique : le prototype d'it. /lána/ (graphié <lana>), frm. /lɛnɛ̃/ (<laine>), occm. /láno/ (<lana>) est le protoroman **lana* ou **/lana/* – et en aucun cas le latin classique *lana* ou <lana>. Dans ces conditions, une base étymologique telle que LANA "laine" doit bien être interprétée comme une reconstruction et non comme le reflet (même 'oralisé') d'une forme paléographique : il en résulte que les **petites capitales**, réservées, suivant l'usage traditionnel des romanistes, à la notation des étymons, ont à nos yeux strictement **la même valeur que l'astérisque** initial. Tout étymon est par essence une reconstruction. C'est la raison pour laquelle – sans prétendre attribuer à notre propre usage une valeur prescriptive – nous nous abstenons, dans notre système de notation, de faire précéder les formes en petites capitales de l'astérisque, ces deux marques graphiques (**lana* et LANA) étant, en toute rigueur, équivalentes et redondantes.

⁵⁷⁴ Id.

La reconstruction d'un nom de lieu protoroman ou, plus justement, la reconstruction du prototype (lexical, anthroponymique ou toponymique) d'un nom de lieu fixé à date protoromane peut relever de plusieurs techniques.

Le cas le plus aisé, et le plus sûr quant au résultat obtenu, est celui des toponymes d'origine délexicale dont le prototype est continué dans le lexique d'une ou plusieurs langue(s) romane(s). Un toponyme tel que frm. /**mezir**/, graphié *Mézir* (comm. de Chérier : afrpr. *Maysires* 1290, 1334 ; mfr. *Mesieres* 1399), dont on peut affirmer, au regard de ses attestations anciennes, qu'il a été emprunté au dialecte forézien au cours du XIV^e siècle, donc à afrpr. */**maizíres**/ (graphié *Maysires*), ne peut être rattaché à aucune unité lexicale du stock francoprovençal ancien ou moderne. Ni les parlers contemporains, ni les textes du passé n'attestent un type □*maisira*□ ou □*maisiri*□. Néanmoins, et en raison même de l'absence de ce dernier dans la langue médiévale et moderne, on ramène sans difficulté notre toponyme à un lexème protoroman */**makeýrias**/, pluriel de */**makeýria**/ "mur de clôture, muraille" (ou **MACERIA** "mur de clôture, muraille", selon l'usage romanistique). Cette reconstruction est assurée, sur le plan formel, par la correspondance régulière d'afrpr. */**maizíres**/ avec it. /*mad^zíra*/ (*mazira*), frioul. /*mad^zięýre*/ (*maziere*) "tas de pierres", norm. /*mwezyęř*/ "masure, maison en ruine", wall. /*mâhīr*/ "mur, paroi" etc., c'est-à-dire par la grammaire comparée du lexique roman. Ici, la tâche du toponymiste-étymologiste se limite à rattacher un nom propre de l'ancienne langue, qui ne possède pas de correspondant dans le lexique des parlers modernes ni de l'ancienne langue, à une série de corrélats lexicaux attestés, eux, dans les langues parentes et qui permettent de reconstruire le signifiant et le signifié du prototype commun. Dans ce schéma, le travail de reconstruction lexicale proprement dit a, en principe, déjà été effectué, en amont, par le lexicologue-comparatiste au moment où le toponymiste intervient⁵⁷⁵ : il s'agit en fait d'identifier le prototype du toponyme (ou l'un de ses prototypes calculables d'après les règles de la phonétique géohistorique) avec un lexème de la protolangue.

⁵⁷⁵ Même si, en pratique, la grammaire comparée des langues romanes étant ce qu'elle est, le lexicologue reconstruteur et le toponymiste peuvent fort bien être une seule et même personne.



Le fait qu'il existe, par ailleurs, un lexème latin classique *maceria* "mur de clôture, mur en pierres sèches" (noté *mācēria* par les lexicologues latinistes) ne peut ni ne doit intervenir à aucun moment du raisonnement, puisque, d'une part, aucune raison linguistique ne permet *a priori* de relier la forme orale frm. /mezir/ à la forme paléographique lat. <maceria> et que, d'autre part, l'attestation écrite de lat. *maceria*, comme de tout autre vocable d'une langue ancienne, est un fait contingent, dépendant de l'état de notre documentation philologique et sur lequel il est donc impossible (matériellement *et* intellectuellement) de fonder la reconstruction d'une protolange.

Ce n'est pas à dire que notre connaissance du latin classique soit dépourvue de toute utilité dans le travail étymologique ; mais elle n'a de valeur qu'en tant que témoignage *indirect* des faits reconstruits. Elle devient cependant une donnée essentielle, dans la reconstruction de la strate protoromane, lorsque le toponyme étudié n'a pas de correspondant lexical dans les langues romanes ou, *a fortiori*, lorsqu'il ne s'agit plus de formations délexicales.

Le fait est évident dans le cas des toponymes dé-anthroponymiques protoromans. L'unanimité des auteurs admet, quoiqu'en en relativisant souvent l'importance, l'existence de formations toponymiques d'époque « gallo-romaine » sur la base d'un anthroponyme « latin », en principe d'un gentilice, suffixé, écrit-on, en *-ācus*, *-ānus* ou *-ānicus*. On fait ainsi remonter l'archétype de la série, le nom de lieu frm. *Savigny*, à un prototype **Sabīniācus*, acc. **Sabīniācum* "domaine de Sabinius", *Paulhan* à **Pauliānum* "domaine de Paulius", *Jullianges* à **Jūliānicas* "domaine de Julius". Or, de telles reconstructions ne sauraient, à l'évidence, se fonder uniquement sur la grammaire comparée des parlers romans : il est bien certain, en effet, que ce type de formation toponymique a cessé de longue date d'être productif, qu'aucun parler roman contemporain ne forme des noms de lieux suivant ce modèle et, surtout, que le système anthroponymique latin, tel que les témoignages philologiques et épigraphiques nous le laissent entrevoir, a disparu sans laisser de traces (si ce n'est

toponymiques) dans les premiers siècles de notre ère. En s'en tenant à la stricte observation des langues romanes, il serait, à la rigueur, possible de reconstruire correctement la forme de certains prototypes de cette série, mais impossible d'étymologiser véritablement les toponymes *Savigny*, *Paulhan*, *Jullianges*, c'est-à-dire d'assigner à leurs prototypes une langue d'origine et un sens. Dans ce cas particulier, le témoignage du latin classique devient un recours non seulement utile, mais absolument indispensable à la reconstruction : on ne restitue un **Sabīniācus* "domaine de Sabinius" que sur la seule foi du nom d'homme latin classique *Sabīnius*, attesté dans la littérature et les inscriptions, et de l'analogie de quelques dérivés déonymiques en *-acus* dans les textes latins de Gaule (*Divitiacus*, *Parisiacus*, *Victuriacus* etc.). Il ne faut d'ailleurs pas se cacher que cette technique étymologique, uniquement fondée sur les données paléographiques et procédant par extrapolation, est d'un maniement, d'une efficacité et d'une force probante beaucoup plus limités que la grammaire comparée-reconstruction. Ses résultats sont infiniment moins assurés et, d'ailleurs, régulièrement sujets à révision : si personne, à notre connaissance, ne doute que *Savigny* ait quelque rapport avec le gentilice ltcl. *Sabīnius*, l'explication de *Montagny*, *Noailly*, *Pouilly* ou *Romagney* est, en revanche, âprement débattue dans les ouvrages de toponymie française⁵⁷⁶.

Mais, indépendamment de cette considération, une formulation étymologique telle que « *Savigny* < **Sabīniācum* "domaine de Sabinius" » entretient une confusion grave sur la nature même de ce qui est reconstruit : car, en dépit de son astérisque, la notation <**Sabīniācum*> réintroduit implicitement l'idée que l'étymon d'un mot du français moderne puisse être une forme du latin classique écrit, inattestée mais postulable – c'est pourquoi on lui confère la forme graphique normative du latin des textes littéraires. Il est pourtant clair que rien dans frm. *Savigny* (ni dans ses corrélats aocc. *Savin hac* ou afrpr. *Savigneu*) n'autorise à reconstruire un prototype pourvu d'une consonne finale */m/ et des voyelles longues */ī/ et */ā/ ; et, quand bien même on écrirait **Sabiniacu*, le graphème <c>, l'absence de marque accentuelle traduisent encore le fait que l'on a en vue, *in fine*, le latin classique sous une forme (celle de l'« aristocratie gauloise » de Vincent) ou sous une autre. Or, la comparaison méthodique et exhaustive de tous les exemplaires de la série *Savigny*, *Savin hac*, *Savigneu* etc. ne permettra jamais de reconstruire autre chose que : */sabīniáku/ ou SABINIACU⁵⁷⁷, c'est-à-dire une forme orale protoromane.

⁵⁷⁶ V. notamment les thèses de Taverdet, par ex. dans Lassus/Taverdet 1995, 45-56.

⁵⁷⁷ Il n'y aurait rien de choquant et il serait même plus exact d'écrire SABINIACU : dans le cadre de ce travail, nous sacrifions cependant à une tradition consacrée par de très nombreux travaux en notant <ɪ> pour */i/ et */i/, <C> pour */k/, <Q□> pour */k□/, <X> pour */ks/, graphèmes qui ne trahissent pas la reconstruction phonologique.

Il convient donc de rendre au témoignage du latin écrit sa juste place, qui est celle de témoin indirect. En termes concrets, cela signifie que l'étymologiste des toponymes doit procéder exactement comme si le latin classique était une langue-sœur du protoroman⁵⁷⁸ : le latin tient (ou devrait tenir) dans l'étymologie romane sensiblement le même rôle que l'ancien islandais dans l'étymologie anglaise. C'est donc en s'appuyant sur les correspondances régulières observées, dans le lexique, entre le protoroman reconstruit et le latin classique et en les appliquant, si l'on peut dire, à rebours, que l'on peut espérer parvenir à des reconstructions linguistiquement fondées.

Soit le NL frm. **Goudou**, occm. /**gudú**/ (comm. de Labastide-Murat, Lot : *villa de Godorio* 1287⁵⁷⁹). Sa forme héréditaire, c'est-à-dire, ici, son signifiant en occitan moderne, comparé à sa forme écrite ancienne, mlt. *Godorio*, autorise, en vertu des règles de la phonétique géohistorique, à le faire remonter à un aocc. */**godōȳr**/. On calcule à partir de cette première reconstruction (qui, par ailleurs, ne correspond à aucune unité lexicale connue de l'ancien occitan) la ou les forme(s) de l'ancêtre protoroman envisageable : ce peut être, en toute rigueur, GOTOR^{E/U}, GOTUR^{E/U}, GUTOR^{E/U}, GUTUR^{E/U}, WOTOR^{E/U}, WOTUR^{E/U}, WUTOR^{E/U}, WUTUR^{E/U}, soit en tout seize étymons virtuels. Aucune de ces seize formes n'est identifiable à un lexème reconstruit en protoroman (Ø REW 3826 *sqq.*). D'autre part, il existe en latin classique un nom propre bien attesté, *Gothi*, gén. *Gothōrum*, qui est l'ethnonyme du peuple goth. Au regard des correspondances régulières suivantes :

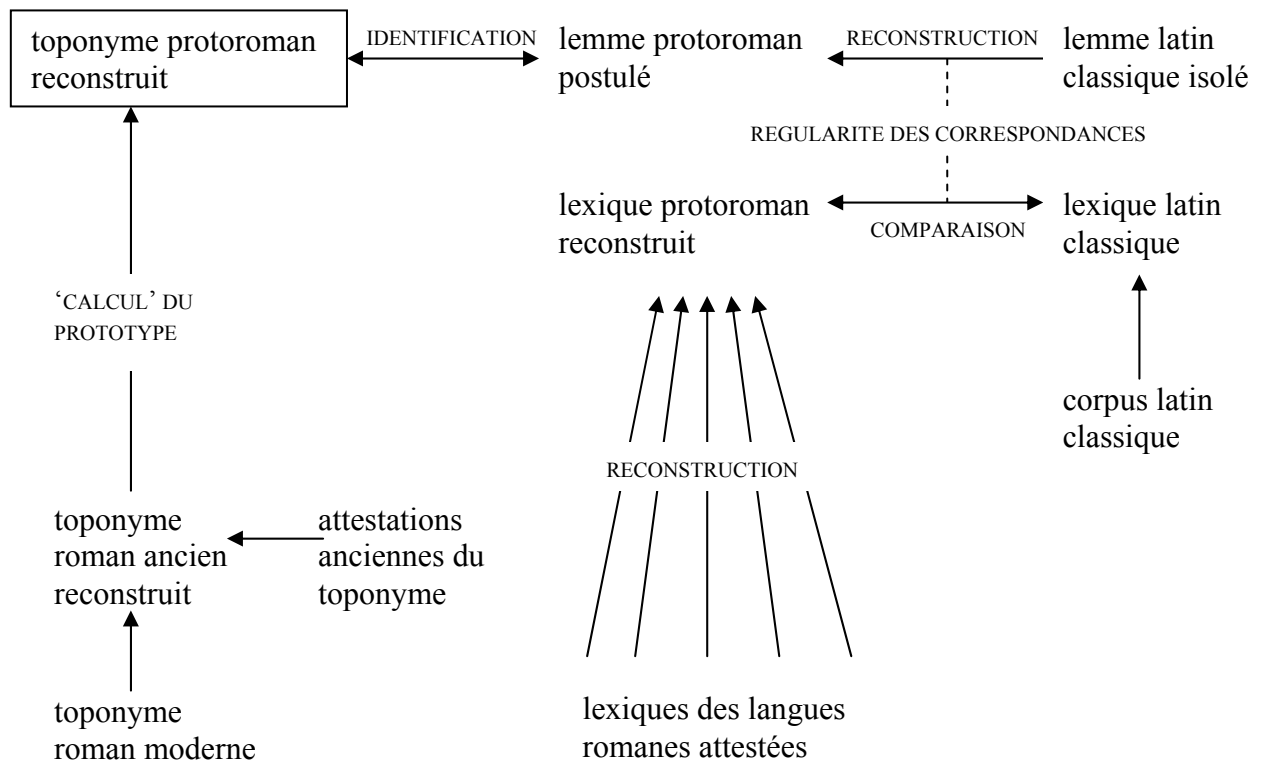
- Itcl. */t^h/ = protorom. */t/ (Itcl. <thyrsum>, protorom. */tʰrsu/),
- Itcl. */ð/ = protorom. */□/ (Itcl. <bovem>, protorom. */b□ve/),
- Itcl. */ō/ = protorom. */o/ (Itcl. <florem>, protorom. */flōre/),
- Itcl. */-m/ = protorom. Ø (Itcl. <murum>, protorom. */mʰuru/),

on déduit qu'à Itcl. *Gothōrum* litt. "des Goths" a pu correspondre protorom. */g□toru/, de même sens. Comme, par ailleurs, des motifs de nature sémantico-référentielle font supposer qu'un nom signifiant "des Goths, appartenant au peuple goth" est pertinent pour le lieu et l'époque de formation considérés, l'identification de l'un des étymons virtuels, GOTORU, avec le reflet protoroman de la forme latine devient possible. On peut alors poser : occm. /**gudú**/ < aocc. */**godōȳr**/ < protorom. GOTORU "(domaine/terre) des Goths" ; mais la forme Itcl.

⁵⁷⁸ C'est ici une position théorique et méthodologique, rendue nécessaire par le cadre de la méthode comparative : elle ne préjuge pas de la relation réelle, historique, qu'a pu entretenir l'état de langue transcrit dans les textes classiques avec l'état de langue reconstruit par la comparaison (langues-sœurs effectives, états successifs, variétés géographiques, diastatiques ou diaphasiques de la même langue). Le rapport entre protoroman et latin classique est, *mutatis mutandis*, comparable au rapport entre le proto-indo-européen de Brugmann et le hittite.

⁵⁷⁹ Gendron 2003, 127.

Gothōrum, en elle-même, n'intervient à aucune étape de la filière étymologique ainsi restituée.



Eu égard aux usages ayant cours en toponymie française, une telle pratique pourra sembler extrêmement formaliste et procédurière : elle est pourtant la seule qui soit conforme aux principes de la grammaire comparée, c'est-à-dire, selon les termes de Meillet, le seul procédé valable pour faire l'histoire des langues⁵⁸⁰.

2.4.5. *Approche structurale :*

le système latin de dénomination des localités

Une fois posées les bornes chronologiques délimitant la synchronie 'latine' et définis les critères d'appartenance des toponymes à cette dernière, on est fondé à s'interroger sur les motifs sémantico-référentiels qui structurent la toponymie protoromane. Un récent travail de

⁵⁸⁰ Meillet 1925, 7.

synthèse, dont nous reprendrons ici les grandes lignes et les conclusions, a permis d'aboutir à une modélisation cohérente et à une représentation dynamique du système latin de dénomination des localités⁵⁸¹.

Le système toponymique latin était assis sur une dichotomie des toponymes exactement superposable à la dichotomie des référents. D'un côté, les établissements PUBLICS, à caractère collectif et plus ou moins urbanisé – « localités semi-urbaines, stations thermales, bourgades routières, marchés, centres industriels, dont certaines au moins paraissent avoir eu le rang de *vici* » (Fournier 1962, 87-8) – revêtaient en principe une dénomination DELEXICALE (noms communs, adjectifs), par exemple CASTRA “camp”, FIGLINA “fabrique de poterie” etc. À cette classe ‘publique-délexicale’ s’ajoutaient plusieurs classes ‘publiques-dé-onymiques’, constituées par les noms de peuples barbares (dé-ethniques : par ex. ALAMANNOS “Alamans”, GOTOS “Goths”) référant à des établissements militaires de Lètes ou déditices, les noms de divinités (déthéonymiques : VENERIS “(temple) de Vénus”) référant à des sanctuaires et, plus rarement, des noms de cours d’eau (déhydronymiques) donnés à des stations routières et des dé-ethniques tirés des noms de peuples de Gaule.

À l’opposé, les *villæ* ou *prædia*, établissement PRIVÉS à caractère familial et agricole, étaient systématiquement désignés par un toponyme DE-ANTHROPONYMIQUE formé sur le gentilice de leur propriétaire, enregistré au cadastre, au moyen d’un suffixe spécifique, le plus souvent -ACU dans notre région (type LUCIACU > *Lucé*). Il faut adjoindre à cette classe dite prédiiale un certain nombre de toponymes délexicaux ‘non publics’, dénominations de simples lieux-dits dépendants d’une *villa*, tels COLUMBARIU “colombier” ou VIVARIU “vivier”.

On voit donc que, dans les limites de la strate protoromane, la toponymie s’inscrit dans une structure cohérente et contraignante, et qu’elle reflète les réalités juridiques, administratives et fonctionnelles qui caractérisent la société romaine :

Ancré sur une opposition binaire fondamentale à base ‘terrienne’, le système des dénominations latines de localités tendrait donc aussi à réfléchir dans ses propres catégories internes la structure hiérarchique des localités. Cette organisation, qui confère à tous les noms de localités transparents une connotation institutionnelle, serait à articuler, en particulier, sur l’opposition public/privé, fondamentale dans le droit et les pratiques organisatives de Rome.⁵⁸²

⁵⁸¹ ChambonSyst, auquel on se reportera pour le détail de la démonstration et une large gamme d’exemples.

⁵⁸² Ibid., 128-129.

| | | Établissement agricole | Propriété privée | Fonction collective | Caractère urbain |
|--|---|---|---------------------|------------------------|---------------------|
| A | (a) dé- anthroponymiques (type LUCIACU) | + | + | - | - |
| | B | (b) délexicaux (types CASTRA, COLUMBARIU) | - | +/- | + |
| (c) déthéonymiques (type VENERIS) | | - | - | + | - |
| (d) dé-ethniques (barbares) (type ALAMANNOS) | | + | - | + | +/- |
| | (d') dé-ethniques (indigènes) (type PICTAVOS) | - | - | + | + |
| | (e) déhydronymiques (type MOSA) | - | - | + | +/- |

Le système latin de dénomination des localités (d'après ChambonSyst 128) :

en abscisses, les traits référentiels ; en ordonnées, les classes morphologiques (ou translationnelles)

2.4.6. Les formations prédiales : -ACU, -ANU, -ANICAS

Les noms de lieux suffixés en -ACU (type SABINIACU > *Savigny*), -ANU (FRONTINIANU > *Frontignan*) et -ANICAS (VENERANICAS > *Vendranges*) constituent, on le sait, la part la plus importante de la strate latine dans la toponymie française. Ils forment ce que l'on est convenu d'appeler, à la suite de Pellegrini (1990), la 'classe prédiiale', c'est-à-dire l'ensemble des noms d'« établissements agricoles individuellement appropriés »⁵⁸³, qui est, en quelque sorte, la base du système protoroman de dénomination des localités (classe (A) du tableau *supra*). L'origine et le mode de formation de cette classe sont bien connus depuis les travaux d'Arbois de Jubainville (1890), Longnon (1929), Muret (1930) et Dauzat (1939, 239-242 *sqq.*, 308-320), de sorte que l'on pourrait s'attendre à une relative unanimité quant à son interprétation.

⁵⁸³ ChambonSyst 122.

Force est cependant de constater que l'opinion des maîtres de la toponymie française au sujet des 'formations prédiales' est régulièrement remise en cause dans les travaux publiés depuis une quarantaine d'années.

2.4.6.1. Un révisionnisme tenace

L'ouvrage de synthèse le plus récemment consacré aux noms de lieux de la France (Gendron 2003) relaie, quoiqu'en termes modérés, la position ambivalente et, pour tout dire, intenable où se sont installés la plupart des toponymistes français.

Voici ce qu'on y lit :

Le suffixe *-acum* a donc été adopté pour former des adjectifs à partir des noms, puis des toponymes à partir de noms de personnes, le domaine (*fundus*) étant sous-entendu. [...] Certains chercheurs ont contesté le recours trop systématique à des anthroponymes dans ce type de formation, proposant l'éventualité d'un nom commun descriptif. [...]

La thèse longtemps incontestée de Henri d'Arbois de Jubainville, selon laquelle tous les toponymes en *-(i)acum* comportent un nom de propriétaire, demeure valable pour un grand nombre de formations de cette période (Jubainville 1890). Mais lorsque la relation entre le radical et le site est sérieusement établi, et que, d'autre part, aucun anthroponyme attesté ne convient, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de reconstituer un hypothétique nom latin précédé de l'astérisque. Ainsi Éterpigny (Somme, *Stirpiniaco* 661) et Étrépigny (*Sterpiniacum* 628) sont expliqués par un nom d'homme romain non attesté **Stirpius* par M.-Th. Morlet, qui rejette le nom commun *stirps* "souche", pourtant caractéristique de lieux de défrichement. Nous comprenons mal, dans un tel cas, l'esprit de système qui prévaut malgré l'ouverture offerte par une hypothèse largement acceptable. Lorsqu'un anthroponyme est suffisamment attesté, parallèlement à un appellatif, la situation est plus délicate, nécessitant une étude comparée de l'ensemble des toponymes à radical commun. Par exemple, *Montiniacus* représentera pour certains le "domaine de *Montanus*", et pour d'autres le "lieu de la hauteur", avec le latin *montanea* "montagne". Si l'on apporte la preuve que la plupart des Montigny, Montignac, etc., de France sont des sites de hauteurs (tenant compte des possibles déplacements d'habitats et de la relative notion de hauteur), l'appellatif *montanea* a toutes les chances devant le nom de personne romain. Et cela n'exclut nullement la présence de l'anthroponyme *Montanus* dans certaines de ces formations. Heureusement, les études comparatives se multiplient, venant fortement nuancer la thèse de d'Arbois de Jubainville.⁵⁸⁴

Les biais de ce type de raisonnement sont aisés à percevoir :

⁵⁸⁴ Gendron 2003, 106-107.

- (1) pétition de principe : la thèse de Jubainville 1890 (« tous les toponymes en *-(i)acum* comportent un nom de propriétaire ») relève de « l'esprit de système » et, à ce titre, elle doit être « fortement nuancée » ;
- (2) la thèse de Jubainville a néanmoins le mérite d'expliquer l'écrasante majorité des faits et il donc impossible de la rejeter en bloc ;
- (3) on analyse les toponymes au cas par cas, sans tenir compte des séries, et l'on tranche d'après l'intuition personnelle (« pour certains [...] pour d'autres ») ;
- (4) l'analyse étymologique des toponymes se fonde exclusivement sur l'aspect actuel du référent (la « relation entre le radical et le site ») ;
- (5) lors même que le référent n'est pas en adéquation avec le sémantisme du « radical » lexical proposé, on peut encore sauver l'hypothèse en invoquant les « possibles déplacements d'habitats » et la « relativité » des notions...

De proche en proche, on peut ainsi ramener une quantité massive de toponymes prédiaux à des formes délexicales ou supposées telles.

C'est sans doute à Gérard Taverdet que l'on doit les hypothèses les plus avancées dans cette voie. Selon cet auteur, le problème des noms en *-(i)acum* est pratiquement « une question insoluble »⁵⁸⁵ :

comme tout suffixe, *-(i)acum* n'est pas porteur de sens [*sic*], mais sert à former des noms qui ont pour point commun d'être des noms de lieux. Le problème est donc de savoir ce que représente le radical dérivé ; ces noms en *-(i)acum* sont un des grands mystères de la toponymie gallo-romaine, mystère que leur nombre rend encore plus agaçant.

[...] en faveur de la théorie des noms communs, on peut objecter le nombre des homonymes ; il est vrai qu'il est difficile de fixer mathématiquement un seuil au-delà duquel un nom de lieu représente obligatoirement un nom commun et non plus un nom d'homme.⁵⁸⁶

Sur cette base théorique, il semble n'y avoir aucun obstacle à interpréter *Chauvirey* et *Chevry* comme la désignation « d'anciens calvaires », à expliquer *Chevigny* par « **Capanniacum* “lieu où il y avait des cabanes” », *Fleury* par « champs couverts de fleurs », *Frangy* par « **faniacum* “lieu boueux” », *Montigny* par « **montaniacum* [...] lieu de la montagne (région élevée ou simplement boisée) », *Pouilly* par « la racine prélatine **pol* “marécage” », *Ruffey* par « lieu où la terre est de couleur rouge », *Sauvigny* par « la racine latine *silva* “forêt” ou mieux l'adjectif dérivé *silvanus* »⁵⁸⁷ etc. etc.

⁵⁸⁵ Lassus/Taverdet 1995, 45.

⁵⁸⁶ Ibid., 45, 48.

⁵⁸⁷ Cette série d'exemples provient de Lassus/Taverdet 1995, 49-56 : en la matière, un florilège d'étymologies arbitraires, 'préjubainvilliennes', pour ne pas dire préscientifiques.

Il faut reconnaître que les tenants de la thèse ‘classique’ fournissent quelquefois les verges pour se faire battre : expliquer les toponymes *Éterpigny* < *Stirpiniaco* et *Étrépagny* < *Sterpiniacum* par « un nom d’homme romain non attesté **Stirpius* »⁵⁸⁸ est évidemment indéfendable... mais un étymon « *stirps* “souche” » l’est tout autant ! En vertu des règles élémentaires de la phonétique historique, ce qui se dégage de cette série est un prototype STIRP̄NIACU, formé sur une base **stirpaniu*, **stirp^e/iniu* ou **stirp^o/iniu*. Or, il ne paraît pas téméraire de rapprocher ces reconstructions conjecturales de formes lexicales bien attestées en italo-roman telles que it. *sterpone* “bâtard”, napol. *streppegne*, rom. *streppinu* “race”, représentant des dérivés de protorom. STIRPE au sens figuré de “progéniture” < “souche”⁵⁸⁹. L’hypothèse ‘prédiale’ redevient alors hautement vraisemblable, un *cognomen* latin **Stirpône*, **Stirpínu* (litt. “le Bâtard”) ou un gentilice dérivé **Stirpóniu*, **Stirpínui* étant recevable du point de vue anthroponymique.

Dans une veine différente, mais en partant d’*a priori* semblables à ceux de Taverdet, François Falc’hun a consacré une grande partie de ses travaux à tenter de démontrer que les formations en *-(i)acum* n’étaient pas d’origine latine, mais celtique et, dans la plupart des cas, directement interprétables par le breton moderne. *Cléry* et *Clairac* proviendraient ainsi du gaulois « *clar*, “surface plane” », *Lagny* de « *lanum*, “plaine” », *Germisay* (Haute-Marne) de « *Ger-mi-say* [...] “hameau-de-Mi-Forêt” » etc.⁵⁹⁰

Redisons-le : toutes ces tentatives, que les présupposés et les ‘méthodes’ de leurs auteurs suffisent à ranger en dehors du cadre de la science, n’auraient qu’un intérêt anecdotique si elles n’étaient régulièrement reprises dans les ouvrages de vulgarisation voire, en quelques cas, dans des travaux de recherche recommandables à d’autres égards.

2.4.6.2. Les formations prédiales en Forez

Sauf exception (validée par une argumentation linguistique appropriée), nous nous rangerons donc à la position ‘classique’ des autorités de la toponymie française en matière de formations prédiales.

⁵⁸⁸ Morlet 1985, citée par Gendron 2003, 107, v. *supra*.

⁵⁸⁹ REW 8268.

⁵⁹⁰ F. Falc’hun, *Les Noms de lieux celtiques, t. 1 : Vallées et plaines*, Plabennec, 1966-1979, 12, 27, 86.

À l'appui de cette thèse, rappelons que, selon le droit romain, le nom de chaque *villa* ou propriété privée était enregistré au cadastre sous la forme d'un adjectif dérivé du *nomen gentilicium* du propriétaire et accordé à un substantif ellipsé (PREDIU, FUNDU "domaine, bien-fonds", TERRA "terre"). En Italie et en Narbonnaise, le suffixe dé-anthroponymique, purement latin, était -ANU (type *Tusculanum*).

Dans la Gaule celtique, en revanche, après la conquête, les nouveaux domaines furent désignés au moyen du suffixe gallo-latin -ACU (< gaul. *-āko-). Cette formation caractérise les établissements datant de la « première romanisation », c'est-à-dire, *grosso modo*, de la première moitié du premier siècle de notre ère : on constate qu'elle prédomine dans toutes les zones de plaine – Limagne à l'ouest, Roannais et Montbrisonnais à l'est – mais qu'elle est très rare dans les régions montagneuses. Dans notre zone, les concentrations maximales de NL en -ACU sont relevées à Cremeaux, Saint-Jean-Saint-Maurice, Chérier-Villemontais et dans la vallée de la Vêtre ; ils sont quasiment inexistants autour de Pierre-sur-Haute.

On doit considérer les formations en -ANICU et -ANICAS (suffixe latin tardif) comme plus récentes : elles correspondent à une seconde vague de romanisation, dont l'épicentre est *Nemausus*/Nîmes et qui résulte de la mise en valeur des terres périphériques autour des IV^e-V^e siècles : Haut-Languedoc, Livradois, Monts du Forez principalement (Billy 1997, 100 ; Chambon 1999). Chez nous, c'est la région des Bois Noirs qui en recèle le plus grand nombre et il n'est pas anodin que cette concentration se rencontre à la lisière de la cité des Arvernes : il semble bien qu'à la fin de l'Antiquité, l'Auvergne et ses marges se sont détournées de la Gaule du nord et ont échappé à l'attraction de Lyon pour subir celle de la *colonia Nemausensis*.

C'est vraisemblablement entre la couche -ACU et la couche -ANICAS que s'intercalent les formations en -ANU, -ANA et -ANOS, très abondantes dans la périphérie lyonnaise et représentées par plusieurs exemplaires dans le Roannais : **Cinquin** < CINQUIANU, **Véline** < VITELLIANA, **Vézelin** < VISELLIANOS. Tandis que les noms en -ANU et -ANA sont basés respectivement sur les substantifs ellipsés PREDIU/FUNDU et TERRA, les noms du type VISELLIANOS, fixés au masculin pluriel, doivent représenter une désignation collective référant à l'ensemble des *famuli* du domaine : **Viselliāni* litt. « ceux/les gens de Visellius ».

On relève enfin quelques exemplaires de dégentilices à « suffixation zéro », du type **Cezay** < SICILIU. L'absence de suffixe invoquée dans ce cas⁵⁹¹ est en fait un trompe-l'œil morphologique, puisque la plupart des gentilices revêtent eux-mêmes une forme adjectivale :

⁵⁹¹ Gendron 2003, 110.

l'anthroponyme *Sicilius* comportant déjà le suff. -IU, il peut fonctionner directement comme épithète de **prédiu/*fundu*.

2.4.6.3. Y a-t-il des délexicaux en -ACU ?

Le cadre rigoureusement structuré de la toponymie latine en Gaule et la masse des arguments et des exemples à l'appui de la thèse 'classique' conduit à penser que les formations en -ACU sont toujours, en principe, dé-anthroponymiques.

L'examen attentif des faits oblige cependant à admettre un petit nombre d'exceptions à la règle, dont le caractère récurrent ne fait d'ailleurs que prouver la cohérence globale du système.

Au premier chef, Dufour (1950, 51-7) a démontré de manière définitive que l'abondante série des Noailly représentait un prototype (PREDIU) NOVALIACU, toponyme ayant désigné un "domaine nouvellement défriché"⁵⁹² : formée sur le lexème NOVALE "défrichement, novale ; jachère", ce type s'intègre au paradigme 'prédial' tout en se rattachant à la catégorie délexicale. La logique du système paraît indiquer que les référents de NOVALIACU furent initialement des établissements agricoles (connotation générale de -ACU), mais à vocation collective et relevant de la propriété publique (connotation générale des délexicaux). Le fait qu'il s'agisse précisément de *novalia*, c'est-à-dire de terres essartées, gagnées sur le *saltus* (qui était, à Rome, propriété inaliénable de l'État) éclaire la raison d'être de cette série toponymique.

Le cas singulier de NOVALIACU incite à se demander si la nombreuse série des Champigny, dont la fréquence anormalement élevée approche celle des Noailly⁵⁹³, ne remonte pas également à une dénomination délexicale (PREDIU) CAMPANIACU, à connotation publique : un dérivé en -ACU de l'adj. CAMPANIU "relatif aux champs" ou du subst. CAMPANIA "plaine cultivée, ensemble de champs ouverts"⁵⁹⁴, cadrerait avec le sémantisme de NOVALIACU et conviendrait à un référent lié au défrichement du *saltus publicus*. Le fait que la

⁵⁹² Ses prédécesseurs avaient opté pour un dérivé du gentilece NOVELLIUS ou NOVILIUS (Gröhler 1913-33, i 273-4) ou NOBILIUS (TF § 190).

⁵⁹³ VincentTop 74, 80-81.

⁵⁹⁴ REW 1557.

plupart des toponymes issus de CAMPANIACU désignent des localités contiguës à une zone forestière et, pour certains, d'anciennes terres fiscales, vient renforcer cette hypothèse⁵⁹⁵.

Marianne Mulon (1985) a montré, d'autre part, qu'un certain nombre de localités riveraines de cours d'eaux portaient des noms en -ACU dérivés de l'hydronyme correspondant. Le Forez possède un exemple-type peu discutable : le village de **Cuzieu** (*in Cusiaco* 1000, *Cuisé* 1190) est sis au bord de **la Coise** (affl. de la Loire à Montrond-les-Bains, *ultra Cosiam* 1000, *Coisy* 1258), à l'endroit précis où cette rivière croise la Nationale 82 (Roanne-Feurs-Chanas), qui est un tronçon de l'ancienne voie Bolène⁵⁹⁶. On est ici dans un cas comparable à celui, bien connu par ailleurs, où une station routière antique, voisine d'un pont, a pris le nom du cours d'eau qui traversait la voie⁵⁹⁷ : le référent est une localité liée au réseau viaire, donc à vocation collective/publique.

On ne doit pas exclure, enfin, la possibilité que des toponymes gaulois suffixés en *-āko- se soient maintenus ici ou là. De l'avis des celtisants, la série des □**Tournay**□ remonte très vraisemblablement à un gaul. *turnākon litt. "(lieu) montueux, (lieu) de la falaise", de *turno- "hauteur, falaise"⁵⁹⁸, plutôt qu'à un type latin. **Épernay** (COOr, Marne, Savoie) reflète gaul. *sparnākon "champ d'aubépines", de *sparno- "épine, aubépine"⁵⁹⁹. De même, nous inclinons à voir dans **Chevenet** (comm. de Cordelle, *Chevené* 1340) un gaul. *kau÷annākon litt. "repaire de hiboux", dér. de *kau÷annos "chouette, hibou", en conformité avec les données celtiques (DLG 111-112). La difficulté majeure tient à ce que beaucoup d'anthroponymes latins de Gaule sont eux-mêmes d'origine gauloise et souvent délexicaux (type *Cottius* NH < gaul. *kotto- "vieux", cf. DLG 127). Dans les quelques cas où le doute est permis, la présence du morphème *-i- dans le radical du prototype (-I-ACU) est un indice suffisant en faveur de la solution latine (COTTI-ACU de *Cottius* etc.).

2.4.7. Les formations en -ARIA et la classe 'infraprédiiale'

⁵⁹⁵ V. Gouvert, « À propos du type toponymique CAMPANIACU > *Champigny* », à paraître. Le cas de Champigny-s/Marne (VMarne) fait figure d'archétype : en lisière du Bois de Vincennes, *Campaniacum* faisait partie au XI^e siècle du domaine royal.

⁵⁹⁶ CAG42, 50.

⁵⁹⁷ J. Déchelette/A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. 2, Paris, 1914, 267 ; Lebel 1956, 141.

⁵⁹⁸ DLG 304-305.

⁵⁹⁹ DLG 280-281.

Le critère de l'absence d'article révèle que la plupart des toponymes formés au moyen du suffixe -ARIA, à signifié collectif, sont antérieurs au VIII^e siècle et appartiennent donc à la strate protoromane. Notre domaine en recèle une riche collection :

- ARGENTARIAS “gisements d'argent” > *Argentariis* 1392, *Argenteres* 1399 > *l'Argentière* (Saint-Martin-la-Sauvété) ;
- ASINARIAS “étables aux ânes” > *Asnières* (Nervieux) ;
- BUXARIAS “buisaies” > *Bussièrès* (Saint-Martin-la-Sauvété) ;
- CARBONARIAS “fours à charbon” > *Charboneres* 1311 > *Charbonnière* (Les Salles) ;
- CERVÁRIA “repaire des cerfs” > *usque Cerveriam* 1173, *Cervarii* 1180, *Cerveiri* 1225 > *Cervièrès* ;
- COMARIAS “arboseiraies” > *Comeres* 1271 > *Commières* (Villerest) ;
- CORVARIAS “repaire des corbeaux” > *Corbières* (Chérier) ;
- FONTANARIAS “coins aux sources” > *Fontanière* (Ambierle) ;
- GENTIANARIAS “coins aux gentianes” > *Ja<n>ceneres* 1370 > *Jeansagnière* ;
- LINARIAS “champs de lin” > *les Lignères* (Ambierle) ;
- MAIOFFARIAS “coins aux fraises” > *Mayofferres* 1399 > *Mayouffière* (Renaison) ;
- MILIARIAS “champs de millet” > *Meillieres* 1248 > *les Millières* (Saint-Germain-Laval) ;
- PANICIARIAS “champs de panis” > *Paniceres* 1413 > *Panissière* (Ailleux) ;
- PERVINCARIAS “coins aux pervenches” > *Pervencheres* 1334 > *la Provenchère* (Bully) ;
- PIPERARIAS “champs de poivre” > *Paure[e]yres* 1310 > *Purière* (Souternon) ;
- PROFUNDARIAS “précipices” > *Pranderes* 1340 > *Prandière* (Cezay) ;
- RAPARIAS “champs de raves” > *Raveriis* 970 > *Ravière* (Saint-Martin-la-Sauvété) ;
- SABULONARIAS “sablonnières” > *Sabloneres* 1340 > *la Sablonnière* (Cordelle) ;
- SAPONARIAS “savonneries” > *Saboneres* 1246 > *Sabonnière* (Saint-Martin-la-Sauvété) ;
- VERMICLARIAS “coins à vermine” > *Vermelleres*, *Vermeylleres* 1340 > *la Vermillère* (Cordelle) ;
- VITRARIAS “verreries” > *Verreres* 1221 > *Verrières* (Saint-Germain-Laval).

Ce relevé appelle plusieurs remarques :

- (1) Les toponymes en -ARIA à base lexicale sont très majoritairement de formation protoromane : les quelques exemplaires dont la forme française moderne comporte l'article (*l'Argentièrre, la Provenchèrre*) l'ont acquis à date récente, ainsi que l'indiquent toutes les formes anciennes (afpr. *Argenteres, Pervencheres*). Ce type toponymique est donc totalement distinct des formations dé-anthroponymiques afpr. en -eri, toujours munies de l'article et appartenant donc à la strate dialectale : cf. *la Gobertery* 1488 > *la Gobertièrre, la Lamberteri* 1398 > *Lambertièrre, la Pacauderi* 1361 > *La Pacaudièrre*. Dans tout notre domaine, nous n'avons relevé qu'un seul délexical en -ièrre de formation moderne (contre 26 de formation protoromane) : *Perdrizièrre* (comm. de Renaison, *la Perdrizièrre* 1758 [Cassini]), pour lequel un prototype PERDICARIAS est phonétiquement exclu (> ***Pergeres/**Perdieres*), a été formé sur frm. *perdris*.
- (2) Ces toponymes sont tous fixés au *féminin pluriel*, comme le montrent unanimement les formes anciennes (afpr. -eres < -ARIAS) et en dépit de l'arbitraire des graphies françaises modernes – à l'exception du seul *Cervièrres*, initialement attesté au singulier (*Cerveiri* 1225). Or, la correspondance régulière des formes de latin classique (en -ārium) et des issues romanes (reflétant -ARIU) indique que le type morphologique dont relève cette série était originellement du genre *neutre*. On comparera : ltcl. *cellārium* et aroum. *celar*, it. *cellaio*, fr. *cellier*, aocc. *celier*, esp. *cillero*, all. *keller*⁶⁰⁰ ; ltcl. *columbārium* et fr. aocc. *colombier*, cat. *colomer* “id.”⁶⁰¹ ; ltcl. *grānārium* et roum. *grānar*, it. *granaio*, fr. *grenier*, aocc. *granier*, esp. *granero*⁶⁰² ; ltcl. *uīuārium* et it. *vivaio*, fr. aocc. *vivier*, port. *viveiro*⁶⁰³ etc. Le genre neutre s'explique d'ailleurs par la valeur primitivement adjectivale et relationnelle du suff. -ARIU : ltcl. *columbārium* est étymologiquement un adjectif substantivé à valeur d'inanimé, signifiant litt. “(l'objet/le lieu) qui se rapporte aux colombes”⁶⁰⁴.
- (3) Il s'avère, par conséquent, que nos toponymes en -ARIA remontent à d'anciennes formes de *neutre pluriel* recatégorisées au féminin. Or, « on sait qu'en ancien occitan comme en ancien français, les neutres latins, quand ils ont été transférés au féminin à partir de leur forme de pluriel en -A, l'ont été en tant que féminins singuliers à valeur d'abord collective, puis singulative (type d'aocc. *folha*) ou, plus rarement, en tant que

⁶⁰⁰ REW 1804.

⁶⁰¹ REW 2063a.

⁶⁰² REW 3839.

⁶⁰³ REW 9409.

⁶⁰⁴ Meillet/Vendryes § 587c.

féminins singuliers invariables à valeur collective »⁶⁰⁵. L'explication la plus simple consiste donc à supposer que les membres de notre série étaient déjà toponymisés sous une forme de neutre pluriel en -ARIA (ARGENTARIA, ASINARIA) au moment où s'est produite la recatégorisation, raison pour laquelle ils ont conservé leur nombre primitif (le pluriel). Ce phénomène trouve un exact parallèle dans les issues toponymiques de protorom. PRESSORIUM "pressoir" en domaine occitan, analysées dans un récent travail⁶⁰⁶ : comme dans le cas du type PRESSORIA > □*Pressoires*□, « on a donc très probablement affaire à un remodelage de neutres pluriels en féminins pluriels ayant affecté des formes transparentes, mais figées en noms propres, plutôt qu'à un véritable et plus qu'improbable changement de genre qui se serait produit au plan lexématique »⁶⁰⁷.

- (4) Le fait que les exemplaires de cette série ont été exclusivement⁶⁰⁸ fixés au *pluriel* (neutre puis féminin) prouve que le nombre grammatical des formes n'a pas été déterminé par une motivation référentielle objective (singularité ou pluralité concrète de chaque désigné), ce qui eût pu théoriquement se concevoir, mais par un sémantisme global, systématiquement assumé par la série. La valeur d'un tel pluriel est susceptible de diverses interprétations, mais il nous semble qu'il s'agit essentiellement d'une valeur collective, liée au caractère indénombrable et à la pluralité interne du signifié et de son référent : un terroir rural, c'est-à-dire un ensemble de terres et/ou de bâtiments. On conçoit assez bien que la dénomination RAPARIA(S) n'a pas été attribuée à un champ de rave isolé, mais à un ensemble de terres adjacentes communément vouées à cette culture, et que VITRARIA(S) a, de la même manière, désigné un ensemble d'ateliers de verrerie formant une micro-agglomération (un hameau, si l'on veut). La cristallisation du pluriel est, par conséquent, un indice morphologique de toponymisation.
- (5) La *datation* des toponymes en -ARIA est permise par trois critères : morphologique, syntaxique et phonétique. La genèse et la fixation de notre série remonte nécessairement à une époque où le neutre était une catégorie vivante de la flexion nominale (critère morphologique). On est toutefois mal renseigné sur la chronologie précise de l'éviction du neutre en protoroman : on retiendra, comme approximation, que « le sentiment du neutre en tant que genre spécifique se perd définitivement peu

⁶⁰⁵ ChambonPressorium 147.

⁶⁰⁶ *Op. cit.*

⁶⁰⁷ *Ibid.*, 147.

⁶⁰⁸ À l'exception de *Cerveiri* > *Cervières*, cas sur lequel il est certes difficile de se prononcer.

après le VI^e siècle »⁶⁰⁹. La date de *ca* 600 peut donc être considérée comme le *terminus post quem non* de la formation de notre série, datation que confirme l'absence d'article chez tous ses membres, indiquant une toponymisation antérieure à *ca* 700 (critère syntaxique).

- (6) Le *terminus ante quem non* est fourni par un critère phonétique sûr. On constate en effet que les toponymes en -ARIA ont échappé à la loi de Darmesteter dans tous les cas où elle aurait dû s'appliquer – c'est-à-dire dans les formes de plus de trois syllabes contenant une voyelle contrefinale autre que /a/ non suivie d'un groupe consonantique 'lourd'⁶¹⁰. Formés à haute époque, les prototypes CARBONARIAS, MAIOFFARIAS, SABULONARIAS et SAPONARIAS auraient régulièrement abouti à afrpr. ***Charneres*, ***Maiferes*, ***Sauneres* et ***Saneres*. La conservation de la contrefinale dans les issues *Charboneres*, *Mayofferes*, *Sabloneres* et *Saboneres* indique donc que ces noms ont été formés après la phase de syncope, c'est-à-dire après le IV^e siècle⁶¹¹. Le fait que *Asneres* et *Paureyres* attestent la syncope ne contredit évidemment pas notre raisonnement : celle-ci s'est produite dans le lexème de base, respect. ASINU et PIPERE, non dans le dérivé toponymique ; la rigueur exige donc de poser ASNARIAS (dér. de **asnu*) et PIPRARIAS (de **pīpre*) comme prototypes de ces deux noms de lieux.
- (7) Ainsi, on peut situer assez précisément l'émergence des toponymes en -ARIA entre le début du V^e et la fin du VI^e siècle : il s'agit de formations tardo- et post-antiques. En outre, les données extralinguistiques incitent à penser que ces formations ne sont pas postérieures à la fin de l'Empire d'Occident : la fin du V^e et le VI^e siècle sont une période de très fort dépeuplement des campagnes⁶¹² pendant laquelle il n'est guère imaginable que se soient formés de nouveaux habitats ruraux et, conséquemment, de nouveaux noms de lieux. Il n'est donc pas risqué d'affirmer que notre série s'est constituée, pour l'essentiel, entre l'an 400 et 450.
- (8) Dans le cadre du système latin de dénomination des localités que nous avons décrit, les toponymes en -ARIA appartiennent naturellement à la classe (b), celle des délexicaux. Certains d'entre eux relèvent manifestement de la toponymie 'collective/publique'. Le type ASINARIAS "étable pour les ânes" a dû référer à des relais routiers liés au *cursus publicus* : on sait que l'âne était employé par le service

⁶⁰⁹ Zink 1989, cité par ChambonPressorium 148.

⁶¹⁰ Bourciez 1967, § 18.

⁶¹¹ V. *infra*, CINQUIEME PARTIE, § 1.1.7.

⁶¹² V. *supra*, § 2.2.3.

des *birotæ*, c'est-à-dire les véhicules lents de la poste impériale ; plusieurs □*Asnières*□, dont celui de Nervieux, se trouvent en bordure d'une voie routière majeure. Les types SAPONARIAS "savonnerie" et VITRARIAS "verrerie", référant à des localités industrielles, ont également une connotation 'collective' marquée : il ne peut s'agir de noms d'habitats privés. En revanche, il paraît exclu qu'un nom signifiant "champs de raves" (RAPARIAS), "repaires de corbeaux" (CORVARIAS) ou "coins à vermine" (VERMICLARIAS) ait pu désigner un chef-lieu local ou un établissement à caractère public. Or, pour 23 des 26 types que nous avons relevés, le sens du lexème-étymon aussi bien que la dimension actuelle de la localité désignée indique que l'on a affaire à des dénominations infraprédiales, à connotation nettement rustique et quelquefois dépréciative, « c'est-à-dire à des noms de terroirs ayant fait secondairement l'objet d'une promotion en noms d'habitats »⁶¹³.

- (9) Plus précisément, il est permis de se demander si cette série toponymique productive, ouverte et, en quelque mesure, formant système, ne reproduit pas, à un niveau inférieur, le paradigme des noms prédiaux en -ACU/-ANU. Dans les deux cas, un morphème suffixal unique, connotatif (-ACU "[+ agricole], [+ pré dial]" ~ -ARIA "[+ agricole], [- pré dial]"), est associé à une série virtuellement illimitée, mais homogène, de sémantèmes identificateurs, dénotatifs (SABINI- "la *gens Sabinia*" ~ MARTINI- "la *gens Martinia*" ; GENTIAN- "gentiane" ~ PERVINC- "pervenche"). Cette combinatoire reflète une conception de l'espace géographique fortement hiérarchisée et structurée.

Partant de ce constat, nous émettons l'hypothèse que les formations en -ARIA ont servi à désigner systématiquement, au tournant du IV^e et du V^e siècle, des unités d'exploitation agricole et d'habitation rurale d'un niveau hiérarchique inférieur à la *villa* ou *praedium*. Ce que l'on sait de l'économie rurale romaine à la fin de l'Empire indique qu'à cette époque, le coût de la main-d'œuvre servile, devenue peu rentable, et le poids du capitalisme latifundiaire, réduisant les petits propriétaires à la ruine, entraînèrent un développement exponentiel du système du colonat⁶¹⁴. Dans ce mode d'exploitation, le *colonus* (métayer, servile ou affranchi) et sa famille reçoivent, sur la *pars rustica* du grand domaine, une *colonia* ou tenure délimitée, pourvue d'une habitation propre (ltcl. *casa colonica*) et des champs qui en dépendent, et à laquelle ils sont attachés ; système qui préfigure clairement celui du manse mérovingien et carolingien. Or, c'est précisément au type de référent désigné par le terme ltcl. *colonia* qu'a

⁶¹³ ChambonPressorium 150.

⁶¹⁴ V. notamment Bloch 1931, 146-147 ; Lebecq 1990, 75-79.

dû s'appliquer, selon notre analyse, la série de dénominations suffixées en -ARIA : chaque tenure d'une même *villa* aurait été désignée d'après son type de culture (champs de lin, de millet, de panis, de raves etc.) ou une particularité topographique saillante (présence notoire d'un gisement minéral, d'une espèce végétale ou animale).

Le fait que l'on relève, au total, moins de noms en -ARIA que de noms en -ACU (alors que le nombre total de tenures d'une zone donnée était mathématiquement supérieur au nombre de propriétés) s'explique justement par la hiérarchie des localités : entités secondaires, de dimensions modestes et de faible notoriété, les *coloniæ*, comme plus tard les manses, ont pu disparaître sans laisser de trace, au gré des fluctuations économique-démographiques du haut Moyen Âge. Les *villæ*, base de la propriété foncière et prototypes des seigneuries médiévales, ont comparativement mieux résisté au processus de déperdition toponymique et réussi à pérenniser leurs dénominations, jusqu'aux noms de communes contemporains

2.4.8. Synthèse : tableau des toponymes
prototomans du Roannais

- A
- (a) dé-anthroponymiques
- (1) [+ -ACU] : ALARIACU, ALBIACU, ALDANACU, ATALIACU, BITTIACU, BULLIACU, BUSIACU, CAMBIACU, CANTIACU, CARATIACU, CATIACU, CAVANNIACU, COTTIACU, DANICIACU, DOMITIACU, FISSIACU, GRANIACU, [GRATIACU], IURIACU, LENTINIACU, LUCIACU, LUPIACU, LURIACU, MAGNIACU, MARCELLIACU, MONTANIACU, MONTIANIACU, NERVIACU, POLLIACU, QUINCTIACU, ROMANIACU, RULIACU, RUNIACU, SALANIACU, SENACU, SUNIACU, ULF- + -IACU, VICTORIACU, VIRIDULIACU
- (2) [+ -ANU] : CINQUIANU, COLUMBANOS, VISELLIANOS, VITELLIANA
- (3) [+ -ANICAS] : CAMBARANICAS, LURIANICAS, MALLIANICAS, MARIANICAS, NUTRICI- + -ANICAS, RENANICAS
- (4) [+ -IU] AMATUNTIU, ARCONTIU, DALMATIU, FABIA, PACATIU, SICILIU, VERUCCIU
- (5) [+ -ONE] CORNELIONE
- (1) ALABASTRU "terre d'albâtre", ALBIFOLIA "alisiers", ALBAS "terres blanches", ASULA "méandre", CAMPU "champ", CASA "demeure, manse", CASSANIU "chênaie", CELLARE "cellier", CIRRU "sommets", CORTICELLA "petit domaine", CURMELLOS "sorbiers", LUTARICIAS "bourbiers", MONTE "mont", MONTANICELLU "petite montagne", OLCAS "terres fertiles", OLIDAS "terres puantes", PETRA "pierre", PLANIA "plaine", PRATU "pré", SILVA "bois", SINOPI(C)AS "terres d'ocre", SOLATICAS "terres ensoleillées", SORBARIOS "sorbiers", VALLE "val", VASSALICAS "manses serviles"
- (2) [+ -ETU] : CARIETAS "tas de pierres", CARPINETU "charmille", FONTANETU "terrain sourcier", URTICETU "champ d'orties"
- (3) [+ -ARIAS] : ARGENTARIAS "gisements d'argent", BUXARIAS "buisseries", CARBONARIAS "fours à charbon", CERVÁRIA "repaire des cerfs", COMARIAS "arbouseraies", CORVARIAS "repaire des corbeaux", FONTANARIAS "coins aux sources", GENTIANARIAS "coins aux gentianes", LINARIAS "champs de lin", MAIOFFARIAS "coins aux fraises", MILIARIAS "champs de millet", PANICIARIAS "champs de panis", PERVICARIAS "coins aux pervenches", PIPERARIAS "champs de poivre", PROFUNDARIAS "précipices", RAPARIAS "champs de raves", SABULONARIAS "sablonnières", VERMICLIARIAS "coins à vermine"
- (b') délexicaux (connotation 'infraprediale')

| | | | |
|---|---|---|--|
| B | } | (b) délexicaux (connotation 'collective/publique ') | (1) [établissements publics] : BANIU "bains publics", BANIOLAS "petits thermes", POMERIU "terrain public", VICU MEDIANU "chef-lieu mitoyen" |
| | | | (2) [industries] : BAFFIA "teintureries", MATERIU + -UCLAS "petits chantiers", SAPONARIAS "savonneries", VITRARIAS "verreries" |
| | | | (3) [sites militaires] : CASTELLUCIU "fortin", CASTRESES "terrains militaires", MACERIAS "murailles", MURATU "lieu fortifié", MURO CINCTU "enceinte", SPELEU "repaire, casemate", TURRES "tours" |
| | | | (4) [réseau routier] : ASINARIAS "étables aux ânes", A CABALITTU "au Petit Cheval", MASIONE "auberge", PETRA FICTA "borne", STRATA "route", MALA TABERNA "mauvaise auberge" |
| | | | (5) [cours d'eau] : AQUIS "aux eaux", ALBA AQUA "eau blanche", CONFLUENTE "confluent", FONTES "sources", LURDONE "rivière jaunâtre", OLDA "rivière puante", TRIVIALE "rivière du carrefour" |
| | | | (6) [fermes collectives] : CAMPANIACU, NOVALIACU "domaine défriché", TILICAS "terres à tilleuls" |
| | | | BACCIU "sanctuaire bachique", MARTIU "sanctuaire de Mars", MERCURIU "buste de Mercure", TRIVIANU "temple de Diane" |
| | | (c) déthéonymiques | SARMATIAS "terres sarmates" |
| | | (d) dé-ethniques | RIULICAS "terres du ruisseau" |
| | | (e) déhydronymiques | |

Classe délexicale

protorom. *alabástru s. m.

REW 306.

- Un type de pierre blanche, traditionnellement employé en Grèce et en Italie pour façonner les vases à parfum, est désigné en protoroman par le mot ALABASTRU (Itcl. *alabaster*), emprunté à gr. ἀλάβαστρος, de même sens. Ce nom a pu s'appliquer à l'albâtre, au gypse blanc ainsi qu'à la calcite, d'aspect semblable.

I. ALABÁSTRU

la Vêtre, h., Saint-Jean-la-V., et rivière, affl. de l'Anzon à StJulienV.

Occ. [ve la"vwetK@]

HIST Mlt. (abl.) *Lavastro* 984, *Lavastris* 1173, (gén.) *Lavastri*, *la Vaystri* 1276, *Lavaytri* 1351.

Aocc. *la Vaestre* 1276, *Lavaistres*, *Lavaystres* 1311, *la Vaytre* XIV^e s., *Lavaytreas* 1354, *la Vestre* 1379.

Mfr. *Lavestre* 1417, *Lavaytre* 1428, *la Vaytre* 1466. Frm. *la Vestre* 1720 (Duf 1046), *la Vestre* (Cass), *la Vêtre* 1874 (Joanne 52). – Duf 881.

ÉTYM < protorom. */ad alabástru/ “à la terre d'albâtre”, de ALABASTRU “albâtre, gypse blanc”, désignation d'un terroir rural caractérisé par la présence d'un gisement d'albâtre ou d'une roche de même aspect. L'attestation la plus ancienne du nom comme toponyme (*ecclesia de Lavastro* 984) et l'absence de toute forme ancienne désignant la rivière homonyme (Duf 1046) confirment que le transfert métonymique s'est fait dans le sens NL > NR et non l'inverse. ♦ L'issue régulière est aocc. **Alavastre*. La déglutination prévisible de la voyelle initiale, réinterprétée comme la préposition *a*, aboutit à **Lavastre*, forme elle-même réanalysée en **la Vastre*. La vocalisation de [s] implosif en [ɪç], produisant une diphtongue coalescente [a...ɪ], est attestée dès la fin du XIII^e siècle ; elle est reflétée par des graphies fidèles (*la Vaytre*) ou étymologisantes (*la Vaestre*). Au stade *[la"va...etr@], la diphtongue a subi une triptongaison régulière en [wa...e] au contact de la labiale antécédente ('loi de Gardette', type *maire* > *muaire*) ; enfin la réduction de [wa...e] à [we] rend compte de la forme dialectale actuelle.

- ▲ Vurpas/Michel 132 : « ancien français *vastière* ‘terrain communal servant de pacage aux troupeaux’ » ; à exclure.

protorom. ***albifoliu** s. n.

REW § 322a ; LEI 1, 1499.

Un prototype ALBIFOLIU (pl. -A) “alisier”, litt. “(arbre à) feuilles blanches” (> trent.or. *arföi* m. “alisier torminal ; alisier blanc”, *arfogio*, *arfoio* “id.”) rend compte de la série toponymique 「*Arfeuille*」, répandue dans une grande partie du Massif Central.

[Pour la discussion de cette étymologie, v. ici, TROISIEME PARTIE, ch. 5].

I. ALBIFOLIAS

1. **Arpheuilles**, h., Saint-Just-en-Chevalet.

Afrpr. *Arffuielles* 1289.

2. **Arpheuilles**, h., Saint-Paul-de-Vézelin.

3. **Arfeuille et Arfeuillette**, h., Saint-Haon-le-Vieux.

Mlt. (abl.) *Arfogla* 1260, *d-Arfueillia* 1348.

Afrpr. *d-Arfeulhete* 1496.

Mfr. *Arpheuillette* XVIII^e s., *Arfeuillette* (Cass).

< protorom. */apud albifolia/ “aux alisiers”, de ALBIFOLIUM “alisier, *Sorbus aria*”, type lexical continué en italo-roman (vénit. trent.), fixé au neutre pluriel ; nom de terroir rural caractérisé par la présence d’un groupement végétal. En (1) et (2), il y a eu recatégorisation du neutre pluriel en féminin pluriel : ALBIFOLIA → ALBIFOLIAS (type RUMICARIA > *Rongières*).

protorom. ***albu, -a** adj.

Ernout/Meillet 30 ; REW 331 ; Hall § 721.

- L’adj. protorom. ALBU, -A “blanc, -che” (Itcl. *albus*) a pu se fixer en toponymie en tant que désignation agro-pédologique, appliquée à des sols argilo-calcaires de couleur claire.

I. ALBAS

Aube, m., Saint-Paul.

HIST Afrpr. *Albes* 1334 (Duf 22).

ÉTYM < protorom. */ad albas/ “aux terres blanches”, forme substantivée au fém. de l’adj. ALBU, -A “blanc, -che”, le substantif régissant, TERRAS “terres”, étant ellipsé. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation agro-pédologique d’un terroir rural au sol calcaire. ♦ L’issue régulière est afrpr. **Arbes* : la forme frm. résulte de l’adaptation de la forme ancienne *Albes*, sans doute conservée telle quelle en moyen français.

protorom. ***aq̄a** s. f.

Ernout/Meillet 60 ; REW 570 ; Hall § 913 ; Lebel 1956, 149.

- L’hyperonyme AQUA “eau” (Itcl. *aqua*) apparaît dans diverses formations toponymiques et hydronymiques clairement attribuables à la strate protoromane. « Le pluriel *Aquæ*, employé dès l’époque romaine pour dénommer des stations thermales », note Lebel, « s’est cristallisé au locatif *Aquis*. Il a servi aussi à dénommer des établissements balnéaires construits à l’emplacement de sources froides ». La fixation du pluriel peut également être motivée par l’existence d’un confluent.

A. [hydronymes]

I. AQUIS

l'Aix, rivière, affl. de la Loire à Saint-Georges.

Frpr. [**le...I**]

HIST Afrpr. *Eis* 1160, *Ays* 1201, *Eys*, *Heis* 1221, d-Eis 1351.

Ltm. *Dea amnis* 1618.

Frm. *Dé, rivière* 1618, *la rivière d'Aix* XVII^e s., *l'Aix* 1874 (Joanne 11).

ÉTYM < protorom. */ak□is/ “aux eaux”, de AQUA “eau”, figé à l’ablatif-locatif pluriel. Désignation collective d’une rivière issue de la confluence de plusieurs cours d’eau importants, notamment le Boën et le Noyer : « Le nom d’Aix ne se rencontre qu’après la réunion de plusieurs ruisseaux » (Duf 6). ♦ L’issue régulière est afrpr. **Ais*.

II. ALBA AQUA [**albu*, -a adj. +]

l'Aubègue, ruisseau, affl. de l’Anzon à L’Hôpital-s/s-Rochefort.

HIST Afrpr. *d-Albega* 1417.

Mfr. *Albegue* 1479.

ÉTYM < protorom. */alba ak□a/ “l’eau blanche”, de AQUA “eau” et de l’adj. ALBU, -A “blanc, -che”. ♦ L’issue régulière est afrpr. **Arbaigua*. ((La forme frm. résulte de l’adaptation de la forme mfr. *Albegue*, elle-même calquée sur la forme afrpr. archaïsante *Albega*.

B. [toponymes]

II. alba aqua [**albu*, -a adj. +]

les Albeigues, m., Saint-Marcel.

HIST Afr. *Albaygue* 1311.

Afrpr. *Albaygua* 1341, *Albaigua* XIV^e s.

ÉTYM < protorom. */ad alba ak□a/ “vers l’eau blanche”, de AQUA “eau” et de l’adj. ALBU, -A “blanc, -che”. Désignation déhydronymique d’un terroir rural, sans doute liée à la présence d’une source. ♦ L’issue régulière est afrpr. **Arbaigua*. ♦♦ La forme frm. continue afr. *Albaygue*, calqué sur la forme afrpr. archaïsante *Albaygua*. Pluralisation et adjonction de l’article défini à date récente, peut-être sous l’effet de l’anthroponymisation du toponyme *in situ* (*Albeigue* étant devenu le patronyme des propriétaires du lieu).

protorom. ***ásula** s. f.

Ernout/Meillet 53 ; REW 491.

- Plusieurs toponymes foréziens, ayant pour propriété commune de référer à une localité riveraine d’un cours d’eau, relèvent d’un type □*Asola*□. Il est tentant de ramener cette série à un prototype ASULA litt. “petite anse (de cruche, de panier)” (Itcl. *ānsula*), d’où “courbure convexe, boucle”, et d’y voir la désignation métaphorique d’un méandre, superposable à frm. *anse* “petite baie peu profonde”.

I. ASULA

1. l'Arzole, ruisseau, Saint-Haon-le-V.

Azolles 1674, *Azolles* 1945 (Duf 26), *l'Arzole* 1970 (IGN).

2. Azol, bois, StRirand.

ÉTYM < protorom. */ad ásula/ “au méandre”, de ASULA “petite anse” d’où “boucle, méandre”. La dénomination paraît s’être appliquée à un terroir rural avant d’être transférée en hydronyme. L’issue régulière est afrpr. **Ásola*, d’où **Asóla* par métatonie (type AMANDULA > *amandóla*). L’insertion de /r/ parasite est le fait du français contemporain.

protorom. ***arg**ntu s. n.

Ernout/Meillet 60 ; REW 640 ; Hall § 247 ; Lebel 149.

- La présence de gisements d’argent (protorom. ARGENTU, ltcl. *argentum*) exploités depuis la protohistoire est attestée sur le territoire de la Gaule par plusieurs générations de toponymes explicites : gaul. ARGANTOIALON (> «*Argentueil*»), ARGANTUN- (> «*Argenton*»), protorom. ARGENTARIA (> «*Argentière*»), afr. *argentièrre*, afrpr. *argenteri* (> «*l’Argentière*»). Le latin classique possède un subst. *argentāria* “mine d’argent ; bureau de change, banque”.

IV. ARGENTARIAS

l’Argentière, h., Saint-Martin.

HIST Mlt. (abl.) *Argentariis* 1392.

Afrpr. *Argenteres* 1399.

Frm. *Argentière* (Cass), *Argentière* 1945 (Duf 18), *l’Argentière* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */ad argentārias/ “aux mines d’argent”, de ARGENTARIA “mine d’argent”, dér. de ARGENTU “argent” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Nom d’un terroir rural où des filons de plomb argentifère ont été exploités jusqu’au XVIII^e siècle (Duf 18).

△ *Argentières* (Beaune-s/Arzon, HLoire).

protorom. ***ás**inu s. m.

Ernout/Meillet 75 ; REW 704 ; Hall § 1062.

- Outre son utilisation proprement agricole, l’âne (protorom. ASINU, ltcl. *asinus*) paraît avoir été employé dans tout le monde romain comme animal de trait alternatif au cheval, y compris sur de longues distances et en particulier dans le service des *birotæ* du *cursus publicus*, c’est-à-dire des véhicules lents du réseau postal. Cet usage rend compte de la fréquence des issues toponymiques de ASINARIA “étable pour les ânes” le long

de voies routières importantes et le fait que les localités correspondantes ont souvent pris de l'importance et acquis le statut de chef-lieu de paroisse.

IV. ASINARIAS

Asnières, ld., Nervieux.

Frpr. [ve Q"JiDI]

Asnières (Cass).

ÉTYM < protorom. */ad asinárias/ “aux étables aux ânes”, de ASINARIA “étable pour les ânes”, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de ASINU “âne” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Désignation d'une station routière liée au réseau du *cursus publicus* romain : Asnières borde la voie antique Balbigny-Saint-Germain-Laval (actuelle départementale 1). L'issue régulière est afrpr. **Aneres*.

Δ Asnières (Saint-Just-s/Loire).

protorom. ***baffíu** s. n.

REW 878 ; LEI 345-346, 370.

- Le latin classique tardif (*Code Théodosien* et *Code Justinien*) possède un subst. *baphium* désignant un atelier de teinture et emprunté à gr. βαφεῖον, de même sens. On peut reconstruire sur cette base un protorom. BAFFIU “teinturerie”, également issu de βαφεῖον mais ayant subi l'influence analogique de BAFFU ~ -A “vapeur, air suffoquant” (> cat. *vaf*, cast. *baho*, port. *bafo*, lomb. *bafa* “id.”), ce qui permet d'expliquer que plusieurs toponymes de ce type aient pour référents des lieux habités en bordure de cours d'eau.

I. BAFFIA

1. **Boiffy**, m., Champoly.

HIST Afrpr. *Bosy* (l. *Bofy*) (?) 1351.

Mfr. *Baiffy* 1399, *Baffi*, *Bayffi* 1428, *Baissé* (l. *Baiffé*) 1446, *Boyffy*, *Bayfy*, *Bayffy* 1460. Frm. *Boiffy* 1945 (Duf 71).

2. **Baffy**, h., Saint-Germain-Laval.

HIST Mlt. (abl.) [*molendinum de*] *Baffia* 1351.

Frm. *le moulin de Baffy* XVII^e s.

ÉTYM < protorom. */a baffíyia/ “aux ateliers de teinture”, de BAFFIU “atelier de teinture”, non continué dans les langues romanes. Désignation de localités dont l'activité industrielle nécessitait l'approvisionnement en eau : (1) est riverain du Machabré, (2) de l'Aix, et tous deux se trouvent en bordure d'une voie ancienne. De telles localités furent probablement intégrées à des *vici* routiers. ♦ L'issue régulière est afrpr. **Bafi*, mais en (1) le segment */-ffīyī-/ inhabituel, paraît avoir reçu un traitement métaphonique spécial : */baffīyia/ > */baiffia/, d'où afrpr. **Baiffi*. À ce stade, la diphtongue initiale a subi une triptongaison régulière en [wa...e]

au contact de la labiale antécédente ('loi de Gardette', type *maire* > *muaire*) ; enfin la réduction de [wa...e] à [we] rend compte de la forme française moderne. La forme afrpr. *Bosy* – si elle réfère bien à Boiffy – est peut-être pour **Boify*. ♦♦ Les graphies mfr. hésitent entre la forme ancienne */baifi/ et la forme évoluée */buaifi/ ; *Baiffé* traduit une remotivation analogique d'après le type *Lentigné* > *Lentigny*.

△ *Baffie* (Saint-Vincent-de-Durfort, Ardèche ; PuyD.).

▲ Dautat/Rostaing 45 : « prob. de l'anc. prov. *bafa*, moquerie, en fr. *beffe* » ; douteux quant à la morphologie et au sémantisme.

protorom. ***bániu** s. n.

REW 916 ; VincentTop 776 ; Dautat/Rostaing 46.

● Ltcl. *balneum* "salle de bain, thermes, bain public" a pour correspondant protorom. BANIU "id." > log. *banzu*, it. *bagno*, fr. *bain*, afrpr. *baing*, aocc. *banh*, cat. *bany* etc. Élément le plus caractéristique du mode de vie romain, les établissements thermaux ont laissé des vestiges nombreux dans la toponymie de la Gaule. On relève des issues du sg. BANIU > *Bain[-de-Bretagne]* (IlleV.), *Bains* (IlleV., *Bain* 834), *Bains[-les-Bains]* (Vosges, de *Balneis* XI^e/XII^e s.), du pl. BANIA, recatégorisé au fém., d'où BANIAS > *Baignes* (HSAône), et surtout deux dér. fort productifs BANIOLU s. n. sg. > □*Bagneux*□, BANIOLA n. pl. → BANIOLAS f. pl. > □*Bagnoles*□ et BANIARIAS > □*Bagnères*□.

I. BANIU

le Boën, nom de l'Aix en amont de Saint-Just.

Frpr. [1@ bw2&;]

HIST Mfr. [*aquam de*] *Boën* 1448.

ÉTYM < protorom. */a bániu-/ "au bain public", de BANIU, "salle de bain, bain public", désignation d'un établissement thermal. Le Boën traverse le bourg de Saint-Just-en-Chevalet, dont plusieurs indices historiques et toponymiques donnent à penser qu'il s'agit d'une agglomération routière de l'Antiquité tardive, peut-être d'un ancien *vicus* : ce cours d'eau pourrait avoir tiré son nom de thermes établis dans cette localité et qu'il aurait servi à alimenter. Le fait que le Boën prenne le nom d'Aix en aval de Saint-Just conforte cette hypothèse : il est admis que le toponyme AQUIS litt. "aux Eaux", dont *Aix* est issu, a désigné dans tout l'Empire romain « spécialement [des] sources minérales, thermales » (Vincent) et qu'il a parfois été remplacé par un synonyme vernaculaire (all. *Baden*, angl. *Bath*). L'issue régulière est afrpr. **Bain*, d'où *Boën* d'après l'évolution régulière /LABIALE/ + /ai/ > /wɛ/ ('loi de Gardette').

▲ Le nom du bourg de Boën⁶¹⁵, bâti sur le Lignon, a été ramené par Dautat/Rostaing (DNLF 90b), suivis par Billy (1981, 50), Taverdet (1985b, § 19) et *in fine* Vurpas/Michel (115), à « **Bodincus*, mot italo-celtique, anc. nom du Pô, que Pline traduit par 'sans fond' ». Une tradition remontant à Pline (III 122) attribuée en effet

⁶¹⁵ Chl. de canton, arr. de Montbrison : mlt. (abl.) *Bodenno alias Buenco* XI^e s. ; afrpr. *Boen* 1025, *Buent* 1290, *Boen* 1328.

les noms *Bodincus* “le Pô” et *Bodincomagus* (ville de Ligurie à l’embouchure de ce fleuve,auj. *Industria*) aux Ligures ; l’auteur faisait de ceux-ci les premiers occupants du Golfe de Gênes, et glosait *Bodincus* « *fundo carens* »⁶¹⁶. Dauzat/Rostaing, tout en employant le terme « italo-celtique » pour rebaptiser le « ligure » de Pline (suivant en cela Jullian 1916⁶¹⁷), se sont dispensés – comme avant eux d’Arbois de Jubainville (1889-94, II 95-96) – d’une analyse critique de l’étymologie avancée par l’auteur latin (v. Dottin 235 ; IEW 92 ; Hubschmied 1939, 214-5 ; DLG 54).

L’hydronyme *Bodincus* (ou son prototype) appartient-il à la langue des Ligures ? On sait les abîmes d’incertitude qui entourent l’existence de ce peuple, pour la connaissance duquel nous sommes tributaires de quelques indications allusives livrées par les historiens anciens, et de conjectures linguistiques extrêmement controversées. La tradition toponymique française n’en a pas moins érigé en dogme la croyance en un « suffixe ligure *-incus* », représenté dans un grand nombre de NL de la région alpine (au sens le plus large), ce qui a conduit de nombreux auteurs, comme c’est le cas en l’occurrence, à faire l’économie d’une analyse rigoureuse des thèmes auxquels s’adjoint ce suffixe⁶¹⁸. L’un des fondements de la thèse ligure est un article de Philippon (1906, 1-21), dans lequel l’auteur avança qu’il existait un « suffixe indo-européen *-n^oqu÷o-* [...] représenté en arien par *-ak-*, *-ank-*, en grec, en illyrien et en gaulois par *-apo-*, en latin par *-inquo-*, en ligure par *-enquo-*, en ibère [*sic*] par *-anquo-*, en germanique par *-unga-*, *-inga-* et en balto-slave par *-inka-* » (*op. cit.*, 12-13) et que « le plus ancien exemple que nous ayons de l’emploi du suffixe *-enquo-* nous a été conservé par Polybe, c’est **Bodenquos*, nom ligure du Pô, que l’historien grec a transcrit par *Βοδῆγκος* [...] et que Pline a latinisé en *Bodincus* pour **Bodinquus* » (13-14).

Une telle explication a pu, à première vue, passer pour sûre et garantie par les résultats de la grammaire comparée. On sait pourtant depuis Brugmann (1886-93 II (1) 251, § 88 ; 1897 II (1) 484, § 374) que les suffixes germ. *-inga-*/*-unga-* et balto-sl. *-inka-* répondent à i.ir. *-ása-*, gr. $-\square\square$, $-\square\square\square$ et lat. *-UNCU-*, qui continuent tous un type i.e. **-enکو-/*-n□ko-*⁶¹⁹, avec **k* palatal (et non pas labiovélaire). Il est donc

⁶¹⁶ « *Ligurum quidem lingua amnem ipsum Bodincum uocari, quod significet fundo carentem. Cui argumento adest oppidum iuxta Industria uetusto nomine Bodincomagus, ubi præcipua altitudo incipit* ».

⁶¹⁷ Cité par Dottin (129, n. 3).

⁶¹⁸ V. notamment la doctrine de Dauzat (1939, 181-4) qui considère que « le suffixe *-inc-* est antérieur à l’arrivée des Gaulois en Gaule » mais que ceux-ci « l’ont en tout cas adopté » ; *-inc-* serait « italo-celtique », notion géo-linguistique très lâche à laquelle Dauzat paraît attribuer un sens fort différent de la définition qu’en donne Meillet (1908, 31) ; également Longnon (1929, § 25), TF (§ 166) et les « suffixes préceltiques » dans TGF (1218 *sqq.*). Un résumé de cette vaste problématique toponymique (et lexicologique) est donné par Hubschmied (1939, 211-70).

Rappelons qu’une tradition similaire veut que tous les NL en *-ASCU* et *-OSCU* du sud-est soient des dérivés « ligures » voire « pré-indo-européens » (Dauzat 1939, 177-81), alors qu’un suff. **-sko-* se rencontre dans toute la famille indo-européenne.

⁶¹⁹ Sur ce suffixe, v. également Watkins (2000, 36).

manifeste que toute la démonstration de Philippon ne tient que sur une reconstruction erronée⁶²⁰, une réinterprétation très improbable de la graphie *BODINCUS*⁶²¹ et un raisonnement circulaire.

En conséquence, la présence d'un substrat ligure, historiquement indémontrable, s'avère linguistiquement inutile pour expliquer *Bodincus* (et la plupart des NL en -*INCU*). Non seulement l'existence d'un suffixe celtique -*INCO-* = germ. -*inga-* est possible, mais elle est avérée : Dottin (110) cite un grand nombre de substantifs et d'anthroponymes en -*INCUM* et -*INCA* parallèles aux dérivés germ. en -*ing-* et dont le rad. est indubitablement gaulois⁶²².

Au reste, sans même avoir recours au comparatisme, la forme du nom de ville *Bodincomagus* atteste suffisamment l'origine celtique de la série : il s'agit évidemment d'un composé de gaul. *MAGO-* « marché », « ville », type on ne peut plus courant dans toute la toponymie de la Gaule (Dottin 269 ; DLG 180 ; TGF 2980-3060).

On voit par là que la glose de Pline est erronée et vraisembl. suscitée par l'analogie d'un gaul. **budnos* «fond» (IEW 174 ; DLG 94).

Le champ chromatique s'étendant du jaune vif au brun clair est qualifié en gaul. par l'adj. **bodio-*, continué par irl. *buide* «jaune» et répondant à lat. *badius* «bai, brun clair» (emprunt ancien au celt.). Ce lexème est représenté par une série d'hydronymes remontant à *BODIU* ou *BODIA* «le/la Jaune» : cf. *le Buech* (AlpesHP., *Bodium* 1260), *la Buèges* (Hérault, *Boia* 1070), *la Boège* (Savoie).

Un dér. se reconnaît dans gaul. **bod-inko-* ± «jaunâtre», que l'on rattache (Hubschmied) à une série d'adjectifs de couleur de formation analogue (**dem-inko-* «noirâtre» etc.).

Tant sur le plan morphologique que sémantique, on peut donc tenir pour assurée l'équation : fr. *Boën* = lat. *Bodincus* = gaul. **Bodinko-* «rivière jaune».

Nègre, en revanche, a repoussé cette solution et postulé un « NP germ. *Bodinus* » (TGF 14439). Mais les difficultés morphologiques et sémantiques que pose cette interprétation⁶²³ sont évidentes.

Quoi qu'il en soit, on ne dispose d'aucune forme ancienne attestant que l'hydronyme *Boën* serait issu du même étymon que le toponyme *Boën* : seule une graphie du type <Boënc> autoriserait à conclure en ce sens.

IV. BANIOLAS

Bagnolles, lieu détruit à Chérier.

⁶²⁰ L'auteur renvoie pourtant en note à « Brugmann, *Grundriss* I (2) 402, 408, 598 » : mais la référence est fautive car il n'est nullement question du suffixe -*inc-* aux lieux cités.

⁶²¹ On ne voit pas pour quelle raison Pline aurait « latinisé » **BODENQUOS* en *BODINCUS* plutôt qu'en **BODENQUUS* ou **BODINQUUS*, puisque [k^w] existe en latin.

⁶²² Dottin donne *TARINCA*, *ARINCA*, *MORINCUM*, *AGEDINCUM*, *LEMINCUM*, *ALISINCUM* pour gaulois, mais il croit bon d'ajouter que « ce suffixe est ligure dans *Bodincum* » en renvoyant à Philippon (1906)...

⁶²³ Un anthroponyme germanique isolé comme prototype d'un nom de ville roman n'est pas vraisemblable. Taverdet (1985b, § 19) note, à juste titre, qu'un dérivé d'origine germ. du type *BODINGOS* est improbable dans le Forez.

HIST Mfr. *Bangnoles* 1397, *Bagnoleys*, *Bagnolles* 1401.

ÉTYM < protorom. */a bani□las/ “aux petits thermes”, de BANIOLA, dér. neutre pluriel, recatégorisé au fém., de BANIU “bain” muni du suff. dimin. -OLU. Désignation d’un établissement thermal d’époque romaine.

protorom. ***buxu** s. m.

Ernout/Meillet 119 ; REW 1430.

- Le nom protorom. du buis (*Buxus sempervirens*) est BUXU, répondant à ltcl. *buxus* et continué par it. *bosso*, afr. afrpr. aocc. *bois* etc. Deux dérivés à signifié collectif, BUXARIU et BUXETU “buisserie”, sont attestés directement par la toponymie et, indirectement, par les corrélats ltcl. *buxiārius* et *buxētum*.

IV.

IV.a. BUXARIAS

1. **Bussières**, h., Saint-Martin.
2. **Bussières**, m., Saint-Priest-la-R.

Bussieres 1552.

ÉTYM < protorom. */a buksárias/ “aux buisseries”, de BUXARIA (ltcl. *buxiārium*), s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de BUXU “buis” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de manse. L’issue régulière est afrpr. **Boisseres*. Le vocalisme [y] des formes modernes est dû soit à l’attraction de frm. *buis*, **Boissières* ayant été refait en **Buissières*, d’où *Buissières*, soit éventuellement à l’influence d’afrpr. *bussia* “buisserie”, régulièrement issu de BUXETA.

IV.b. BUXETU

Bussy-Albieux, vill., chl. de commune, canton de Boën.

Frpr. [vwkwe by"si]

HIST Mlt. (gén.) *Buxeti* 1046, (abl.) *Buxeto* 1046, *Boxeto la Pelle* XI^e s. [XVI^e s.], *Bussiaco la Paelle*, *Boissiac* 1269, (gén.) *Buciaci* 1390, (abl.) *Bussiaco* 1417.

Afrpr. *Buissí* 1221, *Bussy* 1225, *Buyssí* 1245, *Buyssin* 1246, *Buyssy* 1267, *Boissí* 1269, *Bussí*, *Buxí* 1260/1317, *Bussí* 1347, 1377.

Mfr. *Bussi* 1400, 1401, *Bussy* 1402, *Buxi* 1413. Frm. *Bussy* 1719, 1722, *Bussy-Albieu* (Cass), *Bussuy* 1774, *Bussy-Albieux* 1874 (Joanne 47).

ÉTYM < protorom. */a buksę́ytu/ “à la buiserie”, de BUXETU (ltcl. *buxētum*), dér. de BUXU “buis” muni du suff. collectif -ETU. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de manse. L’issue régulière est afrpr. *Boissí*. Au stade *[bu...I"si], la séquence de [i] tonique a entraîné la dilation régulière

de [u] initial, d'où *[by...I "si] > [by "si] (type *cortil* > *curtil*⁶²⁴). La paroisse d'Albieux fut annexée à celle de Bussy avant le XIV^e siècle.

△ Bussy (Margerie-Chantagret).

protorom. ***cabállu** s. m.

Ernout/Meillet 120 ; REW1440.

Le nom générique du cheval en protorom. est CABÁLLU (Itcl. *caballus*), qui se trouve représenté dans la totalité des langues romanes (log. *ka□□u*, roum. *cal*, it. *cavallo*, fr. *cheval*, afrpr. *chaval*, occ. *caval* etc.).

IV. A CABALLÍTTU

Chevalet, anc. dénomination du bourg de Saint-Just-en-Chevalet.

HIST Afrpr. *Chivallet* XI^e s. [XVI^e s.], *al Chavallet* 1216, *Chavalet* 1248, *Chavallet* 1257, *Chevalet*, *Thevalet* [l. *Chevalet*], *Chavalet*, *Chivalier* XIV^e s.

ÉTYM < protorom. */a kaballíyttu/ "au Petit Cheval", de CABALLÍTTU, dér. de CABÁLLU "cheval" muni du suff. diminutif -ITTU ; il s'agit du transfert d'un nom d'auberge **ad Caballittum*, nom motivé par une enseigne (« Au Petit Cheval »), conforme à un type d'emporionymes bien attesté dans l'Empire romain (cf. *ad Leones*, *ad Aquilam Majorem*, *ad Aquilam Minorem* etc.). L'existence d'une auberge à l'origine de la localité de Saint-Just est accréditée par son emplacement sur une voie routière majeure et son probable statut de *vicus* aux époques romaine et mérovingienne. ♦ L'issue régulière est afrpr. **Chavelet*, mais l'analogie du lexème de base CABÁLLU > *chaval* "cheval" a permis le maintien de la motivation et la préservation du vocalisme radical, d'où *Chavalet*. La constitution d'une paroisse sous le patronage de saint Just a conduit à désigner métonymiquement la localité du nom de son église, puis à abandonner le toponyme primitif, réduit à l'état de déterminant épithétique.

Vurpas/Michel 163 : « de l'animal ou d'un nom d'homme dérivé de cheval qui serait alors un sobriquet ('qui ressemble à un cheval') » ; explication peu vraisemblable en raison de l'ancienneté du site et de la paroisse correspondante, qui exclut une formation dé-anthroponymique francoprovençale.

protorom. ***campánia** s. f.

Ernout/Meillet 136 ; REW 1557.

- Terme italo-, gallo- et ibéroroman : it. *campagna*, fr. *champagne*, afrpr. *champagni*, aocc. port. *campanha*, cat. *campanya*, cast. *campaña* < protorom. CAMPANIA "champ ouvert, plaine, champagne" (Itcl. *campānia*).

IV. CAMPANIÁCU

⁶²⁴ Hafner 151-154.

Champagny, h., Saint-Haon-le-Vieux.

Mlt. (nom.) *Campaniacus* 959, (abl.) *Campanico* 984, (acc.) *Champagniacum*, *Champagniaco* 1290, *Champaigniaco* 1375.

Afrpr. *Champagnié* 1260, *Champagnio* 1316.

Frm. *Champagny* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a kampaniáku/ “au domaine mis en culture”, de (PRÉDIU) CAMPANIÁCU, dér. de CAMPÁNIA “champ ouvert, plaine, champagne” muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. Nom de domaine rural constitué sur un défrichement et relevant de la propriété publique, par opposition aux toponymes en -ACU formés sur une base anthroponymique, référant à des domaines privés. L’issue régulière est afrpr. **Champignié*, mais l’analogie du lexème de base campánia > afrpr. champagni a permis le maintien de /a/ contrefinal, d’où *Champagnié*. Frm. *Champagny* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

Δ *Champagny* (Neulise).

protorom. ***campu** s. m.

Ernout/Meillet 136 ; REW 1563.

- Terme panroman : log. *kampu*, rum. *cîmp*, it. *campo*, fr. afrpr. *champ*, occ. *camp* etc. < CAMPU “plaine, champ” (Itcl. *campus*).

II. **CAMPU PULICÁNTE** [+ **pulicán*te part. et adj.]

Saint-Pulgent, h. et château, Saint-Martin-la-S.

HIST Afrpr. *Champuljam* [l. *Champuljant* ?] 1287, *Champuljans* 1350, 1375, 1382.

Mfr. *Champuljan* 1389, *Champuljant* 1399, *Champurgam* 1475, *Sainct Puljan* 1513. Frm. *Saint Purgean* 1545, *Saint Peurgen* 1617, *Saint Purgean* (Cass), *Saint-Pulgent* 1789.

ÉTYM < protorom. */a kampu pulikán

⁶²⁵ Mais cf. log. *puligare*, roum. *pureca* “épucer” ; REW 6817.

⁶²⁶ Fréquentes sont en effet les désignations métaphoriques et hyperboliques assimilant les terrains infertiles à des êtres avides, rançonnant le cultivateur (cf. les type *Champ Chanin*, *Champ Golant* → afrpr. **champ** ; **chanin**, -a).

**Sant Puljan* – favorisée par une tendance à la dissimilation [S-Z] > [s-z] –, d'où *Saint Puljan*, au moment de l'emprunt par le moyen français.

Vurpas/Michel 156 : « on peut reconnaître le dérivé 'champillon', ou selon F. Merlin [Merlin 1953, 271-272] un 'champ de genévriers' (d'un ancien mot germanique *spulgen* [...]) » ; hypothèses sans fondement linguistique.

protorom. ***carb**ne s. m.

Ernout/Meillet 148 ; REW 1674.

- Terme panroman : log. *karbone*, rum. *cărbune*, it. *carbone*, fr. afrpr. *charbon*, occ. *carbon* etc. < CARBONE "charbon". Le dér. collectif CARBONARIA "gisement de charbon ; four à charbon" est reflété par it. *carbonaia*, fr. *charbonnière*, afrpr. *charboneri*, occ. *carboneira*, cast. *carbonera*.

IV. CARBONE + -ARIAS

1. **Charbonnières**, m., Dancé.
2. **Charbonnière**, h., Les Salles.

Occ. [**vE SQKbu"nE...IK**]

HIST Afrpr. *Charboneres* 1311, *Charboneyres* 1328.

Frm. *Charbonnière* 1696.

ÉTYM < protofrpr. */a čarbonárias/ "aux fours à charbon", dér. de CARBONE "charbon" muni du suff. instrumental -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article), mais nécessairement postérieure au IV^e siècle (date de la syncope des contrefinales : */karbonárias/ > */karb'nárias/), sans quoi le résultat eût été afrpr. **Charneres*. Nom de terroir rural, référant à l'annexe d'un grand domaine agricole où l'on produisait du charbon de bois par pyrolyse.

protorom. ***cáriu** s. m.

REW 1696a.

- On reconstruit, sur la base d'afrpr. *chier* "tas de pierres, montjoie", auv. *cheir* "id.", cat. *quer* "rocher", poit. *chiron* "tas de pierres", et d'une vaste série toponymique corrélée, un protorom. CARIU désignant généralement la pierre ou le relief rocheux. L'apparement de ce type lexical à un substrat local, gaulois ou autre, n'est pas démontré.

IV. CAR(I)ETAS

Chérier ou le **Vieux Chérier**, vill., ancien chl. de la commune de Chérier.

Frpr. [**ve Sa"DA...e**], [**ve1 vj { bwO;K**]

HIST Afrpr. *Chérés*, *Cherers*, *Chareas*, *Charés*, *Charees* 984, *Chareyas* XI^e s. [XVI^e s.], *Chareies* 1224, *Chareyes* 1225, *Charees* 1251, *Charies* 1311, *Charers* 1330, *Chareis* 1342, *Charés* 1378, *Charez* 1387.

Mlt. (gén.) *Chariaci* 1400.

Mfr. *Charreys*, *Chareys* 1419, *Chariés* 1430, *Charés* XV^e s., *Charier* 1465, *Cheriés*, *Cheriez*, *Charitz*, *Cherees* 1488, *Cherié* 1497. Frm. *Chérier* 1687, *Chérier*, *Chérez* (Cass), *Cherier* 1874 (Joanne 27), *Chérier* 1926.

ÉTYM < protorom. */a kar(i)ę́yas/ “aux tas de pierres”, de CAR(I)ETA, dér. de CARIU “pierre, roche, rocher” (> afrpr. *chier* “id.”) muni du suff. collectif -ETU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural, référant vraisembl. à l’ensemble mégalithique du hameau du Poyet, voisin du bourg de Chérier. Protorom. PARIETE s. f. fournit un point de comparaison utile pour saisir l’évolution phonétique du mot. De même que protorom. */parę́yte/ (= ltcl. *parietem*) > */parę̀ú́yte/ > afrpr. *parey*⁶²⁷, un prototype */karię́yas/ doit aboutir à afrpr. (4) *Chareyes* */čareýias/ par l’intermédiaire de (1) */kareýtas/, (2) */čareýas/ et (3) */čareýias/ : or les étapes (2), (3) et (4) sont précisément attestées, dans cet ordre, par les mentions des X^e, XI^e et XIII^e siècles, phonologiquement archaïsantes. Le maintien de la voyelle initiale [a] prouve que ce toponyme ne dérive pas d’afrpr. *chier* “tas de pierre”, mais bien de son ancêtre protoroman. La forme frpm. [Sa^aDA...e] est régulière, la finale atone */-@s/ étant amuie et la diphtongue [e...I] évoluant normalement en [A...e]. Une forme *Chareyes* ne se prêtant guère à une remotivation ou à un calque, des remodelages successifs ont été opérés par le français. D’une part, le segment */šar-/ a été ramené, par fausse régression et hypercorrectisme, à /šer-/ ; d’autre part, les rhabillages graphiques montrent que la finale */-ę́yas/ a été rapprochée successivement des finales */-ę́yi/ (< -ETU), */-ię́y/ (< -I-ACU, corroboré par la forme mlt.), */-ę́y/ (< -ATU), */-ę́ye^a/ (< -ATA) et finalement */-yeý/ (< -ARIU).

▲ Gouvert 2002, 87-89. Autre étym. : Duf XI ; Dauzat/Rostaing 186 ; Taverdet 1985, § 61 ; TGF 22286 ; Vurpas/Michel 101.

protorom. ***čarpīnu** s. m.

Ernout/Meillet 152 ; REW 1715.

● Terme roman continental : roum. *carpin*, it. *carpino*, fr. *charme*, afrpr. **charpena*, occ. *carpre*, cast. *carpe* < CARPINU “charme, *Carpinus betulus*”.

IV.

IV.a. CARPINETU

Charnay, lieu détruit à Lentigny.

HIST Mfr. *Charnay* 1465 (Duf 171).

⁶²⁷ Ernout/Meillet 698 ; REW 6242.

ÉTYM < protorom. */a karpineýtu/ “à la charmille”, de CARPINETU, dér. de CARPINU “charme” muni du suff. collectif -ETU. Formation protoromane, antérieure au IV^e siècle (date de la syncope des contrefinales⁶²⁸ : */karpineýtu/ > */karp'neýtu/). Nom de terroir rural.

IV.b. CARPINU + -ETU

Charpenet, h., Saint-Paul.

HIST Mlt. (abl.) *in Rodanæ pago et agro in villa Carpaneto* (?) 1000 (Duf 171).

ÉTYM < protofrpr. */a čarpeněýdo/ “à la charmille”, dér. de CARPINU “charme” muni du suff. collectif -ETU. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article), mais nécessairement postérieure au IV^e siècle (date de la syncope des contrefinales : */karpineýtu/ > */karp'neýtu/), sans quoi le résultat eût été afrpr. *Charney. Nom de terroir rural, ultérieurement promu en *villa*. La forme mlt. *Carpaneto* note un vernaculaire */čarpeněýp/, soit vraisembl., au X^e siècle, *[īarp@"ne...IT].

protorom. ***casa** s. f.

REW 1728, 1729, 1736 ; Niermeyer 149ab ; Hafner 64, 69 ; VincentTop 709.

- La société rurale de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Age avait pour cellule de base l'unité territoriale et humaine appelée dans les textes latins alternativement *casa*, *mansus* ou *tenementum*, soit “manse”. La spécialisation de CASA dans le sens de “bien foncier ; unité agraire” semble propre au domaine galloroman ; c'est le sens restreint de “maison, habitation” (cf. ltcl. *casa* “hutte, cabane”), assumé par les autres langues romanes, qui est premier. Tout lieu habité constituant une *casa* ou un ensemble de *casæ*, la fixation toponymique du terme générique CASA (> afr. *chiese*, afrpr. *ch(i)esa*, aocc. *casa*) s'explique par une désignation prototypale, celle de la *casa* par excellence, c'est-à-dire le chef-manse, demeure du maître et centre de la *villa*. Les faits toponymiques (précocité des attestations, absence récurrente de l'article défini dans les exemplaires méridionaux) indiquent en outre que CASA a perdu de bonne heure sa vitalité lexicale : à date littéraire, afrpr. *chesa*, aocc. *casa* sont évincés, dans cette acception, par leurs synonymes *mas* (< MASU) et *condamina* (< CONDOMINA).

Du point de vue sémantico-référentiel, la toponymisation de CASA est en principe l'indice d'un dédoublement d'habitat, la localité nommée □*la Chaise*□ représentant le noyau d'habitation primitif, par opposition à une ou plusieurs extensions secondaires. Des corrélations toponymiques du type □*la Chaise*□ ~ □*Chasel*□, □*la Chaise*□ ~ □*Chasaux*□, actualisent sur le terrain l'opposition lexicale entre CASA “manse principal” et CASALE/ CASELLU “manse secondaire”, caractérisant l'agencement spatial des régions à habitat dispersé.

I. CASA

1. **la Chaize**, m., Cremeaux.

⁶²⁸ La Chaussée 1974, 181.

HIST Afrpr. *Chesa* 1371.

Frm. *la Chaize* (Cass).

2. **la Chaize**, h., chl. de la commune de Jeansagnière.

HIST Afrpr. *Ches[s]a* 1375, *la Cheza* 1411.

3. **la Chaize**, h., Saint-Thurin.

HIST Afrpr. *Chesa* 1344.

4. **la Chaize**, h., La Valla.

Frpr. [ve lQ"SE; zQ]

HIST Afrpr. *Cheza* 1352, *la Chesa* 1427.

Frm. *la Chaise* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a kasa/ "au manse", de CASA "manse, unité agraire" d'où, absol., "chef-manse, centre de la villa"; désignation de l'établissement principal du domaine rural. L'accrétion de l'article déf. fém. paraît, dans tous les cas, secondaire.

IV.

IV.a. CASALES

Chazeau, Saint-Germain.

Frpr. [ve Sa"zo]

HIST Afrpr. *Chasaux*, *Chasals* 1351.

Mfr. *Chasault*, *Chasaud* 1458, *Chasauld* 1463, *Chasaulx* 1465. Frm. *Chazaux*, *Chazaut*, *Chazaud* XVII^e s., *Chazeau* 1945 (Duf 201).

ÉTYM < protorom. */a kasáles/ "aux hameaux", de CASALE, dér. de CASA "manse, unité agraire" muni du suff. relationnel -ALE. Désignation d'une extension secondaire de la *casa* de **Novaliacus*/Nollieux, distante d'un kilomètre.

IV.b. CASELLU

1. **les Chazeaux**, ld., Bussy.

HIST Mfr. *Chasel* 1389, *Chazaud*, *de[s] Chas[s]eau* 1510. Frm. *Chaseau*, *Chazeaulx*, *Chaseaulx* 1541, *les Chazeaux* (Cass).

2. **Chazet**, m., Cremeaux.

HIST Afrpr. *Chasel* 1362.

Frm. *Chazelle* (Cass), *Chazet* 1945 (Duf 204).

3. **Chazy**, h., Saint-Georges.

HIST Afrpr. *Chaseu* 1321.

Frm. *Chazy* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a kaseýllu/ “au hameau”, de CASELLU, dér. de CASA “manse, unité agraire” muni du suff. dimin. -ELLU. Désignation de l’extension secondaire d’une *casa* ou chef-manse. Chazet (2) représente un dédoublement de la *villa* dont le noyau était **la Chaize** (*supra*, § I.1) : le ham. de **Noailly**, à mi-chemin entre la Chaize et Chazet, correspond à un second dédoublement – le site primitif désigné par NOVALIACU (> *Noailly*) étant précisément la Chaize. L’issue régulière est afrpr. *Chasel*. En (3), l’aboutissement local */šazyōý/, */šazyö/ a suscité une francisation en *Chazy*, analogique du type *Savigneu/Savigny*.

IV.c. CASELLAS

1. **Chazelles**, h., Renaison.

HIST Afrpr. *Chas[s]elles* 1260, *Chaselles* 1290.

Mlt. (abl.) *Chasellis* 1291.

Mfr. *Chazelles* 1496.

2. **Chazelles**, h., Saint-Alban.

HIST Afrpr. *Chazelles*, *Chaselles* 1334.

Mlt. (abl.) *Chaselli*<s> 1378, *Chasellis* 1403.

Mfr. *Chaselles* 1403. Frm. *Chazelle* (Cass), *Chazelles* 1945 (Duf 202).

3. **Chazelles**, lieu ruiné, Saint-Just.

HIST Mfr. *Chazelles* 1414, *Chaselles*, *Chaselhes* [l. *Chaselles*] 1446. Frm. *Chazelle* (Cass), *Chazelle* 1945 (Duf 202), *Chazelles* 1970 (IGN).

4. **les Chazelles** et **les Grandes Chazelles**, h., Saint-Martin.

HIST Mlt. *Chasellis* 1291, *Chazellis* 1410.

Mfr. *Chaselles* 1389. Frm. *Chazelles* XVII^e s., *Chazelle* (Cass), *Grandes Chazelles* 1945 (Duf 414).

ÉTYM < protorom. */a kaseýllas/ “aux hameaux”, de CASELLA, dér. de CASA “manse, unité agraire” muni du suff. dimin. -ELLU, -A. Désignation de l’extension secondaire d’une *casa* ou chef-manse.

protorom. ***cássanu** s. m.

REW 1740 ; DLG 109.

● Terme galloroman : afr. *chasne*, afrpr. *chano*, occ. *casse* < CASSANU “chêne” (< gaul. **kássanos* “id.”).

IV. CASSANIU

Chassaing, h., Saint-Julien-la-V.

Occ. [**vE Sa"s2IN**]

HIST Aocc. *Chassaing*, *Chassayng* 1311, *Chasaign* 1316.

Mlt. (abl.) *Chassagnio* 1380.

Frm. *Chassain* 1675.

ÉTYM < protorom. */a kassániu/ “à la chênaie”, de CASSANIU, dér. de CASSANU “chêne” muni du suff. relationnel/collectif (atone) -IU (Itcl. -eus). Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural.

protorom. ***castell**□**ciu** s. n.

Skok 1926 ; Longnon 1929, § 2206) ; Gröhler 2, 18 ; Dauzat/Rostaing 149 ; TGF 6016-17 ; ChambonCastelluciu.

- La chronologie, la référence et la motivation du type CASTELLUCIU ont fait l’objet d’une étude approfondie (ChambonCastelluciu) à laquelle on se reportera. Protorom. CASTELLUCIU, diminutif de CASTELLU “fortin, château”, est une formation caractéristique de la période tardo-antique, représentée dans le sud de la Gaule, le nord de l’Italie et la Catalogne et qui a désigné d’une manière générale un site militaire fortifié de petites dimensions ou d’importance secondaire.

Les critères philologique (attestations des VIII^e-IX^e siècles), morphosyntaxique (absence d’article dans la grande majorité des issues toponymiques) et sémantico-référentiel (multiplication de petites places-fortes disséminées témoignant du morcellement de l’organisation défensive à la fin de l’Empire) permettent d’affirmer que « la création de la très grande majorité des exemplaires de la série s’étend [...] de 300 environ à 700 environ » (*op. cit.*, 7). D’autre part, les indices géolinguistiques (concentration dans la Romania centrale et, en Gaule, dans l’Aquitaine Première), lexicaux (absence de continuateurs romans ou lat. médiévaux), morpholexicaux (suff. -UCIU propre aux formations tardives et préromanes) et phonétiques (divergence □*Châlus*□ ~ □*Châtelus*□, traitements régionaux du groupe syncopé */s’l/) conduit également « à placer la période de création-diffusion du type *CASTELLUCIU, en ce qui concerne la grande majorité de ses représentants, entre 300 et *ca* 700 » ; « créées entre 300 et *ca* 700, les issues de *CASTELLUCIU n’ont pu manquer de dénoter des lieux fortifiés, non seulement pré-féodaux, mais aussi, dans la grande majorité des cas, pré-carolingiens » (*op. cit.*, 11, 16).

Les continuateurs de CASTELLUCIU sont particulièrement nombreux dans notre région. Entre le sud de la plaine de Roanne et le nord du Haut-Forez, sur une étendue de moins de 450 km², on ne compte pas moins de neuf exemplaires du type, présentant « certaines concentrations remarquables [...] dans des zones relevant de la défense publique ou qui paraissent avoir connu une implantation du Domaine de l’Etat » (*op. cit.*, 19-24, 27). On observe d’autre part que « plusieurs exemplaires de *CASTELLUCIU sont situés dans le voisinage d’un site défensif majeur remontant au haut Moyen Age ou à la fin de l’Antiquité » – tout particulièrement, dans les cas qui intéressent le Roannais, près de l’ancien *oppidum* de Jœuvres à Saint-Jean-Saint-Maurice –, ce qui démontre l’existence d’une relation sémantico-référentielle étroite entre le simple CASTELLU et son dérivé CASTELLUCIU (*op. cit.*, 19).⁶²⁹

⁶²⁹ Nous présenterons plus loin (CINQUIEME PARTIE, ch. 2) un examen détaillé des exemplaires de ce type relevés dans notre zone, en tentant de les mettre en rapport avec d’autres éléments toponymiques caractérisant les zones militaro-fiscales tardo-antiques.

I. CASTELLUCIU

1. **Châtelus**, ld., Ambierle.

2. **Châtelus**, h., Lentigny.

HIST Afrpr. *Chatellud* 1312, *Chatellutz* 1334.

Mfr. *Chatellus* 1395, *Chastellut* 1488. Frm. *Châtelu* (Cass), *Châtelus* 1945 (Duf 187).

3. **Châtelus**, ld., Ouches.

4. **Châtelus** ou **le Château de Verre**, colline et ruines, Saint-Alban.

5. **Châtelus**, h., Saint-Marcel.

HIST Afrpr. *Chatelluç* 1397.

Mfr. *Chatellud* 1419. Frm. *Châtelu* (Cass), *Châtelus* 1945 (Duf 188).

6. **Châtelusse**, ld., Saint-Romain-la-M.

7. **Chatellus**, lieu détruit à Cremeaux.

HIST Afrpr. *Chatellutz* 1334.

Mfr. *Chastellut* 1489, *Chatellus* 1536.

8. **Chatellut**, lieu détruit à Saint-Just.

HIST Afrpr. *Chatelluç*, *Chatellut* 1428.

9. **Chatellutz**, lieu détruit à Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Afrpr. *Chatellutz* 1335.

ÉTYM < protorom. */a kastelluýkiu/ “au fortin”, de CASTELLUCIU “petite forteresse, fortin”, non continué dans les langues romanes. Désignation d’un site militaire du Bas Empire lié à la défense territoriale. L’issue régulière est afrpr. *Chastelutz*, d’où mfr. frm. *Châtelus*.

protorom. ***castru** s. n.

Ernout/Meillet 155 ; REW 1750.

- Terme continué en sarde et en galloroman : log. *krastu* “pierre”, occm. *castre* “bergerie” (< * “construction en pierres”), afrpr. **chastra* “château-fort” < CASTRU, pl. CASTRA “camp, quartier militaire, forteresse”, corrélat de ltcl. *castrum* “place forte” et *castra* n. pl. “camp”, également attesté au sens prototypique de “Palais impérial”.

IV. CASTRESES

Chantoie, ld., Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Mfr. *Chatrois* 1396 (Duf 189). Frm. *Chantois* (cadastre), *Chantoie* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a kastreýses/ “aux terrains militaires” ou “aux terres impéiales”, forme substantivée au fém. pl. de l’adj. CASTRESE (ltcl. *castrensis*), dér. de CASTRU “camp, quartier militaire, forteresse” (d’où,

absol., “le Palais impérial”, ltcl. *Castra*), le substantif régissant, TERRAS “terres”, étant ellipsé. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un territoire public relevant de l’autorité militaire et/ou impériale de Rome. L’issue régulière est afrpr. **Chastreis*. Le toponyme a d’abord été francisé en *Chatrois*, d’abord réduit à **Chatois* ([-tKw-] > [-tw-]) puis remotivé par attraction paronymique de fr. *chanter* et des NL circonvoisins *Chantois* (h., Bully), *les Chantois* (m., Saint-Georges-de-Baroille ; ld., Sainte-Foy-Saint-Sulpice) etc.

protorom. ***cellāre** s. m.

Ernout/Meillet 166 ; REW 1804.

- Il a existé, concurremment avec CELLARIU (> ait. *cellaio*, fr. *cellier* etc.), un type protorom. CELLARE désignant le cellier, le garde-manger d’une demeure (ltcl. *cellāris*) et continué par aroum. *celar*, frioul. *celar*, de même sens.

I. CELLARES

le Cellard, h., Saint-Jodard.

HIST Mfr. *Celars* 1390, *Selars* 1399, *Seylars*, *Seylas* 1432, *Ceylas* 1495. Frm. *Seylard*, *Seylart*, *Seylards*, *Seillard* 1553, *Celard* (Cass), *Cellard* 1945 (Duf 130), *le Cellard* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a kellares/ “aux celliers”, de CELLARE “cellier, office, garde-manger”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation de la réserve à provisions d’un grand domaine rural. L’issue régulière est afrpr. **Celars*, d’où mfr. *Celars* etc.

protorom. ***cervu** s. m.

Ernout/Meillet 175 ; REW 1850.

- Terme panroman : log. *kerbu*, roum. *cerb*, it. *cervo*, fr. afrpr. *cerf*, occ. *cèrvi* etc. < CERVU “cerf, *Cervus elaphus*” (ltcl. *ceruus*).

IV. CERVARIA

Cervièrès, vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

Occ. [**ve saK"vEKO**]

HIST Mlt. (acc.) *Cerveriam* 1173, (gén.) *Cervarii* 1180, (acc.) *Serveriam* 1291, *Scerveriam* 1311, (gén.) *Cerverie* 1402.

Afrpr. *Cerveiri* 1225, *Cerveri* 1260/1317.

Afr. *Cervere* 1292. Frm. *Cerviere* XVI^e s., *Servieres* 1614, *Cervièrès* (Cass), *Cervièrès-la-Montagne* 1793, *Cervièrès* 1874 (Joanne 48).

ÉTYM < protorom. */a kervária/ “aux repaires des cerfs”, de CERVARIU s. n., dér. de CERVU “cerf” muni du suff. collectif -ARIU. Formation protoroman, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité, référant à un sous-bois giboyeux.

protorom. ***c̄irru** s. m.

Ernout/Meillet 184 ; REW 1949.

- Terme roman occidental : it. *cerro*, norm. *cher* “touffe”, occ. *sèrre* “sommets de colline, crête de montagne”, cast. port. *cerro* “touffe ; nuque ; colline” < CIRRU “touffe de poils, huppe” d’où, métaphoriquement, “sommets boisés ; colline” (Itcl. *cirrus*).

II. CIRRUCAMPU [+ *campu s. m.]

Cherchant, h., Saint-Julien.

HIST Afrpr. *Serchamp* 1291, *Serchant* 1294, *Cher Champ* 1316.

Mfr. Serchaign 1389, Charcham, Charchamps 1434, Cherchant, Charchant 1448, Serchanpt 1467. Frm. Cherchand XVII^e s., Cherchant 1720, Cherchant (Cass).

ÉTYM < protorom. */a k̄irru kampu/ “au sommet du champ”, de CIRRU “touffe, huppe” d’où “sommets boisés” et de CAMPU “plaine, champ” au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité. L’issue régulière est afrpr. **Cerchamp*, devenu *Cherchamp* par assimilation de palatalité ([s-s] > [s̄-s̄]) au début du XIV^e siècle.

protorom. ***c̄maru** s. n. et s. m.

REW 2072.

- Terme roman occidental : sic. *agúmaru*, afr. port. *corne* < COMARU s. n. “arboise, fruit d’*Arbutus unedo*” (< gr. κόμαρον “id.”). Parallèlement à ce terme de genre neutre a dû exister un masc. COMARU désignant l’arbousier (< gr. κόμαρος “arbousier”) et qui serait à l’origine des formes toponymiques dérivées.

IV. COMARIAS

Commières, m., Villerest.

HIST Afrpr. *Comeres* 1271, 1290.

Mfr. *Comieres* 1469. Frm. *Comière* (Cass), *Commière* 1945 (Duf 239), *Commières* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a komárias/ “aux arboiseraies”, de COMARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. haplogique (*/*komar-áriu*/ > */*komáriu*/) de COMARU “arbousier” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de manse.

protorom. ***comberu** s. m.

FEW 2/2, 938a, *COMBOROS ; DLG 122 ; Niermeyer 204a.

- Un lexème afr. **combe* et afrpr. **combro* signifiant “abattis d’arbres ; barrage sur un cours d’eau” peut être reconstruit, malgré l’absence d’attestation du mot antérieure au moyen français (XV^e siècle), d’après l’existence de mlt. *combrus* “id.”, relevé au XI^e siècle dans les chartes de Cluny, les coutumes de Vendôme et les archives d’Anjou, et grâce au témoignage des toponymes. Il s’agit d’un type protorom. COMBERU, issu de gaul. **komberos* “barrage de rivière”.

I. COMBEROS

Combre, ham., Saint-Just.

HIST Afrpr. Combros 1375, Combros 1402, Combros 1447.

Mfr. Combroux 1402, Combre 1448.

ÉTYM < protorom. */a kōmberos/ “aux barrages”, de COMBERU “abattis d’arbres ; barrage”.

IV. COMBERÉTU

Combray, ham., Riorges.

HIST Mlt. (gén.) *Combresii* 1115.

Frm. *Bois Combret* (Cass), *Combray* 1945 (Duf 237).

ÉTYM < afrpr. */a komberétu/ “aux abattis d’arbres”, de COMBERETU, dér. de COMBERU “abattis d’arbres, barrage”, muni du suff. collectif -ETU. L’issue régulière est afrpr. **Combrey*.

protorom. ***confluente** s. m.

Ernout/Meillet 356 ; REW 2136a ; VincentTop 122.

- Le terme protoroman désignant le confluent, CONFLUENTE, est éteint dans les langues romanes mais largement attesté par la toponymie de l’Italie et de la Gaule. On connaît en outre sept exemplaires du NL *Confluentes* en Itcl. (notamment pour *Koblentz*, frm. *Coblence*). Ce subst., qui était initialement un *plurale tantum* du fait de son étymologie (< “rivières confluentes”, part. passé de CONFLUERE “confluer”), s’est secondairement fixé au singulier. On remarquera, dans quelques cas, la persistance simultanée des synonymes protorom. **confluente* et gaul. **kondāti*- référant au même lieu.

I. CONFLUENTE

1. **Coffolent**, anc. dénomination de Condailly, au confluent de la Loire et du ruisseau du Verdier, Cordelle.

HIST Afrpr. *Goffolent, Gofolent*, [territorium de Condallé dictum de] *Confollent* 1340, *Coffolent* 1370.

2. **Coffolet**, ld., au confluent de la Loire et du ruisseau de Champlong, Villerest.

HIST Afrpr. *Confolenc, Confolent* 1235, *Cofollent* 1314, *Coffollent* 1375.

Mfr. *Confolem, Coffolem, Confollem, Confollent, Confolen* 1465. Frm. *Coffolent* 1687, *Coffolent* 1945 (Duf 226), *Coffolet* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a konfluɛ́ynte/ “au confluent”, de CONFLUENTE “confluent”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). ♦ L’issue régulière est afrpr. **Confloënt* : la voyelle /o/ en hiatus derrière un groupe *muta cum liquida* a pu soit disparaître par contraction (type *Conflans*), soit subir une métathèse, d’où afrpr. *Confolent*. À ce stade, une dissimilation de nasalité a joué, aboutissant à afrpr. *Cofolent*, forme dont une issue frprm. */kofoléy/ est à la base de frm. *Coffolet*. (1) présente un cas typique de codésignation celto-romane CONDATICLADU = CONFLUENTE > *Condailly* = *Coffolent*.

protorom. ***curmu** s. n. et s. m.

REW 2072 ; DLG 133 ; VincentTop § 580.

- Le fruit des arbres du genre *Sorbus* a été désigné, dans les aires gallo- et ibéroromane, par le terme protorom. CURMU s. n. “corne, sorbe” (> fr. port. *corme*). L’arbre lui-même, cormier ou sorbier, pourrait avoir été désigné par un hom. CURMU de genre masc. ; ce lexème est emprunté à gaul. KURMO-, dont les corrélats celtiques désignent la bière (sans doute < * “alcool de sorbe”). La toponymie atteste les dér. CURMELLU “espèce de sorbier”, CURMELLIA “sorberaie” > □*Cormeille*□ etc.

IV. CURMELLOS

Cremeaux, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Frpr. [ve kKu"mjɔ]

HIST Mlt. (abl.) *Cromellis* XI^e s. [XVI^e s.], 1412.

Afrpr. *Cromelz* 1225, *Cromelz, Cromeuz* 1228, *Cromeus* 1233, *Cromels* 1260/1317, *Crumeuz* 1277, *Cromeutz* 1291, *Cromeauz* 1310, *Cremeaux* 1351, *Cromeux, Crumels, Cromoux* 1371, *Cromex* 1372.

Mfr. *Cremeals* 1382, *Crumeox, Cromeox* 1389, *Cremeaux* 1407, *Crumeaulx* 1435, *Cromeaulx* 1448, *Gromelles* XV^e s., *Crumeaulx* 1536. Frm. *Cremeaux* 1614, *Cremeaux* (Cass), *Cremeaux* 1874 (Joanne 27), [kK@"mo] 2002.

ÉTYM < protorom. */a kʷrmeýllos/ “aux sorbiers”, de CURMELLU, dér. de CURMU “corne ; cormier” muni du suff. dimin. -ELLU, désignant vraisembl. une espèce de sorbier. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural. L’issue régulière est afrpr. **Cormeaus*. Il y a eu métathèse de [r] implosif, d’où afrpr. *Cromeaus*, représenté par diverses graphies régressives (*Cromels, Cromelz*) et évoluant régulièrement en [kKu"mjɔ]. Le toponyme a été francisé en une forme fidèle *Cremeaux* et, avec changement du vocalisme initial, en *Cremeaux*. Une graphie fautive <Crémeaux>, inadéquate avec la prononciation française locale, se rencontre occasionnellement dans la documentation officielle (Duf VI).

protorom. ***corte** s. f.

Ernout/Meillet 195 ; REW 2032.

Terme panroman : alog. *korte*, roum. *curte*, it. *corte*, fr. *cour*, afrpr. aocc. *cort*, cat. *corte* etc. < CORTE “cour, espace découvert clos de murs” d’où “ferme, habitation rurale ; domaine rural” (Itcl. *cohors*).

IV. CORTICÉLLA

Cordelle, vill., chl. de commune, canton de Saint-Symphorien-de-Lay.

Frpr. [**ve kOK"dEIA**], [**vel bwOK**]

HIST Mlt. (abl.) *Cordella* XI^e s. [XVI^e s.], 1225, (acc.) *Cordellam lo Bour* 1340, (abl.) *Cordella Burgi* 1370. Afrpr. *Corzella* 1266.

Mfr. *Courdelle* 1393 (Duf 244). Frm. *Cordelle* (Cass), *Cordelle* 1874 (Joanne 28).

ÉTYM < protorom. */a kortiķęýlla/ “au petit hameau”, de CORTICÉLLA, dér. de CORTE “cour, ferme, hameau” muni du suff. dimin. -ICELLU, -A ; désignation d’un habitat rural créé par dédoublement d’une *corte* primitive, vraisembl. la villa de **Cambiacum*/Changy ; formation antérieure au VIII^e s. (absence d’article). Le référent originel de CORTICÉLLA correspond au hameau actuel de Cordelle-la-Vieille, à 1500 m du chef-lieu éponyme. (L’évolution en afrpr. témoigne d’un traitement particulier du segment -ticé-, qui suppose une syncope de la contrefinale postérieure à la sonorisation des intervocaliques, donc */kortiķęýlla/ > */kortetseýla/ > */kortedzeýla/ > */kordzeýla/ (type *vinicélla* > *Vinzelle*). D’autre part, l’affriquée afrpr. [dz] en position post-consonnantique a été réduite à [d] (peut-être par une étape *[ð]) dès le XI^e siècle, semble-t-il (type RÚMICE > *ronde*), d’où afrpr. **Cordella*.

protorom. ***c^orvu** s. m.

Ernout/Meillet 216 ; REW 2269.

- Terme panroman : log. *korvu*, roum. *corb*, it. *corvo*, afr. afrpr. *corp*, occ. *còrb* etc. < protorom. CORVU “corbeau, *Corvus corax*” (Itcl. *coruus*).

IV. CORVÁRIAS

Corbières, bois, Chérier.

ÉTYM < protorom. */a korvárias/ “aux repaires des corbeaux”, de CORVÁRIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de CORVU “corbeau” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e

siècle (absence d'article). Nom de terroir rural inhabité. L'issue régulière est afrpr. **Corberes* (protorom. */-rv-/ > afr. afrpr. */-rb-/⁶³⁰).

protorom. *f□nte s. f.

Ernout/Meillet 359 ; REW 3425.

- Terme roman occidental : it. *fonte*, fr. afrpr. *font*, occ. *fònt*, cast. *fuenta*, port. *fonte* < protorom. FONTE "source" (ltcl. *fons*).

I. FONTES

Fond, h., Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Afrpr. *Fontz* 1334, *Fons* 1356.

Mfr. *Fons* 1488. Frm. *Fond* (Cass), *Fond* (cadastre), *Fonds* 1887, *Fond* 1945 (Duf 344)

ÉTYM < protorom. */a f□ntes/ "aux sources", de FONTE "source". Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de terroir rural.

II.

II.a. FONTE FERRARIA [+ **ferráriu*, -a adj.]

Font Ferrière, ld., Grézolles.

HIST Afrpr. *Font Ferreri* 1328.

Fr. *Fontferrière* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */a f□nte ferrária/ "à la source ferrugineuse", de FONTE "source", et de l'adj. FERRARIU, -A "relatif au fer, ferreux".

II.b. FONTE MERLU [+ **merlu* s. m.]

Fumerle, m., Saint-Julien.

HIST Afrpr. *Font Merlo* 1351, 1389.

Mfr. *Font Merle* 1460.

ÉTYM < protorom. */a f□nte meýrlu/ "à la source au merle", de FONTE "source, fontaine" et de MERLU "merle" au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Désignation déhydronymique d'un terroir rural, référant à un ruisseau de très faible importance qui se jette dans l'Aix. La forme afrpr. *Font Merlo* ayant abouti à une réalisation *[f2O"mEr1U], la voyelle initiale en syllabe ouverte précédant une consonne nasale a été régulièrement dénasalisée, d'où un *[fO"mEr1U] francisé en *Fumerle*, par rapprochement avec la famille de fr. *fumer*.

⁶³⁰ Bourciez 1967, 170, rem. II.

IV. FONTANÉTU

Fontenay, h., Villemontais.

ÉTYM < protorom. */a fontaneýtu/ “au coin aux sources”, de FONTANÉTU, dér. collectif en -ETU de FONTÁNA “source, fontaine”, lui-même dér. de FONTE “source” muni du suff. relationnel -ANU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural. L’issue régulière est afrpr. *Fonteney.

protorom. *gentiána s. f.

Ernout/Meillet 401 ; REW 3735a.

- Le nom de la gentiane, protorom. GENTIANA, paraît n’avoir survécu que dans les parlers occitans (aocc. *gensana*, auv. □*jensana*□), singulièrement dans les régions montagneuses où pousse *Gentiana lutea*. Partout ailleurs le terme est un emprunt (semi-)savant à mlt. *gentiana*.

IV. GENTIANARIAS

Jeansagnière, vill. et commune, canton de Saint-Georges-en-Couzan.

Frpr. [ve ZEs"nEK]

HIST Afrpr. *Ja(n)ceneres* 1370, *Janceneres*, *Jenceneres*, *Jensaneres* 1375, *Janceneres* 1378, *Genceneres* 1440.

Frm. *Jansanière* 1768, *Jeansagnière* 1830, *Jeansagnère* (cadastre), *Jeansagnères* 1874 (Joanne 26), *Jeansagnère* 1887, *Jeansagnière* 1926, *Jeansagnère* 1945 (Duf 464), *Jeansagnière* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a gentianárias/ “aux coins aux gentianes”, de GENTIANARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de GENTIANA “gentiane” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de manse. ♦ L’issue régulière est afrpr. *Genceneres*. Malgré la proximité d’aocc. *gensana*, afrpr. **gençana* “gentiane” (< mlt.) et d’aocc. **gensaneira* “lieu où la gentiane abonde” (> auv. □*jensaneira*□ “id.”), le toponyme semble s’être démotivé en ancien francoprovençal, ce dont témoignent les graphies contre-étymologiques du type <Janceneres>. Des remotivations ont toutefois été opérées ponctuellement, d’où afrpr. *Jensaneres* et *Genceneres*. ♦♦ L’adaptation en frm. s’est faite à la faveur d’un rapprochement paronymique du segment initial avec le prénom *Jean* et du segment final avec frrég. *sagne* “prairie marécageuse”.

- ▲ Gouvert 2002, 130-132. Autres étym. :

– Dautat/Rostaing 367 : « p.-ê. nom d’homme germ. **Genzin* (de *Genzo*) et suff. -aria (v. JANCIGNY), ou altération de **jacinaria*, de *jacium* (v. JAS) et double suff. -in-aria ».

– Billy 1981, 154 : « *jas* “bergerie” ».

– Taverdet 1985, § 114 : « le site – le village est dans une zone montagnarde – aussi bien que la forme ancienne [comprendre : *Jaceneres* 1370], nous fait préférer la seconde explication [**jacinaria*] ».

– TGF 15 444 : « NP germ. *Gantharius* [...], traité comme **Gantzharius*, sur le modèle de *Gantzfrid* [...] + *-as* ; *-s* supprimé ».

– Vurpas/Michel 1997, 173 : « le site et la forme de 1370 *Jaceneres* font penser à un dérivé de **jacium* ».

Les explications par un anthroponyme conjectural ou par une base **jacium* reposent toutes sur la cacographie <Jaceneres> 1370 et ne sont pas soutenables phonétiquement ni morphologiquement.

△ *la Jonsenière* (La Chapelle-en-Valgaudemar, Hautes-Alpes)

protorom. ***linu** s. n.

REW 5073.

- Terme panroman : log. *linu*, roum. *in*, it. *lino*, fr. afrpr. occ. *lin* etc. < protorom. LINU “lin, *Linum usitatissimum*”.

IV. LINARIAS

Lignères, ld., Ambierle.

ÉTYM < protorom. */a linárias/ “aux champs de lins”, de LINARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de LINU “lin” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article dans la quasi-totalité des dér. en -ARIA(S) de ce type). Nom de manse. L'issue régulière est afrpr. **Lineres* > mfr. **Linieres*.

protorom. ***lurdu**, -a adj.

Ernout/Meillet 539 ; REW 5176.

Fr. *lourd*, afrpr. *lort* “lourd ; sot”, occ. *lord* “sale, malpropre ; laid”, cat. *llort* “laid” sont issus de LURDU “jaunâtre, livide” d'où “sale” et “laid”. Cette forme reconstruite répond à ltcl. *lūridus* “jaunâtre, livide”, à ceci près que la voyelle tonique */u/ de la forme protorom. ne correspond pas régulièrement à */ū/ latin. Il est donc permis de postuler, pour un stade plus ancien du protoroman, une forme */lur̥r(i)du/.

IV. LURDONE

le Lourdon, rivière, affluent de la Loire à Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Afrpr. [*rivus de*] *Lurdon* 1325.

Mfr. *Lurdon* 1435, *Lardon* [l. *Lurdon*] 1488. Frm. *Lourdon* (Cass).

ÉTYM < protorom. */lur̥d̥oŷne/ “le Jaunâtre”, de LURDONE, dér. de LURDU “jaune pâle, blême, livide” muni du suff. -ONE, formateur de nom propres dé-adjectivaux exprimant la qualité individualisée. Formation protoromane, opacifiée, comme l'indique le vocalisme initial, avant le changement */lur̥du/ > */lur̥du/ qui

est reflété par toutes les langues romanes, et remontant donc au début de la romanisation. Afrpr. *Lurdon* est l'issue régulière. Attraction de frm. *lourd*, -e.

protorom. ***lupu** s. n.

Ernout/Meillet 540 ; REW 5189.

Terme panroman : log. *lupu*, roum. *lup*, it. *lupo*, frm. *loup*, afrpr. *lo*, occ. *lop* etc. < protorom. LUPU "loup, *Canis lupus*" (Itcl. *lupus*).

II. MONTE LUPU [**mõnte* s. m. +]

Montloup, h., croix, La Tuilière.

HIST Afrpr. Monlous 1324.

Mfr. Montlou 1402, Mont Loup 1404, Monloux 1434, 1448, Montlouz 1488. Frm. Montloux 1697, Monlou (Cass), Montloup 1945 (Duf 604).

ÉTYM < protorom. */a monte lupu/ "au mont du loup", de MONTE "mont, montagne" et de LUPU "loup" au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de terroir rural inhabité.

IV. LUPARICIAS

Loresse, h., Villemontais.

HIST Afrpr. *Loëreces* 1315.

Mfr. *Loresses* 1440, 1488. Frm. *Lauresse* 1687, *Loresse* 1945 (Duf 500).

ÉTYM < protorom. */a lupariýkias/ litt. "aux parcs à loups", de LUPARICIA, dér. de LUPU "loup" muni du suff. instrumental -ARICIA (Itcl. -*āritia*), formateur de noms de lieux désignant l'enclos réservé à un animal. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de terroir rural, référant vraisemblablement à la réserve de chasse d'un grand domaine ("là où l'on garde des loups").

△ *Laurisse*, Fontanès (< *la Loreci* XIV^e s., *Loharesi* 1431), *Loubaresse* (Ardèche, Cantal).

▲ Vurpas/Michel 142 : « Le laurier est sans doute à l'origine du joli nom de *Laurisse* [...], bien qu'on ne puisse savoir s'il s'agit de l'arbuste ou d'un nom de personne issu du latin *laurus* » ; phonétiquement et morphologiquement invraisemblable.

protorom. ***mac**□**ria** s. f.

REW 5204 ; VincentTop § 787.

Les issues toponymiques de protorom. MACERIA “mur de clôture” d’où “muraille, ruine, décombres” (> it. *mazira*, afr. *maisiere*) réfèrent en principe à des vestiges de constructions déjà ruinées à l’époque de la toponymisation, c’est-à-dire le plus souvent antérieures à la romanisation.

I. MACERIAS

Mézir, h., Chérier.

HIST Afrpr. *Maysires* 1290, 1334, *Meys[s]eres* 1397.

Mfr. *Mesieres* 1399, *Meysieres* 1400, *Mesires* 1448. Frm. Meysier (Cass), Mézire 1945 (Duf 569), Mézir 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a makeýrias/ “aux murailles”, de MACÉRIA “mur de clôture, muraille” d’où “ruine, décombres”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un ancien habitat, peut-être d’époque préromaine, référant à des vestiges de construction. L’issue régulière est afrpr. **Maizieres*, où la diphtongue *[i...e] s’est réduite précocement à [i]. La forme frm. officielle résulte d’un emprunt du mfr. à afrpr. *Maysires*.

Maizières (Laizy, Rully, Saint-Loup-Géanges, SaôneL.).

protorom. ***mai**□**ffa** s. f.

REW 5249a.

Un nom protorom. de la fraise est reconstruit sous la forme MAIÓFFA (> afrpr. **mayofa*, occ. *majofa*, cat. *majaufa* “fraise”), type lexical en relation avec MAIÓSTA, de même sens, attesté en d’autres points de la Romania occidentale. La base commune paraît être une forme celtique (conjecturale) **ma(g)iōstā* > **ma(g)iōppā*, ce qui rendrait compte de l’aréologie du type.

IV. MAIOFÁRIAS

Mayouffière, ld., Renaison.

HIST Afrpr. *Mayofferes* 1399.

Mfr. *Mayoffieres* 1496.

ÉTYM < protofrpr. */a maiofárias/ “aux fraisiers”, de MAIOFARIAS, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de MAIOFA (< MAIOFFA) “fraise” muni du suff. collectif -ARIO, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article), mais nécessairement postérieure au IV^e siècle (date de la syncope des contrefinales : */maiōffárias/ > */mai’ffárias/), sans quoi le résultat eût été afrpr. ***Maiferes*. Nom de manse.

protorom. ***mat**□**ria** s. f.

REW 5409 ; DLG 218 ; Dauzat/Rostaing434-437.

La série toponymique des □*Marolles*□, des □*Maroilles*□ et des □*Mareuls*□, dont les divers exemplaires revêtent une forme de pluriel, doit être nettement distinguée du type □*Mareuil*□ < gaul. **māroiçalo*- “grand champ”. À la suite de Dauzat/Rostaing, nous la rattachons à protorom. MATERIA “bois de construction” > “stock de matériau, chantier” (Itcl. *materiēs*), produisant des dérivés dimin. MATERIÓLU, MATERIÓLA, MATERIÚCLA.

IV. MATERIA + -UCLAS

Mareuil, h., Saint-Romain-la-M.

HIST Mlt. (abl.) *Marogliaco*, *Maroliaco* 995, *Maroyllis*, *Marrolliis* 1274, *Marolhiis* 1371, *Marolhis* 1433.

Afrpr. *Marolles* 1274, *Marolh* 1378, *Marolhes* 1382, 1436, *Mar<o>lhes* 1497.

Mfr. *Marolles* 1438. Frm. *Maroles* (Cass), *Maroille* 1887, *Mareuil* 1926.

ÉTYM < protofrpr. */a maderioýglas/ “aux petits chantiers”, dér. de MATÉRIA “bois de construction” d’où “stock de matériau, chantier” muni du suff. dimin. -ÚCLU, -A, (Itcl. *-uculus*). Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article), mais nécessairement postérieure au IV^e siècle (date de la syncope des contrefinales : */materioýklas/ > */mat’riüýklas/), sans quoi le résultat eût été afrpr. ***Marrolhes*. Désignation d’un lieu boisé servant de réserve de matériau de construction.

protorom. ***masi**□**ne** s. f.

La comparaison des issues romanes de MASIONE, dont le champ sémantique gravite autour de la notion de “gîte”, et des acceptions attestées de Itcl. *mansiō*, permet de restituer pour le terme protoroman le sens initial de “lieu d’hébergement, gîte, auberge”. Du point de vue sémantico-référentiel, le mot MASIONE, comme son synonyme STABULA, a spécifiquement désigné les auberges et les relais du *cursum publicum* ponctuant le réseau routier de l’Empire romain. Telle est l’origine de l’importante série toponymique des □*Maison*□ localisés, presque sans exception, le long d’anciennes *viæ stratae* ; les critères morpho-syntaxiques (absence d’article, complément au cas-régime absolu) et la chronologie des formes anciennes permettent en outre de distinguer les NL issus de MASIONE de ceux formés, à date récente, sur frm. *maison*.

II.

II.a. MASIONE SOLA [+ **solu*, -a adj.]

Maisonseule, h., Saint-Romain-d’U.

HIST Afrpr. *Maison Sola*, *Maysonsolla* 1395, *Meson Sollaz*, *Meson Solla* 1446.

Mlt. (abl.) *Domo Sola* 1400, (acc.) *Domum Solam* 1428.

Mfr. *Meson Solle* 1446, *Meson Seulle* 1447. Frm. *Maison Seule* (Cass), *Maisonseule* 1945 (Duf 517).

ÉTYM < protorom. */a masiōýne soła/ “à l’auberge isolée”, de MASIÓNE “auberge, relais de poste” et de l’adj. SOLU, -A “seul, isolé”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un gîte d’étape et d’un relais du *cursus publicus* le long de la voie reliant Saint-Just-en-Chevalet au Col Saint-Thomas (actuelle R.D. 1).

II.b. MASIÓNE CALME [+ *calme s. f.]

Maisonchat, m., Chérier.

HIST Afrpr. *Meysonchat, Maysonchat* 1375.

Mfr. *Meyssonchat* 1389, *Meson Chat* 1399, *Mesonchapt* 1448. Frm. *Maison Chap* (Cass), *Maison Chat* 1945 (Duf 516), *Maisonchat* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a masiōýne kalme/ “à l’auberge de la lande”, de MASIÓNE “auberge, relais de poste” et de CALME “lande, plateau, hauteur dénudée” au cas-régime absolu (type *Montmerle*). Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un gîte d’étape et d’un relais du *cursus publicus* le long de la voie reliant *Rodumna*/Roanne à *Nigrum Stabulum*/Noirétable (actuelle R.D. 53).

protorom. *m□liu s. n.

REW 5572.

Terme panroman : log. *mizu*, roum. *meiu*, it. *miglio*, fr. *mil*, afrpr. *meilh*, occ. *melh* < protorom. MILIU “mil, millet, *Pennisetum glaucum*” (× MILLE “mille” ; ltcl. *milium*).

IV. MILIARIAS

les Millières, m., Saint-Germain.

HIST Afrpr. *Meillieres* 1248, *Meylles* 1299, *Melheres* 1311, *Meyleres*, *Mealleres*, *Meilleres*, *Melleres*, *Meylles* 1351, *Meylheres*, *Meilheres* 1389, *Melleres* 1398.

Frm. *Meilliere*, *Meillieres* XVII^e s., *les Millières* 1887, *Millières* 1926, *Millières* 1945 (Duf 572), *les Millières* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a mīliárias/ “aux champs de millet”, de MILIARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de *mīliu* “millet, mil” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de manse.

protorom. *montánia s. f.

REW 5666.

Terme roman occidental : it. *montagna*, fr. *montagne*, afrpr. *montagni*, occ. port. *montanha*, cast. *montaña* < protorom. MONTANIA “montagne, chaîne montagneuse”.

IV. MONTANICELLU

le **Montoncel** ou **puy de Montoncel**, mont., point culminant des Bois Noirs (1290 m. d'alt.), aux confins de la Loire, de l'Allier et du Puy-de-Dôme, Saint-Priest-la-Prugne.

Frpr. [1m20t20"sa...e]

HIST Mlt. (gén.) *Podii de Montoncel* 1332.

Mfr. *Mont Oncel* 1393, *Montoussel* (l. *Montonssel*) 1490 [XIX^e s.]. Frm. *Puy de Montoncelle* (Cass), *Puy de Montoncelle* 1874 (Joanne 3), *Puy Montoncel* 1887, *Puy Montoncel* 1945 (Duf 774), *Puy de Montocel* 1970, *Puy de Montoncel* 2000 (IGN), [1m2A+2A"SE1] 2002.

ÉTYM < protorom. */montanikɛʎllu/ "la petite montagne", de MONTANICÉLLU, dér. de MONTANIA "montagne, chaîne montagneuse" muni du suff. dimin. -ICELLU (cf. VÍNIA → VINICÉLLA > *Vinzelle*). A sans doute désigné primitivement l'ensemble du massif des Bois Noirs. L'issue régulière serait afrpr. **Montenzel* ; le traitement -ICELLU > -cel, qui suppose la syncope précoce de la contrefinale (*/montan'tɕɛʎllo/), étant de type français, l'oronyme a dû être véhiculé par les locuteurs du versant bourbonnais des Bois Noirs (La Guillermie, Lavoine, Laprugne, Allier). Le passage de **Montenzel* à *Montoncel* résulte d'une assimilation vocalique triviale. La forme patoise [m20t20"sa...e] est empruntée au français.

▲ Florus 1891, 94-95 : « ce nom a été *Mons caeli*, d'où *Monte-au-Ciel*, *Montaucé* et *Montoncel* ». Rigodon 1931 (*cit.* Becquevort 1977, 108-109) : « 'mons tonsellatus' ou 'montem tonsum' ». Levistre (*ibid.*) : « la finale '-oncel' représenterait le gaulois **uxello*, lieu élevé ». Falc'hun (*ibid.*) : « le terme 'tousel', nom celtique de la colline, de la butte, qui subsiste dans le breton 'tosenn', tertre, éminence ». Toutes ces explications sont dépourvues de fondement linguistique.

protorom. ***mon**te s. m.

REW 5664.

Terme panroman : log. *monte*, roum. *munte*, it. *monte*, fr. afrpr. occ. *mont* etc. < MONTE "mont" (Itcl. *mōns*).
Base de la plupart des oronymes de formation protoromane.

A. [oronymes]

II. MONTE AUCELLU [+ **auceʎllu* s. m.]

Montuisset, montagne, Arcon.

HIST Afrpr. *Montuiset* 1334.

Fr. *Haut de Montuiset* 1945 (Duf 437), *Montuisset* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */monte aukeʎllu/ "le mont du moineau" de MONTE "mont, montagne" et de AUCELLU "moineau ; oiseau" (Itcl. *aucella* ; REW 828) au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de terroir rural inhabité. L'issue attendue est afrpr. **Montoizel* ;

Montuiset note *[m2OnɥHi "zE], [Hi "zE] étant l'aboutissement régulier de AUCELLU à Arcon et Saint-Bonnet-des-Quarts (ALLy 498).

B. [toponymes]

I. MONTES

Mons, h., Saint-Romain-d'U.

Afrpr. *Monz* 1311.

Mfr. *Mons* 1428, 1446. Frm. *Mons* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a mɔntes/ "aux monts", de MONTE "mont, montagne". Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de terroir rural inhabité.

II.

II.a. MONTE CUCCULU [+ *cuccuýlu s. m.]

le Cocu, ld., La Tuilière.

HIST Mfr. *Mont Cocut* 1448 (Duf 181).

ÉTYM < protorom. */a mɔnte kuçkuýlu/ "au mont du coucou", de MONTE "mont, montagne" et de CUCCULU "coucou" au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de terroir rural inhabité. L'issue régulière est afrpr. **Montcocul* > mfr. *Mont Cocut*. La remotivation du mot par attraction sémantique de frm. *cocu* a favorisé l'ellipse de l'élément *Mont*.

II.b. MONTE GALLINARIU [+ *gallináriu, -a adj.]

Montjonier, m., Cremeaux.

HIST Mlt. (acc.) *Montem Jaunerium*, (abl.) *Monte Jaunerio* 1371.

Afrpr. *Mont Joner* 1488.

Mfr. *Mont Jonier* 1536. Frm. *Montjonier* 1945 (Duf 604).

ÉTYM < afrpr. */a mɔnte gallináriu/ "au mont des volailles", de MONTE et de l'adj. GALLINARIU, -A "relatif aux volailles, peuplé de volailles" (type *Montpellier*). Désignation d'un lieu giboyeux.

II.c. MONTE GRANARIU [+ *granariu, -a adj.]

Montgrenier, m., StJust.

HIST Mlt. (abl.) *Monte Granerio* 1387.

Mfr. *Mongranier* 1448. Frm. *Montgrenier* 1697, *Maugrenier* 1823 (cadastre), *Maugrenier* 1900, *Montgrenier* 1926.

ÉTYM < afrpr. */ves monte granáriu/ “au mont granifère”, de MONTE et de l’adj. GRANARIU, -A “relatif aux grains, abondant en grains” (type *Montpellier*).

II.d. MONTE LUPU [+ **lupu* s. m.]

Montloup, h., croix, La Tuilière.

HIST Afrpr. Monlous 1324.

Mfr. Montlou 1402, Mont Loup 1404, Monloux 1434, 1448, Montlouz 1488. Frm. Montloux 1697, Monlou (Cass), Montloup 1945 (Duf 604).

ÉTYM < protorom. */a monte lupu/ “au mont du loup”, de MONTE “mont, montagne” et de LUPU “loup” au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité.

II.e. MONTE MERLU [+ **męrlu* s. m.]

Montmerle, m., Saint-Martin.

HIST Afrpr. *Monmerlo* 1425.

ÉTYM < protorom. */a monte męrlu/ “au mont du merle”, de MONTE “mont, montagne” et de MERLU “merle” au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité.

II.f. MONTE PIPERARIU [+ **piperáriu*, -a adj.]

Montpeurier, h., StDidier.

Frpr. [vwe m2Op{ "KE...I]

HIST Afrpr. *Monpeorer* 1276, *Montpeurer* 1321, *Montpeorer* 1441, *Mont Peorer* 1443.

Mfr. *Montperier* 1467, *Montpeurier* 1476. Frm. *Montpeurier* 1722, *Monperier* (Cass), *Montpeurier* 1945 (Duf 609).

ÉTYM < afrpr. */ves monte piperáriu/ litt. “au mont au poivre”, de MONTE et de l’adj. PIPERARIU “relatif au poivre, abondant en poivre” (type *Montpellier*). Protorom. PIPERE a pu désigner non seulement le poivre, mais aussi diverses plantes aromatiques locales, notamment le thym et le serpolet.

II.g. MONTE RAUSARIU [+ **rausáriu*, -a adj.]

Montrosier, m., Bully.

ÉTYM < afrpr. */ves monte rausáriu/ “au mont des roseaux”, de MONTE et de l’adj. RAUSARIU, -A “relatif au roseau, abondant en roseaux”, dér. de *ros* “roseau, jonc”.

II.h. MONTE URSARIU [+ **ursáriu*, -a adj.]

1. **Montrosset**, bois, Saint-Martin.

Frm. [m20tKo"se] 2002.

2. **Montroussier**, m., Villemontais.

HIST Afrpr. *Montorser* 1395, 1398, 1407.

Frm. *Montorcet* 1945 (Duf 608), *Montroussier* 1970, [m20tKu"sjé] 2002.

ÉTYM < afrpr. */a mōnte ursáriu/ “au mont des ours”, de MONTE et de l’adj. URSARIU, -A “relatif à l’ours, peuplé d’ours” (type *Montpellier*). Il y a eu dans les deux cas métathèse de [ɣ] implosif à partir de formes frm. *[m20tOK"se], *[m20tuK"sjé].

C. [hydronymes]

II. MONTE OSSA [+ *□*ssu* s. n.]

1. **la Montouse**, rivière, affl. du Breuil à Saint-André-d’Apchon.

HIST Afrpr. *li Montous<sa>* 1277, *Mo<nt>ossa* 1334.

Mlt. (abl.) *Montossa* 1277, 1394, 1395, *Montossa*, *Montoussa* 1488.

Mfr. *Montousse* 1389, *Montosse* 1455. Frm. *Montousse* (Cass), *la Montouse* 1970 (IGN).

2. **la Moutouse**, rivière, affl. de la Loire à Bully.

HIST Mlt. (abl.) *Motossa*, [*aqua de*] *Motossa* 1334, *Moutossa*, [*rivus de*] *Moutoussa* 1488.

Afrpr. *Moutoussa* 1488.

Mfr. *Moutousse* 1536. Frm. *la Moutouse* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a mōnte □*ssa*/ “au mont des ossements”, de MONTE “mont, montagne” et de OSSU, pl. -A “os, ossement” (Itcl. *os* ; REW 6114) au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural, référant à une ancien lieu de sépulture, probablement un tumulus. L’issue régulière est afrpr. *Montossa*, toponyme ayant initialement désigné une parcelle au sud du village de Saint-Alban-les-Eaux (1) et une localité au nord de Bully (2). En (2), il y a eu amuïssement précoce de [n] implosif. Le reflet frm. *Montousse* ~ *Moutousse* a été transféré en hydronyme pour désigner deux rivières mineures traversant les localités en question. Attraction analogique de la finale *-ouse* (< frpr. *-osa*), récurrente en hydronymie.

Un transfert oronymique, à connotation mythologique, de *mōns Ossa* “le mont Ossa (en Thessalie, séjour des Centaures)” est possible mais peu adéquat avec le modeste volume des reliefs dénommés.

protorom. ***mura** s. f.

REW 5764 ; FEW 6/3, 241a, 242a ; VincentTop § 587.

Type lexical représenté en sarde et en galloroman : log. *mura*, *nura* “mégallithe”, afr. *mure*, aocc. *mura* “muraille, mur”, afrpr. *mura* “masure, tas de ruines” < protorom. MURA “muraille, rempart”, sans correspondant en Itcl.

II. MURAS MASIONIS [+ *masiône* s. f.]

Malmaison, h., Saint-Julien.

HIST Afpr. *Mures Maysons, Mures Meyzons* 1351.

Mlt. (abl.) *Murisdombus, Murismeysons* 1411, *Muris Domibus, Murisdombus* 1460.

Mfr. Mure Maison, Muremaison 1460. Frm. Marmeyson XVII^e s., Malmaison 1945 (Duf 526).

ÉTYM < protorom. */a mʉras masiõynis/ “aux murailles de l’auberge”, de MURA “mur, muraille” et de MASIONE “auberge, relais de poste” au génitif. Formation protoromane, antérieure au VI^e siècle (disparition du génitif en galloroman⁶³¹). Le toponyme paraît référer aux ruines d’une ancienne *mansio* située sur la voie Roanne-Montbrison.

protorom. ***muru** s. m.

REW 5764.

Terme panroman : log. *mur*, vegl. *mor*, it. *muro*, fr. afrpr. aocc. cat. *mur* etc. < protorom. MURU “mur”, corrélat de ltcl. *mūrus* “id.”.

II. MURO CINCTU [+ **cinctu*, -a part. et adj.]

1. **Mulsant**, fbg, Roanne.

2. **Murcenc**, lieu détruit à Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Afpr. *Murcene* (l. *Murcenc*) 1334.

3. **Murcent**, ld., Saint-Just.

HIST Afpr. *Murcent* 1288, 1291, *Murcent, Mulcent* 1387.

Mfr. Murcent, Mulcent 1429, Murcent 1448.

4. **Murcent**, lieu détruit à Saint-Romain-d’Urfé.

HIST Afpr. Murcent 1291, 1334.

Mfr. Mulcent 1429, Murcent 1446.

5. **Murcent**, lieu détruit à Villerest.

HIST Afpr. Murcont (l. Murcent) 1384.

Mfr. Murcent 1410.

6. **les Grands Murcins** et **les Petits Murcins**, ld., Arcon.

HIST Afpr. Murcegnny 1381.

Mfr. Murcem (l. Murcein) 1454, Mursaing, Mursain 1496. Frm. Grand Murcin, Petit Murcin (Cass), Grands Murcins, Petits Murcins 1887.

⁶³¹ Selon le modèle proposé par Dardel/Wüest 1993, 53-54.

ÉTYM < protorom. */a mʉrokj́nktu/ “à l’enceinte”, de MURO CINCTU, comp. de MURU “mur, muraille” à l’ablatif/instrumental et de CINCTU, -A, adj. verb. de CINGERE “ceindre, entourer”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un site militaire du Bas Empire lié à la défense territoriale. L’issue régulière est afrpr. *Murcent*. La forme *Mulcent* manifeste un hypercorrectisme par réaction au type *salsici* > *sarsici*⁶³².

IV. MURATU

Murat, h., Villemontais.

ÉTYM < protorom. */a mʉrátu/ “à la fortification”, forme substantivée au neutre de l’adj. MURÁTU, -A “entouré de murs, fortifié”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un site militaire du Bas Empire lié à la défense territoriale.

protorom. ***novále** s. n.

REW 5966 ; Dufour 1950, 51-57 ; Duraffour 1932, 216-217 ; Gardette 1941, 194-201 ; Chambon 2002, 124-125.

Une terre nouvellement mise en culture est désignée en protorom. par le mot NOVALE (Itcl. *nouāle*), continué par log. *noale*, it. *novale*, afr. *novel*, afrpr. *noalhi*, aocc. *novalha* etc., de sens identique ou voisin. Ce terme s’est fixé toponymiquement sous deux formes, simple (NOVALIA > □*Noaille*□) et suffixée : dans le nord de l’aire galloromane, un dér. (PRÉDIU) NOVALIACU litt. “domaine de défrichement” s’est formé, par analogie, sur le modèle toponymique dominant (PRÉDIU) SABINIACU “domaine de Sabinus”, archétype des noms de *villa* de la Gaule lyonnaise. Nous émettons l’hypothèse que la dérivation en -ACU sur la base d’un lexème (NOVALE), en ce qu’elle s’oppose structurellement à la dérivation dé-anthroponymique (SABINIU), reflète linguistiquement l’opposition référentielle entre deux types de biens fonciers, d’une part les *villae* patriciennes relevant de la propriété privée (portant le nom du maître), d’autre part les domaines publics tenus par le fisc romain, exploitant les terres ‘nouvelles’. Cette idée semble confirmée par le fait que les localités dénommées NOVALIACU ont souvent accédé au rang de *vicus*, c’est-à-dire de chef-lieu administratif.

IV. NOVALIACU

1. **Noillé**, h., StDidier.

Frpr. [vwe nwO"j2E]

HIST Afrpr. *Nuyallieu*, *Nuallieyu*, *Nuallieu*, *Nuallyeu*, *Noaillieu*, *Nuallieyu*, *Nuyallyeu* 1370, *Noalhé* 1470, 1473.

⁶³² Hafner 170-172.

Mfr. Noallieu 1399, Noallé 1405, Noallieu, Noalliez 1410, Noallie 1467, Noallie, Noallie 1470. Frm. Noaillé 1720, Noaillé (Cass), Noillie 1887, Noaille 1926, Noaillé 1945 (Duf 643), Noillé 1970 (IGN).

2. **Noally**, h., Cremeaux.

Frpr. [ve nwQ"je]

HIST Afrpr. Noallé 1334, Noalhé 1488, Noailhé, Noalhé 1536.

Mlt. (abl.) Noalhiaco, Noailhiaco 1434.

Mfr. Noally, Noaillie 1536. Frm. Noailly (Cass), Noally 1945 (Duf 645), [nwQ"i] 2002.

3. **les Noaillys**, h., Ambierle.

HIST Mlt. (abl.) Noylhia 1399, Nohia 1412.

Fr. les Noailly (Cass), Noailly 1887, Noailly 1945 (Duf 644), les Noaillys 1970 (IGN).

4. **Noailly**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Haon.

HIST Mlt. (nom.) Noalliacus 959, (abl.) Noaliaco 959, Noalliaco XI^e [XVI^e s.], (gén.) Noaliaci 1200, (abl.) Noailliaco 1293, Nolliaco 1311, (gén.) Noylliaci, Noyalliaci 1339, Nolliaci 1347, Noaliaci 1390, Noalhiaci 1418.

Afrpr. Nuallieu XIV^e s., Noailhié 1399, Noailhé 1435.

Mfr. Noilly 1496. Frm. Noailly (Cass), Noalli-en-Roannais 1789, Noailly 1874 (Joanne 27).

5. **Nollieux**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve no"j{]

HIST Afrpr. Noalieu 1221, Noailleu 1225, Noalleu 1314, Noaylleu, Noallé 1351, Noallieu 1361, Noaillieu 1379, Noalio 1382.

Mlt. (abl.) Noylliaco 1320, (nom.) Noalliacus, Noaylliaco 1351, (acc.) Noaliacum 1389, (gén.) Noalhiaci 1434, (nom.) Noailliacus 1458.

Mfr. Noalleu, Noaillieu 1400, Nuallieu XV^e s. Frm. Noilhieu 1541, Nollieu 1614, Naulieu, Nollieu XVII^e s., Naullieu (Cass), Nollieux 1874 (Joanne 27), Neaulieu 1889, Nollieux 1945 (Duf 647).

6. **Noaillat**, h., Saint-Priest-la-V.

Occ. [ve nwO"jA;]

HIST Aocc. Nohac, Noalhac 1311, Noellac, Noalhac 1330, Noalhat 1426, 1476.

Mfr. Noallat 1400. Frm. Noailhat 1599, Noalliat, Noaillat 1684, Nouallat (Cass), Noaillat 1926.

ÉTYM < protorom. */a novaliáku/ “au domaine défriché”, de (PRÉDIU) NOVALIÁCU, dér. de NOVÁLE “terre nouvellement défrichée, novale, jachère” muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. Nom de domaine rural constitué sur un défrichement et relevant de la propriété publique, par opposition aux toponymes en -ACU formés sur une base anthroponymique référant à des domaines privés. Les issues régulières sont afrpr. *Noëlhé (traitement roannais), *Noëlheu (traitement lyonnais) et aocc. *Noalhac* ; cependant, l’influence analogique du lexème de base NOVÁLE (> afrpr. *noval) en protofrpr. a empêché la décoloration de /a/ prétonique en /e/, d’où les résultats *Noalhé*, *Noalheu*.

protorom. *□lca s. f.

REW 6050 ; DLG 240.

Terme gallo- et ibéroroman : afr. *ouche*, afrpr. *ouchi*, aocc. *olca*, astur. *huelga*, galic. *olga* < protorom. OLCA “champ fertile, pièce de terre cultivable” (< gaul. **olkā* “id.”).

I. OLCAS

Ouches, vill., chl. de commune, canton de Roanne.

HIST Afrpr. *Obches*, *Olches* 1222, *Osches* 1255, 1290, *d-Oches* 1312, *Oches* 1334.

Mlt. (abl.) *Ulchis*, *Oschio* 1235, *Hochiis* 1317, *Ochiis* 1380, (gén.) *Occhiarum* 1465.

Mfr. *d-Ocches* 1465. Frm. *Ousches* 1687, *Ouches* (Cass).

ÉTYM < protorom. */ad □lkas/ “aux terres fertiles”, de OLCA “champ fertile, pièce de terre cultivable”.

Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de terroir rural.

protorom. *□1 (□) du, -a adj.

Le latin classique possède un adj. *olidus* signifiant “malodorant, puant, fétide”. On peut postuler un corrélat protorom. ÓL(I)DU, de même sens, qui rendrait compte de plusieurs hydronymes et toponymes français comportant le segment *Oud-*.

A. [hydronymes]

I. ÓL(I)DA

l'Oudan, rivière, affl. de la Loire à Roanne.

HIST Afrpr. [*aqua*] *d'Odan* 1260, *Odan* 1291.

Mfr. *d-Oudan* 1433, *d-Odan* 1496. Frm. *Oudan* (Cass).

ÉTYM < protorom. */□ýlda/ “la puante”, forme substantivée au fém. de l'adj. OL(I)DU, -A “infect, puant, fétide”. ♦ L'issue régulière est afrpr. **Ouda*. Comme c'est le cas pour un grand nombre d'hydronymes du genre féminin, ce nom a été intégré à la flexion imparisyllabique en -A ~ -ÁNE >> afrpr. -a, -an et c'est la forme marquée (cas régime), */oldáne/ > *Odan*, qui l'a finalement emporté.

Δ *l'Oult*, affl. de la Vilaine, IlleV. (< OLDU).

B. [toponymes]

I. OL(I)DAS

Oddes, h., StJulien.

HIST Afrpr. *Odes* 1225, *d-Odes* 1247, 1316, *d-Oddes* 1351.

Mfr. *d-Oddes* 1390. Frm. *Doddes* XVII^e s., *Ode* (Cass), *Oddes* 1926.

ÉTYM < protorom. */ad □ldas/ “aux terres puantes”, forme substantivée au fém. pl. de l’adj. OL(I)DU, -A “infect, puant, fétide”, le substantif régissant, TERRAS “terres”, étant ellipsé. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation dépréciative d’un terroir rural inhabité. ♦ L’issue régulière est afrpr. *O(u)des*.

- ▲ Vurpas/Michel 121 : « à rattacher à un thème de nom gaulois *ollo-* signifiant ‘grand (cours d’eau)’, thème auquel s’ajouteraient divers suffixes (on aurait alors *olito*) » ; spéculatif.

protorom. ***panīciū** s. n.

REW 6194.

Terme roman occidental : lomb. *paniša*, afrpr. *paniz*, occ. *paniç*, cast. *panizo*, port. *painço* < protorom. PANICIU “millet, *Panicum miliaceum*” (Itcl. *pānīceus*).

IV. PANICIARIAS

Panissière Haute et Panissière Basse, h., Ailleux.

HIST Afrpr. *Paniceres* 1413, *Panisseres* 1424.

Mfr. *Panissiers* 1537. Frm. *Panissières* 1735, Haute Pannessière, Basse Pannessière (Cass), Panissière Basse, Panissière Haute 1765.

ÉTYM < protorom. */a panikiáriās/ “aux champs de panis”, de PANICIARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de PANICIU “panis, millet” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de manse.

protorom. ***pervinca** s. f.

REW 6437. FEW 14, 461b-462a. ALF 1666. Mistral s.v. *pervenchièro*. DGFA 519.

Le nom latin de la pervenche est attesté depuis Pline sous la forme *vincapervinca* et depuis Apulée comme *pervinca*. Protorom. PERVINCA est continué par log. *proinka*, it. *pervinca*, fr. *pervenche*, afrpr. *prevenchi*, occ. *pervenca* etc. ; la pervenche est nommée *prouvenchà* (< PROVINCA) en Auvergne, [pEK"v2AS(I)] (< *pervinca) à Ambierle et Néronde, [pK@v2AT@] dans la Bresse. Le dérivé collectif en -ARIA est attesté en occitan (vIV. *prevenchèiro* “pré aux gentianes”) et il a pu exister en francoprovençal. Toutefois les toponymes correspondants, tous au pluriel et tous dépourvus d’article dans leurs premières attestations, sont de formation protoromane, de même que les types isomorphes FILICARIAS, MAIOFFARIAS, PANICIARIAS etc. On a affaire ici, comme pour GENTIANARIAS, à la désignation de terroirs alpestres caractérisés par l’abondance des plantes fourragères et médicinales.

IV. PERVINCARIAS

1. **Provenchère**, h., Jeansagnière.

HIST Afrpr. *Prevencheres* 1368, 1369, 1370, 1388, en la *Prevencheri de la Cornevin* 1410, *Preve[n]cheyre* 1411 (Duf 770).

Mlt. (abl.) *Prevencheriis* 1370 (ibid.).

Mfr. *Prevencheres* 1410, *Prevenchieres* 1411 (ibid.).

2. **la Provenchère**, h., Bully.

Frpr. [ve lapK@vE"SeKI]

HIST Afrpr. *Pervencheres* 1334, la *Prevencheri* 1417 (Duf 770).

Mlt. (abl.) *Pervencheria* 1334, *Prevencheria* 1417 (ibid.).

Frm. *Provenchère* (Cassini), *Provenchère* 1945 (Duf 770), la *Provenchère* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a pervĩnkárias/ “aux coins aux pervenches”, de PERVINCARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de PERVINCA “pervenche” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité. ♦ L’issue régulière est afrpr. *Pervencheres*. Il y a eu métathèse de [r] implosif, comme dans le cognat lexical afrpr. *pervenchi* > *prevenchi* ; l’existence de ce dernier a permis de plus une remotivation sémantico-référentielle manifestée par le passage du pluriel au singulier et l’adjonction de l’article défini (> la *Prevencheri*) avant le XV^e siècle. ♦♦ Attraction paronymique de *Provence* et *provende*, favorisée par l’opacité de la forme *Prevenchères* au regard du français moderne.

△ les *Provenchères*, Rivolet (Rhône), *Provenchère*, Bromont-Lamothe (Puy-de-D.).

▲ TGF § 5367 : « lat. adj. neutre pl. [*]propinquiora [sic] “les (environs) proches, immédiats” » ; irrecevable.

protorom. *petra s. f.

REW 6445 ; VincentTop § 288.

Terme panroman : log. *pedra*, roum. *piatră*, it. *pietra*, fr. *Pierre*, afrpr. *pirra*, occ. *pèira* etc. < protorom. PETRA “pierre” (ltcl. *petra*).

La vaste série des □*Pierrefitte*□ < PETRA FICTA “pierre fichée”, représentée dans toute la Galloromania, a référé aux bornes milliaires balisant le réseau routier romain (plus vraisemblablement qu’à des monuments mégalithiques). Il s’agit donc d’une formation toponymique délexicale à connotation typiquement ‘publique’ et administrative.

II.

II.a. **PETRA BOSCU**

Pierre à Bois, h., Lentigny.

Pierrebois 1887, *Pierre-à-Bois* 1926.

ÉTYM < protorom. */a pɛtra bɔ̄sku/ “à la pierre du bois”, de PETRA “pierre” et BOSCU “bois, forêt” au cas régime absolu. Formation protoromane (absence d’article). Nom de mégalithe. Le toponyme frm., qui ne fait pas sens, reflète une forme patoise */pɪra bɔ̄/.

II.b. PETRA FICTA

1. Pierrefitte, h., Ambierle.

HIST Afrpr. *Perefita* 1240.

Mlt. (abl.) *Petrafacta* 1274, *Petra Ficta*, *Petrafacta* 1340, *Petra Ficta* 1438.

Mfr. Pierrefitte 1389, Pierreficte 1497. Frm. Pierrefitte (Cass).

2. Pierrefitte, h., Dancé.

HIST Mfr. *Perafict* 1402, *Pereficte* 1409. Frm. Pierrefite (Cass), *Pierfite* 1887, *Pierrefite* 1926, *Pierrefite* 1945 (Duf 705), *Pierrefitte* 1970 (IGN).

3. Pierrefitte, h., Saint-Léger.

ÉTYM < protorom. */a pɛtra fɪkta/ “à la borne”, de PETRA FICTA “pierre fichée, borne”. Désignation d’une borne milliaire balisant une voie routière ou, le cas échéant, d’une borne-limite entre plusieurs *villæ*.

protorom. *pɔ̄pere s. f.

REW 6521.

Terme panroman : log. *pibere*, dalm. *pepro*, it. *pepe*, fr. *piovre*, afrpr. *peivro*, *peuro*, occ. *pebre* etc. < protorom. PÍPERE “poivre” (ltcl. *piper*). Ce phytonyme ne peut, dans nos régions, avoir désigné les espèces *Piper nigrum* et *Piper longum*, naturelles du sous-continent indien. Le mot doit s’être appliqué par extension à diverses plantes aromatiques, notamment le thym, le serpolet et la menthe poivrée.

IV. PIPERÁRIAS

1. Peurière, mais., Saint-Romain-d’U.

Opurière (Cass), *Peurière* 1926.

2. Purière, h., Souternon.

HIST Afrpr. *Paureeyres* 1310.

Frm. *Purière* (Cass), *Peurière* 1926, *Peurière* 1945 (Duf 698), *Purière* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a piperárias/ litt. “aux champs de poivre”, de PIPERARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de PÍPERE “poivre” d’où, sans doute, “menthe poivrée” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de manse. L’issue régulière est afrpr. **Peures* (traitement forézien : *[B] /V_rV > *[u÷]). La graphie afrpr. *Paureeyres* reflète */peureýires/ (soit, au XIV^e s., *[p@...Y"rE...Ir@s]), d’où est sorti mfr. **Peurieres* > frm. *Peurière*. La forme frm. *Purière* doit être calquée sur un continuateur patois */püreýr/.

protorom. *p□diu s. n.

REW 6627.

Terme roman occidental : it. *poggio*, fr. *puy*, afrpr. *puey*, occ. *puèg*, cat. *puig*, arag. *poyo* < protorom. PÓDIU “gradin” d’où “hauteur, colline, puy” (ltcl. *podium* “gradin”).

II. PODIU MONTE [+ *mōnte s. m.]

le Bois Plémond, bois, Chausseterre.

HIST Mlt. (nom.) *Nemus de Puhymo<nt* 1295, *Nemus de Podio Montis* 1330, *Pratum de Puymont* 1334.

Mfr. *Pumont* XIVe s., *Peumont* 1395. Frm. le Boys de Piemon XVIIe s.

ÉTYM < protorom. */a p□ýdiu mōnte/ “au replat du mont”, de PODIU “gradin, plate-forme” et MONTE “mont” au cas régime absolu, désignation d’un replat à flanc de montagne. Formation protoromane (absence d’article).

▲ Une formation frpr. (*lo puey mont* “le puy mont” ne fait pas sens.

protorom. *plánia s. f.

REW 6573.

Terme rhéto-, gallo- et ibéroroman : frioul. afr. *plagne*, afrpr. *plagni*, occ. *planha*, acast. *llaña* < protorom. PLÁNIA “plaine”.

I. PLÁNIA

Plaigne, ham., St Jean St Maurice.

HIST Mlt. (abl.) *Playgnia* 1290, 1340, *Plania* 1315.

Afrpr. *Plaigni* 1334, *Plaigny* 1488, 1536.

Fr. *Plagne* (Cassini), *Plaigne* (cadastre).

ÉTYM < protorom. */a plánia/ “à la plaine”, de PLANIA “plaine”. Formation protoromane (absence d’article).

protorom. *pom□riu s. n.

Le latin classique avait un terme *pōmaerium* désignant initialement, à Rome et dans chaque cité de l’Empire, la ligne sacrée entre les domaines civil et militaire, située à l’intérieur des murs de la ville et marquée par un espace consacré qu’il n’était permis ni de bâtir, ni d’habiter. La connotation religieuse du concept s’étant

estompée, le mot est glosé, dans la latinité tardive, “area, locus vacuus et publicus”⁶³³. Bien que l’on n’en connaisse pas de continuateur dans le lexique des langues romanes, il est permis de reconstruire un protorom. POMERIU, couvrant le même champ sémantique que son correspondant ltcl. et attesté, semble-t-il, par la toponymie.

I. POMÉRIU

Pommiers, vill., chl. de commune, ancien siège d’archiprêtré, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [**vwe pwo"mi**]

HIST Afpr. *Pomeirs* 891, *Pomiers* XI^e [XVI^e s.], *Pomer* 1203/1215, *Pomers* 1225, *Pomiers* 1269.

Mlt. (abl.) *Pomerio* XI^e [XVI^e s.], (acc.) *Pomerium* 1146, (abl.) *Pomeriis* 1225, 1315, 1361, 1375, 1407.

Mfr. *Pomiers* 1389, 1464. Frm. *Pommiers* 1542, *Pomyers* 1553, 1614, *Pomiers* (Cass), *Pommiers* 1874 (Joanne 54), *Pommiers* 1887, *Päommiers* 1926.

ÉTYM < protorom. */a pomeýriu/ “à la place publique”, de POMERIU “espace consacré et non bâti à l’intérieur des murs d’une ville” d’où “terrain public non bâti”, non continué dans les langues romanes. Désignation d’un espace relevant de la propriété publique, sans doute en relation avec la présence d’un vicus routier à Saint-Germain-Laval. L’issue régulière est afpr. **Pomeir*. Le toponyme, précocement opacifié, a été remotivé au pluriel (*Pomeirs* 891, *Pomers* 1225) sous l’attraction paronymique d’afpr. *pomer* s. m. “pommier” ; les formes mlt. *Pomerio*, *Pomerium*, afpr. *Pomer* paraissent cependant refléter la filière héréditaire régulière, les variantes */pomeýir/ et */pomeýrs/ ayant pu coexister, en ancien francoprovençal, dans des variétés sociolectales différentes.

protorom. ***pratu** s. n.

REW 6732.

Terme panroman : log. *pradu*, roum. *prat*, it. *prato*, fr. *pré*, afpr. *pra*, occ. *prat* etc. < protorom. PRATU “pré, prairie” (ltcl. *prātum*).

II.

II.a. PRATU CASA [+ **casa* s. f.]

Prachaise, h., Souternon.

HIST Afpr. *Prachesa* 1310, 1403, *Pras Chesa*, *Chesa*, *Pra Chesa* 1447.

Frm. *Prachaise* (Cass).

⁶³³ Du Cange 6, 401a.

ÉTYM < protorom. */a pratu kasa/ “au pré du manse”, de PRATU “pré, prairie” et de CASA “ferme, manse, unité agraire” d’où, absol., “manse indominical” au cas-régime absolu. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un terroir rural attenant au chef-manse d’un grand domaine.

II.b. PRATU CODA [+ *çoda s. f.]

Pracoé, m., Cremeaux.

ÉTYM < protorom. */a pratu koda/ litt. “au pré en queue”, de PRATU “pré, prairie” et de CODA “queue, extrémité” d’où * “terrain allongé en queue”, * “terrain à l’extrémité d’un domaine” mis en apposition. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un terroir rural d’après sa forme. L’issue régulière est afrpr. **Pracoa*, dont une issue frpm. */prakwá/, d’abord francisée en **Pracoy*, rend compte de la forme française moderne.

protorom. ***prof**□**ndu** s. n.

REW 6772.

Terme panroman : log. *profundu*, it. *profondo*, afr. *parfont*, afrpr. *prevont*, occ. *prigond*, cat. *pregon* < protorom. PROFUNDU ~ PERFUNDU “profond” (Itcl. *profundus*), substantivé au neutre au sens de “profondeur, abîme ; hauteur” (Itcl. *profundum*).

IV. PROFUNDARIAS

Prandière, h., Cezay.

HIST Afrpr. *Pranderes* 1340, 1351, 1466.

Mlt. (abl.) *Pranderiis* 1434.

Frm. *Prandière* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a profundárias/ “aux précipices”, de PROFUNDARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de PROFUNDU “profondeur, abîme” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité, référant à la forte déclivité au bas de laquelle se trouve Prandière. L’issue régulière est afrpr. **Proënderes*, d’où **Praenderes* (traitement roannais, type ROTUNDU > *raont*) > *Pranderes*.

protorom. ***rapa** s. f.

REW 7065.

Terme panroman : log. *raba*, it. *rapa*, afr. *reve*, afrpr. *rava*, occ. *raba* etc. < protorom. RAPA “rave, navet, *Brassica rapa*” (Itcl. *rāpum*).

IV. RAPARIAS

Ravière, h., Saint-Martin.

HIST Mlt. (abl.) *Raveriis* 970, 1023, (acc.) *Raverias* 1023.

Afrpr. *Raveres* 1351, 1419.

Frm. *Ravierre* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a rapárias/ “aux ravières”, de RAPARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de RAPA “rave, navet” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité.

protorom. ***riúlu** s. m.

REW 7340.

Un type protorom. RIULU, corrélat de ltcl. *rīulus* “petit ruisseau”, est à l’origine d’it. *rivolo* et frioul. *riul*, de même sens. Non continué en galloroman, il a néanmoins laissé des vestiges toponymiques.

IV. RIÚLICAS

Riorges, bourg, chl. de commune, canton de Roanne.

HIST Mlt. (gén.) *Riorgiarum* 1115, (abl.) *Riolgiis* 1153, 1208, *Riorgiis* 1250, 1335.

Afrpr. *Riorges* 1225, *Rioges* 1275, 1290.

Mfr. *Riorges* 1496, 1536. Frm. *Riorge*, *Riorges* 1687, *Riorges* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a riųýlikas/ “aux terres du ruisseau”, forme substantivée au fém. pl. d’un adj. RIÚLICU, -A, dér. de RIULU “ruisseau” muni du suff. relationnel -ICU, -A (ltcl. -icus), le substantif régissant, TERRAS “terres”, étant ellipsé. Ce type de formation délexicale paraît s’opposer aux formations prédiales à base anthroponymique et avoir référé à des propriétés du domaine public. L’issue régulière est afrpr. **Riolges* > *Riorges*, passé à *Rioges* par dissimilation de la vibrante implosive.

▲ Vurpas/Michel 114 : « *Riorges* et *Valorges* [...] sont peut-être des composés de *Orge*, issu de *orb/*orob [?], avec *ri* “ruisseau” pour le premier et “val” pour le deuxième » ; explication ésotérique.

protorom. ***sabl**ne s. m.

REW 7484.

Terme roman occidental : it. *sabbione*, fr. afrpr. occ. *sablon*, cat. *sauló*, cast. *sablón* < protorom. SABLÓNE “sable, gravier” (ltcl. *sabulō*).

IV. SABLONARIAS

la Sablonnière, ld., Cordelle.

HIST Afrpr. *Sabloneres* 1340, 1370.

ÉTYM < protorom. */a sablonárias/ “aux sablonnières”, de SABLONARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de SABLONE “sable, gravier” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article). Nom de manse. L'issue régulière est afrpr. **Sableneres*, mais l'influence analogique du lexème de base SABULONE > afrpr. *sablon* a empêché ou compensé la décoloration de */o/ atone en */e/.

protorom. ***sap**□**ne** s. m.

REW 7589.

Terme panroman : log. *sabone*, roum. *săpun*, it. *sapone*, fr. afrpr. *savon*, occ. *sabon* etc. < protorom. SAPONE “savon”.

IV. SAPONE + -ARIAS

Sabonnière, h., Saint-Martin.

HIST Afrpr. *Saboneres* 1246, 1460.

Frm. *Sabonnière* (Cass).

ÉTYM < protofrpr. */a sabonárias/ “aux savonneries”, de SABONARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de SABLONE (< SAPONE) “savon” muni du suff. collectif -ARIO, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article), mais nécessairement postérieure au IV^e siècle (date de la syncope des contrefinales : */saponárias/ > */sap'nárias/), sans quoi le résultat eût été afrpr. ***Saneres*. Désignation d'une localité à vocation industrielle, faisant peut-être partie d'un *vicus*. L'issue /b/ de */p/ intervocalique est contraire à la phonétique francoprovençale. Elle trouve son explication dans l'attraction d'un afor. **sabon* “savon” emprunté à l'ancien occitan et continué par Gumières, Boisset, Essertines [sa "bu] “id.”⁶³⁴.

△ *Sabonnaire* (Saint-Maurice-en-Gourgois).

protorom. ***s**ī**lva** s. f.

REW 7920.

Terme panroman : alog. *silva*, it. *selva*, afr. *seuve*, afrpr. *serva*, occ. *selva* etc. < protorom. SILVA “bosquet, bois, forêt” (ltcl. *sylua*).

I. SILVA

Serve, ld., Cordelle.

HIST Afr. Sarve 1340 (Duf 945).

⁶³⁴ Gardette 1941, 21-23.

Mlt. (abl.) Sarva 1340, Salva 1378, 1400, 1428 (ibid.).

Frm. Serve 1945 (ibid.).

ÉTYM < protorom. */a sɪlva/ “au bois”, de SILVA “forêt, bois, bosquet”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité. L’issue régulière est afrpr. **Serva*, d’où **Sarva*. La graphie *Salva* XIV^e-XV^e s. est hypercorrecte.

protorom. ***sɪn**□**pɪ**(**c**)**u**, -**a** adj. et s. f.

REW 7949.

Les régions francoprovençale et saintongeaise recèlent un type toponymique □*Senoch*□, dépourvu de correspondant lexical et sans relation avec le type □*Senonche*□ (< SENÓNICA). Nous rattachons ce toponyme à un protorom. SINÓPI(C)AS, corrélat de l’adj. Itcl. *Sinōpicus* ou *Sinōpeus* propr. “sinopéen, de Sinope (en Paphlagonie)”. Substantivés au fém., ces adjectifs désignent dans la langue classique l’ocre rouge (litt. la terre de Sinople) : les formes romanes, log. *sinobida*, it. *sinopia* “couleur ocre”, fr. port. *sinople*, cast. *sinoble* “vert”, sont des emprunts savants qui ne renseignent pas sur la forme du prototype. Une base SINÓPICA (= *Sinōpica*) est par conséquent aussi légitime que SINÓPIA (= *Sinōpea*) du point de vue de la reconstruction.

I. SINÓPI(C)AS

1. **Senoch**, h., Saint-Martin-la-S.

Frpr. [ve snuS]

HIST Afrpr. *Senoches* 1361.

Frm. *Senouche* (Cass).

2. **Senouche**, h., Amions.

Frpr. [ve snOS]

HIST Afrpr. *Senoches* 1334.

Mfr. *Senoches* 1489. Frm. *Senoch* (Cass), *Senouche* 1926.

3. **Senouche**, h., Saint-Romain-la-M.

HIST Afrpr. *Cenosches*, *Senesches* 1258, *Senoches* 1282, 1315.

Mlt. (abl.) *Senochiis* 1401.

Mfr. *Senoches* 1417.

ÉTYM < protorom. */a sɪnoʝpɪas/ ou */a sɪnoʝpikas/ “aux terres rouges”, de SINÓPI(C)A s. n. pl. recatégorisé au féminin “terre d’ocre rouge”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article), et qui ne possède aucun cognat lexical dans les parlers galloromans. Pédotoponyme désignant un terroir rural. L’issue régulière de l’un comme de l’autre prototype est afrpr. *Senoches*.

Δ Cénoche, Peillonex (HSav.) ; Senoche, Val-d'Epy (Jura), Viuz-en-Sallaz (HSav.) ; Sénoche, Ballaison (HSav.) ; sur Senoche, Virieu-le-Petit (Ain) ; Senouche, Chaniers (CharM.) ; Sénouche, Coulonges (CharM.).

protorom. ***sōle** s. m.

REW 8059.

Terme panroman : log. *sole*, roum. *soare*, it. *sole*, aocc. cat. *sol* etc. < protorom. SOLE “soleil” (ltcl. *sōl*).

IV. SOLÁTICAS

Soulage, ld., Saint-Thurin.

HIST Mfr. *Solages* 1398 (Duf 956). Frm. *Soulage* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a solátikas/ “aux terres ensoleillées”, forme substantivée au fém. pl. de l’adj. SOLATICU, -A s. n. pl. recatégorisé au féminin “ce qui est exposé au soleil”, dér. de SOLE “soleil” muni du suff. relationnel -ATICU, -A (ltcl. *-āticus*), le substantif régissant, TERRAS “terres”, étant ellipsé. Désignation d’un terroir rural orienté au midi. L’issue régulière est afrpr. *Solages*.

protorom. ***s□rbu** s. n.

REW 8095.

Terme roman continental : roum. *sorb*, it. *sorbo*, fr. *sorbe*, afrpr. aocc. *sorba*, cast. *serba*, port. *sorva* < protorom. SORBU, pl. SORBA “fruit du sorbier”, corrélat de ltcl. *sorbum*, de même sens.

IV. SORBARIOS

le Sorbier, ld., Cordelle.

HIST Afrpr. *Sorbyers*, *Sorbiers* 1296, *Sorber* 1340.

ÉTYM < protorom. */a sorbários/ “aux sorbiers”, de SORBARIU, dér. de SORBU “sorbe” muni du suff. phytonymique -ARIU. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural inhabité.

protorom. ***spel□u** s. n.

L’existence de ltcl. *spēlæum* “tanière, repaire ; caverne, casemate” (< gr. σπηλαίον) autorise à reconstruire un protorom. SPELÉU, de même sens, non continué dans le lexique mais attesté par la toponymie galloromane.

I. SPELÉU

Epualé, h., Cremeaux.

Frpr. [**vez e"plHe**]

HIST Afrpr. *Espeleu* 1276, *d-Espelieu*, *Espellieu* 1382, *Pelhieus* 1386.

Mfr. *d-Espellés* 1435. Frm. *Epualé* (C.).

ÉTYM < protorom. */a speleǵu/ “au repaire”, de SPELÉU “repaire, grotte, caverne”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’une cavité naturelle servant de souterrain-refuge. (Sur l’évolution de la finale tonique */-eǵu/ (ltcl. *-æum*) en francoprovençal, on ne dispose pour réactif que du type IUDEU “juif” (ltcl. *iudæum*) dont les issues, afr. afrpr. *juyeu*, *juiu*, s’expliquent par les étapes */iudeǵu/ > */ udieǵu/ > */ uieǵu/. Or c’est du même traitement que relève la forme afrpr. *Espellieu*, c’est-à-dire *[e(s) p@ "l j e...U]. Ce nom est naturellement tombé dans le champ d’attraction des toponymes en *-ieu* (< *-IACU*) et il a subi les mêmes altérations que les représentants de cette série. L’aboutissement [-"He] fait cependant difficulté. ((La substitution de la finale -é à -ieu s’explique par l’analogie du type Savigné/Savigneu ; le changement de la contrefinale -e- en -ua- est plus obscur, et semble résulter d’une métathèse d’après la forme dialectale [e"plHe], soit *[ep@"lHe] > *[epH@"le] > [epHa"le].

protorom. ***strata** s. f.

REW 8291.

Type lexical roman occidental : lomb. *strada*, frioul. *strade*, afr. *estree*, afrpr. *estrà*, occ. cat. cast. port. *estrada* < protorom. STRATA “route pavée ; voie publique” (ltcl. *uia strāta*).

I. STRATA

Écrat, h., Saint-Just.

HIST Afrpr. *Estret* (l. *Estrat*) 1290, *d-Estrat* 1311, *Etratz* 1351, *Extrat*, *Estrat* 1388.

Mfr. *Eystrat* 1391, *Estrat* 1399, *Estrat* 1446, *Estrat*, *d-Estrat* 1488. Frm. *Escrat* 1697, *Ecrat* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a strata/ “sur la route”, de STRATA “voie routière pavée”. Écrat borde l’actuelle R.D. 1 reliant le bourg de Saint-Just à celui de Saint-Germain-Laval vers le sud-est et au col Saint-Thomas vers l’ouest. Le tracé relativement rectiligne de cette route paraît confirmer que l’on a affaire à une voie antique. L’issue régulière est afrpr. **Estrà*. La forme française officielle (avec /kr/ pour */tr/) ne s’explique pas par la phonétique dialectale et semble résulter d’une cacographie (</t/ lu </c/) introduite au XVII^e siècle.

Δ *Étrat* (Saint-Just-s/Loire).

protorom. ***t**□**liu** s. m.

REW 8735.

Terme roman continental : roum. *teiu*, it. *tiglio*, afr. afrpr. *teil*, occ. *telh*, cat. *tell* < protorom. TILIU “tilleul”, cognat de ltcl. *tilia*, de même sens.

IV. TILICAS

Terge, h., Juré.

HIST Mfr. *Telges* 1435. Frm. *Terge* (Cass), *Therge* 1887, *Terge* 1926.

ÉTYM < protorom. */a tilyikas/ “aux terres de la tillaie”, forme substantivée au fém. pl. d’un adj. TILICU, -A, dér. de TILIU “tilleul” muni du suff. relationnel -ICU, -A (ltcl. -icus), le substantif régissant, TERRAS “terres”, étant ellipsé (cf. FRAXINICAS de FRAXINU “frêne” > «*Fressanges*» [ham., Creuse, HLoire, PuyD. etc.]). Ce type de formation délexicale paraît s’opposer aux formations prédiales à base anthroponymique et avoir référé à des propriétés du domaine public. L’issue régulière est afrpr. **Telges* > **Terges*.

▲ Vurpas/Michel 54 : « est peut-être le nom de personne *Talicius* » ; phonétiquement impossible (on aurait ***Talais*).

protorom. ***tab**□**rna** s. f.

REW 8510.

Type lexical italo-, gallo- et ibéroroman : it. *taverna*, fr. *taverne*, afrpr. occ. cat. *taverna*, cast. port. *taberna* < protorom. TABÉRNA “échope, boutique ; taverne, auberge” (ltcl. *taberna*).

II. MALA TABÉRNA [**malu*, -a adj. +]

Maltaverne, h., Briennon.

HIST Mlt. (abl.) *Mala Taberna* 1283, (acc.) *Malam Tabernam* 1372, 1400, 1437, (abl.) *Malataberna* 1437.

Mfr. *Maltaverne* 1496.

ÉTYM < protorom. */a mala taberyrna/ “à la mauvaise auberge”, de TABERNA “taverne, auberge, hôtellerie” et de l’adj. MALU, -A “mauvais” (ltcl. *malus*). Désignation dépréciative d’un gîte d’étape et d’un relais du *cursus publicus* le long de la voie reliant *Rodumna*/Roanne à *Augustodunum*/Autun (actuelle R.D. 43). L’issue régulière est afrpr. **Malataberna*.

Malataberne (Dommartin, Messimy, Rhône).

protorom. ***tr**□**viu** s. m.

REW 8928.

Terme italogalloroman : it. *trebbio*, afrpr. *treivo*, occ. *trevi* < TRIVIUM “carrefour, croisement”, corrélat de Itcl. *triuuium*, de même sens.

IV. TRIVIALE

le Trévelins, ruisseau, affl. de la Teyssonne à Ambierle.

HIST Afrpr. *Trevellan* 1388.

Frm. *Trevelins* 1887, *Trévelain* 1926, *le Trévelain* 1945 (Duf 995), *le Trévelins* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */tr̥viále/ “la rivière du carrefour”, de TRIVIALE “relatif aux carrefours”, dér. de TRIVIUM “carrefour, croisement” muni du suff. relationnel -ALE, le subst. régissant AQUA étant ellipsé. Le Trévelins croise une voie antique reliant Roanne à Crozet, appelée *iter Romeret* au XIV^e siècle. En afrpr., l’hydronyme s’est fixé au cas régime imparisyllabique sous la forme **Treivelan* (< TRIVIALANE, type *Coise/Coisin*). Il y a eu ensuite changement de genre, conformément à la tendance majoritaire du type (Lebel 196). Le nom du ham. de Trévelins à Ambierle est déhydronymique.

protorom. ***turre** s. f.

REW 9008.

Terme panroman : log. *turre*, it. *torre*, fr. *tour*, afrpr. *tor*, occ. cat. *torre* etc. < protorom. TURRE “tour, édifice élevé” (Itcl. *turris*).

I. TURRES

1. **Tour**, ld., croix, Chausseterre.

2. **Tour**, h., Chérier.

HIST Afrpr. *Torz* 1290.

Mfr. *Tours* 1393, 1428, 1434, 1448. Frm. *Tours* (Cass), *Tours* 1945 (Duf 986), *Tour* 1970 (IGN).

3. **Tours**, h., StDidier.

Frpr. [vwe tuK]

HIST Mfr. *Tours* 1427. Frm. *Tours* 1701, *Tour* (Cass), *Tours* 1945 (Duf 986).

ÉTYM < protorom. */a t̥r̥res/ “aux tours”, de TURRE “tour, édifice élevé”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un site militaire lié à la défense territoriale, comportant des tours de guet. L’issue régulière est afrpr. **Tors*.

protorom. ***urt**□**ca** s. f.

REW 9090 ; FEW 14, 67a ; ALLy 463 ; Gardette 1941, 31.

Parallèlement au type URTICA, qui est panroman, semble avoir vécu un nom proto-auvergnat de l'ortie de forme URTUCA, uniquement continué dans les parlers occitans de l'Allier, de la Loire, du PuyD. et de la Corrèze (type moderne /urtúžo/). Ce type lexical aurait été diffusé à partir d'*Augustonemetum*/Clermont.

IV. URTUCETU

Artuzet, h., Les Salles.

Occ. [**ve akty"z@**]

Aocc. *d-Urteset* 1311.

Mfr. *Urtuzet* 1399, *Urtezet* 1409. Frm. *Artuset* (Cass), *Artuzet* 1945 (Duf 21).

ÉTYM < protorom. */a ɥrtukeýt/ "au coin aux orties", de URTUCÉTU, dér. de URTÚCA "ortie" muni du suff. collectif -ETU. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d'article) et antérieure au III^e siècle (date de la palatalisation de */k/ intervocalique + */e, i/ > /z/). Nom de terroir rural. L'issue régulière est aocc. ***Orzet*, mais l'influence analogique du lexème de base URTUCA > aocc. **ortuja* "ortie" a empêché ou compensé la syncope de la contrefinale, d'où un résultat **Ortuzet*. Il est exclu que le toponyme ait été formé après la syncope des intertoniques, celle-ci étant postérieure à la palatalisation romane */-ke-/ > */-dʒe-/ (on aurait eu ***Ortuget*, sur **ortuja*). La forme aocc. *Urteset* peut s'expliquer par une métathèse et une assimilation vocaliques (**/ortüzeýt/ > */ürtozeýt/ > */ürtezeýt/ ~ */ürtüzeýt/*) : mfr. *Urtezet*, *Urtuzet* en sont issus. Le NL frm. *Artuzet* est calqué sur la forme patoise, dont le vocalisme correspond à celui des issues de URTUCA dans les parlers de la Montagne bourbonnaise (cf. Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier) [&"tKYZI], Lachaux (PuyD.) [a"tKuZ] ; ALLy 463), mais, curieusement, non pas dans ceux du plateau de Noirétable. Le patois des Salles dit en effet [UK"ÍO] (non *[aK"tYjO]) pour "ortie"⁶³⁵ : il est possible que ce dernier mot résulte d'un emprunt au frm., mais les données historiques manquent pour voir clair dans l'aréologie des types.

protorom. ***valle** s. f.

REW 9134.

Terme panroman : log. *ba□□e*, roum. *vale*, it. *valle*, fr. afrpr. occ. *val*, cat. *vall* etc. < protorom. VALLE "val, vallée" (Itcl. *uallis*).

I. VALLES

1. **Vaux**, ld., Juré.

Veaux (Cass), *Vaux* 1945 (Duf 1028).

2. **Vaux**, ld., Renaison.

3. **Veau**, h., StJust.

⁶³⁵ Gardette 1941, 31.

HIST Afrpr. *Vauz* 1306, *Vaus* 1362.

Mfr. *Vaux* 1428, 1447. Frm. *Vaux* (Cass), à *Veau* (cadastre), *Vaux* 1945 (Duf 1028), *Veau* 1970 (IGN).

4. **Vaux**, h., Saint-Romain-la-M.

HIST Mlt. (abl.) *Vallis* 1260, *Vallibus* 1291, 1419.

Afrpr. *Vauls* 1262, *Vauz* 1315, *Vals* 1316, *Vals*, *Vaux* 1361, *Vax* 1381.

Mfr. *Vax* 1399, *Vaux* 1400, *Vaulx* 1497. Frm. *Vaux* (Cass), *Veaux* 1887, *Vaux* 1926.

ÉTYM < protorom. */a valles/ “aux vau”, de VALLE “val, vallée”. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Nom de terroir rural.

II.

II.a. **AURI VALLE** [**auru* s. n. +]

Urval, h., Champoly.

Frpr. [**vez OK"vQ**]

HIST Afrpr. *Orval* 1260/1317 (Duf 1006).

Mfr. *d-Urval* 1460 (ibid.). Frm. *Urval* (Cass).

ÉTYM < protorom. */ad auri valle/ “au val d’or”, comp. de VALLE “val, dépression de terrain” et de AURU “or” (ltcl. *aurum*) au génitif ; formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article) et au VI^e siècle (emploi du génitif⁶³⁶). Désignation métaphorique d’une vallée plantée de vignes, la couleur de l’or évoquant celle de la treille. L’issue régulière est afrpr. *Orval*. Attraction paronymique du toponyme voisin *Urfé*, d’où *Urval*.

△ *Orval*, Ronno, Saint-Nizier-d’Azergues (Rhône) ; Oyé (Saône-et-L.).

▲ DNLF 511 : « Lat. *aurea*, d’or, *vallis*, vallée » ; inexact puisque AURIA > afr. *oire*, afrpr. **oiri*. FEW 25, 981a, n. 22.

II.b. **VALLE URSU** [+ *ursu* s. m.]

Valours, h., Villerest.

ÉTYM < protorom. */a valle ursu/ “au val de l’ours”, comp. de VALLE “val, dépression de terrain” et de URSU “ours” (ltcl. *ursus*) au cas-régime absolu ; formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un terroir sauvage, habité par les bêtes féroces. L’issue régulière est afrpr. **Valors*.

protorom. ***vassállu** s. m.

REW 9166 ; DLG 307.

⁶³⁶ Selon le modèle proposé par Dardel/Wüest 1993, 53-54.

Type lexical galloroman : fr. afrpr. occ. *vassal* < VASSÁLLU “serviteur non libre, serf”, emprunt à gaul. **□assallos* “serviteur, soumis”.

IV. VASSÁLLICAS

Vassauges, h., Saint-Martin-la-S.

HIST Mfr. *Vassouges* 1410, *Vassoges* 1425, 1448, 1460 (Duf 1025). Frm. *Vassoge* (Cass), *Vassanges* [l. *Vassauges*] 1887, *Vassauge* 1926, *Vassauge* 1945 (Duf 1025), *Vassauges* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a vassállikas/ “aux terres serviles”, forme substantivée au fém. pl. d’un adj. VASSALLICU, -A, dér. de VASSALLU “serviteur non libre, serf” muni du suff. relationnel -ICU, -A (ltcl. *-icus*), le substantif régissant, TERRAS “terres”, étant ellipsé. Formation tardo-antique, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article), désignation d’un manse servile – par opposition à *colōnica* “manse ingénuile” – dépendant du domaine dont la Chaize (Saint-Thurin) était le chef-manse. (L’issue régulière est afrpr. **Vassalgas* > **Vassauges*.)

▲ Vurpas/Michel 58-59 : « *-ica* [...] après le nom *Watzō* d’origine germanique » ; morpholo-giquement douteux.

protorom. ***verm□clu** s. m.

REW 9230.

Terme roman occidental : fr. afrpr. *vermeil*, occ. *vermelh*, cat. *vermell*, cast. *bermejo*, port. *vermelho* < protorom. VERMICLU “vermisseau” d’où “vermeil, écarlate”, corrélat de ltcl. *uermiculus*.

IV. VERMICLARIAS

la Vermillère, m., Cordelle.

HIST Afrpr. *Vermelleres*, *Vermeylleres* 1340, *Vermelleres* 1370, *Vermelheres* 1380 (DTFor 1037).

Mfr. *Vermilleres* 1459 (ibid.). Frm. *Vermillière* (Cass), *Vermillière* 1945 (DTFor 1037), *la Vermillère* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a vermīklárias/ “aux coins aux vers”, de VERMICLARIA s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de VERMICLU “vermisseau” muni du suff. collectif -ARIU, -A. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’une parcelle où la terre est grasse et où abondent les lombrics. L’issue régulière est afrpr. **Vermilhieres* ; la forme *Vermelheres* s’explique par l’analogie de afrpr. *vermeil* “vermeil”. Le nom a été réinterprété comme un sg. en français moderne ; l’accrétion de l’article défini paraît postérieure à 1950.

protorom. ***vīcu** s. m.

REW 9318 ; FournierAuvergne 127 *sqq.*

Le lexème protorom. VICU, corrélat de Itcl. *uīcus* “quartier d’une ville ; bourg, chef-lieu ; rue, voie publique”, ne survit qu’en italo-roman et en rhétique : cf. it. *vico*, romch. *vich* “rue”. Il est en revanche abondamment représenté dans la toponymie galloromane.

Le *vicus* représente la cellule de base de l’administration civile romaine ; le terme désigne, dans la langue classique, à la fois la circonscription et son chef-lieu, et s’applique « à des bourgs ruraux qui étaient à la fois des centres commerciaux, artisanaux et religieux, mais qui n’avaient aucune autonomie administrative » (Fournier). Le *vicus* s’oppose essentiellement à la *villa* par sa fonction d’agglomération collective où se trouvent réunies des activités commerciales et des infrastructures ressortissant au domaine public (relais routiers, temples, dépôts du fisc, ateliers monétaires notamment). D’une manière générale, il semble que l’existence d’un *vicus* est toujours liée à la proximité d’une voie routière de quelque importance, favorisant le développement des activités d’échange.

II. VICU MEDIANU [+ *mediānu, -a adj.]

Humain, m., Amions.

HIST Afrpr. *Vigmain* 1379.

Mfr. *Vigmaing* 1412, *Vymain* 1489. Frm. *Vymant*, *Vimant* XVIII^e s., Humnin [l. Humain] 1887, Humain 1926.

ÉTYM < protorom. */a vīku mediānu/ “au chef-lieu mitoyen”, comp. de VICU “quartier, rue” d’où “agglomération routière, localité publique, chef-lieu” et de l’adj. MEDIĀNU, -A “médiān, central, moyen” (Itcl. *medianus*) ; désignation d’un *vicus* situé à mi-chemin entre deux autres stations routières majeures, en l’occurrence vraisembl. *Marcennacum*/Saint-Jean-Saint-Maurice à env. 9 km au nord et Saint-Germain-Laval à 9 km au sud, sur la départementale 8. Le statut de *vicus* attribuable à cette localité est conforté par le voisinage immédiat du bourg de Dancé, dont la double dédicace de l’église, à la Vierge et à saint Jean-Baptiste, désigne ce lieu comme le siège d’une paroisse paléochrétienne. ♦ L’issue régulière est afrpr. **Vimein* ; les graphies <Vigmain> et <Vigmaing> (pour **Vicmaing* ?) témoignent peut-être d’une remotivation savante par rapprochement de lat. *uicus* et *magnus*. ♦♦ À date récente (XVIII^e s.), frprm. */vimē/ a pu être réanalysé en */v’imē/ ([v] initial compris comme la forme élidée de la préposition/toponymisateur frprm. /ve/) et aboutir à une forme déglutinée */imē/ empruntée par le français et rhabillée en <Humain> d’après frm. *humain*.

protorom. ***vīlla** s. f.

REW 9330 ; Daremberg/Saglio 5, 870-871.

Terme panroman : log. *bī□□a*, it. *villa* “maison de campagne”, fr. *ville*, afrpr. occ. *vila*, cat. cast. *villa* etc. < protorom. VILLA “domaine rural, propriété foncière” (Itcl. *uīlla*).

Selon l’exposé de Daremberg/Saglio : « Le mot *villa*, prononcé *vella* par les paysans contemporains de Varron, dérive de la même racine que *vicus* ; par son étymologie, il désigne donc une habitation. L’usage latin lui attribue le sens de “maison des champs” ; la *villa* est la demeure isolée au milieu de la campagne, par opposition à la maison d’une ville ou d’un village. C’est ainsi que nous trouvons le terme employé chez

les auteurs classiques : Tite-Live raconte que le consul Ti. Aemilius Mamercus dévasta la Sabine (an 470 av. J.-C.) et brûla non seulement les villages, mais toutes les *villas*. Rapportant des faits analogues, César emploie une expression différente : ce n'est plus *villa*, c'est *aedificia* que, d'une façon constante, il oppose à *vicus*. Mais chez Tacite, comme chez Tite-Live, nous trouvons couramment le mot *villa* signifiant toute espèce d'habitations éparses dans les campagnes. Si César préfère le terme *aedificia* à *villa*, c'est vraisemblablement qu'il parle de fermes gauloises et que le mot *villa* lui semble devoir être réservé aux exploitations agricoles latines. *Villa* peut avoir en latin une signification plus large que celle de ferme ; ce mot désigne souvent tout le domaine rural avec ses terres et les constructions qui s'y trouvent ; *villa* en vient ainsi à être synonyme de *fundus*. [...] Caton et Varron usent couramment du mot *villa* pour désigner une propriété sise à la campagne et non pas seulement les bâtiments qu'elle contient. Mais en d'autres cas ils opposent *villa*, ensemble des bâtiments de ferme, à *fundus*, terrains d'un domaine ; c'est en ce sens restreint que Tite-Live et Tacite entendaient le mot. C'est ce sens également que précisent les textes juridiques [...] On distingue généralement parmi les *villas* antiques deux grandes catégories : la ferme proprement dite, simple bâtiment d'exploitation agricole, que l'on appelle d'habitude *villa rustica*, et la *villa* de maître, dont l'architecture se rapproche de celle des maisons urbaines, et que l'on qualifie, pour cette raison, de *villa urbana*. Cette division est évidemment artificielle ; car, bien souvent, la ferme et la *villa* de plaisance devaient se trouver unies dans un même corps de bâtiment. [...] Les fouilles, hors d'Italie surtout, nous font connaître, la plupart du temps, des établissements mixtes, où les constructions utiles se mêlent à celles de pur agrément. La distinction entre *villae rusticae* et *urbanae* n'en correspond pas moins à deux aspects divers de la vie rurale dans le monde antique ».

Un dérivé protorom. VILLARE, répondant à Itcl. *uillāris*, -e adj. "relatif à la *villa*", est continué en roman occidental (af. *vil(i)er*, afrpr. occ. *vilar*, cat. cast. port. *villar* "village") et en allemand (aha. *wilari*, mha. *wiler* "id.") ; il a initialement désigné une annexe ou une extension de la *villa* et se trouve largement représenté dans la toponymie galloromane.

II. VILLA MONTESE [+ *monteýse adj.]

Villemontais, m., Amions.

HIST Afrpr. *Villamontois* [l. *Villamonteis*], *Villa Monteys* 984, *Vilamonteis* 1187, *Villamonteis* 1224, *Vila Monteis* 1225, *Villa Monteis* 1251, *Vilamonteys*, *Villamonteys* 1361.

Mlt. (abl.) *Villamontis* 984, *Villa Montisio* XI^e [XVI^e s.], *Villamontesii*, *Villa Monteii* 1224, (gén.) *Villamontesii* 1439.

Afr. *Villa Montois* 1255. Mfr. *Villamontays* 1409, *Ville Monteys*, *Villemontoys* 1448, *Villemontoys* 1536.

Frm. *Villemontois* 1687, *Villemontois* (Cass), *Villemontois* 1792, *Villemontais* 1874 (Joanne 27).

ÉTYM < protorom. */a villa monteýse/ "au domaine des collines", de VILLA "domaine rural, propriété" et de l'adj. MONTESE (Itcl. *montensis*) "relatif aux collines, montagneux". Formation tardo-antique ou médiévale précoce, puisque le lexème MONTESE n'est pas continué en galloroman et que les adj. en -ESE prennent la marque du féminin analogique dès les premiers témoignages en langue vulgaire (type *corteis*, *cortoise*). Ce type de désignation prédiiale doit cependant être postérieur aux types dé-anthroponymiques en -ACU, -ANU et -ANICU. On le classera donc dans les formations d'époque mérovingienne.

IV. VILLARES

1. **Viallard**, h., Cezay.

Viallard 1926.

2. **les Grands Villards et les Petits Villards**, h., Ambierle.

Afrpr. *Villars* 1316.

Mfr. *Villars* 1394. Frm. *Grand Villard, Petit Villard* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a villáres/ “aux hameaux”, de VILLARE “annexe de la *villa*, écart, hameau” dér. de VILLA “domaine rural, *villa*” muni du suff. relationnel -ARE. Formation protoromane (absence d’article).

protorom. ***vītru** s. n.

REW 9403.

Terme panroman : log. *bidru*, it. *vetro*, fr. *verre*, afrpr. *verro*, occ. *veire* etc. < prototom. VITRU “verre” (Itcl. *uitrum*).

IV. VITRÁRIAS

Verrières, h., anc. paroisse, siège d’une commanderie de l’Ordre de Malte, Saint-Germain-L.

Frpr. [**ve v@"KeK**]

HIST Afrpr. *Verreres* 1221, *Vereires* 1225, *Veyreres* 1278, *Vereres* 1320, *Vereyres* 1349 (Duf 1044).

Mlt. (abl.) *Vereriis* 1238, (gén.) *Vitrearum* 1269, (abl.) *Verreriis* XIV^e s., *Victriis* 1445, (gén.) *Vitriarum*, *Victriarum* 1445, *Vetriarum* 1511 (ibid.).

Mfr. *Verriere* 1511. Frm. *Verrieres* 1541 (ibid.), *Verriere* (Cass), *Verrières* 1789 (Duf 1044).

ÉTYM < protorom. */a vītrárias/ “aux verreries”, de VITRARIA, s. n. pl. recatégorisé au féminin, dér. de VITRU “verre” muni du suff. -ARIU, -A. Désignation d’une localité à vocation industrielle et publique, appartenant donc vraisembl. à un *vicus*.

Classe déonomastique

Sous-classe détoponymique

protorom. ***Gratiácu** n. pr. n.

Repertorium 90 (*Gratius*) ; Dauzat/Rostaing 331.

Un type toponymique protorom. (PREDIU) GRATIACU “domaine de Gratius” est représenté par la série galloromane des *Grazac* (HGaronne, HLoire), *Grésy* (Savoie), *Grézieu* (Rhône), *Grézieux* (Loire) etc.

IV. GRATIACU + -ULAS

Grézolles, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve gKe "zO1]

Afrpr. *Graisolles* XI^e s. [XVI^e s.], *Graysolles* 1225, 1318, 1328, *Greissolles*, *Graysolles* 1341 ; mlt. (abl.) *Graisolis* 1188.

Mfr. *Greysolles*, *Greisolles* 1389, *Greysolles*, *Greisolles* 1410, *Grisolles* 1435, *Grisoles* 1465. Frm. *Grézolles* XVII^e s.

ÉTYM < protofrpr. */a grad^ziágulas/ litt. “au petit Gratiacum”, dér. de (PREDIU) GRATIACU “domaine de Gratius”, nom d’une localité disparue, situé dans la région de Grézolles, muni du suff. dimin. -ULU, -A. L’issue régulière d’un protorom. */gratiáklas/ étant afrpr. ***Graizielhes*, la chronologie relative des changements phonétiques indique que le toponyme a été formé sur une base */grad^ziágu/, dans la première moitié du VI^e siècle.

[Pour la discussion détaillée de cette étymologie, v. ici, CINQUIEME PARTIE, § 1.3.3.3]

protorom. ***Iuriácu** n. pr. n.

Repertorium 99 (*Iurius*).

Le nom de Juré, village et chl. de commune du canton de Saint-Just-en-Chevalet, repose sur protorom. (PREDIU) IURIACU “domaine de Jurius” (v. *supra*, s.v. ***Iriú** n. pr. m.).

IV. IURIACU + -ITTU

Géruzet, h., Juré.

Frpr. [ve ZyK "z@]

Mfr. *Juriset* 1389, 1448. Frm. *Giruzet* (Cass), *Jeruset* 1887, *Géruzet* 1926.

ÉTYM < protofrpr. */a iuriakittu/ litt. “au petit Juriacum”, dér. de (PREDIU) IURIACU “domaine de Jurius”, prototype du nom de Juré, muni du suff. dimin. -ITTU. L’issue régulière est afrpr. **Jurizet*. Les données de la chronologie relative des changements phonétiques et de la morphologie historique indiquent que le toponyme a été formé entre *ca* 200 et *ca* 450.

[Pour la discussion détaillée de cette étymologie, v. ici, CINQUIEME PARTIE, § 1.3.3.1]

protorom. ***v̥illāre** n. pr. m.

Dauzat/Rostaing 715-718.

Le type toponymique VILLARE “annexe de la *villa*, écart, hameau” d’où “domaine rural” est représenté en une très grande quantité d’exemplaires dans la Galloromania (v. *supra*, s.v. **v̥illa** s. f.).

IV. VILLARE + -ESE

Villerest, vill., chl. de commune, canton de Roanne.

Mlt. (abl.) Villarense, Villarensi 1031, Villaresiis XI 3^e s. [XVI 3^e s.], Villareto 1105, (acc.) Villaretum 1105, (gén.) Villaresii, Villeresii 1334, (acc.) Villaresium 1390, 1397, (gén.) Villeresii 1408.

Afrpr. Vilareis 993, 1225, Vilereys, Vilareys 1260, Vilerés 1272, Vilareyz 1287, Villareis, Vyllareys 1314, Villereys 1337, Villareys 1379.

Mfr. Villerès 1420, Villereys 1435, Vilerès 1488, Villerez 1536. Frm. Villerestz 1687, Villerest (Cass), Villerois 1823 (cadastre), Villeret 1874 (Joanne 56), Villerest 1945 (Duf 1059).

ÉTYM < protofrpr. /a vilareýze/ “à la vicairie de Villaris”, dér. de VILLARE, nom d’une localité disparue, situé dans la région de Villerest, muni du suff. choronymique -ESE (> afrpr. -eis), formateur de noms de circonscriptions administratives à partir de l’ère mérovingienne. Désignation probable du centre d’une vicairie (**ager Villarensis*), dont le lieu nommé **Villaris* constituait la *villa publica* ou siège administratif. L’issue régulière d’un protorom. */v̥illareýse/ étant afrpr. *Vilereis* mais non *Vilareis*, la chronologie relative des changements phonétiques et la morphologie historique indiquent que le choronyme a été formé sur une base */vilár(e)/, entre le milieu du VI^e et la fin du VII^e siècle.

[Pour la discussion détaillée de cette étymologie, v. ici, CINQUIEME PARTIE, § 2.3.4]

Sous-classe déthéonymique

protorom. ***Baccu** n. pr. m.

Daremberg/Saglio 1/1, 591.

Le nom du dieu païen du Vin, protecteur du vignoble, de la vie champêtre et dispensateur de l'énergie virile, ltcl. *Bacchus*, se reconstruit sous la forme protorom. BACCU. Le culte de cette divinité, très populaire dans le monde romain, avait pour cadre des sites sauvages, le plus souvent des forêts consacrées.

IV. BACCIU

1. **Bas**, bois, La Tuilière.

2. **Bas**, forêt, Pommiers.

HIST Afrpr. [*nemus et foresta de*] *Bals* (l. *Bats*) 1269.

Mlt. (abl.) *Bassa* 1380.

Mfr. *Bas* 1380. Frm. *Forest de Bas* (Cass).

ÉTYM < afrpr. */a bákkiu/ "au lieu de Bacchus", forme substantivée au neutre de l'adj. BACCIU, -A "relatif à Bacchus" – le substantif régissant, FANU, TEMPLU "temple" ou LUCU "bois sacré", étant ellipsé. Formation protoromane, antérieure à l'an 313 (édit de Constantin officialisant le christianisme). Désignation d'un sanctuaire consacré au dieu du Vin. L'aspect boisé des référents concorde avec l'hypothèse d'un lieu de culte dionysiaque ; le statut de *foresta*, conféré, au Moyen Age, à l'un d'entre eux (2), confirme le caractère public du site. L'issue régulière est afrpr. **Baz*.

▲ Vurpas/Michel 81 : « base oronymique **bal*/**bel* » ; sans fondement.

Bas (Saint-Just-en-Bas).

protorom. ***Marte** n. pr. m.

Darembert/Saglio 3/2, 1607.

On reconstruit sous la forme protorom. MARTE le nom du dieu païen de la Guerre, père de Romulus et protecteur du peuple romain (ltcl. *Mars*).

IV. MARTIU

Mars, h., Cordelle.

HIST Afrpr. *Mars* 1340, 1370.

Mfr. *Mals* 1399. Frm. *Mars* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a mártiu/ "au temple de Mars", forme substantivée au neutre de l'adj. MARTIU, -A "relatif à Mars", le substantif régissant, FANU ou TEMPLU "temple", étant ellipsé. Formation protoromane, antérieure à l'an 313 (édit de Constantin officialisant le christianisme). Désignation d'un sanctuaire consacré au dieu de la Guerre, situé à une courte distance de l'oppidum de Jœuvres et de son complexe militaire. L'issue régulière est afrpr. **Marz*. La forme mfr. *Mals* présente une réfection hypercorrecte d'après le type frpr. *ciel* > *cier*.

protorom. ***Merc**□**riu** n. pr. m.

Gröhler 1, 269-270 ; VincentTop § 283 ; Dauzat/Rostaing 434 ; Soutou ??? ; ChambonSystème 121, 124 ; Daremberg/ Saglio 3/1, 130-134.

Le nom du dieu tutélaire du commerce et des voyageurs, qui se reconstruit sous la forme MERCURIU (Itcl. *Mercurius*), apparaît dans un très grand nombre d'exemplaires topo-nymiques de la Galloromania. Les localités désignées se trouvent en principe à proximité d'une ancienne voie routière de quelque importance et/ou d'une frontière territoriale majeure (limite de *pagus*). La haute fréquence du type, confrontée à la rareté des vestiges archéologiques sur les sites correspondants, a conduit plusieurs auteurs à mettre en doute le fait que les lieux nommés (A) MERCURIU aient pu être des temples païens. Cette série toponymique a été expliquée par « lat. *Mercurius*, nom d'homme » (Dauzat/ Rostaing), solution alternative fréquemment reprise. Soutou reconstruit en outre un type lexical « **markoriu*, **markoria* », glosé "frontière, marche, lieu frontalier", mais dépourvu de tout continuateur lexical, pour rendre compte de la série languedocienne.

Nous estimons que ces dernières solutions demeurent peu démontrables et peu économiques étymologiquement. Nous émettons, pour notre part, l'hypothèse que le nom de lieu MERCURIU représente bien un théonyme mais que, dans la majorité des cas, il n'a pas désigné un temple de Mercure, mais un *herma* ou borne indicatrice à l'effigie de Mercure, conformément à l'une des acceptions courantes du mot *Mercurius* en latin classique. On sait en effet que cette sorte de pilier était fréquent non seulement en bordure et aux carrefours des routes pavées de l'Empire romain, mais aussi le long de ses frontières territoriales : « Quant aux Romains, ils ont très facilement emprunté aux Grecs la forme de la stèle hermaïque, non seulement pour quelques-unes des divinités qui s'assimilèrent de bonne heure aux divinités helléniques, mais pour les dieux qui conservèrent leur individualité propre. Ainsi, les *Hermheraclae*, nous l'avons dit, sont le plus souvent d'époque romaine, et on en a trouvé partout dans le monde romain ; d'autre part les dieux termes, dieux proprement indigènes, sont figurés sous la forme d'hermès. Jupiter Terminalis était représenté ainsi, avec une tête très frisée et de la barbe. [...] Sous l'Empire, la forme d'hermès, soit encore primitive, soit compliquée du torse et des bras, est devenue, à ce qu'il semble, tout à fait banale » (Daremberg/Saglio).

Cette interprétation sémantico-référentielle présente l'avantage de concilier les faits linguistiques (vraisemblance de l'étymon MERCURIU "Mercure") avec les données de l'archéologie (absence de témoignages architecturaux majeurs à l'emplacement des référents).

A. [hydronymes]

I. MERCURIU

la fontaine de Saint-Marc, source du Contenson, Lentigny.

HIST Mfr. [*Ripparia de*] *Mercoux* 1488, 1489, *la ryvière de Marcoux* 1536. Frm. *Fontaine de Mercol* XVII^e s., *Fontaine Saint-Marc* 1945 (Duf 891).

ÉTYM < protorom. */a merkuýriu/ "au Mercure", de MERCURIU "Mercure". Formation protoromane, antérieure à l'an 313 (édit de Constantin officialisant le christianisme). Désignation d'un *herma* ou borne indicatrice à

l'effigie du dieu tutélaire des voyageurs. L'issue régulière est afrpr. **Mercor*, d'où sont normalement issues les formes mfr. frm. *Mercoux*, *Marcoux*. Le nom du cours d'eau appelé *ryvière de Marcoux* aux XV^e-XVI^e siècles et qui est l'actuel Contenson, est détoponymique. Frm. *Mercol* traduit la réinterprétation hypercorrecte d'une forme patoise */markú/, d'après les types mfr. *serpent* > *sarpent* et *fol* > *fou*. La forme contemporaine *fontaine de Saint-Marc* provient de la christianisation de l'hydronyme primitif *Fontaine de Mercol*, opérée au XVII^e siècle, sans doute sous l'influence savante de l'autorité cléricale pour laquelle l'origine païenne du nom propre était perceptible.

B. [toponymes]

I. MERCURIU

Marcou, h., Saint-Jean-Saint-Maurice.

HIST Afrpr. *Mercós* 1315.

Mfr. *Mercoux* XIV^e s., 1382, *Marcoux* 1488. Frm. *Marcou* (Cass), *Marcou* 1926.

ÉTYM < protorom. */a merkuýriu/ "au Mercure", de MERCURIU "Mercure". Formation protoromane, antérieure à l'an 313 (édit de Constantin officialisant le christianisme). Désignation d'un *herma* ou borne indicatrice à l'effigie du dieu tutélaire des voyageurs. L'issue régulière est afrpr. **Mercor*. La graphie *Mercós* note */merkóý/, soit, au XIV^e siècle, *[m&ɾ "kO...U], d'où sont normalement issues les formes mfr. frm. *Mercoux*, *Marcou*.

protorom. ***Tr**□**via** n. pr. f.

Daremborg/Saglio 2/1, 157.

En tant que protectrice des chemins et des carrefours, la déesse Diane reçoit en Itcl. l'épithète de *Triuia*, litt. "Celle des carrefours" ; on reconstruira donc sur cette base un protorom. TRIVIA "Diane Trivienne".

IV. TRIVIÁNU

la Croix Trévingt, ld. au croisement de cinq routes, Arcon.

HIST Mlt. (nom.) *Crux de Trivins* 1448, (abl.) *Cruce de Trevins* 1448.

Frm. *la Croix Trévin* 1687, *la Croix Trévingt* 1945 (Duf 270).

ÉTYM < protorom. */a triviánu/ "au temple de Diane Trivienne", forme substantivée au neutre d'un adj. TRIVIANU, -A, dér. de TRIVIA "Diane Trivienne", le substantif régissant, FANU ou TEMPLU "temple", étant ellipsé. Formation protoromane, antérieure à l'an 313 (édit de Constantin officialisant le christianisme). Désignation d'un sanctuaire consacré à la déesse protectrice des chemins. La situation de la Croix Trévingt, dans un col et au carrefour de deux importantes voies romaines (Duf 270), ainsi que la christianisation précoce du site reflétée par le toponyme médiéval et moderne, incitent fortement à y voir l'emplacement d'un temple païen. L'issue régulière est afrpr. **Treivin*. Le subst. afrpr. *croiz* "croix" a été apposé au nom primitif. Remotivations graphiques d'après les toponymes en *-ins* (type *Poncins*) et d'après frm. *vingt*.

▲ Vurpas/Michel 176 : « latin *trivium* ‘carrefour’ » ; cette explication ne rend pas compte de la finale *-ingt*.

△ *Triggiano* (Pouilles, Italie).

Sous-classe ethnotoponymique

protorom. ***Sármatas** n. pr. m. pl.

Longnon 1929, § 532 ; VincentTop § 309 ; Carrié/Rousselle 1999, 639-40 ; Daremberg/Saglio 2/2, 1516 ; Chambon 2002, 128.

Un type toponymique □*Sermaize*□, répandu dans toute la vallée de la Loire et ses abords, représente protorom. SARMATIA(S), dér. de SARMATAS “les Sarmates” et corrélat de ltcl. *Sarmatia*, qui a d’abord désigné le pays de Sarmates ou Sauromates, peuple iranien établi en Dacie vers le I^{er} siècle et dont de nombreux contingents servirent dans l’armée romaine à partir du IV^e s. Les lieux qui portent ce nom – une trentaine en France – remontent à d’anciennes garnisons tenues par des fédérés ou Lètes sarmates, lesquelles se multiplièrent sur le territoire de l’Empire sous le règne de Constance-Chlore. « Ces *Gentiles* faisaient donc partie de la dernière classe de l’armée, nommée *limitanei milites* ; comme les LAETI, ils étaient commandés par des *praefecti* et jugés par eux d’après leurs usages, sauf appel aux magistrats délégués directement par l’empereur pour la *cognitio proconsularis*. [...] La *Notitia dignitatum* distingue les colonies de *Laeti* de celles de *Gentiles* ; les préfectures de ce nom ont souvent des chefs distincts et d’origine scythique, Suèves, Sarmates, Taïfales, Quades, Tazyges ou Goths, et sont placées après celles des *Laeti*, donc moins considérées et créées postérieurement sur un modèle analogue, vers le IV^e siècle, probablement sous Constance et Julien » (Daremberg/Saglio).

SARMATIA(S) est un toponyme du champ référentiel ‘public’, puisque les camps de Sarmates, comme tous les édifices militaires, étaient installés sur des terres fiscales ; ces *gentiles* étaient notamment chargés de la surveillance du réseau routier et des voies de communication.

IV. SARMATIAS

1. Sermaise, m., Luré.

HIST Afrpr. Sermayes 1376 (Duf 944).

Frm. Sermaise (Cass), Sermaize 1926, Sermaize 1945 (Duf 944), Sermaise 1970 (IGN).

2. Sermaize, h., Cordelle.

HIST Afrpr. Sermayes, Sermeyses 1340, Sermayes 1370, Sarmayses 1378 (Duf 944).

Frm. Cermaise (Cass), Jarmaize (l. Sarmaize) 1887, Charmèse 1900, Sermaize 1926 (Duf 944).

3. Sermaise, lieu-dit, Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

ÉTYM < protorom. */a sarmátias/ “aux Sarmaties”, de SARMATIA “Sarmatie, terre des Sarmates”, dér. de Sármatas “les Sarmates” muni du suff. choronymique -IA. Formation protoromane, antérieure au VIII^e siècle (absence d’article). Désignation d’un établissement agricole et militaire de *gentiles* scythiques placés sous l’autorité du *Præfectus Sarmatarum gentilium per tractum Rodumnensem*⁶³⁷. L’issue régulière est afrpr. **Sarmaizes*. La voyelle [a] précédant [r] implusif est passée à [E] par hypercorrectisme en réaction au type *serpent* > *sarpent*, d’où *Sermayses*.

Sous-classe
anthropotoponymique

protorom. ***Aláriu** n. pr. m.

Repertorium 11 (*Alarius*).

IV. ALARIACU

les Allérys, m., Saint-Priest-la-R.

HIST Afrpr. *Aleyreu* 1293.

Mfr. *Aleyrie* 1395, *d-Elayré*, *Aleyré*, *d-Eleyré* 1420. Frm. *Allery* (Cass), *les Allerys* 1945 (Duf 8).

ÉTYM < protorom. */ad alariáku/ “chez Alarius”, de (PRÉDIU) ALARIACU, dér. du gentilice ALARIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Aleiré*. La forme *Aleyreu* représente un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne. Frm. *Allery* < *Aleyré* résulte à son tour d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. ***Álbiu** n. pr. m.

Repertorium 11 (*Albius*) ; Cicéron *Discours* 8, 10.

IV. ALBIACU

Albieux, vill., anc. paroisse, Bussy-Albieux.

Frpr. [vwez al"bj{]

HIST Afrpr. *Albé*, *Albeus* 1221, *Albeu* 1269, *Albeo* 1379, *Albio* 1388.

Mlt. (abl.) *Albeaco* 1379, (nom.) *Albiacus* 1400, (abl.) *Arbiaco* 1510.

Mfr. *Albieu* 1400, *Arbieu* 1510. Frm. *Arbieu* 1591, *Albieu* 1748, *Albieux* 1874 (Joanne 47).

⁶³⁷ Seeck 1876, XLII, § 68.

ÉTYM < protorom. */ad albiáku/ “chez Albius”, de (PRÉDIU) ALBIACU, dér. du gentilice ÁLBIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. ***Argeu*, mais l’influence analogique du lexème ALBU, -A “blanc” > afrpr. *alba, arba*, fr. *aube*, a empêché la palatalisation du groupe /biç/. Les formes <Albe>, <Albeu>, <Albeo>, qui paraissent noter */albeý/, */albeýu/, ne peuvent s’expliquer que par l’analogie et/ou l’usage graphématique, puisque le premier élément de la triphongue */-ieýu/ n’a pas pu être absorbé par la consonne antécédente (comme c’est le cas dans le type LURIACU > *Luireu*). D’autre part, le nom frpm. [a1 "bj {}] ne représente pas l’issue régulière de *Albio* (on aurait *[aK"bj {}]) mais un réemprunt à la forme française contemporaine, elle-même modelée sur les formes archaïsantes.

protorom. ***Amatñntiu** n. pr. m.

Repertorium Ø.

Gentilice vraisemblablement d’origine grecque, dér. du toponyme gr. Ἀμαθῶν, Itcl. *Amathūs, -untis*, fr. *Amathonte*, nom d’une cité chypriote.

I. AMATUNTIU

Amions, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [vez a"mj2Q;]

Mlt. (acc.) *Amionem* 1173.

Afrpr. *Amionz* 1225, *d-Amio<n>z* 1269, *Amyoinz* 1277, *Amyonz* 1290, *d-Amions* 1316, *d-Amiontz* 1334.

Mfr. *Amions alias Moins* XV^e s. Frm. *Amions* 1789, *Amions* 1874 (Joanne 27).

ÉTYM < protorom. */ad amatuýntiu/ “chez Amathuntius”, de (PRÉDIU) AMATUNTIU, d’un gentilice AMATUNTIU employé adjectivement. L’issue régulière est afrpr. **Ameonz* > *Amionz*.

Dauzat/Rostaing 15 : « de *Amius* et suff. *-onem* » ; mais un prototype AMIONE eût donné afrpr. ***Aimon* ou ***Anjon*. Vurpas/Michel 29 : « **mediodunum* ‘forteresse située à la limite’ » ; mais MEDIODUNU ne peut aboutir qu’à afrpr. ***Meyon*.

protorom. ***Arcñntiu** n. pr. m.

Repertorium Ø.

Gentilice vraisemblablement d’origine grecque, apparenté à gr. Ἀρχων, Itcl. *archōn* “archonte, magistrat”.

I. ARCONTIU

Arcon, vill., chl. de commune, canton de Saint-Haon.

Afrpr. *d-Arcon* 1334.

Mfr. *d-Arcon* 1394, *Arcont* 1401, *d-Arcons* 1448, *Archon* 1496. Frm. *Arcon* (Cass).

ÉTYM < protorom. */ad arkóntiu/ “chez Archontius”, de (PRÉDIU) ARCONTIU, d’un gentilice ARCONTIU employé adjectivement. L’issue régulière est afrpr. *Arconz.

protorom. *Atáliu n. pr. m.

Repertorium 24 (*Atalius*).

IV. ATALIACU

Ailleux, vill., chl. de commune, canton de Boën.

Frpr. [vvez Q"j{]

Afrpr. *Aalleu* 1209, *Aylieus* 1220, *Ailleu* 1225, *Ailleu* 1264, *Aleu* 1269, *Aillio* 1345, *Aylleu* 1348, *d-Alhieu* 1389, *Alhio* 1437, *Alhé*, *d-Alheu* 1466, *Ailhieu* 1537.

Mlt. (abl.) *Ailliaco* 1312, (gén.) *Aylliaci* 1348, (abl.) *Alhiaco* 1356, (acc.) *Alhacum* 1466.

Frm. *Allieux* ca 1750, *Ailleux* 1874 (Joanne 25).

ÉTYM < protorom. */ad ataliáku/ “chez Atalius”, de de (PRÉDIU) ATALIACU, dér. du gentilice ATALIU muni du muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Aalhieu* > *Alheu*.

Dauzat/Rostaing 5 : « du nom d’homme lat. *Allius* [...] avec suff. -*acum* » ; ne rend pas compte des graphies <Aalleu> et <Ailleu>. Vurpas/Michel 64 : « provient, comme la forme ancienne [*Aalleu* 1209] le laisse supposer, de l’appellatif médiéval d’origine germanique *alod* ‘alleu’ » ; solution phonétiquement exclue, <Aalleu> notant */a(ð)alçęýu/.

protorom. *Bíttiu n. pr. m.

Repertorium 35 (*Bittius*).

IV. BITTIACU

Bissieu, h., Saint-Paul.

Frpr. [ve bi"sj@...Y]

Afrpr. *Biceu* 1247.

Mlt. (acc.) *Bissiacum* 1390.

Mfr. [a] *Bissieu* 1390, [b] *Bicé* 1390, *Bissé* 1489. Frm. *Bissieu* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a bítitiáku/ “chez Bittius”, de (PRÉDIU) BITTIACU, dér. du gentilice BITTIU (Itcl. *Bíttius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Bicieu*. Les formes de moyen français en -é (b) ne sont pas autochtones mais empruntées à afrpr. **Bicé* qui est une forme exonymique de la Côte roannaise.

protorom. *B□lliu n. pr. m.

Repertorium 38 (*Bullius*).

IV. BULLIACU

Bully [by"ji] ~ [by"li], vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve by"Fe]

Mlt. (abl.) Buliaco 984, Builliaco 1312, (gén.) Buylliaci 1341, (abl.) Billiaco 1398, (acc.) Bulhiacum 1402.

Afrpr. Boolle 1187, Bulleu[s] 1209, Bulleu 1225, Buylleu 1277, Bulé 1285, Bullé 1289, Bulee 1292, Boylleu 1321, Buyllé 1340, Buylheu, Builheu 1340, Bulhio 1375, Bulhé 1402.

Mfr. Bullie 1412, Bulley 1465, Bullieu XV^e s. Frm. Bully XVII^e s.

ÉTYM < protorom. */a bułliáku/ "chez Bullius", de (PRÉDIU) BULLIACU, dér. du gentilice BULLIU (Itcl. *Būllius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L'issue régulière est afrpr. *Bulhé*. Les formes du type *Bulheu* représentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne. Frm. *Bully* < *Bullié* résulte à son tour d'une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. *B□siu n. pr. m.

Repertorium 38 (*Busius*).

IV. BUSIACU

Boisy, h. et château, Pouilly-les-N.

Afrpr. [a] *Boys[s]eu* 1125, *Boizeu* 1233, [b] *Boysé* 1248, *Boisé* 1384.

Mlt. (abl.) Boys[s]iaco 1262, Buys[s]ia, Bus[s]ia XIV^e s., (acc.) Boisiacum 1370, (abl.) Boysiaco 1390, (gén.) Boysiaci 1455.

Mfr. *Bussieu* XV^e s. Frm. *Boisy* (Cass), *Boizy* 1776, *Boisi*, *Boissi* 1792, *Boisy* 1874 (Joanne 54).

ÉTYM < protorom. */a bušiáku/ "chez Busius", de (PRÉDIU) BUSIACU, dér. du gentilice BUSIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L'issue régulière est afrpr. *Boisé*. Les formes du type *Boizeu* représentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne. Frm. *Boisy* résulte à son tour d'une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

Vurpas/Michel 141 : « du latin *buxus* » ; à exclure puisque BUXÉTU > *Bussy*.

protorom. *Cámbaru n. pr. m.

Repertorium 43 (*Cambarius*) ; DLG 100.

Cognomen d'origine celtique, apparenté à gaul. *kambo- "courbe, courbure".

IV. CAMBARANICAS

Chamberange, ld., Sainte-Foy.

Frpr. [ve S2A"bK2&Z]

Afrpr. *Chamburanges* 1293, *Chameranges* 1367, *Chanberanges* 1388.

Mfr. *Chamberange*, *Chamberanges* 1510. Frm. *Chanbranche* (Cass), *Chamberanges* 1945 (Duf 145), *Chamberange* 1970 (IGN).

ÉTYM < protofrpr. */a kambaránikas/ "chez Cambarus", de (TERRAS) CAMBARÁNICAS, dér. du *cognomen* CAMBARU muni du suff. relationnel/éconymique -ANICU, -A. Afrpr. *Chamberanges* est l'issue régulière.

protorom. *Cámbiu n. pr. m.

Repertorium 43 (*Cambius*) ; DLG 100.

Gentilice vraisemblablement d'origine celtique, dér. d'un adj. gaul. *kambo- "courbé, tordu".

IV. CAMBIÁCU

Changy, h., Cordelle.

Afrpr. *Changé* 1290, *Changé*, *Chengé* 1334, *Changey* 1374.

Mlt. (abl.) *Chengiaco* 1340, *Changiaco* 1377.

Mfr. *Changé* 1400. Frm. *Changy* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a kambiáku/ "chez Cambius", de (PRÉDIU) CAMBIACU, dér. du gentilice CAMBIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. Afrpr. *Changé* est l'issue régulière. Frm. *Changy* < *Changé* résulte d'une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. *Cántiu n. pr. m.

Repertorium 45 (*Cantius*) ; DLG 103-104.

Gentilice vraisemblablement d'origine celtique, comparable aux NP gaul. *Cantognatus* (< *kanto-gnātos "frère"), *Cantorix*, *Cantoseno* etc., CANTIU peut représenter une latinisation de l'anthroponyme *Cantiorix* (< *kantio-rīx "Roi-des-Assemblées").

IV. CANTIACU

le Grand Chancé et **le Petit Chancé**, h., Renaison.

Afrpr. *Chancé* 1260, *Chanczé* 1337.

Frm. *Grand Chancé, Petit Chancé* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a kantiáku/ “chez Cantius”, de (PRÉDIU) CANTIACU, dér. du gentilice CANTIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. Afrpr. *Chancé* est l’issue régulière. Il y a eu dédoublement d’habitat au début de l’époque moderne.

protorom. ***Carátiu** n. pr. m.

Repertorium 46 (*Caratius*) ; DLG 107.

Gentilice vraisemblablement d’origine celtique, dér. de l’adj. gaul. *karāto- “aimé, chéri”.

IV. CARATIACU

Charizet, h., Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [ve SAK"ze]

Afrpr. [a] *Charisé* 1290, 1334, [b] *Chariseu* 1291, 1321.

Mfr. *Cherisé* 1488. Frm. *Charizé* (Cass), *Charizet* 1820 (cadastre).

ÉTYM < protorom. */a karatiáku/ “chez Caratius”, de (PRÉDIU) CARATIACU, dér. du gentilice CARATIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Charisé*. La forme *Chariseu* présente un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne.

Vurpas/Michel 176 : « peut-être une dérivation du latin *quadru* ‘quatre’ au sens ‘carrefour’ ou ‘quartier’ » ; sans fondement.

protorom. ***Cavánniu** n. pr. m.

Repertorium Ø ; DLG 111.

Gentilice vraisemblablement d’origine celtique, dér. de gaul. *kau-annos “chouette”.

IV. CAVANNIACU

1. **Chavagneu**, h., Saint-Julien.

Frpr. [ve Sava"J@...Y]

Afrpr. *Chavagneu* 1337, *Chavaygnehu* 1341, *Chavaygneu* 1351, *Chavagnieu* 1357, *Chavanheu* 1389.

Mlt. (abl.) *Chavaygniaco* 1351, (acc.) *Chavagniacum* 1398.

Mfr. *Chavaignieu* 1460. Frm. *Chavagneux* (Cass), *Chavagneux* 1945 (Duf 194).

2. **Chavagny**, lieu détruit à Saint-Romain-la-M.

Afrpr. *Chavaney*, *Chavaygné* 1291.

Mlt. (abl.) *Chavagniaco* 1416.

Mfr. *Chavagny* 1433.

ÉTYM < protorom. */a kavanniáku/ “chez Cavannius”, de (PRÉDIU) CAVANNIACU, dér. du gentilice CAVANNIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Chavigneu* (traitement lyonnais) ~ **Chavigné* (traitement roannais), mais l’influence analogique du lexème CAVANNU > afrpr. *chavan* “chouette” a permis la conservation de /a/ prétonique, d’où *Chavagneu*, *Chavaygné*. Mfr. *Chavagny* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).
Vurpas/Michel 169-170 : « bas-latin *capanna* ‘cabane’ » ; à exclure.

protorom. *Cinqiu n. pr. m.

Repertorium 152 (*Quinquaius*).

IV. CINQUIANU

Cinquin, h., Bully.

Frpr. [ve s2e"k2e]

Afrpr. *Cinquen* 1291, *Cinquin* 1334.

Mfr. *Sinquem* 1407, *Cinquem* (l. *Cinquein*) 1409, *Cinquemyn*, *Cinquein* 1488. Frm. *Cinquin* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a kɪŋk^wiánu/ “chez Cinquius”, de (PRÉDIU) CINQUIANU, dér. du gentilice CINQUIU muni du suff. relationnel/éconymique -ANU. L’issue régulière est afrpr. *Cinquin*.

protorom. *Colmbu n. pr. m.

Repertorium 316 (*Columbus*).

IV. COLUMBÁNOS

les Colmans, h., Pommiers.

Frpr. [ve kolu"m2& ;]

Afrpr. *Colommans* 1317, *Colomans* 1336.

Frm. *Colman* (Cass), les Colmens 1887, les Colmans 1945 (Duf 231).

ÉTYM < protorom. */a kolɔmbános/ “chez Columbus”, de COLUMBANOS, dér. du *cognomen* COLUMBU muni du suff. relationnel/éconymique -ANU, l’adjectif substantivé fixé au pluriel référant à l’ensemble de la *familia*. L’issue régulière est afrpr. **Colembans*, mais l’influence analogique du lexème COLUMBA > afrpr. *colomba*, fr. *colombe*, a empêché la décoloration de /o/ prétonique. L’assimilation du groupe /mb/ > /mm/ paraît relever de l’évolution microdialectale ; on ne peut toutefois exclure absolument un traitement précoce et donc une base protofrpr. COLUMMANOS (cf. COLUMBANICAS > afrpr. *Columbanges* 1427 > frm. *Colomange* 1680, lieu détruit à Sainte-Colombe).

protorom. ***Corn**□**liu** n. pr. m.

Repertorium 61 (*Cornelius*)

Nom de l'une des *gens* les plus prestigieuses de Rome, souche de Dolabella, des Scipions et de Sylla.

IV. CORNELIONE

Cornillon, h., Mably.

Afrpr. *Curnillon* 1284, *Cornilho*⟨n⟩ 1377, *Cornilhon* 1437.

Mfr. *Curnillon*, *Cornilhon* 1400. Frm. *Cournilhon* 1637, *Cornillon* 1945 (Duf 245).

ÉTYM < protorom. */a kornelióyne/ “chez Cornelius”, de CORNELIONE, dér. du gentilice CORNELIU muni du suff. déanthroponymique substantival -ONE, probablement identique au suff. -ONE formateur de nom propres dé-adjectivaux exprimant la qualité individualisée. L'issue régulière est afrpr. *Cornilhon* > *Curnilhon* (dilation).

protorom. ***C**□**ttiu** n. pr. m.

Repertorium 62 (*Cottius*) ; DLG 127.

Gentilice vraisemblablement d'origine celtique, dér. de l'adj. gaul. **kotto*- “vieux”.

IV. COTTIACU

1. **Coussé**, h., Cremeaux.

Frpr. [**ve ku"se**]

Afrpr. *Couceu* 1321.

Mfr. *Coussé* 1489, *Coussey* 1536. Frm. *Coussé* (Cass).

2. **Coussé**, h., Saint-Martin.

Frpr. [**ve ku"se**]

Afrpr. *Cossio* 1361.

Mfr. *Coussieu*, *Coussé*, *Cousseu* 1398.

Mlt. (abl.) *Cussiaco* 1402.

Fr. *Coussé* 1690.

ÉTYM < protorom. */a kottiáku/ “chez Cottius”, de (PRÉDIU) COTTIACU, dér. du gentilice COTTIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L'issue régulière est afrpr. **Cocé*. Les formes *Couceu*, *Cossio* présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne.

protorom. ***Dalmát**□**tiu** n. pr. m.

Repertorium 321 (*Dalmatius*)

I. DALMATIU

Domois, h., Ailleux.

Frpr. [**vwe do"mwe**]

Afrpr. *Del Meys* 1312, *Doumays* 1361, *Domays* 1379.

Mfr. *Domay* 1400, *Dommay* 1434, *Domoys* 1537. Frm. *Domois* 1710.

ÉTYM < protorom. */a dalmátiu/ “chez Dalmatius”, de (PRÉDIU) DALMATIU, du gentilice ou *cognomen* DALMATIU employé adjectivement. L’issue régulière est afrpr. **Daumaiz*. La graphie <Del Meys> traduit une réinterprétation populaire d’après afr. *mes* “demeure, manse”. Triphongaison régulière de [a...e] en [wa...e] au contact de la labiale antécédente (‘loi de Gardette’), d’où frprm. [do"mwe]. Mfr. *Domay* a été emprunté au stade */dōmái(s)/, tandis que frm. *Domois* résulte d’un second emprunt effectué au stade */domweý/.

protorom. ***Dan□ciu** n. pr. m.

Repertorium 66 (*Danicus*).

IV. DANICIACU

Dancé, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [**ve d2&"se**]

Mlt. (abl.) *Danziaco* XI^e s. [XVI^e s.], *Danziaco* 1362, 1402.

Afrpr. [a] *Danceu* 1225, *Donceo* (l. *Danceo*) 1341, *Dancio*, *Danceu* 1349, *Dancieu* 1362, [b] *Dancé* 1283, 1362.

Mfr. *Danceu*, *Danseu* 1395, *Dancé* 1409. Frm. *Dancé* 1614.

ÉTYM < protorom. */a danīkiáku/ “chez Danicius”, de (PREDIU) DANICIACU, dér. du gentilice DANICIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Dancé*. Les formes du type *Danceu* (a) présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne.

Dauzat/Rostaing 237 : « du nom d’homme lat. *Damatius* [...] avec suff. -*acum* » ; phonétiquement exclu (on aurait **Dameizé*).

protorom. ***Dom□tiu** n. pr. m.

Repertorium 69 (*Domitius*).

Nom d’une célèbre *gens* romaine, souche des *Calvini* et des *Ahenobarbi*.

IV. DOMITIACU

Donzy, h., Saint-Priest-la-Roche.

Mlt. (abl.) *Donciaco*, *Donsiaco* 970, *Donziaco* 1000 (Duf 289).

ÉTYM < protorom. */a domiṭiáku/ “chez Domitius”, de (PREDIU) DOMITIACU, dér. du gentilice DOMITIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Donzé*. Frm. *Donzy* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. ***Fábiu** s. f.

Repertorium 76 (*Fabius*).

Nom d’une célèbre *gens* romaine, souche de Fabius Cunctator (vainqueur d’Hannibal), Fabius Pictor (historien) et Fabius l’Allobrogique (vainqueur des Allobroges).

IV. FÁBIA

Foive, h., Bully.

ÉTYM < protorom. */a fábía/ “chez Fabius”, de (VILLA) FÁBIA, dér. du gentilice FABIU employé adjectivement. L’issue régulière est afrpr. **Faivi*, devenu */fwęývi/ en vertu de la ‘loi de Gardette’ (type *fay* > *foë*).

protorom. ***Físsi**u n. pr. m.

Repertorium 79 (*Fissius*).

IV. FISSIACU

Fessieu, h., Saint-Jodard.

Mlt. (abl.) *Feissiacu* 1388.

Mfr. *Feyssieu* 1397, *Feysé* 1416. Frm. *Feyssieux*, *Fessieu* 1553, *Feycieu*, *Feissieu* 1682, *Fessieux* (Cass), *Fessieux* 1945 (Duf 335).

ÉTYM < protorom. */a físsiáku/ “chez Fissius”, de (PREDIU) FISSIACU, dér. du gentilice FISSIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Feisseu*.

protorom. ***Grániu** n. pr. m.

Repertorium 89 (*Granius*) ; Cicéron *Brutus* 160, *Discours* 16, 2, 33.

IV. GRANIACU

Grénieu, vill., anc. paroisse, Nervieux.

Frpr. [ve gKe"Ji]

Mlt. (abl.) *Grainiaco* (?) 970, (acc.) *Grayniacum* 1312, (gén.) Greigniaci, Graginiaci (l. Graigniaci) 1341, (nom.) Greyniacus 1347, Grinyacus 1375, (gén.) Greyniaci 1375, (acc.) Grayniacum 1402, Greyniacum 1509, (abl.) Gregniaco 1510.

Afrpr. [a] *Graineu* 1220, *Graynheu* 1287, 1311, *Greynieu* 1375, *Greygnio* 1388, [b] *Graygniez*, *Graygnés* 1349.

Mfr. *Greigneu* 1389, *Greignieu* 1509, *Gregnieu* 1510. Frm. Greignieu 1542, Grénieu 1543, Grégnieux (Cass), Grénieux 1945 (Duf 425).

ÉTYM < protorom. */a graniáku/ “chez Granius”, de (PREDIU) GRANIACU, dér. du gentilice GRANIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Graigné*. Les formes du type *Graineu* (a) présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne, cependant que frfrm. [gKe"Ji] continue un plus ancien *[gre"Ji...e]. La forme française résulte d’un emprunt à l’exonyme montbrissonnais, employé par la chancellerie comtale.

protorom. *I□riū n. pr. m.

Repertorium 99 (*Iurius*).

IV. IURIACU

Juré, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Frpr. [ve Zy"Ke]

Mlt. (abl.) *Juyriaco* XI^e s. (XVI^e s.), *Juriaco* 1289.

Afrpr. [a] *Giureu* 1225, *Jureu* 1306, 1315, 1328, *Jureo* 1341, [b] *Juré* 1351.

Mfr. *Jurieu* 1389, *Jurés*, *Jurez* 1448, *Juyreu* XV^e s., *Juré*, *Jurey* 1463. Frm. *Juré* XVII^e s., *Juré-la-Montagne* 1793, *Juré* 1874 (Joanne 27).

ÉTYM < protorom. */a iuriáku/ “chez Iurius”, de (PREDIU) IURIACU, dér. du gentilice IURIU (Itcl. *Iūrius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Juré*. Les formes du type *Jureu* (a) présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne.

Vurpas/Michel 83 : « peut provenir de la racine prélatine **iur-* ‘montagne’, ce qui s’accorderait avec le site » ; mais la finale */-iáku/ renvoie assurément à un dé-anthroponymique latin.

protorom. *Lentīniū n. pr. m.

Repertorium 99 (*Lentinius*).

IV. LENTINIACU

Lentigny, vill., chl. de commune, canton de Roanne.

Frpr. [ve lEt"Je]

Mlt. (abl.) *Letilliaco alias Lentiniaco* XI^e s. (XVI^e s.), (acc.) *Lentiniacum* 1224, (nom.) *Lentigniacus* 1334, *Lintigniacus* 1395.

Afrpr. [a] *Lentigneu* 1225, *Lintilleu*, *Lantigneu* 1277, *Lentignio* 1371, *Lintignieu* 1379, [b] *Lentigné* 1320, *Lentignhé* 1488.

Mfr. *Lentignieu* XV^e s., *Lentigné*, *Lentigny* 1455. Frm. *Lentigny* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a lentīniáku/ “chez Lentinius”, de (PREDIU) LENTINIACU, dér. du gentilice LENTINIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Lentigné*. Les formes du type *Lentigneu* (a) présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne. Frm. *Lentigny* résulte à son tour d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien.

Vurpas/Michel 96 : « gaulois *lan ‘plateau, lieu dégagé’ ou lanu ‘plaine’ » ; hypothèse sans fondement.

protorom. *L□ciu n. pr. m.

Repertorium 107 (*Lucius*).

Prénom latin transféré en gentilice.

IV. LUCIACU

Lucé, h., Cremeaux.

Frpr. [ve ly"se]

Afrpr. *Lussé* 1334.

Mlt. (abl.) *Luciaco* 1434, 1435.

Mfr. *Luxé*, *Lucé* 1488, *Lucé* 1536. Frm. *Lucé* (Cass).

< protorom. */a lūkiáku/ “chez Lucius”, de (PREDIU) LUCIACU, dér. du gentilice LUCIU (Itcl. *Lūcius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Lucé*.

protorom. *L□piu n. pr. m.

Repertorium 108 (*Lupius*).

IV. LUPIACU

Lupé, h., Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [ve ly"pe]

Afrpr. *Lupé* 1290, *Luppé* 1335.

Mfr. *Luppé* 1448. Frm. *Lupé* 1820 (cadastre).

ÉTYM < protorom. */a lupiáku/ “chez Lupius”, de (PRÉDIU) LUPIACU, dér. du gentilice LUIIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Lupé* > *Lupé* (type CRIPIA > *creipi*, fr. *crèche*).

Dauzat/Rostaing 418 : « nom d’homme lat. *Luppius* et suff. obscur [*sic*] » ; mais un LUPPIACU est phonétiquement exclu (on aurait ***Luché*).

protorom. ***L□riu** n. pr. m.

Repertorium 108 (*Lurius*).

IV.

IV.a. LURIACU

Luré, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [**ve ly"ke**]

Afrpr. *Luireu* 1225, *Lureu* 1312, *Lioreu*, *Liereu* 1314, *Lhureu* 1317, *Luyreu*, *Lurio* 1342, *Luyrieu* 1379.

Mlt. (gén.) *Luriaci* 1401.

Mfr. *Luré* 1401, 1536. Frm. *Luré* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a luriáku/ “chez Lurius”, de (PRÉDIU) LURIACU, dér. du gentilice LURIU (ltcl. *Lūrius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Luré*. Les formes du type *Lureu* représentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne.

IV.b. LURIU + -ANICAS

Lurange, h., *Luré*.

Frpr. [**ve ly"K2&Z**]

Afrpr. *Luranges* 1342, 1360.

ÉTYM < protofrpr. */a luriángas/ “chez Lurius”, de */(terras) luriángas/, dér. du gentilice */lúrio/ (< LURIU, ltcl. *Lūrius*) muni du suff. relationnel/éconymique */-ángo, -a/ (< -ANICU, -A). Le toponyme ne peut en effet pas remonter à un protorom. */luriánikas/ qui eût donné ***Luringes* : il a donc été formé après la syncope de la voyelle post-tonique (*/-ánegas/ > */-án'gas/) – laquelle est nécessairement postérieure à l’effet de Bartsch au vu du type LUCIANICAS > */lutÇánegas/ > *Lucinges* – soit après le VI^e siècle⁶³⁸. Afrpr. *Luranges* est l’issue régulière.

protorom. ***Mágniu** n. pr. m.

⁶³⁸ La Chaussée 1974, 190.

Repertorium 110 (*Magnius*).

IV. MAGNIACU

Magneu, h., Amions.

Frpr. [ve ma"Je]

Afrpr. [a] *Magneu*, *Maygneu* 1351, *Magneu* 1372, *Maignieu*, *Maygneu* 1388, [b] *Magné* 1372, *Maygné* 1388.

Mfr. *Magnieu* 1464. Frm. *Magnieu* XVII^e s., *Magneux* (Cass), *Magneux* 1945 (Duf 512).

ÉTYM < protorom. */a magniáku/ “chez Magnius”, de (PRÉDIU) MAGNIACU, dér. du gentilice MAGNIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Magné*. Les formes du type *Magneu* (a) présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne. La forme française résulte d’un emprunt à l’exonyme montbrisonnais, employé par la chancellerie comtale.

protorom. *Málliu n. pr. m.

Repertorium 111 (*Mallius*) ; Cicéron *Discours* 1, 18 ; 16, 2, 12.

Gentilice vraisemblablement d’origine celtique, dér. de l’adj. gaul. *mallo- “lent, paresseux”.

IV. MALLIANICAS

Malinge, m., Pommiers.

ÉTYM < protorom. */a malliánikas/ “chez Mallius”, de (TERRAS) MALLIÁNICAS, dér. du gentilice MALLIU muni du suff. relationnel/éconymique -ANICU, -A. L’issue régulière est afrpr. **Malhinges*.

protorom. *Marc□lliu n. pr. m.

Repertorium 112 (*Marcellius*).

IV. MARCELLIACU

1. **Marcilleu**, h., Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve mQK"sj{]

Mlt. (abl.) *Marcilliaco* 1290, *Marcelliaco* 1448, (gén.) *Marcelliaci* 1448.

Afrpr. *Marcilleu* 1311, 1337.

Mfr. *Marcillieu* 1389. Frm. *Marcillieu lez Saint Germain* XVII^e s., *Marcilleux* (Cass), *Marcilleux* 1945 (Duf 533).

2. **Marcilleu**, h., Saint-Paul-de-Vézelin.

Frpr. [ve mQK"sjε]

Mlt. (abl.) *Marcilliaco* 1390.

Afrpr. *Marcilhé* 1489.

Mfr. *Marcillé* 1489. Frm. *Marcilly* (Cass), *Marcilly* 1887, *Marcilieu* 1926, *Marcilly* 1945 (Duf 533).

ÉTYM < protorom. */a markelliáku/ “chez Marcellius”, de (PREDIU) MARCELLIACU, dér. du gentilice MARCELLIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Marcilheu* (traitement lyonnais) ~ *Marcilhé* (traitement roannais). La forme française actuelle de (2) semble tirée d’une forme d’archive, correspondant à l’exonyme germanois – l’administration s’étant fondée sur la forme employée par les habitants du chef-lieu de canton.

Vurpas/Michel 120 : « pourraient également se rattacher au terme gaulois *marco* » ; sans fondement.

protorom. ***Máriu** n. pr. m.

Repertorium 113 (*Marius*).

Gentilice d’une famille plébéienne de Rome, souche de Caius Marius le Sage.

IV. MARIANICAS

Mérange, h., Les Salles.

Occ. [ve mwe"K2AZ]

Aocc. *Marangias* (?) 982, *Mayrangias* 1024.

Mlt. (abl.) *Mairangiis* 1024, *Merangiis* 1446.

Afrpr. *Mayranges*, *Mayrenge*, *Marenges* 1311, *Mayranges* 1357, 1369, *Meyranges* 1372.

Fr. *Méranges* 1686, *Mérange* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a mariánikas/ “chez Marius”, de (TERRAS) MARIÁNICAS, dér. du gentilice MARIU muni du suff. relationnel/éconymique -ANICU, -A. L’issue régulière est aocc. **Mairanjas*.

protorom. ***Montániu** n. pr. m.

Repertorium 121 (*Montanius*).

IV. MONTANIACU

Montagny, ld., Villerest.

Mfr. *Montagny*, *Montaigny* 1465.

ÉTYM < protorom. */a montaniáku/ “chez Montanius”, de (PREDIU) MONTANIACU, dér. du gentilice MONTANIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. ***Montigné*, mais l’influence analogique du lexème MONTANIA > afrpr. *montagni*, fr. *montagne*, a empêché la fermeture de /a/

contrefinal en /i/, d'où **Montagné*. Fr. *Montagny* résulte d'une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

Vurpas/Michel 90 : « latin populaire *montanea* 'montagne' » ; mais la finale */-iáku/ renvoie assurément à un dé-anthroponymique latin.

protorom. ***Montiániu** n. pr. m.

Repertorium 364 (*Montianus*).

Gentilice dérivé du *cognomen* MONTIÁNU.

IV. MONTIANIACU

Montcigny, h., Ouches.

Mlt. (nom.) *Montiniacus* (l. *Monciniacus* ?) 1031.

Afrpr. *Moncinier* 1325.

Frm. *Moncigny* 1900, *Montcigny* 1945 (Duf 597).

ÉTYM < protorom. */a montianiáku/ "chez Montianus", de (PREDIU) MONTIANIACU, dér. du gentilice MONTIANIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L'issue régulière est afrpr. **Moncigné*. Frm. *Montcigny* résulte d'une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. ***Nerviú** n. pr. m.

Repertorium 126 (*Nervius*).

IV. NERVIACU

Nervieux, vill., chl. de commune, canton de Boën.

Frpr. [**ve naK"vi**]

Mlt. (abl.) *Nerviaco* XI^e s. (XVI^e s.), 1173, *Nerveiaco* 1182.

Afrpr. *Nerveu* 1160, 1220, *Nerveu*, *Nervoil* 1258, *Nervieu* 1379, *Nervio* 1388.

Frm. *Nervieu* 1542, 1555, 1722, *Nervieux* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a nerviáku/ "chez Nervius", de (PREDIU) NERVIACU, dér. du gentilice NERVIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L'issue régulière est afrpr. **Nervié*, que continue [naK"vi]. Les formes du type *Nerveu* présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne.

Vurpas/Michel 31 : « [gaul.] *neboro* 'prairie humide' » ; hypothèse sans fondement.

protorom. ***Nūtrīciū** n. pr. m.

Repertorium 129 (*Nutricius*).

IV. NUTRICIU + -ANICAS

Nurchange, bois, Chérier.

ÉTYM < protofrpr. */a nudritĉángas/ “chez Nutricius”, de */(tĉerras) nudritĉángas/, dér. du gentilice */nudrítĉo/ (< NUTRICIU, ltcl. *Nūtrīcius*) muni du suff. relationnel/éconymique */-ánego, -a/ (< -ANICU, -A). Le toponyme ne peut en effet pas remonter à un protorom. */nūtrīkiánikas/ qui eût donné ****Nurricinges** : il a donc été formé après la syncope de la voyelle post-tonique (*/-ánegas/ > */-án'gas/) – laquelle est nécessairement postérieure à l’effĉ de Bartsch au vu du type LUCIANICAS > */lutĉiánegas/ > *Lucinges* – soit après le VI^e siècle⁶³⁹. L’issue régulière est afrpr. **Nurriĉanges*, continué par un frpm. */nürsāže^o/ passé à */nüršāže^e/ par assimilation régressive ([s–z] > [S–Z]).

protorom. ***Pacátīu** n. pr. m.

Repertorium 135 (*Pacatius*).

I. PACATIU

le Payet, h., Bussy.

Frpr. [vwe pa"j@]

Afrpr. *Paieis* 1221, *Payés* 1267, 1290, 1347, 1376.

Mfr. *Payés* 1417, *Payer*, *Payers* 1509, *Payé* 1510. Frm. *Payers* 1542, *Paiers* 1543, *Paiet* (Cass), *Payet* 1945 (Duf 681), *le Payet* 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a pakátīu/ “chez Pacatius”, de (PREDIU) PACATIU, dér. du gentilice PACATIU employé adjectivement. L’issue régulière est afrpr. **Payez*. Réinterprĉtations graphiques diverses de la finale /-ĉý/.

protorom. ***P□llīu** n. pr. m.

Repertorium 146 (*Pollius*).

Pollia est le nom de l’une des dix tribus rustiques de Rome, à laquelle les enfants de légionnaires nés dans les provinces de l’Empire appartenaient par le droit du sol ; fait qui paraît expliquer la haute fréquence du gentilice POLLIU en Gaule et, conséquemment, le grand nombre d’isotonymes du type □*Pouilly*□.

IV. POLLIACU

⁶³⁹ La Chaussée 1974, 190.

Pouilly-les-Nonains, vill., chl. de commune, canton de Roanne.

Frpr. [ve pu"Fe]

Mlt. (abl.) *Polliaco* 1225, *Poylliaco Moniali* 1255, *Poilliaco* 1286, (nom.) *Poylliacus* 1342, (gén.) *Polliaci* 1412.

Afrpr. [a] *Polé in Roaneis* 1195, *Poillé* 1334, [b] *Polleui en Roaneis* (l. *Pollieu*) 1203/1215, *Polleu Monial* 1225, *Poylleu in Rohaneys* 1226, *Pollyeu* 1254, *Pollieu* 1260, *Poilleu in Ruannesio* 1265, *Poylleu* 1316, *Poillieu*, *Pollieu* XIV^e s., *Poillieu le Monial* 1379, *Poulhieu en Roennois* 1389.

Mfr. *Polly* XIV^e s., *Poullieu en Roannois* 1435, *Polly* 1488, 1496, *Poilly les Nonnains* 1497. Frm. *Pouilly-les-Nonains* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a polliáku/ “chez Pollius”, de (PREDIU) POLLIIACU, dér. du gentilice POLLIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Polhé*. Les formes du type *Pollieu* présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne. Frm. *Pouilly* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*). L’épithète désambiguïsante *les Nonains*, référant au prieuré de moniales de l’ordre de Fontevault établi dans la paroisse, est attribuable au moyen français, l’ancien francoprovençal ayant employé alternativement les épithètes *en Roaneis* et *lo Monial*.

Vurpas/Michel 121 : « on peut penser avec G. Taverdet au nom celtique du marécage *pol-* (en breton *poul*) » ; étymologie à exclure puisque irl. *poll*, gall. *pwll*, bret. *poull* “étendue d’eau, flaque, mare” sont empruntés à aang. *pól* “id.”⁶⁴⁰.

protorom. ***Prox**□**miu** n. pr. m.

Repertorium 146 (*Proximus*).

IV. PROXIMIU + -ANICAS

Pransemange, ham., Cezay.

HIST Mfr. *Prancimanges* 1413, *Pransemanges* 1438, *Pransimanges* 1466. Frm. *Prancimanche* (Cass), *Pranchemanges* 1887, *Pransemanges* 1926, *Pransemanges* 1945 (Duf 762), *Pransemange* 1970 (IGN).

ÉTYM < protofrpr. */a proysimián ▪ as/ “chez Proximus”, dér. du gentilice PROXIMIU muni du suff. relationnel/éconymique -ANICU, -A. Formation protoromane postérieure au IV^e siècle (date de la syncope des contrefinales), sans quoi le résultat eût été */proys’mián ▪ as/ > afrpr. ***Proiminges* : ce cas est comparable à celui de *Meximieu* (comm. Montverdun) < afrpr. *Mayssimeu* 1233 < */maysimieýgu/ (mais MAXIMIACU > *Mesmay*, Doubs). L’issue régulière est donc afrpr. **Proissimanges*. Le toponyme, opacifié, a probablement été altéré en **Proinsimanges*, d’où *Pransimanges* (assimilation de nasalité puis de timbre), au moment de la francisation.

⁶⁴⁰ Deshayes 2003, 595.

protorom. ***Q̄̄̄nctiu** n. pr. m.

Repertorium 152 (*Quinctius*).

Nom d'une célèbre *gens* romaine, souche de Cincinnatus et de Flamininus.

IV. QUINCTIACU

Quincé, h., Bully.

Frpr. [**ve k2e"se**]

Afrpr. *Quincé* 1315, 1370.

Mlt. (abl.) *Quinciaco* 1398.

Mfr. *Quincé* 1488, 1536, *Quincie* XVIII^e s., *Quincez* (Cass), *Quincé* 1945 (Duf 778).

ÉTYM < protorom. */a k̄̄̄nktiáku/ "chez Quinctius", de (PREDIU) QUINCTIACU, dér. du gentilice QUINCTIU (Itcl. *Quīnctius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. Afrpr. *Quincé* est l'issue régulière.

protorom. ***R̄̄̄enu** n. pr. m.

Repertorium 392 (*Rhenus*).

IV. RENANICAS

1. **Relange**, h., Saint-Martin.

Frpr. [**ve k̄̄̄"12&;Z**]

Afrpr. *Reuanges* (l. *Renanges*) 1351.

Mfr. *Relanges* 1389, 1467. Frm. *Relange* XVII^e s., *Relange* (Cass).

2. **Relange**, h., Les Salles.

Occ. [**ve k̄̄̄"12AZ**]

Afrpr. *Relanges* 1311, *Rellanges* 1361.

Mlt. (abl.) *Relangiis* 1362, *Rollangiis* 1372.

Mfr. *Rolanges* 1401. Frm. *Relange* 1945 (Duf 790).

ÉTYM < protorom. */a renánikas/ "chez Rhenus", de (TERRAS) RENÁNICAS, dér. du gentilice RENU muni du suff. relationnel/éconymique -ANICU, -A. L'issue régulière est afrpr. *Renanges*, aocc. **Renanjas*, passés respectivement à [k̄̄̄"12&;Z] et [k̄̄̄"12AZ] par dissimilation de nasalité ([n-n] > [l-n]).

protorom. ***R̄̄̄omániu** n. pr. m.

Repertorium 156 (*Romanus*).

IV. ROMANIÁCU

Romagny, h., Cordelle.

Afrpr. *Romañé* 1282, Romagné 1340, Romaigné 1348, Romagnié 1374.

Mlt. (abl.) *Ruylliaco* 1340, (acc.) *Rilliacum* 1378, (abl.) *Ruilliaco* 1379, (acc.) *Rulliacum* 1380.

Mfr. *Roymané* (l. *Romanyé*) 1400. Frm. *Romany* (Cass), *Romagny* 1945 (Duf 825).

ÉTYM < protorom. */a romaniáku/ “chez Romanus”, de (PREDIU) ROMANIACU, dér. du gentilice ROMANIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. ****Romigné**, mais l’influence analogique du lexème ROMANICE > afrpr. *romanz*, fr. *roman*, a empêché la fermeture de [a] contrefinal en [i], d’où *Romagné*. Frm. *Romagny* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. ***R□liu** n. pr. m.

Repertorium 158 (*Rulius*).

IV. RULIÁCU

Rilly, h., Cordelle.

Afrpr. [a] *Ruylleu* 1275, *Ruylieu* 1314, *Rulleu* 1334, [b] *Ruyllé, Rillé, Ruillé* 1340, *Rillé* 1370, *Rilhé* 1378, *Rillié* 1379.

Mlt. (abl.) *Ruylliaco* 1340, (acc.) *Rilliacum* 1378, (abl.) *Ruilliaco* 1379, (acc.) *Rulliacum* 1380.

Fr. *Riulieu* XVII^e s., *Rilly* 1721, *Rilly* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a ruliáku/ “chez Rulius”, de (PREDIU) RULIACU, dér. du gentilice RULIU (ltcl. *Rūlius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. ***Rulhé**. Les formes du type *Ruylleu* présentent un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne. Il y a eu délabialisation sporadique de [y] au cours du XIV^e siècle, peut-être sous l’influence de la voyelle tonique [e], d’où *Rilhé*. Frm. *Rilly* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. ***R□niu** n. pr. m.

Repertorium 158 (*Runius*).

IV. RUNIACU

les Rugnieux, m., Sainte-Foy.

Frpr. [**ve luKy"J{**]

Mlt. (gén.) *Runnei* 1000, (abl.) *Ruiniaco*, *Runneo*, *Runeo* 1000, Ruygniaco, Ruigniaco 1320, (acc.) Rugniacum 1412, (nom.) Ruyniacus 1437.

Afrpr. *Ruygneu* 1222, Rineu 1248, Ruygnieu, Ruyneu, Ruigneu 1267, Rungneu 1290, Rugnio 1388.

Mfr. *Rugnieu* 1510. Frm. Rignieu 1541, Reigneu, Rugnieu 1542, Rugneux (Cass), les Rugneux 1887, les Rugneux 1945 (Duf 837), les Rugnieux 1970 (IGN).

ÉTYM < protorom. */a r̥uniáku/ “chez Runius”, de (PREDIU) RUNIACU, dér. du gentilice RUNIU (Itcl. *Rūnius*) muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Rugneu*.

protorom. ***Salániu** n. pr. m.

Repertorium 160 (*Salanius*).

IV. SALANIACU

Saligny, h., Saint-Romain-la-M.

Mlt. (abl.) *Salegnhiaco* 1258, Saligniaco 1268, 1316, (gén.) Saligniaci 1399, (abl.) Salligniaco 1420.

Mfr. *Salignés* 1399. Frm. Saligny (Cass), Saligni 1789, Saligny 1945 (Duf 925).

ÉTYM < protorom. */a salaniáku/ “chez Salanius”, de (PREDIU) SALANIACU, dér. du gentilice SALANIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Saligné*. Frm. *Saligny* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

Vurpas/Michel 130 : « pourrait être formé sur *sal* ‘sel’ et serait une saunière, donc un lieu où l’eau stagne » ; morphologiquement douteux.

protorom. ***Senu** n. pr. m.

Repertorium 167 (*Senius*) ; DLG 270.

Cognomen d’origine celtique, issu de l’adj. gaul. **seno-* “ancien, vieux”, SENU peut représenter l’hypocoristique d’un anthroponyme du type *Senorix* ou *Senovirus*.

IV. SENACU

Séné, h., Saint-Priest-la-R.

Afrpr. *Céné* 1356.

Mfr. *Senez*, *Seney* 1390, *Seyné* 1398, *Sené*, *Senés* 1407, *Sené* 1411. Frm. *Céné* (Cass), *Sené* 1926.

ÉTYM < protorom. */a senáku/ “chez Senus”, de (PREDIU) SENACU, dér. du *cognomen* SENU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Senay*.

protorom. ***Sicliu** n. pr. m.

Repertorium 171 (*Sicilius*).

I. SICILIU

Cezay, vill., chl. de commune, canton de Boën.

Frpr. [**vwe s@"zE...a**]

Mlt. (abl.) *Sisiliaco*, *Selliaco*, *Silliaco* 984, *Sixiſillio* XI^e s. [XVI^e s.], *Seziaco* 1460.

Afrpr. *Sesel* 1209, *Seselz* 1220, *Seseil* 1264, *Seseyl* 1291, *Sezeill* 1349, *Sezeil* 1351, *Sezeyl* 1358, *Ses[s]eyl* 1361, *Czezi*, *Sezil* 1370, *Sezeilh*, *Sezeylh* 1397.

Mfr. *Seseve* 1400, *Sezeil* 1402, *Sozey* 1466, *Czey*, *Sezey* 1510. Frm. *Cezay* XVI^e s., *Sezay* (Cass), *Cezay* 1874 (Joanne 25).

< protorom. */a sikiŷliu/ “chez Sicilius”, de (PRÉDIU) SICILIU, du gentilice SICILIU employé adjectivement. L’issue régulière est afrpr. *Sezeilh*.

Dauzat/Rostaing 164 : « S- est primitif, ce qui écarte le nom d’homme lat. *Cæsellius* ; paraît être une contamination de *Sezel-* et de *Alliaco* (→ Ailleux), paroisse voisine associée dans les textes » ; explication ‘philologiste’ peu satisfaisante. Vurpas/Michel 103 : « serait un ancien *saxellum* ‘petit rocher’ » ; mais on eût attendu afrpr. **Saisseil*.

protorom. ***S□nniu** n. pr. m.

Repertorium 179 (*Sunnius*) ; DLG 280.

Gentilice vraisemblablement d’origine celtique, dér. de gaul. **sounos* “sommeil, songe”.

IV. SUNNIACU

Sugny, h. et château, Nervieux.

Frpr. [**ve sy"Ji**]

Mlt. (abl.) *Suigniaco*, *Çuygniaco* 1330, (acc.) *Sugniacum* 1439.

Mfr. *Suigny* 1367. Frm. *Sugny* 1539, *Sugnieu* 1541, *Sugny* 1552, 1681, *Sugny* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a sunniáku/ “chez Sunius”, de (PREDIU) SUNNIACU, dér. du gentilice SUNNIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. **Sugnié*, que continue [sy"Ji].

protorom. ***ulfa** n. pr. m.

Repertorium Ø ; Feist 1909, 323.

Anthroponyme d’origine germanique (ostique), rattachable à got. *wulfs* “loup”, *Wulfila* NP etc.

IV. ULF- + -IACU

Urfé, h. et château féodal, Champoly.

Frpr. [ve y; "fA...e]

Mlt. [a] (abl.) *Ulfeio* 1173, *Hulpheyeo* 1285, (acc.) *Ulfeuum* 1192 ; [b] (gén.) *Ulfiaci* 1233, *Ulphiaci* 1446, *Urphiaci* 1460, (acc.) *Ulphiacum* 1403 ; [c] (acc.) *Ulfeiacum* 1173, *Ufreiicum* 1182 (Duf 1005-06).

Afrpr. [d] *Ulfé*, *Ulfey* 1222 ; [e] *Ulphieu* 1225, *d-Ulphieu* 1246, *Ulfieu* 1257, *Uylphieu* 1286, *Ulfieu*, *Vulpieu* XIV^e s., *Ulphio* 1389 (*ibid.*).

Mfr. *Ulphé* 1435, *Ulphieu* XV^e s. Frm. *Ulphieu* XVI^e s., *Urfé* 1614, *Urfé* (Cass).

ÉTYM < protofrpr. */a ulfēygu/ “chez Ulfā”, dér. d’un anthroponyme du type ULFA ou ULFU muni d’un suffixe secondaire */-ęgu/, morphème issu par réanalyse des formes en */-ięgu/ < -IACU (type */lentinxięgu/ < LENTINIACU), c’est-à-dire de formes ayant déjà subi l’effet de Bartsch. Les données phonétiques et morphologiques indiquent que ce toponyme a été formé dans la première moitié du VI^e siècle. L’origine de l’anthroponyme formateur, manifestement de souche germanique, tend à prouver qu’il s’agit de la désignation d’un *praedium* tardo-antique, sans doute à la dotation d’un *fæderatus* burgonde. L’issue régulière est afrpr. *Urfé*.

[Pour une discussion développée de cette étymologie, v. *infra*, QUATRIÈME PARTIE, § 1.3.1.5].

Les origines de la famille Raybe d’Urfé, qui compte parmi les plus célèbres du Forez, sont entourées d’une nébuleuse de traditions et de légendes apocryphes. Canard (1979), au terme de patientes recherches, a pu en donner un aperçu très complet. L’essentiel de la mythologie familiale des Raybe d’Urfé se fondait sur l’idée que leur nom était l’altération du vieux haut-allemand *Wolf*, *Wulf* “loup”, et que la famille remontait à un chevalier venu d’Allemagne aux temps carolingiens. À ce titre, Anne d’Urfé (1555-1621) composa vers 1580 la *Généalogie de l’illustre et ancienne race des Urfez, anciennement dits Altorfs, puis Wulphes, Guelphes, Ulfé, et maintenant Urfé, extraite et tirée de divers auteurs, entre autres Remerus Raineccius dans son Panégyrique à Julius etc.*, dans laquelle il rattachait la dynastie d’Urfé à celle des Welfe, maison du Brunswick éteinte au XIII^e siècle. Le procédé permettait à l’auteur de remonter jusqu’au VIII^e s. et de doter les Raybe d’un ancêtre mythique, Isambert dit *Vulphe l’Enragé*, dont il tirait, par pur jeu de mot, l’étymologie de *Raybe* (*rabiēs*) et de *Urfé* (*Vulphe*)⁶⁴¹.

Ces élucubrations généalogiques ne mériteraient guère d’être mentionnées si elles n’avaient bénéficié, du XVI^e siècle⁶⁴² jusqu’à nos jours, sinon d’un véritable crédit, du moins d’une certaine bienveillance⁶⁴³. Bien

⁶⁴¹ Canard (1979, 133) cite également une lettre de 1699 où M. Huet, ami des Urfé, écrit : « cette maison, sortie de Souabe, descendait de Guarin [...] de Saxe, comte d’Altorf et duc de Souabe qui vivait dans le VIII^e siècle [...] Ce fut Ulphe IV qui, vers l’an 1106, au siège d’Antioche, changea les armes de Saxe en celles d’Urfé qui sont de vair au chef de gueules ».

⁶⁴² Il semble notamment qu’Honoré d’Urfé, le plus illustre rejeton de la lignée forézienne, a joué un certain rôle dans la propagation de cette légende. Il y aurait probablement beaucoup à dire sur l’importance du mythe des origines germaniques chez l’auteur de *L’Astrée* : la critique a d’ailleurs souligné combien la vision du Forez comme terre d’élection des tribus gallo-franques primitives était un aspect récurrent du célèbre roman précieux (v. à ce propos Mercier 1926 ; Gaume 1977 ; et les remarques de J. Lafond dans la préface de *L’Astrée*, coll. Folio, Gallimard 1984, 23-24).

des auteurs ont repris à leur compte la thèse de l'anthroponyme germanique *Wulf*, jusqu'à TaverdetLoire (§ 47) et Vurpas/Michel (34, 58 : « *Urfê* [...] est dérivé d'un nom d'homme germanique (*Wulf*) »).

D'autres ont pensé que *Ulphé* pouvait être l'aphérèse du nom d'*Arnulphe* (Canard, *l.c.*, 11), car *Arnulfus* ou *Arnoul* est le prénom porté par tous les seigneurs d'Urfê de 1088 à 1444 (Perroy 1976-77, I 629). Mais c'est inverser la cause et l'effet, puisque, de toute évidence, c'est précisément parce que ce nom sonnait avec celui de leur fief que les Raybe l'ont pérennisé.

Point n'est besoin d'insister sur les diverses hypothèses ésotériques qui ont fleuri par le passé (les « mots celtiques *ul* + *fê* 'très élevé' », les « racines pré-indo-européennes » etc.), surtout au XIX^e siècle, renvoyant sur toutes ces questions à l'ouvrage de Canard (*l.c.*).

protorom. ***Verr̥ciu** n. pr. m.

Repertorium 203 (*Verrucius*) ; DLG 317.

Gentilice vraisemblablement d'origine celtique, apparenté à l'adj. gaul. **u÷erū-* "large".

I. VERRUCIU

Vérus, m., Saint-Priest-la-Roche.

Afpr. *Verus* 1370.

Mfr. *Vurutz* 1413, *Verucz* 1423. Frm. *Veruz* 1552, *Vereux* (Cass), *Vérus* 1926 (Duf 1046).

ÉTYM < protorum. **a verr̥ýkiu/* "chez Verrucius", de (PRÉDIU) VERRUCIU, du gentilice VERRUCIU employé adjectivement. L'issue régulière est afpr. **Verruz*.

protorom. ***Vis̥lliu** n. pr. m.

Repertorium 210 (*Visellius*) ; Horaces *Satires* 1, 1, 105.

IV. VISELLIANOS

Vézelin, h., Saint-Paul-de-Vézelin.

Frpr. [**ve vi"zj2e**]

Afpr. *Visillins* 1247, *Viselins*, *Viseillins* 1269, *Visillins*, *Vizillins* 1334.

Mfr. *Vizilins* 1489. Frm. *Vézelin* 1874 (Joanne 54).

⁶⁴³ « Pure légende, peut-être, mais comme elle nous plaît ! », écrira avec indulgence Mercier (1926, 421), « ces loups allemands métamorphosés en bergers du Lignon, la belle aventure, et qui fait souhaiter qu'elle soit vraie ! ».

ÉTYM < protorom. */a viʃelliános/ “chez Visellius”, de VISELLIANOS, dér. du gentile VISELLIU muni du suff. relationnel/éconymique -ANU, l’adjectif substantivé fixé au pluriel référant à l’ensemble de la *familia*. L’issue régulière est afrpr. *Visilhins*.
Vurpas/Michel 167 : « dérivé de *vicus* » ; phonétiquement et morphologiquement exclu.

protorom. *Vīrīdīliu n. pr. m.

Repertorium Ø ; DLG 321.

Gentilice vraisemblablement d’origine celtique, apparenté à l’adj. gaul. **u-irido-* “viril, fort”.

IV. VIRIDULIACU

Verdilly, ld., Pouilly-les-Nonains.

Verdilly (Cass).

ÉTYM < protorom. */a viʀidūliáku/ “chez Viridulius”, de (PREDIU) VIRIDULIACU, dér. du gentile VIRIDULIU muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. Des vestiges gallo-romains (céramiques) ont été signalés à Verdilly, qui était placé sur une voie antique⁶⁴⁴. L’issue régulière est afrpr. **Verdilhé*. Frm. *Verdilly* résulte d’une normalisation morphologique par alignement sur le type francien (type *Lentigné* > *Lentigny*).

protorom. *Vīctīriu n. pr. m.

Repertorium 208 (*Victorius*) ; Tite-Live 34, 46 ; Quintilien 1, 6.

IV. VICTORIACU

Vitré, h., Bully.

Frpr. [ve vi"tKe]

Afrpr. [a] *Vitreu* 1291, [b] *Vitré* 1291, *Vitré* 1334.

Mfr. *Vitré* 1488. Frm. *Vitré* (Cass).

ÉTYM < protorom. */a vīktoriáku/ “chez Victorius”, de (PREDIU) VICTORIACU, dér. du gentile VICTORIUM muni du suff. relationnel/éconymique -ACU. L’issue régulière est afrpr. *Vitré*. La forme *Vitreu* présente un alignement graphématique caractéristique de la *scripta* forézienne.

protorom. *Vītīlliu n. pr. m.

Repertorium 211 (*Vitellius*).

Gentilice d’une famille nobiliaire romaine, souche du neuvième empereur de Rome.

⁶⁴⁴ Duf 1035 ; CAG42, 158.

IV. VITELLIÁNA

Véline, m., Saint-Thurin.

Frpr. [**ve ve"ŒnA**]

Afrpr. *Veyllina* 1345, *Velh(ì)na* 1467.

Frm. *Velline* 1887, *Véline* 1900, *Vélines* 1926, *Vélines* 1945 (Duf 1031), *Véline* 1970 (IGN).

< protorom. */a vitelliána/ “chez Vitellius”, de (VILLA) VITELLIANA, dér. du gentilice VITELLIU muni du suff. relationnel/éconymique -ANU, -A. L’issue régulière est afrpr. *Velhina*.

Sous-classe déhagionymique

protorom. ***Ab□ndu** n. pr. m.

St Abonde, ltcl. *Abundus*, évêque de Côme, † 468.

II. SANCTU ABUNDU

1. **Saint-Haon-le-Vieux**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Haon.

Mlt. (gén.) *Sancti Habundi* 949, *Sancti Abundi Vetuli* 1166, *Sancti Habundi*, *Sancti Habundi Veteris* 1225.

Mfr. Saint Haon l’Eglise 1389, Saint Haon le Vieulx 1496. Frm. Saint Haon le Vieux (Cass), Haon-le-Vieux 1793, Saint-Haon-le-Vieux 1874 (Joanne 51).

2. **Saint-Haon-le-Châtel**, bourg, chl. de canton de l’arrondissement de Roanne.

Mlt. (nom.) *Sanctus Habundus Castri* 1274, (gén.) *Sancti Habundi Castri* 1286, 1290, *Sancti Hundi* 1297, *Sancti Hundi Castri* 1308.

Afrpr. el chatel de Seint Aont 1260/1317, Seint Ayont, Saint Ayont 1289.

Mfr. Saint Haon le Chastel 1389, Saint Haon le Chasteau 1496, Saint Han 1536. Frm. Saint-Haon-le-Châtel (Cass), Bel Air 1793, Saint-Haon-le-Châtel 1874 (Joanne 51).

< protorom. */a sanktu ab□ndu/ “à l’église de saint Abonde”, de l’anthroponyme ABUNDU. Afrpr. *Seint Aont* représente l’issue régulière.

protorom. ***Albánu** n. pr. m.

St Alban de Verulamium, ltcl. *Albānus*, protomartyr d'Angleterre, † 303.

II. SANCTU ALBANU

Saint-Alban-les-Eaux, vill., chl. de commune, canton de Saint-Haon.

Mlt. (acc.) Sanctum Albanum 1265, (gén.) Beati Albani de Montossa 1394.

Frm. Sainct Arban 1605, Saint Alban (Cass), Le Mas-des-Eaux 1793, Saint-Alban 1874 (Joanne 47), Saint-Alban-les-Eaux 1926.

< protorom. */a sanktu albānu/ "à l'église de saint Alban", de l'anthroponyme ALBANU. L'issue régulière est afrpr. **Seint Arban*.

protorom. ***Andr**□**u** n. pr. m.

St André, ltcl. *Andreas*, apôtre.

II. SANCTU ANDREU

Saint-André-d'Apchon, vill., chl. de commune, canton de Saint-Haon.

Mlt. (gén.) Sancti Andreae 1166, Sancti Andree 1225, 1260, Sancti Andree in Roanesio 1290, Sanctyi Andree de Roneysons, Sancti Andree prope Roanneysons 1392.

Afrpr. Seint Andreu 1260/1317.

Afr. Saint André 1289. Frm. Saint-André-d'Apchon (Cass).

< protorom. */a sanktu andr□u/ "à l'église de saint André", de l'anthroponyme ANDREU. Afrpr. *Seint Andreu* représente l'issue régulière.

protorom. ***Ant**□**niu** n. pr. m.

St Antoine le Grand, ltcl. *Antōnius Ægyptius*, fondateur de l'érémisme, † 356.

II. SANCTU ANTONIU

Saint-Antoine, ham., Saint-Priest-la-Pr.

< protorom. */a sanktu ant□niu/ "à la chapelle de saint Antoine", de l'anthroponyme ANTONIU. L'issue régulière est afrpr. **Sant Antoing*.

protorom. *Desidriu n. pr. m.

St Didier de Vienne, ltcl. *Dēsīderius*, archevêque de Vienne et martyr, † 608.

II. SANCTU DESIDERIU

Saint-Didier-sur-Rochefort, vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

Frpr. [vwe s2e"de...I]

Mlt. (abl.) Sancto Desiderio 1225, (gén.) Sancti Desiderii 1259, 1310, (nom.) Sanctus Desiderius supra Ruppem Fortem 1376.

Frm. Sainct Didier sus Rocheffort 1558, Sainct Didier sus Rochefor 1560, Sainct Didier sur Rochefort 1614, Didier-sur-Rochefort 1793, Saint-Didier-sur-Rochefort 1874 (Joanne 27).

< protorom. */a sanktu desidriu/ “à l’église de saint Didier”, de l’anthroponyme DESIDERIU. L’issue régulière est afrpr. **Sant Deder*. La forme patoise suggère une évolution moderne */dɔdɔr/ > */dɔdɔ/ > */dɔɔ/.

protorom. *Germānu n. pr. m.

St Germain l’Auxerrois, ltcl. *Germānus*, évêque d’Auxerre, † 448.

II. SANCTU GERMANU

1. **Saint-Germain**, ld., Noailly.
2. **Saint-Germain-Laval**, bourg, chl. de canton de l’arrondissement de Roanne.

Frpr. [ve s2aZaKm"2& ;]

Mlt. (abl.) Sancto Germano de Valle XI^e s. [XVI^e s.], Sancto Germano 1225, (gén.) Sancti Germani de Valle 1269, (acc.) Sanctm Germanum de Valle 1278, (gén.) Sancti Germani 1288, Sancti Germani Vallis 1291, 1320.

Mfr. Saint Germain de la Val 1389. Frm. Sainct Germain Laval 1614, Saint-Germain-la-Val (Cass), Mont-Challier, Montchalier-Laval 1793, Saint-Germain-Laval 1874 (Joanne 51).

< protorom. */a sanktu germānu/ “à l’église de saint Germain”, de l’anthroponyme GERMANU. L’issue régulière est afrpr. **Sant German*.

protorom. *Gervásiu n. pr. m.

St Gervais, ltcl. *Geruāsīus*, protomartyr, † 57.

II. SANCTU GERVASIU

Saint-Gervais, ld., StRomainM.

Mlt. (abl.) Sancto Gervazio [l. Gervazio] 1385, Sancto Gervasio 1435.

< protorom. */a sanktu gervásiu/ “à l’église de saint Gervais”, de l’anthroponyme GERVASIU. L’issue régulière est afrpr. **Sant Gervais*.

protorom. ***Gildardu** n. pr. m.

St Gildard, Itcl. *Gildardus*, archevêque de Rouen, † 545.

II. SANCTU GILDARDU

Saint-Jodard, vill., chl. de commune, canton de Néronde.

Frpr. [**ve s2aZO"dQK**]

Afrpr. Sant Jaudart 1225.

Mlt. (acc.) Sanctum Ioudardum 1285, (gén.) Sancti Iaudardi 1296, Sancti Gildasii 1317, Beati Iaudardi 1334, Sancti Ioudaldi XIV^e s., (nom.) Sanctus Gildeisius 1375, Sanctus Gildarsus 1495.

Mfr. Saint Jaudart 1380. Frm. Sainct Jodard 1552, Sainct Jodart, Sainct Jodar 1553, Saint-Jodard (Cass).

< protorom. */a sanktu gildardu/ “à l’église de saint Gildard”, de l’anthroponyme GILDARDU. L’issue régulière est afrpr. **Sant Geudart* > *Sant Jaudart*. Les tentatives de relatinisation approximatives indiquent que l’identité du dédicataire n’était plus perçue au XIII^e siècle.

protorom. ***Ioanne** n. pr. m.

St Jean-Baptiste, Itcl. *Iōhannēs Baptista*, Précurseur du christianisme.

II. SANCTU IOANNE

1. **Saint-Jean-la-Vêtre**, vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

Occ. [**ve s2IN"ZO**]

Mlt. (nom.) Sanctus Iohannes 1173, (gén.) Sancti Iohannis 1225, Sancti Iohannis Lavastri 1276, Sancti Iohannis Lavaistres 1311.

Fr. Sainct Jean la Vestre 1614, Saint Jean la Westre 1743, Saint-Jean-la-Vestre (Cass), Jean-la-Vestre 1793, Saint-Jean-la-Vêtre 1874 (Joanne 26).

2. **Saint-Jean-le-Puy**, vill., chl. de la commune de Saint-Jean-Saint-Maurice, canton de Roanne.

Frpr. [ve s2e"Z2& ;]

Mlt. (gén.) Sancti Iohannis 1225, (nom.) Sanctus Iohannes 1285, (abl.) Sancto Iohanne Sancti Mauricii 1347, (gén.) Sancti Iohannis de Roanneis 1379, (acc.) Sanctum Iohannem 1402, (gén.) Sancti Iohannis prope Sanctum Mauricium 1412.

Frm. Saint-Jean-sur-Saint-Maurice (Cass), Saint-Jean-le-Puy 1893 (loi du 18 janvier), Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire 1974 (loi du 12 avril).

< protorom. */a sanktu ioánnē/ “au sanctuaire de saint Jean-Baptiste”, de l’anthroponyme IOANNE BAPTISTA. Désignation d’un baptistère paléochrétien. L’issue régulière est afrpr. aocc. **Sant Joan*.

protorom. *I□rgiu n. pr. m.

St Georges, ltcl. *Georgius*, martyr, † 303.

II. SANCTU IORGIU

Saint-Georges-de-Baroille, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve s2a"ZOKZU]

Mlt. (abl.) Sancto Georgio de Baroli, Sancto Georgio de Barollia 1269, (gén.) Sancti Georgii prope Baroylliam 1309, Sancti Georgii de Baroyllia 1312, (nom.) Sanctus Georgius de Baroillia 1321, (gén.) Beati Georgii, Sancti Georgii 1334, Beati Georgii de Baroyllia 1341.

Frm. Sainct Georges de Baroilles 1553, 1614, Saint Georges de Barolles 1743, Sint-Georges-de-Baroille (Cass), Saint-George-de-Barolles 1789, George-de-Baroille 1793, Saint-Georges-de-Baroilles 1874 (Joanne 27), Saint-Georges-de-Baroille 1945.

< protorom. */a sanktu i□rgiu/ “à l’église de saint Georges”, de l’anthroponyme IORGIU. L’issue régulière est afrpr. **Sant Jorjo*.

protorom. *Iϋliánu n. pr. m.

St Julien de Brioude, ltcl. *Iūliānus*, martyr, † 304.

II. SANCTU IULIANU

1. **Saint-Julien**, h., Noailly.

Mlt. (gén.) Sancti Iuliani 1223.

Frm. Saint-Julien (Cass).

2. **Saint-Julien-d'Oddes**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve s2aZ{"F2e}]

Mlt. (gén.) Sancti Iuliani d'Odes 1225, Sancti Iuliani d'Odes 1247, 1316, (nom.) Sanctus Iulianus d'Odes 1351, (gén.) Sancti Iuliani d-Oddz 1372.

Frm. Sainct Jullien d'Odes 1614, Saint Jullien Doddes XVII^e s., Saint-Julien-d'Ode (Cass), Saint-Julien-d'Odes 1789.

3. **Saint-Julien-la-Vêtre**, vill., chl. de commune, canton de Noirétable.

Occ. [ve s2INZy"FO]

Mlt. (abl.) Sancto Iulliano de la Vetra XI^e s. [XVI^e s.], (gén.) Sancti Iuliani Lavaistres 1225, Sancti Iuliani Lavastri 1276, (nom.) Sanctus Iulianus de la Vaestre 1276, Sanctus Iulianus de Lavastre 1279, Sanctus Iulianus Lavaistres 1311, Sanctus Iulianus Lavaytre 1316, Sanctus Iulianus de Lavaytres 1324, Sanctus Iulianus Lavaystra 1369, Sanctus Iulianus Laveytre 1389, Sanctus Iulianus Lavestre 1417.

Frm. Sainct Jullien la Vestre 1614, Saint-Julien-la-Vestre (Cass).

< protorom. */a sanktu iulíánu/ "à l'église de saint Julien", de l'anthroponyme IULIANU. L'issue régulière est afrpr. **Sant Julhin*, aocc. **Sant Julhan*.

protorom. *Iustu n. pr. m.

St Just, Itcl. *Iustus*, archevêque de Lyon, † 490.

II. SANCTU IUSTU

Saint-Just-en-Chevalet, bourg, chl. de canton de l'arrondissement de Roanne.

Frpr. [ve s2e"Zy]

Mlt. (abl.) Sancto Iusto en Chivallet XI^e s. [XVI^e s.], (gén.) Sancti Iusti 1225, (nom.) Sanctus Iustus al Chavallet 1226, Sanctus Iustus de Chavalet 1248, (gén.) Sancti Iusti a Chavallet 1257, (nom.) Sanctus Iustus in Cavaletto 1289, (gén.) Sancti Iusti in Chavaletto 1292, (nom.) Sanctus Iustus in Cavaletto 1310, Sanctus Iustus de Chavaleyto 1321, (abl.) Sancto Iusto 1353.

Afrpr. Seint Just 1260/1317.

Mfr. Saint Just en Chevalet 1389, Saint Just en Chivallet 1435, Sainct Just en Chivalet 1496, Sainct Just en Chivallet 1536. Frm. Saint-Just-en-Chevalet (Cass), Montmarat, Mont-Marat 1793, Saint-Just-en-Chevalet 1823 (cadastre).

< protorom. */a sanktu iustu/ "à l'église de saint Just", de l'anthroponyme IUSTU. Afrpr. *Seint Just* représente l'issue régulière.

protorom. ***Marc**□**llu** n. pr. m.

St Marcel de Paris, Itcl. *Marcellus*, évêque de Paris, † 436.

II. SANCTU MARCELLU

Saint-Marcel-d’Urfé, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Frpr. [ve s2emQK"sE]

Mlt. (abl.) Sancto Marcello 1225, (gén.) Sancti Marecelli subtus Ulphiaco 1287, (nom.) Sanctus Marcellus de Ulphiaco 1347, (gén.) Sancti Marcelli subtus Ulphiacum 1405.

Afrpr. Seint Marcel 1260/1317, Sain Marcel 1314.

Frm. Sainct Marcel d’Urfé 1614, Saint-Marcel-sous-Urfé (Cass), Saint-Marcel-d’Urfé 1789.

< protorom. */a sanktu mark□llu/ “à l’église de saint Marcel”, de l’anthroponyme MARCELLU. Afrpr. *Seint Marcel* représente l’issue régulière.

protorom. ***Martīnu** n. pr. m.

St Martin de Tours, Itcl. *Martīnus Turōnensis*, archevêque de Tours, † 397.

II. SANCTU MARTINU

1. **Saint-Martin-de-Boisy**, ham. et église, Pouilly-les-Nonains.

Mlt. (gén.) Sancti Martini de Boysiaco 1390.

Frm. Saint-Martin-les-Bois 1743, Saint-Martin-de-Boisy (Cass), Saint-Martin-de-Boizy 1776, Saint-Martin-de-Boisi 1789, Saint-Martin-de-Boissi 1792, Saint-Martin-de-Boisy 1945 (Duf 84).

2. **Saint-Martin-la-Sauveté**, vill., chl. de commune, canton Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve s2amQK"t2e]

Mlt. (gén.) Sancti Martini de Lestrado, Sancti Martini de Lextra 984, (abl.) Sancto Martino de Salvitate XI^e s. [XVI^e s.], (nom.) Sanctus Martinus de Salvitate 1209, (gén.) Sancti Martini de Strata 1225, 1246, Sancti Martini l’Etra, Sancti Martini de Servetate XIV^e s., (nom.) Sanctus Martinus de Salvitate 1351, Sanctus Martinus de Chalvetate 1410, Sanctus Martinus de Solvetate 1448.

Frm. Saint Martin la Sauveté 1614, Saint-Martin-la-Sauveté (Cass), Martin-la-Sauveté 1793, Saint-Martin-la-Sauvetée 1874 (Joanne 27), Saint-Martin-la-Sauveté 1900 (État-Major).

< protorom. */a sanktu martiýnu/ “à l’église de saint Martin”, de l’anthroponyme MARTINU. L’issue régulière est afrpr. **Sant Martin*.

protorom. ***Maurītiu** n. pr. m.

St Maurice d'Agaune, ltcl. *Maurītius*, martyr, † 290, saint patron du Royaume burgonde à partir de l'an 515.

II. SANCTU MAURITIU

Saint-Maurice-sur-Loire, vill., chl. de paroisse, anc. chl. de la commune de Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [**ve s2emu"Ki**]

Mlt. (gén.) Sancti Maurīti, Sancti Maurīcii 1130, Sancti Maurīcii 1192, 1221, 1225, (nom.) Sanctus Maurīcius in Ruanneys 1266, Sanctus Maurīcius in Roanesio 1285, Sanctus Maurīsius 1340, (acc.) Sanctum Maurīcium 1340, (nom.) Sanctus Maurīsius in Roanesio 1439, Sanctus Morīcius 1465.

Afrpr. Saint Morise 1260/1317, Sant Muris 1379.

Mfr. Saint Morice 1389, Saint Morise 1435. Frm. Saint-Maurice (Cass), Saint-Maurice-sur-Loire 1789, Maurice-en-Roannais, Maurice 1793, Saint-Maurice-sur-Loire 1823 (cadastre), Saint-Maurice-sur-Loire 1893 (loi du 18 janvier), Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire 1974 (loi du 12 avril).

< protorom. */a sanktu maurīȳtiu/ "à l'église de saint Maurice", de l'anthroponyme MAURITIU. L'issue régulière est afrpr. **Sant Moriz*, d'où *Sant Muris* par dilation (type *cortil* > *curtil*).

protorom. ***Paulu** n. pr. m.

St Paul de Tarse, ltcl. *Paulus*, apôtre.

II. SANCTU PAULU

Saint-Paul-de-Vézelin, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [**ve s2a"p01**]

Mlt. (gén.) Sancti Pauli 1225, (abl.) Sancto Paulo 1260, (nom.) Sanctus Paulus de Violeins 1317, Sanctus Paulus de Vizillins 1334, (acc.) Sanctum Paulum 1334, (nom.) Sanctus Paulus de Visilins XVI^e s., (gén.) Sancti Pauli de Veselins 1386, (nom.) Sanctus Paulus de Voysillien, Sanctus Paulus de Vysillien 1390.

Frm. Sainct Paul de Vizelin 1614, Saint-Paul de Vezelayns 1743, Saint-Paul-de-Vézelin (Cass).

< protorom. */a sanktu paulu/ "à l'église de saint Paul", de l'anthroponyme PAULU. L'issue régulière est afrpr. **Sant Pol*.

protorom. ***Reveriānu** n. pr. m.

St Révérien, Itcl. *Reueriānus*, évêque d'Autun, martyr, † 273.

II. SANCTU REVERIANU

Saint-Rirand, vill., chl. de commune, canton de Saint-Haon.

Mlt. (gén.) Sancti Rivoriani 1225, (nom.) Sanctus Reverianus 1240, (abl.) Sancto Reveriano 1274, (nom.) Sanctus Reveranus 1290, (gén.) Sancti Reveriani 1340, (abl.) Sancto Riveriano, Sancto Reveriano, Sancto Riverano XIV^e s., (nom.) Sanctus Riranus 1405, (gén.) Sancti Ryveriani 1488.

Afr. Saint Riverain 1260.

Mfr. Saint Riverain 1389, Saint Riran, Saint Riviran 1496. Frm. Saint-Rirant (Cass), Saint-Rirand 1789.

< protorom. */a sanktu reveriānu/ "à l'église de saint Révérien", de l'anthroponyme REVERIANU. L'issue régulière est afrpr. **Sant Reurin*. Lors de la francisation, il y a eu hésitation entre les semi-cultismes *Saint Riverain*, *Saint Riviran* (< mlt. × fr. *riverain*) et une forme **Saint Reuran*, calquée sur le toponyme franco-provençal : la forme *Saint-Riran(d)* représenterait une sorte de moyen terme entre les deux tendances.

protorom. ***Romānu** n. pr. m.

St Romain de Condat, Itcl. *Romānus*, fondateur de l'abbaye de Saint-Claude, † 460.

II. SANCTU ROMANU

1. **Saint-Romain-d'Urfé**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Frpr. [**ve s2aKu"m2&;**]

Mlt. (abl.) Sancto Romano d'Ulpheu XI^e s. [XVI^e s.], (gén.) Sancti Romani 1225, Sancti Romani subtus Ulphiacum 1340, Sancti Romani subtus Urphiacum XIV^e s., (nom.) Sanctus Romanus subtus Ulphé 1379.

Fr. Sainct Romain d'Urfé 1614, Saint-Romain-d'Urfé (Cass), Saint-Romain-sous-Urfé XVIII^e s., Saint-Romain-en-Cervièrès, Saint-Romain-sous-Urfé 1789, Romain-d'Urfé 1793, Saint-Romain-d'Urfé 1874 (Joanne 27).

2. **Saint-Romain-la-Motte**, vill., chl. de commune, canton de Saint-Haon.

Mlt. (abl.) Sancto Romano Mote XI^e s. [XVI^e s.], (gén.) Sancti Romani 1225, (nom.) Sanctus Romanus in Ronesio 1290, Sanctus Romanus in Roanesio 1373.

Mfr. Saint Romain la Mocte 1496, Saint-Romain-la-Mothe (Cass), Saint-Romain-la-Motte 1789, Romain-la-Motte 1793, Saint-Romain-la-Motte 1874 (Joanne 27).

< protorom. */a sanktu romānu/ "à l'église de saint Romain", de l'anthroponyme ROMANU. L'issue régulière est afrpr. **Sant Roman*.

protorom. ***Sūsāna** n. pr. f.

Ste Suzanne de Rome, ltcl. *Sūsanna*, vierge et martyr au III^e siècle.

II. SANCTA SUSANNA

Sainte-Suzanne, ld., Saint-Priest-la-Pr.

< protorom. */a sankta susánna/ “à la chapelle de sainte Suzanne”, de l’anthroponyme SUSANNA. L’issue régulière est afrpr. **Santa Susana*.

2.5. Le fonds gaulois et prélatin

2.5.1. *Caractères généraux de la toponymie gauloise*

Le bouleversement des structures politiques, juridiques, économiques et sociales provoqué par la conquête romaine, associé au changement de langue des populations de la Gaule, se mesure à ses répercussions onomastiques. Rapportée à la totalité du stock toponymique galloroman, la part de la ‘strate gauloise’ apparaît numériquement fort mince. Cependant, le taux de formations gauloises augmente en proportion de l’importance des localités : il n’existe probablement aucun microtoponyme d’origine gauloise en France ; en revanche, sur les 94 chefs-lieux de département que compte la France métropolitaine, 54 portent un nom de

formation préromane, dont 46 sont assurément celtiques⁶⁴⁵. Ce fait s'explique par une cause universelle et, si l'on peut dire, naturelle : les cycles de déperdition et de substitution toponymiques affectent les lieux-dits davantage que les localités habitées, les villages plus que les villes. Un habitat rural et son nom peuvent disparaître au gré des fluctuations démographiques : une métropole régionale, non pas.

Mais il faut ajouter à cette tendance générale un facteur spécifique aux régions romanisées : le système latin de dénomination des localités, dont nous avons décrit les structures, a produit un 'ré-étiquetage' complet de la topographie de la Gaule, en fonction des conceptions propres à la société et au droit romains. Le réseau prédial, le maillage routier, le vaste mouvement de défrichements organisés par Rome n'ont pu que précipiter la disparition des dénominations antérieures, en même temps que l'éradication des structures propres à la société celtique. D'après le schème organisateur de la toponymie latine, les noms de lieux gaulois n'ont pu se maintenir en fait que dans quelques cas bien délimités : il s'agit exclusivement de la 'toponymie publique', c'est-à-dire de la catégorie comprenant par ailleurs les délexicaux, les dé-ethniques, les déthéonymiques et les déhydronymiques de formation latine (superclasse 'B' du système toponymique latin, v. *supra*, § 2.3.5). De manière concrète, les noms d'origine gauloise n'ont subsisté que pour désigner des chefs-lieux locaux (*vici*) et, *a fortiori*, de chefs-lieux de cités (type PICTAVIS > *Poitiers*), des places-fortes à fonction militaire (formations en **brigā* et **dūnon*), des sites religieux (type **mediolānon*), des stations routières et des cours d'eau, tous référents dont la nature collective/publique ('non privée') est patente. Force est d'admettre, en revanche, que la totalité des terres relevant de la propriété privée, c'est-à-dire les *villæ* et leurs dépendances (la plus grande partie du territoire rural de la Gaule, donc), ont perdu leur dénomination préromaine. Cela revient à dire que nous ne pouvons connaître la toponymie gauloise et donc percevoir la géographie humaine du monde celtique ancien qu'à travers le filtre de la toponymie latine, prisme nécessairement déformant et réducteur.

La toponymie gauloise de la région roannaise fournit une illustration convaincante de cette grille d'analyse⁶⁴⁶.

⁶⁴⁵ Décompte effectué par nous. Écrire que « les toponymes d'origine gauloise sont très nombreux en France » (Gendron 2003, 89) est donc une affirmation toute gratuite : s'ils sont nombreux, ils le sont en tout cas infiniment moins que les toponymes d'origine romane.

⁶⁴⁶ Nous renvoyons à notre répertoire lexical pour les références bibliographiques et le commentaire linguistique détaillé des toponymes évoqués ci-après.

2.5.2. Typologie sémantico-référentielle

2.5.2.1. Noms de chefs-lieux urbains

Le nom de la ville de **Roanne** (Ῥόδουμνα, Ῥουδοῦμα [Ptolémée], *Roci>domna* [Peutinger]) est le représentant le plus notoire de la toponymie gauloise dans notre domaine. Issu de RODUMNA, il reflète la cristallisation d'un type hydronymique gaul. **rodubnā* litt. "la très profonde", qui devait initialement désigner le Renaison, rivière dont le confluent avec la Loire se trouve à Roanne. La ville, située à l'emplacement d'un nœud routier majeur, chef-lieu d'un comté carolingien et siège d'un archiprêtre, a toutes les caractéristiques d'un *vicus* romain⁶⁴⁷.

2.5.2.2. Noms de places-fortes

Le Roannais recèle une série de toponymes composés de gaul. **dūnon* "citadelle, hauteur fortifiée" et référant à des hauteurs plus ou moins saillantes qui ont pu assumer une vocation défensive.

- On verra dans le NL **Châteaubillon** (Saint-Jean-Saint-Maurice, *Chatel Billon* 1375) la remotivation romane, par apposition de CASTELLU "fortin", d'un gaul. **bīliodūnon* litt. "fort de l'Arbre", comp. de **dūnon* et de l'adj. **bīlio-* "arbre de grande taille, arbre sacré".
- **Duivon** ou *le Bois Duivon* (Cremeaux, *Doivon* 1291), nom d'une imposante colline forestière où de nombreux vestiges de fortifications antiques ont été mis au jour, doit reposer sur gaul. **dubu÷iodūnon* "citadelle noire", composé de l'adj. **dubu÷io-* "noir, obscur".
- Le NL **Souternon** (*Saultrenon* XI^e s. [XVI^e s.], *de Salternone* 1173) peut être analysé comme l'apposition de lat. SALTU "forêt" et d'un composé gaul. **ernodūnon* "fort des aigles", de **ern-* "aigle".
- Le nom de **Taron** (Renaison, *Taron* 1311), semble représenter le même prototype que celui de la localité badoise de Zarten, attestée sous la forme Ταρόδουνον chez Ptolémée : gaul. **tarodūnon* "fort du passage", de **taros* "ce

⁶⁴⁷ V. infra, CINQUIÈME PARTIE, ch. 2.

qui traverse, passage, col”. Le site de Taron est occupé par un château depuis le XIV^e siècle au moins.

- **Font Verdun** (Saint-Jean-Saint-Maurice) est un exemplaire de la longue série toponymique issue de **u÷erdūnon* “citadelle suprême”, comp. de *dūnon* et de la particule préverbale **u÷er* “sur, dessus, super-”, désignation transparente d’un *oppidum*.

On constate que la démotivation de ces toponymes, consécutive au changement de langue, a régulièrement entraîné l’apposition d’un lexème désignatif/catégorisateur, CASTELLU (*Châteaubillon*), FONTE (*Font Verdun*), SALTU (*Souternon*), dont le sens revêt lui-même une connotation publique : désignation d’une fortification, d’une eau courante ou d’une parcelle du *saltus publicus*.

Les composés de gaul. **brigā* “colline, hauteur ; citadelle, forteresse” relèvent du même champ sémantico-référentiel.

- Le nom de **Jœuvres** (comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice, *Juevro* 1265), place-forte occupée depuis l’époque hallstattienne jusqu’à la fin de l’Empire d’Occident, remonte à un gaul. **diu÷iobrigā* “forteresse sacrée”, comp. de **brigā* et de l’adj. **diu÷io-* “divin, sacré”. La vocation militaire et probablement religieuse (présence d’une nécropole) du site est évidente.
- Le site de **Mayeuvre** (comm. de Saint-Haon-le-Vieux, *Mayeuvre* 1454) se trouve au pied de la butte de Saint-Haon-le-Châtel, qui est une ancienne place-forte féodale. Moyennant un déplacement d’habitat ou, du moins, une restriction sémantico-référentielle, on peut supposer que le prototype du nom de ce hameau s’est jadis appliqué à la colline elle-même : il s’agit d’un gaul. **magiobrigā* “grande forteresse”, de l’adj. **magio-* “grand”.

2.5.2.3. Noms de sites religieux

Pour autant que l’on sache, la romanisation et l’importation en Gaule des cultes romains ne mit pas fin aux pratiques religieuses celtiques : tout porte à croire que, dans le climat de syncrétisme polythéiste gallo-romain, le druidisme se perpétua au moins jusqu’à l’époque de l’édit de Milan (313)⁶⁴⁸. Le principal témoignage toponymique dont on dispose sur la religion

⁶⁴⁸ Le Roux/Guyonvarc’h 1986, 38.

gauloise est la série issue de gaul. **mediolānon*, dont le signifié peut être reconstruit avec quelque vraisemblance comme “sanctuaire central, sanctuaire commun” : le NL **Mioland** (comm. de Souternon, *Monte Miolan* 1376) en est un représentant. On cite également les continuateurs de gaul. **Belisamā* “la Très Puissante”, nom de la déesse assimilée à Minerve⁶⁴⁹ (> □*Belesme*□) ; de gaul. **Belenā*, adj. substantivé au fém., dérivé de **Belenos*, nom de l’Apollon celtique⁶⁵⁰ (> □*Beaune*□) ; de **Bor□un* “le Bouillonnant”, nom d’une divinité protectrice des sources⁶⁵¹ (> □*Bourbon*□) et de **Grannā*, dér. du théonyme **Grannos*⁶⁵² (> *Grane*, Drôme).

2.5.2.4. Noms de stations routières et de postes-frontières

Le réseau routier mis en place par Rome se superposa, dans de nombreuses régions de Gaule et notamment dans la notre, à un réseau de ‘grands chemins’ d’époque protohistorique, ainsi qu’on peut le déduire de l’origine laténienne de plusieurs sites d’étape, prouvée par l’archéologie⁶⁵³.

Il existe une série de toponymes d’origine gauloise dont on a pu constater qu’ils réfèrent quasi-systématiquement au point où un itinéraire antique traverse la frontière de deux nations gauloises : le relevé de ces ‘toponymes-frontières’ permet d’identifier ou de préciser le tracé des limites politiques internes à la Gaule avec une assez haute précision.

Dans l’ancienne *civitas Segusiavorum*, il s’agit :

- (a) des issues de protorom. EGUORANDA ~ EGUARANDA, dont le prototype est probablement un gaul. **eugorandā* “frontière consacrée, frontière officielle” :
- **Guirande** (comm. des Salles, *d-I[s]gueranda*, *d-Ygueranda* 1311), sur la frontière de la cité des Ségusiaves et de celle des Arvernes ;
 - **Égarande** (comm. d’Estivareilles, *d-Eyguiranda* 1324), sur la frontière des Ségusiaves et des Vellaves ;

⁶⁴⁹ DLG 71 ; DauzatTop 143-145.

⁶⁵⁰ DLG 72 ; DauzatTop 144.

⁶⁵¹ DLG 83 ; Longnon 19129, 113.

⁶⁵² DLG 183 ; Longnon 1929, 114.

⁶⁵³ CAG42, 50.

- **Égarande** (comm. de Farnay ; comm. de Rive-de-Gier, *Esgaranda* 1383), aux confins des Ségusiaves et des Allobroges ;
 - **Iguerande** (SaôneL., *Vuiranda ca 867*), sur la Loire, aux confins des Ségusiaves et des Éduens ;
 - **Evuiranda** (lieu détruit à Neuville-les-Dames, Ain, attesté en 954/962⁶⁵⁴) et **les Guérandes** (comm. de Chaveyriat, Ain, *Yvueranda* 959/992⁶⁵⁵), à la limite des Ségusiaves et des Ambarres ;
 - **Guérande** (comm. d’Arfeuilles, Allier), au point de rencontre des Ségusiaves, des Arvernes et des Éduens (ou de leurs clients les Ambivarètes).
- (b) des issues de gaul. **kammanī randā* “limite routière” (ou éventuellement **kammanos randās* “route frontalière”), dont :
- **Chamaranda* > **la Marande** (comm. de Noailly),
 - **Chamarande** (comm. de Saint-Germain-l’Espinasse, *Chamaranda* 1260),
 - **Chamarande** (comm. de Pradines),
- marquant tous trois la frontière des cités ségusiave et éduenne.
- (c) des issues de gaul. **arandāti-* et **arandun-* “frontalier, mitoyen”, adj. parasyntétiques dérivés de **randā* “frontière” et de la particule préverbale **are* “devant, près” par haplologie⁶⁵⁶ (**arerandāti* > **arandāti*) :
- **Arandas** (Ain, in *Arandato* VII^e s.⁶⁵⁷) et **les Arandons** (comm. de Chalamont, Ain), marquant tous deux la frontière des Ségusiaves et des Ambarres ;
 - **Arandon* > **Randon** (comm. de Saint-Didier-en-Velay, HLoire), aux confins des cités ségusiave et vellave.
- (d) des issues de protorom. MARGARITA, qui doit représenter, dans la majorité des cas, la remotivation latine de gaul. **margā rituā* “gués frontaliers”, composé ou

⁶⁵⁴ DTAin 162.

⁶⁵⁵ Id.

⁶⁵⁶ DLG 52. Nous développons ici l’hypothèse de Dauzat/Rostaing 23.

⁶⁵⁷ DTAin 12.

apposition de *ritu “gué” et *margā “frontière, marche”⁶⁵⁸ (< ide. *margo- “id.”, cf. Itcl. *margō* “bord”, got. aha. *marka* “frontière” etc.) : **Margerie[-Chantagret]** (*apud Margeriam* 1250) se trouve sur la frontière des Ségusiaves et des Vellaves.

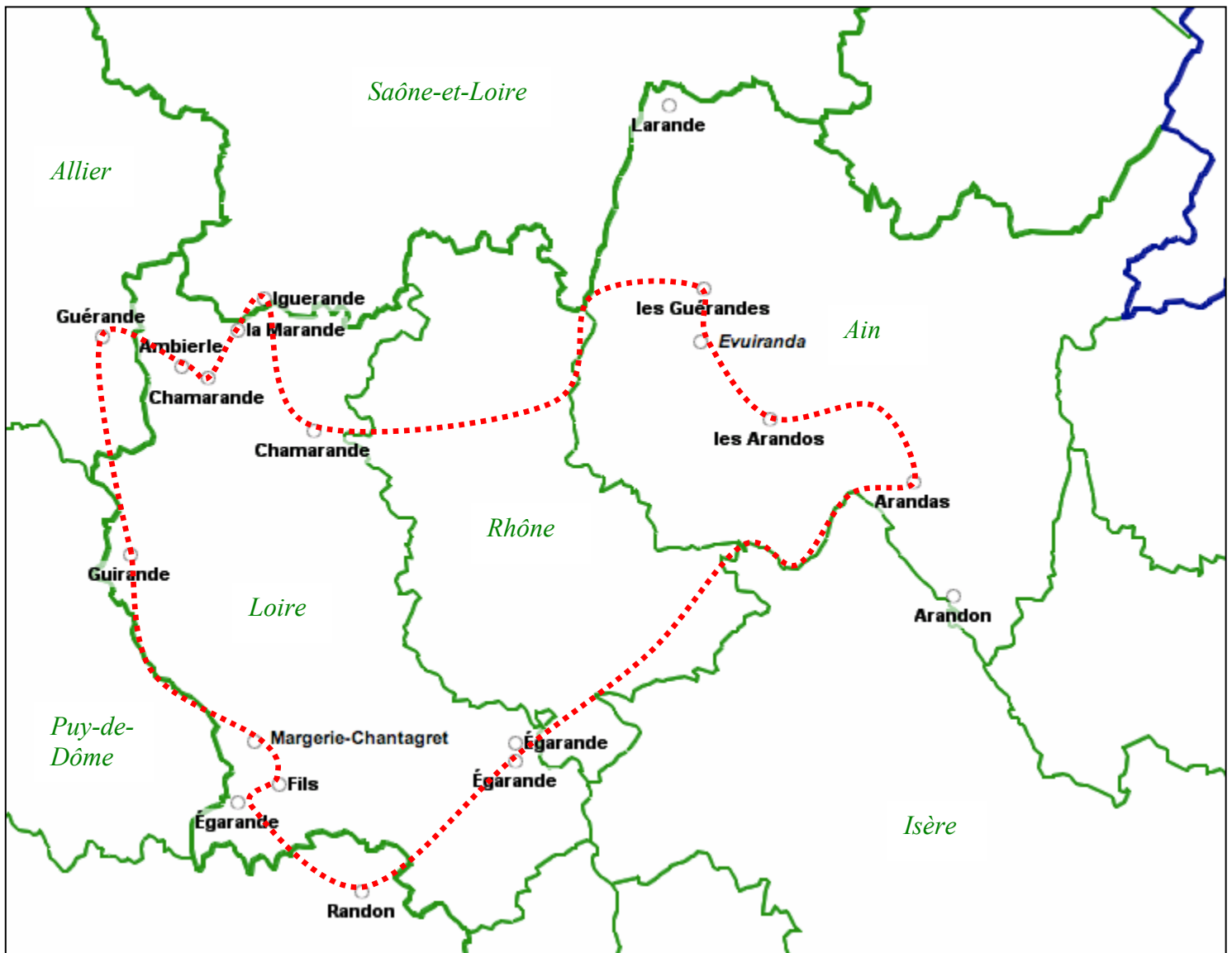
- (e) de l’issue d’un gaul. *ambertā, que nous proposons de gloser “territoire partagé ; marche”, si l’on accepte d’y voir un comp. de gaul. *ertā “terre” (= got. *airþa*, aha. *erda* “id.”) et de la particule préverbale *ambi “autour, alentour, des deux côtés” : **Amberta**, ancienne dénomination d’Ambierle (*ad-Amberta*_{<m>} 902). Ce toponyme paraît avoir désigné une localité située ‘à cheval’ (*ambi) sur une limite, hypothèse confirmée par le fait que la paroisse d’Ambierle se situait historiquement aux confins du Forez et de la Bourgogne et des diocèses de Lyon et de Clermont.

En reportant ces toponymes sur la carte et en y intercalant les noms de lieux issus de lat. FINES “limites, confins” (> *Fis* 1260/1317 > **Fils**, comm. de Luriecq), on obtient une représentation de la *civitas Segusiavorum* cadrant avec les données historiques, en particulier les limites diocésaines de l’Ancien Régime⁶⁵⁹. On notera, en outre, que l’emplacement des quatre toponymes-frontières du département de l’Ain donnent une solide confirmation à l’hypothèse, déjà ancienne, selon laquelle le territoire ségusiave n’aurait pas été borné par la Saône, mais se serait largement étendu sur la rive gauche de cette rivière⁶⁶⁰.

⁶⁵⁸ DLG 91.

⁶⁵⁹ V. CAG42, 40-42 ; Guyotjeannin 2005, 18. Le *pagus Lugdunensis*, dont le territoire recouvrait celui du diocèse de Lyon (s’étirant des Monts du Forez jusqu’au Revermont), semble né de la fusion de la cité des Ségusiaves et de la cité des Ambarres.

⁶⁶⁰ Bernard 1858, 41-42 ; v. en dernier lieu CAG42, 42. La projection cartographique proposée par Lacroix (2003, 52) nous paraît erronée dans la mesure où elle se fonde sur des étymologies toponymiques en partie infondées (ni *Néronde* ni *Morgon* ne peuvent être considérés comme des ‘toponymes-frontières’ : sur *Néronde*, v. DauzatTop 190 ; sur une base *morga, v. DLG 91).



Délimitation territoriale de la *civitas Segusiavorum*, d'après les données toponymiques

Parmi les désignations en rapport avec le réseau routier, on doit encore mentionner le nom de **Briennon** (*Briannono* XI^e s. [XVI^e s.]), qui se rattache à un dé-adjectival gaul. **brīu ÷ ānun* litt. “le Ponté”, dér. de **brīu ÷ ā* “pont”. La situation topographique de Briennon, dont l'église jouxte l'entrée d'un pont sur la Loire et qui est traversé par la route menant à Iguerande, offre une évidente illustration de l'étymologie de son nom.

2.5.2.5. Noms de cours d'eau

« Avant la couche des hydronymes gallo-romains », note Lebel⁶⁶¹, « qui en principe ont commencé à se former à partir de la chute d'Alésia, il a dû exister une couche gauloise et, plus anciennement encore, une couche prégauloise. Mais nous savons si peu de choses de l'une et de l'autre que nous avons donné à dessein le qualificatif de *protohistoriques* aux appellations fluviales antérieures à l'époque gallo-romane ».

La question de l'hydronymie ancienne de la Gaule et de l'Europe est, on le sait, l'un des chapitres les plus complexes et les plus délicats de la toponymie et, dans une certaine mesure, de la linguistique historique des langues indo-européennes – nous y reviendrons. De fait, le défaut de notre information en matière de lexicologie du gaulois rend extrêmement risquée toute interprétation péremptoire en faveur de l'étymologie 'celtique', 'protoceltique' ou 'préceltique' de tel ou tel hydronyme. Un fait demeure cependant : quand bien même un nom de cours d'eau aurait été formé dans une langue antérieure au gaulois, c'est toujours à travers le gaulois qu'il est passé en protoroman, ce qui revient à dire que, dans le territoire où l'on est sûr que le gaulois était parlé au moment de la conquête romaine (la *Gallia Celtica*), l'hydronymie prélatine est *de facto* gauloise.

Il est, en tout cas, de bonne méthode d'isoler dans un premier temps les hydronymes dont on peut affirmer, en raison des correspondances internes au celtique, qu'ils ont été formés en gaulois. Dans notre domaine, on ne peut guère citer que le type dé-adjectival **līndiā* ± "la lacustre", d'où provient vraisemblablement le nom du **Lignon**, et, sans aucun doute possible, le composé **taksunnā* "rivière aux blaireaux" > **la Teyssonne** (*Tessonna* 1180).

2.5.3. Les 'hybrides' gallo-latins : le type *VINÓIALU*

On a reconnu depuis longtemps l'existence de formations 'hybrides' associant, dans un composé, un substantif déterminé gaulois et un déterminant latin⁶⁶²,

généralement le nom d'un des fondateurs de l'Empire, Jules César et surtout Auguste : procédé habile pour inculquer dans la conscience de la nation conquise le souvenir des gloires romaines et le prestige des vainqueurs. Tous les noms usités dans la toponymie gauloise ont été utilisés pour éviter, le plus possible, les homonymes : *Augustobona*, *Augustodunum*, *Augustonemetum*,

⁶⁶¹ Lebel 1956, 271.

⁶⁶² Le caractère hybride des toponymes *Augustodunum* ou *Cæsaromagus* était déjà perçu par A. de Valois, *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*, Paris, 1675, 113 : « aut certe ab Augusto Cæsare, nominis ejus fortunæque successore dicta est Cæsaromagus nomine semilatio ac semiceltico ».

Augustoritum (*Augustobriga* fut réservé à la Lusitanie), *Caesaromagus*, *Juliobona*, etc. On forma aussi quelques hybrides avec deux noms communs, comme *Castellodunum*, dont les deux éléments signifient château, l'un en latin, l'autre en gaulois. [...]

Par contre *-iscos* et *-oialos* continuent encore pendant quelques temps à accuser leur vitalité, puisqu'ils sont associés à des noms communs ou à des gentilices latins. Le second a été ajouté à divers noms latins d'ordre topographique, surtout des végétaux : *Alnoialum*, *Auneuil* (aulne) ; *Buxoialum*, *Buxeuil*, *Bisseuil* (buis) ; *Ceresoialum*, *Cerseuil* (cerisier) ; *Cornoialum*, *Corneuil*, *Cornuejoul* (cornouiller) ; *Genistoialum*, *Genneteuil* (genêt) ; *Pinoialum*, *Pineuilh* (pin) ; *Piroialum*, *Péreuilh*, *Pereuilh*, etc. (poirier) ; *Spinoialum*, *Épineuil*, *Épineil* (auj. *Epinay*) (épine, buisson) ; *Vinoialum*, *Vineuil* (vin).⁶⁶³

Si l'interprétation des types *Épineuil* ou *Vineuil* n'a été sérieusement remise en cause par aucun auteur, il est remarquable que la question de la *langue de formation* de ces types n'ait, quant à elle, jamais été tranchée. En termes clairs, il reste à savoir si le toponyme *Vineuil*, issu d'un composé du gaulois **ialon* "clairière" et du protoroman **vīnu* "vin", remonte à un protorom. **vīnóialu*, formé par des latinophones, ou bien, par le biais de l'emprunt, à un gaul. **vīnoialon*, formé par des celtophones.

Vincent, à la suite de Longnon et Gröhler, classe les formations en **ialo-* à base latine au chapitre « Gaulois » de son manuel⁶⁶⁴, optant implicitement pour la seconde solution.

Dauzat, ainsi que la plupart de ses successeurs en toponymie française, estime qu'« au point de vue historique, ce type toponymique a gardé sa vitalité sous la conquête romaine, puisqu'il a donné lieu à des hybrides dont le premier élément est latin : nous verrons à préciser l'époque de sa disparition. Le second élément, qu'on ne trouve en toponymie ni au début d'un mot, ni isolément (preuve de l'ancienneté de la cristallisation), s'est rapidement vidé de son sens sous l'Empire : ces formations ont dû être de bonne heure senties comme des dérivés par les Gallo-Romains parlant latin »⁶⁶⁵.

Or, une telle argumentation nous paraît forcée. En effet :

- (1) La productivité persistante des formations en **ialo-* « sous la conquête romaine » ne prouve pas que ce type toponymique ait été créé en latin/protoroman : le gaulois a continué à vivre, dans une large portion de la population gallo-romaine, au moins jusqu'à la fin de l'Antiquité⁶⁶⁶.

⁶⁶³ DauzatNoms 112-113.

⁶⁶⁴ VincentTop § 217.

⁶⁶⁵ DauzatTop 203. Formulation voisine chez Gendron 2003, 92, 105 (« il a pris progressivement la valeur d'un simple suffixe »).

⁶⁶⁶ Lambert 1994, 10-11.

- (2) Le fait que **ialo-* ne se trouve « ni au début d'un mot, ni isolément » n'est pas démontré. Il est vraisemblable en effet que les toponymes **Jalesches** (Creuse) et **Jalenque** (Cantal) reposent respectivement sur une base gaul. **ialiskā* et **ialinkā*, toutes deux dérivées de **ialon*⁶⁶⁷ ; en outre, le nom de **Giel** (Orne, *Guaiolo* 1053), jugé « obscur »⁶⁶⁸, pourrait fort bien remonter à un IALU < gaul. **ialon*.
- (3) Au demeurant, le fait que la base **ialo-* ne se rencontre qu'en composition ne plaide pas en faveur de l'origine latine des 'hybrides'. La composition bithématique est au contraire le trait le plus caractéristique de la toponymie gauloise, au sein de laquelle on ne trouve à peu près aucun substantif 'isolé'⁶⁶⁹.
- (4) Rien ne prouve objectivement que l'élément **ialo-* se serait « vidé de son sens » et qu'il aurait « pris la valeur d'un suffixe » au stade prétoponymique. À cet égard, le cas de gaul. **ialo-*, qui est une unité du lexique, ne peut *a priori* se comparer à celui de gaul. **-āko-* (emprunté par le protoroman sous la forme -ACU), qui est une unité morphématique dépourvue de sens lexical.
- (5) En outre, le protoroman disposait d'une riche gamme de suffixes productifs à signifié collectif/dotatif, -ARIA, -ETU/-ETA, -IU/-IA, -OSU/-OSA, servant à former des dérivés de phytonymes et d'ailleurs largement exploités en toponymie galloromane. À côté de ALNOIALU, BUXOIALU, PINOIALU, SPINOIALU, VINOIALU, on ne manque pas d'exemplaires de ALNETU (> □Aunay□), BUXARIAS (> □Boissières□), PINETA (> □Pinède□), SPINOSA (> □Épinouse□), VINIAS (> □Vignes□) etc. Par conséquent, on perçoit assez mal quelle nécessité aurait conduit les « Gallo-Romains parlant latin » à hypostasier le segment -OIALU pour en faire un suffixe collectif supplémentaire : tout porte à croire que, pour désigner une vigne, un latinophone eût spontanément employé le lexème VINIA et non pas VINOIALU.

Ces quelques observations incitent à penser que l'élément **-ialon* > **-ialu* n'était pas « vidé de son sens » au moment de la formation des hybrides du type VINOIALU, mais qu'il conservait au contraire sa pleine signification lexicale, celle de « clairière, lieu défriché »,

⁶⁶⁷ DLG 186.

⁶⁶⁸ Dauzat/Rostaing 318.

⁶⁶⁹ On nous opposera l'abondante série des □Dun□, censée représenter la toponymisation de gaul. **dūnon* « forteresse » ; mais on pourrait tout aussi bien postuler un emprunt lexical opéré par le latin et donc la cristallisation d'un protorom. **dūnu* « forteresse » (non continué dans les langues romanes). Aucun critère ne permet, en l'occurrence, de décider en faveur de l'une ou l'autre langue pour la formation du type.

reconstruite par les celtisants⁶⁷⁰. Il convient de considérer les formes ALNOIALU et VINOIALU non comme des équivalents sémantiques de ALNETU et VINIA, avec lesquels ils seraient plus ou moins interchangeables, mais comme des formations originales, relevant d'une connotation particulière et pourvues d'un signifié spécifique.

Les conclusions d'un récent travail consacré à l'ancien nom des Martres-de-Veyre (PuyD.), **Annoilium** (X^e s.), révèlent que celui-ci est issu d'un 'hybride' AMNOIALU, « composé de lat. AMNIS "cours d'eau rapide, fleuve au fort courant ; rivière" et de gaul. *-IALO- "clairière" »⁶⁷¹ et que la localité ainsi désignée remonte à « un établissement antique à vocation artisanale »⁶⁷² fondé, d'après l'archéologie, « juste après la Conquête »⁶⁷³. En l'occurrence, l'histoire du référent est en totale cohérence avec l'analyse du toponyme : elle confirme l'idée intuitive que les 'hybrides gallo-latins' ont été formés dans les tout premiers temps de la romanisation, par une population de locuteurs bilingues. Elle indique, de surcroît, que les 'hybrides' en -IALU ont été attribués, non pas à des lieux-dits ruraux et secondaires (comme c'est le cas pour les noms du type ALNETU ou VINIA), mais, au moins dans certains cas, à des localités habitées et ayant une vocation collective/publique.

De tels indices orientent l'analyse vers une interprétation sémantico-référentielle plausible : selon nous, les toponymes hybrides en -IALU à déterminant latin ont véritablement référé à des 'clairières', plus exactement à des zones de défrichement gagnées sur le *saltus publicus* immédiatement après la conquête romaine. Dans ces conditions, il paraît logique que les terres ainsi désignées, mises en valeur par la puissance publique, aient accueilli des établissements 'd'utilité publique'. Une confirmation de cette analyse est fournie par l'existence du NL **Arcueil** (VMarne, *in pago Arcolei ca 1073*) < ARCOIALU : formé sur lat. ARCU "arche de pont", ce toponyme réfère par métonymie à une localité traversée par un important aqueduc romain⁶⁷⁴, c'est-à-dire à une installation publique par essence.

Du point de vue de la lexicologie, de la morphologie et de la sociolinguistique historique, tout porte à croire que les noms du type *Vineuil* ont été formés non en latin, mais en gaulois. En effet, le contexte de création de ces 'hybrides' est celui d'une interaction diglossique forte, favorisant la perméabilité des lexiques gaulois et latin. Or, c'est un fait bien connu que dans une telle situation, l'emprunt lexical se fait massivement dans le sens variété haute → variété

⁶⁷⁰ DLG 186.

⁶⁷¹ ChambonAmnis 573.

⁶⁷² Fournier, cité par Chambon, *op. cit.*, 574.

⁶⁷³ Romeuf, cité par Chambon, *l.c.*

⁶⁷⁴ VincentTop § 218 : « arches d'un aqueduc romain, encore debout aujourd'hui ». Cet aqueduc, dont une arche complète fut mise au jour à la fin des années 1980, amenait l'eau de la Bièvre aux thermes de Cluny, à Paris ; trois piles de ce pont furent réutilisées à la Renaissance dans la construction d'un château voisin, au lieu-dit *le Fief des Arcs* (*Connaissance du Val-de-Marne* 145 (février 1999), p. 12).

basse. Le fait est évident dans le cas de VINOIALU, le concept exprimé par VINO- recouvrant une réalité purement romaine (la culture de la vigne) et pour laquelle le mot (VINU “vin”) a dû être emprunté en même temps que la chose. En revanche, il existait en latin des désignations endogènes de la clairière, du défrichement et de l’essart (CAMPU, EXSARTU, NOVALE), de sorte qu’un éventuel emprunt du lexème gaul. *ialon opéré par le latin paraît très peu vraisemblable.

Sur le plan grammatical avant tout, on n’a pas assez insisté sur le fait que les composés du type VINOIALU présentent une morphologie *purement gauloise* : car non seulement le protoroman est structurellement réfractaire à la composition, comme du reste le latin classique⁶⁷⁵, mais surtout, « en latin, la voyelle de liaison est *i* »⁶⁷⁶ (type *agri-cola*). Or, tous les ‘hybrides’ gallo-latins sont des composés à voyelle *-o-*, lors même que le premier terme est un thème en *-i-* (cf. AMNOIALU de AMNI-) ou à consonne (*Cæsaromagus* de *Cæsar-*), ce qui est conforme à la dynamique interne du gaulois mais contrevient à tous les principes de la formation des noms en latin : la morphologie latine n’eût pu admettre, au mieux, que ***Amnioialum* et ***Cæsarimagus*.

Nous considérons donc qu’un nom de lieu tel que VINOIALU provient de la romanisation d’un composé gaulois **vīnoialon* litt. “essart du vin, essart du vignoble”, ce dernier formé de gaul. **ialon* “défrichement, essart” et de gaul. **vīno-* “vin” (lui-même emprunté au latin). Il en va de même pour tous les ‘hybrides gallo-latins’ : à nos yeux, des créations telles que **amnoialon* litt. “essart de la rivière” (> *Annoilium*), **arkoialon* “essart des arches” (> *Arcueil*), **desertoialon* “essart du désert” (> *Durtol*, PuyD.⁶⁷⁷), **vēntoialon* “essart des vents” (> □*Venteuil*□), **vīnoialon* “essart des vignes” (> □*Vineuil*□) sont non seulement envisageables en gaulois, mais même caractéristiques de la situation sociolinguistique du gaulois au début de la colonisation romaine. Le recours à des xénismes latins, en particulier à des lexèmes relevant d’un registre nettement archaïque ou littéraire (cas de *amnis*⁶⁷⁸), rappelle que « la romanisation de la Gaule s’est faite [...] aussi par les fils des grands propriétaires gaulois, qui fréquentaient les écoles » et « devaient, par jeu ou par affectation, parsemer leur conversation de beaux mots poétiques »⁶⁷⁹. Dans une certaine mesure, les ‘hybrides’ gaulois du type **Vīnoialon* peuvent être comparés aux nombreux ‘hybrides’ bretons formés, par exemple, sur abret. *caer* “demeure rurale fortifiée, hameau” suivi d’un

⁶⁷⁵ Meillet/Vendryes § 630.

⁶⁷⁶ Ibid., § 640.

⁶⁷⁷ V. J.-P. Chambon/E. Grémois, « Analyse étymologique d’un toponyme obscur : *Durtol* (Puy-de-Dôme) », *Revue de linguistique romane* 69 (2005), 465-482.

⁶⁷⁸ V. Chambon/Amnis 574.

⁶⁷⁹ Gardette 1983, cité par Chambon, *op. cit.*, 575.

lexème emprunté à l'ancien français⁶⁸⁰ : cf. *Kerfeunteun* (Finistère) < *caer* + afr. *fontaine*, *Kerfourn* (Morbihan, *Kerforn* 1461) < *caer* + afr. *for* "four", *Kerillis* (comm. de Lannion, CArmor) < *caer* + afr. *iglise* "église". Dans un cas comme dans l'autre, un type toponymique productif dans la langue de substrat (gaulois, breton) assimile des unités lexicales issues du superstrat (latin, français), tout en les intégrant à la structure morphologique indigène. Dans un second temps (qui peut être très rapproché, voire simultané), les 'hybrides' ainsi formés sont empruntés à leur tour par la langue dominante.

2.5.4. *Le substrat non gaulois*

L'existence, sur le sol de la France, d'un fonds toponymique antérieur au gaulois, c'est-à-dire de noms de lieux non rattachables aux variétés anciennes du gallobrittonique, a été postulée sur la base d'arguments théoriques autant que factuels.

En théorie, force est d'admettre qu'au moment de la conquête romaine, le sol de la Galloromania n'était pas entièrement couvert par des populations de langue gallobrittonique, ni même, probablement, de langue celtique. Le témoignage de César, régulièrement invoqué pour la bonne raison qu'il est le seul dont nous disposons pour cette époque, laisse entendre que les habitants de l'*Aquitania* et ceux de la *Belgica* parlaient des langues différentes de ceux de la *Celtica*.

2.5.4.1. Historique de la recherche

Nous avons vu qu'à partir de 1938, les recherches sur la toponymie « préhistorique » de l'Europe avaient été presque entièrement préemptées, en France et en Italie, par les théoriciens du « méditerranéen » ou « pré-indo-européen ». Tel ne fut pas le cas en Allemagne, en Autriche et en Suisse, où ces questions furent abordées sous un angle et avec des méthodes beaucoup plus recommandables sur le plan scientifique.

C'est d'ailleurs en dehors de toute problématique strictement toponymique que furent menées les premières réflexions appelées à renouveler l'étude des strates prélatines.

⁶⁸⁰ VincentTop 388 ; Plonéis 1994, 125 *sqq.*

Dès les commencements de la linguistique indo-européenne s'était posée la question de la langue parlée dans l'Antiquité par les habitants de l'*Illyricum*, contrée balkanique bordant l'Adriatique et qui n'avait livré aucun témoignage épigraphique. L'« illyrien » n'étant connu que par des noms propres, les comparatistes se prêtèrent à une sorte de spéculation consistant à attribuer à cette langue le plus de matériaux possibles et à tirer argument de la documentation ainsi réunie pour asseoir des hypothèses de plus en plus hardies. Le vénète, tenu pour illyrien en raison de la contiguïté géographique de la Vénétie avec l'*Illyricum*, fournit dans plusieurs travaux le principal ou l'unique matériel pour l'étude de cette langue. On y ajouta le messapien, puis l'épirote, puis le macédonien ancien, et l'« illyrien » en vint à couvrir d'immenses régions où se rencontraient des toponymes et surtout des hydronymes offrant quelque parallèle avec ceux de l'Illyrie.

Le comparatiste et celtisant **Julius Pokorny** (1887-1970) exprima cette conception 'panillyriste' dans deux essais intitulés « Substrattheorie und Urheimat der Indogermanen »⁶⁸¹ et « Zur Urgeschichte der Kelten und Illyrier »⁶⁸² avant de l'illustrer dans plusieurs articles de son *Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch* (1959). Sous sa plume, l'« illyrien » représente une couche linguistique antérieure au celtique ancien et s'étendant, d'après les matériaux hydronymiques, sur toute l'Europe centrale jusqu'aux rives baltiques et à l'est de la France : il se confond, du même coup, avec le « ligure » hypertrophié des toponymistes français disciples de Jubainville.

On s'avisait bientôt, à la suite notamment des critiques de Pisani (1937) et de Whatmough (1950), que la dénomination d'« illyrien » n'était pas en adéquation avec l'objet linguistique étudié et que le centre de gravité de la couche toponymique mise au jour par Pokorny était fort éloigné des Balkans.

Partant des mêmes prémisses que Pokorny, le slavisant **Hans Krahe** (1898-1965) allait cependant aboutir à des résultats beaucoup plus considérables. Ses premiers travaux, *Die alten balkanillyrischen geographischen Namen* (1925), *Lexikon altillyrischen Personennamen* (1929), sont encore conformes au 'panillyrisme' le plus orthodoxe. Un changement d'approche intervient avec la publication de *Ortsnamen als Geschichtsquelle* (1949) : Krahe y soutient la thèse décisive selon laquelle les toponymes et singulièrement les hydronymes gardent le témoignage des différentes couches de peuplement d'un territoire donné, ce qui permet non seulement d'en retracer la préhistoire, mais aussi de reconstruire l'évolution

⁶⁸¹ *Mitteilungen der Anthropologie Gesellschaft in Wien* 66 (1936), 69-91..

⁶⁸² *Zeitschrift für celtische Philologie* 20 (1936), 315-352, 489-522.

diachronique interne à une même strate linguistique – la fixation toponymique agissant comme un conservateur morphologique. L’auteur mit en pratique cette théorie en l’appliquant successivement à la Grèce et à l’Italie anciennes (*Die Indogermanisierung Griechenlands und Italiens*, 1949) et au réexamen de la question vénète (*Das Venetische*, 1950) et illyrienne (*Die Sprache der Illyrier*, 1955). Krahe en vint bientôt à la conclusion que la toponymie réputée illyrienne (ou ligure) possédait des correspondants non seulement en Europe centrale, mais sur la quasi-totalité du continent : des types hydronymiques similaires, interprétables par l’indo-européen, se retrouvent de la Lettonie à la Grande-Bretagne et de la Scandinavie jusqu’à l’Espagne. Il devenait dès lors impossible d’attribuer ces formations aux Illyriens, non plus qu’aux Celtes. Ce fonds toponymique ne coïncidant par ailleurs avec aucune langue indo-européenne connue, Krahe émit l’hypothèse qu’il s’agissait d’une couche antérieure aux migrations des peuples historiques (Celtes, Germains, Baltes etc.) et la qualifia d’*alteuropäisch* (paléo-européenne)⁶⁸³. Il en décrivit les caractéristiques dans deux importantes contributions (Krahe 1959-1962 et 1964) : l’idée essentielle est que l’*alteuropäisch* possède des caractères indo-européens très marqués (tous les hydronymes considérés sont interprétables par la comparaison) et particulièrement archaïques en terme de suffixation et d’apophonie. Dans son dernier ouvrage, *Unsere älteste Flussnamen* (1964), Krahe parvint à la conclusion que l’*alteuropäisch* était la protolangue du groupe indo-européen occidental, en d’autres termes l’*Urkentumsprache* (ancêtre de l’italo-celtique, du germanique et du grec).

Reprenant l’étude des matériaux réunis par Krahe, **Wolfgang Paul Schmid** (1929-) se livra à une critique minutieuse des thèses de son maître, qui l’amena à des observations de première importance : les isolexies permettant d’expliquer les formations ‘paléo-européennes’ offrent peu de correspondances avec les langues *centum*, mais beaucoup avec l’indo-iranien ; plusieurs types hydronymiques ‘paléo-européens’ sont toujours productifs, à date historique, dans le domaine balte, mais nulle part ailleurs ; la valeur de certains suffixes formateurs de ces hydronymes correspond à l’état le plus ancien du proto-indo-européen reconstruit.

Schmid en conclut que l’*alteuropäisch* de Krahe n’était autre que le proto-indo-européen lui-même et que cette strate toponymique reflétait l’expansion indo-européenne primordiale, opérée à partir des régions baltiques et antérieure à la fragmentation en groupes linguistiques

⁶⁸³ Krahe 1957. On prendra garde de confondre le concept d’*Alteuropäisch* développé par Krahe de celui d’*Old European* “vieil-européen” popularisé par l’archéologue Marija Gimbutas pour désigner les cultures de l’Europe néolithique.

distincts. Il exposa cette thèse dans une série de travaux, principalement dans *Alteuropäisch und indogermanisch* (1968).

Une hypothèse aussi audacieuse ne fut pas sans susciter, à son tour, des controverses nombreuses, dont nous ne pouvons rendre compte ici. Disons pour résumer que les critiques de la thèse de Schmid sont motivées tantôt par les faiblesses effectives de sa démonstration, tantôt par les partis pris théoriques de ses adversaires – certains se ralliant *in fine* à l'illyrisme 'ancien style', d'autres préférant voir dans le paléo-européen un substrat « basque » ou « vasconique »⁶⁸⁴ etc. Un aperçu rétrospectif de l'ensemble du dossier *alteuropäisch* est fourni par Antonio Tovar⁶⁸⁵. Ce dernier, suivi par Villar et Greule⁶⁸⁶, estime finalement que le paléo-européen n'est pas le proto-indo-européen, mais une langue déjà individualisée, appartenant à une couche antérieure à la diffusion des langues celtiques, germaniques et italiques, et dont les langues baltes historiques seraient les continuatrices ; mais Tovar y rattache le « lusitanien », hypothétique substrat préceltique de la péninsule ibérique, ce qui ne simplifie pas le modèle géohistorique proposé.

Dans le même ordre d'idées, **Joan Coromines** (1905-1997) élaborait dans les années 1970 l'hypothèse d'une strate préceltique, « paléo-balto-hispanique », qu'il baptisa « sorotaptique »⁶⁸⁷ et à laquelle il eût recours pour étymologiser les éléments non romans et non celtiques du lexique et de la toponymie espagnols : l'idée sous-jacente était d'identifier les locuteurs de l'*alteuropäisch* avec la communauté porteuse de la civilisation des champs d'urnes (*σop□ταφοι*) décrite par l'archéologie. Il ne fut guère suivi dans cette voie⁶⁸⁸.

Plus récemment, **Wulf Müller** a livré une série d'essais sur l'hydronymie préhistorique des régions galloromanes, notamment la Suisse romande et le domaine occitan⁶⁸⁹ : l'importance du substrat paléo-européen dans les Alpes et le Massif Central – régions dont on a pu prétendre qu'elles n'avaient été indoeuropéanisées que tardivement – y est magistralement mis en évidence. W. Müller reprend à son compte l'apport méthodologique de Pokorny, Krahe, Greule, sans pour autant proposer un modèle stratigraphique global à l'échelle de l'Europe, modèle forcément réducteur. En l'état actuel des recherches, en effet, les études de cas minutieuses semblent prioritaires sur les synthèses hâtives.

Car ce que prouve l'intensité des controverses sur l'hydronymie ancienne de l'Europe, depuis les travaux de Pokorny, c'est la redoutable complexité de ce dossier. Aussi les

⁶⁸⁴ T. Vennemann, *Europa Vasconica-Europa Semitica*, Berlin, 2003.

⁶⁸⁵ Tovar 1977.

⁶⁸⁶ Villar 1990, 368 ; Greule 1992.

⁶⁸⁷ Coromines 1976-1977, t. 2.

⁶⁸⁸ V. par ex. les critiques de Colón et de Bodo Müller dans RSG 1, 373, 384.

⁶⁸⁹ Müller 1993, 1994, 2000, 2003.

assertions définitives sur le caractère « non-celtique », « balte », « sorotaptique » ou « proto-indo-européen » de telle ou telle formation paraissent-elles nécessairement péremptoires. Les thèses de Tovar et de Coromines, comme d'ailleurs celle de Wolfgang Schmid, manifestent la croyance, quelque peu naïve, selon laquelle l'Europe aurait été recouverte par des vagues de peuplement et des couches linguistiques successives, discontinues et rigoureusement imperméables entre elles ; elles posent également comme postulat que les formations 'paléo-européennes' appartiendraient toutes à une même synchronie. Or, à observer le détail des faits, il apparaît que, sur un territoire donné, les limites entre une strate celtique, protoceltique, italoceltique, proto-indo-européenne (ou balte, protobalte, baltoslave etc.) sont très malaisées à discerner. On doit notamment garder à l'esprit :

- que la non-attestation d'un lexème dans un groupe de langues ne prouve pas son inexistence dans la protolange de ce groupe ;
- que les phénomènes négativo-passifs (conservation d'un trait phonétique, morphologique, lexical) sont sans valeur pour prouver l'apparentement de deux aires linguistiques : un même lexème peut avoir été hérité indépendamment par plusieurs langues ;
- que l'étymologie et l'histoire des mots ne peut se faire qu'à partir d'unités lexicales complètes et de faits morphologiques originaux : les 'étymologies-racines' sont dépourvues de toute valeur probante.

Il paraît donc prudent, à ce jour, de considérer que le 'paléo-européen' ne représente pas une strate unique, redevable à une migration ethnique nettement identifiable, mais plutôt un *niveau stratigraphique* dans la diachronie des langues indo-européennes : c'est, en somme, l'ensemble des formations indo-européennes non attribuables à un groupe de langues délimité (celtique, balte ou autre).

On remarquera, en tout cas, que toute cette branche de la recherche est restée complètement ignorée en France, où les noms de Pokorny, Krahe, W. Schmid et Greule ne sont à peu près jamais cités par les toponymistes⁶⁹⁰.

2.5.4.2. Celtique et préceltique : aperçu de la problématique

⁶⁹⁰ À l'exception notable de Lebel, qui évoque les travaux de Pokorny et d'auteurs allemands contemporains (Lebel 1956, 211-212). Dauzat a eu connaissance des recherches hydronymiques de l'« école allemande » (v. par ex. DauzatTop 10-107), mais il ne les a guère relayées et n'est jamais intervenu dans le débat. Les celtisants, en revanche, ont pris toute la mesure de l'importance de ces travaux (v. DLG 21 et *passim*).

La présence d'un substrat antérieur à la couche linguistique gallobrittonique n'est pas en elle-même objet de discussion.

Il convient toutefois de rappeler sur quelle sorte d'indices on est autorisé à se fonder pour en démontrer l'existence.

Un fait essentiel à nos yeux, et qui nous semble avoir été sous-estimé, ignoré, voire explicitement nié dans les travaux de toponymie et de paléolinguistique européenne, c'est l'absence de critère phonétique pour discerner les formations celtiques des formations antérieures.

Cette absence de critère phonétique, soulignons-le, n'est pas due à des causes fortuites telles qu'un défaut de documentation, mais elle tient à la nature même de la strate linguistique dont on cherche à déterminer l'existence. Il se trouve en effet qu'au vu des données les plus récentes de l'archéologie et de la paléolinguistique, rien n'autorise à supposer une solution de continuité entre les Celtes et leurs prédécesseurs : il n'y a pas eu, contrairement à ce qu'a longtemps fait prévaloir une tradition historiographique remontant au moins à H. d'Arbois de Jubainville, d' « invasion gauloise » ayant subjugué vers le VII^e siècle les populations antérieurement établies en Gaule et dans les Iles britanniques. Au contraire, les peuples protohistoriques que nous appelons *celtiques* ont toutes les chances d'être les héritiers directs, en Europe nord-occidentale, des populations indo-européennes établies sur notre continent vers le milieu du néolithique. Il est aujourd'hui bien établi que les changements culturels ne trouvent pas nécessairement leur explication dans les mouvements migratoires, et que ce qui nous apparaît comme une discontinuité culturelle peut souvent s'expliquer par une évolution interne.

Nous touchons d'ailleurs là à un point qui dépasse amplement les problématiques purement onomastiques. C'est toute la vision des Indo-européens comme un *Wandervolk*, un peuple d'envahisseurs – vision qui remonte naturellement à l'idéologie des premiers indo-européistes mais qui a prévalu au moins jusqu'à Meillet – qu'il convient de remettre en cause. La fragmentation linguistique de l'*Indogermania* ne doit certainement pas s'expliquer par la dissémination de petits groupes de conquérants, mais, comme F. de Saussure l'avait parfaitement perçu dès 1913, par un mécanisme de différenciation aréale en tout point comparable à celui qui a abouti à l'émergence des langues romanes et, soit dit en passant, à la plupart des langues du monde. Ce n'est qu'à titre exceptionnel que l'on est conduit à expliquer la différenciation par une cause migratoire.

L'idée que nous venons d'énoncer n'est pas nouvelle : c'est la *Wellentheorie* exposée par Johannes Schmidt en 1872 en opposition à la *Stammbaumtheorie* de Schleicher. Elle éclaire le processus de fragmentation linguistique de manière beaucoup plus satisfaisante car plus économique. Elle est de plus en conformité avec les données archéologiques récentes : tout porte à croire, en effet, que les Indo-Européens n'ont pas surgi en Europe au tournant du deuxième millénaire, mais qu'ils représentent une couche de population très anciennement établie en Europe moyenne et sans doute aussi en Europe méridionale. Le fait qu'il y ait eu *des* invasions indo-européennes, à date (proto)historique (invasion des Peuples des Kourganes, des Doriens, des Gaulois en Italie et en Grèce, des Germains etc.) n'induit pas que les Proto-Indo-Européens fussent nécessairement des envahisseurs, et encore moins que les Celtes se soient établis en Gaule et en Grande-Bretagne à la suite d'une invasion.

Ces faits, en partie extralinguistiques, ont des conséquences cruciales pour la question qui nous occupe puisqu'ils impliquent qu'il n'y a pas eu de transition brutale entre gaulois et « pré-gaulois », mais que l'on est passé progressivement d'une étape protoceltique à une étape celtique. Mais ce que démontre par surcroît la toponymie de l'Europe occidentale, c'est que ce « protoceltique » est en même temps le protogermanique, le protobaltique, le proto-italique et probablement aussi le protothracillyrien : en d'autres termes, que nous atteignons avec cette strate, sinon le proto-indo-européen encore indifférencié, du moins un état de langue très proche de ce dernier et au sein duquel la frontière entre celtique, germanique et baltique n'étaient pas encore perceptibles. Nous ne devrions pas dire *un*, mais *des* états de langue successifs : certains types toponymiques sont en effet répandus de la Lithuanie à la Calabre, d'autres ne se rencontrent qu'en Gaule et en Germanie ou dans une zone plus restreinte encore. Le paléo-européen n'existe donc pas : il y a *des strates paléo-européennes* successives, dont la plus ancienne est le proto-indo-européen indifférencié et dont la plus récente est la langue qui a immédiatement précédé la fragmentation du celtique, du germanique etc.

| | | | | |
|----------------|---|---|-------------------------------------|---------------|
| t ₄ | proto- protoceltique protogermanique protobaltique proto-X | | | |
| | italique | | | |
| t ₃ | paléo-européen A' ₃ | | | |
| t ₂ | paléo-européen A' ₂ | paléo-européen A' ' ₂ | paléo-européen B₂ | |
| t ₁ | paléo-européen A₁ | | | paléo- |

| | |
|----------------|----------------------------|
| | européen B ₁ |
| t _o | proto-indo-européen |

Le graphique ci-dessus illustre, en la simplifiant, la stratigraphie linguistique de l'Europe protohistorique : à chaque étape historique correspond un nouveau fractionnement dialectal. Mais cette modélisation – qui se rapproche de l'arbre de Schleicher – donne l'illusion que la fragmentation donne naissance à des dialectes hermétiquement délimités, alors qu'il est bien évident que la propagation des ondes linguistiques forme un découpage différent selon le phénomène considéré. Il est bien connu, par exemple, que le celtique partage avec l'italique l'opposition /ǎ/ ~ /ǒ/, tandis qu'il rejoint le germanique dans la confusion des occlusives ide. sonores et aspirées.

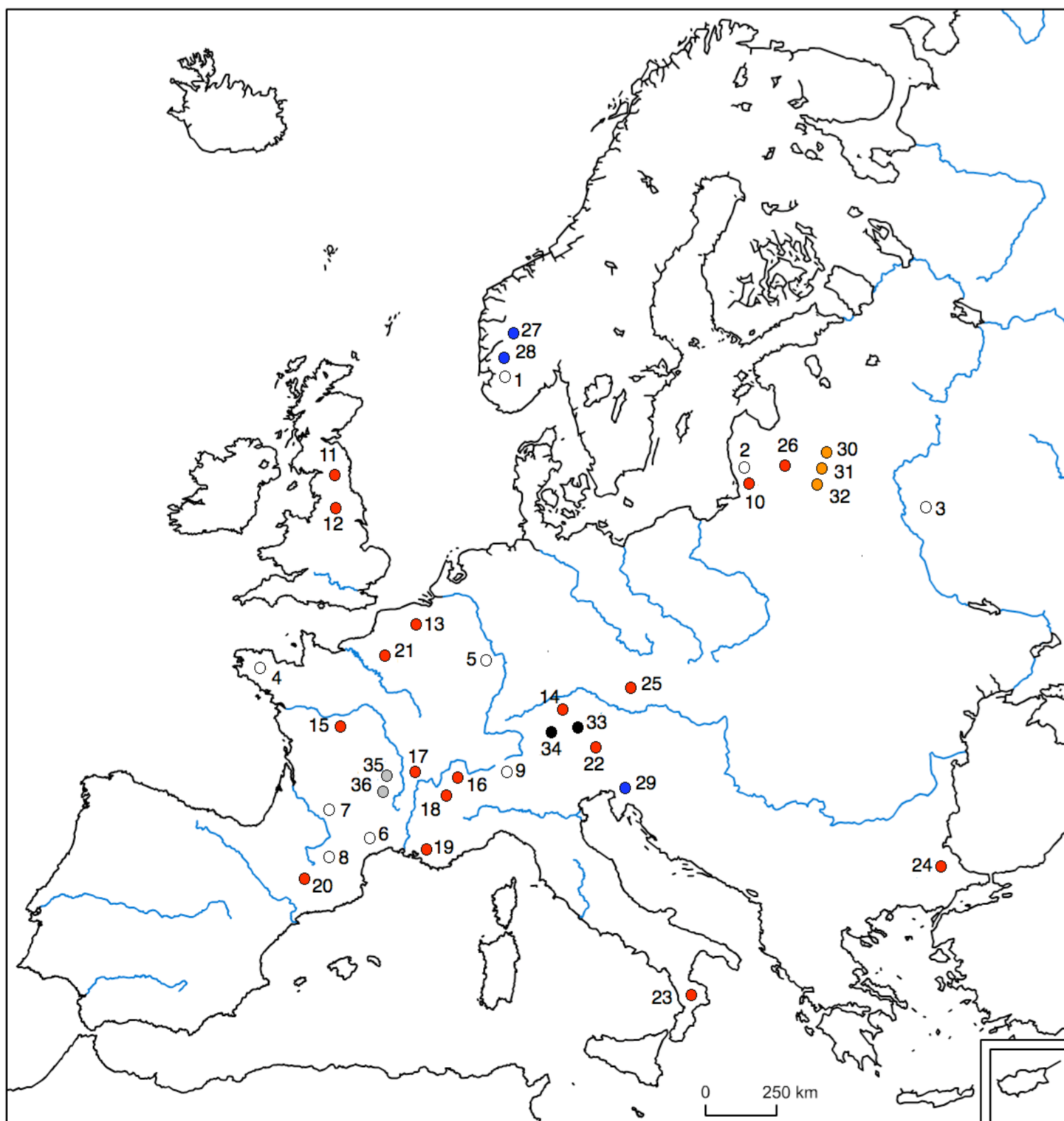
Quoiqu'il en soit, ce modèle démontre l'absence de tout critère phonétique *positif* (il y en a de négatifs) : autant il est possible, dans le cas de la submersion d'une langue par une autre, de discerner les formes de substrat grâce à leur phonétisme (ainsi got. *reiks* dénonce-t-il son ascendance celtique par le traitement de la voyelle *ē de ide. *rēgs), autant cette discrimination est impossible dans le cas d'un *continuum* diachronique, puisque les noms propres ont suivi l'évolution normale de la langue.

Il faut donc recourir à d'autres indices. Les seuls dont nous disposons sont :

- **la répartition géographique** : les types qui dépassent l'aire d'expansion connue du celtique doivent être paléo-européens ;
- **la comparaison interne au celtique** : les formes qui n'ont aucun cognat en gaulois (inscriptions et emprunts) ni dans les langues celtiques attestées (et qui ne peuvent s'expliquer par la dérivation à partir de lexèmes attestés) ont de grandes chances d'être paléo-européennes ;
- **l'anomalie phonétique** : les formes qui contredisent la phonétique gallo-brittonique (par la présence du groupe /kw/ notamment) doivent *de facto* être considérées comme des formations gauloises, puisqu'elles n'ont pu être formées qu'après le moment où les lois phonétiques gallo-brittoniques avaient cessé d'agir. Ce principe élémentaire de phonochronologie relative est, il faut le noter, bien souvent ignoré voire interprété à contre-sens, comme un indice de non-celticité...

On remarquera que, parmi ces trois critères, seuls le premier et le dernier sont absolument fiables : car on ne peut évidemment pas exclure que certaines formes vivantes en gaulois aient disparu sans laisser de trace dans les autres celtiques. Il est même probable, connaissant l'étendue spatiale et temporelle de la langue gauloise, et l'indigence des traces écrites, que ces mots ont été extrêmement nombreux. Néanmoins notre ignorance sur ce point n'a pas de conséquence grave puisque le critère géographique permet de recouper et de vérifier les données.

En suivant une méthode, on parvient donc, en dépit des lacunes de notre information et du caractère nécessairement conjectural des données de la grammaire comparée, à des résultats probants – infiniment plus fiables, en tout cas, que ceux des théoriciens du pré-indo-européen.



Les issues hydronymiques de proto-indo-européen **alis*- “(rivière) des aunes (?)” (d’après W. P. Schmid)

gaul. ***abulo-** subst.

IEW 1, 51 ; DLG 29-30 ; C.-J. Guyonvarc'h *Ogam* 20 (1968), 351-380.

- Un subst. gaul. **abulo-*, forme élargie de **abu-* “rivière, cours d’eau”, est à la base d’une série de composés à premier élément adjectival, reflétés notamment par les hydronymes □*Isable*□ et □*Isérable*□. Il n’est pas continué dans les langues celtiques historiques.

II.

II.a. ***īsabulo-** [*īso-* adj. +]

l’Isable, rivière, affl. de l’Aix à Pommiers.

Afrpr. [*aqua*] *d-Yssablo* 1321, *d-Isablo* 1334, *Ysablo* 1351, *d-Izablo*, *d-Isabloz* 1448.

Mfr. *d-Ysable*, *d-Isables* 1448, *d-Ysable* 1536. Frm. *Yzable* XVII^e s., *l’Isable* 1874 (Joanne 11).

ÉTYM < gaul. **īsábulo-* “le ruisseau impétueux”, comp. de **abulo-* “ruisseau” et de l’adj. **īso-* “impétueux, vif, vigoureux” (< ide. **eis(ə)-*, cf. lat. *ira* “colère” ; IEW 300). L’hydronyme celtique a été romanisé en */*īsábūlu*/. Afrpr. *Isablo* représente l’issue régulière.

II.b. ***īsarabulo-** [*īsaro-* adj. +]

l’Isable, nom disparu d’un ruisseau, StJeanStMaurice.

Afrpr. *d-Yserablo*, *l-Iserablo*, *li Serablo* 1334, *l-Yserablo* 1488.

Fr. *de-l-Isable* XVIII^e s.

ÉTYM < gaul. **īsarábulo-* “le ruisseau impétueux”, comp. de **abulo-* “ruisseau” et de l’adj. **īsaro-* “impétueux, vif, vigoureux” (< ide. **eisəro-* ; IEW 300 ; Krahe 1964, 55-56). L’hydronyme celtique a été romanisé en */*īsarábūlu*/. Afrpr. *Iserablo* représente l’issue régulière.

gaul. ***alismant-** s. n.

IEW 302-303 ; DLG 38-39 ; REW 345a ; FEW 24, 319a ; Lebel 305-311 ; Meillet/Vendryes 368, 414.

- Un thème **al-is-* a formé dans les langues indo-européennes divers noms de plantes croissant en milieu humide ou aquatique : Itcl. *alnus*, aha. *elira*, aslav. *jelīcha* “aune”, gr. □*λισμα* “plantain d’eau”, macéd. □*λιζα* “peuplier”, gaul. **alīsiā* (> protorom. ALISIA) “sorbier”. Ce même thème est à la base de plus d’une centaine d’hydronymes disséminés de la rive gauche du Rhin à la Méditerranée, ce qui permet de postuler l’origine celtique de la série. Les formes romanes reposent sur cinq types : ALISANTIA (> □*Auzance*□), ALISONTIA (> □*Auzonce*□), ALISMANTIA (> □*Aumance*□), ALISINCU (= Itcl. *Alisincum*) et ALISONE (> □*Auzon*□). Les sources anciennes attestent par ailleurs un toponyme *Aliso* ou *Alison*, nom d’une forteresse sur la Lippe (Germanie) et l’hydronyme *Alisontia*, ancien nom de l’Alzette (affl. de la Moselle). Il paraît

logique de reconstruire pour ces désignations un signifié initial “rivière des aunes”, “rivière des peupliers” ou encore “rivière à plantain”, référentiellement pertinent et mieux étayé par le comparatisme que le sens “rivière argileuse” postulé par Lebel.

On peut en outre distinguer, à l’intérieur de cette série, trois principes de formation :

- ALISANTIA/ALISONTIA et ALISINCU correspondent respectivement à gaul. **alisou* ÷ *antiā* et **alisinko-*, tous deux construits sur la base **aliso-* munie des suff. dotatifs **-u* ÷ *ent-*, **-u* ÷ *antiā*⁶⁹¹ et **-inko-*, formateurs d’adj. relationnels ; le sens du prototype lexical est ± “bordé(e) d’aunes” ou “bordé(e) de peupliers”.
- ALISMANTIA reflète gaul. **alismantiā*, dérivé en **-iā* d’un **alismant-* qui est le correspondant exact de gr. ἄλισμα, -ατος “plantain d’eau” (< ide. **alismn* ^{st-}) ; l’hydronyme doit avoir signifié “(rivière) semée de plantain (ou d’une essence voisine)”.
- ALISONE, muni d’une « finale *-one* qui peut remplacer un second élément de composé » (Lebel), paraît représenter un type d’hypocoristiques onomastiques bien attesté en celtique ancien (reflété par Itcl. *Britannus* → *Brittō* “Breton”). On reconstruira un gaul. **alisun-*, forme abrégée, selon les cas, de **alisou* ÷ *antiā* ou de **alismantiā*.

IV.

IV.a. **alismantiā* → *Alismantióne*

l’Armançon, ruisseau, affl. de l’Onzon à Sainte-Foy-Saint-S.

Frpr. [**1AKm2A "s2O**]

ÉΤΥΜ < protorom. */*alismantióyne*/ “la petite Alismantia”, de ALISMANTIONE, vraisembl. dér. déhyponymique de ALISMANTIA, ancien nom de l’Onzon, muni du suff. dimin. -ONE. L’hydronyme protorom. ALISMANTIA est emprunté à gaul. **alismantiā* litt. “rivière au plantain”, dérivé de gaul. **alismant-* “plantain”, cognat de gr. ἄλισμα “id.”, muni du suff. dotatif/abstractif **-iā*. L’issue régulière est afrpr. **Armançon*.

IV.b. *alisun-*

1. l’Anzon /

ruisseau, affl. du Lignon à Sail-s/s-Couzan.

Frpr. [**12A "z2O**], occ. [**12A "zu**],

Afrpr. *Alson* 1282, *gota del Ermita*[t]go 1288, *d-Auson* 1312.

Mlt. (nom.) *aqua labens de Collet apud Hospitale*m 1356, *aqua Sancti Thaurini* 1467, (abl.) *fonte der Ermigtage* [l. *del Ermitatge*] 1288, *Auzono* 1390.

Mfr. *d-Auzon* 1390, *d-Ozon* 1408, *d-Oson*, *d-Auson* 1537.

2. l’Onzon, rivière, affl. de l’Aix à Pommiers.

691 Correspondant régulier de skr. -vant-, gr. -Feις, -Feρτα, -Fev, lat. -OSU, -A, formant d_{es} adjectifs relationnels signifiant “pourvu de (telle matière ou objet)” (Bender 1910, 7-9, 60-61 ; Meillet/Vendryes 368, 414).

Frpr. [120"zj20]

Afrpr. *d-Alson* 1221, *Alson*, *Alsons* 1222, *Auzon* 1272, *Onzon* 1287, *Anzon* 1260/1317, *Alzon* 1311, *Alzons* 1357, *d-Onzon*, *d-Auzon* 1375, *d-Ozon* 1388, 1399.

Mfr. *d-Ojon* 1420.

Nlt. (nom.) *Uso* 1618.

ÉTYM < gaul. **alisun-* “la rivière au plantain”, vraisembl. forme abrégée et hypocoristique de **alismantiā*, dérivé de gaul. **alimant-* “plantain”, cognat de gr. $\square\lambda\iota\sigma\mu\alpha$ “id.”, muni du suff. dotatif/abstractif **-iā*. Cette reconstruction est corroborée par le fait qu’un affluent de l’Onzon se nomme l’Armançon, hydronyme qui repose sur protorom. ALISMANTIONE et représente sans doute un diminutif du nom de la rivière dont ce ruisseau est tributaire. L’hydronyme gaulois a été adapté en protoroman sous la forme **/alisoýne/*, mais il est probable qu’une forme pleine ALISMANTIA s’est maintenue assez longtemps pour que soit créé le dimin. protorom. ALISMANTIONE, frm. *l’Armançon*. Afrpr. *Alzon*, *Auson* est l’issue attendue, la syncope ayant eu lieu après la sonorisation de [s] intervocalique ; la graphie *Alson* note une réalisation **[a1"z2ON]* ou **[a5"z2ON]*. Au stade **[o"z2ON]*, la voyelle initiale s’est assimilée à la suivante, d’où **[2On"z2ON]* (fin XIII^e s.) ; puis, par un phénomène inverse, **[2On"z2ON]* a été dissimilé en **[2An"z2ON]*. Les trois formes *Auson*, *Onzon* et *Anzon* sont toutefois restées en concurrence, en auvergnat et en francoprovençal comme en français, jusqu’au XVII^e siècle au moins. La forme frpm. [20"zj20], dont l’élément palatal semble répondre à la chuintante de mfr. *Ojon* (mais on s’attendrait à ce que [zj] soit attesté *avant* [Z]), n’est pas explicable par une évolution régulière. Les formes officielles contemporaines, respectivement *Anzon* et *Onzon*, semblent s’être imposées assez arbitrairement.

gaul. ***arīt-** subst.

DLG 55 ; REW 621 ; LEW 2, 254.

- On reconstruit, sur la base de fr. *ardoise* < protofr. ARITESIA “plaque de construction” d’où “ardoise”, et d’un rapprochement avec lat. *paries*, *-etis* “paroi”, un lexème gaul. **arīt-* désignant la paroi, la muraille.

I. **arīt-*

Aris, h., Villemontais.

Afrpr. (*in agro Marcennacense in villa*) *Arith* 966.

Mfr. *Aris*, *d-Aris* 1432. Frm. *Ary* (Cass), *Arris* 1945 (Duf 20), *Aris* 1945 (IGN).

ÉTYM < probabl. gaul. **arīt-* “paroi, muraille”. Désignation d’une construction défensive : la zone recèle de nombreux vestiges de substructions militaires antiques⁶⁹². Le toponyme celtique aurait été romanisé sous la forme **/ariýte/*. L’issue régulière est afrpr. **Ari* : la graphie <Arith> 966 peut noter, conformément à la phonétique du X^e siècle, une forme **/arip/* (soit **[a"rɪT]*).

⁶⁹² CAG42, 200-201.

gaul. *ber- v.

DLG 83 ; DauzatTop 136.

- L'indo-européen possédait une désignation de la source, *b^héru÷r^o-/*b^hréu÷r^o-, représenté par gr. φρ•Fαρ > φρέαρ “puits”, lat. *Furr-ina* théonyme, aha. *brunno* “source” etc. La racine s'en trouve dans les v. lat. *feru-ēre* “bouillonner”, gall. *berwi*, bret. *bervi* “id.” (√ *b^héru÷-). Ce type est en relation apophonique avec gaul. *boru÷ā “terrain sourcier” (> protorom. BORVA “bourbe”) et le théonyme *Boru÷un, nom de l'homologue d'Apollon.

IV. *ber-arā

la Besbre, rivière, affl. de la Loire, Saint-Priest-la-Pr.

Afr. *Bebre* 1353 (Duf 48). Frm. *la Besbre*, *la Bèbre* 1874 (Joanne 12), *la Bèbre* 1945 (Duf 48), *la Besbre* 1970 (IGN).

ÉTYM < gaul. *béru÷arā- ou ide. *b^héru÷r^o-ā- “la source” ou “la bouillonnante”, d'un thème *beru÷ar-, à rapprocher de gaul. *beru÷- “ébullition, source (chaude), fontaine” et répondant à gr. φρέαρ. L'élargissement *-arā (< ide. *-r^o-ā-), formateur de noms d'action, est récurrent dans les noms de rivières d'origine celtique. Cet hydronyme semble appartenir à la couche la plus ancienne du stock préroman. On ne peut déterminer si la formation du lexème et son transfert hydronymique appartiennent à la synchronie ‘gauloise’ (postérieure à l'émergence des langues celtiques) ou ‘paléo-européenne’ (antérieure à la fragmentation linguistique du proto-indo-européen – strate *Alteuropäisch* de Krahe). L'hydronyme a été romanisé sous la forme */beýrvara/. L'issue régulière est afrpr. *Bebra (< *Berbra), afr. *Berbre (type CORVELLU > *corbeau*). La forme française moderne n'est pas héréditaire mais reflète le traitement francoprovençal.

gaul. *bonā s. f.

DLG 82 ; VincentTop 88 ; Sergent 1995, 189-193.

- Le s. f. *bonā, exprimant la notion de fondation et désignant, au plan concret, un établissement humain, village, bourg, se rencontre très fréquemment dans la toponymie de l'ancienne Gaule, sous forme simple (cf. *Bonnes*, Aisne, Charente, Vienne), dérivée (*Bonance*, Aveyron) ou composée (*Serbonnes*, Yonne < *Silbónā ; *Lillebonne*, SeineM. < *Iūlióbonā ; *Bonneuil*, VMarne < *Bonóialo- etc.). Airl. *bun* et gall. *bon* “base, souche” représentent le même prototype. Protocelt. *bonā a dû désigner le ‘second cercle’ d'appartenance sociale, le clan, d'après la structure héritée de la tradition indo-européenne.

II. *brigóbonā [*brigo- adj. +]

Brioune, h., StPaul.

HIST Mlt. (abl.) *Briona* 1334.

Mfr. *Brione* 1489. Frm. *Brioune* (Cass).

ÉTYM < gaul. **brigobonā* “le haut bourg”, comp. de **bonā* “village, bourg, fondation” et de l’adj. **brigo-* “haut, élevé” (< ide. **b^hr^gh-*, IEW 140). Le site de Brioune se trouve au sommet d’un puy dominant la Loire à 400 m d’alt. Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */brīg□ýbona/. L’issue régulière est afrpr. **Briona*, d’où fr. *Brioune*.

gaul. ***brigā** s. f.

IEW 140 ; DLG 87 ; Gröhler 1, 131-132 ; VincentTop 207.

- L’adj. ide. **b^hr^gh-o-* “haut, élevé” se trouve, sous une forme substantivée au fém., dans toutes les langues celtiques : irl. *brí* “colline”, gall. bret. *bre* “id.”. On reconstruit donc gaul. **brigā* “colline, puy ; citadelle”, dont le champ sémantique a dû être voisin de got. *baurgs*, gr. □κρ•πολις, lat. *oppidum* : tous ces termes réfèrent initialement à la ‘citadelle sacrée’, résidence de l’aristocratie sacerdotale et/ou militaire, selon le modèle fonctionnel hérité du système social indo-européen (Benveniste). **Brigā* apparaît, isolé ou comme second terme de composé, dans une série toponymique très abondante : *Brie* (Charentes, DSèvres, SMarne), □*Vandœuvre*□ (Aube, Calvados, Indre, Vienne) < *□*indobrigā*, *Segovia* (Castille) < **segobrigā*, *Coimbra* (Portugal) < **konimobrigā* etc.

II.

II.a. **di□iobrigā* [**diu ÷io-* adj. +]

Jœuvres, ham. sur une colline, dominant la Loire sur sa rive droite (411 m d’alt.), Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [ve "Z@...YvKo]

HIST Afrpr. *Juevro* 1265, *Gevro* 1266, *Juro*, *Juyro* 1348, *Juevroz* 1375, *Juevro* 1379, *Juvroz* 1395, *Juevro*, *Juvro* 1402, *Juevroz* 1488.

Mfr. *Juvrey* 1395. Frm. *Jeuve* 1721, *Jœuvre* (Cass), *Jeuve* 1823 (cadastre), *Jœuvres* 1874 (Joanne 52), *Jœuvre* 1887, *Jeuve* 1926, *Jeuve*, *Jœuvre* 1945, *Jœuvres* 1970 (IGN).

ÉTYM < gaul. **diu ÷iobrigā* “le puy sacré”, comp. de **brigā* “colline ; citadelle” et de l’adj. **diu ÷io-* “divin, sacré” (< ide. **diu ÷io-* “divin”, cf. skr. *divyá*, gr. δ□ος, lat. *dīus* “id.” ; IEW 185 ; DLG 145). L’archéologie a reconnu dans le site de Jœuvres l’un des principaux *oppida* protohistoriques du Lyonnais : de nombreuses prospections ont montré que cette place-forte fut occupée depuis l’époque hallstattienne jusqu’à la fin de l’Empire romain d’Occident (CAG 42, 42, 197-200). On conserverait donc dans *Jœuvres* la désignation attribuée par les premiers occupants du lieu. Le prototype **di□iobrigā* cadre d’autant mieux avec les données topographiques que l’on a mis au jour, près de l’ancien oppidum, les vestiges de ce qui pourrait avoir été une nécropole (*op. cit.*, 199), justifiant le caractère ‘sacré’ du site. Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */di□ýbriga/ (contraction du segment *[diw-] en *[dj-], cf. DIUIODURO- > *Jeurre*, Jura, *Jouarre*, SMarne ; Lambert 1994, 44). L’issue régulière est afrpr. **Juevre*, ramené par analogie à *Juevro*, le nom ayant été perçu comme masc. (type PÍPERE > *peivro*, Hafner 134).

- ▲ Lebel [Vurpas/Michel 29] : « ancien *Devobriga, dont le premier élément, *devo*, signifie dieu » ; sous cette forme, le prototype reconstruit n'est pas soutenable.

II.b. *magiobrigā [*magio- adj. +]

Mayevre, h., Saint-Haon-le-V.

HIST Mfr. *Mayevre* 1454, *Mayeure* 1496. Frm. *Mayevre* (Cass).

ÉTYM < gaul. *magiobrigā “le grand puy”, comp. de *brigā “colline ; citadelle” et de l’adj. *magio- “grand” (irl. *maige*, gr. μέγας, Itcl. *magnus*). Le site de Mayevre se trouvant au pied de la butte de Saint-Haon-le-Châtel, il est probable que le nom de *magiobrigā s’est initialement appliqué à celle-ci et qu’il a connu une restriction sémantico-référentielle à l’époque de l’enchâtellement féodal. Le toponyme celtique a été romanisé en */magi□ybriga/. L’issue régulière est afrpr. *Mayovro, d’où fr. *Mayevre*.

gaul. *brī□āno- adj.

IEW 173 ; DLG 89-90 ; VincentTop 89, 92.

- Le nom gaulois du pont, *brī□ā, cognat de germ. *bruwwī > aengl. *brycg*, aha. *brugga*, a formé une série notoire de toponymes à base simple ou composée : *Brī□ā > □Brive□ (Corrèze, Indre, Mayenne, Sarthe, Hloire, Jura), *Karobrī□ā > *Chabris* (Indre), *Brī□āsarta > *Brissarthe* (MaineL.), *Brī□āduro- > *Briare* (Loiret) etc. L’onomastique atteste également deux dérivés à suffixes relationnels/dotatifs, *-ti- et *-no- : *brī□āti- et *brī□āno- sont des adj. signifiant “ponté, pourvu d’un pont”, d’où sont sortis respect. *Brioude* (HLoire, *Brivate* VI^e s.), *Brides* (Savoie) et *Brienne* (Ardennes, Aube, SaôneL.).

IV. *brī□ānun-

Briennon, vill., chl. de commune, canton de Roanne.

HIST Mlt. (abl.) *Briannono* XI^e s. [XVI^e s.], *Brienone* 1437.

Afrpr. *Briannon* 1225, *Briennon*, *Brienon* 1279.

ÉTYM < gaul. *brīu□ānun- litt. “le Ponté”, dér. de l’adj. *brīu□āno- “pourvu d’un pont, ponté” muni du suff. *-un-, formateur de nom propres dé-adjectivaux exprimant la qualité individualisée (< ide. *-e/n-, cf. gr. Στράβων “le Louche”, Itcl. *Cat-ō* “le Rusé” etc.⁶⁹³). Désignation d’une localité voisine d’un pont enjambant la Loire, à l’emplacement de l’actuel pont de Briennon. Le toponyme celtique a été romanisé en */brīvano□yne/. L’aboutissement attendu est afrpr. *Brienon*, moyennant l’amuissement de *[B] intervocalique par dissimilation de labialité (cf. CAROBRIVAS > *Chabris* (Indre) pour ***Chabrives*, BRIVASARTA > *Brissarthe* (Maine-et-L.) etc.). Les graphies *Briannon*, *Briennon* notent la nasalisation de /e/ interne, soit, au XIII^e siècle, une réalisation *[brīj26"n2ON].

⁶⁹³ Meillet/Vendryes 412.

- ▲ Dauzat/Rostaing 115 : « du nom d’homme gaul. *Briannos* [...] ou *Briennos* et suff. *ōnem* ou gaul. *magos*, marché » ; hypothèse fragile. Vurpas/Michel 29 : « diminutif de *Brienne* » ; invraisemblable car Brienne (SaôneL.) est distant de plus de 70 km.

gaul. ***dūnon** s. n.

IEW 260 ; DLG 154-156 ; VincentTop 89-92 ; TGF 2669-2754.

- Constituant la série de loin la plus importante de la toponymie celtique ancienne, répartie dans toute l’Europe centre-occidentale, protocelt. **dūnon* “enclos” d’où “enceinte, forteresse” et “colline, puy” couvre un champ sémantique voisin de gr. $\square\kappa\rho\bullet\pi\omicron\lambda\iota\varsigma$, lat. *oppidum*, got. *baurgs* : tous ces termes réfèrent initialement à la ‘citadelle sacrée’, résidence de l’aristocratie sacerdotale et/ou militaire, selon le modèle fonctionnel hérité du système social indo-européen (Benveniste). Pour la série pléthorique des dérivés, v. Delamarre, Vincent, Nègre.

II.

II.a. ***bīliodūno-** [**bīlion* s. n. +]

Châteaubillon, h., Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [**ve SAco"bj2Q;**]

HIST Afrpr. *Chatel Billon* 1375.

Frm. *Châteaubillon* (Cass).

ÉTYM < gaul. **bīliodūnon* “le mont de l’Arbre”, comp. de **dūnon* “mont, colline, oppidum” et de l’adj. **bīlio-* “arbre de grande taille, arbre sacré” (cf. irl. *bile* “id.” ; DLG 75). Important site défensif protohistorique et gallo-romain, faisant face à l’oppidum de Jœuvres (v. CAG42, 200-201). Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */bīli□ýdunu/, à laquelle s’est apposé postérieurement le désignatif CASTELLU “fortification, château”. L’issue régulière est afrpr. *(*Chastel*) *Bilhon*.

II.b. ***dub□iodūno-** [**dubu÷io-* adj. +]

Duivon, h., bois, Cremeaux.

Frpr. [**ve dwe"v2Q;**]

HIST Afrpr. *Doivon* 1291, *Doyvon* 1312.

Mlt. (abl.) *Doyvono* 1417.

Frm. *Duivon* (Cassini).

ÉTYM < gaul. **dubu÷iodūnon* “le mont noir”, comp. de **dūnon* “mont, colline, oppidum” et de l’adj. **dubu÷io-* “noir, obscur” (cf. irl. *dub*, gall., bret. *du* “noir”). Désignation d’une hauteur boisée et ombreuse, convenant parfaitement au site actuel du bois Duivon, colline forestière où les vestiges d’importantes fortifications antiques ont du reste été mis au jour. En posant une forme protoromane */d̥vi□ýdunu/ (**bu÷*/

ayant été réduit à */w/ > */v/), l'issue afrpr. *Doivon* est régulière. Le changement *-oi-* > *-ui-* observé en frm. doit s'expliquer par hypercorrection de la diphtongue dialectale [we], interprétée comme le reflet de fr. [Hi] d'après les correspondances frpr. /bwɛ/ ~ fr. /bw"i/, frpr. /pwɛ/ ~ fr. /pw"i/ etc.

II.c. **ernodūno-* [**ern-* subst. +]

Souternon / vill., chl. de commune, anc. châteltenie du comté de Forez, canton de Saint-Germain-Laval.

Frpr. [ve sotK^o "n20],

ÉTYM < gaul. **ernodūnon* "le mont des aigles", comp. de **dūnon* "colline, oppidum" et de **ern-* "aigle" (airl. *irar*, gall. *eryr* "aigle", hitt. *haran-* "id.", gr. ὄρνις "oiseau" etc.). Formation celtique, antérieure au I^{er} siècle, désignation d'un site défensif d'époque protohistorique. ♦ Adapté en protorom. sous la forme */ern□ýdunu/, le toponyme a été remotivé à date protoromane par l'apposition du désignatif SALTU "forêt, bois", d'où une forme */a saltu ern□ýdunu/ "à la forêt d'*Ernodunum*" qui est à la base du toponyme moderne. Semblable désignation paraît signaler l'appartenance de ce territoire au *saltus publicus* romain et/ou mérovingien, c'est-à-dire au domaine fiscal. Cette hypothèse est corroborée par l'antiquité de la paroisse de Souternon, mentionnée dès le XI^e siècle et ayant possédé sur son sol deux églises, Saint-Étienne et Saint-Jean-Baptiste, ainsi que par le statut de châteltenie comtale qu'avait au Moyen Age cette localité. ♦♦ L'issue régulière est afrpr. **Sauternon* ; la forme métathétique *Sautrenon* s'est généralisée précocement mais c'est la première qui a été empruntée par le français.

▲ Dausat/Rostaing 664 : « lat. *saltus*, bois, et nom d'homme *Renon* » ; de même TGF 29248 : « oïl *saut* 'bois, forêt' (FEW, XI, 125a) + NP *Renon* ». Phonétiquement et morphologiquement irrecevable : on aurait afrpr. *Sautrenon* > frprm. **/sornō/, frm. ***Saurenon*.

II.d. **tarodūno-* [**taros* s. m. +]

Taron, h. et château, Renaison.

HIST Afrpr. *Taron* 1311.

Mfr. *Taron* 1427, 1456, 1496. Frm. *Taron* (Cass).

ÉTYM < gaul. **tarodūnon* "le mont du passage", comp. de **dūnon* "colline, oppidum" et de **taros* "ce qui traverse, passage, col" (< ide. **tr^h-o-*). Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */tar□ýdunu/, d'où afrpr. *Taron*.

Vurpas/Michel 27-28 : « nom d'homme gaulois [...] *Taros* » ; indémontrable.

Ταρόδουνον/*Zarten* (Bade, Allemagne).

II.e. *□*erdūno-* [**u ÷ er* prép. +]

Font Verdun, lieu ruiné, Saint-Jean-Saint-Maurice.

Frpr. [ve %f2Ovar"d2e]

ÉTYM <gaul. * \square erdūnon “le mont suprême”, comp. de **dūnon* “colline, oppidum” et de la particule préverbale **u÷er* “sur, dessus, super-” (< ide. **uper*). Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */verduýnu/. Adjonction du désignatif *font* “source” en ancien francoprovençal.

▲ « *u÷iro-* ‘vrai’ ne fait aucun sens [d’Arbois], et que Dauzat 706 y voie un ‘nom d’homme gaulois *Vero-*’ est assez affligeant », *dixit* Delamarre (DLG 155) – *melius dici non potest*.

gaul. ***ertā** s. f.

IEW 332.

● L’existence d’un thème ide. **er-t-*, désignant la terre conçue comme espace et continué par got. *airþa*, aangl. *eorthe*, aha. *erda* “terre”, lit. *ėrdvė* “espace” incite à reconstruire un protocelt. **ertā* “terre, territoire”, non représenté dans les langues celtiques historiques mais en rapport dérivationnel avec gall. *erw* “champ”.

II. ***ambertā** [**ambi* prép. +]

Amberta, ancienne dénomination d’Ambierle, canton de Saint-Haon.

Mlt. (acc.) *ad-Amberta* <*m*> 902, (abl.) *Amberta* 949, 994, (gén.) *Amberte* 1225.

ÉTYM < gaul. **ambertā* litt. “le territoire divisé”, c.à.d. “la marche”, comp. de **ertā* “terre” et de la particule préverbale **ambi* “autour, alentour, des deux côtés”. Ce toponyme paraît avoir désigné une localité située à la frontière de deux nations gauloises, ‘à cheval’ (**ambi*) sur une limite, hypothèse confirmée par le fait que la paroisse d’Ambierle se situait historiquement aux confins du Forez et de la Bourgogne et des diocèses de Lyon et de Clermont. Il est possible que cette localité ait correspondu dans l’Antiquité au point de rencontre de la cité des Ségusiaves, des Arvernes et des Éduens. Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */ambeýrta/. L’issue régulière est afrpr. **Amberta*.

▲ Vurpas/Michel 55 : « remonte au nom d’homme germanique *Andebert* (Morlet 1, 35) et représente le même nom que Ambert, même si l’ancienneté du site (l’Abbaye d’Ambierle fut probablement fondée en 505) peut permettre avec G. Taverdet de penser à une origine celtique (**ambe-rita* ‘le village des deux gués’) » ; étymologie bancaire puisque (1°) un anthroponyme « germanique » (en fait, français médiéval) *Andebert* ne peut se relier (morphologiquement ni phonétiquement) au toponyme *Amberta* et (2°) le nom d’Ambert (PuyD., *Ambert* 1095) repose très certainement sur AMBE-RITU, de gaul. **ambes-* “rivière” et **ritu* “gué”, dont le pl. est **rit* \square *ā*, non ***rita* (DLG 41, 259).

gaul. ***ialon** s. n.

IEW 504-505 ; DLG 186 ; DauzatTop 203-212.

● Le rapprochement de gall. *ial* “clairière, espace découvert” avec la très nombreuse série des toponymes galloromans à finale \square -*euil* \square , \square -*eul* \square , \square -*uel* \square , \square -*uéjol* \square , \square -*euge* \square < -ÓIALU permet de reconstruire gaul.

**ialon* “défrichement, clairière, champ”. Les NL correspondants réfèrent typiquement à des établissements agricoles fondés dans des essartages. La grande quantité de composés en -IALU ‘hybrides’, dont le premier élément est un lexème emprunté au protoroman (DESERTÓIALU > *Durtol*, PuyD. ; CULTÓIALU > *Cotheuge*, Cantal ; VENTÓIALU > *Venteuil* ; VINÓIALU > *Vineuil*), permet d’attribuer la formation de cette série à une synchronie gauloise tardive ; elle indique en tout cas que ce type était vivant et productif à l’époque de la conquête romaine.

II.

II.a. **barroiçalā* [**barros* s. m. +]

Baroille, h., anc. paroisse, Saint-Georges-de-Baroille.

HIST Afpr. *Barolli* 1225, *Baroilli* 1264, *Baroly* 1277, *Varolly* 1390, *Berriolly* XV^e s.

Mlt. (abl.) *Baroilla*, *Baroyllia* 1311, *Barrolya* 1351, *Barollia* 1421, *Barrollis* XVI^e s.

Frm. *Baroilles* 1614, *Baroilles* 1874 (Joanne 27).

ÉTYM < gaul. **barroiçalā* “les essarts du sommet”, forme pl. de **barroiçalon*, comp. de **ialon* (pl. -ā) “clairière, défrichement” et de **barros* “tête, sommet”. Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */barriçyala/. L’issue régulière est afpr. **Barrollhi*. L’abrègement de la géminée */rr/ se manifeste dans d’autres types onomastiques composés de gaul. **barros* (v. DLG 68).

▲ Vurpas/Michel 160 : « continuateurs de barr- ‘maison fermée par une barrière’, qui a pu croiser barr-, racine oronymique bien connue » ; spéculatif.

II.b. **ventoiçalo-* [protorom. *ventu* s. m. +]

Ventuel, h., Saint-Jean-la-V.

Occ. [ve v2Q"Íwo]

HIST Mfr. *Ventuel* 1392, 1469, 1476, *Venteuil* 1427. Frm. *Ventuel* (Cass).

ÉTYM < gaul. */ventoiçalo-/ “l’essart venteux”, de **ventoiçalon*, comp. de **ialon* “clairière, défrichement” et de **ventos* “vent”, emprunté à protorom. **ventu* “id.” (Itcl. *ventus*). Formation gauloise tardive à xénisme roman (‘forme hybride’), donc postérieure à la conquête romaine. Désignation d’une clairière située sur les hauteurs ou à proximité d’un col de montagne, c’est-à-dire exposée aux vents. ♦ Le toponyme a été romanisé sous la forme */ventçyialu/. Ce prototype aboutit régulièrement à aauv. *Ventuel*. Le traitement -ÓIALU > /-wɛýl/ (type *Tournoël*, PuyD.) est en effet courant en Forez et en Basse-Auvergne ; il peut s’expliquer soit par la dépalatalisation secondaire de [F] final (*/ventueýlç/ > */ventueýl/), soit, plus vraisembl., par la non-palatalisation de [l] devenu final, l’élément intervocalique [j] ayant formé avec la voyelle précédente une triphthongue coalescente *[wO...ɪ] avant la syncope de [a] (ou [ə]) post-tonique. La filière serait : */ventçyialu/ > */ventçyilo/ > */ventuçyil/ > */ventueýl/ (cf. */nçykte/ > afpr. */nuçyit/ > */nuɛt/). Au stade */ventueýl/, l’élément [H] de la diphtongue s’est dépalatalisé tout en reportant sa palatalité sur la consonne précédente ; puis [l] final s’est vocalisé, produisant une triphthongue coalescente

[wE...U], réduite plus tard à [wo]. On reconstruit donc l'évolution suivante : *[v2En"tHE1] > *[v2AJ"cu...E1] > *[v2An"ÍwE5] > *[v2An"ÍwEw] > *[v2A"ÍwE...U] > [v2Q"Íwo].

le *Venteuil* (Biollet, PuyD.).

- ▲ VincentTop § 218. Dauzat/Rostaing 699 : « gaul. *vindos*, blanc, ou nom de pers., et *ialo*, champ, clairière [...] avec attraction paronymique du lat. *ventum*, vent » ; difficulté phonétique et paronomase peu vraisemblable. TGF 2850 : « NP gaul. *Venetus* (GPN 278) + *-ó-ialo* » ; DLG 312 : « **Uenetoialon* [“champ des Vénètes”] » : étymologies sémantiquement douteuses. Du reste, les formations ‘hybrides’ celto-romanes sont nombreuses dans cette série.

II.c. **vernoiçalā* [**verno-* subst. +]

Verneuil, h., Pommiers.

Frpr. [ve vaK"noJɪ]

HIST Afpr. *Vernolli* 1221, 1260/1317, *Vernoilly* 1275, *Vernolh* 1311, *Vernoylli* 1313, *Vernolhi* 1409, 1411.

Mlt. [a] (abl.) *Verneillis*, *Vernoillis* 1269 ; [b] (abl.) *Vernollia* 1311, *Vernoyllia* 1313, *Vernoilla*, *Vernoyllia* 1340, (acc.) *Vernolliam* 1357, (abl.) *Vernoillia* 1373, *Vernollia*, *Vernoillia* 1375, (acc.) *Vernoilliam* 1375, *Vernolhiam* 1387, abl. *Vernolhia* 1388.

Frm. *Vernouille* (Cass), *Vernoilles* 1789, *Verneuil* 1900, *Verneuil* 1926.

ÉTYM < gaul. **vernoiçalā* “les essarts de l’aunaie”, forme pl. de **vernoiçalon*, comp. de **ialon* (pl. *-ā*) “clairière, défrichement” et de **verno-*, **vernā* “aune”. ♦ Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */vernóyiala/. L’issue régulière est afpr. *Vernolhi*. ♦♦ Le nom a été francisé en *Vernouille*, *Vernoilles*, avant de subir au XIX^e siècle l’attraction des nombreux toponymes en *-euil*.

- ▲ Hafner 102.

gaul. **kaānnos* s. m.

IEW 535 ; DLG 111 ; REW 1787.

- Le nom gallobritannique de la chouette ou du hibou, **kaānnos*, est représenté par gall. *cwan*, bret. *kaouann*, ainsi que par les issues de protorom. CAVANNU, de même sens : afr. *choan*, frm. *chat-huant*, afpr. *chavan*, aocc. *cavana* “chouette hulotte”.

IV. **kaānnāko-*

Chevenet, h., Cordelle.

HIST Afpr. *Chevené* 1340, *Chevéné* 1348.

Mfr. *Chevenés* 1400, *Cheveney* 1409. Frm. *Chevenée* 1597, *Chevenay* 1721, *Chevenet* 1945 (Duf 210).

ÉTYM < gaul. **kauānnākon* “le repaire des hiboux”, dér. de **kauānnos* “chouette, hibou” muni du suff. relationnel/dotatif **-āko-* (cf. gall. *-og*, bret. *-eg*).

Désignation comparable aux □*Corbière*□ et aux □*Chantemerle*□ romans (également → afrpr. **chavan**). Le toponyme a été romanisé sous la forme */kavannáku/. L'issue régulière est afrpr. **Chevenay*.

- ▲ Vurpas/Michel 152 : « ‘lieu planté de chanvre’, formé du nom du chanvre *chevèn*, forme francoprovençale issue de *cannabis* avec une métathèse, et le suffixe *-etum* » ; peu vraisemblable car une telle métathèse est inconnue des parlers foréziens (StMauriceL. dit [Sa "nO] pour ‘chanvre’).

gaul. ***kondāti** s. n.

IEW 175 ; DLG 123-124 ; VincentTop 99-100 ; DauzatTop 42 ; TGF 2100.

- Un confluent est désigné en gaul. par le terme **kondāti* (< ide. **kom-d^h□-ti* “conjonction, réunion”), reflété par une fort nombreuse série toponymique occupant la France, la Grande-Bretagne et l'ouest de l'Allemagne actuelle. On relève, à côté du type simple, plusieurs formes composées : **kondātimago-* “place du confluent” > *Condéon* (Charente, *Condeom* 1075/1078), **kondātidūno-* “mont du confluent” > *Gond* (Moselle, *Condeduno* X^e s.).

II. ***kondāti**clādo- [+ **klādo-* subst.]

Condailly, h., Cordelle.

HIST Afrpr. [a] *Condalleu* 1260/1317, *Condayllé* 1296, *Condailleu*, *Condaillé* 1299, [*territorium de*] *Condallé dictum de Confollent*, *Condayllé* 1340, *Condalhey* 1374, *Condalhé* 1449, [b] *Goffolent*, *Gofolent*, *Confollent* 1340, *Coffolent* 1370.

Mfr. *Condaillieu* 1398. Frm. *Condally* (Cass), *Condailly* 1945 (Duf 240).

ÉTYM < gaul. **kondātiklādo-* “la tranchée du confluent”, comp. de **klādo-* “fossé, tranchée, vallée creuse” (cf. irl. *clad*, gall. *clawdd*, bret. *kleuz* “fossé” ; DLG 117) et de **kondāti* “confluent”. Désignation du lieu où la Goutte de Condailly se jette dans la Loire. L'aspect du référent et l'attestation du codésignant afrpr. *Confollent* 1340, *Coffolent* 1370 < CONFLUENTE incitent fortement à voir dans *Condailly* un composé de gaul. **kondāti* plutôt qu'une formation romane en -ACU. Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */kondatiqlādu/. L'issue régulière serait afrpr. ***Condilhé* (cf. **u÷oklādo-* > *Vouillé*, Vienne), mais l'influence analogique du lexème de base **kondāti* pendant la période de diglossie celto-romane a pu empêcher la fermeture de /a/ contretonique en /i/, d'où *Condalhé*. Les graphies du type *Condalleu* représentent une réinterprétation d'après le type *Lentigné* ~ *Lentigneu*.

gaul. ***līndon** s. n.

IEW 675 ; DLG 203.

- Une étendue de liquide stagnant et, spécialement, un étang ou un lac, sont désignés en gaul. par le mot **līndon*, d'un thème protocelt. **līnd-* signifiant “liquide” : cf. irl. *lind* “étang”, gall. *llynn* “boisson”, bret. *lenn* “étang, lac”. Plusieurs dérivés sont recensés. Au sein de l'hydro-/toponymie majeure se sont fixées les

formes **Līndā* “la lacustre” > *die Linth* (riv. tributaire du lac de Zurich), **dubu-līndo-* “l’étang noir” > irl. *Dhublinn*, frm. *Dublin*, peut-être **līnd-ano-* “le bourbier du lac” > *Lempdes* (HLoire, *Lendano* XI^e s.).

IV. **līndiā* → *Lindiōne*

le **Lignon**, rivière, affl. de la Loire à Cleppé.

HIST Mlt. (abl.) *Lignono aqua* 970, (gén.) *Lignonis* 1312.

Afrpr. *Lignom* 1222, *Lignos* 1233, *Lygnon* 1286, *Lignon* 1337, *Lignons* 1375, *Lignhion* 1410.

Mfr. *Lugnion* 1398, *Lignion* 1436, *Lognon*, *Loignon* 1507. Frm. *Lignon* 1560, le *Lignon* 1607 (d’Urfé, *L’Astrée, passim*), le *Lignon* (Cass).

ÉTYM < protorom. */*līndiōyne/* “la petite *Lindia*”, de *LINDIONE*, vraisembl. dér. déhydronymique de *LINDIA*, ancien nom du Lignon, muni du suff. dimin. -ONE. Il est probable que le nom de *Lignon* s’est d’abord appliqué à un ou plusieurs affluents du cours d’eau aujourd’hui connu sous cette appellation : on sait que « le nom de Lignon était au moyen-âge donné indifféremment à plusieurs ruisseaux servant à former cette belle rivière dans les montagnes de Chalmazel, Saint-Bonnet-le-Courreau, Sauvain » (Duf 493). À titre de comparaison, on observe que le **Lignon** vellave a pour affluent la **Ligne** au Chambon-s/Lignon (HLoire) et il y a lieu de penser que le nom de □*Ligne*□ s’est jadis appliqué à ce Lignon sur la totalité de son cours. L’hydronyme protorom. *LINDIA* est emprunté à gaul. **līndiā* litt. “la lacustre”, dér. de gaul. **līndon* “étendue liquide, lac, étang” muni du suff. relationnel féminisant *-iā. L’issue régulière est afrpr. *Lignon*. Vurpas/Michel 25 : « mot latin *linea* ‘limite’ ou le nom d’homme romain *Lanius* ou *Latinius* » ; protorom. *LÍNIA* “ligne, cordeau” ne paraît pas pertinent du point de vue sémantico-référentiel (le Lignon n’a rien d’une ligne droite) et le signifié **“limite”* est inconnu pour ce lexème. L’explication par un anthroponyme est à exclure.

le *Lignon* (Ain, Ardèche, HLoire, Tarn, Vienne), la *Ligne* (Ardèche, HLoire), la *Lignette* (Ain).

gaul. **mediolānon* s. n.

IEW 675, 806 ; DLG 187-188, 165 ; Loth 1909, 123 ; Dottin 264 ; Ernout/Meillet 513 ; Le Roux/Guyonvarc’h 1986, 405 ; Gröhler 1, 129-130 ; VincentTop 247 ; Dauzat/Rostaing 427 ; TGF 2975-79.

- Il s’agit ici de l’un des toponymes les plus fréquents du *Celticum*, attesté sous la graphie latine <Mediolanum> et prototype de *MEDIOLANU* > lomb. *Milan*, it. *Milano*. On propose couramment de traduire gaul. **mediolānon* par “plaine centrale”, d’après l’équation gaul. **lāno-* = lat. *plānus* “plaine”. Ernout/Meillet enseignaient cependant qu’« aucune forme d’une langue celtique ne donne lieu de croire que [**lāno-*] soit “plaine” : *Medionemetum* signifie “sanctuaire du milieu” et *-lānum* doit indiquer quelque notion religieuse”. Le Roux/ Guyonvarc’h notent que l’interprétation “plaine du milieu” « ne tient pas compte du symbolisme religieux car il est des toponymes qui s’appliquent à des localités situées sur des hauteurs ». Il est de fait que, entre autres, les quatre exemplaires lyonnais de la série *MEDIOLĀNU* réfèrent non à des lieux en plaines, mais à des collines saillantes.

Aussi plusieurs étymologies alternatives ont-elles été proposées : Meillet glose “centre d’un bois”, tandis que Delamarre rapproche gaul. **lāno-* de lat. *plēnus* et traduit “plein centre”, “plénitude centrale”,

évoquant une conception mystique. L'interprétation la plus probante reste cependant celle de Loth, suivi par Dottin et Nègre, qui, tout en maintenant le rapprochement de **lānon* avec *plānus*, postule une évolution sémantique semblable et parallèle à celle de protocelt. **landā* “terrain plat” > “lande” > “sanctuaire” > gall. *llan* “paroisse”, bret. *lann* “sanctuaire; monastère”. Le sens de “sanctuaire central” se prêterait bien à l'analyse jadis avancée par Jullian puis Vincent, selon laquelle de nombreux **mediolānon* avoisinent des frontières de cités gauloises et réfèrent à « un sanctuaire de réunion, le lieu de communion de tribus ou cités voisines associées ».

I. **mediolānon*

Mioland, h., Souternon.

Frpr. [ve mju"12&;]

HIST Afrpr. [Monte] *Miolan* 1376.

Mlt. (abl.) *Monte Miolain* (l. *Miolani*) 1376.

Frm. *Mont Miolan* 1873, *Miolland* 1926, *Miolland* 1945 (Duf 573), *Mioland* 1970 (IGN).

ÉTYM < gaul. **mediolānon* “espace du milieu” d’où “sanctuaire central, commun”, désignation d’un site religieux druidique. ♦ Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */*mediolānu*/. L’issue régulière devrait être afrpr. ***Meilan*. La conservation de la voyelle contrefinale /o/, contraire à la loi de Darmesteter, ne peut s’expliquer que par une tendance régressive, d’origine acrolectale et savante, intervenue au moment ou après la phase de syncope, sous l’influence des classes lettrées. Cette action restauratrice a dû se produire à la fin du IV^e siècle ou peu après (cf. La Chaussée 1974, 181). Rappelons que DauzatTop (169-170) donne une semblable origine aux toponymes à base non syncopée MELODUNU > *Melun* (pour ***Meudun*), EBURODUNU > *Embrun* (pour ***Everdun*) etc. Nous postulons donc un développement */*mediolānu*/ > */*meyolāno*/ > */*mey’lāno*/, contrarié à ce stade par la restauration de */*meyolāno*/ > */*meyolān*/ > */*miolān*/. Cette hypothèse est corroborée par le fait que le toponyme MEDIOLANU appartenait à une série nombreuse (plusieurs dizaines d’exemplaires, dont quatre dans les environs de Lyon), référant à des localités d’une relative importance et, surtout, possédant un isotoponyme de grande notoriété, *Mediolanum*/Milan, dont la forme latine classique était suffisamment célèbre pour exercer une influence sur l’évolution phonétique normale.

△ *Miolin* (Sail-s/s-Couzan), *Mioland* (Amplepuis, Rhône), *Miollan* (Pontcharra-s/Turdine, Rhône).

gaul. ***randā** s. f.

IEW 348, 864 ; DLG 100, 164-165 ; Durand 1891 ; 1894 ; Longnon 1892 ; 1929 § 188-200 ; Thomas 1893 ; Gröhler 1, 322-323 ; Lebel 1937, 145-203 ; VincentTop 245 ; DauzatTop 122-125 ; Corominas 1972, 1, 95-98 ; 1972, 2, 233-234 ; Latreille 1984, 24-25 ; Nègre 3062-78 ; Chambon 2001.

- On reconstruit, à partir d’airl. *rann*, gall. *rhan*, bret. *rann* “division, partie” et germ. **rand* > a angl. *rand*, aha. *rant* “bord, limite”, un terme gaul. **randā* désignant la limite, la frontière. Ce mot entre en composition

dans deux types récurrents du paysage toponymique français, (1°) */eg^o/oránda/ ~ */eg^oaránda/ > □Eurande□ ~ □Iguerande□ et (2°) */kammaXránda/ > □Chamerande□.

Le premier type a occupé plusieurs générations de toponymistes. On sait que □Eurande□ ~ □Iguerande□ a désigné un point de passage à la frontière de deux nations gauloises et que le relevé des exemplaires de ce type a permis d'identifier les limites politiques internes de la Gaule avec une assez haute précision. La reconstruction de l'étymon celtique de protorom. */eg^o/oránda/ a suscité d'immenses controverses : la nature du phonème 'labiovélaire' */g^o/, en particulier, a conduit beaucoup d'auteurs à douter de la celticité du lexème de base (v. *in fine* DLG). Une solution astucieuse a été avancée par Corominas, qui analyse le composé en *ek-□orandā, confixation de la particule gaul. *ek- = lat. *ex* et d'un lexème *□orandā, lui-même décomposable en *□o- (= *sub*, □πό) et *randā, le tout glossé "afuera mismo del inde, en pasando en linde". Cette analyse reste toutefois morphologiquement fragile. Une autre étymologie, plus conforme à la morphologie dérivationnelle gauloise et indo-européenne, consiste à voir derrière l'élément */eg^o-/ un thème gaul. *eugo-, issu de la racine ide. *eug^{wh}- "consacrer, vouer" (> gr. ε^oχομαι "prier"). Un étymon *eugorandā, ± "frontière consacrée", conviendrait aussi bien sur le plan phonétique que sémantico-référentiel. La base */eg^oaránda/ paraît en tout cas secondaire et issue d'une remotivation sous l'attraction de l'adj. protorom. */ek^oa/ f. "égale, juste, équitable" (ltcl. *æqua*) > */ieg^oa/.

Le type □Chamerande□, généralement reconnu comme un composé de *randā et du rad. de gaul. *kammanos "chemin, route", pose également un problème d'ordre phonétique. On ne saurait en effet reconstruire un prototype *kammanorandā (qui donnerait fr. **Chamendrande), ni *kammīnorandā (> **Chanerande); d'autre part, un composé 'tronqué' *kammarandā, postulé *ad hoc*, trahirait les faits celtiques (le thème étant *kamman- > gall. *cam*, *cemmein*). On est donc contraint de poser comme base non pas un composé, mais un syntagme nominal à deux termes *kammano- randā- signifiant "la route frontalière" ou "la limite routière", l'un des deux termes étant initialement fléchi au génitif : moyennant un protorom. */kámman(u) ránda/, on aboutit régulièrement à afr. *Chamerande*, afrpr. *Chameranda*.

II.

II.a. *eugorandā [*eugo- adj. +]

Guirande, ham., Les Salles.

Frpr. [ve gi"K2AdO]

HIST Afrpr. *d-I[s]gueranda*, *d-Ygueranda* 1311, *d-Egueranda*, *d-Ygueranda* 1315, *Aguiranda* 1333, *Yguiranda* 1342.

Mfr. *Gurande* 1400 (Durand 1891), *Guirande* 1433. Frm. *Guirandes* 1699, *Guirande* (Cass).

ÉTYM < gaul. *eugorandā "la frontière consacrée", comp. de *randā "frontière, limite" et d'un adj. (ou base verb.) *eugo- "consacré, voué" (< ide. *eug^{wh}- "émettre une prière"). Guirande se trouve sur la limite des diocèses de Lyon et de Clermont (qui sépare Les Salles de Champoly), c'est-à-dire l'ancienne frontière des Ségusiaves et des Arvernes. Le toponyme celtique a été romanisé en */eg^ooránda/, conformément au traitement de gaul. */eu/ + [vélaire] en protoroman (cf. gaul. *leugā > */leýg^oa/ > fr. *lieue*, aocc. *lega*). L'attraction paronymique de l'adj. protorom. */ek^oa/ > */ieg^oa/ f. "égale, juste, équitable" a remotivé le

nom en */eg□aránda/ (compris comme “limite juridique”). L’issue régulière est aocc. *Egaranda, afrpr. *Eigueranda. En afrpr., la diphtongue initiale */ei/ a subi une triphthongaison en */iei/, courante dans ce contexte, puis s’est réduite à */i/ (type EQUALINA > fr. Yveline ; DauzatTop 125). Au stade Igueranda s’est produite une métathèse vocalique, aboutissant à *Eguiranda : le jeu des métaplasmes, favorisé par l’opacité du nom, rend compte des variantes Aguiranda, Egueranda, Yguiranda et finalement Guirande. Égarande, Estivareilles, Rive-de-Gier, Iguerande (SaôneL.).

II.b. *kammano- randā- [*kammanos s. m. +]

la Marande, ham., Noailly.

HIST Frm. la Marande 1887, Marande 1926, Marande 1945 (Duf 530), la Marande 1970 (IGN).

ÉTYM <gaul. *kammano- randā- “la route frontalière” ou “la limite routière”, de *kammanos “chemin, route” et *randā “frontière, limite”, l’un des deux termes étant vraisembl. fléchi au génitif. La Marande se trouve sur la limite des diocèses de Lyon et d’Autun (qui traversait la paroisse de Noailly), c’est-à-dire l’ancienne frontière des Ségusiaves et des Éduens. Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme */kámmanu ránda/. L’issue régulière est afrpr. *Chameranda, d’où *Chamaranda par assimilation vocalique. Il est prévisible qu’une forme *Chamaranda ait subi, dès le stade du moyen français, l’effet de l’étymologie populaire en étant réinterprétée comme *chez Marande, puis figée en Marande. L’accrétion de l’article défini paraît récente.

Chamarande, Chambœuf, Saint-Germain-l’Espinasse, Pradines.

gaul. *rodubno- adj.

IEW 174, 267-268 ; DLG 151-152, 261-262 ; Watkins 1995, ch. 47.

- L’adjectif protocelt. *dubno- “profond, d’en-bas ; ténébreux, noir”, continué par irl. domun “monde” (< “profondeur”), gall. dwfn, bret. doun “profond”, se rattache à un vieux doublet tabouistique de formation ide. *b^hud^hno- ~ *d^hub^hno- désignant, selon la tradition cosmogonique indo-européenne, les profondeurs ténébreuses de l’autre monde. La connotation mystique du terme paraît s’être maintenue en gaulois, où *dubno- forme des noms de lieux et de rivières sanctuarisés.

Le prototype du nom de Roanne, *Rodubnā, permet en outre d’établir l’isolexie gaul. *rodubno- = lat. profundus et de reconstruire un type préfixé ‘italoceltique’ (sinon ide.) *pro-b^hud^hno- ~ *pro-d^hub^hno- litt. “très profond”, qualifiant des êtres et des éléments en contact avec le monde infernal.

I. *rodubnā [*ro prép. +]

Roanne, ville, sur la rive gauche de la Loire, chl. d’arrondissement de la Loire (capitale du Roannais, ancien chl. de comté carolingien, anc. siège d’archiprêtre et d’élection).

Frpr. [ve "KwQnA] ~ [ve Kw&n], ve la"vīlA]

HIST Gr. Ῥόδοιμα, Ῥουδοῦμα (Ptolémée).

Ltcl. *Roc̄idomna* (Peutinger).

Mlt. [a] (nom.) *pagus Rodanensis* 902, (abl.) *comitatu Rodonensi* 952, 992, *agro Rothanensi* 993, *Rodanensi*, *Rodenensi* 995 ; [b] (gén.) *Rodanae* 1000, *Rodanne* XI^e s. [XVI^e s.], (abl.) *Rodanno*, *Rodenna* XI^e s. [XVI^e s.], *Rodenna* 1225, (acc.) *Rodennam* 1255, (abl.) *Rodanna* 1273, 1316, (gén.) *Roddane* 1321, (abl.) *Rodana* 1372, (gén.) *Roddanne* 1373, (abl.) *Roddanna*, *Rodanna* 1386, *Roddanna* 1465.

Afrpr. *Roenna* 1220, *Rohenna* 1222, *Roanna* 1255, *Ruenna* 1265.

Afr. *Roanne* 1293, *Reanne* 1294, *Rouannes* 1373. Mfr. *Roenne* 1389, *Rouenne* 1496. Frm. *Roanne* (Cassini), [Kwan] 2002. – Duf 811-812.

ÉTYM < gaul. **rodubnā* “la très profonde” d’où ± “l’infernale”, forme substantivée au féminin de l’adj. **rodubno-*, composé de **dubno-* “profond” et de la particule préverbiale à valeur intensive **ro-* “*præ-*, *pro-*” (correspondant de lat. *profundus* < ide. **pro-b^hud^hno-* ~ **pro-d^hub^hno-* “(très) profond”). Désignation hydronymique à connotation religieuse, ayant vraisembl. référé primitivement au Renaison, puis, par métonymie, à la localité située au confluent de cette rivière avec la Loire. ♦ Le toponyme celtique a été romanisé sous la forme **/rodūymna/* (assimilation de nasalité). L’issue régulière est afrpr. **Rohona*, **Roona*, où l’hiatus [o"o] a été résolu par dissimilation de la voyelle tonique, d’où *Roenna* (= **[ro"əna]*) ; la nasalisation de [ə] tonique rend compte des graphies *Roanna*, *Rodanna* etc., notant **[ro"26na]*. ♦♦ À partir de l’afrpr. *Roenna* ~ *Roanna*, l’ancien français a forgé une forme *Roenne* ~ *Roanne* (= **[ro"26nə]*) aboutissant, par fermeture de [o] en hiatus, à *Rouannes* (**[rɔ2ʌnə]*) puis, après dénasalisation, à la forme moderne [Kwan]. La réalisation diérétique [ko" (w) an], non régionale, est d’origine livresque (cf. pour *Lyon* le cultisme [li" (j) 2o] en face de frrég. [lj2o], [F2Q;]).

- ▲ Dauzat/Rostaing 569 : « rad. *rod-*, pré-latin, p.-ê. celtique, à valeur hydronymique, et suff. gaul. *-umna* » ; Vurpas/Michel 114 : « **Rod-*, radical prélatin signifiant “couler” bien représenté dans le nom du *Rhône* [...] » ; hypothèses en l’air car ni **rod-* ni **-umna* ne se rattachent à rien de connu en celtique, ni dans aucune langue parlée dans la région roannaise.

IV. **rodubnātio-*

Renaison, village, chl. de commune, canton de Saint-Haon.

HIST Mlt. (abl.) *Ronn(e)isonno* XI^e s. [XVI^e s.], *Reanesio* 1337, *Roaneysone* 1430, *Roannesia* 1465, *Roanesio* 1467.

Afrpr. *Roneison* 1166, *Ronneysons* 1225, *Ronaxuns*, *Ronassens* 1260, *Ronaysons* 1286, *Roneisons* 1290, *Roneysons* 1311, *Roneysons* 1337, *Royneys[s]ons* 1340, *Rogneysons*, *Rogneisons*, *Roigneysons* XIV^e s., *Roaneysons* 1385.

Mfr. *Roneysons* 1389, 1400, *Reneyssons* 1407, *Roanesons* 1448. Frm. *Renaison* (Cassini), *Renaison* 1789, [Kne" z2Q;] 2002.

ÉTYM < gaul. **Rodubnātio*... “(bourg, mont ?) des *Rodubnates*”, composé ou dérivé de **Rodubnātio-*, thème d’adj. lui-même dér. du nom de **Rodubnā*, prototype de *Roanne* et ancien nom du Renaison. Une base protorom. **/rodūmnatió-/* ressort clairement des formes anciennes du toponyme. L’hypothèse la plus convaincante est alors d’analyser **Rodubnātio-* comme le dér. adjectival en **-io-* d’un ethnonyme

Rodubnātes* litt. “ceux de la *Rodubna*”, formé sur l’hydronyme **Rodubnā* selon le même modèle que les noms de peuples celtiques et italiques *Antemnātes* (← *Antemna* NL), *Atrebātes* (← **Atrebā*), *Elusātes* (← *Elusa*), *Abrincātes*, *Cocosātes*, *Nantuātes*, *Sotiātes*, *Tarusātes*, *Vocātes* etc. (v. Lambert 1994, 35 ; DLG 357 sqq.). Le second élément du prototype de *Renaison* reste, en revanche, indéterminable : il pourrait aussi bien s’agir d’une suffixation que d’un lexème (*-*dūno*- “mont” ou p.ê. *-*magō*- “marché, bourg”). Au total, **Rodubnātio*- a dû référer à un établissement protohistorique de quelque importance, riverain du Renaison ; d’importants vestiges mobiliers et architectoniques gaulois ont été découverts dans la commune, où la tradition historique locale, d’ailleurs discutable, a voulu voir l’un des bastions de la résistance des Ségusiaves lors de la conquête romaine (v. CAG42, 159). ♦ Une base protorom. conjecturale */rodumnati□ýdunu/ rendrait exactement compte de mlt. *Ronneisonno* = afrpr. **Roneizon*, *Roneison*. Ce toponyme a subi tardivement l’attraction paronymique d’afrpr. *Roanna* “Roanne” (> *Reanesio*, *Roaneysons*). Les formes isolées *Rogneysons*, *Rogneisons*, *Roigneysons* du XIV^e siècle résultent d’une mésinterprétation du type graphique <Royneysons>, notant */rueneiz□ýn/ mais lu */ron×eiz□ýn/. ♦♦ L’adaptation en frm. est caractérisée par l’affaiblissement de la voyelle initiale en [ə], en partie sous l’influence des paronymes fr. *renaître*, *renaissance* etc. Le transfert détoponymique *Renaison* > **le Renaison (rivière, affl. de la Loire à Roanne, *riparia de Renaisons* 1115) s’est opéré en frm. par ellipse de la description définie *la rivière de Renaison* (1687).

- ▲ Dauzat/Rostaing 563 : « nom de riv. » ; Vurpas/Michel 121 « racine gauloise bien connue [...] *reno* “fleuve” ».

gaul. ***sappolo-** subst.

DLG 267-268 ; LEW 2, 478 ; REW 7592.

- Protorom. SAPPU > afr. aocc. *sap*, afrpr. *sapt* “sapin, épicéa” (non rattachable au ltcl.) présuppose une base gaul. **sappo-*, de même sens. Ce thème figure dans une série d’anthroponymes dérivés et latinisés : *Sappulus*, *Sappossa*, *Sappiena*. Il est donc loisible de reconstruire, entre autres, un dér. **sappolo-* à suffixe diminutif, désignant une espèce de conifères.

IV. ***sapoliko-**

Saint-Polgues, vill., chl. de commune, canton de Saint-Germain-Laval.

HIST Mlt. (abl.) *Sancto Sepulchro Porgo* XI^e s. [XVI^e s.], *Sapolgo* 1105, 1317, 1321, *Sapolguo* 1340, *Sanpolgo* 1341, *Sancto Polgo*, *Sapolgo* 1389, *Sainpolgo* 1419.

Afrpr. *Sant Polgo* 1225, *Saint Polgo* 1277, *Sapolge* (l. *Sapolgo*) 1260/1317, *Sapalgo* (l. *Sapolgo*) 1335, *Sapolgoz* 1432, *Sainct Polgo* 1489.

Mfr. *Saint Poulgue* 1435, *Saingpoulgue* 1441, *Sainct Polgue* 1447, *Sapogre* 1489, *Sainct Poulgue* 1536. Frm. *Saint-Polgue* (Cass), *Roche-Libre* 1793, *Saint-Polgues* 1874 (Joanne 54).

ÉTYM <gaul. **sapoliko-* “la sapinière”, dér. de **sappolo-* “sapin, espèce de conifère” muni du suff. relationnel/dotatif *-*iko-* (= irl. -*egh* ; Lambert 1994, 34 ; Meillet/Vendryes § 576). Le toponyme celtique a

été romanisé en */sappólíku/. L'issue régulière est afrpr. *Sapolgo*. Ce NL opaque a subi durablement l'attraction paronymique d'afrpr. *sant* puis fr. *saint*, à laquelle il a fini par céder. La forme mlt. *Sancto Sepulchro Porgo* constitue une grossière réinterprétation, une base (hypothétique) SEPULCRU étant phonétiquement exclue ; au demeurant, l'église de Saint-Polgues est, depuis le XIV^e siècle au moins, dédiée à sainte Marie et saint Pierre.

- ▲ Dauzat/Rostaing 624 : « obscur ». Merlin 1953, 269 : « vieux haut-allemand *satelpogo* ‘selle’ » ; invraisemblable. Vurpas/Michel 188 : « contamination d'un nom ancien [par] ‘Saint-Sépulcre’ » : mais frm. *sépulcre* ne paraît pas avoir influé sur l'évolution du toponyme. Un rapprochement avec lat. *salpuga*, *solipuga* “tarentule” semble également à exclure.

gaul. ***taskos** s. m.

DLG 292-293 ; REW 8606.

- Le nom gaulois du blaireau, **taskos*, corrélait de germ. **þahsu* > aha. *dahs* “blaireau” et source de protorom. TAXO ~ TAXÓNE > it. *tasso*, aocc. *tais*, afr. *taisson*, esp. *tejón* “id.”, entre en composition dans une série de NL et notamment d'hydronymes : **Taskunnā* > □*Taïssonne*□ a désigné, de manière fort imagée, une ‘rivière aux blaireaux’.

II. *tascunnā* [+ **unnā* s. f.]

la Teyssonne, rivière, affl. de la Loire à Briennon.

HIST Mlt. (nom.) *Tessona* 1180 (Duf 975).

Afrpr. [a] *Teyssonan* 1406 ; [b] *Teyssonnaz* 1420 (ibid.).

Mfr. [a] *Teyssonam* (l. *Teyssonain*) 1395. Frm. *la Teyssonne* (Cass), *la Teyssonne* 1887 (Duf 975).

ÉTYM < gaul. **taskúnnā* “la rivière aux blaireaux”, comp. de **unnā* “onde, cours d'eau” (< ide. **ud-n-*, IEW 78-80 ; DLG 48) et de **taskos* “blaireau”. ♦ L'hydronyme a été romanisé sous la forme */taksuýnna/ ou */taksuýnna/. ♦♦ L'issue régulière est afrpr. **Taïssona*. Comme c'est le cas pour un grand nombre d'hydronymes féminins, ce nom a été intégré à la flexion imparisyllabique en -A ~ -ANE > afrpr. -a, -an, afr. -e, -ain : les attestations médiévales se répartissent entre cas régime (a) et cas sujet (b). C'est la forme non marquée (cas sujet) qui a cependant été empruntée par le français.

- ▲ Lebel § 557 ; Vurpas/Michel 123 (s'agissant de **alis-* et de **tasko-*, on corrigera « [racines] préceltiques » en « gauloises » ou « gallo-brittoniques »).

△ *la Teyssone*, Mirmande (Drôme) ; *la Taïssonne*, Feusines (Indre) ; *la Teyssonne*, Escazeaux (TarnG.).

CINQUIEME PARTIE

**Champs d'application
de la toponymie française**

Nous avons consacré la quatrième partie de cette thèse à un examen raisonné et systématique de la toponymie d'un terroir français, empruntant ainsi à la pratique courante de la toponymie française l'une de ses formes 'canoniques' : le dictionnaire étymologique. Nous nous sommes néanmoins efforcé de produire une forme lexicographique relativement nouvelle, s'inscrivant en tout cas dans la démarche résolument refondatrice en onomastique initiée par le projet *PatRom*.

Cependant, il va de soi, à nos yeux, que la présentation des noms de lieux d'une région donnée en séries étymologiques, en quoi consiste l'option dictionnaire, ne constitue pas une fin en soi et qu'elle n'épuise pas toutes les virtualités de recherche qu'offre la toponymie. C'est la raison pour laquelle nous présentons dans cette dernière partie trois études, orientées dans des directions différentes et qui voudraient illustrer la diversité des champs d'application de la toponymie française.

Le premier de ces champs est la phonétique géohistorique, à laquelle l'étude des noms de lieux fournit des matériaux, des réactifs et des balises amplement exploitables.

Le second est l'histoire des institutions, puisque la toponymie offre le reflet de l'organisation de l'espace aux époques anciennes et l'ancrage des structures sociales et politiques sur le terrain.

La troisième est l'histoire du peuplement : la notion même de 'stratigraphie', illustrée dans la partie précédente, suggère que les noms de lieux sont autant de vestiges de l'établissement successif des communautés humaines sur un territoire donné. Dans la mesure où les groupes d'occupants

successifs représentent des entités ethnolinguistiques différentes, notre discipline a le moyen d'en déceler les vestiges et de contribuer ainsi à l'histoire locale conçue dans la longue durée.

Chapitre 1^{er}.

Toponymie et phonétique historique : l'exemple du Roannais

Dans la mesure où la toponymie étudie des formes linguistiques ancrées, par définition, dans un lieu précis et cristallisées à des époques diverses, elle fournit à la phonétique géohistorique une matière d'une indéniable valeur. Dans cette optique, nous nous proposons d'éclairer une série de phénomènes phonétiques caractérisant le développement des variétés locales du francoprovençal (lyonnais, forézien) et de l'occitan (bas-auvergnat).

1.4. Vocalisme

1.4.1. *Traitement de Á tonique libre*

[Hafner 16-21 ; Gardette 1941, 135 ; Escoffier 1958, 51-72]

L'arrondissement de Roanne est traversé dans le sens latitudinal par l'importante limite phonétique opposant le domaine où protorom. */á/ en position libre est devenu /eý/, au nord, aux régions où il s'est conservé, au sud (types PRATU > /pra/ ~ /pre/, MANU > /mã/ ~ /mẽ/). On sait que cette isoglosse définit, suivant la doctrine dialectologique traditionnelle, la frontière entre le francoprovençal et les parlers d'oïl. Le tracé de cette ligne en 1958, c'est-à-dire d'après le témoignage de l'avant-dernière génération de patoisants, passe au nord se Saint-Bonnet-des-Quarts, puis entre Ambierle et Saint-Rirand, entre Saint-Haon et Les Noës, au nord d'Arcon et de Cremeaux, coupe la Loire au niveau de Villerest et remonte vers le nord pour inclure tout le canton de Perreux dans la zone sud. Il est visible que l'agglomération de Roanne forme une poche de pénétration de /e/ tonique dans le territoire de /a/ tonique. C'est le processus de préfrancisation des patois (dit 'effet Terracher'), bien étudié sur toutes les marges du domaine d'oïl, qui est ici à l'œuvre : il n'est pas téméraire de penser que la frontière courait jadis plus au nord, et que /e/ (ou /ẽ/ devant nasale implosive) a progressé aux

dépend de /a/ (ou /ã/) sous l'influence rayonnante de Roanne, ville intégrée précocement à la francophonie.

On relève quelques jalons toponymiques révélant la situation ancienne :

- **les Pras** à Chérier (où l'on disait /le pre/ "les prés" vers 1958) ;
- *la Croix Rampart* à Saint-Romain-la-Motte, d'afrpr. *ramparp* "rameau" < RAMU PALMU (au lieu d'un ***Raimpart* attendu).

Mais ce sont les hydronymes qui fournissent les informations les plus intéressantes. La finale de cas-régime imparisyllabique -ANE, fréquente dans les noms de rivières féminins de date protoromane, aboutit régulièrement à afr. *-ain, -in* (type *Couse, Cousin*) contre afrpr. *-an* (*Cosa, Cosan*)⁶⁹⁴. Or, deux hydronymes du nord du Roannais sont attestés dans les deux variantes isoglossiques :

- **P'Oudan**, affl. de la Loire au nord de Roanne, est appelé *Odan* en 1260 et 1291, mais [d-]*Odain* en 1316, [d-]*Oudan* 1376, [d-]*Oudain* 1399, puis à nouveau [d-]*Oudan* à partir de 1447.
- **la Teyssonne**, affl. de la Loire à Briennon, qui marquait la frontière entre le Lyonnais et la Bourgogne⁶⁹⁵, est *Teyssonain* en 1395, *Teyssonan* en 1406, *Teyssonaz* en 1420.

On prendra garde, en revanche, d'interpréter le nom du **Rouchain** (affl. du Renaison à Renaison, *Rochain* 1496) comme une forme de type français : si cet hydronyme repose bien sur une forme dé-adjectivale RAUCANE ("l'Enrouée", ltcl. *rauca*), la finale /-šě/ correspond bien au contraire au traitement francoprovençal de /PALAT/ + /á/ + /NAS/ (type CANE > *chin*). Elle confirme que le nord du Roannais a possédé par le passé les mêmes traits phonétiques que le sud.

En extrapolant – de quelques lieues – les données fournies par la documentation écrite, on parvient donc à la conclusion que la limite /a/ ~ /ɛ/ a dû correspondre peu ou prou, jusqu'au XIII^e siècle, à la frontière des diocèses de Lyon et d'Autun.

1.4.2. *Traitement de la diphtongue */ai/ précédée d'une labiale*

[Hafner 116sqq. ; Gardette 1941, 233-237; Escoffier 1958, 88]

⁶⁹⁴ Lebel 196.

⁶⁹⁵ Duf xxx.

On rencontre dans une vaste aire arverno-forézienne, s'étendant de la Limagne à la région stéphanoise, un traitement original de la diphtongue coalescente aocc. ou afrpr. */a...i/ lorsque celle-ci est précédée d'une articulation labiale (labiodentale ou labiovélaire). Le contact de */a...i/, évoluant vers */a...e/, avec /b/, /p/, /v/, /f/, /m/ ou /w/ provoque le dégagement d'un *glide* de transition [□] qui se phonématise en produisant une triphongue */wa...e/, d'où /wɛ/ : types BASIATU > /bweʒɛ́/, FACTU > /fwɛ/, MAGIS > /mwɛ/, MASIONE > /mwezõ/.

Gardette (1941) étant le premier observateur à avoir signalé et expliqué ce phénomène régulier dans notre région, nous convenons par commodité d'appeler *loi de Gardette* le processus phonétique en question. Le maître de Lyon notait que « le domaine de labiale + A + Y > wai > we a dû être plus vaste autrefois ; il devait notamment s'étendre davantage au Sud, et un mot-témoin nous en a conservé le souvenir. C'est le pluriel MANUS "mains". J'ai expliqué [...] que, l's du pluriel s'étant vocalisé, on avait eu *mai*. Or j'ai entendu *mwé* à Valcivières, *mwàé* à Saillant, *mwái* à La Chapelle-en-Lafaye, *mwè* à Gumières, *mwèi* à Soleymieux » etc.

La toponymie roannaise offre de fréquentes illustrations de la loi de Gardette :

- le nom du **Boën** (nom de la rivière d'Aix en amont de Saint-Just-en-Chevalet, [*aquam de*] *Boën* 1448) remonte vraisemblablement à afrpr. **Bain* < BANIU "bain".
- les formes anciennes de **Boiffy** (Champoly, *Baiffy* 1399) sont superposables à celles de *Baffy* (Saint-Germain-Laval, *Baffia* 1351) : ces noms paraissent reposer sur BAFIA ("ateliers de teinture", ltcl. *baphium*), avec, dans le premier cas, anticipation de /i/ devant la géminée.
- **Domois** (Ailleux, *Doumays* 1361) repose sur un gentilice protorom. DOMATIU ou DALMATIU, d'où est sorti frprm. [dɔ "mwe].
- **Foive** (Bully) pourrait remonter à une (VILLA) FABIA, d'où afrpr. **Faivi*.
- le **Fouet** (Saint-Rirand), **Fouet** (Cordelle), **Fouez** (Saint-Martin-la-Sauveté), **Foédore** (Cervières, *Faydeures* 1311) représentent tous afrpr. *fay* "hêtraie" < FAGIU/FAGIA.
- occm. [ve la "vwetkə] (frm. *la Vêtre*, Saint-Jean-la-Vêtre : *Lavastro* 984, *Lavastris* 1173) continue aocc. **Lavastre* (< ALABASTRU), passé régulièrement à *la Vaytre* (XIV^e s.) par vocalisation de [s] implosif.

Un cas singulier retiendra plus particulièrement l'attention : il s'agit de **Goëlle** (Souternon, *Goeles* 1357, *Guohelz*, *Guoheles* 1371). Si, comme nous le pensons, ce toponyme représente le même type que les *Gaile*, *Gaille*, *Guelle* si fréquents en Forez (< afrpr. *la Gaella*, *la Guella*), c'est-à-dire le dimin. en -ELLA d'afrpr. *ga* "gué" (cf. aocc. *gazela* "petit gué") ou, ce qui revient au même, le continuateur d'un protorom. □ADELLA, dimin. de □ADU "gué", il faut reconstruire un stade afrpr. */gaeýla/, où l'hiatus *[a.E] s'est réduit en produisant une diphtongue coalescente *[a...e] : celle-ci s'est ensuite triphthonguée en *[wa...e], pour aboutir au résultat [wE], noté <oe>, <uohe> au XIV^e siècle. Or, dans la mesure où la loi de Gardette implique la précession d'une articulation labiale (et en aucun cas d'une dorsale), on doit en déduire qu'en francoprovençal du XIV^e siècle (date des premières attestations de <oe> au lieu de <ay>), le phonème */g/ (issu de */□/) était réalisé, devant une voyelle non palatale, comme une occlusive vélaire labialisée *[g^w], allophone de *[g], seule à même d'expliquer le dégagement de la semi-voyelle d'épenthèse et donc la triphthongaison.

En tout état de cause, le changement /LABIALE/ + /ai/ > /wae/ semble avoir commencé à se produire, dans notre région, entre 1300 et 1350. Il est d'ailleurs remarquable que la forme française moderne des toponymes, généralement issue du moyen français, n'enregistre pas systématiquement ce phénomène – preuve qu'il n'était pas encore pleinement actif au moment de l'introduction du français. Dans une même commune (Cordelle), on relève ainsi les NL voisins *Fay* et *Fouet*, le premier remontant en droite ligne à mfr. *Fay* 1396 (< afrpr. *Fay* 1370) et 'court-circuitant' la loi de Gardette, le second sans doute emprunté plus tardivement au patois */fwε/.

D'un point de vue purement pratique, enfin, le toponymiste enquêtant en Forez devra garder à l'esprit que nombre de formes comportant les graphèmes <oi>, <oué> ou <oë> se ramènent à un */ai/ primordial.

1.4.3. *Traitement de la diphtongue finale */□u/* (ltcl. -æum)

[Hafner 49, 99 ; Bourciez 1967, § 174, 1]

On est assez mal renseigné sur l'évolution en francoprovençal de la finale protorom. -EU, répondant à ltcl. -æum et figurant en principe dans des emprunts anciens au grec (finale -αιος,

αιον). On ne dispose en effet, dans le lexique, que du type IUDEU (“juif”, ltcl. *iūdæus*)⁶⁹⁶ et, dans l’onymique, des anthroponymes ANDREU, BAROLOMEU et MATTEU (ltcl. *Andrēas*, *Bartholomæus*, *Matthæus*). Encore les attestations philologiques n’en sont-elles pas nombreuses, et l’interprétation des graphies parfois délicate. Les *Légendes en prose* ont des formes *Andreu*, *Matheu*, l’alyonn. *Andreu*, *Andrieu*, *Matheu*, *Mathieu*, l’abress. *Andrie(r)*, *Bertholomie(r)*, adomb. *Bertholomys*, adauph. *Andry*.

La patronymie forézienne atteste assez majoritairement le NF (frm.) **Andrieu(x)**⁶⁹⁷. Mais la toponymie de notre région comporte également plusieurs exemplaires du type **Landrevie** (Saint-Julien-d’Oddes, Saint-Priest-la-Vêtre), mlt. *Landrevia* (1399, 1410), où il convient de voir une formation dépatronymique en -IA basée sur un rad. *Andrev-*, issu de **Andreu* sur le modèle morphologique du type *viu*, *viva* “vif, vive”.

Un NL roannais vient apporter un témoignage supplémentaire. Il s’agit de **Épualé** (comm. de Cremeaux), dont les formes anciennes rassemblées par Dufour sont : *d-Espeliu*, *Espellieu* 1382, *Pelhieux* 1386, *d-Espellés* 1435 et *Épualé* (Cassini). Ces formes se ramènent, selon nous, à un prototype */speleǵu/ répondant à ltcl. *spēlæum* “tanière, repaire, caverne” (< gr. σπηλαιον). On reconstruit les étapes régulières */iǵspeleǵu/ > */espeleǵu/, parallèles à */iudeǵu/ > */iudeǵu/ > */iueǵu/, afr. *juieu*, *juiu* (d’où, analogiquement, *juive* et *juif*). Il est manifeste que la forme afrpr. *Espeliu* est ensuite tombée dans le champ d’attraction des toponymes en -ieu (< -I-ÁCU) et qu’elle a été refaite en *Espellé(s)* sous l’effet analogique du type *Lentigné* ~ *Lentigneu* : il semble d’ailleurs que cette réfection s’est produite en moyen français et qu’elle ne reflète pas nécessairement un changement dialectal. Au demeurant, on attendrait **Espelié*, et la substitution de /-eǵ/ à */-ieǵu/ ne peut s’expliquer par des causes phonétiques.

Cet exemple atteste donc, pour l’ancien forézien (roannais y compris), l’évolution attendue (-αιον >) */-eǵu/ > */-ieǵu/ > */-ieǵu/, la triphthongue résultante étant graphiée tantôt <-eu>, tantôt <-ieu>. Cette évolution est du reste conforme au traitement relevé pour DEU (ltcl. *Deus*), */deǵu/ > */dieǵu/ > */dieǵu/, par ex. dans le nom de *La Bénisson-Dieu* (canton de Roanne), afrpr. *la Beneizon Deu*, *la Beneyczon Dieu* 1279. Il reste cependant difficile de se prononcer sur une graphie telle que *la Beneizon De* (1291) qui, si elle devait être interprétée littéralement, révélerait une réduction très précoce, insolite et mal explicable, de la triphthongue */ieǵu/ à */eǵ/. En outre, les parlers roannais ont tous, pour le mot “Dieu”, des formes du type [f {] ou [Û {] – en aucun cas *[de].

⁶⁹⁶ Protorom. EBREU “Hébreu” (ltcl. *Hebræus*) ne paraît pas avoir de descendance en dehors d’Italie.

⁶⁹⁷ V. les toponymes dans Duf 12.

Précisons que l'on ne saurait tirer partie des toponymes *Épeluy* (comm. de Sury-le-Comtal, *Espeluy* 1257) et *Epeluy* (lieu détruit à Saint-Marcellin, *d-Espeluy* XIV^e s.), qui ne reposent pas sur SPELÉU mais sur protorom. SPELÚCA “grotte, caverne” (> aligur. *speluga*, occ. *espeluga*, cat. *espluga* ; ltcl. *spēlunca*) : la forme *Espeleu* 1276, que Dufour identifie à tort avec l'actuel *Épeluy* de Sury⁶⁹⁸, se rapporte en réalité à notre *Épualé*.

1.4.4. *Traitement de la diphtongue */□i/ + /a/*

[Hafner 149-150 ; Gardette 1941, 227-230 ; Escoffier 1958, 80-83]

L'évolution régulière du suffixe protoroman à signifié collectif -ETA (ltcl. *-ētum*), formateur de noms de groupements végétaux, aboutit en afrpr. au résultat */-ę́yia/. Cet état est encore attesté par des toponymes tels que :

- **l'Ormaie** (Sainte-Foy-Saint-Sulpice), **l'Orméa** (Saint-Germain-Laval) < afrpr. **l'Ormeya* < *Olmea*, *Olmeya* 1351 (type ULMÉTA) ;
- **la Pinée** (Juré) < afrpr. **la Pineya* (PINETA) ;
- **la Ramay** (Saint-Marcel-d'Urfé), **la Ramey** (Saint-Martin-la-Sauveté) < afrpr. **la Rameya* (RAMETA) ;
- sans doute **la Liéret** (Jeansagnière) < afrpr. **la Glereya* (GLARIA + -ETA).

Toutefois, dans la grande majorité des cas que nous avons pu relever, le suff. -ETA n'est pas reflété par frm. □-aie□, mais par une finale □-ie□, correspondant à afrpr. */-ía/. Ainsi :

- **la Ribouriat** (Saint-Germain-Laval) < afrpr. **l'Arboria* < *l-Arboreia* 1221, *Arborea* 1289 (type ARBORETA).
- **la Bessie** (Saint-Priest-la-Prugne) < afrpr. **la Becia* (BÉTTIU + -ÉTA) ;
- **Briéry** (Cremeaux) < afrpr. **la Bruyeria* (BRUCARETA) ;
- **la Genèvre** (Ambierle) < afrpr. *la Genevria* 1404 (IENIPERU + -ETA) ;
- **la Mèlerie** (Cremeaux) < afrpr. **la Meleria* < *la Melereya*, *la Melereia*, *la Mellereia* 1317 (MELARETA) ;
- **la Noierie** (Villerest) < afrpr. **la Noyeria* (NUCARETA) ;
- **l'Ortie** (La Tuilière) < afrpr. **l'Ortia* (URTICA + -ETA) ;
- **la Rondy** (Saint-Marcel-d'Urfé) < afrpr. **la Ronzia* (RUMICETA) ;

⁶⁹⁸ Duf 304.

- **Rory** (Cezay) < afrpr. **Roria* (ROBORETA) ;
- **la Vourdiat** (Saint-Jodard) < afrpr. **la Vorzia* (VORICETA).

Le résultat afrpr. *-ia* s'explique, de manière assez triviale, par une contraction produite par la fermeture de [e] tonique au contact de [j] subséquent : on a donc eu */-eýia/ > */-íya/ d'où mfr. */-ié% et frpm. /-yá/. Il est à signaler que ce changement, datable de la fin du XIV^e siècle au regard des attestations écrites, est un changement spontané et indépendant du contexte phonétique : si les formes 'à palatale' **Becia*, **Bruyeria*, **Noyeria*, **Ronzia* et **Vorzia* peuvent, certes, se ramener au type MERCÉDE > *merci* (contraction de [e...i] précédé de [j]), une telle explication ne peut en revanche être alléguée pour les types **Arboria* ou **Roria*, dont le radical n'est pas 'palatalisant'. On ne peut donc mettre sur le même plan afrpr. *becí* s. m. "boulaie" < BETTIÉTU, dérivé de date protoromane où l'action fermante de la palatale a effectivement joué, et afrpr. **becia* < *beceya* "id.", dérivé tardif formé sur le rad. de *biez*, *bieci* "bouleau" au moyen du suff. francoprovençal *-eya*, où la palatalisation n'a tenu aucun rôle.

On constate au demeurant que ce phénomène de contraction n'a pas opéré seulement dans les parlers francoprovençaux (qui connaissent le type *merci*), mais également dans les parlers occitans du Haut-Foréz. Nous trouvons ainsi :

- **ve lafQ"KjQ**, frm. **la Ferrie** (Saint-Julien-la-Vêtre) < aocc. *la Ferria* 1311 (FERRÉTA) ;
- **ve laKu"KjQ**, frm. **la Rorie** (Les Salles) < aocc. *la Roria* 1311 (ROBORETA).

En partant de proto-auvergnat */-eýda/, on peut rendre compte des formes attestées par (1) l'amuissement précoce de */d/ intervocalique sur le plateau de Noirétable, d'où (2) basculement de l'accent sur la finale */-eýa/ > */-eá/ et (3) fermeture de */e/ préhiatique en /i/, donc */-eá/ > */-iá/ > /-yá/ ; – ou, alternativement, (2') insertion, au stade */-eýa/, de la semi-consonne [j] antihiatique, ce qui ramène au point de départ de la filière francoprovençale, (3') */-eýia/ > */-íya/ > /-yá/.

Dans ce cas comme dans plusieurs autres, la forme française des toponymes ne reflète pas une quelconque synchronie dialectale. Le fait que l'on trouve, dans un rayon de trois kilomètres, les formes régressives *l'Orméa*, *la Ramey* et le type évolué *la Ribouriat* (là où le patois moderne ne peut avoir respect. que /l-ormyá/, /la ramyá/, /la riburyá/), montre assez que la francisation du stock toponymique dialectal ne s'est pas produite d'un seul coup, mais dans une fourchette chronologique étendue.

1.4.5. Réduction des hiatus

[Hafner 154-156 ; Bourciez 1967, § 96]

L'amuissement des consonnes intervocaliques du protoroman a provoqué, en ancien francoprovençal comme en ancien français, l'apparition d'un grand nombre d'hiatus, qui se trouvent tous réduits dans la langue moderne. On sait que, dans au moins cinq cas, la solution francoprovençale diffère du traitement français :

- 1) */a/ initial, placé devant */o/ ou */u/ tonique, se maintient pour former une diphtongue coalescente */a...u/ d'où /o...u/ : PAVORE > afrpr. */paʝýr/ > frprm. /po...ur/ (fr. *peur*) ; MATURU > afrpr. */maúr/ > frprm. /mo...ur/ (fr. *mûr*).
- 2) */e/ initial, placé devant une voyelle tonique de timbre différent, se ferme en */y/ : PEDATICU > afrpr. */peá□o/ > frprm. /pyážo/ (fr. *péage*) ; RETUNDU > afrpr. */reʝýnt/ > frprm. /ryð/ (fr. *rond*) ; SECURU > afrpr. */seúr/ > frprm. /syür/ (fr. *sûr*) ; VIDUTU > afrpr. */veú/ > frprm. /vyü/ (fr. *vu* ; mais VIDERE > */veeýir/ > */veýir/).
- 3) */e/ prétonique (issu de */a/), placé devant */o/ ou */u/ tonique, se ferme en */i/ ou s'amuit selon les parlers : CANTATORE > afrpr. */čanteʝýr/ > frprm. /šāt(y)ʝý/ (fr. *chanteur*).
- 4) */o/ initial, placé devant */a/ ou */e/ tonique, se ferme en */w/ : LAUDARE > afrpr. */loár/ > frprm. /lwâ/ (fr. *louer*) ; BOTELLU > afrpr. */boeýl/ > frprm. /bwe/.
- 5) */o/ initial, placé devant */o/ ou */u/, peut se différencier en prenant le timbre */a/ ou */e/, provoquant divers phénomènes de contraction.

Si les traitements (1), (2) et (4) ne présentent guère de variabilité dialectale, il est en revanche intéressant d'examiner les réactifs toponymiques des changements (3) et (5).

Il apparaît de prime abord qu'en ancien roannais, l'hiatus de */e/ prétonique devant */o/, */u/ s'est résolu par amuissement de la voyelle atone, comme en français. Ainsi s'expliquent les toponymes :

- **le Branlot** (Saint-Priest-la-Prugne) < afrpr. */branleor "berceau", dér. en -ATORIU, cf. mfr. *branloire* "balançoire" ;
- **Chantois** (Bully) < afrpr. *Chantor* 1267, 1275, *Chantoyr* 1290, *Chanteor* 1296 < *chanteor* "chanteur" (-ATORE) ou *"lieu où l'on chante" (-ATORIU) ;

- **les Trapeaux** (La Côte-en-Couzan) < afrpr. *del Trepeor* 1468, *del Trepeo* 1477 < **trepeor* “palier, degré” (-ATORIU).

Un oronyme contredit cependant cette tendance : **le Mont Tourioux** (Saint-Didier-sur-Rochefort) ne peut être qu'un ancien **Mont Orior* “mont de l'oratoire” < ORATORIU. La zone méridionale du Roannais a donc bien connu le traitement francoprovençal ‘classique’.

Les modalités de résolution de l'hiatus */o.ɔ/ sont plus complexes. La toponymie locale en donne force exemples, dont le plus notoire est le nom de la ville de **Lyon**. Que l'on parte d'une base proparoxytonique */lʊgʊýdʊnu/ > */lowɔýnnu/ ou paroxytonique */lʊgʊdʊýnu/ > */loðúnu/, on aboutit dans les deux cas en afrpr. à une forme à hiatus **Loon*. Le résultat attesté, afrpr. *Lion*, suppose nécessairement la différenciation de */o.ɔ/ en */e.ɔ/, puis la fermeture de */e/ préhiatique en /i/, conformément au traitement (3). Il ressort de cette tendance évolutive que l'adjectif afrpr. *riont*, -*nda* “rond” (cf. par ex. **Riondet**, comm. de Jeansagnière, *au Riondet* 1388) peut tout aussi bien se rattacher, par les étapes */reɔýnt/ et */roɔýnt/, à un protorom. ROTUNDU (> cat. *rodó*, REW 7400) qu'au prototype, généralement admis, RETUNDU (> afr. *reont*, occ. *redond* etc.).

Or une telle évolution est contredite, dans notre zone, par celle du toponyme **Roanne**. Le prototype étant */roɔýmna/, la forme primitive en afrpr. doit être **Roona*. Mais au lieu de la forme prévisible ***Reona* > ***Riona*, c'est l'issue *Roenna* 1225 > *Roanna* 1255 > *Rouenne* 1496 qu'atteste invariablement la documentation : la différenciation de */o.ɔ/ s'est produite dans le sens inverse du cas de *Lyon*. On peut supposer que la dissimilation de la voyelle tonique a abouti à une réalisation *[rɔ"ɛna] et que la nasalisation de [ɛ] tonique rend compte des graphies *Roanna*, *Rodanna* etc., notant plus ou moins *[rɔ"2ɛna]. C'est à partir de l'afrpr. *Roenna* ~ *Roanna* que l'ancien français a forgé une forme *Roenne* ~ *Roanne* (= *[rɔ"2ɛnɛ]) aboutissant, par fermeture de [ɛ] en hiatus, à *Rouannes* (*[rɔ"2ɛnɛ]) puis, après dénasalisation, à la forme moderne [Kwan].

Mais à côté des traitements */o.ɔ/ > */e.ɔ/ (type *Lyon*) et */o.ɔ/ > */o.eɛ/ (type *Roanne*), il en existe encore un troisième, fort bien représenté dans la toponymie roannaise. Les formes **Morand** (La Côte-en-Couzan, Nollieux : *de Monte Rotundo* 1351) et **Prarand** (Arcon) reflètent respect. afrpr. **mont roont* “mont rond” et **pra roont* “pré rond”. On est en effet contraint de postuler un afrpr. **raont* < **roont* < ROTUNDU “rond” pour rendre compte d'une forme telle que /rã/ – la base panromane RETUNDU n'ayant pu aboutir qu'à afrpr. *reont* d'où *riont*. Le NL **Pran** (Renaion) paraît de même remonter à afrpr. **praont* < **proont* <

PROFUNDU “profond”, ainsi que **Prandière** (Cezay) < afrpr. *Pranderes* 1340, 1351, 1466 < **Proonderes* < PROFUNDARIAS. Ici, l’hiatus */o.ɔ/ + /n/ s’est dissimilé en */a.ɔ/, entraînant une contraction dont le résultat actuel est /ã/.

Il est difficile d’expliquer de manière satisfaisante la scission évolutive opposant **Roona* > *Roenna* à **roont* > **raont* : l’hiatus en question étant strictement le même, c’est dans le contexte consonantique qu’il faut chercher la cause de la différence de traitement. Comme on a affaire, dans **Roona*, à une syllabe tonique ouverte et, dans **roont*, à une syllabe tonique close, il est permis de penser que le processus de nasalisation a joué quelque rôle : on peut concevoir, plus précisément, qu’au moment de la dissimilation de l’hiatus, la voyelle */ɔ/ anténasale en position libre n’était pas encore nasalisée ou que, si elle l’était, ce trait n’était pas phonématisé. Entravée par la nasale, en revanche, */ɔ/ devait déjà être passé à /õ/, de sorte que, dans le mot */roõnt/, la tendance dissimilatrice a affecté la voyelle orale plus facilement que la nasale, tandis que dans */roõyna/, c’est la voyelle tonique qui a tendu à s’ouvrir et la voyelle préhiatique à se fermer, selon la tendance la plus courante.

1.4.6. *Nasalisations et dénasalisations*

[Hafner 73-81 ; Gardette 1941, 137 ; Escoffier 1958, 160-162]

Le système phonologique de l’ancien francoprovençal tardif comportait, dans son extension maximale, sept voyelles nasales */ĩ/, */ẽ/, */ǣ/, */ã/, */ǫ/, */õ/ et */ũ/, issues de la nasalisation régressive des voyelles orales correspondantes au contact d’une consonne nasale subséquente. Cet état a évolué, dans les parlers francoprovençaux modernes, vers la réduction du nombre de voyelles nasales, soit par la dénasalisation de certaines d’entre elles, soit par leur convergence. Les dialectes et les patois francoprovençaux se caractérisent, à cet égard, par des choix très variés et, le plus souvent, différents de ceux du français. Sans entrer dans le détail complexe des divers systèmes vocaliques des parlers foréziens, nous noterons quelques faits intéressants la toponymie.

On constate d’une part que le résultat de la nasalisation de */u/ (< protorom. */u/) est, sur la rive gauche de la Loire, toujours */ũ/, généralement ramené à /õ/ d’où /ẽ/ (type *brun*), alors que l’on rencontre l’évolution francoprovençale ‘classique’ */ũ/ > /õ/ (type *bron*) sur la rive droite. Un témoin sûr est la série issue de VERDUNU : on relève en Roannais le toponyme *Font Verdun* (frpr. [ve ɤf20var"ɔ2e], comm. de Saint-Jean-Saint-Maurice), auquel on

comparera **Montverdun** (frpr. [ve m2Ovar" d2e], canton de Boën, *Mons Verdunus* 970) et *Mura Verdun* (lieu détruit à Trelins, attesté en 1558), mais, dans le Jarez, *Mons Verdonum* (lieu détruit à L'Étrat, *apud Montem Verdo<n>um* 1395). Ce relevé est conforme à l'état des patois modernes : pour l'article défini masculin (< UNU), l'ouest du département de la Loire dit [29] ou [2e], alors que les patois beaujolais ont en principe [20]. La ligne d'isoglosse correspond, à peu de chose près, au cours du fleuve.

D'autre part, la nasale */ǣ/ de l'ancienne langue ne s'est pas confondue, comme ce fut le cas en français, avec la voyelle paraphonique */ē/, ni ouverte en /ā/ (type *vent*) : elle s'est très généralement dénasalisée en /e/ (VENTU > /vɛ/), ce qu'attestent quelques toponymes tels que **l'Épée** (comm. de Saint-Priest-la-Prugne), où nous proposons de voir afrpr. *apent* ~ **espent* "apprentis" > Saint-Bonnet-des-Quarts [a"pɛ], Jas [a"pɛ] "pente du toit", Saint-Marcel-d'Urfé [e"pɛ...a] "apprentis". Le NL **Ribet** (comm. de Saint-Haon-le-Vieux), dont l'étymologie n'est pas assurée, est attesté sous les formes afrpr. *Rubey<n>* 1316, *Ry bent* 1353, *Rubent* 1369 et *Ribent* 1383. **Coffolet**, qui continue à l'évidence protorom. CONFLUENTE, est noté *Confolenc*, *Confolent* 1235, *Cofollent* 1314, *Coffollent* 1375 : ici, la présence de */ǣ/ a provoqué par dissimilation la dénasalisation de */ō/ initial, avant que la finale ne se dénasalise à son tour (* /kō(n)folǣ(n) / > * /kofolǣ / > /kofolɛ́ /).

De manière parallèle, les nasales */ǣ/ et */ō/ paraissent avoir maintenu leur opposition dans plusieurs parlers, au contraire de ce qui s'est produit en français (cf. FUNDU ~ FONTE > */fɔnt/ ~ */fɔ̃nt/ > /fɔ̃/). Ainsi s'expliquent les formes toponymiques insolites :

- **le Mout** (Saint-Thurin), *le Moux* chez Cassini ;
- **le Moux** (Nollieux), *le Moux* chez Cassini < afrpr. *lo Mont*, *del Mont* 1351 (mlt. *de Monte* 1351) ;
- **le Mout** (Saint-Jean-la-Vêtre), *le Mou* chez Cassini < aocc. *del Mont* 1353, *lo Mont* 1387.

On peut présumer que le phonème */ō/, réalisée [ɔ̃], a tendu à s'opposer au maximum à sa variante ouverte et s'est donc fermée jusqu'à [2U], cependant que */ǣ/ tendait à se réaliser [2Q] : la distinction */fɔnt/ ~ */fɔ̃nt/ s'est ainsi perpétuée sous la forme /fɔ̃/ [ɛ2U] ~ /fǣ/ [ɛ2Q]. C'est donc fort logiquement que la réalisation [m2U] de /mō/ < */mɔnt/, perçue à

travers le prisme phonologique du français moderne, a été transposée tantôt en /mõ/ (*le Mont*), tantôt en /mu/ (*le Mout*).

1.4.7. *Maintien de la contrefinale*

[Hafner 149-150 ; Bourciez 1967, § 17-18]

Le phonétisme de l'ancien francoprovençal présente un certain nombre d'exceptions à la loi de Darmesteter : plusieurs contrefinales 'légères', particulièrement -OL-, -OR-, -UL- et -UR-, semblent ne pas avoir été affectées par la syncope. On cite *tremoley* "tremblaie" < TREMULETU, *martorey* "cimetière chrétien" < MARTURETU et la série des NL □*Miolan*□ < MEDIOLANU.

La toponymie roannaise présente plusieurs cas remarquables d'un semblable maintien de la voyelle intertonique :

- **Charbonnières** (Dancé) < CARBONARIAS "gisements de charbon" (on attendrait ***Charnières*) ;
- **Charpenet** (Saint-Paul-de-Vézelin), mlt. *in villa Carpaneto* 1000 < CARPINETU "charmille" (au lieu de ***Charnet*) ;
- **Mayouffière** (Renaison) < afrpr. *Mayoffères* 1399 < MAIOFFÁRIAS "bois de fraisiers" (au lieu de ***Maifères*) ;
- **Mareuil** (Saint-Romain-la-Motte) < afrpr. *Marolles* 1274, *Marolh* 1378, *Marolhes* 1382, 1436, *Mar<o>lhes* 1497 < MATERIUCLAS "petits chantiers" (pour ***Marrolhes*, avec **/-rr-/ < */-tr-/) ;
- **le Martorey** (lieu détruit à Bully), **le Marturey** (La Côte-en-Couzan), **le Marturey** (lieu détruit à Saint-Just-en-Chevalet), **le Marturier** (lieu détruit à Chérier), **les Trois Marterets** (Nervieux) < afrpr. *martorey* "cimetière chrétien" < MARTURETU (pour ***Martrey*) ;
- **Miolland** (Souternon) < afrpr. [*Monte*] *Miolan* 1376 < MEDIOLÁNU (on attendrait ***Meilan*) ;
- **la Ribouriat** (Saint-Germain-Laval) < afrpr. *l-Arboreia* 1221, *Arborea* 1289 < *arboreya* "verger" < ARBORETA (au lieu de ***Arbreya*) ;
- **Sabonnière** (Saint-Martin-la-Sauveté) < afrpr. *Saboneres* 1246, 1460 < SAPONARIAS "savonneries" (au lieu de ***Saneres*).

On peut y ajouter, en domaine occitan :

- **Artuzet** (occ. [ve aKty"zə], Les Salles) < aocc. *d-Urteset* 1311 < URTUCETU “champ d’orties” (pour ***Orzet*) ;
- **Charbonnière** (occ. [vE SQKbu"nE...IK], Les Salles), afrpr. *Charboneres* 1311, *Charboneyres* 1328, v. ci-dessus.

Pour autant qu’il ait été relevé, aucune explication globale n’a, à notre connaissance, été avancée pour éclairer ce phénomène singulier, qui contrevient à l’une des tendances évolutives les plus puissantes de la phonétique protoromane⁶⁹⁹. De fait, il nous semble que le maintien de la contrefinale en ancien francoprovençal n’est pas redevable d’une interprétation univoque : plusieurs causes entrent en jeu, dont les unes ressortissent strictement au mécanisme phonétique, les autres à la chronologie relative et à l’analogie.

Il convient, selon nous, d’isoler des autres cas les types ARBORETA et MARTURETU : on conçoit sans peine que dans ces formes, l’action de la loi de Darmesteter a été entravée par une contrainte de pure phonétique articulatoire, à savoir le refus d’un groupe consonantique ‘lourd’ [rbr] ou [rtr] qui n’eût pas manqué d’apparaître (***arbreyā*, ***martrey*). L’apparition d’un *nexus* du type /RCR/ en position prétonique, que le phonétisme français a admis sans embarras (cf. les corrélats afr. *arbroie*, *martroy*, ce dernier attesté par de très nombreux toponymes), a rencontré en protofrancoprovençal une résistance suffisante pour que la voyelle intertonique se soit, dans tous les cas, conservée.

Pareille explication ne peut être invoquée dans les cas où la syncope, si elle s’était produite, aurait engendré un groupe consonantique réductible (et effectivement réduit dans d’autres cas) : rien n’empêchait *a priori* que MAIOFFARIAS fût traité identiquement à AIUTARE > afrpr. *aidier*, MATERIUCAS à ITERARE > afrpr. *errar*, URTUCETU à SALICETU > aocc. *sauzet* etc. Le maintien de la contrefinale indique donc, dans tous ces cas, que le mot a été formé postérieurement à la période d’action de la loi de Darmesteter. On tient là, par conséquent, un précieux indice de datation des toponymes : *Charbonnières*, *Mayouffière*, *Sabonnière* sont des formations protofrancoprovençales tardives, nécessairement postérieures au IV^e siècle ; il en va de même pour *Charpenet* (qui s’oppose ainsi à **Charnay** [comm. de Lentigny], atteint par la syncope) et *Mareuil*.

Le cas de *Artuzet* est particulièrement instructif : ce toponyme, issu d’aocc. *Urteset* 1311 < **Urtuzet*, se ramène, comme nous l’avons dit, à une base URTUCETU, dér. collectif de URTUCA

⁶⁹⁹ Hafner (149-151), qui expose les faits avec une grande rigueur, n’en propose pas d’interprétation structurelle.

“ortie”. Mais l’évolution régulièrement attendue est **/urtukeýtú/ > */ortutÇeýtó/ > */ortudÇeýde%/> */ort’d^zeýde%/, d’où aocc. ****Orzet**. Il est alors tentant d’invoquer le même raisonnement que nous venons de tenir pour expliquer la divergence *Charpenet ~ Charnay* : *Artuzet* ne remonterait pas à **/urtukeýtú/*, mais aurait été formé après la phase de syncope, c’est-à-dire après le IV^e siècle, sur le continuateur de *URTUCA* suffixé par le continuateur de *-ETU*. Or, cette explication n’est pas tenable au regard de la chronologie relative des changements phonétiques : il se trouve en effet que la palatalisation de **/k/* intervocalique + */e, i/*, aboutissant à **/-tÇ-/ > */-d^z-/ > /-z-/*, est antérieure d’au moins un siècle à l’amuïssement des contrefinales et qu’elle avait donc cessé d’agir à la date supposée de formation du toponyme. Formé au V^e siècle sur le continuateur de *URTUCA*, le dérivé postulé aurait été **/ortugeýde%/, voire */ortu□eýde%/,* forme qui aurait fatalement subi la palatalisation nord-occitane de **/g/ + /a, e, i/* pour aboutir à ****Ortuget**. Le détail des faits nous conduit donc à la seule solution admissible, à savoir que l’évolution régulière de *URTUCETU* a été parasitée par l’influence analogique du lexème de base *URTUCA*, qui n’a jamais cessé de coexister, dans la langue, avec son dérivé toponymique : au stade **/ortudÇeýde%/,* au moment même où l’effet de Darmesteter allait entraîner l’amuïssement de l’intertonique, c’est l’existence de la forme simple **/ortúga/* qui a, si l’on peut dire, sauvé (ou rétabli) la voyelle **/u/*.*

1.5. Consonantisme

*1.5.1. Amuïssement de /d/ < */t/ intervocalique en ancien auvergnat*

[Ronjat 2, § 267, 275 ; Gardette 1941, 22-27 ; Escoffier 1958, 130-132]

La ligne d’isoglosse séparant, en Forez, les parlars ayant amuï la consonne intervocalique */d/* de ceux qui l’ont conservée a été minutieusement tracée par Gardette et S. Escoffier. Sur le plateau de Noirétable, elle passe entre Saint-Romain-d’Urfé, Les Salles, Cervières, Noirétable, La Valla, Jeansagnière, Chalmazel (qui disent □*valà*□), à l’est, et Arconsat, Chabreloche, Vollore, La Chamba, La Chambonie, Le Brugeron (qui disent □*valada*□), à l’ouest.

Sans remettre en cause le tracé général de cette frontière, qui sépare nettement les versants auvergnat et forézien en suivant la ligne de faite des Bois Noirs et des Monts du Forez, la toponymie invite à la réexaminer en quelques points. Un nom de lieu appelle immédiatement l'attention : **La Chamba**, issu de CAMBA + -ATA, reflète le traitement 'forézien' (amuïssement de /d/), alors même que le patois de cette localité dit [kOɫA"du] "passoire à lait" (< COLATORIU), [pe"pidO] "pépie" (< PIPITA), [by"ZaɔO] "lessive" (< BUCATA). On attendrait naturellement *[ve laS2A"baɔO], mais les Chambadots appellent leur village [ve laS2A"bE]; les formes anciennes sont, de même, *la Chambà* 1225, *la Chanbà* 1337, *la Chambà* 1376. Qu'en conclure ? *La Chamba* serait-il une forme allochtone, empruntée anciennement au francoprovençal ou au parler de Noirétable ? Le fait est loin d'être certain. D'une part, en effet, il est difficile d'admettre que le nom d'un chef-lieu de commune et de paroisse, attesté depuis le XIII^e siècle, puisse avoir été emprunté par les locuteurs de l'endroit à ceux des localités voisines : pourquoi une forme transparente **la Chambada* aurait-elle été évincée par le xénisme *la Chambà* ? D'autre part, l'hypothèse de la chute régulière de /d/ à La Chamba est confortée par un autre toponyme : **Malatray**, nom d'un bois, malheureusement dépourvu d'attestations anciennes, représente assurément MALA INTRATA, aocc. **mala entrada* litt. "mauvaise entrée" et doit correspondre à une forme patoise **/malêtrɛy/* ou **/malatrɛy/*, avec traitement -ATA > /-ɛy/. Du reste, la paroisse de La Chamba a toujours fait partie du comté de Forez et du diocèse de Lyon, de sorte qu'il paraît logique, d'un point de vue socio-historique, que le parler local ait connu les mêmes évolutions que ceux de Cervières, des Salles et de la vallée de la Vêtre. Nous inclinons donc à penser que les formes lexicales chambadotes relevées par Gardette sont des emprunts à l'auvergnat d'outre-monts : un terme technique comme [kOɫA"du], un substantif généralement employé en collocation phraséologique comme [pe"pidO] (tournures figées du type *avoir la pépie*), voire un nom d'action senti comme distinct d'un participe passé, [by"ZaɔO], peuvent fort bien être des 'mots de marché' empruntés aux parlers du canton de Courpière et sont par conséquent d'assez mauvais témoins de la phonétique locale.

Plus au nord d'autres toponymes balisent nettement la ligne d'isoglosse. À Cervières, le NL **le Leydaut**, occm. [ve l@lE...I"ɔO...U], offre un précieux témoignage de l'évolution du suff. -ATORE : il répond au lexème aocc. *lesdador* "percepteur du droit de *lesda* (octroi)", soit LICITA + -ATORE. On voit que l'amuïssement de l'intervocalique a produit une diphtongue par coalescence, *[a"o] > *["a...o] > ["O...U].

À hauteur du col Saint-Thomas, en revanche, on relève, dans la commune de Chausseterre, le toponyme **les Dégoulades** < aocc. **degolada* "action de précipiter (*degolar*) ou résultat de

cette action ; précipice”, lequel, à moins d’invoquer un emprunt très peu vraisemblable du francoprovençal à l’auvergnat, indique que la *frontièra d’Occitània* sépare la montagne de Chausseterre de la vallée de Saint-Romain-d’Urfé, puisqu’il se trouve précisément, à la limite de ces deux communes, un hameau nommé **Létra** (STRATA).

1.5.2. *Vocalisation de */β/ + /r/*

[Gardette 1941, 93-101 ; Escoffier 1958, 142-145]

L’évolution des groupes intervocaliques -BR-, -PR-, -VR- dans les parlers foréziens apparente ces derniers aux parlers bas-auvergnats davantage qu’au francoprovençal central. S. Escoffier a relevé, sur toute la rive gauche de la Loire, les issues LABRA > □*laura*□, CAPRA > □*chiura*□, PLOVERE > □*ploure*□ etc. La ligne opposant la zone de vocalisation de */β/ + /r/ aux parlers de type ‘français’ (où CAPRA > □*chievra*□) sépare Saint-Bonnet-des-Quarts d’Ambierle, Saint-Rirand de Saint-Haon et va rejoindre la Loire à hauteur de Villerest.

La toponymie confirme ces données, même s’il est probable que le traitement francisant du nord du Roannais est attribuable, comme dans bien d’autres cas, à l’‘effet Terracher’. Un bon témoin est la série toponymique issue de PIPERE “poivre” et de ses dérivés : alors que les parlers francoprovençaux, à l’est de la Loire, ont normalement le type □*peivro*□, nous trouvons dans notre zone les NL **Purière** (comm. de Souternon, *Paureeyres* 1310) et **Peurière** (Saint-Romain-d’Urfé) < PIPERÁRIAS, **la Purelle** (Saint-Marcel-d’Urfé) < PIPERE + -ELLA et, en terre d’oc, **les Peurelles** et **les Peureilles** (comm. de Chausseterre), ce qui permet de postuler une forme de base afor. **peuro*, analogue à aauv. *peure*.

Parallèlement, la famille de ROBORE “chêne rouvre” a produit les NL *la Place du Roure* (Cremaux), **Rory** (Cezay), **le Roure** (Chausseterre, *Rore* 1289), **la Rorie** (Les Salles, *la Roria* 1311), répondant aux lexèmes afor. *roro* et aocc. *roure*.

1.5.3. *Vocalisation de */s/ et */z/ implosifs en ancien auvergnat*

[Ronjat 2, § 323 ; Gardette 1941, 48-53]

Gardette signale que la vocalisation de */s/ final de syllabe derrière /a/ et /e/, qui s'est généralement produite dans les parlers bas-auvergnats, a atteint les patois de La Chamba et d'Usson, mais non les autres parlers foréziens d'oc. Quelques indices toponymiques paraissent contredire cette délimitation. Le plus évident est sans doute **la Vêtre**, initialement nom d'un hameau de Saint-Julien-la-Vêtre, dont la forme dialectale et les attestations anciennes sont éloquentes :

mlt. (abl.) *Lavastro* 984, *Lavastris* 1173, (gén.) *Lavastri*, *la Vaystri* 1276, *Lavaytri* 1351 ;
aocc. *la Vaestre* 1276, *Lavaistres*, *Lavaystres* 1311, *la Vaytre* XIV^e s., *Lavaytreas* 1354, *la Vestre* 1379 ; occm. [ve 1a"vwetK@].

Toute la série diachronique désigne, de manière très vraisemblable, un prototype ALABASTRU "albâtre", d'où, par métaplasme, aocc. */alavástre/ > */(a) lavástre/ > */la vástre/. Or les mentions *la Vaestre*, *la Vaystri* 1276, *Lavaistres* 1311, *Lavaytri* 1351 indiquent sans ambiguïté le changement */la vástre/ > */la váître/, c'est-à-dire la vocalisation de */s/ derrière /a/, condition nécessaire à l'action de la 'loi de Gardette' : triptongaison de */ai/ derrière consonne labiale, d'où */la vuáître/ > /la vwęýtre/. Il est donc peu douteux que les patois de la vallée de la Vêtre aient connu le traitement iotacique auvergnat.

Plus au nord, à Cervières, le toponyme déjà cité **le Leydaut**, occm. [ve 1@1E...I" dO...U] < aauv. **lo Lesdaor*, fournit une autre trace de iotacisme : */z/ implusif (en l'occurrence issu de */d^z/ : LICITA > *lesda*) a été vocalisé comme */s/ dans le même contexte, ce dont témoigne la diphtongue résultante [E...I].

La frontière tracée par Gardette est donc, sur ce point, à rectifier : il semble bien que tous les parlers occitans du plateau de Noirétable se comportent comme les parlers bas-auvergnats. Sans parler des cas d'emprunt et d'influence de l'adstrat francoprovençal, il se peut que l'auteur de la *Géographie phonétique du Forez* se soit moins fondé sur la vocalisation de */s/ préconsonantique que sur celle de */s/ final (type TRES > /tręi/ > /tri/), or ce dernier changement n'est pas solidaire du premier et manifestement beaucoup moins répandu.

1.5.4. *Traitement de */l/ implusif*

[Hafner 170-173 ; Gardette 1941, 129-134]

Placé en fin de syllabe, */l/ de l'ancien francoprovençal a connu deux évolutions divergentes, déterminées par la nature de la consonne subséquente. Devant dentale, le

traitement est de type français : vélarisation et vocalisation précoces (ALTERU > *autro*), intervenues à partir du VII^e siècle et achevées à la fin du IX^e. Ailleurs, */l/ s'est maintenu sensiblement plus longtemps, avant de subir un tout autre changement : le rhotacisme (types ALBA > *arba*, FALCONE > *farcon*), dont le début de la période d'action est, d'après la documentation, datable du courant du XII^e siècle.

La toponymie fournit une série d'exemples nets :

- **l'Oudan** (affl. de la Loire, *Odan* 1260) < afrpr. */oudán/ < OLDANE, **Oddes** (comm. de Saint-Julien-d'Oddes, *Odes* 1225) < afrpr. */□ýudes/ < OLDAS ;
- **Ouches** (canton de Roanne, *Olches* 1222, *Osches* 1255, 1290, *d-Oches* 1312) < OLCAS ;
- **Saudet** (Saint-Alban-les-Eaux, *Saudey* 1334), **le Soudet** (Cremeaux) < SALICETU ;
- **l'Ormaie** (Pommiers, *d-Olmey* 1348) < ULMETU, **l'Orméa** (Saint-Germain-Laval, *Olmea*, *Olmeya* 1351) < ULMETA, **Serve** (Cordelle, *Sarve* 1340) < SILVA, **le Servage** (Les Noës) < SILVATICU, **Urfé** (Champoly, *usque Ulfeiacum* 1173, *usque Ufreiicum* [l. *Urfeiacum*] 1182) < ULFU + -IACU, **Précharde** (Pouilly-les-Nonains) < PRATU CALVU ;
- **Riorges** (canton de Roanne, *prioratus Riorgiarum* 1115, *de Riolgiis* 1153, 1208, *Riorges* 1225) < RIULICAS, **Terges** (Juré, *Telges* 1453) < TILICAS.

La différence de traitement entre les types SALICETU, OLCAS et RIULICAS illustre deux faits de chronologie relative : au moment de la vélarisation/vocalisation de */l/, */k/ + /e/ et */k/ + /a/ avaient évolué de longue date vers des articulations dentales (*/sald^zeýide%&/ > *Saudey*, */□ýltÇas/ > *Ouches*), mais, d'autre part, la syncope de */e/ post-tonique n'avait pas encore eu lieu, sans quoi une forme comme */riϩýlikas/ > */riϩýledÇas/ > **/riϩýl'□as/ eût nécessairement abouti à ***Riougues* (cf. *Ouches*), non à *Riorges*.

Certains noms de lieux paraissent cependant échapper à la régularité de cette évolution ; on comparera notamment :

- **l'Aubègue** (affl. de l'Anzon, *d-Albega* 1417), **les Albeigues** (comm. de Saint-Marcel-d'Urfé, *Albaygue* 1311) < ALBA AQ□A ;
- **les Aulmes** (Bully), **les Olmes** (Lentigny, *versus Ulmos* 1334) < ULMOS ;
- **la Sauveté** (Saint-Martin-la-Sauveté, *la Salvetà* 1221, 1389) < SALVU + -ITATE ;
- **Vassauges** (Saint-Martin-la-Sauveté) < VASSALICAS.

Plusieurs facteurs doivent ici être allégués. Il convient d'abord de tenir compte – et ceci vaut en général pour toute analyse de phonétique géohistorique – de la dimension diastratique des anciens états de langue. Si le rhotacisme est, certes, une tendance générale et durable de l'ancien francoprovençal, déjà perceptible peu après l'an 1100, il s'agit à l'évidence d'une tendance populaire, basilectale, contre laquelle a dû s'exercer une résistance d'autant plus forte que le changement */l/ > /r/ modifiait sensiblement la forme des unités signifiantes en abolissant partiellement une opposition phonologique à haut rendement, l'opposition /l/ ~ /r/. Il faut donc concevoir une fourchette chronologique assez longue, sans doute pluriséculaire, au cours de laquelle ont coexisté, dans le code oral, les variantes diastratiques *alba* et *arba*, *falcon* et *farcon* etc. On devine que la classe cléricale, maîtresse de l'écrit et en contact permanent avec la norme du latin classique, a joué un rôle prépondérant dans le maintien des formes en */l/. Ainsi s'explique le fait que l'on rencontre, jusqu'à une époque très tardive, des graphies évidemment archaïsantes telles qu'afrpr. *Olmeya* 1351, *Chalmasel* 1375, *Ulphio* 1389, tandis que les formes en <r> ne parviennent à percer que très ponctuellement : *Urfeiacum* 1182, *Charmazel* 1313, *Sarve* 1340 etc.

Au moment de la pénétration du français et de la francisation du stock toponymique francoprovençal, c'est-à-dire à la fin du XIV^e siècle, les formes rhotaciques n'avaient probablement pas encore évincé les formes conservatrices, et il est visible que les toponymes les plus transparents ont conservé leur /l/, alors que les noms opaques, ininterprétables par le prisme latin ou français, se sont davantage fixés sous leur forme 'basilectale' en /r/. L'opposition entre les opaques *Riorges* et *Terges*, et les transparents *Albega* et *la Salvetà* (pour **Arbega* et **la Sarvetà*), nous paraît révélatrice à cet égard. Dans le cas de *la Sauveté*, on a affaire, du reste, à une formation semi-savante, dont la connotation typiquement ecclésiastique, le contact avec son reflet mlt. *Salvitas* et son corrélat lexical afr. *sauveté* ont pu aisément empêcher la fixation de la forme populaire et favoriser la traduction littérale en moyen français.

Le cas de *les Aulmes* et *les Olmes* appelle, selon nous, une explication différente : dans la mesure où le lexique français (moyen et moderne) a précisément hérité d'une forme rhotacique, *orme*, on ne peut guère soupçonner ces toponymes d'être des rhabillages de la forme authentique ; comme on relève par ailleurs, dans plusieurs parlers de la Côte roannaise, le lexème □*oumo*□ "orme" qui ne peut, lui non plus, avoir été emprunté au français, il est permis de voir dans ce type lexical un emprunt à occ. *oume*, de même sens, forme majoritaire dans la région thiernoise.

Le NL *Vassauges* (au lieu de **Vassarges*) pose un problème plus délicat : la seule explication phonétique envisageable – à savoir que la syncope des post-toniques aurait touché le sud du Roannais plus tôt que le nord – étant insoutenable, on est contraint d’admettre que la forme archaïque **Vassalges* s’est conservée tardivement, peut-être sous l’influence analogique du lexème afrpr. et fr. *vassal* qui en aura empêché l’opacification.

En tout état de cause, on ne perdra pas de vue que les formes patoises modernes sont en principe les héritières d’évolutions basilectales, alors que les toponymes français, majoritairement empruntés à l’ancien francoprovençal (et à l’ancien occitan) aux XIV^e-XV^e siècles, reflètent une norme sociolinguistique élevée et se révèlent donc, en bien des cas, plus ‘rétrogrades’ que leurs correspondants dialectaux.

1.5.5. *Traitement de la séquence V + */k/ + /e,
i/ (type RUMICE)*

[Hafner 121, 123, 134 ; Gardette 1941, 171 ; Escoffier 1958, 29, 34]

Aux dires de Gardette, « les proparoxytons en –ý □ CA, CE présentent tous aujourd’hui la syncope de la pénultième atone, mais cette syncope a dû être tardive, puisque la consonne vélaire est devenue sonore. En Forez, *passim*, RUMICE > *rôzi*, MANICA > *mâji*, *PIDICA > *pêja*, DIE DOMINICA > *dyamâji*, PULICE > *pyôji*. Ces formes supposent qu’au moment de la sonorisation des intervocaliques, la pénultième était encore prononcée en Forez, alors qu’elle avait déjà disparu en langue d’Oïl ». Le cas de RIULICAS > *Riorges*, VASSALICAS > *Vassauges*, évoqué plus haut, illustre à l’évidence ce phénomène général.

L’auteur a cependant omis de mentionner une tendance évolutive remarquable, particulière au nord du Forez et qui, à notre connaissance, n’a été signalée en nul autre région de la Galloromania.

À l’ouest de la Loire et à l’est des Bois Noirs, on relève, pour les issues de RUMICE, PULICE, POLLICE, SALICE, VORICE, non pas les formes francoprovençales ‘classiques’, en /-z-/, respect. *ronzi*, *puzi*, *pouzo*, *sauzo*, *vorzo*, mais des formes en /-d-/, *rondi*, *pudi*, *poudo*, *saudo*, *vordo*. La toponymie locale atteste largement ce traitement, en même temps qu’elle en précise l’extension géographique. On comparera ainsi :

- RÚMICE + suff. > **le Rondier**, frpr. [ve 1yK20"de] (Saint-Paul-de-Vézelin, *doz Rondiers* 1489), **Rondière** (Juré), **le Rondelet** (Ambierle), **la Rondy** (Saint-Marcel-d'Urfé) ~ **le Ronzet** (Saint-Didier-s/Rochefort) ;
- SALICETU > **Saudet** (Saint-Alban-les-Eaux, *Saudey* 1334), **le Soudet** (Cremeaux) ~ **le Sauzet**, occ. [ve 1@s0"ze] (Saint-Priest-la-Vêtre, *le Sauzey* 1352) ;
- VORICÉTA > **la Vourdiat** (Saint-Jodard, *la Vorzia* 1414) ~ **la Vorzia**, frpr. [ve 1avOK"zya] (Saint-Denis-s/Coise, *la Vorzia* 1350).

Une telle évolution, en dépit de sa régularité, fut jugée « difficile à expliquer par la phonétique » (ALLY 1096) et pouvant provenir d'une « fausse régression » (ALLY 532), encore que l'on voie mal sous quelle influence analogique cette régression aurait pu se produire. Mais, outre que le changement [d...z] > [d] se rencontre assez fréquemment en francoprovençal⁷⁰⁰, il n'y a rien d'inconcevable à ce que le phonème afrpr. */d^z/ en voie de désaffrication ait perdu son articulation sifflante au lieu de l'occlusive : ce phonème apparaissant toujours en contexte postconsonantique (*/roýnd^zi/, */sáud^zo/, */v□ýrd^zo/), il a pu connaître un sort différent de la sourde correspondante */t^s/ > /s/. Une étape [ð] (sans doute non phonématisée), intermédiaire entre [d...z] et [d], est envisageable même si elle n'est pas attestée dialectalement.

Faute d'avoir eu connaissance de cette singularité de la phonétique roannaise, les toponymistes qui ont étudié notre région ont émis des 'solutions de désespoir' qu'ils se fussent aisément épargnées en étudiant les réactifs lexicaux. Il est ainsi bien peu économique, pour expliquer le nom de **Cordelle** (canton de Saint-Symphorien-de-Lay), de reconstruire *ex nihilo* (et *ad hoc* !) un « thème pré-latin *cor-d-, hauteur (v. CORDES) », même en alléguant les « trouvailles archéologiques au ham. de Chevenet » (Dauzat/Rostaing 211) – ou, dans une veine plus horatienne, d'y voir un « nom de personne féminin latin, *Cordilla* » (TGF 2400). Partant des formes *Cordella* XI^e s. [XVI^e s.], 1225 et *Corzella* 1266, nous poserons plus sûrement un prototype CORTICELLA litt. “petit domaine”, dérivé de CORTE “cour” et “exploitation agricole, domaine rural” muni du suff. diminutif -ICELLA, corrélat des formes à phonétisme français □*Corcelle*□ et □*Courcelle*□. La limite nord-ouest du traitement -ICE- > /-de-/ est d'ailleurs balisée par un toponyme isomorphe : aux confins du Forez et du Bourbonnais, le nom du puy de **Montoncel** (comm. de Saint-Priest-la-Prugne, *Montoncel*

⁷⁰⁰ Le pronom de première personne, en particulier, est très souvent [də] (< *[d...zə]) en savoyard, v. Constantin/Désormaux 1902, 134 ; Duraffour 1932, 257.

1332), qui doit reposer sur MONTANICELLU “petite montagne”, atteste bien le traitement du type *Courcelle*.

1.5.6. Traitement de */au/ + */k, t/

[Hafner 58-59, 62 ; Gardette 1941, 211]

À l’instar du français, le (proto)francoprovençal connaît, en position intervocalique, la sonorisation des occlusives sourdes protoromanes et, par la suite, l’amuïssement de la dentale sonore et (au contact d’une voyelle d’arrière) de la vélaire sonore : MATURU > *maür* > *mour*, SECURU > *seür* > *siur*.

Cette loi générale, qui revêt, en domaine d’oïl, un caractère absolu, comporte en francoprovençal une notable exception : au contact de la diphtongue protorom. */au/ antécédente, les consonnes */k/ et */t/ semblent, dans quelques cas – non dans tous –, s’être conservées. Ainsi le continuateur de GAUTA “joue”, qui est majoritairement du type □*joa*□ dans les parlers modernes, se rencontre-t-il sous la forme □*jota*□ dans plusieurs patois du Lyonnais, forme attestée depuis le XIV^e siècle. L’adjectif issu de RAUCU, -A “enroué, rauque” est, dans la majeure partie du domaine, du type □*rocho, rochi*□, originellement **roc, rochi*. Du moins le francoprovençal est-il ici en accord avec l’occitan, qui a respectivement *gauta* et *rauc, -a*.

La toponymie forézienne recèle d’autres exemples de ce traitement original. Le NL **la Naute** (comm. d’Estivareilles, *de Nauta* 1299) reflète aocc. *nauta* “marécage” < NAUTA, type lexical dont **le Notin** (comm. de Machézal) < afrpr. **notin* semble représenter un diminutif. Issu du même prototype, le toponyme **les Noix** (Riorges, *les Noës* 1347) < afrpr. *noa* “marécage”, présente au contraire l’amuïssement de l’intervocalique et répond à occ. *nauda* “id.”. Mais, parallèlement, l’hydronyme **le Rouchain** (affl. du Renaison), continuateur d’un RAUCA, -ANE (“l’Enrouée”), témoigne de la conservation de la consonne jusqu’aux confins de la zone d’oïl.

Au total, il paraît difficile de préciser l’extension primitive (lexicale et géographique) du traitement GAUTA > *jota*. On ne peut en tout cas affirmer que ce traitement ait été général en ancien francoprovençal : les lexèmes *jota*, **nota* et **rocho* font figure d’exception, puisque, placés dans les mêmes conditions, les réactifs CAUSA, CLAUSA, PAUPERE sont invariablement reflétés, dès les premiers documents de la langue, par *chosa, closa, povro* mais jamais,

comme on pourrait s'y attendre, par ***chossa*, ***clossa* ou ***popro*. Ce paradoxe se résout, croyons-nous, si l'on tient compte de l'*etimologia remota* des lexèmes en cause : GAUTA et NAUTA sont, selon toute vraisemblance, des mots empruntés au gaulois par le protoroman, et il est concevable que, dans de tels emprunts, la 'diphthongue' reconstruite ait été d'une nature phonologique différente de celle de AURU, CAUSA et autres formes de souche latine. Plus précisément, on voit que l'élément non syllabique de cette diphthongue a été phonématisé comme une consonne **/w/* faisant entrave, alors que le *glide* de AURU n'était pas phonologiquement distinct de la voyelle pleine **/u/* : il conviendrait donc de reconstruire **gawta* et **nawta* en face de **auru*, **causa*, étant entendu qu'après la période de sonorisation des intervocaliques, **/au/* et **/aw/* ont fini par se confondre en aocc. et en afrpr. On pourra de même poser un protorom. **rawcu* pour rendre compte de l'opposition afr. *rou* ~ afrpr. **roc*, aocc. *rauc* : il s'agit ici non d'un emprunt, mais d'une forme expressive dont la motivation onomatopéique a maintenu la réalisation **[ra...uk-]* en retardant la réduction de la diphthongue et en empêchant ainsi le voisement de **/k/*.

1.5.7. *Traitement des occlusives finales*

[Bourciez 1967, § 128, 152, 172 ; La Chaussée 1974, 91-92]

En francoprovençal comme en français, les consonnes occlusives **/-k/*, **/-p/*, **/-t/* en position finale, ainsi que les nasales **/-m/* et **/-n/*, se sont systématiquement amuïes dans la langue moderne : BURGU > frprm. /bur/, BLANCU > fprm. /blã/, BOSCU > frprm. /bɔ/, TIUCU > frprm. /sü/, COLPU > frprm. /ku/, SAPPU > frprm. /sa/, CALDU > frprm. /šɔ/, RUPTU > frprm. /ru/, CALME > frprm. /ša/, IBERNU > frprm. /ivár/ etc.

L'explication qui est donnée de ce phénomène en français est généralement assez sommaire : « Devenus finals derrière une consonne, le *c* et le *g* (ce dernier sous la forme renforcée de *c*) ont d'abord persisté en français : ils se sont ensuite partiellement effacés dans la prononciation moderne »⁷⁰¹ ; « Derrière une consonne latine, *t* et *d* se sont effacés à la finale en français moderne : toutefois ils y sont notés orthographiquement, et se font entendre dans certains cas spéciaux »⁷⁰² ; « Les occlusives labiales *p*, *b*, devenues finales [...] se sont effacées dans la prononciation moderne, lorsqu'elles se trouvaient derrière une

⁷⁰¹ Bourciez 1967, § 128.

⁷⁰² Id., § 152.

consonne »⁷⁰³ ; « Au milieu du XII^e siècle apparaît une tendance à amuïr les consonnes finales précédées aussi bien d'une voyelle que d'une autre consonne. Les confusions graphiques ne sont pas rares, par exemple dont pour donc et inversement. Les plus atteintes sont, en ordre décroissant, *t*, *s*, *ŝ* (noté *z*), *k*, *p*, *r*, *l* et *f* »⁷⁰⁴.

Or, plusieurs faits graphématiques récurrents conduisent à douter, en ce qui concerne le francoprovençal, de la vraisemblance d'une évolution **/k/# > Ø*, **/p/# > Ø*, **/m/# > Ø*, **/n/# > Ø*. Voici quelques exemples-types :

- **Bourg Chorier** (Saint-Rambert) : *Borchaurer* 1279, *Bourt Chiorier* 1460 < BURGU ;
- **le Puy Blanc** (Nollieux) : *Poyblant*, *Poyblanc* 1351, *Puyblant* 1361 < BLANCU ;
- **le Bost** (une trentaine d'exemplaires en Forez, cf. notamment Saint-Romain-le-Puy) : *lo Boc*, *al Bosc* 1319, *le Petit Boustz*, *du Bost* 1513 < BOSCU ;
- **le Supt** (Chalmazel) : *del Supt* 1339, *del Suc* 1360, *del Suct* 1400, *les Supts* (Cassini) < TIUCCU ;
- **le Sapt** (Saint-Bonnet-le-Courreau) : *lo Sap* 1334, *del Sap* 1375, *du Sapt* 1410, *do Sap* 1436, *le Sat* (Cassini) < SAPPU ;
- **Lachaux** (Roche-la-Molière) : *la Chalpt* 1337 < CALME ;
- **Saint-Genest-Lerpt** (canton du Chambon-Feugerolle) : *de Sancto Genesio Lerpt* XI^e s. [XVI^e s.], *l'Erm* 1225, *Lerpt*, *Lerp* 1337, *Lerpm*, *Leurpz* 1348, *Lermp* 1361, *Lerp* 1377, *Lerpt* 1384 < EREMU ;
- **le Vert** (Noirétable) : *de Viridi*⁷⁰⁵ 1433 < VERNU.

Les formes en question appellent deux remarques. D'une part, la récurrence des graphèmes <t> ou <pt> finals, dans des formes où l'on attendrait régulièrement la notation de l'occlusive /k/ ou /p/ (*Bourt* pour **Bourc*, *Blant* pour *Blanc*, *Bost* pour *Bosc*, *Supt* pour *Suc*, *Sapt* pour *Sap*) suggère fortement un phénomène de neutralisation phonologique en finale absolue : tout se passe comme si afrpr. **/k/* et **/p/* finals avaient été réalisés [t] vers le début du XIV^e siècle, avant de s'amuïr, ainsi que **/t/* 'héréditaire', à une date antérieure à la fin du XVI^e siècle. Les digraphes <ct> et <pt> seraient des notations bivalentes, conçues au moment du changement phonétique, le premier graphème du groupe (<c>, <p>) indiquant le stade antérieur au second (<t>). À notre connaissance, cette interprétation des faits n'a pas été proposée dans la

⁷⁰³ Id., § 172.

⁷⁰⁴ La Chaussée 1974, 91-92.

⁷⁰⁵ Relatinisation basée sur une forme vernaculaire **/vert/*.

littérature dialectologique relative au francoprovençal ; elle a, en revanche, été avancée pour rendre compte de phénomènes de même nature relevés en (ancien) occitan⁷⁰⁶.

On constate, d'autre part, qu'en position finale postconsonantique, les nasales */m/ et */n/ font place, visiblement à la même époque (début XIV^e s.), aux occlusives correspondantes */p/ et */t/. Malgré la diversité des types graphiques, qui trahissent à eux seuls l'instabilité du consonantisme final, il est possible de restituer les évolutions suivantes : CALME > */čalm/ > */čalp/, EREMU > */ęrm/ > */ęrp/, VERNU > */vęrn/ > */vęrt/. Cette dénasalisation est signalée dans plusieurs variétés de l'occitan, notamment en provençal alpin⁷⁰⁷. La graphie *Chalpt* semble indiquer que la dénasalisation et le 'durcissement' de */m/ en */p/ (et donc de */n/ en */t/) est antérieure à la neutralisation de */p/ en */t/, et qu'à la forme */čalp/ a donc succédé une forme */čalt/.

1.5.8. *Traitements divergents du groupe */lm/ en finale absolue*

[Hafner 132-133 ; Gardette 1941, 133-134]

Lorsque le groupe consonantique */lm/ s'est trouvé placé en finale absolue, l'ancien francoprovençal – de même, semble-t-il, que l'ancien français – a connu plusieurs évolutions dialectales aboutissant à des résultats divergents.

Les formes témoins sont du reste peu nombreuses : on cite CALME > *chalm*, *chalp*, *chalmp*, *chaul* ; PALMU > *palp* ; ULMU > *ormo* ; ANSELMU > *Ansermo* et WILIELMU > *Guillalm*, *Guilhermo*, *Vuillermoz*. Les données toponymiques paraissent également contradictoires :

- CALME "hauteur inculte, lande" > (1) **Charme** (Saint-Priest-la-Prugne), **Charmes** (Renaison, Saint-Hilaire-sous-Charlieu) ; (2) **Lachat** (Cordelle, La Tuilière, Saint-Julien-d'Oddes) ; (3) **la Chaux** (Chérier, Saint-Marcel-d'Urfé, Grézolles etc.).
- ULMU "orme" > (1) **l'Orme** (La Valla, Les Noës) ; (2) **les Aulmes** (Bully), **les Olmes** (Lentigny).

Un cas particulièrement déroutant est celui de **la Chaux**, frpm. [ve la"so] (comm. de Grézieux-le-Fromental), dont les formes anciennes sont : *de Calce* 1331, *de Calma* 1421, *la*

⁷⁰⁶ Ronjat 2, § 371.

⁷⁰⁷ Ronjat 2, § 393 ; G. Martin/B. Moulin, *Grammaire provençale et cartes linguistiques*, Aix-en-Provence, 1998, 23, n. 22.

Chaux (Cassini). L'auteur de la *Géographie phonétique du Forez* se refusait à en donner une explication définitive :

Je ne parle pas ici des noms de lieu issus de *CALM-, dont l'histoire me paraît très obscure. Dans la région de Saint-Bonnet-le-Château, se trouvent de nombreux lieux-dits *la Chaux* (*la tsa_o*). Ils désignent, en général, de maigres pâtures ; à Estivareilles, un grand communal où poussent des jones s'appelle *la tsa_o* [...] Or, ce toponyme *La Chaux* remonte très au Nord, non seulement à Gumières (*La Chaux*) et à Sury (*Les Chaux*), mais jusqu'à Mornand (*La Chaud*), Boën (*La Chaux*) et peut-être La Valla (*Chaumay*). Certes les formes avec *r* existent : *Le Charmat* de L'Hôpital-le-Grand doit être un dérivé de *CALM-, au même titre que *La Croix du Chaumat* à Rozier-Côtes-d'Aurec ; *La Charmette*, à Ailleux (5 km. Est de Saint-Thurin), est *Chalmeta* en 1413. Que penser de ce mélange de formes sur notre territoire ? J'incline à penser que les *La Chaud*, *La Chaux* dans la partie franco-provençale du Forez sont des formes importées, ou contaminées par *chaux* < CALCE. Mais j'avoue que ce n'est là qu'une impression.⁷⁰⁸

Invoquer l'emprunt ou la contamination paraît pourtant une solution de désespoir et il doit être possible de dégager une explication interne du phénomène.

Nous pensons que l'anomalie que constitue l'évolution ULMU > frm. *orme*⁷⁰⁹ est à mettre en relation directe avec la variété des formes issues de CALME, PALMU etc. en francoprovençal. Il semble en effet que le groupe formé par la succession d'une spirante latérale alvéolaire et d'une nasale labiale, non suivies d'une voyelle d'appui, constituent une articulation instable et frappée d'une particulière caducité⁷¹⁰. Cette instabilité aurait été compensée par deux actions distinctes, selon les dialectes et/ou les sociolectes : soit le dégagement d'une voyelle d'appui (qui est [ə] en français, mais [o] ou [a] en francoprovençal suivant le genre du mot, par alignement morphologique) ; soit la dénasalisation ou 'durcissement' de [m] final en [p]. Ainsi s'explique qu'à partir d'une base unique CALME, on aboutisse ici à *charma* (sans qu'il soit besoin de poser un **CALMA), là à *chalp* ; de même pour PALMU > *parmo* ~ *palp*, WILIELMU > *Guilhermo* ~ *Guillalm* (réalisé *[gi "Faɫp]) etc.

On ne peut exclure, au demeurant, que les formes de pluriel aient réagi sur le singulier : le pl. CALMES doit avoir abouti à */čalps/ > */čalt^s/ à une époque où le sg. CALME hésitait encore entre */čálm(a)/ et */čalp/. Le résultat final aurait alors dépendu de facteurs relativement aléatoires (v. § suivant).

Certains aboutissements restent cependant énigmatiques : une forme comme *les Aulmes* (Bully, *des Aulmes* 1488) ou *les Olmes* (Lentigny, *de Ulmis*, *Ulmos* 1334, *des Olmes* 1536)

⁷⁰⁸ Gardette 1941, 133-134, n. 1.

⁷⁰⁹ Bourciez 1967 § 74.

⁷¹⁰ Fouché 1961, 502, 856-857.

aurait dû, en tout état de cause, être remplacée par *les Ormes*, puisque le traitement /l/ > /r/ est aussi bien celui du francoprovençal que du français. Il faut admettre en l'occurrence l'hypothèse d'une importation du type ancien auvergnat *olme* > *oume*.

1.5.9. *Chronologie relative de l'évolution des consonnes finales*

Nous avons dit que la rhotacisation de /l/ implosif (devant une consonne non dentale) pouvait être datée du courant du XII^e siècle. Il est possible de corrélérer ce changement avec le traitement des consonnes finales et leur amuïssement.

Soient les toponymes suivants :

- **Lachat** (Cordelle, La Tuilière, Saint-Julien-d'Oddes) < CALME ;
- **la Chaux** (Chérier, Saint-Marcel-d'Urfé, Grézolles etc.) < CALME ;
- **Coavoux** (comm. des Salles) < *Coavolp* 1311, *Coavols* 1342, *Coauhoho* (l. *Coavholp*), *Coavolp*, *Coavoho* (l. *Coavolp*) 1373 < CAUDA VULPE ;
- **Rapeaux**, frprm. [vɛ ɫɥKa "pɔ] (Saint-Romain-d'Urfé) < RAMIPÁLMOS ;
- *la Croix Rampart* (Saint-Romain-la-Motte) < RAMIPALMOS.

Il est aisé de constater que ces formes ne reflètent pas un traitement homogène ni une chronologie uniforme.

Compte tenu de ce que nous avons dit de l'évolution des occlusives finales, le type CALME > *Chat* présuppose un développement */čalm/ > */čalp/ > */čalt/ > */ča/, indiquant que /-p/ final s'est 'neutralisé' en /-t/ antérieurement à la rhotacisation de /l/ (sans quoi on eût abouti à ****Chart**). De même, le type CAUDA VULPE > *Coavoux* procède de */koavɔýlp/ > */-vɔýlt/ > */-vɔý/ > /-vú/, sans quoi on eût obtenu un ****Coavourt**.

La forme *Chaux*, en revanche, ne peut représenter qu'une extension du pluriel CALMES > */čalms/ > */čalps/ > */čals/ > */čaus/, dans la mesure où la filière */čalp/ > */čalt/ > ****čaut/** est inadmissible (la vocalisation de /l/ implosif en /u/ étant un phénomène achevé bien avant le début du changement /-p/ > /-t/).

Le doublet *Rapeaux* ~ *Rampart* présente un cas intéressant de distorsion chronologique. La différence de traitement s'explique par une divergence dans la chronologie relative entre les parlers du sud du Roannais (Saint-Romain-d'Urfé) et ceux du nord (Saint-Romain-la-Motte) : le prototype RAMIPALMOS ayant évolué en */rampálp/, suivant que l'amuïssement de [p] a

précédé ou suivi la date de la vocalisation de [l] implosif, le résultat aura été respectivement */rampáls/ > */rampáus/ ou */rampárps/ > */rampárs/.

On peut dès lors établir la chronologie relative suivante pour l'ancien francoprovençal :

/-ms/ > /-ps/ || /lps/ > /ls/ (forézien) || /l/ + /DENTALE/ > /u/ || /lps/ > /ls/ (roannais) || /-m/# > /-p/# et /-n/# > /-t/# || /-p -k/# > /-t/# || /l/ + /CONSONNE/ > /r/.

1.6. Phénomènes complexes. Questions de chronologie relative

1.6.1. Le traitement de la finale -(I)ACU en ancien forézien

[Hafner 49, 67sqq., 99sqq. ; Gardette 1941, 194-201]

1.6.1.1. Données générales

La finale -I-ACU caractérisant les toponymes dé-anthroponymiques latins est représentée, dans le nord du Forez, par trois issues distinctes dans les formes officielles (françaises modernes) des toponymes, *-ieu(x)* (type *Marcilleux*), *-é(t)* (type *Luré*) et *-y* (type *Marcilly*), auprès desquelles coexistent trois résultats différents dans les formes dialectales : [-j {}] ([mQK"sj {}]), [-e] ([mQK"sj e]) et [-i] ([naK"vi]). Il s'agit en effet de coexistence et non de correspondance régulière, puisque la plupart du temps la finale française ne coïncide pas avec la terminaison patoise ; ainsi Nervieux se nomme-t-il [naK"vi] en francoprovençal, *Luré* [ly"Kj {}], *Marcilly* [mQK"sj e], *Bully* [by"Fe] etc.

Dans sa *Géographie phonétique*, Gardette propose une analyse globale de ce problème : partant du constat que les finales modernes, en dépit de leur diversité, semblent toujours remonter au digramme médiéval <eu> attesté par les documents des XII^e-XIII^e siècles, il en déduit qu'une triphthongaison avait affecté ces formes, faisant passer [E...u] à [i...Eu÷]. « Cet *eu* », écrit-il, « est sans doute la graphie de la diphtongue *e•*, devenue *ie•* par diphtongaison de l'*è* sous l'influence de l'*•*⁷¹¹ ». Des phénomènes de réduction de la triphthongue auraient

⁷¹¹ *Op. cit.*, 198.

alors produit les variantes actuelles [-j {}], [-j o] et [-j e] ; quant à la finale -y, il s'agirait en tous les cas d'une marque de francisation.

Duraffour, dans les *Phénomènes généraux*, avait tenté de mettre le dymorphisme -ia ~ -ieu des toponymes bugesiens en relation avec des cas d'alternance singulier/pluriel du type [la...i] ~ [la...us] (< LACU ~ LACOS), reconnaissant toutefois qu'« il resterait à établir quelles influences d'ordre historique ont favorisé ces différenciations » et que « tout n'est donc pas élucidé dans cette question du suffixe -iacu⁷¹² ».

Selon Hafner⁷¹³, enfin, « *die Erklärung des doppelten Resultats (Tocieu : Tocia ; Viriou : Viria) aus einheitlicher Grundlage bietet sich an, sobald der Lautwert -içeu÷ für die noch im 13. Jh. vornehmlich geltende Schreibung -eu festeht* ». Etant entendu que *Meyriat* est graphié *Mairieu*, *Maireu* ou *Meyria* en ancien francoprovençal, la question de la *Doppelbehandlung* paraît résolue.

L'étude des formes anciennes et des formes patoises nous a conduit à reconsidérer ces conclusions qui, à notre sens, ne rendent pas compte de toute la complexité de la question. Il convient en effet de remarquer :

- que la supposée diphtongaison de [E] « sous l'influence de l'• », dans les parlers foréziens et à l'époque considérée, n'est, à notre connaissance, appuyée par aucune preuve et ne trouve de correspondant dans aucun autre contexte ;
- que les graphèmes -eu, -ieu, -io, -iecq relevés par Gardette apparaissent rarement dans cet ordre, et qu'au contraire, des formes en -é se mêlent souvent, à date précoce, aux formes en -eu ;
- que, si la graphie -y est tardive et témoigne effectivement de la francisation partielle de nos toponymes, il existe en revanche une finale dialectale [-i] sans rapport avec elle, et qu'il faut bien expliquer autrement.

Nous nous proposons donc de reprendre partiellement, et avec l'appui de documents plus nombreux que ceux dont disposait Gardette, l'analyse de ce problème.

1.6.1.2. Filières évolutives

On remarquera d'abord que la diphtongue notée -eu dans les chartes n'est pas, à proprement parler, le résultat régulier de l'évolution de -IACU. Au vu de ce que l'on sait de la

⁷¹² Duraffour 1932, 216-217 ; v. également p. 122-125.

⁷¹³ Hafner 67-68.

phonétique historique du francoprovençal, celle-ci ne saurait être reconstruite que de la manière suivante :

(F₁) *[i"akU] > *["jagU] > *["ji...EgU] (loi de Bartsch, V^e s.) > *["i...E•U] > *["i...E(w)U] > *["jE...U] (amuïssement de la spirante labiovélaire et coalescence).

C'est au stade *["jE...U] que l'élément explosif [j] a pu disparaître, soit par absorption dans une articulation palatale antécédente (*MARCELLIACU > *["martsɪ"ɸjE...U] > ["martsɪ"ɸE...U] *Marcilleu*), soit par anticipation devant une consonne simple 'palatalisable' antécédente (*LURIACU > *["lu"ɾjE...U] > *["lu...i"ɾE...U] *Luireu*). Il paraît donc exclu qu'une forme telle que *Albeu* s'explique autrement que par l'analogie et/ou un usage graphématique : un prototype *ALBIACU ne saurait régulièrement aboutir qu'à *Albieu*, frpm. *["ar"bj {}] (> [aɪ"bj {}] sous l'influence archaïsante du frm.).

Débarrassée ou non de son explosion palatale, la diphtongue afrpr. [E...U] s'est conservée telle quelle dans quelques parlers, mais s'est le plus souvent modifiée par le jeu du basculement de l'intensité vocalique : [E...U] (-*eu*) passant aisément à [e...o] (graphié -*eo*), et de là à [i...o] (-*io*) puis éventuellement à [j {}] (noté -*ieu*). Or c'est bien cette succession précise que reflètent toutes les séries de formes anciennes ; qu'on en juge :

- (1) *ADALIACU > *Aalleu* 1209 > *Ailleu* 1225 > *Aillio* 1345 > *Alhieu* 1389 > [Q"j {}] 1945 ;
- (2) *BULLIACU > *Bulleu* 1225 > *Bulhio* 1375 > *Bullieu* ca 1450 ;
- (3) *IURIACU > *Giureu* 1225 > *Jureu* 1306 > *Jureo* 1341 > *Jurieu* 1389 ;
- (4) *LENTINIACU > *Lentigneu* 1225 > *Lentignio* 1371 > *Lintignieu* 1379 ;
- (5) *LURIACU > *Luireu* 1225 > *Lureu* 1312 > *Lurio* 1342 > *Luyrieu* 1379 > [ɫɥ"Kj {}] 1945 ;
- (6) *NOVALIACU > *Noailleu* 1225 > *Noalio* 1382 > *Noaillieu* 1379 > [no"j {}] 1945.

L'évolution vers [j {}] peut être tenue pour le traitement purement **lyonnais et forézien** du suffixe -I-ACU, attesté sur tout le territoire des archiprêtres de Feurs et de Montbrison, et reléguant dans des aires marginales (amphizone occitane, Roannais, Beaujolais) les résultats divergents. Nous allons tenter de montrer que par surcroît les formes en -*eu* > -*ieu*, irradiant autour de la capitale de la province, ont progressivement empiété sur des zones où elles ne représentent pas le traitement héréditaire.

En effet, comment expliquer autrement que par une influence analogique l'existence de formes en *-(i)eu* parmi les attestations anciennes de toponymes du Roannais dont la forme patoise, voire quelquefois la forme française, est en [-e] ? Ainsi :

- (7) *Boisy*, francisation de *Boisé* 1384, est appelé *Boysseu* en 1225, *Boizeu* en 1233, mais *Boysé* en 1248 ;
- (8) *Charizet*, frprm. [SQK"ze], était déjà *Charisé* en 1290, mais on trouve *Chariseu* en 1291 et 1321 ;
- (9) *Juré*, frprm. [ZY"Ke], est appelé successivement *Giureu*, *Jureu*, *Jureo* et *Jurieu* dans les chartes (*cf. supra*) ;
- (10) *Lentigny*, frprm. [lEt"Je], est *Lentigneu* en 1225, mais déjà *Lentigné* en 1290 ;
- (11) de même *Lupé*, frprm. [ly"pe], est cité sous cette forme dès 1290 ;
- (12) Mably s'appelait déjà *Mablé* en 1223, mais *Mableu* en 1225, puis de nouveau *Mablé* en 1260 ;
- (13) mieux encore, *Pouilly-les-Nonains*, nommé [pu"je] en patois de Saint-Maurice-sur-Loire, apparaît sous la forme *Polé* dès 1195, trente ans avant les premières formes en *-eu*, *Polleu* 1225, *Poylleu* 1226 et *Pollyeu* 1254.

Il paraît hors de question d'expliquer la finale [e], attestée parfois dès le XII^e siècle, par l'altération d'une diphtongue notée *-eu* au XIII^e. Cette finale est issue d'une filière évolutive différente – même si la parenté des formes en *-eu* et en *-é* semble avoir toujours été perçue par les scribes – dont nous reconstruirons ainsi les étapes :

(F₂) *[i"akU] > *["jagU] > *["ji...EgU] (loi de Bartsch, V^e s.) > *["i...E•U] > *["i...Ej] (palatalisation de la vélaire) > *["i...E] (réduction de la triptongue).

Cette dernière étape est conforme au traitement général des triptongues coalescentes en francoprovençal (type LECTU > *liet*) par perte de l'élément implosif⁷¹⁴. Par un phénomène identique à celui qui a affecté la triptongue forézienne ["jE...U], la finale ["i...E] s'est trouvée réduite à [E], [e], forme qu'elle a conservée dans la plupart des toponymes : c'est là le traitement authentiquement **roannais** ('roannézien' si l'on préfère), concentré sur le territoire des anciens archiprêtres de Roanne et de Pommiers.

⁷¹⁴ Hafner 93.

Un cas intéressant, celui de *Nervieux*, mérite que l'on s'y arrête : les formes anciennes indiquent unanimement un type en *-ieu* (*Nerveu* 1160, 1220, *Nervieu* 1379, *Nervio* 1388), mais le nom dialectal, [naK"vi], ne peut s'expliquer par afrpr. *Nervieu* ; comme par ailleurs la finale de ce toponyme n'a jamais été francisée en *-y*, le patois n'est pas suspect d'avoir emprunté sa forme. Or, si frpm. [i] n'a guère de chance de provenir de [j], il est en revanche très plausible que [naK"vi] remonte à un prototype **Nervié* ([i...e] > [i], traitement semblable au type *couchier* > [ku"Si]), ce qui tendrait à confirmer que les graphies médiévales ne représentent pas les formes autochtones, mais qu'elles ont été, en quelque sorte, plaquées sur elles.

Notre hypothèse se trouve confortée par la série diachronique des noms de Cleppé : parallèlement aux formes 'importées' *Cleppieu* 1167, *Claypeu* 1225, *Cleypeu* 1310, *Claypio* 1316, *Clepieu* 1380, on relève les variantes autochtones *Claipe* 1192, *Clepé* 1202, *Clepié* 1406, cette dernière forme expliquant directement, selon nous, la forme patoise [CFe"pi] tout comme **Nervié* explique [naK"vi].

1.6.1.3. Hypothèses explicatives

Une fois établie la divergence entre les filières évolutives (F₁) et (F₂), il reste à rechercher la cause première du *clinamen* qui a poussé la protoforme **["i...E•U]* ici vers **["jE...U]*, là vers **["i...Ej]*. Or la chose n'est pas évidente : les réactifs dont on dispose pour expliquer le traitement de [•] intervocalique issu de **/g/* secondaire (**/g₂/* < **/k/*) en protogalloroman sont rares et leurs manifestations contradictoires.

En français même, les faits sont difficiles à cerner⁷¹⁵. Entre deux voyelles d'articulation postérieure, **/g₂/* réalisé [•] s'est invariablement amui, sans doute après un stade labiovélaire [w]. Exemples-types : LUCORE > **["lu"•o;re]* > *leur* ; LOCU > **["lu...O•U]* > **["lwO...U]* > *lieu* ; PAUCU > **["pa...U•U]* > **["pO...U]* > *peu*. Les résultats francoprovençaux sont superposables : afrpr. *luor*, *lué*, *po*.

Derrière une voyelle antérieure, en revanche, le traitement phonétique est équivoque. Si, en position prétonique, [•] disparaît systématiquement (type SECURU > **["se"•urU]* > *seür* ; SECUNDU > **["se"•ondU]* > *seont*), à la posttonique il évolue vers [j] : LACU > **["la•U]* > *lai* ; AMICU > **["a"mi•U]* > *ami* ; *CAMERACU > **["kam"bra•U]* > *Cambrai* et toute la série toponymique en -ACU. Il y a cependant des contre-exemples qui jettent le doute sur la validité

⁷¹⁵ La Chaussée 1974, 56-57.

de la règle, dans la mesure où l'on ne peut guère les soupçonner de dialectalisme : GRÆCU > *["gri...E•U] > *grieu* (et non ***gri*) ; FACUNT > *["fa•Unt] > *faont* (non ***faient*).

Abstraction faite de ces derniers, la divergence de traitement entre le type SECURU et le type LACU n'admet qu'une seule explication : la présence ou l'absence d'une voyelle labiovélaire subséquente au moment du changement phonétique. Dans le premier cas, le contact de la voyelle a provoqué la labialisation de la spirante vélaire en [w] (d'abord [•^w]), prélude à son effacement. Dans le second, [•] placé en finale absolue (ou éventuellement suivi d'une voyelle décolorée [ə]) derrière une voyelle palatale s'est naturellement palatalisé en [j] (d'abord [•^j]). On peut donc reconstruire avec vraisemblance une étape *[se"wur(ə)] et une étape *["la j(ə)].

Appliqué à nos deux séries toponymiques, ce raisonnement conduit à la conclusion que la filière 'lyonnaise' (F₁) se caractérise par le maintien tardif de la voyelle finale [U], tandis que dans la filière 'roannaise' (F₂), cette voyelle s'est plus précocement affaiblie et amuie (comme en français). En d'autres termes, à la même époque ont vécu parallèlement des formes *[nOwa"Fi...E•U] et *[nOwa"Fi...E•], appelées à devenir respectivement *Nollieux* et *Noailly*⁷¹⁶.

1.6.1.4. Interprétation diasystématique

Un tel dualisme n'est, à vrai dire, pas fait pour étonner, à condition de prendre en compte les paramètres du diasystème de la langue : les documents juridiques des XIII^e-XIV^e siècles proviennent, pour la plupart, des institutions ecclésiastiques et comtales où s'élaborait une *scripta* forézienne relativement unitaire, alignée sur les formes prévalant dans la région de Feurs et de Montbrison et perçues comme acrolectales. La terminaison forézienne *-eu* passait, au XIII^e siècle, pour l'archétype des formes septentrionales en *-é* ou méridionales en *-ec*, et elle a tendu à s'y substituer, au moins à l'écrit – de la même façon que, deux siècles plus tard, la finale 'francienne' *-y* devait remplacer *-ieu* et *-é* dans un certain nombre de nos toponymes. Peut-être même est-il permis d'aller plus loin et d'imaginer que, dans une vaste aire lyonnaise (Loire, Rhône, sud de l'Ain et nord de l'Isère), les deux types, */-ieğ/ et */-ieğu/, puis */-ieý/ et */-ieü/ ont coexisté pendant une durée assez longue comme variantes non pas diatopiques, mais diastratiques (*/-ieğ/ représentant le type surévolutif et basilectal, */-ieğu/ le type

⁷¹⁶ Le même raisonnement s'applique également aux formes, plus rares, en -ACU non précédé de -I- : le dualisme *Chaponost* ~ *Chaponnay* (Rhône), formes qui reposent toutes deux sur *CAPPONACU (nous laissons de côté la discussion sur le prétendu « suffixe *-oscum* »), s'explique par un traitement différencié *[kapo"na∆U] vs. *[kapo"na∆].

conservateur et élevé), avant d'être respectivement sélectionnés en tel ou tel point de l'aire selon des modalités plus ou moins aléatoires.

Mais une autre interprétation est encore possible, qui aurait notre préférence. Il faut remarquer que le maintien de la voyelle finale atone */u/ dans ce contexte, phénomène non seulement marqué dialectalement, mais même unique dans tout l'espace galloroman⁷¹⁷, touche exclusivement, ou presque⁷¹⁸, une classe de mots très particulière : les noms de grands domaines ruraux. Or la classe onomastique et notamment les noms de localités d'une certaine importance, *a fortiori* s'ils entrent dans une série analogique très nombreuse (c'est le cas), sont spécialement susceptibles d'avoir été restaurés ou maintenus à un stade phonétique archaïsant sous une influence savante. Autrement dit, les *Juiré* et *Lentigné* du Roannais, les *Leignecq* et *Luriecq* de l'amphizone, les *Loisia* et les *Savigna* jurassiens pourraient refléter l'évolution phonétique populaire et régulière du protofrancoprovençal, tandis que les *Albigneux* et *Quincieu* lyonnais ou foréziens reposeraient sur des formes littéraires refaites, à voyelle finale réintroduite par les clercs et les puristes au stade [•] > [•^j] (phonologiquement */g₂/), c'est-à-dire vers le début de l'ère carolingienne⁷¹⁹. Rappelons que c'est par un phénomène comparable que Dauzat expliquait, sans doute avec raison, le maintien de la voyelle contrefinale dans les toponymes MELODUNU > *Melun*, EBURODUNU > *Embrun* etc.⁷²⁰

La répartition géographique des types, *-ieu* irradiant autour de la métropole archiépiscopale, *-ié* et *-ia* étant relégués dans la périphérie, nous semble en bonne cohérence avec une telle hypothèse. On aurait affaire à un archaïsme diffusé par les clercs sous l'influence des écoles et de l'Eglise de Lyon, et peut-être relayé par l'administration civile au moment de la réforme carolingienne. On expliquerait ainsi le fait, contraire aux tendances générales de la géolinguistique, que le centre directeur (la zone *-ieu*) est ici plus conservateur que les marges (la zone *-ié/-ia*).

1.6.1.5. Formations tardives et chronologie relative

Certains toponymes de la série *-IACU* paraissent cependant irréductibles aux lois phonétiques connues. C'est le cas des toponymes comportant la finale */-e/* non diphtonguée et non précédée d'une consonne palatalisable (ou issue de celle-ci). Comment, par exemple,

⁷¹⁷ V. la carte dans Rostaing 1945, 71 pour la répartition géographique sommaire.

⁷¹⁸ Le mot LACU > afrpr. *lau* ~ *lay* étant le seul exemple lexical du phénomène : Hafner 118-119.

⁷¹⁹ Cette hypothèse résout, à rebours, l'anomalie d'afr. *grieu* que nous citions plus haut : un gentilé se prête aisément à la réfection savante, et celui-là plus que tout autre puisque, récurrent dans la langue littéraire, il sera de nouveau relatinisé en moyen français.

⁷²⁰ Dauzat 1939, 170.

rendre compte de *Urfé*, frprm. [y; "fA...e], que ses mentions anciennes désignent sans ambages comme une forme en -IACU ?

Mlt. [a] (abl.) *Ulfeio* 1173, *Hulpheyeo* 1285, (acc.) *Ulfeuum* 1192 ; [b] (gén.) *Ulfaci* 1233, *Ulphiaci* 1446, *Urphiaci* 1460, (acc.) *Ulphiacum* 1403 ; [c] (acc.) *Ulfeiacum* 1173, *Ufreiacum* 1182 (Duf 1005-06).

Afrpr. [d] *Ulfé*, *Ulfey* 1222 ; [e] *Ulpheu* 1225, *d-Ulpheu* 1246, *Uilfeu* 1257, *Uylpheu* 1286, *Ulfieu*, *Vulpieu* XIV^e s., *Ulphio* 1389 (*ibid.*).

On voit que ces formes se laissent classer sous quatre types :

[a] formes latinisées par greffe de la désinence flexionnelle au radical francoprovençal (*Ulfei-* ou *Ulfeu-*) ;

[b] formes latinisées par suffixation de *-iacu* sur la base anthroponymique supposée (*Ulf-* ou *Urph-*) ;

[c] formes ‘relatinisées’ par hybridation du radical francoprovençal et du suffixe *-iacu* (morphologiquement redondantes) ;

[d] formes francoprovençales en *-é* ou *-ey* (précoces et minoritaires) ;

[e] formes francoprovençales en *-eu*, *-ieu*, *-io* (tardives et majoritaires).

Compte tenu des principes que nous avons dégagés et de la prononciation patoise, il paraît certain que la forme la plus fidèle à la réalité phonétique des XII^e-XIII^e siècles est *Ulfé*, *Ulfey*, notant vraisemblablement */urfèi/. Mais quel prototype reconstruire pour une telle forme ? Une base *ULFIACU, postulée par les scribes du XIII^e siècle et reprise par la plupart des auteurs, n’est pas admissible. En effet, le groupe consonantique ‘lourd’ -LF- n’est pas palatalisable et bloque toute anticipation du yod ; d’autre part, la finale -IACU ne saurait en aucun cas aboutir à afrpr. */-èi/, finale que les graphies médiévales s’obstinent pourtant à noter et qui est du reste continuée régulièrement par la diphtongue patoise ["A...e]. ULFIACU n’eût pu donné que ***Urfié*. Un étymon alternatif ULFACU n’est guère plus recevable, puisque l’on attendrait alors ***Urfay*, résultat contredit tant par les mentions anciennes que par la forme moderne.

Comme notre toponyme ne peut cependant guère s’expliquer autrement que comme une formation du même type que *Juré* et *Luré*, il faut envisager une troisième solution. Nous croyons qu’il s’agit en fait d’une formation plus tardive que la série des *Juré*, *Lentigny* etc., bâtie sur le radical */ulf-/ muni non pas du suffixe */-(i)aku/, mais d’un suffixe secondaire */-ègu/ (soit *["E•U]), morphème issu par réanalyse des formes en */-iègu/ < -IACU (type

*/lentin×iēgu/ < LENTINIACU), c'est-à-dire de formes ayant déjà subi l'effet de Bartsch. A partir de */ulfēýgu/ (= *[ul " fE•U]), l'évolution s'est régulièrement déroulée, */-ēgu/ aboutissant à */-ēi/ selon le processus le plus trivial.

L'origine de l'anthroponyme formateur, ULFU ou ULFA, manifestement de souche germanique, apporte une solide confirmation sémantico-référentielle en indiquant qu'il s'agit de la désignation d'un *prædium* tardo-antique, sans doute à la dotation d'un *fæderatus* burgonde. L'information est précieuse puisqu'elle permet de dater avec précision la création du toponyme : étant postérieure à la loi de Bartsch, elle ne remonte pas au-delà du VI^e siècle⁷²¹ ; si elle est historiquement liée à la colonisation du sol par les Burgondes, elle est antérieure ou à peine postérieure à l'an 534⁷²². La fourchette 500/550 paraît en tout cas assurée pour cette formation.

1.6.2. Les issues du suffixe -(I)ANICU en ancien forézien

[Hafner 72-73, 121, 123]

Nous avons relevé six exemplaires haut-foréziens du suffixe –ANICU, –ANICAS⁷²³ : **Disangue** (< *Disango* 1338), **Lurange** (< *Luranges* 1342), **Mérange** (< *Marangias* 982), **Nurchange** (< **Nurçanges*), **Prolange** (< *Prolangez* 1419) et **Relange** (< *Relanges* 1311).

On ne manquera pas de remarquer la disparité de traitement entre –ANICU, qui aboutit à –*ango* (avec la voyelle d'appui francoprovençale), francisé en –*angue*, et –ANICAS qui donne invariablement –*ange(s)*. Ce double traitement est-il régulier ?

Pour tenter de résoudre cette question de phonétique, il s'avère utile de comparer nos exemplaires avec les issues relevées dans le reste de la Loire et le Puy-de-Dôme. On dénombre au total 79 issues de –ANICU/–ANICAS dans ces deux départements⁷²⁴ :

| | |
|--------|---------|
| –ANICU | –ANICAS |
|--------|---------|

⁷²¹ La Chaussée 1974, 190.

⁷²² Duf XVI.

⁷²³ Dans le premier cas, le substantif ellipsé est le masc. sg. FUNDU ; dans le second cas, majoritaire, c'est le fém. pl. TERRAS.

⁷²⁴ Nous remercions vivement M. J.-P. Chambon de nous avoir communiqué les résultats de son dépouillement des 32 feuilles IGN 1/25000 couvrant la Loire et le PuyD, ce qui nous a permis de compléter le relevé de Nègre (1965) et d'établir ce petit tableau statistique.

| | –angue | –ergue | –ange(s) –inge(s) | –angues | –argue(s) | –ergues |
|--------------|--------------|--------------|----------------------|----------------|----------------|--------------|
| Loire | 1 (5,3 %) | – | 18 (94,7 %) | – | – | – |
| PuyD | 2 (3,3 %) | 2 (3,3 %) | 34 (56,7 %) | 10 (16,7 %) | 10 (16,7 %) | 2 (3,3 %) |

On constate, d'une part, que le type –ANICU (FUNDU) est très rare, représentant, au plus, 6 à 7 % des exemplaires ; encore faut-il préciser que trois d'entre eux, Marescangue, Mazergue (Lastic) et la Trabatergue (Verneughol), ne sont rangés sous ce type qu'au bénéfice du doute, en l'absence de toute forme ancienne et de tout autre critère que l'absence de –s final dans la graphie moderne. En fait, seuls Disangue (Sauvain) et *Seisanicus* (lieu détruit près de Moissat) sont des représentants assurés du suffixe –ANICU.

D'autre part, on voit que, contrairement au Forez qui présente une grande homogénéité, la Basse-Auvergne se partage en trois zones pour le traitement de –ANICAS :

- le traitement « forézien » avec palatalisation, –*anjas* > –*anges*, –*inges*, se rencontre à la fois dans les arrondissements de Thiers, d'Ambert et d'Issoire, mais avec des concentrations maximales dans le Livradois (pays d'Aranc notamment) et les Monts du Forez, où l'influence francoprovençale se fait sentir.
- le traitement rhotacique, –*argas* > –*argues*, –*ergues*, corollaire de la syncope de –ĭ– post-tonique (–NIC– > –*neg*– > –*n'g*– > –*rg*–), s'est diffusé à partir du Languedoc sur la plus grande partie du domaine occitan. D'après Chambon (2000, § 2.1), cet important changement phonétique peut être daté de *ca* 1175 pour le Haut-Rouergue et à peu près de la même époque pour l'Auvergne septentrionale. Il s'impose dans l'ouest de la Basse-Auvergne, mais rencontre des zones de résistance à l'est.
- l'Ambertois forme une petite zone conservatrice où prédomine la forme archaïque –*angas* > –*angues* : on trouve 9 exemplaires de –*angue(s)* dans les environs immédiats d'Ambert, plus un dans le Thiernois (**Chassangues** à Celles-sur-Durolle).

A la lumière de ces constatations, on est fondé à se demander si l'on ne devrait pas attendre, en forézien, une forme du type **Disanjo* > ***Disange**, et si **Disangue** ne reflète pas un traitement *ambertois* de –ANICU. Les matériaux dont nous disposons ne nous permettent malheureusement pas de confirmer ou d'invalider cette hypothèse, car si les dégénilices en –ANICU, comme nous l'avons dit, sont extrêmement rares, les réactifs lexicaux comportant la finale –ANICU le sont tout autant : on peut citer MANICUS « manche », qui aboutit à des formes

du type *manjo*, *mãdo* dans les parlers fpr. (GFPF § 6102), mais les données atlantologiques font défaut dans notre zone, et du reste le fr. *manche* s'est fréquemment substitué aux formes locales.

Quoi qu'il en soit, en attendant que des recherches plus approfondies n'apportent à cette question des éléments de réponse, force est de reconnaître que **Disangue** a une faciès plutôt occitanoïde et qu'au demeurant les estives de Sauvain ne sont pas loin de l'Auvergne.

1.6.3. *Traitement phonétiques au sandhi interne dans les dérivés détoponymiques*

Dans une récente contribution⁷²⁵, J.-P. Chambon a montré que dans le domaine nord-occitan, l'analyse phonétique de certains dérivés diminutifs détoponymiques permettait de préciser la chronologie et de mieux appréhender l'histoire des dédoublements d'habitat en général (type *Brassac* ~ *Brassaget*). Il analyse plus particulièrement les traitements phonétiques différenciés au sandhi interne comme critère linguistique de datation. L'analyse des dérivés en -ITTU > -et, formés sur les noms de lieux en -ACU, permet de dire notamment que ces procédés ont pris naissance dès la fin de l'Antiquité. Quelques exemples foréziens permettent de confirmer ces vues.

1.6.3.1. *Juré* ~ *Géruzet*

Le nom du hameau de Géruzet, frpm. [ve zyK"z@] (commune de Juré), est attesté sous les formes suivantes : mfr. *Juriset* 1389, 1448 ; frm. *Giruzet* (Cass), *Jeruset* 1887, *Géruzet* 1926. Mis à part quelques accidents phonétiques banals, la filière évolutive se reconstitue sans difficulté :

Afrpr. *[Ûyri"zet] > (1) *[Zyri"ze(t)] > *[Zyr@"ze] > frpm. [Zyr"z@] (syncope).

(2) mfr. *[Zyri"ze(t)] > frm. *[Ziry"ze] (métathèse) > [Zer"yzE] (attraction paronymique de *Jérusalem* ?).

⁷²⁵ Chambon 2003.

Partant d'afpr. **Jurizet*, l'étymologie du toponyme n'est pas douteuse : il s'agit d'un dérivé en -ITTU à signifié diminutif, forgé sur le radical du nom de Juré, ou plus exactement sur le prototype de ce nom. Sous sa forme initiale, l'ancêtre de *Géruzet* signifiait "le/au petit Juré", désignation cohérente pour cet habitat fondé sur un coteau à 300 m du bourg de Juré.

Dans **Jurizet*, la suffixation remonte assez haut pour que le mot ait subi les changements ayant affecté les mots du stock primitif latin. Le prototype *IURIAC-ITTU a en effet connu (1) la palatalisation et l'assibilation de */k/ au contact d'une voyelle palatale, (2) la fermeture consécutive par palatalisation de la voyelle prétonique */a/ en */i/, et (3) la sonorisation de la sourde intervocalique */t_sx/ en */d_xz/ (type PLACERE > *plaisir*), soit, chronologiquement :

*[juria"ki_tttU] > *[-jai"ce_tttU] > *[-jai"ts^jeto] > *[-jai"dz^jedo] > *[-i"dzet].

Il est admis que le plus précoce de ces changements, n° (1) (palatalisation), s'est effectué entre le III^e et le VI^e siècle⁷²⁶. Si le toponyme s'était formé après cette dernière date, la base étymologique étant *IURIACU, la palatalisation/assibilation ne s'y serait pas produite. Si, d'autre part, la suffixation s'était produite postérieurement au stade (3) (sonorisation des intervocaliques, *ca* 400⁷²⁷) mais avant la fin du stade (1), la base eût été */i_uriag-/ + /-eto/ et, dès lors, */g₂/ (< */k/) au contact de */e/ aurait subi le même traitement que */g₁/ (< */g/) dans le même contexte, c'est-à-dire la spirantisation et la palatalisation totale en */j/ (type FLAGELLU > afr., afpr. *flayel*) : on aurait eu ***Juriet*. La sonorisation « fournit par conséquent un *terminus post quem non* aux toponymes du type [*Buniazet*]. Or ce processus est consensuellement placé 'en latin vulgaire, à la fin du IV^e et au V^e siècle'⁷²⁸ » ; « il est plus délicat de préciser le *terminus a quo* : néanmoins, en ce qui concerne les dérivés en *-ITTU, le caractère tardif et régional du suffixe (inconnu du roumain et du sarde) paraît interdire de faire remonter ces formations plus haut que les 3^e/4^e siècles, ce qui est compatible avec la datation généralement admise pour l'assibilation⁷²⁹ ». La fourchette chronologique 200-450 est donc assurée pour les formations du type *Géruzet*.

1.6.3.2. L'*Occitania submersa* : Chalmazel

⁷²⁶ La Chaussée 1974, 176.

⁷²⁷ Ibid., 182.

⁷²⁸ Chambon 2003, 74.

⁷²⁹ Ibid.

L'étymologie de *Chalmazel*, frpm. [vɛ SQKma "zE]⁷³⁰ (canton de Saint-Georges-en-Couzan) a fait l'objet de nombreuses conjectures. Les formes anciennes sont les suivantes : *Chalmazel* 1214, *Chalmasel* 1225, *Challmazell*, *Chomasel* 1258 (Drouot III, 6-7), *Charmazel* 1313 ; mlt. (abl.) *Chalmasello* 1323, *Charmasello*, *Chamerzello* XIV^e s., *Chalmezello* 1352, (gén.) *Chalmasselli* 1369, (abl.) *Chameisello* 1410, (acc.) *Chamazellum* 1411 ; frm. *Charmazel* 1556, *Chalmasel* 1612 (d'Urfé, *L'Astrée*, I, 1), *Chalmazel* (Cassini), *Charmazel* 1775, *Chalmazel* 1874 (Joanne 48).

Pour l'archiviste A. Jaquet⁷³¹, « Chalmazel vient de *Chastel* du *Mazel*, ainsi nommé par les Marcilly, comme s'ils eussent dit : le châtel du petit village que nous possédons dans la montagne ; peut-être Chalmazel viendrait-il de Châtel-de-Marcilly, mais la première étymologie paraît plus vraisemblable [*sic*] ». Pour Gardette⁷³², il ne fait pas de doute que *Chalmazel* « est dérivé de *CALMIS ». Dauzat/Rostaing parlent d'un « nom obscur ; un dérivé du nom d'homme lat. [*]Calmacius n'est guère possible ; le site paraît suggérer un comp. de *calmis (v. CALM), dont le second élément pourrait être *mazel*, dimin. de *mas*, anc. nom du village⁷³³ ». D'après GEFoz (IV 374), « le nom de Chalmazel viendrait de deux noms : – du mot latin *mansus* : manoir, maison de campagne, métairie ; de ce mot on a tiré *mas* [...], *mazel* étant le diminutif de *maz* et signifiant petit village. – et du mot *chal* [...] du mot latin *calamus*, qui signifie chaume ». Taverdet préfère « voir ici la même racine prélatine *KALM- (qui a donné les *charmes*, *chaumes*, *chaux* des autres régions) avec une double suffixation ASI-ELLU (cf. dans l'Yonne, *Sermizelles* [...]). *Chalmazel* est donc un village construit au milieu des friches⁷³⁴ ». Nègre rapproche « frp *chal* 'chemin' (FEW, II, 98b) + équivalent frp de oïl *mazel*, ce qui signifierait 'chemin de la maison campagnarde'⁷³⁵ ». Vurpas/Michel hésitent entre l'hypothèse de Dauzat/Rostaing et celle de Taverdet.

Il faut à coup sûr écarter l'idée de Nègre, car « frp *chal* » n'est attesté que par un texte en ancien bressan, et les héritiers for. de CALLIS "chemin" reposent en fait sur le fém. *CALLA > *challa*⁷³⁶. Or il n'y a pas de forme ancienne ***Chalamazel*. Il est regrettable que Taverdet ne précise pas à quelle langue il attribue la « double suffixation ASI-ELLU ». Faut-il comprendre que -ASI et -ELLU sont deux suffixes prélatins ? Ou bien, s'il s'agit du suff. diminutif -ELLU, est-ce à dire que -ASI est également roman ? Ou encore, doit-on admettre une dérivation

⁷³⁰ *Chalmazel* est une graphie savante, comme l'a souligné Gardette (1941, 133) : la prononciation locale, avec le rhotacisme régulier ([lm] > [rm]), est attestée par *Charmazel* 1313, 1556 et 1775.

⁷³¹ Notes manuscrites détenues au Musée de la Diana à Montbrison, citées par GEFoz (IV 374).

⁷³² Gardette 1941, 133.

⁷³³ DNLF 167, s.v. *Chalmazelle* (*sic*).

⁷³⁴ TaverdetLoire § 39.

⁷³⁵ TGF 25916, s.v. *Chalmazelle* ou *Chamazel* (*sic*).

⁷³⁶ Gras 1863, 43.

romane sur un prélat. *KALMASI- ? La référence à *Sermizelles*, en tout cas, ne résout pas la question : les formes anciennes sont *Sarmaciola* 900⁷³⁷, *Sarmisola* XII^e s.⁷³⁸, ce qui, sauf erreur, renvoie à lat. *SARMATIOLAS, dérivé d'un SARMATIA "terre des Sarmates".

On voit qu'aucune des solutions proposées ne satisfait aux exigences phonétiques et morphologiques rudimentaires. L'erreur de plusieurs auteurs est de vouloir à toute force, sur la base de la seule paronomase (et de 'l'aspect du site'), rattacher *Chalmazel* à la famille de frpr. *chal* ~ *charma* "lande". L'élément *-azel* demeure, dans cette perspective, désespérément inexplicable.

Pourtant, la nombreuse série auvergnate des *Bugnac/Buniazet*, *Escublac/Escublazet*, *Montagnac/Montagnazet*, *Target/Tarjazet* et surtout *Bournac/Bournazel* indique avec clarté la bonne étymologie : *Chalmazel* est un diminutif en -ELLU formé sur un toponyme latin en -ACU et appartenant, comme *Géruzet*, à la strate la plus ancienne de cette série puisqu'il a subi le traitement héréditaire */k/ > */dz/. Si l'on pose un prototype *CALLIMACELLU, on a donc affaire à un dérivé du nom (PRÆDIU) *CALLIMACU "domaine de Callimus", lui-même dérivé d'un *cognomen* latin *Cállimus, restituable d'après gr. κάλλιμος "beau".

A notre connaissance, ce toponyme primaire *CALLIMACU n'a pas eu de continuateur : on cherche en vain un NL *Charmay, *Charmau (sur le versant forézien) ou *Charmat (sur le versant auvergnat) dans les environs immédiats de Chalmazel⁷³⁹. La localisation de ce *fundus* primitif peut néanmoins, selon nous, être déduite d'autres indices. Il se trouve en effet, à 2 km au sud du bourg de Chalmazel, une localité nommée *la Vialle (de Villa* 1400). En vertu du principe de la référence prototypique que nous avons déjà évoqué, ce nom a dû désigner non pas une *villa* quelconque, mais l'habitat primitif, le centre d'exploitation et l'ancien chef-lieu du terroir dans lequel il est inclus. Nous avançons donc l'hypothèse que la Vialle n'est autre que l'ancien **prædiu Callimácu*, c'est-à-dire le domaine antique à partir duquel furent colonisées et exploitées les hauteurs montagneuses environnantes, et dont une partie des colons forma, entre le III^e et le V^e siècle, l'établissement secondaire nommé **Callimacellu*, appelé à devenir le nouveau chef-lieu de l'entité territoriale.

Mais le plus intéressant est dans le détail des faits phonétiques. L'issue régulière de *CALLIMACELLU, en ancien francoprovençal, n'eût pas été *Chalmazel*, mais **Charmoizel*, compte tenu (1) de la palatalisation régressive de la voyelle précédant l'affriquée palatale

⁷³⁷ TGF 6342.

⁷³⁸ TF § 309.

⁷³⁹ Le seul candidat potentiel, le ham. de la Chaumay à La Valla, est distant de 15 km à vol d'oiseau et n'est relié à Chalmazel par aucune voie d'accès direct ; au demeurant ses mentions anciennes, *Chalmeyls* 1352, *Chalmeylhs* 1439 etc., permettent d'écarter l'étymon *CALLIMACU.

(type PLACERE > *plaisir*), (2) de l'affaiblissement de /a/ prétonique en /e^ə/ et (3) de l'effet Gardette', c'est-à-dire le traitement LABIALE + /a...i/ > /wa...i/⁷⁴⁰, général en forézien (type *MASIONE > /mwəzõ/). Il est de fait que *Chalmazel* ne répond pas au traitement héréditaire francoprovençal. C'est une forme occitane. La chose mérite d'être relevée, étant donné que le patois chameziau moderne se caractérise au contraire comme nettement francoprovençal⁷⁴¹. Elle relativise l'étanchéité et l'immutabilité de la frontière linguistique que constitue aujourd'hui la chaîne des Monts du Forez : Chalmazel fut jadis aussi 'auvergnat' que Le Brugeron ou que le plateau de Noirétable. Le fait est d'ailleurs moins insolite qu'il n'y paraît : rappelons que le bourg de Chalmazel est relié à celui de Saint-Pierre-la-Bourlhonne (PuyD.) par la route du col du Béal, principal point de passage entre l'Auvergne et le Forez au milieu des Hautes Chaumes. Or d'autres toponymes de la même commune suggèrent un déplacement récent de la frontière linguistique : c'est le cas de *Chanteloube* (ham. au sud-ouest de Chalmazel), visiblement issu d'aocc. *chanta loba* (et non d'afrpr. *chanta lova*), ainsi que de *Juel* (ham. au sud-est de Chalmazel : *Juyel* 1366, *Juel* 1374, *Juyel* 1423) qui, s'il remonte bien à un composé celtique en -OIALON (sans doute *DIUIOIALON⁷⁴²), présente un traitement authentiquement bas-auvergnat de cette finale⁷⁴³ (cf. *Fernoël*, *Tournoël*, PuyD., et *Ventuel* < *UINTOIALON dans le village occitan de Saint-Jean-la-Vêtre). Il faut remarquer, au reste, que, si *Chalmazel* représente la forme autochtone du NL, un exonyme francoprovençal a certainement coexisté avec lui. C'est précisément ce qu'attestent les latinisations du XIV^e siècle *Chamerzello*, *Chalmezello* et *Chameisello*, qui ne sont pas le reflet d'aocc./mfr. *Charmazel*, mais bien d'afrpr. **Charmeizel*.

A quelle époque la 'rectification de frontière' au profit du francoprovençal s'est-elle produite ? D'après les indices toponymiques, suffisamment tard pour que la zone considérée aient pu échapper à la spirantisation des sonores secondaires (LUPA > */lɔba/ > */lɔβa/) ainsi qu'à l'affaiblissement de */a/ prétonique (ORNAMENTU > */ornement/), changements qui se sont produits au début du V^e siècle pour le premier, au cours du VI^e pour le second⁷⁴⁴. Le *terminus post quem non* est plus difficile à fixer, dans la mesure où le phonétisme chameziau moderne a pu, a dû être massivement modifié par celui des patois francoprovençaux voisins, notamment celui de Saint-Georges-en-Couzan, centre local relayant l'influence

⁷⁴⁰ Gardette 1941, 237-238.

⁷⁴¹ Ibid., 262.

⁷⁴² Comp. de gaul. **ialon* "clairière, champ" et **divio-* "divin, sacré" (DLG 145, 186). Sur l'évolution du premier terme, cf. **diuibrigā* "citadelle sacrée" > **dió*□*briga* > *Juevro* > *Jæuvres* (ham., Saint-Jean-Saint-Maurice).

⁷⁴³ Il s'agit du « type intermédiaire » de la typologie de Dauzat (Dauzat 1939, 204, 209, 210).

⁷⁴⁴ La Chaussée 1974, 183, 189.

montbrisonnaise sur toute la montagne forézienne. Seule la toponymie n'est pas soupçonnable de réfection. Un NL de formation suffisamment ancienne pourrait fournir une indication : *la Chaize* (ham. entre Chalmazel et Chanteloube), s'il reflétait un ancien **la Chiesa*, serait conforme à la loi de Bartsch (VI^e s.). Mais nous ne disposons d'aucune attestation médiévale pour ce toponyme et, dans la mesure où les parlers livradois changent régulièrement /á/ libre en /eý/ (CANTARE > /čãteý/, MANDUCARE > /mãî ç eý/), rien n'interdit de penser qu'il remonte à aocc. **la Chasa*.

Quoi qu'il en soit, en mettant en relation les indices toponymiques recueillis à Chalmazel avec le cas de -ANICU > -ango relevé à Sauvain (*supra*, § 1.1.2), on perçoit les contours d'une *Occitania submersa* (Jeansagnière-Chalmazel-Sauvain) enclavée entre la crête des Monts du Forez et le Forez francoprovençal, et prolongeant vers le midi la zone des Bois Noirs restée occitane. Peut-être cette marche a-t-elle été plus étendue encore : c'est ce que suggèrent certains faits de phonétique dialectale, par exemple le traitement /á/ > /eý/ qui, sur le versant forézien, relie par une étroite bande, parallèle aux Montagnes, le plateau de Noirétable à celui de Saint-Bonnet en englobant plusieurs localités francoprovençales⁷⁴⁵.

1.6.3.3. Grézolles

Le nom de Grézolles, frpm. [ve gKε" zOɫ] (canton de Saint-Germain-Laval) est attesté sous les formes suivantes : afrpr. *Graisolles* XI^e s. [XVI^e s.], *Graysoles* 1225, 1318, 1328, *Greissoles*, *Graysolles* 1341 ; mlt. (abl.) *Graisolis* 1188 ; mfr. *Greysolles*, *Greisolles* 1389, *Greysoles*, *Greisoles* 1410, *Grisolles* 1435, *Grisoles* 1465 ; frm. *Grézolles* XVII^e s.

Voici les hypothèses étymologiques : « *église*, prov. *glieisa* [...] *Diminutifs*. – Le suff. est uniquement -ol⁷⁴⁶ » ; « Pré-latin *grava*, pierre → petite pierre → endroit caillouteux, à gravier [...] [-it-eola]⁷⁴⁷ » ; « *ecclesiola* 'petite église, chapelle'⁷⁴⁸ » ; « Grézieux [...], Grézolles [...] dérivés de **cracos* formés avec divers suffixes (mais on peut aussi penser pour ces noms à la même racine que celle du français *grès* avec le sens de 'mauvaise terre')⁷⁴⁹ ».

Aucune de ces hypothèses ne respecte les faits phonétiques et morphologiques : EC(C)LESIOLA aurait abouti à ***Egleisola* ou peut-être à ***Gleisola*. Une base GRAVITIOLA, si tant est qu'elle ait existé, aurait donné ***Graçola*. Un « dérivé de **cracos* », quelque origine

⁷⁴⁵ Gardette 1941, 182-184.

⁷⁴⁶ TF § 862.

⁷⁴⁷ DNLF 330-331.

⁷⁴⁸ TaverdetLoire 32.

⁷⁴⁹ Vurpas/Michel 186.

et quelque signification qu'on attribue à ce mot (gaulois ??), aurait eu un radical *Cray- ou *Crau-. Frm. grès, enfin, remonte à un abrfr. *griot qui, outre qu'il n'est pas continué en francoprovençal, ne saurait rendre compte d'une forme telle que *Graysoles*.

La solution est manifestement ailleurs. Nous croyons pour notre part que *Grézolles* < *Graysoles* ne doit pas être séparé de la série des *Grézieu*, *Grézac*, *Grézy* < GRATIACU : nous émettons l'hypothèse que *Grézolles* représente le dérivé diminutif d'un □*Graizieu*□ aujourd'hui disparu, comme dans le cas *Chalmazel*. Si cette solution est la bonne, il convient de reconstruire le prototype de *Graizoles* comme protorom. (TERRAS) GRATIACULAS, muni du suff. -AC(U)LU à signifié diminutif.

On peut dès lors en déduire :

- (1) que le traitement -ACULAS > -oles paraît irrégulier : on attendrait, au mieux, afrpr. ***Graizielhes* > frm. ***Grézeilles* ;
- (2) mais que le même traitement est parfaitement attesté pour le type GRACULA > afor. *grola* "corneille", en face de lyonn. *gralhi* "id." ;
- (3) que ce traitement est précisément datable par la chronologie relative :
 - a) il est en effet suffisamment tardif pour que la loi de Bartsch ne l'ait pas affecté : la filière est */grad×^ziágulas/ > */grad×^záulas/, sans quoi l'issue eût été afrpr. ***Graizieules* ;
 - b) mais il est suffisamment précoce pour que la monophthongaison de /au/ ait produit un /o/ traité comme celui d'afrpr. *fo* < FAGU, et non un /au/ 'roman' (type *chaut*) ;
 - c) ces deux critères phonétiques indiquent que la formation de notre toponyme remonte à la première moitié et sans doute au tout début du VI^e siècle (La Chaussée 1974, 184, 190).
- (4) que ce traitement n'est pas phonologiquement 'normal' : partout ailleurs, le suff. -AC(U)LA donne invariablement afrpr. -*ailhi* ;
- (5) que *Graizoles* n'est donc pas une forme purement héréditaire : il s'agit encore d'une réfection acrolectale/savante (ou peut-être simplement analogique), qui suppose le maintien ou la réinsertion de */u/ posttonique, lequel aurait dû disparaître.

Une enquête plus étendue sur les données toponymiques et dialectologiques du Lyonnais serait souhaitable pour assurer les conclusions que nous avons esquissées ici. Mais nous ne

croyons pas errer en affirmant que les phénomènes en cause témoignent de l'état remarquablement archaïque (pour ne pas dire 'classique') de la variété dialectale protoromane en usage autour de *Lugdunum* au début du Moyen Âge : la persistence ou la restauration de formes en */-ákulu/, superposables aux formes du latin classique (*-āculum*), contraste avec la totalité des données romanes, qui ne permettent de reconstruire que */-áklu/⁷⁵⁰. D'un point de vue sociolinguistique, ces traits de 'latinisme' sont assurément à mettre en rapport avec le poids de la tradition classique et, sans doute, le maintien d'une forte culture écrite dans l'élite patricienne de la *colonia Lugdunensis*, jusqu'aux temps mérovingiens.

Chapitre 2.

Toponymie et histoire des institutions : les origines du *pagus Rodumnensis*

2.5. Prémisses méthodologiques

L'importance de la contribution de la toponymie à l'histoire – singulièrement à l'histoire rurale et locale – a depuis longtemps été reconnue par les historiens eux-mêmes. La plupart des essais entrepris dans ce domaine se bornent cependant à un relevé de noms de lieux isolés ou de séries toponymiques *in absentia*, sans chercher à replacer ceux-ci dans une perspective (micro)structurale et interdisciplinaire. Or, plusieurs travaux menés récemment dans ce domaine ont montré qu'une telle mise en perspective s'avère souvent fructueuse.

Il convient de souligner – en particulier pour réfuter certaines objections formulées contre la toponymie en tant que science auxiliaire de l'histoire – qu'au contraire de l'historien, qui travaille sur des témoignages écrits, c'est-à-dire indirects et partiels, et de l'archéologue, qui doit interpréter des témoignages matériels, donc directs mais muets (et également

⁷⁵⁰ L'exemple-type étant GRACULU ~ GRACLU, v. REW 3830.

partiels), le toponymiste opère quant à lui sur des formes linguistiques, c'est-à-dire sur les seuls témoignages qui soient à la fois *directs* (puisque'un NL moderne est toujours le continuateur héréditaire d'une dénomination plus ancienne), *signifiants* (puisque'ils relèvent du langage et de l'intellect, non de la matière brute) et pratiquement *exhaustifs* (la déperdition toponymique étant toujours lente et liée à la disparition d'une localité ou à sa phagocytose, phénomènes notablement plus rares que les lacunes des textes anciens et les destructions archéologiques). Toutes choses égales par ailleurs, la méthode toponymique est donc en théorie la technique la plus fiable pour parvenir à la connaissance du passé d'un territoire. Produit collectif de la conscience linguistique d'une époque et d'une communauté humaine données, le nom de lieu, si l'on ose dire, ne ment pas, alors que le contenu et la forme d'un texte est par essence soumis à l'arbitraire des déterminations sociales, cognitives et langagières qui ont présidé à son élaboration.

En effet, l'étude des noms de lieux 'sur le terrain', c'est-à-dire à grande échelle et au moyen d'un balayage exhaustif du stock toponymique d'une zone donnée, révèle naturellement la perception qu'avaient de l'espace les occupants de cette zone aux époques anciennes. Elle permet en particulier de connaître les modalités de l'occupation des territoires, la hiérarchie des habitats et l'agencement fonctionnel des sites : en cela, elle est un auxiliaire précieux de l'histoire et de l'archéologie, voire quelquefois leur supplétif – soit que l'on ait affaire à des structures humaines trop insignifiantes pour avoir été enregistrées dans les textes, soit que l'on opère sur des époques ou des régions mal documentées, soit encore que l'on s'intéresse à des types de sites n'ayant pu laisser aucun vestige matériel. L'échelle de la micro-région, du *pays* au sens traditionnel et géohistorique du terme, paraît la plus propice à ce genre d'étude. Sur le plan chronologique, l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age sont des époques qui intéressent particulièrement l'étude diachronique des toponymes, puisque, de l'avis des historiens, la période qui va du IV^e au X^e siècle correspond, en Occident, à une phase d'inflation démographique, de colonisation des derniers espaces restés vierges et de vaste réorganisation des territoires. Les recherches menées en histoire, notamment en histoire rurale, depuis le milieu du XX^e siècle s'accordent sur le fait qu'avec la fin de l'ère carolingienne s'achève un cycle civilisationnel commencé sous le Bas Empire, au cours duquel les structures sociales et politiques se caractérisent beaucoup moins par des ruptures brutales que par une évolution cohérente et progressive, sans que les lignes directrices de l'organisation humaine aient été modifiées.

Système social fondé sur la mainmise d'une classe de grands propriétaires sur les campagnes, matérialisée par le réseau des *villas* rurales ; disparition progressive de l'esclavage au profit d'une masse de concessionnaires du sol tantôt libres, tantôt liés au seigneur ; organisation militaire fondée sur des points défensifs parsemés sur le territoire et un recrutement à base ethnique ; christianisation des campagnes par une hiérarchie cléricale encadrant les populations, par la création puis le morcellement de grandes paroisses ; économie d'échange très limitée, fondée sur le réseau routier romain et le développement de bourgs semi-urbains le long de ce réseau ; réformes territoriales conduisant, sous l'influence de la royauté franque, au découpage des grandes *civitates* romaines en *pagi*, eux-mêmes subdivisés en *agri*, base de l'administration et de la juridiction locale : tels sont les principaux traits qui marquent cette période dans son ensemble, sans que la fin de l'Empire d'Occident, les vicissitudes des royaumes germaniques et la restauration carolingienne aient eu une influence décisive sur ces évolutions de longue durée. On sait que la véritable mutation sociale, économique et politique interviendra en revanche au tournant du IX^e siècle, quand le système féodal viendra remplacer ce système 'impérial' ou 'romano-franc'.

Nous nous proposons donc, en confrontant les résultats de l'analyse linguistique des toponymes avec les données fournies par l'histoire locale et l'archéologie, de dégager les structures de l'organisation territoriale du Roannais aux époques tardo-antique et altimédiévale, en particulier la disposition des unités administratives civiles, militaires et religieuses, aspect sur lesquels la documentation écrite ne fournit d'indices qu'avec une extrême parcimonie. Le statut des localités à date ancienne, le détail des subdivisions judiciaires et ecclésiastiques aux époques successives passent pour très difficiles, voire impossibles à reconstituer par l'historien. Nous croyons que c'est précisément à ces questions minutieuses, sur lesquelles les textes restent muets ou allusifs, qu'une étude toponymique bien menée, c'est-à-dire soumise aux contraintes de la science linguistique et mise au contact de l'histoire des référents, peut apporter des réponses inespérées.

Dans un travail qui aura pour nous valeur de référence et de modèle, J.-P. Chambon a clairement évalué les conditions nécessaires pour qu'une telle étude soit fructueuse :

Elle doit d'abord « être menée sur des ensembles : non seulement sur des séries (rapports *in absentia*), mais aussi sur des groupes de toponymes topographiquement proches (rapports *in præsentia*). La mise en série doit spécialement s'attacher, quand cela ne va pas de soi, à dégager le dénominateur commun référentiel (propriété

commune saillante, notoire et stable) des désignés. La mise en groupe permet, en outre, d'articuler entre eux les 'croisements' concrets des séries. Sans une telle étude des emplois désignatifs, une étymologie, même correcte, ne livre qu'une donnée vague et qui reste triviale et décevante. Quant à l'analyse linguistique des toponymes, elle ne doit pas être conduite selon les normes ordinairement en usage dans la toponymie française, mais selon les normes générales de la linguistique historique. Enfin une partie des informations pertinentes n'est pas apportée par l'analyse linguistique, mais directement par la philologie (interprétation des textes). »⁷⁵¹

2.6. Première époque : le pays roannais sous le Bas Empire

2.6.1. Roanne à la fin de l'Antiquité : un nœud routier

Ce que nous laisse percevoir la documentation archéologique et historique permet d'affirmer que, vers le milieu du III^e siècle, la localité nommée *Ῥόδουμνα* par Ptolémée et *Rof[i]domna* par l'auteur de la Table de Peutinger formait une grosse bourgade rurale, sise au nord-ouest de la *civitas Lugdunensis*, au débouché des gorges de la Loire, à l'endroit où le fleuve devient navigable et au carrefour de plusieurs voies routières de première importance. La Table de Peutinger donne *Rodumna* comme la troisième étape d'un itinéraire qui, de Lyon, gagne Clermont-Ferrand par *Mediolanum*, Feurs et Vichy : mais il est probable que ce tracé, invraisemblable, résulte d'une erreur de reproduction de la carte et qu'il faut distinguer deux itinéraires, l'un se dirigeant vers Feurs, l'autre vers Roanne et Vichy. La voie Lyon-Clermont suit le tracé de l'actuelle Nationale 7, le site de *Mediolanum* correspondant à Miolan (h., Pontcharra-s/Turdine, Rhône). Au-delà de Roanne, elle se poursuivait jusqu'au *vicus* d'*Ariolica*, qu'il faut sans doute identifier avec *Aruelho*, lieu disparu dans la commune de La Pacaudière. Un autre itinéraire peut être reconstitué, reliant Roanne à *Aquæ Segestæ* (Moingt-Montbrison) et rejoignant la route de Rodez : cette voie croise l'axe Lyon-Saintes à Bussy-Albieux. L'existence d'une voie Vienne-Roanne-Autun, bien que non attestée sur tout son parcours, est néanmoins très probable : entre Feurs et Roanne, deux grands chemins médiévaux longent la Loire, l'un

⁷⁵¹ ChambonVicairies, 151.

sur sa rive gauche, *via* Saint-Jean-Saint-Maurice, l'autre sur sa rive droite, une borne milliaire en confirmant le passage à Balbigny⁷⁵² (fig. 1).

L'extension maximale de l'agglomération roannaise dans l'Antiquité peut être estimée à 35 ha⁷⁵³. L'archéologie indique que cette localité possédait alors un petit nombre d'habitations patriciennes de type romain (mosaïque, placage de marbre), une majorité de demeures rustiques (bois et terre), des commerces, des ateliers, notamment de céramique et de métallurgie, un embarcadere, plusieurs relais routiers, plusieurs temples et une importante nécropole⁷⁵⁴. Elle avait très vraisemblablement acquis le statut de *vicus*, lié à sa situation nodale dans le réseau des *viæ stratæ*.

⁷⁵² Sur le tracé des voies antiques, v. CAG42, 49-51.

⁷⁵³ CAG42, 164.

⁷⁵⁴ CAG42, 168-177.

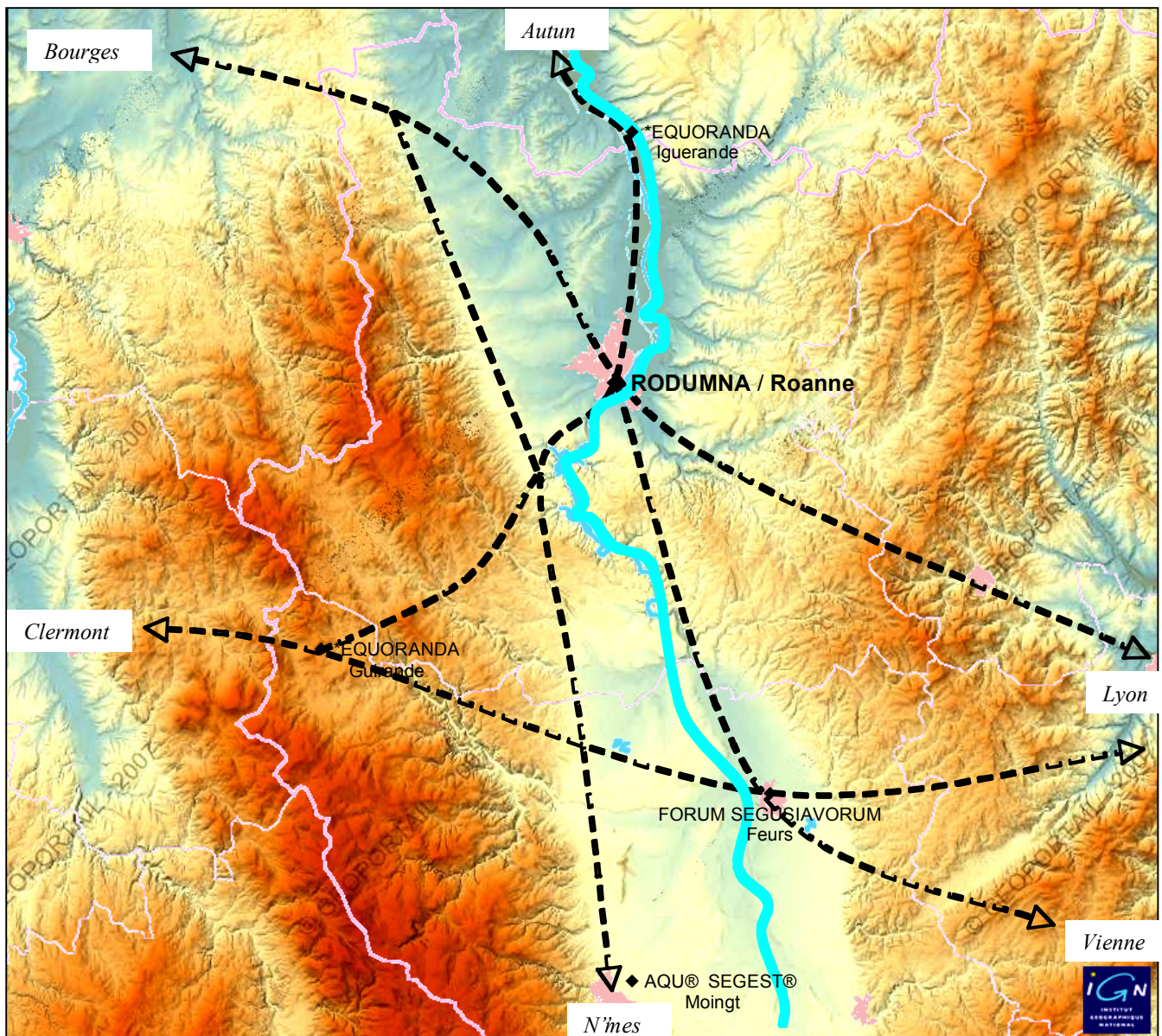


Fig. 1. Rodumna/Roanne et le pays roannais vers la fin du III^e siècle : un nœud routier

2.6.2. Les vici du pays roannais

On sait que le terme *vicus* s'est appliqué, de la conquête romaine à l'époque mérovingienne, « à des bourgs ruraux qui étaient à la fois des centres commerciaux, artisanaux et religieux, mais qui n'avaient aucune autonomie administrative⁷⁵⁵ ». Le *vicus* s'oppose essentiellement à la *villa* par sa fonction d'agglomération collective où se trouvent réunies des activités commerciales et des infrastructures ressortissant au domaine public (relais routiers, temples, dépôts du fisc, ateliers monétaires notamment). D'une manière générale, il semble que l'existence d'un *vicus* est toujours liée à la proximité d'une voie routière de quelque importance, favorisant le développement des activités d'échange. Le statut de *vicus* peut être présumé pour une localité ancienne sur la base de quatre sortes d'indices :

- philologiques ou épigraphiques : la localité est explicitement appelée *vicus* dans les textes ;
- archéologiques : le sol de la localité a révélé la présence d'une route pavée ou livré des vestiges de temple, de commerce, de sépulture collective ou d'atelier, en particulier monétaire ;
- toponymiques directs : la localité tire son nom d'une issue de VICU (cf. *Vic*, *Vix*, *Longvic*, *Moyenvic*, *Vieuvicq* etc.) ;
- toponymiques indirects : un ou plusieurs noms de lieux indiquent la présence sur le sol de la localité d'une voie routière, d'un édifice religieux antique ou d'une institution publique.

Deux séries toponymiques attestent de manière peu contestable l'existence d'une route d'époque antique : la première, qui en est le témoignage le plus explicite, est la série des continuateurs de STRATA "route pavée", qui aboutit à afrpr. *estrà* et aocc. *estra(d)a*. De l'avis général, la corrélation entre la fixation onomastique de ce type lexical et la présence d'une voie romaine se vérifie, sinon dans la totalité des cas (il faut tenir compte des éventuels transferts), du moins dans leur écrasante majorité. Il faut cependant remarquer que la date de cette fixation est malaisée à déterminer et peut-être variable : la majorité des

⁷⁵⁵ FournierAuvergne 127.

exemplaires comporte l'article, ce qui implique une toponymisation postérieure au VII^e siècle, mais certains en sont dépourvus dans toutes leurs attestations anciennes, ce qui indique que l'on a affaire à une formation latine.

Un second témoignage toponymique est la série des MERCURIU, reflétant une désignation protoromane du type *apud Mercuriu* litt. "chez Mercure" ayant référé à un temple consacré au dieu tutélaire des voyageurs et des commerçants. Or la documentation historique et archéologique indique unanimement que les temples de Mercure furent édifiés, pour d'évidentes raisons religieuses, dès les premiers temps de l'histoire romaine, le long des axes routiers. Il faut remarquer en outre que les temples, édifices relevant de la puissance publique et de l'usage collectif, étaient nécessairement bâtis sur des terres fiscales, dans des agglomérations de quelque importance et non pas dans des propriétés privées en rase campagne. La présence d'un temple est donc un indice fiable de l'appartenance d'une localité à l'espace public et de son statut urbain ou semi-urbain, c'est-à-dire le plus souvent de son statut de *vicus*.

1) Lentigny et Villerest. – La source du Contenson, affluent du Renaison traversant Lentigny, porte le nom de Fontaine de Saint-Marc. Elle paraît s'être appelée jusqu'au XVII^e siècle **Fontaine de Mercol** et la documentation ancienne fait état d'un cours d'eau nommé en mlt. *ripparia de Mercoux* (1488, 1489), qui arrosait Lentigny et qui ne peut être que le Contenson. L'hydronyme *Mercoux/Mercol* est manifestement détoponymique, et l'on peut penser que *Mercoux* est l'ancien nom du lieu où le Merclus prend sa source, non loin du Haut de Giraud. Ce toponyme reflète lat. MERCURIU et indique l'emplacement d'un temple romain : or le Haut de Giraud borde la R.D. 53 reliant Roanne à Saint-Just-en-Chevalet, route dont le tracé parfaitement rectiligne entre Roanne et Villemontais est typiquement celui d'une ancienne *via strata*. La disposition spatiale du village de Lentigny, dont l'agglomération s'étale le long de l'axe routier, semble caractéristique d'un *vicus* antique.

Le sol du bourg de Villerest, limitrophe de Lentigny, a livré l'un des plus riches trésors monétaires de la région, postérieur à 259-260. Au village de Saint-Sulpice ont été découverts les substructions de thermes et du mobilier romain ; non loin de là, à Chantoiseau, on a exhumé des restes de sépulture à incinération gallo-romaine.

2) Saint-Jean-Saint-Maurice. – Sur les hauteurs de Saint-Jean-Saint-Maurice, à courte distance du Puy et de la départementale 8 qui joint Ambierle au nord à Saint-Germain-Laval au sud, se trouve un hameau nommé **Marcou** (afrpr. *Mercós* 1315, mfr. *Mercoux* 1382), toponyme qui remonte sans conteste à MERCURIU et révèle l’ancien ressort public de cette zone.

À Châteaubillon, hameau au nord de Saint-Jean-le-Puy, sur la rive qui fait face à Jœuvres, des fouilles réalisées en 1979 ont révélé des céramiques hallstattiennes sous une importante couche archéologique romaine (CAG42, 200-1). Les restes d’un bâtiment romain du II^e siècle muni d’un mur de 7 m de long renferme des *tegulae* et des céramiques. On estime que ce site se poursuivait plus au nord.

À Marcenet et la Croix-Mission, au sud de Saint-Maurice et non loin de Charizet, a été récemment découverte (1991) une série d’éléments romains, meules, *tegulae*, amphores et céramiques. À une centaine de mètres, au Ménard, on signale un dépôt de marmites et de cruches gallo-romaines.

3) Saint-Just-en-Chevalet. – Sur le territoire de Saint-Just-en-Chevalet se trouve le hameau d’**Ecrat** (afrpr. *Estret* 1290, *d-Estrat* 1311), dont le nom paraît régulièrement issu de STRATA “route pavée”. Cette localité borde l’actuelle R.D. 1 reliant le bourg de Saint-Just à celui de Saint-Germain-Laval vers le sud-est et au col Saint-Thomas vers l’ouest. Le tracé relativement rectiligne de cette route paraît confirmer que l’on a affaire à une voie antique.

D’autres toponymes de cette commune viennent corroborer l’hypothèse selon laquelle Saint-Just serait un ancien *vicus* routier. La forme **Chevalet** (afrpr. *Chivallet* XI^e s., *Chavallet* 1216, *Chavalet* 1248), qui paraît être l’ancienne dénomination du bourg, antérieure à la fondation de l’église consacrée à saint Just, remonte visiblement à un emporionyme latin *AD CABALLITTU “au Petit Cheval”, nom de taverne caractérisé par l’animal représenté sur l’enseigne de l’établissement, tel que l’on en relève en grand nombre dans la documentation historico-archéologique⁷⁵⁶. Il est donc très probable qu’à l’origine du bourg de Saint-Just-en-Chevalet se trouvaient une auberge et un relai routier d’époque romaine desservant la route principale menant de la plaine forézienne à l’Auvergne. D’autre part, il existait au XV^e siècle, sur le territoire de cette commune, un

⁷⁵⁶ V. Chambon 2006, 605, s.v. *Aigle*.

lieu-dit **la Feline** (mfr. *la Feline* 1448, mlt. (abl.) *Fellina* 1448), aujourd'hui disparu⁷⁵⁷ : ce toponyme, dont on trouve cinq autres exemplaires dans la Loire, représente un type lexical bien représenté dans l'onomastique galloromane, FIGLINA "atelier de potier". On sait que la présence d'une activité industrielle et commerciale est, avec la desserte d'une voie routière, le trait le plus saillant des *vici* antiques, *a fortiori* lorsque l'activité en question est promue et organisée par l'administration publique, ce qui était le cas, à l'époque romaine, de la production de céramique. Des céramiques gallo-romaines ont été découvertes à Montgrenier, une meule, de la sigillée et de la céramique grossière au hameau des Ronces⁷⁵⁸.

Par conséquent, il n'est pas hasardeux de considérer que Saint-Just-en-Chevalet fut originellement une agglomération semi-urbaine à vocation collective et publique dont le développement s'explique par la présence, le long d'une route majeure, de centres d'activité commerciale et industrielle. Tout porte à croire que ce bourg avait à la fin de l'Antiquité le statut de chef-lieu local, c'est-à-dire de *vicus*.

4) Chausseterre. – La départementale 1 qui traverse Saint-Just-en-Chevalet longe, aux confins de cette commune et de celle de Chausseterre, un hameau nommé **Etrat** (mlt. (abl.) *Strata* 1391, mfr. *l-Estra* 1395), qui reflète un aauv. **estraa* "route, grand chemin" et réfère, tout comme *Ecrat*, à l'ancienne *via strata* menant vers l'Auvergne. La situation de ce hameau, en rase campagne et à l'écart de toute agglomération importante, permet cependant d'exclure qu'il s'agisse d'un habitat très ancien.

5) Saint-Germain-Laval. – Une mention de 1461 fait état, sur le territoire de Saint-Germain-Laval, de « la route qui va de la Porte Notre-Dame à la Fontaine d'Etrat ». Nous ne sommes pas parvenu à identifier la source ainsi nommée, mais il est hautement probable que la route mentionnée correspond à l'actuelle R.D. 38 qui, partant de Saint-Germain-Laval par la sortie ouest du bourg, longe la chapelle Notre-Dame de Laval et dessert à peu de distance un pont romain qui enjambe l'Aix. L'ancien lieu-dit **Etrat** se trouvait donc sur cet axe reliant Saint-Germain à Saint-Martin-la-Sauveté et dont l'antiquité est avérée par le toponyme (< STRATA) et la présence du pont. La situation de Saint-Germain-Laval, au

⁷⁵⁷ « Il semble que cette localité était située non loin du bourg » (Duf 333).

⁷⁵⁸ CAG42, 202.

carrefour d'au moins deux voies antiques (les départementales 1 et 38), permet donc d'ores et déjà de suspecter que ce bourg ait été un *vicus*.

Qui plus est, à l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Germain ont été découverts plusieurs sarcophages paléochrétiens⁷⁵⁹.

6) Ailleux et Saint-Martin-la-Sauveté. – À l'ouest du village d'Ailleux, au carrefour de la R.D. 20 et d'un chemin communal, se trouve un crucifix baptisé **Croix Lestra**. La départementale relie Saint-Sixte et Boën, au sud-est, à Saint-Martin-la-Sauveté au nord-ouest : elle longe en particulier le village de la Sauveté, dont on sait de source sûre qu'il s'est développé autour d'un important hôpital des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem « qui se trouvait aux croisement de voies anciennes », comme la majorité des établissements de ce type.

Aux confins d'Ailleux, Cezay et Saint-Martin se trouve une importante station archéologique de l'antique tardive : « l'étendue du site, sa position privilégiée de part et d'autre d'une voie et le type de vestiges découverts suggèrent son identification à un modeste *vicus* routier⁷⁶⁰ ». La chaussée de la *via strata*, d'une largeur de 7 m, a été mise au jour, ainsi qu'un habitat, dont « trois maisons » romaines, de nombreux murs d'habitation bordant la route, un puits et un abondant appareil de monnaies et de céramiques.⁷⁶¹

7) Amions et Dancé. – Au bord de la R.D. 8 déjà mentionnée, aux confins d'Amions et de Dancé, on relève un lieu-dit **Marcoux**, reflet de MERCURIU. Or à 500 m de là se trouve un groupe de maisons dénommé **Humain**, dont nous interprétons les formes anciennes (afpr. *Vigmain* 1379, mfr. *Vigmaing* 1412) comme issues de VICU MEDIANU, litt. “*vicus* médian” soit “bourgade située à mi-chemin”, toponyme dont on connaît au moins un doublet, *Moyenvic* (chl. de commune, Moselle : *Mediano Vico* 836). Une telle désignation est, selon nous, pleinement motivée par le fait qu'en suivant la route départementale, Humain se situe à équidistance exacte de Saint-Jean-le-Puy et du bourg de Saint-Germain-Laval (10 km de part et d'autre), localités dont nous avons précisément conjecturé qu'elles étaient d'anciens *vici*.

⁷⁵⁹ V. *infra*.

⁷⁶⁰ CAG42, 61.

⁷⁶¹ CAG42, 61-62.

À 1 km au sud-est d'Humain, on a exhumé les ruines d'une chapelle et une série de sarcophages d'époque mérovingienne⁷⁶².

8) Cervières. – En contrebas et à 200 m au nord du village de Cervières se trouve une maison isolée nommée **l'Etrat** (afpr. *de-l-Estra* 1311, mlt. (abl.) *Strata* 1311), qui borde l'actuelle autoroute A 72, laquelle suit le tracé de l'ancienne nationale reliant Roanne à l'Auvergne par le col des Suchères en contournant Saint-Just-en-Chevalet. Sur cet itinéraire, Cervières est la dernière agglomération avant le franchissement des Monts du Forez.

Ces premières conclusions, fondées uniquement sur quelques réactifs toponymiques et sur la documentation archéologique, permettent de se représenter le Roannais au Bas Empire comme une région de transit sillonnée par un dense réseau routier rayonnant autour du pôle de *Rodumna* et reliant un nombre important de petites localités semi-urbaines relativement proches les unes des autres. Plusieurs d'entre elles peuvent être considérées comme des *vici* : la chose est sûre pour Roanne et Saint-Just-en-Chevalet, très probable pour Saint-Germain-Laval, Lentigny et Humain, vraisemblable pour Saint-Jean-le-Puy et Cervières.

2.6.3. *Les oppida*

Jœuvres. – L'*oppidum* de Jœuvres est, avec celui d'Essalois (Chambles) et du Crêt-Châtelard (Saint-Marcel-de-Félines), l'une des rares forteresses du Forez dont la fondation soit antérieure à l'an mil, comme l'indique Lavendhomme (CAG42, 42). Sa situation géographique et topographique est exceptionnelle dans notre région. Bâti sur un imposant plateau dans un méandre de la Loire, entouré de pentes abruptes, il domine à la fois les gorges du fleuve et le sud de la plaine de Roanne. Sa position stratégique est évidente, puisqu'il contrôle le débouché de la Loire en aval, le Crêt-Châtelard le fermant en amont (*op. cit.*, 43).

⁷⁶² CAG42, 66.

La première occupation de Jœuvres remonterait au premier Age du Fer (Vaginay 1986, 47-50), son occupation maximale datant de La Tène finale (-150 à -52). Aucune fouille de grande envergure n'a jamais été entreprise, mais les prospections menées dans les années 1880 par Jeannez et en 1911 par Déchelette ont permis de mettre au jour les traces d'un *murus gallicus* d'enceinte, d'un fossé avec levée de terre, une « chambre rectangulaire taillée dans le roc », une conduite d'eau, des monnaies gauloises et un nombre important d'amphores, de bijoux et de statuettes en bronze (Périchon 1981, 48, 51 ; CAG42, 198-9). La découverte d'ossements humains permet d'envisager la présence d'une nécropole. Cependant, les vestiges les plus significatifs indiquent une occupation gallo-romaine du site. Déchelette a exhumé deux statuettes votives romaines, et Périchon (1958, 279-93) des céramiques « pouvant être datées d'une période allant de la Conquête à l'époque augustéenne ». Un puits, une citerne, une construction en *opus incertum*, des *tegulae* et un mobilier abondant remontent au haut Empire (Vaginay 1986, 58-64). Puis « le site, difficile à cultiver, est abandonné au bénéfice des plateaux voisins pendant les deux premiers siècles de l'Empire » (Périchon 1981, 52).

L'étude de la structure d'ensemble et les datations au carbone permettent d'affirmer que le bâtiment principal fut réhabité entre *ca* 200 et 350, avant d'être brutalement détruit, puis de nouveau réoccupé au V^e siècle et jusqu'en 630 environ. La découverte (en 1963) de sigillées tardives, d'amphores et de « céramiques paléochrétiennes (...) pouvant être datées des IV^e et V^e siècles et provenant probablement d'un atelier proche » (*op. cit.*, 49 ; CAG42, 200) vient confirmer l'hypothèse d'une réoccupation tardive. La forteresse est définitivement abandonnée à la fin du VII^e siècle.

L'étymologie de **Jœuvres** s'accorde parfaitement avec les données archéologiques : un composé gaul. *DIUIOBRIGA « colline sacrée, acropole » (litt. « hauteur fortifiée divine ») rend compte à la fois des caractéristiques topographiques de l'*oppidum*, aménagé comme un système défensif, et d'une possible fonction religieuse confirmée par la découverte sur le site d'ossements humains indiquant peut-être une nécropole (CAG42, 199).

Duivon. – Au nord-nord-ouest du bourg de Cremeaux, près des confins de Saint-Jean-Saint-Maurice et de Chérier, se trouve la haute colline du Bois Duivon qui surplombe la vallée de Cremeaux et le cours de l'Isable. Sur cette hauteur, non loin du Châtelard, se trouve une vaste plate-forme ; elle a été reconnue par Sivet (1875) comme le vestige d'un camp romain. Dufour indique une « enceinte en blocs cyclopéens, au centre de laquelle se

rencontrent des substructions ruinées, ayant appartenu à un édifice militaire » (DTForez 79). Non loin de là, au Bois du Cimetière, on avait exhumé vers 1830, sous un monticule, un squelette non daté et « une épée pliée en zigzag » (CAG42, 91). À Fonsouche, sur le chemin du Bois Duivon, DTForez (*l.c.*) signale des « antiquités romaines » ; à la Croix de Vigouronne, également sur le chemin du Châtelard, Lavendhomme (*l.c.*) indique des céramiques et *tegulae* retrouvées dans les années 1960. Gras (1872, 40) signale un souterrain antique reliant les deux *Châtelards* de Duivon.⁷⁶³

On peut d'autre part proposer pour **Duivon** < *Doivon* 1291 un prototype gaul. **dubiódūnon* « oppidum noir » qui conviendrait bien au référent.

Au pied de la butte de Duivon, on trouve un hameau appelé **les Châtres** (*Chastres* 1488), qui est un ancien CASTRA et signale un camp romain⁷⁶⁴. On y a découvert un souterrain-refuge de 30 m de long, avec une salle rectangulaire, des tuiles à rebord et de la poterie. On relate par ailleurs une légende locale relative à une « ville » qui aurait été bâtie sur ce promontoire.

La Châtre (Saint-Just-en-Chevalet). – Sur le promontoire de la Châtre, au nord de Saint-Just, Durand⁷⁶⁵ a découvert des « murs en gros blocs ». Canard (1965) estime qu'il s'agit là de « substructions romaines ». À 50 m de la Châtre, aux Places, on signale des *tegulae*. En outre, des céramiques et des tuiles gallo-romaines ont été retrouvées sur la butte de Montgrenier, sur le chemin qui mène à la Châtre (CAG42, 202). Un peu plus au sud, à Murcent, « on a trouvé des antiquités romaines, tuiles à rebords et poteries » (DTForez 629).

2.6.4. *Les Sarmates en Roannais ?*

⁷⁶³ L'auteur mentionne également une légende de Duivon relative à une « pierre murée » s'ouvrant pendant la nuit de Noël et recelant des trésors souterrains (Gras 1872, 19).

⁷⁶⁴ La maison **chez Châtre**, qui jouxte les Châtres, tire son nom du patronyme *Châtre* (attesté notamment à Villemontais ; Fordant 1999, 184), lui-même détoponymique.

⁷⁶⁵ *Excursions archéologiques*, cité par CAG42 (202).

L'histoire nous apprend qu'en l'an 257, les Alamans, jusqu'alors contenus par la puissance romaine dans les forêts de Souabe, parvinrent à franchir le *limes* et réalisèrent leur raid le plus dévastateur et le plus profondément avancé dans le territoire de l'Empire. Après avoir envahi la Rhétie et vaincu les légions de Rome aux Champs Décumates, plusieurs bandes descendirent la vallée du Rhône et, tirant profit de la densité du réseau viaire tout en évitant les villes trop puissantes telles que Lyon et Vienne, elles pillèrent les régions les plus vulnérables. Il semble qu'*Augustodunum*/Autun, *Rodumna*/Roanne et *Forum Segusiavorum*/Feurs aient gravement pâti de l'incursion alémanique, qui ne fut arrêtée qu'en 259 par l'empereur Gallien. Une seconde invasion fut menée par les Alamans dix ans plus tard et repoussée par les légions de Claude le Gotique. Puis en 275-277, les régions du nord de la Loire furent à nouveau dévastées par la coalition des Suèves et des Francs.

Ces événements et l'acroissement global de la menace germanique sur l'Italie du nord, la Gaule et spécialement la Belgique et la Lyonnaise, obligèrent Rome, au tournant du III^e siècle, à envisager de nouveaux moyens pour garantir l'intégrité de son territoire. On sait que la période du Bas Empire se caractérise par un certain nombre de mutations très importantes dans l'organisation publique. L'un des domaines où cette évolution est le plus marquée est celui de l'architecture militaire et du système de la défense territoriale. Au cours des IV^e-V^e siècles, comme l'indiquent Carrié/Rousselle (1999, 643-4), « le contrôle des fleuves, stratégiquement vital, tend à s'articuler désormais par des couples de forteresses sur l'une et l'autre rives ». D'autre part, « le fractionnement des unités, la multiplication des postes militaires [...] entraînent une réduction de la taille des ouvrages secondaires comme des camps de base ». « Le 'grand camp' du Haut-Empire [...] n'est plus adapté à la nouvelle situation. Entre les villes fortifiées et les fortins-casemates, il n'a plus sa place et se convertit en forteresse aux dimensions réduites. [...] La multiplication de ce type d'ouvrage impose des formules architecturales économiques à réaliser, et les conditions d'efficacité tactique imposent elles aussi une typologie allant dans le même sens : la plus grande capacité d'accueil pour le plus court périmètre à défendre » ; « le logement n'était plus la fonction prioritaire de ce nouveau type d'édifice, tant par le grand nombre d'hommes temporairement détachés du camp principal que par l'autorisation accordée aux soldats, depuis les Sévères, d'entretenir une famille à proximité du lieu de garnison » (645-6).

C'est donc un paysage architectural résolument nouveau qui se met en place dans toutes les provinces, et singulièrement en Gaule où la menace barbare s'est déjà fait sentir : à des forteresses militaires monumentales et centralisées se substitue progressivement un maillage serré d'ouvrages de dimensions modestes, répartis dans les campagnes, entre lesquels sont établis des édifices secondaires ainsi qu'un réseau de cavités naturelles ou aménagées pouvant servir d'abris.

La région de *Rodumna* ne fait pas exception à cette règle, d'autant que la partie occidentale de la cité ségusiave revêt une importance stratégique en raison de ses infrastructures routières ; le souvenir des incursions du III^e siècle a durablement marqué cette région (Périchon 1970, 43-4).

La source principale de nos connaissances sur l'organisation de l'armée et la hiérarchie militaire sous le Bas Empire est la *Notitia dignitatum utriusque imperii*, rédigée vers l'an 400 par la chancellerie impériale de Constantinople. Ce document fait état, « *in partibus Occidentis Imperii* », parmi les officiers de l'infanterie, de l'existence de six *Præfecti Sarmatarum* (« Préfets des Sarmates ») sur le sol de la Gaule :

XLII. Item præposituræ Magistri præsentalis a parte peditum.

[...]

- 64 *In Gallia :*
- 65 Præfectus Sarmatarum et Taifalorum gentilium, Pictavis [in Gallia].
- 66 Præfectus Sarmatarum gentilium, a Chora Parisios usque.
- 67 Præfectus Sarmatarum gentilium, inter Renos et Tambianos prouvinciae Belgicae secundae.
- 68 Præfectus Sarmatarum gentilium, per tractum Rodunensem ⁽¹⁾ et Alaunorum ⁽²⁾.**
- 69 Præfectus Sarmatarum gentilium, Lingonas.
- 70 Præfectus Sarmatarum gentilium, Au.....

⁽¹⁾ *Ῥόδομνα* Ptol., *Roidomna* Tab.

⁽²⁾ *Velauorum* Böck, *Alannorum* Fournial.

La mention qui nous intéresse est celle d'un *Præfectus Sarmatarum gentilium per tractum Rodunensem et Alaunorum*, c'est-à-dire d'un « Préfet des nationaux sarmates et alains pour la région (*tractus*) de **Rodun-* ». L'identification du lieu auquel réfère l'adjectif détoponymique *Rodune<n>sem* a fait l'objet d'interprétations divergentes : on a proposé successivement de le corriger en *<Vi>rodunensem*, dérivé de *Virodunum*/Verdun, en *Rotenensem*, d'après *Rutenis*/Rodez, enfin en *Redunensem*, d'après *Redones*/Rennes. Cependant la disposition de la

notice semble indiquer que la localité en question se trouvait dans la Lyonnaise Première et les corrections proposées sont postulées *ad hoc*, à défaut d'une identification plus crédible.

C'est Fournial (1973, 411-6), semble-t-il, qui, le premier, a proposé de voir dans *Rodunensis* le dérivé de *Rodu(m)na*, c'est-à-dire du nom de Roanne. Cette solution est philologiquement et linguistiquement la plus recevable, en ce qu'elle ne fait pas intervenir de correction gratuite et indémontrable. Elle est en revanche troublante sur le plan historique : les autres 'préfectures des Sarmates' mentionnées se trouvent dans des localités de premier ordre, capitales de cités, à savoir Poitiers, Lutèce, Reims, Amiens et Langres. Nous avons vu que Roanne, en revanche, était au IV^e siècle tout au plus un *vicus* secondaire de la *civitas Lugdunensis*. Pour accréditer le fait que *Rodumna* ait pu tenir le rôle de centre de commandement des garnisons sarmates et alaniques, et poser l'équation *Rodunensis* = *Roannais*, il est nécessaire de démontrer que la région roannaise regroupait vers l'an 400 une concentration particulièrement importante d'établissements de *gentiles*, justifiant une administration militaire spécifique. Or, les témoignages textuels font absolument défaut pour mener pareille démonstration : nulle part ailleurs que dans la *Notitia*, il n'est fait mention des Sarmates de *Rodumna*. C'est donc sur un autre type de preuves que doit s'établir la démonstration : l'analyse toponymique, confrontée à d'éventuelles données archéologiques, s'avère ici la seule technique exploitable.

Rappelons auparavant les faits historiques essentiels. Les Sarmates ou Sauromates sont un peuple nomade incluant les Alains, les Jazyges et les Roxolans, et appartenant au rameau scythique du groupe indo-iranien (Carrié/Rousselle 1999, 639). Ces peuplades venues des steppes de Russie méridionale apparurent en Europe quatre cents ans avant notre ère et occupèrent entre le III^e et le I^{er} siècle les régions du bas Danube, notamment la Dacie, la Pannonie et le Norique (de la Moldavie à la Hongrie actuelles, Fournial, *op. cit.*, 423). À plusieurs reprises, les empereurs Domitien, Maximin, Constantin, Constance II et Valentinien durent mener de longues expéditions pour refouler ces Barbares menaçant le *limes* danubien (*ibid.*), et les états-majors romains comprirent vite le profit qu'ils pourraient tirer de l'incorporation dans leur rangs de ces redoutables cavaliers des steppes (Carrié/Rousselle 1999, 642-3).

C'est sous le règne de Constance-Chlore (305-6) que furent constituées les premières unités sarmates employées comme auxiliaires de l'armée romaine, et leurs garnisons se multiplièrent sous Constance II (337-61 ; Pugliese-Carratelli 1986, 26 ; Carrié/Rousselle, *op. cit.*, 639-41) :

« Comme tous les Barbares entrés au service de l'Empire », écrit Fournial (*op. cit.*, 424, 426), « les Sarmates étaient intégrés dans les cadres de l'organisation militaire. Dans le courant du IV^e siècle, une série de mesures avaient été prises en Gaule en vue d'y rétablir la sécurité. Il s'agissait à la fois de réprimer les Bagaudes et d'arrêter les envahisseurs barbares qui ne cessaient de se glisser à travers la frontière. À cet effet, des commandements militaires – les *tractus* – avaient été créés. Ces commandements, qui ne coïncidaient pas avec les circonscriptions administratives, étaient d'importance extrêmement variable » ; « le *tractus Rodu[m]nensis* [...] n'est donc qu'un commandement militaire groupant un certain nombre de postes établis le long des routes [...] Leur garde était confiée à des contingents de Sarmates dont les familles avaient reçu des terres dans les environs immédiats ».

« Il semble que ces postes militaires étaient répartis de manière à couvrir Feurs qui avait fort souffert des invasions du III^e siècle » (427).

Ces groupes de Sarmates ne doivent donc pas être considérés comme des garnisons itinérantes installées provisoirement en fonction de besoins temporaires, mais bien comme des colonies militaro-agraires possédant la terre à titre collectif et héréditaire, statut pour lequel il existait une dénomination spécifique, celle de *Læti* (Lètes) ou *Gentiles* (Nationaux)⁷⁶⁶. On doit à Pugliese-Carratelli (*op. cit.*, 26-35) un exposé très éclairant sur l'institution des Lètes – institution qui caractérise l'évolution militaire, économique et ethnique du Bas Empire :

*« Ciò che contraddistint questi gruppi di Leti – a riprova di quale fosse invece l'ottica di governo romana – fu proprio la loro organizzazione in funzione del servizio militare ; appunto in quanto 'vivai' di reclute veniva loro garantito, per concessione imperiale, il possesso ereditario, inalienabile e immune da tributi di terre pubbliche, secondo estensioni prestabilite e in località strategicamente significative. Non si trattò quindi di famiglie barbare disperse su molteplici tenute private, bensì di gruppi etnici compatti di coloni militari (definiti *præposituræ*), organizzati con uno statuto loro proprio e sotto il controllo di un apposito *præfectus* o *præpositus*, a sua volta dipendente dal comandante in capo della fanteria (...) : quindi con un ruolo ben determinato entro i quadri amministrativi dell'apparato statale » (*op. cit.*, 31).*

« Il nome di Læti, d'altra parte, sembra introdurre anche una precisazione di carattere etnico, collegandosi probabilmente a radice germanica (liut-, leud-, leuth- o simili, che esprimeva il concetto di 'popolo' – donde il termine Leute in tedesco moderno –, con derivati implicanti un'idea di subordinazione, in senso prevalentemente militare [...]). È pertanto probabile che siano stati chiamati Leti i gruppi germanici d'oltre Reno (...) 'Gentili', in effetti, si presenta come termine di accezione più ampia » (35).

Si l'on admet l'hypothèse de Fournial, on doit donc envisager la présence, dans le *pagus Lugdunensis* des IV^e et V^e siècles, d'un vaste réseau d'établissements de colons sarmates, concentrés dans les environs immédiats de Roanne et chargés principalement du

⁷⁶⁶ On rencontre occasionnellement le terme *Dediticii* (Déditices, litt. « soumis ») comme synonyme de *Gentiles*.

contrôle des gorges de la Loire et du nœud routier formé par les nombreux axes qui se croisent dans ce secteur (notamment les voies Lyon-Clermont, Roanne-Feurs et Roanne-Moingt⁷⁶⁷), en aval de *Forum Segusiavorum*.

Ces Lètes sont établis sur des zones publiques concédées par le fisc romain, en principe près d'une route et autour d'une forteresse où est installée la garnison. Seule une partie des colons exerce les fonctions militaires et policières, sous le commandement du préfet de *tractus* siégeant à Roanne ; les autres membres de la *Sarmatie* habitent des villages à la périphérie du camp et sont employés en commun aux travaux agricoles afin de pourvoir aux besoins de l'ensemble de la colonie⁷⁶⁸. Celle-ci étant exclusivement composée de Sarmates, elle forme une sorte d'isolat ethnique vivant en quasi-autarcie (ce qui ne l'empêche pas, naturellement, d'être limitrophe d'un grand nombre de domaines privés tenus par des Romains).⁷⁶⁹

Toute la question revient à savoir si ce tableau, composé *in abstracto* à partir des sources historiques générales, est en cohérence avec les données toponymiques et archéologiques. L'hypothèse d'une '*Sarmatia Rodumnensis*' ne devient crédible que si l'on parvient à dégager un faisceau de preuves suffisamment important que la corrélation ne puisse pas être attribuée au hasard. Concrètement, il s'agit de déterminer si le Roannais conserve des traces toponymiques et/ou archéologiques (1°) de la présence des Sarmates et (2°) d'un très fort ancrage militaire sur le territoire à la fin de l'Antiquité. Il va de soi que la démonstration ne peut être probante qu'en présence de concentrations d'indices véritablement exceptionnelles.

2.6.4.1. SARMATIAS "terres des Sarmates"

La maison nommée **Sermaise** (*Sermayses* 1376), sise à 500 m de Châtre, remonte à une ancienne SARMATIAS, c'est-à-dire un territoire occupé par une garnison sarmate sous le Bas Empire. Entre Sermaise et Châtre, au nord-ouest de Luré et près de la frontière de

⁷⁶⁷ Un plan du réseau routier du *tractus Rodumnensis* est présenté par Fournial (1973, 425).

⁷⁶⁸ Il convient de ménager une distinction entre cette organisation par répartition des tâches et le système des « soldats-laboureurs » représenté notamment par les colonies de Teutons, de Suèves et de Francs établies le long du *limes* germanique à la même époque (Carrié/Rousselle 1999, 639).

⁷⁶⁹ Pour plus de précision sur la question des Lètes et des Barbares au service de l'Empire en général, on pourra se reporter à l'ouvrage très dense de Pugliese-Carratelli (1986).

Cremeaux, Durand⁷⁷⁰ signale des fondations et un ancien puits où l'on a découvert des vases de céramique estampillés et « un moyen bronze (peut-être Hadrien [...]) ». « Ces prospections ont été réalisées à cet endroit par V. Durand grâce aux toponymes évocateurs du lieu » (CAG42, 128). Le caractère romain de ces vestiges a été confirmé par Vaginay qui a mené des fouilles à Sermaise en 1978. Dans les parages de Luré, Fournial (1973, 418) mentionne, aux Tourières (Souternon), des « sols de maisons formés d'un pavé en pierres brutes » et des poteries : « tout le plateau est couvert de tels débris, ce qui laisse supposer un habitat assez dense qui n'est pas sans surprendre eu égard à la pauvreté du sol ». Non loin de là, à Goelle (Souternon), on a découvert des casques et des armes dans une cachette (*op. cit.*, 419). Un peu plus loin vers l'ouest, au Genêt (Amions), un cimetière antique découvert vers 1830 a livré des sarcophages antiques (qui ont tous disparu vers 1870), ainsi que des *tegulae* et « d'étranges poteries » dont une tête grossièrement sculptée : « tout laisse penser à une colonie barbare » (*l.c.*).

2.6.4.2. CASTELLUCIU “fortin”

Une étude de cas détaillée⁷⁷¹ a montré que dans les environs immédiats de Jœuvres se rencontrent trois représentants de CASTELLUCIU, qui désignait un petit *castellum* ou fortin, à la fin de l'Antiquité. **Châtellutz**, lieu détruit près de Charizet, remonte à « un ancien château féodal » ou même à « un établissement plus ancien » (DTForez 101) ; ce lieu se trouve à quelques centaines de mètres du site romain de Marcenet (cf. *supra*). À 4 km au nord de Charizet, sur Lentigny, on trouve le hameau de **Châtelus** (*Chatellutz* 1334) ; et à moins de 5 km de ce dernier, au sud du bourg d'Ouches⁷⁷², on relève le lieu-dit **Châtelus**.

D'autre part, à Saint-Just-en-Chevalet, non loin de chez Châtre et probablement près de Murcent (au Bois des Clous ?), se situait au XV^e siècle un lieu-dit **Chatelluç**⁷⁷³.

À Cremeaux, un autre **Châtellus** est mentionné, entre le XIV^e et le XVI^e siècle, à une courte distance de Châtre et de Sermaise (Luré) : une mention de 1334, *In masso de*

⁷⁷⁰ *Excursions archéologiques*, cité par CAG42 (128).

⁷⁷¹ Chambon, TopCastelluciu 19-24.

⁷⁷² Près de Bourgchemin, d'après le plan cadastral.

⁷⁷³ L'attestation de 1428 donne *Iter quo itur de Chatellut ad Seytorum de la Peluncheria*, c'est-à-dire la Piloncherie à l'est de Saint-Just, et *Aqua de Chatelluç*, qui doit référer au ruisseau de la Chaussessy.

Chatellutz iuxta iter quo itur de Lusse uersus lo Chalmeyl Molendini (DTForez 186), permet en effet de situer ce lieu entre Lucé et le Chomet, donc vers Noally.

Enfin, à 6 km au sud-ouest du même Châtre, la commune de Saint-Marcel-d'Urfé recèle encore un CASTELLUCIU : il s'agit du hameau de **Châtelus**, *Chatelluç* en 1397.

2.6.4.3. MUROCINCTU "enceinte"

Plus nombreux encore que les CASTELLUCIU, les représentants de MUROCINCTU « enceinte, lieu ceint de murs » ont une répartition tout aussi significative. À Saint-Jean-Saint-Maurice, « près de Charizet ou d'Odenet [Audenet] » (DTForez 629), une attestation de 1334 signale un **Murcene**, qui a de fortes chances d'être un ***Murcenc** altéré ou mal lu. Ce lieu se situait à quelques pas du « château féodal » de Châtellutz.

Le lieu-dit **Murcent** de Saint-Just-en-Chevalet se situe au sud-ouest de la Châtre où il jouxtait probablement le lieu détruit Châtelluç ; on y a trouvé des antiquités romaines.

A Saint-Romain-d'Urfé, un lieu-dit **Murcent** se trouvait « près de Grandris, Mons » (*l.c.*), très certainement sur la colline où est bâtie la chapelle Saint-Roch ; ce lieu est à cinq kilomètres du Châtelus de Saint-Marcel-d'Urfé.

À Champoly, près de Parisis et à côté du site romain du Mas Mollet, existait au XIV^e siècle un écart appelé **Mulcent**, également de MUROCINCTU ; il n'y a pas plus de deux kilomètres entre ce lieu et Châtelus (St Marcel).

Un peu plus au nord, à Arcon, se trouve le hameau des **Grands Murcins**, ainsi que son jumeau, **les Petits Murcins**. Ces deux sites sont voisins de celui de **Châtelus**, à Saint-Alban-les-Eaux, où l'on peut voir « une enceinte vitrifiée » ; « l'épaisseur de ce rempart atteint 8 mètres à la base » et « couronne le sommet d'une montagne » (DTForez 188).

2.6.4.4. SPELEU "casemate"

Dans la commune de Cremeaux, exactement à mi-chemin entre le Châtelard et Sermaise, on rencontre un hameau appelé **Epualé**, *Espellieu* en 1382. Nous avons reconnu dans ce toponyme une issue de SPELEU désignant une caverne ou un abri souterrain (cf. FEW XII

163b). À titre de comparaison, la *Notitia dignitatum* signale en Judée l'existence d'une forteresse militaire dans une localité du nom de *Spelunca* (Carrié/Rousselle 1999, 645).

2.6.4.5. PREDIU NOVALIACU "domaine défriché"

Au voisinage de Sermaise, près de la frontière de Cremeaux et de Luré et à côté du lieu nommé Châtellus aux XIV^e-XVI^e siècles, on note la présence du hameau de **Noally** (*de Noalhiaco* 1434). Ce NL est naturellement un continuateur de NOVALIACU, désignation des terres nouvellement défrichées et mises en culture à l'intérieur d'une zone fiscale gallo-romaine.

2.6.4.6. Synthèse

Reporté sur une carte, l'ensemble des indices toponymiques attestant l'existence d'implantations ethniques et de postes défensifs à la fin de l'Antiquité offre le tableau saisissant d'un territoire étroitement encadré par les structures militaires et la puissance publique impériales.

Nous avons représenté sur la figure 2 :

- en *rouge*, les issues toponymiques de SARMATIAS "terres sarmates", type *Sermaizes* ;
- en *bleu*, une issue de (TERRAS) SARMATICAS "terres sarmates" > *Sermages* ;
- en *mauve*, une issue de TIOFALIAS "terres des Taïfales" > *Chauffailles* ;
- en *jaune*, les issues de CASTRA "camp", type *Chastra* ;
- en *vert*, les issues de CASTELLUCIU "fortin", type *Chasteluz* ;
- en *cyan*, les issues de MUROCINCTU "enceinte", type *Murcint*.

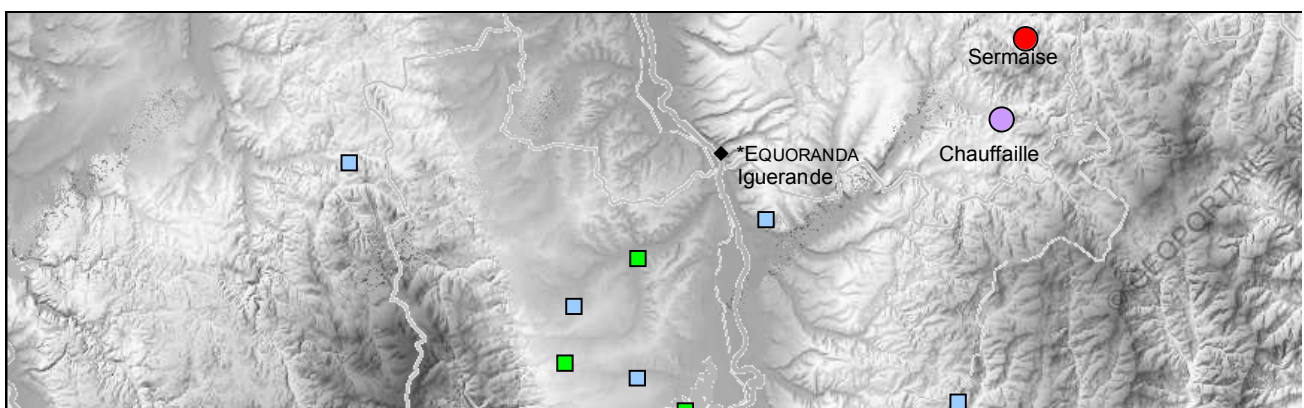


Fig. 2. Toponymes protoromans à connotation ‘publique/militaire’ dans le Roannais

Les nombreux indices toponymiques s'accordent avec les données de l'archéologie et de l'histoire locale sur plusieurs points qui s'organisent autour de quatre axes :

- existence, à la périphérie de l'*oppidum* de Jœuvres au sens large, d'un réseau de sites défensifs importants (le Grand Châtelard, la Châtre, Sermaise) datant en principe de la

fin de l'Antiquité, mais pouvant remonter bien au-delà (Verdun, Duivon). L'un d'entre eux (Sermaise) était occupé sous le bas Empire par une garnison de Lètes sarmates. Ces sites, fortifiés, localisés sur des buttes montagneuses, ont été réoccupés à l'époque féodale (Châtelard, les Palais), et leur ruines sont demeurées longtemps visibles (les Mures, Parisis).

- présence, autour de ces forteresses, d'un système de places-fortes secondaires, de dimensions plus modestes, généralement désignées par le terme CASTELLUCIU ou MUROCINCTU. Ces établissements, après leur abandon, ont disparu sans laisser de vestige, et leur souvenir s'est généralement perdu – sauf dans quelques cas où l'appellation a survécu dans des noms de lieux-dits (Châtelus, Murcent).
- organisation d'un maillage de points-forts, repaires, cavernes, abris rocheux et souterrains-refuges établis en rase campagne, à proximité des places-fortes ou le long des chemins qui les reliaient entre elles (Eualé, Arpheuille).
- appartenance d'une grande partie du territoire au domaine public de l'Empire romain, comme le présuppose la présence de forteresses militaires, d'un temple (Marcou), de terrains agricoles publics (Noally) et d'une collectivité de Lètes (Sermaise). Après la chute de l'Empire, ces domaines resteront pour la plupart entre les mains du fisc.

2.6.5. Essai d'interprétation

A partir des indices hétéroclites fournis par l'archéologie, l'histoire, la microtoponymie et l'ethnologie du pays d'Urfé, nous allons tenté de redéployer le fil chronologique afin de résumer brièvement les étapes de l'histoire de cette microrégion et de mettre en évidence l'existence d'une zone militaro-fiscale tardo-antique et altimédiévale.

Nous pouvons reconstituer le scénario suivant.

A la fin du III^e siècle, la vallée du Rhône et la Cité ségusiave se trouvent menacées à plusieurs reprises par les incursions alémaniques ; les Barbares pillent la région et arrivent aux portes du chef-lieu *Forum Segusiavorum* (Feurs) avant d'être refoulés. Afin de faire face à ce nouveau péril, des mesures sont prises, surtout à partir du principat de Constance II, pour renforcer et réorganiser la défense territoriale en Gaule. C'est une nécessité particulièrement urgente aux abords de *Rodumna* (Roanne) qui constitue un nœud routier

stratégique à proximité de la capitale des Gaules : là se croisent les voies venant de *Lugdunum* (Lyon), *Augustonemetum* (Clermont), *Vienna* (Vienne), Mâcon, Nevers et Moingt (v. Thiollier-Alexandrowicz 1996, 114-5, 146-7). On trouve d'ailleurs dans ce secteur toutes les infrastructures liées au réseau viaire et à l'accueil des voyageurs : *stabulum* et *veterina* (relais) de Noirétable, *taberna* (auberge) de Saint-Marcel, temple de Mercure à Saint-Jean-Saint-Maurice etc.

A ce titre, on crée un commandement militaire spécial, le *tractus Rodumnensis* (région militaire roannaise), qui recouvre toute la zone riveraine de la Loire, autour de Roanne et en aval de Feurs, et qui est doté d'une administration spécifique. Le centre de gravité de ce *tractus* est l'*oppidum* de **Diobriga* (Jœuvres), une ancienne forteresse occupant une position stratégique sur une éminence rocheuse, dominant les gorges de la Loire, datant de l'époque gauloise et abandonnée depuis plusieurs siècles mais rapidement réaménagée afin d'accueillir une garnison. Dans les parages immédiats de cette place-forte, on érige des *castra* secondaires sur les principales hauteurs, en territoire public : les buttes de Verdun (St Jean St Maurice), Duivon (Cremeaux), la Châtre (St Just) et Châtre (Luré), principalement. Entre ces camps sont bâtis des **castellicia* ou **murocincti*, fortins rudimentaires contrôlant un petit secteur, un village : on en trouve à Arcon, Champoly, Cremeaux, Saint-Just, Saint-Romain et Saint-Marcel ; sur la rive gauche de la Loire, en face de Jœuvres, trois de ces fortins verrouillent l'accès du fleuve (à Charizet, Ouches et Lentigny). Enfin, de nombreuses *speluncae* (souterrains-casemates) sont prévues pour servir d'abris ou relier les camps entre eux : beaucoup sont situées autour du fort de Duivon, à Epualé, Arpheuille, Juré, Lucé et sur les chemins qui mènent du Châtelard au camp de Saint-Just et à celui de Luré.

Dans ces quartiers, on établit des unités d'élite, les Lètes sarmates, soldats des steppes rompus aux combats hippiques et au maniement de l'arc. En temps de paix, ces cavaliers exercent des fonctions d'ordre public et la surveillance du réseau routier ; à leur tête est placé le Préfet des Sarmates siégeant à Roanne. Pour assurer la subsistance des Lètes, le fisc impérial leur octroie, à titre collectif, héréditaire et inaliénable, des terres agricoles publiques : les Sarmates prennent notamment possession des *novalia*, terrains mis en valeur lors de récents défrichements, par exemple sur les coteaux qui entourent le camp de Luré. Çà et là sont fondées des *Sarmatae*, villages où s'installent les colons ainsi que leurs familles et leurs esclaves qui se consacrent au travail de la glèbe ; l'un de ces villages,

Sermaise, jouxte le camp de Luré, non loin de la voie Bolène. Les Sarmates inhument leurs morts dans une nécropole attenante à la colonie, entre Souternon et Amions.

L'ensemble de ce système colonial et défensif s'organisait au sein d'une vaste circonscription, qu'il est difficile de délimiter avec exactitude, mais qui semble avoir englobé l'essentiel du territoire de Saint-Jean-Saint-Maurice, Bully, Cremeaux, Luré, Souternon, Saint-Just-en-Chevalet, Champoly, Saint-Romain et Saint-Marcel-d'Urfé – sans doute aussi le sud de Lentigny et d'Ouches. Au lieu de petites terres publiques disséminées parmi des domaines privés, on a plutôt l'impression d'une grande zone militaro-fiscale d'un seul tenant, à l'intérieur de laquelle était enclavé un certain nombre des *villæ* privées : mais c'est à l'Etat qu'appartenait la plus grande partie du sol.

De semblables circonscriptions militaro-fiscales devaient exister, sur la rive droite de la Loire, autour du **Sermaize** de Cordelle et du **Sermage** de Saint-Cyr-les-Vignes, et, plus au sud, près du **Sermaise** de Sainte-Foy-Saint-Sulpice – l'ensemble de ces zones étant réunies au sein du *tractus Rodumnensis*.

Dans l'Antiquité finissante, c'est donc à une véritable 'militarisation' des campagnes roannaises et haut-foréziennes que l'on assiste, et il est remarquable de constater que le pays d'Urfé offre une sorte de condensé de l'évolution générale qui caractérise l'Empire romain « en mutation » aux IV^e-V^e siècles : emprise grandissante de la puissance public sur le territoire, ce qui, dans notre domaine, se manifeste surtout par la place croissante que prend la toponymie « publique » – et notamment militaire – par rapport aux dénominations 'privées' (noms de domaines en -ACU etc.), lesquelles prédominaient largement au début de l'époque impériale.

2.7. Deuxième époque : le Roannais mérovingien et carolingien

Si les travaux menés sur l'histoire du peuplement rural au haut Moyen Age ont produit une certitude, c'est celle de la totale continuité de l'occupation du sol et des structures territoriales entre le Bas Empire et l'époque franque. Tout se passe comme si les institutions administratives, juridiques et sociales de Rome, loin d'avoir été balayées par la royauté mérovingienne, avaient au contraire été maintenues, légitimées et renforcées par cette dernière. La substitution du *rex Francorum* à l'empereur n'introduit de fait aucune modification dans la gestion du territoire, si ce n'est, sans doute, le rétablissement de l'encadrement des populations par les instances civiles et religieuses, dont l'autorité avait pu pâtir de l'instabilité politique et des troubles du dernier siècle de l'Empire d'Occident. Si, dans les campagnes, la *villa fiscalis* et le *saltus publicus* deviennent juridiquement *villa* et *saltus regalis*, leur réalité matérielle ne s'en trouve pas modifiée. Que l'impôt soit prélevé par un questeur ou par un préposé royal, le résultat est le même pour les populations assujetties.

Dans le cas qui nous occupe, il faut donc s'attendre à ce que les grands traits de l'organisation spatiale de la région roannaise que nous avons relevés à l'époque romaine se retrouvent, inchangés ou consolidés, aux époques suivantes. L'importance relative prise par le *Rodumna*, chef-lieu d'une région militaire, au sein de la cité de Lyon, s'est-elle accrue ? Les *vici* routiers de la plaine ligérienne et de la montagne roannaise, dont l'onomastique et l'archéologie nous ont permis de percevoir la genèse, se sont-ils maintenus comme foyers de peuplement et, pour emprunter un concept moderne, comme centres de l'aménagement du territoire ? Ici encore, c'est par le croisement de certains indices linguistiques avec les données géohistoriques et archéologiques que l'on peut légitimement espérer obtenir des éléments de réponse.

2.7.1. *Les paroisses primitives*

Preuve éclatante de la pérennité des structures socio-politiques romaines, le système des circonscriptions civiles de l'Empire, *provinciae* et *civitates*, a servi de matrice aux grandes circonscriptions religieuses de l'Occident, provinces métropolitaines et diocèses, appelées à se

perpétuer presque sans changement, en France, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Abstraction faite de cas marginaux d'enclaves et de remodelages frontaliers, « l'essentiel demeure que les diocèses médiévaux, et encore modernes, sont largement les héritiers des 'cités' du bas Empire Romain. Ainsi s'explique le contraste de taille entre les zones anciennement romanisées et urbanisées du Sud-Est et les plus vastes circonscriptions du Centre et du Nord⁷⁷⁴ ». La coïncidence *civitas*/diocèse se vérifie presque systématiquement : on sait que les frontières de l'évêché de Lyon recouvrent, dans une large mesure, celles de la *civitas Lugdunensis* (anciennement *c. Segusiavorum*), que l'évêché de Clermont emprunte son tracé à la cité des Arvernes, celui du Puy à celle des Vellaves etc.

En la matière, la véritable nouveauté de l'époque mérovingienne est la mise en place des subdivisions diocésaines, c'est-à-dire l'apparition des premières paroisses. On ne peut dater avec précision la création de l'institution paroissiale : héritier d'une forte empreinte urbaine, le christianisme ne connaît initialement que la 'cité' épiscopale, de sorte que le terme *parochia* demeurera longtemps synonyme de *diœcesis*⁷⁷⁵. Mais il est de fait qu'à partir de la promulgation de l'édit de Milan (313), les églises rurales se multiplièrent en Gaule, tant dans les grands domaines patriciens que dans les bourgades semi-urbaines.

Les premières églises rurales furent étroitement soumises à l'église épiscopale et urbaine qui constituait primitivement l'unique communauté religieuse de la cité : elles ne possédaient ni clergé distinct, ni patrimoine propre, ni district, et une partie de la vie religieuse se déroulait obligatoirement dans le cadre de l'église-mère où toutes les grandes fêtes étaient célébrées. Mais, peu à peu, certaines églises acquirent une indépendance croissante et devinrent le centre de paroisses autonomes appelées diocèses, où la totalité du culte était célébré. Les principaux sacrements y étaient distribués et elles possédaient, en particulier, un baptistère séparé de l'église. Installées le plus souvent dans des *vici* ou dans des forteresses, plus rarement sur de grands domaines, dotées d'un patrimoine, les premières paroisses rurales, constituées avec leurs traits généraux à la fin du VI^e siècle, étaient de grandes dimensions et la plupart avaient à leur tête un archiprêtre.⁷⁷⁶

L'ancienneté des attestations, la datation d'après les dédicaces, l'examen des finages et le statut d'archiprêtre permettent, dans plusieurs cas, de détecter l'origine paléochrétienne des paroisses.

⁷⁷⁴ Guyotjeannin 2005, 19.

⁷⁷⁵ Niermeyer 334b, 764b-765a ; FournierAuvergne 402, n. 3 ; Guyotjeannin 2005, 19.

⁷⁷⁶ FournierAuvergne 402.

1) Roanne. – L'antiquité de la paroisse de Roanne n'est pas douteuse. Siège d'un archiprêtre, l'agglomération roannaise s'articule, au Moyen Age, entre deux pôles : d'une part, un château (place de Lattre de Tassigny, rue du Château) fondé au carrefour des itinéraires antiques et occupant l'emplacement d'un cimetière plus ancien, sans doute associé à une première église correspondant à la chapelle castrale, c'est-à-dire l'actuelle église Saint-Etienne⁷⁷⁷ ; d'autre part, une église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, située à l'emplacement du village antique et entourée d'un vaste enclos cimetériel⁷⁷⁸. Le rang archipresbytéral de la paroisse est en soi un indice probant. Qui plus est, le bicéphalisme du groupe ecclésial confirme que l'on a affaire à une ancienne paroisse épiscopale. L'église Saint-Jean correspond à l'ancien baptistère paroissial, tandis que la dédicace de la chapelle castrale (en fait, l'église paroissiale primitive) à saint Etienne reflète fidèlement celle de l'église métropolitaine de Lyon, c'est-à-dire l'actuelle primatiale Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Etienne – communément appelée cathédrale Saint-Jean – : en effet, « il est arrivé fréquemment que les premières paroisses rurales aient été placées sous le vocable de l'église cathédrale dont elles étaient des démembrements⁷⁷⁹ ».

2) Saint-Jean-Saint-Maurice. – Saint-Jean-le-Puy et Saint-Maurice-sur-Loire ne formaient qu'une seule paroisse et commune, appelée *Saint-Maurice-en-Roannais* ou *Saint-Maurice-sur-Loire*, jusqu'en 1893, date à laquelle Saint-Jean fut érigé en paroisse et en municipalité indépendante⁷⁸⁰. Cette scission – qui perdura jusqu'en 1974 – eut pour cause lointaine l'existence, dans la même localité, de deux églises revendiquant chacune le statut paroissial (situation à laquelle s'ajoutèrent des considérations politiques et l'exacerbation d'un antagonisme fort ancien, semble-t-il, entre les habitants des deux bourgs⁷⁸¹). L'église de Saint-Maurice et celle de Saint-Jean, en effet, ne sont distantes que

⁷⁷⁷ CAG42, 187.

⁷⁷⁸ Ibid.

⁷⁷⁹ FournierAuvergne 62 (cf. n. 2 : « dans le diocèse de Bourges une série d'églises rurales qui sont dédiées, comme la cathédrale, à saint Etienne, remontent à la deuxième moitié du V^e siècle »).

⁷⁸⁰ Loi du 18 janvier 1893. L'ancienne frontière séparant les deux communes est toujours visible sur la feuille IGN 1/25000, 2830 O ; aujourd'hui encore, la commune de Saint-Jean-Saint-Maurice possède deux hôtels de ville, une mairie à Saint-Jean et une mairie-annexe à Saint-Maurice.

⁷⁸¹ Il ne nous paraît pas complètement dénué d'intérêt ni hors de propos de reproduire ici les arguments, significatifs, invoqués par les habitants de Saint-Maurice en faveur de la scission, d'après le mémoire de P. Patural *et al.* consacré à cette mémorable affaire :

« Le nom de *Bourg* donné à notre section indique assez que là est l'église de la paroisse, là a toujours été le siège principal de la commune. Au lieu-dit *Saint-Jean*, étaient le cimetière et la chapelle d'un vieux prieuré tombé en ruines. Depuis quelques années, de nombreuses améliorations et réparations ont été faites à la chapelle de Saint-Jean, devenue une église [...]. Depuis que l'église de Saint-Maurice a été réparée de nos deniers, ce monument joint à son caractère antique l'avantage d'un parfait état de solidité et de bon entretien. Les maisons du *Bourg*, dont plusieurs datent du XIII^e au XIV^e siècles, époque où furent construit le château et l'église, et qui en ont le style, sont de fortes et pittoresques constructions » (Patural 1873, 1-2) ; « la séparation en deux communes est facile. Une ligne de démarcation très naturelle a été déterminée par M. le directeur des contributions directes. On ne peut fixer la distance qui sépare deux communes par celle qui sépare leurs dernières maisons qui pourraient être voisines (et ici elle est de deux cent cinquante-cinq mètres au moins) ; mais par la distance qui existe entre les deux clochers qui est de neuf cent cinquante mètres, et non de six cent cinquante mètres, comme le dit encore inexactement le mémoire [des unionistes] » (*op. cit.*, 4).

Et la réponse de son adversaire C. Thoral, de Saint-Jean, partisan de l'union :

« **Principaux griefs de Saint-Maurice contre Saint-Jean.** Premier grief : '*Quelques personnes riches et influentes qui habitent le hameau de Saint-Jean sont parvenues à faire voter, à diverses reprises, des sommes assez importantes pour la restauration de la chapelle du prieuré qui existait à Saint-Jean.*' Ainsi parlent dans leur rapport les partisans de la division. [...]. Dans leur mémoire du 13 janvier 1875, les partisans de la séparation disent : [...] '*L'église de Saint-Jean n'est que les restes d'une vieille chapelle de prieuré détruite pendant la Révolution.*' [...] L'argument en faveur de la division qu'ils tirent de l'origine de notre église peut être rétorqué et invoqué pour l'union. Dans leur ostentation, comptant leurs siècles d'existence, admirant l'antiquité de leur église et méprisant celle de la nôtre, ils semblent nous dire que nous ne sommes que d'hier, que nous sommes leurs enfants. Nous, nous prétendons le contraire : peut-être grande prétention de notre part, mais prétention fondée. Sous nos yeux nous avons des registres de l'église paroissiale de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice qui datent de 1734. Nous avons aussi, de l'année 1699, des registres envoyés par Monseigneur l'Archevêque de Lyon à l'Archiprêtre de Roanne pour le curé de *Saint-Jean-sur-Saint-Maurice*. Il est donc certain qu'en 1699 l'église de Saint-Jean était paroissiale. Si nos registres ne nous rappellent pas une époque assez reculée, transportons-nous en face de notre vieux clocher. Considérons son portique : ses colonnes nous feront remonter jusqu'au onzième ou douzième siècle. Et pourquoi un clocher avec de telles proportions pour une petite chapelle de prieuré ? Si, pénétrant dans l'église et éveillant nos souvenirs, nous nous rappelons le jubé malheureusement détruit depuis quarante ans, le onzième ou le douzième siècle se présente encore à notre mémoire. Ce cimetière qui entoure notre église n'est-il pas une nouvelle preuve que, depuis une époque immémoriale, Saint-Jean possède l'église paroissiale ? Autrefois l'habitude n'était-elle pas de placer les cimetières autour des églises ? Si Saint-Maurice eût eu l'église paroissiale, on trouverait les traces de son cimetière, au lieu qu'on [n']en découvre aucune. Nous pouvons donc tirer la conclusion que, depuis plusieurs siècles, l'église de Saint-Jean porte le titre de paroisse. Qu'on cherche les fondements de l'église du bourg, on ne trouvera aussi que les restes d'une vieille chapelle de château, chapelle qu'on ne peut faire remonter, malgré toute sa bonne volonté, au-delà du quinzième siècle, chapelle à laquelle on a ajouté sans goût une nef latérale dont le style est tout différent de celui de la nef principale. Expliquer comment cette chapelle a pris le titre d'église paroissiale n'est peut-être pas chose facile. Une petite raison, sinon certaine, du moins suffisante, nous le montrera. À cette époque, sans doute les seigneurs du château, riches et influents, profitant de l'abandon de notre église, obtinrent qu'on célébrât dans leur chapelle les offices divins. De plus, à force de sollicitations, ils déterminèrent les desservants à venir habiter auprès de leur château : ainsi leur chapelle devint église. Notre prétention n'est pas un rêve d'un instant ; ce que nous disons, on le dit depuis de nombreuses années. En 1847, le Conseil, dans une de ses séances, soutient que l'église de Saint-Jean a eu le titre de paroisse avant celle de Saint-Maurice.

de 900 m l'une de l'autre⁷⁸² et, aussi loin que l'on remonte, ces deux églises sont toujours associées (v. notamment le pouillé de 1225⁷⁸³) ; le clocher de Saint-Jean et une partie de la nef de Saint-Maurice sont datés du XII^e siècle. En outre, la cure était sous le patronage du chapitre de Lyon⁷⁸⁴.

Si Saint-Maurice était chef-lieu à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècles, comme l'atteste l'appellation de *Bourg* qui lui était alors attribué, en revanche les registres du XVII^e s. et la carte de Cassini (feuille LXXXVII, *Lyon*) mentionnent *Saint-Jean-sur-Saint-Maurice*, ce qui semblerait impliquer la prééminence de Saint-Jean ; à la même époque, cependant, « *Saint-Jean-sur-Saint-Maurice* est dit : *prieuré et chapelle dans la paroisse de Saint-Maurice-en-Roannois* » (DTForez 882).

Un prieuré avait été fondé à Saint-Jean-le-Puy au X^e siècle et, d'après le cartulaire de Savigny⁷⁸⁵, l'église de ce prieuré avait acquis le statut paroissial à la fin du Moyen Age, au plus tard en 1469. Il semble donc que dès cette époque, au moins, Saint-Jean et Saint-Maurice furent tour à tour paroisse et que les deux églises servirent alternativement d'annexe l'une à l'autre. Une situation exactement comparable se rencontre dans le cas de Soleymieux et de Saint-Jean-Soleymieux (arr. de Montbrison), dont les églises sont également voisines et « où l'on [faisait] les offices de paroisse alternativement » à la fin du XVIII^e siècle (Duf 883).

On peut, sans risque d'erreur, interpréter la bicéphalie de ces deux paroisses comme la preuve de leur antiquité. La double dédicace reflète l'existence de deux sanctuaires proches dont l'un, dédié à saint Jean-Baptiste, servait de baptistère, et signale, par conséquent, une paroisse primitive. Qui plus est, la dédicace à saint Maurice confirme la datation du site : le culte de ce saint – le saint national du royaume burgonde – s'est diffusé à partir d'Agaune et de Lyon dès la fin du IV^e et au V^e siècles. Enfin, la subordination de la paroisse au chapitre cathédral prouve le statut épiscopal de la paroisse. L'existence d'une église épiscopale paléochrétienne ou mérovingienne renforce ainsi le caractère public de la zone dont tout indique qu'il s'agit d'un ancien *vicus*.

Voilà, Messieurs, les raisons sur lesquelles les habitants de Saint-Maurice fondent leur demande en division. À vous de leur donner leur juste valeur » (Thoral 1876, 3-4, 10-12).

⁷⁸² Feuille IGN 1/25000, 2833 O.

⁷⁸³ *Ecclesie Sancti Mauricii et Sancti Iohannis* 1225 (Duf 882).

⁷⁸⁴ Duf 899.

⁷⁸⁵ CartSav 2, 1028, n. 5.

3) Renaison. – L'*ecclesia de sancto Petro de Ronnisono*, attestée au XI^e siècle, est probablement établie à l'emplacement d'un édifice plus ancien⁷⁸⁶. Au caractère archaïque de la dédicace à saint Pierre s'ajoute l'existence d'une seconde église vouée à la Vierge et mentionnée en 1311 ; ce sanctuaire n'est pas localisé. Sans que l'on puisse en tirer de conclusion certaine, le bicéphalisme de la paroisse et le double vocable de type paléochrétien⁷⁸⁷ méritent d'être soulignés.

4) Pommiers et Saint-Germain-Laval. – L'archiprêtré de Pommiers, fondé à une date reculée, s'étendait en 1225 sur 36 paroisses. L'ancienne église paroissiale de Pommiers était sous le patronage de saint Julien et le prieuré de Pommiers, dont la chapelle, promue ultérieurement église paroissiale, était dédiée à saint Pierre, est mentionné dès 891. Cette dernière dédicace paraît indiquer une fondation ancienne.

La paroisse de Saint-Germain-Laval jouxte celle de Pommiers : les deux bourgs ne sont distants que de deux kilomètres et reliés directement par la route. La cure de l'église de Saint-Germain avait pour collateur le prieur de Pommiers. Deux églises sont signalées à Saint-Germain durant le Moyen Age, l'*ecclesia nova* (1320) et l'*ecclesia antiqua* (1399), ainsi qu'une chapelle castrale dédiée à la Madeleine. La visite pastorale de 1614 indique que « le cimetière est séparé de l'église [...] dans iceluy il y a une chapelle de Saint Germain, en laquelle estoit autrefois l'église parrochiale [...] La chapelle de la Madeleyne estant dans la ville de Saint Germain, le cœur de laquelle a esté abattu par les gens de guerre⁷⁸⁸ ». En outre, on a découvert en 1885, à l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Germain, les fondations de l'ancienne église ainsi que des sarcophages de grès placés les uns contre les autres, orientés est-ouest et datés des VII^e-VIII^e siècles.

On ignore la date de construction de l'*ecclesia antiqua* et si un sanctuaire plus ancien existait à l'emplacement de l'*ecclesia nova* (bâtie au XIV^e siècle), mais il est certain que le nom de Saint-Germain a d'abord été porté par la vieille église. Or, il est pratiquement impossible d'expliquer pourquoi une seconde église est établie à l'intérieur même du bourg, à 300 m de la première, si ce n'est en supposant qu'il s'agit d'un ancien groupe baptismal. Le fait n'est certes pas démontré, mais la configuration des lieux, la promotion d'une église

⁷⁸⁶ CAG42, 159.

⁷⁸⁷ « La plupart des premières églises paroissiales paraissent avoir été placées sous le patronage de saints universels dont le culte s'imposa très tôt en Occident » ; « la Vierge, saint Pierre, saint Laurent, saint Martin sont les patrons les plus fréquents des premières paroisses rurales » (FournierAuvergne 407 et n. 36).

⁷⁸⁸ Duf 875-876.

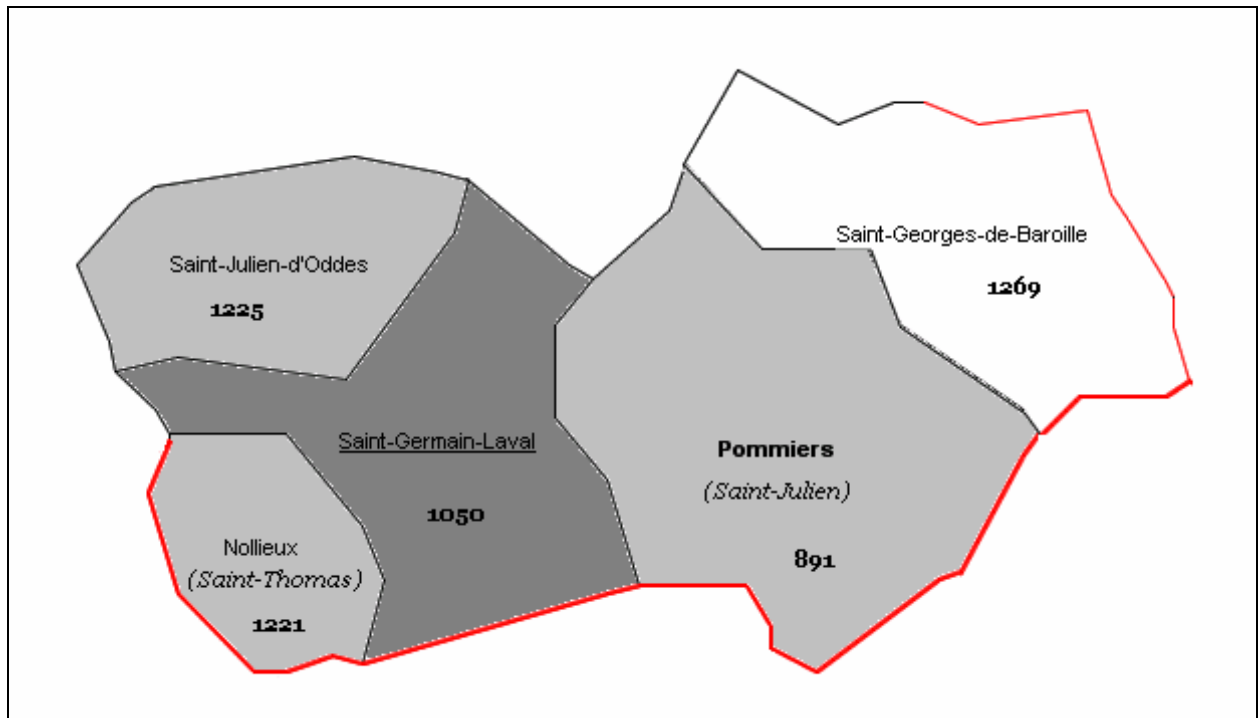
secondaire et la déchéance de l'ancien sanctuaire associé au cimetière évoquent fortement le cas de Saint-Jean-Saint-Maurice, celui de Souternon et de Dancé (v. ci-après).

Si l'on admet donc que les structures paroissiales de Pommiers et de Saint-Germain-Laval paraissent remonter au début de la christianisation, il est difficile de soutenir, compte tenu de l'agencement 'normal' des circonscriptions religieuses primitives⁷⁸⁹, que ces deux localités aient pu former dès l'origine deux paroisses autonomes. Au contraire, la proximité des deux bourgs et le fait que la paroisse de Pommiers ne conserve aucun vestige de groupe baptismal (ce qui est en contradiction avec son rang d'archiprêtre) incitent à penser que les deux terroirs n'en formaient qu'un vers le V^e siècle.

Par ailleurs, le finage de Saint-Germain-Laval suit un tracé irrégulier et dentelé, révélant de manière caractéristique les démembrements qu'a subi la paroisse primitive au profit des paroisses secondaires : au nord-ouest, la commune de Saint-Julien-d'Oddes est comme taillée dans celle de Saint-Germain, tandis que Nollieux au sud-ouest et Pommiers à l'est empiètent sur le territoire du chef-lieu de canton comme les pièces d'un puzzle ; au nord-est de Pommiers, la paroisse de Saint-Georges-de-Baroille semble à son tour démembrée de la précédente.⁷⁹⁰ À rebours, on constate que les cinq finages réunis forment une unité territoriale cohérente, basée sur des limites naturelles (la Loire à l'est, le Ruisseau d'Argent au sud) et disposée suivant le cours longitudinal de l'Aix.

⁷⁸⁹ Notamment des « grandes dimensions » spatiales évoquées par Fournier.

⁷⁹⁰ Une configuration territoriale comparable et presque superposable, celle de l'ancienne paroisse de Neuvic (diocèse de Limoges) est décrite par Aubrun (1981, 230) et illustrée par Guyotjeannin (2005, 19).



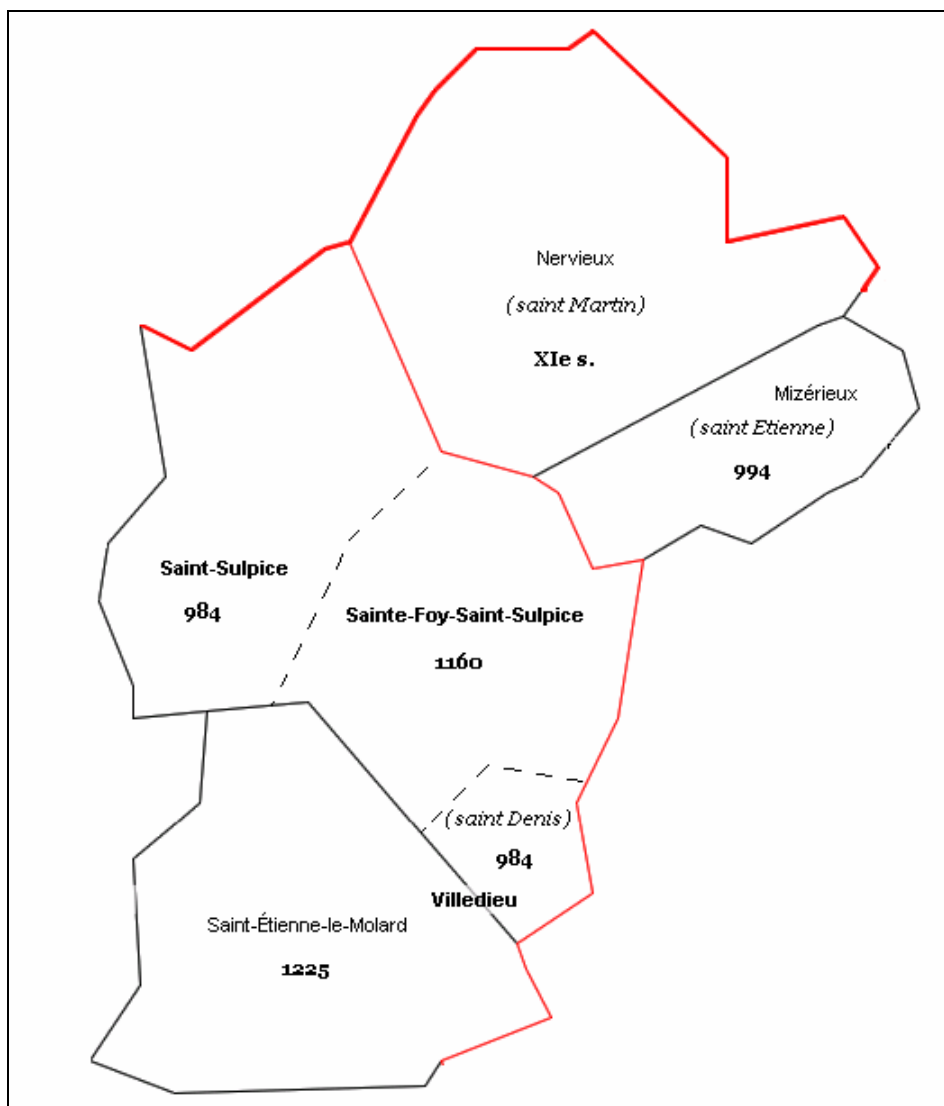
5) Souternon. – Le schéma relevé à Roanne – dédicace ‘épiscopale’, double sanctuaire Saint-Etienne et Saint-Jean – se retrouve dans le cas de la paroisse de Souternon, mentionnée comme « *Ecclesie Beate Iohannis et Beati Stephani de Sautrenon* » en 1310. Comme dans d’autres cas, le baptistère primitif a fait place à une église à part entière, devenue paroissiale, tandis que l’église Saint-Etienne a disparu après le XIV^e siècle. Indice décisif, le pouillé de 1225 signale que la cure de Souternon avait pour collateur l’archevêque de Lyon, et la visite pastorale de 1614 indique que « le chapitre Saint Jean de Lyon présente ladite cure »⁷⁹¹. La subordination directe de cette paroisse au chapitre cathédral doit être interprété comme une preuve supplémentaire de son origine épiscopale.

6) Dancé. – Il y avait au Moyen Age deux églises dans la paroisse de Dancé, l’une dédiée à la Vierge, l’autre à Saint-Jean-Baptiste. Comme à Souternon, seule la seconde a subsisté. À la fin de l’Ancien Régime, c’est le prieur de l’abbaye de Marcigny (Saône-et-Loire) qui nommait à la cure, mais on sait que jusqu’au XV^e siècle, c’est le chapitre de Lyon qui patronait cette paroisse⁷⁹².

⁷⁹¹ Duf 957.

⁷⁹² CartSav 2, 1057 ; Duf 282.

7) **Sainte-Foy-Saint-Sulpice.** – La commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice résulte de la réunion de trois anciennes paroisses, Sainte-Foy, Saint-Sulpice et Villedieu (sous le vocable de saint Denis). Ces deux dernières sont citées dès 984 parmi les possessions de l’Eglise de Lyon et avaient pour collateur le chapitre de Saint-Jean. Le village de Saint-Sulpice est un site gallo-romain et altimédiéval⁷⁹³. Sainte-Foy-Saint-Sulpice est limitrophe de Saint-Etienne-le-Molard, dont le finage est très étendu et qui est sous le même vocable que l’église primatiale, de Nervieux, également placé sous le patronage du chapitre cathédral, et de Mizérieux, dont l’église est aussi dédiée à saint Etienne. En outre, les territoires des six paroisses semblent issus de morcellements successifs.

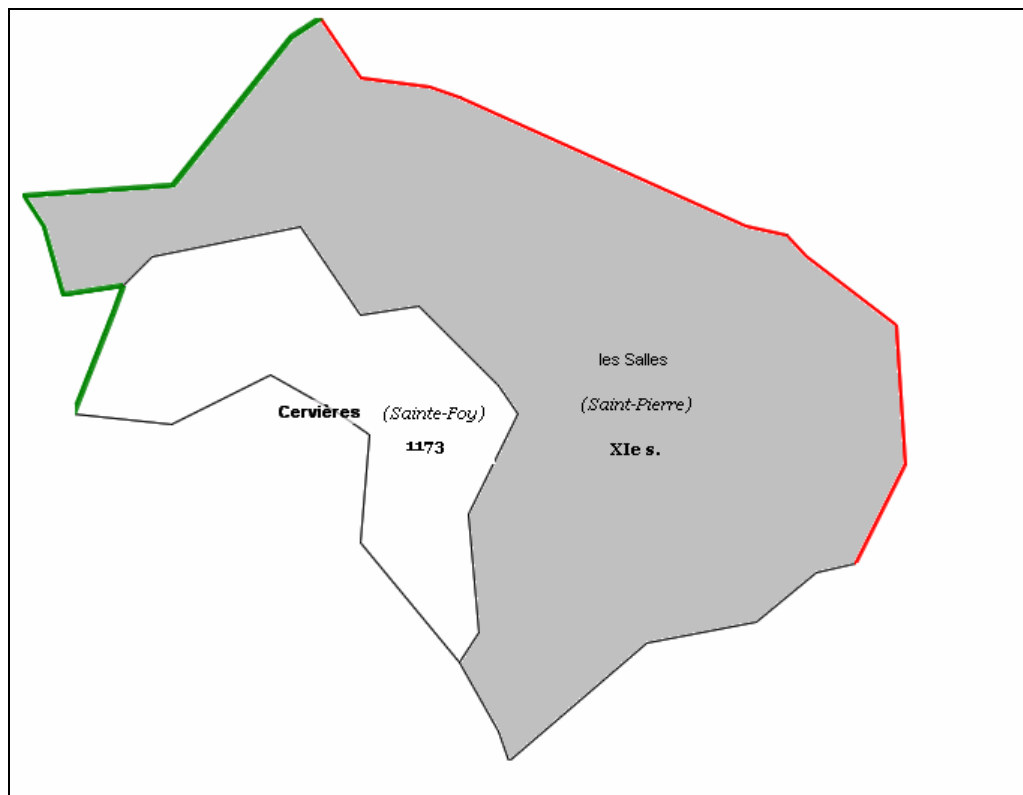


⁷⁹³ CAG42, 190.

8) Cervières et Les Salles. – L'église Sainte-Foy de Cervières, appelée *capella* en 1225, n'était au Moyen Age qu'une succursale de la paroisse des Salles et paraît n'avoir obtenu le rang d'église paroissiale qu'au XVII^e siècle. En 1421, c'est dans le cimetière des Salles que les habitants de Cervières élisent tous leur sépulture. La visite pastorale de 1614 parle de « l'église paroissiale Sainte-Foy de Servieres annexe de celle des Salles⁷⁹⁴ ».

L'église paroissiale des Salles, attestée au XI^e siècle, est dédiée à saint Pierre. À la fin de l'Ancien Régime, Les Salles étaient une annexe de la paroisse de Cervières. Tout indique donc que l'on a affaire à une ancienne paroisse bicéphale, dont les deux sanctuaires ont été successivement annexe l'un de l'autre. Ce fait, ajouté à la dédicace au premier Pape, incite fortement à voir dans Cervières et Les Salles une paroisse primitive.

L'observation du finage des deux communes est probant : il est patent que Cervières représente un démembrement des Salles.



9) Saint-Jean et Saint-Priest-la-Vêtre. – L'église de Saint-Jean-la-Vêtre est mentionnée en 984 comme une possession de l'Eglise de Lyon. Les chanoines-comtes de Lyon étaient en

⁷⁹⁴ Duf 133.

1225 collateurs de la cure. La visite pastorale signale « l'église paroissiale de Saint Jean la Vestre et l'église paroissiale Saint Priest la Vestre son annexe [...] La présentation desdites églises appartient aux doyens et comtes de l'église de Lyon ».

La cure de Saint-Priest, succursale de Saint-Jean, était quant à elle subordonnée à l'archevêque. La configuration est ici la même qu'à Saint-Jean-Saint-Maurice : le siège de la paroisse, dédiée au Baptiste, a pour origine une chapelle baptismale mérovingienne, associée à une église épiscopale vouée à saint Priest, évêque de Clermont au VII^e siècle (mais dont la dédicace a pu se substituer à une autre invocation plus ancienne). Le patronage du chapitre cathédral constitue une preuve supplémentaire de l'antiquité de la paroisse.

Au total, sur l'ensemble du Roannais (66 communes actuelles) et le territoire de deux archiprêtres, on est amené à présumer l'existence de neuf grandes paroisses au début de l'ère mérovingienne. Il est remarquable qu'au moins cinq d'entre elles (Roanne, Saint-Jean-Saint-Maurice, Saint-Germain-Laval, Dancé et Cervières) correspondent vraisemblablement, d'après des critères indépendants, à d'anciens *vici* du Bas Empire, et qu'une autre (Sainte-Foy-Saint-Sulpice) est en rapport avec un *castrum* d'époque romaine. Ce constat est conforme notamment aux résultats obtenus par Fournier dans sa comparaison des *vici* et des premières paroisses bas-auvergnates⁷⁹⁵.

2.7.2. *Oratoires et chapelles*

Tous les lieux de culte ruraux fondés à l'époque mérovingienne n'avaient pas le statut d'église paroissiale : sur le territoire de chaque grande paroisse furent très tôt établis des sanctuaires secondaires, notamment à l'intérieur des domaines aristocratiques. Il est vraisemblable qu'un grand nombre de paroisses modernes formées par démembrement des paroisses primitives remontent précisément à ces oratoires édifiés dans les *villæ*.

Sans qu'on puisse généraliser l'explication à toutes les localités, on peut imaginer que ces oratoires anciens furent bâtis sur des terres vierges, fraîchement défrichées, à quelque distance du cœur de la *villa* ; par la suite, un habitat secondaire a pu se constituer autour du sanctuaire et de son cimetière, et devenir finalement le centre de gravité et le chef-lieu du terroir. Un certain nombre de paroisses du Roannais, parmi les plus anciennement attestées, paraissent

⁷⁹⁵ FournierAuvergne 407.

illustrer ce modèle : l'existence, sur le territoire de la commune, d'une localité extérieure au bourg dont le nom est issu de *VILLA* ou de *CASA* sans épithète, ou encore d'un anthroponyme latin est l'indice d'un dédoublement d'habitat lié à la présence d'un oratoire. Cet indice prend encore plus de valeur si le nom chef-lieu de la commune est un hagnonyme.

1) À 2,5 km au sud-est et en contrebas du bourg de Saint-Priest-la-Prugne se trouve un hameau nommé **la Vialle**, qui doit représenter l'habitat originel à partir duquel a été colonisée la région boisée où est situé le chef-lieu de la commune. On sait par ailleurs que Saint-Priest ne formait au Moyen Âge qu'une seule commune avec Laprugne (Allier), cette dernière localité étant certainement de fondation plus ancienne. À l'origine de Saint-Priest doit donc se trouver un oratoire domanial dédié à *sanctus Præjectus* (évêque de Clermont au VII^e siècle).

2) Le bourg de Juré est contigu du hameau de **Géruzet**, dont le nom (*Juriset* 1389, 1448), issu de **IURIACITTU*, représente un ancien diminutif détoponymique de celui de la commune (*de Juriaco* 1289), formé, d'après les critères de phonétique historique, entre le III^e et le V^e siècle⁷⁹⁶. Juré et Géruzet n'étant pas séparés par une distance significative et formant une seule agglomération, il appert que **IURIACITTU* est vraisemblablement la dénomination primitive du site et que le nom de Juré a été pris par le bourg par suite de sa promotion comme chef-lieu de la paroisse. Or on trouve, à 1500 m au nord de Juré, le hameau de **la Vialle** (*de Villa* 1315), qui correspond, selon notre hypothèse, à la *villa* primitive de *Juriacum*. L'église Saint-Barthélémy de Juré remonte sans doute à un oratoire consacré à l'Apôtre et fondé dans un défrichement baptisé "petit Juriacum".

3) Le bourg de Saint-Julien-la-Vêtre se trouve à 2 km au sud du hameau de **la Vialle** (*la Villa* 1311), dont on peut penser qu'il s'agit du noyau d'habitation originel. Comme son nom l'indique, Saint-Julien a pour origine un sanctuaire bâti à l'écart de la *villa*.

4) À Saint-Thurin, on rencontre à 2,5 km au nord-est du bourg le hameau de **la Chaize** (*Chesa* 1344), qui doit correspondre à la *casa*, c'est-à-dire au chef-manse du domaine primitif. La paroisse doit son nom à *Taurinus*, évangelisateur en Gaule au IV^e siècle ; l'église a pour ancêtre un oratoire dépendant de la *casa*.

5) Le village de **Champoly**, dont le nom (*Campo Polito* XI^e s., *Champul<in>* 1225) évoque explicitement un défrichement, se trouve au pied de la colline et du château d'**Urfé** (*Ulfeiacum*, *ab Ulfeio* 1173), qui représentent un ancien (PREDIU) *ULFEGU*⁷⁹⁷, c'est-à-dire, d'après la forme du toponyme, un domaine aristocratique de fondation tardive. Tandis que la chapelle castrale d'Urfé, mentionnée en 1225, n'est sans doute pas antérieure à l'époque

⁷⁹⁶ *Supra*, § 1.3.3.1.

⁷⁹⁷ *Supra*, § 13.1.5.

féodale⁷⁹⁸, l'église paroissiale de Champoly, attestée au XI^e siècle et dédiée à saint Bonnet (évêque de Clermont au VII^e siècle), représente l'ancien oratoire domanial établi dans une zone déboisée.

6) Le cas de Cordelle est plus compliqué. Au regard des indices archéologiques⁷⁹⁹ et toponymiques, il semble que l'habitat le plus ancien de la commune soit le hameau de **Changy** (*de Changiaco* 1166, *de Cangiaco* 1180), dont le nom reflète un *CAMBIACU latin. Le nom de **Cordelle** (*de Cordella* XI^e s., 1225), qui continue lat. *CORTICELLA "petite *curtis*, manse secondaire", s'est d'abord appliqué au hameau de Cordelle-la-Vieille, situé à 1000 m du chef-lieu de la commune et à 2,5 km de Changy : ce site correspond visiblement à une extension de la *curtis* principale, celle de **Cambiacum*. Le bourg, qui a repris le nom de Cordelle, représente quant à lui une nouvelle extension de la *curtis*, secondaire par rapport à Cordelle-la-Vieille : il doit son existence à un oratoire, ancêtre de l'église paroissiale, qui était consacré à saint Martin.

Dans quelques cas, cependant, l'ancien oratoire de la *villa* semble avoir été abandonné au profit d'une autre église construite près du chef-manse primitif. C'est ainsi qu'à Saint-Didier-sur-Rochefort, le bourg et son église sont limitrophes d'un hameau nommé **le Mas** (*de Masso* 1399), c'est-à-dire de l'ancien centre du domaine ; à 1500 m au sud-ouest se trouve la colline de **Mont Tourioux**, toponyme issu de lat. MONTE ORATORIU ou afrpr. *mont orior*, "mont de l'oratoire". Le site est sauvage et ne recèle aucun vestige d'habitation⁸⁰⁰.

De même, à Saint-Rirand, l'*Oratorium Sancti Reveriani* mentionné en 1282, que l'on identifie avec le lieu-dit forestier **l'Ouriot**, a disparu sans laisser de trace matérielle, au profit de la seule église paroissiale.

Ailleurs, l'église devenue paroissiale a été fondée non pas à l'écart, mais à l'emplacement même du centre de l'ancienne *villa*. À Cezay, par exemple, une partie du bourg, sans doute la plus ancienne, porte le nom de **la Vialle** (*de Villa* 1399) et correspond à l'antique **praedium Sicilium* : l'église est distante de moins de 100 m.

2.7.3. *Les chapelles royales*

⁷⁹⁸ Sur la multiplication des chapelles castrales après le X^e siècle, v. FournierAuvergne 470-473.

⁷⁹⁹ V. CAG42, 90.

⁸⁰⁰ CAG42, 188.

À côté des églises paroissiales, à vocation publique, et des oratoires fondés sur des propriétés privées, il faut ajouter un troisième type de sanctuaire : les chapelles du domaine royal. Nous avons dit qu'à une époque comprise entre le milieu du VII^e siècle et le début du VIII^e siècle, les souverains mérovingiens multiplièrent sur leurs domaines la construction d'oratoires particuliers, désignés dans la langue vulgaire, du fait d'un glissement métonymique, par les correspondants du mot latin *cappella*, et que les toponymes issus d'afpr. *chapela* "oratoire royal" constituent par conséquent de précieux indices de l'appartenance d'une localité au domaine fiscal. Or, il convient de remarquer qu'étant le continuateur direct de l'*ager publicus* impérial, l'*ager fiscalis* mérovingien était principalement constitué, outre les zones de *saltus*, par les chefs-lieux urbains, les bourgades semi-urbaines (*vici*) et les établissements militaires (*castra* et dépendances). D'autre part, en dehors des résidences effectivement occupées par le souverain, l'usage des *cappellæ* revenait naturellement au détenteur local de l'autorité royale, c'est-à-dire au *comes* ou à son représentant – nous y reviendrons –, et il est certain que ces derniers résidaient et exerçaient leurs fonctions soit dans la capitale de la cité, soit dans les *vici*.

On doit donc logiquement s'attendre à trouver trace des chapelles royales non pas en rase campagne, comme dans le cas des oratoires privés, mais à proximité des chefs-lieux de grandes paroisses primitives.

1) **La Chapelle** (*Chapella* 1334) est le nom d'un hameau sur les hauteurs de Saint-Jean-Saint-Maurice, bordant la départementale 8 qui correspond au « grand chemin » médiéval Ambierle-Saint-Germain-Laval, à moins d'un kilomètre de Marcou.

2) Dans les bois au sud-ouest de Saint-Romain-d'Urfé se trouve une maison nommée **la Chapelle** (*la Chapella* 1311).

3) À la sortie du bourg de Saint-Haon-le-Vieux, vers l'ouest, on trouve le hameau de **la Chapelle**, avoisinant un oratoire du XVIII^e siècle dont nous ignorons s'il a remplacé un édifice plus ancien.

4) Au nord de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, à proximité du village de Saint-Sulpice, on relève **la Chapelle** (*versus Capellam* 1388), nom d'un écart dépourvu de lieu de culte.

On voit que deux exemplaires au moins (1 et 4) sont à mettre en relation avec la présence du siège d'une paroisse épiscopale et avec un *vicus* ou un *castrum* tardo-antique.

2.7.4. À la recherche des vicairies carolingiennes

Au moment où l'Église, par la création des premiers archiprêtres et paroisses rurales, tend à rationaliser son organisation territoriale, le royaume franc connaît, sur le plan de l'administration civile, une innovation politique de grande ampleur : la division des anciennes *provinciæ* et *civitates*, base de l'administration romaine, en *pagi* ou 'comtés'. La genèse en est mal connue :

Longtemps vu comme l'incarnation dans l'histoire d'un pays prédestiné, brique de la construction nationale, le *pagus* franc est le produit d'un processus lent, obscur, mais original, d'encadrement des populations.

Le *pagus* est surtout révélé par l'une de ses fonctions, à vrai dire mineure : il est jusque vers le X^e siècle un élément quasi obligé de localisation des biens fonciers décrits dans les actes. Sa logique et sa dynamique ne peuvent donc être percées que dans les régions les plus densément documentées. [...] Quasi inconnu du monde antique, le *pagus* est une authentique création franque, qui traduit une œuvre souterraine d'encadrement des campagnes [...] Loin de tout fixisme, il est aussi en perpétuelle évolution. Si du *pagus*, l'on est souvent passé au comté ou à la vicomté autour du XI^e siècle, c'est surtout parce que le comte, ou vicomte, a su capter ou conserver les lieux centraux et publics du *pagus*, cité, refuge, pont, marché, basilique...⁸⁰¹

Mise en place sous les Mérovingiens, l'organisation de l'État en *pagi* est systématisée par la monarchie carolingienne. On sait que, sous Charlemagne, le comte, représentant exclusif de l'empereur, « détenait le *comitatus*, c'est-à-dire l'ensemble des attributions de la puissance publique, dans les domaines administratif, financier, judiciaire, militaire : le comte ne devait pas seulement faire rentrer dans les caisses de l'État les revenus des terres et des droits fiscaux et régaliens, il avait aussi la mission de faire régner l'ordre et la paix voulus en haut lieu. Pour ce faire, il était assisté d'un suppléant, le *vice-comes* ou vicomte, et d'agents subalternes, les viguiers et centeniers, attachés à des circonscriptions plus petites⁸⁰² ».

Pour la région qui nous concerne, c'est au X^e siècle qu'apparaissent des textes indiquant que son territoire et les régions voisines étaient comprises dans le *pagus Lugdunensis* ou comté de Lyon, ce *pagus* étant lui-même subdivisé en un certain nombre d'*agri*. La documentation philologique, en particulier le contenu des chartes de Cluny⁸⁰³, du Cartulaire

⁸⁰¹ Guyotjeannin 2005, 21.

⁸⁰² Lebecq 1990, 255-256.

⁸⁰³ Bernard/Bruel (1876-1890).

lyonnais⁸⁰⁴, du Cartulaire de Savigny⁸⁰⁵ et des deux cartulaires d'Ainay⁸⁰⁶, permettent de restituer avec un assez haut degré de précision les limites extérieures et les principales frontières internes du *pagus*. D'une manière générale, on constate que, si les *pagi* ne recouvrent pas systématiquement les diocèses (un diocèse pouvant contenir plusieurs *pagi*⁸⁰⁷), en revanche un *pagus* ne déborde normalement jamais les frontières d'un évêché et, réciproquement, un archiprêtre ne transgresse jamais celles d'un *pagus*⁸⁰⁸. Dans le cas du Lyonnais, évêché et comté se superposent complètement : les chartes donnent les formules *in pago* et *in episcopatu Lugdunensi* comme strictement interchangeables⁸⁰⁹. Le comté ou diocèse de Lyon était borné au nord par l'Autunois (*pagus Augustodunensis*), le Mâconnais (*p. Matisconensis*), le Chalonnais (*p. Cabillonensis*) et l'Ecuens (*p. Scodensis*), à l'est par le comté de Vaud (*p. Valdensis*), le Genevois (*p. Gebenensis*) et le Bugey (*p. Bellicensis*), au sud par le Viennois (*p. Viennensis*) et le Velay (*p. Vellavensis*), à l'ouest par l'Auvergne (*p. Arvernicus*)⁸¹⁰.

La question des frontières internes est plus obscure et plus délicate. En principe, la subdivision régulière du *pagus* est l'*ager* ou 'district', terme classique auquel peuvent se substituer ses synonymes mlt. *vicaria* "vicairie, juridiction du *vicarius*", *centena* "centaine, ressort d'un centenier" ou encore *aicis*, calque d'afpr. **aize* (ltcl. *adjacentia* "environs"). Ainsi la vicairie de Feurs, subdivision du *pagus Lugdunensis*, est-elle appelée tantôt *ager Forensis*, tantôt *aicis Forensis*. Les textes font état, sur le territoire de l'actuel département de la Loire, de six *agri* ressortissant au *pagus Lugdunensis* : l'*ager* ou *aicis Forensis*, l'*ager Rodanensis* (vicairie de Roanne), l'*ager Solobrensis* (vicairie de Solore, commune de Saint-Laurent-Rochefort), l'*ager Jarensis* (Jarez), l'*ager Marcennacensis*⁸¹¹ et l'*ager Exartipetracensis* (*Exartipetra*, ancien nom de Panissières)⁸¹². Sur l'ensemble du comté, on est parvenu à recenser une cinquantaine d'*agri* au total⁸¹³. L'étendue de ces circonscriptions

⁸⁰⁴ Guigue 1885-1893.

⁸⁰⁵ Bernard 1853.

⁸⁰⁶ Charpin-Feugerolles/Guigue (1885) ; Bernard 1853.

⁸⁰⁷ Le diocèse de Besançon, par exemple, recouvrait les cinq comtés de Portoais, de Varais, d'Amoux, d'Ecuens et d'Ajoie.

⁸⁰⁸ Sur la disposition géographique des diocèses et des *pagi*, v. notamment Mirot 1947, 97-99 ; Mirot 1950, 309-315, 350-351 ; Allard 1996 ; Guyotjeannin 2005, 18-21.

⁸⁰⁹ Ainsi la *villa Villarensis* (Villerest) est-elle dite « *in pago Lugdunense* » en 993 (Bernard 1853, 1, 217), et « *in episcopatu Lucdunensi* » en 1031 (Bernard/Bruel 4, 58).

⁸¹⁰ Bernard 1853, 2, 1071.

⁸¹¹ Sur l'identification de cette vicairie, v. *infra*.

⁸¹² Duf XVII.

⁸¹³ Bernard 1853, 1070.

est d'autant plus difficile à déterminer que le réseau des vicairies était très variable selon les régions et que de vastes espaces ne sont pas documentés par les chartes : du moins peut-on affirmer qu'une vicairie représentait, en moyenne, la superficie d'un petit canton rural français, soit une dizaine de communes au maximum. On voit, dans cette mesure, combien est lacunaire notre connaissance des subdivisions du Lyonnais carolingien.

Un autre fait vient compliquer la donne : dans le formulaire des chartes, le mot *ager* ou *vicaria* est quelquefois remplacé par *pagus* ou encore par *comitatus*. C'est ainsi qu'une charte de 918 mentionne « *in pago Lugdunensi in agro Forensi* », là où un acte de 927 parle de « *pagus Forensis* », un autre d'« *aice Forensi* » en 956 et qu'un autre encore indique « *in pago Lugdunensi atque in comitatu Forensi* » en 966. De même, la circonscription de Roanne est successivement mentionnée sous la forme « *pagus Rodanensis* » en 902, « *in pago Lugdunensi in comitatu Rodonensi* » en 952, « *in comitatu Rodonensi* » en 992, « *in agro Rothanensi* » en 993 et finalement « *in pago et agro Rodanæ* » en l'an 1000.

Comment interpréter pareil flottement terminologique ? Faut-il considérer que des mots de sens et d'extensions aussi différents que *pagus*, *ager*, *aicis* et *comitatus* aient pu être synonymes, ou se confondre, dans la langue juridique du X^e siècle ? Certains l'ont pensé, et Dufour, par ailleurs excellent connaisseur des anciens textes foréziens, a pu écrire que « ces termes ne sont pas toujours strictement utilisés dans les actes du X^e ou du XI^e siècle, où le Forez est tour à tour appelé *pagus Forensis*, *ager Forensis*, *aicis Forensis*, le Roannais, *pagus Rodanensis* et *ager Rodanensis*, le pays de Torvéon, *pagus Tolvedunensis* et *ager Tolvedunensis*⁸¹⁴ ». Mais en s'exprimant ainsi, on tombe dans l'anachronisme et l'on fausse une partie de la réalité : car ce n'est en aucun cas « le Forez », au sens où on l'entend usuellement – c'est-à-dire la construction féodale d'où est issue la province d'Ancien Régime du même nom – qui est désigné par les expressions *pagus Forensis*, *ager Forensis* etc. dans les chartes, mais une entité territoriale de tout autre époque et de tout autre nature ; de même qu'il est inexact de dire que « le Roannais » est appelé *pagus* ou *ager Rodanensis* au X^e siècle, pour la simple raison que ce nous appelons *Roannais* n'existe pas encore à cette date. Cette confusion de vocabulaire et l'hypothèse de la synonymie entre *pagus*, *ager* et *comitatus* peut entraîner une interprétation géohistorique gratuite et, croyons-nous, erronée : l'auteur du *Dictionnaire topographique* indique en effet que le « chef-lieu [du Roannais] était Roanne » et que « le Roannais s'étendait sur un vaste territoire et englobait au X^e siècle l'archiprêtré de Roanne sauf un ou deux petits *agri* qui paraissent lui avoir été assimilés plus tard et dont

⁸¹⁴ Duf XVII.

l'existence est d'ailleurs incertaine⁸¹⁵ ». Nous reviendrons plus loin sur l'existence, réelle ou supposée, de ces « petits *agri* » disparus : bornons-nous à constater que l'hypothèse de Dufour, celle d'un grand *ager Rodanensis* phagocytant les petites vicairies, provient uniquement de l'analogie entre *archiprêtre*, *pagus*, *ager* et *comitatus*, analogie qui est visiblement contredite par les (maigres) témoignages philologiques dont nous disposons.

Or, ce problème, en apparence insoluble, peut se résoudre si l'on veut bien étendre l'analyse, au-delà du Forez, aux autres régions du *pagus Lugdunensis*. Il se trouve en effet qu'à côté de la majorité des circonscriptions qui ne sont jamais désignées que par les mots *ager* ou *aicis* (*ager Solobrensis*, *ager Marcennacensis*), un petit nombre d'adjectifs choronymiques (*Forensis*, *Rodonensis*, *Jarensis*, *Balgiacensis*) qualifient tantôt des *agri*, tantôt des *pagi* ou des *comitatus* et qu'en outre, les régions ainsi désignées paraissent nettement plus vastes que les simples *agri*⁸¹⁶. Un excursus dans l'histoire du *pagus Arvernicus* voisin fournit la solution ; d'après l'analyse de Fournier, en effet⁸¹⁷ :

Toutes les *villæ* n'avaient pas la même importance et certaines d'entre elles furent pendant longtemps des chefs-lieux de circonscriptions administratives. À la fin du IX^e et au X^e siècle, il était coutume de localiser les terres et les villages par l'indication du comté et de la vicairie dans laquelle ils se trouvaient. Le *pagus Arvernicus* paraît avoir été divisé, au moins pendant un certain temps, en quatre comtés secondaires, qui avaient pour sièges Clermont, Billom-Turluron, Tallende, Brioude. Ces comtés secondaires étaient *divisés à leur tour en vicairies* [nous soulignons], désignées par le nom de la localité qui en était le siège. La documentation est trop inégalement répartie dans l'espace pour permettre d'en établir une liste exhaustive : les textes en mentionnent une trentaine des confins de la Haute Auvergne au sud du Bourbonnais, mais il devait en exister d'autres dont les noms ne sont pas parvenus.

Le mode d'organisation interne du comté d'Auvergne est, selon nous, transposable au comté de Lyon : entre le *pagus/comté* et l'*ager/vicairie* s'est intercalé à une certaine époque, et peut-être dès l'origine, un échelon intermédiaire, celui du *pagus minor* ou comté secondaire. On conçoit d'ailleurs sans peine que l'administration d'un territoire aussi vaste que celui du *pagus Lugdunensis*⁸¹⁸ ait nécessité, entre l'autorité supérieure du comte et la juridiction locale des vicaires (dont on peut évaluer le nombre, en extrapolant d'après nos sources, à plus d'une centaine, peut-être jusqu'à deux cents), une autorité de transition. En

⁸¹⁵ Duf 811.

⁸¹⁶ V. Bernard 1853, 2, 1071 *sqq.*

⁸¹⁷ Fournier Auvergne 311.

⁸¹⁸ Le Lyonnais était, avec l'Auvergne et le Berry, l'un des plus grands comtés de l'Empire d'Occident, couvrant la superficie de trois départements actuels.

l'occurrence, le témoignage des chartes permet d'établir avec une assez grande précision le nombre et les limites de ces comtés, ainsi que leur nom :

- le *pagus* ou *comitatus Rodonensis* s'étendait sur les archiprêtrés de Roanne et de Pommiers, aux confins du Mâconnais, de l'Autunois et de l'Auvergne. Son chef-lieu était Roanne⁸¹⁹.
- le *pagus* ou *comitatus Forensis* couvrait le sud-est du diocèse, les archiprêtrés de Feurs (futur archiprêtré de Montbrison) et de Néronde. Son chef-lieu était Feurs⁸²⁰.
- le *pagus Jarensis* était coextensif à l'archiprêtré de Jarez⁸²¹. Son chef-lieu n'est pas connu ; peut-être s'agissait-il de Rive-de-Gier, *vicus* et paroisse épiscopale.
- le *pagus Balgiacensis* correspondait à l'archiprêtré de Bâgé (Ain) et couvrait le nord du Lyonnais, aux confins du Chalonnais⁸²².
- le *pagus Reversimontensis* s'étendait sur les archiprêtrés de Coligny et de Treffort (Ain). Il tirait son nom du massif du Revermont⁸²³.
- le *pagus Varesinus*, frontalier du Genevois et du Bugey, couvrait les archiprêtrés d'Ambronay (Ain) et de Morestel (Isère)⁸²⁴.
- le reste du diocèse de Lyon, c'est-à-dire le territoire périphérique de la métropole, formait le *pagulus Lugdunensis* (par opposition au *pagus major Lugdunensis*, c'est-à-dire au comté-diocèse) : il englobait sept archiprêtrés, Courzieu, L'Arbresle, Anse (Rhône), les Dombes, Sandrans, Chalamont (Ain) et Meyzieu (Rhône), plus l'archiprêtré métropolitain ou 'des Suburbes'⁸²⁵.

Reportée sur une carte, cette division en sept comtés secondaires ne laisse apparaître aucune solution de continuité et fournit une image fort cohérente de ce que devait être l'organisation interne du *pagus*. L'ensemble des circonscriptions civiles (*pagi minores*) et religieuses (archiprêtrés) est disposé circulairement autour de la métropole, formant une sorte

⁸¹⁹ Bernard 1853, 2, 1084 ; Duf 811.

⁸²⁰ Duf 337-338.

⁸²¹ Duf 458-459.

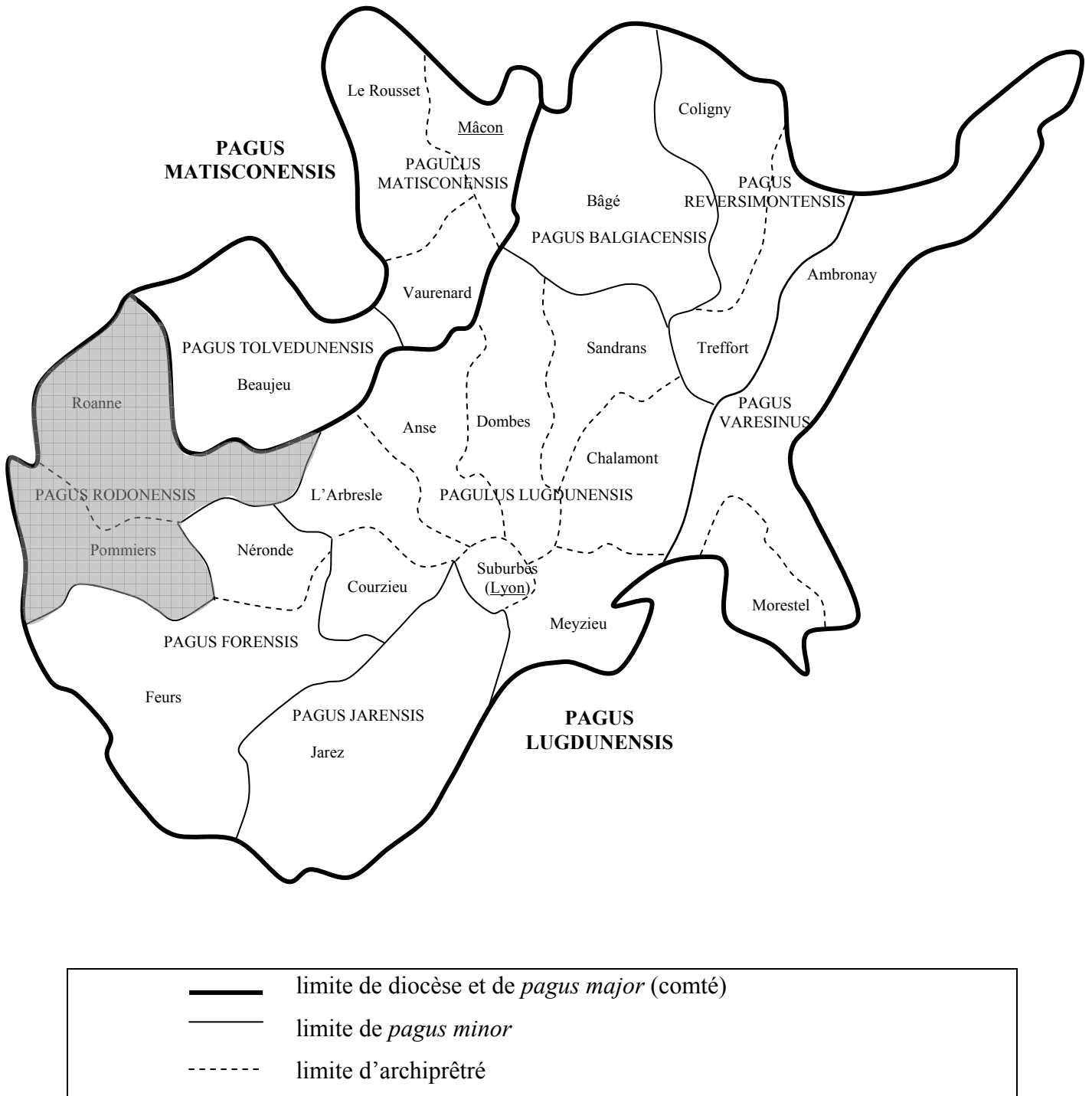
⁸²² Bernard 1853, 2, 1072.

⁸²³ Id., 1083.

⁸²⁴ Id., 1086-1087.

⁸²⁵ Id., 1079. L'auteur regarde les expressions *pagus minor*, *comitatus* et *pagulus Lugdunensis* comme désignant des entités différentes. Cependant, reportés sur la carte, les territoires supposés de ces circonscriptions se recourent. Les différentes extensions s'expliquent par une réinterprétation des termes dans des actes d'époque féodale où *comitatus* avait un tout autre sens que sous les Carolingiens.

d'éventail dont Lyon serait la charnière : les comtés secondaires constituent la 'grande couronne' périphérique du diocèse (fig. 3).



**Fig. 2. Le *pagus Lugdunensis* (comté de Lyon)
et le *pagus Matisconensis* (comté de Mâcon) au IX^e siècle**

Dans ce modèle, la coexistence d'*agri* et de *pagi* homonymes trouve immédiatement son explication. Le *vicus* de Roanne, par exemple, possédait *de facto* trois statuts superposés : chef-lieu de vicairie (*ager, aicis Rodonensis*), chef-lieu d'archiprêtré (*archipresbyteratus Rodonensis*) et chef-lieu de comté secondaire (*pagus, comitatus Rodonensis*) – de la même manière que la ville est aujourd'hui chef-lieu de commune, de canton et d'arrondissement. La formule « *in pago et agro Rodanæ* », loin d'apparaître comme une redondance, indique donc explicitement que la localité en question se trouve dans le comté *et* dans la vicairie de Roanne.

On ignore au juste si ces 'vice-comtés' étaient de simples unités de gestion territoriale ou si l'autorité y était incarnée par un préposé du comte supervisant les vicairies. Il n'est toutefois pas interdit de penser que le titre de *vice-comes*, d'abord attaché au délégué permanent du comte exerçant ses fonctions dans l'ensemble du *pagus major*, ait pu être attribué à des fonctionnaires placés à la tête des *pagi minores*⁸²⁶.

Il reste que le maillage administratif inférieur, celui des vicairies, reste fort mal connu : nous avons dit que les textes laissaient dans l'ombre la plus grande partie des territoires habités. C'est donc d'autres méthodes qu'il convient de mettre en œuvre pour obtenir des données complémentaires.

2.7.4.1. Roanne et l'*ager Rodonensis*

Les textes du X^e siècle mentionnent sans ambiguïté une vicairie dont Roanne était le chef-lieu, l'*ager Rodonensis*, *Rothanensis* ou *Rodanæ*. Nous avons dit que cet *ager* devait être soigneusement distingué du *pagus Rodonensis*, qui s'étendait sur un territoire beaucoup plus vaste : c'est pourquoi les *villæ* de *Campanicus* (Champagny, commune de Saint-Haon-le-Vieux) et d'*Arciacus* (localité non identifiée), qui sont localisées « *in pago Rodonensi* » sans plus de précision, ne doivent pas être incluses dans la vicairie de Roanne. Il faut en revanche y mettre **Donzy** (Saint-Priest-la-Roche), en 970 « *in agro Rodanensi in Donciaco* », ainsi que la *villa Roofangus*, mentionnée en 956 et qu'il faut peut-être identifier avec **Ronfin** (commune de Saint-Symphorien-de-Lay) – si l'on admet que l'*ager Rodonenensis* s'étendait aussi loin vers l'est.

⁸²⁶ Cette hypothèse est corroborée par l'évolution du titre de vicomte à l'époque féodale : dès le X^e siècle, on trouve plusieurs vicomtes, vassaux du comte, dans un même comté (cf. Niermeyer 1092ab).

La vicairie de Roanne se prolongeait certainement, au nord, jusqu'aux limites de l'archiprêtré éponyme et du *pagus Lugdunensis*, c'est-à-dire jusqu'à Briennon. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer, sur le territoire de Mably, une localité nommée **la Forest** au XIV^e siècle (*Foresta* 1370, *la Forest* 1433), vestige toponymique d'une ancienne *forestis*, c'est-à-dire d'une chasse gardée du domaine royal. Il y a tout lieu de penser que, si le chef-lieu effectif de l'*ager* et du *pagus Rodonensis* était le *vicus* de Roanne lui-même, en revanche la résidence fiscale attribuée au vicaire pouvait se trouver dans la campagne périphérique, à proximité de la *forestis* dont le fonctionnaire avait la jouissance et la garde.

Par la suite, le sort de Roanne resta lié aux successeurs des comtes carolingiens. On sait qu'au XI^e siècle, le château de Roanne était une forteresse sur motte de plaine, artificielle, et tirait revenus du port où passait un bac et du péage sur l'*iter ferratus*, prolongement du Grand chemin de Forez, sur la rive gauche de la Loire. Il avait été élevé par la famille de Roanne et sans doute reconstruit par la seconde maison de Roanne, dont les liens généalogiques avec les comtes du Forez étaient étroits⁸²⁷. Au XIII^e siècle, la ville était le siège d'une châtellenie comtale.

2.7.4.2. L'*ager Marcennacensis*

L'*ager Marcennacensis* est attesté, d'après les auteurs⁸²⁸, par trois actes de Cluny et une charte de Savigny :

- « *in agro Marcennacense in villa Arith* », 966 ;
- « *in agro Marciniacensi in villa quæ dicitur Villaris* », 970 ;
- « *una piscaria sita in pago Lugdunense in agro Marcennacense in finem de Vilareis* », 993 ;
- « *in episcopatu Lucdunensi in agro Marcennacensi, in villa Villarensi [...] et est in ipsa ecclesia consecrata in honore Sancti Prejecti* », 1073.

On doit à A. Bernard l'identification de *villa Arith*, *Villaris*, *Vilareis* et *Villarensis* avec Villerest, que nous tenons provisoirement pour admise. La question qui se pose dès lors est celle de l'identité du chef-lieu de l'*ager* : « il y a doute », écrit Bernard, « relativement au chef-lieu qu'on doit lui donner. Est-ce Marcenet (hameau de la commune de Saint-Maurice-sur-Loire) ? Je ne le pense pas ; je crois que cet *ager* dut son nom au prieuré de Marcigny-sur-Loire, diocèse d'Autun, dont dépendaient Villerest et les paroisses voisines. En mentionnant

⁸²⁷ Prajoux 188.

⁸²⁸ Bernard 1081 ; Duf 531-532, 1059.

cet *ager*, les moines de Savigny et de Cluny ont seulement voulu dire qu'ils avaient des propriétés dans le canton appartenant à Marcigny⁸²⁹ ».

Une telle interprétation nous semble forcée, et circulaire : ayant arbitrairement rejeté l'identification de la localité éponyme de la vicairie avec Marcenet, l'auteur postule *ad hoc* un mode de localisation pour le moins douteux afin de justifier le choix de Marcigny. Or, ce choix est rigoureusement exclu, pour des raisons d'ordre :

- géographique : Villerest est distant de Marcigny (Saône-et-Loire) de plus de quarante kilomètres, ce qui dépasse très largement les dimensions moyennes d'une vicairie. On sait du reste que les deux localités sont séparées par toute l'étendue de l'*ager Rodonensis* et, plus au nord, de l'*ager Briennensis* (Brionnais)⁸³⁰ ;
- administratif : Marcigny appartenait au *pagus Augustodunensis*, non au *pagus Lugdunensis*, et il est invraisemblable que quatre chartes provenant de deux abbayes distinctes et rédigées sur plus d'un siècle puissent contenir la même erreur de localisation ;
- historique : le prieuré de Marcigny a été fondé par saint Hugues en 1054 et celui de Villerest ne lui fut réuni qu'au XV^e siècle, ce qui invalide complètement la thèse de l'« appartenance » à Marcigny ;
- linguistique : au-delà de l'approximation formelle, on voit mal comment l'adjectif *Marcennacensis* pourrait se rattacher au toponyme *Marcigny*. La forme *Marcennacensis* repose sur une forme vulgaire */martsenag-/, alors que *Marcigny*, *Marciniacensis* reflètent */martsin×ag-/.

À l'inverse, une série d'indices convergents désignent **Marcenet**, hameau de Saint-Jean-Saint-Maurice, comme le siège éponyme de la vicairie. D'une part, Marcenet se trouve sur le territoire d'un important *vicus* et d'une paroisse dont l'ancienneté est avérée (cf. *supra*, § 2.3.1, n. 2). La localité est à mi-chemin du bourg, où se font face l'église Saint-Maurice et son baptistère Saint-Jean, et du hameau de **la Chapelle**, où nous avons proposé de voir l'emplacement d'un ancien oratoire comtal : l'appartenance du site au domaine fiscal est évidente.

D'autre part, le ressort féodal et le patronage ecclésiastique de la paroisse confirment, indirectement, son caractère de chef-lieu public : au temporel, Saint-Maurice était au XIII^e

⁸²⁹ Bernard 1081.

⁸³⁰ Cf. Bernard 1099.

siècle le siège d'une châtelainie comtale⁸³¹ et le château primitif fut sans doute construit à l'initiative des comtes pour contrer la progression des sires de Beaujeu dans le nord du Forez⁸³². Au spirituel, c'est le chapitre de Lyon qui était collateur de la cure de Saint-Maurice, et l'on sait que les chanoines de Saint-Jean étaient collégalement détenteurs du titre de comte, c'est-à-dire héritiers du comté de Lyon postérieurement à la *Permutatio*⁸³³. La double tutelle des comtes du Forez et des chanoines-comtes de Lyon s'explique, selon nous, par l'ancien statut vicarial de la paroisse.

On constate en outre – et c'est là une confirmation d'une valeur particulière – que, conformément au modèle mis en lumière par Chambon-Vicairies, la localité qui donne son nom à la vicairie n'est pas l'habitat principal du finage, mais une localité secondaire à proximité de celui-ci. Il est clair, en effet, que ce n'est pas Marcenet, mais le bourg de Saint-Jean-Saint-Maurice qui fut dès l'origine le centre de gravité du *vicus* – pour la raison évidente que l'église paroissiale y est bâtie. Le site de Marcenet correspond en fait au domaine de dotation du *vicarius*, c'est-à-dire à une *villa publica* sise à l'extérieur du chef-lieu, et qui porte d'ailleurs un authentique nom de domaine rural, issu de lat. *(PREDIU) MARTIANACU.

L'extension géographique de l'*ager Marcennacensis* est impossible à déterminer avec exactitude. Tout au plus peut-on poser quelques balises. Tout d'abord, les mentions « *in finem de Vilareis* » (993) et « *in villa Villarensi* » (1073) réfèrent sans aucun doute à Villerest : cette paroisse étant limitrophe de Roanne, on peut en conclure que l'*ager Marcennacensis* jouxtait, au nord, l'*ager Rodonensis*.

La mention « *in agro Marcennacense in villa Arith* » (966) pose problème. Si l'on ne peut exclure que *villa Arith* représente, moyennant une mélecture ou une retranscription fautive, le nom de Villerest, il est toutefois prudent de se demander si l'on a bien affaire à la même localité. Nous ne le croyons pas et inclinons à identifier *Arith* avec **Aris** (*Aris* 1432⁸³⁴) nom d'un hameau au nord-ouest de Saint-Jean-Saint-Maurice, à la lisière de Villemontais.

Quant à la mention « *in agro Marciniacensi in villa quæ dicitur Villaris* » (970), elle appelle, selon nous, une toute autre interprétation. L'identification de l'*ager Marciniacensi* avec l'*ager Marcennacensis* soulève d'abord une sérieuse difficulté linguistique : quoi qu'il en soit des distorsions causées par la relatinisation des

⁸³¹ Duf 899.

⁸³² Prajoux 187.

⁸³³ Galland 1994, 66-71.

⁸³⁴ Ce toponyme n'a pas d'étymologie sûre : si l'on y voit, comme nous l'avons proposé, l'issue d'un lat. *ARICIU ou *ARITIU, le graphème <th> (ou <ch> ?) de *Arith* peut avoir noté l'affriquée [ts].

toponymes, les bases *Marciniac-* et *Marcennac-* ne reflètent pas la même réalité phonétique. L'équation *Villaris* : *Villerest* n'est pas moins incertaine : alors que *Villerest* repose sur un type *VILLARESE, la forme latine *Villaris* ne peut correspondre qu'à une forme vulgaire afrpr. **Vilar(s)* ou afr. **Viler(s)*. Il est patent que l'attestation de 970 ne réfère ni à *Villerest*, ni à *Marcenet*. Une prospection menée dans la partie occidentale du diocèse de Lyon et sur ses confins permet de proposer une identification plus vraisemblable : la localité éponyme de l'*ager Marciniacensis* ne peut être que **Marcigny** en Saône-et-Loire, dont l'attestation la plus ancienne est précisément *silva Marciniacensi* (X^e siècle)⁸³⁵ ; quant à *Villaris*, nous y voyons le prototype du nom de **Villars** (commune de Saint-Yan, SaôneL.), hameau à 14 km au nord de **Marcigny**.

Etendue, au nord, jusqu'à Roanne, la vicairie de *Marcenet* devait se prolonger au sud de *Saint-Jean-Saint-Maurice* – c'est du moins ce que laissent penser plusieurs indices. La paroisse de *Bully*, qui jouxte *Saint-Maurice* au midi, est signalée dès 984 comme une possession de l'Eglise de Lyon ; jusqu'en 1789, les chanoines-comtes nommaient à la cure. Le territoire de *Bully* paraît, en outre, 'mordre' sur celui de *Saint-Jean-Saint-Maurice* et il y a donc des raisons de penser qu'il en est un démembrement. La limite sud-ouest de la vicairie est vraisemblablement marquée par le toponyme **la Marche**, nom d'un hameau aux confins de *Cremeaux*, *Bully* et *Saint-Jean-Saint-Maurice*, en un lieu où ne passe, à notre connaissance, aucune frontière territoriale notoire.

Au vu des caractéristiques récurrentes et prototypales des vicairies carolingiennes, on s'attend à trouver, dans le finage de l'*ager*, un point défensif assurant la surveillance et la sécurité du territoire. Outre le château de *Saint-Maurice*, peut-être édifié à la place d'une fortification plus ancienne, le site de **la Châtre** (*la Chatra* 1334, 1488), lieu-dit à courte distance de *la Marche*, paraît avoir assumé cette fonction : son nom continue lat. CASTRA "camp, place militaire" et son sol contient des vestiges de murailles.

Le tableau qui se dessine à la lumière de ces déductions est celui d'une entité territoriale cohérente et polycéphale : la vicairie de *Marcenet* s'étendait sur *Saint-Jean-Saint-Maurice*, *Bully*, *Villerest* et un certain nombre de paroisses limitrophes⁸³⁶. Elle avait pour chef-lieu un ancien *vicus*, *Saint-Maurice*, devenu siège paroissial à une époque reculée. Elle associait une bourgade portuaire, centre économique et administratif du territoire, à une *villa* fiscale,

⁸³⁵ TF § 189 (la forme *Marcinianensi* dans DNLF 433 est à corriger).

⁸³⁶ Sans qu'il faille en tirer de conclusion mécanique, on notera que la châtellenie comtale de *Saint-Maurice-sur-Loire*, qui succéda vers le XI^e siècle à la vicairie de *Marcenet*, comprenait les douze localités suivantes : *Saint-Maurice*, *Villerest*, *Saint-Sulpice-les-Villerest*, *Bully*, *Dancé*, *Saint-Georges-de-Baroille*, *Saint-Paul-de-Vézelin*, *Villemontais*, *Cherier*, *Lentigny*, *Cordelle* et *Vernay* (Prajoux 187 *sqq.*).

**Martianacum*/Marcenet, dotation du fonctionnaire royal, auprès de laquelle se trouvait un oratoire particulier, la Chapelle. La limite de l'*ager* était matérialisée, au sud, par un site militaire fortifié, la Châtre.

Au moment de l'usurpation des biens fiscaux par l'aristocratie comtale devenue héréditaire, c'est-à-dire vers la fin du IX^e siècle, le *vicus Marcennacensis* devint la propriété privée des comtes de Lyon et de l'Eglise métropolitaine. Après la scission du *comitatus Lugdunensis* en 1078⁸³⁷, leurs successeurs, les comtes du Forez, conservèrent le bénéfice de ce fief et l'érigèrent en châtelainie, tandis que les chanoines-comtes de Lyon gardaient une autorité de tutelle sur la paroisse elle-même.

2.7.4.3. Villereest : une vicairie déchue ?

La paroisse de Villereest, on l'a vu, était incluse, à l'extrême fin du X^e siècle, dans la vicairie de Marcenet. Le nom porté par cette localité amène cependant à se demander s'il en avait toujours été ainsi.

On constate en effet que le toponyme **Villereest** (*Vilareis* 993, *in villa Villarensi* 1031, *de Villaresiis* XI^e s., *Vilareis* 1225) a pour prototype afrpr. *Vilareis*, c'est-à-dire le dérivé en -ESE (Itcl. *-ensis*, afrpr. *-eis*) d'une base *Vilar-* ou *VILLARI-* : formation inédite, à laquelle les toponymistes n'ont pas su donner d'explication convaincante. Vincent voyait dans *Villereest* un dérivé en « *-etum* » de « bas-lat. *villare* », suivi en cela par Rostaing. Nègre évoque « frp *velar* 'hameau, village' (FEW, XIV, 456a), remplacé dès le X^e s. par frp *villaret* 'hameau de 10 à 12 maisons' (FEW, XIV, 456a), qui contient le suff. coll. *-et* (lat. *-etum*) ». Vurpas/Michel⁸³⁸ considèrent que « la première mention [*villa Arith*] invite à voir dans ce nom un composé de *villa* + nom de personne, alors que les suivantes représenteraient plutôt *villare* + suffixe ».

L'explication par le suff. collectif -ETU est invraisemblable : outre la rareté du type lexical en galloroman, elle ignore le fait que, dès ses premières attestations, le toponyme comporte la consonne finale -s et qu'au vu de la forme de 1031, c'est bien le suffixe répondant à lat. *-ensis* qui était encore perçu par les locuteurs du XI^e siècle. L'hypothèse « *villa* + nom de personne » ne repose que sur la forme *villa Arith*, dont nous avons dit qu'elle désignait une autre localité.

Cependant, un type lexical **villarensis* n'est connu ni en latin classique, ni en moyen latin, ni dans aucune langue romane. Il convient donc de rattacher afrpr. *Vilareis* à

⁸³⁷ Duf xx.

⁸³⁸ Vurpas/Michel 165.

l'importante série des NL galloromans suffixés en -ESE, tels *Issarlès* (Ardèche), *Agonès* (Hérault), *Lumenzonès* (Aveyron), dont les allonymes latins sont toujours en -ensis. Il a été démontré que les localités correspondantes remontent, dans la grande majorité des cas, à des chefs-lieux de vicairies carolingiennes, le nom de l'*ager* ayant été transféré, par synecdoque, au *vicus*.

On est donc conduit à analyser *Vilareis* non comme un toponyme *stricto sensu*, mais comme le transfert d'un ancien choronyme **Vilareis*, et il paraît logique d'en tirer la conclusion que *Vilareis* fut initialement le nom d'une entité territoriale, qui ne peut avoir été qu'une vicairie⁸³⁹. Y aurait-il eu, à l'époque carolingienne, un **ager Villarensis*? Les données linguistiques incitent fortement à le penser ; les données historiques, qui placent la *villa Villarensis* dans l'*ager Marcennacensis*, paraissent le nier. On peut néanmoins faire valoir plusieurs indices en faveur de l'existence de cette vicairie.

Rappelons d'abord que le bourg de Villerest, occupé dès le I^{er} siècle avant notre ère, est l'un des habitats galloromains les plus importants de la région roannaise (thermes, trésor monétaire), formant, avec l'agglomération voisine de Lentigny, un ancien *vicus* routier. Sur le territoire de Villerest se trouve un oppidum majeur, le Château Brûlé de Lourdon, avoisinant le lieu-dit **Murcent** : la vocation militaire donc publique du site est évidente. Dans la commune adjacente de Lentigny, on relève, à courte distance de Murcent, le toponyme castral **Châtelus**.

On rencontre, d'autre part, à la sortie nord du bourg de Lentigny, un hameau nommé **la Forêt** (*de Foresta* 1312, *la Forest* 1435), dont le nom représente afrpr. *forest* "bois royal, bois du domaine fiscal" et indique sans ambiguïté l'existence, dans ce finage, d'une zone relevant de l'autorité du comte carolingien. L'appartenance de Villerest et de Lentigny au domaine comtal est confirmé par deux faits décisifs : Villerest était au XIII^e siècle le siège d'une châellenie des comtes de Forez⁸⁴⁰ et la cure de Lentigny était sous le patronage des chanoines-comtes de Lyon⁸⁴¹.

Là configuration qui se dessine est, de manière caractérisée, celle d'une ancienne vicairie. Aussi convient-il de s'interroger sur la dénomination choronymique *Villarensis/Vilareis*. Le suffixe afrpr. -eis se greffe sur une base *Vilar-*, la chronologie relative garantissant qu'il s'agit

⁸³⁹ Rappelons que l'échelon territorial inférieur à la vicairie est la *villa* et que les noms de *villæ* galloromaines et altimédévales ne connaissent pas la suffixation en -ESE.

⁸⁴⁰ Prajoux 216 ; Duf 1060.

⁸⁴¹ Duf 486.

d'une dérivation romane⁸⁴². Cette base *Vilar-* renvoie à un toponyme du type VILLARE > **Vilar*, dont on ne trouve cependant aucun continuateur éventuel dans la région de Villerest et de Lentigny. On peut néanmoins émettre l'hypothèse qu'il a existé, sur le territoire de l'une de ces deux communes, une localité nommée *(lo) *Vilar*, dont le nom a formé celui de la vicairie et qui devait, conformément à la tendance générale, correspondre au domaine de dotation du *vicarius*. L'étymologie de ce toponyme-fantôme cadrerait d'ailleurs avec notre interprétation : la résidence du vicaire se serait appelée *vilar* "domaine rural, localité secondaire", par opposition au *vicus* chef-lieu. Il serait logique que ce *villare* se trouvât à proximité de la *forestis* locale, c'est-à-dire dans la paroisse de Lentigny. La présence d'un site défensif en lisière du bourg de Villerest, reflété par le toponyme **le Châtellart**, s'accorde bien avec l'agencement général du site.

On s'explique mal, par conséquent, le rattachement de Villerest à une autre vicairie, celle de Marcenet, allégué par la documentation textuelle ; mais il ne faut pas se cacher que celle-ci est tardive et nous sommes fondé à croire que l'organisation territoriale aux environs de l'an 1000 avait pu connaître de sensibles réaménagements par rapport à l'état du VIII^e ou du IX^e siècle. Des incohérences de ce type ont été relevées ailleurs⁸⁴³ et il est fort plausible que l'*ager Villarensis*, tel que nous avons tenté d'en retracer les limites, ait été absorbé tardivement par l'*ager Marcennacensis*, voire que son territoire ait été partagé entre la vicairie de Roanne et celle de Marcenet.

2.7.4.4. Saint-Haon et Renaison

Nous avons dit que le nom du hameau de **la Chapelle**, voisin du bourg de Saint-Haon-le-Vieux, signalait probablement l'emplacement d'un ancien oratoire du domaine fiscal. Plusieurs autres indices toponymiques laissent penser que cette commune fut à l'époque carolingienne au centre d'une vicairie.

La Chapelle se trouve en lisière d'un vaste bois, mitoyen de Saint-Haon et de Renaison, nommé **Forêt de la Panetière** et voisin du hameau de la Panetière. Etant donné qu'un bois quelconque n'est jamais désigné par l'hyperonyme *forêt* dans la toponymie locale et que le

⁸⁴² La voyelle prétonique /a/ est notée, dans les formes francoprovençales, jusqu'au XIV^e siècle (Duf 1059), preuve que la suffixation a eu lieu après la décoloration régulière de /a/ dans cette position, c'est-à-dire après le V^e siècle (La Chaussée 1974, 88) : une formation latine *VILLARESE eût abouti à afrpr. ***Vilereis*.

⁸⁴³ V. par exemple le cas du *pagus Cabillonensis*, dont les frontières ont connu d'importantes fluctuations, dans Guyotjeannin 2005, 21.

mot français n'a pas de correspondant dans les patois de la région⁸⁴⁴, il convient de considérer ici l'appellatif *Forêt* comme le reflet d'afpr. *forest* "bois appartenant au roi ou à son représentant". Cette interprétation est confirmée par la présence, au nord de la Forêt de la Panetière, d'un lieu-dit **le Forêtet**, toponyme issu d'afpr. *forester* "forestier, régisseur d'une forêt royale ou comtale".

C'est également sur le territoire de Saint-Haon-le-Vieux qu'est érigé le château de **la Chambre** (*de Camera* 1290), siège d'une ancienne prévôté, dont le nom continue CAMERA > afpr. *chambra* "résidence royale" d'où "domaine du fisc ; siège de la justice comtale".

La forte présomption en faveur du statut vicarial du site approche la certitude si l'on considère l'histoire des paroisses circonvoisines. Saint-Haon-le-Châtel, paroisse enclavée entre Saint-Haon-le-Vieux et Renaison, est signalé dès le X^e siècle comme village et *castrum* comtal. Cette possession est confirmée en 902 par la charte de fondation de l'abbaye d'Ambierle au nom d'Artaud, comte de Forez. Le château fut reconstruit au XI^e siècle pour faire face à la forteresse du Crozet tenue par les vicomtes de Mâcon. La garde en fut confiée successivement à deux branches cadettes des deux premières maisons des châtelains de Roanne, alliés à la dynastie comtale, dont la seconde prendra le nom de *Roanne-Saint-Haon*⁸⁴⁵. Saint-Haon-le-Châtel demeura une châteltenie pendant tout l'Ancien Régime⁸⁴⁶.

La paroisse de Renaison, contiguë de Saint-Haon-le-Vieux et de Saint-Haon-le-Châtel, et dont l'origine remonte probablement à l'ère mérovingienne, était également une châteltenie des comtes du Forez. On trouve, en outre, près du bourg de Renaison, un hameau appelé **les Alloués** (*d-Aloer* 1331, *d-Alloer* 1377), que son nom désigne comme un ancien alleu, tenu par un *aloër*, c'est-à-dire, suivant le droit féodal, une propriété franche soumise immédiatement au roi.

Du point de vue géographique, enfin, le finage des trois paroisses forme, avec celui de Saint-Rirand et des Noës – ancienne annexe de Renaison –, un bloc homogène qui paraît avoir été démembré. Bien que les textes restent muets sur sa dénomination aux temps carolingiens, il ne fait aucun doute que l'on a affaire à un centre de vicairie. Son agencement fait même figure d'archétype : autour du *vicus* ancien, placé sur la route de Roanne, chef-lieu administratif et paroisse primitive (Renaison), s'articule un espace public balisé par la résidence du fonctionnaire, siège de la justice vicariale (la Chambre), l'oratoire qui la dessert

⁸⁴⁴ Aucun continuateur de FORESTIS n'est relevé par l'ALLY.

⁸⁴⁵ Prajoux 51 *sqq.*

⁸⁴⁶ Duf 877.

(la Chapelle), la chasse gardée royale (la Forêt) avec son poste de surveillance (le Forêtet) et, au centre du territoire, le *castrum* défensif (Saint-Haon-le-Châtel).

2.7.4.5. Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Romain-d'Urfé

Vicus routier de premier ordre à l'époque romaine, siège d'une garnison sous le Bas Empire (**la Châtre**), Saint-Just-en-Chevalet pourrait avoir formé, avec la paroisse voisine de Saint-Romain-d'Urfé, le centre d'un *ager* carolingien.

Rendue plausible par le toponyme **la Chapelle** à Saint-Romain, signalant un oratoire comtal, l'existence d'un fisc est confirmée par la présence, dans la même commune, du hameau nommé **la Forêt** et donc d'une ancienne réserve royale.

Or, le destin des deux paroisses à l'époque féodale corrobore notre hypothèse : Saint-Just devint une importante châtelainie comtale, dont le ressort comprenait à l'origine toute la montagne entre la vallée de l'Isable et celle de l'Anzon. C'est durant le XII^e siècle que le mandement de Saint-Just semble avoir été amputé par la construction d'Urfé (en 1130) de toute sa partie méridionale entre la vallée de l'Aix et celle de l'Anzon⁸⁴⁷. La paroisse de Saint-Romain-d'Urfé, quant à elle, avait pour collateur l'archevêque de Lyon, héritier du *comitatus Lugdunensis* pour les territoires d'outre-Saône et pour un certain nombre de possessions foréziennes⁸⁴⁸.

La vicairie dont on perçoit ici les contours aurait eu pour chef-lieu le bourg de Saint-Just-en-Chevalet, tandis que le domaine vicarial se trouvait sans doute dans le secteur de Saint-Romain-d'Urfé.

2.7.4.6. Cremeaux et Luré

Nous avons reconnu dans **le Châtelard** de Cremeaux et le hameau de **Châtre** à Luré deux sites militaires majeurs de la fin de l'Empire. Cette situation présuppose, à date ancienne, une forte emprise publique sur ces deux paroisses.

Par ailleurs, la limite sud-occidentale que nous avons assignée à l'*ager Marcennacensis*, matérialisée par le cours de l'Isable et balisée par le toponyme **la Marche** entre Cremeaux et Bully, suggère que Cremeaux et Luré appartenaient à une autre vicairie : nous émettons

⁸⁴⁷ La Torre 1992, 42.

⁸⁴⁸ V. Duf XVIII-XX ; Galland 1994, 66-71.

l'hypothèse qu'ils en constituaient même le centre. On trouve effectivement au sud-ouest de Cremeaux, aux confins de Juré et à quelques centaines de mètres de Châtre et Sermaise, une localité appelée **les Palais** (*de Palacio* 1407, *Palays* 1426). Ce nom de lieu, issu de PALATIUM > afrpr. **palaiz* "palais, résidence royale", appartient à une importante série toponymique dont les exemplaires réfèrent à des fîscs et « généralement [à] un palais mérovingien ou carolingien⁸⁴⁹ ».

L'habitat le plus ancien et le plus important de la zone est le bourg de Cremeaux, dont l'église, citée au XI^e siècle, est dédiée à saint Martin et donc probablement antique : là devait se trouver le chef-lieu de l'*ager* dont le vicaire siégeait et rendait la justice aux Palais. Le territoire de la vicairie était puissamment défendu, au nord, par la forteresse du Châtelard. Il s'étendait, au sud, sur Luré, paroisse détachée de Cremeaux, et peut-être, à l'ouest, jusqu'à Juré, à moins que cette *villa* n'ait dépendue de la vicairie de Saint-Just-en-Chevalet.

2.7.4.7. Pommiers et Saint-Germain-Laval

Siège d'un archiprêtré éponyme, tirant son origine d'une paroisse primitive dont Saint-Germain-Laval était apparemment le centre, Pommiers a toutes les chances d'avoir occupé le cœur d'une vicairie carolingienne.

Cette supposition trouve plusieurs appui dans la toponymie : le nom de **Pommiers**, attesté au XI^e siècle sous la forme *de Pomerio*, puis *Pomerium* 1146, *Pomer* 1203-1215, paraît refléter lat. POMERIUM "pomærium, espace consacré et non bâti à l'intérieur des murs d'une ville" d'où "area, locus vacuus et publicus"⁸⁵⁰. Ce toponyme aurait été remotivé comme un pluriel (*Pomeirs* 891, *Pomers* 1225) sous l'attraction homonymique d'afrpr. *pomer* s. m. "pommier". Il y a lieu de penser que le site de Pommiers fut initialement une simple *area vacua et publica* dépendant de la protoparoiſſe de Saint-Germain et qu'il fut secondairement détaché de cette dernière et promu siège d'archiprêtré après la fondation du prieuré local.

Le nom de **Saint-Germain-Laval** (*de Sancto Germano de Valle* XI^e s., *Sancti Germani de Valle* 1269) peut être analysé dans la même perspective. En effet, l'épithète **Laval** ne correspond pas, comme on pourrait le croire, à une localité secondaire dont on aurait associé le nom à celui du chef-lieu : il n'existe dans les environs de Saint-Germain aucun lieu nommé

⁸⁴⁹ TF § 750 ; DNLF 516. La *villa* de Palaiseau (Essonne), *Palatiolus* au VI^e siècle, est explicitement signalée comme une résidence de Childebert I^{er}.

⁸⁵⁰ Du Cange 6, 401a.

anciennement **Laval*⁸⁵¹. On sait en revanche que le terme *VALLIS* est occasionnellement employé, en moyen latin, au sens métonymique de “vicairie”⁸⁵², usage qui doit refléter celui de la langue vulgaire. Nous pensons donc que le toponyme *Sanctus Germanus de Valle* désigne explicitement Saint-Germain comme le chef-lieu de l’*ager* occupant la vallée de l’Aix. Le fait que Saint-Germain-Laval ait été au XIII^e siècle possession des comtes du Forez, qui y établirent une châellenie, donnent un crédit supplémentaire à notre reconstitution.

En vertu du modèle fonctionnel déjà évoqué, il convient de voir dans le bourg de Saint-Germain le centre administratif de la vicairie et dans celui de Pommiers le *pomerium* de Saint-Germain, terrain public annexe où se trouvait la *villa vicaria* : hypothèse corroborée par la présence, au nord de Pommiers, de la vaste **Forêt de Bas**, qualifiée en 1269 de *nemus et foresta de Bals* et se désignant clairement comme une *forestis* royale. Parallèlement, le hameau du **Châtelard** (*del Chastelar* 1287, *el Chatellar ves Pomers* 1260/1317), au sud-est du bourg de Pommiers, vestige d’une maison-forte féodale, apparaît comme l’ancien *chastelar*, poste défensif de la vicairie.

2.7.4.8. Souternon

Si l’on admet avec nous l’existence, au sud de l’*ager Marcennacensis*, d’une vicairie centrée sur Saint-Just-en-Chevalet, d’une autre entourant Cremeaux et d’une troisième environnant Saint-Germain-Laval, on observe entre ces trois pôles un espace vacant, englobant Souternon et les communes voisines, Amions et Saint-Paul-de-Vézelin.

L’origine paléochrétienne de la paroisse de Souternon est peu douteuse, ce qui implique, on le sait, l’appartenance de cette localité à un ancien ressort public. La présence d’un fisc à cet endroit est, semble-t-il, confirmée par l’étymologie du toponyme **Souternon** : ses premières attestations, *Saultrenon* (XI^e s.), *de Salternone* (1173), *de Sa<l>trenone* (1187), *Sautrenon* (1220), renvoient à un prototype lat. **SALTU ERNON-*, décomposable en *SALTU* “bois, zone forestière” et **ERNON-*, épithète toponymique probablement en rapport avec gaul. **erno-* “aigle”⁸⁵³ – désignant clairement le site comme une fraction du *saltus (publicus)*, c’est-à-dire comme une propriété de l’Etat.

⁸⁵¹ Le hameau de **Lavalle** à Saint-Martin-la-Sauveté est un ancien *la Vallaa* (1291), *la Valla* (XVII^e s.) et n’a donc pas de rapport avec Saint-Germain-Laval.

⁸⁵² Chambon Vicairies 151.

⁸⁵³ Cf. DLG 166. On peut poser, pour les besoins de l’*etimologia remota*, un gaul. **ERNODUNON* ± “oppidum des aigles”.

Il est dès lors difficile d'attribuer au hasard le fait que Souternon fût, au Moyen Age, siège d'une châtelainie des comtes de Forez⁸⁵⁴.

2.7.4.9. Cervières et Les Salles

Village médiéval perché sur un mamelon rocheux, Cervières apparaît pour la première fois dans la *Permutatio* de 1173 comme repère géographique lors du partage du comté de Lyon⁸⁵⁵. Point stratégique important pour le contrôle du Grand Chemin de Forez en direction de l'Auvergne et la surveillance des féodaux montagnards de Couzan et d'Urfé, la construction du château fut sans doute décidée par le comte Guy II vers 1180. Durant tout le Moyen Age, Cervières constitua l'une des principales villes et places-fortes du Forez. Un châtelain, qui prit au XV^e siècle le titre de capitaine-châtelain, y représentait le comte⁸⁵⁶.

Sachant, d'autre part, que Cervières formait originellement avec Les Salles une seule et même paroisse, ayant toutes les caractéristiques d'une fondation épiscopale primitive, les conditions sont réunies pour que l'on ait affaire à un chef-lieu de vicairie carolingienne. Dans cette perspective, le toponyme **Les Salles** (*Sales* XI^e s., *de Salis* 1225, 1311) fait pleinement sens : continuateur de *SALA > aocc. *sala* "demeure seigneuriale, manoir", il doit avoir référé à la *sala vicana* de la circonscription, c'est-à-dire à la résidence d'où le vicaire administrait l'*ager*, récoltait l'impôt et rendait la justice.

Le bicéphalisme fonctionnel caractéristique des vicairies se vérifie une nouvelle fois : d'un côté, Cervières, *vicus* et chef-lieu effectif, de l'autre, Les Salles, ferme du fisc et domaine de dotation du fonctionnaire.

2.8. Bilan (provisoire)

Du *vicus* romain tardif à la vicairie carolingienne, du domaine fiscal à la terre comtale, des établissements routiers aux colonies sarmates, les corrélations entre les données issues de l'étymologie des toponymes, de l'histoire des localités désignées et de la documentation archéologique permettent de dresser un tableau, partiel mais cohérent, de la genèse et du développement d'une 'micro-région' bien caractérisée, le Roannais, aux temps antiques et

⁸⁵⁴ Duf 957.

⁸⁵⁵ Guichard/Neufbourg 4, 2.

⁸⁵⁶ De Boos 1998, 439.

altimédiévaux. Menée sur une zone restreinte et sur des matériaux somme toute limités, cette étude de cas nous paraît refléter, en raison même de sa modeste envergure, le profit que l'on peut tirer d'une analyse serrée des noms de lieux et de leurs référents, envisagés non seulement en 'séries', mais surtout en 'groupements' sur le terrain. Non seulement ce type d'étude offre au linguiste, on l'a vu, des 'grilles de lecture' satisfaisantes pour rendre compte de la fixation de certains toponymes, mais nous croyons avoir montré qu'il était aussi digne d'intéresser l'historien, voire l'archéologue. Car, en l'occurrence, c'est bien à des questions d'ordre historique que nous sommes parvenu, par des moyens linguistiques, à donner des éléments de réponses recevables : mise en relief du réseau routier romain autour de Roanne et de ses éléments matériels constitutifs ; indications sur la réorganisation de la défense territoriale sous le bas Empire ; confirmation des phénomènes de colonisation du territoire gallo-romain par la masse ethnique des *gentiles* de l'armée romaine ; localisation et délimitation du *tractus Rodumnensis* ; continuité fonctionnelle entre le *vicus* et la vicairie et, dans notre cas au moins, entre le tractus romain et le *pagus* franc.

Pour autant, nous ne pensons pas avoir épuisé notre sujet et le présent chapitre ouvre plus d'horizon de recherches qu'il n'en clôt : c'est au dialogue avec l'historien, en particulier avec l'historien des institutions, que cette première ébauche se voudrait une invitation.

Chapitre 3.

Toponymie et histoire du peuplement : suffixation germanique et espace public dans la *civitas Sequanorum*

L'origine des noms de lieux pourvus des suffixes *-anges* et *-ans* est probablement, depuis plus d'un siècle, l'une des questions les plus rebattues de la toponymie française. La masse bibliographique qui lui est consacrée paraît tellement considérable qu'elle décourage toute tentative de relecture globale, *a fortiori* de réexamen critique⁸⁵⁷. Il semble que tout ou presque a été dit sur ce sujet, à tel point qu'il est aujourd'hui de bon ton d'être « *moins affirmatif* », d'« *éviter les généralisations systématiques* » et d'afficher une réserve prudente quant à la genèse et la datation de ce type toponymique ; c'est en tout cas l'attitude adoptée par plusieurs auteurs français, jusque dans les plus récents ouvrages de vulgarisation (v. Lassus/Taverdet 1995, 59, 61 ; Gendron 2003, 120). A la décharge de ceux-ci, force est de reconnaître que l'étude des « *-ingen-Namen* » a fourni l'occasion de spéculations souvent gratuites et parfois sous-tendues par des présupposés peu compatibles avec la rationalité scientifique⁸⁵⁸.

On ne saurait pour autant se satisfaire des approximations qui font actuellement office de doctrine en la matière, d'autant que la « prudence » revendiquée sert encore bien souvent d'alibi aux élucubrations les plus débridées. Prétendre par exemple, sans le moindre essai de démonstration ou de réfutation des thèses antérieures, que « *Andelans* (70) pourrait être un plus ancien **villare Addelingu* [*sic*], alors que les formes en *-anges* pourraient être d'anciens adjectifs féminins » (Lassus/Taverdet 1995, 61) ou bien que *Jallanges* est « dérivé d'une racine gauloise **gali-* 'source' » (Gendron 2003, 120) et faire passer ces trouvailles pour des résultats sûrs de la discipline, dans des opuscules destinés au grand public, c'est proprement

⁸⁵⁷ Il n'existe nulle part, à notre connaissance, de bibliographie complète de cette question qu Vincent, en 1937, qualifiait déjà d'« énorme » (TF § 317). L'état de la discussion en 1908 est résumé par Muret (1908a) ; dans l'entre-deux-guerres, par Muret (1928) et Hubschmied (1939). La précieuse bibliographie de M. Mulon (1977-87) nous permet de mentionner, pour la France et jusqu'à 1985 : Jolibois (1868) ; Tavernier (1881) ; Barbier (1890) ; Specklin (1873) ; Philipon (1897 ; 1906) ; Perrenot (1903 ; 1909 ; 1911 ; 1912 ; 1913 ; 1914-18 ; 1922-23 ; 1924-25 ; 1942) ; Muret (1908a et b ; 1928) ; Rohlfis (1932-33) ; Valkhof (1947) ; Baudot (1956) ; Foucault (1957) ; Schaeffer (1961) ; Dayras (1963) ; Nègre (1968 ; 1985) ; Persin (1980). Encore ne s'agit-il là que des articles et monographies exclusivement consacrées à cette question, donc, si l'on ose dire, de la partie émergée de l'iceberg bibliographique. Pour la littérature allemande, v. notamment les références citées par Vincent (*l.c.*) et, bien entendu, les volumes I et III de la *Romania Germanica* (Gamillscheg 1934-36).

⁸⁵⁸ Citons à titre anecdotique – et pour l'histoire de la discipline – la toponymie pangermaniste de Strantz (1888, 20-39) et de Blocher/Garraux (1907) ; les thèses « alémanistes » de Zimmerli (1891-99), Lüthi (1922) et Lot (1926, 522 ; 1927, 364-412) ; la doctrine ligure de Philipon (1906) ; et, d'une manière générale, la grande querelle des burgondophiles et des burgondophobes dont Théodore Perrenot (*in fine* 1942) ne fut, en son temps, que l'un des nombreux protagonistes.

faire régresser d'un siècle l'état de la recherche toponymique⁸⁵⁹. Quoi qu'il en soit, nous considérons que cette question, aussi complexe soit-elle, est susceptible de recevoir une réponse sûre, à condition qu'elle fasse l'objet d'une investigation méthodique, dégagée de tout *a priori* ou pétition de principe.

C'est donc à partir d'une approche, sinon nouvelle, du moins peu exploitée que nous nous proposons de réexaminer une partie de ce vaste dossier. Nous croyons en effet que le problème des noms en *-anges* est à mettre en relation avec celui des zones fiscales de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age, à propos duquel on dispose à présent de résultats probants. Aussi notre étude s'inscrit-elle dans une série de travaux « s'efforçant de montrer comment l'analyse des noms de lieux peut être profitable à la connaissance des institutions publiques du haut Moyen Age et à l'histoire de leur ancrage sur le terrain⁸⁶⁰ ». La méthode que nous suivons consiste « à rapprocher les résultats de l'analyse linguistique des toponymes de ceux des historiens et/ou des archéologues : indications des textes, renseignements archéologiques, éléments qu'on peut retirer de l'histoire des paroisses⁸⁶¹ » : une telle procédure « s'apparente à celle du puzzle, le placement de chaque nouvelle pièce assurant davantage toutes les autres et contribuant à la validation des principes retenus au départ⁸⁶² ».

Pour garantir les résultats de notre recherche et éviter l'écueil des généralisations hâtives, nous avons choisi de nous livrer, non pas à un examen global (et nécessairement superficiel) de tous les toponymes qui, en France, en Belgique et en Suisse, entretiennent un quelconque rapport avec le suffixe *-ing-*, mais à une étude de cas volontairement circonscrite géographiquement et typologiquement. Nous nous limiterons donc à l'étude des noms de lieux en *-ange(s)* inclus dans les frontières de l'ancienne *civitas Sequanorum*, c'est-à-dire, *grosso modo*, du diocèse de Besançon sous l'Ancien Régime ; pour autant, nous ne nous interdirons pas de prendre pour point de comparaison des noms de lieux extérieurs à cette province.

Au terme de cette recherche, nous entendons démontrer :

⁸⁵⁹ Il va de soi que de tels procédés se rencontrent bien au-delà du champ d'étude des toponymes en *-anges*.

⁸⁶⁰ Chambon, à paraître, § I.

⁸⁶¹ *Ibid.*

⁸⁶² *Ibid.* Pour la mise en pratique de cette méthode, appliquée à plusieurs régions de la Galloromania, v. par exemple Chambon 1999 ; 2000 ; 2001 ; 2002 ; 2003 ; Pitz 2002.

- (1) que la série des toponymes comtois en *-ange(s)* n'est pas d'origine latine ni burgonde, mais francique ;
- (2) que ces toponymes ne sont pas disséminés aléatoirement, mais suivent une logique d'implantation précise ;
- (3) que cette implantation coïncide avec d'anciennes zones fiscales, plus précisément d'anciennes circonscriptions du *saltus publicus* ;
- (4) que la présence de toponymes franciques en Séquanie ne s'explique pas par une pénétration tardive des Francs, mais par une colonisation précoce, organisée à l'époque romaine ;
- (5) enfin, que les noms de lieux en *-ange(s)* correspondent à des domaines concédés par l'Etat mérovingien en vertu du privilège d'immunité.

Notre étude de cas nous permettra en outre d'aborder plusieurs identifications et étymologies toponymiques douteuses ou controversées que nous reconsidérerons et pour lesquelles, le cas échéant, nous proposerons une solution nouvelle.⁸⁶³

3.9. Le suffixe abfrq. *-ingās* : aspects étymologique et morphologique

Nous croyons superflu de rappeler en détail l'origine et le fonctionnement morphologique du suffixe *-ing-* dans les langues germaniques. Les contributions de Muret (1908, 269 *sqq.* ; 1928), Gamillscheg (1934-36, I, 63-79), Vincent (TF § 317) et Hubschmied (1939) fournissent sur cette question un panorama exhaustif⁸⁶⁴.

⁸⁶³ Sauf indication contraire, les formes anciennes des noms de lieux que nous mentionnerons sont tirées des deux répertoires nationaux, Dauzat/Rostaing et TGF.

⁸⁶⁴ Rappelons toutefois les faits essentiels qui intéressent la toponymie : germ. *-ing-* (< ide. **-enka-*) apparaît dans les premiers toponymes germaniques parvenus à notre connaissance (*Ascalingium*, *Caspingium* sur la Table de Peutinger). Ce suffixe marque l'appartenance, notamment l'appartenance à la lignée, d'où ses emplois patronymiques (type **Mirowing* « fils, descendant de Mérovée ») et ethnonymiques (**Norþalbingās* « ceux qui habitent au nord de l'Elbe »). Le type est encore productif en anglo-saxon : agsax. *cyn* « tribu » → *cyning* « roi » ; agsax. *Ælfred Æþelwulfing* « Ælfred fils d'Æthelwulf » etc. C'est de la valeur patronymique que dérive l'emploi toponymique, répandu en Angleterre, aux Pays-Bas, en Flandres, Allemagne, Autriche, Lorraine, Alsace et Suisse. Les concentrations maximales sont relevées dans les régions alémaniques, où le suffixe a en principe la forme *-ingen*, munie de la désinence de datif pluriel.

Nous tenons donc pour admis qu'un suffixe -INGAS (< -INGAS) est à l'origine de l'élément final *-enge(s)* ou *-ange(s)* contenu dans un grand nombre de toponymes de Wallonie, du Luxembourg, de Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, Bresse et Suisse romande. Dans les régions francoprovençales notamment, l'issue de ce suffixe a pu se confondre avec celle de protorom. -(i)ANICAS, formateur de noms de domaines ruraux : ce sont les formes altimédiévales et l'analyse du radical qui permettent de faire le départ entre les deux types. En revanche la finale *-(e)inge(s)*, fréquente en Bourgogne, en Lyonnais et en Savoie, continue toujours protorom. -IANICAS.

Le suffixe -INGAS, restitué par l'analyse des toponymes romans et leurs mentions anciennes, est superposable aux suffixes *-ingas* et *-inga* relevés, à côté de *-ingum*, dans les premières mentions des noms allemands en *-ingen*⁸⁶⁵.

Le débat a longtemps porté, d'une part sur la langue à laquelle se rattachent les noms franc-comtois en *-ingās*, d'autre part sur l'analyse morphologique de la désinence *-ās* de ce suffixe.

On doit rejeter sans hésitation l'hypothèse – au demeurant peu défendue – de l'origine latine des formes en *-ingās* : l'idée que ces noms seraient « d'anciens adjectifs féminins⁸⁶⁶ » n'est défendable ni du point de vue de la germanistique (le suffixe *-ing-* ne forme pas des adjectifs, mais des substantifs et des noms de personne masculins), ni du point de vue de la romanistique (puisque les formes galloromanes issues de -INGU > *-enc* ont produit un féminin analogique du type occ. *-enca*, afr. *-enche* et non pas ***-enga, -enge*⁸⁶⁷). Il n'est pas douteux que les noms en *-ange(s)* ont été formés par des germanophones et que leur prototype doit être rapporté à une langue germanique.

L'origine germanique de la majorité des noms de lieux en *-ange(s)*, *-enge(s)* que l'on rencontre en Bourgogne, en Franche-Comté et en Suisse Romande (et que nous désignons conventionnellement comme le type □*Berthelange*□) n'a jamais été sérieusement mise en doute. A l'exception notable de Philipon (1906), tous les auteurs tiennent l'équation all. *-ingen* = fr. *-ange* pour assurée : elle est du reste garantie par les couples exonymiques *Adelange/Edelingen*, *Bellange/Böllingen*, *Marange/Möhringen* etc., très fréquents dans les marches romano-germaniques (v. *infra*, § 5).

⁸⁶⁵ A titre d'exemples-types, citons, en territoire germanique : (I) **Hindlingen** (HRhin), *Chuntingas* 728 ; **Völlerdingen** (BRhin), *Filterdingas* X^e s. ; **Dedeling/Diedlingen** (Moselle), *Dructelingas* 995. – (II) **Huningue/Hüningen** (HRhin), *Huninga* 828 ; **Hésingue/Häsingen** (HRhin), *Hassinga* 831 ; **Ruchlingen** (Moselle), *Ruchelinga* 1333. – (III) **Reiningue/Reiningen** (HRhin), *Reiningum* 837 ; **Evrange/Efringen** (Moselle) *Ebiringun* 963 ; **Hérange/Hegringen** (Moselle), *Helgeringon* 1178.

Et pour la Romania : (I) **Martelange** (Luxembourg belge), *Martilingas* VIII^e s. ; **Œutrange** (Lux.b.), *Ottringas* VIII^e s. ; **Bantange** (SaôneL.), *Bandingas* 833. – (II) **Schiffange** (Luxembourg), *Schuffelinga* VIII^e s. ; **Schuttrange** (Lux.), *Scutilinga* VIII^e s. ; **Branges** (SaôneL.), *Brilanga* 926. – (III) **Vuadens** (Fribourg), *Wadingum* 516 ; **Louhans** (SaôneL.), *Louingum* 878.

⁸⁶⁶ Lassus/Taverdet 1995, 61 ; TGF ???

⁸⁶⁷ V. Hubschmied 1939 *passim* ; Ronjat 1930-41 § 691.

La question de l'attribution de *-ingās* à une langue germanique déterminée – nommément, le burgonde, l'ancien bas-francique ou l'ancien haut-allemand – a reçu une réponse sûre et définitive de la part d'Ernest Muret, qui a grandement contribué à éclaircir autant qu'à dépassionner ce problème⁸⁶⁸. Dans un article de 1928 en réponse à Ferdinand Lot (1927), le romaniste suisse a formellement établi que les noms comtois en *-INGAS* > *-anges*, groupés dans la vallée du Doubs, devaient être distingués des formes en *-INGOS* > *-ans* (d'origine burgonde) et des noms romands en *-INGA* > *-enge* (d'origine alémanique), et par conséquent être rattachés au francique⁸⁶⁹.

Quant à la séquence finale *-ās*, on sait de façon sûre depuis Heyne (1873) qu'elle répond à la désinence de nominatif pluriel de la flexion forte de l'ancien bas-francique⁸⁷⁰.

En effet l'ancien saxon, dont la parenté avec l'abfrq. est beaucoup plus étroite que celle qui unit ce dernier à l'aha., présente au nominatif-accusatif pluriel de la flexion forte des formes désinentielles fluctuantes : le *Heliand*, notamment, possède une forme générale en *-ās*⁸⁷¹ à côté de laquelle se rencontrent, « *dort häufiger, hier seltener* », les variantes *-ās* et *-ā*⁸⁷². Parallèlement, les quelques fragments d'abfrq. parvenus jusqu'à nous

⁸⁶⁸ Muret 1928, notamment p. 217.

⁸⁶⁹ Son enseignement n'a, hélas, guère été suivi. En 1924, Perrenot pouvait écrire : « *A priori* rien ne paraît s'opposer à cette thèse [de l'origine francique de *-ingās*] et le suffixe *ange* militerait plutôt en sa faveur. Malheureusement la syllabe *ange* n'est pas une preuve suffisamment convaincante [?]. En effet, Emeningas, a. 787, a donné *Amange* [...], mais pourquoi *Autsidingus*, a. 787, a-t-il produit *Auxange*, alors que *Porlingus*, a. 787, a abouti à *Pourlans* [...] ? Ainsi le même suffixe *ingus* produit *ange* dans *Auxange* [*sic*], mais *ans* dans *Pourlans*. Il y a là un mystère qu'il importe d'éclaircir » etc. (Perrenot 1924-25, 20). Encore en 1941 (treize ans après l'article décisif de Muret), il prétendra qu'« il ne faut pas trop s'attacher à la forme actuelle du suffixe, *-ans* ou *-ange* » (Perrenot 1942, 32).

⁸⁷⁰ Aussi les flottements de la *communis opinio* quant à la nature exacte de ce morphème ne laissent-ils pas d'étonner. Köbler (1884, 110) a cru voir dans abfrq. *-ās* l'avatar westique du locatif pluriel ide. **-osu* ; hypothèse téméraire et peu économique, qui emporta néanmoins l'adhésion (réservée) de Muret (1908a ???). Les vues de Köbler furent toutefois vivement combattues par Henning (1888, 16), lequel se refusait à voir dans les formes altimédiévales en *-ingas* autre chose que des latinisations, l'accusatif pluriel francique étant, selon lui, rendu sous la plume des scribes par un accusatif latin du type *agricolās*. Muret (*l.c.*) a bien montré que cette solution n'était pas soutenable, puisque *-ingas* n'apparaît pas seulement sous la plume de scribes latinistes mais aussi, et surtout, comme le prototype des formes romanes en *-anges*, *-enges*, et qu'en aucun cas le type *agricolās*, tombé en désuétude dès le latin impérial, ne peut avoir fourni la base morphologique de formations protoromanes. Sur l'opinion, mitigée, des néogrammairiens, v. Brugmann 1890-1900, II (2) 703-704. Gamillscheg (1934-36, I, 77, n. 1-2) émet des réserves sur l'hypothèse d'une « *alte Lokativform* ». La position de Perrenot (1922-23, 128), sous la plume duquel on s'attendrait à trouver une opinion tranchée, est des plus incertaine : « La forme actuelle *ange*, *ans* », écrit-il, « est l'aspect roman d'un suffixe patronymique *ing*, que les Germains *sans exception* employaient au vocatif pluriel [*sic*] *ingas*, *ingum* pour dénommer l'établissement fondé par un de leurs nationaux, chef de tribu ou chef de famille. [...] Si le Germain *Athala* crée un établissement, on recourra, pour le désigner, au vocatif pluriel *Athalingum* [*sic* !] : chez les descendants d'*Athala*... ». En admettant même un double *lapsus calami*, on reste interdit devant de telles divagations ; au demeurant, la doctrine (?) de l'auteur n'évoluera guère vers une plus grande clarté. Dans Perrenot 1942, les formes en *-ingōs* et en *-ingum* seront présentées comme des « locatifs » (Perrenot 1942, 31-32) – Faut-il rappeler qu'il n'y a jamais eu en germanique ni vocatif ni locatif ?

⁸⁷¹ Braune/Eggers (1987, 183) rappellent que les formes du type *helidos* « Hilde » attribuées à l'aha. sont en réalité saxonnes.

⁸⁷² Heyne 1873, 70.

(*Psalmekommentar* de Werden et *Lipsiussche Glossen* d'Aix-la-Chapelle, IX^e s.) laissent percevoir une hésitation entre *-ās* et *-ā*⁸⁷³.

On peut donc tenir pour assuré que la flexion des thèmes en *-a-* de l'abfrq. répondait, au pluriel, au modèle suivant : nom. *dagā(s)*, acc. *dagā(s)*, gén. *dagō*, dat. *dagum*. La fonction locative était, comme dans toutes les langues germaniques anciennes, assumée par le datif.

3.10. Le suffixe *-ingās* en Séquanie

2.1. Dans la cité des Séquanes, dont les frontières recouvraient approximativement celles de la Franche-Comté et de la Bresse louchanaise (département de Saône-et-Loire jusqu'à la Saône)⁸⁷⁴, nous avons dénombré au total vingt-quatre représentants sûrs du type francique NP + *-INGAS/-INGUM*⁸⁷⁵ : vingt-trois d'entre eux reposent sur le nominatif pl. *-ING-AS*, un

⁸⁷³ *Ibid.* Sur l'origine de cette désinence *-ā(s)*, v. Brugmann 1890-1900, II (2) 662-63 : elle semble résulter d'un croisement analogique entre la désinence nom. pl. des thèmes en *-a-*, à savoir germ. **-ōs* (cf. goth. *-ōs* et vraisembl. burg. **-ōs*) et celle des thèmes en *-ō-*, c'est-à-dire **-ā* (asax. *gēbā*, aha. *geba*). Il resterait à déterminer si la désinence authentique de l'asax. n'est pas précisément *-ōs*, et si les occurrences de *-ā(s)* contenues dans le *Heliand* ne sont pas, en définitive, des formes d'abfrq. introduites par des scribes thiois.

⁸⁷⁴ Carte dans Fiétier 1977.

⁸⁷⁵ Notre inventaire s'appuie sur celui Perrenot (1942, 78-114) et sur le dépouillement de vingt-cinq feuilles IGN 1/25 000 couvrant la Franche-Comté, l'est de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire.

Perrenot n'a pas craint de gonfler indûment ses effectifs « burgondes », en mêlant aux toponymes comtois en *-anges* des formations sans rapport direct, voire sans rapport aucun avec le suff. *-INGAS*. Nous nous épargnerons une discussion étymologique approfondie car dans la plupart des cas la solution est évidente.

Eguenigue (TBelf., de *Egelinga* 1136, *Aguelingues* 1303, *Egelingen* 1347, *Enguelnigues* 1472 ; Perrenot 1942, 87) est une francisation approximative du nom all. *Egelingen*. – **Fétigny** (Jura, *Feostingum* 941 [= **Festignum* ?], *Fetignacum*, *Fistiniacus* XII^e s. ; Perrenot 1942, 88) remonte, comme ses homonymes (Marne, Nièvre, Yonne), à *FESTINIACU* (de *Festīnius*, Repertorium 78 ; DNLF 288). – **Moirans-en-Montagne** (Jura, *Morincum* 852, *Moringum* 926, de *Morenco* XIV^e s. ; Perrenot 1942, 97) est isolé et les attestations anciennes sont contradictoires ; on ne peut exclure, entre autres, une formation gauloise en **-inko-* (v. DLG 229). – **Molinges** (Jura, *Molingas* 852, *Molingus* 926, *Molenges* XIV^e s. ; Perrenot 1942, 97) ne peut représenter que *MOLLIANICAS* (de *Mollius*, Repertorium 121 ; TGF 10079). – **Nostranges** (ham. Voujeaucourt, Doubs, *Otrange* 1412), en raison de sa situation et de son isolement (seul NL en *-anges* de l'Ajoie), doit être d'origine alémanique : aha. *OSTRINGA* de *Oster* (IEW ???). – **Ovanches** (HSAône, *Ouenchen* 1152, *Ouenche*, *Ouanshe* 1214 ; Perrenot 1942, 102) doit être un dérivé gaulois en **-inkā* de la série . – **Refranche** (Doubs, *Refrainge* 1262, *Refrainche* 1265 ; Perrenot 1942, 103-4) doit représenter *REFRIANICAS* (de *Refrius*, Repertorium 155). – **Vellefrange** (vill. Vellefrey-et-Vellefrange, HSAône, *Vilefrainge* 1189, *Vilefrange* XIII^e s., *Villefrange* XVI^e s. ; Perrenot 1942, 111) ne saurait être séparé de

seulement (*Louhans*) sur le datif pl. -ING-UM. Nous nous sommes efforcé de restituer pour chacun le prototype abfrq., en nous fondant sur la comparaison intragermanique, principalement sur l'ancien saxon et l'ancien haut-allemand ; nous indiquons également dans chaque cas les solutions proposées par Perrenot et Gamillscheg (1934-36).

CANTONS D'AUDEUX ET DE BOUSSIÈRES, DOUBS

Berthelange (canton d'Audeux, *Bertelenges* 1160⁸⁷⁶, *Berthelainges*, *Barthelanges* 1271, *Berthelenges* 1307) < abfrq. BĒRHTALINGAS, de **Bērhtal* (cf. asax. *berht* « glänzend, berühmt » + suff. *-ala-*, IEW 139 ; Förstemann 277 *sqq.* ; Gottschald 109 *sqq.* ; Seibicke 1996, I, 277). Du « diminutif **Bertila* » chez Perrenot 1924-25, 22. Du « burg. [*]*Berhtila* » pour Gamillscheg III, 43.

Bois de l'Ange⁸⁷⁷ (l.d. Saint-Vit, canton de Boussières, arr^t Besançon), altération d'une forme en *-anges*, probabl. **Baudanges* < abfrq. BALDINGAS, de **Baldō* (cf. agsax. *beald*, aha. *bald* « kühn », IEW 121, Gottschald 1982, 98) ou **Baudelanges* < abfrq. BALDALINGAS, de **Baldal* (+ *-ala-*).

Jallerange (canton d'Audeux, *ecclesia de Gelerengis* 1089, 1111, *Jalerenges* 1137) < abfrq. GAILAHARINGAS, de **Gailahari* (cf. asax. *gēl* « üppig, lustig » + *heri* « Kriegerschar, Heer » ; IEW 452, 615). D'un burg. **Gailaharingōs* pour Perrenot 1924-25 et Gamillscheg III, 43.

ARRONDISSEMENT DE DOLE, JURA

Archelange (canton de Rochefort-sur-Nenon, *Archeleinges* ca 1250, *Archeleinge* 1263⁸⁷⁸) < **Erchenenges* < vraisembl. abfrq. ERKANINGAS, de **Erkanō* (cf. aha. *erchan* « echt, rein, edel » ; IEW 65). **Arkilingas* pour Perrenot 1924-25, 22 ; « [*]*Erkiningōs* » chez Gamillscheg III, 42.

Audelange (canton de Rochefort-sur-Nenon, *Adelanges* 1161, *de Audelengis* 1177) < abfrq. ALDALINGAS, de **Aldal* (asax. *ald* « ancien » + suff. *-ala-* ; IEW 26). **Audoldingas* pour Perrenot 1924-25, 22. Le « [*]*Adalingōs* » de Gamillscheg (III, 43) est phonétiquement exclu.

Autange (lieu détruit de Frasne, canton de Montmirey) < vraisembl. abfrq. AUSTINGAS, de **Austō* (asax. *ōst* « Ost » > « Glanz » ; IEW 87). « **Autingas* d'un nom Auto (Audo) » chez Perrenot. Gamillscheg Ø.

Vellefrey (*Vilefrey* 1211, *Velefrés* av. 1315, *Vellefrey* 1509 ; non cité par Perrenot) avec lequel il forme un couple toponymique référant primitivement à un *fundus* bicéphale, identiquement à *Luré* et *Lurange* dans la Loire (LURIACU/*LURIANICAS) et à *Toulonjac* et *Toulongergues* en Aveyron (TOLUMNIACU/*TOLUMNIANICAS ; Gouvert 2002, 298-9) : on reconstruit donc avec certitude WILLIFRIDACU > *Vellefrey* et WILLIFRIDANICAS > *Vellefrange*. – **Vétrigne** (TBelf., *Vintringen* 1344, *Wurtringen* 1347, *Wadtringen* 1427, *Ventrengue* 1458, *Wentroigne* 1573 ; Perrenot 1942, 112) est la francisation d'all. *Würtringen*.

Enfin, le nom de **Traversange** (l.d. Malange, Jura, non mentionné par Perrenot et Gamillscheg) est malaisé à décrypter : on ne peut manquer de le rapprocher des nombreux *Travers(a)in(s)* de la microtoponymie locale (Orchamps, Sermange, Saint-Vit, Montbarrey etc.), qu'il faut relier à afr. et frm. *traverse*, *traversain*, *traversage* (FEW XIII (2) 219, 222).

⁸⁷⁶ DCDoubs I, 287.

⁸⁷⁷ Absent chez Perrenot et Gamillscheg.

⁸⁷⁸ Davillé 1954, 33.

Auxange (canton de Gendrey, *Autsidingus* 787 [copie XI^e s.]⁸⁷⁹) < abfrq. AUDOSIDINGAS, de **Audōsið* (cf. asax. *ōd* « Besitz, Wohlstand » + agsax. *sidu*, aha. *situ* « Sitte » ; IEW 76, 883). **Audesidingas* pour Perrenot. **Audisindingōs* chez Gamillscheg III 42.

Bathoulange (ham. Auxange, in *Bertoldenges* 1130, *Berthoudange* 1278) < abfrq. BĒRHTOALDINGAS, de **Bērhtōald* = all. *Bertolt* (cf. asax. *berht* + *waldan* « walten, gebieten » ; IEW 1112). **Bertoldingas* pour Perrenot 1924-25, 22.

Louvatange (canton de Gendrey, *Louetenges* 933, *Louetenges*, *Louatenges* XII^e s., *Louatanges* 1384) < **Loevetenges* < abfrq. HLUDAHWATINGAS, de **Hludahwat* (asax. *hlūd* « berühmt » + *hwat* « schnell, mutig », IEW 606, 636 ; Gottschald 334). « Le nom propre Lōvat, qui apparaît dans Louvatange, est déformé de Lōwald, lui-même contracté d'un primitif Laudewald » (Perrenot 1924-25, 23). Burg. « [*]Lovatingōs », Gamillscheg III 44.

Malange (canton de Gendrey, *Malingus* av. 1000, *Malanges* 1120, *Maalenges* XII^e s.) < abfrq. MAÐALINGAS, de **Maðalō* (asax. *mahal*, ags. *mæðel* « Rede, Gericht, Vertrag », IEW 746 ; Gottschald 337-36). « *Madaloldingas s'est resserré en *Maaloldingas, puis en Maalodenges, d'où *Maaloenges, Maalenges » (Perrenot 1924-25, 23). **Amalingōs*, Gamillscheg III, 44.

Menange⁸⁸⁰ (l.d. Annoire, *Emeningas* 787 [copie XI^e s.]⁸⁸¹) < **Emenenges* < abfrq. EMANNINGAS ou IMANNINGAS, d'un anthroponyme composé du second élément *mann* « homme ». Sur l'identification et l'étymologie, v. ci-après, § 2.2.

Offlange (canton de Montmirey, *uilla Offanengos* 908, *Offange* 1120, *Offlange* XIII^e s., *Offelange* 1688⁸⁸²). Les formes anciennes sont malaisées à démêler ; < p.ê. abfrq. AUDULFINGAS, de **Audulf* = all. *Udolf* (asax. *ōd* + *wulf* « loup » ; IEW 1178, Gottschald 372). De **Uffilingas* pour Perrenot 1924-25, 24. Burg. « [*]Uffaningōs » chez Gamillscheg III, 42.

Romange (canton de Rochefort-sur-Nenon, *Romingus* 852-855, *Reumanges* XII^e s., *Remainges* 1280-81) < **Roemenges* < abfrq. HROÐAMODINGAS, de **Hrōðamōd* = all. *Reumuth* (cf. asax. *hrōth* « Ruhm » + agsax. *mōd* « Mut, Sinn, Geist » ; IEW 705 ; Gottschald 260-61, 359-60). **Reudemōdingōs* chez Perrenot 1924-25, 24 et Gamillscheg III, 44.

Rouffange (canton de Gendrey, *Rofenges* ca 1140, 1203) < **Rolfenges* < abfrq. HROÐULFINGAS, de **Hrōðulf* = all. *Rudolf* (asax. *hrōth* + *wulf*). **Rodolfingas* (Perrenot 1924-25, 24) ; « [*]Hrōðulfingōs », (Gamillscheg III, 44).

Vassange (ham. Gendrey, *Waschenges* 1141, *Wasilenges* 1182, *Waschenges* 1204) < p.ê. abfrq. WASKINGAS, de **Waskō* « Gascon » (?). **Wassingās*, d'après got. *hwass* « amer », pour Perrenot (1924-25, 25). « Burg. [*]Waskingōs 'Baskenland', 'Klein-Aquitaniien' », Gamillscheg III, 45.

Vriange (canton de Rochefort-sur-Nenon, *Wurrienges* XII^e s., 1275, *Verranges* 1339, *Vuriange* 1658) < **Werrienges* < WĒROWIGINGAS, de **Wërrōwīg* (asax. *wërran* « verwirren », aha. *werra* « Streit », latm. WERRA « guerre » + asax. *wīg* « Kampf » ; IEW 1169, 1129 ; FEW XVII, 567-68) **Wôdaricingas* Perr. 26, **Wōdirīds*, Gam. III, 45.

⁸⁷⁹ Benoît 1890-92, I, 636.

⁸⁸⁰ Absent chez Perrenot et Gamillscheg.

⁸⁸¹ Benoît 1890-92, I, 636.

⁸⁸² Les mentions *Wufflenges* ; *apud Arne et Wulliflengis* 1182 citées par Gamillscheg ne se rapportent pas à Offlanges mais à Woufflange.

Walerange (lieu détruit de Sermange, canton de Gendrey, *in manso terre Valirenges* 1182, *Walerenche* ca 1140) < abfrq. WALAHARINGAS, de **Walahari* (*wala* « défunt » + *heri* ; Perrenot 1924-25, 25 ; Gottschald 513). « -inca-Bildung » d'après Gamillscheg III, 46.

Willaufange (lieu détruit de Gendrey, *Willelfenges* 1140, *Willerfenges* 1181, *Wulliflengis* 1182) < abfrq. WILLIULFINGAS, de **Williulf* (asax. *willio* « Wille » + *wulf*, Gottschald 530-31). **Willalfingas*, Perr. 25. burg. [*]Wiljawulfs, Gamillscheg III, 45.

Woufflange (lieu détruit de Montmirey-le-Château, *Vofflenges* 1172, *Wufflenges* ; *apud Arne et Wulliflengis*⁸⁸³ ; *apud Wuflenges* 1182) < **Wolflenges* < abfrq. WULFILINGAS, de **Wulfil* = all. *Wölfel* (Gottschald 536). **Wulfingas* Perr. 26. [*]Wulfilingōs, Gamillscheg III, 45

CANTON DE SEURRE, COTE-D'OR

Bousselage (*Bocelenges* 1170) : dérivé en -INGAS d'un anthroponyme abfrq. indéterminable, p.ê. composé ou hypocoristique de *Bōdō*⁸⁸⁴.

Jallanges (*Jadangos* [l. **Jalangos* (?)] 787 [copie XI^e s.]⁸⁸⁵, *Jaulanges* 1294) < abfrq. GAILLINGAS, de **Gailō* (asax. *gēl* « üppig, kräftig » + suff. -*jōn*- ; IEW 452 ; Gottschald 203). **Gailingōs*, Gam. I, 67.

ARRONDISSEMENT DE LOUHANS, SAONE-ET-LOIRE

Bantanges (canton de Montpont-en-Bresse, *Bandingas* 833, *Vendangiis* 1155, *Vandingiis* 1183, *Bandenges* XIII^e s., *Bandanges* XIV^e s.) < abfrq. BANDINGAS, de **Bandō* (cf. asax. *band* « Banner, Streitfahne » ; IEW 127). **Bandwingōs* chez Gamillscheg III, 105. Les formes du XII^e siècle paraissent dues à l'attraction d'afr. *vendenge* ; le [t] reste inexplicé.

Branges (canton de Louhans, *Brilanga* 926 [l. **Bridanga* ?], *Brengis* 957, *Brengiae* 1200) < vraisembl. abfrq. BRADINGAS, de **Brādō* (cf. agsax. *bræð* « Dunst, Hauch », anorr. *bráðr* « hitzig, hastig » ; IEW 133). « Bëringōs, oder Braidingōs », Gam. III, 43.

Louhans (ch.l. d'arr^l, *uillam Louingum* 878, *Lauingum* 915, *Louincum* 941) < **Loënc* < abfrq. LAUBINGUM, de **Laubō* (asax. *laub* « Laub » ; IEW). Les plus anciennes mentions attestent toutes une désinence de datif pl. -*ingum* > *-*enc*.

2.2. Par un diplôme du 2 septembre 787 (dont une copie du XI^e siècle, intitulée *Carta de pago Amaorum*⁸⁸⁶, nous est parvenue), Frédéric, comte d'Amoux, fit don à l'abbaye de Saint-Claude de ses biens situés :

« *in uillas nuncupantes Alnoras, Sentincus, Alblinus, Porlingus, Autsidingus, Tingus, Reccus, Casseago, Cauiniaco, Cattiliago, Longouico, Pisadicio, Sauiniacho, Generiaco, Emeningas, Badenem, Jadangos, et in fine Lastriacense Germiniaco, Genreco [...]* ».

⁸⁸³ Gamillscheg 1934-36, III, 45.

⁸⁸⁴ Un rapprochement avec *Bousselargues* (ham. Blesle, HLoire) paraît exclu en raison des formes anciennes *Boceranica* (DTHLoire ???).

⁸⁸⁵ Benoît 1890-92, I, 636 (identification nôtre).

⁸⁸⁶ Benoît 1890-92, I, 636.

Les toponymes mentionnés dans cet acte ont donné lieu à une série d'identifications, pour la plupart très douteuses, dues à A. Rousset⁸⁸⁷ et P. Brune⁸⁸⁸. L'une d'entre elles a pourtant été reprise sans discussion par Perrenot (1924-25, 20-21 ; 1942, 83) et Gamillscheg (1934-36, III, 42), à savoir *Emeningas* = **Amange** (canton de Rochefort-sur-Nenon, Jura, *Amanges* 1280⁸⁸⁹, *Amanges* XIV^e s.). L'objection majeure à cette identification est évidemment phonétique : *Emeningas* ne peut régulièrement aboutir qu'à **Ennanges* ou à **Emenanges* (si le second *e* < **a*), en aucun cas à *Amange*⁸⁹⁰ ; et comme nous ne disposons d'aucune forme intermédiaire attestant une quelconque altération, force est d'admettre que l'équation est irrecevable.

D'autre part, on ne manquera pas d'observer que sur seize lieux identifiés dans la charte, onze se trouvent au sud de Dole et dans la vallée de la Loue, notamment ceux qui sont énumérés immédiatement à la suite d'*Emeningas*.

Alnoras, cité en tête, est **Annoire** (canton de Chemin, Jura) ; *Sentincus* est **Santans** (canton de Montbarrey, Jura) ; *Ablinus* est vraisemblablement **Saint-Aubin** (canton de Chemin) ; *Porlingus* est **Pourlans** (canton de Pierre-de-Bresse, Saône-et-Loire) ; *Cattiliago* (l. **Caftiliago*) paraît être **Chatelay** (canton de Montbarrey) ; *Longouico* est **Longwy-sur-le-Doubs** (canton de Chemin, *Lonui* 1283) ; *Pisadicio* est **Peseux** (canton de Chemin) ; *Badenem* ne peut guère être que **Bans** (canton de Montbarrey, *ecclesia Baens[is]* 1089), sans qu'il soit besoin de le corriger en **Badenens*⁸⁹¹ ; *Jadangos*, sans doute une cacographie de **Jalangos* provoquée par le nom précédent, doit être **Jallanges** (*supra*) ; *Germiniaco* est **Germigney** (canton de Montbarrey, *Germynie* 1361) ; enfin, nous interprétons *Genreco* comme **Geureco* et nous y voyons le prototype de **Gevry** (canton de Dole, Jura).⁸⁹²

C'est pourquoi nous proposons d'identifier *Emeningas* avec **Menange**, lieu-dit de la commune d'Annoire, inconnu de Perrenot et Gamillscheg et dont la forme actuelle s'explique aisément par une déglutination.

⁸⁸⁷ DTJura III, 182 ; IV, 22 ; V, 64 etc. ; Benoît 1890-92, I, 318.

⁸⁸⁸ Benoît 1890-92, I, 318. Plusieurs identifications erronées de Rousset ont cependant été corrigées par Brune.

⁸⁸⁹ DTJura I, 14-15.

⁸⁹⁰ L'évolution postulée par Perrenot (1924-25, 20), « **Emningas*, **Emmingas*, [***]Emanges », est évidemment inadmissible : en comtois comme dans tout les dialectes orientaux, [m] s'assimile à [n] subséquent (cf. DOMINA > *danne* dans *Dannemarie*, Doubs).

⁸⁹¹ Qui n'est pas en conformité avec la phonétique du VIII^e siècle et aurait donné **Banans* (DNLF 51).

⁸⁹² Sont également identifiables *Autsidingus* = **Auxange** (*supra*) ; *Tingus*, non identifié, semble être une redondance cacographique de *Autsidingus* ; *Casseago* = **Chassey** (ham. Mutigney, Jura) ; *Cauiniaco* = **Chevigny** (canton de Montmirey, Jura) ; *Sauiniacho* = **Sauvigny-lès-Pesmes** (canton de Pesmes, Haute-Saône) ; *Generiaco* = **Gendrey** (arr¹ Dole, Jura).

Tingus, non localisable, paraît une redondance de *Autsidingus* qui le précède. *Reccus* et *Lastriacense* (choronyme ou toponyme ?) n'ont à ce jour pas été identifiés.

Quant à *Amange*, nous croyons que ce nom doit être traité distinctement de la série des toponymes en *-ingās* ; nous le laisserons donc de côté pour la rigueur de la démonstration, en nous proposant de reconsidérer son étymologie ultérieurement (§ 8.1).

2.3. Dès l'origine, semble-t-il, on s'est avisé que les formations en *-ange(s)*, loin d'être dispersées aléatoirement dans la Bourgogne et la Franche-Comté, se trouvaient au contraire étroitement regroupées dans certaines zones très bien circonscrites⁸⁹³. Le fait que l'on ait affaire non pas à une dissémination des toponymes sur de vastes espaces, mais à des concentrations géographiques caractéristiques, aurait dû à l'évidence alerter les toponymistes et les inciter à rechercher une interprétation systémique de cette répartition plus convaincante que les généralités sur la « pénétration des Francs » dans le nord de la Bourgogne. La légèreté avec laquelle ce fait a été traité (ou plus exactement évacué) par la plupart des auteurs n'en est que plus remarquable. C'est ainsi que dans tous ses travaux, Perrenot s'est évertué, avec une rhétorique qui n'excluait pas les sophismes, à démontrer que la différence entre les suffixes *-ans* et *-anges* relevait de l'illusion d'optique⁸⁹⁴ : son but avoué était, on le sait, de prouver que les noms en *-anges* se ramenaient au bout du compte au prototype ostique *-INGOS*, et qu'il n'existait donc pas de solution de continuité dans la répartition des établissements burgondes⁸⁹⁵. Avec des arguments plus rationnels, mais dans une perspective toute voisine, Gamillscheg a prétendu que les noms en *-anges* répandus dans le pays dolois et la Bresse louhannaise étaient des noms burgondes *franconisés*, résultant de la substitution du suffixe abfrq. *-ingās* à son équivalent burg. **-ingōs*⁸⁹⁶ à la suite d'une poussée francique (« *fränkischer Vorstoß* ») dans ces régions au cours du VI^e siècle. Pour séduisante qu'elle puisse paraître, cette théorie se dénonce comme arbitraire car elle part d'une pétition de principe. Elle n'est d'ailleurs pas exempte d'objections : pourquoi les Francs, qui ont annexé toute la Séquanie en 534, n'auraient-ils traduit les noms burgondes que dans la zone centrale ? Pourquoi ont-ils conservé les formes en *-ingōs* dans tout le nord de la région, pourtant annexée beaucoup plus tôt à leur royaume et où ils étaient certainement en nombre bien supérieur ? Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir montré qu'à l'exception de deux cas douteux (*Amange* et *Bousselange*), tous les noms en *-anges* ont une étymologie plausible en

⁸⁹³ V. notamment Perrenot 1903.

⁸⁹⁴ V. *supra*, n. 11.

⁸⁹⁵ Perrenot ???

⁸⁹⁶ « ... daß diese -ingas-Namen von den einwandernden Franken umgestzte burgundische -ingōs-Namen sind » (Gamillscheg 1934-36 III, 41). L'auteur classe ces noms sous l'étiquette « *frankisierte -ingen-Namen* » (*op.cit.*, I, 76-77 et III, 41-48).

francique, et qu'elle est souvent plus vraisemblable que les reconstructions burgondes de Perrenot et Gamillscheg.

Traiter indistinctement, comme un type unique, les formes « burgondes » en *-*ingōs* et les formes franciques en -*ingās* nous paraît une erreur méthodologique gravement préjudiciable à l'éclaircissement de la question. Muret (1908 ; 1928, 217) avait déjà bien vu que les formes en -*ans*, -*ens* suivaient une répartition beaucoup plus aléatoire que les autres, et que leur rattachement à la langue burgonde était en lui-même problématique, voire indémontrable⁸⁹⁷. Un simple coup d'œil sur la carte de Perrenot (1914) suffit à voir que les noms en -*ange* et en -*ans* n'ont rien de commun, ni par le nombre, ni par la localisation, et qu'ils répondent à ce que l'on pourrait appeler des logiques de répartition différentes.

Les toponymes en -*anges* sont regroupés en trois zones clairement distinctes.

La première, qui offre l'effectif le plus remarquable, recouvre tout l'arrondissement de Dole dans le Jura, le canton d'Audeux et celui de Boussières dans le Doubs : elle forme une bande latitudinale bordant la lisière nord de la forêt domaniale de Chaux, le long de la R.N. 73 reliant Dole à Besançon. Dans ce secteur, nous avons évalué empiriquement la densité des toponymes en -*ange* à 1/4 km² environ.

La deuxième « zone -*ingās* » repérable se trouve à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de la première, aux confins du Jura, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire, bordant la section de la R.N. 73 qui relie Dole à Seurre et longe la forêt de Purlans. C'est là que se trouvent *Bousselage*, *Jallanges* et *Ménange*, dans un rayon de 6 km.

Une troisième zone, distante de 40 km au sud de la précédente, borde la R.D. 971 entre Cuisery et Louhans, en Saône-et-Loire ; *Bantange*, *Branges* et *Louhans* sont répartis sur une bande de 10 km de long.

Nous estimons pour notre part que la configuration de ces « zones franciques », situées le long d'axes routiers reliant des agglomérations importantes et anciennes, et à proximité de massifs forestiers, évoque inmanquablement celle des zones fiscales de l'Antiquité tardive telles qu'elles ont été étudiées dans une série de travaux récents⁸⁹⁸.

⁸⁹⁷ Muret considérait en définitive, et nous sommes bien tentés de le suivre, qu'il s'agissait de formes romanes, ou romanisées, à l'accusatif pluriel. De fait, le suffixe -*ingōs* (ou -*incōs* ?) évoque davantage, par son extension géographique et sa fréquence, le suffixe -*ācu* que le suffixe -*ingās*. Par surcroît, le fait que les noms en -*ans* soient assez souvent formés sur un anthroponyme latin plaide en faveur d'un trait de latin régional : en Bourgogne, -*ingōs* aurait succédé à -*ācu* et -*ānicu* comme formateur de toponymes latifundiaires (v. Muret 1908b,).

⁸⁹⁸ V. *supra*, n. 6.

Or cette intuition se trouve confortée par un faisceau d'indices toponymiques et archéologiques convergents.

4. Les trois « zones franciques » de la Séquanie

3.1. La zone d'Orchamps (Doubs, Jura)

Les sites d'Archelange, Audelange, Autange, Auxange, Bathoulangue, Berthelange, Bois de l'Ange, Jallerange, Louvatange, Malange, Offlanges, Romange, Rouffange, Walerange, Vassange, Willaufange, Woufflange et Vriange forment un vaste agglomérat autour du village d'Orchamps dans le Jura, non loin de Dole.

3.1.1. Orchardps et Auxange

Le site d'Orchamps (canton de Dampierre, Jura), à 15 km au nord-est de Dole, a livré quelques vestiges du Bas-Empire est a été identifié avec l'antique *Crusinia* signalée comme une station routière sur la table de Peutinger⁸⁹⁹ (Pauly IV (2), 1727 ; Fiétier 1977, 68 ; Thiollier-Alexandrowicz 1996, 258-59). L'actuelle R.N. 73, au tracé rectiligne caractéristique, recouvre l'ancienne voie reliant *Vesontio* à *Cabilonnum* (IGN 1/25000, 3223O, 3223E ; Talbert 2000, 18, c. « Augustonemetum-Vindonissa »)⁹⁰⁰. On sait que les stations routières, comme tous les éléments constitutifs du réseau viaire et du *cursus publicus*, relevaient à Rome du domaine public (Chambon 2002, 124).

D'autre part, « la dédicace de l'église d'Orchamps à l'Invention des reliques de saint Etienne », indique Rousset⁹⁰¹, « peut faire supposer que cet édifice remonte à l'introduction du christianisme dans les campagnes de Dole ». La présence possible d'une paroisse primitive est l'indice supplémentaire du statut fiscal du territoire d'Orchamps.

Un indice essentiel réside dans le statut de *chef-lieu de gruerie* conféré à Orchardps avant l'annexion de la Comté à la France : « ce village était l'un des sièges de justice du

⁸⁹⁹ Rousset (DTJura IV, 548-9) conteste cette identification, mais ses arguments ne convainquent pas.

⁹⁰⁰ « Traversé par plusieurs grands chemins, il [Orchamps] a dû souffrir de toutes les invasions qui ont désolé notre province » (DTJura IV, 549).

⁹⁰¹ DTJura IV, 549.

gruyer de Bourgogne. Un lieutenant du gruyer, un procureur, un greffier et plusieurs gardes étaient chargés de l'administration des bois situés dans toute l'étendue de la prévôté⁹⁰² ». Il est notoire que cette juridiction trouve son origine dans l'administration carolingienne des forêts royales, et que toutes les circonscriptions gruériennes remontent à des zones fiscales du haut Moyen Age⁹⁰³.

Enfin, nous avons dit (§ 2.2, n. 36) qu'*Autsidingus/Auxange*, limitrophe d'Orchamps, appartenait au VIII^e siècle au domaine du comte d'Amoux, donc à un ancien domaine royal.

3.1.2. *Etrabonne*

Le nom d'**Etrabonne** (canton d'Audeux, Doubs, *Strabunne* 1166, *Strabona* 1223, *Estrabeigne* 1266, *Estrabone* 1307), à 15 km au nord-est de *Crusinia*, trahit le passage d'une voie antique dans la localité⁹⁰⁴ : c'est de toute évidence afrcomt. *estrà bonne* « bonne route » (FEW), au sémantisme transparent.

3.1.3. *Sermange, la Forêt, Gendrey*

C'est au mépris du bon sens, nous semble-t-il, que Perrenot (1924-25, 2), Dautat/Rostaing (DNLF 654), Nègre et Lassus/Taverdet (1995, 65, 69) ont à tout prix voulu voir dans le nom de **Sermange** (canton de Gendrey, Jura, *Sarmangis*, *Salmangis* 1120, *Sermaige* XIV^e s., *Sermanges* 1351) une formation francique en *-ingās*, allant jusqu'à passer sous silence la mention d'un *Sermaige*⁹⁰⁵ dans le pouillé du diocèse de Besançon, qui est pourtant décisive.

Il est hors de doute que *Sermange* doit être ramené au prototype latin SARMATICAS (TERRAS)⁹⁰⁶ « terres des Sarmates » et interprété comme le vestige toponymique d'un établissement de lètes iraniens du Bas-Empire (Vincent, TF 132 ; Gamillscheg 1933-36, III, 46).

⁹⁰² DTJura IV, 551.

⁹⁰³ Un bon aperçu de la question des grueries se trouve dans Lefebvre/Bourgenot 1987, 10-11, 35, 43-47 ; v. également Favier 1993, 474.

⁹⁰⁴ « Un tronçon de l'antique voie romaine venant de Romain (Jura), passe à environ deux cents mètres au sud du village, aux lieux-dits 'La Barbotière' et 'Aux Chênes' ; des fragments de pavages sont encore visibles dans les champs » (DCDoubs III, 1191).

⁹⁰⁵ Le traitement [" èÛ@] < -ATICU caractérise les dialectes bourguignon et comtois d'oïl (Dondaine 1972, 146, 237; Allières 1982, 124).

⁹⁰⁶ Le passage de la finale *-aige* à *-ange* est évidemment l'effet de l'attraction analogique des vingt toponymes en *-ange* qui entourent *Sermange*.

A la suite de Fournial (1973), nous avons montré⁹⁰⁷ comment l'implantation d'auxiliaires sarmates sur de nombreuses zones fiscales de la Gaule a été organisée aux III^e et IV^e siècles grâce à la concession par l'Etat romain de domaines héréditaires aux familles barbares. Si la *Notitia dignitatum* ne mentionne pas explicitement de préfecture sarmate en Séquanie⁹⁰⁸ (Seeck ???), on sait néanmoins que les établissements scythiques étaient particulièrement nombreux dans l'est de la Gaule, en particulier dans l'orbite de la ville de Lyon au sens large.

C'est au maintien de l'ordre et à la surveillance des routes qu'étaient préposés les auxiliaires sarmates. De fait, « d'Ougney à Orchamps, on rencontre une ligne itinéraire passant à Saligney et à Sermange, appelée la *Vie d'Arne*, qui est toute parsemée de de ruines romaines. Chaque fouille exécutée dans les jardins de Sermange exhume de nouveaux débris⁹⁰⁹ ». Le village se trouve sur une éminence qui domine la vallée du Doubs. L'église de Sermange, située au sommet de cette éminence, est consacrée à saint Etienne comme celle d'Orchamps⁹¹⁰.

Sermange possède, à l'ouest de son chef-lieu, un bois nommé **la Forêt**. Il n'est plus à démontrer que ce type toponymique réfère systématiquement à d'anciens bois domaniaux administrés dans le haut Moyen Age par le fisc royal, donc à des terres publiques⁹¹¹.

De plus le chef-lieu du canton de Sermange, *Generiaco/Gendrey*, était en 787 une possession du comte Frédéric (§ 2.2, n.35).

3.1.4. *La Grande Forêt, la Petite Forêt, Mont Comtier*

Une autre *sylva forestis* se trouve dans la commune de Saligney (Jura), au flanc du massif de la Serre, ainsi que le révèlent les toponymes contigus **la Grande Forêt** et **la Petite Forêt**. Ces bois sont situés à moins de trois kilomètres au nord de la Forêt de Sermange.

D'autre part, il est permis de s'interroger sur le nom du **Mont Comtier** (colline de Sermange) : un adjectif **comtier* n'est pas attesté en afrcomt., néanmoins un dérivé en -ARIU sur *comte*, au sens de « comtal », est rendu plausible par l'existence de pic. *viscontier*,

⁹⁰⁷ Gouvert 2002, 339-342. Sur la question des établissements sarmates en Gaule, v. notamment Pugliese-Carratelli 1986, 26-35 ; Carrié/Rousselle 1999, 639-41 ; Lebedynsky 2002).

⁹⁰⁸ Rappelons cependant que la fin du chapitre de la *Notitia* consacré aux préfectures gallo-romaines est lacunaire : (Seeck ???).

⁹⁰⁹ DTJura VI, 5.

⁹¹⁰ DTJura VI, 6.

⁹¹¹ Chambon, *Mélanges Taverdet*.

vicomtier « vicomtal », « vicomte » (FEW II (2) 941a). On aurait alors affaire à une ancienne réserve du comte palatin, ce qui confirmerait le statut public du territoire de Sermange.

3.1.5. *Etrepigney et Our*

C'est certainement à tort que Vincent (TF 86) rattache le nom d'**Etrepigney** (canton de Dampierre, Jura, *Etrepigney* XIV^e s.) à un hypothétique gentilice **Stirpinus*. L'interprétation de Dauzat/Rostaing (DNLF, 276 : « bas lat. **sterpinium*, terrain plein de souches, et suff. *-acum* ») nous paraît en l'occurrence plus satisfaisante, à ceci près qu'une formation en -ACU sur une base lexicale n'est guère soutenable⁹¹². En effet, l'emplacement du site, bordant une clairière en lisière de la forêt de Chaux (IGN 1/25000, 3224 O), engage fortement à reconstruire un prototype STIRPINIETU, ± «défrichement». Les caractéristiques formelles et sémantiques d'un tel prototype le rattachent nettement à la classe des toponymes 'publics' du système protoroman de désignation des localités⁹¹³.

L'origine du nom d'**Our**, localité contiguë d'Etrepigney, n'a, faute de formes anciennes, jamais été éclaircie⁹¹⁴. Etant donné l'environnement toponymique du lieu, et avec toute la prudence que requiert un tel cas, nous inclinons à voir dans ce toponyme une issue de protorom. ORRIU «grenier, réserve» (Itcl. *horreum*) référant, dans son usage toponymique, à un dépôt du trésor public (TF 124 ; Chambon 2002, 125).

3.1.6. *Authume*

⁹¹² On laissera évidemment de côté l'hypothèse « *strata pugnæ* » de Rousset (DTJura III, 74).

⁹¹³ Etrepigney, situé au bord de la voie romaine, a livré de nombreux vestiges antiques : « Il [Etrepigney] paraît remonter à une haute antiquité. Une voie romaine partant de Salins, passait à Villers-Farlay, dans la contrée dite la *Levée de César*, traversait la Loue à Chissey, passait près de Plumont et à Etrepigney, sous le nom de *chemin de Salins* [...]. Les deux côtés du chemin, entre Plumont et Etrepigney, sont couverts de débris de constructions, de fondations d'édifices et de tuileaux à rebords, surtout aux *Buttes*, point élevé et dominant la plaine. Il a dû exister un fortin à la *Châtelaine* » (DTJura III, 74). Il y avait au XII^e siècle un prieuré ; le prieur et les habitants du village étaient usagers dans la forêt de Chaux (*op. cit.*, 74-5).

⁹¹⁴ Lassus/Taverdet (1995, 211) évoquent des hypothèses qui laissent rêveur : « **villa Ursia* ; 'le ferme d'Ursius' [*sic*] », « *hûs*, maison ? » etc.

L'étymologie de **Authume** (canton de Rochefort-sur-Nenon, Jura), qui possède un homonyme en Saône-et-Loire (v. ci-après, § 6.2), a jusqu'à présent défié la sagacité de tous les toponymistes⁹¹⁵.

La clef de ce « mystère⁹¹⁶ » n'est pourtant pas à chercher bien loin : la simple assonance avec fr. *amertume*, *coutume*, *enclume* permet d'y reconnaître une forme en -UDINE ayant subi une substitution de suffixe régulière en galloroman⁹¹⁷.

On restituera donc aisément protorom. ALTITUDINE "hauteur, élévation" (ltcl. *altitūdō*), employé ici dans une acception topographique inattestée, il est vrai, en latin classique ; la situation d'Authume, sur le flanc du Mont Roland (343 m d'alt., contrefort du premier plateau jurassien), ne laisse subsister aucun doute sur la motivation du nom.

La nature délexicale du toponyme, l'absence d'article⁹¹⁸ et de continuateur de ALTITUDINE en galloroman⁹¹⁹, autant que la proximité d'un établissement sarmate incitent à voir dans Authume le vestige d'une forteresse militaire tardo-antique, bâtie sur une éminence et contrôlant la voie routière et la vallée du Doubs ; la vocation publique du site est évidente.

3.1.7. Menotey

Aux attributions militaires (SARMATICAS, ALTITUDINE) et économiques/agricoles (STIRPINIETU, ORRIU) de la zone fiscale d'époque romaine vient s'adjoindre plus tardivement une entité religieuse représentée par le nom de **Menotey** (*Monestiers* XIV^e s.⁹²⁰), c'est-à-dire MONASTERIU.

⁹¹⁵ Rousset déclare, de manière bien sibylline, que *Authume* est « écrit quelquefois, mais à tort, *Autume* » (DTJura I, 128). Les deux toponymes sont pudiquement omis dans les trois répertoires de référence (TF Ø ; DNLF Ø ; TGF Ø).

⁹¹⁶ Lassus/Taverdet (1995, 209-10), au chapitre intitulé « Quelques mystères » (*sic*), estiment que « *Authume* (39) résiste à toute explication sérieuse ; on a pensé [...] à un *altus tumulus*, mais cette interprétation se heurte à de nombreuses difficultés. Peut-être un appellatif d'origine germanique ? » (Il nous paraît symptomatique d'un certain état de la toponymie française, non que l'étymologie ne soit pas élucidée, mais que, dans un opuscule de vulgarisation, l'auteur recoure en désespoir de cause au « germanique » là où s'avère suffisante la connaissance de la phonétique historique du français).

⁹¹⁷ Cf. afr. *amertune* > *amertume*. Sur le changement analogique -une > -ume (-UDINE → -UMINE) en ancien français, v. Bourciez 1967, 192.

⁹¹⁸ Indice sûr d'une formation antérieure à ca 700 (Chambon 2000 ; *Mélanges Thomasset*).

⁹¹⁹ Ø FEW I (1) 367a, s.v. ALTITUDO ; un hapax aocc. *autum* « hauteur » (« + UMEN ») est signalé p. 374a, s.v. ALTUS.

⁹²⁰ TF § 871.

L'existence d'une communauté religieuse dans cette localité n'a pas laissé de trace tangible, mais plusieurs indices paraissent confirmer l'étymologie du NL⁹²¹.

Menotey est traversé par une voie antique autrefois appelée *le Vieux Grand Chemin*, *le Chemin de la Poste* ou *le Chemin des Pèlerins*⁹²².

3.1.8. *La Forêt et les Défois*

Le caractère public du massif forestier de la Serre se trouve confirmé par les NL **la Forêt** (l.d. essarté de Moisse) et **les Défois** (l.d. essarté de Menotey), ce dernier représentant afr. *defois* « bois mis en ban, dont l'entrée est interdite » : ce terme de droit féodal est « d'apparition tardive, XI^e s. » (Billy 1998, 46), ce qui n'interdit pas de penser en l'occurrence à une réserve comtale, donc à une ancienne terre fiscale (v. Söll 1967, 188-9).

3.1.9. *Champvans et Champvans-les-Moulins*

Il existe au moins sept exemplaires du toponyme "*Champvent*" dans l'ancienne Bourgogne⁹²³ ; la fréquence de ce nom semble pourtant n'avoir retenu l'attention de personne, pas plus que la configuration caractéristique des lieux qui le portent.

Il est pourtant tout à fait remarquable que chacune des localités nommées "*Champvent*" se trouve à une distance courte, et sensiblement identique (≈ 5 km), d'une agglomération importante :

- Champvans se trouve à 4 km à l'ouest de Dole ;
- Champvans-les-Moulins, à 6 km de la porte de Besançon ;
- Champvans, à 6 km au sud de Gray ;
- Champvans-lès-Baume, à 2 km à l'ouest de Baume-les-Dames ;

⁹²¹ « Il est possible en effet qu'une abbaye ait existé dans ce lieu. La dédicace de l'église à l'apôtre saint Pierre, son antiquité, les tombes gravées qu'on rencontre à près de deux mètres de profondeur dans le cimetière, le nom même du village, appuient fortement cette conjecture » (DTJura IV, 147).

⁹²² DTJura IV, 146.

⁹²³ Ce sont **Champvans** (canton de Dole, Jura, *Chanuans* 1278), **Champvans** (canton de Gray, Haute-Saône, *Chanuant* 1188, *Chanuent* 1225, de *Chanuannis* 1244) et **Champvans-les-Moulins** (canton d'Audeux, Doubs, *Chanuanz* XII^e s.), **Champvans-lès-Baume** (ham. Baume-les-Dames, Doubs, *Chanuans* XVI^e s.), **Champvent** (ham. Polliat, Ain, *Chanuant* ca 1410, *Champuent* 1416, de *Campouento* 1425 ; DTAin 89), **Chanvent** (ham. Bâgé-la-Ville, Ain, *Chanuent* 1344, *Chanuen*, *Chanuenz* 1359, DTAin 93), **Champvent** (district d'Yverdon, Vaud, *Canuentum* 1012, *Chauentum* 1049, *Chanuent* 1224, 1228, 1251, *Chanuenz* 1237, 1250, 1260, 1300 etc. ; Jaccard 1906, 71) et sans doute **Chavant** (ham. Huilly-sur-Seille, Saône-et-Loire).

- Champvent, à 6 km de l'entrée de Bourg-en-Bresse ;
- Chanvent, à 7 km de la rive de Mâcon ;
- Champvent, à 5 km à l'ouest d'Yverdon.

Toutes les étymologies proposées à ce jour se révèlent insatisfaisantes, soit du point de vue formel, soit sous l'aspect sémanticoréférentiel ; elles ont du reste été élaborées sans égard à la fréquence du toponyme. L'explication par *champ vent* ou « [*]cantus, territoire et ventus, vent, territoire du vent » (Jaccard 1906, 71) est simpliste et invraisemblable. Le « burgonde SKANDEWALDINGOS » postulé par Perrenot est à l'évidence insoutenable⁹²⁴. Une hypothèse gauloise (ou préceltique ?) est due à Nègre, qui donne à *Champvans* le même étymon qu'à *Chantonay* et *Chantoin* : « peut-être précelt. [*]cantus 'bord d'un cercle' + *banno- 'corne, pic' » ; « *cantu(b)anno 'hauteur circulaire' avait dû donner *Chantoain » (TGF § 2254-56) : mais cette reconstruction, phonétiquement douteuse, est (très) librement inspirée des matériaux gaulois de Dottin ; le signifié « hauteur circulaire » est évidemment postulé *ad hoc* et invérifiable. Signalons enfin la remarque très allusive de Gamillscheg (1934-36, III, 15, n. 1), selon lequel *Champvans* « ist keltisch » ; on ignore à quoi ou à qui se réfère l'auteur – ce n'est en tout cas pas à Gröhler, qui ne dit rien de ce toponyme (Ø Gröhler 1913-1933, I).

Le cas de **Champvent** (ham. Polliat, Ain) nous semble particulièrement significatif : cette localité se trouve à moins de dix kilomètres de **Remondange** (m.i. Saint-Didier-d'Aussiat, de *Hermondangis* ca 1100, *Armondanges* 1345, 1410⁹²⁵), dont le nom représente HARIMUNDINGAS (de **Harimund*) et appartient évidemment à la série francique. Remondange est lui-même voisin d'un curieux couple toponymique, **Confrançon** (canton de Montrevel, *Curte Francione* 997-1031, *Corfrancione* 999-1032⁹²⁶) et **Confranchesse** (ham. Saint-Martin-le-Châtel, *Corfrancheschi* 1287, *Confrancechi* 1345⁹²⁷), issus respectivement de CORTE FRANCIONE et CORTE FRANCISCA, référant tous deux à des *curtes* possédées par des propriétaires francs (ou administrées par le pouvoir franc, v. *infra*, § 5.3).

L'implantation de "*Champvent*", en corrélation systématique avec des sites de type urbain, collectif et public, incite à y voir un appellatif latin en rapport avec la *res publica* et à

⁹²⁴ Si tant est qu'il existât, un tel prototype eût abouti, au mieux, à **Echanvaudans*. Les libertés prises avec la phonétique historique ne surprennent pas chez Perrenot ; elles sont plus étonnantes de la part d'un Dauzat ou d'un Taverdet, qui ont repris cet étymon à leur compte (DNLF 171 ; Lassus/Taverdet 1995, 62-64).

⁹²⁵ DTAin 338.

⁹²⁶ DTAin 127.

⁹²⁷ *Ibid.*

le rapprocher du nom de **Vence** (Alpes-Maritimes, *Vintium* II^e s., *Vensiensis episcopus* 442, *a Ventio* 585) et de **Vens** (ham. Seyssel, Ain). On pourrait alors hasarder la reconstruction d'un primitif *CAMPU VINTIU* signifiant "champ de Mars", sachant que Vintius est une épithète du dieu de la Guerre répandue en Narbonnaise et, semble-t-il, dans tout le sud-est de la Gaule⁹²⁸. On aurait ainsi affaire à un équivalent régional de *CAMPU MARTIU*, type bien attesté en toponymie, notamment en Franche-Comté⁹²⁹, et référant à un sanctuaire et/ou à un terrain militaire hors des murs de la ville, lieu de rassemblement des hommes en armes⁹³⁰.

3.1.10. *Pouilley-Français*

Le village de **Pouilley-Français** (canton d'Audeux, Doubs, *Poylley François* 1226) se situe à l'extrémité orientale de la zone des NL en *-ange*. Le fait que le composant *Français* apparaisse à date précoce prouve qu'il ne s'agit certainement pas d'un déterminatif anthroponymique « féodal » (*contra* Lassus/Taverdet 1995, 54), mais bien plutôt d'une issue de l'adjectif protorom. *FRANCISCU* (ou *FRANCU* + *-ESE*) au sens de "franc, francique ; appartenant à l'Etat franc", c'est-à-dire d'une indication explicite de l'appartenance du lieu aux pouvoirs publics.

3.1.11. *Torpes et Antorpe*

Le faciès germanique du couple toponymique **Torpes/Antorpe** a été généralement reconnu. Il n'y a toutefois aucune raison de faire sortir **Torpes** (*Torpa* 1187, *Torpe* 1292, 1308⁹³¹, 1389) du moyen haut-allemand (DNLF 679b ; Prémey 1966, 170), *a fortiori* de l'allemand moderne (Lassus/Taverdet 1995, 68). Il ne peut s'agir que d'un continuateur de l'ancien bas-francique *ÞORPA*, datif de *ÞORP* « village »⁹³² figé en fonction locative (cas

⁹²⁸ On dispose d'au moins quatre attestations épigraphiques du culte de Mars Vintius : à Vence, à Hauteville (Ain) et à Vens (Seyssel, Ain) où un temple était consacré au dieu (v. Pauly IX, A (1) 154-55 et Longnon 1929, 114). Il semble que le nom du **Mont Ventoux**, lat. *Vinturis*, où se trouvait un sanctuaire, est également à rattacher à cet étymon (Pauly IX, A (1) 155 et, implicitement, DNLF 704).

⁹²⁹ **Les Chamars** à Besançon et **le Chamard** à Port-sur-Saône, v. Chambon, *à paraître*, 5. On peut citer en outre **les Chamards**, faubourg de Dreux (Eure-et-Loire).

⁹³⁰ V. Chambon, *à paraître*, 5, n. 25.

⁹³¹ DCDoubs 3140.

⁹³² FEW XVII, 395b, 399b, 400a, n. 12 ; IEW 1090.

habituel dans les toponymes germaniques, v. § 1), donc litt. « au village » (Gamillscheg 1933-36, III, 38).

Antorpe (ham. Saint-Vit, *Entorpes* 1293⁹³³) sur un coteau du Doubs, fait face à Torpes dont il se trouve séparé par la route reliant Besançon à Dole (dont nous avons signalé l'origine antique⁹³⁴) et le bourg de Saint-Vit. Il paraît donc cohérent de faire remonter son nom, plutôt qu'à un délocutif abfrq. AN ÞORPAS « vers les villages » proposé par Gamillscheg⁹³⁵, à un préfixé AND-ÞORPA (cf. asax. *and-*, aha. *ant-* « contre, anti- », IEW 49) signifiant ± « (au) village opposé », « le village d'en face »⁹³⁶ : la motivation sémanticoréférentielle d'un tel composé s'éclaire sur le terrain – par opposition au simple ÞORPA – au lieu que la motivation d'un délocutif au pluriel demeurerait inexplicable.

La présence de ces deux xénismes franciques en terre comtoise doit à coup sûr être mis en relation avec la série des toponymes en -INGAS de la périphérie immédiate. Manifestement, tous ces germanismes ne se sont pas fixés au hasard, mais forment système ; ils prouvent l'existence, à l'aube du Moyen Age, d'une importante colonisation germanique qui a profondément marqué des son empreinte le paysage toponymique du pays dolois.

Il conviendra en particulier de donner une explication fonctionnelle et une interprétation historique valables au dualisme {dé-anthroponymiques en -INGAS} ~ {délexicaux du type ÞORPA}, dualisme qui rappelle assez fidèlement le système toponymique latin. Une tentative de chronologisation des types devra également être envisagée (v. § 4).

3.2. La zone de Seurre (Côte-d'Or, Jura)

Bousselange, Jallanges et Ménange sont des localités voisines de Seurre en Côte-d'Or.

3.2.1. Seurre

⁹³³ Gamillscheg 1933-36, III, 39 ; FEW xvii, 400a, n. 12.

⁹³⁴ « La voie romaine de Besançon dans la Gaule Lyonnaise par Crusinie, Tavaux et Chalon-sur-Saône traversait Antorpe ; on en voit encore les traces dans les jardins de ce village » (DTJura I, 35) ; « une voie romaine, dont la trace est très visible dans le Bois du Gîte [...], se dirigeait vers Torpes. La route actuelle qui va de Routelle à Torpes, a vraisemblablement repris le même tracé, ou presque, entre les cotes 279 et 268 de la carte au 1/25.000. De même le C.D. 12 a dû reprendre approximativement le tracé de la voie romaine sur 2 ou 3 km en direction de Besançon » (DCDoubs 3140).

⁹³⁵ Gamillscheg 1933-36, III, 38 ; FEW xvii, 400a, n. 12.

⁹³⁶ Nous trouvons là un sosie inattendu du gr. □Αντ↔πολιω.

Le bourg de **Seurre** (arrond^t de Beaune) est établi sur un méandre de la Saône, à l'endroit précis où bifurque la route de Besançon qui rejoint au nord Cîteaux et Dijon (R.D. 996), au sud Chalon et Louhans (R.N. 73). Seurre est décrite comme « une ancienne ville forte, siège d'un duché-pairie, de 1619 à 1646, sous le nom de Bellegarde [...], chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance et d'un grenier à sel », possédant jadis « quatre couvents » et dont l'église est placée sous le vocable de saint Martin (DTCO^r 379). De telles attributions, pour une agglomération au demeurant fort modeste, sont caractéristiques d'une localité ayant appartenu de longue date à un ressort de la Couronne : le statut de place-forte et de cité ducale, la présence de l'administration fiscale, la forte implantation de l'Eglise et la dédicace de la paroisse à l'évangéliste des Gaules forment une corrélation trop précise pour être attribuée au hasard.

De plus, le nom de *Seurre* (*de Sorro* 1140-45, *Surre* 1220, *Suurre* 1244, *Saurre* 1246, *Suerre* 1248, *Saiurre* 1257, *Surrogium* 1270, *Sahurre* 1271, *Seorre* 1277, *Sehurre*, *Sahure* 1278 etc.⁹³⁷) se laisse ramener sans difficulté à un type gaulois **Segoduro*-⁹³⁸, litt. « citadelle de la victoire », dont la connotation militaire est évidente. La probabilité est donc très forte que l'on ait affaire à un ancien *oppidum* celtique, réoccupé à la fin de l'Antiquité pour assurer le contrôle des voies routières et fluviale, puis maintenu dans le ressort public pendant tout le Moyen Age.

3.2.2. *Peseux, Annoire, Poursans*

Jallanges et Ménange, s'il faut bien les identifier à *Ja[?]angos* et *Emeningas* 787 (§ 2.2), étaient sous Charlemagne des possessions du comte d'Amoux. C'était aussi le cas de trois localités voisines, situées le long de la voie *Vesontio-Crusinia-Cabilonnum* et dont l'identification n'est guère discutable : *Pisadicio*/**Peseux**, *Alnoras*/**Annoire** (canton de Chemin, Jura) et *Porlingus*/**Poursans** (canton de Seurre, Côte-d'Or).

3.2.3. *Chemin, Beauchemin, Tavaux*

⁹³⁷ DTCO^r 378.

⁹³⁸ Plus vraisemblable que le « **Satoduros* » postulé par Gröhler (1913-33, I, 107) et qui serait formé sur un anthroponyme. L'hypothèse de Dauzat/Rostaing, « lat. *saburra*, sable » (DNLF, *Supplément*, XX-XXI), n'est pas soutenable.

Le nom de **Chemin** (arrond^t de Dole, 15 km à l'est de Seurre), associé à sa localisation, parle, pour ainsi dire, de lui-même. Cette localité est traversée par la Nationale 73 au sortir de la forêt de Purlans. Il s'agit d'un protorom. CAMINU "chemin, voie routière" fixé, comme en témoigne l'absence d'article, avant l'an 700 et référant à une section de la *via strata* Besançon-Orchamps-Chalon⁹³⁹.

Il est vraisemblable que le toponyme contigu **Beauchemin** est de formation plus récente, mais la motivation référentielle est la même.

A une distance de neuf kilomètres, le village de **Tavaux** (canton de Chemin, *Tavel, Thavels, Tavey, Taveau* s.d.⁹⁴⁰) présente exactement le même profil que Chemin : l'église et le bourg bordent la route à laquelle ce dernier doit très certainement son existence⁹⁴¹. Aussi est-il légitime de s'interroger sur le toponyme. S'agit-il bien, comme l'ont pensé Dauzat/Rostaing, d'une issue de gaul. **tau÷ello*-⁹⁴² « calme, tranquille » ? Cet étymon, qui convient bien à un cours d'eau ou à un lieu isolé, ne paraît guère adapté à la situation de ce village, sur une voie routière majeure et à quelques lieues d'une agglomération de première importance dès l'Antiquité, à savoir Dole. C'est au contraire un nom en rapport avec les transports, le réseau routier et le *cursus publicus* que l'on attendrait ici.

⁹³⁹ « La voie romaine de Besançon dans la Gaule Lyonnaise par Crusinie, Tavaux et Chalon-sur-Saône, traversait Chemin et Beauchemin, qui en ont tiré leur origine et leurs noms. Elle suivait le tracé de la route actuelle de Moulins à Bâle. Parmi les témoignages que les Romains ont laissés de leur séjour dans ces lieux, on cite, outre le chemin dont nous venons de parler, des assises de grandes briques dessinant la forme d'anciens édifices, et des milliers de médailles d'or et d'argent, à l'effigie des empereurs » (DTJura II, 94).

⁹⁴⁰ DTJura VI, 45.

⁹⁴¹ La notice historique de Rousset est explicite à ce sujet : « Tous les savants s'accordent à reconnaître que ce village s'élève sur l'emplacement d'une ville qui aurait eu une certaine importance sous les Romains [...]. Cette bourgade devint un des principaux centres autour desquels rayonnèrent les voies romaines de la Séquanie. La voie militaire décrite dans l'itinéraire d'Antonin et tracée dans les Tables de Peutinger, qui, de Chalon, tendait à Crusinie [= Orchamps] et Besançon, passait à Pontoux, Chemin, Tavaux et Dole. Une seconde route, venant de Saint-Jean-de-Losne, passait à l'Abergement-la-Ronce où elle a laissé des traces encore reconnaissables et conservé la dénomination de *chemin des Romains*, et coupait le territoire de Tavaux pour se diriger sur Salins par Gevry, Parrecey et Belmont. Un troisième chemin, partant de Poligny, se dirigeait par Seligney, Villers-Robert, Rahon et Port-Aubert à Tavaux [...]. Cette dernière ligne est nommée la *Chaussée d'Argent* et figure sur la carte de l'état-major sous le titre d'*ancienne voie romaine* » (DTJura VI, 46-7) ; « on y a découvert, vers l'an 1718, les débris d'un temple païen ayant la forme d'un carré long et un peu moins d'étendue que la Maison-Carrée de Nîmes, avec le buste en bronze de la divinité qu'on y adorait [Junon]. [...] Près de ce temple était un cimetière rempli d'urnes, dans lequel on a relevé, peu avant 1777, deux cypes funéraires portant les inscriptions suivantes écrites en beaux caractères romains [...] » (*op.cit.*, 47).

⁹⁴² DNLF 671 ; DLG 293.

Notre sentiment se trouve grandement renforcé par l'observation du site et des attestations anciennes de **Tavels** (canton de Roquemaure, Gard), qui est une ancien fisc carolingien nommé *Milcianus fiscus* en 896 et, mieux encore, *pedagium de Tauellis* en 1294⁹⁴³ : situé sur la *via strata* d'Avignon à Nîmes (Thiollier-Alexandrowicz 1996, 90), les caractéristiques de cet ancien péage sont parfaitement identiques à celles de Tavaux.

C'est pourquoi nous croyons devoir rapprocher *Tavaux* du terme latin classique signifiant "courrier" au sens large, c'est-à-dire *tabellæ* (d'où dérivent, entre autres, l'adj. *tabellārius* "postal", et le subst. *tabellārius* "messenger, courrier, exprès", Ernout/Meillet 672-3 ; FEW 13/1, 11b). Plus exactement, un prototype TABELLIS, figé à l'ablatif⁹⁴⁴ (litt. "à la poste"), nous paraîtrait bien convenir à la désignation d'un relais postal. Cette solution est inédite mais, combinée aux autres désignations collectives/publiques semées le long de la *via strata*, elle ne s'avère pas moins plausible que l'étymologie habituellement proposée.

3.2.4. *Aumur*

Tavaux est dominé par un village du nom d'**Aumur** (canton de Chemin, *Aux Murs* 1315). L'interprétation n'en est pas difficile : presque toujours, afr. *mur* et aocc. *mura* réfèrent en toponymie à des ruines de constructions massives, et souvent à des restes d'édifices romains (FEW VI (3) 241a, 242a). Il est loisible de penser ici aux vestiges d'un ouvrage défensif conçu, comme à Authume, pour la surveillance de la *via strata*.

3.2.5. *Goux, Chatelay, Nevy*

A sept kilomètres à l'est de Tavaux, sur la lisière méridionale de la forêt de Chaux, le village de **Goux** (commune de Dole) domine le confluent du Doubs et de la Loue. L'emplacement stratégique du site permet à coup sûr de reconnaître dans ce nom de lieu un continuateur de lat. GOTHORUM (CASTRUM) « camp des Goths ». Bien que l'on ne dispose pas de forme ancienne, le rapprochement de *Goux* avec ses deux homonymes comtois () rend la reconstruction d'une forme génitive plus vraisemblable qu'un nominatif (DNLF 327) ou un accusatif (TGF 12423).

Les raisons de la présence dans ce lieu d'une garnison de lètes gothiques sont clairement perceptible : il s'agit du pendant méridional de la garnison sarmate d'Orchamps. Aux

⁹⁴³ DTGard, 243.

⁹⁴⁴ On comparera FIGULINIS > *Flins* etc.

Sarmates échoyait la surveillance du secteur nord de la forêt de Chaux ; aux Goths, occupant une position diamétralement opposée (IGN ???), celle du secteur sud.

L'encerclement militaire du massif de Chaux – et, partant, son appartenance à un ressort public – paraît confirmée par l'existence du NL **Chatelay** à 15 km à l'est de Goux (canton de Montbarrey ; *Chatelet* s.d.⁹⁴⁵), également en bordure méridionale de la grande forêt⁹⁴⁶. *Chatelay* pourrait représenter l'avatar comtois de lat. CASTELLARE « lieu fortifié » (TF § 72), toponyme référant couramment, dans le haut Moyen Age, à des retranchements secondaires établis en rase campagne et assurant le relais d'une fortification plus importante pour la surveillance du territoire⁹⁴⁷. Il est rare que ce toponyme se présente sans article ; cette absence vérifierait la datation précoce du site.

La mention dans la charte du comte Frédéric de *Cattiliago* 787 [copie XI^e s.] (sans doute à lire **Caftiliago*) pourrait, si l'on admet l'authenticité de la forme et l'identification avec Chatelay, remettre en cause l'étymologie CASTELLARE. Mais en même temps elle confirmerait le statut fiscal du site en attestant son appartenance au domaine comtal.

Dans le voisinage immédiat de Chatelay, nous rencontrons deux autres localités présentées comme des terres fiscales dans la *Carta de pago Amaorum* : ce sont *Germiniacol*/**Germigney** et *Senticus*/**Santans** (canton de Montbarrey).

La charte mentionne également, plus près de Goux, une *villa* comtale à *Badenem*/**Bans** (canton de Montbarrey) et une autre à *Geureco*/**Gevry** (canton de Dole).

Pour compléter ce panorama, on ne saurait passer sous silence la présence du NL **Nevy-lès-Dole**, nom d'un village à 3 km au sud de Goux (canton de Dole, *Nuuium* av. 1500 [?]⁹⁴⁸) et en lisière de la forêt de Rahon. Ce toponyme, de même que son homonyme jurassien (**Nevy-sur-Seille**, canton de Voiteur, *Nouiacum* 1153) et qu'un certain nombre de **Nevy**⁹⁴⁹, ne doit sans doute pas être interprété comme NOVU VICU mais comme NOVIACU⁹⁵⁰, formation

⁹⁴⁵ DTJura II, 11.

⁹⁴⁶ « La commune jouit depuis un temps immémorial de droits de parcours et d'affouage dans la forêt de Chaux » (DTJura II, 11).

⁹⁴⁷ « Un chemin romain conduisait par Chatelay, Santans, Augerans, Goux et Villette à Crissey, où l'on traversait le Doubs, pour aller dans la voie sous Champvans. Une vigie, construite pour la défense de cette route, donna probablement naissance au village de Chatelay » (DTJura II, 12).

⁹⁴⁸ DTJura IV, 483.

⁹⁴⁹ Allier (*in accio Nouiacense* 950), Marne (*Nouium* 1140), Deux-Sèvres (*Nouiacus* 1274), Eure-et-Loir (*Noui* 1080), Yonne (*Noui* 1143).

⁹⁵⁰ L'évolution « francienne » -IACU > -y, quoique minoritaire dans cette partie de la Franche-Comté (cf. **Germigney**, **Parcey**, **Séligney** etc.), est attestée par le nom de **Gevry** < *Geureco* < GABRIACU.

dé-adjectivale (< NOVUS) équivalant, par la forme et le sens, à NOVALIACU « terre neuve, défrichement ». Dans la catégorisation fonctionnelle des toponymes, *Nevy* rejoint donc *Etrepigny*, étudié plus haut (§ 3.3.), au sein des désignations d'établissements agricoles à vocation collective/publique.

L'archéologie confirme l'hypothèse d'une occupation tardo-antique. Sur le territoire de *Nevy*, au sommet du Mont-Saint, « on reconnaît une motte entourée d'un fossé qu'on appelle *au Châtelet*. Il y avait probablement en cet endroit une vigie romaine. Au champ des *Fourneaux*, on a trouvé une chaîne en argent et une multitude de tuileaux à rebords et de débris de constructions⁹⁵¹ ». En outre, *Nevy* était au XIII^e siècle un fief immédiat du comte palatin de Bourgogne et possédait une chapelle « très ancienne », entourée d'un cimetière et plusieurs fois dotée par la famille comtale⁹⁵², ce qui semble confirmer l'origine publique du territoire.

3.2.6. *Franxault*

Franxault (canton de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or), nom d'un village équidistant de Seurre, de Bousselange et de Chemin, était *Franceis* vers 1113-1119, *Franceys* en 1220, *François* 1252, *Françoys* 1295, *Franceoys* 1301, *Francetum* 1331, *Franciscus* 1376, *Franceot* 1388, *Françot* 1400 etc.⁹⁵³ Il s'agit bien entendu d'un toponyme lat. (APUD) FRANCISCOS ; sa connotation est *de facto* publique. Sur la corrélation avec *Pouilley-Français*, v. *infra*, § 6.2. ; 7.

3.2.7. *Longwy-sur-le-Doubs*

Nous avons dit que **Longwy** (canton de Chemin, Jura, *Longouico* 787 [copie XI^e s.], *Lonui* 1283) était mentionnée dans la donation du comte Frédéric comme une terre fiscale. Le toponyme confirme l'ancien statut du site, puisqu'il représente sans nul doute lat. LONGUS VICUS.

⁹⁵¹ DTJura IV, 485.

⁹⁵² DTJura IV, 486-7.

⁹⁵³ DTCOOr 177. Sur l'évolution phonétique, v. TGF § 29822 (l'étymologie proposée est en revanche à écarter).

La dénomination de *vicus* (« habitat structuré en nébuleuse avec au cœur une zone pour les éléments publics nécessaires pour la vie collective des paysans de cette région »⁹⁵⁴) conférée à cette localité est en effet induite par une fonction collective qui implique son appartenance au domaine public. Quant au qualificatif *LONGUS*, il est en adéquation avec ce que l'on sait de la structure géographique des *vici*, caractérisés par une disposition spatiale complexe et selon un plan souvent « très relâché »⁹⁵⁵.

3.3. *La zone de Louhans (Saône-et-Loire)*

Dans le voisinage de Louhans, Bantange et Branges, en Saône-et-Loire, se rencontrent une série de toponymes dignes d'intérêt.

3.3.1. *La Chapelle-Nauve, La Chapelle-Thècle, la Grande Forêt*

La corrélation systématique entre la présence de toponymes issus de *CAPPELLA* (« chape de saint Martin » > « oratoire d'un domaine royal/comtal ») et l'existence d'une ancienne zone fiscale a été définitivement établie par J.-P. Chambon⁹⁵⁶. On ne saurait donc tenir pour fortuit le voisinage de deux représentants de ce type, **La Chapelle-Nauve** ([la Sa"pala "no...da]⁹⁵⁷, canton de Louhans, *Capella Nauda* XIII^e s., *Chapelle Naulde* 1464⁹⁵⁸) et **La Chapelle-Thècle** ([la "tsapala "treCa]⁹⁵⁹, canton de Montpont, *Capella Sancte Thecle* 1155, *La Theclas* 1272, *Sancta Tecla* XIII^e s., *La Tecla* XIV^e s.⁹⁶⁰), à quelques kilomètres au sud-ouest de Louhans.

Ajoutons qu'à l'ouest de La Chapelle-Nauve se trouve un bois appelé **la Grande Forêt**, dont le nom porte le souvenir d'une ancienne réserve domaniale, c'est-à-dire d'une parcelle du *saltus publicus*.

3.3.2. *Ménetreuil et Sainte-Croix*

⁹⁵⁴ Définition de G. Chouquer, cité par Chambon (2002, 125, n. 12).

⁹⁵⁵ Fournier 1962, 194-95.

⁹⁵⁶ Chambon, *Mélanges Thomasset*.

⁹⁵⁷ Présumey 1966, 48.

⁹⁵⁸ DTLouhans 16.

⁹⁵⁹ Présumey 1966, 47.

⁹⁶⁰ DTLouhans 17.

On ne s'étonnera pas non plus de rencontrer, à mi-chemin entre ces deux localités jumelles, un village nommé **Ménetreuil** ([⁹⁶¹ˈmɛntrɛ], canton de Montpont, *de Monistrolio* 1155, *Monestrul* 1183, *Monestruel* XIII^e s.⁹⁶²). Une issue de MONASTERIOLUM « petit monastère », dépourvue d'article, prouve l'existence en ce lieu, dès la fin de l'Antiquité, d'une communauté religieuse, qui ne peut avoir été établie que sur un territoire concédé par la puissance publique. On peut préciser la motivation sémantico-référentielle de ce NL en le rapprochant de **Mouthier-en-Bresse** < MONASTERIUM CĒTICENSE (v. ci-dessous, § 3.4.3.), prieuré et chef-lieu d'*ager*, qui fait ainsi figure de « monastère principal » par opposition à Ménetreuil qui en était vraisemblablement une dépendance.

Dans le même ordre d'idées, le nom de **Sainte-Croix** ([⁹⁶³s2E...t kɾwe], 4 km de La Chapelle-Naude, canton de Montpont, *Sainte Croix* 1270, *Seinte Croix* 1283⁹⁶⁴) est indicatif d'une ancienne paroisse épiscopale : on sait en effet que le vocable de la Croix, de même que les dédicaces au Sauveur et à la sainte Trinité, est « un titre particulièrement archaïque qui peut remonter à la période antérieure à l'usage de placer les églises sous le patronage des saints » (Aubrun 1986, 16 ; Chambon, *à paraître*, § VI). L'origine paléochrétienne – donc publique – de cette paroisse est à rapporter au fait que Sainte-Croix était un fief des comtes de Vienne⁹⁶⁵, héritiers directs des *comites* carolingiens.

Un tel complexe territorial, associant une paroisse épiscopale à deux oratoires domaniaux, à un monastère primitif et à une possession comtale, est le signe indubitable du statut public de la micro-région louhannaise.

3.3.3. *Gruay, Gruères, Grués, Gruyères*

On en trouve l'éclatante confirmation dans la concentration exceptionnelle de toponymes issus de GRODIARIU ou GRODIARIAS qui se rencontrent autour de Louhans (sur ces types, v. FEW XVI, 89b-90a ; Gröhler 1913-33, II, 203 ; Gamillscheg 1934-36, I, 155).

⁹⁶¹ Présumey 1966, 115.

⁹⁶² DTLouhans 41.

⁹⁶³ Présumey 1966, 158.

⁹⁶⁴ DTLouhans 57.

⁹⁶⁵ « Seigneurie qui avait donné son nom à une branche de la maison de Vienne » (DTLouhans 57).

A Louhans même, le nom du ham. de **Gruay** (["grHe]⁹⁶⁶, *Gruay* 1637⁹⁶⁷) doit représenter l'altération de **Gru(y)er*.

A Sornay, un l.d. limitrophe de Branges se nomme **les Gruyères** ([le gr{;r]⁹⁶⁸), qui possède un homonyme à Châteaurenaud (**les Gruyères** [o gr@"vi;r]⁹⁶⁹). **Gruyères** est également le nom d'un ham. de La Chapelle-Naude, voisin de la Grande Forêt.

Le long d'un arc de cercle d'un rayon de 10 km autour de Louhans, nous rencontrons encore **la Gruyère** (ham. Saint-Etienne-en-Bresse, *la Gruyère* ca 1504⁹⁷⁰), **Gruères** (ham. Simard) et enfin **les Grués** (ham. du Fay, *les Gruyers* 1783⁹⁷¹).

Une telle agglutination est véritablement remarquable pour ce toponyme, dont la fréquence est habituellement très basse. Il est hors de doute que l'ensemble des terres boisées du nord de la Bresse a jadis été sous l'autorité du gruyer de Bourgogne, dont les agents étaient amenés à se déplacer à l'intérieur de leur juridiction et donc à posséder plusieurs résidences ou domaines de dotation⁹⁷². Administrés par des fonctionnaires, ces espaces forestiers relevaient à l'évidence du domaine fiscal.

3.3.4. *Durtal et la Forêt*

C'est à Gamillscheg (1934-36, III, 40) que l'on doit l'étymologie du nom de **Durtal**, hameau de Montpont-en-Bresse (*Durestal*, *Durtal* 1473⁹⁷³), à mi-chemin de La Chapelle-Thècle et de Sainte-Croix. Il s'agit vraisemblablement d'un composé abfrq. DIUR(A)STALL « repaire du gibier » (cf. agsax. *deór*, nld. *dier* « cerf », asax. *stall* « gîte »). L'emplacement du lieu, en bordure d'un bois, tend à confirmer cette solution.

Ce que l'auteur ne précise pas, c'est qu'un tel appellatif signale à coup sûr un référent de type public, à savoir une réserve de chasse appartenant au domaine royal ; nous trouvons dans le germanique DIURASTALL un signifié dont la connotation est très proche de celle du latin FORESTIS.

⁹⁶⁶ Présumey 1966, 97.

⁹⁶⁷ DTLouhans 34.

⁹⁶⁸ Présumey 1966, 97.

⁹⁶⁹ *Ibid.*

⁹⁷⁰ DTLouhans 34.

⁹⁷¹ *Ibid.*

⁹⁷² Sur l'activité des gruyers, v. Lefebvre/Bourgenot 1987, 43-47.

⁹⁷³ DTLouhans 27.

Or à 500 de Durtal se trouve un bois nommé **la Forêt**, offrant ainsi une corrélation remarquable : on est bel et bien en présence d'un doublet coréférentiel romano-francique désignant une forêt publique.

3.3.5. *Les Dallemands*

A titre complémentaire, on peut s'interroger sur l'origine du toponyme **les Dallemands** ([le "da.lm2A]⁹⁷⁴, ham. Bantange, à mi-chemin entre la Chapelle-Naud et Ménetreuil, *les Dallemands* 1813 [cadastre]). La forme actuelle du toponyme engage à y voir un dépatronymique moderne⁹⁷⁵. Mais on ne manquera pas de remarquer que le patronyme en question est lui-même détoponymique (< *d'Alleman[ds]) et que par conséquent il a dû exister jusqu'à une époque récente, non loin de Ménetreuil, un lieu-dit ***Alleman(ds)** ; mieux, il n'est pas à exclure que **Alleman(ds)* soit l'ancien nom des Dallemands⁹⁷⁶. Si cela était, on aurait affaire à une issue de lat. ALAMANNI, donc au vestige d'un établissement de lètes germaniques. L'état de notre documentation n'autorise pas à en dire plus⁹⁷⁷.

3.4. *Une quatrième zone ? - Mouthier-en-Bresse (Jura, Saône-et-Loire)*

La petite région de Mouthier-en-Bresse ne comporte aucun nom de lieu en *-ingās*. Elle mérite pourtant d'être prise en considération dans notre enquête, en raison de la présence remarquable de deux toponymes rares déjà rencontrés dans la zone d'Orchamps : *Authumes* et *Torpes*.

3.4.1. *Mouthier-en-Bresse*

⁹⁷⁴ Présumey 1966, 72.

⁹⁷⁵ D'autant plus que le NF *Dallemand* est encore porté en Saône-et-Loire (Annuaire électronique 2004).

⁹⁷⁶ cf. Chatre > chez Chatre ???

⁹⁷⁷ Tout au plus sait-on qu'« il y avait un château » aux Dallemands (DTLouhans 26), ce qui, convenons-en, ne se révèle pas décisif pour notre problème.

La paroisse de **Mouthier-en-Bresse** ([mweÍj]⁹⁷⁸, canton de Pierre, *Cenobium Aeticense* 926, *Monasterium Sancti Eugendi Etice* 1089, *Abbatia Sancti Eugendi Etticensis* 1111, *Monasterium Sancti Eugendi Ethicensis* 1153, *Obedientia Sancti Eugendi de Ges* 1157, *Monasterium Etiense* 1160, *Parochia de Mousteriis* 1309, *le Moustier en Bresse* 1464⁹⁷⁹) était jusqu'en 1789 considérablement plus étendue que la commune du même nom : « La paroisse a compris [...] trente paroisses ou communes qu'on présume avoir formé un *pagus* ou *ager Aeticensis* », indique Guillemain (DTLouhans 47) ; elle était placée sous le vocable de saint Vit et l'on y trouvait un prieuré fondé au VI^e siècle sous la règle de saint Oyen (*Eugendus*) et auquel la localité doit son nom.

L'étendue de cette paroisse, son statut de chef-lieu d'*ager* et la présence d'un monastère mérovingien la désignent de toute évidence comme l'héritière d'une zone fiscale du Bas-Empire, et vraisemblablement comme une ancienne vicairie.

3.4.2. *Authumes et la Forêt*

Notre hypothèse se voit confirmée par l'existence, sept kilomètres à l'est de Mouthier, d'un second représentant de lat. ALTITUDINEM : **Authumes** ([o... " tÿm]⁹⁸⁰, canton de Pierre, *Hautume* 1265, *le fié d'Autume* 1294, *la ville d'Authume* 1305, *de Authuma* 1444, *Autumes* 1783⁹⁸¹). A moins d'invoquer le hasard, cette nouvelle corrélation de ALTITUDO avec une zone fiscale démontre que ce toponyme a quelque chose à voir avec le réseau de fortifications installées en rase campagne, au tournant des IV^e et V^e s., pour assurer la défense territoriale de la Gaule⁹⁸².

De fait, Authumes se trouve sur un promontoire boisé où voisinent les hameaux nommés **Grand Mont** (commune de Pierre, *de Grandimonte* 1397⁹⁸³) et **Bout d'Amont**. En contrebas passe une route secondaire (R.D. 73/122) mais dont le tracé rectiligne et la direction (*Ledo/Lons-le-Saunier* via Bletterans au sud-est, **Segodurum/Seurre* au nord-ouest) n'interdisent pas de penser à une voie antique.

De plus, une partie des bois qui s'étendent à l'est du chef-lieu porte le nom de **la Forêt** : l'ancienne appartenance d'Authumes à l'espace public paraît indiscutable.

⁹⁷⁸ Présumey 1966, 116.

⁹⁷⁹ DTLouhans 47.

⁹⁸⁰ Présumey 1966, 17.

⁹⁸¹ DTLouhans 3.

⁹⁸² « Le fractionnement des unités... ??? » etc. v. Carrié/Rousselle.

⁹⁸³ DTLouhans 33.

3.4.3. Hiège et l'ager *Æticensis*

Mouthier, nous l'avons dit, était le chef-lieu d'un *ager* ou *pagus* « *Ethicensis* ou *Esthicensis* » (DTLouhans II) ; « on croit que ce monastère, qui a donné son nom à la commune fut fondé au VI^e siècle, et que le pays fut peuplé par une colonie d'Æstiens ou Esthoniens » (*l.c.*).

Il est permis de s'interroger sur le bien-fondé de la croyance rapportée par Guillemain ; on ne connaît en effet aucune trace de l'implantation de colons *Æstii* dans l'Empire, et l'idée que Rome ait pu faire appel à des Estoniens, peuplade du bout du monde dont l'existence est ignorée de Pline l'Ancien et dont le nom même n'est connu que par une unique mention chez Tacite⁹⁸⁴ est hautement invraisemblable. Au demeurant, l'auteur du *Dictionnaire topographique* cite l'ethnique *Esthicensis* (*l.c.*) sans en indiquer la source, et il y a fort à parier que ce n'est de sa part qu'une reconstruction hasardeuse à partir de la forme *Ethicensis* du cartulaire de Baume : on constate en effet qu'aucune des formes anciennes du nom de l'*ager* de Mouthier ne comporte le segment *-st-*.

Il convient donc (a) de déterminer la forme originale de ce choronyme, (b) d'en reconsidérer l'étymologie et (c) d'identifier la localité dont l'*ager* tire son nom.

La première mention de notre choronyme – plus exactement, de l'ethnique qui s'y rapporte – se trouve dans le cartulaire de Cluny, *Cenobium Aeticense* 926⁹⁸⁵, coréfèrent de *Monastērium* > **Mouthier** (cf. supra). Comme pour tous les noms de districts carolingiens, il s'agit d'un adjectif détoponymique dérivé du nom de son chef-lieu au moyen du suffixe -ENSIS. Or la graphie *Aeticense* mérite qu'on s'y arrête : nous n'avons pas <Æ> comme dans le nom des *Æstii*, mais bien <A> + <Æ>, ce qui dans un manuscrit tardif pourrait passer pour un *lapsus calami*, mais qui, sous la plume d'un scribe du X^e siècle, prend une importance capitale dans la détermination du prototype.

Au livre VI de son *Histoire naturelle*, Pline fait mention des *Ætæi* (gr. *Ἄιται*), « les Étéens », peuplade asiatique qu'il présente comme l'un des nombreux rameaux de la nation

⁹⁸⁴ « Ergo jam dextro Suebici maris litore Æstiorum gentes adluuntur, quibus ritus habitusque, lingua Britannicæ propior » (*Germania* XLV).

⁹⁸⁵ Cette mention est donnée par le DTLouhans (47). Nous n'avons malheureusement pas pu la contrôler car Guillemain ne cite pas la référence précise du document et que, sauf erreur, aucune des chartes de l'abbaye de Cluny rédigées entre 920 et 929 ne comporte une référence au « *Cenobium Aeticense* » (Bernard/Bruel 1876-1903, I, n° 114-184 et 216-379). Nous n'avons bien sûr pas dépouillé tout le cartulaire.

scythe. Etant donnée l'importance des contingents scythiques dans la défense territoriale du Bas Empire – nous avons vu le cas des Sarmates –, il est à peu près certain que ce sont des ressortissants de ce peuple, et non des *Æstii*, qui sont à l'origine de l'*ager Ethicensis* ou mieux *Æticensis*.

Dès lors, on conçoit que *Æticensis* dérive d'un toponyme *ÆTICU* (*CASTRU*) désignant le « camp des Étéens » et dont le référent, chef-lieu d'*ager*, devait se trouver dans l'ancienne paroisse de Mouthier. On doit donc se mettre en quête d'un continuateur de *ÆTICU* qui, en vertu d'une évolution phonétique régulière, devrait revêtir la forme **Yège*.⁹⁸⁶

Or nous trouvons précisément, à 500 m de Mouthier, le hameau d'**Hiège** ([e; Z]⁹⁸⁷, ham. Mouthier-en-Bresse, *Yèges* 1473, *Eiges* 1503⁹⁸⁸) : si nous n'avons pas erré, nous avons sous les yeux le chef-lieu primitif de l'antique *ager Æticensis*, siège d'une garnison de lètes étéens à l'époque du Bas-Empire. Notre zone fiscale a d'abord eu, comme très souvent, une vocation militaire : ainsi les toponymes *ALTITUDINE* > *Authumes* et *ÆTICU* > *Hiège* s'éclairent mutuellement et témoignent d'un fort contingent de *deditices* assurant la protection du territoire.

3.4.4. La Chapelle Saint-Sauveur et Chapelle-Voland

Une fois mise en lumière l'assise de la *res publica* dans le secteur⁹⁸⁹, nous retrouvons un cas de figure habituel dans les zones fiscales : sur une ancienne entité militaire romaine viennent se greffer des structures religieuses altimédiévales, en l'occurrence un monastère (Mouthier-en-Bresse) et pas moins de deux *cappellæ* domaniales, à savoir **La Chapelle-Saint-Sauveur** ([la Spaɪ]⁹⁹⁰, canton de Pierre, *de Capella* 1073, 1141, 1289, *la uille de la*

⁹⁸⁶ En toute rigueur et en bonne morphologie, on devrait reconstruire un prototype *ÆTAICU* (= **ἄοιτα (κ)*), le radical étant *ÆTA-* et le suffixe *-ICU*. Mais il est aisé d'objecter que dans un tel prototype, l'hiatus /ai/, rarissime en latin, a dû être traité comme la diphtongue /æ/ et donc ramené à /ě/ (*ÆTECU*), ce qui du point de vue du résultat revient au même (Bourciez 1967, 25). Au reste, il s'agit là d'un mot tardif, forgé sur un nom propre étranger, il n'est donc pas certain que les locuteurs latins des IV^e-V^e siècles aient respecté à la lettre un mode de dérivation savant qui remontait au grec classique.

⁹⁸⁷ Présumey 1966, 99.

⁹⁸⁸ DTLouhans 35.

⁹⁸⁹ Nous hésitons, en raison de la pénurie de formes anciennes, à faire remonter le nom de **Grand Or** et de son jumeau **Petit Or** (ham. Bellevesvre, entre Mouthier et La Chapelle, *la terre d'Ors qui est à la dame de Bellevesvre* 1265 ; DTLouhans 49) au prototype *HORREUM* que nous avons postulé pour **Our** (Jura, § 3.3). En tout cas l'absence d'article dans la mention du XIII^e siècle n'infirmerait pas cette étymologie.

⁹⁹⁰ Présumey 1966, 47.

Chapelle 1250, *la Chapelle* 1294, *St Sauveur en Bresse* 1313, *la Chapelle Saint Sauveur* 1473⁹⁹¹) et **Chapelle-Voland** (canton de Bletterans, *ecclesiam de Capella* 1110⁹⁹², *Capella Volens*, *Capella Voltens in Escoens* av. 1200 [?]⁹⁹³, *la Chapelle Volant* 1748⁹⁹⁴). La similitude avec la zone de Louhans (v. § 5) est ici remarquable.

La dédicace au Sauveur est, nous l'avons dit (§ 5.2), l'indice d'une paroisse primitive⁹⁹⁵. Par surcroît, on apprend dans le *Dict. topographique* que « le chef-lieu de la paroisse [de La Chapelle-Saint-Sauveur] était au XVII^e siècle à trois kilomètres, au lieu-dit Champ-de-la-Croix ; une chapelle existait à l'endroit où est l'église actuelle », laquelle est placée sous le vocable de la Trinité (DTLouhans 16-17).

Une telle configuration, associant une église principale (l'ancien chef-lieu de la paroisse) à une chapelle voisine (l'église actuelle) servant probablement de baptistère, se rencontre assez rarement⁹⁹⁶ et signale de manière sûre l'origine paléochrétienne et le statut épiscopal de la paroisse de La Chapelle-Saint-Sauveur.

D'autre part, on sait que Chapelle-Voland appartenait jadis à la macro-paroisse de Mouthier-en-Bresse (*op. cit.*, 47) ; son oratoire relevait donc du même ressort fiscal.

3.4.5. *Torpes et la Gruère*

La coïncidence par laquelle on retrouve, à plus de quarante kilomètres d'Orchamps, un second **Torpes** ([*t*o ; *r*p]⁹⁹⁷, canton de Pierre, *de Torpa* 1111, *Torpe* 1315⁹⁹⁸, 1402⁹⁹⁹) < PORPA sis en plein cœur d'une zone fiscale ne peut manquer d'étonner. Qu'un toponyme aussi rare se retrouve exactement dans le même contexte géo-historique, en deux régions différentes de la même province, implique nécessairement une causalité commune.

⁹⁹¹ DTLouhans 16-17.

⁹⁹² Décret de Guillaume de Besançon (DTJura I, 460).

⁹⁹³ DTJura I, 457.

⁹⁹⁴ Perrenot 1942, 113.

⁹⁹⁵ On ne peut évidemment pas souscrire à l'affirmation péremptoire de Taverdet selon laquelle « c'est seulement après l'an mil que l'on a pris l'habitude de consacrer des autels au Christ » (Taverdet 1991, 24).

⁹⁹⁶ Un cas exemplaire est fourni par Saint-Jean-Saint-Maurice (canton de Roanne, Loire), paroisse et commune bicéphale depuis quinze siècles, dont l'église principale est consacrée à saint Maurice, patron du royaume burgonde, et dont la seconde église remonte à une ancienne chapelle dédiée au Baptiste ; cette paroisse était un fief comtal au Moyen Age et le siège d'une importante garnison sarmate au IV^e s. (Gouvert 2002, 342-5).

⁹⁹⁷ Présumey 1966, 170.

⁹⁹⁸ TF § 329.

⁹⁹⁹ DTLouhans 63.

Les doutes qui pourraient subsister sur l'appartenance de Torpes à l'espace public sont définitivement dissipés par l'existence, à 500 m de cette localité, du lieu-dit **la Gruère** (Bellevesvre) < GRODIARIA, autre vestige de l'administration des lieux par un représentant de l'autorité publique, en l'occurrence un officier de gruerie.

4. Bilan partiel – Essai de chronologisation

4.1. Sur le territoire de l'ancienne Séquanie, les toponymes du type "*Berthelange*" ne sont pas groupés au hasard. Leur présence est systématiquement corrélée à l'existence de localités ayant appartenu au ressort public pendant l'Antiquité ou les premiers siècles du Moyen Age.

| | Zone d'Orchamps | Zone de Seurre | Zone de Louhans | Zone de Mouthier-en- Bresse |
|--------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Toponymes en - | | | | |
| INGAS | + | + | + | |
| FRANCISCOS | + | + | | |
| GOTHORUM | | + | | |
| *ETICU | | | | + |
| SARMATICAS | + | | | |
| CAPPELLA | | | + | + |
| FORESTIS | + | | + | + |
| GRODIARIA | | | + | + |
| abfrq. BORPA | + | | | + |
| abfrq. ANDBORPA | + | | | |
| abfrq. DIURASTALL | | | + | |

En outre, les trois zones que nous avons discernées ne sont pas très distantes les unes des autres : une dizaine de kilomètres séparent l'extrémité de la zone d'Orchamps de celle de Seurre ; quant à la zone de Louhans, elle est comme reliée aux deux premières par une micro-région, celle de Mouthier-en-Bresse, dont l'origine publique est indiscutable.

L'ensemble forme un quasi-continuum d'une centaine de kilomètres bordant, *grosso modo*, le cours du Doubs et la rive gauche de la Saône, c'est-à-dire la frontière occidentale du Comté de Bourgogne.

Dans le voisinage des NL en -INGAS se rencontrent par ailleurs trois toponymes germaniques dont le caractère inédit est remarquable.

4.2. Nous ne disposons, pour la datation de nos formations, que d'indices fragiles, précisément en raison du fait que ÞORPA, ANDÞORPA, *DIURASTALL et la série des *-ingās-Namen* ont été formés dans une langue germanique et non pas en roman : du coup, les critères habituels de datation morphologique, notamment le critère de l'article défini, ne sont pas exploitables.

Néanmoins, les changements phonétiques internes à l'ancien bas-francique, selon qu'ils ont été subis ou non par ces toponymes, permettent (à condition que le prototype soit reconstituable) de dater l'entrée de ces derniers dans la filière évolutive romane et ils fournissent donc un réactif valable.

Un rapide bilan des données glanées au cours de notre étude de cas nous permet de poser les constatations suivantes :

- (1) Critères philologiques. – {a} La plus ancienne attestation d'un NL abfrq. en Séquanie est *Autsidingus* 787 (Auxange, Jura). La fixation de la strate francique est donc antérieure à cette date. {b} Les premières formes en *-inga(s)* relevées en Lorraine et en Haute-Allemagne remontent à *ca* 750 (Perrenot ???). Nos toponymes ne doivent pas être postérieurs à cette date.
- (2) Critère historico-toponymique. – Les toponymes *Franxault* et *Pouilley-Français* (< FRANCISCOS) attestent la présence d'une population franque dans la région dès l'époque romaine ; or les premiers contingents intégrés à la défense de l'Empire sont signalés dans le premier quart du IV^e siècle (Carrié/Rousselle 1999, 639-43). La date de *ca* 300 constitue donc un *terminus a quo* pour notre strate francique.
- (3) Critères phonétiques. – {a} Le suffixe -INGAS a subi la palatalisation française $g^a > [\text{ʝ}j]$, changement qui peut être daté du courant du VI^e siècle (Richter 1934, 215-17). {b} Dans les noms de lieux en -INGAS, la dentale sonore s'est amuie à l'intervocalique (HLUDAHWATINGAS > *Louvatange*), amuïssement qui remonte au VII^e siècle. En revanche, {c} la dentale sourde s'est maintenue à l'intervocalique (*Louvatange*), ce qui indique que le mot a été introduit postérieurement à la sonorisation de [t] en [d], qui date du IV^e siècle (*op.cit.*, 155-57). {d} La dentale spirante germ. [ð] s'est amuïe (MADALINGAS > *Malange*) ; elle a donc été assimilée au phonème protoroman */ð/ issu de la

désocclusion de /d/ intervocalique qui s'est produite à partir V^e siècle. L'introduction des formes franciques date de la période intermédiaire entre le passage de [d] à [ð] et l'amuissement total de [ð], c'est-à-dire entre le V^e siècle et le IX^e siècle. {e} Parallèlement, la spirante bilabiale [β] a lié son sort à celui du protoroman */β/ issu de la convergence de /w/ et /b/ latins intervocaliques (*LAUBINGUM : [ˈlaUβBINGUm] > *Louhans*), traitement qui renvoie sensiblement à la même fourchette chronologique. {f} Les déanthroponymiques abfrq. pour lesquels on restitue un groupe initial *Hl- (HLUDAHWATINGAS) ou *Hr- (HRODULFINGAS) n'apparaissent ni sous la forme Cl-, Cr- (premier traitement), ni sous la forme Fl-, Fr- (deuxième traitement), mais uniquement avec L- ou R- (*Louvatange*, *Rouffange*). Dans la stratigraphie d'E. Richter, ils appartiennent donc à la troisième strate chronologique, postérieure à l'amuissement de [x] en francique, changement qui n'a pas dû intervenir avant ca 550 (Richter 1934, 118-9, 152-3, 205-6 ; Fouché 1961, 692-3, 704). {g} Enfin, les toponymes en *-ingās* n'ont pas subi la dilation de [a] devant [i] (*Primärumlaut* : cf. BĒRHTALINGAS > *Berthelange*¹⁰⁰⁰, *ERKANINGAS, *ALDALINGAS, *HLUDAHWATINGAS etc.), qui a touché l'abfrq. et l'aha. au cours du VII^e siècle (Bourciez 1967, § 39 ; König 1994, 65).

On peut par conséquent tenir pour acquise, avec un assez haut degré de certitude, la fourchette **ca 550-ca 700** comme date de fixation des toponymes en *-ingās* de la Séquanie.

5. Le type "*Berthelange*" et le type "*Avricourt*"

5.1. Une fois établie la datation des formations en *-ingās*, il reste à déterminer les raisons précises de son emploi comme formateur de toponymes déanthroponymiques à l'époque mérovingienne. Or sur ce point, la littérature toponymique se montre souvent fort allusive.

¹⁰⁰⁰ Au lieu de BĒRHTELINGAS > **Berlanges*.

Plusieurs auteurs allemands (Arnold 1875 ; Stadelmann 1902, 97 ; Rietzler 1921) ont d'abord voulu voir dans les *-ingen-Namen* des *Sippenamen*, noms de tribus ou de clans, laissant entendre par là que les Francs et les Burgondes auraient importé leur organisation sociale traditionnelle (celle que Tacite attribue aux Germains du I^{er} siècle) sur le territoire gallo-romain. Il va de soi que toutes les données historiques et archéologiques concernant la période mérovingienne conduisent à rejeter ces conceptions surannées.

Pour tenter d'éclairer la genèse du type, Vincent (TF § 317) cite un document catalan de 914 relatif aux localités fondées au IX^e siècle dans les régions désertes du nord de l'Espagne : il note qu'un « *Villare Rodebaldencos* est occupé par 21 colons » et que « le premier cité s'appelle *Rodebaldo* ». Mais il est aisé d'objecter que ce témoignage, au demeurant fort tardif, émane d'une région non germanisée et qu'il rend compte de l'usage d'un suffixe purement roman (*-encos*), qui n'a qu'un rapport lointain avec le suff. *-ingās* du VI^e siècle. « Il se pourrait au fond », conclut Vincent, « que, selon l'époque et la région, le sens du collectif en *-ing* ait varié » (*l.c.*).

Ajoutons que les travaux plus récents de toponymie française n'apportent aucun éclairage nouveau sur la question ; les explications données sont toujours très succinctes, exemptes de démonstration, et leur formulation est souvent allusive : « on pensera plus volontiers que ces formes sont le résultat d'une mode onomastique qui s'est développée un peu plus tard (aux environs de l'époque carolingienne, probablement) ¹⁰⁰¹ » ; « Les toponymes terminés [par] *-ing* (suff. all. *-ingen*) sont des collectifs qui désignent l'ensemble des personnes vivant dans l'entourage d'un individu, puis son domaine ¹⁰⁰² ».

La connaissance du type "*Berthelange*", on le voit, n'a guère progressé depuis les travaux de Gamillscheg et de Muret ¹⁰⁰³.

5.2. L'existence de doubles séries exonymiques dans les régions frontalières fournit cependant de précieux indices sur la formation des toponymes romans en *-ingās*. Le cas le

¹⁰⁰¹ Lassus/Taverdet 1995, 61, repris textuellement par Gendron 2003, 120. Ce qui est présenté comme la *communis opinio* est en fait le credo personnel de Taverdet (v. Taverdet 1984a et b, *Introduction*). Nous ignorons tout à fait ce que recouvre le concept (repris par nombre de toponymistes français) de « mode onomastique » ; nous ne connaissons pour notre part que des *systèmes* onomastiques et des *formations* toponymiques. L'idée que la toponymie puisse être affaire de mode permet surtout, à ce qu'il semble, de s'épargner une explication structurelle des faits.

¹⁰⁰² Gendron 2003, 120.

¹⁰⁰³ Elle est même en nette régression, ce qui est la conséquence évidente de cette volonté d'être « moins affirmatif » et d'éviter les « généralisations systématiques », c'est-à-dire, en somme, du refus d'expliquer quoi que ce soit.

plus général est, on le sait, le couple *-ange/-ingen* qui se retrouve dans toutes les régions bilingues de l'ancienne Austrasie¹⁰⁰⁴.

Comme nous l'avons vu précédemment, les formes françaises reposent en principe sur le nominatif-accusatif abfrq. *-ingās* quand les formes allemandes remontent au datif abfrq. *-ingum*. Cette distribution des formes fléchies trouve sans doute son explication dans l'absence de datif en protoroman, suppléée par l'accusatif dans tous ses emplois et notamment la fonction locative post-prépositionnelle.

Cependant, à côté du type majoritaire "*Adelange/Edelingen*" (abfrq. *-INGAS/* abfrq. *-INGUM*), nous rencontrons fréquemment une autre paire exonymique : le type "*Avricourt/Elfringen*" (lat. *-CURTE/* abfrq. *-INGAS, -UM*).

Ainsi, en Moselle¹⁰⁰⁵ :

Adaincourt, *Audaincourt* 1333 = *Ollenanges* 1316.

Alaincourt, *Alaincourt* 1250-1275 = *ad Alningas* 775.

Avricourt, *Aueroncort* 1293 = all. **Elfringen**, *Albsidingen* X^e s. (copie ca 1142), *Elferingen* XV^e s.

Chicourt, *Cheecourt* 1296 = all. **Diexingen**, *Diekesinga* 1121, 1180.

Gélucourt, *Gillocourt* ca 1200 = all. **Gisselfingen**, *Gisoluinga* 786, *Giselfingen* 1419.

Hermenrannocurte X^e s. (copie ca 1142) = **Hermelange** = all. **Hermelingen**, *Helmeringen* 1258, 1267.

Holacourt, *Ollacourt* 1298 = *Olechingen* 1346.

Plappecourt (ham. Raville), *Plappecourt* 1430 = all. **Peplingen**, *Peplingen* 1560.

Réchicourt-le-Château, *Richiscort* 1065 = all. **Rixingen**, *Ruchesingen* 1179, *Rukesinga* 1256.

Romécourt (ham. Azoudange), *Romaicort* 1152 = *Romaninga* X^e s. (copie ca 1142).

Rehecurt super Saram 1289 = **Sarrixing** (ham. Imling), *Ruchesingen* ca 1137, *Ruggesingen* ca 1132-1146, *Sarrukesinga* 1327.

Vannecourt, *Warnugo curte* 777 = all. **Werningen**, *Warningas* 777, *Winingen* 1261, *Werlingen* 1281.

Vertignécourt (ham. Puttigny), *Victerneiacurte* 781 = *Victorni[n]gas*, *Victurningas* 777.

Les cas les plus intéressants sont représentés par **Adaincourt** et **Hermelange**, puisque ces toponymes possèdent chacun deux allonymes représentant une sorte de calque « à double sens » : dans un premier temps, les formes romanes *ALDOINU CURTE* et *HELMENRANNU CURTE* sont adaptées en abfrq. *ALDOINGAS* et *HELMENRANNINGAS* ; dans un second temps, les formes franciques sont empruntées en retour par le protoroman pour aboutir à *Ollenanges* et *Hermelange*, ce qui entraîne une concurrence entre deux formes romanes, soldée par l'élimination de l'une d'entre elles.

¹⁰⁰⁴ Citons pour mémoire : **Liste !!!**

¹⁰⁰⁵ Les formes anciennes sont tirées de Pitz 2002, 434-43.

En territoire alémanique¹⁰⁰⁶, nous trouvons aussi, quoique plus rarement, le couple lat. -
CURTE/ aha. -INGA, -UM :

Bessoncourt (T.Belf.) = all. **Bischingen**, *Beysingen* 823.

Boécourt (Canton du Jura), *Boescort* 1141 = all. **Büstingen**.

Menoncourt (T.Belf.), *Menoncourt* 1655 = all. **Müningen**, *Muningen* 1344, *Miningen* 1628.

Enfin, l'alternance lat. -VILLARE/ aha. -INGA, -UM est attestée par :

Glovelier (Canton du Jura), *Lolenviler* 1139, *Lovilier* 1148, 1180, 1239 = all. **Lietingen**, *Lioltinguen* 1184, *Lioltingen* 1241, *Leoltingen* 1264.

5.3. Cette correspondance régulière entre des formes romanes en -CURTE, -VILLARE et des formes germaniques en -INGA(S) nous paraît d'une importance capitale.

Dans une récente contribution, Martina Pitz, développant le point de vue de Jackie Lusse selon laquelle « les toponymes en *-court* ne sont jamais très éloignés des terres fiscales » (Lusse 1998, cité par Pitz 2002, 426), suggère que le type toponymique "*Avricourt*" est « en relation directe avec les grands défrichements du haut moyen âge impulsés, *souvent à partir de domaines fiscaux* [nous soulignons], par la haute aristocratie franque » ; « il convient de déterminer le rôle de la classe dirigeante dont les noms se retrouvent – j'en suis convaincue – dans le premier élément des toponymes en *-ville* et en *-court*, dans la grande entreprise de défrichement et de remise en valeur qui caractérise les époques mérovingienne et carolingienne » (Pitz 2002, 425-6).

A l'échelle macro-régionale, nous voyons apparaître le type "*Avricourt*" non pas, comme l'avait cru Dauzat (1947, 138), dans les régions bilingues de l'ancienne Austrasie, mais, à l'opposé, dans les régions *romanes* de la Neustrie centrale (Picardie, Ile-de-France, notamment la vallée de l'Oise) et ce, dès le début du VI^e siècle :

Ancourt (S.Mar.), *Aione Corte* 734 (TGF § 15523).

Angicourt (Oise), *Wungiscurth nunc Angilcurz* ca 537, *Angilicurtis* 866, *Angisicurtem* 867, *Vungisicurtem* 870 (TGF § 15526).

Béthencourt, ham. Dancourt (S.Mar.), *Bettone curte* 738-743 (TGF § 15612).

Evrincourt (Oise), *Ebraldocurte* ca 750, *Ebraldocurtis* 775.

Fresnicourt-le-Dolmen (P.C.), *Friscini curte* 685.

Gandicourt, ham. Belle-Eglise (Oise), *Gondulfo curti* 690.

¹⁰⁰⁶ Formes anciennes d'après Perrenot 1942 et Jaccard 1906.

Gernicourt (Aisne), *Gerniaca curtis* VIII^e s.

Hendecourt-lès-Ransart (P.C.), *Hennanicurtis* 674.

Rocquencourt (Oise), *Roccon curtis* 678.

Adainville (Yvelines), *Adtaneuilla* 768.

Adonville, ham. Denonville (E.&L.), *Hadone uilla* 697.

Gommerville (E.&L.), *Gomariouilla* 690.

Hédouville (V.Oise), *Childulfouilla*, *Hildulfouilla* 691.

Hermonville (Marne), *uilla Herimundi* VI^e s.

Leudeville (Essonne), *Ludedis uico* VII^e s.

Morville-en-Beauce (Loiret), *Mauro uilla* 697.

Moyenneville (P.C.), *Medoni uilla* 685.

Ollainville (Essonne), *Aolino uilla* 689.

Au contraire, les exemplaires lorrains et comtois du type "*Avricourt*", de même que le type "*Berthelange*", ne sont pas documentés avant le milieu du VIII^e siècle : il est patent que l'irradiation de ce type s'est produite dans le sens nord-ouest → sud-est.

Pour cette raison, il devient possible d'interpréter non seulement les formations franciques en *-ÞORP (> all. *-dorf*), *-HAIM (> *-heim*), *-WILARI (> *-weiler*) etc., mais également celles en *-INGAS*, *-INGUM* (> *-anges*, *-ingen*), comme des calques traductifs des formations romanes en *-CURTE*, *-VILLA* ou *-VILLARE*. L'emprunt précoce par l'ancien bas-francique et l'ancien haut-allemand de termes de civilisation tels que *VICUS* > *WIK* (type *Braunschweig*), *VILLA* > *WIL* (*Wyl*), *VILLARE* > *WILARI* (*Rappoldswweiler*) montre assez que nous avons affaire à des réalités gallo-romaines traduites en germanique par l'administration et les populations bilingues des zones frontalières¹⁰⁰⁷. Apparue en Francie occidentale, le système de répartition des terres en *curtes* et *villæ* privatives a gagné l'Austrasie, le nord de la Bourgogne et l'ouest de l'Allemagne, sans doute à la faveur des grands défrichements et de la mise en valeur des régions forestières des Vosges, du Jura et du massif rhénan au cours de l'ère mérovingienne.

5.4. La documentation historique, quoique peu abondante pour la période considérée, vient étayer ces conjectures.

¹⁰⁰⁷ König 1994, 129. On comparera également les types romans *DOMINICA VILLA* > **Demangeville** (HSAône) et *CURTE DOMINICA* > **Courdemanche** (Eure, Sarthe), désignant des propriétés du fisc royal, avec leurs calques germaniques *KUNINGES HAIM* > **Kintzheim** (BRhin, au pied du Haut-Kœnigsbourg) et *KUNINGES HOFUM* > **Königshoffen** (fbg. Strasbourg).

On sait en effet que les dons de terres, à titre de rémunération ou de prime au mérite personnel, fut une pratique courante de la monarchie mérovingienne.

Selon Depeyrot (1994, 13), « il n’y avait pas de distribution collective des terres sous les Mérovingiens. A chaque fois, c’était une demande et un don *individuel* [nous soulignons]. Il était possible de révoquer ces dons qui devaient être renouvelés par les enfants après la mort du père, sous peine d’être chassé. Le précaire (terres concédées par un roi en échange de services) donne lieu à un cens (redevance fixe due au seigneur, souvent en argent). Le prétendu ‘édit’ de Clotaire II (584-622), qui était en réalité un projet de texte rédigé par l’Eglise, se faisait l’écho de cette crainte de se faire reprendre par le roi les terres données par ses prédécesseurs ».

De plus, les donations foncières étaient souvent liées à la pratique de l’immunité franque (*fränkische Steuerbegünstigung*), « série d’avantages et d’exemptions dont certains tiraient leur origine dans la législation du Bas-Empire » (*op.cit.*, 80).

« L’immunité consistait surtout dans les transferts de droit de justice. Elle était une récompense pour les individus et les églises. L’immunité était attachée à la terre. Elle interdisait aux fonctionnaires royaux de pénétrer dans le domaine pour y faire quoi que ce soit (justice, lever des impôts etc.). L’immunité supprimait la perception des droits et contributions prélevés à l’ordinaire par les agents du roi. Elle en faisait généralement don à l’immuniste, comme le montrent les formules 3 et 4 du recueil de formules juridiques de Marculf. Les immunistes bénéficiaient de l’exemption juridique et recevaient la part du fisc dans le paiement des compositions et amendes. C’était une exemption *ipso facto* des impôts. L’immunité accordée par Childéric II à Ardin en 669 comprenait une interdiction de lever les impôts et *inferenda*, d’exercer la justice, de percevoir les amendes (*freda*), du droit de gîte, de procuration (*parata*) dans le domaine de la part des fonctionnaires d’Etat. [...] Pour l’Eglise l’immunité représentait l’abandon des impôts ».¹⁰⁰⁸

Le cas particulier des donations à l’Eglise éclaire le cas général :

« Les princes qui donnaient un domaine à une abbaye lui cédaient en premier lieu les droits que le fisc y possédait. Par conséquent, ils lui transmettaient la propriété des terres fiscales, soit qu’elles fussent en friche, soit qu’elles fussent cultivées par des colons ; mais ils ne lui cédaient pas et ne pouvaient pas lui céder les terres qui avaient des propriétaires particuliers. A l’égard de celles-ci, ils cédaient, généralement du moins, les droits du fisc, c’est-à-dire les impôts que le prince était en possession d’y percevoir. De là vient que dans les polyptiques des monastères, ‘on trouve, selon la remarque de M. de Championnière, tous les impôts romains convertis en redevances privées’, en redevances particulières de ces monastères. ‘Par exemple, les obligations de transporter, de faire des charrois, de fournir des chevaux, de recevoir les officiers publics et de les héberger, de fabriquer des armes, des vêtements, des instruments de labourage, enfin le service militaire s’y rencontrent très exactement,

¹⁰⁰⁸ Depeyrot 1994, 80.

mais appliqués aux besoins du monastère ; ainsi le colon, au lieu de loger les fonctionnaires du roi, logera les moines en voyage ; au lieu de fabriquer des tuniques militaires, les femmes confectionneront des robes pour les religieux ; au lieu de marcher personnellement au service du roi, l'homme de la puissance, *de potestate*, payera une redevance en argent ».¹⁰⁰⁹

On voit que ces privilèges, pré-féodaux, étaient une conséquence logique de l'attribution de terres royales – terres immunitaires par définition. Un notable mérovingien acquérant un domaine du roi devenait *de facto* immuniste, et vice versa, la plupart des immunistes étant propriétaires d'anciennes terres fiscales. Les domaines concédés devaient être essentiellement des parcelles de forêts publiques inexploitées et destinées au défrichement ; cette pratique prit d'ailleurs une telle ampleur qu'elle aboutit à l'aliénation d'une grande partie des biens fiscaux, notamment en Bourgogne¹⁰¹⁰.

Il y a donc tout lieu de croire que des localités nommées *Avricourt* ou *Berthelange* remontent à des domaines immunitaires du VI^e ou VII^e siècle¹⁰¹¹, auxquels chaque propriétaire a laissé son nom.

Ainsi s'éclaire la corrélation que nous avons relevée entre les toponymes en *-anges* et les zones fiscales de Séquanie : nous avons affaire à des parcelles de l'immense *saltus Sequanus*¹⁰¹² (forêt de Chaux, massif de la Serre, forêt de Purlans, plaine boisée de la Bresse) qui ont été alloties en domaines privés, attribués à des propriétaires francs.

6. Francs et Saxons en Séquanie

¹⁰⁰⁹ Benoît 1890-92, I, 319.

¹⁰¹⁰ Le phénomène s'accéléra pour culminer à l'époque carolingienne. Le fisc « se réduisait régulièrement par les dons aux églises et aux vassaux. Charlemagne aliéna 48 terres dont 46 entre 771 et 797 » ; « au IX^{ème} siècle, les biens fiscaux ne représentaient plus que 4 % des biens de la Bourgogne » (Depeyrot 1994, 51). Sur les progrès du défrichement et l'augmentation de la population dans le haut Jura aux époques mérovingienne et carolingienne, v. Benoît 1890-92, I, 320-21.

¹⁰¹¹ Le plus ancien cas d'immunité mérovingienne remonterait à Clovis (Concile d'Orléans en 511). Les plus anciens documents de confirmation d'immunité sont celui de Dagobert I^{er} pour Saint-Denis en 635 et celui concernant un ensemble de terre de l'abbaye de Rebais-en-Brie en 635 (Depeyrot 1995, 80).

¹⁰¹² DTJura II, 405.

6.1. Selon toute vraisemblance, les formations en *-ingās* de la Séquanie sont imputables à une classe d'immunistes francs établis sur des domaines détachés du territoire royal, sans doute vers la fin du VI^e siècle et le début du VII^e. Ce résultat de l'analyse onomastique est corroboré par ce que l'on sait des pratiques fiscales sous le règne de Clovis et de ses successeurs. Rien d'étonnant, donc, à ce que l'on retrouve en lisière des forêts comtoises la trace d'une implantation francique et, dans les toponymes correspondants, le nom d'aristocrates germaniques.

Ce que l'on s'explique plus difficilement, c'est précisément la raison pour laquelle, au cœur d'une région de langue romane, ces noms de domaines mérovingiens ont été *formés* en francique et non pas en latin ; en d'autres termes, pourquoi a-t-on *Berthelange* et non **Berthaucourt* ou **Berthauvillers* ? Autant l'on conçoit que dans une région bilingue comme la Lorraine centrale, les formes en *-INGAS* soient légions et forment couple avec les *CURTE* et les *VILLARE*, autant il paraît étrange qu'entre un *MONASTERIUM* et un *CAPPELLA* surgissent des *BĒRHTALINGAS* et des *WULFILINGAS*.

Surtout, la présence de trois appellatifs particulièrement exotiques, **þorpa*, **andþorpa* et **diurastall*, n'est pas explicable par la simple présence d'une aristocratie germanique à l'ère mérovingienne : d'une part, parce que cette aristocratie était assurément bilingue, d'autre part parce que ce n'est pas à une minorité sociale, même puissante, que nous sommes redevables des noms de lieux, mais au contraire à la masse des sujets parlant, laquelle en Séquanie a toujours été romanophone. Pour qu'un nom comme *Torpes* ait eu quelque chance de se fixer, il faut supposer non seulement que la terre fût possédée par des Germains, mais encore qu'elle fût occupée durablement par une population germanique nombreuse. Or il est extrêmement douteux que les Francs saliens, conquérants de la Gaule et possesseurs des domaines, aient constitué au VI^e siècle un abondant prolétariat agricole ; tout indique au contraire que la classe paysanne a toujours été, dans son écrasante majorité, gallo-romaine. En outre, on s'attendrait en bonne logique à trouver des toponymes franciques dans tout le nord de la Franche-Comté, notamment dans le Portoï et le Varais, avec un gradient dans le sens sud-ouest → nord-est : or les noms en *-ingās* sont inexistantes en Haute-Saône et dans le nord du Doubs ; ce sont au contraire les types *romans* en *CURTE* et *VILLA* qui se comptent par dizaines autour de Vesoul et de Montbéliard¹⁰¹³.

Quelle est donc la population qui a permis la fixation d'une toponymie germanique dans l'ouest de la Franche-Comté, et à quelle époque s'y est-elle établie ?

¹⁰¹³ V. la carte dans Lassus/Taverdet 1995, p. 190.

6.2. Un premier élément de réponse nous est fourni par les toponymes **Franxault** et **Pouilley-Français** dans nos deux premières zones franciques.

Ces issues de FRANCISCOS signalent nécessairement la présence d'établissements francique à l'époque romaine – et non pas à l'époque mérovingienne où une telle désignation n'aurait eu aucune valeur¹⁰¹⁴. Nous reviendrons (§ 7) sur l'importance de cet indice toponymique ; contentons-nous pour l'instant de constater la présence de Francs dans la région, à une époque antérieure aux Invasions, et précisons que *Franxault* et *Pouilley-Français* sont les seuls représentants connus de ce type en Franche-Comté.

6.3. Suivant une intuition de Taverdet (1984a, 73 ; Lassus/Taverdet 1995, 68), nous croyons que le nom de **Soissons-sur-Nacey** (canton de Pontailler, Côte-d'Or), village situé à moins de dix kilomètres au nord-ouest de la zone fiscale d'Orchamps, permet d'éclairer un autre aspect de notre problème. Les formes anciennes de ce nom (*Saixons* 1239, *Sessons* 1243, *Saissuns* ca 1250, *Seissons* 1264, *Soissons* 1273, *Saissions* 1292, *Saïsson* 1302, 1352, *Soissons* 1312, *Saixon* 1316, *Saissions* 1354¹⁰¹⁵) ne laissent aucun doute sur son étymologie : il s'agit d'une issue de SAXONES, ayant subi l'attraction paronymique du toponyme picard. La datation de ce nom fait cependant difficulté : au contraire des Francs, les Saxons ne paraissent avoir fourni en Gaule aucun contingent à l'armée romaine¹⁰¹⁶. D'autre part, à l'époque des Invasions, les Saxons n'ont joué qu'un rôle dérisoire en Provence, au côté des Lombards (Longnon 1878, 175) ; c'est vers le contrôle du littoral britannique et armoricain que cette peuplade faisait alors porter tout son effort.

Taverdet (*l.c.*) a cru découvrir la cause de la présence de *Saxones* en Burgondie : il s'agirait de la déportation massive des Ostphaliens organisée par Charlemagne en représailles à la sédition du prince saxon Widukind, à la fin du VIII^e siècle¹⁰¹⁷. L'existence, en Picardie, d'une **Sissonne** (Aisne) appelée *Sessonnia* en 1107

¹⁰¹⁴ Taverdet 1984 ???

¹⁰¹⁵ DTCoR 380.

¹⁰¹⁶ La *Notitia dignitatum* ne mentionne qu'une garnison saxonne en Phénicie (Seeck 1876, 68).

¹⁰¹⁷ En 785, « Widukind sort de l'histoire, mais c'est par la terreur qu'il faut assurer la soumission du peuple et sa conversion au christianisme. Publié en cette année 785, le capitulaire *Des Saxons* est une longue liste de crimes et de punitions. [...] Pour garantir la paix, les grands de Saxe qui se sont ralliés – et qui gardent toutes leurs propriétés – ont livré des otages, des jeunes hommes de leur famille, que l'aristocratie franque accueille à bras ouverts dans ses domaines. L'avantage est double : on les disperse, et on facilite leur francisation. Une *Otlinga Saxonia*, dans le Bessin normand, gardera longtemps dans son nom le souvenir d'une probable implantation d'un groupe de Saxons » (Favier 1999, 242, 244). En l'occurrence, l'exemple de l'*Otlinga Saxonia* (« terre des Saxons Osterlingues ») n'est pas le

et *Theotunica uilla de Sissonia* en 1222 (cette dénomination semblant attester l'existence d'une population germanophone¹⁰¹⁸) fournirait un appui à cette thèse. Mais d'une part, la situation de Sissone dans la *civitas Suessiones*, non loin de Soisson, jette assurément un soupçon sur l'étymon SAXONIA. D'autre part, plus près de la Franche-Comté, on rencontre dans le Sundgau un village nommé **Obersaasheim** (HRhin) qui était *Sassenheim* en 1576 et *Saxones* vers 768¹⁰¹⁹ : ce toponyme était donc déjà fixé vingt ans avant la première campagne contre les Saxons et probablement bien avant l'avènement de Charlemagne.

Si le nom de Soissons remontait au VIII^e ou au IX^e siècle, il faudrait en outre expliquer l'absence de l'article défini dans toutes ses attestations¹⁰²⁰. Au reste, les témoignages sur la déportation des Saxons sont rares et toujours très allusifs¹⁰²¹ ; disons qu'en tout état de cause, aucun document carolingien n'évoque une quelconque implantation en Bourgogne.

On le voit, l'origine de ces *Saxones* est à chercher ailleurs.

7. Les Chamaves, les Angrariens et le *pagus Amauorum*

plus probant pour illustrer l'implantation des Saxons dans l'Empire carolingien : la situation de ce *pagus* en Normandie, à proximité du rivage de la Manche – le *litus Saxonicum* de la *Notitia dignitatum* – rend douteuse son attribution à des déportés ostphaliens du VIII^e siècle. Elle trouverait plus sûrement son origine dans la colonisation saxonne des IV^e-VI^e siècles ; Grégoire de Tours atteste l'existence de *Saxones Bajocassini* vers l'an 600. Toutefois Prentout (1913, 17-30 et notes additionnelles 1 et 2), étayant la thèse de La Rue (1842) et Moulin, présente de sérieux arguments en faveur de la datation carolingienne (notamment le rapprochement de *Otlinga* avec *Osterlingi* « Ostphaliens »). La même question se pose pour **Sassogne** < SAXONIA (Nord), **Saisseval** (Somme, *Saisceual* 1174) < SAXA VALLE et **Saigneville** (Somme, *Saisnauilla* 1169) < SAXONIA VILLA (v. sur toute cette question Prentout 1913 *in extenso* ; Sauvage 1913 ; Longnon 1929, 178-80 ; Morris 1973, 289 ; Fleuriot 1982, 199-200).

¹⁰¹⁸ Il faut bien reconnaître que le maintien de germanophones jusqu'au XIII^e siècle, admis sans hésitation par Longnon (1929, 134-5) et Gendron (2003, 127), ne laisse pas d'étonner. L'adjectif *Theotunica* doit-il vraiment être pris dans une acception linguistique ? Peut-on sérieusement prétendre qu'un dialecte saxon était en usage en Picardie en 1222 ?

¹⁰¹⁹ Cette datation, admise par le DTHRhin et par tous les auteurs depuis deux siècles, remonte à Schoepflin 1772-75 et elle ne paraît guère récusable.

¹⁰²⁰ Cf. Chambon, *Mélanges Thomasset*.

¹⁰²¹ Prentout (1913, 26-7, n. 4) a recensé les maigres sources historiographiques relatives à la transplantation des Saxons sous Charlemagne. La *Chronique de Moissac*, parlant des déportations de 799, est bien évasive : « *Collocavit eos per diversas terras in finibus suis* ». La *Chronique* d'Hincmar, les *Annales* des Francs, le *Chronicon Mariani* et la *Chronique* de Sigebert disent que les déportations de 804-805 eurent lieu « *in Franciam* ». La *Chronique de Saint-Denis* suggère, de façon assez ambiguë, une implantation en Brabant et en Flandres : « *Charlemagnes fit passer par deça en France et femmes et enfans [...] De celle gent sont nes et estrait, si comme l'en dit li Brabançon et li Flament et ont encore celle mesme langue.* »

7.1. Les toponymes de type francique se rencontrent, nous l'avons dit, non pas dans l'ensemble de la Franche-Comté mais dans une zone longitudinale nettement circonscrite, s'étendant à peu près de Dole jusqu'à Louhans, avec une concentration maximale le long du Doubs et autour de la forêt de Chaux, dans la petite région appelée Val d'Amour.

Il est frappant de constater qu'à l'exception de la région de Louhans¹⁰²², cette zone est exactement incluse dans les limites de l'ancien **pays d'Amoux** – le *pagus Amauorum* mentionné à partir de 721¹⁰²³. Ce *pagus* mérovingien s'étendait sur les confins du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire et il était d'une superficie fort réduite au regard des *pagi* frontaliers, le Portoais, le Varais et l'Ecuens¹⁰²⁴. Muret (1928, 127) avait déjà souligné cette étonnante superposition et il est curieux de constater que, depuis lors, tous les toponymistes l'ont superbement ignorée¹⁰²⁵.

L'Amoux tire son nom des **Hamāwās*, *Hamaves* ou *Chamaves*, nation germanique généralement considérée comme un rameau de la famille franque, bien que les Anciens ne nous aient laissé que peu d'indications à ce sujet (cf. Pauly III, 2, 2107-08).

Relatant la campagne de Constance II et de Julien l'Apostat en Germanie (356), Ammien Marcellin présente assez clairement les *Franci Salii* et les *Chamaui* comme deux peuples voisins, unissant occasionnellement leurs forces contre Rome et traités pareillement par l'empereur¹⁰²⁶.

Julien lui-même, évoquant ses exploits devant l'assemblée athénienne, s'exprime en des termes semblables :

« | πεδεφ□μην μ'ν μοίραν το\ Σαλ↔πν φγνουω, Ξαμ□βουω δ' /φ→λασα¹⁰²⁷ ».

Il semble ainsi considérer les Chamaves comme un rameau de la nation salique.

D'autre part, à l'époque de Tacite, nous voyons les *Chamaui* occuper les côtes de la Mer du Nord vers l'embouchure du Rhin, voisinant de près avec les Frisons ; l'historien nous les

¹⁰²² Qui appartenait au *pagus Cabillonensis* (Chalonnais).

¹⁰²³ Longnon 1884-85, II, 154-55 : la première forme connue est *pagus Commauorum* ou *Ammauorum*, puis *Amaus*, *Emaus*, *Amausensis*, en fr. *Amaous*, *Amous*, *Amoux* et *Amour*.

¹⁰²⁴ V. par exemple la carte 1/1 000 000 d'Allard (1996).

¹⁰²⁵ V. notamment comment Perrenot (1924-25, 20-21 ; 1942, 40) évacue la question. Lassus/Taverdet (1995) publie une carte très éloquente (p. 66)... mais qui ne suscite de leur part aucun commentaire.

¹⁰²⁶ « [*Julianus*] petit primos omnium Francos, eos uidelicet quos consuetudo Salios appellauit [...]. Chamauos itidem ausos similia adortus partim cecidit, partim acriter repugnantes uiuosque captos compegit in uincula » (Ammien Marcellin XVII, 8, 3-5).

¹⁰²⁷ « Je reçus la soumission d'une partie de la nation des Saliens, et j'expulsai les Chamaves » (*Aux Athéniens*, 280b).

présente comme les plus proches voisins des Angrariens¹⁰²⁸. Or – et c’est là le point le plus important pour la question qui nous occupe – l’apparement de ces derniers aux Saxons est indubitable (Pauly I, 2, 2192-93). Les *Angriuarii* ou *Angrarii* étaient, avec les Ostphaliens, les Westphaliens et les Nordalbingiens, partie intégrante de la ligue saxonne ; ils furent de tous les raids menés par les Saxons vers l’ouest, et l’on sait que Widukind était angrarien.

La Table de Peutinger confirme cette localisation : elle mentionne, sur la rive droite de l’estuaire du Rhin, face à l’Ile des Bataves, les *Chamaui qui e[s]t Franci*.

Enfin le *Laterculum Veronense* annexé à la *Notitia dignitatum* donne, au chapitre XIII, une liste des « *gentes barbaræ quæ pullulauerunt sub Imperatoribus* » : les *Chamaui* y sont recensés comme des Francs et immédiatement à la suite des *Saxones*, au côté des *Frisiaui*, des *Amsiuarii* et des *Angriuarii*, tous peuples de la Mer du Nord¹⁰²⁹ (Seeck 1876, 251).

Si l’on en croit les sources anciennes, les Chamaves représentent donc la branche la plus septentrionale du peuple francique, demeurée au contact des Saxons, des Frisons et autres Ingvéoniens.

7.2. L’origine du *pagus Amauorum* est connue, notamment par le témoignage d’Eumène et celui de Julien l’Apostat. La terre des Chamaves (le *Hamaland* au nord-est de la Hollande) ayant été ravagée par Julien, ce dernier entrepris de transplanter en Gaule un grand nombre de familles destinées à l’esclavage agricole : leur effectif total n’est pas connu mais on sait que ces colons servirent dans une large mesure à repeupler les campagnes séquanaises éprouvées par plusieurs incursions alémaniques.

L’empereur (*l.c.*) relate les faits suivants :

« J’expulsai les Chamaves, en m’emparant d’une grande quantité de bœufs, de femmes et d’enfants, enfin j’inspirai à tous une si grande terreur et l’appareil de mon invasion parut si redoutable que sur-le-champ je reçus des otages et procurai à mes convois de vivres un transport sans danger. [...] Deux batailles et un siège m’ont permis d’enlever dix mille

¹⁰²⁸ « *Angriuarios et Chamauos a tergo Dulgubini et Chasuarii cludent aliæque gentes haud perinde memoratæ, a fronte Frisii excipiunt. [...] Vtræque nationes usque ad Oceanum Rhenum prætexuntur* » (*Germania XXXIV*, 1).

¹⁰²⁹ Regroupés par Maurer (1942) sous l’appellation de *Nordseegermanen*, correspondant aux Ingvéoniens de Tacite. Les Francs doivent en revanche être rangés parmi les Istvéoniens ou *Weser-Rheingermanen* (Germaines occidentaux).

captifs¹⁰³⁰, non point de ceux que l'âge rend incapables de servir, mais des hommes en pleine force ».

Quant à Eumène, il a peint, dans son *Panegyrique de Constance*, le tableau le plus saisissant des campagnes gauloises à cette époque :

« Des bataillons de Barbares captifs, assis sous tous les portiques des cités, des hommes dont la férocité est abattue, et à qui il ne reste que la crainte ; les vieilles mères et les épouses, enchaînées ensemble, se retournant pour contempler la lâcheté de leurs fils et de leurs époux ; les jeunes gens et les jeunes filles entretenant de doux et de familiers propos, et toute cette foule partagée entre les habitants des provinces romaines pour vivre sous leur dépendance, et tous attendant qu'on les conduise dans les solitudes qui leur sont désignées pour le travail des champs. Certes, il me plaît de triompher ici au nom de toute la Gaule et, si vous le permettez, de distribuer aux provinces le fruit de vos victoires. C'est donc pour moi que labourent à présent le Chamave et le Frison : c'est pour moi que ces vagabonds, que ces prédateurs cultivent la terre, tous couverts de sueur, peuplent nos marchés avec leurs troupeaux à vendre, et que le laboureur barbare fait diminuer le prix des subsistances¹⁰³¹ ».

Il n'est certainement pas innocent que le rhéteur éduen, qui était natif d'Autun et y enseignait, déclare fièrement « *arat nunc ergo mihi Chamauus* » : car au-delà de l'autoglorification patriotique, on peut penser avec quelque certitude qu'il fait ici explicitement allusion à un domaine lui appartenant et exploité par des Barbares.

Soulignons également l'emploi des mots « *agmina barbarorum* » et « *cultus solitudinum* », qui est significatif : si l'on en croit Eumène, il ne s'agit pas d'une poignée de prisonniers répartis çà et là, mais bel et bien d'une immense colonie de peuplement germanique destinée à mettre en valeur des terres inhabitées.

7.3. Sauf erreur, c'est ni plus ni moins que la genèse du *pagus Amauorum* – et donc l'origine des toponymes germaniques qui nous occupent – que nous saisissons par ce témoignage.

¹⁰³⁰ L'édition de référence (Bidez 1932) porte « ξιλ↔ουω/φελϜν », mais le chiffre de mille paraît extrêmement bas compte tenu de l'importance de cette expédition. Aussi soupçonne-t-on depuis longtemps une cacographie, que l'édition Wright (1913) corrige en traduisant « *ten thousand* ». On peut même doubler ce chiffre si l'on admet que le nombre des otages barbares a été interverti avec celui des otages romains *délivrés* par Julien (20 000), cités dans la phrase précédente.

¹⁰³¹ *Panegyricum in Constantium*, IX.

On conçoit en effet que des esclaves franciques, mêlés d'éléments saxons et frisons, transportés dans une région presque déserte et installés sur des terres fiscales, ont naturellement nommé le lieu de leur séjour dans leur propre langue : c'est à eux et donc au IV^e siècle qu'il faut faire remonter les toponymes *Torpes* et *Antorpe*. Les Romains, quant à eux, désignèrent les localités habitées par les nouveaux venus sous les vocables (APUD) FRANCISCOS > *Franxault*, *Français* et (APUD) SAXONES > *Soissons*.

Un siècle et demi plus tard, lorsque les Francs victorieux prirent possession, vers 534, du *pagus Chamavorum*, ils durent trouver sur place une population encore largement germanisée, pratiquant une forme de l'ancien bas-francique. Entre les nouveaux conquérants et leurs esclaves, l'intercompréhension était naturelle et il n'est guère étonnant qu'un « domaine de Berhtal » ait été nommé BĒRHTALINGAS tant par l'aristocratie franque que par les descendants des Chamaves, ni qu'une réserve de chasse fût appelée DIURSTALL par ces mêmes locuteurs. Au contraire, là où le fond de la population était resté gallo-romain, dans le Varais et le Portoais, les noms de domaines mérovingiens prirent normalement une forme latine, du type *Avricourt*.¹⁰³²

8. Amange et Champmaux

¹⁰³² C'est un fait significatif, de ce point de vue, qu'à l'ouest de la Saône, c'est-à-dire en dehors du pays chamave, les noms en *-anges* sont très clairsemés et peuvent tous se ramener à un prototype latin en *-ANICAS* :

Savianges (canton de Buxy, Saône-et-Loire, *Sauvianges* XIII^e s.) < SABIANICAS, de *Sabius* (Repertorium 159). – **Avelanges** (Côte-d'Or, *Auelingiis* 1208, *Auelanges* 1246) < AVALANICAS, de **Avalus* (Repertorium 29). – **Banges** (ham. Minot) < BEATANICAS, de *Beatus* (Repertorium 301). – **Fouchanges** < FUSCANICAS, de *Fuscus* (Repertorium 336). – **Géanges** (Saône-et-Loire ; l'identification avec *Jadangos* 787 [DNLF 313] est erronée car Géanges n'est pas en Amoux ; v. Benoît 1890-92, 636) < GAIANICAS, de *Gāius*. – **Messanges** < MANCANICAS, de *Mancus* (Repertorium 111). – **Meursanges** (COOr, *Moreciangis* 1150) < MAURITIANICAS, de *Mauritius* (Taverdet 1984b, 55). – **Panges** < PADANICAS, de **Padus* (cf. PADUS « le Pô »). – **Pichanges** (COOr, *Pichanias* ca 890) < PIPIANICAS, de *Pīpius* (Taverdet 1984b, 63-64). – **Posanges** < POTITIANICAS, de *Potītius* (Repertorium 148). – **Rolanges** < RULLANICAS, de *Rullus* (Repertorium 394). – **Savranges** < SABURIANICAS, de *Saburius* (Repertorium 159). – **Semézanges** < SARMATIANICAS, de *Sarmatius* (Taverdet 1984b, 72). – **Servanges** < SYLVIANICAS, de *Sylvius* (Repertorium 171). – **Vianges** < VIDIANICAS, de *Vīdius* (Repertorium 208).

En Lyonnais, quatre toponymes en *-ange(s)* se révèlent purement latins : **Martinange** < MARTINANICAS, de *Martīnus* (Repertorium 359). – **Persange** < **Pressange* < PRISCIANICU, de *Prisciū* (Repertorium 149). – **Prolange** < PROBULANICAS, de *Probulus* (Repertorium 384). – **Vallansange** < VALENTIANICAS, de *Valentius* (Repertorium 197). – **Vendranges** < VENERIANICAS, de *Venerius* (Repertorium 201).

8.1. Si l'on admet que des déditices chamaves ont massivement servi au repeuplement des terres jurassiennes, il peut sembler singulier que le nom de cette peuplade n'apparaisse dans aucun nom de ville ou de village de l'Amoux, alors même que l'on y relève un FRANCISCOS, un SAXONES et plusieurs GOTHORUM. En Franche-Comté, seul **Amage** (canton de Faucogney, Haute-Saône) a jusqu'à présent été reconnu comme une issue de HAMAVIA « terre des Chamaves »¹⁰³³, mais ce lieu appartient à la zone fiscale du Portoï, bien éloignée de la nôtre (v. Chambon, à paraître, § 5).

C'est la raison pour laquelle le nom d'**Amange** (canton de Rochefort-sur-Nenon, Jura), sis au cœur de la zone fiscale d'Orchamps, attire inévitablement l'attention. On ne dispose d'aucune mention ancienne sûre de ce toponyme et nous avons vu (§ 2.2) que l'identification avec *Emeningas* 787, due à Brune et admise par Perrenot et Gamillscheg¹⁰³⁴ est certainement fausse.

Dès lors, il est loisible d'interpréter *Amange* comme le doublet de *Amage*, c'est-à-dire comme un ancien HAMAVIA. L'altération **Amage* → *Amange* se laisse aisément expliquer, comme dans le cas de *Sermaige* → *Sermange* (§ 3.1.3), par le jeu de l'attraction paronymique.

Peut-être est-il permis d'aller plus loin. Le chef-lieu du *pagus Amaurum* n'a en effet jamais été identifié ; or la parenté formelle du toponyme HAMAVIA et des choronymes *Amaus*, *Ammaurum*, *Amauense* rappelle assez fidèlement les corrélations habituelles du type *Feurs/Forez* ou *Allenjoie/Ajoie*¹⁰³⁵. Quoi qu'il en soit, cette question (comme celle de l'identification de *Crusinia* et de *Dittatum*¹⁰³⁶) mériterait d'être reprise dans son ensemble, tant par les historiens que par les archéologues.

8.2. D'autres vestiges de la présence des Chamaves sont encore repérables. Un écart de la commune des Deux-Fays (canton de Chaumergy, Jura) se nomme **Champmaux**. Moyennant une réinterprétation graphique triviale, et avec les précautions que requiert l'absence de forme ancienne, on remontera aisément à un prototype (APUD) CHAMAVOS, qui fait figure de doublet de HAMAVOS > *Amoux*¹⁰³⁷. Rousset nous apprend d'ailleurs qu'une

¹⁰³³ Chambon 2001, 11-12.

¹⁰³⁴ Sans doute parce qu'elle fournit un appui à la démonstration de ces auteurs en leur permettant de reconstruire un anthroponyme burgonde **Imja*.

¹⁰³⁵ V. Chambon, à paraître, § X.

¹⁰³⁶ Pauly ???

¹⁰³⁷ Sur la coexistence des variantes à initiale **H-* et *CH-*, on ne peut risquer que des hypothèses. La plus vraisemblable est que l'on ait affaire à une variation diastratique locale, le type HAMAVI représentant la forme acrolectale et classique (officialisée par l'administration dans le nom du *pagus* et peut-être de son chef-lieu), tandis que CHAMAVI serait la variante

voie romaine, « tirant de Grozon à Verdun-sur-le-Doubs, coupait la précédente au hameau de Champmaux, et est encore appelée le *chemin du Gravier* » ; « le Petit Fay et Champmaux, aujourd'hui hameaux presque déserts, étaient considérables autrefois »¹⁰³⁸. Ajoutons que Champmaux se trouve à moins de dix kilomètres à l'est du complexe fiscal de Mouthier-en-Bresse.

Dans le même ordre d'idées, on peut s'interroger sur l'origine du nom de **Chameau**, l.d. de Montmirey-le-Château, très proche de Woufflange, qu'il n'est pas interdit d'interpréter comme l'avatar de **Chamaous* < CHAMAVOS.

9. Bilan et perspectives

[Conclure en rappelant l'intérêt d'une étude toponymique serrée, opposée à l'approche globale et approximative, type Perrenot.

Montrer que cette recherche ouvre des perspectives à la fois sur l'histoire du peuplement et l'histoire des institutions du haut Moyen Age.

La vision traditionnelle et romantique de Perrenot (centrée sur des exploits militaires réels ou supposés, la « poussée franque » et la « contre-offensive burgonde ») doit faire place à une vision à long terme (phénomènes migratoires précoces, colonisation interne à l'époque romaine).

Montrer que l'on ne peut faire l'économie de l'interdisciplinarité (données archéologiques et d'histoire locale).

Faire un rapprochement avec les travaux de M. Pitz sur le type Avricourt et l'exonymie en général. Parler de la symbiose romano-franque.]

Xavier GOUVERT
Université de Paris-Sorbonne

basilectale, reproduisant plus ou moins fidèlement l'auto-ethnonyme barbare (*[" xama ; wa ; s]).
¹⁰³⁸ DTJura III, 93-94.

Le nom des Chamaves apparaît donc dans sept noms de lieux au moins, tous situés sur le territoire de l'Eduie et de la Séquanie, c'est-à-dire la future Bourgogne. Ces noms viennent confirmer le témoignage des Anciens et attestent que c'est par milliers que se comptaient les esclaves franciques établis sur les domaines publics de la *Maxima Sequanorum* : un siècle à peine avant le déferlement des Francs saliens au-delà du *limes* et l'accession des fils de Mérovée à la suprématie en Gaule, leurs proches cousins, soumis par la puissance impériale, étaient devenus une masse servile vouée à l'exploitation perpétuelle de l'*ager Romanus*.

Xavier GOUVERT

H. Prentout, *Littus Saxonicum, Saxones Bajocassini, Otlinga Saxonia*, Gy-Laîné, Rouen 1913.

Agradingun, Angeron, Aringon, Astfalon, Bardongavenses, Derlingun, Firihssetan/Virsedi, Guddingen/Gotingi, Holtsaeten, Nordalbingi, Nordliudi, Nordsuavi, Norththuringun, Sahslingun, Scopingun, Scotelingun, Steoringun, Sturmarii/Sturmera, Thiadmariska, Waldseton, Waledungun, Wigmodia/Wihmodi, Uuestfali.

Kurd Ludwig Immanuel von Strantz, *Das Verwelschte Deutschthum jenseits der Westmarken des Reiches*, Luckhardt, Berlin 1888.

Conclusion

En guise de conclusion à cette étude, nous dresserons un bilan de notre recherche, en rappelant ses buts, en récapitulant les étapes qui ont marqué notre raisonnement et en indiquant les principaux enseignements que nous en avons tirés.

Notre travail se proposait d'examiner quelques uns des problèmes se posant en toponymie française et d'examiner les méthodes, déjà développées ou susceptibles de l'être, pour établir une science des noms de lieux en adéquation avec les principes généraux des sciences du langage. Nous nous sommes efforcé de montrer qu'un tel programme était non seulement souhaitable, eu égard à l'histoire de la discipline et à son état actuel, mais encore qu'il était possible – et urgent – de le mettre en œuvre.

I. L'aperçu historiographique que nous avons proposé nous a permis de rappeler les conditions particulières qui ont conduit à l'émergence de l'étude des noms de lieux en France. Émergence fort chaotique, déterminée par des affiliations disciplinaires hésitantes et dominée par quelques figures tutélaires dont la plus emblématique, Albert Dauzat, porte la

responsabilité de certaines déviations encore perceptibles dans les publications actuelles : isolement vis-à-vis de la linguistique canonique, de ses méthodes et de ses cadres institutionnels ; poids de l'amateurisme (notamment d'une certaine production 'régionaliste'), de la vulgarisation et de conceptions individuelles dégagées des principes de validation généralement admis en science ; « attrait des lointains », intérêt exclusif pour l'étymologie-origine, priorité accordée au quantitatif et dédain pour l'histoire individuelle des formes étudiées.

Chacune de ces déviations est, selon nous, susceptible de recevoir un correctif, mais il nous a semblé qu'elles ne pouvaient être globalement combattues qu'en reprenant les problèmes 'à la base', c'est-à-dire, d'abord, au niveau théorique.

II. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris de réexaminer la question, essentielle à nos yeux, de la définition du nom de lieu et, partant, celle de nom propre et celle de lieu ; non dans l'idée d'élaborer une (nouvelle) théorie du nom propre, mais à seule fin d'asseoir notre propre pratique toponymique sur une conception « claire et distincte » de l'objet étudié. Nous avons donc proposé de définir le nom propre, faute d'un meilleur terme, comme un "signe linguistique préactualisé", c'est-à-dire comme unité signifiante dont l'actualisation se réalise en langue, non en parole ; et de définir le lieu comme une catégorie fondamentalement linguistique, c'est-à-dire comme la contrepartie 'signifiée' du toponyme et non comme une donnée objective de l'expérience, préexistant au processus désignatif. Ces deux définitions nous incitent à voir dans le nom de lieu un substantif 'préactualisé' à fonction essentiellement circonstancielle et un 'quasi-adverbe propre' ; au-delà de cet aspect, il nous paraît indispensable de considérer le toponyme comme un signe linguistique à part entière et non comme une catégorie qui serait en-dehors de la langue ou obéirait à d'autres lois que celles qui régissent la classe lexicale. Nous avons toutefois observé que l'originalité intrinsèque du nom propre consistait en ceci qu'il résulte toujours d'un transfert catégoriel, en d'autres termes de la 'cristallisation' d'une unité de la langue (lexème, autre nom propre) ou du discours (énoncé ou segment d'énoncé) – ce qui est n'est pas sans implication dans l'étude des toponymes.

III. À partir de ces conclusions théoriques, nous avons entrepris de décrire les principes qui guident ou devraient guider la pratique de la recherche en toponymie française. Nous sommes parti de l'idée que la toponymie, étant une sous-discipline de la linguistique historique, devait emprunter ses conceptions et ses techniques à cette dernière et non, comme

il est fréquent de le lire, élaborer des « méthodes originales » qu'elle ne partagerait pas avec les disciplines voisines. Les 'gestes techniques' que nous envisageons se résument principalement en trois étapes :

- la première est la *collecte* des toponymes à partir de leurs sources (orales et écrites, primaires et secondaires), travail qui relève donc, selon le cas considéré, de l'enquête linguistique ou de la philologie ;
- la seconde est la *diagnose* toponymique, qui consiste en l'identification des noms de lieux dans les textes du passé et leur localisation sur le terrain – deux opérations qui, menées conjointement, doivent permettre d'établir les axes évolutifs des toponymes à partir de leurs attestions écrites – ;
- la troisième est l'*étymologie* toponymique, laquelle, dans son principe, ne diffère en rien de l'étymologie lexicale, à cette nuance près que le 'fil diachronique' suivi doit remonter, non à un signe de même catégorie (alors qu'en principe, un lexème continue un lexème), mais à une unité ayant normalement subi un transfert de catégorie. La recherche de l'étymon procède donc d'une étologie de la désignation, *i.e.* d'une reconstruction de la motivation sémantico-référentielle du transfert catégoriel qui a conduit à la formation du nom propre (transfert délexical, déonomastique ou délocutif, selon les cas). On doit cependant avoir en vue le fait qu'en onomastique comme en lexicologie, l'étymologie 'moderne' ne se limite jamais à la recherche de l'étymon, mais, bien au-delà, consiste à faire l'histoire du mot *après* sa formation : histoire de la forme signifiante (phénomènes phonétiques et morphologiques), mais aussi, dans certains cas, du signifié (cas de remotivation, de paronomase, de transfert du désigné notamment). Le champ de recherche du toponymiste s'élargit ainsi bien au-delà de la réponse à la question triviale : « D'où est-ce que cela vient ? ».

Nous avons illustré ces gestes techniques par une série d'exemples concrets, propres, selon nous, à souligner certains problèmes-types qui se rencontrent couramment dans la recherche en toponymie française : le cas *Emeningas/Amange/Menange* nous a mis aux prises avec les questions d'identification (interface topographie/philologie) et d'adéquation phonétique des formes ; le cas de *Marclus/Marcllet/Marcoux* est un exemple d'étymologie et de diagnose à dominante 'morphologico-historique' ; le cas *Arpheuille* illustre ce que peut apporter à l'histoire du lexique la relecture d'un dossier d'étymologie toponymique relativement complexe, une fois confronté avec les données de la lexicologie historique.

À partir de ces considérations pratiques et de ces exemples, il devient possible de concevoir ce que pourrait être un « dictionnaire étymologique des noms de lieux » conçu selon des critères véritablement linguistiques et sur le modèle des réalisations lexicographiques les plus avancées. En la matière, nous avons cru devoir nous inspirer, en priorité, des deux entreprises majeures de l’onomastique (gallo)romane contemporaine que constituent, d’une part, le projet *PatRom* et, d’autre part, le *Dictionnaire toponymique des communes suisses*. Le cadre de recherche et le seuil d’exigence posés par ces deux œuvres, autant que les solutions concrètes appliquées par leurs auteurs dans la présentation et le traitement des matériaux, nous ont paru dignes d’imitation. C’est donc sur cette base que nous avons proposé un ‘cahier des charges’ pour la réalisation d’un dictionnaire toponymique.

IV. La partie centrale de notre travail a consisté à mettre en application, sur un domaine géographique restreint, le programme que nous avons fixé, en produisant l’analyse toponymique exhaustive d’un terroir français représentatif, le Roannais – choisi pour plusieurs raisons que nous avons exposées en introduction. Nous n’avons pas voulu négliger la présentation du cadre géographique, historique et linguistique de notre domaine d’étude, estimant que la connaissance non seulement de la situation linguistique, mais aussi du contexte matériel et social de la région étudiée revêtait, en toponymie, une importance primordiale que la plupart des travaux dits ‘de synthèse’ ont tendance à sous-estimer. Puis nous avons entrepris un inventaire stratigraphique des formations, en dépouillant, couche après couche, le stock toponymique du Roannais. Comme le soulignait à juste titre Charles Rostaing¹⁰³⁹, « la toponymie trouve en France un champ d’activité particulièrement étendu, notre pays ayant été le creuset où se sont fondus et amalgamés les peuples les plus divers. [...] Déterminer avec précision à quelle couche de population appartiennent les toponymes, et par conséquent quel est l’apport respectif de chacun des peuples qui ont occupé notre pays, tel est le but de la toponymie ».

Dans les faits, chacune de ces couches chronologiques confronte le praticien à des problématiques multiples, que nous ne prétendons pas traiter dans leur intégralité et entre lesquelles nous avons dû faire un choix.

- En ce qui concerne les noms de lieux médiévaux et modernes, la confusion entre formations françaises et formations dialectales, entretenue dans la plupart des travaux, rendait nécessaire une clarification systématique. Nous avons donc essayé de fixer des

¹⁰³⁹ Rostaing 1945, 3.

- critères permettant d'établir une nette distinction entre la strate dialectale (antérieure à la submersion des dialectes par le français) et la *strate française*. Dans le même ordre d'idées, l'influence de la variété locale et régionale du français a été mise en lumière.
- La *strate dialectale* (dans notre cas, francoprovençale et occitane) représente, de très loin, la part la plus importante du stock toponymique. Elle soulève un certain nombre de questions, la principale étant relative à la chronologie des formations. Nous rejetons l'idée que des noms de lieux aient été formés en « patois » (c'est-à-dire dans les parlers dialectaux de l'époque contemporaine) et montrons que les dialectes locaux ont cessé de produire des noms de lieux dès l'époque du changement de langue (c'est-à-dire lors du passage au moyen français, soit au XV^e siècle). Nous émettons en outre l'hypothèse qu'il existe des cycles historiques de formation des noms de lieux, faisant alterner des phases d'« inflation toponymique » (coïncidant avec les grands mouvements d'essor démographique) et des phases de « récession », sans doute plus longues : dans cette hypothèse, la période mérovingienne, celle des « grands défrichements » du milieu du Moyen Âge et la « reconstruction des campagnes » postmédiévale apparaissent comme les périodes les plus productives.
 - La délimitation de la *couche 'latine'* et de la *couche 'romane'* est l'un des problèmes cruciaux de la stratigraphie toponymique. Un certain nombre d'indices objectifs (critère de l'article défini, chronologie relative des changements phonétiques) peuvent être dégagés et exploités dans cette perspective. Considérant que l'état de langue antérieur à la fragmentation de la *Romania* n'est pas le latin classique des textes, mais une entité linguistique uniquement accessible à la grammaire comparée-reconstruction, nous avons exposé, en nous appuyant sur une série d'exemples, comment reconstruire un toponyme *protoroman* (« gallo-romain » selon la terminologie traditionnelle). Dans ce domaine, une réflexion importante s'imposait à propos du révisionnisme permanent touchant les noms de lieux en -ACU. Nous avons montré que les tentatives diverses pour rattacher ces formations au « préceltique » (A. Dauzat, C. Rostaing, A. Nouvel), au celtique (F. Falc'hun) ou encore à des appellatifs romans (G. Taverdet) n'étaient pas recevables. Une étude détaillée du système toponymique latin permet de les relier au mode de désignation de la propriété foncière pendant la romanisation de la Gaule – conformément à l'idée des premiers chercheurs (H. d'Arbois de Jubainville). Dans la même perspective, nous défendons l'idée que les noms de lieux protoromans se répartissent en plusieurs classes morphologiques reflétant des catégories référentielles de lieux : domaine public, domaine prédiel, domaine « infraprédiel ».

- *L'adstrat germanique* (formations bas-franciques, burgondes etc.), si prégnant en d'autres secteurs de la Galloromania (Bourgogne, Franche-Comté), n'a laissé, d'après nos analyses, aucun vestige toponymique dans notre région.
- Les formations toponymiques rattachables à la *strate gauloise* permettent d'appréhender, quoique dans une mesure restreinte, l'organisation géographique et sociale du monde celtique ancien. L'analyse des toponymes 'hybrides' (gallo-latins) offre d'importants éclaircissements sur les processus de latinisation des populations de la Gaule et de romanisation des infrastructures matérielles (défrichements, introduction de la vigne par exemple).
- Le problème des formations antérieures au substrat gaulois a été abordé avec la prudence que commande la progression sur ce terrain instable et mal connu. À l'opposé des thèses peu soutenables de Fouché et Dauzat, nous avons tiré parti des contributions de H. Krahe, A. Greule, W. Müller et J. Coromines, faisant suite aux travaux de J. Pokorny, pour dégager une strate dite *alteuropäisch* (paléo-européen), rattachable à l'indo-européen, à laquelle seraient imputables la plupart des hydronymes prélatins de l'Europe nord-occidentale.

Pour chacun des quatre fonds étudiés (français, dialectal, protoroman et prélatin), nous avons constitué un répertoire raisonné des formations, classées selon une typologie 'translationnelle' (fondée sur le type de transfert en cause dans le processus d'onymisation) et dans une présentation lexicographique étymologique inspirée de *PatRom* et du FEW. Nous obtenons *in fine* un tableau représentatif des unités linguistiques et discursives mobilisées dans la constitution du stock toponymique d'une région aux confins des domaines oïlique, francoprovençal et occitan.

V. Aussi riche d'enseignements soit-elle, l'étude 'lexicographique' des noms de lieux ne saurait épuiser toutes les potentialités heuristiques de la toponymie. Celle-ci est à même de fournir à d'autres branches de la linguistique, ainsi qu'aux sciences humaines connexes, des matériaux et des informations exploitables dans plusieurs perspectives.

Tout d'abord, dans la mesure où la toponymie étudie des formes linguistiques ancrées, par définition, dans un lieu précis et cristallisées à des époques diverses, elle fournit à la phonétique géohistorique une matière d'une indéniable valeur. Dans cette optique, nous avons tenté d'éclairer une série de phénomènes phonétiques caractérisant le développement des variétés locales du francoprovençal (lyonnais, forézien) et de l'occitan (bas-auvergnat). Nous

avons pu aboutir à des résultats nouveaux sur des problèmes tels que : le sort des finales post-tonique -U et -EU en (proto)francoprovençal, la résolution des hiatus dans les anciens états de la langue, les cas anormaux de maintien de la contrefinale protoromane, le ‘rhotacisme francoprovençal’, la chronologie relative de l’amuïssement des consonnes finales. En l’absence de réactifs lexicaux probants, plusieurs de ces problèmes ne sauraient être résolus sans le recours aux matériaux toponymiques.

Dans une toute autre perspective, nous avons voulu montrer que la toponymie ne se limitait pas à une étude des noms de lieux *in absentia*, c’est-à-dire ‘en série’, mais qu’elle pouvait également être utilisée dans des études de cas ‘de terrain’.

Nous avons donc essayé de montrer ce qu’un dépouillement, même partiel, des noms de lieux d’une petite région galloromane comme le Roannais pouvait apporter à la connaissance des institutions sociales de cette région à date ancienne. Portant sur la période de l’Antiquité tardive et du haut Moyen Âge, cette étude s’est avérée confirmer un certain nombre de faits généraux depuis longtemps décrits par les historiens, tout en précisant la portée locale. Sans attribuer à notre étude une autre valeur que celle de test, nous sommes parvenus, croyons-nous, à démontrer l’existence *in situ* de plusieurs réalités humaines caractéristiques des époques considérées : détection de plusieurs *vici* du bas Empire le long des voies routières ; indices en faveur d’un réseau d’infrastructures militaires romaines liées à la défense territoriale autour de *Rodumna*/Roanne ; preuves de la colonisation de cette région par des établissements d’auxiliaires sarmates ; illustration de l’émergence des vicairies carolingiennes autour des chefs-lieux semi-urbains hérités des *vici* ou des terres fiscales. Dans plus d’un cas, les données de l’histoire et de l’archéologie locales tendent à valider les intuitions suscitées par l’analyse étymologique des noms de lieux. Si les résultats ainsi obtenus restent parfois du domaine du simple probable, certaines corrélations sont particulièrement éclatantes et prouvent, sur la longue durée, la pérennité des catégories juridico-institutionnelles héritées de Rome : la distinction fondamentale entre propriété privée et espace public, notamment, s’illustre par des continuités frappantes depuis la colonisation romaine jusqu’au seuil de la féodalité, voire plus tard.

Les bilan de cette approche interdisciplinaire sur l’histoire du *pagus Rodumnensis* nous a incité à livrer aux mêmes méthodes et au même type de traitement une autre région de la Galloromania, avec l’idée première de réaliser une ‘expérience-témoin’. Celle-ci s’est avérée probante. Nous nous sommes proposé de réexaminer une partie du dossier, à vrai dire fort

complexe, des toponymes en *-ingas/-anges* répandus dans les confins de l'ancienne *civitas Sequanorum* (ancien diocèse de Besançon). Notre intuition initiale était que les formations en cause, qui apparaissent comme des xénismes germaniques en pleine terre romane, entretenaient une relation avec d'autres séries toponymiques, romanes celles-là, caractérisant (au regard des résultats obtenus pour le Roannais) les infrastructures publiques. Ici encore, l'étude des groupements toponymiques sur le terrain, confronté aux informations révélées par la documentation textuelle et archéologique, nous a permis d'entrevoir les clefs d'une résolution de l'énigme : notre hypothèse est que, de la même manière que l'émergence du *pagus Rodumnensis* coïncide avec l'implantation de contingents ethniques iraniens à la fin de l'Antiquité, la formation du *pagus Amavorum* (région de Dole (Jura) et alentours) a résulté de la colonisation des terres vacantes du plateau jurassien par une masse homogène de 'déditices' d'origine franque, les Chamaves, organisée par la puissance publique romaine et dont les toponymes en *-ingas* seraient le principal vestige linguistique. L'étude des changements phonétiques dans les formes en question offre des garanties solides sur la chronologie des réalités humaines postulées.

On le voit, le choix de notre sujet de recherche interdisait une approche linéaire ou monolithique : il convenait au contraire, selon nous, de mener une étude multilatérale et polycentrée, puisqu'au regard des autres sous-disciplines des sciences du langage, la toponymie reste encore un domaine sous-exploité, quand elle n'est pas complètement bannie du champ de la linguistique 'sérieuse'. Il nous importait d'exposer le socle épistémologique sous-jacent à cette étude, d'illustrer la diversité de ses techniques et de montrer l'étendue de ses virtualités heuristiques.

Pour autant, nous pouvons dégager un certain nombre de principes généralisables :

- Il n'y a pas, à proprement parler, de 'méthode toponymique' : il y a une méthode historique (celle de la grammaire comparée et de la linguistique diachronique au sens large) applicable au nom des lieux.
- Pas plus qu'un lexème, un nom de lieu ne peut être étudié abstraitement ni isolément : le toponyme, en tant que signe, (et donc le lieu, en tant que signifié/désigné) est une entité formant système et s'intégrant à des ensembles fortement structurés.
- Il en ressort que l'étude des noms de lieux peut et doit se faire sous deux points de vue complémentaires : étude des séries *in absentia* (point de vue diachronique, dont

la forme privilégiée est le dictionnaire étymologique) et étude des groupements *in præsentia* (point de vue synchronique, illustré par des études de terrain).

Ainsi tirée de son isolement, recentrée sur son véritable objet et ancrée dans des problématiques précises, la toponymie doit être capable de fournir des résultats probants à la linguistique dans son ensemble, mais aussi, par une analyse serrée des référents, à la géographie humaine et aux sciences historiques. Nous avons essayé de montrer qu'à cet égard, ses champs d'application étaient fort vastes et, pour leur majeure partie, encore à explorer.

Références bibliographiques

Abalain H. (2000), *Les Noms de lieux bretons*, Luçon.

ActesCITA = *Actes et mémoires du premier Congrès International de Toponymie et d'Anthroponymie* (Paris 25-29 juillet 1938), Paris, 1939.

Æbischer P. (1929-30), « Esquisse du processus de dissémination de *capella* en Italie », *Archivum Latinitatis Medii Ævii, Bulletin du Cange* 5, 5-44.

ALAL = Potte J.-C. (1975), *Atlas linguistique et ethnographique de l'Auvergne et du Limousin*, Paris.

ALCB = H. Bourcelot, *Atlas linguistique de la Champagne et de la Brie*, 3 vol. Paris, 1966-1978.

Alessio G. (1947), « Il nome dei Liguri », *Rivista di studi liguri* 13, 113-9.

— /Battisti C. (1975), *Dizionario etimologico italiano*, Florence.

ALF = J. Gilliéron / E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*, 10 vol., Paris, 1902-1910.

Alibert L. (1935 [1976]), *Gramatica occitana segon los parlars lengadocians*, Toulouse.

ALJA = J.-B. Martin / G. Tuailon, *Atlas linguistique du Jura et des Alpes du Nord (francoprovençal central)*, 3 vol., Paris, 1971-1978.

Allières, J. (1982), *La Formation de la langue française*, Paris.

ALLY = P. Gardette, *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, 5 vol., Paris, 1950-1976.

ALMC = Nauton P. (1957-63), *Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central*, Paris.

Alverny (d') A. (1912), *Les Comptes des forestiers de Cervière en Forez, 1391-1404*, Montbrison.

- Anglade J. (1921), *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc*, Paris.
- Arbois de Jubainville (d') H. (1889-94), *Les Premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs anciens et les travaux des linguistes*, Paris.
- (1890), *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris.
- Arnould C. (1965), « ***Dictionnaire des noms de lieux de France*, de Dauzat et Rostaing », *Revue internationale d'onomastique* 17, 289-91.
- Arsac J. (1991), *Toponymie du Velay, origine et signification des noms de lieux et de lieux-dits*, *Le Puy.
- Bayle R./Bouillier R. & al. (1999), *La Loire en Rhône-Alpes*, Paris.
- Baldinger K. (1968), « Fr. *laie*, *layer*, Die Germanische Waldwirtschaft und eine neue Etymologie » in *Ernst Gamillscheg zum 80. Geburtstag. Verba et vocabula*, Munich, 49-56.
- Bally, C. (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, Paris.
- Baudot/Chaussin (1935), *Vie des Saints et des Bienheureux*, Paris.
- Bauer G. (1985), *Namenskunde des Deutschen*, Bern.
- Bec P. (1971), *Manuel pratique de philologie romane*, Paris.
- (1975), *La Langue occitane*, Paris.
- Becquevort R. (1950), « Mutations survenues après 1700 dans la désignation des noms de lieux de la paroisse d'Arconsat (Puy-de-Dôme) », *Revue internationale d'onomastique* 2, 265-7.
- (1977), *Arconsat et Chabreloche*, Cercle occitan d'Auvergne/Auvernha Tara d'Oc, Clermont-Ferrand.
- Benoît P. (1890-1892), *Histoire de l'Abbaye et de la terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer.
- Benveniste, É. (1968-1974), *Problèmes de linguistique générale*, 2 vol. Paris.
- Bergounioux G. (2000), « Dauzat et Jaberg: deux héritiers de Gilliéron » *Colloque Albert Dauzat et le patrimoine linguistique auvergnat (5-7 novembre 1998, Thiers, Puy-de-Dôme)*, Saint-Gervais-sous-Meymont, 211-230.
- Bernard A. (1853), *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du Petit Cartulaire d'Ainay*, 2 vol., Lyon.
- Bérot M. (1998), *La Vie des hommes de la montagne dans les Pyrénées racontée par la toponymie*, Parc National des Pyrénées/Milan, Toulouse.
- Bessat H./Germi C. (2001), *Les noms du paysage alpin*, Grenoble.
- Billy P.-H. (1981), *Origine des noms des villes et des villages de France*, Genève.
- (1983), « Les toponymes simples du Puy-de-Dôme formés après l'An Mil sur un anthroponyme », *Nouvelle revue d'onomastique* 2, 36-54.

- (1985), « **Gérard Taverdet, *Les Noms de lieux de la Loire* », *Nouvelle revue d'onomastique* 5-6, 165-6.
- (1990), « Les composés en CANTARE dans la toponymie de la France », *Nouvelle revue d'onomastique* 15-16, 55-86.
- (1995), « Pour une redéfinition du nom propre », in M. Noailly (éd.), *Nom propre et nomination – Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, Paris, 75-83.
- (1997), *La « condamine », institution agro-seigneuriale. Etude onomastique*, Tübingen.
- (1998), « Pour un atlas toponymique et historique : les noms des institutions agro-seigneuriales. I. Les terres indominales » in *Onomastique et histoire, onomastique littéraire. Actes du VIII^e colloque de la Société Française d'Onomastique, Aix-en-Provence, 1994*, Aix-en-Provence, 41-65.
- Blanchard C. (1947), « La toponymie en pays de montagnes », *Revue internationale d'onomastique* 1, 303-8.
- Bloch (1931), *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris.
- (1939), *La Société féodale*, Paris.
- Bloomfield L. (1970), *Le Langage*, Paris.
- Bonnaud P. (1967), « Observations sur les paysages ruraux du massif forézien », *Revue d'Auvergne* 81 (1), 1-20.
- Bouiller R. (1982), *La Maison. Usages domestiques en Roannais*, Ambierle.
- Bourciez J. (1950), « Note sur le couple *lois – losche* en vieux-français », *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques*, 1, Didier, Paris, 21-25.
- Bourciez E. & J. (1967), *Phonétique française. Etude historique*, Paris.
- Boutier M.-G. (2007), « Toponymie majeure de Wallonie : bref état des lieux », *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie* 79, 69-98.
- Bridel/Favrat (1866 [1970]), *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Genève/Lausanne.
- Brugmann K. (1886-93 [1897]), *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indo-germanischen Sprachen*, Strasbourg.
- Brunel C. (1926), *Les plus anciennes Chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle*, Paris.
- Brunot, F. (1905-1930), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, 9 vol., Paris.
- Buchi É. (2001), « La méthodologie de l'étymologie des noms de famille (domaine français et galloroman) », *Rivista italiana di onomastica* 7, 107-217.
- Bugler G. (1965), « Toponymes du pays de Montbéliard », *Revue internationale d'onomastique* 17, 292-9.

- Buridant C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Saint-Just-la-Pendue.
- CAG42 = Lavendhomme M.-O. (1997), *Carte archéologique de la Gaule, t. 42 (nouvelle série). La Loire*, Paris.
- Canard J. (1965), « Inventaire archéologique du canton de Saint-Just-en-Chevalet », *Cahiers d'Archéologie Régionale* 6.
- (1969), « Les limites de la dîmerie d'Ogerolles », *Diana* 41, 43-54.
- (1978), *Le parler de Saint-Romain d'Urfé (Loire)*, Cercle occitan d'Auvergne/Auvernha Tara d'Oc, Clermont-Ferrand.
- (1979), *Urfé*, Saint-Romain-d'Urfé.
- (1995), *Arcon. Notes historiques*, Saint-Just-en-Chevalet.
- Caprune M./Charon P. (1972), « Souterrain aménagé du 'Mez-l'Abbé', commune d'Arpheuilles (Indre) », *Subterranea. Bulletin de la Société Française d'Etude des Souterrains* 4, 3-6.
- Carrié J.-M./Rousselle A. (1999), *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris.
- Cassini C.-F. (1770-84 [1999]), *Carte géométrique de la France, à l'échelle d'une ligne pour 100 toises. Feuille n° 52 : Clermont. Feuille n° 86 : Mâcon. Feuille n° 87 : Lyon* [document numérisé sur CD-Rom], Paris.
- Chabrol M. (1786 [1974]), *Dictionnaire historique des fiefs, châtelainies et paroisses de la Haute et de la Basse Auvergne*, Riom/Paris.
- Chambon J.-P. (1975), « A propos du substrat pré-celtique dans la toponymie du Gévaudan », *Revue des langues romanes* 81, 431-64.
- (1978), « **Alain Nouvel, *Les Noms de la roche et de la montagne dans les termes occitans et les noms de lieux du sud du Massif Central* », *Revue de linguistique romane* 42, 456-61.
- (1982), « Encore le nom de lieu *Cabrespine* », *Via Domitia* 28 (2), 147-51.
- (1984), « **Michel Boy, *Les Noms de lieux de l'arrondissement d'Ambert* », *Nouvelle revue d'onomastique* 3-4, 62-64.
- (1987), « Toujours le nom de lieu *Cabrespine* », *Nouvelle revue d'onomastique* 9-10, 141-4.
- (1990), « Quatre nouveaux exemplaires du type toponymique latin CAPRÆ SPINA », *Nouvelle revue d'onomastique* 15-16, 137.
- (1991), « Sur l'origine du nom de lieu *Sail-sous-Couzan* et congénères (département de la Loire) : pour une toponymie plus contrainte », *Nouvelle revue d'onomastique* 17-18, 79-85.
- (1994), « Matériaux lexicographiques pour servir à l'histoire de la variété bas-auvergnate du français (15^e-19^e siècles) », in Chambon J.-P./Michel C./Rézeau P., *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, 1, 9-53.

- (1997), « Sur une technique de la linguistique historique : l'identification des noms de lieux, en particulier dans les textes du passé (avec des exemples concernant l'Auvergne et ses marges) », *LALIES. Actes des sessions de linguistique et de littérature* 17, 55-100.
- (1999), « L'agencement spatial et fonctionnel des vicairies carolingiennes dans le midi de la Gaule : une approche linguistique », *Revue de linguistique romane* 63, 55-174.
- (2000a), « Albert Dauzat et la toponymie de l'Auvergne et du Velay : style de recherche et postérité. Pour un bilan critique » in : *Colloque Albert Dauzat et le patrimoine linguistique auvergnat (5-7 novembre 1998, Thiers, Puy-de-Dôme)*, Saint-Gervais-sous-Meymont, 166-183.
- (2000b), « Les limites méridionales de la cité des Arvernes et la toponymie : pérennité du cadre géopolitique, unité et horizons de relations de l'Arvernie aux époques antique et tardo-antique » in Foyard J./Monneret P., *Mélanges de dialectologie, toponymie, onomastique offerts à Gérard Taverdet*, Dijon, 77-117.
- (2000c), « Un des plus anciens documents linguistiques occitans relatifs à l'Auvergne méridionale », *Lengas* 48, 7-44.
- (2001), « L'identification des noms d'ateliers monétaires mérovingiens (Arvernie et environs) : point de vue de linguiste », *Revue numismatique* 157, 347-405.
- (2002), « Archéologie et linguistique : aspects toponymiques de la romanisation de la Gaule à la lumière de travaux archéologiques récents concernant la Grande Limagne », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 97, 95-122.
- (2003), « Sur la datation des toponymes galloromans : une étude de cas (*Ronzières*, Puy-de-Dôme) », *Estudis romànics* 25, 39-58.
- (2004a) « L'onomastique du censier interpolé (ca 946) dans la charte de fondation du monastère auvergnat de Sauxillanges », *Revue de linguistique romane* 68, 105-180.
- (2004b), « Zones d'implantation publique au haut Moyen Âge précoce dans le nord de la cité de Besançon. L'apport de l'analyse diachronique des noms de lieux », in : D. Hägermannet *al.* (éd.), *Akkulturation. Probleme eines germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, Berlin, New York, 221-256.
- (2007), « Remarques sur la grammaire comparée-reconstruction en linguistique romane (situation, perspectives) », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* 15, 57-72.
- /Greub Y. (2002), « Note sur l'âge du (proto)gascon », *Revue de linguistique romane* 66 (2002), 473-495.
- /Hérilier C. (1994), « A propos de l'interface onomastique/lexicologie (lexicographie) : fragments provisoires pour une approche axiomatisée » in Lorenzo R., *Actas do XIX Congreso Internacional de Lingüística e Filoloxía Románicas, Santiago de Compostela 1989*, A Coruña, 4, 441-51.
- /Hérilier C. (à paraître), « Note sur le nom de lieu *La Chamba* ».
- /Olivier P. (2000), « L'histoire linguistique de l'Auvergne et du Velay : notes pour une synthèse provisoire », *Travaux de linguistique et de philologie* 38, 83-153.
- ChambonCappella = Chambon J.-P. (2003), « Toponymie et grammaire historique. Les noms de lieux issus de CAPPELLA et FORESTIS et la diffusion spatiale de l'article défini dans la Galloromania » in : D. James-Raoul/O. Soutet, *Par les mots et les textes. Mélanges de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset*, Paris, 143-155.

- ChambonCastelluciu = Chambon J.-P. (2000), à paraître, « Les toponymes issus de *CASTELLUCIU en Gaule et en Catalogne. Chronologie, référence et motivation d'une formation tardo-antique (étude de cas) ».
- ChambonFornols = Chambon J.-P. (2000), « Pour la chronologie des toponymes (gallo)romans d'origine délexicale. Étude d'un type tardo-antique aquitain : Fornols », *Estudis romànics* 22, 59-82.
- ChambonSyst = Chambon J.-P. (2002), « Sur le système latin de dénomination des localités (toponymie de la Gaule) », *Revue de linguistique romane* 66, 119-129.
- ChambonVicairies = Chambon J.-P. (1999), « Sur la répartition des toponymes en –ANU et –ANICU et les courants de romanisation de la Gaule chevelue méridionale », *Travaux de linguistique et de philologie* 37, 141-61.
- Chanet J.-F. (2000), « Linguistique, psychologie sociale et culture politique: autour de l'œuvre d'Albert Dauzat (1877-1955) », in : *Colloque Albert Dauzat et le patrimoine linguistique auvergnat (5-7 novembre 1998, Thiers, Puy-de-Dôme)*, Saint-Gervais-sous-Meymont, 9-29.
- Chastagnol A. (1995), *La Gaule romaine et le droit latin*, Paris/Lyon.
- Chauveau J.-P., « Régionalismes et littérature : les Terres-Froides (Isère) au milieu du XX^e siècle d'après le roman de Michel Picard, *À pierre fendre* (2005) », in : P. Rézeau (dir.), *Richesses du français et géographie linguistique* 1, Bruxelles, 2007, 203-254.
- Claret de La Tourette M.-A. (1710), *Voyage au Mont Pilat dans la province du Lyonnais, contenant des observations sur l'histoire naturelle de cette montagne, et des lieux circonvoisins*, Avignon/Lyon.
- Clarival B. (1967), « Essai sur le statut linguistique du nom propre », *Cahiers de lexicologie* 11, 29-44.
- Constantin A./Désormaux J. (1902 [1977]), *Dictionnaire savoyard*, Annecy/Genève.
- Corblin F. (1990), 76, « Les groupes nominaux sans nom du français », *Recherches linguistiques* 14, 63-80.
- Corominas J. (1972), *Tópica Hespérica*, Biblioteca románica hispánica, Madrid.
- (1983), *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, Madrid.
- Coseriu E. (1967), « El plural en los nombres propios », in : *Teoría del Lenguaje y lingüística general*, Madrid, 261-181.
- (1970), *Sprache*, Tübingen.
- Damon M. (1982), *Les Jasseries des Monts du Forez : sociologie de la vie pastorale*, Thèse, Université de Lyon 2.
- Damourette J./Pichon É. (1911-1940), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, 8 vol., Paris.
- DAO = Baldinger K. (1975b-), *Dictionnaire onomasiologique de l'ancien occitan*, Tübingen.
- Dardel (de) R./Wüest J. (1993), « Le système casuel du protoroman. Les deux cycles de simplification », *Vox Romanica* 52.

- Dauzat A. (1926), *Les Noms de lieux. Origine et évolution*, Paris.
- (1930), « Toponymie de l’Auvergne et du Velay », *Revue des Etudes Anciennes* XXXII, 139-48.
- (1952), « Un toponyme occitan peu connu : Narso », *Revue internationale d’onomastique* IV, 241-4.
- /Deslandes G./Rostaing C. (1982), *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*, Paris.
- /Hubschmid J./Serra G. (1953), « Contribution à l’étude de ‘narso’ », *Revue internationale d’onomastique* V, 9-15.
- /Rostaing C. (1963), *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*, Paris.
- DauzatTop = Dauzat A. (1939), *La Toponymie française*, Paris.
- DEAF = Baldinger K. (1975a-), *Dictionnaire étymologique de l’ancien français*, Tübingen.
- DLG = Delamarre X. (2001), *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris.
- De Mulder W. (2000), « Nom propre et essence psychologique. Vers une analyse cognitive des noms propres ? », *Lexique* 15, 47-62.
- Derrida J. (1987), *Psyché, inventions de l’autre*, Paris.
- Descamps H. (1974), « Note sur le nom de lieu ‘Arpueilles’ », *Bulletin du Groupe d’histoire et d’archéologie de Buzançais (Indre) et des environs* VI, 22-6.
- Devaux A. (1892 [1968]), *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen Age*, Lyon/Genève.
- DGAF = Reichel K.-H. (2005), *Dictionnaire général auvergnat-français*, Nonette.
- DGFA = Bonnaud P. (1999), *Dictionnaire général français-auvergnat*, Saint-Etienne.
- DHFQ = C. Poirier (dir.), *Dictionnaire historique du français québécois*, Québec, 1998.
- Diez F. (1887), *Etymologisches Wörterbuch der Romanischen Sprachen*, Bonn.
- DOF = Alibert L. (1965 [1977]), *Dictionnaire occitan-français, d’après les parlers languedociens*, Toulouse.
- Doniol H. (1864), *Cartulaire de Sauxillanges*, Clermont-Ferrand/Paris.
- Dottin G. (1918), *La Langue gauloise*, Paris.
- DRF = P. Rézeau (éd.), *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d’un patrimoine linguistique*, Bruxelles, 2001.

- DRG = R. de Planta / F. Melcher, *Dicziunari Rumantsch Grischun*, 12 vol., Winterthur, 1939-.
- DSR = Thibault A. (1997), *Dictionnaire suisse romand : particularités lexicales du français contemporain : une contribution au Trésor des vocabulaires francophones*, Genève.
- DTS = Kristol A. (dir.) (2005), *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, Frauenfeld.
- Dubois J. (1965), *Grammaire structurale*, Paris.
- Duby G. (1980 [1999]), *L'An Mil*, Paris.
- Duchon P. (1904), *Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais (Canton de Varennes)*, Moulin.
- Duf = Dufour J.-E. (1946), *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire*, Mâcon.
- Dufour J.-E. (1934), « Chronique de toponymie, Lyonnais et Forez », *Revue des études anciennes* XXXVI, 218-22.
- (1950), « Neuilly, Neuillé et Noailleux, Nollieux, Nolhac, noms de lieu », *Mélanges Roques*, Paris, 51-7.
- Dupieux P. (1947), *Les Noms de souterrains et industries en Bourbonnais*, Moulins.
- Duraffour A. (1932), *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les parlers franco-provençaux, d'après le parler de Vaux-en-Bugey (Ain)*, Grenoble.
- (1941), *Lexique patois-français du parler de Vaux-en-Bugey (Ain) (1919-1940)*, Grenoble.
- Durand V. (1891), « Observations sur la recherche des limites des cités gauloises », *Diana* VI, 37-9.
- (1894), « *Ewiranda* et les noms de lieux de la même famille », *Revue archéologique* XXIV, 24.
- Encycl = Diderot D./d'Alembert J. (1751-1772), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 46 vol., Paris.
- Ernout/Meillet = Ernout A./Meillet A. (1959), *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris.
- EscoffierRencontre = Escoffier S. (1958a), *La Rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du franco-provençal entre Loire et Allier, Limites phonétiques et morphologiques*, Paris.
- EscoffierRemarques = Escoffier S. (1958b), *Remarques sur le lexique d'une zone marginale*, Paris.
- Falc'hun F. (1966), *Les Noms de lieux celtiques*, Plabennec.
- (1985), « Les toponymes hybrides mi-celtiques et mi-romans en France » in *L'Onomastique, témoin de l'activité humaine. Actes du colloque du Creusot (30 mai-2 juin 1984)*, Fontaine-lès-Dijon.
- Favier J. (1993), *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris.
- Feist S. (1909), *Etymologisches Wörterbuch der Gotischen Sprache*, Halle.

- FEW = W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol., Leipzig/Bonn/Bâle, 1922-.
- Florus J. (1891), « Le Montoncel et son orthographe », *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France* IV, 94-5.
- Flutre L.-F. (1957), *Recherches sur les éléments prégaulois dans la toponymie de la Lozère*, Paris.
- Fordant L. (1999), *Tous les noms de famille de France et leur répartition en 1900*, Paris.
- Förstemann E. (1900), *Altdeutsches Namenbuch*, Bonn.
- Fouché P. (1938), « Quelques considérations sur la 'base' toponymique à propos du pré-i.-e. KAL- 'pierre' », *Premier congrès international de toponymie et d'anthroponymie, actes et mémoires, Paris 1938*, Paris, 266-276.
- (1952-1966), *Phonétique historique du français*, 3 vol. Paris.
- Fournial É. (1967), *Les Villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris.
- (1973), « Les Sarmates en Forez », *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est* XXIV, 411-28.
- FournierAuvergne = Fournier G. (1962), *Le peuplement rural en Basse-Auvergne durant le haut Moyen Age*, Paris.
- Frei H. (1961) « Désaccords », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 18, 35-51.
- Frontier A. (1997), *La Grammaire du français*, Paris.
- Galland B. (1994), *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle*, Rome.
- Gamillscheg E. (1934-36), *Romania Germanica, Sprach- und Siedlungsgeschichte der Germanen auf den Boden des alten Römerreichs*, 3 vol., Berlin/Leipzig.
- (1997), *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg.
- Gardes G./Houssel J.-P. & al. (1984), *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire*, Le Coteau.
- Gardette P. (1939), « Limites phonétiques du francoprovençal au pays de Forez », *Mélanges A. Duraffour, hommage offert par ses amis et ses élèves, 4 juin 1939*, Paris/Zürich, 22-36.
- (1941), *Géographie phonétique du Forez*, Mâcon.
- (1951), « Deux toponymes francoprovençaux : *Les Charpennes, Le Charpenay et Le Raffour* », in : *Actes et mémoires du Troisième Congrès international de toponymie et d'anthroponymie (Bruxelles 1949)*, Louvain, 1951, 336-338.
- Gary-Prieur M.-N. (1991), *Syntaxe et sémantique des noms propres*, Paris.
- (1994), *Grammaire du nom propre*, Paris.
- (2000), « Les noms propres et le pluriel », *Lexique* 15, 77-92 ;

- Gaume M. (1977), *Les Inspirations et les sources de l'œuvre d'Honoré d'Urfé*, Saint-Etienne.
- Gdf = Godefroy F. (1937), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris.
- Gendron S. (2003), *L'Origine des noms de lieux en France. Essai de toponymie*, Paris.
- Gilliéron J.-L./Mongin J. (1905), *Scier dans la Gaule romane du sud et de l'est. Etude de géographie linguistique*, Paris.
- Gœbl H. (2002), « Analyse dialectométrique des structures de profondeur de l'ALF », *Revue de linguistique romane* LXVI, 5-63.
- Gonon M. (1961), *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments*, Paris.
- (1968), *La Vie quotidienne en Lyonnais d'après les testaments, XIV^e-XVI^e siècles*, Lyon/Paris.
- (1973), « Quelques noms de lieux foréziens », *Etudes foréziennes* VI, 13-19.
- Gossen, C. T. (1957), « Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert », *Zeitschrift für romanische Philologie* 73, 427-459.
- Gottschald = Gottschald M. (1982), *Deutsche Namenkunde, Unsere Familiennamen*, Berlin/New York.
- GFPF = A. Duraffour, *Glossaire des patois francoprovençaux*, Paris, 1969.
- GPSR = L. Gauchat / J. Jeanjaquet / E. Tappolet, *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*, 8 vol., Neuchâtel/Paris/Genève, 1924-.
- Hug = E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, 7 vol., Paris, 1925-1965.
- Gouttefangeas J.-B. (1921), *La Chapelle de Notre-Dame-des-Anges*, Noirétable.
- Gouvert X. (2002), *Origine et formation des noms de lieux du Haut Forez*, Mémoire pour le D.E.A., Université de Paris-Sorbonne.
- Gras = Gras L.-P. (1863 [1970]), *Dictionnaire du patois forézien*, Lyon/Genève.
- Gras L.-P. (1872), *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, Montbrison.
- (1874), *Répertoire héraldique ou Armorial général du Forez*, Paris.
- Gröhler = Gröhler H. (1913-33), *Über Ursprung und Bedeutung der französische Ortsnamen*, Heidelberg.
- Gröhler H. (1925), « **Besp rechungen : Auguste Longnon, *Les Noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* », *Zeitschrift für Romanische Philologie* XLV, 87-92.
- Gros A. (1935 [1994]), *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Chambéry.

- Guillot T. (1993), *La Vie dans les jasseries de Saint-Anthème en Haut-Forez d'après les témoignages oraux en dialecte : étude linguistique et ethnographique*, Thèse, Université de Saint-Etienne.
- Guiraud P. (1982), *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris.
- Guyotjeannin O. (2005), *Atlas de l'histoire de France. La France médiévale*, Paris.
- Hafner = Hanfner H. (1955), *Grundzüge einer Lautlehre des altfrankoprovenzalischen*, Bern.
- Hall = Hall, R. A., Jr. (1976), *Proto-Romance Phonology*, New York.
- Hatzfeld A./Darmesteter A. (1890-93), « Traité de la formation de la langue française » in *Dictionnaire général de la langue française*, Paris, 37-100.
- Hérilier C. (1989), *Les Noms de communes de l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme)*, Thiers.
- Heyne, M. (1873), *Kleine altsächsische und altniederfränkische Grammatik*, Paderborn.
- Hubschmied J.U. (1939), « Romanisch –inco, –anco », *Mélanges A. Duraffour, hommage offert par ses amis et ses élèves, 4 juin 1939*, Paris/Zürich, 211-70.
- Idiotikon = F. Staub / L. Tobler, *Schweizerisches Idiotikon. Wörterbuch der schweizerdeutschen Sprache*, 16 vol., Frauenfeld, 1881-.
- IEW = Pokorny J. (1969), *Indogermanisches etymologisches Wörterbuch*, Berne.
- Jaccard H. (1906 [1978]), *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande*, Genève.
- Joanne = Joanne A. (1874), *Géographie du département de la Loire*, Paris.
- Keller H.E. (1958), *Etudes linguistiques sur les parlers valdôtains. Contribution à la connaissance des parlers francoprovençaux modernes*, Berne.
- Kintana X. (1984), *Hiztegia Euskara-Espainiera*, Bilbao.
- Kleiber 1981, *Problèmes de référence : description définies et noms propres*, Metz.
- Kuryłowicz J. (1956), « La position linguistique du nom propre », *Onomastica* 2, 1-14.
- La Chaussée F. (1974), *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français*, Paris.
- Lacroix J. (2003), *Les Noms d'origine gauloise. La Gaule des combats*, Paris.
- Lambert P.Y. (1990), « Gaulois Andoounabo », *Etudes celtiques* XXVII, 197-9.
- (1994), *La Langue gauloise*, Paris.
- Lassus F./Taverdet G., *Les Noms de lieux de Franche-Comté*, Paris.
- Latreille A. et al. (1984), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse.

- Lebecq S. (1990), *Les Origines franques. V^e-IX^e siècle*, Paris.
- Lebedynsky I. (2002), *Les Sarmates: amazones et lanciers cuirassés entre Oural et Danube, VII^e siècle av. J.-C. - VI^e siècle apr. J.-C.*, Paris
- Lebel P. (1937), « Où en est le problème d’*Equoranda, *Equaranda ? », *Romania* LXIII, 145-203.
- (1956), *Principes et méthodes d’hydronymie française*, Paris.
- Lefebvre, R./Bourgenot, L. (1987), *Les Eaux et forêts: du 12^e au 20^e siècle*, Paris.
- LEI = M. Pfister, *Lessico Etimologico Italiano*, 7 vol., Mayence, 1984-.
- Le Petit J.-C. (1968), *Etude séro-anthropologique d’une population du département de la Loire*, Saint-Etienne.
- Le Roux F./Guyonvarc’h C.-J. (1986), *Les Druides*, Rennes.
- Leroy S. (2004), *Le Nom propre en français*, Gap/Paris.
- Longnon A. (1892), « Le nom de lieu gaulois *Ewiranda* », *Revue archéologique* XX, 151-5.
- (1929 [1968]), *Les Noms de lieu de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations*, Paris.
- Loth J. (1909), « *Mediolanum* », *Revue Celtique* XXX, 123.
- Mańczak W. (1968) « Le nom propre et le nom commun », *Revue internationale d’onomastique* 20, 205-218
- Manry A.-G. & al. (1988), *Histoire des communes du Puy-de-Dôme*, Le Coteau.
- Martin R. (1987), *Langage et croyance : les "univers de croyance" dans la théorie sémantique*, Bruxelles.
- Martinet A. (1956), *La Description phonologique, appliquée au parler francoprovençal d’Hauteville (Savoie)*, Genève.
- (1982), « La classe des noms propres en français et ailleurs », *Glossologia* 1, 7-16.
- Mazioux J.-P. (1980), *Le Pays de Noirétable. Essai d’histoire locale*, Saint-Etienne.
- Meier H. (1980), *Neue lateinisch-romanische Etymologien*, Bonn.
- (1984), « **Anmerkungen zu Pierre Guirauds *Dictionnaire des étymologies obscures* », *Romanische Forschungen* XCVI, 73-4.
- Meillet A. (1908), *Les Dialectes indo-européens*, Paris.
- (1921), « A propos d’un récent dictionnaire étymologique du français », in : *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, 292-296.
- (1925), *La méthode comparative en linguistique historique*, Oslo.

- Meillet/Vendryes = Meillet A. /Vendryes J. (1924), *Traité de grammaire comparé des langues classiques*, Paris.
- Mercier L. (1926), « Pour le tricentenaire de *L'Astrée*. Honoré d'Urfé et *L'Astrée* », *Revue des Deux Mondes* XXXI (1), 419-39.
- Merlin F. (1953), « Deux saints imaginaires en Forez. Saint-Polgues, Saint-Pulgent », *Revue internationale d'onomastique* v, 269-72.
- Meyer P. (1875), « **G.I. Ascoli, *Schizzi franco-provenzali* », *Romania* IV, 293-6.
- MichelRoanne = Michel C. (1998), *Le Parler de Roanne et du Roannais*, Saint-Julien-Molin-Molette.
- Mirot L. & A. (1972), *Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France*, Paris.
- (1980), *Manuel de géographie historique de la France*, Paris.
- Mistral = Mistral F. (1882-86 [1979]), *Lou Tresor dóu Felibrige*, Aix-en-Provence.
- Morlet M.-T. (1968-85), *Les Noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule, du VI^e au XII^e siècle*, Paris.
- (1991), *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Paris.
- Mulon M. (1977), *L'Onomastique française : bibliographie des travaux publiés jusqu'en 1960*, Paris.
- (1985), « Suffixe *-acum* et hydronymie » in Fabre P., *Les Suffixes en ono-mastique. Actes du colloque de Montpellier (mai 1983)*, Montpellier, 165-77.
- (1987), *L'Onomastique française : bibliographie des travaux publiés de 1960 à 1985*, Paris.
- Muret E. (1924), « Noms de lieux celtiques en Suisse », *Romania* L, 439-52.
- (1908a), *De quelques désinences de nom de lieux particulièrement fréquents dans la Suisse romande et en Savoie*, Genève.
- (1908b) « Le suffixe germanique *-ing* dans les noms de lieux de la Suisse française et des autres pays de langue romane », in : *Mélanges de linguistique offerts à Ferdinand de Saussure*, Genève.
- (1928), « Les noms de lieux germaniques en *-ens* ou *-ans*, *-enges* ou *-anges* dans les pays de domination burgonde », *Revue de linguistique romane* 4, p. 209-223.
- (1930), *Les Noms de lieu dans les langues romanes*, Paris.
- Nègre E. (1965), « Le suffixe 'anicum' en pays d'oc », *Revue internationale d'onomastique* XVII, 7-32.
- (1981), *Toponymie du canton de Rabastens*, Toulouse.
- (1985), « Deux arbustes dans la toponymie de la France », *Nouvelle revue d'onomastique* V-VI, 109-13.
- Niermeyer = Niermeyer J. F. (1958), *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde.

- Noailly M. (1987), « Le nom propre en français contemporain : logique et syntaxe en désaccord imparfait », *Cahiers de grammaire*, 12, 65-78
- Nouvel A. (1975), *Les Noms de la roche et de la montagne dans les termes occitans et les noms de lieux du sud du Massif Central*, Paris.
- (1980), « Des pierres qui chantent » in *Onomastique, Dialectologie. Actes du colloque de Loches (mai 1978)*, Dijon, 160-5.
- Patural et al. (1873), *Projet de séparer la commune de Saint-Maurice-sur-Loire en deux municipalités, réponse au Mémoire présenté par la section de la commune de Saint-Maurice qui s'oppose à la séparation*, Roanne.
- Pauly = Pauly's Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft, 66 vol., Stuttgart, 1894-1980.
- Pégorier A. (1997), *Glossaire des termes dialectaux*, Paris.
- Périchon R. (1958), « Fouilles récentes sur l'oppidum de Jœuvres », *Diana* xxxv, 279-93.
- (1970), *Feurs (Forum Segusiavorum)*, Lyon.
- (1981), *Le Forez archéologique*, Saint-Etienne.
- Perrenot T. (1942), *La Toponymie burgonde*, Paris.
- Perroy J. (1976-77), *La Noblesse en Forez. Essai de filiation*, Saint-Etienne.
- Philipon E. (1906), « Provençal -enc ; italien -ingo, -engo », *Romania* XXXL, 1-21.
- (1911), « L'u long latin dans le domaine rhodanien », *Romania* 40, 1911, p. 1-16.
- Pitz M. (1997), *Siedlungsnamen auf -villare [-weiler, -villers] zwischen Mosel, Hunsrück und Vogesen, Untersuchungen zu einem germanisch-romanischen Mischtyps der jüngeren Merowinger- und der Karolingerzeit*, Sarrebruck,.
- Prentout H., *Littus Saxonicum, Saxones Bajocassini, Otlinga Saxonia*, Rouen, 1913.
- Présumey R. (1968), *La Toponymie de l'arrondissement de Louhans*, Besançon.
- Pughe W.O. (1832), *Dictionary of the Welsh Language*, Denbigh.
- Pugliese-Carratelli G. (1986), *Magistra barbaritas. I Barbari in Italia*, Milan.
- Puitspelu (du), N. (1887-1890), *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, Lyon.
- (1894), *Le Littré de la Grand'Côte*, Lyon.
- Pulgram E. (1954), « Theory of names », *Beiträge zur Namenforschung*, 5/2, 149-196.
- Repertorium = Solin H./Salomies O. (1994), *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, Hildesheim.
- Reure C.-O. (1896), *Notes sur les incursions des bandes anglo-gasconnes en Forez (1386-1389)*, Montbrison.

- REW = Meyer-Lübke W. (1935), *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg.
- Rey A. (1993), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris.
- Rey-Debove J. (1969), « Le signe et la chose dans le discours métalinguistique », *Travaux de linguistique et de littérature* 7/2, 113-129.
- Richter E. (1934), *Beiträge zur Geschichte der Romanismen, I. Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts*, Halle/Saale.
- RollandFlore = Rolland E. (1889-1914) *Flore populaire : ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*, 11 vol., Paris.
- Ronjat = Ronjat J. (1930-41), *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, Montpellier/Genève.
- Ronjat J. (1917 [1980]), « La famille étymologique de provençal *draio* », *Revue des langues romanes* LIX, 77-116.
- Rostaing C. (1945 [1997]), *Les Noms de lieux*, Paris.
- (1950), *Essai sur la toponymie de la Provence depuis les origines jusqu'aux invasions barbares*, Paris.
- Sag I./Wasow T./Bender E. (1999), *Syntactic Theory. A Formal Introduction*, Stanford.
- Saussure (de) F. (1967 [1916]), *Cours de linguistique générale*, Paris.
- (2002), *Écrits de linguistique générale*, Paris.
- /Loth J. (1907), « Le Nom du Jura », *Revue celtique* XXVIII, 340.
- Sciarone B. (1967), « Proper Names and Meaning », *Studia Linguistica* 21/2, 73-86.
- Sebeok T ; (1975), « Six Species of Signs », *Semiotica* 13/3, 232-260.
- Seeck O. (1876), *Notitia dignitatum accedunt notitia Urbis Constantinopolinæ et laterculi provinciarum*, Berlin.
- Sergent B. (1996), *Les Indo-Européens : histoire, langues, mythes*, Paris.
- Simpson G./Stanfield J.A. (1990), *Les Potiers de la Gaule centrale*, Lezoux.
- Siblot P. (1997), « D'un nom l'autre », *Nouvelle revue d'onomastique* 29/30, 3-18.
- « De la signifiante du nom propre », *Cahiers de praxématique* 8, 97-114.
- Sindou R. (1981), « La bêche et la besse » in *Mélanges de philologie et de toponymie romanes offerts à Henri Guiter*, Perpignan, 383-403.
- (1982), « La forme NAUDA et ses variantes » in *L'Onomastique, témoin des langues disparues. Actes du colloque d'onomastique de Dijon 1981*, Dijon, 239-54.
- Sivet D. (1875), « Le Châtelard de Cremeaux », *Le Forez illustré* IV-VI, 317.

Sloat C. (1969) « Proper Nouns in English », *Language*, 45/1, 26-30

Söll L. (1967), *Die Bezeichnungen für den Wald in den romanischen Sprachen*, Munich.

Sørensen H. S. (1958), *Word-classes in modern English, with special reference to proper names with an introductory theory of grammar, meaning and reference*, Copenhagen.

Sørensen (1963), *The meaning of proper names : with a definiens formula for proper names in modern English*, Copenhagen.

Strantz (von) K. L. (1888), *Das Verwelschte Deutschthum jenseits der Westmarken des Reiches*, Luckhardt, Berlin.

Tardieu A. (1877), *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Moulins.

Taverdet G. (1973), « Les toponymes gaulois en –nt– », *Revue internationale d'onomastique* xxv, 139-46.

— (1974), « Le nom de 'BOURGUIGNON' (Hameau de Meursanges – Canton de Beaune-Sud) », *Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune (Côte-d'Or)* LVII, 219-32.

— (1985d), « Forges et mines dans la toponymie de la Bourgogne » in *L'Onomastique, témoin de l'activité humaine. Actes du colloque du Creusot (30 mai-2 juin 1984)*, Fontaine-lès-Dijon, 49-55.

— (1997), « La dilation vocalique et l'onomastique. L'exemple de la Bourgogne », *Nouvelle revue d'onomastique* XXIX-XXX, 109-17.

TaverdetHLoire = Taverdet G. (1985), *Les Noms de lieux de la Haute-Loire*, Fontaine-lès-Dijon.

TaverdetLoire = Taverdet G. (1985), *Les Noms de lieux de la Loire*, Fontaine-lès-Dijon.

TaverdetSaôneL = Taverdet G. (1985), *Lieux-dits de Saône-&-Loire*, Fontaine-lès-Dijon.

Tesnière L. (1965), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris.

TGF = Nègre E. (1990-1991), *Toponymie générale de la France*, 3 vol., Genève.

Thiollier-Alexandrowicz G. (1996), *Itinéraires romains en France*, Dijon.

Thomas A. (1893), « Icoranda », *Annales du Midi* v, 232-5.

— (1897), *Essais de philologie française*, Paris.

Thoral/Roffat & al. (1876), *Mémoire présenté à MM. les Membres du Conseil Général de la Loire appelés à statuer sur l'opportunité de la division de la commune de Saint-Maurice-sur-Loire en deux communes distinctes*, Roanne.

Tibi J./Maréchal R. (1996), *La Loire et ses pays. Roannais, Montbrisonnais, Stéphanois, Cournon-d'Auvergne*.

TLF = *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, 1971-1994.

TLL = *Thesaurus linguæ Latinæ* (1900-), Leipzig.

- Togebly K. (1982-1985), *Grammaire française*, 5 vol., Copenhague.
- Tuailon, G. (1983), *Le Francoprovençal. Progrès d'une définition*, Saint-Nicolas-d'Aoste, 1983.
- (1984), « Les désignations du boyleau en gallo-roman », *Revue de linguistique romane* XLVIII, 37-71.
- Ullman (1964) *Semantics*, Oxford.
- Vachet A. (1907), *Glossaire des Gones de Lyon, d'après M. Toulmonde et les meilleurs auteurs du Gourguillon et de la Grand'Côte*, Lyon.
- Vadé Y. (1974), « Le Système des *Mediolanum* en Gaule », *Archéocivilisation* XI-XIII, 87-95.
- Vaginay M. (1986), « Les Oppida de la Loire Jœuvres et le Crêt-Châtelard : recherches récentes », *Cahiers Archéologiques de la Loire* VI, 47-67.
- Valléry L. (1963), *Histoire d'Arfeuilles en Bourbonnais*, Saint-Etienne.
- Vallet A. (1961), *Les Noms de personnes du Forez et confins (actuel département de la Loire) aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Lyon/Paris.
- Van de Velde D. (2000), « Existe-t-il des noms propres de temps ? », *Lexique* 15, 35-62.
- Vaxelaire 2005, *Les Noms propres*, Paris.
- Vendler Z. (1967), *Linguistics in philosophy*, Ithaca.
- VincentTop = Vincent A. (1937), *Toponymie de la France*, Bruxelles.
- Vurps/Michel = Vurpas A.-M./Michel C. (1997), *Noms de lieux de la Loire et du Rhône. Introduction à la toponymie*, Paris.
- Vurpas A.-M./Michel C. (1999), *Les Noms de lieux de l'Ain. Introduction à la toponymie*, Paris.
- Vuillemin J. (1980), « Qu'est-ce qu'un nom propre ? », *Fundamenta Scientiae* 1/3-4, 261-273.
- Wartburg (von) W. (1967), *La Fragmentation linguistique de la Romania*, Paris.
- Watkins C. (2000), *The American Heritage Dictionary of Indo-European Roots*, Boston/New-York.
- Wilmet M. (1988), « Arbitraire du signe et nom propre », in : J.-L. Bénézech (dir.), *Hommage à Bernard Pottier* 2, Paris, 833-842.

INDEX DES TOPONYMES

Aballets,427
Abbaye,412,429

Abbenevis,412
Abbés,412
Adret,413
Agères,413
Agnolles,417
Aiguiers,415
Aiguillons,413
Aillaux,416
Ailleux,415,440,450,470,490,500,507,517,519,545,590,594
Aires,415,416
Aix,424,506,540,553,571,584,589,612
Allée,530
Allognières,412,416,417,596
Alloués,416
Amandrouillet,417
Ambierle,783
Amions,726
Archiret,420
Arcon,726
Arconsat,418,422,426,431,493,524,525,551,554,559,560,582
Ardière,421
Ardières,421
Ardillats,420,421
Ardilles,420
Ardilliers,421
Arioux,589
Aris,587,778
Ars,421
Aube,629
Aulmes,553
Auvergnat,633
Avez,422

Bachasson,423
Baconnin,367
Balière,427,428
Balmes,426
Ban,423,424,591
Bancheret,424
Banchet,424
Bancillon,425
Barchenières,367
Bareille,587
Barge,425,521
Barges,425
Barjotière,367
Barre,426,458
bas,451,518,521,527,538,551,563,567,584
Bataillouses,426
Baubes,432
Baudinat,492
Beaujeu,632
Beaulieu,533

Beauregard,585
Beaussende,604
Beauvoir,620
Beluzes,427
Bénetière,367
Bénisson-Dieu,412,428,429,465,484,521,571,618,625,634
Bernard,428,429
Bertonnière,367
Besbre,587,778
Besset,430
Bessey,427,430
Bessie,431
Bessières,431
Bessy,427
Bétias,429
Bialères,427
Biétères,430
Biez,430
Bigotière,367
Billodière,367
Bilong,430
Blaine,432
Blayot,431
Blayoux,431
Blegnière,432
Bluses,427
Bodinal,492
Boën,450,511,517,634
Boirie,433
Bois,412,414,421,423,424,437,438,439,475,484,485,487,500,521,610
Bois Blanc,438
Bois Chapotet,500
Bois Clair,438
Bois Curtil,484,485
Bois Faverin,438
Bois Noirs,414,439,487
Bois Rond,438
Bois Rouge,438
Bois Saint-Pierre,438
Bois Saint-Thomas,438
Bois Tor,438
Boisseret,433
Boissonneuse,434
Bonne,435,572
Bonfond,429,506
Bonnet,636,367
Bonnety,367
Bonvert,620
Borjat,435,464
Borne,436
Bornière,436
Bost,437,518,587
Boubière,433
Bouchanie,435,458
Bouchauds,436

Boucherie,433
Bouchet,436,458
Bouchetal,436
Boulade,434
Boulas,430
Boules,430
Boulet,429
Bourg,458,529
Bourgchemin,435,458
Bourgogne,413,420,441,444,465,484,536,633
Bourguignon,633
Bourletie,367
Boursole,440
Bout,437,439
Boutet,439
Boutheronne,367
Boutiers,367
Braille,442
Brailles,442
Branlot,439
Brate,367
Bratière,367
Breuil,441,474,481
Briaires,443
Briennon,780
Briérat,443
Briquelandière,367
Brossard,442
Brossards,442
Brosse,441
Brosses,441,442
Broue,440
Bruchet,444
Brunelin,367
Bruyas,442
Bruyère,443,587
Bruyères,443
Bualière,428,430,518
Buisson,434
Buissonnet,434
Buissons,434
Bulatière,367
Bully,415,436,460,466,468,509,511,519,534,535,536,550,553,559,561,565,569,571,572,630
Bussy-Albieux,415,423,424,437,476,499,518,521,533,587
Buy,444
Buyon,445

Caire,446
Calvaire,576
Cart,580
Cartelas,580
Cartelles,580
Carteron,580

Cartillon,581
Casses,445
Cassières,445,446
Caure,446
Cervières,423,431,432,440,452,462,465,466,500,502,521,530,552,566,585,587,600,601
Cétéreau,604
Cezay,417,452,471,490,499,516,518,546,564,575,577,597,606
Chabreloche,551
Chaffal,448
Chaize,518
Chalandière,367
Chalmazel,424,499,515,522
Chamba,449,451,467,479,489,494,514,518,522,526,568,594,599,602,609,612
Chambe,451,494
Chambon,420,426,432,445,452,459,460,463,475,508,601,631
Chambons,452,453
Chambons de Saint-Pierre,453
Champ,453,454,455,457,458,481,574,597
Champ Frais,454
Champblanc,454
Champitière,367
Champlong,454,455
Champoly,426,437,450,455,456,465,483,485,487,513,525,538,547,548,550,556,557,568,579,587,588,
595
Champs,451,453,454,477,574
Chanaubrun,456
Chanées,459
Chanet,459,536,635
Changoland,454
Chantegré,459,460,461,525
Chantel,462
Chantelot,460,461,532
Chanteloube,460
Chantemillan,462
Chante-Oiseau,459,460,462
Chanteperdrix,462
Chante-Perdrix,462
Chantois,460,461
Chantoisé,462
Chantoiseau,462
Chapelle,463,509,576
Chapet,463
Chapt,449
Chara,464
Charavet,494,495
Chards,472
Charles,573
Charme,449
Charmette,450
Charmettes,450,451
Charpinot,464
Charvignère,367
Chassagne,465
Chassagnes,465
Chassaing,466

Chassains,466
Chassenay,465
Chassin,465,466
Chassirat,500
Chassor,448
Chat,449
Château,468,506,549,594
Châtelard,466,467,468,573
Châtre,468
Châtres,468
Chauffour,470
Chaumay,450
Chaume,450
Chaumette,450
Chaussessy,469
Chausseterre,430,438,441,469,482,491,500,501,520,536,546,558,560,562,563,567,568,570,578,580,597
Chaux,449,450,511
Chaux Blanche,449
Chavanay,471,472,592
Chavanne,471
Chavannes,471
Chavanon,472
Chavanu,470
Chazy,467
Cheix,472
Cheix Blanc,472
Chemins,508
Chénevent,456
Chenillas,457
Cherier,368
Chérier,415,420,421,425,449,498,504,511,518,519,522,537,540,542,545,550,591,592
Chiées,472
Chomet,450
Chomey,450
Chossières,469
Cierve,605
Clapier,473
Clos,441,473,474,481,510
Clous,474
Coavoux,474
Coin,475,476,566
Coins,475,476
Coires,475
Collonge,477
Collonges,454,477
Colombier,422,476
Colombière,476
Colonges,477,517
Combacon,478
Combalard,479
Combat,479
Combe,478
Combeau,479
Combegrand,478

Combejardin,478
Combelle,479
Combes,478,490
Commanderie de Verrières,615
Conche,479
Condamine,441,474,480,481
Contenson,481,482,519
Copat,482
Corbillon,483
Cordelle,427,449,462,478,488,496,502,505,506,519,520,522,540,547,555,559,565,568,572,574,576,591,594
Cornillon,587,590
Corré Noës,483
Côte,424,427,428,430,431,448,457,471,478,482,485,486,506,512,547,550,565,578,598,599,612,625
Côte Bournon,486
Côte-en-Couzan,485
Côtes,485,486
Cotterot,522
Coubanouze,495
Couras,482
Courrière,483
Cours,484
Courtial,485
Couzan,427,544
Craies,489
Crèches,587
Cremeaux,690
Crésoilles,491
Creux,489,490,526,532
Creux aux Loups,490
Creux du Bois,490
Creux du Loup,490,532
Creux Georges,490
Crocombe,490
Croix,421,487,488,544,577,582,603
Croix Bolot,488
Croix Brasée,487
Croix de Ladret,413
Croix de Prie-Dieu,576
Croix du Ban,424
Croix Lucas,488
Croix Mallet,488
Croix Neuve,487
Croix Rampart,487,582
Croix Sainte-Agathe,487
Croix Saint-Just,488
Croix Saint-Paul,488
Cros,488,489,490,588
Croze,490
Crozes,490
Crozet,489,490
Cruzille,488
Cuchant,491
Curtil,484,485

Daguet,521
Dancé,415,450,466,485,487,565,577,583,594,605,368
Dégoulades,491
Devalat,491
Devez,492
Dijon,367
Drayants,493
Drayes,493
Dret,451,494
Duivon,467
Durolle,568

Eau Noire,414
Échaux,449
Écoche,495
Écu,414
Effandis,503
Egoux,415
Empuré,418
Endrevis,367
Epée,418
Épée,418
Épinat,496
Essard,498
Essards,498
Essarlon,498
Essart,498
Essarts,498
Esserméant,498
Étang,499
Étang Chevrot,499
Étang Martin,499
Étang Plasse,499
Etivaux,500
Étivaux,500
Étrat,500
Eversin,422

Faillibois,500
Fangeas,501
Fanget,501
Fangiron,501
Fans,501
Farge,501,502
Fau,504,616
Fauchemagne,505,628,629
Faure,509,571
Fautrut,616
Faux,504
Fayans,489,503

Fayolles,503
Fer,516
Ferrie,503
Feugère,464,504,613
Fey,502,634
Foédore,502
Fond,507
Fond Rajot,507
Fondidier,507
Font Barget,507
Font des Molières,542
Font Froide,506
Font Pierre,507
Font Rénaud,507
Font Vincent,507
Fontanes,508
Fontanière,367
Fontavin,507
Fontailles,508
Fonthieure,507
Fontrevieille,507
Fontrubleau,508
Fonts,506
Fontsouche,507
Fontverneuse,507
Fonzizon,501
Forests,509
Forêt,484,509,556
Forêtet,509
Forez,417,422,427,455,480,484,493,499,510,515,527,532,544,550,551,559,572,573,582,583
Fort,509,571
Fosse,510
Fôt,504
Fouet,502
Fouez,502
Fougère,504
Fouillouse,422,505
Four,509,510,571
Fourchasses,508
Fournier,423,441,474,475,476,477,479,523
Fragne,510,511
Fragnes,510,511
Fragny,511
France,413,423,425,426,428,453,460,462,476,492,531,545,573,614,620,632,634
Frédifont,506
Fronde,505
Fultière,505

Gadaillères,511,512
Gaile,512
Gaille,512
Gal,414,367
Galonnaire,367

Garait,512
Garaudière,367
Garde,481,513,618
Gardes,513
Garenne,481,619
Garet,512,513
Garets,513
Garnasses,514
Garnes,514
Garret,512
Gars de Pie,511
Gasses,612
Gaud,415,545
Genetet,515
Genétines,515,582,586
Genettes,514,515
Genèvre,515
Georges,490,515,524,550,584
Giraudière,367
Girauds,367
Gnoules,417
Gobertière,573,367
Goëlle,512
Got,514
Gour Noir,517
Goutaillard,522
Goutard,521
Goutay,521,522,523
Goutétot,523
Goutonier,523
Goutoule,523,603,626
Goutte,456,495,511,517,518,519,520,521,522,526,553,590,602,604
Goutte Baray,518
Goutte Bargeon,521
Goutte Bayon,521
Goutte Bualière,456,518
Goutte Charvet,495,520
Goutte Creuse,517
Goutte du Bois,520
Goutte Girard,521
Goutte Marcelin,511,518
Goutte Martel,518
Goutte Michonnet,518
Goutte Millant,518
Goutte Mouton,521
Goutte Murat,518
Goutte Noire,520
Goutte Paroi,521
Goutte Pillo,518
Goutte Prénat,521
Goutte Ranvier,518
Goutte Rouge,520,521
Goutte Sarre,520
Goutte Serrée,520
Gouttebaron,521

Gouttebelin,521
Gouttegente,520
Gouttelion,522
Gouttemale,520
Gouttenoire,517,520
Gouttereau,522
Goutterin,522
Gouttes,519,521
Gouttes de Guet,521
Gouttet,521,522
Gouttette,523
Gouttey,522
Grabilière,367
Grandchamp,454
Grandris,422,588,589
Grange,524
Granges,523
Grapiaud,524
Gravelles,524
Graverons,524
Gravières,524
Grêlerie,525
Grénieux,497
Grézolles,449,454,465,498,515,530,563,591,621
Grioule,413
Groulères,525
Grun,526
Gué,450,511
Guelle,512
Guet,521,587,600
Guillemanche,368
Guyodin,368
Guyots,367

Haut,417,427,476
Homme,552
Hôpital,497
Huttes,616

Isable,414,540,557,571,581,591,776

Jappeloup,527,532,630
Jarnotière,368
Jat,527
Jeansagnière,692
Job,528
Jœuvres,573
Jot,528
Jouathon,528
Joujou,528

Joux,422,528
Judée,632
Julien,561,592,593
Juré,418,462,478,485,488,506,507,522,545,559,561,580,594,596,611,612,633,369

Labrosse,441
Lac,529
Lachat,449
Lachaux,446,449,483,583
Ladret,413
Lafay,502
Lagrôle,525
Lambertière,368
Lamure,550
Lapra,575
Lare,421
Largey,420
Larnaudin,369
Laurent,586
Laval,617,618
Lavalle,618
Lavoine,587
Lémina,542
Lentigny,443,481,490,509,511,553,571,587,618,369
Lespinasse,496
Létra,484,500
Léva,530
Leydaut,530
Liandol,515
Lie,531
Liéret,516
Lignon,452
Limandière,633
Limouzat,531
Littes,531
Livatte,516
Livattes,516
Loche,552
Loge,542
Longe Sagne,600
Longes,533
Louève,533
Lourdon,549
Luré,468,489,508,519,521,535,548,582,586,611,368

Machabré,534,538
Madeleine,419,483,493
Maladière,534
Malafont,506
Malatray,494
Malerases,583
Malgarnie,514

Malgoutte,519,520
Manissole,543,579,607
Marais,535,536
Marais Chanet,536
Marais Randon,536
Marande,535
Marche,480,535
Marclat,486
Marclus,486
Marcy,606
Mardan,540
Mardeloup,540
Marouillère,368
Martelanche,368
Martinière,368
Mas,534,537,538,544
Mas Mollet,538
Massacrier,534
Mataude,636
Maucet,606
Mauchirés,473
Maugaray,513
Maugirard,473
May,538
Maye,539
Mayen,539
Mayençat,539,602
Mayollet,538
Mays,538
Mazioux,451,534,539
Mèlerie,541
Méliora,540
Ménard,368
Ménardie,368
Merdan,540
Merderet,540
Merlée,536
Merlin,455
Mignardièrre,368
Migois,541
Millets,587
Minalière,368
Minardièrre,368
Mirandole,542
Molette,543
Molières,542
Molleton,543
Molley,542
Mons,533,545,548
Monséjean,545
Mont,417,419,446,458,473,483,493,515,546,547,548,585
Mont Jean,546
Mont Mory,547
Mont Orsin,546
Mont Pétré,546

Mont Regard,547,585
Mont Tourioux,546
Montarbout,500
Montaret,547
Montat,548
Montbureau,548
Montcel,545
Monte,547,548
Montelière,368
Montely,368
Montfolet,548
Montjoie,545,546
Montjonin,548
Montlaurençon,586
Montmaraud,548
Montolivet,548
Montrobert,548
Montrond,547,548
Montrozier,546
Morand,547,548,615
Motte,549
Mouillat,543
Moulin,518,537,544,545,579,592
Moulin Barbeau,545
Moulin Combegrand,545
Moulin du Pont,544,545
Moulin Fol,544
Moulin Guéron,545
Moulin Juste,545
Moulin Michon,545
Moulin Neuf,544
Moulin Pétel,545
Moulin Pichoir,545
Moulin Poyet,545,579
Moulin Préfol,545
Moulin Quillon,545
Moulin Thiennon,545
Moulins,573
Mourier,549
Moussé,578
Mout,547
Moux,547
Mure,550
Mures,550
Murette,550

Narce,551
Narces,551
Nérons,368
Nervieux,445,452,462,475,513,519,533,537,569,572,588,594,595,598,601,619,622,369
Neyron,368
Niôle,417
Noailly,701,703

Noës,434,438,440,466,470,473,475,478,483,485,489,490,522,543,545,550,552,571,587,588,595,600,
606

Noierie,552

Noirétable,414,480,481,500,560

Noix,551

Nollieux,443,444,458,466,499,516,518,519,547,577,592

Noyer,511,512,552

Oblette,626

Oddes,519,367

Olmes,458,552,553,587

Ormaie,553

Orme,521,552,553

Ormes,552

Ortie,553

Ossapel,421

Ouches,435,456,458,498,505,511,523,541,547,552,554,565,594

Oudan,572

Pacaline,368

Pala,559,368

Palais,453,463,468,554

Pallanche,368

Paluis,555

Panetière,556

Paradis,555

Pardières,556

Parière,559

Parisis,556

Pascal,368

Passafol,505,556

Passefin,557

Patouse,557

Patouze,557

Pâtural,557

Pâtureau,557

Pâtureaux,557

Paul,488

Pay,577

Péa,558

Pendant,538

Pensières,555

Peré,559

Pérelle,554

Pérelles,554

Pérollet,554

Perret,368

Perretière,368

Perrier,559

Perrière,559

Perron,636

Pertière,368

Pertuis,559
Pertuizet,560
Pételière,368
Peureilles,558
Peurelles,558
Peurron,578
Peux,578
Pey,537,577,578,579,592
Pey du Mas,577
Pey Manissole,579
Pey Moussé,578
Pey Vernay,578
Phaux,504
Pialon,560
Pierrats,563
Pierre,573
Pierre Bécajat,563
Pierre Blanche,561
Pierre Bleue,561
Pierre Charbon,562
Pierre des Fées,503,561,562
Pierre du Bachasson,562
Pierre du Beurre,430,562
Pierre du Mort,563,618
Pierre Ferrière,561
Pierre Plate,562
Pierre Roland,563
Pierrefitte,429
Pierrière,563
Pilon,560
Pin,560
Pin Montanet,560
Pinay,522,560,561
Pinées,561
Pinet,561
Pins,560,561
Piolard,579
Piore,570
Pirabard,563
Piré,563
Pisse-Loup,532,564
Pizay,564,573
Pizet,564
Place,565,566,597
Place Bouthier,566
Place du Coin,566
Place du Roure,566,597
Places,565,566
Placet,566
Placette,567
Placettes,567
Placiaux,566
Plagne,567
Plagnette,529,567
Plaigne,517,567

Plaine,545,567
Planche,568
Planchetorse,568
Planchette,568
Planchettes,517,568
Planchot,568
Plantées,569
Plat,568,569
Plate,569
Platelin,569
Plavage,432
Pommeraias,570
Pommeurs,570
Pommier,570
Pommiers,707
Pont,528,544,545,571,572,589
Pont des Justices,528,571
Pont du Four,571
Pont Morut,572,589
Pont Roudillon,571
Pontadinière,368
Pontet,572
Ponts,571,572
Port,513,572,573
Port Bourdon,572
Portes,573
Potiers,574
Pouilly,427,437,487,499,575,598,619
Pouilly-les-Nonains,367,368
Poussette,574
Poyet,579
Pra,424,500,575,608
Prajean,575
Pralois,575
Pralong,575
Pran,576
Prarand,575
Pras,574,575
Pré,467,522,574,575
Pré Bord,575
Pré Gouttay,522
Préchard,575
Préfol,561,562
Prés,457,574
Presle,572,576
Presles,576
Prêt,574
Prie-Dieu,576
Prory,569,573
Puits Giraud,579
Puits Vert,578
Purelle,558
Puy,577,578,592,618,632
Puy Blanc,577
Puy de Rot,592

Puy Jalet,578
Pyrandré,563
Py-Se-Lance,564

Quart,580
Quartier,580
Quarts,580

Rabaudière,368
Racamiolle,572,581
Raille,368
Raillère,368
Ramay,581
Rameaux,487,582
Rapeaux,582
Rases,583
Ratelière,368
Rathier,368
Ratonières,369
Ravarange,584
Ravarioux,584
Raveys,583
Raze,583
Rechaudon,586
Rechaussat,584
Recula,585
Reculat,585
Recule,585
Renaison,790
Révolière,369
Rhue,598
Ria,588
Ribet,589
Ribodine,587,369
Ribouriat,419
Riollet,590
Riondet,582,583
Riorges,427,486,501,505,518,533,535,543,551,572,623
Riou,588
Ripouroux,589
Ris,587,588,589,590
Ris Cros,588
Rives,590
Rivière,591
Rivières,591
Rivolette,590
Roanne,414,427,428,476,485,491,497,516,534,564,572,592,605,626,634,790
Roc,611
Rochat,595
Rochats,595
Roche,455,594,635
Roche Corbière,594

Rochefort,595,611
Rocher,528
Roches,594
Rochette,595
Rondelet,596
Rondier,596
Rondière,596
Rondy,597
Ronzet,596,597
Rorie,597
Rory,597
Rossets,369
Rot,592
Rota,592,598
Roties,598
Rouchain,564,595
Roue,577,592
Rouillère,369
Roure,597
Rousselière,369
Rousset,369
Roussie,593
Roussis,594
Royaux,553,587
Royers,593
Royon,587,588,593
Rue,583
Ruère,593
Ruiller,590
Ruillères,588
Ruillon,590
Ruines,593
Rutard,588,589

Sac,517,590,601,602
Sacre,534
Sagnan,599
Sagnat,600
Sagne,598,599,600
Sagne Bourrue,599
Sagne Crose,599
Sagnes,598
Sagnette,599
Sagnolles,599
Saigne,598
Saignelonge,599
Saignette,599
Saint-Alban-les-Eaux,603,619,623,368
Saint-Didier,611
Saint-Didier-sur-Rochefort,546,579,611,621,369
Sainte-Foy-Saint-Sulpice,438,443,611,634,635,367,369
Sainte-Marie,634
Saint-Georges-de-Baroille,421,594,367,369

Saint-Germain,426,465,471,473,497,500,502,534,549,553,559,567,569,614
Saint-Haon-le-Châtel,497,369
Saint-Haon-le-Vieux,420,426,507,367,369
Saint-Jean,454,474,499,527,614,615
Saint-Jean-la-Vêtre,437,454,467,477,485,500,547,625,367,369
Saint-Jodard,420,441,518,547,560,585,586,607,626
Saint-Julien,434,435,503,505,539,556,620
Saint-Julien-la-Vêtre,437,547,368
Saint-Just,467,480
Saint-Just-en-Chevalet,421,438,439,443,455,459,464,469,480,488,507,530,579,594,611,613,635,367
Saint-Léger-sur-Roanne,467,634,368
Saint-Marcel,416
Saint-Martin,424,573
Saint-Martin-la-Sauveté,443,548,555,368
Saint-Maurice,557,573
Saint-Paul-de-Vézelin,443
Saint-Polgues,513,519,531,557,621,624,792
Saint-Priest-la-Prugne,485,518,579,587,621,633,635,368
Saint-Priest-la-Roche,421,486,594,635,367
Saint-Priest-la-Vêtre,621,635,367
Saint-Pulgent,517
Saint-Rirand,434,437,469,478,502,506,514,519,544,587,592,616,621,368,369
Saint-Romain,582
Saint-Romain-la-Motte,443,594,615,367,368,369
Saint-Sulpice,635,636
Saint-Thurin,479,488,511,525,529,547,559,583,594,636
Salerie,447
Salle,601
Salles,423,426,434,438,449,450,466,474,478,479,485,490,495,505,506,519,520,523,529,532,548,575,
601
Salois,601
Sapeaux,602
Sapelle,602
Sapey,602
Sarment,498
Saudet,603,604
Saut,607
Sauvain,500
Sauvanie,369
Sauveté,603,618
Sauzet,604
Ségnalons,600
Seignat Barot,600
Seignolles,599
Sepère,447
Sermaise,468,586
Sermaize,555
Servage,605,606
Servajeans,605,606
Servaux,517
Servol,605
Soleil,607
Sonnerie,369
Sotaley,608
Soudet,604

Souternon,414,430,433,449,465,497,498,512,521,523,524,531,540,545,546,571,615
Soutières,608
Suchet,608,609
Sud,603
Supt,608
Surdiaux,609

Tache,609
Tâche,564,609
Tanches,499
Té,609
Temple,497,603,614,615
Terrenoire,610
Terres,610
Teyssonne,473,571,792,793
Thay,609
Theille,610
They,609,610
Thube,616
Thuillère,611
Torbeil,612
Tourettes,611
Tours,463
Tranlong,452,612
Trapeaux,615
Tréfond,506
Treille,612
Trembay,614
Tremble,614
Tremblé,614
Trémolin,613
Trève,612,613
Trève Feugère,613
Trève Millot,613
Trève Robin,613
Tréveilles,613
Trèves,612
Trèves,612
Treyve,612
Trois Marterets,537
Trotteloup,616
Trouillet,615
Tuilerie,611
Tuileries,611
Tuillère,412,416,417,418,420,431,435,441,442,443,449,454,464,474,565,570,578,580,594,596,598,599,611
Tuinettes,616

Urfé,415,418,426,437,499,582,594,621,367,368

Vacheresse,617
Valette Basse,619
Valette Haute,619
Valla,416,417,436,442,450,456,475,486,498,501,502,521,546,552,570,591,618
Vallas,618
Valla-sur-Rochefort,485,579,367
Vallet,455,618
Vallettes,618
Varenne,481,619
Varenes,619
Varinay,619
Vaux,618
Vefour,510
Venezinière,369
Ventoulet,623
Verchère,623
Verchères,623
Verchu,622
Verdier,624
Verges,624
Vergnassière,633
Verlie,367
Vermoizy,622
Vernay,517,578,619,621
Vernays,621
Verne,622
Vernes,622
Vernet,621
Vernière,622
Vernières,622
Vernois,621
Vernoys,621
Verrières,554
Versannes,625
Vésinière,369
Vessière,622
Vêtré,454,534
Vèvre,620
Vial,369
Viallère,369
Vignat,625,626
Vignauds,626
Vignes,625
Villedieu,634
Villemontais,437,447,478,485,490,518,520,532,539,562,564,566,573,574,594,595,602,606,621,625,367,368
Villerest,437,442,443,454,462,467,474,494,497,519,520,528,571,618,621,636,717,718,721
Vioulouze,626
Vollere,418,431,472,482,493,524,525,551,554,560,582,592
Vonette,456,618
Vourdiat,626

Yvernaux,527

INDEX DES ÉTYMONS

GAULOIS

*abulo-,776
*alismant,776,777
*arīt-,778
*ber□-,778
*bonā,779
*brigā,754,755,756,779,780
*brī□āno-,780
*dūnon,754,755,763,781,782,783
*ertā,758,783
*ialon,762,763,765,783,784,785
*ka□annos,785
*kondāti,785,786
*līndon,786,787
*mediolānon,754,756,787
*randā,757,758,788,789
*rodubno-,790
*sappolo-,792
*taskos,792,793

PROTOROMAN

*Ab□ndu,745
*alabāstru,672
*Aláriu,725
*Albānu,745,746
*albīf□liu,672
*Álbiu,726
*Amat□ntiu,726
*Andr□u,746
*Ant□niu,746
*aq□a,673
*Arc□ntiu,726
*arg□ntu,674
*ásīnu,675
*ásuła,674
*Atáliu,727
*Baccu,721
*baffíu,675,676
*bániu,676,679
*Bíttiu,727
*buxu,679
*B□siu,728
*B□lliu,727
*cabállu,680
*Cámbaru,728

- *Cámbiu,728,729
- *campánia,680
- *campu,681,688
- *Cántiu,729
- *Carátiu,729
- *carb ne,681
- *cáriu,682
- *cárp nu,683
- *casa,683,684,685,708
- *cássanu,685
- *castell ciu,685
- *castru,687
- *Cavánniu,729,730
- *cell re,687
- *c rvu,688
- *C nq ciu,730
- *c rru,688
- *Col mbu,730
- *conflu nte,689
- *Corn liu,731
- *c rte,690
- *c rvu,691
- *c rmu,690
- *c maru,688
- *c mberu,689
- *C ttiu,731
- *Dalmátiu,731
- *Dan ciu,732
- *Des d riu,746
- *Dom tiu,732
- *Fábriu,732
- *f nte,691,692
- *F ssiu,732
- *gentiána,692
- *Germánu,746,747
- *Gervásiu,747
- *Gránriu,733
- *Gratiácu,720
- *G ldárdu,747
- *Ioáanne,747,748
- *I liánu,748
- *I riácu,720
- *I stu,749
- *I rgiu,748
- *I riu,720,733
- *Lent niu,734
- *l nu,693
- *lupu,694,699
- *lurdu, -a,693
- *L ciu,734
- *L piu,734

*L^oriu,735
*mac^oria,694
*Mágniu,735
*mai^offa,695
*Málliu,735,736
*Marc^olliu,736
*Marc^ollu,749
*Máriu,736
*Marte,722
*Mart^oinu,749
*masi^one,696
*mat^oria,695
*Maur^otiu,750
*Merc^oriu,722
*mont^oania,697,737
*Mont^oaniu,736,737
*m^onte,694,698,699,700,706
*Monti^oaniu,737
*m^oura,700
*m^ouru,701
*m^oliu,697
*nov^oale,701,703
*N^otr^oiciu,737
*N^or^oviu,737
*^olca,703
*Pac^oatiu,738
*pan^oiciu,704
*Paulu,750,751
*perv^onca,704
*p^oetra,705,706
*pl^oania,707
*pom^oriu,707
*prat^ou,708
*prof^ondu,708
*Prox^omiu,739
*p^opere,706
*p^odiu,706
*P^olliu,738
*Q^oin^octiu,739
*rapa,708,709
*R^oenu,739
*Reveri^oaniu,751
*r^oiu^olu,709
*Rom^oaniu,740
*Rom^oanu,751,752
*R^oliu,740
*R^oniu,740
*sabl^one,709
*Sal^oaniu,741
*sap^one,709
*S^oarmatas,724,725

*Senu,741
*Sicliu,741
*silva,710
*sinpi(c)u, -a,710
*sole,711
*srbu,711
*spelou,711
*strata,712
*Súsánna,752
*Snniu,742
*tabrna,713
*Trvia,724
*trviu,713
*turre,714
*tliu,712
*ulfa,742
*urtca,714
*valle,715
*vassállu,716
*vermclu,716
*Verrciu,743
*Vıctriu,744
*vıcu,716
*villa,717,718,721
*Vılláre,720
*Vıridliu,744
*Vislliu,744
*vitru,719
*Vıtlliu,745

ANCIEN FRANCOPROVENÇAL ;
ANCIEN OCCITAN

abà,412
abai,412
abeneviz,412
adreit,412,413
agi,413
agriol,413
agulhi,413
aigua ~ aigui,414
aigual,414,415
aiguer,415
ail,416
airi,415,416
Alamant, -nda,632
aloër,416
alogni,416,417,446
amandoler,417
ampo(r)a,417

apent ~ *espent,418
arboreya,418,419,536
archeri,419,420
ardilhi,420,421
ars, -a,421
Arvergnaz, -aci,633
aussar,421
avers,422
bachi,422,423
ban,423,424,437,492,591
bancel,425
banchi,424,425
bargi,425
barma,425,426
barra,426
batalha,426
beal,426,427,428
Beaujó,632
becí,427
belusi,427,428
beluy,428
beneiçon,428
beola,429
bessa,431
besti,429
bié,430,589
biez,429,430,431
bla,431,432
blava,431,432
blena,432
boba,432,433
bocherí,433,539
boëri,433
boisson,433,434
bola,434,435
bona,434,435,464,506
borc,435,457,458
borgia,435
Borgonh, -nhon,633
borna,435,436
boschat,436
boschet,436
bost,412,437,438,439,490,500
bot,439
botet,439
branlar,439,440
bressola,439,440
broa,440
broil,440,441,492
brossi,441,442
bru(y)eri,442

bruschi,444
buyer,444,445
caire,446,447
cassa,445,446
caura,446
celerer,447
cepa,447
ceriesi,447,448
ch(i)er,472
chacier,448,460
chafal,448
chalp ~ charma,448
chamba,451,494,518,526
chambon,452,453,459,460,463,508
chambra,453,464,484,601
chanal,456
chanevo,456
chanilhi,457
chanin, -a,435,457,458
chano,458,459,482,510
chantar,459,461,462,525,532
chantel,462
chapel,462,463
chapela,463,464,508
chara (far bela -),464
charpena,464
chassagni,464,465,510
chassaing,465,466
chastel,425,466,467,468
chastra,467,468
chaucheri,468,469
chauchier,469
chaufort,470
chavan,470
chavana,470,471,472
chieraz,472,473
chierey,472,473
claper,473
clos,413,441,473,474,481,510,623
coavoup,474
coërc,474,565
coing,475,476
colomber,476
colomberi,476
colongi,476,477
comba,477,478,479,490
conchi,479
condamina,441,454,479,480,481
contençon,481
copa (d) a,482
coral,458,482,483,597

corbilhi,483
corra,483
cort,480,483,484,600
corti(a)l ~ curtil,484
costa,485,486
creü ~ crey, -a,486
croiz,486,487,488,544,582,603
crot,488,489
cruetz, crosa,489,490,491,517,599
cuchi,491
degolar,491
devalar,491
deveis,492
dinar,492
dray,493
dreit, -a,451,494
e(i)ssart,498
Eley,633
entrà,494
escharevay,494,495,520
escoba,495
escochier,495
escorchier,460,495,496,617
espina,496
espital,496,497
espoizié, -ia,497,498
estanc,498,499
estanchi,499
estivau,499,500
estrà,500
falhir,500
fanc,500,501
fangi,501
fargi ~ favergi,501
fay,502,503,512
faya,502,503,562
fenda,503
fer,487,503,504,561
feugeri,442,504
Fey,502,634
fol, -a,504,505,544,561,562
folhi,505
fonda,505
font,417,505,506,507,508,573,592,605
fontana,508
forchi,508
forest,484,508,509
fort,425,509,510,595
fossa,510,628,629
Foutz y manha !,628
fraino ~ fragno,510

Franci,632
ga,450,511,512,513,514
garait,512,513
garda,513
garna,513,514
garní, -a,514
gaut,514
geneivro,515
genesta,514,515
Genovieva,634
glanda,515
gléri,515,516
gliva,516
gorg,516,517
gota,495,517,518,519,520,521,522,523,526
grangi,523,524
grapilhier,524
grava,524
greil,461,524,525
grola,525
grum,525,526,546
infert,518,526,590
ivernal,526,527
japar,460,527,532
jaz,527
jo,414,524,528,593
Judea,632
justici,528,571
lac,445,528,529
Lagier,634
lay,529,530
lesda,530
levà,530,531
li,455,516,531,542
lim,432,482,531,555,623
lita,531,532
loivi,532,533
lonc, longi,430,454,455,498,533,575,599,600
lué,533
maçacrar,533,534
Mal y jay !,630
maladeri,534
Marche,480,535
marchi,534,535
marena,535
marest,535,536
Marí,634
marlha,536
martorey,419,536,537
mas,471,484,537,538,544,577,578,600
may,538

mayenc, -chi,538,539,602
mazeu,433,539
meler,541
melhurà,540
merda,540,541
meya,539
migoa,541
minà,541,542
miranda,542
mol, -a,542
mola,542,543
molhier,460,543,607
molin,455,518,544,545,589,591,614
moncel,545
monta,548
montjoy,545,546
morer,548,549
mota,549
mur,424,541,549,555,573
mura,549,550,556
narci,550,551
noa,551
noër ~ noyer,551,552
ormo,521,552,553
ortia,553
ouchi,552
pair,553,554
palaiz,453,468,554
palú,555
panceri,555
paradis,526,555
parateri,555,556
parey,556
passar,556,557
pastural,557
pata,557
Patouze,557
peà,557,558
peivro,558
pelà,558,559
perrer,559
perreri,559
pertus,559,560
pilon,560,564
pirra,503,561,562,563
pisar,563,564
pissier,460,532,564,565,617
placi,565,566,567,597
plagni,567
plan,452,460,467,475,480,498,505,508,565,567,568,569,591,598
planchi,568

plantà,569
plat, -a,562,569
plorar,569
poar,570
pomer,570
pont,440,497,528,568,570,571,572,573
port,572,573
porta,573
poter,574
poussar,574
praont,576
prejar,576
Priet,635
puey ~ pey,576
quart,471,579,580,581,624
racar,581
ram,581
rampalp,581,582
raont ~ riont, -nda,582
rasa,583
rava,583,584
ravalar,584
rechaucié, -ia,584
recular,585
regart,547,585
remor,586
rençon,458,493,586
reschaudar,586
rey,587
riu,526,541,572,587,588,589,590,591
riva,590
riveri,590,591
roa,544,577,591,592,593
rocejat,593
rochi,594,595
rocho, -i,595
ronzi,595,596,597
roro,458,566,597
rot, -a,597,598
rua,598
sa (i) gnaz,600
sagni,598,599
sail,601,602
sala,484,600,601
salar,507,601
sapt,539,602
sarvetà,602,603
saü,603
sauzey,603,604
seis,606
seister,604,605

seitar,604
sende,604
serva,605
servajo, -agi,605,606
sola,543,579,607
soler,607
sota,608
sotol,608
suc, çuc,608
surdel,609
Surpiz,635,636
taschi,609
teil,609,610
telha,610
terra,469,475,514,610
tioleri,610,611
tor,611
torbeil,611,612
Torin ~ Turin,636
tranlar,612
treilhi,612
treivo,612,613
tremblo,613,614
Tremplo,614
trepas,615
troil,615
trotar,615,616
truc,616
tuba,616
tuin,616
uta,616
vachi,496,617
val,416,456,617,618
valeta,618,619
varena,424,507,619
vavra,620
veir,620
vent,413,502,544,577,591,592,611,622,623,630
Vente, giscle,630
vercheri,623
verdier,623,624
vergi,624
verney,620,621
versana,624,625
vert ~ verno,621
vessa,622
vigni,625,626
viola,626
vobla,626
vorvola,626

vorzo,626

MOYEN FRANÇAIS ;
FRANÇAIS MODERNE

abenevis,353
acacia,345,353
aéroport,353,354
aiguille,354
arsenal,354,359
baraque,343,348,354
barrière,347,354
bataille,354
beau, bel, belle,354
bec,356
bécasse,356
blanchisserie,345,356
bosquet,356
bourc,343,356
bourg,343,356,366,371,373,378
brisée,356,357
butte,357
cabane,348,357
cabaret,348,357
calvaire,357
canal,346,357,358,362
canne,358
capitaine,358
cave,358
cèdre,345,358
charbon,358
chaudière,358
chemin,347,359,370
chêne,359
cité,350,351,359
clairière,359
coche,348,360
collège,360
communaux,360
communes,340,350,360
corne,360
creux, creuse,360
cure,345,361
dame,361
demi-lieue,361
digue,361
domaine,334,341,347,352,355,361,362
donjon,362
eau,332,340,346,353,357,361,362,363,364,365,367,370,371,373,374
écluse,362

ermitage,345,362
espace vert,362
font,332,362,363
gaille,363
garenne,363
gasse,363
gué,363,364
haut,353,364,367,370
hôtel,355,364,366
if,364
île,347,364,378
lac,346,364,365
levraut,365
loge,365,366
logis,348,366
madone,345,366
mairie,366
maison,340,345,347,348,351,364,366,367,368,373
mandarin,367
mare,363,367,373,374
masot (t) e,367
matin,367,368
mélèze,345,368
mine,359,368
minier,345,368
mirador,368
mission,368,379
monsieur,369,371
mont,354,364,367,368,369,381,385,387
montagne,354,364,368,369
montée,370
morelle,345,370
mort, -e,370,371
mur,370
mûron,370
orée,370,371
pâquier,371
pépinière,371
pierre,369,371,372
route,347,351,359,360,372
sable,372
sablon,372
sapin,372
sapine,372,373
scierie,373
sentinelle,373
sérail,373
souche,373
souillat,373,374
taillis,374
tannerie,374

taverne,374
tuilerie,346,374
usine,345,346,356,359,373,374,375
vacant,375
val,375
vents (aux quatre-),375
verdure,362,375
verger,376
verne,376
vigne,376
vignoble,376
virée,376
zone,376,377